SAINTE BIBLE

DE VENCE,

EN LATIN ET EN FRANÇAIS,

AVEC

DES NOTES LITTÉRAIRES, CRITIQUES ET HISTORIQUES, DES PRÉFACES ET DES DISSERTATIONS, TIRÉES DU COMMENTAIRE DE DOM CALMET, ABBÉ DE SÉNONES, DE L'ABBÉ DE VENCE, ET DES AUTRES AUTEURS LES PLUS CÉLÈBRES, POUR FACILITER L'INTELLIGENCE DE L'ÉCRITURE SAINTE;

Enrichie de Figures et de Cartes géographiques.

CINQUIÈME ÉDITION,

SOIGNEUSEMENT REVUE, ET AUGMENTÉE D'UN GRAND NOMBRE DE NOTES
PAR M. DRACH, RABBIN CONVERTI,
ET ENRICHIE DE NOUVELLES DISSERTATIONS.

OUVRAGE DÉDIÉ AU ROI.

TOME DIX-NEUVIÈME.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

PARIS,
MÉQUIGNON-HAVARD ET COMPIE, LIBRAIRES,
RUE DES SAINTS-PÈRES, N° 10;
MAME ET DELAUNAY-VALLÉE, LIBRAIRES,
RUE GUÉNÉGAUD, N° 25.

1829.

19

1819

. Nouveau testament.
préface.
dissertations.

SAINTE BIBLE.

PRÉFACE GÉNÉRALE

SUR LES LIVRES

DU NOUVEAU TESTAMENT.

Parallèle de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Dieu *ayant parlé autrefois à nos pères en diverses occasions et en diverses manières par les prophètes, nous a enfin parlé lui-même par son propre fils, qu'il a établi héritier de toutes choses et par qui il a créé les siècles* [1]. Il a parlé à nos pères dans l'Ancien Testament; il nous a parlé dans le Nouveau. Moïse a été le médiateur de l'ancienne alliance; les prophètes en ont été les ministres. Le premier a donné la loi, les autres ont annoncé le Messie. La loi même conduisoit au Messie que les prophéties annonçoient. La loi et les prophéties ne pouvoient par elles-mêmes ni donner la perfection à ce qu'elles ébauchoient [2], ni accorder ce qu'elles promettoient, ni accomplir ce qu'elles représentoient. Elles laissoient les hommes dans l'attente, et ne remplissoient pas leurs espérances.

Mais Jésus-Christ ayant paru dans le monde, et la nouvelle alliance ayant pris la place de l'ancienne, les ombres sont dissipées, les figures accomplies, les prophéties exécutées, la loi perfectionnée; un peuple nouveau a pris la place de l'ancien, et les temps sont venus, suivant la pré-

[1] *Hebr.* I. 1.-2. — [2] *Hebr.* VII. 19. *Nihil ad perfectum adduxit lex.*

diction de Jérémie, *où le Seigneur a fait une nouvelle alliance avec la maison d'Israël et avec la maison de Juda, non suivant l'alliance qu'il avoit faite autrefois avec leurs pères, au jour où il les prit par la main pour les faire sortir de l'Egypte; parce qu'ils ne sont point demeurés dans l'alliance qu'il avoit faite avec eux : c'est pourquoi je les ai méprisés, dit le Seigneur. Mais voici l'alliance que je ferai avec la maison d'Israël : J'imprimerai mes lois dans leur esprit, et je les graverai dans leur cœur; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple* [1]. L'alliance ancienne faite à Sinaï étoit bornée à la maison d'Israël; l'alliance nouvelle est génerale, et embrasse tous les enfans des hommes. L'ancienne fut ratifiée par le sang des victimes, des boucs et des taureaux; la nouvelle a été cimentée par le sang du fils de Dieu. Celle-ci est la première dans l'intention du souverain législateur [2]; c'est à elle que se rapporte tout ce qui est écrit dans les livres de l'Ancien Testament. L'esprit de crainte et de servitude est celui de la loi ancienne; l'esprit d'amour et de liberté est l'âme de la loi nouvelle. L'ancienne alliance étoit passagère, et ne devoit durer qu'un certain temps : la nouvelle est éternelle; elle doit s'étendre dans tous les siècles. Celle-ci a pour objet des biens infinis et éternels; celle-là ne promettoit que des biens périssables et temporels.

L'Eglise chrétienne, héritière des promesses que Dieu a faites à la Synagogue, conserve précieusement, et avec un souverain respect, les Ecritures de l'Ancien Testament, comme les titres de sa possession et de son élection, et de la réprobation de la Synagogue sa rivale. Mais elle garde avec une attention et une vénération encore plus grande, les livres du Nouveau Testament, comme la preuve de son adoption, comme le gage de son bonheur, comme la déclaration de la volonté de son père et de son seigneur, comme le code de la vie, des miracles et de la doctrine de son Dieu, et la règle qu'elle doit suivre dans ses actions et dans sa conduite.

Notre Seigneur Jésus-Christ n'a rien laissé par écrit [3].

[1] *Jerem.* XXXI. 31. *et seqq. Hebr.* VIII. 8. *et seqq.* — [2] *August. contra duas epist. Pelag. lib.* III. *cap.* 4. *n.* 7. — [3] *Vide August. lib.* I. *de consensu evang. cap.* 7 *et* 9. *Et lib.* XXVIII. *contra Faustum Manich. cap.* 4. *et ep.* 237. *nov. ed.* Il y parle d'un hymne qu'on attribuoit à Jésus-Christ, et en rapporte quelques paroles. Il y parle encore d'un ouvrage prétendu écrit par notre Seigneur, et adressé à saint Pierre et à saint Paul; mais c'étoit un livre magique. Tout le

Origine des livres du Nouveau Testament.

Il s'est contenté de prêcher de vive voix, et de parler en public et en particulier à tout le peuple et à ses apôtres, et de leur inculquer pendant trois ans les vérités du salut : mais avant de les quitter, il leur promit [1] qu'il leur donneroit un Maître invisible et intérieur qui leur enseigneroit toute vérité, et qui leur inspireroit tout ce qu'ils auroient à dire ou à répondre dans l'emploi qu'il leur donnoit d'instruire tous les peuples, et de prêcher l'évangile par tout le monde.

C'est en exécution de ces promesses, que les apôtres reçurent le saint Esprit cinquante jours après la résurrection de Jésus-Christ, et qu'animés de son ardeur, et éclairés de sa lumière, ils nous ont laissé les saints évangiles et les autres livres du Nouveau Testament, que nous considérons avec raison comme l'ouvrage de Jésus-Christ même [2]. Ne disons donc point, dit saint Augustin [3] : Heureux ceux qui ont vu le Sauveur, et qui ont entendu de sa bouche les paroles de vie. Plusieurs de ceux-là l'ont persécuté et l'ont fait mourir; et plusieurs de ceux qui ne l'ont point vu ont cru en lui : mais d'ailleurs nous lisons, nous entendons, nous conservons dans les livres sacrés tout ce qu'il disoit au peuple. Jésus-Christ est dans le ciel, et il prêche encore sur la terre : *Etiam hic est veritas Dominus.*

Les apôtres ne se hâtèrent point d'écrire; ils commencèrent, à l'imitation de leur maître, par enseigner de vive voix, et pratiquer les vérités qu'ils avoient apprises. Ils ne craignoient pas d'oublier ce qu'ils avoient ouï, ni de varier dans leurs prédications; ils avoient trop profondément gravées dans le cœur et dans l'esprit, les vérités qu'ils avoient reçues de sa bouche; et ils se tenoient trop assurés des promesses qu'il leur avoit faites, que son esprit ne les abandonneroit point. Mais dans la suite, le zèle et la sainte curiosité des fidèles les engagèrent à mettre par écrit ce qu'ils savoient, pour la consolation et l'instruction de leurs disciples. C'est là le motif qui engagea saint Matthieu à écrire; et apparemment saint Marc n'eut point d'autre raison que celle-là, d'abréger ce qui avoit été écrit par saint Matthieu,

monde sait ce que l'on dit de l'épître du Sauveur à Abgare. Mais toutes ces pièces sont rejetées comme fausses par les savans.

[1] *Joan.* XIV. 26. XVI. 13. — *August. lib.* I. *c.* 15. *de consensu Evang. Non aliter accipiet quis quod narrantibus discipulis Christi in Evangelio legerit, quam si ipsam manum Domini, quam in proprio corpore gestabat, scribentem conspexerit.* — [2] *Aug. tract.* 30. *in Joan.*

et d'y ajouter quelques faits et quelques circonstances qu'il avoit connus d'ailleurs.

Saint Luc [1] nous apprend qu'il s'étoit déterminé à écrire, en voyant qu'il couroit dans le monde plusieurs essais de la vie et de la doctrine de Jésus-Christ, suivant ce que les apôtres en avoient enseigné; que pour lui ayant appris exactement toutes choses de la bouche de ceux mêmes qui en avoient été témoins, et qui étoient chargés de les prêcher, il avoit cru rendre service à l'Eglise, d'écrire fidèlement et dans l'ordre tout ce qui s'étoit passé dès le commencement. Enfin les pères [2] nous enseignent que ce qui porta saint Jean à nous donner son évangile, fut l'hérésie de Cérinthe et celle des nicolaïtes, qui nioient la divinité de Jésus-Christ.

Pour les Actes des apôtres, c'est une suite de l'évangile de saint Luc, un récit de ce qui arriva à l'église naissante de Jérusalem, depuis l'ascension de Jésus-Christ jusqu'à la conversion de saint Paul; et de ce qui arriva à ce grand apôtre, depuis sa conversion jusqu'à son premier voyage de Rome. Saint Luc n'y décrit presque que ce dont il a été témoin, comme compagnon inséparable des travaux et de la prédication de l'apôtre. Saint Paul écrivoit ses épitres, suivant les occurrences et les besoins des églises, sans aucun dessein prémédité de rédiger par écrit, ni de faire un corps des maximes et des vérités qu'il prêchoit; quoique par un effet de la Providence il nous ait donné une infinité d'instructions très-importantes, et comme une espèce de supplément des évangiles. Les autres apôtres dont nous avons des épîtres, les ont écrites de même, uniquement pour l'instruction des églises auxquelles ils les écrivoient; bien assurés toutefois qu'elles se communiqueroient à toutes les autres, par le respect qu'on avoit pour tout ce qui venoit de leur part, et par l'empressement des fidèles à conserver des monumens si précieux. Saint Jean écrivit son Apocalypse par l'ordre de Jésus-Christ, qui lui enjoignit de l'envoyer à sept églises de l'Asie Mineure, qu'il voulut rendre dépositaires des révélations que ce livre renferme.

Canon des livres du Nou-

Nous ne nous étendrons point ici à prouver la canonicité des livres sacrés du Nouveau Testament, ni à en marquer

[1] *Luc.* I. 1. 2. 3. — [2] *Iren. lib.* III. *cap.* 11. *Hieronym. de Vir. Illustr. cap.* 9. *Victorin. Petav. in Apocal.*

le temps, l'occasion, les auteurs, le dessein. Tout cela sera exécuté dans les préfaces particulières sur chaque livre.

Il y a dans le Nouveau comme dans l'Ancien Testament, des ouvrages dont la canonicité n'a jamais été contestée. Il y en a d'autres dont on a douté quelque temps dans quelques églises particulières. Mais il n'y en a aujourd'hui aucun dans le canon qui n'ait été reconnu par la plupart des anciennes églises. Inutilement les anciens hérétiques ont forgé de faux évangiles, ou ont essayé de corrompre les vrais; ils n'ont jamais pu gâter les originaux des églises catholiques; et tous les livres corrompus par eux, tronqués, altérés, ou faits à plaisir, sont tombés dans le mépris et dans l'oubli; l'Eglise les a supprimés, proscrits et condamnés.

On ne peut pas dire précisément l'année dans laquelle le canon des livres du Nouveau Testament a été formé; mais on le voit bien marqué dès le second siècle de l'Eglise. Eusèbe [1] nous apprend que les évêques d'Asie ayant présenté à saint Jean les évangiles des trois évangélistes qui avoient écrit avant lui, et qui étoient publics et connus de tout le monde, saint Jean les approuva et les reçut; et pour suppléer à ce qui y manquoit, il écrivit le sien, où il rapporta ce que Jésus-Christ avoit fait au commencement de sa prédication, et qui avoit été omis par les autres évangélistes. Ainsi fut formé le canon des évangiles. On trouve les trois premiers évangiles cités dans l'épître de saint Clément aux Corinthiens, écrite avant l'évangile de saint Jean. Saint Polycarpe dans son épître aux Philippiens, cite aussi cinq ou six fois les évangiles de saint Matthieu et de saint Luc, sans les nommer. Saint Barnabé, dans son épître, cite assez souvent les quatre évangélistes. Saint Ignace les cite de même souvent dans ses sept lettres, et y fait allusion, surtout à l'évangile de saint Jean.

Saint Justin le Martyr [2] parle expressément des *Commentaires des apôtres*; c'est ainsi qu'il appelle les évangiles, qui ont, dit-il, été écrits par les apôtres ou par leurs disciples. Tertullien [3] en appelle à l'évangile, qui a été dès le commencement donné par les apôtres, et qui se conserve

[1] *Euseb. lib.* III. *cap.* 24. *Hist. Eccles.* Τῶν προαναγραφεντῶν τριῶν εἰς πάντας ἤδη, καὶ εἰς αὐτὸν διαδεδομένων, ἀποδέξασθαι μὲν φασὶν, ἀληθείαν αὐτοῖς ἐπιμαρτυρήσαντα. — [2] *Justin. Apolog.* 2. .... ἃ καλεῖται Εὐαγγέλια. *Et Dial. cum Tryph.* Ἀπομνημονεύματα ὑπὸ τῶν ἀποστόλων αὐτῶν, καὶ τῶν ἐκείνοις παρακολουθησάντων συντεταγμένα. — [3] *Tertul. lib.* IV. *cap.* 5. *contra Marcion.*

comme un dépôt sacré dans les églises apostoliques : *Si constat id verius quod prius, id prius quod et ab initio, id ab initio quod ab apostolis; pariter utique constabit id esse ab apostolis traditum, quod apud ecclesias apostolorum fuerit sacrosanctum.* Il dit [1] que ce qui démontre l'antiquité et l'authenticité de nos évangiles, est que les hérétiques les corrompoient; ils ne les corromproient pas s'ils n'étoient pas plus anciens : *Itaque dum emendat, utrumque confirmat, et nostrum anterius, id emendans quod invenit, et id posterius quod de nostri emendatione constituens, suum et novum fecit.* Saint Irénée [2] oppose aux nouveaux écrits des hérétiques, les anciens et authentiques originaux des apôtres. Il ne reconnoît que quatre évangiles, et rapporte des raisons de ce nombre de quatre [3].

Voilà donc dès la fin du premier, et dès le commencement du second siècle, et dans le troisième, le canon des quatre évangiles reçu, reconnu, et autorisé dans l'Eglise par les apôtres mêmes, puisque saint Jean a vu les évangiles de saint Matthieu, de saint Marc et de saint Luc; et que saint Paul cite ordinairement l'évangile selon le texte de saint Luc. Ce canon s'est fait, non dans une assemblée solennelle, ni dans un concile, mais par le consentement des églises, et par le jugement des évêques, dont la plupart avoient vu et connu les apôtres et leurs disciples.

Les épîtres des apôtres ne sont pas moins authentiques, et leur recueil est à peu près du même temps que celui des quatre évangiles. Saint Polycarpe cite distinctement les épîtres de saint Paul, et celles de saint Pierre et de saint Jean. Il est vrai qu'il ne cite pas l'épître aux Hébreux, ni la seconde de saint Pierre, ni les seconde et troisième de saint Jean, parce qu'apparemment elles ne se trouvoient pas dans les premiers recueils. L'Eglise avoit déjà un corps des évangiles et des épîtres avant Marcion [4], qui à l'imitation des catholiques voulut avoir son livre des Evangiles, et son *Apostolique*, ou recueil des épîtres des apôtres. Saint Ignace dans son épître aux Philadelphiens [5], marque clairement l'évangile, les apôtres et les prophètes, comme

[1] *Tertul., lib.* IV. *cap.* 4. — [2] *Iren. l.* V. *c.* 30. Σπουδαῖα καὶ ἀρχαῖα ἀντίγραφα. — [3] *Iren. l.* III. *c.* 11. *n.* 7. 8. — [4] Cet hérésiarque commença à paroître l'an 127 de Jésus-Christ. — [5] *Ignat. ad Philadelph.* Προσφυγὼν τῷ εὐαγγελίῳ ὡς σαρκὶ Ἰησοῦ, καὶ τοῖς ἀποστόλοις ὡς τῷ πρεσβυτερίῳ ἐκκλεσίας· καὶ τοὺς προφήτας δὲ ἀγαπῶμεν, etc.

composant tout le corps des Ecritures. *Ayons recours à l'évangile, comme à la chair de Jésus-Christ*, et à tous *les apôtres* ; regardons les épîtres de ces saints hommes, *comme le sénat ecclésiastique. aimons aussi les prophètes*, ou les livres de l'Ancien Testament. Tertullien [1] témoigne qu'encore de son temps on conservoit les originaux des épîtres des apôtres en quelques endroits. *Authenticæ ipsæ litteræ apostolorum sonantes vocem, et repræsentantes faciem uniuscujusque.*

On lit dans Eusèbe [2] que Pantène, philosophe chrétien, qui enseignoit à Alexandrie vers l'an de Jésus-Christ 184, trouva dans les Indes un évangile hébreu de saint Matthieu, que l'on disoit y avoir été porté par saint Barthélemi. Saint Jérôme et Rufin disent que Pantène rapporta cet exemplaire à Alexandrie. Le même saint Jérôme [3] assure que le texte hébreu de saint Matthieu étoit conservé dans la bibliothèque de Pamphile à Césarée de Philippe, ce qui prouveroit qu'il avoit été transporté d'Alexandrie à Césarée, supposé que ce fût le même original, et que celui de Césarée ne fût pas une simple copie. A Ephèse du temps de saint Pierre d'Alexandrie, c'est-à-dire, sur la fin du troisième ou au commencement du quatrième siècle, il y avoit encore un exemplaire original de l'évangile de saint Jean, écrit de la main de cet apôtre, et qui y étoit dans une très-grande vénération [4]. Nous ne disons rien ici de celui qui se garde à Venise, comme étant l'original de saint Marc, il en sera parlé assez au long dans la préface sur cet évangéliste. En l'an 488, on trouva dans l'île de Chypre, sur la poitrine du corps de saint Barnabé, un exemplaire de l'évangile écrit, disoit-on, de la main de saint Barnabé même [5], sur un bois dur et précieux, que l'on conserva assez long-temps à Constantinople, et qu'on y lisoit même tous les ans au jour du jeudi saint.

En voilà plus qu'il n'en faut pour fermer la bouche à

[1] *Tertull. de Præscript. cap.* 36. — [2] *Euseb. Hist. eccl. lib.* v. *cap.* 10. Αὐτοῖς τε Ἑβραίων γράμμασι τὴν τοῦ Ματθαίου καταλείψαι γραφήν. — [3] *Hieron. Catalog. Script. Eccl. c.* 3. — [4] *Fragment. MS. Petri Alex. de Paschate, apud Petav.* .... Καθὼς τὰ ἀκριβῆ βιβλία περιέχει, αὐτό τε ἰδιόχειρον τοῦ εὐαγγελιστοῦ (Ἰοάννου) ὅπερ μέχρι τοῦ νῦν πεφύλακται χάριτι Θεοῦ ἐν τῇ Ἐφεσίων ἁγιωτάτῃ ἐκκλησίᾳ, καὶ ὑπὸ τῶν πιστῶν ἐκεῖσε προσκυνεῖται. — [5] *Vide Theodor. Lect. lib.* II. *pag.* 557. *edit. Vales. Surium vita S. Matth.* XI. *Junii.*

ceux qui prétendent que le canon des livres sacrés du Nouveau Testament, n'a été formé que bien avant dans le second siècle, ou qui veulent que le nombre des évangiles et des épîtres, n'ait été fixé et déterminé qu'assez tard. Quoique dans les premiers siècles de l'Eglise, il y ait eu plusieurs livres faux et apocryphes, forgés ou corrompus par les hérétiques, il est certain que le nombre des livres sacrés, canoniques et authentiques, en a toujours été très-distingué et très-séparé.

Texte original des livres du Nouveau Testament.

Le texte original des livres du Nouveau Testament est le grec. L'évangile de saint Matthieu fut d'abord écrit en hébreu [1], ou en syriaque, qui étoit la langue vulgaire d'alors dans la Palestine; mais il fut traduit en grec de très-bonne heure. Le texte original en hébreu se conservoit encore du temps de saint Epiphane et de saint Jérôme; depuis ce temps, il est entièrement perdu. Les altérations qu'y firent les ébionites et d'autres anciens hérétiques, le firent mépriser et abandonner par les anciens. Pour la traduction grecque que nous en avons, et qui passe aujourd'hui pour originale, elle est très-ancienne, et est attribuée par les uns à saint Jacques [2], et par les autres à saint Jean [3]. La version latine, qui n'est guère moins ancienne, est d'un auteur inconnu, mais exact et fidèle.

Quelques-uns [4] ont conjecturé que saint Marc avoit écrit son évangile en latin; mais ce sentiment est entièrement abandonné. D'autres [5] ont voulu dire que l'épître aux Hébreux avoit d'abord été composé en hébreu, et ensuite traduite en grec; mais c'est de quoi on n'a aucune preuve; personne ne l'ayant jamais vue qu'en grec. Comme les auteurs qui ont écrit les livres du Nouveau Testament, étoient juifs d'origine, et habitués de jeunesse à la langue hébraïque ou syriaque, leur style s'en sent beaucoup, et on n'y trouve pas cette élégance et cette politesse qui se fait sentir dans les bons auteurs grecs de ce temps-là. Saint Luc même, qui est celui qui parle plus purement, n'est pas exempt de ces défauts. Mais la grandeur et l'importance

[1] *Papias, apud Euseb. lib.* III. *cap.* 39. *Hist. eccl. Irenæ. Origen. Euseb. Cyrill. Jerosolym. Epiphan. Hieronym. alii.* — [2] *Synops. S. Script. seu Author. addition. in fine Synops.* Ηρμενεύθη. Ce qui peut signifier que saint Jacques l'expliqua aux fidèles. — [3] *Theophyl. Ex fama tantum.* — [4] *Ita Syr. Arab. MS. quidam Græci. Baron. Selden.* Voyez la préface qui sera mise à la tête de l'évangile de saint Marc. — [5] *Clem. Alex. apud Euseb. Hist. eccl. lib.* VI. *cap.* 14. *Hieron. Catalog. voce Paul. Vide et Theodoret.*, etc.

des choses fait aisément passer par-dessus tout cela. Les effets de la prédication de l'évangile sont d'autant plus admirables, qu'il n'y a rien dans tout cela de la sagesse ni de l'éloquence humaine : *Non in doctis humanæ sapientiæ verbis, sed in doctrina Spiritus* [1].

Versions des livres du Nouveau Testament.

Comme l'évangile fut bientôt répandu dans diverses parties du monde, on en vit aussi de bonne heure des versions en différentes langues. Eusèbe [2] dit que de son temps, c'est-à-dire, au quatrième siècle, l'évangile étoit traduit en toutes sortes de langues, d'écritures, de caractères, en sorte qu'il étoit entendu par toutes les nations. Mais comme entre toutes les langues, la latine et la syriaque étoient, après la grecque, les plus étendues, il est très-croyable que c'est en ces langues que se sont faites les premières versions du Nouveau Testament.

Version syriaque.

Les Syriens croient que la version syriaque du Nouveau Testament est du temps du roi Abgare, qui envoya, dit-on, une ambassade à Jésus-Christ, et qui lui offrit une retraite dans sa ville d'Edesse. Saint Thaddée, qui fut député par le Sauveur à ce prince, travailla à cette version. Mais et l'ambassade d'Abgare à Jésus-Christ, et la députation de saint Thaddée de la part de Jésus-Christ à ce prince, sont aujourd'hui regardées comme très-incertaines, pour ne rien dire de plus. Ainsi tout ce qui en est une suite, n'est pas plus assuré. Walton, sans entrer dans la discussion de ce fait, croit que cette version est des temps apostoliques; et sa principale preuve est que ni la seconde épitre de saint Pierre, ni la seconde de saint Jean, ni celle de saint Jude, ni l'Apocalypse, ne se trouvent dans leurs livres, ce qui fait juger que leur version a été faite avant que ces quatre pièces eussent été reçues dans le canon. Mais les Syriens les tiennent sûrement pour canoniques; ils les ont en syriaque, comme le reste du Nouveau Testament. Walton même les a fait imprimer dans sa polyglotte. S'il y a des bibles syriennes où elles ne se trouvent point, c'est que ces lettres sont plus rares et de moins d'usage que les autres livres du Nouveau Testament.

Quelques-uns attribuent cette version à Thomas, évêque d'Héraclée; mais Thomas n'en est tout au plus que le révi-

[1] 1. *Cor.* II. 13. — [2] *Euseb. in Isai.* XLV. 20. Παντοίᾳ δὲ γλώττῃ, καὶ πάσῃ φωνῇ, χαρακτῆρσι δὲ τοῖς κατ' ἔκαστον ἔθνος παραδίδοται εἰς ἐξάκουστον πᾶσι τοῖς ἔθνεσι.

seur et le correcteur : elle subsistoit plusieurs siècles avant qu'il allât en Egypte pour corriger les exemplaires syriaques, sur les anciens exemplaires grecs du monastère de Saint-Antoine. Depuis ce temps, les Syriens ont coutume de corriger leurs exemplaires sur ceux de Thomas, qui passent pour les meilleurs qu'ils aient parmi eux [1].

Quelques Syriens [2] ont prétendu que saint Marc l'évangéliste, ayant d'abord écrit en latin son évangile, le traduisit en hébreu vulgaire de ce temps-là, c'est-à-dire, en syriaque, et mit ensuite dans la même langue les autres livres du Nouveau Testament. Richard Simon [3] a cru que la version syriaque ne fut faite ni à Antioche, ni dans la Syrie proprement dite, où la langue grecque étoit vulgaire, mais au-delà de l'Euphrate, où l'on ne parloit que syriaque. Cette conjecture n'est pas convaincante : quoique le grec fût vulgaire dans Antioche, et dans les bonnes villes du pays, cela n'empêchoit pas qu'on ne parlât encore syriaque dans le pays, et surtout à la campagne. Saint Ephrem, au quatrième siècle, et Moïse Bar-Cépha, au dixième, ont écrit en syriaque dans ce pays ; et nous voyons dans les conciles plusieurs évêques qui ne savoient que le syriaque.

Vidmanstad et Guide Fabricius ont cru que l'évangile de saint Matthieu s'étoit conservé en original parmi les Syriens ; et en effet, quelle nécessité de le traduire en syriaque, puisqu'il étoit originairement écrit en cette langue ? Mais pour se persuader que la version syrienne de saint Matthieu est faite sur le grec, il n'y a qu'à la comparer avec l'original en cette langue : on y sent le grec partout ; on y remarque même des fautes qui ne viennent que du grec ; et il faut que l'exemplaire grec sur lequel elle a été faite, soit tout des plus anciens, copié avant que l'usage de mettre des accens sur les voyelles fût introduit, et écrit en lettres unciales, où les mots ne sont pas bien distingués ; car il y a dans le syriaque des fautes qui ne viennent que de la diverse manière de lire, d'accentuer, de ponctuer, et de distinguer les mots dans le grec [4].

Une autre chose qui est encore très-remarquable, c'est que le syriaque est entièrement conforme au grec qu'a suivi

[1] *Euseb. Renaudot, in addend. ad Biblioth. sacr. R. P. Jacobi Le Long, pag.* 659. — [2] *Guillel. Postel. uti narrat Guido Fabric. Boderian. in præfat. tom.* v. *Bibl. Polyglott. Antuerp.* — [3] Hist. du Nouveau Testament, p. 162. — [4] Voyez les Prolégom. de Mille, prolégom. 1237 et suiv.

l'auteur de la Vulgate ; en sorte qu'il se rencontre avec elle presque dans tous les endroits où elle s'éloigne du grec imprimé ou des manuscrits. Cette conformité est telle, qu'elle avoit d'abord fait naître à Mille [1] le soupçon que le syriaque auroit été réformé sur la version latine, mais ayant examiné la chose de plus près, il a reconnu que sa conjecture étoit insoutenable.

Version latine.

La version latine du Nouveau Testament est presque aussi ancienne que les originaux mêmes; elle est des temps apostoliques : mais on n'en sait ni l'auteur ni le temps précis. Comme l'empire romain étoit très-étendu, et que la langue latine se parloit presque par tout l'empire, plusieurs personnes, dans les commencemens, entreprirent de faire des versions de l'Ecriture. Il suffisoit qu'un homme eût quelque connoissance de la langue grecque et de la latine, pour qu'il osât traduire quelque partie du Nouveau Testament. De là vient que le nombre des versions se multiplia si fort, qu'il étoit presque innombrable, comme le remarque saint Augustin [2]. On peut compter les traducteurs qui ont rendu l'Ancien Testament d'hébreu en grec, dit-il; mais on ne peut compter ceux qui ont traduit les Ecritures du grec en latin : *Qui scripturas ex hebraica lingua in græcam transtulere, numerari possunt ; latini autem interpretes nullo modo. Et enim cuique primis fidei temporibus in manus venit codex græcus, ausus est interpretari.*

C'est ce qui produisit cette variété infinie de leçons qu'on remarquoit dans les exemplaires latins [3], et qui obligea le pape Damase à prier saint Jérôme d'en faire une nouvelle version. Parmi ces anciennes versions, celle qui fut la plus autorisée, et la plus généralement suivie, est *l'Italique* [4], autrement nommée, *la Commune*, *la Vulgate* [5], *l'Ancienne* [6], que l'on trouva la plus exacte et la plus expressive : *Verborum tenacior, cum perspicuitate sententiæ* [7]. Depuis la version de saint Jérôme, on en a recueilli quelques fragmens, ou quelques livres, comme l'évangile de saint Matthieu, l'épître de saint Jacques, Job, les Psaumes, et quelques autres livres qu'on a donnés au public dans la

[1] *Mill. Proleg.* 1249-1250. — [2] *Aug. l.* II. *c.* 11. *de Doctrin. Christ.* — [3] *Hieron. præfat. in quatuor evangel. Tot enim sunt exemplaria pene, quot codices.* — [4] *Aug. l.* II. *de Doctr. Christ. c.* 15. — [5] *Hieron. in Isai.* XIX *et* XLIX. — [6] *Gregor. Magn. præfat. Moral.* — [7] *Aug. de Doctr. Christ. lib.* II. *cap.* 15.

nouvelle édition de saint Jérôme, et dans un petit volume séparé. Mais on ne doit pas désespérer de retrouver l'ancienne Vulgate de tout le Nouveau Testament, après la découverte que nous avons faite du manuscrit de Corbie, qui contient indubitablement les quatre évangiles de cette ancienne version. Nobilius avoit essayé de rétablir l'ancienne Vulgate dans son édition romaine de la Bible des Septante; mais comme les pères, dont il a tiré de longs fragmens, citoient assez souvent de mémoire, on ne peut pas s'assurer d'avoir dans son ouvrage la vraie ancienne Vulgate en son entier. Dom Sabbatier, bénédictin, a depuis recueilli et donné au public tout ce qu'il a pu trouver de cette ancienne Vulgate, tant pour l'Ancien que pour le Nouveau Testament.

Quand saint Jérôme dit qu'il traduisit le Nouveau Testament : *Novum Testamentum græcæ reddidi autoritati* [1], on ne doit pas s'imaginer qu'il l'ait entièrement refondu, en sorte qu'il n'y conservât rien de l'ancienne Italique. Il nous avertit lui-même [2] qu'il y fit le moins de changemens qu'il put, et qu'il y conserva autant qu'il fut possible les anciennes manières de parler; ce qui ne contribua pas peu à faire recevoir sa traduction par toute l'Eglise, et à faire oublier l'ancienne. Il reste toutefois assez de monumens de l'ancienne Italique dans la Vulgate d'aujourd'hui, dans les pères, et dans les manuscrits, par exemple, dans celui de Clermont et de saint Germain-des-Prés, grec et latin, pour discerner ce qui est de l'ancien interprète, d'avec ce qui vient de saint Jérôme.

Mille remarque que l'interprète latin de saint Matthieu étoit fidèle et exact jusqu'au scrupule; en sorte que souvent, sans se mettre en peine des règles de la grammaire, il exprime dans son texte jusqu'aux cas, aux genres, aux régimes des noms et des verbes grecs. Il juge que l'interprète latin de saint Marc est différent de celui de saint Matthieu; parce qu'il se sert de termes divers pour exprimer la même chose, et qu'il rend quelquefois un peu plus heureusement la force des mots grecs. Il croît que l'interprète de saint Luc est encore différent des deux premiers et de celui de saint Jean;

[1] *Hieron. ad Lucinium, ep. olim* 28. *nunc.* 52. *novæ edit.* — [2] *Hieron. præf. in quatuor evang. ad Damas. Ita calamo temperavimus, ut his tantum quæ sensum videbantur mutare correctis, reliqua manere pateremur ut fuerant.*

et cela, pour les mêmes raisons. Mais nous craignons que cette critique ne passe pour un peu trop subtile. Où est le traducteur latin qui soit toujours uniforme dans l'usage des mêmes termes, et dont le style soit égal, lorsqu'il s'attache à traduire à la lettre des écrivains d'un goût et d'un style aussi divers que celui, par exemple, de saint Matthieu, de saint Luc et de saint Jean?

Version arabe.

On n'est pas d'accord si la version du Nouveau Testament en arabe, est faite sur le texte grec ou sur le syriaque. Richard Simon [1] croit qu'elle est faite sur le syriaque; Badvel et Walton, sur le grec [2]. Mille [3], qui a exactement comparé la version syriaque et l'arabe avec le texte grec, montre fort bien que l'arabe n'est pas prise sur le syriaque, puisqu'elle s'en éloigne en plusieurs endroits, et en particulier dans la manière de lire les noms propres de lieu, de ville, et de province. Erpénius croit que les quatre évangélistes furent traduits du grec en arabe par un nommé Nesjulaman, fils d'Azalkéfat, et que le reste du Nouveau Testament fut traduit sur le syriaque par un auteur inconnu [4]; et c'est ce qui est aussi confirmé par quelques autres savans.

Versions éthiopienne, et cophte ou égyptienne.

La version éthiopienne du Nouveau Testament a été faite sur un exemplaire grec alexandrin très-exact [5], quoique le traducteur n'ait pas toujours rencontré fort heureusement la force du grec, soit qu'il ne l'entendît pas parfaitement, ou qu'il manquât quelquefois d'attention. La différence du style qui se remarque dans les différens livres du Nouveau Testament, fait juger que la version de tout l'ouvrage n'est pas d'un seul auteur [6]. En général, la version des quatre évangélistes est plus correcte et plus fidèle que celle des autres livres, où le traducteur se donne quelquefois la liberté de gloser. Il y a même de temps en temps des lacunes que les éditeurs ont été obligés de suppléer, en recourant aux exemplaires grecs ou latins.

On ignore le temps et l'auteur de cette version. Il est très-croyable qu'elle fut faite au commencement de la conversion des Ethiopiens, que les uns mettent au quatrième siècle du temps de saint Athanase, et les autres au milieu du sixième, du temps de l'empereur Justinien. Les uns

[1] Hist. crit. du Nouveau Testament, c. 18. — [2] *Badvel. in ep.* 1. *Joan. ad calcem. Walton. Prolegom. cap.* 14. *num.* 23. — [3] *Mill. Prolegom.* 1295. — [4] *Erpenius, præfat. in N. T. Arab. editum. Leid.* 1616. — [5] *Mill. Prolegom.* 1472. — [6] *Idem, Prolegom.* 1188.

l'attribuent aux moines qui furent menés par Frumentius aux Ethiopiens nouvellement convertis [1]; d'autres, à Frumentius même. On remarque dans cette version une assez grande conformité avec le très-ancien manuscrit alexandrin, qui se conserve aujourd'hui en Angleterre. Il y a même des fautes qui ne peuvent venir que de cet ancien manuscrit ou d'un pareil.

L'abbé Renaudot [2] n'est pas bien persuadé de la grande antiquité que l'on donne aux versions éthiopiennes. Il croit qu'elles sont prises sur les versions cophtes ou égyptiennes, lesquelles sont elles-mêmes faites sur d'anciens manuscrits grecs d'Egypte, d'où vient la conformité qui se fait remarquer entre l'éthiopien et le manuscrit alexandrin. Au reste, il est bon d'observer que la langue éthiopienne dans laquelle cette version est faite, n'est pas l'éthiopien vulgaire, que parlent aujourd'hui ces peuples; mais un éthiopien plus ancien, inusité aujourd'hui [3], et qu'ils parloient avant qu'ils eussent quitté la ville d'Auxume.

La version cophte ou égyptienne n'a jamais été imprimée, quoiqu'elle méritât de l'être beaucoup mieux que quantité d'autres versions orientales que l'on a données au public; par exemple, l'arabe et la persane, dont la dernière n'est qu'une version d'une autre version. La cophte est faite sur d'anciens et d'excellens manuscrits. Mille nous a donné dans son édition du Nouveau Testament plusieurs variétés de leçons, tirées des exemplaires cophtes par les soins de Maréchal; et on en avoit déjà imprimé plusieurs autres dans le Nouveau Testament d'Oxford de l'an 1675.

Quelques-uns [4] croient que dès le temps de saint Antoine, c'est-à-dire, au commencement du quatrième siècle, ou à la fin du troisième, il y avoit déjà une version égyptienne; puisque ce saint qui n'entendoit que l'égyptien [5], savoit par cœur une grande partie de l'Ecriture, et s'en servoit fort à propos dans ses discours. Le père Kircher [6] croit que l'on commença de traduire les livres saints en cophte, vers le milieu du quatrième siècle. Sa preuve est que dans un ancien martyrologe cophte, il est dit qu'en ce temps-là la

[1] *Vide Ludolf. Hist. Æthiop. l.* III. *c.* 4. *et ep. ad Hottinger. et Hottinger. Dissert.* 3. *de Translatione Bibl. in ling. vernac.* — [2] *In addend. ad Biblioth. sacr. P. Le Long, p.* 666. — [3] *Ludolf. Hist. Æth. l.* 1. *c.* 15. *n.* 6. 10. 11. 20. — [4] *Vide Jacob. Le Long, Bibl. sacr. l.* 1. *c.* 2. *sect.* 9. — [5] *Pallad. Hist. Lausiac. c.* 26. — [6] *Kircher Prodrom. Copht. cap.* 8. *Ita et Simon Disquis. crit. de variis Bibl. edit. cap.* 21.

principale occupation des moines étoit de traduire du grec, de l'hébreu et du chaldéen, les livres sacrés en langue cophte. Pik [1] ne met les traductions cophtes que vers le huitième siècle, ou peu auparavant. Le cophte est une langue matrice et primitive. C'est l'ancien égyptien, quoique fort altéré.

Versions persane et arménienne.

On a deux versions persanes; l'une plus récente, et faite sur le grec, traduite et imprimée par les soins d'Abraham Véeloch, professeur d'arabe à Cambridge; l'autre plus ancienne et meilleure, faite sur le syriaque, et imprimée dans la polyglotte de Walton [2]. Celle-ci est assez fidèle; mais quelquefois elle s'éloigne du texte, et y ajoute des gloses peu nécessaires.

Les Arméniens veulent que la version de l'Ecriture en leur langue soit du temps de saint Jean Chrysostome [3]. On l'attribue à deux hommes, l'un nommé Moïse le Grammairien, et l'autre David le Philosophe. Elle est entièrement faite sur le grec, tant pour l'Ancien que pour le Nouveau Testament. Elle fut imprimée à Anvers en 1666, et ensuite en plusieurs autres endroits. Quelques-uns [4] ont attribué cette version à saint Jean Chrysostome, qui la fit, disent-ils, durant son exil à Cucuse. D'autres [5] disent que le bienheureux Mesropas, ayant conçu l'envie de donner à sa nation une traduction de l'Ecriture en arménien, envoya, sous le règne de Théodose le jeune, deux de ses disciples, Eznard et Joseph, dans la ville d'Edesse, pour y travailler. Ils traduisirent donc les livres saints sur le syriaque; mais ce second sentiment n'est guère mieux fondé que le premier. Il est constant que la version arménienne est faite sur le grec [6]; quant à l'auteur, il est incertain.

Version gothique.

L'auteur de la version gothique est Ulphilas, évêque des Goths [7], qui vivoit vers l'an 360 de Jésus-Christ. Socrate, Sozomène, Philostorge racontent qu'il inventa les caractères gothiques, qu'il les communiqua à sa nation, et qu'il traduisit en sa langue toute l'Ecriture, à l'exception des livres des Rois. Il craignoit, dit-on, qu'en traduisant ces livres qui sont remplis de récits de guerres et de combats,

[1] *Pik., Epist. ad V. Cl. Mill. Prolegom. ad Novum Test.* — [2] *Vide Mill. Prolegom. in N. T. G. Proleg.* 1369. — [3] Uscam, évêq. armén. chez R. Simon, Hist. crit. du V. T. l. II. c. 16. — [4] *Georg. Alex. qui claruit an.* 620. *et post eum Sixt. Sen. l.* VI. — [5] *Autor vitæ S. Mesrop. apud P. Le Long, Bibl. sacr. c. 2. sect.* 8. *p.* 230. — [6] *Mill. proleg.* 1402. — [7] *Vide Mill. Proleg.* 1396. *et præfat. in Novum Test. goth.*

sa nation, déjà trop belliqueuse, ne sentît son courage se rallumer, et ne se portât de plus en plus à la guerre.

Cette version a été pendant fort long-temps entièrement perdue, jusqu'à ce qu'on en retrouva quelques fragmens dans un manuscrit de l'abbaye de Verden, près de Cologne. Ce manuscrit étoit sur du vélin fort ancien; le corps de l'écriture étoit en lettres d'argent, et les lettres initiales étoient en or; ce qui lui a fait donner le nom de *Codex argenteus*. Ce rare monument tomba entre les mains de M. de La Gardie, chancelier de Suède, qui l'acheta cinq cents ducats. Il en laissa tirer une copie à François Junius, qui la fit imprimer en 1665 avec les notes de Maréchal, et un lexicon pour l'entendre.

Ulphilas étoit arien; mais, soit qu'il ait fait sa version avant qu'il fût tombé dans l'arianisme, soit que la bonne foi dont il faisoit profession, ou que la crainte d'être convaincu de faux le retinssent, il est certain que les passages qui sont les plus forts contre cette hérésie se trouvent très-bien rendus dans sa traduction. Il n'y a qu'un endroit du chapitre 13 de saint Jean qui pourroit être suspect; mais la comparaison que l'on a faite de ce passage, avec d'autres du même traducteur, le justifie pleinement de mauvaise foi. Cet auteur a suivi un original grec, ancien et très-correct, et il l'a rendu avec une fidélité qui fait fort regretter la perte du reste d'un si précieux monument.

Utilité de ces versions.

La plus réelle utilité que l'on puisse tirer de ces versions est de savoir par leur moyen la manière de lire des anciens exemplaires, sur lesquels elles ont été faites; car du reste on sait aujourd'hui la langue grecque aussi bien que pouvoient la savoir ces anciens traducteurs. Il est à présumer que nos modernes ne leur cèdent point en cela. Mais on ne convient point toujours de la véritable et ancienne leçon des originaux grecs, à cause des variétés que l'on rencontre aujourd'hui dans les exemplaires en cette langue. On est bien aise de savoir comment les anciens lisoient, afin de fixer par là la leçon de nos exemplaires.

Nous ne parlerons point ici des traductions modernes en latin, ou de celles qui ont été faites en langue vulgaire. Cela nous meneroit trop loin, et ne seroit pas d'une grande utilité.

PRÉFACE

SUR

LES SAINTS ÉVANGILES.

Excellence des saints Evangiles entre les livres du Nouveau Testament.

Comme le Nouveau Testament est le dénoûment et la manifestation de l'Ancien, et que c'est le même Esprit qui a parlé dans l'un et dans l'autre, cet Esprit divin a aussi gardé la même économie dans les livres qui les composent, et qu'il a dictés. On peut distinguer dans l'Ancien Testament les livres de la loi, les livres historiques, ceux que l'on nomme sapientiaux, et les écrits des prophètes; et nous avons de même la loi dans les saints Evangiles, l'histoire dans les Actes des apôtres, la sagesse et la morale dans leurs épîtres, et enfin la prophétie dans l'Apocalypse de saint Jean. Mais entre ces livres divins il y a encore ce rapport, que comme ceux de Moïse qui comprennent la loi des Juifs tiennent le premier rang dans l'Ancien Testament, aussi les quatre évangiles qui contiennent la loi des chrétiens ont toujours été regardés avec raison comme les plus excellens entre les livres du Nouveau Testament, et comme le fondement de tous les autres.

On ne peut douter que ces derniers ne soient d'une très-grande utilité, puisque les épîtres des apôtres expliquent d'une manière si sainte et si élevée les mystères de notre foi; que l'Apocalypse par ses prédictions et par ses promesses, nourrit et soutient l'espérance des fidèles, et que les Actes des apôtres nous font voir dans les premiers enfans de l'Eglise cette charité ardente qui ne faisoit d'eux tous qu'un cœur et qu'une âme. Mais quant à l'Evangile, il ne nous est pas seulement utile, il nous est nécessaire; car il est certain que la vie chrétienne, sans laquelle il n'y a point de salut à espérer, doit être formée sur les préceptes et sur la vie même de Jésus-Christ; et il est évident que sans l'Evangile, nous n'aurions aucune connoissance de la vie

de ce divin Sauveur, ni des instructions qu'il a données aux hommes.

C'est pour cette raison que, parmi les premiers chrétiens qui étoient élevés dans un respect et dans un amour tout particulier pour l'Evangile de Jésus-Christ, dont ils connoissoient le prix, il y en avoit qui le portoient continuellement sur leur cœur; d'autres en avoient une partie attachée à leur cou; et il s'en est trouvé qui, ne pouvant se résoudre à en être séparés même à la mort, le faisoient mettre avec eux dans leur tombeau : non contens d'en avoir fait le compagnon inséparable de leur pèlerinage sur la terre, ils vouloient encore, en l'ensevelissant avec eux, que dans le silence et les ténèbres mêmes du tombeau il fût pour ainsi dire le témoin de leur espérance, comme il est la base est le fondement de celle de tous les chrétiens.

Enfin nous apprenons l'estime et le respect que nous devons au livre des saints Evangiles, de la coutume même que l'on a toujours observée de le mettre sur un trône au milieu de l'Eglise assemblée dans les conciles, et de celle que l'on garde encore aujourd'hui dans les grandes églises, où on le porte avec pompe et majesté au lieu qui est destiné pour le lire au peuple au milieu des mystères sacrés. La raison de la première coutume justifie aussi la seconde; c'est que, selon la remarque de saint Clément d'Alexandrie, l'Evangile nous représente Jésus-Christ même, parce qu'on l'y voit présent dans les mystères et dans toutes les actions de sa vie, et qu'on l'y entendra parler jusqu'à la consommation des siècles dans les instructions divines qu'il a données à toute son Eglise.

On ne peut donc avoir qu'une très-grande idée de ce livre, quand on ne le considéreroit que comme contenant l'histoire de la vie, des actions et des souffrances du Sauveur du monde, et comme étant le fondement de la religion chrétienne qu'il est venu établir sur la terre. Mais on peut dire qu'il est encore d'une manière plus particulière le livre des chrétiens, le livre des enfans de Dieu. C'est par où ils connoissent leur adoption divine et leur nouvelle naissance en Jésus-Christ. C'est où ils découvrent les droits et les prérogatives de cette naissance céleste, où ils en apprennent la sainteté et les devoirs, et où ils doivent étudier les lois et les maximes sur lesquelles ils sont obligés de former leurs mœurs, et de régler leur vie, pour n'être pas indignes de cette auguste qualité qui n'a rien de compa-

rable sur la terre. C'est le titre original qui renferme la promesse et le gage de l'héritage du ciel, le contrat de la nouvelle alliance entre Dieu et l'homme, le code divin, pour ainsi dire, où sont consignées les lois fondamentales du royaume de Dieu. C'est, comme parle saint Paul, l'*Evangile du salut* [1], qui nous apprend comment Dieu nous a prédestinés en Jésus-Christ pour une vie immortelle; comment il nous a donné son Fils par l'incarnation; comment ce Fils a opéré notre salut au milieu de la terre par les mystères de sa vie et de sa mort; et comment enfin il nous a oints, marqués et scellés du sceau de son Esprit saint, le mettant dans nos cœurs pour y graver sa loi en nous la faisant aimer et accomplir, et pour y être l'assurance et le gage sacré de ce qui nous est réservée dans le ciel.

Combien la lecture des saints Evangiles doit être recommandable aux chrétiens.

Il est aisé de juger par là qu'une des plus justes et des plus légitimes inclinations d'un chrétien, enfant de Dieu et membre de Jésus-Christ, est celle qui le porte à la lecture de l'Evangile. On peut dire que c'est un instinct que l'Esprit de Dieu lui donne dans son baptême, et qui lui feroit faire de ce livre divin ses plus chères délices, si l'amour des choses du monde et la violence de ses passions ne l'étouffoient dans son cœur, en l'attachant aux biens sensibles, qui lui donnent du dégoût pour ceux que lui annonce l'Evangile. Aussi voit-on qu'à mesure que l'amour de ces derniers se renouvelle dans un cœur, on y voit renaître à proportion le goût de la parole évangélique, et qu'on perd aussi ce goût à mesure qu'on s'éloigne de la sainteté du christianisme, et que l'on ne vit plus selon l'esprit de l'adoption divine; de sorte que l'on peut appliquer très-justement à ces enfans du siècle ce que Jésus-Christ disoit aux Juifs qui se vantoient d'être les enfans de Dieu : *Celui qui est enfant de Dieu écoute les paroles de Dieu; c'est pour cela que vous ne les écoutez point, parce que vous n'êtes point les enfans de Dieu* [2].

Ce n'est pas seulement l'inclination des enfans de vouloir écouter leur père, et être instruits de sa bouche; mais c'est le droit d'un père d'instruire lui-même ses enfans, et de leur faire entendre sa voix; c'est un droit que Dieu s'est toujours conservé, et dont il s'est montré jaloux dans tous les âges et dans tous les états de la religion; droit qui est dévolu, pour ainsi dire, à Jésus-Christ comme Fils de

[1] *Ephes.* I. 13. — [2] *Joan.* VIII. 47.

Dieu par l'incarnation, et comme le fondateur et le prêtre universel de l'église chrétienne. L'apôtre ayant le dessein de relever la grandeur et l'excellence de la religion chrétienne par un éloge magnifique, n'a pas cru le pouvoir commencer par rien de plus grand que cette parole : Que Dieu nous a parlé *par son fils* [1], et que c'est *par le Seigneur* même que le salut nous a été annoncé [2]; c'est-à-dire que ce n'est ni par un prophète, ni par Moïse, ni par aucun ange que Dieu veut traiter avec nous, et nous faire entendre ses volontés, mais par son propre fils. C'est lui qui est le grand prophète de l'Eglise chrétienne, le législateur de la nouvelle loi, l'ange de l'alliance éternelle, le docteur de la justice, qui est venu lui-même en enseigner les voies à l'Eglise, non en lui parlant par des inspirations secrètes, ou par des voies confuses, ou par des signes obscurs, ou par des figures énigmatiques, ou par des songes mystérieux, mais en lui parlant lui-même de sa propre bouche, comme un ami à son ami, un frère à son frère, un père à ses enfans, un maître à ses disciples.

Mais afin que cet avantage et ce bienfait ne fussent pas seulement pour ceux qui l'ont vu de leurs yeux et qui l'ont entendu de leurs oreilles durant les jours de sa chair, Dieu a trouvé moyen de nous rendre présentes et la personne incarnée de son fils avec tous les mystères de sa vie et de sa mort, et les instructions divines qu'il a données à ses disciples; sa personne et son corps adorable se trouvent dans le sacrement de l'eucharistie, sa vie et ses paroles dans le livre des saints Evangiles. Les saints pères n'ont pas fait difficulté de comparer l'un avec l'autre ces deux dons célestes que Dieu a faits à son Eglise; et l'incomparable auteur du livre de l'Imitation de Jésus-Christ, si éclairé dans la science du salut, ne peut s'empêcher de déclarer ouvertement la sainte passion de son cœur pour ces deux objets : « Je sens, dit ce saint homme, qu'il y a deux choses qui » me sont si nécessaires que je ne saurois m'en passer sans » me rendre la vie tout-à-fait insupportable. Renfermé dans » la prison de ce corps, j'ai besoin de nourriture et de lu- » mière. Vous me donnez votre chair sacrée pour être la » nourriture de mon âme, et même de mon corps; et vous » me donnez votre parole pour être la lampe qui éclaire » mes pas. Non, je ne pourrois vivre si ces deux choses me

[1] *Hebr.* I. 2. — [2] *Hebr.* II. 3.

» manquoient; car votre parole est la lumière de mon âme, » et votre sacrement est le pain dont elle vit [1]. »

Instructions renfermées dans les saints Evangiles.

On n'aura pas de peine à entrer dans les sentimens de cet excellent maître de la piété chrétienne, si l'on considère que l'Evangile contient la science du Sauveur et du salut. Mais comme on ne sauroit connoître bien ni l'un ni l'autre, si l'on ne connoît l'homme corrompu et sa corruption par le péché, on peut dire aussi que l'Évangile est une vive image de ces deux hommes, dans lesquels tout le genre humain est en quelque sorte renfermé selon la doctrine de saint Augustin [2] : *Ut totum genus humanum quodammodo sint homines duo, primus et secundus.* « Tout le genre hu- » main, dit ce père, peut se réduire à deux hommes, au » premier et au second. Tout ceux qui sont nés du pre- » mier, font partie du premier; et tous ceux qui sont ré- » générés dans le second, appartiennent au second. » Ce sont ces deux hommes, que nous avons à étudier dans l'Evangile : l'homme-dieu anéanti pour nous, ce grand objet de notre foi, de notre confiance et de notre amour; l'homme pécheur que nous portons en nous-même, et qui doit être le sujet de notre confusion, de notre crainte et de notre haine, comme l'héritier de l'iniquité et de l'orgueil d'Adam.

Nous ne saurions ouvrir l'Evangile sans y trouver, sous nos yeux, le portrait de cet homme de péché, qui est le principe de toutes les désobéissances que nous commettons contre la loi de Dieu. Nous y en avons deux sortes de peintures bien vives et bien sensibles; l'une énigmatique et en figures, l'autre simple et naturelle. La première qui est énigmatique, nous l'avons dans ces diverses maladies, et ces différentes infirmités sur lesquelles Jésus-Christ a daigné exercer sa miséricorde et sa puissance, en guérissant ceux qui en étoient atteints. Car les saints pères nous apprennent que notre Sauveur a dispensé de telle manière ses bienfaits sur les malades qu'il a guéris, sur les morts qu'il a ressuscités, et sur les possédés qu'il a délivrés du démon, qu'en même temps qu'il donnoit par ces effets merveilleux de sa souveraine puissance, les preuves évidentes de sa divinité, il faisoit voir aux pécheurs les différentes plaies dont leurs âmes ont été frappées par le péché d'Adam, la mort du corps et de l'âme qui en est la peine, et la servitude dé-

[1] *De Imit. Christi, l.* IV. *c.* II. *n.* 4. — [2] *Aug. cont. Jul. l.* II. *c.* 163.

plorable où nous naissons sous la puissance de Satan. Ce pouvoir que le Sauveur exerçoit sur les corps, n'étoit qu'une figure et un prélude de celui qu'il étoit venu exercer sur les âmes, en les délivrant de la tyrannie du démon, de la mort du péché, et des suites dangereuses des infirmités de leurs âmes. Celui donc, qui en lisant l'évangile, voudra étudier et connoître ce que c'est que le vieil homme, l'homme corrompu, un enfant d'Adam, un pécheur déchu de cet état heureux où il avoit été créé, c'est-à-dire qui voudra se connoître lui-même, se verra dans les différens malades de l'Evangile. Il verra dans l'aveugle-né et dans tous les autres, l'aveuglement et l'ignorance où nous naissons à l'égard de Dieu et de nos devoirs; dans le paralytique, l'impuissance volontaire dans laquelle nous sommes tombés par le péché à l'égard de tout bien digne de plaire à Dieu dans l'ordre du salut; dans la fièvre ardente de la belle-mère de saint Pierre, l'ardeur de la concupiscence qui nous brûle le cœur; dans l'hémorroïsse, l'habitude des vices charnels; dans le sourd et muet, la surdité du cœur à l'égard de Dieu, dont il refuse d'entendre la voix, et l'injuste silence dans lequel il demeure en ne confessant point ses misères et ne rendant point hommage à son créateur; dans l'hydropique, l'avarice et la cupidité des faux biens dont l'abondance ne fait qu'en augmenter la soif, et causer cette enflure du cœur qui est le vice des riches; et ainsi des autres.

Mais le second portrait du vieil homme, c'est-à-dire, des vices et des inclinations corrompues qui ne manquent jamais de régner dans notre cœur, si la grâce de Jésus-Christ ne nous prévient par ses attraits puissans, nous les trouvons dans la conduite des scribes et des pharisiens, en qui la corruption du cœur humain paroît dans son naturel et dans toute sa violence. Nous ne pouvons nous empêcher de concevoir de l'indignation contre eux, lorsque nous voyons leur orgueil, leur envie, leur jalousie, leur avarice, leur hypocrisie, leur vanité, leur haine implacable contre celui qui mettoit leurs vices en évidence, l'aveuglement et la dureté de leurs cœurs à la vue des miracles du Sauveur, leur attachement à la superstition, leurs attentats contre la loi de Dieu, leur inhumanité et leur rage contre tous ceux qui s'opposoient à leurs desseins; en un mot tous les autres vices, et toute la corruption que ces sépulcres blanchis cachoient sous un extérieur religieux, et sous une exactitude

affectée à observer certaines pratiques de la loi, et toutes les fausses traditions qu'ils y avoient ajoutées. Mais en concevant de l'horreur des mœurs des pharisiens, prenons garde que nous ne nous flattions mal à propos de ne leur pas ressembler au moins en quelque chose. Nous avons tous dans nous-mêmes le principe de tous ces vices. S'ils ne se produisent pas au dehors par des effets extérieurs, peut-être ne sont-ils arrêtés et réprimés que par d'autres vices que les pharisiens n'avoient pas. Enfin si nous n'avons pas les inclinations des pharisiens dans le même degré de malice et de corruption qu'eux, nous en avons au moins peut-être assez pour mettre en danger notre salut; et il n'y a peut-être personne qui ne soit pharisien par quelque endroit, et qui ne doive appréhender qu'il n'y ait dans son cœur quelque chose du levain de ces hypocrites. « Malheur » à nous, disoit saint Jérôme, malheur à nous, misérables » que nous sommes! parce que les vices des pharisiens ont » passé jusqu'à nous. » *Væ nobis miseris, ad quos pharisæorum vitia transierunt* [1]. C'est pourquoi, quelque affreuse que paroisse la peinture que l'Evangile nous en fait, il y a profiter pour tout le monde; et chacun doit prendre pour soi cet avertissement du Sauveur : *Ayez soin de vous défendre du levain des pharisiens* [2].

Pour ce qui est du portrait du second homme, Jésus-Christ, le Sauveur du monde, le chef et le modèle des chrétiens; c'est ce que tous ceux qui sont honorés de ce nom glorieux, doivent étudier avec un soin et une application dignes de celui dont ils portent le nom, et dont ils doivent porter l'image et la ressemblance. Et en quel endroit de l'Evangile ne le trouveront-ils pas dépeint, puisque l'Evangile n'est autre chose que Jésus-Christ même encore vivant et respirant dans sa parole; encore opérant les œuvres de sa toute-puissance divine, et souffrant les humiliations et les opprobres auxquels il s'est soumis, en s'unissant à la nature humaine; encore enseignant sur la terre les vérités du ciel, et formant pour le ciel l'église des élus étrangers sur la terre?

Il semble même que nous avons en cela un grand avantage sur ceux qui ont vu et entendu Jésus-Christ. Ils voyoient Jésus-Christ, ils étoient témoins des merveilles

[1] *Hieron. in Matth.* XXIII. *l.* 4. — [2] *Matth.* XVI. 6. *Marc.* VIII. 15. *Luc.* XII. 1.

qu'il opéroit, ils entendoient les vérités qui sortoient de sa bouche divine : mais quel contre-poids ne trouvoient-ils pas dans l'infirmité de sa chair, dans une vie commune et ordinaire, dans les opprobres et les humiliations auxquels il s'assujettissoit, et dont le scandale, suivi de celui de sa croix, n'avoit point encore été levé? Mais nous qui recevons maintenant l'Evangile de Jésus-Christ scellé du sang de cet homme-dieu, confirmé par sa résurrection et son ascension glorieuse, par la mission et les opérations visibles de son Esprit, par l'accomplissement des prophéties et des promesses, par la foi de tant de peuples, et par le sang de tant de martyrs qui, dans toutes les parties du monde, ont donné avec joie leur vie pour la vérité de ce livre divin ; nous encore, qui recevons l'Evangile de Jésus-Christ de la main de son épouse, l'Eglise catholique; c'est-à-dire, d'une Eglise qui l'a reçu de Jésus-Christ, de ses apôtres et de leurs successeurs qui, de main en main et par une tradition continuelle, l'ont transmis jusqu'à nous ; d'une Eglise répandue dans toutes les nations et dans tous les siècles, établie par les miracles, et fondée même par la prédication de cette parole que le monde entier a reçue de la bouche de douze disciples pauvres, sans science et sans appui, ce qui est le plus grand de tous les miracles; nous donc à qui l'Evangile a été donné dans toutes ces circonstances et avec tous ces secours, au lieu de regretter injustement et inutilement de ne l'avoir pas entendu de la bouche du Sauveur, louons-le de nous avoir fait naître dans un temps où ce seroit une aussi grande et aussi réelle folie de ne le pas recevoir comme la parole de Dieu, que c'en étoit une autrefois aux yeux des gentils et des infidèles de le recevoir comme quelque chose de divin, et comme l'instrument du salut, lorsqu'il n'étoit pas encore soutenu et fortifié de cette foule de preuves qui nous en attestent la divinité.

Recevons-le donc avec respect et reconnoissance ; lisons-le avec amour et religion ; faisons-en nos délices et tous les saints usages que l'on doit faire d'un livre écrit par Jésus-Christ même ; car, n'en doutons point, c'est proprement Jésus-Christ qui est le véritable auteur des saints Evangiles ; et loin de donner dans les sentimens téméraires et pernicieux de certains écrivains qui ont osé avancer qu'il n'est pas nécessaire qu'un livre historique, tel qu'est l'Evangile, ait été inspiré du saint Esprit pour être un livre divin et canonique ; disons plutôt avec saint Augustin que « quand

» les apôtres et les disciples du Sauveur ont écrit ce qu'il » a fait et enseigné, il faut bien se garder de dire que ce » n'est pas lui qui l'a écrit; puisque ce sont ses membres » qui l'ont composé, sans y rien mettre que ce que leur chef » leur a fait connoître, et leur a dicté lui-même. Car tout » ce qu'il a voulu que nous lussions de ses actions et de ses » paroles, dit ce père, il le leur a fait écrire comme par ses » propres mains [1]. »

Quelle consolation pour notre foi d'avoir un fondement aussi inébranlable que celui-là! Quelle joie pour notre espérance, de n'être pas moins assurés de la vérité et de la certitude des promesses que nous fait l'Evangile, que si la Vérité même incarnée nous le faisoit maintenant de sa propre bouche! Quel secours pour notre charité, d'être assurés de trouver dans ce livre adorable le médiateur sans lequel nous ne pouvons être réconciliés avec Dieu; la voie sans laquelle nous ne pouvons aller à lui; le guide qui seul peut nous y conduire; la lumière hors de laquelle tout est ténèbres; la victime dans le sang de laquelle nous devons être lavés; le prêtre toujours vivant, toujours présent, toujours agissant pour nous devant la face de Dieu; le maître que nous devons écouter; le modèle sur lequel nous devons former notre vie; l'exemple de toutes les vertus qui doivent nous rendre semblables à notre chef; en un mot, ce chef adorable comme le principe de la vie, de la foi et de l'esprit de la grâce dans ses membres, et comme le souverain juge des vivans et des morts!

Remarques sur l'Harmonie des quatre Evangiles placée à la suite de cette préface, et sur les Dissertations qui l'accompagnent.

Jésus-Christ a voulu que l'histoire de sa vie et l'abrégé des instructions qu'il a données aux hommes nous fussent transmis par quatre écrivains différens qui sont comme quatre témoins, dont deux déposent ce qu'ils ont vu, c'est saint Matthieu et saint Jean; deux déposent ce qu'ils ont appris et entendu, c'est saint Marc et saint Luc; tous quatre suivent l'impression de l'esprit de Jésus-Christ, qui leur fait discerner la vérité à laquelle ils doivent rendre témoignage, et leur dicte lui-même les expressions fidèles du témoignage qu'ils doivent lui rendre. Plusieurs d'entre les anciens et

[1] *Aug. de cons. Evang. l. 1. c. 35. Cum illi scripserunt, quæ ille ostendit et dixit, nequaquam dicendum est quod ipse non scripserit : quandoquidem membra ejus id operata sunt, quod dictante capite cognoverunt. Quidquid enim ille de suis factis et dictis nos legere voluit, hoc scribendum illis tanquam suis manibus imperavit.*

d'entre les modernes ont comparé les écrits de ces quatre évangélistes, et ont entrepris d'en faire un seul corps d'histoire sous le titre de Concorde ou d'Harmonie. Mais comme le texte des évangélistes ne conserve pas toujours le même ordre dans les faits qui sont rapportés par eux, de là il est arrivé que ceux qui ont voulu les réunir ont suivi différens systèmes. L'Harmonie grecque et latine, composée par Thoynard, et imprimée à Paris chez Cramoisy, en 1707, paroissoit depuis peu, lorsque dom Calmet, occupé à son commentaire, se proposa de donner une Harmonie française : il s'attacha au système de ce savant homme, et le prit pour fondement de l'ouvrage qu'il méditoit; de sorte que l'Harmonie française de dom Calmet n'est presque qu'une traduction de l'Harmonie latine de Thoynard.

Nous disons de l'Harmonie latine; car il y a cette différence entre l'Harmonie grecque et l'Harmonie latine de cet auteur, que l'Harmonie grecque est composée des expressions mêmes des évangélistes, au lieu que l'Harmonie latine n'est proprement qu'un sommaire plus ou moins étendu, où l'auteur ne conserve pas toujours les expressions des évangélistes. Telle est aussi l'Harmonie française de dom Calmet. Le système de Thoynard, suivi par dom Calmet, consiste en ce que cet auteur s'attachant constamment à l'ordre suivi par saint Marc, par saint Luc et par saint Jean, rapproche et réunit les textes de ces trois évangélistes, et ramène au même ordre le texte de saint Matthieu, c'est-à-dire qu'il ne transpose aucun des textes de saint Marc, de saint Luc, ni de saint Jean; et que les seules transpositions qu'il croit être obligé de faire ne se rencontrent que dans le texte de saint Matthieu; ce n'est même que depuis le verset 22 du chapitre IV, jusqu'au verset 13 du chapitre XIV de cet évangéliste; encore soupçonne-t-il que si dans ces dix chapitres le texte de saint Matthieu s'éloigne de l'ordre suivi par les trois autres évangélistes, cela peut fort bien venir de quelque dérangement dans les manuscrits. Ce qui donne lieu à Thoynard de soupçonner ce dérangement, c'est qu'il semble assez étonnant que le texte de saint Matthieu s'éloigne ainsi de l'ordre suivi par les trois autres évangélistes, tandis que saint Marc même, qui n'est en quelque sorte que l'abréviateur de Saint Matthieu, s'accorde si bien avec saint Luc et avec saint Jean [1] : *Ab aliorum evangelistarum or-*

[1] *Thoynardi prolegomena ad Harmoniam, cap.* I.

dine a capitis IV. *evangelii sui.* ℣ 22. *ad ejusdem evangelii capitis* XIV. ℣ 13. *plurimum discedit* (*Matthæus.*) *Quod sane mirari subit, cum evangelista Marcus, ejus veluti epitomator, cum Luca et Joanne æquo pede in iis omnibus narrandis decurrat, quæ apud Matthæum varie transposita leguntur.* Or il est assez difficile, ajoute-t-il, d'apercevoir d'où cela peut venir, à moins que ce ne soit de quelque dérangement très-ancien dans les exemplaires de saint Matthieu. *Quod unde evenerit, nisi ex perturbatione aliqua, eaque antiquissima, schedarum evangelistæ hujus, difficile est perspicere.*

D'ailleurs le dérangement qui paroît être dans l'évangile de saint Matthieu est plus simple que Thoynard même ne le représente. Et d'abord nous ferons voir que rien n'oblige de l'étendre depuis le verset 22 du chapitre IV jusqu'au verset 13 du chapitre XIV; on peut dire que ce dérangement ne s'étend que depuis la fin du chapitre IV jusqu'à la fin du chapitre XIII; et dans ces neuf chapitres il n'y en a que trois et demi qui paroissent être hors de leur place : ce sont les dix-sept premiers versets du chapitre IX, et les chapitres XI, XII et XIII. C'est ce que l'on pourra remarquer dans les notes que nous joindrons à l'Harmonie de dom Calmet, et dans la table harmonique que nous placerons à la tête de la préface sur saint Matthieu. Dans tout le reste, le texte de saint Matthieu s'accorde parfaitement avec les textes des trois autres évangélistes.

Il est vrai que quelques interprètes confondent certains faits et certaines paroles que Thoynard distingue. Mais il est constant que dans l'Evangile il y a des faits qui sont doubles, et qu'il ne faut pas confondre. Il est certain qu'il y a deux multiplications de pains, l'une de cinq pains pour cinq mille hommes, et l'autre de sept pains pour quatre mille hommes [1]. Il est constant que Jésus-Christ a chassé du temple au moins deux fois les marchands et les changeurs : la première fois au commencement de son ministère public, selon le témoignage de saint Jean [2]; la seconde fois à la fin de son ministère public, c'est-à-dire au jour même de son entrée triomphante dans Jérusalem, selon les témoignages de saint Matthieu et de saint Luc [3]. Après cela on ne doit pas être surpris si Thoynard, pour conserver l'ordre

[1] *Matth.* XIV. 14. *et seqq.* XV. 32. *et seqq.* XVI. 9. 10. — [2] *Joan.* II. 13. *et seqq.* — [3] *Matth.* XXI. 12. *et seqq. Luc.* XIX. 45. 46.

des évangélistes, suppose que cet événement, déjà arrivé deux fois, a pu arriver encore une troisième fois, c'est-à-dire le lendemain de l'entrée de Jésus-Christ dans Jérusalem, selon le témoignage de saint Marc [1]. On ne doit pas être surpris si ce savant homme suppose que le lépreux, dont saint Matthieu place la guérison après le sermon sur la montagne [2], est différent de celui dont saint Marc et saint Luc placent la guérison avec celle du paralytique qui fut présenté devant Jésus-Christ à Capharnaüm [3].

De même il est constant qu'il y a des paroles que Jésus-Christ a prononcées au moins deux fois. Selon saint Matthieu, Jésus-Christ dans le sermon sur la montagne dit à ses disciples, que si leur œil même ou leur main est pour eux un sujet de scandale, il faut qu'ils l'arrachent et le coupent [4]; et selon le même évangéliste, Jésus-Christ répéta cette même parole dans une autre occasion [5]. Selon saint Luc, Jésus-Christ ordonne deux fois à ses disciples de prendre leur croix et de le suivre [6]; et deux fois il leur déclare que quiconque voudra sauver son âme la perdra [7]; deux fois il prononce que quiconque s'élève sera abaissé [8]; deux fois il dit qu'on donnera à celui qui a déjà, mais que pour celui qui n'a point, on lui ôtera même ce qu'il semble avoir [9]. Après cela on ne doit pas être surpris si Thoynard, suivant l'ordre des évangélistes, distingue quelques paroles que d'autres confondent. En effet, rien n'oblige de transposer le texte des évangélistes pour éviter des répétitions qui ont fort bien pu se trouver dans la bouche même de Jésus-Christ.

Nous donnerons ici l'Harmonie française de dom Calmet, que nous avons revue sur l'Harmonie grecque et latine de Thoynard. Cette révision nous a donné lieu de remarquer le soin avec lequel dom Calmet a travaillé cette pièce. Pour y répandre plus de jour, nous l'avons divisée en cinq parties, dont les quatre Pâques célébrées par Jésus-Christ depuis son baptême forment le partage. Nous avons conservé les sommaires que dom Calmet même y a placés; nous y avons seulement ajouté des numéros qui facilitent l'usage de cette Harmonie. Dom Calmet s'étoit contenté de placer

[1] *Marc.* XI. 12. *et seqq.* — [2] *Matth.* VIII. 1. *et seqq.* — [3] *Marc.* I. 40. *et seqq. Luc.* V. 12. *et seqq.* — [4] *Matth.* V. 29. 30. — [5] *Matth.* XVIII. 8. 9. — [6] *Luc.* IX. 23. XIV. 27. — [7] *Luc.* IX. 24. XVII. 33. — [8] *Luc.* XIV. 11. XVIII. 14. — [9] *Luc.* VIII. 18. XIX. 26.

au bas de chaque page les citations des textes qu'il réunit : nous y avons ajouté quelques notes, soit pour marquer la suite des textes lorsqu'elle est interrompue; soit pour en justifier la distribution, surtout à l'égard des neuf ou dix chapitres de saint Matthieu dont l'ordre se trouve changé; soit enfin pour éclaircir les difficultés qui se rencontrent quelquefois dans la conciliation des expressions employées par les évangélistes. Souvent la distribution des textes est fondée sur l'ordre même que les évangélistes ont suivi; et alors nous ne nous arrêtons pas à la justifier; les citations seules suffisent pour cela. Il y a aussi quelques difficultés qui, moins apparentes dans l'Harmonie, n'exigeoient pas de nous de prévenir ce que nous en dirons dans les notes qui seront jointes au texte. Quant à la chronologie, dom Calmet suit l'opinion de Thoynard, qui place la naissance de Jésus-Christ trois ans avant l'époque de l'ère chrétienne vulgaire, c'est-à-dire au 25 décembre de l'an 4710 de la période julienne. Nous avons eu occasion d'examiner ce point de chronologie, et nous en parlerons avec étendue dans la dissertation que nous donnerons sur les années de Jésus-Christ [1]. Il nous paroît que l'époque de l'ère chrétienne vulgaire est l'époque véritable de la naissance de Jésus-Christ, c'est-à-dire que la naissance de Jésus-Christ nous paroît être du 25 décembre de l'an 4713 de la période julienne : nous en exposerons les preuves, et nous répondrons aux objections. En suivant cette hypothèse, nous concluons que la conception de saint Jean-Baptiste, placée par Thoynard et par dom Calmet en l'année 4709 de la période julienne, doit être de l'année 4712. Nous l'avons marqué ainsi à la marge de l'Harmonie; mais en même temps nous y avons exprimé le sentiment de dom Calmet, qui est celui de Thoynard. Quant à l'époque du baptême et de la mort de Jésus-Christ, nous convenons avec dom Calmet et avec Thoynard que Jésus-Christ a été baptisé le 6 janvier de la 30ᵉ année de l'ère vulgaire, et qu'il est mort sur la croix le 3 avril de l'année 33ᵉ. Ainsi notre chronologie ne diffère de celle de dom Calmet et de Thoynard que depuis la conception de saint Jean-Baptiste jusqu'au baptême de Jésus-Christ, ou plutôt jusqu'au commencement de la prédication de saint Jean-Baptiste en la 28ᵉ année de l'ère chrétienne vulgaire; car sur ce point nous convenons encore avec

[1] Elle se trouvera à la suite de l'Harmonie.

dom Calmet et avec Thoynard. Dom Calmet adopte le sentiment de Thoynard et du père Lami touchant la Pâque qui concourt avec la mort de Jésus-Christ; comme eux il suppose que Jésus-Christ ne célébra pas cette dernière Pâque : pour nous, nous croyons avec la plupart des interprètes que Jésus-Christ la célébra; nous pensons avec le père Hardouin que Jésus-Christ, en célébrant cette Pâque, ne l'anticipa point, mais que le même jour 2 avril, qui étoit le 13 de nisan pour les Juifs, pouvoit être le 14 pour les Galiléens; c'est ce qui nous a donné lieu de faire cette distinction dans la chronologie des huit jours de la grande semaine où furent consommés les mystères de la passion et de la résurrection de Jésus-Christ; mais nous avons mis entre deux parenthèses le nombre des jours selon le calcul des Galiléens, afin qu'on ne nous impute pas d'attribuer à dom Calmet cette distinction. Enfin comme nous avons annoncé dans les analyses de tous les livres précédens les dissertations qui avoient rapport à ces livres, de même ici l'Harmonie de dom Calmet étant en quelque sorte l'analyse des quatre évangiles, nous y annoncerons en note les dissertations qui ont rapport aux textes sacrés des évangélistes, et qui se trouveront rassemblées à la suite de cette Harmonie.

HARMONIE

DES

SAINTS ÉVANGILES,

OU

HISTOIRE ABÉEGÉE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST, RANGÉE SELON L'ORDRE DES TEMPS.

PREMIÈRE PARTIE.

Qui comprend ce qui s'est passé depuis la conception de saint Jean-Baptiste jusqu'à la première Pâque célébrée par Jésus-Christ après son baptême.

Conception de saint Jean-Baptiste. An de la pér. Jul. 4712.* * Selon dom Calmet, 4709. Voyez la Dissertation sur les années de Jésus-Christ.

Dieu voulant préparer un précurseur au Messie, fit annoncer à Zacharie, prêtre de la famille d'Abia, la naissance d'un fils, qui devoit être nommé Jean [1]. Zacharie étoit dans le saint des saints, c'est-à-dire dans le sanctuaire, où il offroit l'encens au Seigneur lorsque l'ange Gabriel lui apparut et lui annonça cette nouvelle. Ayant été incrédule aux paroles de l'ange, il devint muet sur-le-champ. Elisabeth son épouse conçut peu de jours après le retour de Zacharie dans sa maison à Hébron.

Annonciation et incarnation de J.-C.

Six mois après, l'ange Gabriel fut envoyé à Marie épouse de Joseph, et lui annonça la naissance future du Sauveur du monde, qui devoit s'appeler *Jésus*. Marie conçut par l'opération du saint Esprit [2].

[1] *Luc.* I. 5-25. (L'époque de la conception et de la naissance de saint Jean-Baptiste est déterminée par celle de la conception et de la naissance de Jésus-Christ; et à la suite de cette Harmonie on examinera dans une dissertation particulière ce qui regarde les années de Jésus-Christ.) — [2] *Idem*, I. 26-38. (La généalogie de Jésus-Christ sera le sujet d'une dissertation.)

An de la pér. Jul. 4712.

Visitation. 4713.*

* Selon dom Calmet, 4710.

Peu de temps après que Marie eut conçu, elle partit de Nazareth pour aller trouver sa cousine Élisabeth, qui depuis six mois étoit enceinte du précurseur du Messie. Elisabeth n'eut pas plus tôt entendu la voix de Marie, que, pénétrée de joie, elle sentit son enfant tressaillir dans son sein. Elle connut par une lumière surnaturelle toute la grandeur de celle qui venoit la visiter; et Marie de son côté rendit à Dieu des actions de grâces par un cantique qu'elle chanta [1]. Elle demeura environ trois mois avec Elisabeth.

Naissance de saint Jean-Baptiste.

Dans cet intervalle, Elisabeth ayant heureusement enfanté, tous ses parens et ses voisins vinrent la congratuler; et au huitième jour, lorsqu'on vint pour circoncire l'enfant, les parens vouloient lui donner le nom de Zacharie; mais Elisabeth voulut qu'on l'appelât Jean. On fit donc signe à son père pour savoir quel nom il vouloit qu'on lui donnât; et ayant alors demandé des tablettes, il écrivit: Jean est son nom. Alors la langue de Zacharie se délia, et il commença de louer Dieu par un cantique qu'il composa sur-le-champ, étant rempli d'un saint enthousiasme de l'Esprit saint [2].

Soupçon de saint Joseph.

Marie étant retournée à Nazareth, Joseph son époux s'aperçut de sa grossesse: et comme il étoit juste, et savoit qu'il ne l'avoit point touchée, il ne voulut point la faire punir selon la rigueur de la loi; mais il résolut de la répudier secrètement. Il étoit rempli de ces pensées lorsque l'ange du Seigneur lui apparut en songe et lui découvrit le mystère. Il la prit donc dans sa maison et la retint comme son épouse [3]; mais il la traita comme sa sœur.

Naissance de Jésus-Christ.

Environ neuf mois après l'incarnation du Fils de Dieu, on publia un édit de l'empereur Auguste, qui ordonnoit que chaque père de famille se feroit inscrire dans le lieu de sa naissance ou de son origine. Joseph partit donc de Nazareth avec Marie son épouse, pour venir à Bethléhem, qui étoit le lieu de leur origine. Ils se logèrent dans l'hôtellerie publique de la ville; Marie y accoucha de son premier-né; et comme il n'y avoit point de lieu dans l'hôtellerie pour placer commodément un enfant, elle fut obligée de le mettre dans la crèche des animaux [4].

[1] *Luc.* I. 39-56. — [2] *Luc.* I, 57. *ad finem.* — [3] *Matth.* I. 18. *ad finem.* (On examinera dans une dissertation tout ce qui regarde saint Joseph.) — [4] *Luc.* II. 1-7.

Aussitôt que le Sauveur fut né à Bethléhem, l'ange du Seigneur annonça sa naissance à des pasteurs qui étoient au voisinage et qui veilloient la nuit en faisant paître leurs troupeaux. Les pasteurs partirent, et allèrent à Bethléhem dans l'hôtellerie, où ils trouvèrent Marie, Joseph et l'enfant dans la crèche. Ils publièrent tout ce qu'ils avoient vu et entendu; et tous ceux qui l'entendirent en furent remplis d'admiration [1].

An de la pér. Jul. 4713. Les pasteurs adorent Jésus-Christ.

Huit jours après la naissance du Fils de Dieu, on vint pour le circoncire, et on lui donna le nom de Jésus, ainsi qu'il avoit été ordonné par l'ange [2].

Circoncision de J.-C.

Quelque temps après les mages vinrent de l'Orient à Jérusalem, conduits par une étoile qui leur étoit apparue à la naissance de Jésus. A leur arrivée toute la ville fut émue, surtout lorsqu'on leur entendit dire qu'ils cherchoient un roi des Juifs nouveau-né dont ils avoient vu l'étoile dans l'Orient. Hérode étoit alors malade à Jéricho; il y fit venir les prêtres, pour savoir d'eux en quel lieu le Messie devoit naître; ils lui répondirent que c'étoit à Bethléhem. Alors le roi fit secrètement venir les mages, et leur dit d'aller trouver le nouveau roi, et qu'aussitôt qu'ils l'auroient vu, ils vinssent l'en informer, afin qu'il allât aussi l'adorer. Ils partirent; et l'étoile qu'ils avoient vue en Orient leur apparut de nouveau et les conduisit à Bethléhem, où elle s'arrêta sur l'endroit où étoit l'enfant. Ils y entrèrent, l'adorèrent, et lui offrirent leurs présens. La nuit suivante un ange leur apparut en songe, et leur dit de ne pas retourner vers Hérode. Ils prirent donc une autre route, et ils s'en retournèrent en leur pays [3].

Adoration des mages. 4714. An de l'ère chr. vulg. 1.*

*Selon dom Calmet, 4711 de la pér. Jul.; 3 ans avant l'ère chrét. vulgaire.

Quarante jours après la naissance de Jésus, le temps de la purification de Marie étant accompli, elle alla de Bethléhem à Jérusalem pour présenter son fils au temple du Seigneur et pour y offrir les victimes prescrites par la loi aux femmes après leurs couches. Le saint vieillard Siméon, rempli du saint Esprit, vint à l'heure même au temple; et ayant pris l'enfant Jésus entre ses bras, il rendit grâces à Dieu, et lui dit qu'il sortiroit content de ce monde puisqu'il avoit vu le Sauveur, qui étoit l'attente d'Israël. Il prédit à Marie que son cœur seroit percé de douleur, et

Purification de Marie.

[1] *Luc.* II. 8.-20. — [2] *Luc.* II. 21. — [3] *Matth.* II. 1.-12. (On examinera dans une dissertation ce qui regarde les mages dont il est ici parlé, et l'étoile qui leur apparut.)

An de l'ère chr. vulg. 1.

que son fils seroit cause de la chute et de la résurrection de plusieurs. Il y avoit en même temps dans le temple une sainte veuve, nommée Anne, fille de Phanuel, qui loua Dieu de ce qu'elle avoit vu, et qui le répandit dans tout Israël [1].

Fuite en Egypte.

Après cela Marie et Joseph s'en retournèrent en Galilée à Nazareth; mais à peine y étoient-ils entrés qu'un ange avertit Joseph en songe de mener l'enfant en Egypte, parce qu'Hérode devoit bientôt le faire chercher pour le mettre à mort. Joseph obéit et prit le chemin de l'Egypte [2].

Massacre des innocens.

Hérode voyant que les mages ne revenoient point le trouver, comme il les en avoit priés, entra dans une cruelle défiance; et craignant que ce nouveau roi ne vînt pour le dépouiller, il envoya à Bethléhem, et y fit mettre à mort, tant dans la ville que dans ses confins, tous les enfans mâles au-dessous de deux ans [3].

Retour de Joseph en Judée.

Hérode étant mort peu de temps après ce massacre, son fils Archélaüs lui succéda; et l'ange du Seigneur ayant apparu à Joseph, lui dit de retourner en Judée. Il se retira à Nazareth, ville de Galilée [4], où Jésus-Christ demeura jusqu'à la trentième amée* de son âge.

** Selon dom Calmet, 9.

Jésus au milieu des docteurs.

Jésus étant âgé de douze** ans, alla à Jérusalem avec Joseph et Marie pour la fête de Pâque. Après y avoir satisfait à ce que la loi demandoit, Joseph et Marie s'en retournèrent; et croyant que Jésus étoit dans la compagnie avec leurs parens ou amis, ils marchèrent un jour sans se douter de son absence. Mais le soir ne l'ayant point trouvé, ils retournèrent à Jérusalem, où ils le rencontrèrent dans le temple, assis au milieu des docteurs, leur faisant des questions et les écoutant. Joseph et Marie lui dirent la peine où ils avoient été à son occasion. Il leur dit qu'ils devoient savoir qu'il falloit qu'il fût occupé à ce qui regardoit le service de son père. Il retourna donc avec eux à Nazareth, et leur demeura soumis [5].

* Trente-deuxième, selon dom Calmet.

Jean, fils de Zacharie, après avoir vécu dans le désert jusqu'à la vingt-neuvième* année de son âge, vint sur le Jourdain prêcher le baptême de la pénitence; et tout le

[1] *Luc.* II. 22.-38. — [2] *Matth.* II. 13.-15. (Dom Calmet disoit que ce fait étoit arrivé lorsque Marie et Joseph se disposoient à retourner à Nazareth; mais le texte de saint Matthieu dit assez expressément qu'ils y retournèrent, et rien n'empêche qu'en effet ils n'y soient rentrés avant l'apparition de l'ange.) — [3] *Matth.* II. 16.-18. — [4] *Matth.* II. 19. *ad fin.* — [5] *Luc.* II. 42. *ad finem.*

pays venoit à lui pour recevoir son baptême et pour confesser ses péchés [1]. Jean leur parloit avec force et autorité, et ne ménageoit personne, disant que la cognée étoit déjà à la racine de l'arbre, et que s'ils ne retournoient à Dieu par une sincère conversion, ils sentiroient bientôt les effets de sa colère. Il donnoit des leçons aux soldats, aux publicains, aux pharisiens, aux sadducéens, à tous ceux qui venoient à lui. Sa manière de vivre étoit très-austère, ne se nourrissant que de sauterelles et de miel sauvage; et étant vêtu d'un habit de poil de chameau et ceint d'une ceinture de cuir [2].

An de l'ère chr. vulg. 12. Commencement de la prédication de saint Jean-Baptiste. 28.

La vertu et la manière de vivre de saint Jean firent naître à plusieurs le soupçon qu'il pourroit bien être le Messie qu'on attendoit; mais il déclara qu'il ne l'étoit point; que pour lui il baptisoit du baptême de l'eau pour disposer le peuple à la pénitence et à recevoir celui qu'ils attendoient, qui étoit plus fort et plus grand que lui, et dont il n'étoit pas digne de délier la courroie des souliers; que celui-là les baptiseroit par le saint Esprit et par le feu; qu'il avoit déjà le van à la main, et qu'il étoit près de nettoyer son aire et de jeter la paille inutile dans un feu qui ne s'éteint point [3].

Jean-Baptiste confesse que Jésus est le Messie. 30.

Comme tout le monde venoit à Jean pour être baptisé, Jésus vint aussi de Galilée pour recevoir son baptême. Jean l'empêchoit, disant : C'est à vous de me baptiser. Mais Jésus lui ayant dit qu'il falloit qu'il remplît comme lui tous les devoirs de la justice, Jean lui donna le baptême. Et comme Jésus sortoit de l'eau et faisoit sa prière, les cieux s'ouvrirent et le saint Esprit descendit sur lui en forme d'une colombe; et on entendit une voix du ciel, laquelle disoit : Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaisance [4].

Jésus reçoit le baptême de Jean.

Jésus, aussitôt après son baptême, fut conduit par l'Esprit dans le désert pour y être tenté du démon; et après

Jésus va dans le désert, et il y est tenté par le démon.

[1] (Le baptême de saint Jean donnera lieu à une dissertation sur les trois baptêmes dont il est parlé dans l'Ecriture, savoir, le baptême des Juifs, le baptême de saint Jean-Baptiste, et le baptême de Jésus-Christ.) — [2] *Matth.* III. 1.-10. *Marc.* I. 1.-6. *Luc.* III. 1.-14. (Ce qui est dit ici des pharisiens et des sadducéens donnera lieu à une dissertation sur les différentes sectes des Juifs, c'est-à-dire sur les pharisiens, les sadducéens, les esséniens et les hérodiens.) — [3] *Matth.* III. 1. 12. *Marc.* I. 7. 8. *Luc.* III. 15.-18. — [4] *Matth.* III. 13. *ad fin.* *Marc.* I. 9.-11. *Luc.* III. 21.-22. (La suite contient la généalogie de Jésus-Christ.)

An de l'ère chr. vulg. 30.

avoir jeûné quarante jours et quarante nuits, il eut faim; et le tentateur s'approchant, lui dit de changer en pain les pierres qu'il lui présenta; mais Jésus lui répondit: L'homme ne vit pas seulement de pain, mais de tout ce que Dieu veut lui donner pour sa nourriture. Ensuite le démon le transporta sur une haute montagne, d'où il lui fit voir tous les royaumes de la terre, et lui dit: Je vous donnerai tout cela si vous voulez m'adorer. Mais Jésus lui répondit: Il est écrit: Vous n'adorerez que le Seigneur votre Dieu. Enfin le démon le transporta sur le haut du temple et lui dit de se jeter en bas, et que les anges le recevroient entre leurs mains, de peur qu'il ne se blessât. Mais le Fils de Dieu lui dit: Il est écrit: Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu. Après cela le démon le laissa pour un temps, et les anges vinrent lui servir à manger [1].

Députation des Juifs vers saint Jean.

Jean-Baptiste avoit quitté le désert de Judée, où il baptisoit d'abord, et étoit venu à Béthanie ou Bétharaba au-delà du Jourdain, où il continuoit d'instruire et de baptiser le peuple. Le bruit de ses prédications et de sa vie obligea les principaux des Juifs de lui envoyer une députation de prêtres et de lévites pour lui demander s'il étoit le Christ. Il répondit que non. On lui dit: Etes-vous Elie? Il répondit: Non. Etes-vous prophète? Il répondit qu'il ne l'étoit point. Qu'êtes-vous donc, ajoutèrent-ils, et pourquoi baptisez-vous si vous n'êtes ni le Christ, ni Elie, ni prophète? Il dit: Je suis la voix de celui qui crie dans le désert: Préparez la voie au Seigneur. Je vous baptise dans l'eau; mais celui que vous cherchez est au milieu de vous et vous ne le connoissez point [2].

Jean confesse de nouveau que Jésus est le Messie.

Le lendemain matin Jean vit Jésus qui venoit à lui, et il dit au peuple, en le leur montrant: Voilà l'Agneau de Dieu; voilà celui qui ôte les péchés du monde; voilà celui dont je vous ai dit: Il viendra après moi un homme qui est avant moi. Je ne le connoissois point; mais celui qui m'a envoyé baptiser, m'a dit: Celui sur qui vous verrez descendre le saint Esprit, est celui qui baptise par le saint

[1] *Matth.* IV. 1. 11. *Marc.* I. 12. 13. *Luc.* IV. 1.-13. (Saint Luc met pour troisième tentation celle que saint Matthieu met la seconde. La plupart des commentateurs suivent l'ordre marqué par saint Matthieu. Les particules *alors* et *encore*, employées par cet évangéliste, semblent montrer qu'il a voulu garder l'ordre des temps où ces tentations arrivèrent. — (Ceci donnera lieu à une dissertation sur les bons et les mauvais anges.) — [2] *Joan.* I. XIX. 28.

Esprit; et j'ai vu le saint Esprit qui descendoit sur lui; c'est ce qui me l'a fait connoître [1].

An de l'ère chr. vulg. 30.

Le jour suivant [2], Jean voyant passer Jésus, dit encore en présence de deux de ses disciples : Voilà l'Agneau de Dieu. Ces deux disciples suivirent Jésus, vinrent au lieu où il demeuroit, et demeurèrent ce jour-là avec lui. Vers les quatre heures après-midi, André ayant trouvé son frère Simon, l'amena à Jésus. Jésus lui dit : Vous êtes Simon, fils de Jona; vous vous appellerez désormais *Céphas*, c'est-à-dire Pierre [3].

Première vocation de saint André et de saint Pierre.

Le lendemain Jésus partit pour s'en retourner à Nazareth en Galilée; il rencontra Philippe, et lui dit de le suivre. Philippe le suivit; et ayant trouvé Nathanaël, il l'invita aussi à suivre Jésus, en lui disant : Nous avons trouvé celui que Moïse et les prophètes nous ont annoncé, en la personne de Jésus fils de Joseph de Nazareth. Nathanaël répondit : Peut-il venir quelque chose de bon de Nazareth? Philippe repartit : Venez, et voyez. Jésus ayant vu Nathanaël qui venoit, dit de lui : Voilà un vrai Israélite, dans lequel il n'y a point de fraude. Nathanaël répondit : D'où me connoissez-vous? Jésus répliqua : Avant que Philippe vous appelât, je vous avois vu sous le figuier. Je vois bien, dit Nathanaël, que vous êtes le Fils de Dieu, le roi d'Israël. Jésus lui dit : Vous verrez bien d'autres choses; vous verrez le ciel ouvert, et les anges descendre et monter sur le Fils de l'homme [4].

Vocation de Philippe et de Nathanaël.

Trois jours après le départ de Jésus de Béthanie [5] ou Bétharaba, il vient à Cana ville de Galilée, où il se faisoit une noce, à laquelle il fut invité avec sa mère et ses disciples. Le vin étant venu à manquer, Marie mère de Jésus l'en avertit; et il changea en vin six grandes cruches pleines d'eau. Voilà le premier des miracles de Jésus, depuis le commencement de sa mission. Après la cérémonie des noces, qui duroit ordinairement sept jours, Jésus alla à Capharnaüm sur la mer de Tibériade, où il demeura peu

Noces de Cana en Galilée.

Première Pâque de Jésus-Christ depuis son baptême.

[1] *Joan.* I. 29.-34. — [2] (Ou plutôt, le lendemain encore, le même jour qui étoit le lendemain de la députation. C'est ainsi que quelques-uns expliquent cette expression, *Altera die iterum*, au ℣ 35. du chap. Ier de saint Jean; et on le confirme par le *die tertia* du chap. II, ℣ 1, dont il sera parlé ci-après.) — [3] *Joan* I. 35.-42. — [4] *Joan.* I. 43. *ad finem.* — [5] (Ou plutôt, le troisième jour après la députation des Juifs vers saint Jean. Le premier est marqué aux ℣ 29 et 35 du chap. Ier, le second au ℣ 44. Celui-ci est le troisième. C'est la remarque de Thoynard.)

de jours avec sa mère et ses disciples. De là il se rendit à Jérusalem, pour y célébrer la première Pâque après son baptême [1].

An de l'ère chr. vulg. 31.

SECONDE PARTIE,

Qui comprend ce qui s'est passé depuis la première Pâque célébrée par Jésus-Christ après son baptême, jusqu'à la seconde.

Vendeurs chassés du temple.

Jésus étant arrivé à Jérusalem, chassa du temple les changeurs, et ceux qui vendoient des animaux pour les sacrifices. Comme on lui demandoit en vertu de quoi il faisoit cela, il répondit : Détruisez ce temple, et je le rétablirai en trois jours. Ce qu'il entendoit de la mort et de la résurrection de son corps. Plusieurs crurent en voyant les miracles qu'il faisoit; mais Jésus ne se fioit point à eux [2].

Nicodème vient trouver Jésus.

Un des principaux des Juifs, nommé Nicodème, vint le trouver, lorsqu'il étoit encore à Jérusalem, et lui dit qu'il falloit que Dieu fût avec lui, puisqu'il faisoit de si grands prodiges. Jésus lui parla de la régénération, ou du baptême de l'eau et du saint Esprit; ce que Nicodème ne comprit pas bien. Jésus lui dit qu'il étoit descendu du ciel, qu'il étoit la lumière du monde et le Fils de Dieu [3].

Autre témoignage de saint Jean.

Jésus ayant fait la fête de Pâque à Jérusalem, et y ayant demeuré deux jours, en sortit, et vint en Judée, où il baptisoit avec ses disciples. Jean-Baptiste aussi quitta Béthanie ou Bétharaba, et vint à Ennon près de Salim, où il continuoit de baptiser. Comme il venoit beaucoup de monde au baptême de Jésus, les disciples de Jean en conçurent quelque jalousie, et lui dirent que tout le monde alloit à celui auquel il avoit rendu témoignage. Jean leur répondit d'une manière pleine de sagesse, qu'il n'étoit point le Messie, et qu'il n'étoit que son précurseur, et comme son paranymphe [4].

Prison de saint Jean-Baptiste.

Comme Jean-Baptiste ne cessoit de crier contre le mariage incestueux d'Hérode avec Hérodiade, qu'il avoit en-

[1] *Joan.* II. 1.-13. — [2] *Joan.* II. 14. *ad finem.* — [3] *Joan.* III. 1.-21. — [4] *Joan.* III. 22. *ad finem.*

levée à son frère Philippe, Hérode, à l'instigation d'Hérodiade, fit arrêter Jean-Baptiste [1], sous prétexte qu'il s'assembloit autour de lui une trop grande multitude de peuple, et le fit mettre en prison dans le château de Machéronte [2]. An de l'ère chr. vulg. 31.

Jésus ayant appris la détention de Jean, et craignant que les Juifs ne portassent Pilate à l'arrêter, sous le même prétexte qu'Hérode avoit arrêté Jean, quitta la Judée [3], et se retira dans la partie la plus maritime de la Galilée : cette partie de la Galilée étoit du royaume de Philippe [4], et Pilate n'y avoit aucune autorité. Jésus devoit passer par la Samarie ; et étant arrivé auprès de la ville de Sichar, il envoya ses disciples pour acheter à manger dans la ville ; et il s'assit près du puits de Jacob, vers la porte de la ville. Comme il y étoit, une femme de la ville y vint pour puiser de l'eau. Jésus lui demanda à boire. Cette femme lui témoigna sa surprise, de ce qu'un homme juif demandoit de l'eau à une femme samaritaine, car les Juifs n'avoient point de commerce avec les Samaritains. Mais Jésus l'instruisit, lui découvrit sa vie passée, lui déclara qu'il étoit le Messie, et que bientôt les vrais adorateurs adoreroient en esprit et en vérité, non à Garizim ou au temple de Jérusalem, mais en tout lieu. Les disciples étant arrivés avec de la nourriture, pressèrent Jésus de manger ; mais il leur dit qu'il avoit une autre nourriture qu'ils ne connoissoient point, qui étoit de faire la volonté de son père. La femme étant allée à Sichar, raconta ce qui lui étoit arrivé, et l'entretien qu'elle avoit eu avec Jésus. Ceux de la ville vinrent le prier d'entrer dans leur ville : il y alla, y demeura deux jours, et plusieurs crurent en lui [5]. Entretien de Jésus avec la Samaritaine.

Etant arrivé en Galilée, il y prêchoit dans les synagogues. Il vint à Nazareth sa patrie ; il entra dans la synagogue, et y ayant lu un passage d'Isaïe, il déclara que cette prophétie étoit accomplie en sa personne, et qu'il étoit le Messie Jésus prêche à Nazareth. On veut le précipiter du haut de la montagne.

[1] *Matth.* XIV. 3.-5. *Marc.* I. 14. VI. 17.-20. *Luc.* III. 19.-20. (Il paroît qu'en effet on doit placer ici l'emprisonnement de saint Jean-Baptiste, que saint Luc rapporte par anticipation, et dont saint Matthieu et saint Marc ne parlent qu'à l'occasion de sa décollation : l'emprisonnement arriva immédiatement avant que Jésus-Christ eût quitté la Judée ; ce que saint Jean, saint Matthieu et saint Marc joignent à ce qu'on vient de rapporter.) — [2] *Jos. Ant. l.* XVIII. *c.* 7. — [3] *Matth.* IV. 12. *Marc.* I. 14. — [4] *Jos. Ant. l.* XVIII. *c.* 3. — [5] *Joan.* IV. 4.-43.

An de l'ère chr. vulg. 31.

promis par les prophètes. Tout le monde admiroit sa doctrine; mais comme on savoit la bassesse de son origine, parce qu'on le croyoit fils de Joseph, ceux de Nazareth prirent du scandale de sa personne; et Jésus ne fit point de miracles parmi eux, comme il en avoit fait à Capharnaüm. Il leur dit que nul prophète n'étoit en honneur dans sa patrie; et enfin ces peuples irrités des reproches qu'il leur faisoit de leur incrédulité, le saisirent, et le menant au haut de la montagne, où leur ville étoit bâtie, ils vouloient le précipiter. Mais Jésus passant au milieu d'eux, se retira de Nazareth; il établit sa demeure la plus ordinaire à Capharnaüm, et prêcha par toute la Galilée, où il fut écouté favorablement [1].

Guérison du fils d'un officier du roi à Capharnaüm.

Etant allé à Cana pour la seconde fois, comme il y étoit, un officier du roi, qui demeuroit à Capharnaüm, et dont le fils étoit très-malade, vint l'y trouver, et le pria instamment de venir guérir son fils. Jésus le renvoya, et lui dit que son fils étoit guéri. Cet homme sur sa parole s'en retourna; et comme il approchoit de la ville, ses serviteurs vinrent lui dire que son fils avoit été guéri le jour précédent à la septième heure, c'est-à-dire à une heure après midi [2].

Seconde vocation de saint André et de saint Pierre.

Quelques jours après, étant sur la mer de Tibériade, il vit deux frères, Simon, autrement nommé Pierre, et André, qui travailloient à la pêche. Il leur dit de le suivre; et aussitôt ils quittèrent leurs filets et leur barque; et le suivirent [3].

Première vocation de Jacques et de Jean, fils de Zébédée.

Etant allé un peu plus loin, il vit deux autres frères, Jacques et Jean, qui étoient dans une nacelle, avec leur père Zébédée, et qui raccommodoient leurs filets. Il les appela de même à sa suite, et aussitôt ils quittèrent tout, et le suivirent [4], mais de telle manière cependant qu'ils revenoient encore de temps en temps à leurs barques.

Guérison d'un possédé à Capharnaüm.

Jésus ayant donc établi sa demeure ordinaire à Capharnaüm, commença d'y prêcher les jours de sabbat. Il y avoit là un homme possédé qui lui crioit : Je sais qui vous êtes; vous êtes le saint de Dieu. Mais Jésus lui imposant silence, commanda au démon de sortir. Il sortit, en causant à cet

[1] *Matth.* IV. 13.-17. *Marc.* I. 14.-15. *Luc.* IV. 14.-30. *Joan.* IV. 43.-45. — [2] *Joan.* IV. 46. *ad finem.* — [3] *Matth.* IV. 18.-20. *Marc.* I. 16.-18. — [4] *Matth.* IV. 21.-22. *Marc.* I. 19.-20.

homme d'étranges convulsions, mais sans lui faire d'autre mal [1].

An de l'ère chr. vulg. 31.

Etant sorti de la synagogue, il entra dans la maison de Simon, autrement Pierre, et y guérit la belle-mère de Simon, qui avoit une grande fièvre. Sur le soir, tous ceux de la ville qui avoient des malades, les amenèrent à la porte de la maison où étoit Jésus; il les guérit tous [2].

Belle-mère de saint Pierre guérie de la fièvre.

Le lendemain de très-grand matin, il se retire dans un lieu désert pour y prier. Pierre et les autres disciples viennent l'y trouver, et lui disent que tout le monde l'attend. Jésus les mène dans les bourgades, où il prêche l'Evangile du royaume, et parcourt ainsi toute la Galilée [3].

Jésus dans le désert. Il prêche dans la Galilée.

On croit que c'est dans ce voyage qu'il guérit Marie-Madeleine, de qui il chassa sept démons [4]; et Jeanne, femme de Chuza, et quelques autres qui le suivirent dans la suite de sa prédication, et le servoient [5]. La réputation de Jésus se répandit dans toute la Syrie, et on lui amenoit des malades de toutes parts [6].

Au retour de son voyage ou de sa mission de Galilée, il vint sur le lac de Génésareth, où il se vit accablé d'une foule de peuple, qui venoit pour l'entendre. Il se mit dans la barque de Simon-Pierre, et de là il commença d'enseigner le peuple. Il ordonna ensuite à Pierre de s'avancer en pleine mer, et de jeter ses filets. Pierre obéit, et prit une si grande quantité de poissons que ses filets se brisoient [7]. Alors il s'attacha tout-à-fait à la suite de Jésus-Christ avec Jacques et Jean, qui avoient été témoins du même miracle.

Pêche miraculeuse. Troisième vocation de Pierre; seconde vocation de Jacques et de Jean.

[1] *Marc.* I. 21.-28. *Luc.* IV. 31.-37. (Ceci donnera lieu à une dissertation sur les obsessions et possessions du démon.) — [2] *Matth.* VIII. 14.-17. *Marc.* I. 29.-34. *Luc.* IV. 38.-41. (On voit par saint Marc et par saint Luc que la guérison de la belle-mère de saint Pierre, et celle des autres malades, arrivèrent immédiatement après ce qui précède. Thoynard pense qu'il peut y avoir eu quelque dérangement dans les exemplaires de saint Matthieu, depuis le ℣ 22 du ch. IV jusqu'au ℣ 13 du chap. XIV. Mais quant aux quatre versets de saint Matthieu dont il s'agit ici, le dérangement peut bien ne pas venir des copistes. Les évangélistes rappellent quelquefois par occasion certains événemens qu'ils n'ont pas rapportés dans leur lieu. Et il est aisé de voir que la guérison du serviteur du centenier à Capharnaüm, rapportée par saint Matthieu en son rang au chap. VIII, a bien pu lui donner occasion de rappeler le miracle qui avoit été opéré dans le même lieu sur la belle-mère de saint Pierre.) — [3] *Matth.* IV. 23. *Marc.* I. 35.-39. *Luc.* IV. 42. *ad finem.* — [4] *Marc.* XVI. 9. *Luc.* VIII. 2. — [5] *Matth.* XXVII. 55. 56. *Marc.* XV. 40. 41. *Luc.* VIII. 2. 3. *et* XXIII. 49.-55. (C'est le sentiment de Thoynard.) — [6] *Matth.* IV. 24. *ad finem.* — [7] *Luc.* V. 1.-11.

An de l'ère chr. vulg. 31.

Guérison d'un lépreux.

Vers ce temps-là, Jésus guérit un lépreux en le touchant, et lui ordonna de se montrer aux prêtres, et de ne pas dire qui étoit celui qui l'avoit guéri [1].

Guérison d'un paralytique.

Ce miracle s'étant divulgué, on accourut à lui de tous côtés; en sorte qu'il ne pouvoit entrer qu'en secret dans la ville. Il passa la mer de Génésareth, puis il revint à Capharnaüm, où il guérit plusieurs malades, entre autres un paralytique que l'on descendit dans la maison par le toit [2].

Vocation de saint Matthieu.

De là Jésus vint sur le lac de Génésareth; et ayant vu un publicain nommé Lévi, ou Matthieu, il l'appela à sa suite. Matthieu donna à manger à Jésus, ce qui fournit aux pharisiens un sujet de murmure contre le Sauveur. Jésus justifie sa conduite, et leur déclare qu'il veut la miséricorde plutôt que le sacrifice, et que le temps viendra où ses disciples jeûneront [3].

TROISIÈME PARTIE,

Qui comprend ce qui s'est passé depuis la seconde Pâque célébrée par Jésus-Christ après son baptême, jusqu'à la troisième.

Guérison du paralytique de la piscine.

Jésus-Christ étant allé à Jérusalem pour la fête de Pâque, y guérit un paralytique qui l'étoit depuis trente-huit ans, et qui attendoit couché dans les galeries de la piscine

[1] *Marc.* I. 40. *ad finem. Luc.* V. 12.-15. — [2] *Matth.* IX. 1.-8. *Marc.* II. 1.-12. *Luc.* V. 17.-26. (Les textes de saint Marc et de saint Luc prouvent qu'il y a une liaison intime entre la guérison du lépreux et la guérison du paralytique, à laquelle se trouvent jointes dans l'article suivant la vocation de saint Matthieu et la dispute touchant le jeûne. Les dix-sept premiers versets du chap. IX de saint Matthieu, qui contiennent ces trois objets, semblent être ainsi la suite du chap. IV, et ils pourroient y avoir été placés originairement.) — [3] *Matth.* IX. 9.-15. *Marc.* II. 13.-20.-35. *Luc.* V. 27. (On ne doit pas regarder comme une contradiction dans cette dispute touchant le jeûne, que saint Matthieu introduise les seuls disciples de saint Jean interrogeant Jésus-Christ, au lieu que saint Luc ne nomme que les pharisiens, et que saint Marc y fasse entrer les uns et les autres; car il est assez clair, par tout ce que les évangélistes en écrivent, que les pharisiens poussés d'envie contre Jésus-Christ, se servoient des disciples de saint Jean dans cette occasion, et que les uns et les autres ont indifféremment interrogé le Seigneur, quoique avec des sentimens et des vues contraires.)

nommée Bethsaïda, sans avoir pu y être jeté pour y recevoir sa guérison. Le malade ayant emporté son lit ce jour-là, qui étoit un jour de sabbat, cela fit du bruit parmi les Juifs. L'homme ne connoissoit point Jésus-Christ; mais quelque temps après, le Sauveur l'ayant rencontré dans le temple, lui dit de ne plus pécher. Alors cet homme divulgua que c'étoit Jésus qui l'avoit guéri. Les Juifs irrités, prirent la résolution de faire périr Jésus, parce qu'il avoit violé le sabbat, et qu'il avoit déclaré que Dieu étoit son père. Jésus en prit occasion d'insister beaucoup sur sa filiation divine, et d'en exposer les prérogatives et les preuves [1].

An de l'ère chr. vulg. 31.

Seconde Pâque de Jésus-Christ depuis son baptême.

Le sabbat qui suivit le jour de Pâque [2], Jésus et ses disciples passèrent dans les blés, qui étoient presque mûrs; et comme ses disciples pressés par la faim, froissoient dans leurs mains des épis, quelques pharisiens s'en plaignirent à Jésus; mais le Sauveur justifia ses apôtres par l'exemple de David, qui dans la nécessité mangea des pains de proposition, et par celui des prêtres, qui travaillent dans le temple le jour du sabbat. Enfin, il leur dit clairement qu'il étoit plus grand que le temple, et qu'il étoit maître du sabbat [3].

Les disciples arrachent des épis de blé pour les manger.

Un autre jour de sabbat, Jésus étant entré dans la synagogue, y enseigna à son ordinaire, et y guérit un homme qui avoit la main sèche, après avoir montré aux pharisiens

Guérison d'un homme perclus.

[1] *Joan.* v. 1. *ad finem.* — [2] (C'est ainsi que Thoynard explique l'expression de saint Luc, vi. 1 : *In sabbato secundo primo.* Et en cela il suit le sentiment de Joseph Scaliger, que, comme selon la loi (*Lev.* xxiii. 15. 16.) les sept semaines que l'on devoit compter depuis Pâque jusqu'à la Pentecôte commençoient au lendemain de Pâque, c'est-à-dire au *second* jour des Azimes, de là le premier sabbat qui arrivoit après Pâque, étoit appelé *le second-premier*, parce qu'il étoit le premier après *le second* jour des Azimes. Le père de Carrières préfère l'opinion de ceux qui croient que le sabbat *second-premier* étoit celui qui tomboit dans l'octave de la Pentecôte. Ceux-ci pensent qu'il y avoit chez les Juifs trois sabbats distingués entre les autres, et appelés par cette raison *sabbats-premiers;* celui qui tomboit dans l'octave de Pâque, celui qui tomboit dans l'octave de la Pentecôte, et celui qui tomboit dans l'octave de la fête des Tabernacles. Cette interprétation paroît plus naturelle. On a donné dans le Journal des Savans, décembre 1754, tome ii, une dissertation qui tend à prouver que ce sabbat fut appelé *second-premier,* parce qu'il étoit en même temps le *second* jour des Azimes, et le *premier* de la cinquantaine depuis Pâque.) — [3] *Matth.* xii. 1.-8. *Marc.* ii. 23. *ad fin. Luc.* vi. 1.-5. (Les textes de saint Marc et de saint Luc obligent de placer dans cet article et dans l'article suivant les vingt et un premiers versets du chap. xii de saint Matthieu, en sorte qu'ils doivent être considérés comme étant la suite des dix-sept premiers du chap. ix.)

An de l'ère chr. vulg. 31.

qu'il n'y avoit rien en cela de contraire à la loi. Les pharisiens irrités contre Jésus, résolurent avec les hérodiens de le perdre ; mais Jésus connoissant leurs mauvais desseins, se retira vers la mer de Galilée. Il y fut suivi d'une infinité de peuples qui venoient de tous côtés pour l'entendre, et pour être guéris de leurs maladies [1].

Election des douze apôtres.

Le Sauveur ordonna qu'on lui tînt prête une nacelle, afin qu'il pût se débarrasser de la foule qui l'accabloit. Il se retira sur la montagne, et y passa la nuit en prières. Le lendemain matin il descendit, et appela ceux de ses disciples qu'il désigna, et il en choisit douze de leur nombre pour en faire ses apôtres [2].

Sermon sur la montagne.

Etant descendu de la montagne, il se plaça sur une butte qui étoit dans la plaine, et commença d'enseigner les apôtres, et tout le peuple. Il y publia les huit béatitudes, et y fit cet admirable sermon de la montagne, lequel comprend l'abrégé de tout l'Evangile [3].

Guérison d'un lépreux.

Comme Jésus descendoit de la montagne, ou de la hauteur où il s'étoit placé pour enseigner la multitude, un lépreux se présenta devant lui. Jésus le toucha, le guérit, et lui dit d'aller se montrer aux prêtres, et d'offrir le don prescrit par Moïse [4].

Guérison du serviteur du centenier de Capharnaüm.

De là il vint à Capharnaüm, où un centenier envoya au-devant de lui des principaux des Juifs, pour le prier de venir rendre la santé à son serviteur qui étoit dangereusement malade. Comme Jésus avançoit vers la maison du centenier, celui-ci lui envoya de ses amis pour lui dire qu'il ne se jugeoit pas digne de le recevoir dans sa maison. Enfin il vint

[1] *Matth.* XII. 9.-21. *Marc.* III. 1.-8. *Luc.* VI. 6.-11. — [2] *Marc.* III. 9.-19. *Luc.* VI. 12.-16. — [3] *Matth.* V. 10. *Luc.* VI. 17. 20. 22. (On ne peut douter que le discours rapporté par saint Matthieu ne soit le même que celui qui est rapporté par saint Luc. Le commencement est presque tout semblable, aussi bien que la suite et la conclusion. S'il arrive que saint Matthieu y rapporte quelque chose que saint Luc rapporte en d'autres endroits, c'est peut-être que saint Matthieu a voulu rassembler plusieurs instructions que Jésus-Christ avoit données en plusieurs occasions. Il se peut faire aussi que saint Luc n'ait pas rapporté le discours entier de Jésus-Christ, et que Jésus-Christ ait répété dans d'autres occasions quelques-unes des instructions qu'il donna alors au peuple.) — [4] *Matth.* VIII. 1.-4. (La liaison de saint Matthieu marquée entre la guérison de ce lépreux et le sermon de notre Seigneur sur la montagne, semble prouver que ce lépreux est différent de celui dont parlent saint Marc et saint Luc, et dont la guérison se trouve à l'art. XXXVII. C'est le sentiment de Thoynard.)

lui-même, et dit à Jésus la même chose. Le Sauveur admira la foi de cet homme, et guérit son serviteur sur-le-champ [1].

An de l'ère chr. vulg. 31.

Jésus alla de Capharnaüm à Naïm, où il ressuscita le fils d'une veuve que l'on portoit au tombeau [2].

Jésus ressuscite le fils de la veuve de Naïm.

Saint Jean-Baptiste étant en prison, apprit les miracles que Jésus faisoit partout. Il députa vers lui deux de ses disciples, pour lui dire : Êtes-vous celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre? Dans ce moment Jésus fit plusieurs guérisons, et répondit aux disciples de Jean : Allez dire à votre maître ce que vous avez vu et entendu; les aveugles voient, les sourds entendent, les morts ressuscitent, les lépreux sont guéris, etc. Après le départ des disciples de Jean-Baptiste, Jésus rendit témoignage à la sainteté et au mérite de son précurseur, fit son éloge de la manière la plus magnifique, et reprocha aux Juifs de ne l'avoir point connu ni reçu [3].

Jean-Baptiste envoie deux de ses disciples à Jésus.

Jésus mange chez Simon le pharisien. Femme pécheresse.

Etant encore à Naïm, il fut invité à manger par un pharisien nommé Simon. Là une femme connue dans la ville pour une pécheresse vint arroser les pieds de Jésus d'un parfum précieux et de ses larmes. Le Pharisien choqué de cette action, doute si Jésus est le Messie. Jésus, pour lui faire voir le tort qu'il a de juger si légèrement, lui proposa la parabole de deux débiteurs, dont l'un devoit beaucoup et l'autre devoit peu, auxquels le maître remit leurs dettes [4]. Jésus parcouroit ainsi toute la Galilée, prêchant partout, et il avoit à sa suite quelques femmes qui le servoient [5].

Possédé aveu-

Etant venu à Capharnaüm, il se trouva tellement acca-

[1] *Matth.* VIII. 5.-13. *Luc.* VII. 1.-10. (Saint Luc parle seulement de la députation du centenier; mais saint Matthieu semble dire assez expressément qu'il vint lui-même : *Accessit ad eum*, etc. Cependant quelques-uns croient qu'on peut dire qu'il ne vint qu'en la personne de ceux qui vinrent de sa part. Thoynard le suppose ainsi. On voit quelque chose de semblable dans la demande des enfans de Zébédée faite par eux selon saint Marc, et par leur mère selon saint Matthieu. Voyez à l'article CXLVIII.) — [2] *Luc.* VII. 11.-17. — [3] *Matth.* XI. 2.-19. *Luc.* VII. 18.-35. (Le texte de saint Luc montre qu'il faut placer ici la députation de saint Jean rapportée au chap. XI de saint Matthieu. Nous avons fait remarquer que saint Matthieu peut bien avoir joint à la guérison du serviteur du centenier la guérison de la belle-mère de saint Pierre; mais il peut se faire qu'ensuite il ait rapporté la députation de saint Jean, en sorte que les dix-sept premiers versets du chap. VIII auroient pu originairement être suivis des dix-huit versets contenus dans le chapitre XI depuis le ℣ 2 jusqu'au ℣ 19. inclusivement.) — [4] *Luc.* VII. 36. *ad finem.* (Ce fait donnera lieu à une dissertation, où l'on examinera si la pécheresse Marie-Madeleine et Marie, sœur de Lazare, sont une seule et même personne, ou trois personnes différentes.) — [5] *Luc.* VIII. 1.-3.

An de l'ère chr. vulg. 31.

blé par la foule qu'il n'avoit pas même le temps de manger. Ses proches vinrent pour se saisir de lui, disant qu'il avoit perdu l'esprit [1]. Il guérit au même endroit un possédé qui étoit aveugle et muet [2]. Les scribes et les pharisiens entendant le bruit de tant de merveilles, formoient des jugemens très-désavantageux de Jésus-Christ, disant qu'il ne chassoit le démon qu'au nom de Beélzébub; mais le Sauveur réfuta leurs blasphèmes par plusieurs raisons, et leur déclara que leur péché, qui étoit contre le saint Esprit, étoit de sa nature irrémissible [3].

gle et muet, guéri.

Signe du prophète Jonas.

Ils lui demandèrent après cela un prodige ou un signe, et il leur répondit qu'il ne leur en donneroit point d'autre que celui du prophète Jonas. Il les menaça d'un châtiment plus rigoureux que celui des Ninivites; et il leur dit que la reine du midi s'éleveroit contre eux au jour du jugement. Il leur proposa la parabole du démon qui est sorti d'un homme, et qui revient avec sept autres démons plus méchans que lui [4].

La mère et les frères de Jésus viennent pour lui parler.

La mère et les frères de Jésus étant venus pour lui parler, on l'avertit, et il répond que sa mère et ses frères sont ceux qui l'écoutent, et qui obéissent à la voix de Dieu [5].

Diverses paraboles proposées par Jésus.

L'après-dîner Jésus alla sur le bord de la mer, et le peuple s'étant assemblé autour de lui, il monta dans une barque, d'où il commença de leur parler. Il leur proposa la parabole du semeur, celle de la lampe qui ne se met pas sous le boisseau, celle de l'ivraie que l'ennemi sème parmi le froment, celle du grain de moutarde, celle du levain. Lorsqu'il eut renvoyé la multitude, et qu'il fut assis dans sa maison, ses disciples le prièrent de leur expliquer le

[1] *Marc.* III. 20. 21. — [2] *Matth.* XII. 22. 23. (La suite du texte de saint Marc prouve qu'il faut reprendre ici le texte du chap. XII de saint Matthieu; car quoique saint Marc ne fasse pas mention du possédé avengle et muet dont parle saint Matthieu, cependant la dispute dont il parle au chap. III, ℣ 22 et et suiv., paroît bien être la même que celle dont parle saint Matthieu, et qui s'éleva à l'occasion de la guérison de ce possédé. Ainsi, à la suite du ℣ 19 du chap. XI de saint Matthieu, il faut prendre les vingt-neuf derniers versets du chap. XII et les cinquante-trois premiers du chap. XIII, comme on le verra dans les articles suivans.) — [3] *Matth.* XII. 24.-37. *Marc.* III. 22.-30. (Ceci sera le sujet d'une dissertation, où l'on examinera en quoi consiste le péché contre le saint Esprit, et en quel sens il est irrémissible.) — [4] *Matth.* XII. 38.-45. — [5] *Matth.* XIII. 46. *ad finem. Marc.* III. 31. *ad finem. Luc.* VIII. 19.-21. (Le témoignage de saint Matthieu et de saint Marc prouve qu'en effet c'est ici qu'il faut placer cette parole que saint Luc ne rapporte qu'après les paraboles suivantes. Thoynard suppose que cela a été dit deux fois.)

An de l'ère chr. vulg. 31.

sens de ces paraboles. Il le leur expliqua, et leur fit remarquer leur bonheur de ce qu'il leur étoit donné d'écouter et de comprendre le sens de ce que les autres n'entendoient qu'en paraboles. Il leur proposa encore la parabole du trésor caché, que l'on découvre; de la perle que l'on trouve; du filet jeté dans la mer, qui amasse du poisson bon et mauvais [1].

Savant dans la loi, qui veut suivre Jésus.

Le soir après qu'il leur eut expliqué ces paraboles, il leur dit de le passer au-delà de la mer de Génésareth. Il se trouva là un savant dans la loi, qui vouloit se mettre à sa suite; mais Jésus lui dit: Les renards ont des tanières, et les oiseaux ont des nids; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. Un autre lui demanda permission, avant de le suivre, d'aller enterrer son père. Laissez les morts enterrer leurs morts, lui répondit Jésus [2].

Tempête sur la mer de Galilée.

Etant entré dans la barque, il s'endormit, et il s'éleva une tempête qui mit la nacelle en danger d'être submergée. Les disciples éveillèrent Jésus. Il commanda aux vents, et rendit aussitôt le calme à la mer; ce qui remplit de terreur et d'admiration ceux qui étoient dans la barque [3].

Guérison de deux possédés au pays de Gérasa.

Il arriva aux bords des Géraséniens, où il y avoit deux démoniaques, un entre autres qui étoit terrible, et qui étoit possédé d'une légion de démons. Il vint au-devant de Jésus. Les démons se plaignirent qu'il venoit avant le temps les tourmenter, le prièrent de ne pas les envoyer dans l'abîme de l'enfer; mais de leur donner permission d'entrer dans un troupeau de porcs qui paissoient dans les montagnes du voisinage. Jésus le leur permit; et aussitôt le troupeau, qui étoit d'environ deux mille porcs, alla se précipiter dans la mer de Galilée. Les Géraséniens, craignant quelque nouveau malheur, vinrent prier Jésus de sortir de leur pays. Jésus étant près de rentrer dans la barque pour repasser à Capharnaüm, le possédé qu'il venoit de guérir le pria de lui permettre d'aller avec lui; mais Jésus ne le lui permit

[1] *Matt.* XIII. 1.-53. *Marc.* IV. 1.-34. *Luc.* VIII. 4.-18. — [2] *Matt.* VIII. 18.-22. *Marc.* IV. 35. *Luc.* VIII. 22. (La suite du texte de saint Marc et de saint Luc prouve qu'il faut revenir ici au chap. VIII de saint Matthieu.) — [3] *Matt.* VIII. 23.-27. *Marc.* IV. 36. *ad finem*. *Luc.* VIII. 23.-25. (Il est clair que les trois évangélistes parlent de la même tempête, parce que le terme du trajet est le même selon les trois, savoir, le pays de Génésareth où les démons furent chassés d'un possédé, et envoyés dans un troupeau de pourceaux.)

An de l'ère chr. vulg. 31.

pas; seulement il lui dit de s'en retourner, et de publier la grâce que Dieu lui avoit faite [1].

Jésus guérit l'hémorroïsse, et ressuscite la fille de Jaïr.

Jésus repassa la mer, et trouva la multitude qui l'attendoit. Etant près de la mer, Jaïr, prince de la synagogue de Capharnaüm, vint le prier de rendre la santé à sa fille unique, âgée de douze ans. Jésus va dans la maison de Jaïr; mais en chemin une femme, incommodée d'un flux de sang, ayant touché le bord de son habit, fut tout d'un coup guérie. Jésus fit connoître le miracle qui étoit secret, afin que l'on sût et la foi de cette femme et la vertu de Dieu. Comme il étoit en chemin, on vint dire à Jaïr que sa fille étoit morte; Jésus l'exhorta à la confiance, et continua de le suivre. Etant entré dans la maison avec trois de ses disciples, il en fit sortir les joueurs d'instrumens, qui venoient pour célébrer les funérailles de cette enfant. Tout le monde étant sorti, il entra dans le lieu où étoit cette fille; et l'ayant ressuscitée, il ordonna qu'on lui donnât à manger, et qu'on tînt le miracle secret [2].

Comme Jésus alloit à Nazareth sa patrie avec ses disci-

[1] *Matt.* VIII. 28. *ad finem. Marc.* V. 1.-20. *Luc.* VIII. 26.-39. (Ces trois évangélistes conviennent en ce qui regarde l'expulsion de ces démons, excepté que saint Matthieu marque deux possédés, au lieu que saint Marc et saint Luc ne parlent que d'un. Saint Augustin pense que ces deux évangélistes ne parlent que d'un, parce que celui-là étoit possédé d'une manière plus violente, ou que c'étoit une personne plus connue dans le pays.) — [2] *Matt.* IX. 18.-26. *Marc.* V. 21. *ad finem* (*Luc.* VIII. 40. *ad finem*). (Le témoignage de saint Marc et de saint Luc prouve que de la fin du ch. VIII de saint Matthieu il faut passer au ℣ 18 du ch. IX. Les dix-sept premiers versets ont été placés aux articles XXXVIII et XXXIX. Ou plutôt, selon la remarque de Thoynard, le témoignage de saint Marc et de saint Luc prouve qu'il faut passer d'abord au ℣ 20, et que les ℣ 18 et 19 devroient être insérés entre le ℣ 22 et le ℣ 23, comme étant relatifs aux ℣ 35 36 37 et 38 de saint Marc, et aux ℣ 49 et 50 de saint Luc. Par là se lève la difficulté de l'expression de saint Matthieu, ℣ 18 : *Hæc illo loquente ad eos;* d'où quelques-uns prétendent conclure que cet événement est intimement lié avec la dispute sur le jeûne rapportée dans les versets précédens. Les expressions parallèles de saint Marc, ℣ 35 : *Adhuc eo loquente;* et de saint Luc, ℣ 49 : *Adhuc illo loquente*, prouvent que cela regarde ce que Jésus-Christ venoit de dire à ses disciples et à l'hémorroïsse. Par là se lève aussi la difficulté de la prière de Jaïr, qui dit, selon saint Matthieu, ℣ 18 : *Filia mea modo defuncta est.* Le parallèle des trois expressions que nous venons de comparer prouve que Jaïr ne dit cela qu'après qu'on fut venu lui annoncer que sa fille étoit morte. Et ainsi cette expression prouve qu'en effet originairement les ℣ 18 et 19 de saint Matthieu ont dû être entre les ℣ 22 et 23.)

ples [1], deux aveugles le suivirent jusque dans sa maison, lui demandant instamment qu'il leur rendît la vue. Etant arrivé dans la maison, il leur demanda s'ils croyoient qu'il eût le pouvoir de les guérir. Ils lui répondirent qu'ils en étoient persuadés. En même temps il les toucha et les guérit, et leur ordonna de n'en rien dire; mais ils ne laissèrent pas de divulguer le miracle partout [2].

An de l'ère chr. vulg. 31.

Guérison de deux aveugles à Nazareth.

Presque en même temps il guérit un possédé qui étoit muet; ce qui donna lieu aux pharisiens de l'accuser de guérir les malades au nom de Béelzébub [3].

Possédé muet guéri.

Il entra le jour du sabbat dans la synagogue, où il fut admiré de tout le monde. Plusieurs prirent un sujet de scandale de la bassesse de sa naissance; et ils se demandoient l'un à l'autre : N'est-ce pas le fils de ce charpentier? sa mère ne s'appelle-t-elle pas Marie? ses frères et ses sœurs ne sont-ils pas parmi nous? Jésus quitta Nazareth, et n'y retourna plus. Il dit en la quittant qu'un prophète n'est sans honneur que dans sa patrie [4].

Jésus dans la synagogue de Nazareth.

Le Sauveur parcourut les bourgs et les bourgades de la Galilée, prêchant partout, et guérissant les malades. Comme il voyoit les peuples avides de la parole, il dit à ses apôtres que la moisson étoit grande, mais qu'il y avoit peu d'ouvriers, et qu'il falloit prier le maître de la moisson d'y en envoyer [5].

Moisson abondante.

Il députa en même temps ses disciples, et les fit partir deux à deux, leur donnant le pouvoir de faire des miracles, et leur ordonnant de ne porter ni provisions, ni armes, ni habits à changer, ni deux paires de sandales; mais d'aller annoncer la venue du royaume céleste aux Juifs, et non aux gentils ni aux Samaritains; d'entrer dans les maisons des plus dignes et des plus gens de bien dans chaque ville, et d'y demeurer sans changer de logis, tandis qu'ils seroient dans ce lieu; et au cas qu'on ne voulût pas les recevoir, de secouer même la poussière de leurs souliers contre eux, et de se retirer [6]. Il leur donne en cette occasion plusieurs autres excellentes instructions [7]. Les apôtres étant donc par-

Mission des apôtres pour prêcher.

[1] *Marc.* VI. 1. — [2] *Matt.* IX. 27.-31. — [3] *Matt.* IX. 32. 33. 34. — [4] *Matt.* XIII. 54. *ad finem. Marc.* VI. 1.-6. (Le texte de saint Marc prouve qu'après le ỳ 34 du chap. IX de saint Matthieu, il faut placer les cinq derniers ỳ du chap. XIII.) — [5] *Matt.* IX. 35. *ad finem.* (Le ỳ 6. du chap. VI de saint Marc prouve qu'il faut revenir ici au ỳ 35 du chap. IX de saint Matthieu.) — [6] *Matt.* X. 1.-15. *Marc.* VI. 7.-11. *Luc.* IX. 1.-5. — [7] *Matt.* X. 16. *ad finem.*

An de l'ère chr. vulg. 32.

tis, prêchèrent partout, et firent une infinité de miracles. Le Sauveur, d'un autre côté, alla prêcher dans les villes du pays où les apôtres avoient été avant lui [1].

Mort de Jean-Baptiste.

Ce fut en ce temps-là que saint Jean-Baptiste fut décollé dans la prison par les ordres d'Hérode Antipas, après que la fille d'Hérodiade eut dansé devant ce prince [2].

Reproches contre les villes de Bethsaïde, Corozaïn et Capharnaüm.

Jésus ayant prêché partout, et ayant opéré une infinité de miracles, principalement dans les villes qui sont au bord de la mer de Tibériade, leur fit des reproches de leur incrédulité, disant que si Tyr et Sidon avoient vu les prodiges qu'il avoit faits à Bethsaïde, à Capharnaüm et à Corozaïn, il y auroit long-temps qu'elles se seroient converties [3].

Hérode croit que Jean-Baptiste est ressuscité.

En ce même temps Hérode ayant entendu le bruit des miracles de Jésus, s'imagina que Jean-Baptiste étoit ressuscité, et que c'étoit lui qui faisoit ces prodiges [4].

Retour des apôtres de leur mission.

Les apôtres étant de retour de leur mission, viennent rendre compte à Jésus du succès de leur prédication [5]. Le Sauveur en rend grâce à son père, et invite tous le monde à porter son joug et à le suivre [6].

[1] *Matt.* XI. 1. *Marc.* VI. 12. 13. *Luc.* IX. 6. — [2] *Matt.* XIV. 3. 12. *Marc.* VI. 17. 30. *Luc.* IX. 6. (On ignore quel est le temps précis de la mort de saint Jean-Baptiste; mais on ne peut douter qu'on ne doive la placer entre la députation qu'il envoya à Jésus, et la conjecture d'Hérode touchant Jésus. C'est à l'occasion de cette conjecture que saint Matthieu et saint Marc rapportent ce fait.) — [3] *Matt.* XI. 20.-24. (C'est ici que Thoynard place ces cinq versets; mais il faut avouer qu'ils n'y sont amenés par aucun texte des évangélistes. Quelques-uns les laissent où l'Evangile de saint Matthieu les place, c'est-à-dire à la suite des reproches que Jésus-Christ fit aux Juifs à l'occasion de la députation de saint Jean, rapportée dans l'article XLVIII, et il semble que rien n'empêche de les y laisser.) — [4] *Matt.* XIV. 1. 2. *Marc.* VI. 14.-16. *Luc.* IX. 7.-9. (Les textes de saint Marc et de saint Luc prouvent qu'il faut revenir ici au chap. XIV. de saint Matthieu. Les textes des chapitres XI. XII. XIII. de cet évangéliste se trouvent employés aux articles XLVIII. LXIV. LXVI. XLI. XLII. L. LI. LII. LIII et LX.) — [5] *Marc.* VI. 30. *Luc.* IX. 10. — [6] *Matt.* XI. 25. *ad finem.* (C'est ici que Thoynard place ces six derniers versets, que le texte de saint Matthieu joint aux reproches rapportés dans l'art. LXIV. La même action de grâces de Jésus-Christ se trouve placée par saint Luc au retour des soixante-douze disciples. (Art. XCII.) Thoynard suppose que cette parole a été répétée deux fois, et que ce qui y donna lieu la première fois fut le retour des douze apôtres ici marqués par saint Marc et par saint Luc. Mais comme saint Matthieu ne parle point du retour des douze apôtres, et que saint Marc et saint Luc ne disent point que Jésus-Christ ait alors prononcé aucune des paroles que Thoynard place ici, il semble qu'on pourroit les laisser où le texte de saint Matthieu les place, c'est-à-dire à la suite des reproches que Jésus-Christ fit aux Juifs, et particulièrement aux villes impénitentes, à l'occasion de la députation de saint Jean rapportée dans l'art. XLVIII. Selon cette hypothèse, il n'y auroit aucune interruption dans le chap. XIV de saint Matthieu, et le ren-

An de l'ère chr. vulg. 32.

Ayant appris ce qu'Hérode disoit de lui, il se retira dans un lieu désert avec ses disciples pour se reposer. Mais comme ils étoient toujours accablés des peuples, qui ne leur laissoient pas même le temps de manger, il entra avec ses apôtres dans une barque, et ayant passé le lac de Génésareth, il se retira avec eux sur une montagne [1].

Jésus se retire au-delà du lac de Génésareth.

La multitude ayant su que Jésus alloit au-delà du lac s'y rendit aussi par terre, et y arriva avant lui dans le désert de Béthsaïde. Jésus descendit de la montagne, et touché de compassion, guérit les malades qu'on lui présenta, et commença d'enseigner le peuple [2].

Multiplication des cinq pains.

L'heure de manger étant passée et le jour commençant un peu à baisser, les apôtres représentèrent à Jésus qu'il falloit renvoyer le peuple, afin qu'il pût aller acheter de quoi manger dans les villages. Jésus répondit : Il n'est pas nécessaire qu'ils y aillent : donnez-leur à manger vous-mêmes. Il leur demanda combien ils avoient de pains ; et ayant appris qu'ils en avoient cinq et deux poissons, il leur dit de faire asseoir le peuple, et de lui donner à manger. Jésus fut obéi : le peuple mangea et fut rassasié, et on recueillit douze paniers pleins de ce qui étoit resté. Il y avoit cinq mille hommes, sans les femmes et les enfans [3].

Jésus marche sur les eaux. Saint Pierre y marche aussi.

Le soir étant venu, Jésus sachant que le peuple avoit dessein de l'établir roi, contraignit ses disciples d'entrer dans la barque, et de passer le lac, pour aller à Bethsaïde. Il renvoya la multitude, et monta seul sur une montagne pour prier. Cependant ces apôtres étoient au milieu du lac, occupés à lutter contre les vagues et les vents contraires. Ils étoient environ à vingt-cinq ou trente stades du bord, lorsque Jésus vint à eux, marchant sur la mer, et il feignit de vouloir passer outre. Ils le prirent d'abord pour un fantôme ; mais il les rassura en leur parlant, et saint Pierre lui dit : Seigneur, si c'est vous, commandez que j'aille vers vous, en marchant sur les eaux. Jésus lui dit de venir. Il vint ; mais voyant un tourbillon ou une vague, il eut peur, et il commençoit d'enfoncer. Il s'écria, et Jésus le retint par la

versement que Thoynard supposoit être depuis le ℣ 22 du chap. IV jusqu'au ℣ 13 du chap. XIV se trouveroit renfermé entre la fin du chap. IV et le commencement du chap. XIV.)

[1] *Matt.* XIV. 13. *Marc.* VI. 31.-33. *Luc.* IX. 10. 11. *Joann.* VI. 1.-3. — [2] *Matt.* XIV. 14. *Marc.* VI. 34. *Luc.* IX. 11. *Joan.* VI. 4.-7. — [3] *Matt.* XIV. 15.-21. *Marc.* VI. 35.-44. *Luc.* IX. 12.-17. *Joan.* VI. 8.-13.

An de l'ère chr. vulg. 32.

main. Les disciples prièrent Jésus d'entrer dans la barque; il y entra; et aussitôt elle se trouva à bord [1].

Les disciples avoient d'abord voulu aller à Bethsaïde; mais ils en furent empêchés par le vent du nord. Ils vinrent donc à Tibériade, et de là à Capharnaüm.

Ils arrivent à Capharnaüm. Discours sur la nourriture céleste.

La multitude qui savoit que Jésus n'étoit point entré dans la barque avec ses disciples, crut qu'il étoit demeuré dans le désert de Bethsaïde. Elle le chercha donc avec empressement le lendemain, pour le faire roi, espérant qu'il continueroit de les nourrir, comme il venoit de faire. Mais quelques barques étant venues de Tibériade au même endroit, leur apprirent que Jésus avoit abordé dans le territoire de Tibériade. Aussitôt le peuple revint en-deçà de la mer, et vint trouver Jésus, qui durant cet intervalle s'étoit rendu à Capharnaüm.

Ayant trouvé Jésus dans la synagogue de cette ville, ils lui demandèrent comment il étoit venu. Jésus leur dit: Vous me cherchez, non à cause des miracles que vous avez vus, mais à cause que je vous ai donné à manger le jour précédent. Il les exhorta à chercher une autre nourriture, qui ne périt point. Il leur dit qu'il est lui-même le pain du ciel, fort différent de la manne que Moïse avoit donnée à leurs pères. Ce discours les offensa, et sa qualité de fils d'un artisan les scandalisoit. Il continua toutefois de leur parler de la différence qu'il y avoit entre la manne dont leurs pères avoient été nourris, et le pain qu'il leur offroit. Il leur déclara que sa chair étoit vraiment nourriture, et son sang véritablement breuvage. Ce discours fut cause que la plupart de ses disciples l'abandonnèrent. Jésus demanda à ses apôtres s'ils vouloient aussi s'en aller. Mais Pierre lui répondit: Seigneur, à qui irons-nous? vous avez les paroles de la vie éternelle; nous croyons, et nous savons que vous êtes le Christ, Fils du Dieu vivant. Jésus lui dit qu'il les avoit choisis tous douze, mais qu'un d'eux étoit un traître: il parloit de Judas d'Iscarioth [2]. On amena à Jésus de tous côtés des malades à Capharnaüm. Il les guérit; mais il partit bientôt après pour aller célébrer la Pâque à Jérusalem [3].

Troisième Pâque marquée dans l'Evangile depuis le baptême de Jésus-Christ.

[1] *Matt.* XIV. 22.-34. *Marc.* VI. 45.-55. *Joan.* VI. 14.-21. — [2] *Joan.* VI. 22. *ad finem.* — [3] *Matt.* XIV. 35. *Marc.* VI. 54.-56.

QUATRIÈME PARTIE,

Qui comprend ce qui s'est passé depuis la troisième Pâque célébrée par Jésus-Christ après son baptême, jusqu'à la quatrième.

L'INTERVALLE qui s'écoula depuis la troisième Pâque de Jésus-Christ, jusqu'à la quatrième et dernière, est celui qui est le plus rempli par le recit des évangélistes; c'est ce qui nous donne lieu de le diviser : la fête des Tabernacles qui se trouve au milieu de cet intervalle en formera le partage. Ainsi nous diviserons cette quatrième partie en deux articles, dont le premier contiendra ce qui s'est passé dans les six premiers mois qui s'écoulèrent depuis la troisième Pâque jusqu'à la fête des Tabernacles de cette année; le second contiendra ce qui s'est passé dans les six derniers mois, depuis la fête des Tabernacles jusqu'à la quatrième Pâque. **An de l'ère chr. vulg. 32.**

ARTICLE 1er, qui comprend ce qui s'est passé depuis la troisième Pâque jusqu'à la fête des Tabernacles de la même année.

Retour de Jésus en Galilée. Scandale des pharisiens de ce que les disciples de Jésus ne lavoient pas leurs mains avant le repas.

Après la Pâque, Jésus quitta la Judée, parce que les Juifs cherchoient à le faire mourir. Il revint donc en Galilée; et en quelque lieu qu'il entrât, les habitans de l'endroit lui présentoient les malades. Ils les mettoient hors des maisons, et le prioient qu'il leur permît seulement de toucher le bord de son vètement; et tous ceux qui le touchoient étoient guéris [1].

Quelques pharisiens et quelques scribes qui étoient venus de Jérusalem après la fête de Pâque, ayant remarqué que, contre la tradition des Juifs, les disciples de Jésus ne lavoient pas leurs mains avant de manger, en portèrent leurs plaintes à Jésus. Mais il leur dit qu'ils étoient de vrais hypocrites, qui pour garder leurs traditions négligeoient l'observation des principaux préceptes de la loi, et en particulier celui de rendre honneur à ses parens; et ayant appelé les troupes de peuples, il leur dit que ce n'étoit point ce qui entroit dans la bouche qui souilloit l'homme, mais ce qui en sortoit; par où il faisoit entendre que les souillures légales en elle-mêmes ne souilloient point l'âme [2].

[1] *Matt.* XIV. 36. *et ult. Marc.* VI. 55. 56. *Joan.* VII. 1. — [2] *Matt.* XV. 1.-11. *Marc.* VII. 1.-16.

An de l'ère chr. vulg. 32.

Lorsqu'il se fut retiré, ses apôtres lui dirent que les pharisiens avoient été scandalisés de son discours. Laissez-les, leur dit-il ; ce sont des aveugles qui conduisent des aveugles. Toute plante que mon père céleste n'aura point plantée, sera arrachée. Ensuite les disciples lui ayant demandé l'explication de ce qu'il avoit dit, que ce n'étoit pas ce qui entroit dans l'homme, qui souilloit l'homme ; il leur fit remarquer que tout ce qui entre dans la bouche, est digéré par l'estomac, et que ce qui n'est pas utile à la nourriture, est rejeté par les voies ordinaires : au lieu que ce qui sort de la bouche de l'homme, vient du cœur de l'homme, et le rend coupable aux yeux de Dieu ; comme les querelles, les mensonges, les mauvais désirs, les pensées, et les actions déshonnêtes [1].

Fille de la Chananéenne guérie.

Au commencement de mai, il partit pour aller aux environs de Tyr et de Sidon. Il vouloit demeurer caché, mais il fut bientôt découvert. Une femme chananéenne vint lui demander la guérison de sa fille. Jésus ne lui répondit rien d'abord ; mais comme elle continuoit de crier, et que ses apôtres le sollicitoient de lui accorder ce qu'elle demandoit, et de la renvoyer, il dit qu'il n'étoit venu que pour les brebis égarées de la maison d'Israël. Dès qu'il fut arrivé dans la maison, cette femme vint se jeter à ses pieds, lui demandant instamment qu'il guérît sa fille. Jésus lui répondit qu'il n'étoit pas juste de donner aux chiens le pain des enfans. Il est vrai, répliqua-t-elle, mais les petis chiens mangent au moins les miettes qui tombent de la table de leurs maîtres. Jésus admirant sa foi, lui accorda sa demande [2].

Sourd et muet guéri.

Il continua sa route par Sidon, et par la Décapole, et vint au-delà de la mer de Galilée. On lui présenta un homme sourd et muet ; et l'ayant tiré à l'écart, il lui mit les doigts dans les oreilles, et toucha sa langue avec sa salive, et lui rendit ainsi la parole et l'ouïe [3].

Multiplication des sept pains.

Il monta sur une montagne, et y demeura trois jours. Pendant ce temps il vint une infinité de malades qu'il guérit dès qu'il fut descendu. Et comme les troupes de peuples l'attendoient depuis trois jours, il dit à ses disciples, qu'il ne falloit pas les laisser retourner à jeun dans leurs maisons. Ils avoient sept pains, et quelques petits poissons pour la provision de la suite de Jésus. Il les fit distribuer à toute

[1] *Matt.* xv. 12.-20. *Marc.* vii. 17.-23. — [2] *Matt.* xv. 21.-28. *Marc.* viii. 24.-30. — [3] *Matt.* xv. 29. *Marc.* vii, 31. *ad finem.*

la multitude, qui étoit d'environ quatre mille hommes, sans compter les femmes et les enfans. Ils furent tous rassasiés, et il en demeura encore sept paniers de restes qu'on recueillit [1].

Signe du prophète Jonas, promis aux pharisiens.

Jésus s'embarqua aussitôt après, et alla à Magédan dans le canton de Dalmanutha, sur le même bord de la mer, mais plus au midi que le lieu où il s'étoit embarqué. Comme il y étoit, les pharisiens et les sadducéens vinrent pour le tenter en lui demandant un prodige dans le ciel. Mais Jésus leur reprocha qu'eux qui étoient si habiles pour discerner la face du ciel et pour prévoir le beau ou le mauvais temps, n'eussent pas assez de discernement pour connoître les temps et pour voir que les prophéties étoient accomplies dans sa personne. Enfin il leur déclara qu'il n'avoit point d'autre signe à leur donner que celui du prophète Jonas; et les ayant quittés, il s'embarqua de nouveau sur le lac de Génésareth pour aller à Bethsaïde, ville située à l'extrémité septentrionale du lac [2].

Levain des pharisiens, des sadducéens et d'Hérode.

En s'embarquant les apôtres avoient oublié de prendre du pain pour leur provision, et ils se trouvèrent de l'autre côté du lac n'ayant qu'un seul pain. Jésus leur dit qu'ils se gardassent bien du levain des pharisiens, des sadducéens et de celui d'Hérode. Il vouloit marquer la doctrine et les sentimens de ces gens-là. Mais les disciples ne songeoient qu'au pain matériel qu'ils avoient oublié. Jésus-Christ leur reprocha leur peu de foi, les fit souvenir des deux miracles dont ils avoient été témoins, et comment une fois il avoit nourri cinq mille hommes avec cinq pains et une autre fois quatre mille hommes avec sept pains. Alors ils comprirent qu'il leur parloit de la doctrine des pharisiens et des sadducéens, dont il falloit se donner de garde [3].

Aveugle guéri à Bethsaïde.

Il prit terre à Bethsaïde, qui étoit au nord du lac, et on lui amena un aveugle pour le prier de le guérir. Il le tira hors de la ville, lui cracha sur les yeux, lui imposa les mains, et lui demanda s'il voyoit. Je vois, dit-il, des hommes comme des arbres qui marchent. Jésus mit une seconde fois les mains sur ses yeux, et l'aveugle vit parfaitement. Il le renvoya, et lui dit de ne pas publier ce qui lui étoit arrivé [4].

[1] *Matt.* XV. 32. *ad finem. Marc.* VIII. 1.-10. — [2] *Matt.* XVI. 1.-4. *Marc.* VIII. 11, 13. — [3] *Matt.* XVI. 5.-12. *Marc.* VIII. 14.-21. — [4] *Marc.* VIII. 22.-26.

An de l'ère chr. vulg. 32. Confession de saint Pierre que Jésus est le Messie.

Jésus partit de Bethsaïde et alla plus avant vers le nord du côté de Césarée de Philippe. Un jour étant seul en prière avec ses disciples, il leur demanda ce qu'on disoit de lui. Ils lui répondirent que les uns disoient qu'il étoit Elie, d'autres Jérémie, d'autres Jean-Baptiste, ou quelqu'un des prophètes ressuscités. Et vous, dit Jésus, que pensez-vous de moi?—Vous êtes le Christ, fils de Dieu, répondit Pierre. Alors Jésus loua sa foi, et lui dit : Vous êtes Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle; et je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que vous lierez sur la terre sera aussi lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera aussi délié dans le ciel. Alors il leur ordonna de ne dire à personne qu'il étoit le Christ [1].

Première prédiction des souffrances de Jésus.

Après cela Jésus commença de prédire à ses apôtres les maux qu'il devoit souffrir à Jérusalem. Saint Pierre le tirant à l'écart, lui dit : A Dieu ne plaise que cela vous arrive. Mais Jésus jetant les yeux sur ses disciples, reprit fortement Pierre, en lui disant : Retirez-vous de moi, Satan, vous m'êtes un sujet de scandale. En même temps il appela le peuple et lui dit : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive. Car celui qui veut conserver sa vie la perd; et celui qui la perd pour l'amour de moi la conserve; celui qui rougira de moi devant les hommes, je rougirai de lui lorsque je paraîtrai dans la gloire de mon père avec ses anges. Je vous dis en vérité qu'il y a ici quelqu'un qui ne mourra point qu'il n'ait vu le royaume de Dieu qui doit venir avec sa puissance [2]. Il parloit sans doute ou de sa transfiguration ou de la vengeance qu'il devoit exercer contre les Juifs par les armes des Romains.

Transfiguration du Sauveur.

Six jours après [3] cet entretien, Jésus conduisit trois de ses apôtres, Pierre, Jacques et Jean, sur une montagne à l'écart, où s'étant mis en prière pendant la nuit, il parut tout d'un coup tout brillant de gloire, et ses habits blancs et éclatans comme la neige. Cependant les apôtres étoient tombés dans l'assoupissement, d'où s'étant enfin éveillés,

[1] *Matt.* XVI. 15.-2x. *Marc.* VIII. 27.-30. *Luc.* IX. 18.-21. — [2] *Matt.* XVI. 21. *ad finem. Marc.* VIII. 31. *ad finem. Luc.* IX. 22.-27. — [3] (C'est l'expression de saint Matthieu et de saint Marc; saint Luc dit, *Environ huit jours après*; parce qu'outre les six jours entiers, il y comprend le jour où Jésus-Christ parloit, et celui où arriva le miracle.)

ils furent témoins de la transfiguration de leur maître. Ils virent Moïse et Elie qui s'entretenoient avec lui, et parloient de la mort qu'il devoit souffrir à Jérusalem. Pierre, transporté de joie et ne sachant plus ce qu'il disoit, proposa à Jésus de faire sur cette montagne trois tentes, pour Jésus, pour Moïse et pour Elie : mais pendant ce temps ces deux saints disparurent, et une nuée enveloppa les disciples. Alors ils entendirent une voix qui cria : Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis ma complaisance ; écoutez-le. A cette voix ils se prosternèrent saisis de frayeur ; mais Jésus les releva, et il leur dit le matin, en descendant de la montagne, de ne dire à personne ce qu'ils avoient vu qu'après sa résurrection [1].

Élie est venu en la personne de Jean-Baptiste.

Ce que Jésus-Christ avoit dit, *qu'il devoit ressusciter*, n'avoit pas été bien entendu par les apôtres. Ils se demandoient entre eux ce que cela vouloit dire, et ils dirent à Jésus : Comment donc les scribes disent-ils qu'Elie doit venir auparavant? Jésus leur dit qu'à la vérité Elie devoit venir avant le dernier jour pour rétablir toutes choses ; mais qu'il étoit déjà venu en esprit dans la personne de Jean-Baptiste, que les Juifs n'avoient pas reçu, et qu'ils avoient traité comme ils avoient voulu : et il leur annonça que les Juifs traiteroient de même le Fils de l'homme [2].

Guérison d'un enfant lunatique, muet et possédé du démon.

Comme la transfiguration s'étoit faite pendant la nuit, dès le matin Jésus étant descendu de la montagne avec Pierre, Jacques et Jean, vint trouver ses autres disciples qui étoient au milieu d'une grande troupe de peuple et en dispute avec les scribes sur ce qu'ils n'avoient pu rendre la santé à un jeune homme qui étoit lunatique, épileptique, muet et possédé du démon. Aussitôt que Jésus parut tout le monde vint au-devant de lui pour le recevoir, et entre autres le père de l'enfant, qui lui raconta la maladie de son fils et le conjura de lui rendre la santé. Jésus répondit : O race incrédule et perverse! jusqu'à quand demeurerai-je au milieu de vous? Amenez-moi ce jeune homme. Aussitôt le démon commença de le tourmenter. Alors Jésus dit au père que s'il avoit la foi, rien n'étoit impossible à celui qui croyoit. Le père fondant en larmes répondit : Je crois, Seigneur, mais aidez mon incrédulité. En même temps Jésus menaça le démon et le força de quitter le jeune homme [3].

[1] *Matt.* XVII. 1.-9. *Marc.* IX. 1.-9. *Luc.* IX 28.-36. — [2] *Matt.* XVII. 10.-13. *Marc.* IX. 10-13. — [3] *Matt.* XVII. 14-17. *Marc.* IX. 14-26. *Luc.* IX. 37-43.

An de l'ère chr. vulg. 32.

Démon qu'on ne peut chasser que par la prière et par le jeûne. Passion prédite pour la seconde fois.

Jésus étant entré dans la maison, ses disciples vinrent lui demander en particulier pourquoi ils n'avoient pu guérir ce malade. Jésus leur répondit que c'étoit à cause de leur peu de foi, et que s'ils avoient de la foi comme un grain de sénevé, ils transporteroient des montagnes. Cette sorte de démon, ajouta-t-il, ne peut être chassé que par la prière et le jeûne [1].

Il parcourut ensuite la Galilée, et ne voulut pas que l'on sût qui il étoit. Il disoit à ses apôtres que le Fils de l'homme devoit être livré entre les mains des Juifs ; qu'il devoit être mis à mort et ressusciter le troisième jour. Mais cela n'entroit point dans leur esprit. Ils ne laissoient pas d'entrevoir que cela désignoit la venue du royaume du Fils de Dieu, et ils parloient en chemin de la primauté, disputant qui d'entre eux seroit le premier dans le royaume des cieux [2].

Jésu paie les deux drachmes pour le temple.

Jésus et Pierre arrivèrent à Capharnaüm avant les autres ; et les receveurs des deux drachmes par tête, qui se payoient au temple, vinrent demander à saint Pierre, si son maître ne payoit pas les deux drachmes, ou le demi-sicle. Pierre répondit : Oui, il le paie. Jésus, aussitôt qu'il fut arrivé à la maison, et avant que Pierre lui eût parlé, lui dit : Les rois de la terre, de qui tirent-ils le tribut? est-ce de leurs enfans, ou des étrangers? Des étrangers, répondit Pierre. Les enfans en sont donc exempts, répliqua Jésus, voulant dire qu'étant le Fils de Dieu, il n'étoit pas obligé de payer ce qu'on levoit pour la maison de son père. Toutefois, ajouta-t-il, afin que nous ne leur soyons pas un sujet de scandale, allez à la mer, et le premier poisson que vous tirerez avec votre ligne, vous donnera de quoi payer pour moi et pour vous. Pierre y alla, et il tira un poisson qui avoit dans la bouche un stater ou un sicle. Il le donna au receveur pour Jésus et pour lui [3].

Dispute entre les apôtres sur la primauté dans le royaume de Dieu.

Dans ce même moment, les disciples arrivèrent, car il paroît qu'ils n'étoient point présens à tout ce qui se passa pour le paiement du demi-sicle, et qu'ils étoient demeurés derrière, disputant, comme nous l'avons dit, sur la primauté. En arrivant donc, ils demandèrent à Jésus, qui étoit le plus grand dans le royaume des cieux? Jésus qui savoit ce qui s'étoit passé entre eux pendant son absence, leur de-

[1] *Matt.* XVII. 18.-20. *Marc.* IX. 27. 28. — [2] *Matt.* XVII. 21. 22. *Marc.* IX. 30.-33. *Luc.* IX. 44.-46. — [3] *Matt.* XVII. 23. *ad finem.*

An de l'ère chr. vulg. 32.

manda de quoi ils avoient disputé en chemin. Mais ils demeurèrent confus et dans le silence. Ensuite pour répondre à leur question, il leur dit que pour devenir le premier, il falloit chercher à être le dernier de tous; et prenant un petit enfant, il le mit auprès de lui, et leur dit que s'ils vouloient entrer dans le royaume des cieux, ils devoient devenir comme cet enfant [1].

Homme qui chasse les démons au nom de Jésus, quoiqu'il ne fût pas de ses disciples. Danger du scandale.

Jean raconta à Jésus, qu'ils avoient vu un homme qui chassoit les démons en son nom, et que comme il n'étoit pas de leur compagnie, ils l'en avoient empêché. Jésus lui dit qu'il falloit le laisser; qu'un homme qui faisoit ces miracles en son nom, ne seroit pas disposé à mal parler de lui; et que quiconque n'étoit pas contre lui, étoit pour lui [2].

Il ajouta que quiconque donneroit un verre d'eau à ses disciples en son nom, en recevroit la récompense; et malheur à celui qui scandaliseroit le moindre des siens; qu'il vaudroit mieux qu'on lui mît au cou une meule de moulin, et qu'on le jetât dans la mer; qu'il falloit qu'il y eût des scandales dans le monde; mais malheur à celui qui le causeroit; que si notre main, notre pied, notre œil nous sont un sujet de scandale, il faut les arracher, et les jeter loin de nous; que le ver des damnés ne mourra point, et que leur feu ne s'éteindra point; et que le sel est bon; mais s'il vient à s'affadir, comment lui rendra-t-on sa première vertu [3]?

Parabole de la brebis égarée. Règles pour la correction fraternelle.

Il dit de plus qu'on ne doit point mépriser les moindres des fidèles, puisque leurs anges voient la face du Père céleste; qu'il est venu chercher ce qui étoit perdu. Il propose la parabole d'un homme qui, ayant cent brebis, va en chercher une seule qui s'étoit égarée, et laisse les quatre-vingt-dix-neuf autres sur les montagnes. Il donne les règles de la correction fraternelle. Il faut premièrement reprendre notre frère seul à seul, puis l'avertir en présence de deux ou trois témoins. S'il ne se corrige pas encore, on peut le dénoncer à l'Église. S'il n'écoute pas l'Église, il faut se séparer de lui, et le regarder comme un païen et un publicain. Il ajoute que ce que ses apôtres auront lié ou délié sur la terre, sera lié ou délié dans le ciel; que quand deux ou trois personnes s'assembleront en son nom, il se trou-

[1] *Matt.* XVIII. 1.-4. *Marc.* IX. 33.-36. *Luc.* IX. 47 *et* 48. — [2] *Marc.* IX. 37.-40. *Luc.* IX. 49. *et* 50. — [3] *Matt.* XVIII. 6.-9. *Marc.* IX. 41. *ad finem.*

An de l'ère chr. vulg. 32.

vera au milieu d'eux; s'ils s'accordent à demander quelque chose, elle leur sera accordée par le Père céleste [1].

Pardon des injures.

A l'occasion de ce que Jésus avoit dit de la correction fraternelle, Pierre lui demanda combien de fois on devoit pardonner à son frère; s'il falloit lui pardonner jusqu'à sept fois. Jésus lui répondit : Je ne vous dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois. Il ajouta une parabole d'un roi qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs; on lui en présenta un qui lui devoit dix mille talens, et qui, ayant demandé du temps, fut renvoyé quitte de sa dette. Mais au sortir de chez son maître, ayant rencontré un de ses conserviteurs qui lui devoit cent deniers, il le prit au collet, et, malgré ses prières et ses larmes, le jeta en prison. Le roi ayant appris la cruauté de ce serviteur envers son conserviteur, le fit prendre, et le livra aux bourreaux jusqu'à ce qu'il eût rendu toute la somme qu'il devoit. Ainsi le Père céleste traitera ceux qui ne pardonneront pas sincèrement à leurs frères [2].

Voyage de Jésus à Jérusalem, pour la Pentecôte.

Comme le temps approchoit où Jésus devoit être enlevé de ce monde, il voulut aller à Jérusalem célébrer pour la dernière fois la fête de la Pentecôte. Il envoya devant lui quelqu'un pour lui préparer un logement; mais on ne voulut pas recevoir Jésus dans le bourg des Samaritains, où il vouloit loger. Deux de ses disciples, Jacques et Jean, lui demandèrent s'il trouveroit bon qu'ils fissent descendre le feu du ciel sur cette bourgade. Mais Jésus leur dit qu'ils ne savoient à quel esprit ils appartenoient; que pour lui, il étoit venu pour sauver, et non pour perdre les hommes. C'est ce zèle trop ardent de ces deux disciples qui leur fit donner le nom de *Boanergès*, ou Fils du Tonnerre [3].

Dispositions pour suivre Jésus comme il faut.

Un homme vint lui dire qu'il vouloit le suivre partout. Jésus lui répondit : Les renards ont des tanières, et les oiseaux du ciel ont des nids pour se retirer; mais le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. Jésus ayant dit à un autre de le suivre, celui-ci lui demanda de lui permettre d'aller donner auparavant la sépulture à son père. Mais Jésus lui répondit qu'il devoit laisser aux morts le soin d'ensevelir leurs morts. Il dit à un autre, qui lui demanda le loisir d'aller dire adieu à ses parens : Celui qui met la main à la charrue ne doit pas regarder derrière lui [4].

[1] *Matt.* XVIII. 10-20. — [2] *Matt.* XVIII. 21. *ad finem.* — [3] *Luc.* IX. 51. 56. — [4] *Luc.* IX. 57. *ad finem.*

An de l'ère chr. vulg. 32.

Mission des soixante-douze disciples.

Jésus, outre ses douze apôtres, choisit encore soixante-douze disciples qu'il envoya devant lui dans tous les lieux où il devoit passer. En allant à Jérusalem, il leur dit que la moisson étoit grande, mais qu'il y avoit peu d'ouvriers; qu'il les envoyoit comme des brebis au milieu des loups; qu'ils ne prissent ni bourse, ni provisions, ni souliers à changer; qu'ils ne saluassent personne dans leur chemin; qu'en entrant dans la maison ils lui souhaitassent la paix et toute sorte de prospérités; que si ceux de la maison étoient dignes de les recevoir, la paix viendroit sur cette maison, sinon qu'elle reviendroit à eux. Il leur dit de demeurer dans la même maison sans en sortir, tant qu'on voudroit bien les y souffrir; de manger ce qu'on leur serviroit, de guérir les malades, de prêcher la venue du royaume de Dieu. Il ajouta : Lorsque vous serez entrés dans une ville, et qu'on ne voudra pas vous recevoir, secouez contre elle la poussière de vos pieds, et sortez-en. Cette ville sera traitée au jour du jugement avec plus de sévérité que Sodome et Gomorrhe. Malheur à Corozaïm, à Capharnaüm, à Bethsaïde : au jour du jugement, Tyr et Sidon seront traitées moins rigoureusement que ces trois villes [1].

Retour des soixante-douze disciples après leur prédication.

Les soixante-douze disciples ayant ainsi reçu leur mission, vont dans tous les lieux où Jésus devoit les suivre, prêchent la venue du royaume de Dieu, et font toute sorte de prodiges. Ils reviennent quelque temps après, lorsque Jésus approchoit de Jérusalem, et lui racontent les heureux succès de leur prédication, et que les démons mêmes leur sont soumis. Jésus leur répond qu'il avoit vu Satan, qui tomboit du ciel comme un éclair. Il donne ensuite à ses disciples la force de marcher sans rien craindre sur les serpens et les scorpions, et la vertu de résister à toute sorte de venins et de choses dangereuses. Il rend grâce à son père de ce qu'il a découvert ses mystères aux simples et aux petits, pendant qu'il les cachoit aux grands et aux superbes. Il ajouta que son père lui avoit mis tout en main; que nul ne connoissoit le Père que le Fils, ni le Fils que le Père, ou ceux à qui l'un ou l'autre auroient voulu le révéler; que bienheureux étoient ses disciples, qui voyoient celui que bien des rois et des prophètes avoient désiré voir et connoître [2].

Parabole de l'homme blessé

Un savant dans la loi vint tenter Jésus, en lui demandant : Que ferai-je pour avoir la vie éternelle? Jésus lui

[1] *Luc.* x. 1.-16. — [2] *Luc.* x. 17.-24.

An de l'ère chr. vulg. 32.

en allant à Jéricho, et secouru par un Samaritain.

répondit : Que porte la loi ? Le scribe lui dit : Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, et votre prochain comme vous-même. Jésus lui répondit : Vous avez bien dit ; faites cela, et vous vivrez. Le scribe ajouta : Mais quel est mon prochain ? Jésus lui proposa cette parobole : Un Juif allant de Jérusalem à Jéricho fut arrêté sur le chemin par des voleurs qui le blessèrent, le dépouillèrent, et le laissèrent demi-mort sur la place. Un prêtre passant par là vit cet homme blessé, et passa sans lui donner du secours. Un lévite quelque temps après passa de même sans lui rien faire. Enfin un Samaritain passant par la même route, le releva, banda ses plaies, le prit sur sa monture, le conduisit à l'hôtellerie, en prit grand soin pendant qu'il y fut, et en sortant donna de l'argent au maître de la maison afin qu'il en eût soin. Qui de ces trois a été le prochain de ce pauvre blessé ? Le scribe répondit : C'est celui qui a été touché de son malheur. Allez, lui répondit Jésus, et faites de même [1].

Jésus reçu à Béthanie dans la maison de Marthe et de Marie.

Jésus continuant son chemin vers Jérusalem entra dans un bourg nommé Béthanie, qui n'étoit éloigné de cette ville que de quinze stades, ou trois quarts de lieue ; et il y fut reçu dans la maison d'une femme nommée Marthe. Marthe s'empressoit de préparer à manger à Jésus, pendant que Marie sa sœur, assise à ses pieds, écoutoit tranquillement sa parole. Marthe s'en plaignit à Jésus, et lui dit : Seigneur, vous ne pensez pas que ma sœur me laisse seule occupée à vous servir ; dites-lui donc de m'aider. Mais Jésus lui répondit : Marthe, vous vous occupez à bien des choses ; Marie a choisi la meilleure part, qui ne lui sera point ôtée [2].

Formule de prière donnée par Jésus à ses apôtres.

Comme Jésus étoit sur le mont des Oliviers, vis-à-vis de Jérusalem, après qu'il eut achevé sa prière, ses disciples le supplièrent de leur donner une formule de prière, comme Jean-Baptiste en avoit donné à ses disciples. Jésus leur enseigna l'oraison dominicale, qu'il leur avoit déjà donnée dans le sermon sur la montagne. Il continua de les instruire sur la vertu et les qualités d'une bonne oraison. Il leur proposa la parabole d'un homme qui, ayant besoin de trois pains, à cause d'un ami qui lui étoit venu de dehors, alla les demander à son voisin. Celui-ci étoit couché, et toute sa famille. Il s'excusa d'abord ; mais enfin vaincu par l'importunité de son voisin, il se leva, et lui donna tout ce qu'il

[1] *Luc.* x. 25.-37. — [2] *Luc.* x. 38. *ad finem.*

lui demandoit. Jésus conclut : Demandez donc, et vous recevrez; cherchez, et vous trouverez; frappez, et on vous ouvrira. Qui est le père qui donne une pierre ou un serpent à son fils qui lui demande du pain ou un œuf [1]?

An de l'ère chr. vulg. 32.

On présenta à Jésus un possédé, qui étoit muet. Jésus le guérit; mais les pharisiens l'accusèrent de ne chasser les démons que par Béelzébub, prince des démons. D'autres pharisiens vinrent lui demander un miracle dans le ciel; mais Jésus connoissant leurs pensées leur dit: Tout royaume divisé se ruinera, et ne subsistera point. Si le royaume de Satan est divisé, comment se soutiendra-t-il? Si je chasse les démons au nom de Béelzébub, au nom de qui vos enfans les chassent-ils? C'est pourquoi ils seront vos juges. Or, si je chasse les démons par le doigt de Dieu, certainement le royaume de Dieu est venu. Quand un homme vaillant et bien armé est chargé de la garde d'une maison, nul n'y entrera qu'il n'ait désarmé et vaincu le gardien. Celui qui n'est point avec moi, est contre moi; et celui qui ne ramasse point avec moi, dissipe. L'esprit impur étant chassé de sa demeure, cherche partout à se reposer; mais ne trouvant point de retraite, il s'en retourne à sa maison, et s'y fortifie de nouveau, avec sept autres esprits plus mauvais que lui, en sorte que l'état de celui qui avoit été délivré, devient pire qu'auparavant. Une femme élevant sa voix, s'adresse à Jésus, et lui dit : Heureux le ventre qui vous a porté; Jésus reprend, et dit qu'heureux plutôt est celui qui écoute la parole de Dieu, et qui la pratique [2].

Possédé muet délivré et guéri. Tout royaume divisé ne peut subsister.

Jésus continue d'invectiver contre les pharisiens. Il leur déclare pour la troisième fois qu'il n'a point d'autre signe à leur donner que celui du prophète Jonas; que la reine de Saba, et les Ninivites s'éleveront contre eux au jour du jugement, et condamneront leur incrédulité et leur indifférence pour la vérité; que l'on ne met point une lampe allumée sous un boisseau, mais dans un lieu apparent pour y éclairer; que la lumière du corps est l'œil; que si l'œil est clairvoyant, tout le corps sera dans la lumière; sinon tout est dans l'obscurité. Craignez donc, dit-il, que la lumière qui est en vous, ne soit obscure et ténébreuse [3].

Reproches de Jésus contre les pharisiens.

Un pharisien ayant invité Jésus à dîner, fut surpris qu'il ne se fût pas lavé avant de se mettre à table. Mais Jésus lui répondit que pour eux pharisiens, ils avoient grand soin de

Jésus mange chez un pharisien, qui se scandalise de

[1] *Luc.* XI. 1-13. — [2] *Luc.* XI. 14-28. — [3] *Luc.* XI. 29-36.

An de l'ère chr. vulg. 32.

nettoyer les dehors du vase, pendant que le dedans étoit plein de rapines et de malice. Il invectiva ensuite contre ceux d'entre eux qui donnoient la dîme de la menthe et de la rue, pendant qu'ils abandonnoient la justice et la charité. Il leur reprocha qu'ils recherchoient avec empressement les premières places dans les synagogues et dans les places publiques, et qu'ils étoient comme des sépulcres blanchis, sur lesquels on marchoit sans s'en défier. Il ajouta : Malheur à ceux qui chargent les autres hommes de fardeaux insupportables, pendant qu'eux-mêmes ne les touchent pas du bout du doigt, pour aider ceux qui les supportent avec peine. Malheur à ceux qui bâtissent des tombeaux aux prophètes que leurs pères ont fait mourir. Malheur à ceux qui se sont saisis de la clef de la science, et qui ne veulent pas y entrer eux-mêmes, ni y laisser entrer les autres. Les scribes et les pharisiens irrités de ce que Jésus venoit de leur dire, l'observoient et l'engageoient à parler sur plusieurs choses, tâchant de le surprendre dans ses discours [1].

Ce qu'il ne lave point ses mains en se mettant à table. Reproches contre les pharisiens.

Levain des pharisiens, qui est l'hypocrisie.

Un jour Jésus parlant à ses disciples au milieu d'une grande troupe de peuple, leur disoit : Donnez-vous de garde du levain des pharisiens, qui est l'hypocrisie; car il n'y a rien de si caché, qui ne se découvre, ni de si secret, qui ne se sache un jour. Ce que vous avez dit dans le secret, sera un jour publié devant tout le monde; et ce que vous avez dit à l'oreille, sera un jour prêché de dessus les toits. Ne craignez pas ceux qui peuvent tuer les corps; mais craignez celui qui peut donner la mort à l'âme, en la précipitant dans l'enfer. Un passereau même n'est pas en oubli devant Dieu; à plus forte raison ne vous oubliera-t-il pas : les cheveux mêmes de vos têtes sont comptés. Quiconque me confessera devant les hommes, je le confesserai devant mon père; et quiconque me renoncera, je le renoncerai. Les outrages prononcés contre le Fils, seront pardonnés; mais ceux qu'on aura dits contre le saint Esprit, ne seront point pardonnés. Lorsqu'on vous fera comparoître devant les assemblées et les magistrats, ne soyez point en peine de ce que vous aurez à répondre, car le Saint-Esprit vous enseignera sur l'heure ce que vous aurez à dire [2].

Jésus est prié de faire un partage entre deux frères.

Un homme vint prier Jésus d'obliger son frère de partager avec lui. Jésus lui dit qu'il n'étoit point établi juge pour ces sortes de choses. Il en prit occasion de parler

[1] *Luc.* XI. 37. *ad finem.* — [2] *Luc.* XII. 1.-12.

contre l'avarice. Il proposa sur cela à ses disciples la parabole d'un homme riche qui, voulant détruire ses greniers pour en faire de plus vastes, et se proposant de vivre à son aise, fut tout d'un coup enlevé du monde. Il ne faut donc point s'inquiéter du vivre et du vêtement. Les oiseaux sont vêtus et nourris par les soins de Dieu; à plus forte raison les hommes le sont-ils. Il est inutile de s'inquiéter pour cela. L'homme ne peut ajouter à sa taille la hauteur d'une coudée; s'il ne peut le moins, pourra-t-il le plus? Les lis ne pensent point à leur vêtement; cependant Dieu les revêt avec magnificence. Cherchez donc premièrement le royaume des cieux, et tout cela vous sera donné par surcroit. Vendez ce que vous avez, et donnez l'aumône, et amassez-vous des trésors dans le ciel. Ayez toujours vos reins ceints, et vos lampes allumées, afin que quand votre maître reviendra du festin, vous puissiez le recevoir. Je vous dis en vérité que s'il vous trouve en cet état, il vous fera mettre à table, et vous servira lui-même à manger. Si la père de famille savoit à quelle heure le voleur devroit venir pour percer sa muraille, il ne s'endormiroit pas. Ainsi soyez toujours prêts, parce que vous ne savez pas à quelle heure le Fils de l'homme doit venir [1].

An de l'ère chr. vulg. 32.

Pierre demanda à Jésus, si ce qu'il disoit regardoit tout le monde, ou s'il ne parloit qu'à ses disciples. Jésus proposa à ce sujet diverses paraboles : 1° Celle du dispensateur fidèle et prudent, qui en récompense de sa fidélité, est établi sur toute la famille; 2° de celui qui abusant de l'absence de son maitre, maltraite ses conserviteurs, et se divertit; cependant le maitre revient, et fait mourir ce dispensateur infidèle; 3° du serviteur qui, sachant la volonté de son maître, et ne l'exécutant point, est sévèrement puni; et de celui qui ne la sachant pas, est châtié moins rigoureusement. On demande beaucoup à celui à qui l'on a confié beaucoup. Je suis venu apporter le feu sur la terre, dit Jésus, et je ne demande que de le voir allumé. Je suis venu pour être baptisé d'un baptême de sang; je suis pressé d'un grand désir, jusqu'à ce que ce baptême soit accompli. Je ne suis pas venu apporter la paix sur la terre, mais la division. Je viens répandre la division dans les familles entre les enfans et leurs pères, entre les pères et les enfans [2], etc.

Parabole du dispensateur fidèle, du mauvais serviteur, du serviteur désobéissant.

Jésus reprocha aux pharisiens qu'ils savoient bien pré-

[1] *Luc.* XII, 13-40. — [2] *Luc*, XII, 54. *ad finem.*

An de l'ère chr. vulg. 32.

S'accorder avec sa partie avant le jugement.

voir le beau ou le mauvais temps, par l'inspection du ciel; mais qu'ils ne savoient pas discerner le temps de la venue du Messie. Il ajouta : Lorsque vous êtes en chemin avec votre partie pour aller devant les juges, ne différez pas de vous accommoder avec elle, de peur que le juge ne vous condamne, et ne vous fasse mettre en prison, jusqu'à ce que vous ayez rendu le dernier sou [1].

Sang des Galiléens, mêlé à leurs sacrifices par Pilate.

En ce temps-là on dit à Jésus que Pilate avoit mêlé le sang de quelques Galiléens avec leurs sacrifices. Jésus répondit : Croyez-vous que ces Galiléens fussent les plus coupables du pays? Non sans doute; et ceux sur qui la tour de Siloé est tombée, n'étoient pas non plus les plus criminels de Jérusalem. Ainsi, si vous ne faites pénitence, vous périrez tous de même. Il leur proposa la parabole d'un figuier qui, ne produisant point de fruit, fut condamné par son maître à être arraché; mais le vigneron pria le maître d'avoir patience encore un an, pendant lequel il cultiveroit cet arbre, et lui donneroit de l'amendement; et dit qu'au cas qu'il ne produisît rien, on l'arracheroit [2].

Guérison d'une femme courbée depuis dix-huit ans.

Comme il enseignoit à son ordinaire dans les synagogues, un jour de sabbat, il guérit une femme qui étoit depuis dix-huit ans si courbée, qu'elle ne pouvoit regarder en haut. Le chef de la synagogue s'en plaignit, disant que la semaine étoit assez longue, sans venir encore se faire guérir au jour du sabbat. Jésus lui répondit : Hypocrites que vous êtes, qui de vous fait scrupule de délier son bœuf ou son âne le jour du sabbat, pour le mener boire? et vous vous fâchez que j'aie délivré de son infirmité cette femme qui souffre depuis dix-huit ans [3]?

Parabole du grain de sénevé. Peu de sauvés. Premiers derniers.

Jésus leur proposa ensuite pour la seconde fois la parabole du gain de sénevé, qui devient aussi grand qu'un arbre, et celle du levain, qui fait lever la pâte de trois mesures de farine [4]. Il continuoit son chemin vers Jérusalem, enseignant partout dans les synagogues. Etant dans cette ville le jour de la Pentecôte, on lui demanda s'il y auroit bien peu de personnes sauvées; il répondit : Efforcez-vous d'entrer par la porte étroite; le temps viendra où plusieurs chercheront à y entrer, et n'y entreront point; et tous ceux qui viendront frapper à la porte, disant : Ouvrez-nous, Seigneur; on leur dira : Je ne vous connois point; retirez-vous, ouvriers d'iniquité; allez dehors; là il y aura des

[1] *Ibid.* — [2] *Luc.* XIII. 1-9. — [3] *Luc.* XIII. 10-17. — [4] *Luc.* XIII. 18-21.

pleurs et des grincemens de dents. Quelque jour vous verrez venir de toutes les parties du monde des étrangers qui viendront s'asseoir à table avec Abraham, Isaac et Jacob, pendant que les Juifs seront chassés dehors. Ainsi ceux qui sont les premiers, seront les derniers; et les derniers seront les premiers [1]. An de l'ère chr. vulg. 32.

Le même jour quelques pharisiens vinrent donner avis à Jésus, qu'Hérode vouloit le faire mourir. Il leur dit : Dites à ce renard que je guéris les malades encore aujourd'hui et demain, et que dans trois jours j'achève ma course. Il faut que je continue encore quelque temps dans l'exercice de mon ministère; mais je dois mourir à Jérusalem. Il n'est pas permis à un prophète de mourir ailleurs. Il prédit ensuite la destruction de cette ville meurtrière des prophètes, qui s'opposoit toujours à la volonté qu'il avoit de rassembler ses enfans, comme la poule rassemble ses petits. Il conclut en disant : Vous ne me verrez plus jusqu'au temps où vous direz : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur [2]. Hérode veut faire mourir Jésus.

Jésus ayant quitté Jérusalem, revint à Capharnaüm, où un des principaux pharisiens l'invita à manger un jour de sabbat. Les pharisiens l'observoient pour voir s'il guériroit quelque malade ce jour-là, afin d'en tirer occasion de l'accuser de violer le sabbat. Il y avoit devant lui un hydropique. Il demanda aux pharisiens s'il étoit permis de guérir un malade le jour du sabbat. Comme ils ne répondoient pas, il prit l'hydropique et le guérit; et en même temps il interrogea les pharisiens, en leur disant : Ne retireriez-vous pas vos bestiaux d'une fosse où ils seroient tombés le jour du sabbat? Et ils ne purent lui répondre [3]. Hydropique guéri en présence des pharisiens.

Ayant remarqué que les pharisiens qui étoient invités avec lui, prenoient avec empressement les premières places, il leur dit en forme de parabole : Quand vous serez invité à manger, prenez toujours la dernière place, afin que celui qui vous a invité, vous fasse monter plus haut; et gardez-vous de choisir la première place, de peur qu'il ne vienne quelqu'un plus honoré que vous, à qui vous soyez contraint de céder celle que vous auriez prise; car quiconque s'élève, sera abaissé; et quiconque s'abaisse, sera élevé. Lorsque vous faites un festin, n'invitez pas vos parens et vos amis puissans, de peur qu'à leur tour ils ne vous invi- Ne pas prendre la première place à table lorsqu'on est invité à manger.

[1] *Ibid.* — [2] *Luc.* XIII. 31. *ad finem.* — [3] *Luc.* XIV. 1-6.

An de l'ère chr. vulg. 32.

tent, et ne vous rendent la pareille; mais invitez les pauvres, les malades, les aveugles, afin que Dieu vous en donne la récompense dans la résurrection des justes [1].

Parabole du grand festin, dont les conviés s'excusent de venir.

Un des conviés entendant ce discours de Jésus, dit : Heureux celui qui mangera à la table du royaume de Dieu. Jésus en prit occasion de leur dire cette parabole : Un homme fit un grand festin, et y invita plusieurs personnes; mais les conviés s'excusèrent tous d'y aller, disant l'un qu'il avoit acheté une métairie, l'autre qu'il avoit acheté des bœufs, l'autre qu'il s'étoit marié. Le maître du festin irrité du refus de ses amis, ordonna qu'on fît venir à son repas tout ce qu'on trouveroit de pauvres et d'estropiés dans la ville. Il envoya même dans les champs, et ramassa tout ce qu'il y avoit de misérables sur les chemins et dans les haies; et il dit à ses serviteurs, qu'aucun de ces premiers conviés ne goûteroit de la bonne chère qu'il leur avoit préparée [2].

Parabole du bâtisseur, qui compte à loisir s'il a de quoi achever son bâtiment.

Jésus parcouroit la Galilée, enseignant dans les synagogues, et toujours suivi de grandes troupes de peuples, à qui il disoit, que pour devenir disciple du fils de l'homme, il falloit quitter son père, sa mère, ses parens, et renoncer à soi-même; qu'il falloit porter sa croix, et le suivre. Il leur proposa une parabole d'un homme qui conçoit le dessein de bâtir une maison, et qui avant de commencer, examine à loisir s'il est assez riche pour l'achever; et celle d'un roi, qui voulant entreprendre la guerre contre un autre roi, considère mûrement s'il pourra, avec dix mille hommes, résister à celui qui en mène vingt mille contre lui. Ainsi, disoit-il, celui qui ne veut pas renoncer à toutes choses, ne peut devenir mon disciple. Le sel est une fort bonne chose; mais s'il vient à s'affadir, avec quoi lui rendra-t-on sa force? Il n'est plus bon ni à fumer les terres, ni à mettre au fumier; mais on le jette dehors comme inutile. Que ceux qui ont des oreilles pour entendre, entendent [3].

Jésus mange avec les publicains. Parabole de la brebis égarée, et de la dragme perdue.

Jésus revint à Capharnaüm; et les publicains et les pécheurs venoient à lui pour l'entendre. Jésus ne dédaignoit pas de manger avec eux. Les pharisiens en murmuroient; mais il leur dit cette parabole : Un homme avoit cent brebis; une d'entre elles s'étant égarée, il laissa les quatre-vingt-dix-neuf dans le désert, et alla chercher celle qui étoit perdue; il la chargea sur ses épaules, la rapporta au

[1] *Luc.* XIV. 7-14. — [2] *Luc.* XIV. 15-24. — [3] *Luc.* XIV. 25. *ad finem.*

troupeau, et étant de retour en sa maison, il appela ses amis, et leur dit de le féliciter sur ce qu'il avoit retrouvé sa brebis qui étoit perdue. Ainsi les anges se réjouiront dans le ciel sur la conversion d'un pécheur. Il y joignit la parabole de la dragme perdue et retrouvée; et il leur apprit à en tirer la même conséquence [1]. An de l'ère chr. vulg. 32.

Il leur en dit encore une autre de l'enfant prodigue, qui ayant obligé son père de lui donner la part qui devoit lui revenir de sa succession, s'en alla dans un pays éloigné, où il mangea dans de mauvaises compagnies tout ce qu'il avoit. Il se vit bientôt réduit à la dernière pauvreté, et contraint de garder les pores. Rentrant en lui-même, il prit la résolution de retourner chez son père. Il y vint; son père le reçut à bras ouverts, lui fit donner des habits, et fit un grand festin pour témoigner sa joie de son arrivée. Mais le frère aîné de ce jeune homme étant arrivé des champs, se fâcha de l'accueil que son père avoit fait à son jeune frère. Alors le vieillard lui dit qu'il falloit se réjouir du retour de son frère, qui étoit en quelque sorte revenu de la mort à la vie [2]. Parabole de l'enfant prodigue.

Après cela, Jésus passa le Jourdain, et vint par le pays qui est au-delà de ce fleuve, dans le pays de Judée. Il étoit suivi à son ordinaire de beaucoup de peuple, et de plusieurs malades, à qui il rendoit la santé [3].

Il dit à ses disciples la parabole de l'économe infidèle qui, ayant dissipé les biens de son maître, et n'étant point en état de rendre compte, prit en particulier chacun des débiteurs de son maître, leur donna des quittances, afin qu'ils le reçussent dans leurs maisons, lorsqu'il seroit privé de la charge d'intendant de la maison de son maître. Faites-vous donc, dit-il, des amis avec les richesses d'iniquité, afin qu'après cette vie, ils vous reçoivent dans les demeures éternelles. Celui qui est fidèle dans les petites choses, le sera aussi dans les grandes; et celui qui ne l'est pas dans celles qui ne sont pas à lui, comment le sera-t-il dans les siennes? Nul ne peut servir deux maîtres. On ne peut servir Dieu, et être esclave des richesses [4]. Parabole de l'économe infidèle, et mauvais ménager.

Les pharisiens qui étoient des avares, se railloient de ces discours du Sauveur; mais il leur dit que Dieu pénétroit le fond des cœurs, et que ce qui passoit pour élevé aux

[1] *Luc.* XV. 1-10. — [2] *Luc.* XV. 11. *ad finem.* — [3] *Matt.* XIX. 1, 2. *Marc.* X. 1. — [4] *Luc.* XVI. 1-13.

An de l'ère chr. vulg. 32.

yeux des hommes, étoit en abomination aux yeux de Dieu. Jusqu'à Jean-Baptiste, la loi et les prophètes ont subsisté. Depuis ce temps le royaume des cieux est annoncé, et souffre violence. Il est plus aisé que le ciel et la terre passent, que la moindre lettre de la loi demeure sans effet [1].

Est-il permis de faire divorce avec sa femme?

Les mêmes pharisiens lui demandèrent ensuite pour le tenter, s'il étoit permis de faire divorce avec sa femme. Jésus leur demanda ce que Moïse en avoit dit. Ils répondirent qu'il avoit permis à l'homme de donner à sa femme un écrit de divorce, et de la répudier. Il est vrai, dit Jésus; mais ce n'est qu'à la dureté de votre cœur qu'il a accordé cela; car n'avez-vous pas lu qu'au commencement, Dieu créa l'homme et la femme; et que l'homme quittera son père et sa mère, pour s'attacher à son épouse? Ainsi, que nul homme ne sépare ce que Dieu a uni. Or, je vous dis que quiconque répudie sa femme, si ce n'est en cas d'adultère, et en épouse une autre, commet lui-même un adultère; de même que celui qui épouse celle qui a été répudiée par son mari [2].

Eunuques de trois sortes. Virginité recommandée.

Lorsque Jésus fut de retour dans la maison, les apôtres vinrent lui parler de nouveau sur le même sujet; mais il leur répéta la même chose qu'il avoit dite aux pharisiens. Ils lui dirent: Si cela est ainsi, il vaut mieux ne pas se marier. Jésus répondit: Tout le monde n'est pas capable de cela. Il y a des eunuques de trois sortes, les uns par nature ou par tempérament; les autres, par nécessité; et les troisièmes, volontaires. Ces derniers sont ceux qui vivent dans la continence, pour mériter le royaume des cieux [3].

Parabole de Lazare et du mauvais riche.

Il leur proposa un jour la parabole de Lazare et du mauvais riche. Celui-ci étoit vêtu magnifiquement, et faisoit tous les jours bonne chère. Lazare étoit couché à la porte du riche, désirant de se rassasier seulement des miettes qui tomboient de sa table. Ils vinrent à mourir l'un et l'autre. Lazare fut porté dans le sein d'Abraham, et le riche dans l'enfer. Celui-ci voyant de loin Abraham, le prioit de lui envoyer Lazare, pour le rafraîchir seulement d'une goutte d'eau au bout de son doigt. Mais Abraham lui dit, que pendant sa vie, il avait eu toute sorte de plaisirs, et qu'à présent c'étoit le tour de Lazare. De plus, il y a un chaos impénétrable entre vous et nous; et Lazare ne peut

[1] *Luc.* XVI. 14-17.— [2] *Matt.* XIX. 3-9. *Marc.* X. 2-9. *Luc.* XVI. 18.— [3] *Matt.* XIX. 10-12. *Marc.* X. 10-12.

passer jusqu'à vous. Le riche continuoit en disant : Je vous prie au moins d'envoyer dans le monde à cinq de mes frères qui y sont encore, afin qu'ils se gardent de tomber dans l'état où je suis. Mais Abraham lui répondit : Ils ont Moïse et les prophètes ; ils peuvent les écouter; et s'ils ne les écoutent pas, écouteroient-ils davantage un homme qui retournera vers eux [1]?

An de l'ère chr. vulg. 32.

Il est impossible qu'il n'arrive des scandales dans le monde, dit Jésus en parlant de ses disciples; mais malheur à celui qui est la cause du scandale. Il vaudroit mieux qu'on lui mît au cou une meule de moulin, et qu'on le précipitât dans la mer, que d'être un sujet de scandale au moindre des miens. Si votre frère tombe dans quelque faute contre vous, vous pouvez le reprendre. S'il se corrige, pardonnez-lui; et quand il vous offenseroit sept fois le jour, si autant de fois il vous témoigne du repentir, pardonnez-lui. Les apôtres lui dirent : Seigneur, augmentez notre foi. Il leur répondit : Si vous aviez autant de foi qu'un grain de moutarde, vous diriez à un sycomore de s'arracher et de se jeter dans la mer, et il vous obéiroit [2].

Malheur et danger des scandales.

Pour montrer que, quelque chose que nous fassions pour Dieu, nous sommes des serviteurs inutiles, il dit cette parabole : Un maître qui a un serviteur qui travaille à la campagne, ou qui conduit des troupeaux, lui dira-t-il, aussitôt qu'il est retourné des champs : Mettez-vous là, et soupez, et ne lui ordonnera-t-il pas plutôt de lui préparer à manger, et de le servir à table, et qu'après cela il prendra sa réfection? Si le serviteur fait cela, le maître croira-t-il lui en avoir une grande obligation [3]?

Nous ne sommes que des serviteurs inutiles.

ARTICLE II, qui comprend ce qui s'est passé depuis la fête des Tabernacles jusqu'à la quatrième Pâque.

La fête de la Scénopégie ou des Tabernacles étant proche, Jésus fut sollicité par ses parens d'aller à Jérusalem, afin que les disciples qu'il y avoit faits au commencement de sa prédication, deux ans et demi auparavant, vissent les merveilles qu'il faisoit, et s'affermissent dans leur croyance, et qu'il se manifestât au monde; car ses parens ne croyoient pas en lui. Mais Jésus leur dit qu'ils pouvoient eux-mêmes aller à Jérusalem, que pour lui il n'y alloit pas, parce que

Fête des Tabernacles ou de la Scénopégie. Jésus est sollicité par ses parens d'aller à Jérusalem.

[1] *Luc.* XVI. 19. *ad finem.* — [2] *Luc.* XVII. 1-6. — [3] *Luc.* XVII. 7-10.

An de l'ère chr. vulg. 32.

son temps n'étoit pas encore venu. Il ne laissa pas de s'y rendre lorsqu'ils y furent; cependant le peuple le cherchoit, et il y avoit sur son sujet une grande rumeur parmi la multitude [1].

Jésus enseigne dans le temple. Admiration des Juifs pour sa doctrine.

Les huit jours de la fête étoient déjà à moitié, lorsqu'il alla au temple, et commença d'y enseigner. Les Juifs, qui savoient qu'il n'avoit point étudié, admiroient sa doctrine. Mais Jésus leur dit que sa doctrine n'étoit pas la sienne, mais celle du Père céleste, qui l'avoit envoyé. Comme il savoit les mauvais desseins qu'ils avoient contre lui, il leur dit que nul d'entre eux n'observoit la loi de Moïse, qui défendoit l'homicide, puisqu'ils étoient résolus de le faire mourir. Le peuple, qui ne savoit pas la volonté des prêtres et des pharisiens, lui répondit : Vous êtes un démoniaque; qui est-ce qui pense à vous faire mourir? Jésus leur dit : J'ai fait une action miraculeuse en guérissant le malade qui étoit sur la piscine probatique, et vous en êtes tous dans l'étonnement. Vous trouvez mauvais que je guérisse un homme le jour du sabbat, et vous ne faites pas difficulté de circoncire un homme le même jour pour obéir à Moïse, ou plutôt aux pères, de qui vient cette cérémonie [2].

On ne sait d'où viendra le Messie.

Quelques-uns de ceux de Jérusalem disoient : N'est-ce pas là cet homme que les pharisiens vouloient faire mourir? Le voilà qui parle hautement, et ils ne lui font rien. Est-ce que les princes des prêtres ont reconnu qu'il étoit le Messie? Mais d'autres disoient : Non, car nous savons d'où est celui-ci, et nous ne savons pas d'où viendra le Messie. Mais Jésus crioit dans le temple : Vous me connoissez, et vous savez d'où je viens; mais vous ne connoissez point celui qui m'a envoyé. Pour moi, je le connois, parce que je viens de lui, et qu'il m'a envoyé. On voulut se saisir de lui, mais on ne le put, parce que son heure n'étoit pas venue. Cependant plusieurs d'entre le peuple crurent en lui, disant : Quand le Christ viendra, pourra-t-il faire plus de miracles que celui-ci en fait [3]?

Les prêtres envoient du monde pour arrêter Jésus.

Les prêtres et les pharisiens ayant appris ces sentimens du peuple, envoyèrent du monde pour arrêter Jésus. Mais Jésus leur dit : Je suis encore pour un peu de temps avec vous, et je m'en retourne vers celui qui m'a envoyé. Vous

[1] *Joann.* VII. 2-13. (En plaçant ici les faits contenus dans cet article et dans les treize articles suivans, D. Calmet suit le système de Thoynard.) — [2] *Joan.* VII. 14-23. — [3] *Joan.* VII. 25-31.

me chercherez, et vous ne me trouverez point, car vous ne pouvez venir où je vais. Les Juifs qui ne pénétroient pas le sens de ce discours, se disoient entre eux : Que veut-il dire par ces paroles : Vous me chercherez, et vous ne me trouverez point? ira-t-il dans les dispersions des gentils? ira-t-il enseigner les peuples étrangers [1]?

An de l'ère chr. vulg. 32.

Le dernier jour de la fête des Tabernacles [2], Jésus étant dans le temple, disoit : Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi, et qu'il boive. Si quelqu'un croit en moi, il sortira de son cœur des fleuves d'eau vive : marquant par-là le saint Esprit que les fidèles devoient recevoir. Le peuple qui entendoit cela disoit : Cet homme est vraiment prophète. D'autres disoient : Il est le Christ. D'autres disoient : Le Christ peut-il venir de la Galilée? L'Ecriture ne marque-t-elle pas qu'il viendra de la race de David, et du bourg de Bethléhem? Et il y avoit une division parmi le peuple à cause de lui [3].

Jésus source d'eau vive.

Ceux qui étoient venus de la part des prêtres pour l'arrêter s'en retournèrent sans rien faire, disant que jamais homme n'avoit parlé comme lui. Les prêtres et les pharisiens leur répondirent : Êtes-vous séduits aussi bien que les autres? Avez-vous vu que quelques-uns des princes des prêtres aient cru en lui? Il n'y a que cette maudite populace qui ne sait pas la loi. Nicodème, qui étoit un disciple caché du Sauveur, leur dit : La loi condamne-t-elle quelqu'un sans l'entendre? Mais ils lui répondirent : Vient-il des prophètes de la Galilée? Êtes-vous aussi Galiléen? Le soir étant venu, chacun se retira; et Jésus alla passer la nuit sur la montagne des Oliviers [4].

Jamais homme n'a parlé comme Jésus.

Le lendemain il arriva au temple, et commença d'y enseigner. Les pharisiens lui amenèrent une femme surprise en adultère, et lui demandèrent d'une manière captieuse ce qu'il falloit en faire. Jésus, sans leur répondre, écrivoit sur la terre; et s'étant relevé, il leur dit que celui d'entre eux qui étoit sans péché lui jetât la première pierre; puis recommença d'écrire comme devant. Les accusateurs voyant cela, se retirèrent les uns après les autres, et la femme demeura seule dans la place. Alors Jésus se levant, lui dit : Où sont vos accusateurs? Personne ne vous a-t-il condam-

Femme surprise en adultère, amenée à Jésus.

[1] *Joan.* VII. 32-36. — [2] On faisoit ce jour-là de grandes réjouissances à l'occasion de l'eau que l'on puisoit pour en faire libation sur l'autel. (DRACH.) — [3] *Joan.* VII. 37-43. — [4] *Joan.* VII. 44. *ad finem. et ibid.* VIII. 1.

An de l'ère chr. vulg. 32.

née? Je ne vous condamne point aussi. Allez, et ne péchez plus [1].

Jésus est la lumière du monde.

Jésus continuant d'enseigner, disoit au peuple : Je suis la lumière du monde; celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres. Les pharisiens lui dirent : Vous vous rendez témoignage à vous-même; votre témoignage n'est d'aucune force. Jésus répondit : Quand je me rends témoignage à moi-même, mon témoignage est vrai, parce que je sais où je vais et d'où je viens; pour vous, vous ne savez ni l'un ni l'autre. Quand je juge, mon jugement est certain, parce que je ne suis pas seul, et que mon père est avec moi. Or, suivant la loi, le témoignage de deux personnes est reçu pour certain. Ils lui demandèrent où étoit son père. Il leur dit : Vous ne connoissez ni mon père ni moi; si vous me connoissiez, vous connoîtriez aussi mon père. Il leur dit cela dans le Trésor du temple, et nul n'osa mettre la main sur lui, parce que son heure n'étoit pas encore venue [2].

Jésus s'en ira, et les Juifs mourront dans leurs péchés.

Jésus leur dit de nouveau qu'il s'en alloit, qu'ils le chercheroient inutilement, qu'ils mourroient dans leurs péchés, qu'ils ne pouvoient venir où il devoit aller. Ils dirent : Est-ce qu'il se tuera, puisque nous ne pouvons aller où il ira? Il dit : Je ne suis pas d'ici-bas, ni de ce monde; pour vous, vous êtes de ce monde; et si vous ne croyez point en moi, vous mourrez dans vos péchés. Ils lui demandèrent : Qui êtes-vous? Il leur répondit : Pensez premièrement à ce que je vous dis [3]. J'ai bien des choses à vous dire, et je ne vous dis que ce que j'ai appris de celui qui m'a envoyé. Lorsque vous aurez élevé le Fils de l'homme, vous me connoîtrez, et vous saurez que je ne fais rien de moi-même, et que tout ce que je dis, je l'ai appris de mon père. Plusieurs de ceux qui l'écoutoient crurent en lui. Il leur dit : Celui qui demeure dans la vérité est vraiment mon disciple, et la vérité le délivrera. Les Juifs répondirent : Nous sommes enfans d'Abraham; nous n'avons jamais été esclaves. Jésus dit : Celui qui pèche est esclave du péché; et vous ne serez véritablement libres que quand le fils vous aura délivrés. Je sais que vous êtes enfans d'Abraham, mais vous voulez me faire mourir, parce que mes paroles n'entrent pas dans vos cœurs. Si vous êtes enfans d'Abraham, imitez les œu-

[1] *Joan.* VIII. 2-11. — [2] *Joann.* VIII. 12-20. — [3] Thoynard traduit : *Principio quod et loquor vobis.*

vres de votre père. Pourquoi voulez-vous me faire mourir? Est-ce là ce qu'a fait Abraham? Ils dirent : Nous avons Dieu pour père. Jésus leur répondit : Si vous étiez les enfans de Dieu, vous m'aimeriez sans doute, puisque je suis venu de Dieu, et que je retourne vers Dieu. Vous êtes plutôt les enfans du démon, puisque vous suivez ses volontés; car il est homicide et menteur dès le commencement du monde [1]. An de l'ère chr. vulg. 32.

Il leur dit ensuite : Qui de vous m'accusera de péché? Si je vous dis la vérité, pourquoi ne la croyez-vous pas? Celui qui est de Dieu, écoute les paroles de Dieu; vous ne les écoutez pas, parce que vous n'êtes pas de lui. Les Juifs lui dirent : N'avons-nous pas bien dit que vous étiez un Samaritain et un démoniaque? Jésus répondit : Je ne suis pas possédé du démon, mais j'honore mon père, et vous me déshonorez. Je ne cherche pas ma gloire; il y en a un autre qui la cherche pour moi, et qui me vengera de vos outrages. Quiconque accomplira mes paroles ne verra point la mort. Les Juifs lui dirent : Nous reconnoissons à présent que vous êtes possédé du démon. Abraham notre père est mort, et vous dites que quiconque suivra vos commandemens, ne verra point la mort. Etes-vous plus grand que notre père Abraham? Les prophètes mêmes sont morts; qui prétendez-vous être? Jésus répondit : Si je me glorifie moi-même, ma gloire n'est rien. C'est mon père qui me glorifie, celui que vous appelez votre Dieu, et que vous ne connoissez pas; pour moi, je le connois, et j'observe ses ordres. Abraham votre père s'est réjoui dans l'espérance de voir mon jour; il l'a vu, et s'en est réjoui. Ils lui dirent : Vous n'avez pas encore cinquante ans, et vous avez vu Abraham? Il répondit : Je vous dis en vérité, qu'avant qu'Abraham fût, j'étois déjà. Alors ils prirent des pierres pour le lapider. Mais Jésus se cacha, et sortit du temple [2]. Jésus irréprébensible. Celui qui est de Dieu écoute les paroles de Dieu.

Jésus, en se retirant, vit un homme qui étoit aveugle dès sa naissance. Ses disciples lui demandèrent si c'étoit pour ses péchés, ou pour ceux de ses parens, que cet homme étoit né aveugle. Jésus répondit que ce n'étoit ni l'un ni l'autre, mais seulement afin que les œuvres de Dieu se manifestassent en lui. Tandis qu'il est jour, ajouta-t-il, je dois faire les œuvres que mon père m'a commandées; je suis la Aveugle dès sa naissance guéri.

[1] *Joan.* VIII. 21-44. — [2] *Joan.* VIII. 46. *ad finem.*

An de l'ère chr. vulg. 32.

lumière du monde. En même temps crachant à terre, il fit de la boue avec la terre détrempée de sa salive, en frotta les yeux de l'aveugle-né, et lui dit d'aller se laver les yeux dans la fontaine de Siloé. L'aveugle y alla, se lava, et revint guéri. Comme cet homme étoit un mendiant fort connu, ceux qui le virent après sa guérison ne pouvoient se persuader que ce fût lui; mais il assuroit que c'étoit lui-même, et racontoit à tout le monde comment il avoit recouvré la vue[1].

L'aveugle-né guéri paroît devant les prêtres.

Le lendemain, on l'amena aux pharisiens, pour dire de quelle manière il avoit été guéri. Les pharisiens soutenoient que Jésus n'étoit pas un homme envoyé de Dieu, puisqu'il n'observoit pas le sabbat, car cet aveugle avoit été guéri un jour de sabbat. D'autres disoient : Comment un pécheur peut-il faire de tels miracles? L'aveugle soutenoit que Jésus étoit un vrai prophète. Au milieu de cette contestation, on fit venir les parens de l'aveugle guéri, pour savoir si cet homme étoit leur enfant, et s'il étoit né aveugle. Ceux-ci répondirent que rien n'étoit plus vrai que cela, mais qu'à l'égard de sa guérison, ils ne savoient comment elle s'étoit faite; que leur fils étoit en âge de répondre, et qu'ils pouvoient l'interroger. Ils disoient cela dans la crainte qu'ils avoient des pharisiens, parce qu'ils savoient qu'on étoit résolu de chasser de la synagogue ceux qui reconnoîtroient Jésus pour le Messie. Les pharisiens firent donc de nouveau venir l'aveugle-né, et lui dirent : Rends gloire à Dieu, et dis-nous la vérité. Nous savons que cet homme est pécheur. Il leur dit : Je ne sais s'il est pécheur, mais je sais qu'il m'a ouvert les yeux. Et comme ils lui demandoient encore comment Jésus avoit fait, il leur répondit : Je vous l'ai déjà dit, et ne l'avez-vous pas entendu? Ne voulez-vous pas devenir aussi ses disciples? Va, lui dirent-ils, sois de ses disciples toi-même; pour nous, nous sommes les disciples de Moïse. Nous savons que Dieu a parlé à Moïse; mais nous ne savons d'où est cet homme. Voilà qui est admirable, dit l'aveugle-né, que vous ne sachiez d'où est cet homme, qui m'a ouvert les yeux. Nous savons que Dieu n'écoute point les méchans, mais les gens de bien. Il est inouï qu'un homme ait ouvert les yeux à un aveugle-né, et si Jésus n'étoit pas envoyé de Dieu, il n'auroit jamais pu le faire. Ils répondirent : Tu n'es que péché dès ta naissance, et tu prends la

[1] *Joan.* IX. 19.

liberté de nous enseigner ? En même temps ils le chassèrent du temple [1].

An de l'ère chr. vulg. 32.

L'aveugle-né croit en Jésus.

Jésus, ayant su ce qui s'étoit passé, rencontra l'aveugle dans les rues, et lui demanda s'il croyoit au Fils de Dieu. Et qui est le Fils de Dieu ? répondit l'aveugle. Jésus lui dit : C'est moi-même. Aussitôt l'aveugle se jeta à ses pieds, et l'adora. Jésus ajouta qu'il étoit venu dans le monde, afin que les aveugles vissent la lumière, et que ceux qui voyoient la lumière devinssent aveugles. Les pharisiens qui se trouvèrent présens lui dirent : Sommes-nous aussi des aveugles ? Il répondit : Si vous vous reconnoissiez pour aveugles, vous seriez sans péché; mais parce que vous dites que vous voyez, vous demeurez dans votre péché [2].

Le vrai pasteur entre dans la bergerie par la porte; le voleur y entre par un autre endroit.

Alors Jésus dit aux pharisiens cette parabole : Celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie est un voleur : mais le pasteur entre par la porte; les brebis le connoissent et le suivent. Je suis moi-même la porte : tous ceux qui sont venus sans entrer par cette porte sont des voleurs ; celui qui entrera par là sera sauvé. Je suis le bon pasteur ; je donne ma vie pour mes brebis : mais le mercenaire abandonne les brebis au loup, et se sauve. J'ai d'autres brebis, qui ne sont pas de cette bergerie : il faut que je les amène ; elles écouteront ma voix, et il n'y aura plus qu'un seul troupeau et un seul pasteur. Le Père aime le Fils, parce que celui-ci livre son âme pour la reprendre de nouveau : nul ne peut la lui ravir, qu'il ne veuille bien la lui livrer. Ces discours causèrent une espèce de schisme parmi les Juifs : les uns disoient de lui qu'il étoit possédé du démon ; les autres disoient : Il ne l'est pas. Ces discours ne sont pas d'un possédé : un démoniaque guérira-t-il un aveugle-né [3] ?

Fête de la dédicace du temple. Guérison de dix lépreux.

Jésus s'en alla ensuite en Galilée. Après cela, retournant à Jérusalem pour la fête de la dédicace du temple, il passa par le milieu de la Galilée et de la Samarie, et, étant près d'entrer dans une ville, dix lépreux lui crièrent de loin : Jésus maître, ayez pitié de nous. Il leur dit d'aller se montrer aux prêtres. En y allant, ils se trouvèrent guéris. L'un d'eux, qui étoit Samaritain, revint à Jésus pour lui rendre grâces. Le Sauveur lui dit : N'y en a-t-il pas dix de guéris ? Où sont donc les neuf autres ? Il ne s'est trouvé que cet étranger qui soit venu rendre grâces à Dieu. Allez, votre foi vous a sauvé [4].

[1] *Joan.* IX. 10-34. — [2] *Joan.* IX. 35. *ad finem.* — [3] *Joan.* X. 1-21. — [4] *Luc.* XVII. 11-19. *Joan.* X. 22.

An de l'ère chr. vulg. 32.

Le royaume de Dieu ne viendra pas d'une manière sensible.

Jésus étant dans le temple, les pharisiens lui demandèrent quand viendroit le royaume de Dieu. Il leur répondit que le royaume de Dieu ne viendroit pas d'une manière sensible et manifeste, ni avec un éclat qui le fit remarquer; qu'au reste le royaume de Dieu étoit au milieu d'eux. Il dit alors à ses disciples : Le temps viendra où vous désirerez voir un jour le Fils de l'homme, sans pouvoir l'obtenir. Il ajouta qu'on leur diroit : Il est ici ou il est là, mais qu'ils se gardassent bien de le croire; que le jour du Fils de l'homme viendroit subitement, comme un éclair; mais qu'avant cela ils auroient beaucoup de maux à souffrir de la part des Juifs; que le jour de sa vengeance arriveroit lorsque les hommes y penseroient le moins; de même que le déluge au temps de Noé, et l'incendie de Sodome et de Gomorrhe au temps de Loth. Les hommes buvoient et mangeoient, se marioient et faisoient des mariages : ainsi sera le jour du Fils de l'homme. Alors, que celui qui sera sur le toit ne descende pas pour prendre ce qui est dans sa maison, et que celui qui est au champ ne retourne pas en arrière. Souvenez-vous de la femme de Loth. Celui qui voudra sauver sa vie, la perdra, et celui qui paroîtra la perdre, la sauvera. De deux personnes qui seront dans un lit, l'une sera prise et l'autre se sauvera. De deux servantes qui seront à la meule, l'une sera garantie et l'autre sera prise. De deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris et l'autre échappera. Les apôtres lui demandèrent quand cela devoit arriver. Il leur répondit d'une manière énigmatique : Là où sera le corps mort, là se trouveront les aigles [1].

Parabole du juge qui ne craint ni Dieu ni les hommes.

A cette occasion, il dit à ses apôtres une parabole, pour montrer qu'il faut prier sans cesse. Un juge qui ne craignoit ni Dieu ni les hommes étoit importuné par une veuve qui lui demandoit justice contre son adversaire. Le juge fut assez long-temps sans vouloir l'écouter; toutefois, lassé de ses importunités, il lui fit justice pour se délivrer de ses sollicitations : ainsi Dieu, tout éloigné qu'il est de la vengeance, ne laissera pas de venger ses élus, qui crient à lui jour et nuit. Il demanda à ses disciples si, lorsqu'il viendroit sur la terre, il y trouveroit encore de la foi [2].

Parabole du pharisien et du publicain qui vont au temple.

Il leur proposa ensuite une parabole sur certaines personnes qui se croyoient justes, et qui méprisoient les autres. Deux hommes montèrent au temple, l'un pharisien, et l'au-

[1] *Luc.* XVII. 20. *ad finem.* — [2] *Luc.* XVIII. 1-8.

tre publicain. Le pharisien se tenant debout, disoit à Dieu : Seigneur, je vous rends grâces de ce que je ne suis pas comme les autres hommes, injustes, ravisseurs, adultères, et de ce que je ne ressemble pas à ce publicain. Celui-ci se tenant loin, et à l'écart, n'osoit qu'à peine lever les yeux au ciel ; mais frappant sa poitrine, il disoit : Seigneur, ayez pitié de moi pécheur. Je vous dis en vérité, que celui-ci sortit du temple plus agréable à Dieu que le premier [1]. An de l'ère chr. vulg. 32.

Les Juifs veulent lapider Jésus, parce qu'il se dit Fils de Dieu.

Comme Jésus marchoit dans le temple dans le portique de Salomon, les Juifs l'environnèrent, et lui dirent : Jusqu'à quand nous tenez-vous en suspens? Si vous êtes le Christ, dites-le-nous. Jésus leur répondit, qu'il le leur avoit déjà dit, et que les œuvres qu'il faisoit, parloient assez. Mais pour vous, vous ne le croyez pas, ajouta-t-il, parce que vous n'êtes pas de mes brebis. Mes brebis entendent ma voix, et me suivent. Je les garde, et personne ne les ravira de ma main. Mon père qui me les a données, est tout-puissant, et nul ne peut les ravir de ses mains ; et moi et mon père nous ne sommes qu'un. Alors les Juifs coururent prendre des pierres pour le lapider ; mais il leur dit : Je vous ai comblés de bienfaits au nom de mon père ; pour lequel de ces bienfaits voulez-vous me lapider? Ils lui répondirent : Ce n'est point pour vos bienfaits, mais pour vos blasphèmes que nous vous lapiderons ; parce que n'étant qu'un homme, vous voulez passer pour Dieu. Jésus leur dit : N'est-il pas dit dans l'Ecriture : J'ai dit : Vous êtes des dieux? Si donc ceux à qui Dieu a parlé, sont qualifiés dieux, pourquoi dites-vous que celui qui a été envoyé et sanctifié par le père, est un blasphémateur, parce qu'il est fils de Dieu? Si je ne fais pas les œuvres de mon père, ne me croyez point ; et si je les fais, croyez au moins à mes œuvres, et reconnoissez que je suis dans mon père, et mon père en moi. Ils cherchèrent une seconde fois à l'arrêter ; mais il se tira de leurs mains [2].

Jésus va au-delà du Jourdain.

Il alla ensuite à Béthanie au-delà du Jourdain, où Jean-Baptiste baptisoit auparavant. Il y demeura environ un mois. Plusieurs Juifs vinrent l'y trouver, et plusieurs crurent en lui, disant que Jean-Baptiste n'avoit fait aucun miracle ; mais que de toutes les paroles de Jean, au sujet de Jésus, il n'y en avait eu aucune qui ne se trouvât vraie [3].

Maladie de Lazare.

Lazare, frère de Marthe et de Marie, étant tombé ma-

[1] *Luc.* XVIII. 9-XIV. — [2] *Joan*, X. 23-39. — [3] *Joan.* X. 40. *ad finem.*

An de l'ère chr. vulg. 62.

lade, on envoya un messager pour en informer Jésus, qui étoit à Béthanie au-delà du Jourdain. Il répondit que cette maladie n'étoit pas à la mort, mais qu'elle tourneroit à la manifestation de la gloire de Dieu. Il demeura encore deux jours au même lieu [1].

On présente des enfans à Jésus.

On présentoit des enfans à Jésus, afin qu'il leur imposât les mains. Les disciples les empêchoient de venir à lui; mais le Sauveur leur dit de les laisser, parce que le royaume des cieux est à eux, et à ceux qui leur ressemblent [2].

Mort de Lazare.

Pendant ce temps Lazare mourut. Alors Jésus voulut aller en Judée. Ses disciples lui dirent qu'il n'y avoit, pour ainsi dire, qu'un moment que les Juifs avoient voulu le lapider; et lui demandèrent comment il osoit aller de nouveau au milieu d'eux. Jésus leur répondit qu'il y avoit douze heures dans la journée; que Lazare étoit endormi, et qu'il alloit l'éveiller. Les apôtres l'entendoient du sommeil naturel; mais il leur expliqua clairement qu'il étoit mort. Allons à lui, leur dit-il. Alors Thomas s'adressant aux autres disciples, leur dit : Allons y aussi nous-mêmes, afin que nous mourions avec lui [3].

Que faut-il faire pour avoir la vie éternelle.

Comme il étoit en chemin, un jeune homme des premiers des Juifs vint se jeter à ses pieds, lui disant : Mon bon maître, que dois-je faire pour acquérir la vie éternelle? Jésus lui répondit : Pourquoi m'appelez-vous bon, et pourquoi me demandez-vous ce que vous devez faire pour gagner la vie éternelle? Il n'y a que Dieu qui soit bon; et à l'égard de la vie éternelle, le moyen d'y parvenir, est d'observer les commandemens. Cet homme lui dit qu'il les avoit observés dès sa jeunesse. Jésus l'ayant regardé avec un air de bonté, lui dit : Il vous manque une chose; c'est de quitter tous vos biens, de les donner aux pauvres, et de me suivre. A ces mots le jeune homme se retira tout triste, car il étoit fort riche. Jésus se tournant vers ses disciples, leur dit : Qu'il est difficile qu'un riche entre dans le royaume des cieux! cela est plus difficile qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille. Les apôtres entendant cela, furent frappés d'étonnement, et disoient : Qui pourra donc être sauvé? Jésus leur répondit : Cela est impossible aux hommes, mais tout est possible à Dieu [4].

[1] *Joan.* XI. 1-6. — [2] *Matth.* XIX. 13-15. *Marc.* X. 13-16. *Luc.* XVIII. 15-17. — [3] *Joan.* XI. 7-11-16. — [4] *Matth.* XIX. 16-26. *Marc.* X. 13-27. *Luc.* XVIII. 18-27.

An de l'ère chr. vulg. 33.

Alors Pierre lui dit : Seigneur, nous avons tout quitté pour vous suivre : quelle récompense donc en recevrons-nous? Jésus lui dit que lui et les autres qui avoient tout quitté pour lui seroient assis dans son nouveau royaume sur douze trônes, pour juger les douze tribus d'Israël. Il ajouta que ceux qui quitteroient leurs biens et leur famille pour son nom et pour l'Evangile en recevroient le centuple dans ce monde, non toutefois sans traverses, et la vie éternelle en l'autre. Car plusieurs de ceux qui sont les premiers seront les derniers; et plusieurs de ceux qui sont les derniers seront les premiers [1].

Récompense de ceux qui ont tout quitté pour suivre Jésus.

Il leur dit à cette occasion cette parabole : Le royaume des cieux est semblable à un père de famille qui envoya de grand matin des ouvriers à sa vigne, après avoir fait marché avec eux pour un denier par jour. Il y envoya encore d'autres à la troisième, à la sixième, à la neuvième, et enfin à la onzième heure. Le soir étant venu, le père de famille ordonna à son économe de payer les ouvriers, et de leur donner à tous le même salaire. Ceux qui avoient travaillé dès le matin en murmuroient, disant qu'ils avoient porté tout le poids du travail et de la chaleur, et qu'on ne leur donnoit pas plus qu'à ces autres qui n'avoient travaillé qu'une heure. Mais il leur dit : Je ne vous fais point de tort; n'êtes-vous pas convenus avec moi pour un denier par jour? Ainsi les derniers seront les premiers, et les premiers les derniers [2].

Parabole des ouvriers envoyés à la vigne.

Jésus étant enfin arrivé à Béthanie, trouva Lazare qui étoit enterré depuis quatre jours. Il y avoit beaucoup de monde qui étoit venu de Jérusalem pour consoler les deux sœurs Marthe et Marie, sur la mort de leur frère, lorsqu'on vint dire dans la maison que Jésus arrivoit. Marthe alla au-devant de lui, et lui dit que s'il eût été là Lazare ne seroit pas mort. Jésus lui dit : Votre frère ressuscitera. Je sais, dit Marthe, qu'il ressuscitera au dernier jour. Jésus répondit : Je suis la résurrection et la vie. Celui qui croit en moi vivra même après sa mort; et celui qui vit, et qui croit en moi, ne mourra jamais. Croyez-vous cela? Oui, Seigneur, répondit Marthe, je crois que vous êtes le Christ fils du Dieu vivant. Aussitôt elle envoya avertir Ma-

Résurrection de Lazare.

[1] *Matth.* XIX. 27. *ad finem. Marc.* X. 28.-31. *Luc.* XVIII. 28-30. — [2] *Matt.* XX. 1-16.

An de l'ère chr. vulg. 33.

rie sa sœur que Jésus étoit arrivé. Marie accourut, et se jetant à ses pieds, lui dit : Si vous eussiez été ici, mon frère ne seroit pas mort. Jésus la voyant fondant en larmes, avec ceux qui l'avoient suivie, se troubla lui-même, et demanda où l'on avoit mis Lazare. On le conduisit à son tombeau ; il le fit ouvrir, et rendant grâce à son père qui avoit toujours exaucé ses prières, il cria : Lazare, sortez dehors ; et aussitôt Lazare sortit enveloppé, comme il étoit, de ses linges et de ses suaires. Jésus dit qu'on les lui ôtât, et qu'on le laissât en liberté [1].

Résolution que les pharisiens prennent de faire mourir Jésus.

Plusieurs Juifs qui avoient assisté à ce miracle, crurent en Jésus, et d'autres allèrent donner avis aux prêtres et aux pharisiens de ce qui s'étoit passé. Ceux-ci craignant que tout le monde ne crût en Jésus, et que les Romains ne vinssent détruire leur temple et leur nation, s'assemblèrent pour délibérer sur cette affaire. Caïphe qui étoit alors grand-prêtre cette année-là, leur dit : Qu'il falloit qu'un seul homme fût mis à mort, afin que toute la nation fût conservée. Ce qu'il dit par un esprit de prophétie ; parce que la mort de Jésus devoit être le salut, non-seulement des Juifs, mais encore de tous les enfans de Dieu. Depuis ce temps, les prêtres et les pharisiens résolurent de faire périr Jésus ; mais il évita de se trouver au milieu d'eux ; il se retira avec ses disciples dans la ville d'Ephrem, qui étoit dans un lieu écarté [2].

Jésus vient à Jérusalem pour la fête de Pâque. Passion prédite pour la cinquième fois.

Quelques jours avant la fête de Pâque, plusieurs Juifs des environs d'Ephrem vinrent à Jérusalem, pour se disposer à célébrer la fête, et Jésus vint avec eux [3]. Jésus les enseignoit dans le chemin, et ils admiroient sa doctrine. En prenant à part ses disciples, il leur déclara ce qui devoit lui arriver à Jérusalem ; qu'il seroit livré aux prêtres ; qu'ils le condamneroient, qu'on lui feroit toutes sortes d'insultes et d'outrages ; qu'on le couvriroit de crachats et de coups de fouet ; enfin qu'on le mettroit à mort, et que le troisième jour il ressusciteroit. Mais ils ne comprirent rien à cela ; c'étoit pour eux un mystère inconnu [4].

Demande de la mère des enfans de Zébédée pour ses fils.

En ce temps-là, la mère des enfans de Zébédée vint avec ses fils se présenter à Jésus ; et se jetant à ses pieds, elle lui demanda les deux premières places de son royaume pour

[1] *Joan.* XI. 17.-44. — [2] *Joan.* XI. 45-54. — [3] *Joan.* XI. 55. — [4] *Matt.* XX. 17-19. *Marc.* X. 32-34. *Luc.* XVIII. 31-34.

ses deux enfans. Jésus s'adressant à eux, leur dit : Vous ne savez ce que vous demandez. Pouvez-vous boire le calice que je boirai, et être lavés dans le bain où je serai lavé? Ils lui dirent : Nous le pouvons. Jésus répondit : Vous boirez en effet mon calice, et vous serez lavés dans mon bain; mais à l'égard des premières places de mon royaume, ce n'est point à moi d'en disposer souverainement, elles sont pour ceux à qui mon père les a destinées. La demande des deux frères indigna les autres apôtres. Mais Jésus les appelant tous, leur dit : Les rois des nations exercent sur elles leur domination; mais il n'en sera pas ainsi parmi vous, car celui qui est le plus grand, doit devenir comme le plus petit; celui qui est le maître, doit être comme le serviteur; de même que je ne suis point venu pour recevoir des services, mais pour en rendre, et pour livrer ma vie pour le rachat de plusieurs [1]. An de l'ère chr. vulg. 33.

Jésus approchant de Jéricho, un aveugle qui mendioit sur le chemin, ayant entendu le bruit de la foule qui le suivoit, et apprenant que c'étoit Jésus, lui cria : Jésus fils de David, ayez pitié de moi. Jésus l'ayant fait approcher, lui rendit la vue sur-le-champ, en considération de sa foi [2]. Aveugle guéri à Jéricho.

Comme il passoit dans la ville de Jéricho, un nommé Zachée, chef des publicains, et homme riche, qui désiroit depuis long-temps de voir Jésus, monta sur un sycomore, à l'endroit où Jésus devoit passer, afin qu'il pût le voir, parce qu'il étoit de petite taille. Jésus passant près de là, lui dit de descendre, et qu'il vouloit aller loger chez lui. Zachée le reçut dans sa maison, avec toute sa suite, ce qui fit murmurer le peuple, qui disoit que Jésus alloit dans la maison d'un pécheur. Mais Zachée ravi de l'honneur qu'il recevoit, dit au Sauveur : Seigneur, je donne aujourd'hui la moitié de mes biens aux pauvres; et si j'ai fait tort à quelqu'un, je lui en rendrai quatre fois autant. Jesus lui dit : Cette maison reçoit aujourd'hui le salut; et celui-ci est aussi un fils d'Abraham; car je suis venu chercher et sauver ce qui étoit perdu [3]. Zachée converti au Seigneur.

[1] *Matt.* xx. 20-28. *Marc.* x. 35-45. (Lorsque saint Marc dit que les deux frères firent cette demande à Jésus-Christ, il faut entendre qu'ils la firent par la bouche de leur mère. Aussi Jésus-Christ adresse-t-il sa réponse non à la mère, mais aux enfans.) — [2] *Luc.* xviii. 35. *ad finem.* — [3] *Luc.* xix. 1-10.

An de l'ère chr. vulg. 33.

Parabole d'un roi qui va demander un royaume en pays éloigné.

A cette occasion, il proposa une parabole d'un roi, qui voulant aller dans un pays éloigné pour obtenir un royaume, distribua dix mines à dix de ses serviteurs, une à chacun d'eux, afin que pendant son absence ils fissent profiter cet argent, et qu'à son retour ils lui en rendissent compte. Ses sujets ne l'aimoient point, et lorsqu'il fut parti, ils envoyèrent après lui, disant qu'ils ne voulaient pas qu'il régnât sur eux. Mais le roi étant de retour, et ayant heureusement obtenu ce qu'il désiroit, fit venir ses serviteurs, et leur demanda quel profit ils avoient fait de son argent. Le premier lui présenta dix mines qu'il avoit gagnées avec la mine qu'il avoit reçue de lui. Le roi en récompense l'établit sur dix villes. Le second lui présenta cinq mines; le roi lui donna l'intendance sur cinq villes. Il en vint un autre qui rapporta l'argent qu'il avoit reçu, et qu'il avoit mis dans une bourse, de crainte, disoit-il, que son roi ne le maltraitât, parce que c'étoit un maître dur et avare, qui moissonnoit où il n'avoit pas semé, et qui prenoit où il n'avoit pas mis. Le roi le reprit sévèrement, le condamna par sa propre confession, lui ôta l'argent qu'il avoit, et le donna à celui qui avoit déjà dix mines; car, ajouta-t-il, on donnera à celui qui a déjà; et à celui qui n'a pas, on lui ôtera même ce qu'il paroît avoir. Quant à ses sujets rebelles, qui ne vouloient pas le reconnoître, il les fit venir, et les fit égorger en sa présence [1].

Deux aveugles guéris au sortir de Jéricho.

Jésus étant parti de Jéricho pour venir à Jérusalem, il se trouva au sortir de la ville deux mendians aveugles qui, ayant appris que Jésus passoit par là, lui demandoient avec de grands cris, qu'il leur rendît la vue. L'un d'eux s'appeloit le fils de Timée, connu dans ce canton-là. Jésus les appela, leur demanda ce qu'ils vouloient, et touché de compassion, leur rendit la vue [2].

Jésus ne parut point à Jérusalem le jour du sabbat qui

[1] *Luc.* XIX. 11-28. — [2] *Matt.* XX. 29. *ad finem. Marc.* X. 46. *ad finem.* (Thoynard distingue ainsi ces deux aveugles dont parlent saint Matthieu et saint Marc, d'avec celui dont parle saint Luc; parce que celui dont parle saint Luc fut guéri, selon cet évangéliste, près de Jéricho, et avant que Jésus-Christ y entrât, au lieu que les deux dont parlent saint Matthieu et saint Marc, ne furent guéris, selon ces deux évangélistes, que lorsque Jésus-Christ sortit de Jéricho. Ou plutôt saint Marc ne parle que d'un seul nommé Bartimée, ou fils de Timée : il étoit apparemment l'un des deux dont parle saint Matthieu, mais différent de celui dont parle saint Luc.)

précéda la Pâque. Toutefois comme on savoit qu'il étoit venu pour la fête, on le cherchoit au temple, et on en demandoit des nouvelles, car les princes des prêtres, et les pharisiens avoient donné ordre de l'arrêter, si on savoit où il étoit [1]. An de l'ère chr. vulg. 33.

Six jours avant la fête de Pâque Jésus étant à Béthanie, soupa chez Simon le lépreux. Marthe servoit à table, et Lazare étoit un des conviés. Marie leur sœur prenant une boîte de parfum de nard, le répandit sur les pieds du Sauveur, et les essuya de ses cheveux. Judas le traître en murmura, disant qu'on auroit pu vendre ce parfum plus de trois cents deniers, et en donner l'argent aux pauvres. Mais Jésus prit la défense de Marie, et dit qu'elle avoit répandu ce parfum pour l'embaumer par avance, et que l'action qu'elle venoit de faire seroit publiée partout où l'Evangile seroit prêché. Plusieurs Juifs vinrent de Jérusalem à Béthanie, non pas seulement à cause de Jésus, mais aussi pour voir Lazare. Les prêtres alarmés du bruit que faisoit le miracle de la résurrection de Lazare, résolurent de faire périr Jésus, et Lazare même [2].

Jésus soupe chez Simon le lépreux, et Marie lui répand une boîte de parfum sur les pieds.

Dimanche, 29 mars, 9 de Nisan pour les Juifs, (10 pour les Galiléens.)

Le lendemain [3] matin, étant parti de Béthanie, il s'avança vers Jérusalem, et étant près de Bethphagé, il envoya deux de ses disciples, et leur dit d'aller dans le prochain village; qu'ils y trouveroient une ânesse, avec son ânon, qui n'avoit jamais été monté de personne; qu'ils les lui amenassent, et que si quelqu'un leur disoit quelque chose, ils lui répondissent que Jésus en avoit affaire. Ils y allèrent, et amenèrent l'ânesse et l'ânon. Ils mirent leurs habits sur l'ânon, et Jésus monta dessus. Les troupes de peuple qui accompagnoient le Sauveur, jetoient leurs habits par terre, dans les lieux où il devoit passer; les autres prenoient des branches d'arbres, et en couvroient le chemin, et crioient à haute voix : *Hosanna* au fils de David; béni soit le roi qui vient au nom du Seigneur; et faisoient d'autres acclamations de cette sorte. Les pharisiens les entendant, dirent

Entrée triomphante de Jésus à Jérusalem.

Lundi, 30 mars, 10 de Nisan pour les Juifs, (11 pour les Galiléens.)

[1] *Joan.* XI. 56. — [2] *Matt.* XXVI. 6-13. *Marc.* XIV. 3-9. *Joan.* XII. 1.-11. (Le temps, le lieu, le genre de parfum, son prix, le murmure des disciples et la réprimande que Jésus leur en fit, font voir clairement que les trois évangélistes parlent du même souper et de la même onction. Saint Jean place ce fait dans son rang; saint Matthieu et saint Marc le rappellent à l'occasion de la trahison de Judas.) — [3] *Joan.* XII. 12.

An de l'ère chr. vulg. 33.

à Jésus de les faire taire ; mais il leur répondit que s'ils se taisoient, les pierres mêmes crieroient [1].

Jésus pleure en voyant Jérusalem.

Lorsqu'il fut près de la ville, jetant les yeux sur elle, il commença de dire en pleurant : Si tu connoissois que ce jour est pour toi un jour de paix ! mais cela est caché à tes yeux. Le temps viendra où tes ennemis t'assiégeront, et te resserreront de toutes parts ; ils te renverseront de fond en comble, et ne laisseront pas en toi pierre sur pierre, parce que tu n'as pas connu le temps de ta visite [2].

La multitude ayant appris que Jésus venoit à Jérusalem, sortit au-devant de lui, portant en main des branches de palmier, et criant : *Hosanna*, béni soit le roi d'Israël, qui vient au nom du Seigneur [3].

Jésus entre dans le temple, et en chasse les marchands.

Il entra dans la ville au bruit de ces acclamations ; et étant monté au temple, il en chassa ceux qui y vendoient et qui y achetoient. Il renversa les tables des changeurs, et les chaises de ceux qui vendoient des colombes, en disant : Il est écrit : Ma maison est une maison de prières, et vous en faites une caverne de voleurs. Il guérit les aveugles et les boiteux qui y étoient. Les princes et les scribes au désespoir de voir ce qui se passoit, et d'entendre les enfans qui crioient : *Hosanna* au fils de David, lui dirent : Entendez-vous ce que disent ces enfans ? Jésus leur répondit : N'avez-vous jamais lu l'Ecriture, qui dit : Vous avez tiré une louange parfaite de la bouche des enfans [4] ?

Etrangers qui désirent voir Jésus.

Quelques Grecs qui n'étoient pas Juifs, et qui étoient venus pour adorer le Seigneur à la fête de Pâque, vinrent trouver l'apôtre saint Philippe et lui demandèrent à voir Jésus. Philippe le dit à André ; André et Philippe le dirent au Sauveur, et Jésus leur dit que l'heure étoit venue où son père alloit le glorifier ; que le grain de froment ne produit son fruit, que quand il a été semé, et mortifié dans la terre ; que celui qui aime sa vie, la perd ; et que celui qui la hait dans ce monde, la conserve pour l'éternité. Que celui qui me sert, ajouta-t-il, me suive, et qu'il se trouve avec moi. Alors il se troubla, et pria son père de le glorifier. En même temps on entendit une voix du ciel, qui dit : Je vous ai glorifié, et je vous glorifierai encore. Le peuple qui étoit

[1] *Matt.* XXI. 1.-9. *Marc.* XI. 1.-10. *Luc.* XIX. 29.-40. — [2] *Luc.* XIX. 41.-44. — [3] *Joan.* XII. 12-19. — [4] *Matt.* XXI. 10.-16. *Marc.* XI. 11. *Luc.* XIX. 45. 46.

An de l'ère chr. vulg. 33.

présent, en fut étonné; et les uns disoient que c'étoit le tonnerre; d'autres, qu'un ange lui avoit parlé. Mais Jésus leur dit : Ce n'est pas pour moi, mais pour vous, que cette voix s'est fait entendre. Voici le jugement du monde : Le prince du monde va être chassé dehors. Il faut que le Fils de l'homme soit élevé de terre; et lorsque j'en serai élevé, j'attirerai tout à moi. Il marquoit par là quel devoit être le genre de sa mort. Il ajouta que la lumière du monde étoit avec eux encore pour un peu de temps. Il les exhorta à marcher à la lueur de cette lumière, de peur qu'ils ne fussent enveloppés de ténèbres [1].

Jésus est la lumière du monde.

Jésus, ayant dit cela, se retira, et se cacha des Juifs, et après tant de prodiges qu'il avoit faits, ils ne croyoient point en lui. Il y eut toutefois un assez grand nombre des princes du peuple qui crurent en lui; mais, à cause des pharisiens, ils n'osoient se déclarer. Jésus se montra ensuite, et cria à haute voix : Celui qui croit en moi, croit en celui qui m'a envoyé, et celui qui me voit, voit mon Père. Je suis la lumière du monde, et celui qui croit en moi, n'est pas dans les ténèbres. Je ne suis pas venu pour juger le monde, mais pour le sauver. Celui qui ne croit point en moi, sera jugé au dernier jour par la parole que je lui annonce. Je ne parle que selon ce que j'ai appris de mon père [2].

Les princes des prêtres et les principaux du peuple délibéroient de se saisir de Jésus; mais comme le peuple lui étoit attaché, ils craignoient d'en venir à l'exécution [3]. Le soir étant venu, Jésus se retira à Béthanie avec tous ses disciples [4].

Malédiction donnée au figuier qui n'avoit point de fruits.

Mardi, 31 mars, 11 de Nisan pour les Juifs, (12 pour les Galiléens.)

Le lendemain matin, comme il retournoit à Jérusalem, il eut faim, et s'approcha d'un figuier qui avoit des feuilles pour y chercher du fruit; mais n'y en ayant point trouvé, parce que ce n'étoit pas la saison des figues, il le maudit, et aussitôt ce figuier commença de se sécher [5].

Jésus chasse de nouveau les marchands du temple.

Jésus étant arrivé au temple, et y ayant encore vu des marchands qui y trafiquoient, il les en chassa de nouveau, et renversa leurs tables et leurs bureaux. Les princes des prêtres cherchoient l'occasion de l'arrêter; mais ils craignoient le peuple, qui étoit dans l'admiration de ses discours. Sur le soir il s'en retourna à Béthanie [6].

[1] *Joan.* XII. 20.-36. — [2] *Joan.* 12.-36. *ad finem.* — [3] *Luc.* XIX. 47, *ad finem.* — [4] *Matt.* XXI. 17. *Marc.* XI. 11. — [5] *Matt.* XXI 18. 19. *Marc.* XI. 12-14. — [6] *Marc.* XI. 15.-19.

An de l'ère chr. vulg. 33.

Effets admirables de la foi. Mercredi, 1er avril, 12 de Nisan pour les Juifs, (13 pour les Galiléens.)

Le lendemain matin, comme il retournoit à Jérusalem avec ses disciples, ils virent le figuier desséché; et l'ayant montré à Jésus, il leur dit que, s'ils avoient de la foi, ils feroient non-seulement sécher un figuier, mais qu'ils diroient à une montagne de se jeter dans la mer, et qu'elle s'y précipiteroit à leur commandement. Il ajouta : Soyez assurés que tout ce que vous demanderez dans vos prières vous sera donné. Pardonnez à ceux qui vous ont offensés, afin que votre Père vous pardonne; car si vous ne pardonnez point, vous n'obtiendrez pas le pardon [1].

Le baptême de Jean étoit-il du ciel ou de la terre?

Ce jour-là Jésus étant venu au temple, les princes des prêtres et les sénateurs vinrent lui demander par quelle autorité il faisoit ces choses. Jésus leur dit qu'il avoit aussi une question à leur faire : Le baptême de Jean étoit-il du ciel ou des hommes? Mais les princes des prêtres, faisant réflexion que s'ils répondoient qu'il étoit du ciel, Jésus leur demanderoit pourquoi donc ils n'y avoient pas cru; et que, s'ils disoient qu'il venoit des hommes, il étoit à craindre que le peuple ne les lapidât, jugèrent à propos de lui dire qu'ils n'en savoient rien. Jésus leur dit : Je ne vous dirai pas non plus par quelle autorité je fais cela [2].

Parabole des deux fils envoyés travailler à la vigne, dont l'un y va, et l'autre n'y va pas.

Jésus leur proposa ensuite la parabole de deux fils qui furent envoyés travailler à la vigne par leur père. Le premier répondit d'abord qu'il n'iroit point, et y alla; le second dit qu'il y alloit, et il n'y alla point. Lequel des deux a fait la volonté de son père? Celui qui est allé à la vigne, répondirent-ils. Alors Jésus leur dit : Les publicains et les femmes de mauvaise vie vous précéderont dans le royaume des cieux; car Jean est venu à vous dans la voie de la justice, et vous n'avez point cru en lui, au lieu que les publicains et les femmes débauchées y ont cru [3].

Parabole de la vigne louée à des vignerons.

Il leur proposa ensuite une autre parabole d'un père de famille qui loue sa vigne à des vignerons, et qui, au temps des vendanges, envoie ses serviteurs pour en recueillir le fruit. Mais les fermiers se saisirent de ces serviteurs, chassèrent les uns, maltraitèrent les autres, et en tuèrent quelques-uns. Enfin, le maître croyant que la présence de son fils les contiendroit, l'y envoya. Mais les fermiers se dirent l'un à l'autre : Celui-ci est l'héritier; mettons-le à mort, et

[1] *Matt.* XXI. 20-22. *Marc.* XI. 20-26. — [2] *Matt.* XXI. 25-27. *Marc.* XI. 27, *ad finem. Luc.* XX. 2 8. — [3] *Matth.* XXI. 28-32.

l'héritage sera à nous. En effet, ils se jetèrent sur lui, le traînèrent hors de la vigne, et le tuèrent. Lorsque le maître de la vigne viendra, que fera-t-il à ces meurtriers? Quelqu'un de la troupe répondit : Il fera périr ces mauvais fermiers, et louera sa vigne à d'autres. Mais les prêtres et les pharisiens, voyant que Jésus vouloit faire l'application de cette parabole à leur personne, répondirent : A Dieu ne plaise que cela soit ainsi. Jésus continua, et leur dit : N'avez-vous pas lu ce qui est écrit : La pierre qui a été rejetée par les architectes est devenue la pierre angulaire? Or, je vous dis que le royaume des cieux vous sera ôté, et sera donné à un peuple qui en profitera; et cette pierre que vous avez rebutée écrasera ceux sur qui elle tombera, et brisera ceux qui tomberont sur elle. Les princes des prêtres n'eurent pas de peine à comprendre que ces paraboles les regardoient : ils cherchoient à se saisir de Jésus, mais ils craignoient le peuple, qui regardoit Jésus comme un prophète [1].

An de l'ère chr. vulg. 33.

Il leur dit encore en parabole : Le royaume des cieux est semblable à un roi qui voulant faire les noces de son fils, y invita plusieurs personnes. Il leur envoya ses serviteurs pour les convier; mais ils refusèrent d'y venir. Il leur envoya encore d'autres serviteurs; et au lieu de venir avec eux, les uns s'excusèrent sous divers prétextes, et les autres saisirent les serviteurs, les outragèrent, et en tuèrent quelques-uns. Le père de famille irrité protesta que nul de ceux qui avoient été invités, ne goûteroit de son souper; et en même temps il envoya sur les chemins pour ramasser tout ce qu'on trouveroit de gens pour remplir la salle du festin. Le roi y étant entré, y vit un homme qui n'avoit point la robe nuptiale. Il lui fit lier les pieds et les mains, et le fit jeter dehors au milieu des ténèbres. Il conclut en disant que plusieurs sont appelés, mais que peu sont élus [2].

Parabole des noces du fils d'un roi, auxquelles les conviés ne veulent pas assister.

Les pharisiens ayant quitté Jésus, résolurent de le surprendre dans ses discours. Ils lui envoyèrent dans ce dessein quelques-uns de leurs disciples avec des hérodiens, qui lui demandèrent s'il étoit permis de payer le tribut à César, ou non? Jésus connoissant leur malice, leur demanda à voir la monnoie dont se payoit le tribut, et leur

Pharisiens et hérodiens essayant de surprendre Jésus.

[1] *Matth.* XXI. 33. *ad finem. Marc.* XII. 8-11. *Luc.* XX. 9-19. — [2] *Matt.* XXII. 1-14.

An de l'ère chr. vulg. 33.

dit : De qui sont cette image et cette inscription? Ils lui répondirent : De César. Il leur dit : Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu [1].

Sadducéens confondus.

Le même jour, les sadducéens qui nient la résurrection des morts, l'immortalité de l'âme et l'existence des esprits, vinrent le tenter, en lui disant : Une femme a épousé sept frères les uns après les autres; au jour de la résurrection, auquel des sept frères demeurera-t-elle pour femme? Jésus leur répondit qu'ils ignoroient et les Ecritures et la puissance de Dieu; qu'à la résurrection, les hommes ne se marieront point et n'auront point de femmes; mais ils seront comme les anges du ciel. A l'égard de la résurrection des morts que vous niez, n'avez-vous pas lu ce que Dieu dit à Moïse dans le buisson ardent : Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, le Dieu de Jacob? Or, Dieu n'est pas le Dieu des morts; ces patriarches sont donc vivans. Depuis ce jour les sadducéens n'osèrent plus l'interroger [2].

Quel est le grand commandement de la loi.

Après cela les docteurs de la loi vinrent aussi le tenter, en lui demandant quel étoit le plus grand commandement de la loi. Jésus répondit que le premier commandement étoit celui de l'amour de Dieu, et le second celui de l'amour du prochain; que dans ces deux préceptes étoient contenus toute la loi et les prophètes. Celui qui l'avoit interrogé, approuva sa réponse; et Jésus lui dit : Vous n'êtes pas éloigné du royaume de Dieu [3].

De qui le Christ est-il fils?

Depuis ce temps, nul n'osa faire des questions à Jésus; mais il leur en fit qui les embarrassèrent. Il leur demanda ce qu'il leur sembloit du Christ, et de qui il étoit fils? Ils répondirent sans hésiter : De David. D'où vient donc, répliqua Jésus, que David rempli du saint Esprit, l'appelle son Seigneur, en disant : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite? S'il est le fils de David, comment est-il son Seigneur? Cette demande les réduisit au silence, et ils ne se hasardèrent plus de s'adresser à lui [4].

Les scribes et les pharisiens

Alors Jésus adressant sa parole aux troupes du peuple et à ses apôtres, leur dit : Les scribes et les pharisiens sont

[1] *Matt.* XXII. 15-22. *Marc.* XII. 13-17. *Luc.* 20-26. — [2] *Matt.* XXII. 23-33. *Marc.* XII. 18-27. *Luc.* XX. 27-40. — [3] *Matt.* XXII. 34-40. *Marc.* XII. 28-34. — [4] *Matt.* XXII. 41. *ad finem. Marc.* XII. 35-37. *Luc.* XX. 41-44. (On examinera dans une dissertation quelle idée les Juifs avoient des caractères du Messie avant la venue de Jésus-Christ, et quelle idée ils s'en forment depuis la venue de ce divin Rédempteur.)

assis sur la chaire de Moïse; suivez ce qu'ils vous disent, mais ne faites point ce qu'ils font; car ils imposent aux autres des fardeaux insupportables qu'ils ne voudroient pas toucher du bout du doigt; toute leur attention est de se faire remarquer; d'occuper partout les premières places, d'être appelés maîtres. C'est dans cette vue qu'ils portent leurs phylactères, les franges et les houppes de leurs habits, plus longues que le commun du peuple. Pour vous, ne recherchez point ces vains titres d'honneur; mais que celui d'entre vous qui est le plus grand se rende le plus petit; car celui qui s'élève sera humilié; et celui qui s'humilie sera élevé [1].

An de l'ère chr. vulg. 33.

sont assis sur la chaire de Moïse.

Il continua d'invectiver contre les pharisiens, et de leur dénoncer leur malheur prochain. Il leur reprocha, 1° de fermer le ciel aux autres, et de n'y entrer pas eux-mêmes; 2° de dévorer les maisons des veuves, sous prétexte de longues prières qu'ils affectoient de faire; 3° de parcourir la terre et la mer pour faire un prosélyte, et après cela de le rendre plus méchant qu'il n'étoit auparavant; 4° il leur dit qu'ils étoient des guides aveugles, et qui séduisoient le peuple par leurs fausses explications de la loi; par exemple, sur le serment, en disant que ce que l'on promet en jurant par l'or du temple, et par le présent qui est offert à l'autel, oblige, mais non pas ce que l'on promet en jurant par le temple, ou par l'autel, comme si l'autel et le temple, qui sanctifient l'or et les offrandes, n'étoient pas eux-mêmes plus sanctifiées que ces choses-là [2].

Invectives contre les pharisiens.

Il leur reprocha de plus de donner la dîme de la menthe et de la rue, et des autres herbes des jardins, pendant qu'ils négligeoient les pratiques essentielles de la loi; la justice, la miséricorde, la bonne foi. Ils passent au couloir un moucheron, et avalent un chameau; ils ont grand soin de nettoyer le dehors du vase, mais ils ne songent point au dedans; ce sont des sépulcres blanchis, beaux au dehors, et pleins de corruption au dedans. Ils rebâtissent les tombeaux des prophètes, et ils disent que s'ils avoient vécu du temps de leurs pères ils n'auroient pas imité leur conduite, en répandant le sang des prophètes, mais ils remplissent la mesure de leurs pères par leur cruauté, en faisant mourir ceux qui leur sont envoyés de la part de Dieu; en sorte qu'ils

Hypocrisie des pharisiens.

[1] *Matt.* XXIII. 1-12. *Marc.* XII. 38-39. *Luc.* XX. 45-46. — [2] *Matt.* XXIII. 13-22. *Marc.* XII. 40. *Luc.* XX. 47.

An de l'ère chr. vulg. 33.

attirent sur eux-mêmes tout le sang répandu depuis Abel le Juste jusqu'à Zacharie fils de Barachie, qui a été mis à mort entre le temple et l'autel. Jérusalem, ville de sang, qui tues les prophètes, et qui lapides ceux qui te sont envoyés, combien de fois ai-je voulu, dit-il, rassembler tes enfans, comme la poule rassemble ses poussins, et tu ne l'as pas voulu? Ta maison va demeurer déserte. Et pour vous, ajouta-t-il en parlant au peuple, vous ne me verrez plus jusqu'à ce que vous disiez : Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur [1].

Tronc des offrandes, où l'on jetoit beaucoup d'argent.

Jésus s'étant assis vis-à-vis du tronc où l'on jetoit les offrandes, remarqua que quelques riches y jetoient avec ostentation de grosses sommes; et en même temps une pauvre veuve vint y jeter deux petites pièces de monnoie, qui valoient la quatrième partie du sicle. Jésus appela ses disciples, et leur dit : Cette pauvre veuve a plus donné qu'aucun de ceux que vous venez de voir; car tous les autres ont donné de leur superflu; et celle-ci a offert ce qui lui étoit le plus nécessaire, elle a donné tout ce qu'elle avoit [2].

Magnificence du bâtiment du temple. Prédiction de sa ruine prochaine.

Sur le soir, comme Jésus sortoit du temple, ses disciples lui montrèrent la somptuosité de l'édifice, la richesse des présens, et la grandeur des pierres dont il étoit bâti; Jésus leur dit que le temps viendroit où ce temple seroit détruit, qu'on n'y laisseroit pas pierre sur pierre. Et étant sur le penchant du mont des Oliviers, d'où l'on voyoit tout le temple, il s'assit, et ses disciples vinrent lui demander en particulier quand on verroit l'exécution de ce qu'il avoit prédit sur la ruine du temple, et quel signe il donneroit de son avénement, et de la consommation des siècles [3].

Plusieurs faux Christs et plusieurs faux prophètes.

Jésus leur répondit : Prenez garde qu'on ne vous séduise, car plusieurs viendront en mon nom, disant qu'ils sont le Christ. Vous entendrez parler de toutes parts de guerres, de combats, de révoltes; il faut que tout cela arrive; mais ce n'est là que le commencement des grands maux. On verra des nations s'armer les unes contre les autres; il y aura des pestes, des famines, des tremblemens de terre, des signes terribles dans le ciel; tout cela n'est que le prélude de ce qui doit arriver. Avant tout cela, ils vous saisiront et vous livreront aux juges; ils vous feront comparoître devant leurs assemblées, pour rendre témoignage à mon nom. Mais dans ces occasions n'ayez point d'inquiétude sur la manière dont

[1] *Matt.* XXIII. 23. *ad finem.* — [2] *Marc.* XII. 41. *ad finem. Luc.* XXI. 1.-4. [3] — *Matt.* XXIV. 1-3. *Marc.* XIII. 1-4. *Luc.* XXI. 5-7.

vous aurez à vous défendre; je vous donnerai une éloquence et une sagesse à laquelle vos ennemis ne pourront résister; car ce n'est pas vous qui parlerez; mais l'Esprit de mon Père parlera en vous. Vos plus proches parens, vos meilleurs amis, vous livreront à vos persécuteurs; vous serez odieux à tout le monde à cause de moi; on vous trahira, on vous fera mourir. Il s'élevera plusieurs faux frères et plusieurs faux prophètes; mais celui qui persévérera jusqu'à la fin, sera sauvé: et avant la fin de toutes ces choses, l'Evangile sera prêché à toutes les nations [1].

An de l'ère chr. vulg. 33.

Il continua de leur parler en cette sorte: Lorsque vous verrez la ville de Jérusalem assiégée par ses ennemis, et l'abomination de la désolation placée dans un lieu saint, suivant la prédiction de Daniel, alors vous jugerez que le jour de sa perte est arrivé. Que ceux qui se trouveront alors dans la Judée s'enfuient sur les montagnes; que celui qui est sur le toit, se sauve au plus tôt sans entrer dans sa maison pour y prendre quelque chose; que ceux qui sont dans les champs ne retournent pas dans la ville pour chercher des habits; qu'ils se sauvent sans différer, car alors le jour de la vengeance sera proche. Malheur aux femmes enceintes, et à celles qui allaitent, et à ceux qui seront obligés de fuir pendant l'hiver, ou au jour du sabbat, parce qu'ils ne pourront se sauver avec assez de promptitude, et que le malheur qui les menace est tel, qu'on n'en a jamais vu de pareil depuis le commencement du monde. Et si Dieu n'avoit abrégé ces jours en considération de ses élus, personne n'en seroit échappé. Alors si l'on vous dit que le Christ est ici ou là, n'y allez point; car il s'élevera de faux Christs et de faux prophètes qui feront des prodiges capables de tromper les élus mêmes. Or, la venue du Fils de Dieu se fera comme un éclair, et partout où sera le corps, les aigles s'y assembleront [2].

Lorsque Jérusalem sera assiégée, fuyez sur les montagnes.

Dans ces jours-là et aussitôt après cette grande affliction, on verra des signes dans le soleil et dans tous les astres. Toutes les nations seront dans la douleur et dans la consternation, attendant les malheurs dont elles seront menacées. Tous les peuples déploreront leurs disgrâces. Le signe

Signes dans le soleil et dans la lune, etc.

[1] *Matt.* XXIV. 4-14. *Marc.* XIII. 5-13. *Luc.* XXI. 8-19. — [2] *Matt.* XXIV. 15-28. *Marc.* XIII. 14-23. *Luc.* XXI. 20-24. (Deux fois dans ce discours Jésus-Christ annonce de faux Christs, c'est-à-dire de faux Messies; et c'est ce qui donnera lieu à une dissertation sur les faux Messies qui ont paru depuis Jésus-Christ.)

An de l'ère chr. vulg. 33.

du Fils de l'homme paroîtra dans les nuées; il viendra lui-même sur les nuées, accompagné de ses anges, qui rassembleront ses élus des quatre coins du ciel. Lorsque vous verrez tout cela, levez la tête, et croyez que votre salut est proche. Quand le figuier commence de pousser son bouton et ses feuilles, vous jugez que l'été est proche. Ainsi lorsque tout cela arrivera, vous pouvez vous assurer que le royaume des cieux est venu. Cette race ne passera pas que tout cela n'arrive. Le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront point. Quant au jour et à l'heure de l'avénement du Fils de l'homme, nul n'en a connoissance [1].

La venue du Fils de l'homme sera comme celle du déluge.

La venue du Fils de l'homme sera comme celle du déluge, au temps de Noé. Les hommes buvoient et mangeoient, se marioient et donnoient en mariage, lorsque tout d'un coup les eaux du déluge les surprirent et les firent tous périr. Ainsi lorsque le Fils de l'homme viendra, de deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris, et l'autre laissé; de deux femmes qui seront dans un moulin à bras, l'une sera prise et l'autre laissée. Veillez donc, car vous ne savez quand ces choses arriveront. Soyez comme ces serviteurs qui attendent le retour de leur maître, et qui ne savent à quelle heure il doit arriver. Si un père de famille savoit l'heure où un voleur doit venir pour percer sa maison, il veilleroit sans doute, et préviendroit le voleur. Ainsi soyez vigilans et attentifs, parce que le moment de la venue du Fils de l'homme vous est inconnu [2].

Parabole de deux serviteurs, l'un fidèle et l'autre infidèle.

Jésus proposa ensuite à ses disciples la parabole d'un serviteur, qui ayant été établi par son maître pour donner à ses conserviteurs la mesure ordinaire de nourriture, et s'étant acquitté fidèlement de cet emploi, fut fait intendant de la maison de son maître. Mais si au contraire ce serviteur s'élève insolemment de l'autorité qui lui a été donnée, et qu'il se mette à battre et à maltraiter ses conserviteurs; qu'il se divertisse en buvant et mangeant; son maître viendra dans le moment où il l'attend le moins, et punira ce mauvais serviteur comme il le mérite; il le jettera en prison, et le traitera comme un serviteur infidèle et insolent [3].

Parabole des dix vierges.

Jésus continua de leur proposer encore d'autres paraboles qui tendoient à la même fin. Par exemple, il leur

[1] *Matt.* XXIV. 28-36. *Marc.* XIII. 24-32. *Luc.* XXI. 25-33. — [2] *Matt.* XXIV. 37-44. *Marc.* XIII. 33. *ad finem. Luc.* XXI. 36. (Ce discours de Jésus-Christ sur les signes de la ruine de Jérusalem et de son dernier avénement sera le sujet d'une dissertation.) — [3] *Matt.* XXIV. 45. *ad finem.*

proposa celle des dix vierges, dont cinq étoient sages et cinq folles. Les premières prirent avec elles de l'huile pour leurs lampes, et les autres n'en prirent point. Lorsque l'époux arriva, elles étoient toutes endormies; mais les vierges sages ayant de l'huile, eurent bientôt disposé leurs lampes; au lieu que les folles n'en ayant point, furent obligées d'en demander à leurs compagnes; celles-ci leur dirent qu'elles n'en avoient que pour elles-mêmes, et qu'elles feroient mieux d'en aller acheter : elles y allèrent; mais l'époux étant arrivé en leur absence, elles furent exclues du festin des noces. Ainsi veillez continuellement, parce que vous ne savez ni le jour ni l'heure de l'arrivée du Fils de l'homme [1]. An de l'ère chr. vulg. 33.

Il leur dit encore une autre parabole, d'un homme qui voulant faire un voyage, distribua de l'argent à ses serviteurs, afin qu'ils le fissent profiter pendant son absence. Il donna à l'un cinq talens, à l'autre trois, à l'autre un. A son retour il fit venir ses serviteurs; et celui qui avoit reçu cinq talens, en offrit à son maître encore cinq autres qu'il avoit gagnés. Celui qui en avoit reçu trois, en présenta de même trois autres. Leur maître loua leur conduite, et les fit entrer dans son festin. Le troisième qui n'avoit reçu qu'un talent, vint le rapporter à son maître, disant qu'il l'avoit caché dans la terre, de peur qu'on ne le lui prît, et qu'il ne le perdît; et que sachant la dureté et l'avarice de son maître, il n'avoit pas osé risquer de le trafiquer. Son maître irrité lui fit ôter son talent, le donna à celui qui en avoit dix, et le chassa de sa maison [2]. Parabole du père de famille, qui distribue des talens à ses serviteurs.

Il ajouta : Lorsque le Fils de l'homme viendra avec ses anges, pour juger les hommes, il s'assiéra sur le trône de sa gloire, et mettra les brebis à sa droite, et les boucs à sa gauche. Il invitera les uns à entrer dans la gloire de son royaume, et enverra les autres au feu éternel, qui est préparé au démon et à ses anges. Il dira aux élus qu'ils l'ont soulagé dans sa faim, dans sa soif, et dans ses disgrâces; parce qu'il tient comme fait à lui-même, ce que l'on fait au moindre des siens. Il reprochera aux méchans qu'ils l'ont vu dans le besoin, dans la faim, et dans la soif, sans vouloir lui donner le moindre secours; parce qu'ils ont refusé cette consolation à ses serviteurs, qu'il regarde comme d'autres lui-même. Ceux donc qui seront à sa droite, iront Description du jugement du fils de Dieu.

[1] *Matt.* xxv. 1-13. — [2] *Matt.* xxv. 14-30.

An de l'ère chr. vulg. 33.

à la gloire éternelle; et ceux qui seront à sa gauche, au supplice éternel [1].

Jésus disoit ces choses à ses disciples sur le mont des Oliviers, où il se retiroit les soirs, après avoir enseigné pendant le jour dans le temple [2].

Jésus prédit sa mort et ses souffrances à ses disciples.

Après tous ces discours, Jésus dit à ses apôtres : Vous savez que la pâque doit se célébrer dans deux jours, et le Fils de l'homme sera livré à ses ennemis, et crucifié. En même temps, les princes des prêtres délibérèrent entre eux comment ils pourroient arrêter Jésus; mais ils disoient qu'il ne falloit pas l'arrêter le jour de la fête, de peur que le peuple ne se mutinât. Un des douze apôtres nommé Judas, ayant été choqué de ce que Jésus lui dit à l'occasion de son murmure, lorsqu'il désapprouva l'action de Marie, qui oignit d'un parfum précieux les pieds de son maître, alla trouver les prêtres, et leur promit de leur livrer Jésus moyennant une somme d'argent dont ils convinrent. Depuis ce temps-là Judas ne cherchoit que l'occasion de faire arrêter Jésus, lorsqu'il seroit seul, et sans ces grandes troupes de peuple qui l'accompagnoient toujours [3].

Préparation pour faire la Pâque.
Jeudi 2 avril, 13 de Nisan pour les Juifs (14 pour les Galiléens.)

Jésus passa le jeudi au mont des Oliviers, ou à Béthanie, et ne vint à Jérusalem que sur le soir. Mais comme il n'avoit point de logement assuré à Jérusalem, ses disciples lui demandèrent où il souhaitoit qu'on lui préparât une salle pour y faire la pâque. Il dit à Pierre et à Jean d'aller à la ville, et de suivre le premier homme qu'ils rencontreroient chargé d'un vase plein d'eau. Ils le suivirent, et il leur prêta une salle avec des lits de table, et ce qui étoit nécessaire pour y faire la pâque. Ils y firent la perquisition du levain, préparèrent à souper, et ils revinrent le trouver au mont des Oliviers, où ils lui dirent que tout étoit préparé [4].

Dernier souper de Jésus à Jérusalem.
Au soir du

Sur le soir Jésus entra dans la ville, et alla dans la maison où Pierre et Jean avoient disposé toutes choses pour la Pâque. Il se mit à table avec ses apôtres, et comme ils

[1] *Matt.* xxv. 31. *ad finem.* — [2] *Luc.* xxi. 37-38. — [3] *Matt.* xxvi. 1-16. *Marc.* xiv. 1-11. *Luc.* xxii. 1-6. (Le conseil des princes des prêtres contre Jésus se tint le mercredi, et c'est pour cela, selon saint Augustin, qu'on jeûnoit autrefois ce jour-là comme on jeûnoit le vendredi, parce que c'étoit le jour où Jésus-Christ avoit souffert la mort. Saint Matthieu et saint Marc rappellent ici le festin de Béthanie chez Simon le lépreux, qui est du dimanche.) — [4] *Matt.* xxvi. 17-19. *Marc.* xiv. 12-16. *Luc.* xxii. 7-13. (Cette dernière Pâque de Jésus-Christ sera le sujet d'une dissertation, où l'on examinera si elle a été célébrée par Jésus-Christ, et si le jour où elle fut préparée étoit celui où elle devoit être célébrée.)

soupoient ensemble, il leur dit que l'un d'eux devoit le trahir. Cette parole les affligea étrangement, et ils commencèrent à lui demander tous : Est-ce moi, Seigneur? Jésus, sans s'expliquer davantage pour lors, dit simplement, que l'un de ses douze apôtres, un de ceux qui mangeoient avec lui au même plat, le livreroit à ses ennemis; que quant à lui il falloit qu'il s'en allât pour accomplir les Ecritures : mais malheur, ajouta-t-il, à celui qui me trahira; il vaudroit mieux qu'il ne fût jamais né. En même temps Judas lui dit. Est-ce moi, mon maître? Jésus lui répondit : Vous l'avez dit. Il lui fit cette réponse apparemment assez bas, en sorte que les autres apôtres ne l'entendirent pas [1].

An de l'ère chr. vulg. 33.

jeudi 13 de Nisan pour les Juifs, auquel commençoit le 14 pour les Juifs (et le 15 pour les Galiléens.)

CINQUIÈME PARTIE.

Qui comprend ce qui s'est passé depuis la quatrième Pâque célébrée par Jésus-Christ après son baptême, jusqu'à son ascension.

Lavement des pieds des apôtres.

Après le souper, Jésus voulant donner à ses disciples un exemple d'humilité, et une preuve du tendre amour qu'il avoit pour eux, sort de table, quitte ses habits, se ceint d'un linge, et commence de leur laver les pieds, et de les essuyer avec le linge dont il étoit ceint.

Quand il vint à saint Pierre, et qu'il voulut lui laver les pieds, Pierre s'en défendit, et protesta qu'il n'y consentiroit jamais. Jésus lui dit : Si je ne vous lave point les pieds, vous n'aurez point de part avec moi. Alors Pierre répondit : Seigneur, lavez-moi, non-seulement les pieds, mais aussi les mains et la tête. Après que Jésus eut achevé, il reprit ses habits, et leur dit qu'il leur donnoit l'exemple, afin qu'ils l'imitassent; que le serviteur n'est pas plus que son maître, et que s'il leur avoit lavé les pieds, ils devoient se les laver les uns aux autres. Il ajouta qu'il savoit qui étoient ceux qu'il avoit choisis, mais qu'il falloit que l'Ecriture fût accomplie par la perfidie de l'un d'eux [2].

Institution du corps et du sang de Jésus dans l'eucharistie.

Comme il étoit à table, il leur témoigna qu'il avoit toujours eu un très-grand désir de faire cette pâque avec eux; que c'étoit la dernière fois qu'ils la feroient ensemble : et ayant pris la coupe, il leur dit qu'il ne boiroit plus de vin jusqu'à ce qu'il en bût de nouveau dans le royaume de Dieu; et ayant rendu grâces, il leur dit de boire les uns après les

[1] *Matt.* XXVI. 20-25. *Marc.* XIV. 17-21. *Luc.* XXII. 14. — [2] *Joan.* XIII. 1-20.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

An de l'ère chr. vulg. 33.

autres [1]. Et prenant du pain, il le bénit, le rompit, et le leur distribua à tous, en disant : Ceci est mon corps, qui doit être livré pour vous. Et ensuite ayant pris le calice, il le bénit, et leur dit : Buvez-en tous, car ceci est mon sang, qui sera répandu pour vous et pour plusieurs. Il leur enjoignit d'en faire de même en mémoire de lui, ajoutant qu'il ne boiroit et ne mangeroit plus avec eux, jusqu'à ce qu'il fût dans son royaume [2].

Jésus désigne Judas qui devoit le trahir.

Alors Jésus se troubla, et dit à ses apôtres que l'un d'eux devoit le trahir; ce qui les jeta dans une nouvelle inquiétude; et saint Pierre fit signe à saint Jean, qui avoit la tête près de la poitrine de Jésus, de lui demander qui c'étoit. Jésus trempa un morceau de pain dans le plat, et l'ayant donné à Judas, il dit à Jean que c'étoit celui-là qui le trahiroit. Aussitôt Judas emporté par le mauvais esprit qui possédoit son cœur, sort de table, et s'en va. Jésus lui dit, comme il sortoit : Faites vite ce que vous faites; ce qui fut pris par les autres apôtres, comme s'il lui eût dit d'acheter ce qui étoit nécesaire pour la solennité, ou de donner quelques aumônes aux pauvres; car c'étoit Judas qui portoit la bourse. Après qu'il fut sorti, Jésus dit que bientôt le Fils de l'homme seroit glorifié [3].

Contestation entre les apôtres sur la primauté.

Les apôtres entrèrent alors en contestation, pour savoir qui d'entre eux étoit le premier. Jésus leur dit : Les rois de la terre exercent leur domination sur leurs sujets; mais il n'en sera pas ainsi entre vous. Celui qui sera le premier, doit se rendre le dernier, et celui qui est le maître, doit se considérer comme le serviteur. Vous me considérez avec raison comme votre maître et votre seigneur; toutefois j'ai vécu parmi vous comme un serviteur. Comme vous êtes demeurés attachés à moi au milieu de toutes mes tentations, aussi je vous préparé un royaume, comme mon père me l'a préparé, afin que vous mangiez et buviez à ma table dans mon royaume, et que vous soyez assis sur douze trônes, pour juger les douze tribus d'Israël. Et s'adressant à saint Pierre, il lui dit que le démon avoit demandé de les cribler tous comme le froment : mais j'ai prié pour vous, dit-il parlant particulièrement à saint Pierre, afin que vous ne tombiez pas dans l'infidélité; c'est pourquoi confirmez vos frères dans la foi [4].

[1] *Luc.* XXII. 15-18. — [2] *Matt.* XXVI. 26-29. *Marc.* XIV. 22-25. *Luc.* XXII. 19-20. (Comparez ces trois textes avec celui de la première épître de saint Paul aux Corinthiens, XI. 23-25.) — [3] *Luc.* XXII. 21-23. *Joan.* XIII. 21-32. — [4] *Luc.* XXII. 24-32.

Il continua de leur parler, en leur disant qu'il ne seroit plus avec eux que pour un peu de temps; qu'ils le chercheroient sans pouvoir le trouver. Il leur recommanda la charité et l'union, comme le caractère qui les feroit reconnoître pour ses disciples. Alors saint Pierre lui demanda où il alloit. Jésus lui dit : Vous ne pouvez à présent venir où je vais; mais un jour vous m'y suivrez. Pierre répondit : D'où vient que je ne puis y aller? Je donnerai ma vie pour vous. Jésus reprit : Vous donnerez votre vie pour moi! et moi je vous dis que le coq ne chantera pas aujourd'hui que vous ne m'ayez renoncé [1].

An de l'ère chr. vulg. 33. Charité et union entre les apôtres. Renoncement de saint Pierre prédit.

Il ajouta : Lorsque je vous ai envoyés prêcher sans provisions, sans argent, sans souliers, avez-vous manqué de quelque chose? Ils répondirent : De rien. Mais à présent, leur dit-il, que celui qui a une bourse prenne aussi une besace; et que celui qui n'a point d'épée, vende son habit pour en acheter une. Il vouloit leur marquer par là la disette où ils devoient tomber, et les persécutions qu'ils devoient souffrir. Les apôtres ayant pris à la lettre ce qu'il venoit de leur dire, lui répondirent : Seigneur, il y a ici deux épées. Mais Jésus ayant quelque chose de plus pressé à leur expliquer, ne releva point cela; il leur dit : C'est assez; sachant qu'après la résurrection ils comprendroient mieux ce qu'il avoit voulu dire [2].

Il leur fit ensuite un assez long discours sur la confiance qu'ils devoient avoir en lui; il leur déclara qu'il s'en alloit leur préparer la place dans la maison de son père, où il y avoit plusieurs demeures; et qu'il reviendroit les prendre et les emmener avec lui. Vous savez où je vais, leur dit-il, et vous en savez le chemin. Thomas lui dit : Seigneur, nous ne savons où vous allez, et comment pourrions-nous en savoir le chemin? Jésus répondit : Je suis la voie, la vérité et la vie. Nul n'arrive à mon père que par moi; et si vous me connoissez, vous connoissez aussi mon père. Philippe lui dit : Seigneur, montrez-nous votre père, et cela nous suffit. Jésus répondit : Philippe, qui me voit, voit mon père; ne croyez-vous pas que je suis dans mon père, et mon père en moi? C'est mon père qui parle en moi, et qui opère en moi les œuvres que vous voyez. Tout ce que vous demanderez à mon père en mon nom, vous l'obtiendrez; et si vous m'aimez, vous observerez mes commandemens; et je demanderai pour vous à mon père un autre consolateur, et

Jésus s'en va, et les apôtres ne savent où il va.

[1] *Luc.* XXII. 33-34. *Joan.* XIII. 33. *ad finem.* — [2] *Luc.* XXII. 35-38.

An de l'ère chr. vulg. 33.

il vous l'accordera. Je ne vous laisserai point orphelins. Je m'en vais; mais je reviendrai vers vous. Le monde ne me verra pas long-temps; mais pour vous, vous me verrez, et vous connoîtrez que je suis dans mon père, et vous en moi, et moi en vous. Celui qui garde mes préceptes, m'aime véritablement; mon père l'aimera, et je l'aimerai aussi, et je me manifesterai à lui [1].

Jésus se manifestera à ses disciples, et non au monde.

Jude ou Thaddée lui demanda : Seigneur, d'où vient que vous vous manifesterez à nous, et non au monde? Jésus lui dit : Celui qui m'aime, garde mes commandemens, et mon père l'aimera, et nous viendrons en lui, et nous y établirons notre demeure. L'esprit consolateur que mon père vous enverra en mon nom, vous donnera l'intelligence de toutes les choses que je vous ai dites. Je vous donne ma paix, non pas comme le monde a coutume de la donner. Ne vous troublez point, et n'ayez point peur. Je vous ai dit que je m'en allois, et que je reviendrois vers vous : si vous m'aimez, vous vous réjouirez de ce que je m'en retourne vers mon père, parce que mon père est plus grand que moi. Je ne vous parlerai pas désormais beaucoup, parce que le prince du monde vient, quoiqu'il n'ait rien en moi. Mais afin que le monde sache que j'aime mon père, et que j'observe ses préceptes, levez-vous, allons-nous-en [2].

Jésus ayant donc récité l'hymne d'action de grâces, sortit de la salle où il avoit soupé, et s'en alla avec ses apôtres au mont des Oliviers [3].

Jésus est la vigne, et son père est le vigneron; ses disciples sont les branches du cep.

En chemin, Jésus leur dit : Je suis la vigne, et mon père est le vigneron. Toute branche qui ne produira point de fruit en moi sera retranchée; et toute branche qui porte du fruit sera élaguée, afin qu'elle en porte davantage. Je suis la vigne, et vous êtes les branches. Celui qui demeure en moi porte beaucoup de fruit; car sans moi vous ne pouvez rien faire. Si vous demeurez en moi, vous obtiendrez tout ce que vous demanderez. Les fruits que vous porterez feront la gloire de mon père. Je vous aime comme mon père m'a aimé. Si vous observez mes préceptes, vous demeurerez dans mon amour, comme j'observe les commandemens de mon père, et que je demeure dans son amour. Mon commandement est que vous vous aimiez les uns les autres, comme je vous ai aimés; et on ne peut porter l'amour plus loin que de donner sa vie pour un ami [4].

[1] *Joan.* XIV. 1-21. — [2] *Joan.* XIV. 22. *ad finem.* — [3] *Matt.* XXVI. 30. *Marc.* XIV. 26. *Luc.* XXII. 39. — [4] *Joan.* XV. 1-13.

An de l'ère chr. vulg. 33.

Je ne vous appellerai plus mes serviteurs, car le serviteur ne connoît pas les desseins de son maître; mais je vous appelle mes amis, parce que je vous ai découvert tout ce que j'ai reçu de mon père. Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis, et qui vous ai destinés à porter un fruit permanent. Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a haï avant vous. Si vous eussiez été du monde, le monde vous auroit aimés; mais comme vous n'en êtes pas, et que je vous ai choisis et tirés du monde, c'est pour cela que le monde vous hait. Souvenez-vous de ce que je vous ai dit : Le serviteur n'est pas de meilleure condition que le maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront; s'ils ont gardé mes paroles, ils garderont les vôtres. Si je n'étois pas venu, et si je ne leur avois pas parlé, ils seroient sans péché; mais à présent ils n'ont aucune excuse de leur péché. Celui qui me hait, hait celui qui m'a envoyé. Si je n'avois pas fait parmi eux des œuvres que nul autre n'a faites, ils seroient sans péché; mais après ce qu'ils ont vu, ils sont inexcusables de haïr moi et mon père. Lorsque l'Esprit consolateur, qui doit venir, sera envoyé vers vous, il me rendra témoignage; et vous-mêmes, vous me rendrez témoignage, parce que vous êtes avec moi dès le commencement [1].

Les apôtres sont les amis de Jésus.

Jésus prédit les persécutions que ses apôtres auront à souffrir.

Je vous ai dit tout cela, afin que vous ne tombiez point dans l'erreur ou dans l'infidélité. On vous chassera des synagogues, et le temps est venu où quiconque vous fera mourir croira rendre service à Dieu : ils vous traiteront de cette sorte, parce qu'ils ne connoissent ni mon père ni moi. Je vous dis ceci afin que dans le temps vous vous en souveniez. Je m'en vais à présent vers celui qui m'a envoyé, et nul de vous ne me demande où je vais; mais la tristesse a saisi vos cœurs. Je vous dis en vérité qu'il vous est utile que je m'en aille; car si je ne m'en vais point, l'Esprit consolateur ne viendra point vers vous. Mais lorsqu'il sera venu, il convaincra le monde de péché, de justice et de jugement. Il le convaincra de péché, parce qu'il n'a pas cru en moi; de justice, parce que je m'en vais vers mon père, et que désormais vous ne me verrez plus; de jugement, parce que le prince du monde est déjà jugé [2].

Le saint Esprit instruira les apôtres.

J'ai encore beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez les porter à présent. Lorsque cet esprit de vérité sera venu, il vous fera entrer dans toute vérité, parce

[1] *Joan.* XV. 14. *ad finem.* — [2] *Joan.* XVI. 1-11.

An de l'ère chr. vulg. 33.

qu'il ne parlera pas de lui-même ; mais il dira tout ce qu'il aura appris, et il vous annoncera ce qui doit arriver. Il me glorifiera, parce qu'il recevra de moi ce qu'il vous enseignera. Tout ce qui est à mon père est à moi. Dans peu de temps vous ne me verrez plus ; et dans peu de temps vous me verrez de nouveau, parce que je m'en vais vers mon père. Ils disoient donc : Que veut dire cela : Dans peu de temps vous ne me verrez plus ; et dans peu de temps vous me verrez ? Jésus voyant leur pensée, les prévint, et leur dit : En vérité je vous dis que le monde se réjouira, et pour vous, vous serez dans la tristesse ; mais votre tristesse se changera en joie. Lorsqu'une femme est dans les douleurs de l'enfantement, elle est dans la peine ; mais lorsqu'elle est délivrée d'un fils, elle se réjouit, et ne pense plus à ses douleurs. Ainsi vous serez quelque temps dans la tristesse ; je vous verrai de nouveau, et votre cœur sera dans une joie que rien ne troublera. Jusqu'ici vous n'avez rien demandé à mon père en mon nom : Demandez et vous recevrez, afin que votre joie soit pleine. Je vous ai parlé en paraboles, mais bientôt je vous parlerai sans figure. Je suis sorti de mon père, et je suis venu au monde ; je vais à présent sortir du monde pour retourner vers mon père. Alors les apôtres lui dirent : C'est maintenant que vous parlez ouvertement et sans paraboles. Nous savons à présent que vous savez tout, et qu'il n'est pas nécessaire de vous interroger. Nous croyons à présent que vous êtes venu du Père. Jésus leur dit : Vous le croyez donc enfin maintenant [1] ?

Prédiction du scandale des apôtres à l'occasion de la mort du Sauveur.

Alors Jésus dit à ses apôtres : Vous serez tous scandalisés à cause de moi dans cette nuit. Voici l'heure où chacun de vous sera dispersé, et où je serai abandonné seul, parce qu'il est écrit : Je frapperai le pasteur, et les brebis du troupeau seront dispersées. Mais après ma résurrection, je vous précéderai en Galilée. Vous serez exposés à la tribulation ; mais ayez confiance ; j'ai vaincu le monde. Pierre lui répondit : Quand tous les autres devroient être scandalisés à cause de vous, je ne le serai jamais. Jésus lui dit : Je vous dis en vérité que dans cette même nuit, avant que le coq ait chanté deux fois, vous me renierez trois fois. Mais saint Pierre soutenoit hardiment que, quand il lui faudroit mourir avec Jésus, il ne le renonceroit jamais. Les autres apôtres en dirent de même [2].

[1] *Joan.* XVI. 12-31. — [2] *Matt.* XXVI. 31-35. *Marc.* XIV. 17-31, *Joan.* XVI. 32. *ad finem.*

An de l'ère chr. vulg. 33.

Prière de Jésus à son père en faveur de ses apôtres.

Après cela Jésus, levant les yeux au ciel, dit : Mon père, l'heure est venue; glorifiez votre fils, afin qu'il vous glorifie. Accordez la vie éternelle à ceux que vous avez donnés à votre fils; et la vie éternelle consiste à vous connoître, et à connoître celui que vous avez envoyé. Je vous ai glorifié sur la terre, et j'ai achevé l'ouvrage que vous m'aviez donné à faire. Glorifiez-moi donc maintenant de la même gloire que j'ai eue auprès de vous avant que le monde fût créé. J'ai manifesté votre nom à ceux que vous m'avez donnés; ils savent tout ce que je leur ai enseigné de votre part. Ils savent que je suis sorti de vous, et que vous m'avez envoyé. Je ne vous prie pas pour le monde, mais pour ceux que vous m'avez donnés. Je vous prie de les conserver, parce que je les laisse dans le monde, et que j'en sors. Qu'ils soient un entre eux comme nous sommes un. Je les ai conservés tant que j'ai été avec eux. Maintenant que je quitte le monde, je ne demande pas que vous les en retiriez, mais que vous les y conserviez. Ils ne sont point du monde, de même que je n'en ai point été. Je les envoie comme vous m'avez envoyé. Je vous prie non-seulement pour eux, mais pour tous ceux qui croiront en moi par leurs paroles. Qu'ils soient un entre eux, comme nous sommes un, afin que le monde sache que je les ai envoyés. Que ceux qui sont à moi soient où je serai moi-même, afin qu'ils voient la gloire que j'ai eue avant la création du monde. Père saint, le monde ne vous connoît pas, mais je vous connois, et mes apôtres savent que vous m'avez envoyé. Je vous ai fait connoître à eux, afin que l'amour que vous avez eu pour moi demeure en eux, comme j'y suis moi-même [1].

Jésus au jardin des Oliviers.

Alors Jésus passa le torrent de Cédron, qui étoit à l'orient de la ville de Jérusalem, et vint dans un lieu nommé Gethsémani, où il y avoit un jardin. Il y entra avec ses disciples, et comme il y avoit été fort souvent, Judas, qui le trahissoit, savoit parfaitement l'endroit. Lors donc que Jésus y fut arrivé, il dit à ses apôtres de l'attendre jusqu'à ce qu'il eût fait sa prière; et prenant avec lui Pierre, Jacques et Jean, il commença de sentir une profonde tristesse; et il leur dit : Mon âme est triste jusqu'à la mort. Demeurez ici, veillez et priez, de peur que vous n'entriez en tentation. Et s'étant éloigné d'eux environ à un jet de pierre, il se mit à genoux, et se prosternant le visage contre terre, il dit : Mon père, toutes choses vous sont possibles; faites,

[1] *Joan.* XVII. 1. *ad finem.*

An de l'ère chr. vulg. 33.

s'il vous plaît, que ce calice passe loin de moi; toutefois que votre volonté soit faite, et non pas la mienne. Alors un ange du ciel vint pour le consoler, et Jésus étant dans cette agonie, continua plus long-temps sa prière; et il sortoit de tout son corps une sueur comme de gouttes de sang, qui couloient jusqu'à terre [1].

Oraison de Jésus dans le jardin. Sommeil des apôtres.

Jésus s'étant levé de son oraison, vint à ses apôtres, qu'il trouva endormis de tristesse. Il dit à Pierre: Simon, vous n'avez pu veiller une heure avec moi! Levez-vous, veillez et priez, afin que vous ne soyez pas exposé à la tentation. L'esprit est prompt, mais la chair est foible. Il retourna une seconde fois au lieu de sa prière; et se jetant le visage contre terre, il prioit comme auparavant: Mon père, s'il est possible, faites que ce calice s'éloigne de moi; toutefois, s'il faut le boire, que votre volonté soit faite. De là il revint à ses apôtres, qu'il trouva profondément endormis, et ils ne savoient que lui répondre. Il retourna pour la troisième fois faire la même prière à son père; et étant revenu à ses apôtres, il leur dit: Dormez à présent, et reposez-vous; c'est assez. Celui qui me trahit, est proche. Levez-vous; allons au-devant de lui [2].

Judas vient au jardin des Oliviers; il présente le baiser à Jésus.

Judas qui devoit le trahir, ayant pris une compagnie de soldats que les princes des prêtres lui donnèrent, vint au jardin, avec une grande troupe de gens armés, portant des flambeaux et des lanternes, quoique la lune fût claire, car il étoit pleine lune. Ce traître avoit donné pour signal à ceux qui le suivoient, le baiser qu'il devoit donner à Jésus. S'étant donc approché, il salua Jésus, en lui disant: Je vous salue, mon maître; et en même temps l'embrassa pour le baiser. Mais Jésus lui dit: Mon ami, qu'êtes-vous venu faire ici? Vous livrez le Fils de l'homme par un baiser [3]!

Jésus renverse la troupe par sa parole.

Aussitôt Judas se retira vers la troupe qu'il avoit amenée, et Jésus sachant ce qui devoit lui arriver, alla au-devant d'eux, et leur dit: Qui cherchez-vous? Ils répondirent: Jésus de Nazareth. Il dit: C'est moi. A ces paroles toute cette troupe fut renversée en arrière. Il leur demanda une seconde fois: Qui cherchez-vous? Ils répondirent: Jésus de Nazareth. Il dit: Je vous ai déjà dit que c'étoit moi. Si

[1] *Matt.* XXVI. 36-39. *Marc.* XIV. 32-36. *Luc.* XXII. 40-44. *Joan.* XVIII. 1-2. (Cette sueur de sang que Jésus éprouva dans le jardin des Oliviers, sera le sujet d'une dissertation.) — [2] *Matt.* XXVI. 40-46. *Marc.* XIV. 37-42. *Luc.* XXII. 45. 46. — [3] *Matt.* XXVI. 47-50. *Marc.* XIV. 43-45. *Luc.* XXII. 47. 48. *Joan.* XVIII. 3.

donc vous ne cherchez que moi, laissez aller ceux-ci, en parlant de ses apôtres [1].

An de l'ère chr. vulg. 33.

Alors ils se jetèrent sur Jésus, et le saisirent. Aussitôt un de ceux qui étoient avec Jésus, c'est-à-dire saint Pierre, tirant une épée qu'il avoit, frappa un serviteur du grand-prêtre, et lui fit une blessure à l'oreille. Ce serviteur s'appeloit Malchus. Et Jésus dit : Laissez-moi faire un moment ; car il étoit serré par les soldats. Il toucha donc l'oreille de Malchus, et la guérit sur-le-champ. Et il dit à Pierre : Remettez votre épée dans le fourreau, car tous ceux qui prendront l'épée, périront par l'épée. Croyez-vous que je ne puisse pas obtenir de mon père plus de douze légions d'anges pour me défendre? Ne voulez-vous pas que je boive le calice que mon père m'a donné? Et comment s'accompliront les Ecritures qui portent que cela doit se faire ainsi [2] ?

Jésus arrêté par les soldats.

En même temps, Jésus s'adressant aux prêtres, aux sénateurs et aux capitaines de la garde du temple qui étoient venus pour le prendre, leur dit : Vous êtes venus en armes contre moi, comme pour prendre un voleur. Que ne m'arrêtiez-vous pendant que j'étois au milieu de vous, enseignant dans le temple? Mais voici votre heure, et la puissance des ténèbres. Alors les apôtres l'abandonnant, s'enfuirent tous. Il y eut un jeune homme qui le suivit, vêtu d'un simple linceul : les gardes le saisirent ; mais il leur laissa le linceul, et se sauva tout nu de leurs mains. Ayant donc ainsi arrêté Jésus, ils le lièrent, et le conduisirent d'abord à Anne, beau-père de Caïphe ; ce dernier étoit alors grand-prêtre, et c'étoit lui qui avoit inspiré la résolution d'arrêter Jésus [3].

Fuite des apôtres.

Or, Simon suivit Jésus d'assez loin, avec un autre disciple ; mais celui-ci qui étoit connu dans la maison du grand-prêtre, entra dans la cour, et en sortit ensuite pour y faire entrer Pierre, qui étoit demeuré à la porte. La troupe qui avoit arrêté Jésus, alluma un grand feu dans la cour (car il faisoit froid), et ils commencèrent à se chauffer, et Pierre avec eux [4].

Simon-Pierre entre chez le grand-prêtre.

Le grand-prêtre Anne interrogea donc Jésus sur ses disciples et sur sa doctrine. Jésus lui dit qu'il avoit toujours enseigné publiquement dans le temple et dans les synagogues ; qu'il pouvoit interroger ceux qui l'avoient entendu ;

Jésus interrogé par le grand-prêtre.

[1] *Joan.* XVIII. 4-9. — [2] *Matt.* XXVI. 50-54. *Marc.* XIV. 46. 47. *Luc.* XXII. 49-51. *Joan.* XVIII. 10. 11. — [3] *Matt.* XXVI. 55-57. *Marc.* XIV. 48-53. *Luc.* XXII. 52-54. *Joan.* XVIII. 12-14. — [4] *Joan.* XVIII. 15-18.

An de l'ère chr. vulg. 33.

qu'il n'avoit rien enseigné en secret. Lorsqu'il disoit cela, un des serviteurs du grand-prêtre donna un soufflet à Jésus, et lui dit : Est-ce ainsi que tu réponds au pontife? Jésus répondit : Si j'ai mal parlé, faites-le voir : sinon, pourquoi me frappez-vous [1] ?

Jésus est conduit de chez Anne chez Caïphe. Il comparoît devant l'assemblée des prêtres.

Anne renvoya Jésus à Caïphe son gendre, qui demeuroit apparemment dans la même maison [2]. Alors les princes des prêtres, les sénateurs et les docteurs de la loi s'assemblèrent chez lui, et ils cherchoient contre Jésus des témoignages pour pouvoir le condamner à mort; mais ils n'en trouvoient point, quoiqu'ils eussent entendu plusieurs faux témoins qui déposèrent contre lui. Enfin il s'en présenta deux, qui déclarèrent qu'ils lui avoient entendu dire qu'il détruiroit le temple de Dieu, et qu'en trois jours il le rétabliroit. Mais cela n'étoit pas suffisant pour le condamner à mort. Comme Jésus, pendant toutes ces accusations, demeuroit dans un profond silence, le grand-prêtre lui demanda pourquoi il ne parloit point; mais Jésus ne lui répondit rien. Alors Caïphe lui dit : Je te conjure par le Dieu vivant, de nous dire si tu es le Christ, Fils de Dieu. Jésus répondit : Vous l'avez dit, je le suis; mais je vous dis que vous verrez un jour le Fils de l'homme à la droite de la majesté de Dieu, et qui viendra sur les nues pour exercer le jugement. Alors le grand-prêtre déchira ses habits, et dit : Qu'avons-nous encore besoin de témoins? vous avez tous entendu ses blasphèmes; qu'en pensez-vous? Ils répondirent : Il est digne de mort [3].

Jésus abandonné au milieu des soldats, est outragé en mille manières. Renoncement de saint Pierre.

L'assemblée étant donc sortie, Jésus fut remis entre les mains des soldats et des gardes qui étoient dans la cour. Alors ces gens lui crachèrent au visage, et lui couvrirent la face avec un linge; et lui donnant des soufflets et des coups de poing, ils lui disoient en l'insultant : Devine qui t'a frappé. Saint Pierre étoit dans cette même cour auprès du feu avec les autres; et la servante du grand-prêtre l'ayant considéré attentivement, dit : Assurément cet homme étoit avec Jésus de Nazareth. Pierre répondit devant tout le monde : Je ne sais ce que vous voulez dire; je ne connois point cet homme. Un moment après, il sortit de la cour, et alla dans le vestibule, et aussitôt le coq chanta. Un peu après, une autre servante l'ayant remarqué, dit : Cet homme étoit avec Jésus

[1] *Joan.* XVIII. 19-23. — [2] *Joan.* XVIII. 24. — [3] *Matt.* XXVI. 57-66. *Marc.* XIV. 55-64. *Luc.* XXI. 54.

de Nazareth. Et un autre le voyant, dit aussi : Vous êtes de ces gens-là. Pierre le nia avec serment. Environ une heure après, quelqu'un de la compagnie assura qu'il étoit des disciples de Jésus. Les autres dirent qu'assurément il en étoit, et que son langage même montroit qu'il étoit Galiléen. Enfin un parent de Malchus que Pierre avoit blessé à l'oreille, lui demanda : Ne vous ai-je pas vu avec lui dans le jardin? Mais Pierre le nia avec serment, protestant qu'il ne connoissoit point cet homme. En même temps le coq chanta pour la seconde fois. Jésus se tournant vers Pierre, le regarda; et Pierre se souvenant de ce que Jésus lui avoit dit, qu'avant que le coq chantât deux fois, il le renieroit trois fois, sortit de la cour de Caïphe, et pleura amèrement [1].

An de l'ère chr. vulg. 33.

Aussitôt qu'il fut jour, les prêtres, le sénat et les docteurs de la loi s'assemblèrent dans le sanhédrin pour faire mourir Jésus. Ils firent comparoître Jésus devant eux, et ils lui demandèrent s'il étoit le Christ. Il répondit : Quand je vous le dirai, vous ne me croirez point; et quand je vous interrogerai, vous ne me répondrez point, et ne me laisserez point aller. Mais un jour vous verrez le Fils de l'homme assis à la droite de Dieu. Ils lui dirent tous : Vous êtes donc le fils de Dieu? Il répondit : Je le suis. Alors ils conclurent tous qu'il n'étoit pas nécessaire d'entendre des témoins contre lui, et que par son aveu même il étoit convaincu d'être digne de mort [2]. Toute l'assemblée se leva donc, et amena Jésus à Pilate, gouverneur de la province. Ils n'osèrent pas toutefois entrer dans le prétoire, de peur qu'ils ne se souillassent, et qu'ils ne se missent ainsi hors d'état de faire la Pâque [3].

Assemblée des prêtres dans le sanhédrin. Jésus est conduit chez Pilate.

Vendredi avril, 14 de Nisan pour les Juifs (15 pour les Galiléens).

Judas qui avoit trahi Jésus, voyant qu'il étoit condamné à mort, se repentit de ce qu'il avoit fait, et reporta aux princes des prêtres et aux sénateurs l'argent qu'il avoit reçu d'eux, leur déclarant qu'il avoit péché, en livrant le sang innocent. Ils lui répondirent : Cela ne nous regarde pas; ce sont vos affaires. Mais Judas ayant jeté l'argent dans le temple, s'en alla, et se pendit. Alors les prêtres ayant pris l'argent, s'assemblèrent, et dirent : Il ne faut pas mettre ceci dans le trésor du temple, parce que c'est l'argent du

Repentir et désespoir de Judas.

[1] *Matt.* XXVI. 67. *ad finem*. *Marc.* XIV. 65. *ad finem*. *Luc.* XXII. 56-62. *Joan.* XVIII. 25-27. — [2] *Matt.* XXVII. 1. 2. *Marc.* XV. 1. *Luc.* XXII. 66. *ad fin.* — [3] *Matt.* XXVII. 2. *Marc.* XV. 1. *Luc.* XXIII. 1. *Joan.* XVIII. 28.

An de l'ère chr. vulg. 33.

sang. Ils en achetèrent le champ d'un potier de terre, pour y enterrer les étrangers [1].

Accusation des prêtres contre Jésus.

Jésus ayant été livré à Pilate, comme ses accusateurs étoient demeurés au dehors, le gouverneur l'amena en leur présence, et leur demanda de quoi ils l'accusoient. Ils répondirent : S'il n'étoit pas coupable, nous ne vous l'amenerions pas. Pilate répondit : Prenez-le vous-mêmes, et le jugez selon votre loi. Ils dirent : Il ne nous est pas permis de faire mourir personne. Ils ajoutèrent que cet homme étoit un perturbateur du repos public, qui enseignoit qu'il ne falloit pas payer le tribut à César, et qu'il se disoit le Christ, roi des Juifs. Pilate rentra dans le prétoire, s'assit sur son tribunal, et demanda à Jésus s'il étoit roi des Juifs. Jésus lui dit : Dites-vous cela de vous-même, ou d'autres vous l'ont-ils dit de moi? Pilate répliqua : Suis-je Juif? Ce sont vos prêtres et votre peuple qui vous ont mis entre mes mains; qu'avez-vous fait? Jésus lui répondit : Mon royaume n'est pas de ce monde; s'il en étoit, mes gens combattroient pour empêcher que je ne fusse livré aux Juifs; mais mon royaume n'est pas de ce monde. Vous êtes donc roi? ajouta Pilate. Oui, je le suis, répondit Jésus; et je suis venu dans le monde pour rendre témoignage à la vérité. Qu'est-ce que la vérité? dit Pilate; et en même temps il sortit pour dire aux Juifs qu'il ne trouvoit dans cet homme aucun sujet de condamnation [2].

Silence de Jésus devant Pilate.

Les princes des prêtres continuèrent d'accuser Jésus; mais Jésus ne répondit rien, ni à leurs accusations ni aux demandes de Pilate; en sorte que celui-ci en étoit extrêmement surpris. Toutefois, comme ses accusateurs crioient qu'il soulevoit le peuple dans tout le pays, à commencer dès la Galilée jusqu'à Jérusalem, Pilate ayant entendu le mot de Galilée, demanda si cet homme étoit Galiléen; et ayant appris qu'il étoit sujet d'Hérode, il le lui renvoya [3].

Jésus est envoyé à Hérode.

Hérode fut ravi de voir Jésus, car il y avoit long-temps qu'il avoit envie de le connoître. Il lui fit plusieurs questions; mais Jésus ne lui répondit pas un seul mot, quoique ses accusateurs, qui l'avoient suivi, le chargeassent de plusieurs accusations. Hérode et toute sa cour ne conçurent que du mépris pour le Sauveur; et ils le revêtirent par dé-

[1] *Matt.* XXVII. 3-10. — [2] *Matt.* XXVII. 11. *Marc.* XV. 2. *Luc.* XXIII. 2-4. *Joan.* XVIII. 29-38. — [3] *Matt.* XXVII. 12-14. *Marc.* XV. 3-5. *Luc.* XXIII. 5-7.

rision d'un habit blanc. Après cela ils le dépouillèrent, et le renvoyèrent à Pilate; et depuis ce temps-là, Pilate et Hérode devinrent amis, car ils étoient auparavant mal ensemble [1]. An de l'ère chr. vulg. 33.

Pendant cet intervalle, Pilate avoit été informé de la jalousie des Juifs contre Jésus. D'ailleurs averti par sa femme, qui avoit eu de fâcheux songes à son sujet pendant la nuit, il cherchoit à le délivrer de leurs mains. Il sortit donc une troisième fois du prétoire avec Jésus, et leur dit qu'ayant interrogé l'accusé, il ne lui avoit trouvé aucune cause de condamnation; que l'ayant renvoyé à Hérode, ce prince ne l'avoit point condamné; qu'ainsi il le feroit châtier, et le renverroit [2]. Pilate est informé de l'injuste accusation des Juifs contre Jésus.

Il avoit coutume à la fête de Pâque de leur délivrer, à leur choix, un des criminels qui se trouvoient dans les prisons. Or, il y avoit alors un nommé Barrabas, qui y avoit été mis pour un meurtre qu'il avoit commis dans une sédition. Pilate leur demanda donc lequel des deux ils vouloient qu'il relâchât, ou de Jésus ou de Barrabas. Mais les prêtres et les sénateurs engagèrent le peuple à demander qu'on leur donnât Barrabas, et qu'on fît mourir Jésus. Pilate leur fit la même demande une seconde fois, et ils demandèrent encore Barrabas. Pilate leur dit : Que voulez-vous donc que je fasse au roi des Juifs? Ils crièrent tous : Crucifiez-le, crucifiez-le. Mais, ajouta-t-il, quel crime a-t-il fait? Je ne trouve rien en lui qui mérite une telle condamnation. Je le châtierai donc, et je le renverrai. Ils insistèrent encore plus qu'auparavant, afin qu'il fût crucifié [3]. Barrabas est préféré à Jésus.

Alors Pilate fit fouetter Jésus; et les soldats lui mirent sur la tête une couronne d'épines, et le revêtirent d'un manteau de pourpre pour lui insulter; et lui donnant des soufflets, ils lui disoient : Prophétise qui t'a frappé. Les soldats l'ayant ramené à Pilate, il sortit avec lui, et le montrant au peuple dans l'état où l'avoient mis les soldats, il leur dit : Voilà l'homme; croyant qu'ils seroient contens de ce qu'il lui avoit fait souffrir. Mais ils crioient plus fort qu'auparavant, qu'on le crucifiât. Pilate leur dit qu'ils le prissent eux-mêmes, et qu'ils le fissent mourir; que pour lui, il ne pouvoit se résoudre à le condamner, ne trouvant en lui aucune cause de condamnation. Les Juifs répondi- Pilate fait fouetter Jésus.

[1] *Luc.* XXIII. 8-12. — [2] *Matt.* XXVII. 18. 19. *Luc.* XXIII. 13-16. — [3] *Matt.* XXVII. 15-23. *Marc.* XIV. 6-14. *Luc.* XXIII. 17-23. *Joan.* XVIII. 39. *ad finem.*

An de l'ère chr. vulg. 33.

rent : Il est digne de mort selon nos lois, puisqu'il veut se faire passer pour le fils de Dieu. Pilate, ébranlé par ces clameurs, rentre dans le prétoire, s'assied sur son tribunal, et interroge de nouveau Jésus, lui demandant d'où il étoit. Mais Jésus ne lui répondit rien. Pilate lui dit : Vous ne me répondez rien ; ne savez-vous pas que j'ai le pouvoir de vous absoudre ou de vous condamner ? Jésus répondit : Vous n'auriez point de puissance sur moi si elle ne vous avoit été donnée d'en haut ; c'est pourquoi le crime de celui qui m'a livré à vous est plus grand que le vôtre [1].

Clameurs du peuple contre Jésus. Pilate le condamne à être crucifié.

Pilate cherchant toujours à délivrer Jésus, en fut empêché par les Juifs, qui lui crièrent que s'il le relâchoit, il n'étoit point ami de l'empereur, puisque quiconque se déclaroit roi étoit ennemi de César. Alors il fit apporter son tribunal au-dehors de la place, en présence du peuple ; et il leur dit : Voilà votre roi. Ils répondirent : Crucifiez-le. Pilate leur dit : Voulez-vous que je crucifie votre roi ? Ils lui répondirent : Nous n'avons point d'autre roi que César. Alors le gouverneur voyant qu'il ne pouvoit le délivrer, et que le tumulte croissoit de plus en plus, demanda de l'eau, se lava les mains, et dit : Je suis innocent du sang de cet homme. Ils crièrent tous : Que son sang soit sur nous et sur nos enfans. Alors Pilate leur livra Jésus pour être crucifié, comme ils le demandoient, et leur délivra Barrabas. Il étoit environ la troisième heure, ou neuf heures du matin [2].

[1] *Joan.* XIX. 1-11. — [2] *Matt.* XXVII. 20-26. *Marc.* XV. 15. *Luc.* XXIII. 24. 25. *Joan.* XIX. 12-16. (Dans le texte de saint Jean, XIX. 14, on lit communément qu'il étoit la *sixième* heure, lorsque Pilate livra Jésus aux Juifs pour le crucifier. Mais le texte de saint Marc, XV. 25, porte que Jésus fut crucifié dès la troisième heure. Voici ce que dom Calmet dit sur cela dans son commentaire : « Il est visible qu'il y a contrariété dans ces dates, et que l'une ou » l'autre est corrompue. L'ancien auteur du commentaire sur les Psaumes, » sous le nom de saint Jérôme, soutient que c'est dans (le texte de) saint » Marc qu'est la corruption, et (il suppose) que les exemplaires anciennement » lisoient la *sixième* heure, de même que ceux de saint Jean : *Videtur esse di-* » *versum ; sed non est diversum : error scriptorum fuit, et in Marco hora sexta* » *scriptum fuit, sed multi episemum ſ putaverunt esse* Γ. (*Hieronymiast. in* » *psalm.* LXXVII. 1. *Ita aliqui apud Theophylact. et Petav. Doctr. temp. p.* 454. » *Ita et Cajetan. et Canos.*) D'autres, au contraire, croient que c'est le texte » de saint Jean qui est fautif, et qu'au lieu de la *sixième* heure, il faut y lire » la *troisième* heure, ce qui nous paroît bien plus probable. » (C'est aussi le sentiment de Thoynard, qui pense qu'au lieu de ſ on a lu originairement Γ : on peut aussi avoir lu Γ, qui a pu encore plus aisément se confondre avec le signe ſ ou F, dans les anciens exemplaires communément écrits en lettres

An de l'ère chr. vulg. 33.

Jésus outragé par les soldats.

Les soldats de Pilate ayant pris Jésus, le conduisirent dans le prétoire, et appelant toute la compagnie des gardes, ils le dépouillèrent de ses habits, et le revêtirent d'un manteau de pourpre, lui mirent une couronne d'épines sur la tête, et un roseau en main, en forme de sceptre, et fléchissant le genou devant lui, ils lui insultoient en lui crachant au visage, lui frappant la tête avec le roseau qu'il avoit en main, et disant : Salut au roi des Juifs [1].

Jésus est conduit au Calvaire.

Après cela ils lui rendirent de nouveau ses habits, et le chargeant de sa croix, ils le conduisirent au Calvaire pour y être crucifié. Comme ils sortoient de la ville, Jésus ne pouvant plus porter sa croix, à cause de l'épuisement où il étoit, les soldats romains contraignirent un nommé Simon à la porter avec lui [2].

Pleurs des femmes de Jérusalem sur Jésus.

Jésus étoit suivi d'une grande multitude de peuple, et de femmes qui pleuroient et se lamentoient sur son triste sort. Jésus se tournant vers elles, leur dit : Filles de Jérusalem, ne pleurez point sur moi ; mais pleurez sur vous-mêmes et sur vos enfans, car le temps viendra où l'on dira : Heureuses celles qui sont stériles, et qui n'ont jamais eu d'enfans ! Alors on dira aux montagnes : Tombez sur nous ; et aux collines : Couvrez-nous. Car si le bois vert est ainsi traité, que fera-t-on au bois sec ? On conduisit aussi avec Jésus deux voleurs, pour être crucifiés avec lui [3].

Jésus arrive au Calvaire, et est crucifié.

Lorsqu'il fut arrivé au Calvaire, on lui donna à boire du vin mêlé avec de la myrrhe, qui lui donnoit l'amertume du fiel ; mais l'ayant goûté, il n'en voulut point boire, pour ne pas affoiblir par ce breuvage le sentiment de ses douleurs. Il fut donc mis en croix entre deux voleurs ; l'un à

majuscules, et de là sera venu ἕκτη au lieu de τρίτη.) « Cette dernière leçon » est fondée sur le grec de l'ancien manuscrit de Cambridge et sur quelques » autres. *Codex vet. Camerar. Vechel. Beza, Bynæus, Thoynard. Codd. regii* » *duo, nempe* 1007 *et* 1558 *sive* 2860 *et* 2861.) On lit de même dans Nonnus, » dans la Chronique d'Alexandrie, dans un fragment sur la Pâque attribué à » saint Pierre, archevêque d'Alexandrie, qui vivoit sur la fin du second siè- » cle. Voici ce qu'il dit : *Il étoit environ la troisième heure, comme portent les* » *exemplaires les plus corrects, et l'original même de la main de l'évangéliste* » *saint Jean, que l'on conserve dans la sainte église d'Ephèse, et qui y est ho-* » *noré par les fidèles du pays.* (*Petr. Alex. MS. de Paschate, apud Usser. et Petav.* Ὡρα ἦν ὡσεὶ τρίτη, καθὼς τὰ ἀκριβῆ βιβλία περιέχει, αὐτό τε ἰδιόχειρον τοῦ » εὐαγγελιστοῦ Ιωαννοῦ, ὅπερ μεχρὶ τοῦ νῦν πεφύλακται χάριτι Θεοῦ ἐν τῇ Εφησίων » ἁγιωτάτῃ ἐκκλησίᾳ, καὶ ὑπὸ τῶν πιστῶν ἐκεῖσε προσκυνεῖται. »

[1] *Matt.* XXVII. 27-30. *Marc.* XV. 16-19. — [2] *Matt.* XXVII. 31. 32. *Marc.* XV. 20. 21. *Luc.* XXIII. 26. *Joan.* XIX. 16. 17. — [3] *Luc.* XXIII. 27-32.

An de l'ère chr. vulg. 33.

sa droite, et l'autre à sa gauche. Alors il pria pour ceux qui le crucifioient, disant : Mon père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font [1].

Inscription de la croix de Jésus.

On attacha au haut de sa croix une inscription qui portoit en lettres grecques, latines et hébraïques : *Jésus de Nazareth, roi des Juifs*. Plusieurs personnes ayant lu cette inscription, dirent à Pilate : Ne mettez point, *roi des Juifs*; mais, *qui se dit roi des Juifs*. Pilate répondit : Ce que j'ai écrit, est écrit [2].

Les soldats partagent les habits du Sauveur.

Les soldats qui avoient crucifié Jésus-Christ, partagèrent entre eux ses habits, dont ils firent quatre lots; mais pour sa tunique qui étoit sans couture, et d'une seule pièce, ils ne voulurent pas la déchirer; mais ils la jetèrent au sort. Ils s'assirent donc auprès de la croix, pour garder le corps, afin que personne ne le détachât et ne l'enlevât. Il étoit environ la troisième heure du jour, ou neuf heures du matin, lorsque Jésus fut crucifié [3].

Le peuple et les magistrats insultent Jésus à la croix.

Le peuple et les magistrats des Juifs, qui étoient sur le Calvaire, insultoient à Jésus, lui disant : Il a sauvé les autres, qu'il se sauve à présent, s'il est le Christ de Dieu. Les soldats se moquoient aussi en lui offrant du vinaigre, et lui disant : Si tu es le roi des Juifs, sauve-toi toi-même. D'autres secouant la tête, lui disoient : Toi qui détruis le temple de Dieu, et qui le rebâtis en trois jours, descends de la croix, si tu es fils de Dieu. Les princes des prêtres lui faisoient les mêmes insultes, et disoient : S'il est le roi d'Israël, qu'il descende maintenant de la croix, et nous croirons en lui. L'un des voleurs qui étoient crucifiés avec lui, l'outrageoit aussi par ses reproches, et lui disoit : Si tu es le Christ, sauve-toi, et nous avec toi. Mais son compagnon le reprit en disant : Est-ce que tu ne crains pas Dieu dans l'état même où tu es? Car pour nous, nous avons bien

[1] *Matt.* XXVII. 33-38. *Marc.* XV. 22-28. *Luc.* XXIII. 33. 34. *Joan.* XIX. 17. 18. (Le grec de saint Matthieu dit un vin *mêlé de fiel*, saint Marc dit *mêlé de myrrhe*. Le vin *mêlé de myrrhe* est très-amer, et c'est aussi ce que l'on peut entendre par un vin *mêlé de fiel*. D'ailleurs, il peut se faire que le fiel et la myrrhe ensemblent rendent le vin encore plus amer; ou plutôt, dans la langue hébraïque, il y a beaucoup d'affinité entre le mot qui signifie *la myrrhe*, et le mot qui signifie du *fiel*, et il peut se faire que le texte original de saint Matthieu exprimant le nom de *myrrhe*, l'interprète grec l'ait pris au sens de *fiel*. C'est la remarque de dom Calmet.) — [2] *Matt.* XXVII. 37. *Marc.* XV. 26. *Luc.* XXIII. 38. *Joan.* XIX. 19-22. — [3] *Matt.* XXVII. 35. 36. *Marc.* XV. 24. 25. *Luc.* XXIII. 34. *Joan.* XIX. 23. 24.

mérité ceci; mais pour lui qu'a-t-il fait? Et s'adressant à Jésus, il lui dit : Seigneur, ayez pitié de moi, lorsque vous serez dans votre royaume. Et Jésus lui dit : Je vous assure que vous serez aujourd'hui avec moi dans le paradis [1]. An de l'ère chr. vulg. 33.

Marie mère de Jésus, Marie fille de Cléophas, et Marie-Madeleine étoient près de la croix du Sauveur. Jésus donc voyant sa mère, et le disciple qu'il aimoit, dit à sa mère : Femme, voilà votre fils, en parlant de saint Jean; et s'adressant à cet apôtre, il lui dit : Voilà votre mère; et depuis ce moment ce disciple bien-aimé la prit auprès de lui, et dans sa maison [2]. Jésus recommande sa mère à saint Jean.

Or, il étoit environ la sixième heure du jour, c'est-à-dire midi, et la terre fut couverte de ténèbres jusqu'à la neuvième heure, ou trois heures après midi [3]. A la neuvième heure les ténèbres se dissipèrent; et Jésus ayant crié à voix haute : *Eli, Eli, lamma sabacthani?* c'est-à-dire, Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné? quelqu'un des assistans dit : Il appelle Elie; et un soldat courut lui présenter du vinaigre dans une éponge, au bout d'un bâton d'hysope. D'autres disoient : Laissez; voyons si Elie viendra pour le détacher de la croix. Jésus ayant goûté du vinaigre, dit : Tout est consommé. Mon père, je vous recommande mon âme. Et baissant la tête, il expira [4]. Soleil obscurci pendant que Jésus fut attaché à la croix.

Alors le voile du temple se déchira depuis le haut jusqu'en bas; la terre trembla, les rochers se brisèrent, et les tombeaux s'ouvrirent. Or, le centenier et les soldats qui étoient là, et qui gardoient les corps, ayant remarqué toutes ces circonstances, furent saisis de crainte, et glorifièrent Dieu, en disant : Cet homme étoit un homme juste; il étoit vraiment fils de Dieu; et les troupes de peuple qui étoient venues pour voir ce spectacle, s'en retournoient frappant leur poitrine. Les amis de Jésus, et les femmes qui l'avoient suivi de la Galilée, étoient sur la montagne, mais assez loin de la croix, et furent témoins de toutes ces choses [5]. Miracles à la mort de Jésus.

Or, les Juifs, afin que les corps ne demeurassent pas à On perce le côté de Jésus.

[1] *Matt.* XXVII. 39-44. *Marc.* XV. 29-32. *Luc.* XXIII. 35-37. 39-43. — [2] *Joan.* XIX. 25-27. — [3] (Les ténèbres qui se répandirent alors, seront le sujet d'une dissertation.) — [4] *Matt.* XXVII. 45-50. *Marc.* XV. 32-37. *Luc.* XXIII. 44-46. *Joan.* XIX. 28-30. — [5] *Matt.* XXVII. 51-56. *Marc.* XV. 38-41. *Luc.* XXIII. 47-49. (On examinera dans une dissertation ce qui regarde la résurrection des saints pères qui après la résurrection de Jésus-Christ sortirent de leurs tombeaux ouverts, et se firent voir dans Jérusalem.)

An de l'ère chr. vulg.

la croix le lendemain, qui étoit un grand jour de sabbat, à cause de la Pâque, demandèrent à Pilate qu'on les ôtât, et qu'on leur rompît les jambes pour les faire mourir plus promptement. Les soldats vinrent donc au premier voleur, et lui rompirent les jambes; ils en firent de même au second; mais étant venus à Jésus, ils trouvèrent qu'il étoit mort, et ne lui rompirent pas les jambes : un des soldats lui perça seulement le côté avec sa lance, et il en sortit de l'eau et du sang, ainsi que le rapporte le disciple bien-aimé, qui en fut témoin [1].

Joseph d'Arimathie demande le corps de Jésus-Christ, et l'ensevelit dans son tombeau.

Sur le soir, Joseph d'Arimathie, qui étoit un sénateur fort distingué, vint hardiment à Pilate pour lui demander le corps de Jésus, afin qu'il pût l'enterrer avant le coucher du soleil; car c'étoit le jour de la préparation pour le sabbat, qui commençoit vers le coucher du soleil. Pilate s'étonna que Jésus fût déjà mort, et ayant demandé au centenier si véritablement il étoit mort, il accorda le corps à Joseph. Celui-ci le détacha de la croix, et l'enveloppa dans un linceul blanc, après l'avoir embaumé avec cent livres de myrrhe et d'aloès, que Nicodème avoit apportées. Après cela, ils le mirent dans le tombeau que Joseph d'Arimathie s'étoit fait creuser pour lui-même dans son jardin qui étoit près de là, et où personne n'avoit encore été mis. Il ferma le sépulcre avec une pierre qui lui servoit de porte, et s'en alla. Les femmes qui avoient suivi Jésus en venant de Galilée, demeurèrent là pendant tout le temps, considérant l'endroit du sépulcre, et voulant elles-mêmes venir l'embaumer de nouveau, après que la solennité qui alloit commencer, seroit passée [2].

On met une garde au tombeau de Jésus.

Cependant les princes des prêtres et les pharisiens allèrent trouver Pilate pour lui dire que Jésus, pendant sa vie, ayant dit à ses disciples, qu'il ressusciteroit trois jours après sa mort, il y avoit du danger qu'ils ne vinssent la nuit enlever son corps, et qu'après cela ils ne publiassent qu'il étoit ressuscité; ce qui causeroit un nouveau mal plus grand que le premier. Pilate leur dit qu'ils avoient la compagnie des soldats destinés pour la garde du temple, qu'ils pouvoient la prendre pour garder le tombeau. Ils y mirent donc des gardes, et y apposèrent le sceau, le soir même de sa mort, avant que le sabbat commençât [3].

[1] *Joan.* XIX. 31-37. — [2] *Matt.* XXVII. 57-61. *Marc.* XV. 42. *ad finem. Luc.* XXIII. 50. *ad fin. Joan.* XIX. 38. *ad fin.* — [3] *Matt.* XXVII. 62 *ad finem.* (On

An de l'ère chr. vulg. 33.

Les saintes femmes achètent des parfums.

Le samedi 4 avril, 15 de Nisan pour les Juifs.

Résurrection de J.-C.

Le dimanche 5 avril, 16 de Nisan pour les Juifs.

Apparition de deux anges au tombeau de Jésus-Christ.

Marie-Madeleine va donner avis aux apôtres que Jésus-Christ est ressuscité. Saint Pierre et saint Jean viennent au tombeau de Jésus-Christ.

Le jour de la Pâque, les saintes femmes demeurèrent en repos, suivant que la loi l'ordonnoit; mais dès le soir auquel le sabbat finit, et où commence le premier jour de la semaine, elles allèrent acheter des aromates, pour aller le lendemain de grand matin embaumer le corps de Jésus. Elles partirent de la ville avant le jour; et comme elles étoient en chemin, elles se disoient l'une à l'autre : Qui nous ôtera la pierre qui ferme le monument? Car cette pierre étoit fort grande. Alors il se fit un grand tremblement de terre. C'étoit le signal de la résurrection du Sauveur, et de la descente de l'ange, qui vint ôter la pierre qui fermoit le sépulcre; et cet ange s'étant assis dessus en la présence des gardes, les remplit de frayeur, et les obligea de se retirer [1].

Les femmes étant arrivées au tombeau trouvèrent que la pierre avoit été ôtée : elles entrèrent, et ne trouvèrent point le corps de Jésus. Elles en étoient toutes troublées, lorsqu'elles virent deux anges sous la forme humaine, vêtus d'habits blancs, et étincelans comme des éclairs, ce qui les remplit de frayeur. Alors l'un d'eux leur dit : Ne craignez point; je sais que vous cherchez Jésus crucifié : il n'est point ici; il est ressuscité : venez, et voyez le lieu où il étoit. Mais allez dire à ses disciples et à Pierre : Il est ressuscité, et il sera avant vous en Galilée; c'est là que vous le verrez comme il vous l'a promis [2].

Avant que ces deux anges se fussent montrés aux saintes femmes, Marie-Madeleine, plus prompte que les autres, courut rapidement à Jérusalem annoncer aux apôtres, que l'on avoit enlevé le corps du Seigneur, et qu'elle ne savoit ce qu'on en avoit fait. Aussitôt elle retourna avec empressement au sépulcre. Pierre et Jean y accoururent aussi, tout saisis de crainte et d'étonnement. Le disciple bien-aimé ayant couru plus vite que saint Pierre, arriva le premier au tombeau, et s'étant penché pour voir au-dedans, il vit les linges dont Jésus-Christ avoit été enveloppé; mais il n'entra pas. Pierre arriva aussitôt, et entra dans le tombeau, où il vit les linges à part, et le suaire qui avoit enveloppé la tête de Jésus. Saint Jean y entra aussi, et vit comme saint

examinera dans une dissertation ce qui regarde les actes de Pilate, envoyés à l'empereur Tibère au sujet de la mort de Jésus-Christ.)

[1] *Matt.* XXVIII. 1-4. *Marc.* XVI. 1-4. *Luc.* XXIV. 1. *Joan.* XX. 1. — [2] *Matt.* XXVIII. 5-8. *Marc.* XVI. 2-8. *Luc.* XXIV. 2-8.

An de l'ère chr. vulg. 33.

Pierre, tout ce qui y étoit. Après cela, ils s'en retournèrent à Jérusalem [1].

Première apparition de Jésus-Christ à Marie-Madeleine.

Marie demeura auprès du tombeau; et s'étant inclinée pour voir au-dedans de la grotte, elle y vit les deux anges assis, l'un au pied, et l'autre à la tête du sépulcre, qui lui dirent : Femme, pourquoi pleurez-vous? Elle répondit : On a emporté mon seigneur, et je ne sais où on l'a mis. En même temps s'étant retournée, elle vit Jésus sous la forme d'un jardinier, qui lui dit : Pourquoi pleurez-vous? qui cherchez-vous? Marie croyant que c'étoit le jardinier, lui dit : Seigneur, si c'est vous qui l'avez pris, dites-moi où vous l'avez mis, afin que je l'emporte. Jésus lui dit : Marie. Aussitôt elle se tourna, le reconnut, et se jeta à ses pieds pour les baiser; mais le Sauveur lui dit : Ne me touchez point, car je ne vais pas encore vers mon père; vous aurez le loisir de me voir. Allez seulement à mes frères; et dites-leur que je vais monter vers mon Dieu et leur Dieu, vers mon père et leur père [2].

Seconde apparition de J.-C. aux saintes femmes qui revenoient du sépulcre.

Marie revint donc à Jérusalem, et dit aux disciples affligés, qu'elle avoit vu le Seigneur; et leur raconta ce qu'il lui avoit dit. Pendant ce temps-là Jésus se fit voir aussi aux autres femmes, qui revenoient de visiter son tombeau. Il leur dit : Je vous salue, ne craignez point; allez dire à mes disciples qu'ils aillent en Galilée, et que là ils me verront. Ces femmes se jetèrent à ses pieds, et l'adorèrent. Et étant arrivées à Jérusalem, elles racontèrent tout aux apôtres; mais ils regardèrent tout ce qu'elles leur disoient comme des rêveries. Cependant Pierre alla une seconde fois au tombeau, et y vit, comme la première fois, les linges dont Jésus avoit été enveloppé [3].

Faux bruits répandus sur l'enlèvement du corps de Jésus-Christ.

Pendant tout ce mouvement, les soldats qui avoient été mis au tombeau vinrent à Jérusalem, et racontèrent aux prêtres tout ce qui s'étoit passé. Les prêtres s'étant assemblés, recommandèrent le silence aux soldats, leur donnèrent une grosse somme d'argent, et les engagèrent à dire que les disciples de Jésus étoient venus la nuit, et l'avoient enlevé pendant qu'ils dormoient. Ils leur promirent que si le gouverneur vouloit leur faire quelque affaire pour cela, ils sauroient les mettre en sûreté; de là vint le bruit qui se

[1] *Joan.* xx. 2-10. — [2] *Marc.* xvi. 9. *Joan.* xx. 11-17. — [3] *Matt.* xxviii. 9. 10. *Marc.* xvi. 10. 11. *Luc.* xxiv. 9-12. *Joan.* xx. 18.

répandit ensuite parmi les Juifs, que le corps de Jésus avoit été enlevé par ses disciples [1].

An de l'ère chr. vulg. 33.

Le même jour qui étoit le lendemain du sabbat et de la grande fête de Pâque, sur le soir, deux disciples de Jésus s'en retournoient de Jérusalem vers la Galilée. Ils alloient coucher à Emmaüs, à deux lieues de Jérusalem; et en chemin ils s'entretenoient de tout ce qui s'y étoit fait les jours précédens. Comme ils parloient ensemble, Jésus se joignit à eux sous la forme d'un voyageur, et leur ayant demandé de quoi ils s'entretenoient, l'un d'eux nommé Cléophas lui dit: Etes-vous si étranger à Jérusalem, que vous ignoriez ce qui s'est passé ces jours-ci? Et quoi? répondit Jésus. Ils lui répondirent: Touchant Jésus de Nazareth, qui a été un prophète puissant en œuvres et en paroles, devant Dieu et devant tout le peuple; et de quelle manière les princes des prêtres et nos magistrats l'ont livré pour être condamné à mort, et l'ont crucifié. Nous espérions que ce seroit lui qui racheteroit Israël; et toutefois, voici le troisième jour depuis que tout cela s'est fait. Il est vrai que quelques femmes des nôtres ayant été dès le matin à son tombeau, ne l'ont point trouvé; elles assurent même que les anges leur ont apparu, qui disent qu'il est vivant; et quelques-uns des nôtres ayant aussi été au sépulcre, ne l'ont point trouvé. Alors Jésus les reprit de leur peu de foi, et leur montra par toutes les Ecritures, qu'il falloit que le Christ souffrît, et qu'il entrât ainsi dans sa gloire. Lorsqu'ils furent à Emmaüs, Jésus fit semblant de vouloir aller plus loin; mais ils le forcèrent de demeurer avec eux. Et étant à table, il bénit le pain, et le leur donna. Alors leurs yeux s'ouvrirent; ils le reconnurent, et il disparut de devant eux [2].

Quatrième apparition de Jésus - Christ aux deux disciples allant à Emmaüs. *

* La troisième apparition se trouve dans l'article suivant.

A l'heure même, ils retournèrent à Jérusalem, et allèrent raconter aux apôtres ce qui leur étoit arrivé. Ils les trouvèrent assemblés, et apprirent d'eux, que le Seigneur étoit aussi apparu à Pierre [3].

Troisième apparition de Jésus - Christ à saint Pierre.

Comme ils étoient tous ensemble dans la maison, les portes étant bien fermées, Jésus parut tout d'un coup au milieu d'eux, et leur dit: La paix soit avec vous. Cette vue les troubla, et ils croyoient voir un esprit. Mais Jésus leur dit: Que craignez-vous? Considérez mes pieds et mes mains; et voyez que c'est moi-même: touchez-moi, et voyez qu'un

Cinquième apparition de J.-C. aux apôtres ensemble.

[1] *Matt.* XXVIII. 11-15. — [2] *Marc.* XVI. 12. *Luc.* XXIV. 13-32. — [3] *Marc.* XVI. 13. *Luc.* XXIII. 33-35.

An de l'ère chr. vulg. 33.

esprit n'a ni chair ni os. Et disant cela il leur montra ses pieds, ses mains, et son côté; et comme ils hésitoient encore, il leur demanda s'ils avoient là quelque chose à manger. On lui présenta un morceau de poisson rôti, et un rayon de miel; et il en mangea en leur présence. Il leur dit de nouveau : La paix soit avec vous; je vous envoie comme mon père m'a envoyé. En même temps il souffla sur eux, et leur dit : Recevez le saint Esprit; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez [1].

Sixième apparition à saint Thomas et aux autres apôtres.

Le dimanche au soir 12 avril, 23 de Nisan pour les Juifs.

Or, Thomas un des douze n'étoit point avec eux, lorsque Jésus vint. On lui dit donc : Nous avons vu le Seigneur. Mais il répondit : Si je ne vois dans ses pieds et dans ses mains les trous des clous; si je n'y mets les doigts, et si je ne porte ma main dans son côté; je n'en croirai rien. Huit jours après, les apôtres étant encore assemblés, et Thomas avec eux, Jésus parut dans la chambre, les portes étant fermées. Il leur dit : La paix soit avec vous. Puis s'adressant à Thomas, il lui dit : Mettez votre doigt dans les trous des clous, et portez votre main dans mon côté, et ne soyez plus incrédule, mais fidèle. Thomas répondit : Mon Seigneur, et mon Dieu. Jésus lui dit : Thomas, vous avez cru, parce que vous avez vu; heureux ceux qui croiront sans voir. Jésus fit plusieurs autres miracles qui ne sont point écrits dans l'Evangile. Ceux qui sont écrits, ne le sont qu'afin que ceux qui croiront, aient la vie par la foi qu'ils auront en son nom [2].

Septième apparition aux disciples sur la mer de Tibériade. Pêche miraculeuse.

Les apôtres se retirèrent en Galilée après l'octave de la pâque, et Jésus se manifesta encore à eux sur la mer de Tibériade. Pierre, Thomas, Nathanaël, Jacques et Jean, et deux autres disciples étoient sur le lac de Génésareth. Pierre dit : Je vais pêcher. Les autres répondirent : Nous y allons aussi avec vous. Ils montèrent donc sur une barque, et travaillèrent toute la nuit sans rien prendre. Le matin Jésus parut sur le bord, sans que ses disciples le connussent. Il leur cria : N'avez-vous rien pris? Ils lui répondirent : Non. Jetez vos filets à la doite de votre barque, dit Jésus, et vous en prendrez. Ils les jetèrent, et leurs filets se trouvèrent si pleins de poissons qu'ils ne pouvoient les tirer. Le disciple bien-aimé dit à Pierre : C'est le Seigneur. Aussitôt Pierre se ceignit (car il étoit nu), et se jeta à la

[1] *Luc*, XXIV. 36-43. *Joan*, XX. 19-23. — [2] *Joan*, XX. 24. *ad finem*.

nage pour arriver au bord. Les autres amenèrent leur barque et leur filet, où étoient cent cinquante-trois gros poissons ; et quoiqu'il y en eût une si grande quantité, toutefois le filet ne fut pas rompu. Etant donc au bord, Jésus leur dit d'apporter de leur pêche, et ils virent du feu préparé, avec un poisson qui rôtissoit, et du pain. Il leur dit : Venez dîner. Et nul n'osoit lui demander qui il étoit, car ils savoient que c'étoit le Seigneur. Il leur présenta donc du pain et du poisson, et ils mangèrent. C'est la troisième fois depuis sa résurrection qu'il se manifesta à ses disciples assemblés [1].

Jésus-Christ donne à saint Pierre la conduite de son troupeau.

Après qu'ils eurent mangé, Jésus dit à Pierre : Simon-Pierre, m'aimez-vous plus que tous ceux-là? Pierre répondit : Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes agneaux. Il lui demanda une seconde fois : M'aimez-vous? Pierre répondit : Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes brebis. Enfin une troisième fois, Jésus lui fit la même demande, et Pierre attristé qu'il lui eût fait trois fois la même question, lui répondit : Seigneur, vous connoissez toutes choses ; vous savez combien je vous aime. Jésus lui dit : Paissez mes brebis. Je vous dis en vérité que quand vous étiez jeune, vous vous ceigniez comme un voyageur, et vous alliez où vous vouliez : mais lorsque vous serez vieux, un autre vous ceindra, et vous menera où vous ne voudriez point aller. Suivez-moi. Pierre le suivit ; mais s'étant tourné, il vit aussi le disciple que Jésus aimoit, et qui le suivoit ; et il dit : Seigneur, et celui-ci, que deviendra-t-il? Jésus lui répondit : Si je veux qu'il demeure jusqu'à ma venue, que vous importe? Suivez-moi. Le bruit se répandit donc parmi les frères, que ce disciple ne mourroit point. Mais le Seigneur n'avoit pas dit qu'il ne mourroit point, mais simplement : Si je veux qu'il demeure jusqu'à ma venue, que vous importe? C'est ce disciple même qui a écrit ce détail, et qui rend témoignage à la vérité ; et son témoignage est vrai [2].

Huitième apparition de Jésus-Christ sur une montagne de Galilée, à plus de cinq cents personnes.

Les disciples de Jésus s'étant assemblés dans la Galilée, ainsi que les anges le leur avoient ordonné, se trouvèrent tous sur une montagne, où Jésus se montra à eux ; et c'est apparemment dans cette occasion qu'il se fit voir à plus de cinq cents frères ensemble, dont plusieurs étoient encore

[1] *Joan.* XXI. 1-14. — [2] *Joan.* XXI. 15. *ad finem.* (Ce qui est dit ici donnera lieu à une dissertation sur la mort de saint Jean.)

An de l'ère chr. vulg. 33.

en vie lorsque saint Paul écrivit sa première Epître aux Corinthiens [1]. L'ayant vu, ils l'adorèrent; mais quelques-uns doutèrent que ce qu'ils avoient vu fût un vrai corps; car pour sa résurrection, elle étoit indubitable. Jésus leur dit: Toute puissance m'a été donnée au ciel et sur la terre. Allez, instruisez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père, du Fils et du saint Esprit; enseignez-leur d'observer tout ce que je vous ai dit; et je demeure avec vous jusqu'à la fin des siècles [2].

Neuvième apparition. Jésus-Christ se trouve avec ses disciples sur la montagne des Oliviers.

Les apôtres s'en retournèrent à Jérusalem, parce que Jésus devoit y monter aux cieux sur le mont des Oliviers. Ce fut là qu'il se fit voir encore à eux, et qu'il mangea avec eux, et leur reprocha leur incrédulité sur sa passion et sa résurrection, leur faisant voir par les Ecritures que tout cela devoit s'accomplir de cette sorte. Alors il leur ouvrit l'esprit, et leur donna l'intelligence des Ecritures, qui portoient qu'il devoit souffrir, et ressusciter le troisième jour; et que l'on devoit prêcher la pénitence, et la rémission des péchés en son nom, parmi tous les peuples, à commencer par Jérusalem. Allez donc par tout le monde, leur dit-il, et prêchez l'Évangile à toutes les nations. Celui qui croira et sera baptisé recevra le salut : celui qui ne croira point sera condamné. Et voici les prodiges qui accompagneront ceux qui croiront en moi : Ils chasseront les démons, parleront des langues inconnues, feront périr les serpens, et guériront les maladies par l'imposition des mains. Il leur ordonna aussi de demeurer à Jérusalem après qu'ils l'auroient vu monter au ciel, jusqu'à ce qu'ils fussent revêtus d'une vertu d'en haut, par le baptême du saint Esprit qu'ils devoient recevoir [3].

Jésus-Christ monte au ciel en présence de ses disciples.

Après qu'il leur eut ainsi parlé, il les conduisit hors de Jérusalem, jusqu'à Béthanie; et là levant les yeux au ciel, il les bénit, et disparut à leurs yeux, étant enlevé par une nuée qui le déroba à leur vue. Et comme ils le suivoient des yeux montant au ciel, deux anges se présentèrent à eux, et leur dirent : Hommes de Galilée, qu'admirez-vous, ayant les yeux levés au ciel? ce Jésus qui vient d'être enlevé du milieu de vous, et transporté vers les cieux, en reviendra un jour comme vous l'avez vu y monter. Ils revinrent donc du mont des Oliviers à Jérusalem, et ils y de-

[1] 1. *Cor.* xv. 6. — [2] *Matt.* xxviii. 16. *ad finem.* — [3] *Marc.* xvi. 14-18, *Luc.* xxiv. 44-49. *Act.* i. 4-9.

meurèrent tous ensemble en oraison, avec Marie, mère de Jésus, et ses parens selon la chair, jusqu'au jour de la Pentecôte, auxquels ils reçurent le saint Esprit [1]. An de l'ère chr. vulg. 33.

[1] *Marc.* XVI. 19. *ad finem. Luc.* XXIV. 50. *ad finem. Act.* I. 10-14. (Les dissertations que nous avons annoncées dans la suite de cette Harmonie, seront terminées par celle qui a pour objet les évangiles apocryphes.)

DISSERTATION

SUR

LES ANNÉES DE JÉSUS-CHRIST.

Trois questions sur les années de Jésus-Christ. De la décision de ces trois questions dépend le sens et l'intelligence de plusieurs textes évangéliques ou prophétiques.

Il y a trois questions sur les années de Jésus-Christ : 1° Quelle est l'année de sa naissance; 2° quelle est l'année de son baptême; 3° quelle est l'année de sa mort. Et de la décision de ces trois questions dépend le sens et l'intelligence de plusieurs textes évangéliques ou prophétiques. Saint Luc, parlant de la naissance de Jésus-Christ, donne pour époque le dénombrement qui se faisoit alors par l'ordre d'Auguste, et il ajoute : *Hæc descriptio prima facta est a præside Syriæ Cyrino*[1]. Les interprètes varient sur le sens de ces paroles, selon les différens temps auxquels les uns ou les autres prétendent rapporter la naissance de Jésus-Christ. Il faut donc fixer l'époque de la naissance de ce divin Sauveur pour déterminer le sens de ces paroles. Le même évangéliste s'est proposé de fixer de la manière la plus précise le commencement de la prédication de saint Baptiste; il en marque jusqu'à six époques différentes, et particulièrement celle-ci : *Anno quinto-decimo imperii Tiberii Cæsaris*[2]. Mais aujourd'hui, parmi les interprètes, le point précis de toutes ces époques devient incertain, parce que, disputant entre eux sur l'époque de la naissance de Jésus-Christ, ils ne sont pas même d'accord sur le sens de ces mots : *Anno quinto-decimo imperii Tiberii Cæsaris.* Il faut donc fixer l'époque de la naissance de notre divin rédempteur pour déterminer le sens de ces mots. Saint Luc a voulu aussi nous marquer l'époque du baptême de Jésus-Christ, en nous marquant l'âge qu'avoit alors l'Homme-Dieu : *Et ipse Jesus erat incipiens quasi annorum triginta*[3]. Mais les interprètes sont encore partagés sur le sens de ces

[1] *Luc.* II. 2. — [2] *Luc.* III. 1. — [3] *Luc.* III. 23.

paroles autant qu'ils le sont sur l'époque de la naissance de Jésus-Christ. Il faut donc fixer l'époque de la naissance du sauveur des hommes pour déterminer le sens de ces paroles. On dispute encore sur le *dies festus Judæorum*, dont il est parlé dans saint Jean, chapitre V, verset 1; sur le *die festo mediante*, dont parle le même évangéliste, chapitre VII, verset 14; enfin sur la dernière Pâque de Jésus-Christ; et la décision de toutes ces questions dépend de la détermination des années de notre divin libérateur. La célèbre prophétie des septante semaines [1] annoncées au prophète Daniel est encore un point de critique parmi les interprètes. La plupart des interprètes chrétiens reconnoissent que cette prophétie se rapporte immédiatement à Jésus-Christ; et quoiqu'ils diffèrent entre eux dans la manière de vérifier le calcul, il en résulte toujours que le Messie est venu, et que ce Messie est Jésus-Christ : cette vérité se prouve indépendamment même de tout calcul [2]. Mais lorsqu'il s'agit de donner à ce calcul une exacte précision, alors ces mêmes interprètes étant persuadés que la mort du Messie doit se trouver dans la dernière des septante semaines, il arrive qu'ils avancent ou retardent l'époque de ces septante semaines, et qu'ils en abrégent ou prolongent la durée, selon qu'ils avancent ou retardent la double époque de la naissance et de la mort de Jésus-Christ; il se trouve qu'ils varient sur le sens de cette partie de la prophétie, *In dimidio hebdomadis deficiet hostia et sacrificium* [3], selon qu'ils varient sur l'année de la mort de notre Sauveur. Si donc on veut trouver le vrai sens de ces paroles, et avoir dans une exacte précision le calcul des années marquées dans cette prophétie, il faut fixer la double époque de la naissance et de la mort de Jésus-Christ. Et ce n'est peut-être pas la seule prophétie dont le sens et l'application puissent être déterminés par la détermination des années de ce divin rédempteur. On peut ici se rappeler ce que nous avons dit des difficultés qui arrêtent communément les interprètes lorsqu'il s'agit de déterminer le commencement et la fin des soixante-cinq ans dont parle Isaïe relativement à la maison d'Ephraïm [4]. Ainsi à tous égards il est important

[1] *Dan.* IX. 24. *et seqq.* — [2] Voyez la *Dissertation sur les septante semaines de Daniel*, à la tête du livre de ce prophète, tom. XVI. — [3] *Dan.* IX. 27. — [4] Voyez la *Dissertation sur les* LXV *ans dont il est parlé dans la prophétie du chap.* VII *d'Isaïe*, à la tête du livre de ce prophète, tom. XIII.

d'examiner la triple question concernant les années de la naissance, du baptême et de la mort de Jésus-Christ.

Exposition et parallèle des différens systèmes des anciens et des modernes sur les années de Jésus-Christ.

Ces trois années ont entre elles une liaison si intime, que deux étant connues, on peut connoître la troisième; ou même une seule étant connue, on peut connoître les deux autres. Il paroît que les anciens jugeoient des années de Jésus-Christ par l'époque de son baptême; et ils déterminoient l'époque de son baptême par le témoignage de saint Luc sur l'époque de la misssion de saint Jean-Baptiste. Entre les modernes, les uns [1] jugent des années de Jésus-Christ par l'époque de sa naissance; et ils déterminent l'époque de sa naissance par le témoignage de l'historien Josèphe sur la durée du règne d'Hérode. D'autres [2] jugent des années de Jésus-Christ par l'époque de sa naissance et par l'époque de sa mort; ils déterminent l'époque de sa naissance par le témoignage de Josèphe; et l'époque de sa mort par le calcul astronomique, par le témoignage de l'historien Phlégon, par la prophétie même des septante semaines. D'autres enfin [3] jugent des années de Jésus-Christ par la seule époque de sa mort, déterminée par le calcul astronomique, par le témoignage de Phlégon, par la prophétie de Daniel.

Les anciens croyoient que notre Sauveur avoit été baptisé en la quinzième année de l'empire de Tibère, qui étoit l'année en laquelle saint Jean reçut sa mission: ils apprenoient de saint Luc que Jésus-Christ étoit alors dans la trentième année de son âge, et ils en concluoient que le divin libérateur avoit vécu quinze ans sous Tibère et quinze ans sous Auguste; d'où il arrivoit qu'ils plaçoient la naissance de Jésus-Christ deux ans avant l'ère vulgaire. Quant à l'année de sa mort, les uns croyoient que c'étoit en la quinzième même de Tibère, d'autres en la dix-septième, d'autres en la dix-huitième; c'est-à-dire que les uns la mettoient en la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire; d'autres en la trente et unième, d'autres en la trente-deuxième.

Entre les modernes, les uns disent: Selon le témoignage de l'historien Josèphe, Hérode doit être mort au plus tard en la seconde année avant l'ère vulgaire, ou même dès la quatrième. Or Jésus-Christ est né sous le règne d'Hérode: donc sa naissance doit être placée au moins deux ans, ou

[1] Le père Pezron et autres. — [2] Ussérius et autres. — [3] Le père Labbe et autres.

même quatre ans avant l'ère vulgaire. Or Jésus-Christ n'avoit qu'environ trente ans lorsqu'il fut baptisé; donc son baptême doit être de la vingt-septième ou de la vingt-huitième, ou au plus tard de la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire. Or, il n'y a que trois Pâques, ou au plus quatre, entre le baptême et la mort de Jésus-Christ : donc la mort de Jésus-Christ doit être de la vingt-neuvième ou de la trente et unième année de l'ère vulgaire [1].

D'autres disent : Selon le témoignage de l'historien Josèphe touchant la durée du règne d'Hérode, la naissance de Jésus-Christ doit être placée deux ans ou même quatre ans avant l'ère vulgaire. Or Jésus-Christ n'avoit qu'environ trente ans lorsqu'il fut baptisé : donc son baptême doit être de la vingt-septième ou de la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire. Mais, selon le calcul astronomique, selon le témoignage de Phlégon, selon la prophétie de Daniel, la mort de Jésus-Christ ne doit être que de la trente-troisième année de l'ère vulgaire : donc il y a eu cinq Pâques, ou même sept Pâques, entre le baptême et la mort de Jésus-Christ [2].

D'autres disent : Selon le témoignage de l'historien Josèphe touchant la durée du règne d'Hérode, la naissance de Jésus-Christ doit être placée quatre ans, ou au moins trois ans avant l'ère vulgaire. Selon le calcul astronomique, selon le témoignage de Phlégon, selon la prophétie de Daniel, la mort de Jésus-Christ doit être de la trente-troisième année de l'ère vulgaire. Mais entre le baptême et la mort de Jésus-Christ il n'y a que quatre Pâques : donc le baptême de Jésus-Christ doit être de la trentième année de l'ère vulgaire; et Jésus-Christ étoit alors dans la trente-troisième ou trente-quatrième année de son âge [3].

[1] Le père Pezron place la naissance de Jésus-Christ quatre ans avant l'ère vulgaire, son baptême en la vingt-septième année, et sa mort en la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire. Plumyoën place la naissance de Jésus-Christ deux ans avant l'ère vulgaire, son baptême en la vingt-huitième année, sa mort en la trente-et-unième année de l'ère vulgaire. Ils ne reconnoissent l'an et l'autre que trois Pâques. Decker plaçoit la naissance de Jésus-Christ quatre ans avant l'ère vulgaire, son baptême en la vingt-huitième année, sa mort en la trente et unième; il reconnoissoit quatre Pâques. — [2] Ussérius place la naissance de Jésus-Christ quatre ans avant l'ère vulgaire, son baptême en la vingt-septième année, et sa mort en la trente-troisième. Langius place la naissance de Jésus-Christ deux ans avant l'ère vulgaire, son baptême en la vingt-neuvième année, et sa mort en la trente-troisième. — [3] Lancelot suppose que, selon le témoignage de Josèphe, la mort d'Hérode doit être placée dans la quatrième-

D'autres enfin disent : Selon le calcul astronomique, selon le témoignage de Phlégon, selon la prophétie de Daniel, la mort de Jésus-Christ doit être de la trente-troisième année de l'ère vulgaire. Or, il n'y a que quatre Pâques entre le baptême et la mort de Jésus-Christ : donc le baptême de Jésus-Christ doit être de la trentième année de l'ère vulgaire. Mais Jésus-Christ n'étoit alors que dans la trentième année de son âge : donc la naissance de Jésus-Christ est précisément de la fin de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire [1].

Les anciens prenoient pour époque du baptême de Jésus-Christ, l'époque de la mission de saint Jean-Baptiste. Mais ce sont deux époques qui peuvent être différentes. Il est certain que saint Jean n'a reçu sa mission qu'en la quinzième année de l'empire de Tibère ; mais il n'est pas certain que Jésus-Christ ait été baptisé dès cette même année. Ce n'est donc pas par l'époque du baptême de Jésus-Christ, qu'on peut juger sûrement des années de Jésus-Christ.

Entre les modernes, les uns jugent des années de Jésus-Christ par la seule époque de sa naissance ; et ils fixent l'époque de sa naissance par le témoignage de Josèphe sur la durée du règne d'Hérode. Mais en s'attachant au témoignage de Josèphe, ils en concluent que la mort de Jésus-Christ doit être de la vingt-neuvième ou trente et unième année de l'ère vulgaire ; et par le calcul astronomique, par le témoignage de Phlégon, par la prophétie de Daniel, on leur prouve que la mort de Jésus-Christ doit être de la trente-troisième année. Ainsi en s'attachant au témoignage

année avant l'ère vulgaire, et il en conclut que la naissance de Jésus-Christ doit être placée au 25 décembre de la cinquième année avant l'ère vulgaire, ce qui ne fait toujours que quatre ans et huit jours avant l'ère vulgaire, et c'est aussi le calcul d'Ussérius. Thoynard suppose que la mort d'Hérode doit être placée en la troisième année avant l'ère vulgaire, et il en conclut que la naissance de Jésus-Christ doit être du 25 décembre de la quatrième année avant l'ère vulgaire, ce qui ne fait que trois ans et huit jours avant l'ère vulgaire, du moins c'est ce qui résulte de la chronologie qui est au haut des pages de sa Concorde ; car il y a sur cela une grande confusion dans les notes que l'éditeur a mises au commencement et à la fin de cette Concorde : cet éditeur ne s'est pas aperçu qu'en voulant justifier le système de Thoynard, il ne fait que justifier celui de Lancelot, qui en diffère d'une année. Dom Calmet a suivi le système de Thoynard.

[1] C'est précisément le système du père Labbe soutenu par le père Grandami. Le père Hardouin plaçoit aussi la naissance de Jésus-Christ à la fin de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire, son baptême en la trentième, et sa mort en la trente-troisième ; mais il y a quelques différences dans ses preuves.

de Josèphe, ils se trouvent en contradiction, non-seulement avec le calcul astronomique et avec le témoignage de Phlégon, mais avec la prophétie même de Daniel.

D'autres prétendent concilier le calcul astronomique, le témoignage de Phlégon et la prophétie de Daniel, avec le témoignage de Josèphe. Ils prétendent fixer l'époque de la naissance de Jésus-Christ par le témoignage de Josèphe; et l'époque de sa mort, par le calcul astronomique, par le témoignage de Phlégon, par la prophétie de Daniel. Mais ils sont obligés d'en conclure, ou qu'il y eut plus de quatre Pâques entre le baptême et la mort de Jésus-Christ, ou que Jésus-Christ avoit plus de trente ans lorsqu'il fut baptisé. Or, par le témoignage de saint Jean, on leur prouve qu'il n'y eut que quatre Pâques entre le baptême et la mort de Jésus-Christ; et par le témoignage de saint Luc, on leur montre que Jésus-Christ n'étoit encore que dans la trentième année de son âge, lorsqu'il fut baptisé. Ainsi en voulant concilier Josèphe avec Daniel, ils tombent en contradiction ou avec saint Jean ou avec saint Luc. Ce n'est donc pas par le témoignage de Josèphe, que l'on peut juger sûrement des années de Jésus-Christ, puisqu'en s'attachant à Josèphe, on ne peut éviter de tomber en contradiction, soit avec Daniel, soit avec saint Jean, soit avec saint Luc. Ce n'est donc pas par l'époque de la naissance de Jésus-Christ qu'on peut juger sûrement des années de Jésus-Christ.

D'autres enfin jugent des années de Jésus-Christ par la seule époque de sa mort; et ils fixent l'époque de sa mort par le calcul astronomique, par le témoignage de Phlégon, par la prophétie de Daniel. Le calcul astronomique et le témoignage de Phlégon déposent en faveur de la prophétie de Daniel; et la prophétie de Daniel confirme les deux preuves tirées du calcul astronomique et du témoignage de Phlégon. Ainsi le système de ces derniers a pour base l'autorité même des divines Ecritures, c'est-à-dire la prophétie même de Daniel : le système de ces derniers est donc le plus sûr; et c'est aussi celui que nous entreprenons d'établir et de défendre dans cette dissertation, qui sera divisée en deux parties.

Partage de cette Dissertation.

Dans la première partie, nous exposerons les preuves qui établissent et qui confirment le système de ceux qui soutiennent que la mort de Jésus-Christ est de la trente-troisième année de l'ère vulgaire; que son baptême est du commencement de la trentième année de l'ère vulgaire;

que sa naissance est de la fin de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire.

Dans la seconde partie, nous répondrons aux principaux argumens que l'on allègue en faveur des systèmes que nous abandonnons, et aux principales objections que l'on forme contre le système que nous adoptons et que nous défendons.

PREMIÈRE PARTIE,

Où l'on expose les preuves qui servent à fixer les trois époques de la mort, du baptême et de la naissance de Jésus-Christ.

Pour juger sûrement des années de Jésus-Christ, il faut donc en juger, non par l'époque de sa naissance, ni par celle de son baptême, mais par celle de sa mort. Ainsi nous commencerons par fixer l'époque de la mort de Jésus-Christ; cette époque étant fixée, par elle nous connoîtrons celle de son baptême; et par celle de son baptême, celle de sa naissance.

ARTICLE 1^er^. Preuves qui servent à fixer l'époque de la mort de Jésus-Christ.

Trois preuves servent à fixer l'époque de la mort de Jésus-Christ : la première, tirée du calcul astronomique; la seconde tirée du témoignage de Phlégon; la troisième, tirée de la prophétie de Daniel.

I^re^ preuve tirée du calcul astronomique.

Il est constant, par le témoignage de l'Evangile même, que Jésus-Christ est mort la veille du sabbat [1], c'est-à-dire un vendredi. Il est certain que ce vendredi étoit le jour auquel la pâque devoit être immolée vers le soir, au moins par une partie des Juifs [2], en sorte que le lendemain, jour du sabbat, étoit en même temps pour eux le grand jour de la fête de Pâque. Or, la pâque devoit être immolée au soir du quatorzième jour du mois que les Juifs appeloient *le mois de Nisan*. Jésus-Christ est donc mort au quatorzième jour du mois de Nisan; et ce jour étoit en cette année-là un vendredi. Or, par le calcul astronomique il est démontré que la seule année où la mort de Jésus-Christ puisse se ren-

[1] *Marc.* XV. 42. *Erat parasceve, quod est ante sabbatum.* — [2] *Joan.* XVIII. 28. *Ipsi non introierunt in prætorium, ut non contaminarentur, sed ut manducarent pascha.*

contrer au vendredi quatorzième jour du mois de Nisan, est précisément la trente-troisième de l'ère vulgaire.

Il est vrai que par l'Evangile, il paroit aussi, et plusieurs le soutiennent, que Jésus-Christ célébra la Pâque avec ses disciples la veille de sa mort, et que ce fut au jour même où elle devoit être immolée [1], c'est-à-dire, au soir même du quatorzième de Nisan, en sorte que Jésus-Christ ne seroit mort qu'au quinzième, ce qui paroît contraire à ce que nous venons d'établir. Mais il est aisé de concilier sur ce point les évangélistes; et cela même contribue encore à prouver que la mort de Jésus-Christ est de la trente-troisième année de l'ère vulgaire. Car par les coutumes des Juifs, et particulièrement par une règle nommée parmi eux la règle בדו, *Badu* [2], il est prouvé que le même jour a pu être le quatorzième de Nisan pour les Juifs proprement dits, c'est-à-dire, pour ceux qui habitoient dans Jérusalem et dans la Judée, et le quinzième de Nisan pour les Galiléens, c'est-à-dire, pour les Israélites qui habitoient dans la Galilée. Il est prouvé que la veille de la mort de Jésus-Christ a pu être le jour où la pâque devoit être immolée par les Galiléens, en sorte qu'au jour de sa mort la pâque n'aura dû être immolée que par les Juifs. Et par le calcul astronomique, il est démontré que la seule année où la mort de Jésus-Christ puisse se rencontrer au vendredi quatorzième de Nisan pour les Juifs, et quinzième de Nisan pour les Galiléens, est précisément la trente-troisième de l'ère vulgaire, en laquelle le quatorzième jour de Nisan pour les Juifs tombe au troisième jour d'avril, qui étoit un vendredi.

Nous n'entrerons point ici dans ces discussions astronomiques; on peut voir cette matière traitée avec étendue par de savans hommes, particulièrement dans la chronologie de la Bible de Vitré et dans la dissertation du père Hardouin sur la dernière Pâque de Jésus-Christ. Car ces deux auteurs conviennent, au moins en ce point, que, selon le calcul astronomique, la mort de Jésus-Christ doit être de la trente-troisième année de l'ère vulgaire. Nous placerons seulement ici une table de sept années, dans laquelle on verra en quels jours devoit tomber la néoménie du mois de

[1] *Matt.* XXVI. 17. *et seqq. Marc.* XIV. 12. *et seqq. Luc.* XXII. 7. *et seqq.* —
[2] לא אדו ראש ולא בדו פסח: c'est-à-dire: Le jour de l'an ne peut jamais tomber au dimanche, au mercredi ni au vendredi; comme la pâque ne peut jamais tomber au lundi, au mercredi ni au vendredi. (DRACH.)

Nisan, soit pour les Juifs, soit pour les Galiléens, depuis l'an 28 jusqu'à l'an 34 de l'ère vulgaire.

Ans de l'ère vulgaire.	Lettre dom.	Mois des Juifs.	Mois de l'année Julienne.	Jours de la semaine.
28	DC	1er de nisan	15 mars	1er jour pour les Juifs.
			16 mars	2e jour pour les Galiléens.
29	B	1er de nisan	3 avril	1er jour pour les Juifs.
			4 avril	2e jour pour les Galiléens.
30	A	1er de nisan	23 mars	5e jour pour les Juifs.
			24 mars	6e jour pour les Galiléens.
31	G	1er de nisan	12 mars	2e jour pour les Juifs.
			13 mars	3e jour pour les Galiléens.
32	FE	1er de nisan	30 mars	1er jour pour les Juifs.
			31 mars	2e jour pour les Galiléens.
33	D	1er de nisan	20 mars	6e jour pour les Juifs.
			21 mars	7e jour pour les Galiléens.
34	C	1er de nisan	9 mars	3e jour pour les Juifs.
			10 mars	4e jour pour les Galiléens.

Le calcul astronomique prouve donc que la mort de Jésus-Christ doit être de la trente-troisième année de l'ère vulgaire; et c'est aussi ce qui résulte du témoignage de Phlégon.

IIe preuve tirée du témoignage de Phlégon.

Phlégon étoit un des affranchis de l'empereur Adrien; il avoit écrit l'histoire des olympiades; et il rendoit témoignage des ténèbres qui se répandirent sur la terre, lorsque Jésus-Christ mourut sur la croix. Il rapportoit [1] qu'en la quatrième année de la deux cent deuxième olympiade, il y avoit eu une éclipse de soleil, la plus grande qu'on eût jamais vue, l'obscurité ayant été telle, qu'à l'heure même de midi, les étoiles avoient paru dans le ciel. Phlégon croyoit que ces ténèbres avoient été causées par une éclipse : mais au moins on voit qu'il rapportoit ce grand événement à la quatrième année de la deux cent deuxième olympiade. Or, l'époque des olympiades se prend de l'été de l'an 3938 de la période Julienne; d'où il suit que la quatrième année de la deux cent deuxième olympiade ne fut révolue qu'à l'été de l'an 4746 de la période Julienne, 33 de l'ère vulgaire. Ce fut donc en la trente-troisième année de l'ère vulgaire, que les ténèbres se répandirent sur la terre à la mort de Jésus-Christ. Ce fut donc en la trente-troisième

[1] *Phlegon. de Olymp. apud Euseb. Chronic., p.* 201. *et in Chron. Alex. ad ann. Tib.* 19.

année de l'ère vulgaire que notre Sauveur mourut sur la croix. Ainsi le calcul astronomique et le témoignage de Phlégon se réunissent pour placer la mort de Jésus-Christ en la trente-troisième année de l'ère vulgaire; et ces deux preuves sont confirmées par celle qui se tire de la prophétie de Daniel.

IIIe preuve tirée de la prophétie de Daniel.

Car quoiqu'il soit vrai que la détermination des années de Jésus-Christ peut nous servir à juger de la détermination des septante semaines de Daniel, parce que, comme nous l'avons montré dans la Dissertation sur les septante semaines, la mort de Jésus-Christ doit se trouver dans la dernière et au milieu même de la dernière des septante semaines, et que de la dernière nous remontons jusqu'à la première; cependant il n'est pas moins vrai que la détermination même des septante semaines de Daniel, peut aussi nous servir à juger de la détermination des années de Jésus-Christ, parce que, comme nous l'avons montré dans la même Dissertation, l'ordre donné à Néhémias par Artaxerxès-Longuemain pour le rétablissement de Jérusalem, est l'époque de la première des septante semaines, et que de la première nous descendons jusqu'à la dernière.

Les septante semaines de la prophétie de Daniel sont des semaines d'années, qui forment ensemble une suite de quatre cent quatre-vingt-dix années. Selon cette prophétie, le Christ a dû être mis à mort dans la soixante-dixième semaine; et les sacrifices de la loi ancienne ont dû être abolis par le sacrifice de la loi nouvelle au milieu de cette dernière semaine [1]; d'où il suit que Jésus-Christ a dû abolir les anciens sacrifices par sa mort au milieu de la dernière des septante semaines, c'est-à-dire, au milieu de la quatre cent quatre-vingt-septième année depuis l'époque du commencement des septante semaines. Or, dans la Dissertation sur les septante semaines, nous avons prouvé qu'elles commencent sous le règne d'Artaxerxès-Longuemain; qu'elles ont pour époque la permission donnée à Néhémias par ce prince au mois de Nisan en la vingtième année de son règne; que le mois de Nisan de cette vingtième année du règne d'Artaxerxès tombe en mars ou en avril de l'an 4260 de la période Julienne; et que le mois de Nisan n'étant que le septième mois de l'année civile, la première année des septante semaines doit se compter dès le mois de Thischri,

[1] *Dan.* IX. 27.

c'est-à-dire septembre ou octobre de l'an 4259 de la période Julienne; d'où il suit que le milieu de la quatre cent quatre-vingt-septième tombe au mois de Nisan, c'est-à-dire, au mois de mars de l'année 4746 de la période Julienne, trente-troisième de l'ère vulgaire. Donc la mort de Jésus-Christ doit être de l'an 33 de l'ère vulgaire.

Ainsi le calcul astronomique et le témoignage de Phlégon déposent en faveur de la prophétie de Daniel; et la prophétie de Daniel confirme les deux preuves tirées du calcul astronomique et du témoignage de Phlégon. Ces trois preuves se réunissent pour placer la mort de Jésus-Christ au vendredi 3 avril de la trente-troisième année de l'ère vulgaire.

ARTICLE II. Preuves qui servent à fixer l'époque du baptême de Jésus-Christ.

L'époque de la mort de Jésus-Christ étant fixée, par elle l'époque de son baptême nous sera connue; ou plutôt quatre preuves se réunissent pour fixer l'époque du baptême de Jésus-Christ. La première, tirée du témoignage de saint Luc sur l'époque de la mission de saint Jean-Baptiste; la seconde, tirée du témoignage de saint Jean sur les pâques célébrées par Jésus-Christ au temps de son ministère public; la troisième tirée du témoignage de Daniel sur le temps auquel le Christ devoit paroître; la quatrième, tirée du témoignage de saint Luc sur l'âge même de Jésus-Christ au temps de son baptême.

Ire preuve tirée de l'époque de la mission de saint Jean-Baptiste.

Selon le témoignage de saint Luc [1], saint Jean-Baptiste reçut de Dieu sa mission, et commença de l'exercer l'an quinzième de l'empire de Tibère : *Anno quinto decimo imperii Tiberii Cæsaris*. Nous prenons ces paroles dans le premier sens qu'elles présentent; nous les entendons de l'empire absolu de Tibère depuis la mort d'Auguste : la suite prouvera que c'est le vrai sens. Or, tous les chronologistes conviennent qu'Auguste mourut, et que Tibère lui succéda au mois d'août de l'année 4727 de la période Julienne, 14 de l'ère vulgaire; par conséquent la quinzième année de l'empire de Tibère ne fut révolue qu'au mois d'août de la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire; d'où il suit que saint Jean n'a dû commencer à exercer sa mission, qu'entre le mois d'août de l'année 28 et le mois d'août de

[1] *Luc.* III. 1.

l'année 29; d'où il suit que Jésus-Christ n'a pas pu être baptisé par saint Jean avant le mois d'août de l'année 28.

IIe preuve tirée du nombre des Pâques marquées dans saint Jean.

Le même évangéliste nous apprend [1] que Jésus sorti des bords du Jourdain où il avoit été baptisé, fut poussé par l'Esprit dans le désert, et qu'il y demeura quarante jours; après quoi il retourna en Galilée, où il commença d'enseigner, et où il opéra, selon saint Jean [2], son premier miracle, qui fut le changement de l'eau en vin aux noces de Cana. Après cela il alla à Capharnaüm; il s'y arrêta quelques jours : *et la pâque étant proche*, dit saint Jean, *il s'en alla à Jérusalem* [3]. Ainsi Jésus-Christ entra dans l'exercice de son ministère public peu de temps après son baptême; et la pâque qui arriva après les noces de Cana, fut en même temps, et la première depuis son baptême, et la première depuis qu'il fut entré dans l'exercice de son ministère public. Or, saint Jean a pris soin de distinguer les pâques que Jésus-Christ célébra dans le temps de son ministère public, et que les autres évangélistes n'avoient point distinguées : il en distingue quatre. La première fut celle dont nous venons de parler, et qui arriva après les noces de Cana. La seconde fut celle en laquelle Jésus-Christ guérit le paralytique de la piscine, selon ce que dit saint Jean : *La fête des Juifs étant arrivée, Jésus s'en alla à Jérusalem* [4]; et aussitôt l'évangéliste rapporte la guérison du paralytique. Car dans la suite nous prouverons que cette fête des Juifs ne pouvoit être que la fête de Pâque, qui étoit appelée simplement *la fête des Juifs*, comme saint Jean va lui-même nous le dire en parlant de la troisième. Cette troisième pâque est celle qui arriva après la multiplication des cinq pains : *La pâque, qui est la fête des Juifs, étoit proche*, dit saint Jean [5]; et aussitôt il raconte ce miracle. Saint Jean passe très-légèrement sur les premières années du ministère public de Jésus-Christ, et le soin qu'il a pris de remarquer, dans un récit si abrégé, ces trois pâques dont les autres évangélistes n'avoient point parlé, montre qu'il a voulu expressément distinguer les pâques du ministère public de Jésus-Christ. Enfin la quatrième est celle en laquelle Jésus-Christ est mort; et celle-là est marquée dans les quatre évangélistes. Il y eut donc quatre pâques entre le baptême et la mort de Jésus-Christ; et on ne peut pas dire qu'il y en ait eu plus

[1] *Luc.* IV. 1. *et seqq.* — [2] *Joan.* II. 1. *et seqq.* — [3] *Ibid.* ℣ 13. — [4] *Joan.* V. 1. — [5] *Joan.* VI. 4.

de quatre, puisque saint Jean qui a pris soin de distinguer ces différentes pâques, n'en distingue que quatre. Or, la dernière en laquelle mourut Jésus-Christ fut celle de la trente-troisième année de l'ère vulgaire : donc la première fut celle de la trentième année ; donc le baptême de Jésus-Christ doit se trouver entre la pâque de la vingt-neuvième année, et la pâque de la trentième année ; c'est ce qui va être confirmé par la prophétie de Daniel.

III^e preuve tirée de la prophétie de Daniel.

Selon cette prophétie, le Christ n'a dû paroître qu'après les soixante-neuf premières semaines révolues [1]. Or, ces semaines n'ont dû être révolues qu'au mois de thischri ou septembre de la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire : la première pâque du ministère public de Jésus-Christ n'a donc dû être que celle de la trentième année ; il n'y a donc eu que quatre pâques entre le baptême et la mort de Jésus-Christ. Le baptême de Jésus-Christ doit donc être entre la pâque de l'année vingt-neuvième et la pâque de la trentième année. Ou plutôt, selon l'Evangile, il paroît que Jésus-Christ entra dans l'exercice de son ministère public peu de temps après son baptême. Or, selon la prophétie de Daniel, Jésus-Christ n'a pas dû entrer dans l'exercice de son ministère public avant le mois de thischri ou septembre de l'année vingt-neuvième : donc le baptême de Jésus-Christ ne peut être placé au plus tôt que vers le mois de thischri ou septembre de l'année vingt-neuvième.

IV^e preuve tirée de l'âge de Jésus-Christ au temps de son baptême.

Mais selon le témoignage de saint Luc, Jésus-Christ entroit alors dans sa trentième année ; car dans la suite nous prouverons que c'est le sens de cette parole [2] : *Et ipse Jesus erat incipiens quasi annorum triginta* ; ou selon le grec, *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta incipiens*. Il est vrai que nous n'avons point encore déterminé l'année de la naissance de Jésus-Christ ; mais nous ne prétendons insister ici que sur le mot *incipiens* ; Jésus commençoit sa trentième année. Or, suivant une ancienne tradition consacrée par l'usage de l'Eglise, la naissance de Jésus-Christ est du 25 décembre ; ainsi le commencement de chaque nouvelle année de l'âge de Jésus-Christ doit se prendre du 25 décembre ; d'où il suit que vers le mois de thischri ou septembre de l'année vingt-neuvième de l'ère vulgaire, Jésus-Christ déclinoit vers la fin de l'une des années de son âge ; et qu'il n'entroit dans une nouvelle année qu'au 25 décembre ;

[1] *Dan.* IX. 25. — [2] *Luc.* III. 23.

d'où il suit que le baptême de Jésus-Christ ne peut-être que postérieur au 25 décembre de la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire.

Ainsi par l'époque de la mission de saint Jean-Baptiste, nous prouvons que le baptême de Jésus-Christ ne peut être antérieur au mois d'août de la vingt-huitième année de l'ère vulgaire; par le nombre des pâques marquées dans saint Jean, nous prouvons qu'il doit être postérieur à la pâque de la vingt-neuvième année; par la prophétie de Daniel, nous prouvons qu'il ne peut être placé au plus tôt que vers le mois de thischri ou septembre de cette même année; par l'âge de Jésus-Christ au temps de son baptême, nous prouvons qu'il ne peut être que postérieur au 25 décembre. Ces quatre preuves ainsi réunies conspirent donc à placer le baptême de Jésus-Christ vers le commencement de la trentième année de l'ère vulgaire.

ARTICLE III. Preuve qui sert à fixer l'époque de la naissance de Jésus-Christ.

Preuve tirée de l'âge de Jésus-Christ au temps de son baptême.

L'époque du baptême de Jésus-Christ étant fixée, elle nous donne aussitôt l'époque de sa naissance. Car nous venons de faire remarquer que selon le témoignage de saint Luc, Jésus-Christ entroit dans la trentième année de son âge, lorsqu'il fut baptisé: *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta incipiens*; nous venons de prouver que le baptême de Jésus-Christ doit être placé vers le commencement de la trentième année de l'ère vulgaire: donc la trentième année de l'ère vulgaire devoit être la trentième de l'âge de Jésus-Christ. Or, selon la tradition de l'Eglise, le jour de la naissance de Jésus-Christ est le 25 décembre: donc la naissance de Jésus-Christ doit être du 25 décembre de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire, c'est-à-dire du 25 décembre de l'année 4713 de la période Julienne.

Maintenant ces différentes preuves étant ainsi exposées, je les réduis à ce raisonnement.

Conclusion de cette première partie.

Selon la prophétie de Daniel, la mort de Jésus-Christ doit être de la trente-troisième année de l'ère vulgaire.

Or, selon le témoignage de saint Jean, il n'y a que quatre pâques entre le baptême et la mort de Jésus-Christ: donc le baptême de Jésus-Christ doit être de la trentième année de l'ère vulgaire.

Or, selon le témoignage de saint Luc, Jésus-Christ entroit alors dans la trentième année de son âge : donc la naissance de Jésus-Christ doit être de la fin de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire.

Ainsi par le témoignage même des divines Ecritures, il demeure prouvé : 1° Que Jésus-Christ est né à la fin de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire; 2° qu'il a été baptisé au commencement de la trentième année de l'ère vulgaire, 3° qu'il est mort à la Pâque de la trente-troisième année de l'ère vulgaire.

Il s'agit à présent de répondre aux objections que l'on forme contre ce système, et aux argumens que l'on y oppose.

SECONDE PARTIE,

Où l'on répond sommairement aux argumens et aux objections de ceux qui combattent ce système.

La défense du système que l'on vient d'exposer peut se réduire à une réfutation sommaire du système de Plymyoën. Précis du système de cet auteur. Quels en sont les fondemens. Plan de cette seconde partie.

La meilleure Dissertation qui soit venue à notre connoissance sur les années de Jésus-Christ, est celle de Plumyoën, chanoine de l'église cathédrale d'Ypres, imprimée en 1735 dans le recueil de ses Dissertations sur l'Ecriture Sainte[1]. Cet auteur milite lui-même en partie pour nous, en prouvant que la naissance de Jésus-Christ ne doit pas être placée avant la fin de la troisième année antérieure à l'ère vulgaire, ni son baptême avant le mois d'août de la vingt-huitième année de l'ère vulgaire, ni sa mort avant la Pâque de la trente et unième année, et il nous reste seulement à prouver contre lui que la naissance de Jésus-Christ doit être placée, non au 25 décembre de la troisième année avant l'ère vulgaire, mais au 25 décembre de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire; que le baptême de Jésus-Christ doit être placé, non vers la fin de la vingt-huitième année de l'ère vulgaire, mais au commencement de la trentième année; que la mort de Jésus-Christ doit être placée, non à la Pâque de la trente et unième année, mais à la Pâque de la trente-troisième.

[1] *Dissertationes selectæ in Scripturam sacram, auctore Jodoco Josepho Plumyoen. Ipris*, 1735, *in*-8°. *Dissert. de annis Christi, pag.* 423 *et seqq.*

Mais sans entrer ici dans de longues discussions, considérons d'abord à quoi se réduit le système de Plumyoën. Cet auteur commence par fixer l'année de la naissance de Jésus-Christ[1], et il fixe cette époque principalement par le témoignage de l'historien Josèphe. De l'année de la naissance de Jésus-Christ, il tire l'année de son baptême[2], et de l'année de son baptême, il conclut celle de sa mort[3]. Ainsi il fixe l'année de la mort et l'année du baptême de Jésus-Christ par l'année de sa naissance; et il fixe l'année de sa naissance par le témoignage de Josèphe : ainsi en dernière analyse tout son système est fondé sur le témoignage de cet historien. Il est vrai qu'il prétend y joindre aussi le témoignage des anciens pères; mais ce n'est que pour confirmer ce qu'il a d'abord prétendu établir par le témoignage de Josèphe, qui est toujours le principal fondement de son système. Ainsi pour renverser ce système, il suffit de détruire l'argument que Plumyoën prétend tirer du témoignage de l'historien Josèphe, et de montrer qu'il ne lui reste aucune ressource dans le témoignage des anciens pères. Attaquer par ces deux endroits le système de Plumyoën, c'est en même temps attaquer et renverser tous ceux qui s'écartent de celui que nous venons d'établir; parce qu'ils sont tous appuyés sur l'un ou l'autre de ces deux fondemens. Nous disons de ces deux fondemens; car ceux qui y joignent le témoignage des médailles, prétendent communément s'en servir pour appuyer celui de l'historien Josèphe; et ce sera en parlant du témoignage de l'historien Josèphe, que nous examinerons celui des médailles. Après cela il faudra répondre aux objections que l'on forme contre les preuves du système que nous adoptons; et parce que nous réduisons ces preuves à celles qui se tirent du témoignage de Daniel, de saint Jean et de saint Luc, il nous suffira de confirmer ces trois preuves en répondant aux objections que l'on y oppose. Nous avons donc à répondre aux argumens que nos adversaires prétendent tirer du témoignage de Josèphe sur la durée du règne d'Hérode, et du témoignage des anciens sur les années de la naissance et de la mort de Jésus-Christ, et aux objections que l'on forme contre les argumens que nous tirons des témoignages de Daniel, de saint Jean et de saint Luc. C'est à quoi peut ici se réduire la défense du système dont nous venons d'exposer les preuves.

[1] *Pag.* 424 *et seqq.* — [2] *Pag.* 458 *et seqq.* — [3] *Pag.* 475 *et seqq.*

ARTICLE Ier. Réponse à l'argument que l'on tire du témoignage de l'historien Josèphe sur la durée du règne d'Hérode.

Quelle est la valeur du témoignage de l'historien Josèphe. Exemples des fautes ou méprises qui se trouvent dans les livres de cet historien.

Il est certain par le témoignage de saint Matthieu, dit Plumyoën[1], *que Jésus-Christ est né lorsque Hérode vivoit encore; mais en quelle année du règne d'Hérode, Jésus-Christ est-il né? comme l'Evangile ne le marque pas*, IL FAUT CONSULTER PRINCIPALEMENT L'HISTORIEN JOSÈPHE. Voilà l'écueil. En vain Plumyoën insiste-t-il sur ce que Josèphe est *un écrivain du siècle même d'Hérode*, sur ce qu'il est *Juif* par sa naissance et même *de race sacerdotale*. Aucun de ces caractères ne le justifie des méprises qu'on remarque dans ses livres; aucun de ces caractères ne peut donner à son témoignage un poids qui puisse contrebalancer le témoignage des divines Ecritures.

Plumyoën nous fournit dans sa Dissertation même quelques exemples des fautes et des méprises qui se trouvent dans les livres de l'historien Josèphe. On lit dans cet historien[2], que le royaume de Judée fut conféré à Hérode par les Romains *en la cent quatre-vingt-quatrième olympiade; mais il paroît*, dit Plummvoën[3], *qu'*IL S'EST GLISSÉ UNE FAUTE *en cet endroit, et qu'il faut lire* EN LA CENT QUATRE-VINGT-CINQUIÈME OLYMPIADE. Ailleurs[4] il est dit que le *onzième* mois étoit appelé chez les Hébreux *adar;* mais il est constant que le mois adar étoit le *douzième*[5]; et Plumyoën reconnoît[6] que selon Josèphe même, il faut lire en cet endroit le *douzième*. Plus loin[7] il est dit que le *neuvième* mois est appelé chez les Hébreux *thébeth;* mais il est constant que le mois de thébeth étoit le *dixième*[8], et que le *neuvième* étoit appelé *casleu*[9]; et Plumyoën reconnoît[10] que, selon Josèphe même, il faut lire en cet endroit, *casleu*. CE SONT, dit-il, DES FAUTES DE MÉMOIRE OU DES FAUTES DE COPISTE : mais enfin ce sont des fautes; et on peut en soupçonner de semblables ailleurs. Plumyoën remarque encore[11] que dans le même historien parlant d'un seul et même fait, on lit d'un côté le nombre de *huit* stades, ὀκτὼ[12]; au lieu que d'un autre côté on lit *deux cents*, διακοσίους[13]; *et voici*,

[1] *Pag.* 424. — [2] *Joseph. Ant. l.* XIV. *c.* 26. — [3] *Pag.* 425. — [4] *Joseph. Ant. l.* XI. *c.* 4. — [5] *Esth.* III. 7. — [6] *Pag.* 427. — [7] *Jos. Ant. l.* XI. *c.* 5. — [8] *Esth.* II. 16. — [9] *Zach.* VII. 1. (Les Juifs modernes prononcent *kislav.* (DRACH.) — [10] *Pag.* 427. — [11] *Pag.* 430. — [12] *Jos. Ant. l.* XVII. *c.* 10. — [13] *Jos. de Bello, l.* I. *c.* 21.

dit-il, *de quelle manière cette faute se sera glissée, on aura lu d'abord la lettre numérale* σ *qui signifie* DEUX CENTS; *ensuite,* PAR UNE FAUTE DE COPISTE, *il se sera trouvé qu'on aura lu la lettre* π *qui signifie* QUATRE-VINGTS, *on aura exprimé le nombre au long, et on aura mis* ὀγδοήκοντα, *c'est-à-dire* QUATRE-VINGTS, *d'où sera venu enfin* ὀκτὼ, *c'est-à-dire* HUIT. Josèphe parle[1] d'une éclipse de lune qu'il prétend être arrivée la nuit qui suivit le supplice auquel Hérode condamna certains zélateurs qui avoient abattu un aigle d'or qu'il avoit fait mettre sur la principale porte du temple. Plumyoën reproche au père Pétau d'avoir gratuitement supposé que ce que Josèphe dit de cette éclipse, est conforme à la vérité : *Vere ab eo scriptum supponens*[2]. Pour lui, il aime mieux croire avec le père Tournemine[3], que *cette éclipse dont parle Josèphe,* N'AURA ÉTÉ QU'UNE SIMPLE OBSCURITÉ *causée par des nuées ou des exhalaisons;* ET QUE LE PEUPLE, PRÉOCCUPÉ *du supplice encore récent de ceux qui avoient renversé l'aigle d'or,* AURA PRISE POUR UNE ÉCLIPSE *destinée à être le présage de la colère divine contre Hérode.* On lit dans Josèphe[4] que Jérusalem fut prise par Hérode *vingt-sept* ans après qu'elle eut été prise par Pompée. Plumyoën remarque[5] qu'il n'y avoit que vingt-six ans complets et à peine un jour de plus; car, selon le témoignage de Josèphe même, ces deux événemens arrivèrent à pareil jour : d'où il conclut qu'on pourroit soupçonner en cet endroit une faute, *vingt-sept,* κζ', pour *vingt-six,* κς'. On lit dans Josèphe[6] qu'Hérode n'avoit pas plus de *quinze ans,* lorsqu'Antipater son père lui donna le gouvernement de la Galilée; mais *comme* CELA N'EST NULLEMENT VRAISEMBLABLE, dit Plumyoën[7], *nous pensons avec quelques savans,* ajoute-t-il, *qu'il faut lire* VINGT-CINQ, κέ, *au lieu de* QUINZE, ιε'. Josèphe place la déposition et l'exil d'Archélaüs, tantôt[8] dans la *neuvième* année du règne de ce prince, et tantôt[9] dans la *dixième.* Plumyoën abandonne le témoignage de Josèphe sur cette *dixième* année du règne d'Archélaüs; et il prétend[10] que ce prince n'étoit qu'*au commencement de la neuvième année de son règne,* lorsqu'il fut déposé et

[1] *Jos. Ant. l.* XVII. *c.* 8. Καὶ ἡ σελήνη δὲ τῇ αὐτῇ νυκτὶ ἐξέλιπεν. — [2] *Pag.* 431. — [3] *Pag.* 434. — [4] *Jos. Ant. l.* XIV. *c.* 28. — [5] *Pag.* 432. — [6] *Jos. Ant. l.* XIV. *c.* 17. — [7] *Pag.* 433. — [8] *Jos. de Bello,* II. *c.* 11. — [9] *Jos. Ant. l.* XVII. *c.* 15. — [10] *Pag.* 435.

relégué. Enfin Plumyoën se propose une difficulté[1], qui consiste en ce que, selon saint Luc[2] le gouverneur de Syrie, au temps de la naissance de Jésus-Christ, étoit *Cyrinus* appelé aussi *Quirinius*; et selon Josèphe[3] ce devoit être *Quintilius Varus*. Il remarque que *le père Tournemine soutient qu'en cela Josèphe se* TROMPE, *et que Quirinius avoit succédé à Varus avant la naissance de Jésus-Christ*. Il ajoute que *ce sentiment paroit favorisé par le témoignage de saint Luc*, ÉCRIVAIN, dit-il, CERTAINEMENT ET PLUS ANCIEN QUE JOSÈPHE, ET PLUS DIGNE DE FOI, *QUAND MÊME ON N'AUROIT PAS ÉGARD A L'INSPIRATION DIVINE*; ÉCRIVAIN PAR CONSÉQUENT, continue-t-il, A L'AUTORITÉ DUQUEL IL FAUDROIT SANS DOUTE CÉDER, S'IL ÉTOIT CONSTANT QUE JOSÈPHE LUI FUT CONTRAIRE. Il expose les différens moyens que l'on apporte pour concilier Josèphe avec saint Luc; et après avoir réfuté quelques interprétations singulières, et qui lui paroissent moins naturelles, après avoir rapporté l'interprétation que l'on emploie plus communément pour servir de conciliation, après avoir même exposé fort au long les preuves sur lesquelles on prétend établir cette interprétation, enfin il conclut en disant[4] que *cette hypothèse* lui *déplaît encore, en ce que, pour concilier saint Luc avec Josèphe, on est obligé de s'éloigner du sens naturel de l'évangéliste*. Il soutient que, selon le sens naturel de saint Luc, il faut reconnoître que Quirinius avoit succédé à Quintilius Varus, et qu'il étoit alors bien réellement gouverneur de Syrie. Josèphe étoit homme; et *il faut*, dit-il[5], *qu'il ait alors éprouvé quelque chose de la foiblesse humaine*: HUMANI IGITUR ALIQUID JOSEPHUS PASSUS SIT. *Je crois*, ajoute-t-il, *que* CETTE ERREUR DE JOSÈPHE *doit être reconnue d'autant plus facilement, même par les plus difficiles, que cet historien ne fait aucune mention de ce dénombrement dont parle saint Luc, ni du meurtre des enfans. Peut-être que ces faits avoient été omis par Nicolas de Damas, qui est l'auteur dont Josèphe s'est principalement servi pour écrire l'histoire d'Hérode. Peut-être n'avoit-il rien trouvé dans cet historien touchant le départ de Varus et l'arrivée de Quirinius avant la mort d'Hérode. Quoi qu'il en soit*, continue-t-il, L'AUTORITÉ DE SAINT LUC PAROÎT EXIGER ABSOLUMENT QUE NOUS RAPPORTIONS A QUI-

[1] *Pag.* 443. — [2] *Luc.* II. 2. — [3] *Jos. Ant. lib.* XVII. *cap.* 7. 11. *et* 12. — [4] *Pag.* 449. — [5] *Pag.* 451.

RINIUS TOUT CE QUE JOSÈPHE DIT AVOIR ÉTÉ FAIT EN JUDÉE PAR QUINTILIUS VARUS APRÈS LA MORT D'HÉRODE.

Comme Josèphe s'est mépris sur la durée du gouvernement de Varus, il peut aussi s'être mépris sur la durée du règne d'Hérode.

Mais si Josèphe a éprouvé quelque chose de la foiblesse humaine sur la durée du gouvernement de Varus, il a donc pu éprouver aussi quelque chose de la foiblesse humaine sur la durée du règne d'Hérode : *Humani aliquid Josephus passus sit.* Plumyoën prétend déterminer l'année de la naissance de Jésus-Christ par le témoignage de Josèphe sur la durée du règne d'Hérode, parce qu'il a supposé qu'en ce point le témoignage de Josèphe étoit conforme à la vérité : *Vere ab eo scriptum supponens.* Mais s'il est constant qu'en ce point le témoignage de Josèphe soit contraire à l'autorité des écrivains sacrés, il faudra sans doute céder à l'autorité des écrivains sacrés certainement plus dignes de foi que l'historien Josèphe.

Plumyoën supposant donc que le témoignage de Josèphe sur la durée du règne d'Hérode, est exactement conforme à la vérité, *Vere ab eo scriptum supponens*, prétend [1] qu'Hérode [2] ne régna que trente-sept ans entiers depuis qu'il fut proclamé roi par les Romains, et trente-quatre ans entiers depuis la mort d'Antigone. Il prétend que l'époque d'Hérode proclamé roi par les Romains est de l'automne de l'année 714 de la fondation de Rome, 40 avant l'ère vulgaire; et que l'époque de la mort d'Antigone est du sixième mois de l'année sainte, c'est-à-dire, vers la fin de l'été de l'année 717 de la fondation de Rome, 37 avant l'ère vulgaire. Il en conclut que les trente-quatre années du règne d'Hérode depuis la mort d'Antigone, et les trente-sept années depuis qu'il fut proclamé roi par les Romains, ne furent révolues qu'à la fin de l'été ou au commencement de l'automne de l'année 751 de Rome, troisième avant l'ère vulgaire. Il soutient que la mort d'Hérode ne doit pas être placée au mois de Casleu ou novembre, comme le suppose le calendrier des Juifs; il croit que l'historien Josèphe la suppose arrivée vers la fête de Pâque. Il en conclut qu'Hérode ne mourut que vers la fête de Pâque de l'année 752 de Rome, deuxième avant l'ère vulgaire. Et enfin de là il conclut que la naissance de Jésus-Christ communément placée au 25 décembre, doit être du 25 décembre de l'année 751 de Rome, troisième avant l'ère vulgaire.

Mais au témoignage de Josèphe nous opposons le témoi-

[1] *Pag.* 424 *et seqq.* — [2] *Jos. Ant. l.* XVII. *c.* 10. *et de Bello, l.* I, *c.* 21.

gnage des divines Ecritures. Selon Daniel, la mort de Jésus-Christ doit être de la trente-troisième année de l'ère vulgaire. Selon saint Jean, il n'y a eu que quatre Pâques entre le baptême et la mort de Jésus-Christ. Selon saint Luc, Jésus-Christ entroit alors dans la trentième année de son âge : donc la mort de Jésus-Christ est de la trente-troisième année de l'ère vulgaire; donc le baptême de Jésus-Christ est de la trentième année de cette ère; donc la naissance de Jésus-Christ est de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire; donc la mort d'Hérode ne peut être que de la première année de cette ère; donc sur ce qui regarde la durée du règne d'Hérode, si le texte de Josèphe n'a souffert aucune altération, il faut que Josèphe se soit lui-même ressenti de la foiblesse humaine : *Humani aliquid Josephus passus sit.*

Les trente-sept années du règne d'Hérode ne doivent se compter que depuis la mort d'Antigone ; et il pourroit être que Josèphe l'eût ainsi marqué.

Au reste nous conviendrons volontiers que la durée du règne d'Hérode peut être en effet de trente-sept ans; mais nous soutiendrons que les trente-sept ans du règne d'Hérode doivent se prendre, non depuis qu'il eut reçu des Romains la puissance de régner, mais depuis qu'il fut entré en possession de son royaume et dans l'exercice de sa puissance par la mort d'Antigone. En effet, en supposant avec Plumyoën, que la mort d'Antigone soit du sixième mois de l'année sainte, c'est-à-dire, de la fin de l'été de l'année 717 de Rome, 37 avant l'ère vulgaire, il se trouvera que la trente-septième depuis la mort d'Antigone ne sera révolue qu'à la fin de l'été de l'année 754 de Rome, première de l'ère vulgaire. Alors nous supposerons volontiers avec Plumyoën que les trente-sept années du règne d'Hérode doivent être comptées pour années entières. Mais nous en conclurons que la mort d'Hérode doit être arrivée, non vers Pâque, comme le prétend Plumyoën, mais au mois de Casleu, c'est-à-dire au mois de novembre, comme le prétend Ussérius, ou plutôt comme le suppose le calendrier des Juifs, d'où Ussérius a pris cette date. Et en vain Plumyoën nous objecteroit-il [1] que *l'autorité de Josèphe, qui est un écrivain contemporain, est préférable à l'autorité du calendrier des Juifs modernes.* Ce calendrier *des Juifs modernes* est un témoignage d'une tradition qui leur vient des Juifs anciens, et qui suffiroit pour contre-balancer le témoignage de Josèphe, quoique *écrivain contemporain.*

[1] *Pag.* 429.

D'ailleurs cet historien ne dit point expressément qu'Hérode soit mort vers la fête de Pâque; et *l'autorité du calendrier des Juifs* pourroit bien en cela n'être point contraire à *l'autorité de Josèphe*. Mais soit qu'Hérode soit mort vers Pâque ou au mois de Casleu, il est toujours certain que sa mort ne peut pas être antérieure à la première année de l'ère vulgaire, puisque, selon le témoignage des divines Ecritures, la naissance de Jésus-Christ arrivée sous le règne d'Hérode, ne peut être que de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire.

Hérode aura donc régné trente-sept ans depuis la mort d'Antigone, et quarante ans depuis qu'il eut reçu des Romains la puissance de régner : et c'est peut-être bien ce que Josèphe même avoit marqué; en sorte que si nous lisons aujourd'hui autrement dans son texte, cela ne vient peut-être que de quelque erreur de copiste. Car voici ce qui a pu donner lieu à la méprise. Nous supposons qu'en effet Josèphe ait dit qu'Hérode avoit régné depuis la mort d'Antigone trente-sept ans, ἔτη ἑπτὰ καὶ τριάκοντα, et depuis le pouvoir qu'il reçut des Romains, quarante ans, τεσσαράκοντα. Quelque copiste confondant ces deux nombres, aura corrompu le dernier, et aura mis par méprise τέσσαρα καὶ τριάκοντα, c'est-à-dire trente-quatre. Après cela on aura reconnu que le nombre des années du règne d'Hérode depuis la puissance qui lui fut conférée par les Romains, ne pouvoit pas être moindre que le nombre de ses années depuis la mort d'Antigone; et qu'ainsi 34 ne pouvoit pas être 37 : de là on aura conclu qu'il falloit mettre 34 avant 37 : de là sera venue la leçon présente, 34 et 37 au lieu de 37 et 40. Remarquez que de 34 à 37 la différence est précisément de 3, de même que de 37 à 40; ce qui aura pu contribuer encore à autoriser la fausse leçon de 34 et 37, au lieu de 37 et 40. Au reste, soit faute de copiste, soit erreur de la part de Josèphe même, il demeure toujours pour certain que le texte de cet auteur, convaincu de faux par ceux mêmes qui allèguent son témoignage, ne peut pas contre-balancer le témoignage des divines Ecritures par lequel nous prouvons que la naissance de Jésus-Christ ne peut être que de la fin de l'année 4713 de la période Julienne, 753 de la fondation de Rome, 37 du règne d'Hérode depuis la mort d'Antigone.

Les difficultés que Plumyoën a voulu prévenir [1], ne sont

[1] *Pag.* 434 *et seqq.*

Réponses aux difficultés. Première difficulté, prise de l'éclipse de lune dont parle Josèphe. Réponse.

pas celles que nous formons ici contre son système ; et ses réponses mêmes aux difficultés qu'il se propose, nous servent comme à lui. En effet les difficultés qu'il se propose, se réduisent à trois : la première se tire de l'éclipse de lune dont parle Josèphe ; la seconde, de la durée du règne d'Archélaüs ; la troisième, des médailles d'Hérode le tétrarque.

Quant à l'éclipse de lune dont parle Josèphe, ceux qui placent la mort d'Hérode en la quatrième année avant l'ère vulgaire, prétendent que cette éclipse est celle qui arriva au 13 mars de cette année. Le père Tournemine [1] qui ne place la mort d'Hérode qu'en la troisième année avant l'ère vulgaire, prétend, comme nous l'avons déjà dit, que ce ne fut qu'une simple obscurité que le peuple préoccupé prit pour une éclipse. Plumyoën, qui ne place la mort d'Hérode qu'en la seconde année avant l'ère vulgaire, adopte la même pensée [2] ; et nous l'adoptons aussi nous-mêmes en différant la mort d'Hérode jusqu'en la première année de l'ère vulgaire. Nous ajouterons avec l'abbé de Vence [3], que selon l'observation du père Pagi, les auteurs anciens, et Josèphe en particulier, appellent *éclipse de lune* tous les changemens notables qui arrivent à cet astre. On peut en voir aussi des exemples remarqués par le père Pétau [4] pour certaines éclipses de soleil, qui ne consistoient que dans la couleur de l'astre, qui étoit notablement changée.

Seconde difficulté, prise de la durée du règne d'Archélaüs. Réponse.

Quant à la durée du règne d'Archélaüs, ceux qui placent la mort d'Hérode en la quatrième année avant l'ère vulgaire, observent que, selon Josèphe [5], Archélaüs fils et successeur d'Hérode dans le royaume de Judée, régna neuf ans, et qu'il étoit dans la dixième année de son règne, lorsqu'Auguste le relégua à Vienne dans les Gaules, et envoya Quirinius faire le dénombrement de la Judée, en la trente-septième année depuis la bataille d'Actium. Or, la trente-septième année depuis la bataille d'Actium, fut révolue au 2 septembre de l'année 760 de Rome, septième de l'ère vulgaire, d'où ils concluent qu'Archélaüs avoit succédé à Hérode en l'année 750 de Rome, quatrième avant l'ère vulgaire. Plumyoën [6] rejette le témoignage de Josèphe tou-

[1] *Tournemin. Dissert.* XII. — [2] *Pag.* 434. — [3] Continuat. de l'hist. des Juifs, pour servir de suite à celle des Machabées, pag. 354. — [4] *Petav. de Doct. temp. l.* X. c. 66. — [5] *Jos. Ant. l.* XVII. *c. ult. et l.* VIII. *c.* 3. — [6] *Pag.* 435.

chant la dixième année du règne d'Archélaüs, il soutient qu'Archélaüs ne succéda à Hérode son père qu'en la seconde année avant l'ère vulgaire, et qu'il étoit encore dans la neuvième année de son règne lorsqu'il fut déposé en la septième année de l'ère vulgaire, trente-septième depuis la bataille d'Actium. Nous nous joignons à Plumyoën pour rejeter le témoignage de Josèphe touchant la dixième année du règne d'Archélaüs ; mais nous soutenons qu'Archélaüs ne succéda à Hérode son père qu'en la première année de l'ère vulgaire, et qu'il ne fut déposé qu'en la neuvième année de l'ère vulgaire, trente-neuvième depuis la bataille d'Actium. Nous fixons le commencement du règne d'Archélaüs par le témoignage de l'Écriture sainte : nous fixons la déposition d'Archélaüs par le témoignage des médailles. Selon le témoignage de l'Écriture, Jésus-Christ doit être né vers la fin de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire : donc la mort d'Hérode ne peut être que de la première année de l'ère vulgaire; donc le commencement du règne d'Archélaüs ne peut être que de cette première année. Par la déposition d'Archélaüs, la Judée fut réduite en province romaine; et la médaille frappée à cette occasion [1] est datée précisément de la trente-neuvième année depuis la bataille d'Actium. Il est vrai que cette trente-neuvième année commençoit au mois de septembre de la huitième année de l'ère vulgaire ; et c'est ce qui a donné lieu au père Hardouin de rapporter cette médaille à la huitième année de cette ère. Mais cette trente-neuvième année ne fut révolue qu'au mois de septembre de la neuvième année de l'ère vulgaire ; ainsi on peut rapporter cette médaille à la neuvième année de cette ère. Il est vrai que si Hérode ne mourut qu'au mois de Casleu de la première année de l'ère vulgaire, la huitième d'Archélaüs ne sera révolue qu'au mois de Casleu, novembre ou décembre, de la neuvième année de cette ère : d'où il suit que la déposition d'Archélaüs en la trente-neuvième année depuis la bataille d'Actium, neuvième de l'ère vulgaire, ne tombera que dans la huitième de son règne. Mais si l'on suppose avec Plumyoën qu'Hérode soit mort vers Pâque, alors Archélaüs sera entré dans la neuvième année de son règne vers la fête de Pâque de la neuvième année de l'ère vulgaire; et sa déposition pourra

[1] *Hard. de Nummis Herodiadum, et in chronol. Vet. Test. ad ann. ær. Christ.* 8.

tomber dans la neuvième année de son règne, trente-neuvième depuis la bataille d'Actium. Enfin soit qu'Archélaüs fût encore dans la huitième année de son règne, soit qu'il fût dans la neuvième, il est toujours certain que, selon les divines Écritures, son règne n'a dû commencer qu'en la première année de l'ère vulgaire, et que selon les médailles, sa déposition ne peut être postérieure à la neuvième année de cette ère.

Troisième difficulté, prise des médailles d'Hérode le tétrarque. Réponse ou éclaircissement sur ces médailles. Sentiment de Vaillant le père.

Quant aux médailles d'Hérode le tétrarque, Vaillant le père en produit deux [1], d'où il prétend conclure que la mort d'Hérode ne peut pas même être différée jusqu'au mois de novembre de l'année 750 de Rome, et que ce prince doit être mort dès le mois de mars de cette même année. « Ces deux médailles, dit-il, ont d'un côté ΗΡΩΔΗΣ ΤΕ-» ΤΡΑΡΧΗΣ (le nom d'Hérode le tétrarque) avec une branche » de palmier : et du même côté la première a au milieu LMΓ » (la marque de l'année 43e); et l'autre LMΔ (la marque de » l'année 44e), et toutes deux ont au revers dans une cou-» ronne de laurier, ΓΑΙΩ ΚΑΙΣΑ ΓΕΡΜΣΕΒ, qui est le nom de » Caligula. Ces médailles sont dédiées à cet empereur par » Hérode le tétrarque, les années quarante-troisième et » quarante-quatrième de sa principauté. On ne peut révo-» quer en doute qu'il ne la comptât du jour de la mort de » son père, arrivée à la fin de mars 750, et qui, selon la sup-» putation de ces monnoies, témoins irréprochables de la » vérité, ne peut se transporter au mois de novembre. Ce » prince, pour montrer un entier attachement à Caligula, » avoit fait mettre son nom sur ses médailles avec les an-» nées de son règne, dont la dernière répondoit à la qua-» trième de cet empereur, qui avoit succédé à Tibère le 17 » de mars 790 de Rome, et ainsi tomboit en 793 que ce » prince partit de Judée pour venir faire sa cour à Caligula, » qu'il trouva à Bayes, proche de Naples. Mais il fut bien » surpris quand il se vit suspect à cet empereur, qui, après » l'avoir convaincu des choses qu'Agrippa son neveu avoit » avancées contre lui, le relégua à Lyon sur la fin de no-» vembre. Que si Hérode-le-Grand étoit mort à pareil mois de » l'année 750, Hérode n'auroit pas commencé sa quarante-» quatrième année, comme cette dernière médaille le mar-» que; ce qui prouve indubitablement que son père étoit » mort au mois de mars, et non pas au mois de novembre. »

[1] Mém. de l'Acad. des Inscript. tom. II. pag. 532 et suiv.

Sentiment de l'abbé de Fontenu.

Au raisonnement de Vaillant nous pourrions d'abord opposer le raisonnement de l'abbé de Fontenu, rapporté dans l'histoire de l'Académie des inscriptions [1], où il est dit qu'entre un grand nombre de preuves que l'histoire sacrée et profane offre à cet auteur pour la confirmation de son système, il s'attache d'abord à celle qu'il tire de l'exil d'Archélaüs, qu'il suppose être de l'an de Rome 759, d'où il conclut que ce prince avoit succedé à Hérode en 750. Après quoi l'historien continue : « On peut tirer la même consé-» quence de l'exil d'Hérode tétrarque de Galilée, qui, selon » Josèphe, arriva LA TROISIÈME ANNÉE DE L'EMPIRE DE CA-» LIGULA, l'an de Rome 793. Ce prince étoit alors DANS LA » QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE DE SON RÈGNE, comme il pa-» roit par ses médailles qui datent jusque-là; par consé-» quent il avoit commencé à régner dès l'an de Rome 750, » puisqu'il y a quarante-trois ans à remonter depuis 793 » jusqu'à 750; par conséquent Hérode son père mourut en » 750. » Mais si l'exil d'Hérode le tétrarque arriva *la troisième année de l'empire de Caligula*, l'an de Rome 793, et si ce prince n'étoit alors que *dans la quarante-troisième année de son règne*, que devient la médaille datée de sa quarante-quatrième année, et que Vaillant rapporte à la quatrième année de Caligula? D'ailleurs la troisième année de l'empire de Caligula finissoit au mois de mars de l'an 793 : or si l'exil d'Hérode le tétrarque est de *la troisième année de l'empire de Caligula*, il doit donc être antérieur au mois de mars de l'an 793 : il ne peut donc pas être de la fin du mois de novembre de cette même année, comme le supposoit Vaillant. De plus si Hérode roi de Judée est mort au mois de mars de l'an 750, la quarante-troisième année d'Hérode le tétrarque ne sera donc révolue qu'au mois de mars de l'an 793; et l'exil d'Hérode le tétrarque, qu'on suppose être *de la troisième année de Caligula*, sera donc aussi de la quarante-troisième du règne de ce prince, comme le suppose l'abbé de Fontenu : mais encore une fois que devient la médaille que l'on croit être de sa quarante-quatrième année?

Sentiment du P. Hardouin.

Le père Hardouin suppose [2] qu'en effet les années quarante-troisième et quarante-quatrième, marquées sur ces médailles, sont les années de la tétrarchie d'Hérode. Mais il ne connoissoit qu'une médaille qui portât en même temps

[1] Tom. v. pag. 270 et suiv. — [2] *Harduin. de Nummis Herodiad.* et Lettre à M. de Ballonfeaux.

le nom d'Hérode le tétrarque et le nom de l'empereur Caligula; et il prétend qu'elle est de la première année de cet empereur, parce qu'autrement selon lui le nombre de l'année du règne de cet empereur y auroit été marqué. Or, cette médaille étoit datée de l'année quarante-troisième, qu'il croyoit être la quarante-troisième de la tétrarchie d'Hérode; d'où il concluoit que la quarante-troisième année de la tétrarchie d'Hérode tomboit en l'année 790 de Rome, 37 de l'ère vulgaire, première de l'empire de Caligula; et qu'ainsi Hérode le tétrarque étoit entré en possession de sa tétrarchie dès l'an 748 de Rome, sixième avant l'ère vulgaire. Cependant il étoit persuadé que Jésus-Christ n'étoit né qu'à la fin de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire; et il croyoit qu'Hérode roi de Judée n'étoit mort qu'en la troisième année de l'ère vulgaire; d'où il prétendoit conclure qu'Hérode le tétrarque n'étoit ni fils ni successeur d'Hérode roi de Judée. Il observoit que selon les médailles mêmes, dès le temps d'Hérode roi de Judée, et trente ans avant l'ère vulgaire, il y avoit dans ces régions un tétrarque nommé Zénodore : et il prétendoit qu'Hérode le tétrarque et Philippe son frère étoient fils et successeurs de ce Zénodore.

Sentiment du P. Tournemine.

Mais le père Tournemine nous fournit[1] une solution beaucoup plus naturelle, et vraisemblablement beaucoup plus certaine. Il admet qu'Hérode le tétrarque soit fils et successeur d'Hérode roi de Judée; mais il soutient que les années quarante-troisième et quarante-quatrième marquées sur les médailles qui portent son nom, n'expriment pas les années de sa tétrarchie. Il soutient que ces quarante-quatre années se comptent depuis le serment auquel Hérode roi de Judée obligea les Juifs à l'égard de l'empereur, selon le témoignage même de l'historien Josèphe[2]; la Judée commença dès lors d'être jointe à l'empire romain; ce qui donne lieu de penser que ce serment a pu être l'époque d'une ère nouvelle que l'on pourroit appeler *l'ère de Palestine*, semblable à l'ère d'Antioche et autres, qui avoient eu pour époque la conquête de l'Asie par Auguste. Les médailles frappées en ce temps-là à Antioche, sous les gouverneurs de Syrie, étoient datées de l'ère d'Antioche; de même il paroit fort naturel de penser que les médailles frappées dans

[1] *Tournemin. Dissert.* XII. *pag.* 499. — [2] *Jos. Ant. l.* XVII. *c.* 3. Πάντας τοῦ Ἰουδαίου βεβαιώσαντος ὅτ' ὄρκων ἦ μὴν εὐνοῆσαι Καίσαρι, καὶ τοῖς βασιλέως πράγμασι.

le même temps sous Hérode le tétrarque soient datées de l'ère de Palestine.

Sentiment de Plumyoën.

Le père Tournemine suppose que cette ère commmença en la quatrième année avant l'ère vulgaire; Plumyoën prétend [1] qu'elle commença dès la sixième année. Il observe que selon Josèphe ce serment fut prêté par les Juifs lorsque la Syrie étoit gouvernée par Sentius Saturnius, auquel succéda Quintilius Varus. Or, par les médailles [2] il est prouvé que Quintilius Varus étoit gouverneur de Syrie dès la vingt-cinquième année de l'ère d'Antioche, révolue au 2 septembre de l'année 748 de Rome, sixième avant l'ère vulgaire; d'où il suit que ce serment doit être antérieur au 2 septembre 748. Ajoutons qu'il doit être postérieur au 17 mars 747. Car ce serment étant pris pour époque de l'ère de Palestine marquée sur les médailles, la quarante-troisième année de cette ère doit tomber sous l'empire de Caligula. Or, l'empire de Caligula commença au 17 mars de l'an 790 de Rome; d'où il suit que l'époque de l'ère de Palestine doit être postérieure au 17 mars 747. Ainsi le serment, qui paroît être l'époque de cette ère, doit se trouver entre le 17 mars 747 et le 2 septembre 748.

Car enfin, selon le témoignage des divines Ecritures, Hérode le tétrarque ne peut avoir succédé à Hérode roi de Judée qu'en la première année de l'ère vulgaire, 754 de Rome. Or, si la quarante-quatrième année marquée sur les médailles d'Hérode le tétrarque étoit la quarante-quatrième année de sa tétrarchie, elle ne se trouveroit révolue qu'en l'année 798, c'est-à-dire quatre ans après la mort de Caligula : mais cette année quarante-quatrième doit tomber sous l'empire de Caligula; donc ce n'est point la quarante-quatrième de la tétrarchie d'Hérode, mais plutôt la quarante-quatrième de l'ère de Palestine, comptée depuis le serment prêté par les Juifs à l'égard de l'empereur sous le règne d'Hérode roi de Judée, entre le 17 mars 747 et le 2 septembre 748, en sorte que la quarante-troisième tombera en 790, c'est-à-dire en la première année de l'empire de Caligula, et la quarante-quatrième en la seconde année de cet empereur.

Quatrième difficulté, prise de la durée du règne de Phi-

Enfin ceux qui prétendent que la mort d'Hérode est de la quatrième année avant l'ère vulgaire insistent encore sur le témoignage de Josèphe touchant la durée du règne de

[1] *Pag.* 436. — [2] *Hard. Chron. Sacra, ad ann. U. C.* 747.

lippe le tétrarque.

Philippe le tétrarque. Selon Josèphe [1], dit-on, Philippe le tétrarque régna trente-sept ans, et mourut en la vingtième année de l'empire de Tibère, c'est-à-dire l'an 787 de Rome, 34 de l'ère vulgaire : donc le règne de Philippe le tétrarque commence l'an 750 de Rome, quatrième avant l'ère vulgaire. C'est une objection dont Plumyoën ne parle point ; mais long-temps avant, Langius [2], qui tenoit la même opinion que Plumyoën touchant l'année de la naissance de Jésus-Christ, a répondu à cette objection ; et nous pouvons encore tirer avantage de la réponse même de Langius. Il remarque avec Scaliger qu'il y a sur cela une faute de copiste dans l'historien Josèphe : il observe qu'au lieu de la vingtième année de Tibère, Rufin a lu la vingt-deuxième ; et il soutient que, selon le témoignage de Josèphe même, c'est ainsi qu'il faut lire. Or, la vingt-deuxième année de Tibère tomboit en la trente-sixième de l'ère vulgaire, qui devoit être la trente-cinquième de la tétrarchie de Philippe. De même donc qu'au lieu de la vingt-deuxième année de Tibère, quelque copiste a mis la vingtième, de même il peut se faire qu'au lieu de la trente-cinquième de Philippe, quelque copiste a mis la trente-septième ; et si ce n'est pas une faute de copisie, il faut que ce soit une méprise de l'historien, parce qu'enfin ce n'est pas par le témoignage de Josèphe qu'il faut juger du témoignage des divines Ecritures ; mais c'est par le témoignage des divines Ecritures qu'il faut juger du témoignage de Josèphe. Or, selon le témoignage des divines Ecritures, la naissance de Jésus-Christ doit être de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire : donc la mort d'Hérode ne peut être que de la première année de l'ère vulgaire ; donc le règne, soit d'Archélaüs roi de Judée, soit d'Hérode tétrarque de Galilée, soit de Philippe tétrarque d'Iturée, ne doit commencer qu'en la première de l'ère vulgaire.

En vain donc Plumyoën et ceux qui, comme lui, avancent l'époque de la naissance de Jesus-Christ et de la mort d'Hérode, prétendent-ils s'autoriser du témoignage de Josèphe. En vain prétendent-ils confirmer par le suffrage des anciens les diverses opinions qu'ils prétendent établir sur le témoignage de cet historien.

[1] *Jos. Ant. l.* XVIII. *c.* 6. — [2] *Langius, de Annis Christi, lib.* II. *cap.* 18. *pag.* 749.

ARTICLE II. Réponse à l'argument que l'on tire du témoignage des anciens sur les années de la naissance et de la mort de Jésus-Christ.

De quelle valeur est le témoignage des anciens sur l'époque de la naissance de Jésus-Christ.

Plumyoën ayant prétendu prouver par le témoignage de l'historien Josèphe que la naissance de Jésus-Christ doit être de la fin de la troisième année avant l'ère vulgaire, ajoute : *Ce sentiment doit encore paroître préférable en ce qu'il trouve dans l'antiquité beaucoup plus de suffrages que les autres*[1]. Mais d'abord s'il falloit, dans les questions du fait dont il s'agit ici, se déterminer par la pluralité des suffrages de l'antiquité, il faudroit reconnoître que la mort de Jésus-Christ devroit être de la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire, car il faut avouer que le plus grand nombre des suffrages de l'antiquité se réunit en faveur de cette opinion; cependant Plumyoën abandonne lui-même cette opinion, et reconnoît qu'elle n'étoit établie que sur un fondement absolument vain. Plumyoën doit donc nous accorder que dans les questions de fait dont il s'agit ici le suffrage des anciens n'est pas une preuve décisive.

D'ailleurs à quoi se réduisent les suffrages que Plumyoën allègue en sa faveur[2]? Saint Clément d'Alexandrie et Eusèbe de Césarée placent la naissance de Jésus-Christ en la *vingt-huitième année depuis l'Egypte subjuguée* par Auguste, c'est-à-dire en la quarante-deuxième année du règne de ce prince depuis la mort de Jules-César. Tertullien, saint Irénée, saint Jérôme et Cassiodore placent la naissance de Jésus-Christ *en la quarante et unième année de l'empire d'Auguste* depuis son premier consulat, quarante-deuxième depuis la mort de Jules-César. Eusèbe de Césarée et saint Jean Chrysostome placent la naissance de Jésus-Christ *en la quarante-deuxième année de l'empire d'Auguste* depuis la mort de Jules-César, quarante et unième depuis son premier consulat. Enfin Cassiodore la met *sous le consulat de Lentulus et de Messala*, en la quarante et unième année de l'empire d'Auguste depuis son premier consulat. Or, la quarante et unième année de l'empire d'Auguste depuis son premier consulat, quarante-deuxième depuis la mort de Jules-César, vingt-huitième depuis l'Egypte subjuguée, tombe en l'année 751 de Rome, troisième avant l'ère vulgaire : d'où Plumyoën conclut que, selon saint Clément d'Alexandrie, Tertullien, saint Irénée, Eusèbe de

[1] *Pag.* 437. — [2] *Pag.* 437 *et seqq.*

Césarée, saint Jérôme, saint Jean Chrysostome et Cassiodore, la naissance de Jésus-Christ doit être de l'année 751 de Rome, troisième avant l'ère vulgaire.

Mais sur quoi saint Clément d'Alexandrie et les autres fondoient-ils cette opinion? eux-mêmes nous l'apprennent. Ils croient que la quinzième année de Tibère marquée par saint Luc, étoit l'époque, non-seulement de la mission de saint Jean-Baptiste, mais encore du baptême de Jésus-Christ. Ils remarquoient que saint Luc donnoit à Jésus-Christ environ trente ans au temps de son baptême; ils en concluoient que Jésus-Christ avoit vécu quinze ans sous Tibère, et quinze ans sous Auguste. Saint Clément d'Alexandrie le marque expressément, lorsque parlant de l'âge de Jésus-Christ au temps de sa mort qu'il plaçoit en la même année, quinzième de Tibère, il dit : *Quinze ans sous Tibère et quinze ans sous Auguste, font les trente ans qui s'écoulèrent jusqu'à sa passion* [1]. Tertullien supposoit aussi [2] qu'Auguste avoit vécu quinze ans depuis la naissance de Jésus-Christ. Saint Jean Chrysostome supposoit de même [3] que Jésus-Christ avoit vécu quinze ans sous le règne de ce prince. Or, ils donnoient à Auguste cinquante-six ans de règne depuis son premier consulat, ou cinquante-sept depuis la mort de Jules-César; et ils en concluoient que Jésus-Christ étoit né en la quarante et unième année de l'empire d'Auguste depuis son premier consulat, quarante-deuxième depuis la mort de Jules-César, vingt-huitième depuis l'Egypte subjuguée. Ils ne considéroient pas que la quinzième année de l'empire de Tibère pouvoit être l'époque la mission de saint Jean-Baptiste, sans être l'époque du baptême de Jésus-Christ; que le baptême de notre Sauveur ne devoit être que la seizième année de l'empire de Tibère; qu'ainsi la trentième année de l'âge de Jésus-Christ ne concouroit qu'avec la seizième de l'empire de Tibère; que la mort d'Auguste devoit tomber dans la quatorzième année depuis la naissance de ce divin Rédempteur; qu'ainsi Jésus-Christ n'avoit vécu que treize ans entiers sous Auguste; qu'ainsi la naissance de Jésus-Christ devoit être de l'année 753 de Rome, 43 de l'empire d'Auguste depuis son premier consulat, quarante-quatrième depuis la mort de Jules-César, trentième depuis l'Egypte subjuguée, c'est-à-dire, sous le consulat de

[1] *Clem. Alex. Strom. l.* I. — [2] *Tertul. adv. Jud. c.* VIII. — [3] *Chrys. Homil. in illud, Exiit edictum. Tom.* VI. *p.* 509. *edit. gr. lat. Front. Duc.*

Cornélius Lentulus et de Calpurnius Piso, à la fin de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire.

De quelle valeur est le témoignage des anciens sur l'époque de la mort de Jésus-Christ.

Il en est de même de l'époque de la mort de Jésus-Christ, sur laquelle Plumyoën réclame encore le témoignage des anciens. *L'opinion de ceux qui placent la mort de Jésus-Christ en la trente et unième année de l'ère vulgaire, nous paroît*, dit-il [1], *plus probable, particulièrement en ce qu'elle réunit plus de suffrages dans l'antiquité.* Mais si l'opinion que Plumyoën prefère, a plus de suffrages dans l'antiquité que celle qui met la mort de Jésus-Christ en la trente-troisième année de l'ère vulgaire, il faut reconnoître aussi qu'elle en a moins que celle qui met la mort de Jésus-Christ en la vingt-neuvième année, et qui étoit la tradition la plus commune au temps même de saint Prosper : *Usitatior traditio* [2]. Or, Plumyoën réfute lui-même solidement cette dernière opinion ; il reconnoît et il montre qu'elle n'étoit établie que sur un fondement absolument vain : *Inani prorsus fundamento* [3]. Il doit donc reconnoître que la pluralité des suffrages de l'antiquité n'est pas une preuve décisive sur le fait dont il s'agit. La valeur du suffrage dépend en effet de la solidité du fondement. Si le fondement est vain, le suffrage est sans force. Sur quoi donc se fondoient ceux d'entre les anciens qui ont placé la mort de Jésus-Christ en la trente et unième année de l'ère vulgaire? Nous avons déjà fait remarquer que les anciens jugeoient des années de Jésus-Christ par l'époque de son baptême ; et qu'ils prenoient pour époque du baptême de notre Sauveur l'époque de la mission de saint Jean-Baptiste. Nous avons fait voir que c'étoit en effet par l'époque du baptême de Jésus-Christ qu'ils jugeoient de l'époque de sa naissance ; et nous allons montrer que c'étoit aussi par l'époque de son baptême, qu'ils jugeoient de l'époque de sa mort.

En effet les uns ne comptoient qu'environ une année entre le baptême et la mort de Jésus-Christ, et ils croyoient leur opinion fondée sur cette parole d'Isaïe rappelée par Jésus-Christ dans l'Evangile : *Le Seigneur m'a envoyé pour publier l'année de ses grâces* [4]. Saint Clément d'Alexandrie le dit expressément. *Quant à ce qu'il falloit*, dit-il, *que Jésus-Christ prêchât seulement pendant une année,*

[1] *Pag.* 475. — [2] *Prosp. in chron. majore.* — [3] *Pag.* 463. — [4] *Isai.* LXI. 2. *Luc.* IV. 19.

c'est aussi ce qui est écrit : Le Seigneur m'a envoyé pour publier l'année de ses grâces. C'est ce que disent et le prophète et l'évangéliste [1]. Ainsi confondant ensemble les époques de la mission de saint Jean-Baptiste, du baptême et de la mort de Jésus-Christ, ils croyoient que Jésus-Christ étoit mort en la quinzième année de l'empire de Tibère. Tertullien le dit : *Ce fut en la quinzième année de l'empire de Tibère que Jésus-Christ souffrit la mort, ayant alors environ trente ans* [2]. Et parce qu'ils savoient que la quinzième année de l'empire de Tibère finissoit sous le consulat des deux Géminus, ils en concluoient que la mort de Jésus-Christ devoit être placée sous ce consulat. Lactance le dit : *L'an quinzième de l'empire de Tibère, c'est-à-dire, sous le consulat des deux Géminus,..... les Juifs crucifièrent Jésus-Christ* [3]. Rien n'est plus commun dans les ouvrages des anciens que la mort de Jésus-Christ placée ainsi sous le consulat des deux Géminus, *duobus Geminis consulibus ;* c'étoit là ce que saint Prosper appeloit la tradition la plus usitée. Or, le consulat des deux Géminus tombe en la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire. Mais les quatre pâques distinguées par saint Jean suffisent pour renverser cette opinion, et pour montrer que Plumyoën ne dit rien de trop lorsqu'il assure que cette opinion n'étoit appuyée que sur un fondement absolument vain : *Inani prorsus fundamento.*

D'autres ne comptoient entre le baptême et la mort de Jésus-Christ que trois Pâques en deux années ; c'étoit le sentiment d'Apollinaire de Laodicée : *Jésus-Christ ayant célébré trois Pâques a rempli l'intervalle de deux années* [4]. Et comme ils plaçoient le baptême de notre Sauveur en la quinzième année de l'empire de Tibère, ils en concluoient que la mort de Jésus-Christ devoit être de la dix-septième année de l'empire de ce prince, c'est-à-dire, de la trente et unième de l'ère vulgaire.

D'autres comptoient entre le baptême et la mort de Jésus-Christ quatre Pâques en trois années : et plaçant le baptême de ce divin Rédempteur en la quinzième année de l'empire de Tibère, ils en concluoient que la mort de Jésus-Christ devoit être de la dix-huitième année de l'empire de ce prince, trente-deuxième de l'ère vulgaire. C'est précisément ce que dit Eusèbe de Césarée : *Jésus-Christ notre*

[1] *Clem. Alex. Strom. l.* I. — [2] *Tertul. adv. Jud. c.* 8. — [3] *Lact. Inst. l.* IV. *c.* 10. — [4] *Apoll. Laod. apud Hier. in Dan.* IX. *tom.* III. *col.* 1114. *nov. edit.*

Seigneur souffrit la mort en la dix-huitième année de l'empire de Tibère..... Et la preuve se tire du témoignage de saint Jean, dont l'évangile prouve que la prédication de Jésus-Christ a duré trois ans depuis la quinzième année de l'empire de Tibère [1].

Mais ces deux dernières opinions ont cela de commun avec la première, qu'elles supposent que le baptême de Jésus-Christ et la mission de saint Jean-Baptiste avoient pour époque commune la quinzième année de l'empire de Tibère. Or, par le témoignage des divines Ecritures, il est prouvé que le baptême de Jésus-Christ ne peut être que de la trentième année de l'ère vulgaire, seizième de l'empire de Tibère. En vain donc nous allègue-t-on le témoignage des anciens sur ce qui regarde l'époque de la naissance ou de la mort de Jésus-Christ, puisque tout ce qu'ils en ont dit, étoit fondé sur une supposition qui se trouve fausse. Le suffrage est sans force, parce que le fondement est vain : *Inani fundamento.*

Et à l'égard de ceux qui ont placé la mort de Jésus-Christ en la dix-septième année de l'empire de Tibère, trente et unième de l'ère vulgaire, le fondement leur opinion est doublement vain. Il est vain en ce qu'ils supposoient que le baptême de Jésus-Christ étoit de la quinzième année de Tibère, au lieu que, selon le témoignage de l'Ecriture, il ne doit être que de la seizième. Il est vain en ce qu'ils supposoient qu'entre le baptême et la mort de Jésus-Christ il n'y avoit que trois Pâques, au lieu que selon le témoignage de saint Jean, il y en a quatre. Leur suffrage a donc d'autant moins de force, que le fondement en est plus vain : *Inani prorsus fundamento.*

C'est ce que nous allons achever de prouver, en répondant aux objections que l'on forme contre les argumens que nous tirons des témoignages de Daniel, de saint Jean et de saint Luc.

ARTICLE III. Réponse aux objections que l'on oppose à l'argument que nous tirons du témoignage de Daniel.

Eclaircissement sur la prophétie des septante semaines. Confirma-

Plumyoën, après avoir exposé ses preuves touchant l'époque de la mort de Jésus-Christ, entreprend [2] de répondre aux argumens dont on peut se servir pour combattre son opinion; et en cela même il nous laisse tout l'avantage. Car

[1] *Euseb. in Chron.* — [2] *Pag.* 488.

tion de la preuve que l'on en tire pour déterminer l'époque de la mort de Jésus-Christ.

nous avons contre lui trois argumens pour fixer la mort de Jésus-Christ en l'année trente-troisième de l'ère vulgaire. De ces trois argumens, il n'en combat que deux; et ceux-là tirent toute leur force de celui qu'il ne combat pas. Il entreprend de détruire la preuve que nous tirons du témoignage de Phlégon, et celle que nous tirons du calcul astronomique; mais ces deux preuves empruntent toute leur force de celle qu'il n'attaque pas; c'est-à-dire de celle que nous tirons de la prophétie de Daniel. En effet, s'il est vrai que selon la prophétie de Daniel, la mort de Jésus-Christ a dû être de l'an trente-troisième, en vain s'efforce-t-on de nous enlever les preuves que nous tirons du calcul astronomique et du témoignage de Phlégon, et par lesquelles nous montrons que cela est arrivé ainsi. Plumyoën nous renverra-t-il à sa dissertation sur les septante semaines de Daniel, dans laquelle voulant éluder la preuve que nous tirons de cette prophétie, il a prétendu que la semaine au milieu de laquelle les sacrifices devoient être abolis, étoit surnuméraire aux septante semaines, et qu'elle se rapportoit, non à la mort de Jésus-Christ, mais à la ruine du temple? Nous le renverrons aussi à la dissertation que nous avons donnée sur le même sujet, et dans laquelle établissant la preuve que nous en tirons, nous avons fait remarquer que selon cette prophétie, les anciens sacrifices devoient être abolis, non *au milieu d'une semaine*, mais *au milieu* DE LA *semaine* [1]; que cette semaine ainsi désignée ne peut être que celle-là même dont le prophète venoit de parler, c'est-à-dire, la dernière des septante semaines; que c'étoit par la mort même de Jésus-Christ, que les anciens sacrifices devoient être abolis; qu'ainsi la mort de notre Sauveur devoit arriver au milieu de la dernière des septante semaines, que cette dernière semaine commençoit au mois de thischri, c'est-à-dire en septembre ou octobre de l'an 29; qu'ainsi le milieu de cette semaine se trouvoit précisément au mois de nisan, c'est-à-dire, à la Pâque de l'an 33; qu'ainsi la mort de Jésus-Christ doit être de la Pâque de l'an 33.

Ajoutons que si la mort de Jésus-Christ eût dû être seulement dans cette semaine, mais non pas précisément *au milieu*, le prophète n'auroit pas marqué si expressément le *milieu* de la semaine. En effet, il avoit déjà dit que le Christ confirmeroit son alliance avec plusieurs dans une

[1] חצי השבוע LXX. Ἐν τῷ ἡμίσει τῆς ἑβδομάδος.

semaine : *Confirmabit pactum multis hebdomada una*. Or, cette semaine est la soixante-dixième, et c'est par sa mort même qu'il a confirmé son alliance. Le prophète pouvoit donc ajouter aussitôt : *Et dans cette semaine les sacrifices seront abolis*, puisque c'étoit aussi par sa mort qu'il devoit abolir les sacrifices. Or, il ne s'exprime point ainsi, mais il dit précisément : *Et* AU MILIEU DE LA SEMAINE *les sacrifices seront abolis*. C'est donc précisément au milieu de cette semaine que les sacrifices ont dû être abolis par la mort de Jésus-Christ. La mort de Jésus-Christ doit donc être de l'an 33.

Ajoutons que, selon la prophétie de Daniel, il devoit y avoir soixante-neuf semaines depuis l'ordre donné pour rebâtir Jérusalem jusqu'à la manifestation du Messie. Or, nous avons montré que ces soixante-neuf semaines finissent au mois de thischri, c'est-à-dire en septembre ou octobre de l'an 29 : donc la Messie n'a dû paroître que postérieurement à ce terme. Or, selon saint Jean, Jésus-Christ depuis sa manifestation a célébré quatre Pâques ; ces quatre Pâques ne peuvent donc être que celles des années 30, 31, 32 et 33. La mort de Jésus-Christ ne peut donc être que de l'an 33.

Ajoutons que les trois preuves que nous tirons et du calcul astronomique, et du témoignage de Phlégon, et de la prophétie de Daniel, se prêtent un mutuel secours. Celle qui se tire du calcul astronomique se confirme par celle qui se tire du témoignage de Phlégon, et réciproquement celle qui se tire du témoignage de Phlégon se confirme par celle qui se tire du calcul astronomique. L'une et l'autre se confirment par celle qui se tire de la prophétie de Daniel, et réciproquement l'accord de l'une et de l'autre sert à confirmer celle qui se tire de la prophétie de Daniel. En un mot, ces trois preuves se soutiennent, et leur accord suffit pour répondre à toutes les objections touchant l'époque de la mort de Jésus-Christ.

Passons à celles qui regardent l'époque de son baptême déterminée par les quatre Pâques dont parle saint Jean.

ARTICLE IV. Réponses aux objections que l'on oppose à l'argument que nous tirons du témoignage de saint Jean.

Plumyoën reconnoît dans le texte de saint Jean trois Pâques distinctement marquées ; mais il suppose comme con- Eclaircissement sur les

quatre Pâques marquées par saint Jean. Confirmation de la preuve que l'on en tire pour déterminer l'époque du baptême de Jésus-Christ.

stant que saint Jean n'en marque pas plus. *Il est vrai*, ajoute-t-il [1], *que quelques-uns veulent que le* DIES FESTUS JUDÆORUM, *dont saint Jean parle au ℣ 1 du chap.* V, *soit encore une Pâque, en sorte que Jésus-Christ en ait célébré quatre. Mais*, continue-t-il, *puisque saint Jean a pris soin de marquer si expressément les trois autres, pourquoi n'auroit-il indiqué celle-là* QUE D'UNE MANIÈRE GÉNÉRALE? Sur cela on pourroit d'abord lui demander s'il est bien certain que saint Jean n'ait indiqué celle-là *que d'une manière générale*. Il est vrai que dans le grec de l'édition romaine on lit simplement ἡ ἑορτὴ τῶν Ἰουδαίων, UNE FÊTE *des Juifs*; mais il se trouve de bons manuscrits grecs [2], où on lit : ἡ ἑορτὴ τῶν Ἰουδαίων, LA FÊTE *des Juifs*; or, cette fête ainsi désignée ne pouvoit être que la fête de Pâque. Et en effet, saint Irénée comptoit cette fête pour une Pâque, c'est-à-dire pour la seconde Pâque depuis le baptême de Jésus-Christ; car voici ses expressions [3] : *Ensuite Jésus-Christ monta encore* UNE SECONDE FOIS *à Jérusalem* POUR LA FÊTE DE PAQUE, LORSQU'IL GUÉRIT LE PARALYTIQUE DE TRENTE-HUIT ANS *qui étoit près de la piscine*. Or, la fête en laquelle Jésus-Christ guérit ce paralytique est précisément celle dont parle saint Jean au ℣ 1 du chap. V. Saint Irénée comptoit donc cette fête pour une Pâque, et il ne pouvoit la compter pour telle que par ce qu'il lisoit dans le texte de saint Jean, ἡ ἑορτὴ τῶν Ἰουδαίων, LA FÊTE *des Juifs*. En vain Plumyoën nous objecte-t-il [4] que saint Irénée a compté cette *fête des Juifs* avec la Pâque dont il est parlé au chap. VI, ℣ 4. Il n'en est pas moins certain que saint Irénée a confondu cette *fête des Juifs* pour une Pâque, et Plumyoën est forcé lui-même de convenir [5] que tout ce que l'on en peut conclure, c'est que saint Irénée ou ne lisoit pas dans son exemplaire le ℣ 4 du chap. VI, ou qu'il n'y a pas fait attention. En vain donc Plumyoën nous objecte-t-il [6] que *rien n'oblige d'entendre par ce* DIES FESTUS, *la fête de Pâque, puisqu'on peut*, dit-il, *l'entendre de la fête de la Pentecôte ou de la fête des Tabernacles*. Ce qui nous oblige à l'entendre de la fête de Pâque, c'est en même temps et la leçon même du texte, et la suite même du texte : c'est la leçon du texte, puisqu'au temps même de saint Irénée on lisoit dans le texte, ἡ ἑυρτη τῶν Ἰουδκίων,

[1] *Pag.* 476. — [2] *Sex Codd. Regii a Thoynardo visi, p.* 146. *et alii.* — [3] *Iren. adv. hæres. l.* II. *c.* 39. *n.* 3. — [4] *Pag.* 464. — [5] *Pag.* 465. — [6] *Pag.* 476.

LA FÊTE *des Juifs*, et que nous avons encore des manuscrits qui lisent ainsi; mais la suite même du texte prouve que c'est en effet la vraie leçon, et que ce *dies festus* est véritablement la fête de Pâque. Il est vrai que les Juifs étoient obligés de se rendre à Jérusalem aux trois fêtes de Pâque, de la Pentecôte et des Tabernacles, et ils n'y étoient obligés qu'en ces trois fêtes; mais, selon le témoignage de saint Jean, ce *dies festus* est une fête qui arriva après que Jésus-Christ eut fait remarquer à ses disciples qu'il y avoit encore quatre mois jusqu'à la moisson [1]. Or, la moisson commençoit à Pâque; c'étoit le lendemain de Pâque qu'on offroit dans le temple la première gerbe. Jésus-Christ disoit donc cela quatre mois avant la Pâque; il y avoit deux mois que la fête des Tabernacles étoit passée, et des trois fêtes solennelles où les Juifs devoient se rendre à Jérusalem, la première qui devoit arriver étoit la fête de Pâque. C'est donc de la fête de Pâque que saint Jean parle en cet endroit, lorsqu'il dit : *Post hæc erat dies festus Judæorum.* La vraie leçon est donc ἡ ἑορτὴ τῶν Ἰουδαίων, LA FÊTE *des Juifs*. Cette fête étoit donc la Pâque. Il y a donc eu quatre Pâques entre le baptême et la mort de Jésus-Christ. Le baptême de Jésus-Christ est donc postérieur à la Pâque de la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire, et antérieur à la Pâque de la trentième année, ou plutôt le baptême de Jésus-Christ doit être du commencement de la trentième année. C'est ce que nous allons confirmer en répondant aux objections que l'on forme contre la preuve tirée du témoignage de saint Luc.

ARTICLE V. Réponse aux objections que l'on oppose à l'argument que nous tirons du témoignage de saint Luc.

Eclaircissement sur le témoignage de saint Luc touchant l'âge de Jésus-Christ au temps de son baptême. Confirmation de la preuve que l'on en tire pour fixer l'époque de la naissance de J.-C.

Nous soutenons que Jésus-Christ entroit dans la trentième année de son âge lorsqu'il fut baptisé, et nous prétendons que tel est le sens de cette parole de saint Luc : *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta incipiens* [2]. Plumyoën, pour nous enlever cette preuve, prétend [3] que *le participe* INCIPIENS *ne doit pas se rapporter aux années de Jésus-Christ, mais au baptême de Jésus-Christ, par où Jésus-Christ commença d'entrer dans les fonctions de Messie*, ou plutôt aux fonctions de Messie dans lesquelles Jésus-Christ commença d'entrer par son baptême.

Plumyoën prétend que le participe *incipiens* ne doit pas

[1] *Joan.* IV. 35. — [2] *Luc.* III. 23. — [3] *Pag.* 459.

se rapporter aux années de Jésus-Christ, *parce qu'elles sont*, dit-il, *déjà modifiées par l'adverbe* QUASI. Il suppose qu'après l'adverbe *quasi* le mot *incipiens* devient inutile, si on le rapporte aux années de Jésus-Christ; mais l'interprétation même qu'il donne à ce texte de saint Luc, prouve que le mot *incipiens* n'est pas inutile; car Plumyoën suppose, sur le témoignage du seul saint Epiphane, que Jésus-Christ fut baptisé au 6 des ides de novembre, c'est-à-dire au 8 de novembre, et qu'il avoit alors vingt-neuf ans et dix mois; en un mot, que *Jésus-Christ n'avoit pas encore trente ans accomplis, mais qu'il en étoit très-près*; voilà ce qu'il croit trouver dans ces mots : *Erat quasi annorum triginta*. Et c'est précisément pour prévenir cette interprétation que saint Luc ajoute *incipiens*. L'expression, *Erat quasi annorum triginta*, étoit trop indécise; elle ne déterminoit pas si Jésus-Christ approchoit de sa trentième année, ou s'il y étoit entré; elle ne déterminoit pas s'il commençoit ou finissoit sa trentième année. Saint Luc fixe le sens de cette expression en ajoutant *incipiens*. Jésus commençoit d'entrer dans sa trentième année : *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta* INCIPIENS.

Mais Plumyoën suppose que le mot *incipiens* se rapporte au ministère public de Jésus-Christ. *Il commençoit*, dit-il, *d'exercer les fonctions de Messie*; et il prétend justifier cette interprétation *par d'autres phrases du texte sacré*, *qui sont*, dit-il, *toutes semblables*. Mais c'est précisément par ces *phrases toutes semblables*, que nous lui prouverons que le mot *incipiens* dans saint Luc se rapporte aux années de Jésus-Christ dont saint Luc parle, et non au ministère public de Jésus-Christ, dont saint Luc ne parle pas. En effet quelles sont ces phrases toutes semblables? Il en cite deux. L'une est du chapitre 1^er^ des Actes, versets 21 et 22 : *In omni tempore quo intravit et exivit inter nos Dominus Jesus*, INCIPIENS *a baptismate Joannis*. Mais dans cette phrase, le mot *incipiens* se rapporte à ce qui précède : *incipiens*, scilicet, *intrare et exire inter nos*. L'autre phrase est du même livre, chapitre x, verset 37 : *Vos scitis quod factum est verbum per universam Judæam*, INCIPIENS *a Galilæa post baptismum quod prædicavit Joannes*. Mais dans cette phrase le mot *incipiens* se rapporte encore à ce qui précède : *incipiens*, scilicet, *fieri per universam Judæam*. De même donc lorsque saint Luc dit dans son évangile : *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta* INCI-

PIENS, le mot *incipiens* se rapporte à ce qui précède, *incipiens*, scilicet *esse quasi annorum triginta*. Et c'est précisément ainsi que saint Irénée l'expliquoit : « Jésus-Christ » vint au baptême de Jean, dit ce père [1], n'ayant pas encore » rempli le nombre de trente années, MAIS COMMENÇANT » D'AVOIR ENVIRON TRENTE ANS ; car c'est ainsi, ajoute-t-il, » que l'exprime saint Luc qui a marqué son âge : *Jésus* » *commençoit d'avoir environ trente ans*, lorsqu'il vint au » baptême. »

En vain Plumyoën prétend-il se prévaloir de ce témoignage même de saint Irénée. Plumyoën n'insiste que sur ces mots : *N'ayant pas encore rempli le nombre de trente années*. Mais nous, nous insistons sur ceux-ci : *Mais commençant d'avoir environ trente ans*. Le sens de la première phrase laissoit une indétermination dont Plumyoën prétend se prévaloir ; mais saint Irénée lève lui-même cette indétermination par la seconde phrase. Jésus n'avoit pas encore trente ans accomplis ; mais il commençoit d'avoir environ trente ans ; il entroit dans sa trentième année ; il avoit environ trente ans commencés : *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta* INCIPIENS.

En vain Plumyoën nous allègue-t-il le témoignage de saint Épiphane, *qui paroît*, dit-il [2], *avoir traité cette matière avec plus de soin que les autres*. Sans examiner ici de quelle valeur peut être le témoignage de saint Épiphane sur ce qui regarde les années de Jésus-Christ, nous remarquerons seulement que Plumyoën lui-même ne le suit pas en tout. Saint Epiphane dit [3] que Jésus Christ fut baptisé au 6 des ides de novembre, c'est-à-dire au 8 novembre, sous le consulat de Julius Silanus et de Silius Nerva, c'est-à-dire, en la vingt-huitième année de l'ère vulgaire ; et il ajoute que Jésus-Christ avoit alors environ vingt-neuf ans et dix mois, parce qu'il met la naissance de Jésus-Christ au 8 des ides de janvier, c'est-à-dire, au 6 de janvier sous le consulat d'Auguste pour la treizième fois et de Sylvanus, c'est-à-dire, en la seconde année avant l'ère vulgaire Plumyoën reconnoit que SAINT ÉPIPHANE A CERTAINEMENT BESOIN DE CORRECTION *en ce qu'il met la naissance de Jésus-*

[1] *Iren. adv. hæres. l.* II. *c.* 39. *Ad baptismum venit* (*Jesus*) *nondum qui triginta annos suppleverat, sed qui inciperet esse tanquam triginta annorum. Ita enim qui ejus annos significavit Lucas, posuit :* Jesus autem erat quasi incipiens triginta annorum, *cum veniret ad baptismum.* — [2] *Pag.* 460. — [3] *Epiph. hæres.* 51.

Christ au 6 *de janvier, tandis qu'elle est fixée au* 25 *décembre, par une tradition constante de l'Eglise romaine, et par conséquent de l'Eglise d'Occident, et qui a prévalu dans l'Eglise d'Orient dès le temps de saint Jean Chrysostome*[1]. Il reconnoit que *cette tradition est préférable à une tradition particulière des Egyptiens suivie par saint Epiphane*. Ainsi Plumyoën abandonne lui-même le témoignage de saint Epiphane sur l'époque de la naissance de Jésus-Christ, et il ne reçoit le témoignage de cet auteur que sur l'époque du baptême. Sur quoi il ajoute : *Quant à ce que saint Epiphane dit que Jésus-Christ fut baptisé au* 8 *de novembre*, QUOIQUE COMMUNÉMENT ON SUPPOSE QUE CE FUT AU 6 DE JANVIER, *on ne produit rien d'assez pressant pour combattre ce témoignage. Car cette tradition même que l'on allègue pour le* 6 *de janvier, ne paroît pas appuyée sur une persuasion assez ferme*. Mais le témoignage de saint Epiphane est-il donc appuyé sur une persuasion plus ferme? et Plumyoën peut-il produire quelque chose d'assez pressant pour combattre le sentiment commun fondé sur une ancienne tradition? Au reste nous ne prétendons pas soutenir que Jésus-Christ ait été baptisé précisément au 6 de janvier ; nous soutenons seulement que son baptême ne peut être du 8 de novembre, parce qu'au 8 de novembre Jésus-Christ déclinoit vers la fin de l'une des années de son âge, au lieu que selon le témoignage exprès de saint Luc, Jésus-Christ entroit dans l'une des années de son âge lorsqu'il fut baptisé. Nous en concluons que saint Epiphane n'a pas moins besoin de correction sur la date du baptême de Jésus-Christ que sur la date de sa naissance. Nous en concluons que le témoignage de saint Epiphane ni le témoignage de saint Irénée ne peuvent infirmer la preuve que nous tirons du témoignage de saint Luc, qui est au contraire confirmée par le témoignage de saint Irénée. Jésus commençoit d'avoir environ trente ans lorsqu'il fut baptisé : il entroit alors dans la trentième année de son âge : *Et ipse Jesus erat quasi annorum triginta* INCIPIENS.

Or, le témoignage de saint Jean prouve que le baptême de Jésus-Christ doit être postérieur à la Pâque de la vingt-neuvième année de l'ère vulgaire et antérieur à la Pâque de la trentième année : donc il ne peut être que postérieur au 25 décembre de la vingt-neuvième année, jour auquel

[1] *Chrys. hom.* XXXI. *tom.* V. *de divers. Edit. Front. Duc.*

Jésus-Christ entroit dans cette année qui devoit être la trentième de son âge. Donc la trentième année de l'ère vulgaire étoit la trentième de l'âge de Jésus-Christ ; donc la naissance de Jésus-Christ doit être du 25 décembre de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire.

Conclusion de cette Dissertation.

Ainsi par le témoignage de l'Ecriture, il demeure prouvé que la mort de Jésus-Christ doit être de la Pâque de la trente-troisième année de l'ère vulgaire ; que son baptême doit être du commencement de la trentième année ; que sa naissance doit être de la fin de l'année qui a précédé la première de l'ère vulgaire. Nous laissons au lecteur la satisfaction de tirer lui-même de ces principes les conséquences qui peuvent servir à l'éclaircissement des textes dont le sens dépend de la détermination de ces trois époques, et de reconnoître ainsi par sa propre expérience que le système que nous venons d'établir a l'avantage, non-seulement d'être fondé sur l'autorité des divines Ecritures, mais encore de fournir le commentaire le plus naturel sur tous les textes évangéliques ou prophétiques dont le sens ou l'intelligence peut dépendre de la détermination des années de Jésus-Christ.

Nous n'ignorons pas que le savant auteur de *l'Art de vérifier les dates* a encore prétendu que notre ère chrétienne vulgaire est fausse, et que Jésus-Christ est né quatre ans, ou même cinq ans avant cette ère. La principale preuve qu'il en donne, c'est que la mort d'Hérode est arrivée certainement, dit-il, vers Pâque de la quarante-deuxième année Julienne, c'est-à-dire, dans l'année 750 de Rome, quatrième avant l'ère vulgaire. Mais comment détermine-t-on à cette époque la mort d'Hérode? par le témoignage de l'historien Josèphe, ou par celui des médailles, c'est-à-dire, par le témoignage d'un historien convaincu de faux, et de quelques médailles susceptibles de diverses interprétations. Nous croyons avoir assez montré le foible de ces deux argumens.

L'auteur de l'*Abrégé chronologique de l'histoire ecclésiastique*, imprimé à Paris en 1768, en trois volumes in-8°, a encore prétendu soutenir que Jésus-Christ est né quatre ans avant l'ère vulgaire. Toutes ses preuves sont appuyées sur le témoignage de l'historien Josèphe, qu'on n'a, dit-il, aucun motif de contester. Nous avons assez montré quel cas on peut faire du témoignage de cet historien sur le point dont il s'agit.

En un mot, nous savons que le préjugé contre l'ère chrétienne vulgaire est très-répandu et très-accrédité ; mais nous espérons que tout lecteur impartial et exempt de préjugés, reconnoîtra la force des preuves que nous avons mises sous tes yeux.

DISSERTATION

SUR

LA GÉNÉALOGIE DE JÉSUS-CHRIST.

Objections que l'on forme contre la généalogie de Jésus-Christ.

Il y a long-temps que les ennemis de notre religion forment contre nous des difficultés sur la généalogie de notre Sauveur. Si Jésus, disent-ils, n'est pas fils de Joseph, comme vous l'enseignez, pourquoi vos évangélistes nous donnent-ils la liste des ancêtres de Joseph? et s'il est fils de Joseph, pourquoi l'appelez-vous fils de Dieu, et né d'une mère vierge? On attend la généalogie de Jésus, et vous nous donnez celle de Joseph qui n'est pas son père. C'ast ainsi que Porphyre, que les manichéens [1], que l'empereur Julien [2], que Celse raisonnoient [3]; c'est ainsi que les incrédules raisonnent encore aujourd'hui contre nous. On nous objecte aussi les différences qui se trouvent entre les deux généalogies rapportées, l'une par saint Matthieu, et l'autre par saint Luc. Selon saint Matthieu, Joseph est fils de Jacob qui descendoit de Salomon, fils de David; et selon saint Luc, le même Joseph paroît être fils d'Héli qui étoit descendant de Nathan autre fils de David : comment concilier les deux généalogies?

Pour répondre à ces difficultés et à ces objections, les pères et les commentateurs ont suivi diverses méthodes que nous proposerons ici, avec les raisons pour et contre. Mais avant d'entrer dans cet examen, il faut donner les deux généalogies en question, avec quelques notes, afin que le lecteur voie d'un coup d'œil les personnes dont on lui parle, et qu'il compare plus aisément ces deux généalogies l'une avec l'autre. Nous ne les prendrons l'une et l'autre que depuis David.

[1] *Vide Faust. Manich. apud Aug. lib.* XXIII. *contra Faust. c.* 1. 2. 3. *et lib.* V. *c.* 1. — [2] *Jul. apud Cyrill. Alex. lib.* VIII. *contra eumd. Julian.* — [3] *Vide Origen. contra Cels. l.* II.

GÉNÉALOGIE DE NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Généalogie de Jésus-Christ selon saint Mathieu et selon saint Luc.

Selon saint Matthieu [1].	*Selon saint Luc* [2].
	DAVID.
SALOMON.	NATHAN [3].
ROBOAM.	MATHATHA.
ABIA.	MENNA.
ASA.	MELÉA.
JOSAPHAT.	ÉLIAKIM.
JORAM.	JONA.
OCHOSIAS.	JOSEPH.
JOAS.	JUDA.
AMAZIAS [4].	SIMÉON.
OZIAS.	LÉVI.
JOATHAN.	MATHAT.
ACHAS.	JORIM.
ÉZÉCHIAS.	ÉLIÉZER.
MANASSÉ.	JÉSU.
AMON.	HER.
JOLIAS.	ELMADAN.
JOACHIM [5].	COSAN.
JÉCHONIAS.	ADDI.
	MELCHI.
	NÉRI.
	SALATHIEL.
	PHADAIA [6].
	ZOROBABEL.
ABIUD [7].	RÉSA.
	JOHANNA.
ÉLIACIM.	JUDA.
	JOSEPH.
AZOR.	SÉMÉI.
	MATHATHIAS.
SADOC.	MAHATH.
	NAGGE.
ACHIM.	HESLI.
	NAHUM.
ELIUD.	AMOS.
	MATHATHIAS.
ÉLÉAZAR.	JOSEPH.
	JANNÉ.
MATHAN.	MELCHI.
JACOB.	LEVI [8].
	MATTHAT.
	HÉLI.
JOSEPH [9], époux de *MARIE*,	

De laquelle est né JÉSUS.

[1] *Matt.* I. 1. *et seqq.* — [2] *Luc.* III. 23. *et seqq.* — [3] Nathan étoit fils de David, de même que Salomon. Nathan étoit l'aîné de Salomon. Mais Salomon régna par l'ordre du Seigneur. 2. *Reg.* V. 14. XII. 24. *et* 3. *Reg.* I. 13. — [4] Tout le monde convient que ces trois rois ont été omis par saint Matthieu. — [5] Ce roi a été aussi omis par saint Matthieu. — [6] Voyez ce qui est

On voit par le parallèle de ces deux généalogies, que les deux branches de la famille de David, par Salomon et par Nathan, se sont réunies premièrement dans Salathiel (et dans Zorobabel, son petit-fils)[1], et ensuite dans la personne de Jésus, fils de Marie, en sorte que Jésus étoit la branche ou le rejeton sorti de la racine de Jessé[2], fils de David et de Salomon, et héritier des promesses faites à l'un et à l'autre.

Difficultés que l'on forme sur ces deux généalogies. Réponses.

Mais comme les mêmes évangélistes nous apprennent que Jésus n'est pas fils de Joseph, mais de Marie, on forme ici plusieurs difficultés. 1°. Pourquoi saint Matthieu nous donne expressément la généalogie de Joseph, et non pas celle de Marie? 2°. Comment on infère que Jésus-Christ est descendu de David et de Salomon, de ce que Joseph est fils de David? 3°. Comment Joseph peut avoir pour père deux hommes; l'un Jacob, de la race de Salomon; et l'autre Héli, de la race de Nathan? 4°. Enfin comment on peut prouver que Jésus est descendu de David et de Salomon, même en admettant le système qui veut que saint Luc donne la généalogie de la sainte Vierge; puisque Marie, selon cette hypothèse, descend de Nathan, et non de Salomon?

A cela on répond, premièrement, que parmi les Hébreux on n'avoit pas coutume de tirer les généalogies des femmes; 2° que Jésus étant fils de Joseph, ou par adoption, ou simplement comme fils de Marie son épouse, Joseph l'ayant reçu et élevé comme son fils, Jésus entroit par là dans tous les droits de la famille de Joseph. 3°. Héli pouvoit être père de Joseph selon la loi, et Jacob son père

dit de *Phadaïa* dans la page suiv. — [7] Depuis Zorobabel jusqu'à Jacob, père de saint Joseph, il y a apparemment quelques générations omises. Cela paroît en comparant la liste de saint Matthieu avec celle de saint Luc. — [8] Africain, Eusèbe et saint Irénée n'ont point lu ces deux mots, *Lévi* e *Mathat*. — [9] Sur saint Joseph, fils de Jacob, selon saint Matthieu, et d'Héli, selon saint Luc, voyez la suite de cette dissertation.

[1] Selon l'auteur des Paralipomènes, Zorobabel fut fils de Phadaïa, et petit-fils de Salathiel. 1. *Par.* III. 17-19. Peut-être même Phadaïa étoit-il originairement dans saint Luc, puisque saint Augustin, saint Jérôme et saint Grégoire comptent dans la généalogie rapportée par cet évangéliste, soixante-dix-sept générations : si on retranche *Phadaïa*, il n'y en aura que soixante-seize. *Aug. serm.* 51 *ed. Bened. c.* XXIII. *Lucas qui ex baptismo Domini per generationes ascendit, septuagenarium et septimum numerum complet. Hieron. ep. ad Damas. tom.* II. *ed. Bened. p.* 565. *Aiunt ab Adam usque ad Christum generationes septuaginta septem. Lege Lucam evangelistam, et invenies ita esse ut dicimus. Greg. in Job, l.* IX. *c.* 2. *Cum profecto constet, quod ab ipso mundi exordio usque ad Redemptoris adventum, per evangelistam non amplius quam septuaginta et septem propagines numerentur.* — [2] *Isai.* XI. 1. 10. *Rom.* XV. 12.

selon l'ordre de la nature ; ou au contraire. 4°. Dans la supposition que saint Luc auroit donné la généalogie de la sainte Vierge, il s'ensuit démonstrativement deux choses : la première, que Jésus est fils de David ; et la seconde, qu'il est aussi fils et héritier de Salomon par deux endroits; parce que les deux branches de Nathan et de Salomon se réunissent d'abord dans la personne de Salathiel, et ensuite dans le mariage de Joseph héritier de la branche de Salomon, avec Marie héritière de celle de Nathan. Ainsi Joseph a rassemblé les droits des deux familles dans la sienne ; il les a transmis à Jésus son fils et son héritier. Il faut développer tout cela, et proposer les difficultés et leurs réponses dans un plus grand détail.

La généalogie de J.-C. se trouve dans celle de Joseph même rapportée par saint Matthieu.

La coutume de ne donner les généalogies que par les hommes parmi les Hébreux est connue par la pratique continuelle de l'Ecriture et par le témoignage des rabbins et des pères [1]. *La famille de la mère n'est point une famille*, disent les docteurs juifs [2]. Quoique Joseph ne fût pas le père naturel de Jésus-Christ, il suffisoit qu'il le reconnût pour son fils, qu'il l'élevât en cette qualité, qu'il l'adoptât et le traitât comme son propre fils, pour le faire entrer dans les droits et les priviléges de sa famille, et pour faire que la généalogie de l'un fût celle de l'autre. Ajoutez que Jésus appartenoit encore à Joseph par un autre titre, à cause de Marie sa mère [3], laquelle étant la vraie épouse de Joseph, le fils qui lui étoit né durant son mariage sans opération humaine étoit à lui, comme un fruit né dans son fonds. Jésus a rendu à Joseph l'obéissance et l'honneur qu'un fils doit à son père; et les évangélistes, tout persuadés qu'ils étoient que Joseph n'avoit point engendré Jésus, ne laissent pas de l'appeler son père. La sainte Vierge l'appelle de même [4].

L'usage d'adopter se voit chez les Hébreux dès avant la loi. Sara donne sa servante à Abraham, afin que les enfans qui en naîtroient lui appartinssent par droit d'adoption [5]. Jacob adopte Ephraïm et Manassé [6]. La fille de Pharaon adopte Moïse [7]. Esther passoit pour fille de Mardochée son oncle [8]. L'aîné des enfans qui naissoient d'une femme qui avoit épousé le frère de son mari mort sans enfans étoit con-

[1] *Iren. lib.* III. *cap.* 18. *Tertull. contra Judæos. Athan. epist. ad Epictet. Ambros. l.* III. *in Luc. Aug. plurib. locis. Hieronym. hic ; alii passim etiam ex recentioribus.* — [2] משפחת אם לא משפחה. — [3] *Vide Mald. Brug. Grot. alios, et Aug. lib.* 2. *de cons. c.* III. — [4] *Luc.* II. 48. — [5] *Genes.* XVI. 2. — [6] *Gen.* XLVIII. 5. — [7] *Exod.* II. 10. — [8] *Esth.* II. 7. 15.

sidéré comme fils de celui qui n'avoit point laissé de lignée [1]. Quand donc Jésus ne seroit considéré que comme fils adoptif de Joseph, c'en seroit assez pour lui donner droit de prendre la qualité de fils de David, et de se porter pour héritier des promesses faites à cette famille.

Mais il y a une raison plus forte que celle-là ; c'est que Marie étoit de la même famille et de la même maison que Joseph. Ainsi faire la généalogie de l'un étoit faire aussi celle de l'autre. Le premier fait est attesté par tous les pères unanimement [2]. Ils remarquent que la loi vouloit que les filles se mariassent dans leur tribu, et autant qu'il se pouvoit, dans leur famille. Elle les y obligeoit même en certains cas ; comme lorsqu'une fille étoit héritière de sa famille [3], ou lorsqu'une femme avoit perdu son époux sans en avoir eu d'enfans [4]. Dans ces deux cas elles étoient obligées de prendre des maris dans leur famille. Or, c'est une très-ancienne tradition dans l'Eglise, que la sainte Vierge étoit fille unique [5], et par conséquent héritière des biens de son père ; et quelques-uns ajoutent que Joseph son oncle, ou son plus proche parent, fut obligé par la loi de la prendre pour femme.

Difficultés que l'on forme contre ce sentiment. Réponses.

Il est vrai que l'on forme quelques difficultés contre ce sentiment. 1° On n'a aucune certitude que Marie ait été héritière de sa famille, et fille unique de son père. Le silence des évangélistes, qui ne lui donnent point de frères, n'en est pas une bonne preuve. Or, généralement les filles d'Israël pouvoient se marier à qui elles vouloient, soit de leur tribu ou d'une autre. 2° Quand on avoueroit que la sainte Vierge étoit fille unique et héritière, il ne s'en suivroit pas qu'elle dût épouser un mari de sa famille. Il suffisoit qu'il fût de sa tribu. Or, pour l'accomplissement des prophéties il ne suffit pas de montrer que Jésus étoit de la tribu de Juda, il faut faire voir qu'il étoit de la race de David et de la famille de Salomon. D'ailleurs il est fort incertain si du temps de notre Seigneur on observoit encore la loi à cet égard [6]. Les biens des tribus et des familles étant confondus, le motif de la loi ne subsistoit plus. 3° Saint Luc dit expressément

[1] *Deut.* XXV. 5. 6. — [2] *Iren. lib.* III. *c.* 18. *Tertull. contra Jud. Aug. quæst. in Judic. q.* 47. *et quæst. in N. T. qu.* 86. *et lib.* XXIII. *contra Faust. et Hieron. hic. Ambros. lib.* III. *in Luc. Nyssen. de S. Christi nativ. Damascen. alii.* — [3] *Num.* XXXVI. 6. 7. — [4] *Deut.* XXV. 5. 6. — [5] *Hilar. in Matt.* I. *Euseb. hist. Eccles. lib.* I. *c.* 7. *ad finem. Cyrill. contra Julian. lib.* VII. *et* VIII. *Eucher. q.* 2. *in Matt. Euthym. Theophyl. ad Matt.* I. *Vide Mald. ad Matt.* I. 16. *Brug. Grot. ibid.* — [6] *Nazianz. carm.* 39.

que la sainte Vierge étoit cousine d'Elisabeth, qui étoit de la race d'Aaron [1]. Il est donc fort probable que Marie étoit de la même race. Ce qu'on a dit de l'adoption de Jésus-Christ faite par saint Joseph, et du droit que lui donnoit la qualité de fils de Marie, comme épouse de Joseph, à l'héritage et à la généalogie de Joseph, ne suffit pas pour la parfaite exécution des promesses. Dieu nous a promis un Messie né de David, non par adoption ou par communication des droits de famille, mais selon la chair [2].

Nous avouons que, selon les Ecritures, le Messie devoit être de la tribu de Juda, de la famille de David, et même, si l'on veut, de la race de Salomon, selon la chair; mais nous avons des preuves indubitables que Jésus-Christ en étoit, non-seulement par Joseph, dont il étoit légitime héritier, mais même par Marie, qui lui avoit donné la naissance. Il est vrai que les filles d'Israël pouvoient se marier hors de leur tribu, à moins qu'elles ne fussent héritières; mais en ce dernier cas la loi vouloit qu'elles prissent des époux dans leur tribu [3], ou même dans leur famille, comme l'enseignent de très-habiles commentateurs [4], afin que les enfans d'Israël conservassent chacun l'héritage de leur père. Or, que Marie ait été héritière, quoique nous n'en ayons pas des preuves de fait expresses dans les livres saints, nous avons sur cela une tradition très-ancienne, et qui ne nous a jamais été contestée, même par les Juifs. Quoique du temps de notre Seigneur les biens des familles et des tribus ne fussent peut-être pas aussi arrangés et aussi distingués qu'ils l'avoient été avant la captivité de Babylone, il n'est nullement croyable qu'on eût négligé la loi qui oblige les filles héritières d'épouser un homme de leur famille. Il y a d'autres biens que des terres; et toujours, soit que leur héritage subsistât dans le partage de leur tribu ou ailleurs, il étoit à eux; et c'étoit l'esprit de la loi que ce bien et cet héritage demeurassent dans leur famille. Tobie et Raguel, qui demeuroient dans une terre étrangère, ne se croyoient pas dispensés de cette obligation [5], eux dont toutes les richesses consistoient en argent, en esclaves et en bétail.

[1] *Luc.* I. 5. 36. — [2] *Gen.* XLIX. 10. *Isai.* XI. 1. *Psal.* CXXXI. 11. *Rom.* I. 3. *Hebr.* VII. 14. — [3] *Num.* XXXVI. 6. Hebr. *Tantum ut familiæ tribus patris sui. Et* ℣ 8. Hebr. *Et omnis filia quæ hæreditabit possessionem de tribubus filiorum Israel, uni ex familia tribus patris sui erit in uxorem; ut possideant filii Israel unusquisque hæreditatem patrum suorum.* — [4] *Vide Grot. ad Matt.* I. *Chrysost. Epiphan.* — [5] *Tob.* VII. 14.

La parenté de la sainte Vierge et de sainte Elisabeth, qui étoit de la race d'Aaron, mérite qu'on s'y arrête davantage; non que la difficulté soit plus grande, mais parce que quelques pères [1] ont cru que saint Matthieu nous donnoit la généalogie de Jésus comme roi; et saint Luc sa genéalogie comme prêtre. Quand cela seroit, la parenté de Marie avec Elisabeth, et l'alliance de la famille royale à la famille sacerdotale, non-seulement ne nuiroient point à notre cause, mais elles y serviroient, puisque nous soutenons que Jésus-Christ est en même temps roi et prêtre. Marie peut donc être cousine d'Elisabeth, parce que quelqu'un de la famille d'Elisabeth aura épousé une parente de la sainte Vierge, de la tribu de Juda; ou parce que quelque parent de Marie aura épousé la fille d'un prêtre, de la famille d'Elisabeth. Il n'y a rien en cela que de très-aisé, puisque, comme on l'a dit, les filles qui n'étoient point héritières pouvoient épouser qui elles vouloient. Et les filles des prêtres avoient encore en cela, selon la loi, un privilége plus étendu que les autres, puisque leurs pères n'ayant point d'héritage dans le pays, leurs filles ne pouvoient jamais se rencontrer dans le cas qui oblige les héritières d'épouser leurs parens, pour éviter le mélange et la confusion des héritages.

Mais quand nous disons que Jésus est prêtre aussi bien que roi, et qu'il réunit dans sa personne les priviléges de la royauté et de la prêtrise, nous n'avouons pas que saint Luc nous ait donné sa généalogie en le considérant comme prêtre, et saint Matthieu en le considérant comme roi. Le sacerdoce de Jésus-Christ n'est point selon l'ordre d'Aaron, mais selon l'ordre de Melchisédech [2]. Dans le dénombrement de saint Luc, nous ne voyons ni Aaron ni aucun de ses fils, ni en un mot aucun des prêtres connus par l'histoire. Le Messie étoit venu abroger le sacerdoce d'Aaron, pour en établir un nouveau. Les évangélistes ne parlent en aucun endroit de son sacerdoce comme descendant d'Aaron; mais ils relèvent partout sa qualité de fils de David. Saint Paul remarque expressément que Jésus-Christ n'étoit point de la tribu de Lévi, mais de la tribu de Juda [3]. Saint

[1] *Aug. lib.* XIII. *contra Faust. c.* 8. *lib.* II. *de consensu, c.* 2. *lib.* LXXXIII. *Quæst. q.* 61. *Epiphan. hæres.* 78. *Julian. Tolet. contra Judæos, lib.* III. *Hilar. in Matt. c.* 1. *Vide Baron. ad annal. apparat. n.* 30. 31. 2. 3 *Mald. ad Matt.* 1. 16. — [2] *Psalm.* CIX. 4. *Hebr.* V. 6. VII. 17. — [3] *Hebr.* VII. 13. 14.

Luc suit manifestement la généalogie de David jusqu'à Zorobabel; et qui croira que depuis cet endroit il l'abandonne, pour suivre celle des prêtres, sans en avertir, et sans aucune raison? Il faut donc conclure que Jésus étoit fils de David selon la chair, par ce raisonnement qui est sans réplique : Saint Luc et saint Matthieu nous apprennent que Jésus n'est pas fils de Joseph; les mêmes évangélistes soutiennent que Jésus est fils de David; il ne peut donc l'être que par Marie sa mère : Marie et Jésus sont donc de la race de David. Ces évangélistes montrent que Joseph est de la tribu de Juda, et de la race de David; Marie et Joseph sont donc de la même tribu et de la même famille.

Comment Joseph peut-il être en même temps fils de Jacob selon saint Matthieu, et fils d'Héli selon saint Luc.

Les deux pères que l'évangile semble donner à saint Joseph, savoir, *Jacob*, selon saint Matthieu, et *Héli*, selon saint Luc, font ici le plus grand embarras; c'est le principal sujet de cette dissertation. Les pères et les interprètes ont senti cette difficulté dès le commencement, et nos adversaires n'ont pas manqué de la relever. Pour y répondre, on a dit trois choses, 1° que Jacob étoit père de Joseph selon la nature, et Héli son père selon la loi [1]; 2° ou, au contraire, qu'Héli étoit son père selon la nature, et Jacob selon la loi [2]; ou enfin, 3°, que Joseph étoit fils de l'un par adoption, et de l'autre par la nature [3].

Le premier sentiment a pour lui le texte exprès de saint Matthieu, qui dit que *Jacob engendra Joseph*, au lieu que saint Luc dit simplement que *Joseph étoit d'Héli*, qu'il lui appartenoit; comme il dit à la tête de sa généalogie qu'*Adam est de Dieu*, c'est-à-dire qu'il est sorti des mains de Dieu, qu'il est sa créature. Cette opinion a été suivie par presque tous les anciens, et Jules Africain, qui vivoit dans la Palestine au commencement du troisième siècle, assuroit qu'il l'avoit apprise de quelques parens de notre Sauveur selon la chair, qui de Nazareth et de Cocaba, bourgs de Judée, s'étoient répandus en plusieurs endroits de la terre. Voici comment ils expliquoient cette généalogie. *Mathan*, descendu de David par Salomon, et *Melchi*, descendu du même David par Nathan, épousèrent l'un après l'autre une

[1] *African. ad Aristid. apud Euseb. lib.* 1. *hist. Eccles. c.* 7. *Aug. retract. lib.* 11. *c.* 12. *Justin. quæst.* 66. *Hieron, in Matt.* 1. *Eucher. quæst.* 3. *in Matt. Bed. in Luc. Damascen. lib.* 1v. *cap.* 15. *de fide, Theophyl. etc.* — [2] *Ambros. in Luc. alii apud Aug. Quæstionib. in N. T. q.* 56. *Vid. Grot. in Matt. Voss. de gener. Christi.* — [3] *Aug. lib.* 11. *de cons. c.* 2. 3. *et lib.* 11. *quæst. Evang. q.* 2.

même femme nommée *Escha*. Mathan en eut *Jacob*, et Melchi en eut *Héli*. Ce dernier se maria, et étant mort sans enfans, Jacob épousa sa veuve, en vertu de la loi de Moïse [1], et de ce mariage vint *Joseph*, qui, par ce moyen, étoit fils de *Jacob* selon la nature, et d'*Héli* selon la loi.

Cette réponse d'Africain, soutenue de l'autorité de presque tous les pères, est d'autant plus digne de considération, qu'elle est fondée sur le témoignage de la famille même de Jésus-Christ selon la chair; mais elle ne satisfait qu'à une partie de la difficulté. Elle nous tire d'embarras par rapport aux deux pères que les évangélistes donnent à saint Joseph; mais premièrement elle ne nous fait pas voir comment Jésus, selon cette hypothèse, est fils de David ou de Salomon, et elle ne nous dit rien de la parenté de Joseph et de Marie : secondement, elle est contraire au texte de saint Luc, qui met *Mathat* et *Lévi* entre *Héli* et *Melchi*; au lieu qu'Africain et ceux qui l'ont suivi [2], donnent à Héli pour père immédiat *Melchi*, qui selon nos exemplaires de saint Luc, ne doit être que son bisaïeul. Nous ne parlons point des défauts que l'on reproche ici à Africain, de son peu d'exactitude et de sa crédulité, et je n'insisterai point contre la tradition qu'il rapporte; nous ne l'attaquerons point par son endroit foible, qui est la distance du temps où les parens de Jésus-Christ lui parloient, et celui de la naissance de saint Joseph. Cette distance est d'environ trois cents ans. Nous serons peut-être obligés dans la suite de lui opposer une autre tradition presque aussi ancienne, qui fait d'*Héli* le père de la sainte Vierge.

Nous ne considérons ici que les deux premières difficultés. Nous avons déjà répondu par avance à la première, en montrant par l'Evangile même que Joseph et Marie étoient de la même tribu et de la même famille, et que Jésus-Christ, comme fils de Marie et comme héritier de Joseph, devoit jouir des priviléges et des promesses faites à Abraham, à David et à Salomon. Quant à la seconde, la manière la plus simple et la plus naturelle d'y répondre, est de dire que Jules Africain, et les autres anciens qui l'ont suivi, ne lisoient point dans saint Luc les noms de *Mathat* et de *Lévi* entre *Héli* et *Melchi*. On pourroit peut-être penser que ces deux

[1] *Deut.* xxv. 5. 6. — [2] *Euseb. hist. eccles. loco cit. Ambr. lib.* III. *in Luc. Nazianz. carm. de Christi generat.* Saint Augustin et saint Jérôme marquent soixante-dix-sept générations dans saint Luc.

noms sont passés du verset 29 dans celui-ci[1]. Saint Irénée[2] ne compte que soixante-douze générations depuis Jésus-Christ jusqu'à Adam, ce qui fait voir qu'il n'y trouvoit pas ces deux personnes; car, en les y comptant, il y a soixante-quatorze générations, en n'y comprenant point Adam ni Jésus-Christ. Grotius soutient que ce n'est que depuis le quatrième siècle que *Mathat* et *Lévi* ont paru dans ce verset de saint Luc. Nous ne décidons point ici si cette manière de lire est la meilleure; il nous suffit que l'une et l'autre se trouvent autorisées, la première par ces anciens pères, et la seconde par tous nos exemplaires manuscrits et imprimés; car Mille n'en marque aucun où il n'ait trouvé *Mathat* et *Lévi*.

Opinion de ceux qui prétendent que la généalogie rapportée par saint Luc, est celle de la sainte Vierge. Réponses aux objections.

Il reste à présent à examiner l'hypothèse qui veut que saint Matthieu fasse la généalogie de saint Joseph; et saint Luc celle de la Vierge. Ce sentiment est devenu fort commun; et la plupart des modernes l'on embrassé avec chaleur[3], prétendant sauver toutes les difficultés que l'on forme contre les évangélistes, et rendre raison de ce qui embarrasse dans les autres hypothèses. Par là on montre que Jésus est né de David selon la chair, selon les Ecritures; et on explique comment Joseph est fils de Jacob et d'Héli; de Jacob, selon la chair, et d'Héli, en qualité de son gendre et d'époux de Marie. On voit la sagesse des deux évangélistes, ou plutôt du saint Esprit qui les animoit, en inspirant à saint Matthieu d'écrire la généalogie de Joseph, et à saint Luc celle de la Vierge; pour montrer qu'indépendamment de Joseph, Jésus étoit toujours fils de David; et que par sa qualité de fils de Joseph époux de Marie, il étoit héritier des promesses faites à Salomon.

On ne peut faire que trois objections contre ce sentiment, et encore elles ne sont pas difficiles à résoudre. La première : Le texte de saint Luc[4] porte à croire que Joseph étoit propre fils d'Héli, de même qu'Héli est fils de Matthat, et Matthat de Lévi, et ainsi des autres; car ce texte est le même partout. La seconde : Ce sentiment n'est point appuyé dans l'antiquité. Les pères ne s'en sont pas servis pour

[1] *Mill. Proleg. in N. Test. Gr. Proleg.* 817. — [2] *Irenæ. lib.* III. *c.* 33. — [3] *Galatin. Jans. Genebr. Grot. Spanhein. Dubia Evang. Gomar. Ligfoot. Hor. Hebr. Brug. in Matth. Voss. de Gener. Christi. Thoynard. Harmon. p.* 3 *et* 13. — [4] *Luc.* III. 23. 24. Ὢν υἱὸς Ἰωσὴφ, τοῦ Ἡλὶ, τοῦ Ματθὰτ, τοῦ Λευὶ, etc.

réfuter les calomnies des païens et des hérétiques. Si c'eût été la vraie manière d'expliquer cet endroit, auroit-elle été inconnue à toute l'antiquité, surtout étant si aisée ? La troisième : Les promesses de la naissance du Messie faites à Abraham, renouvelées à Juda par par la prophétie de Jacob[1], et confirmées à David, devoient s'accomplir dans la postérité de Salomon, le bien-aimé du Seigneur[2]. Or, Marie ne descendoit pas de Salomon, mais de Nathan ; donc, suivant cette hypothèse, Jésus fils de Marie ne seroit pas l'héritier des promesses faites à Salomon et à ses descendans.

A la première difficulté, on peut répondre, que le texte de saint Luc[3] peut recevoir plusieurs sens. Par exemple[4] : *Or, Jésus commençoit sa trentième année, étant fils d'Héli* (par sa mère Marie), *quoiqu'on le crût fils de Joseph.* Ou bien : Joseph est nommé *fils d'Héli*, c'est-à-dire, *son gendre*[5] suivant une manière très-usitée dans l'Ecriture[6], et dans toutes les langues. La phrase de saint Luc ne dit par nécessairement une filiation et une paternité naturelle, d'Héli à Joseph et de Joséph à Héli: non plus que d'Adam à Dieu et de Dieu à Adam, dans le même chapitre, verset 38. Il suffit que Joseph soit fils d'Héli, ou par adoption, ou par alliance, ou en vertu de la loi. Les anges sont nommés *les enfans de Dieu*[7]. Le premier fils d'un homme qui a épousé la veuve de son frère mort sans enfans, est nommé le *fils* de ce frère défunt[8]. Les enfans adoptifs, et en général les héritiers, sont nommés *les fils* de ceux qui les ont adoptés, et dont ils héritent[9]. Le nom de *père* ne signifie donc pas toujours celui qui a engendré. Si saint Luc n'a pas exprimé le nom de Marie fille immédiate d'Héli, mais seulement celui de Jésus son petit-fils, et celui de Joseph son gendre, c'est qu'il avoit déjà assez parlé de Marie, et qu'il avoit averti qu'elle avoit conçu et enfanté Jésus, sans avoir eu commerce avec aucun homme.

Comme il écrivoit principalement pour les païens, et qu'il avoit avancé que Jésus n'avoit point de père selon la chair, il étoit naturel qu'il donnât la généalogie de sa mère.

[1] *Gen.* XLIX. 10. — [2] 2 *Reg.* VII. 12-16. XII. 25. — [3] *Luc.* III. 3. Καὶ αὐτὸς ἦν ὁ Ἰησοῦς ὡσεὶ ἐτῶν τριακόντα ἀρχόμενος. ὢν (ὡς ἐνομίζετο υἱὸς Ἰωσὴφ τοῦ Ἡλὶ. — [4] *Ita explicant Gomar. Voss. Spanheim. Iren. Disdati. Ligfoot. Hor. Hebr.* — [5] *Ita Brugensg. Ligfoot. Harm. Pisc.* — [6] *Vide Grot. ad Matth.* I *et ad Luc.* III. — [7] *Job.* I. 6. XXXVIII. 7. — [8] *Deut.* XXV. 6. — [9] *Vide Aug. lib.* II. *de consensu, c.* 3. *et serm.* 51. *nov. edit. c.* 18. *et seqq.*

Pour saint Matthieu, il avoit des raisons d'en agir autrement, puisqu'il écrivoit pour les Juifs, qui n'avoient pas coutume de donner les généalogies des femmes : et d'ailleurs comme ils étoient beaucoup plus instruits des généalogies de leur nation, et surtout de la race de David, il se contente de montrer le droit incontestable de Jésus-Christ à la royauté, par un dénombrement qui n'est pas toujours immédiat. Il laisse à suppléer quelque chose à ceux à qui il parle. Il omet, par exemple, trois rois depuis David jusqu'à la captivité; et depuis la captivité jusqu'à Jésus-Christ, il ne met que quatorze personnes; au lieu que saint Luc en met vingt-trois. On voit bien que ces omissions ne sont pas frauduleuses. C'est un auteur qui ne touche que les principaux points de son dénombrement, et qui se repose du reste sur ceux à qui il parle. Saint Luc au contraire n'omet rien, parce qu'il s'agit de prouver la succession du sang et de la nature.

Quant à ce qu'on objecte qu'en suivant saint Luc, on ne prouve pas que Jésus descende de Salomon selon l'ordre naturel, mais seulement de la branche de Nathan fils de David, on peut répondre qu'il ne paroît pas formellement par l'Ecriture, que Dieu ait promis que ce seroit de la race de Salomon selon la chair, que le Messie devoit naître; mais seulement de la race de David. Dieu promet le royaume à Salomon et à sa postérité, à l'exclusion de ses frères enfans de David. Mais la promesse du Messie regarde toute la famille de David. Or, Jésus, selon saint Matthieu, est indubitablement héritier de Joseph descendu de la branche de Salomon : il est donc en ce sens héritier de la royauté de Salomon. Selon saint Luc, il descend de Nathan et de David selon la chair, par Marie et par Héli; il est donc le vrai fils de David. Salomon nous est dépeint dans toute l'Ecriture comme type et comme figure du Messie; la loi ancienne n'a rien eu de plus grand ni de plus illustre que ce prince; on remarque entre lui et le Mesie une infinité de traits de ressemblance; mais il n'est point dit que Salomon dût être le père de Messie.

Enfin les deux branches de Nathan et de Salomon s'étant réunies dans Salathiel et dans Zorobabel, qui se rencontrent dans la ligne généalogique des deux évangélistes, le sang de David est rassemblé dans ces deux personnes, et les branches qui en sont sorties, sont également de l'une et de l'autre tige. *Héli* de saint Luc, et *Jacob* de saint Mat-

thieu, sont tous deux fils de David, de Salomon et de Nathan. Ce sont deux branches sorties du même tronc. Le même sang coule dans les veines des uns et des autres. Ainsi de quelque côté qu'on envisage notre Sauveur, on voit toujours qu'il vient de David, et qu'il réunit dans sa personne tous les droits de cette auguste famille, tant du côté de Joseph que du côté de Marie sa mère.

Ancienneté de cette opinion; son origine.

Quoique les pères aient rarement proposé le système qui veut que saint Luc ait donné la généalogie de la sainte Vierge, parce que l'autorité de Jules Africain, fondé sur le récit des parens de Jésus-Christ selon la chair, les retenoit, on ne laisse pas de le remarquer dans saint Augustin [1] et dans quelques autres [2], qui ont cru que saint Luc avoit rapporté la généalogie de Jésus comme prêtre; car on sait que Marie seule étoit alliée à la race sacerdotale. On peut même assurer que c'est la première qui ait eu cours dans l'Eglise. Et si dans la suite elle est tombée, ou du moins si elle ne s'est pas si bien soutenue, c'est qu'elle s'est trouvée dans de très-anciens livres que l'Eglise a déclarés apocryphes, à cause de l'abus que les hérétiques en faisoient, et des mauvaises choses qu'ils y avoient insérées. Nous allons montrer que cette hypothèse a toujours été connue chez les Grecs, et qu'elle n'est nullement nouvelle, ni dénuée de l'autorité des anciens, comme on se l'est imaginé.

On lit dans un très-ancien livre écrit par les ébionites dès le temps des apôtres, ou très-peu après leur mort [3], que Marie étoit fille de Joachim et d'Anne. Ce livre connu sous le nom de *Protévangile de saint Jacques*, est attribué à saint Jacques de Jérusalem, frère du Seigneur, c'est-à-dire, cousin germain de Jésus-Christ par une des sœurs de la sainte Vierge. Voici le précis de cet ouvrage, qui a été cité assez souvent par les anciens. Joachim étoit un homme fort riche dans Israël, lequel faisoit à toutes les fêtes solennelles de magnifiques sacrifices dans le temple du Seigneur. Un jour, lorsqu'il vouloit faire son offrande, un nommé Ruben lui dit : *Cela ne vous est point permis, parce que vous n'avez point de postérité dans Israël.* Joachim chargé de confusion, se retira dans le désert, où il avoit de grands trou-

[1] *Aug. lib. 2. de consensu, c. 1. 2. 3.* — [2] *Hilar. in Matth. 1. initio. Epiphan. hæres. 78.* — [3] Eusèbe, Hist. eccl. liv. III. c. 20. Saint Epiphane, héres. 51. c. 2. Saint Jérôme, des hommes illustr. c. IX. mettent le commencement des ébionites sur la fin du premier siècle.

peaux, et y demeura quarante jours, s'y exerçant dans le jeûne et dans la prière. Anne son épouse de son côté chargée de reproches par une de ses servantes, se retira dans son jardin, et y pleura amèrement sa stérilité. Un ange vint lui dire que Dieu avoit exaucé sa prière, et qu'elle deviendroit mère. En même temps, un autre ange annonça à Joachim la même chose.

Joachim revint en sa maison, et au bout de neuf mois, Anne enfanta Marie. Trois ans après, ses parens la présentèrent au temple. Elle y demeura jusqu'à l'âge de douze ans, nourrie de la main d'un ange. Au bout de ce terme, les prêtres délibérèrent sur ce qu'ils devoient faire de Marie, qui commençoit à devenir grande. Il fut résolu qu'on feroit venir les veufs d'Israël, et qu'on la confieroit à la garde de celui en faveur de qui Dieu feroit un miracle. Les veufs vinrent donc au temple, et présentèrent chacun la verge qu'ils tenoient en main, au grand-prêtre, qui entra dans le Saint, et fit sa prière. Au sortir du lieu saint, il rendit à chacun sa verge; et on n'y remarqua rien d'extraordinaire, sinon dans la dernière, qui étoit celle de Joseph. Une colombe sortit de cette verge, se reposa sur la tête de ce vieillard; car Joseph étoit vieux, et avoit déjà des enfans. Il s'excusa même sur cela de prendre Marie en sa garde.

Mais enfin il la reçut, et l'amena dans sa maison. De là il alla à la campagne travailler de son métier de charpentier. Pendant son absence, Marie étant un jour allée dehors pour puiser de l'eau, entendit en chemin une voix qui lui dit: *Je vous salue, pleine de grâces, le Seigneur est avec vous; vous êtes bénie entre toutes les femmes.* Marie étonnée d'entendre cette voix, s'en retourna promptement à la maison, et se remit à son travail. Aussitôt l'ange du Seigneur se présenta devant elle, et lui dit: *Ne craignez point, Marie; vous avez trouvé grâce devant le Seigneur de toutes choses, et vous concevrez par sa sainte parole.* Elle alla ensuite saluer sainte Elisabeth; et voyant que sa grossesse commençoit à paroître, elle revint à Nazareth.

Joseph son époux étant retourné à sa maison, après six mois d'absence, fut fort étonné de voir Marie enceinte. Il se reprochoit de l'avoir si mal gardée, et lui fit à elle-même de vifs reproches de ce qui lui étoit arrivé, supposant qu'elle s'étoit laissée abuser. Marie lui soutint qu'elle étoit vierge; mais qu'elle ne savoit ce que vouloit dire ce qui paroissoit dans son sein.

L'auteur raconte ensuite de quelle manière Marie amenée par Joseph au grand-prêtre fut obligée de boire les eaux d'amertume ou d'épreuve ordonnées par la loi [1], le voyage de Joseph, de ses fils et de Marie son épouse, à Bethléem; l'histoire miraculeuse de la naissance de Jésus-Christ, et le miracle arrivé à une femme incrédule, nommée Salomé, qui ayant voulu éprouver la virginité de Marie, après son enfantement, vit sa main brûler, et prête à tomber de son corps, et ne fut guérie qu'en touchant et en portant sur ses bras l'enfant Jésus. Il parle après cela de l'arrivée des mages, du meurtre des innocens, et comment Elisabeth se sauva avec le jeune Jean-Baptiste, et fut cachée miraculeusement dans une montagne, qui s'ouvrit pour les recevoir; enfin de quelle manière Hérode fit tuer entre le temple et l'autel, Zacharie père de saint Jean, parce qu'il ne lui avoit pas découvert le lieu où étoit caché son fils Jean-Baptiste. A Zacharie grand-prêtre, succéda par le sort le saint vieillard Siméon, qui reçut dans le temple le Sauveur entre ses bras.

Nous ne prétendons point autoriser cette pièce dans toutes ses parties. On convient qu'elle n'a jamais passé pour canonique dans l'Eglise. Le pape Gélase [2] l'a mise au rang des livres apocryphes. Les pères qui l'ont citée, n'ont pas entendu qu'elle ne contînt rien que de certain. Mais pour ce qu'ils en ont adopté comme sûr, on peut, ce semble, le regarder comme une tradition apostolique. Les auteurs de ces pièces fausses supposoient toujours certains faits reconnus de tout le monde. Sans cela personne n'auroit voulu les recevoir. Dans cet ouvrage que nous examinons, ne trouve-t-on pas le récit de l'annonciation de Marie, l'adoration des mages, le meurtre des innocens à Bethléem? Les faiseurs de romans ne feignent pas tout ce qu'ils rapportent; ils conservent les noms et les principales circonstances de la vie de leur héros : ils ont grand soin de ne pas s'éloigner de son caractère. Rien n'obligeoit ceux qui composoient cet écrit, dans un temps si voisin des apôtres, et où la mémoire des père et mère de la sainte Vierge étoit si récente, de feindre les noms de *Joachim* et d'*Anne*. Ils auroient agi contre leur intérêt et contre leur intention par une telle fic-

[1] *Num.* v. 17. *et seqq.* — [2] *Gelas. in Concil. Rom. Evangelium nomine Jacobi apocryphum... Liber de nativitate Salvatoris, et obstetricis apocryphum. Innocent. I. ep.* 3. *ad Exuperium, cap.* 7.

tion. Ç'auroit été décréditer de gaîté de cœur leur propre ouvrage. Nous croyons donc qu'ils savoient parfaitement que le nom du père de Marie étoit *Joachim*, et que celui de sa mère étoit *Anne*. Nous ne nous intéressons à la défense que de ces deux noms.

Guillaume Postel [1], qui le premier traduisit le Protévangile du grec en latin, assure qu'il est regardé comme authentique dans les églises d'Orient, et qu'il y est lu dans les assemblées. Il conjecture que c'est comme la tête ou le commencement de l'Évangile de saint Marc. La souscription qu'on lit à la fin de cet ouvrage, marque qu'il est de saint Jacques frère du Seigneur. Voici ce qu'elle porte : *Moi Jacques, ai écrit cette histoire à Jérusalem : et comme Hérode y eut excité du tumulte, je me retirai dans le désert ; après quoi je revins à Jérusalem, où je vécus dans la paix, en bénissant Dieu, qui m'a fait la grâce d'écrire cette histoire*, etc.

Ce que dit Postel, que le Protévangile est reconnu pour authentique, ne passe pas pour certain dans l'esprit de plusieurs personnes. Mais on ne peut disconvenir qu'on ne le lise parmi les Grecs, et que les Orientaux ne reconnoissent plusieurs des circonstances qui y sont rapportées. Les plus anciens pères de l'Eglise, ou en ont rapporté quelques circonstances, ou du moins y ont fait allusion dans leurs écrits. Tertullien [2], par exemple, parle du sang de Zacharie, qui fut long-temps imprimé sur le pavé du temple. Origène [3] cite de cet évangile, que Joseph avoit eu des enfans d'une première femme qui sont nommés *les frères du Seigneur*. Saint Epiphane [4], saint Grégoire de Nysse [5], l'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu [6], Eustathe d'Antioche [7], le moine Epiphane [8], ont connu cet ouvrage. Nicéphore [9] cite une lettre d'Evode, successeur de l'apôtre saint Pierre dans le siége d'Antioche, où l'on trouve des particularités prises de ce Protévangile. Le même auteur cite le martyr saint Hippolyte, qui fait allusion à l'histoire de la sage-femme nommée Salomé. Mais personne

[1] *Guill. Postel. Epist. dedicator. ad Rempubl. Venet. ante editionem Protevangelii. Basileæ*, 1552. *per Operin.* — [2] *Tertull. Scorpiae. c.* VIII. *Vide et Hieron. ad Matt.* XXIII. 35. — [3] *Origen. in Matt. p.* 223. — [4] *Epiphan. hæres.* 30. — [5] *Nyssen. homil. de Nativ. B. Mariæ.* — [6] *Auth. Oper. imperfecti in Matt.* — [7] *Eustat. Antioch. in Hexaemeron.* — [8] *Epiphan. Monach. serm. de Virg. Deipara.* — [9] *Nicephor. lib.* I. *c.* 7. *et lib.* II. *c.* 3. *Hist. eccles.*

ne conteste l'antiquité de cette histoire; personne ne nie que les pères n'en aient très-souvent cité quelque chose. On peut voir Vossius dans son traité de la généalogie de la sainte Vierge.

On a aussi un autre livre apocryphe sous le nom d'*Evangile de la naissance de Marie*, où les noms de *Joachim* et d'*Anne* se rencontrent. Saint Epiphane [1], saint Augustin [2], et quelques autres en font mention. Les manichéens s'en servoient, et le soutenoient authentique. C'est de là que saint Jean Damascène [3] a pris ce qu'il nous apprend de la généalogie de la sainte Vierge, de saint Joseph, de Joachim et d'Anne. La chose passoit pour si peu douteuse dans l'Orient, que Mahomet [4] même dans l'Alcoran parle de Joachim père de Marie. Il y a beaucoup d'apparence que cet ancien évangile de la naissance de la Vierge ne se trouve plus en grec; mais nous en avons un en latin sous le même titre, parmi les ouvrages de saint Jérôme, avec deux lettres des prétendus Chromace et Héliodore, qui prient ce saint docteur de traduire en latin cet ouvrage; et une réponse de saint Jérôme [5], qui entreprend cette traduction, et qui dit que Séleucus, fameux hérétique du second siècle, est auteur du livre grec de la naissance de Marie, lequel est rempli de fables et d'impertinences; que pour lui il va travailler à rendre en latin un évangile du même titre, écrit en hébreu, et attribué à saint Matthieu; lequel, quoiqu'il ne soit pas canonique, ne contient toutefois rien de dangereux.

C'est apparemment de ce dernier évangile prétendu traduit par saint Jérôme, que Vincent de Beauvais [6] et Fulbert de Chartres [7] ont tiré ce qu'ils ont dit de la naissance de la sainte Vierge. Enfin c'est de l'ancienne tradition conservée dans les écrits des pères, et dans ces livres très-anciens, mais malicieusement corrompus par les hérétiques, que l'Eglise grecque et l'Eglise latine ont pris les noms de *Joachim* et d'*Anne*, qu'elles ont consacrés dans leurs offices ecclésiastiques. C'est de là qu'est venue l'histoire de la naissance miraculeuse de la sainte Vierge. Enfin c'est par là que nous entreprenons de concilier saint Luc avec saint

[1] *Epiphan. hæres.* 26. *n.* 12. *et* 79. *n.* 5. — [2] *Aug. l.* XXIII. *in Faustum, c.* 9. — [3] *Damascen. lib.* IV. *c.* 15. *de Fide orthod.* — [4] *Alcoran. Surat.* 3. — [5] *Vide tom.* 5. *nov. edit. Hieron. p.* 445. — [6] *Vincent. Bellovac. Specul. hist. Prolog. cap.* IX. *et lib.* VII. *c.* 64. — [7] *Fulbert. Carnut. serm. in Nativ. B. M.*

Matthieu sur la généalogie de Jésus-Christ, en disant que saint Matthieu l'a rapportée par Joseph; et a prouvé que de ce côté-là il étoit de la race de David; et que saint Luc a prouvé la même chose par la généalogie de Marie, qui vient de la même souche, quoique par une branche différente.

Il est vrai que saint Luc ne met pas expressément le nom de *Joachim*; mais il met celui d'*Héli*, qui est le même; car, chez les Hébreux, *Héli*, *Héliakim* et *Joakim* étoient regardés comme synonymes. Le grand-prêtre qui vivoit du temps de Manassé est nommé *Eliakim* et *Joakim* [1]. Les Juifs mêmes [2] nomment la sainte Vierge *fille d'Héli*, et Jésus *fils de Panther*. Galatin raconte qu'un docteur juif, nommé Haccados, ayant été consulté par un consul romain nommé Antonin, sur le sujet de la mère du Messie, lui répondit: *Vous devez savoir que le père de sa mère aura deux noms, l'un Héli, et l'autre Joachim.* Il est vrai que les livres des Juifs sont remplis de blasphèmes contre notre Sauveur et contre sa très-sainte mère; mais cela n'empêche pas qu'on n'en tire une preuve pour l'antiquité de cette tradition, qui veut que Marie ait eu pour père *Héli*, autrement *Joachim*.

Nous ne dissimulerons pas que saint Augustin [3] a répondu à Fauste le manichéen, qu'on ne savoit le nom du père de Marie que par des écrits apocryphes, qui n'avoient aucune autorité dans l'église, et que saint Jean Damascène [4], qui donne Joachim pour père à Marie, fait toutefois mourir *Héli* sans enfans. Nous avouons que la généalogie du Sauveur qu'il produit pour concilier saint Matthieu et saint Luc, ne revient pas tout-à-fait à notre hypothèse; mais cette généalogie étant différente et de celle que donne l'évangile, et de celle que produit saint Epiphane [5], ne peut être d'aucune autorité. On y voit des traits d'une tradition très-ancienne, qui est venue des Juifs ennemis de Jésus-Christ, lesquels soutenoient que Jésus-Christ avoit eu pour père un nommé *Panther*, dont le nom se trouve déjà dans Origène [6], dans le Talmud de Babylone [7], et qu'on voit encore aujourd'hui dans les Vies de Jésus-Christ, ou

[1] *Judith.* IV. 5. 7. 11. XV. 9. — [2] *Talmud Jerosolym. fol.* 77. *Babyl. tract. Sanhedrin. fol.* 67. — [3] *Aug. lib.* XXIII. *contra Faustum, c.* IX. *Quod de generatione Mariæ Faustus posuit, quod patrem habuerit ex tribu Levi sacerdotem nomine Joachim, quia canonicum non est, non me constringit.* — [4] *Damasc. lib.* IV. *c.* 15. *de fide.* — [5] *Epiphan. hæres.* 78. — [6] *Origen. lib.* I. *contra Cels. p.* 25. *edit. Cantabr.* — [7] *Tract. Sanhedrin.*

Tholedot Yeschu, publiées par les Juifs; mais ces diversités et ces confusions dans une antiquité si reculée, ne doivent point nous surprendre ni nous faire abandonner ce qui est certain, et ce qui se trouve appuyé par une tradition si suivie et si ancienne.

Conciliation de saint Matthieu et de saint Luc, selon saint Jean Damascène et selon saint Epiphane. Remarques sur les frères de Jésus.

Voici la généalogie de notre Seigneur suivant saint Jean Damascène[1] : *Lévi*, descendu de David par la branche de Nathan, eut pour fils *Melchi* et *Panther*. Panther engendra *Barpanther*, et de Barpanther sortit *Joachim*, père de Marie.

Mathan, fils de David par la branche de Salomon, épousa une femme dont il eut *Jacob;* celui-ci fut père de *Joseph*, époux de Marie; mais, après la mort de Mathan, *Melchi*, frère de Panther, épousa la veuve de Mathan, et en eut *Héli*, de manière que Jacob et Héli étoient frères utérins, le premier fils de Mathan, et l'autre fils de Melchi. Héli mourut sans enfans; mais Jacob eut Joseph, comme nous l'avons dit. Cela paroîtra mieux par la table généalogique suivante :

DAVID.

SALOMON.	NATHAN.
MATHAN.	LÉVI.
	PANTHER et MELCHI.
JACOB.	BARPANTHER. — HÉLI, mort sans enfans.
	JOACHIM.
JOSEPH, époux de	MARIE,

De laquelle est né JÉSUS.

[1] *Damascen. lib.* IV. *c.* 15. *de fide.*

Autre généalogie de Jésus-Christ selon saint Epiphane [1]; celle-ci a été fort suivie par les Grecs.

SALOMON.

JACOB, autrement PANTHER.

JOSEPH et CLÉOPHAS son frère [2], père de Marie de Cléophas [3]. Eut d'une première femme six enfans, savoir :

JACQUES, JOSÉ, SIMÉON, JUDA, MARIE et SALOMÉ [4].

Il épousa ensuite la sainte Vierge, mère de Jésus, qui étoit fille de Joachim et d'Anne [5].

Jules Africain et les autres anciens n'ont point connu les noms de *Panther* et *Barpanther* dans la généalogie de Jésus-Christ, et on ne peut les y recevoir sans contredire les évangélistes qui n'en ont pas parlé, à moins qu'on ne les y admette comme des surnoms de Matthat et de Lévi, et alors, en rétablissant les choses dans leur situation naturelle, il faudroit lire :

DAVID.

SALOMON.	NATHAN.
ÉLÉAZAR.	MELCHI.
MATHAN.	LÉVI ou PANTHER.
JACOB.	MATTHAT ou BARPANTHER.
JOSEPH, époux de	HÉLI ou JOACHIM;
	MARIE, mère de JÉSUS.

Jean Gerson, chancelier de l'université de Paris [6], cite des vers qui portent qu'Anne, mère de Marie, après la mort de Joachim, épousa encore successivement Cléophas et Salomé; elle en eut deux filles nommées Marie. Marie, fille de Joachim, épousa Joseph, et devint mère de Jésus. Ma-

[1] *Epiphan. hæres.* 78. *Vide et Hippolyt. apud Nicephor. lib.* II. *c.* 3. — [2] *Hegesipp. apud Euseb. lib.* III. *c.* 11. *Epiphan. hæres.* 78. *Vide et Hieron. advers. Helvid. cap.* 7. — [3] *Joan.* XIX. 25. Théophilacte sur saint Matthieu, XIII. 56, dit que saint Joseph et *Clopas*, ou Cléopas, étoient frères. Cléopas étant mort sans enfans, Joseph épousa sa veuve, dont il eut quatre fils, qui sont nommés dans l'évangile, *les frères du Seigneur*, et deux filles, savoir : *Salomé* et *Marie*, surnommée, fille de *Clopas*, parce qu'en effet elle étoit sa fille selon la loi. — [4] Nicéphore (*lib.* II. *c.* 11.) cite saint Hippolyte, qui dit que les deux filles de saint Joseph se nommoient *Esther* et *Thamar*. — [5] *Epiphan. hæres.* 78. *et alii.* — [6] *Tom.* III. *Oper. p.* 59.

rie, fille de Cléophas, épousa Alphée, dont elle eut saint Jacques, fils d'Alphée, Joseph, Simon et Juda. Enfin, Marie, fille de Salomé, épousa Zébédée, dont elle eut Jacques et Jean, fils de Zébédée.

Anna tribus nupsit, Joachim, Cleophæ, Salomæque.
Ex quibus ipsa viris peperit tres Anna Marias :
Quas duxere Joseph, Alphæus, Zebedeusque.
Prima Jesum; Jacobum, Joseph, cum Simone Judam
Altera dat; Jacobum dat tertia, datque Joannem.

Mais ce système généalogique n'est nullement fondé dans l'antiquité.

Thoynard remarque que Marie, sœur de la sainte Vierge, et mère de Joseph et de Jacques [1], qui étoient *les frères du Seigneur*, est appelée par saint Jean *Maria Cleophæ* [2], et par saint Marc *Maria Joseph* [3]; et il pense qu'elle étoit mère de Joseph, femme d'Alphée, et fille de Cléophas, qu'il suppose être frère de Joachim ou Héli, et fils de Matthat, aïeul de la sainte Vierge. Il dispose ainsi cette portion de généalogie [4].

MATTHAT.

JOACHIM OU HÉLI.	CLÉOPHAS.
LA VIERGE MARIE.	MARIE, femme d'Alphée.
JÉSUS.	JACQUES le Mineur. JOSEPH.

Il ajoute qu'une chose qui contribue à lui faire conjecturer que Marie, mère de Joseph, étoit fille de Cléophas, et non sa femme, comme d'autres le pensent : c'est que si elle eût été sa femme, vraisemblablement on la verroit s'en retourner avec lui, lorsque le lendemain de la fête de Pâque on le voit s'en aller de Jérusalem à Emmaüs. Il remarque aussi que l'interprète la nomme expressément *fille de Cléophas*. Et on peut ajouter que l'évangile, désignant saint Jacques le Mineur sous le nom de *Jacobus Alphæi* [5], donne à entendre qu'il étoit fils d'Alphée, et qu'ainsi Marie sa mère devoit être épouse d'Alphée.

[1] *Matth.* XXVII. 56. *Marc.* XV. 40. — [2] *Joan.* XIX. 25. — [3] *Marc.* XV. 47. — [4] *Thoynardi notæ in Harmoniam, pag.* 155. — [5] *Matt.* X. 3. *Marc.* III. 17. *Luc.* VI. 15.

Un anonyme, pour mieux concilier les évangélistes, a proposé de reconnoître dans le texte de saint Matthieu une méprise de copiste qui en change le sens, c'est-à-dire que pour lever toute difficulté il ose changer le texte. Cette prétention hardie et téméraire a occasioné deux pièces qui ont été insérées dans le journal ecclésiastique, et que nous allons réunir ici.

SUPPLÉMENT

A LA

DISSERTATION

SUR

LA GÉNÉALOGIE DE JÉSUS-CHRIST.

PREMIÈRE PARTIE.

Observations sur une Dissertation où l'on prétend concilier d'une manière nouvelle saint Matthieu avec saint Luc, sur la généalogie de Jésus-Christ.

Plan du système de l'anonyme. Il suppose que dans le texte de saint Matthieu, au lieu de *virum*, il faut lire *patrem*.

Est-il permis de changer le texte de l'Evangile pour accorder les évangélistes les uns avec les autres?

C'est ce qu'a fait un anonyme dans une dissertation imprimée à Bruxelles en 1759. Cette dissertation se trouve dans un recueil de pièces qui s'est répandu dans les provinces voisines, tant en Hollande qu'en France, sous ce titre : *Analyse de dissertations sur différens sujets*. Aucune des voies de conciliation trouvées jusqu'alors pour accorder saint Matthieu avec saint Luc sur la généalogie de Jésus-Christ, n'étant du goût de cet anonyme, il s'est ouvert une route nouvelle.

Il pense que saint Matthieu donne la généalogie de la sainte Vierge, et par conséquent celle de Jésus-Christ, de laquelle il est né, et que saint Luc donne celle de saint Joseph, à laquelle Jésus-Christ n'a aucune part, n'étant pas fils de Joseph selon la nature.

Jusqu'ici le sentiment de cet auteur n'a rien d'extraordinaire; il a été adopté avant lui par de savans interprètes de l'Ecriture.

Mais ce qui est inouï et ce qui révolte, c'est que, pour le soutenir, il avance [1] que ces termes de l'évangile de saint

[1] Dissertation sur la généalogie de Jésus-Christ, page 57.

Matthieu : *Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ, de qua natus est Jesus*, doivent être changés en ceux-ci : *Jacob autem genuit Joseph patrem Mariæ*, ou en autres termes équivalens, de sorte que, dans son système, le Joseph du ℣ 16 du premier chapitre de l'évangile selon saint Matthieu, est tout différent du Joseph des ℣ 18, 19 et 20 du même chapitre. Il fait le premier *père*, et le second *époux* de la sainte Vierge.

Il croit trouver le fondement de son opinion dans le commencement de l'évangile, où saint Matthieu annonce qu'il va donner la généalogie de Jésus-Christ : *Liber generationis Jesu-Christi.*

Si la généalogie de Jésus-Christ, dit l'anonyme [1], fait partie de la généalogie de Joseph, comme Joseph n'est point le père de Jésus-Christ selon la nature, il étoit donc *le père*, et non *le mari* de la sainte Vierge.

De là il conclut [2] qu'il y a une faute dans le texte de saint Matthieu, tel que nous l'avons aujourd'hui.

Cette faute, selon l'anonyme, vient ou de ce que le traducteur grec n'a pas pris le vrai sens d'une expression équivoque en langue syro-chaldéenne, qui signifie également *père* ou *mari*, ou de ce que le texte sur lequel il a fait sa version étoit déjà corrompu par les hérétiques.

L'altération que suppose l'anonyme remonte-t-elle jusqu'au texte original ?

Rendons justice à l'auteur de cette dissertation. Il est catholique en faisant profession de croire que saint Joseph n'est pas père de Jésus-Christ selon la nature, et en confessant qu'il n'y a que Marie, son épouse, qui soit le principe immédiat de l'humanité du Sauveur.

Mais quelle témérité n'est-ce pas à cet auteur d'entreprendre de corriger l'Ecriture selon ses idées?

Il avoue [3] que depuis dix-sept siècles personne n'a jamais lu le ℣ 16 du premier chapitre de l'évangile selon saint Matthieu, autrement que nous le lisons aujourd'hui : *Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ.*

Cet aveu est important. Quelles lumières lui sont donc venues pour entreprendre de corriger un texte consacré par l'usage de tant de siècles?

Ce n'est, selon lui, que pour avoir plus de facilité d'expliquer le texte sacré.

Mais pour en rendre l'explication plus facile, faut-il le corrompre?

[1] *Pag.* 40. — [2] *Pag.* 34. — [3] *Pag.* 43.

Les ébionites, les manichéens, Porphyre, Celse, Julien, et plusieurs autres hérétiques, s'en servirent pour contester la divinité de Jésus-Christ et la virginité de Marie sa mère; cependant les pères n'ont pas eu recours au moyen proposé par l'anonyme pour réfuter leurs calomnies. Si c'eût été la vraie manière d'expliquer ce texte, auroit-elle été inconnue à toute l'antiquité? ne se seroit-il pas trouvé au moins un seul homme capable d'ouvrir les yeux à tant de savans dans l'interprétation d'un texte sur lequel on dispute depuis si long-temps?

L'anonyme insinue [1] que le texte original de saint Matthieu, écrit en langue du pays, c'est-à-dire en une langue mêlée de syriaque et de chaldaïque, ainsi que le dit saint Jérôme [2], n'avoit jamais été dans sa pureté entre les mains des orthodoxes, parce qu'il avoit été corrompu par les ébionites.

Dom Calmet, dans sa préface sur saint Matthieu, dit au contraire que « cet évangile demeura assez long-temps dans » sa pureté entre les mains des Nazaréens et des premiers » fidèles, même après qu'il fut corrompu par les ébionites » qui se séparèrent d'eux. »

Il ajoute « qu'il y avoit encore des Nazaréens du temps » de saint Jérôme, et qu'on ne leur reproche aucune erreur » pareille à celle des ébionites, qu'ils ne retranchoient rien » à l'Evangile. »

Selon Fleuri [3], cet évangile de saint Matthieu fut enseigné à Jérusalem par saint Jacques, le frère du Seigneur; saint Barthélemi le porta, et le prêcha dans la partie de l'Inde la plus proche de nous, et les autres apôtres s'en sont servis.

On ne peut douter que saint Jacques, étant évêque de Jérusalem, n'ait lu et expliqué cet évangile dans la langue des Juifs, pour lesquels il avoit été écrit.

Saint Siméon, qui lui a succédé sur le même siége qu'il a tenu pendant quarante ans, ayant les mêmes fidèles à instruire, leur aura aussi prêché en la même langue cet évangile.

Qui oseroit dire que ces saints évêques, cousins-germains de Jésus-Christ, auront souffert que le texte original du premier évangile fût corrompu sous leurs yeux et entre leurs mains?

[1] Dissertation sur la généalogie de Jésus-Christ, *p.* 28. — [2] *Hier. lib.* III, *adv. Pelag. c.* I. — [3] *Fleuri, Hist. eccles. l.* I. *n.* 25.

Eusèbe[1], et après lui saint Jérôme[2], rapportent que saint Pantène étant allé prêcher dans les Indes sur la fin du second siècle, y trouva l'évangile de saint Matthieu écrit en hébreu, que saint Barthélemi, apôtre, y avoit laissé.

Le texte de cette évangile étoit au moins dans sa pureté quand il fut mis au jour par cet apôtre. Personne n'a remarqué qu'il fut corrompu quand il fut trouvé par saint Pantène.

Ainsi la conjecture de l'anonyme ne s'accorde point avec les monumens les plus respectables de l'histoire ecclésiastique.

L'altération quesuppose l'anonyme vient-elle de la version grecque ?

Il n'est pas plus heureux dans ses idées sur la traduction grecque qui en a été faite dès les temps apostoliques.

Il s'imagine que celui qui en est l'auteur, n'étant pas assez savant dans la langue du pays, a pu traduire : *Jacob autem genuit Joseph virum Marie*, au lieu de *genuit Joseph patrem Mariæ*.

Quoiqu'il y ait eu plusieurs traductions grecques de l'évangile de saint Matthieu, ainsi que dit Papias[3], « Il y a » toute apparence, dit Tillemont, qu'il s'en est fait une d'a- » bord si autorisée, ou par la qualité de celui qui l'avoit » faite, ou par le consentement de l'Eglise, que toutes les » autres n'ont point lieu. »

Eusèbe[4] nous apprend que les évêques d'Asie ayant présenté à saint Jean les évangiles des trois évangélistes qui avoient écrit avant lui, et qui étoient publics et connus de tout le monde, saint Jean les approuva et les reçut.

C'étoit la version grecque de l'évangile de saint Matthieu, avec le texte grec de saint Marc et de saint Luc. Saint Jean n'ignoroit pas la langue vulgaire des Juifs de la Palestine, en laquelle étoit écrit l'évangile de saint Matthieu ; c'étoit la langue de son pays. Il savoit assez le grec, puisque c'est en grec qu'il a composé ses ouvrages canoniques ; comment cet apôtre si éclairé, auroit-il approuvé par ignorance une version de l'évangile, où il se seroit glissé une faute aussi grossière que celle de prendre le père de Marie pour son époux, en traduisant *virum Mariæ*, au lieu de *patrem Mariæ* ?

« Lorsqu'on trouva le corps de saint Barnabé, vers

[1] *Euseb. Hist. eccl. lib.* v. *c.* 10. — [2] *Hier. de Script. Eccl. c.* XXXVI. — [3] *Apud Euseb. Hist. eccl. l.* III. *c.* 39. — [4] *Euseb. Hist. eccl. l.* III. *c.* 24.

» 488, ce sont les termes de Tillemont [1], il avoit sur la poi-
» trine l'évangile de saint Matthieu, que saint Barnabé avoit
» écrit de sa propre main. Il étoit écrit sur du bois de thye,
» qui étoit un bois fort rare, que l'on apportoit d'Orient.
» L'empereur Zénon voulut l'avoir, le baisa avec respect,
» l'enrichit d'or, et le fit garder dans le palais. On ne dit
» point qu'il fût en hébreu, et il paroît même assez qu'il
» étoit en grec, puisque tous les ans, le jeudi saint, on li-
» soit l'évangile de ce livre en la chapelle du palais. Cela
» peut donc marquer que dès le temps des apôtres, il y eut,
» comme nous avons dit, une version authentique en grec
» de l'évangile de saint Matthieu. Car si ce texte n'eût été le
» même que l'on avoit alors dans l'église, quelqu'un en eût
» marqué les différences. »

L'anonyme avouera sans peine que cet évangile de saint Matthieu étoit une version grecque. Elle portoit sans doute au verset 16 du premier chapitre : *Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ*. Car de l'aveu de l'anonyme, il n'y a jamais eu de variété sur cette leçon dans le grec, ni dans les autres traductions faites sur le grec, en quelque langue que ce soit.

Mais comment cette version étoit-elle authentique, si elle étoit si fautive dès son commencement? Un saint qui a fait la fonction d'apôtre dans la compagnie des apôtres mêmes, et qui avoit appris l'hébreu et le grec à l'école de Gamaliel, a-t-il pu se tromper jusqu'au point d'écrire de sa propre main que Joseph, qui étoit *le père* de la sainte Vierge, étoit son *époux*?

Que l'anonyme reconnoisse donc que son système est mal appuyé, et que sa correction du texte de l'évangile est déplacée.

Combien de témoignages s'élèvent contre le système de l'anonyme.

Pour rétablir avec raison un texte de l'Ecriture mal copié, ou mal traduit, ce n'est pas son imagination qu'il faut consulter, ce sont les manuscrits, les différentes leçons, les textes originaux, les versions faites en différentes langues, le sentiment et la tradition des pères de l'Eglise. C'est en suivant ces règles, ainsi entendues, qu'on a rétabli le fameux verset de la première épître de saint Jean : *Tres sunt qui testimonium dant in cœlo;* omis dans de très-anciens manuscrits.

L'anonyme ne peut se prévaloir du texte original de

[1] *Till. Hist. eccl. t. x. pag.* 394.

l'évangile de saint Matthieu. Il y a long-temps que ce texte ne subsiste plus. Cet anonyme a contre la nouveauté de son opinion, toutes les versions de cet évangile, grecques, latines, syriennes, arabes, éthiopiennes ; tous les manuscrits, tous les imprimés, les leçons de toutes les Églises du monde, de l'Église catholique, des Églises schismatiques et hérétiques, qui reçoivent l'Évangile selon saint Matthieu. Tous les pères, sans exception, tous les écrivains ecclésiastiques, depuis saint Matthieu jusqu'à présent, tous ont lu en toutes langues, et nous lisons encore aujourd'hui comme eux : *Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ de qua natus est Jesus*, et non pas *patrem Mariæ.*

Que le poids d'une si grande autorité est pesant ! Qu'il est accablant pour l'auteur de cette Dissertation !

Cette leçon, qu'on peut appeler catholique ou universelle, n'empêche pas qu'on ne puisse adopter tel système qu'on voudra, pour concilier saint Matthieu avec saint Luc sur la généalogie de Jésus-Christ. L'Eglise n'a point décidé lequel de ces deux évangélistes a donné la généalogie de la sainte Vierge et de saint Joseph.

Que si après tous les efforts de l'esprit humain, on n'est point satisfait de la solution de cette célèbre difficulté, souvenons-nous, c'est l'avis de saint Augustin, que Dieu a permis cette difficulté, comme quelques autres de cette nature, pour exercer ceux qui l'examineront avec une piété humble, et pour aveugler ceux qui méritent ce châtiment par leur orgueil. *Ut per hæc ipsa quæ in eis contraria videri possunt, multi excæcarentur digne traditi in concupiscentias cordis et in reprobum sensum, et multi exercerentur ad obtinendum pium intellectum.*

SECONDE PARTIE.

Supplément aux observations sur la généalogie de Jésus-Christ.

L'anonyme ne peut se prévaloir du suffrage de ceux qui reconnoissent dans les saints évangi-

Il nous est facile de pousser plus loin nos observations ; nous pouvons opposer à l'anonyme non-seulement le poids de l'autorité, mais le poids de la critique même, qui, aux yeux de cet adversaire, est plus puissant que celui de l'autorité.

Il est bien vrai qu'à l'occasion de la diversité qui existe

entre les deux généalogies de Jésus-Christ, il s'est trouvé de savans interprètes qui ont pensé que l'une est celle de la sainte Vierge, et l'autre celle de saint Joseph; mais c'est dans saint Luc, qu'ils ont prétendu trouver la généalogie de la sainte Vierge. L'anonyme n'a donc point ici l'avantage de soutenir un sentiment qui ait été adopté avant lui par de savans interprètes. Aucun n'avoit imaginé de trouver la généalogie de la sainte Vierge dans saint Matthieu. On a bien pu prétendre que saint Joseph et la sainte Vierge étant de la même tribu et de la même famille, la généalogie de la sainte Vierge se trouve renfermée dans celle de saint Joseph; mais nous ne croyons pas que personne eût imaginé que cette généalogie fût celle de la sainte Vierge comme fille de Joseph même. Cette prétention de l'anonyme est aussi extraordinaire et aussi inouïe que la correction qu'il propose en conséquence. Le texte s'y oppose trop visiblement par le mot *genuit*, qui, répété de race en race jusqu'à Joseph, s'arrête sur Joseph, *Jacob autem genuit Joseph*, et démontre que cette généalogie est et ne peut être que celle de Joseph, époux de Marie, de laquelle est né Jésus : *Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ de qua natus est Jesus.*

les une généalogie de la sainte Vierge.

Ce qui a donné lieu de penser que la généalogie, rapportée par saint Luc, pouvoit être celle de la Vierge, quoique la Vierge n'y soit pas nommée, c'est qu'il y est dit de Joseph, non pas qu'il fut engendré par Héli, mais simplement qu'il lui appartenoit : *Joseph qui fuit Heli :* sur quoi l'on a observé, qu'étant fils de Jacob, il pouvoit appartenir à Héli, en qualité de gendre; d'où l'on a conclu que saint Matthieu ayant donné la généalogie de Jésus-Christ par saint Joseph, *fils de Jacob*, et époux de la Vierge, saint Luc la donnoit par la sainte Vierge, épouse de saint Joseph; ou, si l'on veut, par saint Joseph, époux de la sainte Vierge, et *gendre d'Héli.* Par là, se concilient les deux généalogies; mais cela est fort différent de ce que prétend l'anonyme.

C'est dans saint Matthieu même, que cet anonyme prétend trouver la généalogie de la sainte Vierge; et pour cela, il veut qu'au lieu de *Joseph*, *virum Mariæ*, on lise : *Joseph*, *patrem Mariæ*, ou quelque chose d'équivalent. A cette prétention étrange, s'oppose non-seulement l'autorité de tous les exemplaires de saint Matthieu et de tous les saints docteurs, qui ont eu occasion de parler de ce texte;

L'anonyme a contre lui, non-seulement l'autorité de tous les exemplaires des évangiles, et celle de tous

les saints docteurs, mais celle du texte même.

mais le texte même s'y refuse ; et c'est peut-être l'argument le plus fort qu'on puisse opposer à cet adversaire ; car il n'ignore pas que l'autorité est contre lui ; mais il croit avoir pour lui le texte de saint Matthieu, expliqué selon les règles de la critique : il faut donc montrer qu'il abuse de cet art, et que cet art même réclame contre l'abus qu'il en fait.

En effet à juger du texte de saint Matthieu, indépendamment même des manuscrits et des pères, et par les seules règles de la critique, il n'est pas vraisemblable que saint Matthieu ait écrit *patrem Mariæ*, ni rien d'équivalent ; mais qu'il a dû dire *virum Mariæ*, comme nous le lisons, et comme le lisent aussi tous les anciens.

En vain l'anonyme fait-il un étalage d'érudition, pour montrer qu'il peut s'être glissé des fautes dans les livres saints, et notamment dans les généalogies qui s'y trouvent. L'unique question à examiner, est de savoir si, de fait, il y a une faute dans le texte dont il s'agit ici ; et l'art même de la critique montrera qu'il n'y a point de faute. En effet, voici quelques observations qui concourent à le prouver.

Observations qui concourent à prouver que le texte de saint Matthieu est tel qu'il doit être ; c'est-à-dire, qu'on doit y lire *virum*, et non *patrem*.

1° Soit que saint Matthieu ait écrit son évangile en hébreu ou en syro-chaldaïque, il n'y a pas plus de ressemblance dans ces langues, entre le mot qui signifie *virum*, et celui qui signifie *patrem*, qu'il n'y en a entre ces deux mots latins. Il n'est pas vraisemblable que les copistes aient pu prendre l'un pour l'autre. De trois conjectures que l'anonyme propose, pour découvrir l'origine de cette prétendue méprise, il en détruit lui-même deux. Il subdivise la troisième en quatre autres, tant il est difficile d'apercevoir par où auroit pu venir ce *virum*, qui, selon l'anonyme, ne devroit pas être dans le texte ; et de ces quatre dernières conjectures, aucune ne présente dans l'original ce *patrem*, qui, selon lui, devroit y être. Il ne l'amène que par des périphrases entièrement étrangères à la simplicité du texte, tant il est vrai que l'anonyme n'a vu lui-même dans la langue originale, aucune ressemblance entre *patrem* et *virum*. Cependant pour justifier une correction, il faut saisir cette ressemblance, qui auroit pu facilement tromper les copistes. L'anonyme fait beaucoup d'efforts pour trouver cette ressemblance ; mais il la cherche partout ailleurs que dans ce *patrem*, où elle devroit être ; et dès lors il s'égare. Il n'y a donc en effet, aucune ressemblance entre *patrem* et *virum* ; et conséquemment les copistes ayant tous écrit

virum, cela prouve qu'en effet les exemplaires de saint Matthieu ont toujours porté VIRUM.

2° Il est certain par ce chapitre même de saint Matthieu, que l'époux de la sainte Vierge se nomme *Joseph*; et toute la suite du texte concourt à prouver que ce *Joseph*, *époux de la Vierge*, est celui-là même dont l'Evangile vient de donner la généalogie; qu'ainsi saint Matthieu a vraiment écrit : *Joseph*, VIRUM *Mariæ*.

3° En effet, si le Joseph dont il a conduit la généalogie depuis le verset 2 jusqu'au verset 16 n'est pas l'époux de Marie dont il parle au verset 18 et dans les versets suivans, comment néglige-t-il de nous dire au verset 18 qui est ce Joseph, époux de Marie? Lorsque saint Luc commence de parler de Joseph, époux de Marie, voici comment il s'exprime : « L'ange Gabriel fut envoyé de Dieu à une vierge, » qui avoit été épousée par un homme nommé Joseph, le- » quel étoit de la maison de David : *Ad virginem despon-* » *satam viro cui nomen erat Joseph, de domo David* [1]. » Saint Matthieu s'exprime-t-il ainsi? Il dit simplement : « La naissance de Jésus-Christ arriva de cette sorte : » Marie, sa mère, ayant épousé Joseph, fut reconnue » grosse, etc. *Cum esset desponsata mater ejus Maria* » *Joseph* [2], etc.? » Voilà un Joseph introduit subitement dans le récit de l'historien, sans que l'historien nous dise qui est ce Joseph, qui va tenir un rang distingué dans l'histoire du Sauveur : cela est-il vraisemblable? Si l'historien ne le fait pas connoître ici, c'est que c'est celui-là même qu'il a fait connoître au verset 16, en disant : *Jacob autem genuit Joseph*, VIRUM *Mariæ*.

4° Au verset 20, saint Matthieu nous parle de l'ange, qui apparoissant à Joseph, époux de Marie, l'apostrophe en ces termes : *Joseph, fili David*. Puisque cette qualité de *fils de David* devoit intéresser dans la suite de cette histoire, c'étoit encore un nouveau motif qui obligeoit saint Matthieu de commencer comme saint Luc, par nous dire que ce Joseph, époux de Marie, étoit *de la maison de David*. Si donc il ne le dit pas au verset 18, c'est qu'il l'avoit dit au verset 16, en montrant que de David étoit descendu ce Joseph, qui fut époux de Marie : *Jacob autem genuit Joseph*, VIRUM *Mariæ*.

5° Si contre toute vraisemblance, il falloit distinguer le

[1] *Luc.* I. 26 *et* 27. — [2] *Matt.* I. 18.

Joseph du verset 16, d'avec le Joseph du verset 18; si celui du verset 16 eût été le père de Marie, et que saint Matthieu eût prétendu nous donner la généalogie de Marie, naturellement il auroit dû continuer jusqu'à elle, le *genuit* qu'il a répété sans interruption, de génération en génération, depuis le commencement de cette généalogie; en sorte qu'après avoir dit : *Jacob autem genuit Joseph*, il auroit ajouté *Joseph autem genuit Mariam, de qua natus est Jesus.* Ce n'est pas là ce qu'il dit. Le *genuit* répété par saint Matthieu, de génération en génération, s'arrête sur Joseph : *Jacob autem genuit Joseph;* c'est donc là que s'arrête cette généalogie; et dès lors il est manifeste que l'intention de saint Matthieu est de nous donner la généalogie, non de Marie, mais de Joseph, époux de Marie : *Jacob autem genuit Joseph*, VIRUM *Mariæ.*

L'anonyme a prévu cette objection : voici de quelle manière il y répond. Pour exclure cette expression si simple, *Joseph autem genuit Mariam*, il dit avec une confiance sans égale : « L'Ecriture sainte ne se sert jamais de cette » construction pour la naissance des filles en particulier; » ce qui est surprenant, dit-il, et pourtant *une règle géné-* » *rale et sans aucune exception* [1]. » Apparemment que ce savant homme n'a jamais lu la Bible en hébreu; il faut qu'il ne l'ait pas même lue dans les versions latines faites sur le texte hébreu moderne. Il y auroit vu ces mots, Genèse, XXII, 23 : *Et Bethuel genuit Ribca.* Ne cherchons pas d'autres exemples; un seul suffit pour confondre l'anonyme.

Ecoutons cependant encore une autre réflexion qu'il va proposer : « Si vous supposez, dit-il, que saint Matthieu » auroit dû dire : *Joseph autem genuit Mariam*, ne pour- » rois-je pas de même demander pourquoi il n'a pas aussi » continué, en disant : *Maria autem genuit peperit, Je-* » *sum?* » Pourquoi? c'est que l'enchaînement successif de ces *genuit*, étant fini sur *Joseph*, et ne passant pas jusqu'à *Marie*, il n'a pas dû le reprendre pour *Jésus* : ainsi cela même prouve que la généalogie, donnée par saint Matthieu, finit à Joseph, époux de Marie : *Jacob autem genuit Joseph*, VIRUM *Mariæ, de qua natus est Jesus.*

C'est ainsi que les principes de la critique même démontrent qu'il faut conserver dans le texte de saint Matthieu, le mot VIRUM.

[1] Dissertation sur la généalogie de Jésus-Christ, *p.* 62.

Réponses sommaires à deux observations qui forment le fondement du système de l'anonyme.

Quant à la question de savoir pourquoi saint Matthieu, voulant donner *la généalogie de Jésus-Christ*, donne *celle de Joseph, époux de Marie, de laquelle est né Jésus-Christ*, on y a répondu d'une manière satisfaisante dans la plupart des commentaires; nous croyons que l'on peut s'en tenir sur ce point à ce qui a été dit dans cette dissertation.

Quant à l'avantage que l'anonyme prétend tirer de ce qu'il n'est pas aisé de trouver dans la dernière partie de la généalogie de Jésus-Christ les *quatorze générations* que saint Matthieu y compte, nous conviendrons que la difficulté peut venir d'une méprise de copiste; mais nous ne conviendrons pas que cette faute soit celle que l'anonyme suppose. Il ne compte dans cette dernière partie, que *douze générations*; et il prétend qu'il faut lire *patrem Mariæ*, afin que *Marie* forme *la treizième* génération, et Jésus-Christ *la quatorzième*. Nous répondons que les copistes paroissent avoir confondu plus haut *Joachim* père de Jéchonias, avec *Jéchonias* son fils; que *Joachim* est le quatorzième avant la captivité, et *Jéchonias* le premier depuis la captivité, en sorte qu'alors le treizième est *Joseph époux de Marie de laquelle est né* Jésus, qui est le quatorzième. C'est ainsi qu'on l'explique communément, et cette interprétation conserve à Joseph la qualité d'époux de Marie : virum *Mariæ*.

Réponses de l'anonyme. Observations sur ces réponses.

L'anonyme n'a pas laissé ces observations sans réponse.

1° Il ne prétend pas, dit-il, changer le texte; mais le rétablir dans sa pureté. Mais sous prétexte de le rétablir, il le change. C'est un homme qui, croyant voir sur la main d'une magnifique statue une mouche, lui donne un coup de baguette qui lui abat un doigt. Je ne voulois, dit-il, que chasser cette mouche. Que m'importe votre attention? dit le sculpteur; vous avez gâté mon ouvrage.

2° Le texte qu'il allègue de saint Augustin [1] n'admet le soupçon d'erreur dans le copiste ou dans le traducteur que lorsque le texte sacré paroît présenter quelque chose de contraire à la vérité : *Si aliquid offendero, quod videatur contrarium veritati.* Est-il contraire à la vérité que le *Joseph* du verset 16 soit *époux de Marie*? Cela lui paroît difficile à concilier; mais enfin cela est-il faux? Il est certain que la sainte Vierge avoit épousé *un homme nommé Joseph, de la maison de David*; et l'on vient de voir que

[1] *Ep.* 82. *ad Hier. al.* 19. *n.* 2.

ce ne peut être que celui-là même dont il est parlé au verset 16.

3° Il lui paroît *contraire à la vérité* de faire descendre Jésus-Christ de saint Joseph, époux de Marie, ainsi que semble, dit-il, le faire le verset 16. Le verset 16 ne le fait point descendre de Joseph, mais de Marie, épouse de Joseph; cela est fort différent : *Jacob autem genuit Joseph; virum Mariæ*, DE QUA *natus est Jesus*. Le faire descendre de Joseph, ce seroit ôter à Marie la prérogative de sa virginité; le faire descendre de Marie seule, c'est conserver à Marie toute sa gloire.

4° Il lui paroît *contraire à la vérité* de donner à ce Joseph un père et des ancêtres, tout autres que ceux qui lui sont donnés par saint Luc. On vient de voir combien il est aisé de concilier sur cela les deux évangélistes.

5° Personne, dit-il, ne s'alarme de ce que, dans le psaume XXI, on traduit *foderunt*, au lieu de *sicut leo*. Mais le *Sicut leo* ne se trouve que dans les exemplaires hébreux; tous les exemplaires grecs et latins réclament pour *foderunt*; où sont les exemplaires qui réclament pour *patrem*?

6° Pour prouver qu'il faut lire *patrem*, il nous cite un seul exemplaire qui porte *desponsata*. Cela n'a-t-il pas bien du rapport? *Joseph cui desponsata Maria genuit Jesum*. Un exemplaire unique, qui porte une leçon si différente des autres, ne suffit pas pour accuser d'erreur tous les autres. D'ailleurs, quoique les expressions en soient différentes, c'est au fond le même sens. Mais pourquoi auroit-on mis *desponsata* s'il y avoit eu *virum*? C'est pour expliquer ce *virum*; ainsi cet exemplaire même concourt à prouver qu'il faut lire *Virum*.

7° Le silence des apôtres et des premiers disciples de Jésus-Christ sur ce *virum*, qui forme à ses yeux une *difficulté énorme*, le porte à croire que cette difficulté n'existoit pas alors, mais qu'on lisoit quelque chose d'équivalent à *patrem*; car il n'ose pas dire qu'on lisoit *patrem* : il sent trop bien qu'il n'y a pas de ressemblance entre l'un et l'autre; mais dans ces premiers siècles ou n'écrivoit pas de commentaires. D'ailleurs la difficulté n'est pas si grande. Le Messie devoit naître d'une vierge de la maison de David; mais d'une vierge épouse d'un homme de la maison de David; en sorte qu'il fût réputé fils de cet homme. Il falloit donc qu'on nous donnât la généalogie de cet homme, époux

de la vierge de qui le Messie devoit naître ; et la généalogie de cet homme devenoit ainsi nécessairement la généalogie de Jésus-Christ, né de l'épouse de cet homme : ainsi saint Matthieu, en nous donnant la généalogie de Jésus-Christ par *saint Joseph, époux de Marie, de laquelle est né Jésus*, n'a fait que ce qu'il devoit faire. Par surabondance, après nous avoir donné la généalogie de Jésus-Christ par saint Joseph, époux de Marie, il pouvoit être avantageux de nous la donner aussi par Marie même, épouse de Joseph, qui, fils de Jacob, étoit ainsi gendre d'Héli : c'est ce qu'a fait saint Luc. Nulle contradiction entre ces deux évangélistes ; tout est comme il devoit être.

DISSERTATION

SUR

SAINT JOSEPH,

ÉPOUX DE LA SAINTE VIERGE.

Prérogatives que l'Écriture attribue à saint Joseph. Questions que l'on forme sur sa personne.

Le peu que l'Ecriture nous dit de saint Joseph lui est si glorieux, et les questions que l'on forme sur sa personne sont si intéressantes, que nous avons cru devoir les traiter ici dans une dissertation particulière. Saint Joseph est un des plus illustres rejetons de la race de David; il est l'époux de Marie, le gardien de sa virginité, le père nourricier de Jésus-Christ; il est déclaré *juste* par l'organe même du saint Esprit : voilà les prérogatives que l'Ecriture lui attribue. Quelle est sa généalogie? quel étoit son métier? a-t-il eu une première femme avant la sainte Vierge? a-t-il eu des enfans de cette première femme, ou a-t-il toujours gardé la continence? étoit-il seulement fiancé à la sainte Vierge lorsqu'il s'aperçut de sa grossesse? comment est-il devenu son époux? pourquoi vouloit-il la quitter? en quel sens est-il nommé juste? quand est-il mort, et où est-il enterré? Voilà les questions que l'on forme sur sa personne, et que nous avons dessein de traiter ici avec quelque étendue.

Quelle étoit la généalogie de saint Joseph.

Que saint Joseph ait été de la tribu de Juda et de la race de David, c'est ce que l'Ecriture marque d'une manière décisive. Saint Paul, dans l'épître aux Hébreux [1], dit qu'il est manifeste que Jésus notre Seigneur est né de la famille de Juda; et dans saint Matthieu l'ange appelle Joseph fils de David : *Joseph fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam* [2]. Enfin le même évangéliste donne sa généalogie par David, depuis Abraham [3].

[1] *Hebr.* VII. 14. — [2] *Matt.* I. 20. — [3] *Matt.* I. 2. *et seqq.*

Divers auteurs, tant anciens que modernes, ont cru que saint Luc[1] avoit aussi tracé la généalogie de Joseph, depuis Adam jusqu'à *Héli*; mais il y a sur cela quelques difficultés, dont nous avons déjà parlé dans la Dissertation sur la généalogie de Jésus-Christ, et que nous toucherons encore ci-après. Nous en avons deux autres à examiner ici, qui consistent à savoir si Joseph étoit le seul héritier de la race de David, comme l'a cru un critique de nos jours[2], ou s'il étoit seulement le plus proche parent de la Vierge, laquelle étant selon plusieurs pères[3], fille unique et seule héritière de sa famille, devoit, selon la loi[4], être donnée à Joseph en mariage.

Quant à la première difficulté, elle n'est fondée que sur une expression mal entendue. On prétend qu'au temps de Jésus-Christ il étoit reconnu chez les Juifs que le seul mâle qui restât de la famille de David étoit Joseph, et Jésus qui passoit pour son fils. C'est pour cela, dit-on, que les gentils mêmes instruits par les Juifs, s'adressant à Jésus, l'appeloient *le fils de David*. Sur cela on cite cette parole des deux aveugles guéris par Jésus-Christ : *Miserere nostri, fili David*[5]; et celle-ci de la Chananée : *Miserere mei, Domine fili David*[6]; on prétend que cette parole, *fili David*, signifie dans ces deux endroits : Vous qui êtes le seul héritier du royaume de David par le droit de votre naissance. On y joint cette parole du peuple parlant de Jésus-Christ : *Numquid hic est filius David*[7]? et on l'explique ainsi : N'est-ce pas là le légitime héritier du royaume? Enfin on y joint l'acclamation du peuple : *Hosanna filio David*[8]; et on soutient qu'elle signifie, force et puissance soient maintenant données de Dieu à l'héritier du royaume de David. Ensuite on dit : De même que les Juifs et les gentils donnent à Jésus ce titre, *fili David*, l'ange aussi le donne à Joseph : *Joseph fili David, noli timere accipere Mariâm conjugem tuam*[9]. Ce titre, ajoute-t-on, doit donc être expliqué des deux côtés de la même manière, c'est-à-dire avec l'article que les Français exprime ainsi : *Joseph le fils de David*;

[1] *Luc.* III. 23. *et seqq.* — [2] *Harduin. Chronol. Veter. Test. p.* 523. — [3] *Hilar. in Matt.* 1. *Euseb. Hist. eccl. l.* 1. *c.* 7. *Cyrill. contra Julian. Eucher. q.* 2. *in Matth. Theophyl. Euthym. in Matth.* 1. *Maldonat. in Matth. l.* XVI. *Grot. Brug. et alios.* — [4] *Num.* XXXVI. 6. 7. — [5] *Matth.* IX. 27. — [6] *Matth.* XV. 22. — [7] *Matth.* XII. 23. — [8] *Matth.* XXI. 9. — [9] *Matth.* I. 20.

en sorte que cela signifie que Joseph étoit alors seul le fils et le seul héritier de David.

Mais cet article n'est point nécessairement renfermé dans l'expression de la Vulgate; et s'il devoit y être renfermé, il se trouveroit dans le grec, où il ne se trouve point. Le grec porte simplement : *Joseph fils de David*[1]; et l'expression de la Vulgate ne renferme rien de plus. Il en est de même de l'expression des deux aveugles et de la Chananée. Les deux aveugles disent simplement : *Ayez pitié de nous, fils de David*[2]; la Chananée dit simplement : *Ayez pitié de moi, Seigneur, fils de David*[3]. Il est vrai que le peuple parlant de Jésus-Christ, dit : *N'est-ce pas là le fils de David*[4]? et qu'ailleurs il s'écrie : *Hosanna au fils de David*[5]. Le grec en ces deux endroits porte l'article que nous exprimons dans notre langue; mais on ne peut pas en conclure que dans ces deux endroits Jésus-Christ soit regardé comme le seul héritier du royaume de David; il en résulte seulement qu'alors les Juifs comprenoient que Jésus-Christ pouvoit être le fils de David qui avoit été promis, c'est-à-dire, le Messie qui devoit naître de la race de ce prince. Et d'ailleurs ne sait-on pas que long-temps après la mort de Jésus-Christ, l'empereur Vespasien fit rechercher avec grand soin tous ceux qui étoient de la race de David[6], pour les faire mourir, et ôter ainsi aux Juifs tout sujet de révolte, en leur ôtant toute espérance de rétablir leur monarchie? On ne croyoit donc pas que Jésus-Christ eût été le dernier héritier de la race de David, on savoit donc qu'il restoit encore des héritiers de cette race.

Quant à l'opinion qui veut que saint Joseph ait été le plus proche parent de la Vierge, et que Marie ait été la seule héritière de sa maison, elle n'est pas nouvelle, puisque saint Hilaire, saint Cyrille d'Alexandrie, Eusèbe de Césarée, saint Eucher, Euthyme, Théophylacte et tant d'autres, l'ont cru ainsi. Mais il s'agit d'en produire des preuves. Les anciens évangiles de la nativité de Marie, et le Protévangile de saint Jacques, marquent assez clairement que Marie fut la fille unique d'Anne et de Joachim; mais l'autorité de ces

[1] *Matth.* I. 20. Ἰωσὴφ υἱὸς Δαβίδ. — [2] *Matth.* IX. 27. Ἐλέησον ἡμᾶς, υἱὲ Δαβίδ. — [3] *Matth.* XV. 22. Ἐλέησόν με, Κύριε, υἱὲ Δαβίδ. — [4] *Matth.* XII. 23. Μήτε οὗτός ἐστιν ὁ υἱὸς Δαβίδ. — [5] *Matth.* XXI. 9. Ὡσαννὰ τῷ υἱῷ Δαβίδ. — [6] *Euseb. Hist. eccl. l.* III. *c.* 12.

livres est si décriée, que l'on n'ose presque la produire. Cela prouve seulement l'antiquité de ce sentiment.

D'ailleurs les anciens auteurs de ces évangiles apocryphes que l'on vient de citer, ne disent point que saint Joseph ait été obligé d'épouser la sainte Vierge, comme étant son plus proche parent; ils disent même le contraire. Les pères ne le marquent point non plus, si ce n'est peut être saint Epiphane [1]. Mais plusieurs infèrent que la sainte Vierge étoit de la tribu de Juda, et même de la famille de David, de ce que Joseph en étoit sorti, et que les filles, surtout lorsqu'elles étoient héritières, devoient se marier à des hommes de leur tribu, ou même de leur famille. Aucun ancien n'a donné de frères à la sainte Vierge; seulement plusieurs [2] lui ont donné des sœurs. Mais quand même elle n'auroit eu ni frères ni sœurs, on ne pourroit pas en inférer avec certitude, que saint Joseph eût été ni son plus proche parent, ni même de sa famille. La loi oblige les filles héritières à se marier dans leur tribu [3]; quelques commentateurs, mêmes célèbres, prétendent qu'elle les oblige à se marier dans leur famille: mais tous ne conviennent pas sur ce dernier point.

La comparaison des deux généalogies rapportées, l'une par saint Matthieu, et l'autre par saint Luc, est aussi employée pour montrer que la sainte Vierge étoit de la même famille que saint Joseph. On ne peut disconvenir que saint Matthieu n'ait donné la généalogie de saint Joseph au commencement de son évangile; mais plusieurs doutent que saint Luc ait voulu tracer la même généalogie. Il est sûr que ces deux évangelistes ne suivent pas la même ligne généalogique depuis David jusqu'à Salathiel, père ou aïeul de Zorobabel, ni depuis Zorobabel jusqu'à saint Joseph époux de Marie, qui est le dernier de leur liste généalogique. Dans saint Matthieu, on donne pour père à Joseph un nommé *Jacob*; et dans saint Luc, un nommé *Héli*. On remarque que ces deux personnes peuvent être nommées pères de Joseph à différens égards, l'un selon la loi, et l'autre selon la nature; ou l'un selon la chair, et l'autre selon l'adoption; ou enfin l'un comme ayant engendré Joseph, l'autre comme ayant engendré Marie épouse de Joseph. C'est ce qui a été

[1] *Epiph. hæres.* 78. *c.* 7. Κλήρων εἰς τοῦτο ἀναγκησάντων αὐτὴν ἦχειν. — [2] *Vide Hieron. in Matth.* XXVII. *in Helvid. c.* VII. *Theod. in ep. ad Gal. p.* 268. *Petr. Chrysolog. serm.* 48. *Bedam in Marc.* III. 18. — [3] *Num.* XXXVI. 6.

exposé plus au long dans la Dissertation sur la généalogie de Jésus-Christ, que l'on peut consulter.

Quelques-uns [1] ont cru que Joseph réunissoit dans sa personnes les droits du sacerdoce et de la royauté, étant de la race de David et de celle d'Aaron. Mais nous ne voyons rien dans l'Ecriture ni dans la tradition, qui confirme ce sentiment. La sainte Vierge étoit à la vérité alliée à la famille sacerdotale, puisque sainte Elisabeth sa cousine étoit des filles d'Aaron; mais il ne s'ensuit pas que Joseph ait été de la même famille. Quelques anciens ont dit aussi que notre Sauveur étoit à la fois prêtre de la race d'Aaron, et roi de la race de David; mais quand cela seroit vrai de notre Sauveur, il ne s'ensuivroit pas qu'il le fût de saint Joseph. Selon les Ecritures, Jésus-Christ étoit prêtre et roi; prêtre selon l'ordre de Melchisédech, et non selon l'ordre d'Aaron, et roi d'un autre royaume que celui de ce monde.

Quel étoit le métier de saint Joseph.

Quant au métier exercé par saint Joseph, une tradition ancienne et bien marquée, enseigne qu'il étoit charpentier. L'évangile apocryphe qui porte le nom de saint Jacques, marque expressément qu'il bâtissoit des maisons [2], et que quand on eut sonné de la trompette sacrée pour inviter tous les veufs d'Israël à venir au temple, ayant chacun une verge à la main, Joseph quitta sa hache [3], et y accourut avec les autres. On lit aussi dans l'évangile apocryphe de l'enfance de Jésus [4], que le Sauveur alloit avec saint Joseph son père, par la ville, où on l'appeloit pour y faire des coffres, des cribles, des portes; et que quand quelque bois étoit ou trop long ou trop court, Jésus le rajustoit aussitôt en y portant la main. Nous ne citons pas ces ouvrages comme étant d'une grande utilité; mais ils sont anciens, et rendent témoignage à la tradition de leurs temps.

Saint Justin le martyr [5] raconte que notre Sauveur a aidé son père à faire des jougs et des charrues. Saint Ambroise [6] dit qu'il travailloit à abattre et à tailler des arbres, à bâtir des maisons et à d'autres ouvrages semblables. Mais au même lieu il avance qu'il se servoit des outils de maréchal ou de

[1] *Serm.* 3 *in Annuntiat. Virg. p.* 325. 326. *Appendic. t.* 5. *Oper. S. Aug. nov. edit. Idem. qui ser.* 25. *et in Nat. Domini. append. Lovan. p.* 659. — [2] *Protevangel. Jacobi.* II. 9. Απέρχομαι γὰρ οἰκοδομήσας τὰς οἰκοδομάς μου. — [3] *Ibid.* II. 9. Ιωσὴφ δὲ ῥίψας τὸ σκέπαρνον. — [4] *Evangel. infantiæ*, II. 38. — [5] *Justin. Martyr. Dialog. cum Tryphone.* — [6] *Ambros. in Luc. l.* III. *n.* 2. *pag.* 1314. *ex Theophil. Antioch. in Matth.* XIII.

serrurier; ce qu'il a tiré de Théophile d'Anthioche. Théodore et Sozomène [1] racontent que Libanius demandoit un jour à un chrétien ce que faisoit Jésus-Christ. Il fait, répondit-il, un cercueil à l'empereur Julien. L'auteur de l'ouvrage imparfait [2] sur saint Matthieu, saint Thomas et la plupart des nouveaux commentateurs sont aussi pour le métier de charpentier. C'est la tradition de tout l'Orient; et c'est là que Mahomet a pris que Joseph avoit travaillé comme charpentier dans le temple du Seigneur.

Toutefois, comme le grec Τέκτον, dont se servent les évangélistes [3] pour marquer la profession de saint Joseph, signifie en général un homme de métier, un artisan; plusieurs anciens ont cru qu'il étoit serrurier ou maréchal. Saint Hilaire [4] le dit expressément : *Jesus fabri erat filius ferrum igne vincentis.* Nous avons déjà vu que saint Ambroise ne désapprouvoit point ce sentiment, puisqu'il joignoit cette profession à celle de charpentier : *Pater Christi igne operatur et spiritu, et tanquam bonus animæ faber vitia nostra circumdolat*, etc. Bède le Vénérable [5], écrivant sur saint Marc, dit aussi d'une manière enveloppée et allégorique que Jésus est fils de celui qui agit *par le feu et par l'esprit*, et que lui-même baptise *dans l'esprit et dans le feu.* Saint Pierre Chrysologue [6] suit la même allusion en paraphrasant les paroles de ceux de Nazareth qui disoient que Jésus-Christ étoit fils d'un artisan : *Fabri filius.* Ils avoient, dit-il, raison sans le savoir, puisque le Sauveur est fils de celui qui a créé le monde, *non malleo, sed præcepto;* qui a formé la masse du monde, *auctoritate, non carbone;* qui a donné le feu et la lumière au soleil, *non terreno igne, sed superno calore.* Le texte hébreu de saint Matthieu, donné par Tillius, l'explique de même. Hugues le cardinal fait saint Joseph orfévre, et ne désapprouve pas ceux qui le font maçon. Les Bollandistes [7] citent aussi d'un cinquième sermon de saint Augustin sur

[1] *Theodor. Hist. eccl. l.* III. *c.* 18. *Sozom. Hist. eccl. l.* VI. *c.* 2. — [2] *Auth. operis imperf. in Matth. c.* I. ℣ 18.— [3] *Matth.* XIII. 55. Ὁ τοῦ τέκτονος υἱός. *Marc.* VI. 3. Τέκτων. — [4] *Hilar. in Matth.* XIII. — [5] *Beda, in Marc.* VI. — [6] *Petr. Chrysolog. serm.* 48. *t.* 7, *Bibl. PP. p.* 881. — [7] *Bolland.* 19. *Marc. p.* 17. Ce sermon ne se lit pas dans la nouvelle édition; et même dans l'édition des docteurs de Louvain, on ne lit rien de semblable, si ce n'est dans le second sermon dans l'article de l'Epiphanie, où l'auteur faisant allusion au nom d'*artifex*, le prend pour un maçon, un architecte, un charpentier.

Noël, qu'il étoit maçon. Enfin Cornélius à Lapide allègue un autre endroit du même père, où il est dit qu'il bâtissoit des maisons ; mais apparemment c'est plutôt comme charpentier que comme maçon. Car il faut avouer que l'opinion la plus ancienne et la plus suivie est qu'il étoit charpentier; et ceux qui ont dit qu'il étoit serrurier ou maréchal ont voulu suivre l'allégorie que leur fournissoit le terme vague et générique de *faber*.

Saint Joseph a-t-il toujours gardé la virginité ?

Plusieurs auteurs ont soutenu que saint Joseph avoit toujours conservé une parfaite virginité. Saint Jérôme est le principal défenseur de ce sentiment, dans ce qu'il a écrit contre Helvidius [1], où il avance que Joseph a toujours vécu dans la continence, afin que Jésus vierge sortît d'un mariage parfaitement vierge. D'ailleurs, ajoute-t-il, on ne lit nulle part qu'il ait été marié; et on peut dire qu'il étoit plutôt le gardien de la virginité de Marie que son mari : *Etiam ipsum Joseph virginem fuisse per Mariam, ut ex virginali conjugio virgo filius nasceretur... Mariæ autem, quam putatus est habuisse, custos fuit potius quam maritus.* L'auteur du cinquième sermon sur le jour de Noël, dans l'appendix de l'édition de saint Augustin donnée par les docteurs de Louvain, suppose aussi que Joseph a toujours gardé la virginité. Pierre Damien [2] va plus loin, puisqu'il dit que c'est la foi de l'Eglise : *Ecclesiæ fides est ut virgo fuerit et is qui simulatus est pater.* Il faut reconnoître que ce sentiment est le plus commun parmi les fidèles [3]; cependant on ne peut disconvenir qu'on trouve quelques monumens de l'antiquité selon le témoignage desquels il faudroit dire que saint Joseph étoit veuf lorsqu'il épousa la sainte Vierge. Les évangiles apocryphes dont nous avons déjà parlé le marquent expressément [4]. Dans le Protévangile de saint Jacques, Joseph s'excuse d'épouser Marie, disant : J'ai des enfans, je suis vieux ; elle est jeune : je crains de devenir la fable d'Israël. Saint Epiphane [5] dit qu'il avoit alors environ quatre-vingts ans, qu'il étoit veuf et père de six enfans. Saint Hippolyte de Thèbes [6] lui donne aussi quatre fils et deux filles. Les fils sont Jacques, Simon, Juda et Josès; les filles, Esther et Thamar. Sa femme se nommoit *Salomé*, et étoit fille d'Aggée, frère de saint Zacharie père

[1] *Hieronym. in Helvid. c.* IX. *Vide et in Matth.* XIII. — [2] *Petr. Damiani Opuscul.* 17. *n.* 3. — [3] Voyez les Bolland. au 19 mars. — [4] *Protevang. Jacobi, n.* 9. *Vide et Evangel. de Nativit. Mariæ, n.* 7. — [5] *Epiphan. hæres.* 51. *n.* 10. — [6] *Hippolyt. Theb. Chronic. p.* 59. *edit. Fabric.*

de Jean-Baptiste. Nicéphore [1] écrit la même chose d'après saint Hippolyte de Porto; mais il y a assez d'apparence qu'au lieu de saint Hippolyte de Thèbes, lui et ses copistes ont mis Hippolyte de Porto. Saint Grégoire de Tours [2] suppose aussi que saint Jacques apôtre, frère du Seigneur, étoit un des fils de Joseph, né d'un premier mariage.

Saint Epiphane [3], dans un autre endroit que celui que nous avons allégué, dit que saint Joseph avoit eu une première femme de la tribu de Juda, dont il eut quatre fils, Jacques, José, Simon et Jude, et deux filles, Marie et Salomé. Jusque-là il n'y a que la différence des noms des filles de Joseph qui distingue le sentiment de saint Epiphane de ceux que nous avons rapportés. Eusèbe [4] parlant de saint Jacques, surnommé *le frère du Seigneur*, dit qu'il étoit aussi nommé *fils de Joseph*; sans doute parce que Joseph l'avoit eu d'une autre femme. Saint Hilaire [5] déclare nettement que *les frères du Seigneur* dénommés dans l'Evangile étoient fils, non de Marie, mais de Joseph, qui les avoit eus d'un premier mariage : *Filii Joseph, ex priore conjugio suscepti*. Origène [6] reconnoît que ce sentiment est assez commun, et qu'il vient de l'Evangile apocryphe attribué à saint Pierre, ou du livre de saint Jacques; il ne le réfute pas, et loin de dire que saint Joseph étoit demeuré vierge, il croit qu'il est raisonnable de dire que Jésus est le premier modèle de la parfaite virginité parmi les hommes, de même que Marie parmi les femmes.

Saint Ambroise [7] déclare que ceux que l'Evangile appelle *frères du Seigneur* pourroient être fils de Joseph et d'une autre femme que Marie : *Potuerunt autem fratres esse ex Joseph, non ex Maria*. Il ajoute que si l'on veut bien examiner ce sentiment, on le trouvera vrai : *Quod quidem si quis diligentius prosequatur, inveniet*. L'Ambrosiaster [8] s'explique nettement sur cela; il dit que saint Jacques, évêque de Jérusalem, est fils de Joseph, et qu'en cette qualité il est frère du Seigneur. On cite pour ce sentiment saint Amphiloque [9], saint Grégoire de Nysse [10], et même saint

[1] *Niceph. l.* II. *c.* 3. — [2] *Greg. Turon. Hist. eccl. l.* II. *c.* 1. — [3] *Epiphan. hæres.* 28. *c.* 7. *et* 78. 7. — [4] *Euseb. Hist. eccl. l.* II. *c.* 1. Ἰακωβὸν τὸν τοῦ Κυρίου λεγόμενον ἀδελφὸν, ὅτι δὴ καὶ οὗτος τοῦ Ἰωσὴφ ὠνόμαστο παῖς. — [5] *Hilar. in Matth. c.* 1. *p.* 612. *n.* 4. — [6] *Origen. in Matth. ex edit. Huetii, p.* 223. Καὶ εἶμαι λέγον ἔχειν ἀνδρῶν μὲν καταρότητος τῆς ἐν ἀγνείᾳ ἀπαρχὴν γεγονέναι τὸν Ἰησοῦν, γυναικῶν δὲ τὴν Μαρίαν. — [7] *Ambros. de Instit. Virg. c.* VI. *n.* 43. *p.* 260. — [8] *Ambrosiaster in epist. ad Galat.* 1. 19. — [9] *Amphiloch. homil.* 4. *p.* 56. — [10] *Greg. Nyssen. homil.* 2. *in resurrect. p.* 412. 413.

Jean Chrysostome sur saint Matthieu [1], quoiqu'il ne soit pas bien clair.

Saint Jérôme [2] réfute ce sentiment dans son commentaire sur l'épître aux Galates; mais les preuves dont il se sert ne sont nullement convaincantes. Il renvoie d'abord à son ouvrage contre Helvidius; puis il dit que saint Jacques a mérité d'être qualifié *frère du Seigneur*, à cause de la pureté de ses mœurs, de l'excellence de sa foi, de l'éminence de sa sagesse et de la dignité de l'église de Jérusalem, dont il fut le premier évêque : *Propter egregios mores, et incomparabilem fidem, sapientiamque non mediam, frater dictus sit Domini*, etc. Saint Augustin [3], dans son ouvrage sur l'épître aux Galates, laisse indécis si saint Jacques étoit fils de Joseph, ou s'il étoit simplement parent de Jésus-Christ en quelque autre manière. Mais dans un ouvrage [4] écrit depuis celui-là, il dit que saint Jacques étoit fils d'Alphée.

Voici un raisonnement qui détruit tout d'un coup ce qu'on a voulu dire touchant saint Jacques frère du Seigneur comme fils de saint Joseph; c'est que Marie mère de Jacques étoit encore vivante au temps de la mort de notre Seigneur [5], puisqu'elle est nommée parmi les saintes femmes qui y assistèrent. Or, il n'est pas croyable que saint Joseph eût à la fois deux femmes, savoir, Marie mère de Jacques, et Marie mère de Jésus; ni qu'il eût répudié Marie mère de Jacques pour épouser Marie mère de Jésus; ni l'Ecriture, ni l'histoire, ni la tradition ne nous apprennent rien de pareil. La chose paroîtra encore plus incroyable si l'on suppose que ces deux saintes femmes étoient sœurs, comme le veulent plusieurs pères [6], puisque la loi [7] défend bien expressément de tels mariages. Marie mère de Jacques n'étoit donc point épouse de saint Joseph; mais saint Joseph n'avoit-il épousé aucune autre femme? sur cela nous croyons devoir suspendre notre jugement; nous avouerons seulement qu'il est très-douteux que saint Joseph ait été marié avant d'épouser la sainte Vierge, et par conséquent aussi qu'il ait jamais eu des enfans, et qu'ainsi le sentiment

[1] *Chrysost. in Matth. homil.* 5. — [2] *Hieronym. in Galat.* 1. — [3] *Aug. in Galat.* 1. ℣ 19. — [4] *Aug. Idiotism. S. Script.* — [5] *Matth.* XXVII. 56. *Marc.* XVI. 1. *Luc.* XXIV. 10. — [6] *Hieronym. in Matth. in Helvid. et epist.* 150. *Theodoret. in Galat. Beda in Marc. Chrysolog. serm.* 480. *Theophylact. in Matth.* etc. *Confer. Matth.* XXVII. 56. *cum Joan.* XIX. 25. — [7] *Levit.* XVIII. 18.

de ceux qui soutiennent que saint Joseph a toujours été vierge peut être regardé comme le plus autorisé.

Comment s'est fait le mariage de saint Joseph avec la sainte Vierge.

Les anciens livres apocryphes [1] dont nous avons parlé, suivis en cela de quelques pères, nous apprennent que les prêtres du temple de Jérusalem, voulant donner à la vierge Marie un époux, ou plutôt un témoin de sa pureté, qui fût selon le cœur de Dieu, convièrent tous ceux de la tribu de Juda, qui étoient veufs et à marier, de se trouver au temple, ayant chacun une verge à la main, afin que celui dont la verge fleuriroit, et sur laquelle le saint Esprit se reposeroit en forme de colombe, fût choisi pour époux de Marie. Tous les prétendans s'étant donc assemblés dans le temple, la verge de Joseph fleurit, et le saint Esprit étant sorti de dessus sa verge, se reposa sur sa tête; à ce signal, on ne douta pas qu'il ne fût destiné de Dieu pour recevoir Marie dans sa maison, et pour être le gardien de sa virginité. C'est sur cela qu'est fondée la pratique des peintres, qui représentent saint Joseph avec une verge fleurie à la main, surmontée d'une colombe, lorsqu'il épouse la sainte Vierge en présence du grand-prêtre. Eustathe d'Antioche [2], saint Grégoire de Nysse [3] et saint Epiphane [4] montrent la chose à peu près de même; car nous ne nous mettons pas en peine de recueillir ici de légères différences dans une histoire aussi douteuse que celle-là.

Joseph étoit-il marié ou seulement fiancé à la sainte Vierge lorsqu'il s'aperçut de sa grossesse ?

Mais on demande si Joseph étoit marié ou seulement fiancé à la sainte Vierge lorsqu'il s'aperçut de sa grossesse. L'Ecriture semble s'expliquer assez clairement sur cette question, lorsqu'elle dit que *Marie, mère de Jésus, étant fiancée à Joseph, se trouva enceinte par l'opération du saint Esprit, avant qu'ils eussent été ensemble, et que Joseph son mari étant juste, et ne voulant pas la déshonorer, voulut la renvoyer secrètement* [5]. Saint Luc [6] dit de même que *Marie étoit fiancée à Joseph*. Mais comme le mot grec qui signifie *fiancer* se met quelquefois pour *épouser*, les pères et les interprètes sont partagés sur ce point; les uns sou-

[1] *Evangel. de Nativ. B. Mariæ. Item. Evang. B. Jacobi*, n. 9. — [2] *Eustath. Antioch. in Hexaemer.* — [3] *Greg. Nyssen. Orat. in Nativ. Christi.* — [4] *Epiphan. hæres.* 78. *n.* 8. — [5] *Matth.* I. 18. 19. Μνηστευθείσης γὰρ τῆς μητρὸς αὐτοῦ Μαρίας τῷ Ιωσὴφ, κ. τ. λ. — [6] *Luc.* I. 27. Πρὸς παρθένον μεμνηστευμένην ἀνδρὶ ᾧ ὄνομα Ιωσήφ. *Et* II. 5. Ἀπογράψασθαι σὺν Μαρίᾳ τῇ μεμνηστευμένῃ αὐτῷ γυναικί.

tenant que Joseph étoit véritablement époux de Marie, et les autres qu'il l'avoit simplement fiancée. Le faux évangile de la nativité de Marie porte que Joseph ayant solennellement épousé Marie dans le temple, *Nuptiarum jure de more celebrato*, se retira à Bethléhem sa patrie, pour disposer sa maison, et pour préparer les choses nécessaires à la célébration de la noce, et que Marie s'en alla avec ses compagnes en Galilée chez ses parens. Le Protévangile de saint Jacques lit simplement que Joseph, pressé par les menaces du grand-prêtre, prit Marie (pour femme), et lui dit : Marie, je vous reçois aujourd'hui du temple du Seigneur, et je vous laisserai dans sa maison (jusqu'à mon retour); pour moi, je m'en vais exercer mon métier en travaillant à bâtir des maisons; le Seigneur vous conserve. Tout cela prouve que ces auteurs y croyoient un vrai mariage, mais un mariage qui ne devoit pas être suivi de la consommation, puisque, selon les anciens ouvrages et selon les pères [1], la sainte Vierge ayant été consacrée à Dieu par ses parens, avoit fait vœu de virginité. Toutefois, il faut que ce vœu de la Vierge ait été inconnu au monde, et apparemment même à saint Joseph, puisque les pères les plus judicieux [2] ont enseigné que Dieu avoit voulu que la Vierge eût un mari pour couvrir son honneur, et la merveille de son enfantement, sous le voile d'un mariage ordinaire; et saint Augustin [3] paroît croire que Joseph avoit épousé Marie dans le dessein de vivre avec elle comme avec sa femme : *Neque enim cum eam vidisset divina fecunditate donatam, ipse aliam quæsivit uxorem; cum utique nec istam quæsisset, si necessariam conjugem non haberet; sed vinculum fidei conjugalis non ideo judicavit esse solvendum, quia spes commiscendæ carnis ablata est.*

Pour revenir à la question proposée, savoir si la sainte Vierge étoit mariée, ou simplement fiancée à saint Joseph, lorsque l'ange lui annonça le mystère de l'incarnation; le sentiment qui croit qu'elle étoit mariée est le plus commun aujourd'hui, et il est fondé sur ce que l'Ecriture appelle Joseph époux de Marie : *Joseph autem vir ejus* [4], et que

[1] *Vide Nyssen. orat. de Naniv. Domini, p.* 779. *Ambros. de Instit. Virg. c.* v. *Epiphan. hæres.* 78. c. 24. etc. — [2] *Ignatius Martyr. epist. ad Ephesios. Ambros. in Luc. lib.* XXVII. *de Instit. Virg. cap.* 6. *Origen. in Luc. homil.* 6. *Hieronym. in Matth.* 1. ℣ 18. *Bernard. serm.* IX. c. 12. — [3] *Aug. l.* V. *contra Julian. c.* 12. *pag.* 652. — [4] *Matth.* 1. 19.

Marie est nommée son épouse : *Noli timere accipere Mariam conjugem tuam* [1].

Saint Ambroise [2] cite aussi ce texte de l'évangile : *Joseph étant juste ne voulut pas la renvoyer*; comment la renvoyer s'il ne l'avoit pas encore épousée? *Qui valebat dimittere, fatebatur acceptam.* En effet, il n'y a proprement point de divorce où il n'y a point de mariage ; mais un homme ne peut-il pas quitter sa fiancée pour cause d'infidélité? Certes, les auteurs juifs enseignent qu'on tenoit des filles fiancées comme presque des épouses, et qu'on ne les répudioit pas sans lettres de divorce [3].

Origène et l'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu [4], Théophyclate et plusieurs autres veulent que le texte de saint Matthieu, *Cum esset desponsata*, etc., marque un mariage réel.

Mais le sentiment contraire nous paroît plus fort en preuve et en autorité. Il est certain que le texte grec signifie proprement des fiançailles. De plus, l'ange dit à saint Joseph : *Ne craignez point de prendre avec vous Marie votre femme.* Il semble qu'on pourroit en conclure qu'il ne l'avoit pas encore prise. L'ancien auteur imprimé sous le nom d'Origène [5] sur différens endroits de l'Evangile, mais qui paroît avoir copié saint Hilaire et saint Jérôme en quelques endroits, adopte leurs sentimens sur le mariage, ou plutôt les fiançailles de saint Joseph et de la Vierge : il dit qu'avant la naissance du Sauveur, Marie n'est nommée l'*épouse de Joseph* que pour cacher le mystère de l'incarnation au démon, et celui de la virginité de Marie aux Juifs. Saint Hilaire [6] dit de même que la sainte Vierge ne fut reconnue pour *épouse de Joseph*, et qu'il n'y eut proprement de mariage entre eux que depuis la naissance de Jésus-Christ : *Ergo et conjugis nomen sponsa suscepit, et post partum recognita tantum Jesu Mater ostenditur.* Saint Jérôme [7] est plus exprès; il dit que saint Joseph, remarquant presque avec la liberté d'un mari tout ce qui concernoit sa future épouse, vit qu'elle étoit enceinte : *Pene licentia maritali futuræ uxoris omnia noverat...* Et quelques versets après il ajoute : Quand vous entendez nommer le *mari* de Marie, ne vous imaginez pas

[1] *Matt.* I. 20. — [2] *Ambros. in Luc. l.* II. *n.* 5. *p.* 1283. — [3] *Vide Selden. Uxor. Hebraic. l.* II. *c.* 1. *et* 8. — [4] *Origen. in Matth. Opus imperfect. in Matth. homil.* 1. — [5] *Origen. seu alius auth. homil.* 1. 3. *in divers. Evang.* — [6] *Hilar. in Matth.* I. — [7] *Hieron. in Matth.* I.

qu'il y ait eu des noces ou un vrai mariage : *Cum virum audis, suspicio tibi non subeat nuptiarum.* Saint Epiphane [1] remarque fort bien que l'évangéliste ne dit pas que la sainte Vierge ait *épousé* Joseph, mais simplement qu'il l'avoit *fiancée;* il ne l'avoit pas prise pour être sa femme, mais pour en être le gardien.

Saint Jean Chrysostome [2], l'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu, et saint Bernard [3], enseignent que, quoique simplement fiancée, la sainte Vierge demeuroit avec saint Joseph, parce que, disent-ils, c'étoit la coutume parmi les Juifs de confier ainsi aux futurs époux la garde de celle qui leur étoit promise en mariage : *Mos Judæorum erat ut a die desponsationis suæ, usque ad tempus nuptiarum, sponsis sponsæ traderentur custodiendæ :* pratique qu'il seroit malaisé de prouver par les auteurs juifs. Seulement, on sait qu'entre les fiançailles et les noces ils mettoient souvent un intervalle assez long, et dont on a des preuves dans l'Ecriture et dans les livres des Juifs [4], et dans le fait même dont il s'agit ici, puisque la sainte Vierge demeura trois ou quatre mois fiancée à saint Joseph avant de devenir son épouse [5].

Pourquoi Joseph vouloit-il quitter la sainte Vierge ?

Mais si Joseph étoit informé de la pureté de Marie et de son innocence, comme le prétendent plusieurs auteurs, pourquoi, la voyant enceinte, vouloit-il l'abandonner ? s'il la croyoit coupable, pourquoi, étant juste, se contentoit-il de la quitter secrètement? N'étoit-ce pas conniver à son crime que de ne la pas dénoncer, et de ne la pas faire punir comme adultère? Ne savoit-il pas que Dieu punit non-seulement ceux qui commettent le crime, mais aussi ceux qui y consentent [6]? On répond qu'à la vérité la loi permet de mettre

[1] *Epiphan. hæres.* 78. *n.* 7. 8. Μνηοθευτείσης φησὶ τῆς Μαρίας, καὶ οὐκ εἶπε γαμηθείσης...· οὐκ ἔλαβε παρθένον εἰς χρῆσιν, ἀλλὰ μᾶλλον ᾠκοδομήθη αὐτῷ εἰς τὸ φυλάττειν. — [2] *Chrysost. in Matth. homil.* 4. — [3] *Bernard. in Missus est homil.* 2. *num.* 12. — [4] *Selden. Uxor. Hebr.* Léon de Modène, Cérém. des Juifs, p. 3. c. 3. Basnag. Hist. des Juifs, liv. v. c. 19. n. 12. *Vide et Grot. in Matth.* 1. 18. — [5] La *fiancée*, ארוסה, de la loi mosaïque n'est distinguée en droit de la *mariée*, נשואה, qu'en ce qu'elle reste séparée *quoad torum* de son époux. Mais si elle vient à manquer à la pureté, elle est passible de la peine des adultères. Voyez la note *a*, p. 253, de ma *Deuxième Lettre aux Israélites.* Autrefois les fiançailles précédoient souvent le mariage de plusieurs années; il en est résulté de graves inconvéniens. Les deux cérémonies se succèdent maintenant sans intervalle. La cérémonie du קדוּשׁין, que les Juifs modernes appellent improprement *fiançailles*, n'est qu'une simple promesse de mariage avec dédit. (Drach.) — [6] *Rom.* 1. 32.

en justice une femme adultère, et de la faire condamner à mort [1], mais qu'elle ne l'ordonne pas. On lit dans le livre des Proverbes que *celui qui retient une femme adultère est un insensé et un impie* [2]; mais aussi saint Joseph ne vouloit pas retenir la sainte Vierge dont la grossesse lui étoit connue, quoique la manière dont elle étoit devenue enceinte ne le lui fût pas; elle pouvoit avoir souffert une insulte et une violence malgré elle [3], ou Joseph pouvoit soupçonner qu'elle étoit devenue enceinte avant qu'elle lui eût été promise. Or, dans le doute, il ne pouvoit pas prendre d'autre voie que celle qu'il prit. Il est vrai qu'il auroit pu demander une explication à Marie; mais auroit-il cru ce qu'elle lui auroit dit, la chose étant aussi extraordinaire qu'elle l'étoit? Marie auroit pu, en voyant les inquiétudes de saint Joseph, lui donner des éclaircissemens sur ce qui étoit arrivé en elle; mais elle aima mieux attendre en silence que Dieu parlât pour elle, et qu'il guérît l'esprit de son époux.

Quelques-uns pensent que Joseph étoit informé du mystère de l'incarnation, et que, pénétré d'une profonde vénération pour la pureté de Marie, et ne se croyant pas digne de demeurer avec elle, il prit la résolution de la quitter secrètement. Saint Basile [4] dit que Joseph craignant de passer pour l'époux d'une créature si parfaite et si privilégiée, voulut l'abandonner sans bruit. Un auteur imprimé sous le nom d'Origène [5], croit que Joseph remarquant dans Marie un mystère ineffable et une chose qui lui étoit inconnue, se jugea indigne d'approcher d'elle, et pensa à se retirer, s'humiliant profondément, et disant à peu près comme saint Pierre disoit à Jésus-Christ dans l'Evangile : *Retirez-vous de moi parce que je suis un pécheur* [6]. Saint Bernard [7] avance la même chose, mais avec plus d'étendue. Il assure que c'est le sentiment des pères : *Accipe in hoc non meam, sed patrum sententiam.* Joseph, considérant la suprême dignité de Marie, et ne se regardant que comme un pécheur, ne pouvoit se résoudre à demeurer plus long-temps avec elle. Il ajoute : *Videbat et horrebat divinæ presentiæ certissimum gestantem insigne, et quia mysterium penetrare non poterat, volebat dimittere eam* : Ne pouvant pénétrer le mystère qui se passoit en elle, il aima mieux prendre le parti de se retirer que demeurer plus long-temps dans sa

[1] *Levit.* XX. 10. — [2] *Prov.* XVIII. 22. — [3] *Vide Deut.* XXII. 25. *et seqq.* — [4] *Basil. l.* I. *homil.* 25. *p.* 218. — [5] *Origen. in Dionys. homil.* I. — [6] *Luc.* V. 8. — [7] *Bernard. in Missus est, homil.* 2.

compagnie. Saint Jérome [1] dit à peu près dans le même sens : *Joseph sciens Mariæ castitatem, et admirans quod evenerat, celat silentio, cujus mysterium nesciebat.* L'ancien évangile de saint Jacques [2] raconte que Joseph ayant été absent de sa maison pendant environ six mois, et ayant trouvé à son retour que Marie étoit enceinte, en fut fort troublé, disant : Que ferai-je, et comment me présenterai-je devant le Seigneur, moi qui ai reçu cette vierge du temple du Seigneur, et qui ne l'ai pas bien gardée? Et s'adressant ensuite à Marie, il lui dit : O vous qui avez été nourrie dans le saint des Saints, et qui receviez la nourriture de la main des anges, qu'avez-vous fait? Elle répondit en pleurant : Je suis innocente, et je n'ai point vu d'homme. Et d'où vient donc ce qui paroît dans votre sein? Elle répliqua : Vive le Seigneur mon Dieu! je ne sais d'où cela est venu. A ces mots, Joseph fut saisi d'étonnement; il disoit en lui-même : Que ferai-je? si je cache son péché, je me rends coupable contre la loi du Seigneur, et si je l'accuse devant le peuple, je crains que je ne blesse la justice, et que je ne fasse condamner une personne innocente. L'auteur de l'ouvrage imparfait [3] sur saint Matthieu rapporte la chose à peu près de même, disant qu'il l'a prise dans une ancienne histoire.

Mais l'Ecriture ne nous dit rien de semblable. Il ne paroît pas que ce juste ait découvert ses sentimens et sa peine à son épouse, voulant ménager sa pudeur et lui épargner cette confusion. Saint Augustin [4] remarque que Joseph voyant son épouse enceinte, et la croyant adultère, ne voulut ni la faire punir ni approuver son crime; ce qui lui a été imputé à justice : *Cum eam comperisset esse prægnantem, cui se noverat non esse commixtum, et ob hoc nihil aliud quam adulteram esse credidisset, puniri tamen eam noluit, nec approbator flagitii fuit. Nam hæc voluntas ejus etiam justitiæ deputatur.* Le même saint relève dans un autre endroit [5] la justice de saint Joseph qui, voyant son épouse enceinte, ne put s'empêcher de la soupçonner d'adultère : *Restabat itaque certa adulterii suspicio;* mais comme la chose n'étoit connue que de lui, il se garda bien de la diffamer, aimant mieux lui être utile que de la punir : *Voluit prodesse peccanti non punire peccantem.* Saint Jean

[1] *Hieronym. in Matth.* 1. — [2] *Protevang. Jacobi, n.* 13. 14. — [3] *Author. operis imperf. in Matth. homil.* 5. — [4] *Aug. ep. olim.* 54, *nunc* 153. — [5] *Aug. serm.* 82. *de verbis Evang. p.* 444. *nov. edit.*

Chrysostome [1] raisonne sur cet événement à peu près comme saint Augustin.

En quel sens saint Joseph est-il nommé Juste ?

Quand au nom de *juste* que l'Ecriture applique à Joseph, la plupart des pères [2] l'expliquent dans le sens d'homme vertueux, bon, équitable, accompli en toutes sortes de vertus, et orné de toutes les qualités qui forment un homme de bien ; c'est l'idée ordinaire que l'Ecriture nous donne de l'homme juste, un homme parfait et agréable à Dieu. Et on ne peut douter qu'en effet saint Joseph n'ait possédé les vertus morales dans un degré fort éminent, puisqu'il a été choisi de Dieu pour remplir un ministère si important et si relevé dans l'économie de l'incarnation et de l'éducation de Jésus-Christ.

D'autres [3] expliquent ce temps de *juste* dans l'acception d'une justice rigoureuse et sévère, qui rend à chacun ce qui lui est dû, et qui est également exacte à punir le mal et à récompenser la vertu. Joseph voyant que Marie étoit enceinte, ne jugea pas qu'il pût la garder plus long-temps, ni tenir les engagemens qu'il avoit contractés avec elle, suivant cette parole de l'Ecriture : *Celui qui retient une adultère, est un insensé et un impie* [4]. Il prit donc le parti de la quitter ; mais, comme le prétendu crime qu'il soupçonnoit, étoit secret, il ne voulut pas l'exposer à la rigueur de la loi, ni la diffamer ; il résolut de lui donner secrètement des lettres de divorce, ou même de la quitter, et de se retirer dans quelque endroit inconnu. Dans tout cela, il crut suivre les règles de la plus exacte justice. La grossesse de Marie étoit manifeste ; cela suffisoit pour l'autoriser à la soupçonner d'adultère, et à la quitter. Mais comme il se pouvoit faire qu'elle eût souffert une violence, et qu'elle fût devenue enceinte malgré elle, il ne crut pas qu'elle méritât la mort, ni qu'il fallût l'accuser devant la justice, pour lui faire subir la rigueur de la loi.

Enfin quelques-uns prennent le nom de *juste*, comme s'il signifioit doux, béuin, clément, miséricordieux, par oppositien à la sévérité et à la rigueur de la justice. Le nom de *juste* et de *justice* se prend assez souvent de cette sorte dans l'Ecriture ; et saint Jean Chrysostome [5], saint Ambroise [6] et saint Augustin [7] favorisent cette explication. *Ne soyez pas trop juste*, dit Salomon [8], c'est-à-dire suivant les doc-

[1] *Chrys. in Matth. homil.* 4. — [2] *Chrysost. loco citato, pag.* 39. *Auth. operis imperf. in Matth. Maldon.* — [3] *Brugens. Pisc.* — [4] *Prov.* XVIII. 22. — [5] *Chrysost. in Matth. homil.* 4 *pag.* 39. 40. — [6] *Ambros. in psal.* CXVIII. ℵ 52. — [7] *Aug. serm.* 82. — [8] *Eccl.* VII. 17.

teurs hébreux, ne soyez pas trop clément ni trop compatissant, comme Saül le fut envers Agag roi des Amalécites. Isaïe [1], après avoir exhorté les Juifs à exercer la miséricorde, et à faire l'aumône, conclut : *Alors votre justice marchera devant vous.* Et le psalmiste dit : *Il a répandu ses biens, et les a distribués aux pauvres; sa justice demeure dans les siècles des siècles* [2]; où le terme de la *justice* se prend pour la miséricorde, et l'aumône. Et Daniel : *Rachetez vos péchés par vos aumônes* [3]. L'original chaldéen porte : *Rachetez vos péchés par la justice* [4]. L'Ecriture ne loue donc pas dans Joseph une indulgence nonchalante, ni une clémence vicieuse qui tolère le mal, et autorise l'abus par sa foiblesse. Il s'agit ici d'une douceur accompagnée de justice, de sagesse, de zèle et de lumière, mais éloignée de la trop grande sévérité et de l'excessive rigueur.

Quand saint Joseph est-il mort, et où est-il enterré?

Il ne nous reste plus qu'à examiner quand saint Joseph est mort, et où il a été enterré. On croit communément qu'il mourut avant que Jésus-Christ commençât d'annoncer l'Evangile. Jésus-Christ à l'âge de douze ans, alla à Jérusalem avec son père et sa mère, il en revint avec eux; et l'évangéliste ajoute qu'il leur demeuroit soumis [5]. Depuis ce temps-là il n'est plus fait mention de saint Joseph, en aucun endroit de l'Evangile, que comme d'un homme qui n'étoit plus en vie. C'est pourquoi les Juifs disent simplement, que Jésus est *fils du charpentier* [6], ou qu'il est *charpentier* lui-même [7]. Ils ne disent point que son père demeuroit parmi eux, mais seulement sa mère, ses frères et ses sœurs [8]. Sa mère et ses disciples sont invités au noces de Cana [9], mais non pas saint Joseph. Enfin Jésus étant près d'expirer, recommanda sa mère à saint Jean l'évangéliste [10]; ce qui ne seroit pas arrivé sans doute, si saint Joseph eût encore été en vie; car le Sauveur n'est pas le Dieu de la division, mais de l'union et de la charité [11].

Saint Epiphane [12] croit qu'il mourut âgé de quatre-vingt-douze ans, peu de temps après qu'il eut retrouvé dans le temple Jésus assis au milieu des docteurs. Un auteur imprimé sous le nom de saint Augustin [13], a prétendu que saint Joseph étoit encore en vie lorsque le Sauveur

[1] *Isai.* LVIII. 8. — [2] *Psalm.* CXI. 9. — [3] *Dan.* IV. 24. — [4] Le terme צדקה, littéralement *justice*, signifie dans les livres des rabbins et dans le langage vulgaire des Juifs : *aumône, œuvre de charité.* (DRACH.) — [5] *Luc.* II 51. — [6] *Matth.* XIII. 55. — [7] *Marc.* VI. 3. — [8] *Matth.* XIII. 55. 56. — [9] *Joan.* II. 1. 2. — [10] *Joan.* XIX. 26. 27. — [11] *Ambros. in Luc.* XXIII. — [12] *Epiphan. hæres.* 78. *n.* 10. — [13] *Aug. t.* 5. *append. p.* 27. *ser.* 1. *de S. Joseph.*

monta au ciel. Il applique à cette circonstance ce que dit le patriarche Joseph : *J'ai vu le soleil, la lune, et onze étoiles qui m'adoroient* [1]. Dans le sens allégorique le soleil est saint Joseph, la lune est la Vierge, les onze étoiles sont les apôtres, qui rendirent alors leurs adorations au Sauveur. Mais de telles allusions ne prouvent rien quand il est question d'un fait.

Saint Joseph mourut apparemment à Nazareth sa patrie ; et en ce cas il y aura été enterré ; car il fixa sa demeure dans cette ville depuis son retour d'Egypte [2] ; notre Sauveur y demeuroit encore au commencement de sa prédication, et il n'alla à Capharnaüm que quelque temps après. Quelques-uns croient que cette dernière ville étoit celle de saint Joseph, et Nazareth la patrie de la sainte Vierge. Il est certain que saint Joseph étoit assez connu à Capharnaüm, puisque quand Jésus-Christ y déclara aux Juifs qu'il étoit le pain vivant descendu du ciel, les Juifs dirent : *N'est-ce pas là le fils de Joseph, dont nous connoissons le père et la mère* [3] ? Quoi qu'il en soit, le temps de la mort de saint Joseph et le lieu de sa sépulture nous sont inconnus. On a montré dans les siècles postérieurs un tombeau que l'on disoit être le sien, dans la vallée de Josaphat près de Jérusalem ; mais les anciens n'en ont pas parlé, et il n'y a nulle apparence qu'il soit venu mourir à Jérusalem, où il n'a jamais fait sa demeure. Une preuve que l'on n'a pas conservé le souvenir du lieu de sa sépulture, c'est qu'on ignore où sont ses reliques, et qu'on ne montre nulle part aucune partie de ses os. Le jour de sa mort est marqué au 19 de mars dans des Martyrologes qui ont plus de 800 ans ; et l'Eglise latine en fait la fête ce jour-là. Les Cophtes et les autres Orientaux, et quelques Eglises d'Italie la célèbrent le 20 de juillet. L'Eglise de Milan remet cette fête au 12 de décembre, parce qu'elle n'en célèbre aucune des saints pendant tout le carême, selon le rit de la liturgie ambrosienne. C'est par la même vue sans doute, que dans le Bréviaire de l'ordre de Cluny, elle se trouve transportée au jeudi de la troisième semaine de l'avent. Par la même raison, dans plusieurs Bréviaires nouveaux des Eglises de France, la fête de saint Joseph se trouve placée en différens jours : à Paris, au 20 avril ; à Lyon, au 3 janvier ; à Sens et à Reims, au 12 décembre. On peut voir ce que disent les Bollandistes sur saint Joseph au 19 mars.

[1] *Genes.* XXXVII. 9. — [2] *Matth.* II. 23. — [3] *Joan.* VI. 42.

DISSERTATION

SUR LES MAGES

QUI VINRENT ADORER JÉSUS-CHRIST.

Etonnante merveille de l'adoration des mages. Objet et partage de cette Dissertation.

La venue des mages au berceau de Jésus-Christ, et l'adoration qu'ils lui rendent dans son enfance, est un des plus éclatans miracles du nouveau testament, une des plus fortes preuves de la divinité de Jésus-Christ, et un des plus grands triomphes de la grâce et de la foi, comme le remarque saint Jean Chrysostome [1]. L'étoile qui leur apparoît, porte tout d'un coup la lumière et l'ardeur dans leur esprit, et les engage à entreprendre un voyage long et périlleux, pour venir chercher un nouveau roi. Une ancienne prophétie, prononcée quinze cents ans auparavant par Balaam, leur revient dans l'esprit à la vue de ce phénomène. Ils se souviennent qu'il a été prédit *qu'une étoile sortira de Jacob, et qu'un dominateur s'élevera d'Israël* [2]. La lumière intérieure de la grâce leur fait connoître que ce nouvel astre est le signe de ce dominateur. Ils viennent à Jérusalem; ils demandent hardiment où est le nouveau roi; on leur dit que le lieu de la naissance du Messie est Bethléhem; ils y vont; ils trouvent un enfant, pauvre, foible, sans aucune apparence de royauté; ils l'adorent; ils lui offrent leurs présens. Se peut-il un événement plus singulier, et un effet plus surprenant de la foi la plus vive et la plus éclairée?

Nous n'entreprenons pas ici d'examiner toutes les circonstances de la venue des mages. Nous nous bornons à ce qui regarde leur personne, leur pays, et l'étoile qui leur apparut.

Signification et origine du nom de *mages*. Quels étoient les mages des Perses?

Le nom de *mages* se prend ou dans un sens générique, pour toute sorte de magiciens, de devins, de tireurs d'horoscopes, d'interprètes des songes; ou pour les prêtres et les devins des Perses, auxquels le nom des mages étoit par-

[1] *Chrysost. homil.* 6. *in Matth.* — [2] *Num.* XXIV. 17.

ticulièrement affecté. On dérive ce nom de l'hébreu מוג, *moug*, qui signifie se fondre, s'écouler; et dans un sens figuré, se décourager [1]. On croyoit que la magie avoit la vertu d'inspirer de la frayeur aux armées, et que les mages pouvoient par leur art, causer cet effet dans les troupes de leurs ennemis. D'autres le dérivent de l'hébreu, הגה, *hagah* [2], d'où vient *maheghim*, ceux qui marmottent, qui parlent bas et entre leur dents, comme faisoient les magiciens dans leurs prières et leurs crémonies magiques.

La plupart des anciens [3] enseignent que les mages des Perses devoient être nés d'un inceste du fils avec sa mère, ou du père avec sa fille, choses qui n'étoient nullement rares dans ce pays-là, où ces sortes de mariages n'étoient pas défendus. Leur étude principale étoit la théologie et la religion; ils étoient les prêtres et les devins des Perses [4]. Leur profession étoit en très-haute considération, et les rois mêmes étoient obligés de se faire instruire sous leur discipline [5]. Ils tenoient un rang parmi les conseillers du prince [6]. On ne décidoit rien sans avoir leur avis. Ils punissoient ou récompensoient à leur gré. Cambyse, en partant pour son expédition contre l'Egypte, leur laissa le gouvernement de l'empire; et après la mort de ce prince, ils s'emparèrent de la souveraine autorité, et en demeurèrent pendant quelque temps les maîtres.

La plupart des mages méprisoient les richesses, vivoient dans une grande retraite, et pratiquoient d'extrêmes austérités [7]. Ils couchoient sur la terre nue, et ne se nourrissoient que de pain, de légumes et de fromage. Leur habit étoit blanc. Ils obéissoient à un supérieur tiré de leur corps. Ils ne brûloient point leurs morts, craignant de souiller le feu, pour lequel ils avoient un souverain respect. L'objet principal de leur étude étoit la magie, non la magie noire et diabolique [8], mais la magie naturelle. Ils se mêloient de prédire l'avenir, d'interpréter les songes, et de lire dans les astres la bonne ou la mauvaise fortune des hommes. Ils n'avoient ni temples, ni autels, ni statues, ne croyant pas

[1] *Dissolvi, diffluere. Vide Stanley, part.* 14. *Philosoph. Persar. et Clerici Indic. Philolog. ibidem.* — [2] *Meditari, mussitare. Vide Isai.* VIII. 19. *Qui strident in incantationibus suis.* (Hebr. המצפצפים והמהגים, *qui pipiunt et mussitant.*) — [3] *Vide Menag. not. in Laert. Proœm.* — [4] *Hesych.* Μαγοι· τὸν θεοσεβῆ καὶ ἱερέα οἱ Πέρσαι λέγουσι. — [5] *Cicero, de Divin. l.* 1. *c.* 41. — [6] *Dio. Chrysos. orat. Boristhenica.* — [7] *Laert. in Proœm. Hieron. contra Jovinianum.* — [8] *Laert. in Proœm. ex Dinonis Persicis.*

que la divinité pût être renfermée dans un lieu; mais ils entretenoient un feu perpétuel dans un grand enclos découvert, où ils entroient tous les matins, tenant un faisceau de verges, faisant de longues prières, et ayant la tête couverte d'un bonnet, avec des pendans qui leur tomboient sur les joues et jusque sur les lèvres [1]. Ils sacrifioient sur les montagnes dans un lieu pur. Le mage faisoit d'abord une longue prière, ayant sa tiare sur la tête. Puis on assommoit la victime d'un coup de massue; on la mettoit en pièces; on plaçoit ses parties sur un lit d'herbes fraîches, et après avoir chanté la théogonie ou la généalogie des dieux, ils emportoient la chair de la victime, et en faisoient ce qu'ils jugeoient à propos. Voilà quels étoient les mages des Perses.

Différentes conjecturessur le pays des mages qui vinrent adorer Jésus-Christ.

C'est apparemment l'idée qu'on a eue que les mages étoient les philosophes perses, qui a fait écrire à plusieurs anciens [2], que ceux dont nous parlons, étoient venus de la Perse pour adorer Jésus-Christ. Cette opinion a trouvé un grand nombre de défenseurs parmi les nouveaux commentateurs [3]. Les Arméniens [4] prétendent qu'ils étoient natifs du village de Maveg, sur le lac de Ran en Arménie. L'Evangile apocryphe de l'enfance du Sauveur croit qu'ils étoient disciples de Zoroastre, et par conséquent qu'ils étoient venus de la Perse. Bède et l'abbé Rupert [5] semblent croire qu'ils étoient venus des trois parties du monde, de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe. Du moins ils disent qu'ils désignoient les trois parties de la terre: et c'est ce que nos peintres ont voulu signifier en dépeignant un Ethiopien, un Perse et un Grec ou un Romain. Un ancien auteur qui se trouve dans les OEuvres de saint Augustin [6], les fait venir du fond de l'Ethiopie. L'auteur *de Mirabilibus sacræ Scripturæ* [7], parmi les OEuvres du même père, les amène de la terre d'Hévilath. Tertullien [8] insinue qu'ils venoient du pays de Damas.

Mais la plupart de ces conjectures sont insoutenables : ni l'Afrique, ni l'Egypte, ni l'Ethiopie, ne sont à l'orient

[1] *Vide Herodot. l. I. c. 131. et Strab. l. XV. p. 503.* — [2] *Chrysost. homil. 7. in Matth. Author. Oper. imperf. Cyrill. Alex. l. IV. in Isai. Juvencus poeta, Clem. Alex. l. I. Strom. Basil. de humana Christi Nativit. Theophil. in Matth.* — [3] *Maldon. Spanheim. Drus. Genebr. Petav. Scalig. alii innumeri.* — [4] Chardin, Voyage de Perse, tom. III. pag. 131. — [5] *Beda et Rupert. in Matth. 11.* — [6] *Aug. serm. olim. 9. de Sanctis, nunc 128. in Appendice.* — [7] *Author de Mirabilibus sacræ Script. q. 4.* — [8] *Tertul. contra Judæos.*

de la Judée; l'Arménie et Damas sont au nord. Pour ce qui est du nom des mages, qui a fait croire que ceux-ci venoient de la Perse, il ne prouve rien pour le temps dont nous parlons; car depuis que les Perses eurent étendu leur empire sous Cyrus et sous ses successeurs, dans la plus grande partie de l'Orient, on donna le nom de *mages* à la plupart des prêtres et des devins des nations soumises à cette monarchie; et de là est venue l'équivoque de ce terme. On comprit sous ce nom les devins ou les prophètes des Chaldéens, des Arabes et des autres peuples; et il y a toute sorte d'apparence que saint Matthieu a pris ici le nom de *mages* dans toute l'étendue qu'il avoit de son temps dans tout l'Orient, pour signifier des hommes qui faisoient profession de sagesse, et de prédire l'avenir par l'inspection des astres, ou autrement.

Deux raisons principales nous persuadent de ce que nous venons de dire: la première, est le pays d'où venoient ces hommes; et la seconde, est la profession de sagesse qu'ils faisoient. Ils venoient de l'Orient [1], et étoient de la même profession que Balaam, qui avoit prononcé la prophétie de l'apparition de l'étoile qui les attira à Bethléhem. L'Ecriture, sous le nom d'*Orient*, entend pour l'ordinaire, l'Arabie-Déserte, la Mésopotamie, la Chaldée. Balaam étoit de l'Arabie-Déserte: ces pays avoient des mages, ou des hommes qui se piquoient de sagesse, et de prédire l'avenir. C'est ce qu'il faut montrer avec plus d'étendue.

Il paroît que les mages qui vinrent adorer Jésus-Christ habitoient aux environs de l'Euphrate.

Balaam dit lui-même qu'il étoit venu *du pays d'Aram et des montages d'Orient* [2]. Il étoit de la ville de *Péthura*, *sur le fleuve des enfans de son peuple* [3], c'est-à-dire, de *Péthora* ou *Pacora* sur l'Euphrate. Eusèbe met Péthora au-dessus ou au-delà de la Mésopotamie [4]. Il ne dit point si elle est en-deçà ou au-delà de l'Euphrate. Nous aimerions mieux la mettre en-deçà, et dans la Syrie ou dans l'Arabie-Déserte.

Tous ces pays sont connus dans des livres saints, sous

[1] *Matth.* II. 1. *Ecce magi ab Oriente venerunt Jerosolymam.* — [2] *Num.* XXIII. 7. — [3] *Num.* XXII. 5. *Misit ergo nuntios ad Balaam filium Beor ariolum, qui habitabat super flumen terræ filiorum Ammon.* (Hebr. . . . . אל בלעם בן בעור פתורה אשר על הנהר ארץ בני עמו, *ad Balaam filium Beor*, (*ad*) *Pethuram quæ est super flumen terræ filiorum populi sui.* Chal. לפתור ארם דעל פרת, *ad Pethuram Syriæ quæ est super Euphraten.*) — [4] *Euseb. in locis*, Παθουρὰ ὑπὲρ τὴν Μεσοποταμίαν πόλις.

le nom d'*Orient*. Jérémie désigne sous le nom d'*enfans de l'Orient*, les Arabes scénites et les Sarrasins [1], peuples sans villes, sans maisons, sans demeure fixe, qui habitoient sous des tentes, et qui coupoient leurs cheveux en rond [2]. *Levez-vous*, dit Jérémie, en s'adressant aux Chaldéens de la part du Seigneur; *marchez contre Cédar, et ravagez les enfans de l'Orient. L'ennemi prendra leurs tentes et leurs troupeaux; il enlevera leurs chameaux, et répandra la frayeur dans tout le pays. Marchez contre ce peuple qui vit en paix et sans aucune crainte. Ils n'ont ni portes ni serrures; je vais disperser à tous les vents ces peuples qui portent leurs cheveux coupés en rond.*

Abraham ayant donné tout son bien à Isaac, fit des présens aux fils de ses autres femmes; et les séparant de son fils Isaac, *il les fit aller dans le pays qui regarde l'Orient* [3], c'est-à-dire dans l'Arabie-Déserte ou Pétrée. Job qui demeuroit dans l'Idumée-Orientale, à Bosra ou aux environs [4], est qualifié, *un homme puissant entre les peuples de l'Orient*; c'est-à-dire, entre les Syriens, les Arabes et les Chaldéens. Les prophètes [5] marquent en plusieurs endroits que les Hébreux captifs reviendroient *de l'Orient* dans leur pays; c'est-à-dire, de la Chaldée dans la Judée. Il est donc indubitable que l'Arabie-Déserte, la Mésopotamie et la Chaldée, sont nommées *Orient* dans les livres saints. Ainsi il y a toute sorte de vraisemblance que les mages étoient venus de ce pays-là dans la Judée.

L'autre raison qui nous en persuade, est la profession de sagesse qu'ils faisoient, et le nom de mages qu'ils portoient. On sait que les Chaldéens avoient des sages qui se mêloient de prédire l'avenir. Daniel en nomme de plusieurs sortes, et toute son histoire est une preuve de l'attachement qu'avoient les Chaldéens à l'interprétation des songes et des prodiges. L'exemple de Nabuchodonosor et de Baltassar le montre assez. Les profanes nous apprennent mille choses des sages de Chaldée. Stanley [6] a consacré toute la treizième partie du second livre de son histoire de la Philosophie à nous décrire celle des Chaldéens. Les Arabes et les Iduméens, connus aussi dans l'Ecriture sous le nom d'*Orientaux*, se piquoient de sagesse et de connoissances rele-

[1] *Jerem.* XLIX. 28. *et seqq.* — [2] *Herodot. lib.* III. *c.* 8. — [3] *Gen.* XXV. 5. 6. — [4] Voyez le commentaire sur Job, I. 3. — [5] *Isai.* XLIII. 5. *Baruch.* IV. 37. V. 5. *Zach.* VIII. 7. — [6] *Stanley, Hist. philosoph. l.* II. *parte* XIII.

vées. *N'y a-t-il plus de sagesse dans Théman?* dit Jérémie [1]. Théman étoit dans l'Idumée-Méridionale. Et Abdias dit : *Je perdrai les sages de l'Idumée*, dit le Seigneur [2]. Job et ses amis étoient de ces sages d'Orient. Il est dit de Salomon [3] que sa sagesse surpassoit celle de tous les Orientaux. Enfin les Grecs reconnoissent que leurs philosophes ont beaucoup profité du commerce et des leçons des sages d'Orient. Porphyre assure que Pythagore consulta les sages d'Arabie.

Balaam, qui étoit du même pays, étoit un devin ou un prophète fameux, du temps de Moïse. Les pères et les commentateurs reconnoissent que les mages qui vinrent adorer Jésus-Christ étoient des successeurs de cet ancien sage; et que ce fut sur sa prophétie qu'ils vinrent à Jérusalem chercher le nouveau roi, dont ils avoient vu le signe dans leur pays. Ils s'en expliquent eux-mêmes d'une manière assez claire : *Où est le roi des Juifs nouvellement né? car nous avons vu son étoile dans l'Orient* [4]. En quel endroit de l'Ecriture la venue du Messie est-elle désignée sous le symbole du lever d'une étoile? et par quelle autre voie ces étrangers pouvoient-ils connoître que ce nouveau phénomène désignoit la venue du Messie attendu des Juifs, sinon par la prophétie de Balaam, qui s'étoit conservée dans leur nation, et qui étoit passée jusqu'à eux par tradition de père en fils? Les philosophes d'Orient, de Chaldée, de Mésopotamie, d'Arabie, de Cappadoce n'étoient guères connus alors que sous le nom général de mages [5]. Les Septante donnent d'ordinaire le nom de mages aux sages qui étoient à Babylone du temps de Daniel. Il est donc fort vraisemblable que saint Matthieu a voulu marquer sous ce nom des sages de Chaldée ou de l'Arabie-Déserte; en un mot des savans du pays du fameux prophète Balaam, soit qu'on le mette en-deçà ou au-delà de l'Euphrate.

L'opinion que nous venons d'appuyer sur le pays des mages, en les faisant venir de l'Arabie-Déserte, de la Chaldée ou de la Mésopotamie (car il faut avouer qu'on ne sauroit précisément fixer le lieu de leur demeure), cette opinion est assez commune parmi les pères [6] et les commen-

[1] *Jerem.* XLIX. 7. — [2] *Abdias*, ℣ 8. — [3] 3. *Reg.* IV. 30. — [4] *Matth.* II. 2. — [5] *Vide Plin. lib.* XXX. *cap.* I. *et Grot. ad Matth.* II. — [6] *Tertul. contra Judæos, et lib.* III. *contra Marcion. Justin. Dialog. cum Tryphone. Epiphan. Epitome fidei Cathol. alii nonnulli.*

tateurs [1]; et elle a par-dessus l'autre de bonnes preuves tirées de la notion du terme d'*Orient*, que l'Ecriture fixe aux pays que nous avons nommés. Ajoutez la facilité de venir de ces pays, qui sont sur l'Euphrate, en peu de jours à Jérusalem, ville fort connue dans toutes les provinces dont nous parlons.

Quelle étoit la profession des mages qui vinrent adorer J.-C.

Quant à la profession des mages, nous savons que plusieurs pères [2] ont cru que les mages qui vinrent adorer le Sauveur étoient de vrais magiciens, qui exerçoient les arts curieux et diaboliques de la divination, de l'astrologie judiciaire et des enchantemens. La plupart des anciens avoient porté le même jugement sur Balaam; ils le croyoient idolâtre et vrai magicien [3].

Mais d'autres pères [4] et plusieurs commentateurs [5] ont cru que la magie des mages qui vinrent adorer Jésus-Christ, non plus que celle de Balaam, n'étoit qu'une magie permise et naturelle. Saint Epiphane [6] croit qu'ils étoient de la race d'Abraham et de Cétura, dont les enfans s'établirent dans la Magodie. L'abbé Rupert [7] leur donne le nom de prophètes et d'hommes inspirés. Origène [8] croit que les mages s'étant aperçus dans leurs opérations magiques que le pouvoir du démon étoit fort affoibli, s'appliquèrent à en découvrir la cause, et qu'ayant aperçu dans le même temps un astre extraordinaire, ils jugèrent que c'étoit l'astre dont avoit parlé Balaam, qui marquoit la naissance d'un nouveau roi d'Israël, lequel auroit sans doute un pouvoir beaucoup plus grand que les démons et les spectres qu'ils avoient consultés jusqu'alors. C'est ce qui les détermina à aller le chercher, pour lui rendre leurs adorations. Saint Basile [9] et saint Ambroise [10] ont eu à peu près la même pensée.

[1] *Tostat. Mariana, Barrad. Grotius, Cornelius a Lapide, Ligfoot.* — [2] *Ignat. epist. ad Ephes. Justin. Dialog. cum Tryph. Origen. homil.* 13. *in Num. et l.* I. *contra Celsum. Ambros. l.* II. *in Luc. Tertul. de idololat. Basil. de humana Christi nativit. Hieron. in Matth.* II. *et in Isai.* XIX. *et* XLVIII. *Hilar. l.* IV. *de Trinit. n.* 36. *Aug. serm.* 2. *et* 5. *de Epiphan.* — [3] Voyez le commentaire sur les Nombres, chap. XXII. 5. — [4] *Hieronym. in Dan.* II. *col.* 1077. *nov. edit. Consuetudo, et sermo communis, magos pro maleficis habet, qui aliter habentur apud gentem suam, eo quod sint philosophi Chaldæorum et ad artis hujus scientiam reges quoque et principes ejusdem gentis omnia faciunt. Vide Author. operis imperf. in Matt. et Author. quæst. ex N. T. quæst.* 63. — [5] *Vat. Burg. Hamm. Jans. Iprens. Erasm. Ligfoot. Mald.* etc. — [6] *Epiphan. Epitome Fidei cathol.* — [7] *Rupert. in Matt.* II. — [8] *Origen. l.* I. *contra Cels. Vide et homil.* 13. *in Num.* — [9] *Basil. de humana Christi gener.* — [10] *Ambros. in Luc. l.* II. *p.* 1297.

Tertullien [1] semble dire que ce fut par l'astrologie que les mages connurent la venue de Jésus-Christ. Jusqu'alors, dit-il, cette science étoit permise; mais depuis la naissance du Messie elle est interdite et condamnée : *Etenim scientia ista usque ad Evangelium fuit concessa, ut Christo edito nemo exinde nativitatem alicujus de cœlo interpretetur.* Saint Jérôme [2] semble avoir pris d'Origène ce qu'il dit, que les mages, instruits par les démons, ou par la prophétie de Balaam, que le fils de Dieu étoit né pour détruire toute la vertu de la magie, étoient venus de l'Orient pour adorer le roi nouveau-né : *Magi de Oriente docti a dæmonibus, vel juxta prophetiam Balaam intelligentes natum filium Dei, qui omnem artis eorum destrueret potestatem, venerunt Bethlehem.* Ce qu'il y a de certain, c'est que selon Josèphe [3], et même selon les auteurs profanes de ce temps-là [4], tout l'Orient étoit alors dans l'attente d'un monarque qui devoit sortir de la Judée, et qui devoit posséder l'empire du monde.

Les mages qui vinrent adorer J.-C. étoient-ils rois ?

On dit communément que les mages étoient rois dans leur pays [5]; mais les anciens n'en ont pas parlé d'une manière si positive. Il est vrai qu'on cite Tertullien [6], comme s'il les avoit reconnus pour rois; mais cet auteur, après avoir cité ces paroles du psaume, *Les rois d'Arabie et de Saba lui offriront des présens* [7], ajoute simplement : Car l'Orient a d'ordinaire des mages pour rois : *Nam et magos reges fere habet Oriens.* Ce que Tertullien suppose en cet endroit, que les rois d'Orient étoient mages pour la plupart, est assurément très-contestable et très-douteux, pour ne rien dire de plus. Et si la royauté des mages n'est fondée que sur cela, on peut sans détour la nier absolument.

Saint Hilaire [8] est encore plus obscur que Tertullien. En parlant de la venue des mages, il dit que le travail de l'Egypte a été comme consacré par le travail de ses princes : *In principum labore totius Ægypti, labor demonstratus est.* Il fait allusion à un passage d'Isaïe [9], où il est dit que le travail de l'Egypte sera consacré au Seigneur. On allègue encore saint Jean Chrysostome, homélie 6 sur saint

[1] *Tertul. de idololatria.* — [2] *Hieron. in Isai.* XIX. *col.* 182. *nov. edit.* — [3] *Joseph. de Bello, l.* VII. *c.* 12. *pag.* 961. — [4] *Tacit. lib.* V. *Sueton. in Vespas.* — [5] *D. Thom. Strabus seu Gloss. ordinar. Albert. Magn. Lyran. Carthus. in Matt. Incognitus in Psalm. Mald. alii plerique.* — [6] *Tertull. contra Judæos, et lib.* III. *contra Marcion.* — [7] *Psal.* LXXI. 10. — [8] *Hilar. lib.* II. *de Trinit. n.* 38. — [9] *Isai.* XLV. 14.

Matthieu; l'auteur de l'ouvrage imparfait; saint Basile, homélie sur la naissance du Sauveur; l'auteur du commentaire sur les Psaumes, sous le nom de saint Jérôme [1]. Mais dans tous ces écrivains on ne trouve rien de favorable à l'opinion qu'on leur attribue.

L'auteur du sermon sur le baptême, cité sous le nom de saint Cyprien [2], donne expressément aux mages le nom de *rois;* mais cet ouvrage est d'un ami de saint Bernard, nommé Arnaud, abbé de Bonnevalle. Celui qui a composé les sermons *ad Fratres in eremo* [3], sous le nom de saint Augustin, leur fait le même honneur; mais tout le monde sait que cet écrivain est fort récent, et ne passe pas le treizième ou peut-être le quatorzième siècle. Le sermon douzième, publié autrefois sous le nom de saint Ambroise [4], leur donne expressément le nom de trois rois; mais ce sermon est de saint Césaire d'Arles, qui vivoit au sixième siècle, et encore le nom de *rois* y est fort douteux, et paroît ajouté après coup. Paschase Radbert [5], qui florissoit au neuvième siècle, dans l'abbaye de Corbie, est tout-à-fait exprès pour la royauté des mages : *Magos reges extitisse, nemo qui historias legit gentilium, ignorat.* Théophylacte [6] parmi les Grecs reconnoit les mages pour rois. Mais Nicéphore [7], plus ancien que lui, se contente de dire qu'ils étoient illustres, et par leur science, et par leur puissance. Voilà ce que nous trouvons de plus fort pour cette opinion parmi les anciens et les modernes.

Comme ni l'Ecriture ni les plus anciens pères ne parlent d'une manière bien expresse sur cette qualité de roi attribuée aux saints mages, et que l'Eglise jusqu'ici n'a exigé sur ce fait aucune croyance certaine, et a laissé la liberté d'en examiner les preuves et d'en contester la vérité, nous avouons que cette royauté ne nous paroît pas assez bien appuyée pour la recevoir comme indubitable. Il est vrai que les mages ont eu autrefois dans la Perse une assez grande autorité, et que les rois mêmes se faisoient instruire par les mages; mais les mages n'ont jamais régné ordinairement dans aucun pays que nous sachions; et surtout au temps

[1] *In Psal.* LXXI. — [2] *Cyprian, seu Arnald. Abb. Bonævall. serm.* 2. *de septem. cardin. operib. Non satis est quod angeli locuti sunt, quod apparuit stella regibus.* — [3] *Serm.* 43. *ad Fratres in eremo.* — [4] *Cæsar. serm.* 139. *in app. tom.* V. *saneti August. inter Cæsarian.* 43. — [5] *Paschas. Radb. in Matt.* II. — [6] *Theophylact. in Matt.* II. — [7] *Nicephor. l.* I. *c.* 13. *Hist. eccles.* Σοφοί τινες οὗτοι, καὶ τῶν εὐγενεστάτων καὶ χρήσει πολλῷ διαφέροντες.

de la naissance de notre Seigneur, il n'y avoit nul pays, ni de Perse, ni de Chaldée, ni de Mésopotamie, ni d'Arabie, où l'on donnât aux rois le nom de *mages*, ni où il fallût être mage pour régner.

Autres remarques sur le nombre et le nom des mages qui vinrent adorer J.-C., et sur leur mort et leur culte.

Quant au nombre des mages, il y a fort long-temps qu'il est fixé à trois. Saint Léon le suppose partout [1]; saint Césaire le dit expressément dans le sermon que nous avons cité [2]. On voit la même chose dans deux sermons attribués autrefois à saint Augustin; mais le premier de ces deux sermons [3] se trouve ailleurs sous le nom d'Eusèbe d'Emèse, et le second [4] porte le nom de saint Léon dans tous les manuscrits. Bède, l'abbé Rupert [5], et après eux une foule de commentateurs l'enseignent de même; c'est le sentiment le plus commun, et presque le seul qui soit aujourd'hui suivi dans l'Eglise. Il est fondé principalement sur ce qui est dit dans l'Evangile, qu'ils présentèrent à Jésus-Christ de l'or, de la myrrhe et de l'encens [6]. On a supposé que chacun d'eux lui avoit fait son présent.

Mais ce sentiment n'a pas toujours été reçu dans l'Eglise. L'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu [7] cite d'anciens livres apocryphes qui portoient le nom de Seth, et qui disoient que les mages avoient été douze, choisis de toute leur nation, et se succédant de père en fils depuis plusieurs siècles, pour observer le moment de l'apparition de l'étoile prédite autrefois par Balaam. Ils montoient pour cela sur une montagne, d'où ils observoient le lever des astres, jusqu'à ce qu'enfin ils découvrirent l'étoile qu'ils attendoient depuis tant de siècles. L'auteur de la Glose ordinaire, sans limiter leur nombre, dit simplement qu'ils étoient en grand nombre.

On donne aujourd'hui communément aux mages des noms inconnus à toute l'antiquité. On les appelle *Gaspard*, *Melchiord*, *Balthasar*; mais ces noms sont nouveaux, et on en trouve d'autres aussi douteux que ceux-là dans quelques auteurs peu certains : par exemple, on veut qu'ils aient porté en grec les noms de *Magalat*, *Galgalat*, *Saracin*; et en hébreu, *Apellius*, *Amerus*, *Damascus*, ce qui a été inventé par des gens également ignorans en grec et en hé-

[1] *Leo Magn. sermonib.* 1. 4. 5. 6. 7. 8. *de epiph. et Epist.* 16. *cap.* 2. — [2] *Cæsar. serm.* 139. *Append. tom.* v. *S. August.* — [3] *Serm.* 136. *append. olim.* 29. *de tempor.* — [4] *Serm. nunc* 132. *append. t.* v. *olim.* 33. *de tempore.* — [5] *Beda et Rupert. in Matt.* 11. — [6] *Mart.* 11. 11. — [7] *Autor. oper. imperf. homil.* 2.

breu. D'autres les nomment *Ator*, *Sator*, *Parauoras* [1]; tous noms forgés à plaisir, et inconnus avant le douzième siècle.

L'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu [2] dit que saint Thomas ayant trouvé les mages dans la Perse, les instruisit, les baptisa, et les employa avec lui à la prédication de l'Evangile. On veut qu'ils aient souffert le martyre dans une ville d'Arabie. Les Arméniens les font mourir à Maveg en Arménie. On montre leurs corps à Cologne, et on les y honore d'un culte particulier. Voilà ce que nous trouvons de plus remarquable sur la personne des mages.

Temps du départ et de l'arrivée des mages qui vinrent adorer J.-C.

La temps de leur arrivée dans la Judée est un point qui a beaucoup exercé les chronologistes. La décision de cette difficulté dépend beaucoup de la distance du pays d'où on les fait venir. Ceux qui veulent qu'ils soient partis de la Perse [3] leur donnent deux ans pour faire leur voyage; supposant que l'étoile leur apparut deux ans avant la naissance du Sauveur, selon ce qui est dit dans l'Evangile, qu'Hérode fit mourir les enfans de Bethléhem depuis deux ans et au-dessous, suivant le temps que les mages lui avoient dit [4]. D'autres ne les font arriver à Bethléhem que deux ans après la naissance du Sauveur, supposant que l'étoile ne leur apparut qu'au moment de sa naissance. D'autres [5] enfin les font partir au moment de la naissance du Sauveur et de l'apparition de l'étoile, et les amènent à Bethléhem pour le treizième jour après cette naissance. Mais afin de leur faire faire la diligence nécessaire pour arriver en treize jours de la Perse à Bethléhem, ils leur donnent des dromadaires, qui sont des animaux fort prompts et fort légers.

Saint Jean Chrysostome [6], sans déterminer le temps de leur arrivée, et pour n'être pas resserré dans le terme de deux ans, dit que l'étoile a pu paroître avant la naissance du Sauveur; et qu'Hérode craignant de manquer celui qu'il cherchoit, prit plus de temps qu'il n'y en avoit que l'étoile étoit apparue pour faire mourir les enfans de Bethléhem. Quelques-uns [7] ont voulu que l'étoile ait paru dès le temps

[1] *Vide Casaub. in Baron. et Bolland. Maii, t. 1. p. 7. 8.* — [2] *Homil. 11. in Matt.* — [3] *Quid. apud Theoph. Auth. serm. 131. et 132. in Epiphan. appendid. tom. 5. S. Augus.* — [4] *Matt. 11. 16.* — [5] *Epiphan. hæres. 52. Euseb. seu Hieron. in Chron. Nicephor. lib. 1. cap. 13. Beda. Alii.* — [6] *Chrysost. homil. 7. in Matt.* — [7] *Bolland. April. t. 1. p. 8. Maii, t. 1. p. 7.*

de l'incarnation du fils de Dieu ; d'autres [1], dès le temps de la conception de saint Jean-Baptiste. Mais personne n'a osé fixer le temps précis du départ des mages, quoique la plupart aient fixé leur arrivée à Bethléhem le treizième jour après la naissance de Jésus-Christ. En les faisant venir des bords de l'Euphrate, c'est-à-dire des environs de Pathura ou même de la Chaldée ou de la Babylonie, ils ont pu arriver à Jérusalem en moins de vingt jours, en traversant l'Arabie-Déserte sur des chameaux, qui sont la monture ordinaire de ce pays-là. De l'Euphrate à Jérusalem il n'y a pas plus de deux cents lieues.

Quelle pouvoit être la nature de l'étoile qui apparut aux mages.

Venons maintenant à l'étoile qui apparut aux mages, et que saint Augustin [2] appelle la magnifique langue du ciel. Quelques anciens [3] ont avancé que c'étoit un astre nouveau, créé exprès pour annoncer aux hommes la naissance du Messie ; d'autres [4], que c'étoit une espèce de comète, qui avoit paru extraordinairement dans l'air. Ligfoot [5] veut que ç'ait été la même lumière qui avoit apparu aux pasteurs près de Bethléhem, et qui se fit voir aussi de loin aux mages qui étoient dans leur pays, et qui la virent comme une étoile arrêtée sur la Judée. Plusieurs autres [6] ont avancé que c'étoit un ange revêtu d'un corps lumineux en forme d'étoile, et qui, ayant son mouvement déterminé du côté de la Judée, détermina les mages à le suivre. Saint Jean Chrysostome, Euthyme, Césarius et Théophylacte confirment ce sentiment, parce que cet astre sembloit intelligent et raisonnable, paroissant, disparoissant, s'arrêtant, s'avançant lorsqu'il le jugeoit à propos.

L'auteur du commentaire imparfait sur saint Matthieu, dit que cette étoile descendit sur la montagne où les mages l'attendoient depuis plusieurs générations, et qu'elle leur apparut ayant au milieu d'elle comme la forme d'un jeune

[1] *Bolland. Maii, t.* 1. *supplement. p.* 519. 320. *Thoynard Harmon. Evang. anno* 2 *ante Christ nativit. art.* 3. — [2] *Aug. t.* V. *serm.* 200. *nov. edit. olim* 30 *de tempore. Quid erat nisi magnifica lingua cœli? Et serm.* 203. *olim* 64. *de divers initio. Stellam sibi apparentem, et pro infante Verbo visibiliter loquentem, velut linguam cœli secuti sunt.* — [3] *Leo Magn. serm.* 1. *de Epiphan. Chrysost. in Matt. homil.* 6. *Basil. de humana Christi nativ. Ambros. lib.* II. *in Luc. cap.* 2. *Author. de mirabilib. sacr. script. Fulgent. homil. de Epiph. Author. serm.* 131. *append. tom.* V. *S. Aug.* — [4] *Orig. lib.* 1. *contra Cels. Maldon. Grot. Scultet.* — [5] *Ligfoot. Hor. Talmud, et in Harmon.* — [6] *Ita Evang. Infantiæ. Chrysost. et Theophyl. in Matt. Author de mirabilib. sacr. Script. Cæsar. dialog.* 20 *Maldon.*

enfant, avec une croix au-dessus de lui ; qu'il leur parla et leur ordonna de se rendre en Judée. Saint Epiphane [1] a suivi la même tradition qui est tirée du livre apocryphe de Seth. D'autres [2] ont avancé que cette étoile étoit le saint Esprit, lequel apparut aux mages sous cette figure, comme il se fit voir ensuite au baptême de Jésus-Christ sous la forme d'une colombe. Saint Ignace [3] dit que cette étoile jetoit un éclat qui surpassoit celui de toutes les autres étoiles, et que le soleil, la lune et les autres astres lui servoient comme de compagnie, et formoient son cortége ; elle dominoit sur tout cela par son éclat, et tout le monde étoit dans l'admiration en considérant cette lumière.

Il semble que ce phénomène n'a pas été inconnu aux auteurs profanes. Nous ne parlons point d'une comète qui, au rapport de Pline, parut à Rome sept jours de suite, après la mort de Jules César, au commencement du règne d'Auguste, et qui ayant été prise pour l'âme de César, fut adorée à Rome dans un temple particulier [4]. Plusieurs de nos auteurs l'ont prise comme un présage de la venue de Jésus-Christ. Mais elle a paru trop long-temps avant la naissance du Sauveur, pour pouvoir lui être rapportée [5]. Le même Pline [6] dit quelque chose de plus précis, lorsqu'il raconte qu'il parut une comète avec une espèce de chevelure couleur d'argent, et si brillante, qu'à peine pouvoit-on en supporter la vue. Elle présentoit au-dedans de sa capacité un Dieu sous la forme humaine : *Specie humana Dei effigiem in se ostendens.*

Il est vrai que ce passage est suspect à quelques critiques, et nous voulons bien ne pas insister pour le soutenir. En voici un autre de Chalcidius, philosophe platonicien [7], lequel est formel pour notre sujet. *Il faut remarquer*, dit-il, *une autre histoire bien plus sainte et plus digne de vénération, qui nous parle de l'apparition d'une certaine étoile qui ne présageoit ni des maladies ni de la mortalité ; mais la descente de Dieu sur la terre, pour vivre parmi les hommes, et pour les combler de ses faveurs. Des sages de Chaldée ayant aperçu cette étoile durant la nuit, comme*

[1] *Epiphan. hæres.* 26. *et* 39. — [2] *Quid. apud Author. de mirabilib. sacr. Script apud August.* — [3] *Ignat. epist. ad Ephes. ita et Evangel. Infantiæ.* — [4] *Vide Plin. lib.* II. *c.* 25. — [5] Jésus-Christ ne naquit que quarante et un ou même quarante-quatre ans après la mort de Jules César. — [6] *Plin. lib.* II. *cap.* 25. *Hist. Natur.* — [7] On ne sait en quel temps il a vécu. Il a fait un commentaire sur le Timée de Platon, où ce passage se trouve, pag. 19.

ils étoient instruits dans la connoissance des astres, ils se mirent à chercher ce Dieu nouveau-né, et lorsqu'ils l'eurent trouvé, ils lui offrirent des vœux convenables à une telle majesté. Si ce passage n'est pas supposé, on ne peut douter que Chalcidius n'ait été chrétien.

Pour revenir à la nature de l'étoile, et pour nous fixer au milieu de cette variété de sentimens, nous croyons que c'étoit un météore enflammé dans la moyenne région de l'air [1], lequel ayant été remarqué par les mages avec des circonstances et des qualités extraordinaires, fut pris par eux pour un phénomène miraculeux, et que se souvenant de ce qui avoit été autrefois prédit par Balaam, ils se déterminèrent à le suivre, pour savoir des nouvelles de ce nouveau monarque qui devoit être né dans la Judée. L'inspiration intérieure du saint Esprit et la lumière qu'il répandit dans leur esprit, jointe à l'opinion qui étoit alors commune dans tout l'Orient, que le Messie devoit bientôt paroître [2], furent des motifs plus que suffisans pour leur faire entreprendre ce voyage. C'étoit donc apparemment un feu qui marchoit devant et au-dessus d'eux, à peu près comme la nuée qui conduisoit les Hébreux dans le désert [3].

L'étoile qui apparut aux mages fut-elle visible partout ?

On n'est pas d'accord si tout le monde vit l'étoile qui apparut aux mages. Il y a des auteurs [4] qui croient que ce privilége ne fut que pour eux seuls; d'autres [5] soutiennent qu'ils ne la virent qu'une ou deux fois dans leur pays, après quoi elle ne leur parut plus qu'au sortir de Jérusalem; d'autres [6] soutiennent qu'ils la suivirent toujours depuis leur pays jusqu'à Jérusalem, qu'elle disparut, ce qui les mit dans la nécessité de demander en quel lieu le Messie devoit naître; enfin d'autres [7] prétendent qu'elle parut à la face de tout le monde, et que si les autres peuples ne la suivirent pas, c'est ou qu'ils ne furent pas attirés par le mouvement intérieur de l'esprit de Dieu, ou qu'ils ne comprirent pas le mystère de ce nouveau phénomène. Les ma-

[1] *Spanheim. ex Origen. et August. Brug. Le Clerc. Author Præadamit. l.* IV. *c.* 3. — [2] *Sueton. in Vesp. Tacit. hist.* 5. *Cicero, lib.* II. *de Divinat.* — [3] *Exod.* XIII. 21. — [4] *Author Præadamit. l.* IV. *c.* 3. — [5] *Basil. homil. de humana Christi nativ. Author de mirabil. sacr. Script. q.* 4. Tillemont, note XI sur Jésus-Christ, Thoynard, Harmon. Evang. — [6] *Chrysost. homil.* 6. *in Matt. Author. oper. imperfecti. Ambros. lib.* II. *in Luc.* II. *Bern. serm.* 3. *in Epiphan. Aug. serm.* 200. 201. 203. *nov. edit. Theophyl. Chronic. Alex.* — [7] *Evang. Infantiæ. Ignat. ad Ephes.*

ges arrivant à Jérusalem demandent hautement : *Où est le roi des Juifs nouveau-né? car nous avons vu son étoile dans l'Orient.* Ils supposent qu'il n'y a personne qui ne sache ce que c'est que cet astre.

Mais s'il eût été vu de tout le monde dans la Judée, comment Hérode eût-il demandé avec tant d'inquiétude depuis quel temps l'étoile s'étoit fait voir? Il y a donc beaucoup d'apparence qu'après avoir paru d'abord dans l'Orient et au pays des mages, elle les conduisit jusqu'à Jérusalem sans les abandonner, et qu'ayant disparu pendant quelques jours à Jérusalem, elle se fit voir de nouveau, et les mena à Bethléhem, et disparut après cela entièrement, puisqu'elle n'étoit plus nécessaire aux desseins de Dieu. L'auteur de l'Evangile de l'enfance de Jésus dit qu'elle les reconduisit dans leur pays; mais on sait quel fond on peut faire sur ces sortes de livres. Le protévangile de saint Jacques porte qu'elle entra dans la caverne où Jésus étoit né, et qu'elle se posta au haut de la grotte pendant que les mages faisoient leurs adorations et leurs présens [1]. Cela donne l'idée d'un corps lumineux assez petit. Saint Matthieu ne nous dit pas assez de choses sur ce sujet, pour contenter absolument notre curiosité.

En quel temps l'étoile apparut-elle aux mages?

Le temps auquel l'étoile apparut aux mages est encore un de ces points douteux qu'on ne peut décider ni par le texte sacré, ni par la tradition, ni par aucune autorité certaine. Se fit-elle voir un ou deux ans avant la naissance du Sauveur, ou seulement au moment de sa naissance, ou quelque temps après? c'est ce qui nous est entièrement inconnu, et sur quoi il est inutile de faire des recherches ennuyeuses. Si les mages sont venus du fond de la Perse, et qu'ils soient arrivés à Bethléhem le treizième jour après la naissance du Sauveur, il faut qu'ils soient partis assez long-temps avant qu'il fût né; et quand même ils ne seroient partis que des bords de l'Euphrate ou de la Chaldée, s'ils sont venus à Bethléhem le 6 janvier, dans la supposition que Jésus-Christ soit né le 25 décembre, il faudra encore les faire partir avant la naissance du Sauveur. Mais comme rien n'oblige à fixer leur arrivée dans la Judée dans ce temps préfix, il nous suffit qu'ils y soient venus dans l'espace de quarante jours que

[1] Le grec ne dit pas qu'elle soit entrée dans la caverne. Ἰδοὺ ἀστὴρ ὃν εἶδον ἐν τῇ ἀνατολῇ, προσῆγεν αὐτοὺς ἕως οὗ ἐλθὼν ἔστη ἐπάνω τοῦ σπηλαίου οὗ ἦν τὸ παιδίον. Mais le latin de Postel le porte.

la sainte Vierge demeura à Bethléhem, suivant la loi [1] qui prescrivoit ce terme aux femmes nouvellement accouchées, pour leur purification. Ils purent donc arriver le 20 ou le 25, ou même le 30 janvier, à Bethléhem. La sainte Vierge alla au temple le 2 février, et le massacre des innocens arriva quelques jours après, lorsque Joseph étoit en chemin pour se sauver en Egypte.

Quoique l'église latine ait fixé la fête de l'Epiphanie au 6 de janvier, elle n'a pas prétendu que les trois miracles qu'elle honore ce jour-là, savoir, la venue des mages, le premier miracle fait aux noces de Cana, et le baptême de Jésus-Christ, y soient arrivés précisément. Le 6 janvier a été long-temps en Orient la fête de la Nativité de notre Seigneur. Les Grecs d'aujourd'hui n'y honorent que le baptême de Jésus-Christ, et ils célèbrent la venue des mages le 25 décembre, avec la naissance du Sauveur [2]. Il n'y a donc nulle obligation de mettre l'arrivée des mages à Bethléhem le 6 de janvier, et par conséquent on a tout le temps nécessaire pour les faire venir commodément de la Mésopotamie, de la Chaldée ou du pays de dessus l'Euphrate, à la crèche du Sauveur, avant le départ de la sainte Vierge pour le voyage d'Egypte [3].

Les termes dont s'est servi l'évangéliste saint Matthieu [4] en parlant de l'apparition de l'étoile, ont fait naître deux sentimens contraires sur le sens qu'on doit leur donner. Les uns [5] soutiennent que les mages, en arrivant à Jérusalem, voulurent dire qu'ils avoient vu l'étoile *dans l'Orient*, et les autres [6] qu'ils l'avoient vue *à son lever*; mais la première version est la plus naturelle. L'évangéliste se sert de la même expression au verset 9 du même chapitre, où naturellement on ne peut pas l'entendre du lever de l'étoile. *L'astre qu'ils avoient vu dans l'Orient marchoit devant eux, jusqu'au lieu où étoit l'enfant*, et non pas *l'astre qu'ils*

[1] *Levit.* XII. 2. 3. 4. — [2] Voyez Tillemont, note IX sur Jésus-Christ. — [3] Thoynard distingue trois apparitions de l'étoile : la première, au temps de la conception de saint Jean-Baptiste; la seconde, au temps de la naissance de Jésus-Christ; la troisième, lorsque les mages étant arrivés à Jérusalem, en partirent pour aller à Bethléhem. Il suppose que le *biennium* marqué dans saint Matthieu, II. 16, se prend de la première apparition; que les mages ne partirent qu'après la seconde; qu'ils furent un mois en chemin, et qu'ils n'arrivèrent à Bethléhem que le premier février, c'est-à-dire, précisément la veille de la présentation de notre Seigneur au temple. — [4] *Matt.* II. 2. Εἴδομεν γὰρ αὐτοῦ τὸν ἀστέρα ἐν τῇ ἀνατολῇ. — [5] *Chrysost. Mald. Grot. Brug. Hammon. alii.* — [6] *Borremans., et alii quidam.*

avoient vu à son lever, ce qui ne feroit pas un sens naturel en cet endroit.

Conclusion de cette Dissertation.

Pour conclure cette dissertation, nous dirons que les mages n'étoient pas des sages de ce nom, comme autrefois dans la Perse, mais des savans de l'Arabie-Déserte, de la Chaldée ou de la Mésopotamie, aux environs de l'Euphrate, qui étoient apparemment de la même profession que le fameux devin Balaam, et qui, sachant par tradition qu'à l'apparition d'une nouvelle étoile il naîtroit au milieu des enfans de Jacob, un roi qui devoit être le Désiré de toutes les nations et le Sauveur du monde, se déterminèrent à suivre l'étoile qui leur apparut pour aller chercher ce nouveau roi. L'inspiration surnaturelle du saint Esprit, et peut-être quelque songe envoyé de Dieu, les y portèrent encore plus efficacement. Il y a beaucoup d'apparence que ce phénomène n'étoit pas une étoile ni une comète, mais un météore passager qui parut dans l'air sous la forme d'une étoile, qui les accompagna jusqu'à Jérusalem; et ensuite, après deux ou trois jours d'absence, elle reparut de nouveau et les conduisit à Bethléhem. Il n'est pas nécessaire qu'elle se soit fait voir avant la naissance du Sauveur, ni que les mages soient arrivés à Bethléhem treize jours après la naissance de Jésus-Christ, il suffit qu'ils y soient venus avant la fin des quarante jours de la purification de la sainte Vierge.

DISSERTATION

SUR

LES TROIS BAPTÊMES,

C'EST-A-DIRE, SUR LE BAPTÊME DES JUIFS, SUR LE BAPTÊME DE SAINT JEAN, ET SUR LE BAPTÊME DE JÉSUS-CHRIST.

Trois sortes de baptêmes dans l'Ecriture. Objet et partage de cette Dissertation.

On remarque dans l'Ecriture trois sortes de baptêmes : le baptême des Juifs, celui de saint Jean-Baptiste, et celui de Jésus-Christ. Le premier étoit ou pour disposer à une action sainte, ou pour se nettoyer d'une souillure contractée, ou pour recevoir un prosélyte. Le second étoit un baptême de pénitence pour disposer l'homme à obtenir la rémission de ses péchés, par la confession et la douleur qui devoient l'accompagner. Enfin, le baptême de Jésus-Christ conféroit le pardon du péché, la justification et la grâce du saint Esprit. Ce dernier renfermoit éminemment les deux autres; il en étoit l'accomplissement et la consommation. Ainsi, pour en bien connoître toute l'excellence et tout le mérite, il est bon de mettre au jour ce qui regarde les deux autres baptêmes; c'est ce que nous nous proposons de faire dans cette dissertation, dans laquelle nous examinerons d'abord ce qui regarde le baptême des Juifs et le baptême de saint Jean-Baptiste, et ensuite ce qui regarde le baptême de Jésus-Christ.

ARTICLE PREMIER.

Baptême des Juifs.

Baptême usité chez les Juifs pour se purifier

Les purifications, les lustrations, les baptêmes ont été en usage parmi tous les peuples. L'idée générale qu'ils ont eue de la Divinité, et de la pureté nécessaire à ceux qui s'en

fier des souillures contractées.

approchent, leur a fait comprendre la nécessité de se purifier par le bain et par les lustrations d'eau pure, de feu ou d'encens; mais nulle nation n'a été sur cela plus religieuse que les Hébreux. Moïse leur ordonna de se purifier et de laver leurs habits [1], pour se disposer à recevoir les lois du Seigneur au pied du mont Sinaï, lorsque Dieu y donna des marques éclatantes de sa présence. Aaron et ses fils n'entrèrent dans l'exercice du sacerdoce, et ne furent revêtus de leurs habits de cérémonies [2], qu'après avoir lavé tout leur corps dans l'eau. Dans la cérémonie de la consécration des simples lévites [3], le Seigneur veut qu'ils lavent auparavant leurs vêtemens.

Toutes les souillures légales se nettoyoient par le baptême, et ordinairement par le sacrifice. Les impuretés même naturelles des hommes et des femmes, et certaines incommodités des uns et des autres, comme la lèpre [4] et les pollutions volontaires ou involontaires, étoient purifiées par le bain. Celui qui avoit touché le cadavre d'un animal impur, ou une personne souillée, étoit soumis à la même loi [5]; de même que celui qui avoit été souillé par l'attouchement d'une victime immolée pour le péché [6], ou de la vache qu'on immoloit au jour de l'expiation solennelle [7], ou d'un homme mort [8], ou de toute autre chose impure; mais ce baptême ne nettoyoit point les souillures de l'âme; il n'étoit point établi pour cela, il n'étoit que pour les impuretés légales et corporelles.

La manière dont se pratiquoient toutes ces purifications, étoit de se plonger tout le corps nu dans l'eau, et de laver ensuite ses habits séparément, ou de se plonger dans l'eau tout vêtu et avec ses habits. Ces deux choses n'alloient point l'une sans l'autre, disent les docteurs juifs. Quand l'Écriture ordonne de laver ses habits, elle entend qu'on doit aussi se laver tout le corps; et réciproquement quand elle commande de se plonger le corps dans l'eau, elle entend qu'on lavera aussi ses habits.

Ce qu'on appelle *baptéme par aspersion* ou *par infusion* ne leur étoit point connu, et dans l'église chrétienne on ne l'employa point dans les commencemens; on s'en tint à l'usage et à la notion commune des Juifs et des autres peu-

[1] *Exod.* XIX. 10. — [2] *Exod.* XXIX. 4. XL. 12. *Levit.* VIII. 6. — [3] *Num.* VIII. 6. 7. — [4] *Levit.* XII. 6. 34. XIII. XIV. 6. 7. *et seqq.* — [5] *Levit.* XI. 25-28. XXII. 6. — [6] *Levit.* VI. 27. — [7] *Num.* XIX. 7. 8.-12. — [8] *Num.* XIX. 14. etc. XXXI. 24.

ples. Ces sortes de baptêmes, improprement dits, doivent apparemment leur origine à certaines lustrations ou aspersions usitées sous la loi, et dans les cérémonies païennes, où quelquefois on arrosoit la multitude avec une eau lustrale ou avec le sang d'une victime d'expiation :

Spargens rore levi, et ramo felicis olivæ. Æn. VI. 230.

On en voit des exemples dans Moïse, à la cérémonie de la consécration des prêtres [1] et des lévites [2], à la fête de l'expiation solennelle [3]; lorsqu'un lépreux étoit guéri, et qu'il offroit au temple son offrande [4]; dans les sacrifices solennels, et pour le péché du grand-prêtre ou du peuple [5]; enfin dans les souillures ordinaires contractées par la présence d'un mort ou par l'assistance à ses funérailles [6] : dans ces rencontres on étoit arrosé d'eau lustrale, dans laquelle on avoit trempé de la cendre de la vache rousse.

Baptême usité chez les Juifs à l'égard des prosélytes.

Ce qu'il y a de plus singulier sur cette matière, c'est le baptême que l'on donnoit aux prosélytes. Les Juifs appeloient *prosélytes*, ceux qui se convertissoient au judaïsme, ou simplement ceux qui vouloient fixer leur demeure dans leur pays. Ces derniers n'étoient point forcés à recevoir la circoncision ni le baptême, mais seulement à renoncer à l'idolâtrie, et à observer certains préceptes que les Hébreux prétendent avoir été donnés à Noé et à ses enfans après le déluge. Ils les appeloient *prosélytes de domicile*. Les autres qui se convertissoient au judaïsme, s'appeloient *prosélytes de justice*; et voici les cérémonies qu'on observoit pour les recevoir. Premièrement, on leur donnoit la circoncision, à moins qu'ils ne l'eussent déjà reçue; car on la recevoit, par exemple, chez les Samaritains, chez les Ismaélites et chez les Ethiopiens. Alors on se contentoit de tirer quelque goutte de sang du lieu de la circoncision; mais régulièrement on ne la réitéroit point. On trouve cependant qu'on l'a quelquefois réitérée envers les Samaritains [7].

Après que la plaie de la circoncision étoit guérie, on donnoit le baptême au prosélyte. Les femmes étoient reçues par le simple baptême; et il falloit que l'eau touchât réellement toutes les parties du corps, autrement le baptême

[1] *Exod.* XXIX. 21. *Levit.* VIII. 11. — [2] *Num.* VIII. 7. — [3] *Levit.* XVI. 14. 15-19. *Num.* XIX. 4. — [4] *Levit.* XIV. 7. 16-51. — [5] *Levit.* IV. 6. 17. — [6] *Num.* XIX. 12. *et seqq.* — [7] *Epiphan. de pond. et mens. p.* 172.

étoit nul. On ne le réïtéroit jamais ; il se donnoit par une seule immersion. La cérémonie se faisoit en présence de trois juges, et l'absence d'un seul de ces témoins rendoit l'action nulle. Les enfans des prosélytes nés avant le baptême de leurs pères n'héritoient point, à moins qu'ils ne reçussent aussi la circoncision et le baptême. Mais les enfans qui naissoient après cette cérémonie, étoient censés Israélites, et n'avoient besoin que de la circoncision. Les mères qui recevoient le baptême étant enceintes, faisoient part de leur privilége à leurs enfans, qui naissoient après cette cérémonie. Ces enfans étoient censés du nombre des Israélites.

Les rabbins ne sont pas d'accord sur l'origine de ce baptême; les uns, comme Maïmonides, en font remonter l'origine jusqu'à Moïse [1]. Grotius [2] croit que ces ablutions sont de la plus haute antiquité, établies apparemment après le déluge, en mémoire de ce terrible événement, qui avoit purifié le monde d'une si étrange manière. Mais on n'en trouve rien d'exprès dans toutes les lois de Moïse ; et il n'est point remarqué dans l'ancienne histoire des Juifs, que l'on ait donné le baptême ni à Jéthro et à sa famille [3], ni à Ruth, ni à Rahab, ni à Achior, ni à aucun des étrangers qui ont embrassé le judaïsme. Josèphe parlant de la conversion violente des Iduméens, dit que Hyrcan leur fit recevoir la circoncision [4] ; mais il ne dit rien du baptême.

Quelques-uns ont cru que les Juifs avoient imité cette cérémonie des païens, qui baignoient dans l'eau ceux qu'ils initioient aux mystères ; ou des chrétiens, chez qui le baptême étoit d'une nécessité indispensable pour tous ceux qui vouloient faire profession de la religion de Jésus-Christ. Mais les païens et les chrétiens étoient trop odieux aux Juifs, pour croire que ceux-ci aient voulu les imiter en cela. Il y a beaucoup d'apparence que cette cérémonie vient des pharisiens, qui depuis la captivité de Babylone avoient ajouté beaucoup d'observances nouvelles à celles qui sont prescrites par la loi ; et ce que nous voyons pratiquer par saint Jean-Baptiste dans le Jourdain, où il baptisoit tous les Juifs qui se présentoient à lui en confessant leurs péchés, insinue que l'usage du baptême étoit alors commun parmi eux.

[1] *Vide Ligfoot. Hor. Hebraic.* 41. — [2] *Grot. in Matt.* III. 6. — [3] Le Talmud l'assure, mais il n'en donne aucune preuve. — [4] *Joseph. Ant. lib* 13. *cap.* 17.

Les prérogatives que les docteurs hébreux attachent au baptême des prosélytes, sont des plus singulières. Ils enseignent qu'en vertu de cette cérémonie, le prosélyte receveit en quelque sorte une nouvelle âme et une nouvelle forme substantielle; de manière qu'il étoit regardé comme un autre homme. Ceux qui avoient été ses parens avant sa conversion, ne l'étoient plus après. Ceux qui avoient été ses esclaves, devenoient affranchis. S'ils mouroient sans enfans depuis leur baptême, leurs biens étoient au premier saisissant. Les enfans qu'ils avoient eus avant leur conversion, n'étoient plus après cela considérés comme leurs héritiers. Par le baptême, ils recevoient comme une nouvelle naissance [1] et une vie nouvelle. On croit que notre Sauveur y faisoit allusion, lorsqu'il disoit à Nicodème [2], que pour devenir son disciple, il falloit renaître. Et comment un homme peut-il renaître quand il est vieux? dit Nicodème. Peut-il rentrer de nouveau dans le sein de sa mère? Jésus-Christ lui répondit : *Vous êtes maître en Israël, et vous ignorez ces choses?* Vous ne savez pas que les prosélytes renaissent par la circoncision et par le baptême?

Les rabbins toutefois ne conviennent pas entièrement ni sur la nécessité de ce baptême, ni sur les priviléges des prosélytes. Maïmonides croit cette cérémonie nécessaire, mais seulement d'une nécessité de précepte; et c'est une loi politique, dont la *maison du jugement* ordonne l'exécution. Mais les autres docteurs sont plus relâchés que Maïmonides. On lit dans le Talmud [3] que celui qui est circoncis sans le baptême, peut être censé prosélyte, et réciproquement celui qui a reçu le baptême sans la circoncision : *Parce que*, dit-on, *nos pères ont été circoncis, et n'ont pas reçu le baptême; et que nos mères ont été baptisées, et n'ont point été en état de recevoir la circoncision.*

A l'égard des prérogatives des prosélytes, les nouveaux rabbins les exténuent autant qu'ils peuvent.

1° Les prosélytes gardoient toujours leur qualité d'étrangers, sans qu'elle pût être abolie par une longue suite de générations.

2° Ils ne pouvoient posséder dans Israël aucun emploi ni civil ni militaire.

3° Une femme prosélyte ne pouvoit épouser un sacrificateur.

[1] *Vide Selden. de Jure nat. et gent. lib.* II. *c.* 2. 3. *et lib.* I. *de Synedr. c.* 3. *Hammond. et Ligfoot.* — [2] *Joan.* III. 10. — [3] Traité Yebamot. *cap.* 4.

4° Les enfans d'un prosélyte et d'une femme païenne, étoient toujours censés païens.

5° Enfin si l'on accorde la vie éternelle aux prosélytes, ce n'est qu'à condition qu'ils souffriront douze mois entiers dans les enfers, parce que ce sont eux qui ont retardé la venue du Messie, et qu'on ne les considère que *comme la teigne d'Israël*[1]; on présume que par leurs mauvaises habitudes, et par leur ignorance dans les pratiques de la loi, ils donnent aux vrais Juifs occasion de se corrompre et de se relâcher.

ARTICLE II.

Baptême de saint Jean-Baptiste.

Témoignage de l'Evangile touchant le baptême de saint Jean-Baptiste.

Saint Jean-Baptiste, après avoir passé environ trente ans dans la solitude, dans la mortification et dans la pratique de la vertu, s'approcha du Jourdain, vint vis-à-vis de Jéricho, et s'y fit voir comme un nouvel Elie, imitant le zèle, l'austérité, jusqu'à l'habit de cet ancien prophète [2]. Il commença *d'y prêcher un baptême de pénitence pour la rémission des péchés, en disant que le royaume des cieux étoit proche*; que la manifestation du Messie si long-temps attendue, étoit enfin arrivée; que celui [3] à qui le royaume, la puissance et l'honneur avoient été promis, qui devoit dominer sur toutes les nations et sur toutes les tribus, dont le pouvoir étoit éternel, et le règne immuable et incorruptible, que ce prince des siècles étoit près de paroître et de se manifester, que le Seigneur irrité des crimes de son peuple, se disposoit à en tirer vengeance; *que la cognée étoit déjà à la racine de l'arbre*. Ces discours soutenus de l'exemple du précurseur, firent un si grand éclat dans tout le pays, que de Jérusalem et de tous côtés, on venoit à Jean-Baptiste pour recevoir le baptême, pour confesser ses péchés, et pour écouter ses instructions. Il exhortoit les peuples à faire de dignes fruits de pénitence, et à retourner à Dieu par une solide et sincère conversion; et leur donnoit à tous des avis proportionnés à leur état et à leur besoin.

[1] Voyez Basnage, Histoire des Juifs, liv. VII. chap. 9, article dernier. C'est une maxime chez les Hébreux, que *les prosélytes sont nuisibles à Israël comme la teigne.* — [2] 4. *Reg.* I. 8. *Matt.* III. 4. — [3] *Dan.* VII. 14.

Le baptême ou l'ablution de tout le corps plongé dans l'eau, n'étoit point alors une chose rare ni extraordinaire parmi les Juifs, comme nous l'avons marqué ci-devant. Et lorsque les prêtres et les principaux officiers de la nation envoient demander à Jean-Baptiste qui il est, et en vertu de quoi il baptise [1], ils ne s'informent ni de la qualité ni des effets de son baptême; ils supposent qu'il n'est pas différent du leur; ils veulent simplement savoir qui est Jean, et qui lui a donné pouvoir de baptiser. Ils avouent que le Christ, qu'Elie, qu'un prophète ont ce droit, sans avoir besoin de la mission ordinaire des prêtres. Ils supposent que les prêtres seuls ont légitimement ce privilége, en vertu de leur caractère et de leur qualité. Mais Jean ayant déclaré qu'il n'étoit ni le Christ, ni Elie, ni un prophète, et n'ayant point reçu sa mission de l'assemblée des prêtres, quoiqu'il fût lui-même de race sacerdotale, ils en concluent qu'il n'a donc aucun droit de baptiser. Saint Jean ne répond à cela autre chose, sinon qu'il est *la voix prédite par le prophète Isaïe, laquelle crie dans le désert* [2] : *Préparez les voies au Seigneur; redressez les chemins par où il doit passer*; que son baptême n'est qu'un baptême d'eau; mais qu'il y a au milieu d'eux un inconnu, qui doit donner bientôt le baptême du saint Esprit et du feu.

Le baptême de Jean étoit remarquable par deux circonstances : La première, qu'il étoit précédé de pénitence; c'est-à-dire, de douleur, de détestation des péchés, d'œuvres satisfactoires et de changement de vie; la seconde, qu'il étoit accompagné de la confession de ses fautes. Car l'ablution de tout le corps dans l'eau, étant une chose commune parmi les Juifs, chacun pouvoit, sans autre cérémonie, se purifier soi-même par le bain, lorsqu'il avoit contracté quelque souillure. Mais le baptême de Jean étoit plus parfait; c'étoit, suivant l'idée de saint Jean Chrysostome [3], comme un pont qui conduisoit du baptême des Juifs à celui de Jésus-Christ, étant plus élevé que le premier, et plus bas que le second.

On forme ici trois questions : La première, si le baptême de Jean avoit par lui-même la vertu de remettre les péchés, Questions que l'on forme sur

[1] *Joan.* I. 19. *et seqq.* — [2] *Isai.* XL. 3. — [3] *Chrysost. tom.* I. *homil.* 24. *pag.* 312. Τὸ δὲ τοῦ Ἰωάννου τοῦ Ἰουδαίου σφόδρα ὑψηλότερον ἦν, τοῦ δὲ ἡμετέρου ταπεινότερον, καθάπερ γέφυρά τις ἐν ἀμφοτέρων τούτων τῶν βαπτισμάτων, ἀπ' ἐκείνου πρὸς τοῦτο δι' ἑαυτοῦ χειραγωγοῦ.

le baptême de saint Jean-Baptiste. Première question : Le baptême de S. Jean avoit-il par lui-même la vertu de remettre les péchés ?

ou si c'étoit une simple préparation au baptême de Jésus-Christ. La seconde, si la pénitence que saint Jean prêchoit, étoit une simple douleur des péchés, un regret, un sentiment du cœur, qui ne passât point jusqu'aux actions et aux pratiques pénibles et mortifiantes. La troisième enfin, si la confession des péchés se faisoit dans le détail, en exprimant le nombre et la qualité des fautes qu'on avoit commises ; ou si l'on se contentoit de les dire en général.

Les pères [1] mettent une grande différence entre le baptême de Jésus-Christ est celui de saint Jean. Celui-ci ne faisoit que promettre ce que l'autre exécutoit. Le baptême de Jean n'étoit qu'une préparation au baptême de Jésus-Christ; et la confession des péchés que Jean demandoit, n'étoit qu'une disposition à ce baptême, qui étoit comme le précurseur de celui de Jésus-Christ. Il lui préparoit les voies, dit saint Jean Chrysostome ; il demandoit ce qui n'étoit accordé que par le Sauveur, dit Tertullien. Après le baptême de Jean, celui de Jésus-Christ étoit encore nécessaire, dit saint Augustin [2], pour recevoir la rémission des péchés : *Quanquam ita credam baptizasse Joannem in aqua pœnitentiæ ad remissionem peccatorum, ut ab eo baptizatis in spe remitterentur peccata, reipsa vero in Domini baptismo id fieret.* Ceux qui recevoient le baptême de Jean, ne renaissoient point spirituellement, et n'obtenoient point la rémission des péchés ; cette grâce ne s'accordoit que par le baptême du Sauveur : *Non enim renascebantur, qui baptismate Joannis baptizabantur, sed quodam præcursorio illius ministerio qui dicebat, Parate viam Domino, huic uni in quo solo renasci poterant, parabantur* [3].

Seconde question : En quoi consistoit la

Quant à la pénitence que saint Jean prêchoit, il fait assez comprendre lui-même qu'il ne se contentoit pas de la simple douleur des péchés, par ce qu'il dit aux pharisiens :

[1] *Chrysost. homil.* X. *et* XI. *in Matt. et homil.* XXIV. *primi tom. pag.* 312. 313. Ωστε τοῦτο ἐκείνῳ προσδοκοιεῖ βάπτισμα. *Tertull. lib. de Baptismo, p.* 260. *Agebatur itaque baptismus pœnitentiæ quasi candidatus remissionis et sanctificationis in Christo subsecuturæ. Vide et Ambros. in psalm.* CXVIII. *n.* 19. *Ante igitur unaquæque anima quasi ad baptismum Joannis venit, ut præmittat pœnitentiam delictorum. Vide et Author. quæst. ad Orthodox. apud Justin. q.* 37. *Et Hilar. ad Matt.* III. 6. *Origen. in Joan. tom.* VIII. *Regeneratio non apud Joannem, sed apud Jesum per apostolos fiebat.* — [2] *Aug. lib.* V. *contra Donat. cap.* X. *Joannes tali baptismo pertingebat, quo percepto esset baptisma etiam dominicum necessarium.* — [3] *Idem Enchirid. de fide, spe, et charit. cap.* 49.

pénitence que saint Jean prêchoit ?

Faites de dignes fruits de pénitence, et ne pensez point à dire en vous-mêmes : Nous avons Abraham pour père [1], etc. Il ne vous servira de rien d'être de la race choisie, et de venir ici pour recevoir mon baptême, à moins que vous ne produisiez de dignes fruits de pénitence. Quels sont ces fruits, sinon la mortification, le jeûne, la fuite des occasions, les exercices pénibles des pénitens, se charger le corps d'un cilice, s'asseoir sur la cendre, répandre des larmes, se priver des plaisirs, renoncer à ses inclinations vicieuses ? car c'est là l'idée que l'Ecriture et les pères nous donnent de la pénitence. C'est ainsi que David mérita le pardon de ses péchés [2]; que les Ninivites détournèrent la colère de Dieu [3]; qu'Esther et Mardochée obtinrent la révocation de l'arrêt funeste qui condamnoit à mort tous les Juifs des états d'Assuérus [4]. C'est ainsi que Daniel pleure les péchés de son peuple [5], et que Joël exhorte les enfans de Juda à retourner au Seigneur [6]. Saint Jean même dans toute sa conduite, dans tout son extérieur, ne leur marquoit-il pas assez ce qu'ils devoient faire, selon la remarque de saint Jean Chrysostome [7] ?

Ce n'est point assez à un homme qui a reçu une blessure d'en tirer le fer meurtrier, il faut aussi y appliquer les remèdes proportionnés au mal. Il ne suffit pas pour une bonne pénitence, dit le même père [8], de ne plus commettre le mal que nous avons commis par le passé ; il faut faire le bien contraire, et produire les fruits des bonnes œuvres. Vous avez ravi le bien d'autrui ; commencez à faire des aumônes de votre propre bien. Vous vous êtes plongé dans des plaisirs illicites ; renoncez à ceux mêmes qui vous sont permis. Les autres pères [9] ont parlé de même ; les saints ont tous enseigné la pratique de la pénitence, autant par leurs œuvres que par leurs discours. En vain on nous dit que le mot grec, qui est employé par l Evangile [10], signifie proprement le regret du pécheur, et le sentiment intérieur de sa douleur. L'antiquité chrétienne l'a constamment pris dans un sens plus étendu, et elle savoit le grec pour le moins aussi-bien que

[1] *Matt.* III. 8. 9. — [2] 2. *Reg.* XII. 16. *Psal.* L. — [3] *Jonas*, III. 6. 7. 8. — [4] *Esther*, IV. 1. 2. 3.16. 17. — [5] *Dan.* IX. 3. 4. — [6] *Joel*, II. 12. 13-15. 16. 17. — [7] *Chrysost. homil.* X. *et* XI. *in Matt.* — [8] *Idem, homil.* X. Μετανοίαν δὲ λέγω, οὐ τὸ τῶν προτέρων ἀποστῆναι κακῶν μόνον, ἀλλὰ καὶ τὸ ἄμεινον ἐπιδείξασθαι καλά. Πρᾶσσε τὰ ἀλλότρια, δὸς καὶ τὰ σὰ λοιπόν. — [9] *Vide Justin. Dialog. cum Tryphon. et alios. Lege Grot. ad Matt.* III. 6. — [10] *Matt.* III. 2. Μετανοεῖτε.

nos nouveaux réformateurs de l'Evangile. Quand une âme est bien pénétrée de componction et de douleur, elle ne raisonne pas sur la valeur des termes; elle suit le mouvement de son cœur; elle a une horreur infinie de ce qui déplaît à Dieu; elle ne se contente pas de l'éviter; elle se porte avec ardeur à pratiquer les vertus contraires. Un cœur vraiment converti ne conserve plus d'amour pour le crime; il ne le commet plus; il aime la vertu, la justice, et il la pratique avec zèle.

Troisième question : En quoi consistoit la confession que l'on faisoit à saint Jean ?

La confession que faisoient à saint Jean ceux qui s'approchoient de son baptême, n'étoit pas seulement une déclaration générale par laquelle ils se reconnussent pécheurs, ou une confession vague des fautes qu'ils avoient commises par pensée, par paroles, par action et par omission, comme le prétendent plusieurs; c'étoit une confession distincte et particulière des fautes qu'ils avoient pu commettre contre la loi. Telle étoit la confession que faisoient les Hébreux en mettant leurs mains sur la tête des victimes qu'ils offroient pour le péché [1]. Le grand-prêtre confessoit ses péchés et ceux des autres prêtres, au jour de l'expiation solennelle [2]. Les simples Israélites se confessoient, dit-on [3], dix fois ce jour-là : 1° la veille au soir, avant le souper; 2° et le lendemain matin, et encore huit fois pendant le jour; en tout dix fois, parce que le grand-prêtre prononçoit dix fois le nom de Dieu ce jour-là. Maïmonides assure en général que le péché n'est jamais remis, que l'homme ne l'ait confessé de bouche.

On voit dans les Actes des apôtres [4] que les gentils qui se convertissoient, venoient confesser leurs péchés aux pieds des apôtres : *Multi credentium veniebant confitentes et annuntiantes actus suos.* Saint Jacques [5] recommande aux fidèles de *confesser leurs péchés les uns aux autres.* Les Juifs d'aujourd'hui se confessent à peu près comme nous, au lit de la mort [6]. Les plus ignorans ont une formule générale de confession qu'ils récitent; mais les autres expriment leurs péchés en particulier. Au commencement de l'année, ils confessent aussi leurs péchés, étant dans une cuve pleine d'eau. Leur formule de confession a vingt-deux mots, autant qu'il y a de lettres dans l'alphabet; et à chaque

[1] *Levit.* v. 5. *Agat pœnitentiam pro peccato.* (Hebr. *Confiteatur peccatum suum.*) *Num.* v. 7. — [2] *Levit.* xvi. 6-11. — [3] *Buxtorf. Synag. cap.* 20. *Morin. de Pœnit. lib.* ii. *cap.* 22. *lib.* iv. *cap.* 35. 36. — [4] *Act.* xix. 18. — [5] *Jacob.* v. 16. — [6] *Buxtorf. Synag. c.* 35.

fois qu'ils prononcent une parole de la confession, le pénitent se frappe la poitrine avec la main droite [1].

Ils se confessent aussi les uns aux autres pendant le jour de l'expiation solennelle [2]; et voici de quelle manière cela se pratique. Deux Juifs se retirent dans un coin de la synagogue; l'un s'incline profondément devant l'autre, ayant le visage tourné vers le nord : celui qui fait l'office de confesseur, frappe trente-neuf coups d'une lanière de cuir sur le dos du pénitent, en récitant ces mots : *Dieu qui est miséricordieux leur pardonnoit leurs iniquités, et il ne les exterminoit pas : il détournoit souvent sa colère, et il n'allumoit pas contre eux toute sa fureur* [3]. Et comme il n'y a que treize mots dans ces paroles récitées en hébreu, il les répète trois fois, et frappe un coup à chaque mot; ce qui fait trente-neuf mots, et autant de coups. Pendant ce temps le pénitent déclare ses péchés, et se frappe la poitrine à chaque péché qu'il confesse. Après cela celui qui a fait l'office de confesseur, se prosterne par terre, et reçoit à son tour trente-neuf coups de fouet de son pénitent.

On voit par là que l'usage de confesser ses fautes en détail et en particulier, et devant un homme, étoit suivi parmi les Juifs et les chrétiens dès le temps des apôtres, et l'a toujours été depuis. Ainsi l'on ne dit rien que de très-croyable, quand on avance que la confession qui se faisoit à saint Jean, étoit à peu près comme celle qui est aujourd'hui usitée parmi nous. Les pères et les meilleurs commentateurs l'on entendu en ce sens. L'auteur de l'ouvrage imparfait [4] le marque distinctement : *La confession*, dit-il, *est une marque d'une âme qui est pénétrée de la crainte de Dieu. Car celui qui craint le jugement de Dieu, ne rougit point de confesser ses péchés; mais celui qui en rougit, n'a point une crainte véritable.* Saint Jean Chrysostome dit : *La confession est nécessaire à ceux qui sont nettoyés par le baptême, et à ceux qui ne le sont pas; à ceux-ci, afin que les blessures profondes qu'ils se sont faites puissent se guérir, et qu'ils puissent se présenter aux mystères sacrés, c'est-à-dire au baptême. La confession est aussi nécessaire à ceux qui ont été autrefois nettoyés par le baptême, afin qu'ils puissent expier les*

[1] *Buxtorf. Synag. cap.* 18. — [2] *Idem, cap.* 20. — [3] *Psal.* LXXVII. 38. והוא רחום יכפר עון ולא ישחית והרבה להשיב אפו ולא יעיר כל חמתו. — [4] *Opus imperfect. in Matt. homil.* 3.

fautes qu'ils ont commises depuis leur régénération, et mériter d'approcher de la sainte table[1].

Grotius sur cet endroit, se déclare pour la confession particulière, contre le sentiment de la plupart de ses confrères. « Quant à la question qu'on forme entre les savans, dit-il, » si dans les passages des Nombres et du Lévitique, où il est » parlé de confession, il s'agit d'une simple confession de » l'homme à Dieu; ou si l'homme devoit déclarer ses pé- » chés aux prêtres; je tiens pour très-probable l'opinion » de ceux qui veulent que l'on ait fait une confession parti- » culière de ses péchés au prêtre, dans les choses qui n'em- » portoient pas la peine de mort contre le coupable; car » dans les autres cas, il suffisoit de s'accuser en général. Et » il est très-croyable que la même chose s'observoit encore » avec plus de piété et de confiance par ceux qui venoient » à Jean Baptiste, qui étoit prêtre et prophète, et d'ailleurs » d'une fidélité reconnue. » On peut voir sur cela Maldonat, Jansénius, Estius, et les autres commentateurs catholiques sur le troisième chapitre de saint Matthieu.

Quelle étoit la forme du baptême de S. Jean? Le baptême de saint Jean fut-il aboli avec lui?

Les scolastiques demandent quelle étoit la forme du baptême de saint Jean[2]; car il faut trouver dans les sacremens la matière et la forme qui en font l'essence. Les uns soutiennent que saint Jean n'avoit aucune forme particulière pour son baptême; défaut qui suffit seul pour l'exclure de la catégorie des sacremens. D'autres[3] croient qu'il conféroit son baptême, *au nom du Christ futur*; ce que l'on confirme par quantité de raisons de convenance. Mais il ne faut point attendre des preuves certaines et positives d'une chose de fait, que ni l'histoire sacrée ni l'Ecriture ne nous ont apprise.

Le baptême de saint Jean ne fut pas aboli avec lui; et les disciples qu'il avoit formés, ne furent pas dissipés par sa mort. Quelques-uns d'entre eux vinrent à Jésus-Christ et se rangèrent sous sa discipline; et c'étoit l'intention de saint Jean, qu'ils prissent tous ce parti; comme il le montra assez par la députation qu'il lui envoya étant en prison, quelque temps avant sa mort[4]. Les autres continuèrent de prêcher la pénitence, et apparemment de donner son baptême; car on croit que pendant sa vie ses disciples ne se mêlèrent ja-

[1] *Chrysost. in Matt. homil.* x. Voyez homélie XXVIII de saint Basile sur la pénitence. — [2] *Scot. Dist.* 2. *q.* 2. *art.* 1. *Durand. Gabr. Franc. Suarez.* — [3] *D. Thom.* 3. *part. q.* 38. *art.* 6. *ad* 5. *Et alii multi.* — [4] *Matt.* XI. 2. *et seqq.*

mais de le donner [1]; et il est certain qu'il ne leur commanda pas de continuer à le conférer après sa mort, puisqu'il savoit que le Messie commençoit de se manifester, et d'abroger par sa manifestation le baptême de son précurseur. Mais ils ne laissèrent pas de continuer à le donner, non-seulement dans la Judée, mais aussi ailleurs. Apollon qui étoit d'Alexandrie, homme savant et zélé pour la doctrine de Jésus-Christ, vingt ans après la mort du Sauveur, vint à Ephèse, ne connoissant encore que le baptême de Jean [2]. Et plusieurs Ephésiens, lorsque saint Paul y arriva après Apollon [3], n'avoient reçu que ce baptême, et ne savoient pas même s'il y avoit un saint Esprit que l'on reçût par le baptême de Jésus-Christ.

Disciples de saint Jean-Baptiste dans l'Orient.

On dit qu'il y a encore aujourd'hui dans l'Orient [4] des disciples de saint Jean-Baptiste, qu'on appelle *Sabis*; ils sont en assez petit nombre, et répandus dans l'Arabie, dans la Perse, et le long du golfe Persique. Ils ont pris leur origine dans la Chaldée; et on croit qu'ils étoient d'anciens disciples de Zoroastre, dont il retiennent encore beaucoup d'opinions. Ils reçurent le baptême de saint Jean, et firent un mélange de la doctrine chrétienne et des pratiques judaïques : à quoi ils ont ajouté depuis plusieurs rêveries du mahométisme. Ces chrétiens prennent le nom de saint Jean, parce qu'ils font saint Jean-Baptiste auteur de leur croyance, de leurs rites et de leurs livres. Ils reçoivent tous les ans le baptême de saint Jean; et ce saint est leur grand et unique saint, avec son père et sa mère. Ils prétendent que le tombeau du précurseur est proche de *Chuster*, capitale du Chusistan, où se trouve le plus grand nombre de ces *Sabis*. Ils croient qu'au même endroit est la source du Jourdain.

Ils ne tiennent pas Jésus-Christ pour fils de Dieu, mais seulement pour prophète et pour l'esprit de Dieu : opinion qu'ils paroissent avoir prise des mahométans. Ils ont une vénération pour la croix, qui va presque jusqu'à l'idolâtrie. Ils ont un livre appelé *Divan*, qu'ils tiennent pour sacré. On y lit que Dieu est corporel, et qu'il a un fils qui est Gabriel, par lequel il a créé le monde. Il créa aussi des anges et des démons corporels, de l'un et de l'autre sexe, et ca-

[1] *Cyrill. tract.* 2. *in Joan. cap.* 57. *Aug. tract.* 5. *in Joan. et lib.* v. *de Baptismo, cap.* 13. — [2] *Act.* XVIII. 25. — [3] *Act.* XIX. 1. *et seqq.* — [4] Chardin, Voyage de Perse, tom. 1, pag. 307, et suiv. Gouvernement politique des Perses.

pables d'engendrer. On dit qu'ils consacrent ou croient consacrer un pain pétri avec du vin et de l'huile ; et qu'après l'avoir porté en procession, ils le mangent.

Ils ont des évêques et des prêtres qui se succèdent de père en fils ; leur prêtre sacrifie une poule sur le bord d'un fleuve ; on assure qu'une fois l'année ils immolent aussi un bélier. Ils reçoivent tous les ans leur baptême par aspersion ou par immersion, à leur volonté et au nom de Dieu seul, car ils ne reconnoissent ni le Fils ni le saint Esprit. Les prêtres se marient avec une fille vierge. Ils sont fort scrupuleux sur les purifications et les impuretés, à peu près comme les Juifs. Ils ont plusieurs femmes, et lorsqu'ils se marient, on baptise l'époux et l'épouse dans un fleuve. On voit par tout cela que ces chrétiens, si toutefois on peut les appeler de ce nom, ne sont ni juifs, ni idolâtres, ni mahométans ; et que l'ignorance et la superstition ont altéré les semences du christianisme qu'ils avoient pu recevoir au commencement par quelques personnes, comme Apollon, qui ne connoissoit que le baptême de saint Jean-Baptiste [1].

Erreur de Calvin, qui confond le baptême de S. Jean avec le baptême de J.-C.

Calvin et Bèze [2], et ceux qui les ont suivis, soutiennent que le baptême de Jean-Baptiste est le même que celui de Jésus-Christ ; et que ceux qui avoient reçu le premier, ne furent point baptisés de nouveau. L'un et l'autre avoient pour objet Jésus-Christ, et étoient le symbole de la pénitence et de la rémision des péchés. Ils prétendent que saint Paul n'exigea rien autre chose de ceux qui avoient été baptisés du baptême de saint Jean, que de croire en Jésus-Christ d'une foi plus expresse, pour mériter la grâce du pardon de leurs péchés. Ils ajoutent que Jésus-Christ n'ayant point reçu d'autre baptême que celui de Jean-Baptiste, si ce dernier étoit différent du baptême de Jésus-Christ, nous ne recevrions donc pas le baptême du Sauveur.

Mais l'Evangile met une trop grande distinction entre ces deux baptêmes, pour ne les pas distinguer. Le premier n'étoit qu'un baptême d'eau, pour disposer à la pénitence ; le second est le baptême du saint Esprit et du feu [3]. De plus,

[1] On peut consulter sur les chrétiens de saint Jean le R. P. Philippe de la sainte Trinité, carme déchaussé, dans son Voyage d'Orient imprimé à Lyon en 1652, au livre VI, chap. 7, pag. 338 et suiv., où il rapporte plus au long leurs cérémonies et leur croyance. — [2] *Vide Calv. et Bezam in Act.* XIX. 4. 5. *Ligfoot. alios.* — [3] *Matt.* III. 11.

saint Luc dans les Actes[1], marque clairement que ceux qui n'avoient reçu que le baptême de Jean, furent de nouveau baptisés au nom du Seigneur Jésus : *His auditis, baptizati sunt in nomine Domini Jesu.* Il est ridicule de traduire comme ils font ; *Et ceux qui écoutoient* Jean-Baptiste, *recevoient* de lui *le baptême du Seigneur Jésus.* Il est certain que saint Jean prêchoit la venue du Messie, mais il est très-douteux qu'il ait baptisé en son nom. Enfin dire que nous ne recevons pas le baptême de Jésus-Christ, si nous ne recevons pas le baptême qu'il a reçu, est un pur sophisme. Nous ne recevons pas le baptême que Jésus-Christ a reçu, mais celui qu'il a institué. Il ne nous a pas commandé de recevoir le premier ; il n'y a attaché aucune promesse ; mais il nous a commandé de recevoir le second, et il y a attaché la promesse de la rémission des péchés[2].

ARTICLE III.

Baptême de Jésus-Christ.

Remarques sur les circonstances du baptême que J.-C. reçut de saint Jean-Baptiste.

Si nous voulions entrer dans l'examen de tout ce qui regarde le baptême institué par Jésus-Christ, il nous faudroit plusieurs volumes. Les bornes que nous nous sommes prescrites dans cette Dissertation, ne nous permettent pas d'être diffus. Nous nous contenterons d'examiner les circonstances du baptême que Jésus-Christ reçut de Jean-Baptiste, et ces paroles du précurseur, qui dit que Jésus-Christ [3] *est venu baptiser dans le saint Esprit et dans le feu.* Voilà à quoi nous nous bornons, pour ne pas perdre de vue le texte de saint Matthieu, que nous avons entrepris d'expliquer.

Pendant que tout le peuple accouroit de tous côtés au baptême de saint Jean, et que plusieurs même doutoient s'il n'étoit pas le Messie, Jésus vint aussi à lui pour être baptisé. Jean l'empêchoit, disant : C'est à moi à être baptisé par vous. Mais Jésus lui dit qu'il le laissât faire, qu'il vouloit accomplir toute justice et toute perfection ; et en même temps il entra dans le Jourdain pour être baptisé. Mais au lieu que le commun des Juifs y confessoit ses péchés, Jésus n'eut pas été plus tôt plongé dans l'eau par la main de Jean,

[1] *Act.* XIX. 5. Ἀκούσαντες δὲ ἐβαπτίσθησαν εἰς τὸ ὄνομα τοῦ κυρίου Ἰησοῦ. —
[2] *Matt.* XXVIII. 19. *Marc.* XVI. 16. — [3] *Matt.* III. 11.

que sortant du Jourdain, le ciel s'ouvrit sur lui, une colombe, symbole du saint Esprit, descendit sur sa tête, et on entendit une voix, qui disoit : *Celui-ci est mon fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection*[1]. Ainsi cette démarche humiliante de Jésus, ne servit qu'à lui attirer des éloges et des témoignages avantageux de la part de Jean-Baptiste, l'admiration du peuple, et une gloire miraculeuse de la part de son père, qui lui rendit témoignage en le reconnoissant pour son fils, et la même gloire de la part du saint Esprit, dont il possédoit la plénitude, et qui se manifesta mystérieusement sur lui.

Quelques-uns[2] ont voulu douter que le saint Esprit soit descendu sur Jésus en forme de colombe. Le texte dit simplement : *Qu'il vit le saint Esprit qui descendoit comme une colombe*[3]; ce qui peut marquer la rapidité, l'impétuosité, la force avec laquelle il descendit, comme une colombe, dont le vol est très-rapide. D'autres[4] ont voulu que ç'ait été un tourbillon de flammes en forme de colombe qui vint se reposer sur lui, comme au jour de la Pentecôte le saint Esprit descendit sur les apôtres en forme de langues de feu; ce n'étoit point du feu, mais des langues en forme de feu. Mais toute l'antiquité[5] a pris ici une colombe à la lettre; une vraie colombe, volante et vivante, qui fut vue distinctement de tous ceux qui étoient présens. Elle descendit comme un éclair du fond des nues, et parut avec tant d'éclat, que l'évangeliste dit que *les cieux s'ouvrirent;* c'est-à-dire qu'ils parurent s'ouvrir, et qu'on vit dans l'air une traînée de lumière, comme quand le feu sort des nues. Ce que le peuple exprime en disant, que les cieux s'ouvrent et donnent ouverture à l'éclair et à la foudre[6].

Saint Augustin[7] semble dire que de son temps il y avoit quelques personnes qui croyoient que le saint Esprit s'étoit uni à la colombe, de même que Jésus-Christ à l'humanité, et qui en inféroient que le saint Esprit étoit inférieur au Fils : *Qui ergo dicit columbam ad unitatem personæ Spiritui sancto fuisse conjunctam, ut ex illa et Deo una Spiritus Sancti persona constaret*, etc. Quelques anciens

[1] *Matt.* III. 17. — [2] *Hammond. Le Clerc, Bochart. Ligfoot. Brug.* — [3] *Matt.* III. 16. Εἶδε τὸ πνεῦμα τοῦ Θεοῦ καταβαῖνον ὡσεὶ περιστερᾶν. — [4] *Grotius. Vide et Boch.* — [5] *Tertull. de carne Christano. Aug. de agone Christi. cap.* 22. *Justin. Dialog. cum Tryph. Origen. D. Thom.* — [6] *Vide Author. oper. imperfecti. Hieronym. hic et in Ezech.* 1. *Maldon. Spanh.* — [7] *Tract.* 99. *in Joan.*

exemplaires grecs de l'Evangile lisoient que cette colombe qui descendit sur Jésus-Christ, étoit blanche; et Lactance le marque de même. Mais l'opinion qui vouloit que le saint Esprit se fût uni hypostatiquement à la colombe, est impertinente, et ne mérite pas d'être réfutée.

Saint Justin le martyr [1], instruit apparemment par une ancienne tradition, dit qu'au moment où Jésus-Christ descendit dans le Jourdain, on vit un feu s'allumer sur les eaux : et les nazaréens racontoient ainsi le baptême de Jésus-Christ dans leur Evangile : *Lorsque Jésus fut sorti de l'eau, la source de tout esprit saint descendit, et se reposa sur lui, et lui dit : Mon fils, j'attendois votre venue dans tous les prophètes, pour reposer en vous; car vous êtes mon lieu de repos; vous êtes mon fils premier-né, qui régnez éternellement* [2]. L'Evangile des ébionites, qui est le même que celui des nazaréens ou des Hébreux, portoit : *Le saint Esprit descendit sur lui, et aussitôt tout le lieu fut éclairé d'une grande lumière* [3]. On lit la même chose dans la liturgie des Syriens, en l'endroit où ils racontent le baptême du Sauveur. Le livre aprocryphe de la prédication de saint Pierre [4], parloit de même du feu qui parut dans cette occasion. Un ancien manuscrit de Saint-Germain-des-Prés [5] a encore ces mots : *Et cum baptizaretur Jesus, lumen magnum fulgebat de aqua, ita ut timerent omnes qui congregati erant*, etc. Le prêtre Juvencus, qui vivoit du temps de Constantin, a exprimé la même chose par ces vers :

Hæc memorans vitreas penetrabat fluminis undas,
Surgentis manifesta Dei præsentia claret.

Enfin plusieurs anciens [6] croient que l'on entendit un tonnerre dans cette occasion. Ils expliquent d'un tonnerre, ce qui est dit de la voix qui se fit entendre du ciel. Et en effet, dans le style de l'Ecriture, *une voix* du ciel, signifie ordinairement le tonnerre. Le Seignenr fit entendre sa voix au

[1] *Justin. Martyr. Dialog. cum Tryph.* — [2] *Apud Hieron. lib.* IV. *Comment. in Isai. cap.* XI. — [3] *Apud Epiphan. hæres* 30. *n.* 13. .....ἐπ' αὐτὸν, καὶ εὐθὺς περιέλαμψε τὸν τόπον φῶς μέγα. — [4] *Citatur in tract. de Baptismo hæret. inter opera Cypriani.* — [5] *Apud Martianæum nov. edit. Evangel. secundum Matt.* — [6] *Hieronym. seu alius author Comment. in psal.* LXXVI. 17. *Et tempore quo Deus locutus est : Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi complacui; facta est vox tonitrui rotæ similis. Vide Euthym. et alios in psalm.* XXVIII. 3. *et Hammon. hic.*

milieu du tonnerre, comme autrefois sur le mont Sinaï [1]; et encore depuis, lorsque Jésus-Christ demanda à son père qu'il glorifiât son nom, on entendit une voix du ciel, qui dit : *Je l'ai glorifié, et je le glorifierai encore* [2]; ce que le peuple prit comme un coup de tonnerre; mais ceux qui l'avoient entendu plus distinctement, disoient qu'un ange lui avoit parlé. Et dans l'histoire de la conversion de saint Paul [3], il est dit que ceux qui l'accompagnoient, entendoient la voix ou le tonnerre, mais ne voyoient personne. Et ailleurs [4], qu'ils virent la lumière ou l'éclair qui l'enveloppa, mais qu'ils n'entendirent pas la voix; ce qui se concilie aisément en disant qu'ils entendirent bien le tonnerre; mais qu'ils n'entendirent pas d'une manière distincte ces paroles : *Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu?* Les Hébreux appellent בת קול, fille de la voix ou fille du tonnerre, la révélation de la tradition supposant qu'elle a été faite à Moïse sur le mont Sinaï, au milieu des tonnerres et des éclairs.

Remarques sur ce que dit saint Jean, que J.-C. baptisera dans le saint Esprit et dans le feu.

Toutes ces circonstances du feu, du tonnerre, de la voix du Père, de la descente du saint Esprit en forme de colombe, confirmoient admirablement ce que saint Jean avoit dit : *Celui qui vous baptisera dans le saint Esprit et dans le feu* [5]. De même que je vous plonge dans l'eau pour vous disposer à recevoir la rémission de vos péchés, ainsi il vous inondera en quelque sorte de l'abondance de son saint Esprit; il vous embrasera de ses saintes flammes, pour accomplir ces promesses de Joël : *En ce temps-là je répandrai mon Esprit sur toute chair; vos fils et vos filles prophétiseront; vos vieillards auront des songes prophétiques, et vos jeunes gens auront des visions, et j'enverrai en ces jours-là mon Esprit sur mes serviteurs et sur mes servantes* [6].

Ce baptême du saint Esprit est entendu d'une manière assez uniforme par les anciens et par les modernes. Ils conviennent tous que dans le baptême reçu dignement, le saint Esprit est répandu dans nos cœurs; et que dans le sacrement de confirmation qui suit le baptême, nous recevons la plénitude de cet Esprit saint. Dans le baptême, nous sommes purifiés et rendus innocens; dans la confirmation, nous sommes affermis et perfectionnés dans la grâce, nous sommes revêtus d'un esprit de force et de courage

[1] *Exod.* xx. 18. — [2] *Joan.* xii. 28. 29. — [3] *Act.* ix. 7. — [4] *Act.* xxii 9. — [5] *Matt.* iii. 11. — [6] *Joel*, ii. 28. 29.

pour résister aux ennemis de notre salut, et pour confesser courageusement le nom de Dieu. Mais quant au baptême de feu, la chose est expliquée d'une manière très-différente.

Saint Hilaire [1] dit que nous ne recevrons ce baptême de feu qu'au jour du jugement. Le baptême d'eau ne suffisant pas pour nous donner le degré de pureté nécessaire pour entrer dans le ciel, le feu du jugement purifiera ce qui nous reste de souillures, et nous rendra dignes d'entrer dans le ciel. Saint Ambroise [2] croit aussi que ce baptême de feu s'administrera à la porte du paradis. C'est là qu'il place le glaive de feu dont il est parlé dans la Genèse [3], glaive qui parut sur l'avenue du paradis terrestre, après le péché d'Adam. Saint Jean-Baptiste armé de ce glaive ardent, sera le ministre du baptême de feu. Tous y passeront; nul ne sera dispensé de la rigueur de ce baptême. Saint Pierre, saint Jean, et les autres saints l'éprouveront, chacun selon ses mérites. Le précurseur criera à haute voix à ceux qui n'ont que de légers péchés à expier : *Entrez hardiment, vous qui ne craignez point le feu.* Ils passeront sans ressentir la douleur des flammes, parce que la charité dont ils brûlent a déjà consumé ce qu'il y avoit en eux de défectueux et de souillé.

Origène [4] et Lactance [5] mettent de même un feu à l'entrée du ciel, au travers duquel tous les hommes doivent passer; mais avec cette différence, que les saints et les justes passeront au travers des flammes sans se brûler, parce qu'elles se diviseront pour leur donner passage. Le même Origène [6] remarque ailleurs, que le Sauveur Jésus se tiendra sur le bord du fleuve du feu, pour baptiser ceux qui se présenteront; mais qu'il ne donnera pas ce baptême indifféremment à tous. Ceux qui n'auront pas reçu le baptême de l'eau et du saint Esprit, ou ceux qui y auront renoncé, n'auront aucune part au baptême de feu, ni par conséquent à la béatitude éternelle, à laquelle on n'entre que par là; à moins qu'on ne soit si pur, qu'on n'en ait point besoin. Car s'il se trouve encore du bois, du foin, de la paille, et d'autres choses à purifier, tout cela passera par le feu [7].

[1] *Hilar. in psal.* CXVIII. *n.* 3. *et n.* 12. — [2] *Ambros. in psal.* CXVIII. 11. 12. 13. 14. 15. — [3] *Gen.* III. 24. — [4] *Orig. homil.* 3. *in psal.* XXXVI. *et homil.* 24. *in. Luc.* — [5] *Lactant. lib.* VII. *cap.* 21. — [6] *Orig. homil.* 24. *in Lucam.* — [7] *Idem, homil.* 2. *in cap.* 2. *Jerem.*

Saint Jérôme sur saint Matthieu [1] donne deux explications aux paroles de Jean-Baptiste : *Il vous baptisera dans le saint Esprit et dans le feu ;* soit, dit-il, que le saint Esprit soit ici nommé *feu*, comme il parut à la Pentecôte, lorsqu'il descendit sur les apôtres en forme de langues de feu ; soit que nous soyons baptisés en ce monde du baptême de l'esprit, et dans l'autre du baptême de feu : où l'on voit qu'il fait allusion au sentiment des anciens que nous avons proposé. Ce baptême de feu dans l'autre vie, suivant l'idée d'Origène, de saint Ambroise, de saint Hilaire et de saint Jérôme, est fondé sur ces paroles de l'apôtre : *Si on élève sur le fondement de Jésus-Christ un édifice d'or, d'argent, de pierres précieuses, de bois, de foin, de paille, l'ouvrage de chacun paroîtra enfin, et le jour du Seigneur fera voir quel il est ; parce qu'il sera découvert par le feu, et que le feu mettra à l'épreuve l'ouvrage de chacun. Si l'ouvrage de quelqu'un demeure sans être brûlé, il en recevra la récompense. Si au contraire l'ouvrage de quelqu'un est brûlé, il en souffrira ; il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, mais comme en passant par le feu* [2]. C'est ce feu que les pères des siècles suivans et les scolastiques ont appelé *Purgatoire.*

L'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu [3] a entendu sous le nom de *feu,* les tribulations, les peines, les tentations dont Dieu exerce les siens en ce monde. Il observe que Jésus-Christ reçut le baptême de l'eau de la main de saint Jean ; celui de l'esprit de la part du Père éternel ; et celui du feu, dans la tentation qu'il souffrit dans le désert, de la part du démon [4]. Saint Jean Chrysostome [5] au contraire par le nom de *feu* entend une surabondance de grâces, et une effusion incompréhensible de biens et de douceurs. Saint Basile [6] et Théophile d'Antioche [7] l'expliquent du feu de l'enfer [8]. D'autres veulent que Jean-Baptiste prédise ici la descente du saint Esprit sur les apôtres en forme de flammes ; et ce sentiment est commun parmi les commentateurs.

Quelques-uns ont cru que le terme de *feu* étoit ajouté en cet endroit. On ne le lit ni dans saint Marc [9], ni dans

[1] *Hier. in Matt.* III. 11. *Vide et Gregor.* — [2] 1. *Cor.* III. 12. *et seqq.* — [3] *Auth. oper. imperf. homil.* 3. — [4] *Auth. oper. imperf. homil.* 5. — [5] *Chrysost. homil.* XI. *in Matt.* — [6] *Basil. lib.* V. *contra Eunom. pag.* 789. — [7] *Theophil. Antioch. l.* I. — [8] *Cyrill. Cateches.* 17. *Hieronym. hic. alii.* — [9] *Marc.* I. 8.

saint Jean [1]; mais on le lit dans saint Luc [2], et on veut qu'il soit passé de là dans saint Matthieu. Il est certain qu'il y a un très-grand nombre de manuscrits de saint Matthieu où ce mot ne se trouve point [3]. L'édition de Complute l'a omis; toutefois on le trouve dans le syriaque, dans le cophte, dans l'arabe, le persan, l'éthiopien, dans saint Cyprien, saint Hilaire, Origène et les autres pères, et quand on ne le liroit pas dans saint Matthieu, il faudroit toujours le reconnoître dans saint Luc, où personne ne nie qu'il n'ait toujours été. Ainsi la difficulté, quant au fond, subsiste toujours, puisque saint Luc n'est ni moins authentique ni moins inspiré que saint Matthieu.

Saint Augustin [4] entend par le *feu* les exorcismes qui précèdent le baptême d'eau; *car d'où vient que les malins esprits crient, Je brûle, si les exorcismes ne sont pas un feu? Or, après le feu de l'exorcisme on arrive au baptême.* Ailleurs [5] il s'explique d'une manière plus simple et plus naturelle, en disant que sous le nom de *feu* en cet endroit on peut entendre ou les tribulations que les fidèles souffrent en ce monde, ou le saint Esprit lui-même, qui apparut aux apôtres en forme de feu, et qui embrasa leurs cœurs de ses vives flammes par la charité qu'il y répandit.

Quelques anciens prenant les paroles de saint Jean au pied de la lettre, ont cru qu'il falloit joindre le feu au baptême d'eau. Dès les premiers temps, certains hérétiques le pratiquoient ainsi. Saint Clément d'Alexandrie cite Héracléon [6], qui dit que quelques-uns appliquent un fer rouge aux oreilles des baptisés. On assure [7] que les Ethiopiens, encore aujourd'hui, leur impriment des stigmates avec un fer chaud en trois endroits, savoir, sur le nez, entre les yeux et sur les tempes. Le père Eugène Roger dit qu'ils se servent pour cela d'un petit fer à deux tranchans, qu'ils appliquent aux endroits que nous avons marqués. On veut que les jacobites chrétiens d'Orient donnent encore le baptême aux enfans avec l'application d'un fer chaud sur le front, après leur avoir donné la circoncision.

[1] *Joan.* I. 33. — [2] *Luc.* III. 16. — [3] *Vide nov. Test. edit Millii in Matt.* III. 11. *et Prolegom.* 690. 1098. *et* 1177. — [4] *Aug. in ps.* LXV. 11. 12. — [5] *Idem, Serm.* LXXI. *de Verbis Apostoli Matt. n.* 19. — [6] *Clem. Alexand. lib.* Ἐκλογ. πυρὶ τὰ ὦτα τῶν σφραγιζομένων κατεσημήναντο. — [7] *Leon. Rauchwolf. Itin. Orient. lib.* III. *c.* 17. *Paul. Jov. hist. lib.* XVIII. *et alii.*

Mais l'abbé Renaudot [1], qui a étudié à fond les rites et les cérémonies des Orientaux, soutient que tout ce qu'on dit de ce prétendu baptême par le feu est faux; et Ludolf [2] avoue que ni Grégoire éthiopien qu'il consultoit, ni les pères jésuites dans leurs relations, n'en disent rien; mais il remarque que les peuples d'Afrique, tant païens que mahométans, ont coutume de faire appliquer un cautère sur les veines carotides ou des tempes aux enfans nouveau-nés, contre les catarrhes. Quelques Abyssins pratiquent cela comme les autres; c'est ce qui a donné lieu à l'opinion de ceux qui ont considéré cette cérémonie comme un acte de religion.

On lit [3] que les séleuciens et les hermiens baptisoient avec le feu; mais la manière dont ils administroient ce sacrement ne nous est point connue. Tertullien [4], ou un ancien auteur sous son nom, parlant de Valentin, dit qu'il faisoit rebaptiser ceux qui avoient reçu le baptême hors de sa secte, et qu'après les avoir plongés dans l'eau, il les faisoit passer dans les flammes :

Bis docuit tingi, traducto corpore, flamma;

sans nous dire s'il les faisoit sauter par-dessus le feu, ou s'il les faisoit passer entre deux bûchers, car ces cérémonies étoient en usage parmi les païens dans leurs lustrations [5]. Un ancien auteur [6] qui a écrit du baptême des hérétiques contre saint Cyprien, réfute ceux qui prétendoient que le feu devoit se rencontrer avec l'eau dans le baptême.

On ne peut donc pas douter, d'après ces témoignages, qu'anciennement quelques hérétiques n'aient pris à la lettre les paroles de saint Jean-Baptiste; mais l'Eglise n'a jamais approuvé aucune de ces pratiques singulières et superstitieuses; et sans déterminer le sens précis de ces paroles : *Il vous baptisera dans le saint Esprit et dans le feu*, elle a laissé la liberté de les entendre du saint Esprit seul, ou du purgatoire, ou des tribulations et des maux temporels; mais elle s'est toujours déclarée contre ceux qui les expliquoient d'un feu matériel nécessaire dans l'administration du baptême de Jésus-Christ.

[1] Renaudot. tom. XIV. Perpétuité, c. 10. p. 84. — [2] *Ludolf. Hist. Æthiop. l.* III. *c.* 6. *n.* 41. 42. — [3] *August. hæres.* 59. *Philastr. cap.* 55. 56. 57. *de hæres.* — [4] *Tertull. lib.* 1. *Carminis contra Marcion.*

— [5] *Moxque per ardentes stipulæ et crepitantis acervos,*
Trajicias celeri strenua membra pede;
Omnia purgat edax ignis. . . . . .

— [6] *Tom.* 1. *Concil.*

DISSERTATION

SUR

LES SECTES DES JUIFS,

SAVOIR, LES PHARISIENS, LES SADDUCÉENS, LES ESSÉNIENS ET LES HÉRODIENS.

Origine des sectes des Juifs : leur partage.

Avant la captivité de Babylone, il n'y eut aucune secte particulière parmi les Juifs. Uniquement occupés à l'étude de leurs lois [1] et des cérémonies de leur religion, ils négligeoient les études curieuses qui étoient en honneur parmi les autres peuples. Le temple du Seigneur et les maisons des prophètes étoient leurs principales écoles. Là les prêtres du Seigneur, les scribes, les savans de profession, et les hommes inspirés de Dieu, expliquoient la manière de servir le Seigneur et d'observer ses ordonnances. Tant qu'il y eut des prophètes dans Israël, on ne songea point à se partager sur les matières qui faisoient l'objet de leur application. L'autorité de ces grands hommes entretenoit le peuple dans une grande unité de sentimens, et l'Esprit saint qui parloit le même langage dans tous les prophètes, faisoit d'une part qu'il n'y avoit point de sectes dans la religion, et de l'autre, que leurs décisions étoient sans contradiction. Lorsqu'au temps des Machabées [2] on eut démoli l'autel des holocaustes que les gentils avoient souillé, on en mit les pierres à part, *en attendant que Dieu suscitât quelque prophète qui déclarât ce qu'on devoit en faire.* Et quand les Juifs reconnurent Simon Machabée [3] pour leur chef, ce ne fut qu'en attendant qu'il s'élevât un prophète pour les instruire plus parfaitement du choix de Dieu : *Donec surgat propheta fidelis.*

[1] *Joseph. contra Appion. lib.* — [2] 1. *Mach.* IV. 46. — [3] 1 *Mach.* XIV. 41.

Depuis la captivité, on ne voit aucuns vestiges de secte parmi eux, jusqu'au temps des Machabées et de l'empire des Grecs; et ce fut apparemment à l'imitation des sectes des philosophes de la Grèce que les savans se partagèrent parmi les Hébreux, et qu'ils composèrent trois sectes fameuses : celle des pharisiens, celle des sadducéens, et celle des esséniens. Comme il est parlé souvent de ces sectes dans le Nouveau Testament, nous avons cru qu'il seroit à propos d'en faire connoître ici l'origine et les sentimens : nous y joindrons celle des hérodiens, dont l'évangile a fait mention en quelques endroits, quoiqu'elle ne soit point connue au moins sous ce nom parmi les Juifs.

ARTICLE PREMIER.

Des Pharisiens.

Origine des Pharisiens.

Le premier monument où l'on trouve les trois sectes des Juifs, est le quatrième livre des Machabées apocryphe, où nous lisons que du temps de Hyrcan, grand-prêtre et prince des Juifs, il y avoit parmi eux trois sectes de savans, celle des pharisiens, celle des sadducéens, et celle des esséniens [1]. Josèphe les place un peu avant ce temps-là [2], c'est-à-dire, immédiatement après avoir rapporté la lettre du grand-prêtre Jonathas aux Lacédémoniens. Cette lettre est de l'an 144 avant l'ère chrétienne vulgaire. La mort de Jonathas arriva l'année suivante : Simon lui succéda et gouverna huit ans. Jean Hyrcan succéda à Simon, et fut chef de sa nation pendant vingt-neuf ans.

Ni l'auteur du quatrième livre des Machabées, ni Josèphe, ne marquent l'époque de ces sectes; mais ce dernier, qui écrivoit sous l'empire de Vespasien et de Domitien, dit dans un endroit [3] que depuis un très-long temps elles étoient connues dans sa nation, sans en marquer plus précisément l'origine; et quand on la fixeroit à l'an 154 avant l'ère chrétienne vulgaire, dix ans avant la lettre de Jonathas aux Lacédémoniens, cela n'iroit qu'à environ deux cent vingt, ou au plus trois cents avant Josèphe. Mais reculons-

[1] 4. *Mach.* c. 6. — [2] *Joseph. Antiq. lib.* XIII. *cap.* 9. — [3] *Lib.* XVIII. *cap.* 2. Ἰουδαίοις φιλοσοφίαι τρεῖς ἦσαν ἐκ τοῦ πάνυ ἀρχαίου τῶν πατρίων, ἥ τε τῶν Ἐσσηνῶν, καὶ ἡ τῶν Σαδδουκαίων, τρίτην δὲ φιλοσόφουν οἱ Φαρισαῖοι λεγόμενοι.

la, si l'on veut, jusqu'au temps où les Juifs inconstans et légers se firent une gloire d'imiter les études et les exercices des Grecs, au mépris des lois et des études qui jusqu'alors avoient été cultivées dans leur nation [1]; cela n'en rehaussera le commencement que d'environ vingt ans [2]; nous ne croyons pas que l'on puisse le mettre plus haut que l'an 184 avant l'ère chrétienne vulgaire.

Les pharisiens semblent avoir voulu imiter les stoïciens, comme les sadducéens suivirent les épicuriens. Ils prirent les uns et les autres quelque chose de ces deux sectes; mais ils l'accommodèrent aux sentimens des Juifs et aux pratiques de la loi de Moïse. Les pharisiens étoient austères, hautains, fanfarons et exacts comme les stoïciens; les sadducéens étoient plus relâchés, plus aisés, mais inexorables dans le fait de la justice. Les pharisiens reconnoissoient l'immortalité de l'âme, l'existence des anges et des esprits, et une autre vie, où l'homme reçoit la récompense ou la peine de ses bonnes ou mauvaises actions. Les sadducéens se délivroient de toutes les inquiétudes sur l'avenir, en niant l'immortalité de l'âme, et toutes les suites de cette opinion. Dès le temps de Salomon, il y avoit parmi les Hébreux des hommes qui étoient dans les sentimens des épicuriens ou des sadducéens, comme il paroît par l'Ecclésiaste [3]; mais ils ne composèrent un corps de secte que long-temps depuis. Il est pourtant certain qu'ils sont plus anciens que les pharisiens, s'il est vrai, comme on le croit communément, qu'ils tirent leur origine de Sadok, disciple d'Antigone de Socho.

Saint Jérôme [4] met l'origine des pharisiens assez tard, puisqu'il dit que les scribes et les pharisiens sont venus de la division des deux fameuses écoles d'Hillel et de Schammaï. A Hillel succéda Akiba, maître d'Aquila de Pont, qui traduisit en grec les saintes Ecritures. On sait l'âge d'Aquila; il vivoit au second siècle de l'Eglise. Hillel ne peut donc avoir vécu que peu de temps avant que Jésus-Christ parût.

[1] 2. *Mach.* IV. 14. 15. 16. *Contempto templo, et sacrificiis neglectis, festinabant participes fieri palæstræ, et præbitionis ejus injustæ, et in exercitiis disci; et patrios quidem honores nihil habentes, græcas glorias optimas arbitrabantur..... et eorum instituta æmulabantur, ac per omnia his consimiles esse cupiebant, quos hostes et peremptores habuerant. Vide et* 1. *Mach.* I. 15. 16. — [2] Vers l'an 174 avant l'ère chr. vulg. où nous plaçons l'établissement d'un gymnase à Jérusalem. — [3] *Eccl.* III. 21. *et alibi sæpius.* — [4] *Hieronym. in Isai.* VIII. *Duas domus. Nazaræi duas familias interpretantur Sammai et Hillel, ex quibus orti sunt scribæ et pharisæi.*

Les rabbins ne s'éloignent pas de saint Jérôme; ils reconnoissent Hillel comme le père du pharisaïsme, ou du moins comme un des plus grands ornemens de cette secte. Ils le relèvent par des louanges outrées; il n'y a point de titre assez pompeux pour lui. Ils racontent plusieurs choses sur son application infatigable à l'étude, sur le nombre et le mérite de ses disciples. Il en avoit, disent-ils, de comparables à Moïse, et d'autres, au nombre de quarante, capables de commander au soleil, à l'exemple de Josué. Il fut chef du sanhédrin, et devint fameux par tout le monde. David Gans, dans sa chronique, le fait vivre sous Hérode-le-Grand. Saint. Epiphane [1] dit que les scribes et les pharisiens comptent quatre auteurs de leurs sentimens, ou quatre classes de leurs docteurs. Le premier est Moïse, le second est Akiba, le troisième Andan ou Annan, autrement appelé Judas; le quatrième, les Assamonéens; ce qui sembleroit insinuer qu'Akiba est beaucoup plus ancien que les Assamonéens. Mais cela est trop opposé à ce que l'on sait d'Akiba, qui fut successeur d'Hillel, et qui vécut peu de temps après notre Sauveur.

Caractère des pharisiens qui ont vécu avant J.-C. ou du temps de J.-C.

Quoi qu'il en soit de l'antiquité de ces sectes, voici ce qui les distinguoit les unes des autres. Les pharisiens tirèrent leur nom d'un mot hébreu, qui signifie *séparation* [2], parce qu'ils se distinguoient et se séparoient en quelque sorte des autres Israélites, par la manière de vivre plus exacte, dont ils faisoient profession. Ils donnoient beaucoup au destin [3] ou à la fatalité, aux décrets éternels de Dieu, qui a réglé et ordonné toutes choses avant tous les temps. Josèphe qui étoit pharisien [4], et qui nous dit que les sentimens de cette secte approchoient assez de ceux des stoïciens [5], avoue que les pharisiens ne donnoient pas tout au destin, mais qu'ils laissoient à l'homme la liberté de faire ou de ne pas faire les actions de justice [6], de manière que leur fatalité ne ruinoit pas le libre arbitre, comme saint Epiphane [7] semble avoir voulu le leur faire dire.

[1] *Epiphan. hæres.* 15. — [2] פרש *seu* פרץ, *dividere.* — [3] *Joseph. l.* XVIII. *c.* 2. *Antiq.* Πράσσεσθαι εἱμαρμένῃ τὰ πάντα δἰκαιοῦντες, οὔτε τοῦ ἀνθρωπείου τὸ βουλόμενον τῆς ἐπ' αὐτῆς ὁρμῆς ἀφαιροῦνται. — [4] *Joseph. in vita sua, initio.* — [5] *Idem, ibidem. Vide Cicer. de Nat. Deorum, de Fato.* — [6] *Joseph. Antiq. l.* XIII. *cap.* 9. Οἱ μὲν Φαρισαῖοί τινα, καὶ οὐ πάντα, τῆς εἱμαρμένης εἶναι λέγουσιν ἔργον. Τινὰ δὲ ἐφ' ἑαυτοῖς ὑπαρχεῖν, συμβαίνειν τε, καὶ οὐ γίνεσθαι. *Et lib.* II. *de Bello, cap.* 12. Εἱμαρμένῃ τε, καὶ Θεῷ προστάττουσι πάντα, καὶ τὸ μὲν πράττειν τὰ δίκαια καὶ μὴ, κατὰ τὸ πλεῖστον ἐπὶ τοῖς ἀνθρώποις κεῖσθαι. — [7] *Epiphan. hæres.* 16. Οὐκ ἀφ' ἑαυτοῦ, ἀλλὰ κατ' ἀνάγκην ἐπικρατείας τῆς πεπρωμένης.

Les pharisiens différoient des esséniens sur cet article, en ce que ceux-ci donnoient tout au destin, et que les autres ne lui attribuoient qu'un certain nombre d'actions, étant en leur pouvoir, quant au reste, de faire ou de ne pas faire. Par une suite de leur attachement à l'idée du destin, saint Epiphane dit qu'ils étoient fort adonnés à l'astrologie, comme si par la considération des astres ils eussent pu parvenir à connoître ce qui avoit été ordonné dans le ciel, et réglé dans les secrets de Dieu.

La secte des pharisiens n'étoit pas bornée à une famille ou à un genre d'hommes particuliers; il y avoit des pharisiens de toutes les tribus, de toutes les familles et de toutes les conditions. Le crédit qu'ils acquirent par la réputation de leur savoir et de leur bonne vie les rendit d'assez bonne heure redoutables aux rois mêmes; on en vit un exemple sous le règne d'Alexandra, princesse pieuse jusqu'à la superstition. Le roi son époux lui recommanda en mourant de mettre les pharisiens dans ses intérêts : elle suivit cet avis; et les pharisiens profitant de l'occasion, se rendirent maîtres du gouvernement, et disposèrent de tout à leur volonté [1]. D'ailleurs le peuple étoit fort prévenu en leur faveur, à cause des apparences de vertu, de piété et de science qu'il voyoit en eux; car ils passoient pour savoir mieux que personne les lois et les traditions de leur pays; leur vie étoit fort austère, leur extérieur composé, leur nourriture simple; ils étoient éloignés de la sensualité et du plaisir [2], et enfin attachés jusqu'au scrupule à l'observation littérale de leurs lois.

Jésus-Christ dans l'Evangile ne les ménage nullement; et marquant beaucoup de mépris pour leur prétendue vertu et pour leur science, il fait voir que leur vie, réglée en apparence, avoit plus d'ostentation que de réalité. Ils jeûnoient souvent, faisoient de longues prières, payoient exactement la dîme, même des choses pour lesquelles elle n'étoit pas ordonnée dans la loi, distribuoient de grandes aumônes. Mais tout cela étoit corrompu par l'orgueil et par l'hypocrisie: c'étoient là leurs vices dominans : le faste, l'ostentation, l'esprit de domination et de vanité étoient les vrais principes de leur conduite; la vaine estime des hommes, les louanges, la gloire étoient leur premier objet. Semblables à des sépulcres ornés et blanchis [3], ils parois-

[1] *Jos. de Bello, l.* I. *cap.* 4. *pag.* 716. *et lib.* XIII. *cap.* 18. *Antiq.* — [2] *Idem, l.* XVIII. *Antiq. cap.* 2. — [3] *Matt.* XXIII. 27.

soient au dehors tout autres qu'ils n'étoient au dedans.

Ils portoient des phylactères ou des bandes de parchemin sur leur front et sur leurs bras, plus grandes que le commun des Juifs ; les franges de leurs manteaux étoient plus longues que l'ordinaire; et il y en avoit, dit saint Jérôme [1], qui y attachoient des épines qui leur ensanglantoient les jambes lorsqu'ils marchoient, pour les faire souvenir de prier Dieu, et de penser continuellement à sa présence. Ils lavoient souvent leurs mains, et ne retournoient jamais à la maison, après avoir été dans la place et dans les rues, qu'ils ne se les lavassent depuis le coude jusqu'à l'extremité des doigts [2]; ils se baignoient même fréquemment tout le corps dans l'eau froide, pour le purifier [3]. Toute la vaisselle dont ils se servoient à table, leurs lits de table, et tout le reste étoit souvent plongé dans l'eau : par une vaine affectation de pureté, ils n'auroient pas voulu toucher un homme qu'ils croyoient de mauvaise vie, par exemple un publicain, ni boire ni manger avec lui [4].

Les traditions des pères en matière de religion étoient le principal sujet de leurs études. Par le moyen de ces traditions ils avoient surchargé la loi d'une infinité d'observances frivoles; ils l'avoient même corrompue en plusieurs articles importans, comme Jésus-Christ le leur reproche dans l'Evangile : par exemple, au lieu que la loi commande, sans limitation ni exception, d'honorer et de secourir ses parens [5], les pharisiens enseignoient qu'en disant à ses père et mère [6] : La chose que vous me demandez est à Dieu, je la lui ai vouée, et vous aurez part à mon offrande; on étoit par-là dispensé de l'obligation de les secourir. Lorsque leurs parens demandoient d'eux quelque chose [7], ils juroient par le *corban* ou par le don de Dieu de ne la leur pas donner; et dès lors il ne leur étoit plus permis de faire du bien à un père ni à une mère accablés de vieillesse et dans l'extrême nécessité. L'amour du prochain étoit presque aboli dans la pratique par leurs mauvaises interprétations. L'observation du sabbat est un des articles sur lesquels ils avoient le plus raffiné. Le Sauveur eut souvent des contestations avec eux sur cela; et ce fut un des prétextes dont ils se servirent pour le faire mourir, prétendant qu'un homme qui

[1] *Hieronym. in Matt.* 27. — [2] *Marc.* VII. 3. 4. — [3] *Joseph. in vita sua.* — [4] *Matt.* IX. 11. *Luc.* VII. 39. — [5] *Exod.* XX. 12. — [6] *Matt.* XV. 4, 5, 6. — [7] *Marc.* VII. 10. 11. 12.

n'observoit pas le sabbat de la manière dont ils l'entendoient ne pouvoit être envoyé de Dieu [1]. Ils soutenoient que ce jour-là il n'étoit permis ni à Jésus-Christ de guérir les malades [2], quoiqu'il le fit par sa seule parole, ni aux malades de venir demander leur guérison [3]; ils se scandalisoient de ce qu'un paralytique guéri le jour du sabbat [4] osoit emporter son lit. Les apôtres de Jésus-Christ, pressés par la faim, arrachèrent quelques épis, et les froissèrent dans leurs mains le jour du sabbat; c'en fut assez pour scandaliser les pharisiens, et pour les porter à accuser Jésus-Christ et ses disciples de mépriser l'observation du sabbat [5].

Ils faisoient plusieurs jeûnes de surérogation; le pharisien dans le temple se vantoit de jeûner deux fois chaque semaine [6], c'est-à-dire le lundi et le jeudi, selon saint Epiphane [7]; et ils affectoient de jeûner avec plus de rigueur que les autres Juifs. Ce sont eux que le Sauveur avoit en vue quand il disoit : *Lorsque vous jeûnez, ne prenez point un air triste, comme font les hypocrites, car ils affectent de paroître avec un visage pâle et défait, afin que les hommes connoissent qu'ils jeûnent : pour vous, lorsque vous jeûnez, parfumez-vous la tête, et lavez-vous le visage, afin qu'il ne paroisse pas aux hommes que vous jeûnez, mais seulement à votre père, qui est présent à ce qu'il y a de plus secret* [8]. Les pharisiens se plaignent ailleurs que, tandis qu'eux et les disciples de Jean-Baptiste faisoient des jeûnes fréquens, les disciples de Jésus mangeoient et buvoient comme les autres hommes [9]. Et Josèphe, dans le livre de sa vie, dit qu'il se mit sous la discipline d'un nommé Bannus, homme fort sévère, qui ne mangeoit rien de cuit ni d'apprêté, mais se contentoit d'user des alimens comme la terre les produisoit d'elle-même.

Saint Epiphane [10] raconte des effets surprenans de leur mortification et des austérités qu'ils pratiquoient pour conserver la pureté du corps : quelquefois ils s'imposoient ces exercices pénibles pour quatre ans, quelquefois pour huit ou dix ans, avant de se marier. Ils se privoient presque entièrement du sommeil, de peur de se souiller pendant le repos par quelque pollution involontaire, priant presque

[1] *Joan.* IX. 16. — [2] *Luc.* VI. 7. *Joan.* IX. 16. — [3] *Luc.* XIII. 14. — [4] *Joan.* V. 10. — [5] *Matt.* XII. 2. — [6] *Luc.* XVIII. 12. — [7] *Epiphan. hæres.* 16. — [8] *Matt.* VI. 16. *et seqq.* — [9] *Marc.* II. 18. — [10] *Epiphan. hæres.* 16.

continuellement. Il y en avoit qui couchoient sur un ais de la largeur d'un spithame, c'est-à-dire de douze doigts, afin que s'ils venoient à s'endormir trop profondément, ils tombassent par terre, et s'évcillassent pour vaquer à l'oraison. D'autres couchoient sur de petites pierres inégales et piquantes pour s'empêcher de dormir à leur aise; il y en avoit même qui couchoient sur des épines pour se mettre dans une espèce de nécessité de toujours veiller. Le Sauveur [1] leur reproche de faire de longues prières, se tenant debout dans les synagogues ou au coin des rues, et, sous prétexte d'oraison, de consumer les maisons des veuves.

Mais comme ces austérités n'étoient commandées par aucune loi, et que les pharisiens n'étoient engagés ni par vœux ni par aucune obligation particulière à les pratiquer, chacun suivoit en cela le penchant de son cœur et l'attrait de sa dévotion : d'où vient qu'il n'y avoit parmi eux sur ces pratiques aucune uniformité. Le Talmud nous décrit sept ordres de pharisiens : les premiers sont ceux qui mesuroient leur obéissance sur le profit et la gloire; il veut marquer apparemment ceux qui ne demeuroient pas constamment attachés à cette secte, et qui s'en séparoient lorsqu'ils trouvoient mieux leur compte ailleurs. Les seconds ne levoient point les pieds en marchant, pour marquer une plus grande mortification et une plus grande modestie. Les troisièmes se frappoient la tête contre les murailles en marchant, jusqu'à en tirer le sang, peut-être par une ostentation de vertu et de patience, ou de débilité et d'épuisement par un excès de mortification. Les quatrièmes cachoient leur tête dans un capuchon, et regardoient de cet enfoncement comme du fond d'un mortier, pour marquer un esprit de recueillement, de pénitence et de componction. Les cinquièmes demandoient d'un air présomptueux : *Que faut-il que je fasse? Je le ferai. Qu'y a-t-il que je n'aie point fait?* Les sixièmes obéissoient par amour pour la vertu, et pour mériter la récompense promise aux observateurs de la loi. Les septièmes ne remplissoient leur devoir que par la crainte de la peine ou dans la vue intéressée de la récompense. On voit dans ce dénombrement divers degrés de perfection pharisaïque, et diverses classes de ces célèbres sectaires du judaïsme.

[1] *Matt.* VI. 5. XXIII. 14.

Un des principaux objets de leur dévotion étoit de faire des prosélytes, ou d'amener des gentils au judaïsme. Jésus-Christ leur reproche de courir la terre et la mer pour convertir un païen [1], et après cela de le rendre plus coupable qu'auparavant en lui enseignant une pernicieuse doctrine, de le remplir de traditions vaines et superstitieuses, au lieu de lui montrer la vraie voie de la justice et le véritable esprit de la loi. Il leur reproche aussi de bâtir avec affectation les tombeaux des anciens prophètes [2], et de publier hautement qu'ils désapprouvent la conduite de leurs pères qui les ont persécutés et fait mourir, pendant qu'eux-mêmes remplis du même esprit persécutent impitoyablement tous ceux qui veulent les retirer de leurs désordres, et dévoïler leur hypocrisie et leur orgueil.

La religion du serment a toujours été sainte et inviolable parmi les Hébreux. Dieu vouloit qu'ils ne jurassent que par son nom [3]; et il leur défendoit de jurer par des dieux étrangers [4]. Les pharisiens expliquoient ces lois d'une manière tout-à-fait bizarre. Celui, disoient-ils, qui jure par le temple, n'est point obligé d'exécuter son serment; mais bien celui qui jure par l'or du temple [5]. De même celui qui jure par l'autel ne doit rien; mais celui qui jure par le présent ou l'offrande qui est sur l'autel, doit. Ils avoient aussi introduit d'autres juremens, par le ciel, par Jérusalem, par leur propre tête [6]. Dans la plupart de ces sermens, où le nom de Dieu n'étoit pas exprimé, ils ne se croyoient pas obligés de tenir leur promesse; comme si la religion du serment n'étoit pas toujours violée, soit qu'on prenne à témoin des choses inanimées et incapables de nous entendre, soit qu'on jure par des choses animées, lorsqu'on manque à sa parole, après avoir juré même par des créatures. Le temple, et l'autel, et le ciel, et Jérusalem, et les offrandes que l'on faisoit au Seigneur, tirant tout leur mérite de la majesté de Dieu, auquel ils appartenoient, c'étoit faire injure à cette majesté, que de manquer à sa parole après avoir juré par quelqu'une de ces choses [7].

Les pharisiens croyoient l'âme immortelle, et l'existence

[1] *Matt.* XXIII. 15. — [2] *Matt.* XXIII. 29. *et seqq. Luc.* XI. 47. 48. — [3] *Deut.* VI. 13. — [4] *Exod.* XXIII. 13. — [5] *Matt.* XXIII. 16-18. — [6] *Matt.* V. 34. 35. 36. — [7] *Matt.* XXIII. 21. 22.

des esprits et des anges [1], et admettoient une espèce de métempsycose, non des âmes de toutes sortes de personnes, mais seulement des gens de bien. Celles-ci pouvoient passer d'un corps dans un autre; mais celles des méchans étoient jugées dans des lieux souterrains, et condamnées à demeurer éternellement dans des cachots ténébreux [2]. C'est en conséquence de ces sentimens que les uns disoient que Jésus-Christ étoit ou Jean-Baptiste, ou Elie, ou quelqu'un de ces anciens prophètes [3]; c'est-à-dire que l'âme de quelqu'un de ces grands hommes étoit passée dans son corps, et l'animoit.

Josèphe [4] dit dans un autre endroit que les démons qui obsèdent les hommes ne sont autres que les esprits des méchans hommes, qui entrent dans les corps des autres hommes, et qui en sont quelquefois chassés par les exorcismes et les conjurations, et par la vertu de certaines herbes. Ils reconnoissent donc qu'il y avoit certaines âmes des méchans qui n'étoient pas d'abord enfermées dans l'enfer. Les pharisiens confessoient aussi, avec le commun des Juifs, la résurrection future des morts, et toutes les suites de ce sentiment, qui étoit contesté par les sadducéens [5].

Ils s'étoient acquis une grande réputation de doctrine, et en étoient fort jaloux : ils s'étoient saisis, comme parle Jésus-Christ [6], de la clef de la science, et prétendoient qu'on n'entroit que par eux dans le royaume des cieux; et cependant ils n'y entroient point eux-mêmes, et n'y laissoient point entrer les autres. Le Sauveur dit qu'ils sont assis sur la chaire de Moïse [7]; ils ont le droit d'enseigner; ils sont revêtus d'un caractère qui leur donne autorité pour cela. Il ajoute qu'il faut les écouter, et pratiquer le bien qu'ils enseignent, se soumettre à leurs décisions lorsqu'elles n'ont rien de contraire à la loi de Dieu. Mais, continue-t-il, gardez-vous bien d'imiter leur conduite, car ils imposent aux autres des fardeaux qu'ils ne voudroient pas toucher du bout du doigt. Ce sont, dit-il encore [8], des guides aveugles qui conduisent d'autres aveugles; et si votre justice

[1] *Act.* XXIII. 8. — [2] *Joseph. lib.* II. *de Bello*, *c.* 12. *et l.* XVIII. *Ant. c.* 2. Ἀθάνατον ἰσχὺν ταῖς ψυχαῖς, πίστις αὐτοῖς εἶναι, καὶ ὑπὸ χθονὸς δικαιώσεις τε καὶ τιμὰς, αἷς ἀρετῆς ἢ κακίας ἐπιτήδευσις ἐν τῷ βίῳ γέγονε. Καὶ ταῖς μὲν εἱργμὸν ἀΐδιον προστίθεσθαι, ταῖς δὲ ῥαστώνην τοῦ ἀναβιοῦν. — [3] *Matt.* XVI. 14. — [4] *Jos. l.* VII. *c.* 25. *de Bello*, *pag.* 981. — [5] *Matt.* XXII. 23. — [6] *Luc.* XI. 52. — [7] *Matt.* XXIII. 2. *et seqq.* — [8] *Matt.* XXIII. 16. 17. 19. *et* XV. 14.

n'est plus abondante et plus parfaite que celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux [1].

Il n'entend donc pas que l'on ait pour eux une déférence aveugle, ni qu'on se livre imprudemment à la conduite de ces mauvais guides; il veut que l'on s'y soumette avec jugement et connoissance, et qu'on ne défère à leur sentiment, que quand il est conforme à la loi du Seigneur. Il veut qu'on ait du respect pour la chaire de Moïse, sur laquelle sont assis les pharisiens, et pour la doctrine qu'ils enseignent sur cette chaire, pourvu toutefois qu'elle ne soit pas contraire à Moïse : *Utrumque debetis adverteré*, dit saint Augustin, *et quatenus honor delatus sit doctrinæ Moysi, in cujus cathedra etiam mali sedentes, bona dicere cogebantur* [2]. Mais en même temps il ordonne de se défier du levain ou de la doctrine des pharisiens : *Cavete a fermento pharisæorum* [3]; ce qu'il y a de bon dans leur doctrine, est à Moïse; ce qu'il y a de mauvais, est à eux.

Pour donner du crédit aux traditions, les pharisiens les faisoient remonter à Moïse. Ils prétendoient que les ayant reçues avec les lois sur le mont Sinaï, il avoit écrit les lois, et avoit donné de vive voix les traditions aux anciens, par le canal desquels elles étoient passées jusqu'à eux, sans avoir souffert depuis tant de siècles aucune altération dans la bouche des docteurs. Il faut convenir qu'il y avoit parmi les Hébreux de vraies et de bonnes traditions. Il est impossible qu'un corps de religion subsiste sans laisser beaucoup de choses à la pratique et à la mémoire des hommes, surtout dans ce qui regarde les cérémonies et les usages. Ces sortes de choses ne s'écrivent jamais toutes en particulier; et tant qu'une autorité légitime est attentive à arrêter les progrès des fausses traditions, et des mauvaises explications qu'on veut donner à la loi, il n'y a rien à craindre de ce côté-là.

Mais tout est à appréhender, lorsque des gens comme les pharisiens, pleins d'ambition, d'orgueil et de vanité, se saisissent du gouvernement, et dominent dans la religion avec un empire trop absolu. Ils sont capables de renverser les lois mêmes, en donnant trop d'autorité à leurs idées, qu'ils veulent faire passer pour d'anciennes doctrines reçues

[1] *Matt.* v. 20. — [2] *August. lib.* xvi. *contra Faust. cap.* 29. — [3] *Matt.* xvi. 6. 12.

de leurs ancêtres. L'église chrétienne reçoit des traditions ; mais elle veut qu'elles soient autorisées dans l'antiquité, conformes aux lois et aux canons, approuvées par les chefs de l'Eglise, certaines, universelles, solides et propres à édifier. Elle désavoue toutes les traditions nouvelles, douteuses, incertaines, frivoles et contraires aux sentimens, aux lois et aux usages anciens et approuvés.

Caractère des pharisiens modernes depuis J.-C. jusqu'à présent.

La secte des pharisiens n'a pas cessé avec le temple ; elle n'a point été éteinte avec la liberté des Juifs. La plupart de ceux qui vivent aujourd'hui sont de cette secte [1] ; attachés comme les anciens aux traditions, qu'ils appellent *la loi orale*, et grands ennemis des caraïtes, qui s'attachent au simple texte de la loi, sans admettre indifféremment les explications et les traditions prétendues des anciens. *Celui qui rejette la loi orale, est un apostat ; il mérite la mort*, disent les nouveaux pharisiens ou *rabbinistes*, car c'est le nom qu'on leur donne communément.

Benjamin de Tudèle [2], qui vivoit sur la fin du douzième siècle, dit qu'il trouva dans son voyage, des pharisiens qui déplorent sans cesse la désolation de Sion et de Jérusalem ; ils s'abstiennent de chair et de vin, et vont ordinairement vêtus de noir ; ils demeurent dans des cavernes, ou dans des huttes à la campagne. Ils jeûnent tous les jours, à l'exception du sabbat, et prient continuellement pour la délivrance d'Israël. Mais cet écrivain est plus sujet à caution que la plupart des voyageurs. On doute de l'existence de ces prétendus pharisiens.

Les sentimens des pharisiens modernes sont les mêmes que ceux des anciens ; ils soumettent au destin toutes les choses qui ne dépendent point de la liberté ; ils disent que *toutes choses sont en la main du ciel, excepté la crainte de Dieu* ; c'est-à-dire, que dans l'exercice des actions de piété ils ont le libre arbitre, et peuvent se déterminer librement au bien ou au mal. Basnage [3] dit qu'ils ne sont pas éloignés de ceux qu'on appelle *remontrans* en Hollande ; ils approuvent le concours de Dieu dans les actions méritoires, et ils laissent à l'homme une entière liberté de se déterminer entre le bien et le mal.

On voit leur caractère et l'esprit de leur secte dans la prière de ce pharisien, dont parle saint Luc : *Seigneur*,

[1] *Serar. trihæres. cap.* 16. Basnage, Histoire des Juifs, liv. III. chap. 3. art. 15. — [2] *Itineris pag.* 75. — [3] Basnage, Histoire des Juifs, liv. III. chap. 2. art. 8.

je vous rends grâces de ce que je ne suis point comme le reste des hommes, ravisseurs, injustes, adultères, ni même comme ce publicain [1]. Il reconnoît le décret de Dieu, qui l'a destiné à une vie plus pure et plus parfaite que le reste des hommes; mais il se vante du bon usage qu'il a fait de sa liberté, en pratiquant la vertu pendant que les autres hommes se livrent au mal. Ceux de cette secte ne condamnoient que l'action consommée du péché; pour les mauvais désirs, les pensées, les simples desseins, ils se les croyoient permis, et ne les comptoient pour rien. Josèphe [2] se raille de Polybe, qui s'imaginoit que les dieux avoient puni Antiochus du dessein qu'il avoit eu de piller le temple de Diane, et qu'il n'avoit pu exécuter.

Les pharisiens d'aujourd'hui sont moins rigides que leurs ancêtres sur la nourriture, et sur les autres austérités du corps; mais ils n'ont rien relâché de leur vanité, de leur hypocrisie, et de leur entêtement pour les traditions de leurs pères. Ils ont conservé leurs sentimens sur la métempsycose, et la révolution des âmes, et sur la liberté de l'homme.

Les anciens pharisiens admettoient-ils la métempsycose?

A l'égard de la métempsycose, quelques-uns ont voulu soutenir que les anciens pharisiens ne l'admettoient pas. Ils n'ont, pour nier cela, que deux raisons : L'une se prend du silence de Jésus-Christ, de saint Clément d'Alexandrie et de saint Epiphane, qui ne leur reprochent rien de semblable. La seconde, de ce que ce sentiment anéantit le dogme de la résurrection, que les pharisiens admettoient sûrement; car enfin, à quel corps appartiendra une âme qui en aura animé successivement un grand nombre?

Mais, 1°, à la première raison on répond que le silence de Jésus-Christ ne prouve rien, puisque le Sauveur ne s'est point engagé à nous découvrir toutes les erreurs des pharisiens. 2°. Il est indubitable que l'opinion de la métempsycose étoit répandue parmi les Juifs du temps de notre Seigneur, comme il paroît par la réponse de saint Pierre, à qui il avoit demandé ce que les hommes pensoient de lui : *Les uns*, répondit saint Pierre, *croient que vous êtes Jean-Baptiste, ou Elie, ou Jérémie, ou un des anciens prophètes* [3].

[1] *Luc.* XVIII. 10. 11. — [2] *Jos. Ant. l.* XII. *cap.* 13. Ωστε θαυμάζειν Πολύβιον τὸν Μεγαλοπολίτην, ὃς ἀγαθὸς ὢν ἀνὴρ ἀποθανεῖν λέγει τὸν Ἀντίοχον βουληθέντα ἀπὸ τῆς ἐν Πέρσαις Ἀρτέμιδος ἱερὸν συλῆσαι· τὸ γὰρ μηκέτι ποιῆσαι τὸ ἔργον βουλευσάμενον, οὐκ ἔστι τιμωρίας ἄξιον. — [3] *Matt.* XVI. 14.

Et le roi Hérode, tétrarque de Galilée, entendant parler des miracles de Jésus-Christ, crut que saint Jean avoit paru de nouveau en sa personne [1]. Les apôtres voyant un aveugle-né, demandent au Sauveur si c'étoit cet aveugle qui avoit péché, ou si c'étoient ses parens qui étoient cause qu'il étoit né aveugle [2]. Tout cela paroît supposer l'opinion de la métempsycose.

3°. Au silence des livres du Nouveau Testament nous opposons le témoignage de Josèphe (témoignage irréprochable, puisqu'il avoit été de la secte des pharisiens); il dit expressément qu'ils reconnoissoient la métempsycose des âmes des gens de bien. 4°. Enfin les pharisiens modernes qui admettent la révolution des âmes, ne laissent pas de reconnoître la résurrection future [3]. Ils avouent que de plusieurs corps que la même âme aura animés, il n'y en aura qu'un qui ressuscitera, les autres demeurant dans la poussière, comme des troncs arides et inutiles. Mais sera-t-il au choix de l'âme de prendre celui de ces corps qu'elle voudra, ou sera-t-elle obligée de prendre l'un d'eux en particulier? C'est sur quoi ils ne sont pas d'accord; les uns [4] décident en faveur du premier corps que l'âme aura animé, et les autres [5] en faveur du dernier : mais ce partage de sentimens ne porte aucun préjudice à la certitude de ces deux points de leur doctrine, la métempsycose et la résurrection.

Les anciens pharisiens peuvent-ils être regardés comme hérétiques ?

Quelques-uns [6] ont prétendu que les pharisiens étoient des hérétiques du judaïsme; leurs erreurs sur les principaux devoirs de l'homme, leurs mauvaises explications de la loi, leur sentiment sur la métempsycose, sont plus que suffisans pour former une hérésie. Leur attachement opiniâtre à leurs opinions, et leur acharnement à persécuter tous ceux qui les contredisoient, sont les vrais caractères de l'hérésie. Voilà ce qui fait croire qu'on pouvoit leur donner le nom de *sectaires* ou d'*hérétiques* de la religion juive.

Josèphe [7] parle des sectes des Juifs sous le nom d'*hérésie*. Mais cette preuve n'est point solide, puisque les Grecs don-

[1] *Marc.* VI. 16. *Luc.* IX. 9. — [2] *Joan.* IX. 1. 2. — [3] *Vide Manasse Ben-Israel, de Resurrect. mortuorum, l.* II. *c.* 18. *p.* 216. — [4] *Abarbanel. Comment. in Pentateuch.* — [5] *Zoar. Paras. Hhayé-Sara, Manasse Ben-Israel, loco citato.* — [6] *Epiphan. hæres.* 16. *August. et Philastr. de hæresib. alii quid.* — [7] *Joseph. l.* XIII. *Ant. c.* 9. Κατὰ δὲ τὸν χρόνον τοῦτον τρεῖς αἱρέσεις τῶν Ιουδαίων ἦσαν. *Et alibi.*

nent le nom d'*hérésie* à ce que nous appelons *secte*; et quoique ce dernier nom aussi bien que le premier, soit odieux en notre langue, ni l'un ni l'autre toutefois ne l'étoient chez les Grecs, de qui nous les avons empruntés. Une *secte* n'est autre chose qu'un nombre de gens attachés aux mêmes sentimens, comme on en voit dans l'Eglise, tant en philosophie qu'en théologie, qui sans toucher aux articles de notre foi, et sans s'éloigner de l'unité de l'Eglise, ont sur certains dogmes des manières d'expliquer diverses, mais toutes subordonnées à l'autorité des pasteurs, à laquelle ils demeurent soumis.

Si sous le nom d'*hérésie* on entend des erreurs soutenues opiniâtrément par une secte de personnes distinguées de toutes les autres, il faut convenir qu'en ce sens les pharisiens étoient hérétiques; leurs erreurs sont bien marquées dans l'Evangile, et leur entêtement n'est point contesté. Mais s'il faut, pour être hérétique, que l'on soit séparé non-seulement de sentimens, mais aussi de la communion, de la société des fidèles, ou du moins dans la disposition de s'en séparer, et de demeurer opiniâtrément attaché à son opinion, malgré les décisions contraires de son Eglise; en ce sens on ne peut pas dire que les pharisiens aient été hérétiques. Ils étoient unis de communion avec tous les autres Juifs; ils étoient même assis sur la chaire de Moïse, comme le dit Jésus-Christ [1]; ils possèdoient les premiers emplois de leur nation : il y avoit des pharisiens parmi les prêtres, dans le sanhédrin, dans toutes les conditions. Ils passoient pour les plus habiles, les plus zélés et les mieux réglés d'entre les Juifs : saint Paul appelle la secte des pharisiens, *la secte la plus exacte* de la religion juive [2]; ils fréquentoient le temple; ils y offroient leurs sacrifices, plusieurs d'entre eux étoient vraiment gens de bien, et il y en eut qui crurent en Jésus-Christ [3], comme Nicodème et Gamaliel. Le Sauveur ne leur a jamais fait aucun reproche d'hérésie : leurs erreurs étoient alors ou inconnues ou tolérées. Le sentiment de la métempsycose étoit commun dans tout l'Orient; il ne faut pas s'imaginer qu'avant Jésus-Christ on ait eu la même précision et la même exactitude en fait de doctrine théologique, et la même étendue de connoissance que l'on a eue depuis. Enfin les plus savans hom-

[1] *Matt.* XXIII. 2. — [2] *Act* XXVI. 5. *Secundum certissimam sectam nostræ religionis vixi pharisæus.* Κατὰ τὴν ἀκριβεστάτην αἵρεσιν, *etc.*— [3] *Joan.* III. 1. *Act.* V. 34.

mes qui ont écrit sur ce sujet [1], n'ont pas cru que les pharisiens fussent hérétiques. Les pères qui ont écrit autrement ont pris le nom d'*hérésie* dans l'acception de *secte*, et ont entendu par *hérétique* tout homme qui étoit dans des sentimens singuliers.

ARTICLE II.

Des Sadducéens.

Origine des sadducéens.

Les sadducéens reconnoissoient pour chef de leur secte un nommé Sadok [2], qui étoit, dit-on, disciple et successeur d'*Antigone de Socho*, qui avoit succédé à Simon le Juste, grand prêtre des Juifs. Ce n'est pas à dire qu'Antigone lui ait succédé dans la souveraine sacrificature ; mais il lui succéda dans la tradition de la doctrine et comme le disciple à son maître. Simon le Juste qui suivit Onias Ier dans le pontificat, fut grand-prêtre depuis l'an 301 avant l'ère chrétienne vulgaire jusqu'à l'an 292. Il eut pour successeur Eléazar, sous lequel on prétend que fut faite la fameuse version des Septante. Cela peut servir à fixer le commencement des sadducéens.

Antigone maître de Sadok fut chef d'une secte particulière, qui par un excès de spiritualité, enseignoit [3] qu'il falloit rendre au Seigneur un culte pur et désintéressé : *Ne soyez point comme des esclaves*, disoit Antigone à ses disciples ; *n'obéissez point à votre maître simplement par la vue des récompenses : obéissez sans intérêt et sans espérer aucun fruit de vos travaux : que la crainte du Seigneur soit sur vous*. Ces maximes sont singulières dans la bouche d'un Juif, nourri sous une loi qui parle si souvent de récompenses temporelles pour les justes, et de châtiment de même nature pour les méchans : aussi Antigone eut-il peu de sectateurs.

Sadok son disciple ne pouvant s'accommoder d'une spiritualité si pure et si désintéressée, et ne voulant pas aussi abandonner son maître pour qui il avoit du respect, reçut sa maxime, mais il l'interpréta dans un sens tout opposé ; il en conclut qu'il n'y avoit ni peine ni récompense à attendre

[1] *Serar. trihæres. cap.* 9. *Genebrard. Drusius, Basnage, etc.* — [2] *Ita lib.* IV. *Mach. cap.* 6. *et Philastr. Elias in Tischbi, R. Jacob. Præfat. in lib. En-Jacob, Auth. Cozri. R. Abrah. Levi, in Cabala historica. Rab. Nath. Ita Pirke-Aboth. alii plures.* — [3] *Vide R. Nath. Comment. in Pirke-Aboth. cap.* I. *Manasse Ben-Israel, in lib.* I. *c.* 6. *de Resurrectione mort.*

dans l'autre vie; qu'il falloit faire le bien et éviter le mal en celle-ci, sans aucune vue de crainte ni d'espérance. Voilà, selon les Hébreux, l'origine des sadducéens.

Josèphe ne nous apprend aucune particularité sur leur commencement; et l'auteur du quatrième livre des Machabées, se contente de dire que Sadok fut auteur des sadducéens. Si ce que les rabbins viennent de nous raconter sur l'origine de cette secte est vrai, les sadducéens seront plus anciens que les pharisiens, dont nous ne plaçons l'origine qu'au commencement des Machabées. Les pharisiens ne commencèrent qu'environ cent quatre-vingts ans avant Jésus-Christ, et les sadducéens parurent plus de cent ans avant les pharisens.

Les rabbins font de Sadok un schismatique qui se sépara des Juifs et du temple du Seigneur : il se retira à Samarie, et adora sur le mont Garizim. Mais c'est une calomnie inventée en haine de la secte des sadducéens, souverainement odieuse aux pharisiens; et cette calomnie n'est pas nouvelle, puisqu'on en voit des vestiges dans saint Epiphane [1] et dans Philastrius. Ils disent que les sadducéens sont une branche des disciples de Dosithée; et que Dosithée [2] fit schisme avec les Juifs, et se retira à Samarie, voyant qu'il ne pouvoit parvenir à ses fins dans sa propre patrie. Il vécut en ermite dans une caverne, et y mourut de faim, par une vaine et folle ostentation de jeûne et d'abstinence; c'est ce que raconte saint Epiphane. Mais Dosithée est bien plus récent que Sadok; il vivoit peu de temps après la mort du Sauveur [3]; il voulut se faire passer pour le Christ [4].

Quelques autres Juifs [5] racontent le schisme de Sadok autrement. Ils disent qu'Alexandre-le-Grand étant venu en Judée, les Samaritains obtinrent de lui la permission de bâtir un temple au Seigneur sur le mont Garizim; alors le peuple d'Israël se partagea en deux parties. Simon-le-Juste et Antigone de Socho son disciple avec la plus grande partie du peuple demeurèrent fidèlement attachés au culte du Seigneur, et l'adorèrent dans son temple de Jérusalem : Sadok et *Boëtus* ou *Boïetus*, disciple d'Antigone, avec un grand nombre de mauvais Juifs, entrèrent dans le parti

[1] *Epiphan. hæres.* 14. Σαδδουκαῖοι ἀπόσπυσμα ὄντες ἀπὸ Δοσιθέου. — [2] *Epiph. hæres.* 14. — [3] *Origen. in Matt. tract.* 27. — [4] *Idem, lib.* XII. *contra Celsum.* — [5] *R. Abrah. Levi in Cabal. historica.*

de Sanaballat Horonite, et de son gendre Manassé, et favorisèrent les Samaritains et le culte qu'ils rendoient à Dieu sur le mont Garizim ; voilà, selon eux, l'origine de la secte des sadducéens. Mais il y a là un anachronisme. Ce fut le grand-prêtre Jaddus qui reçut Alexandre-le-Grand à Jérusalem, l'an 332 avant l'ère chrétienne vulgaire, et ce prince mourut en 324, vingt-trois ans avant le pontificat de Simon le Juste.

D'autres [1] soutiennent qu'ils prirent le nom de *sadducéens*, qui dérive de צדק (*tsédec*), la justice, à cause qu'ils se prétendoient plus justes que le commun des Juifs. Mais en quoi pouvoient-ils faire consister cette prétendue justice, si ce n'est peut-être dans ce désintéressement avec lequel ils satisfaisoient à tous les devoirs de la vie, et même à plusieurs devoirs de religion, n'ayant en vue ni les peines ni les récompenses de l'autre vie, ou dans cette exactitude inflexible à faire observer les lois, et à punir les coupables sans miséricorde?

L'opinion que l'on a d'abord proposée, et qui les fait descendre de Sadok disciple d'Antigone, successeur du grand-prêtre Simon, est la plus vraisemblable. Si les sadducéens eussent été Samaritains et schismatiques, Josèphe n'auroit pas manqué de le marquer. Il ne les auroit pas rangés parmi les anciennes sectes des Juifs ; on ne les auroit pas soufferts dans le temple et dans les premiers emplois de la république, comme ils y étoient, selon Josèphe même.

Caractère des sadducéens : leurs erreurs.

La principale erreur des sadducéens rouloit sur l'existence des anges [2] et l'immortalité de l'âme [3]. Ils ne nioient pas l'existence de l'âme qui nous rend intelligens et raisonnables ; mais ils soutenoient qu'elle mouroit avec le corps ; et en conséquence, ils prétendoient que les peines et les récompenses de l'autre vie étoient de pures chimères [4], et qu'il n'y avoit point de résurrection des morts [5]. Saint Epiphane [6] dit qu'ils ignorent le saint Esprit ; peut-être

[1] *Epiph. hæres.* 14. Επονομάζουσι οὗτοι ἑαυτοὺς Σαδδουκαίους, ἀπὸ δικαιοσύνης τῆς ἐπικλήσεως ὁρμωμένης. Σεδὲκ γὰρ ἑρμηνεύεται δικαιοσύνη. *Ita Junius, et Hieronym. in Matt.* XXII. *et Tostat. ibid.* — [2] *Act.* XXIII. 8. *Sadducæi enim dicunt non esse resurrectionem, neque angelum, neque spiritum.* — [3] *Jos. lib.* II. *c.* 12. *de Bello.* Ψυχὰς τὴν διαμονὴν ἀναιροῦσι. *Et l.* XVIII. *Ant. c.* 2. Σαδδουκαίοις ὁ λόγος τὰς ψυχὰς συναφανίζει τοῖς σώμασι. — [4] *Jos. l.* II. *de Bello, c.* 12. Τὰς καθ' ᾅδου τιμωρίας, καὶ τιμὰς ἀναιροῦσι. — [5] *Matt.* XXII. 23. *Sadducæi qui dicunt non esse resurectionem. Vide et Marc.* XII. 18. *Luc.* XX. 27. *Act.* XXIII. 8. — [6] *Epiph. hæres.* 14.

qu'il entend par là l'esprit de prophétie, car on dit qu'ils n'admettoient point les prophètes. Arnobe a prétendu qu'ils croyoient Dieu corporel [1]. Saint Augustin [2] a pris saint Epiphane dans son sens simple et naturel, puisqu'il enseigne expressément que les sadducéens nioient le Saint-Esprit, et que les pharisiens le reconnoissoient : mais ils nioient simplement qu'il résidât en Jésus-Christ.

Ni l'Ecriture ni Josèphe ne reprochent aux sadducéens de nier le saint Esprit. Il ne seroit pas fort surprenant qu'ils ne connussent pas le saint Esprit, comme une personne de la sainte Trinité ; ce mystère ne fut jamais connu bien distinctement parmi les Juifs. Saint Epiphane veut peut-être les opposer aux pharisiens qui, selon lui, admettoient l'existence du saint Esprit, c'est-à-dire l'esprit de prophétie qui animoit les prophètes, et qui étoit distingué de leurs personnes. Mais il faut reconnoître que nous ne savons précisément ni ce que les pharisiens entendoient, ni ce que les sadducéens nioient sous ce nom ; si c'étoit une substance distinguée de Dieu, ou une émanation substantielle de la divinité, une personne divine.

A l'égard de la corporéité de Dieu, on ne peut pas montrer que les sadducéens l'aient jamais crue, ni même qu'elle soit une suite de leur dogme sur les anges et sur la mortalité de l'âme. Quand ni les anges, ni les substances spirituelles, n'existeroient pas, et quand l'âme ne seroit pas immortelle, il ne s'ensuivroit pas que Dieu fût corporel.

Les sadducéens recevoient les livres de Moïse, où il est souvent parlé des anges et de leurs apparitions. Comment donc pouvoient-ils nier leur existence ? Nous ne savons pas comment ils se tiroient de ces difficultés, ni quelles explications ils donnoient à ces passages ; mais on s'est imaginé qu'ils regardoient les anges comme des vertus inséparables de Dieu [3], à peu près comme le rayon et la lumière sont inséparables du soleil ; et qu'ils les regardoient comme pouvant paroître sur la terre revêtus de différens noms, selon la diversité des fonctions qu'ils y exerçoient.

Ce système est assez spirituel, mais il ne satisfait pas tout-à-fait à l'objection. Les anges dont les apparitions sont

[1] *Arnob. lib.* III. *pag.* 100. *Vide et Scultet.* — [2] *Aug. Serm. olim.* XI. *de Verb. Domini, nunc* LXX. *c.* 3. *n.* 5. — [3] C'étoit le sentiment de quelques Juifs du temps de saint Justin le martyr. Voyez Grotius sur saint Matthieu, XXII. 23, et Le Clerc sur les Actes, XXIII. 8, et saint Justin, Dialogue contre Tryphon, p. 358.

marquées dans les livres de Moïse, ne sont pas de simples écoulemens de la divinité ; ce sont des hypostases toutes différentes envoyées de Dieu, agissant en son nom et par sa puissance. Ils auroient pu dire aussi dans un sens bien plus simple et plus aisé, que ces anges n'étoient que des fantômes qui apparoissoient pour un peu de temps, et qui n'avoient aucune réalité ; que c'étoient des corps fantastiques, remués par la puissance du Créateur ; ou, si l'on veut, qu'ils étoient mus et animés par quelque intelligence mortelle, pareille à l'âme de l'homme, qui, selon eux, ne subsiste pas après la mort. Mais nous n'entreprenons point de faire ici l'apologie des sadducéens ; nous rapportons simplement leurs sentimens.

Quoiqu'ils niassent les peines et les récompenses de l'autre vie, ils ne laissoient pas d'être fidèles observateurs des lois, et de les faire observer aux autres dans toute leur sévérité [1]. C'étoit une suite naturelle de leurs principes. S'il n'y a des peines et des récompenses qu'en cette vie, on doit punir toutes les fautes, et récompenser toutes les bonnes actions dans la rigueur de la justice. Ils pouvoient se fonder sur l'Écriture mal entendue et mal expliquée. Moïse dans ses lois ne parle que des récompenses temporelles. Dieu frappe en cette vie par des châtimens sensibles ceux qui l'offensent. Les crimes de Sodome, ceux des Chananéens, ceux d'Her et d'Onan, ceux de Pharaon et des Egyptiens sont punis dans ce monde. Ces exemples et tant d'autres marqués dans le Pentateuque, les entretenoient dans ces sentimens.

Leur principe étoit faux, aussi bien que les conséquences qu'ils en tiroient. Dieu punit et Dieu récompense assez souvent les hommes en ce monde ; mais il ne s'ensuit pas qu'il le fasse toujours, et que toutes nos craintes et nos espérances doivent se borner aux biens ou aux maux de cette vie. On peut tirer de la Genèse même des preuves de l'immortalité de l'âme. L'homme est fait à l'image et à la ressemblance de Dieu. Dieu est esprit ; l'homme est donc esprit, quant à cette partie de lui-même qui pense et qui raisonne. Abraham, Jacob et tant d'autres saints n'ont rien reçu en ce monde, qui soit proportionné au mérite de leurs actions, et aux promesses que Dieu leur a faites :

[1] *Joseph. lib.* II. *de Bello, cap.* 12. Σαδδουκαίων καὶ πρὸς ἀλλήλους τὸ ἦθος ἀγριώτερον, αἵ τε ἐπιμιξίαι πρὸς τοὺς ὁμοίους ἀπηνεῖς, ὡς πρὸς ἀλλοτρίους. *Vide et Euseb. Hist. eccl. lib.* I. *c.* 23.

il faut donc dire qu'ils ont été récompensés dans un autre monde, ou que Dieu est injuste, et trompeur dans ses promesses. Enfin le Seigneur dit à Moïse : *Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob* [1]; or, Dieu n'est pas le Dieu des morts, mais des vivans ; ces patriarches sont donc vivans : c'est le raisonnement de notre Sauveur [2].

On accuse les sadducéens de rejeter tous les livres de l'Ecriture, à l'exception de ceux de Moïse [3]. Pour autoriser cette accusation, on dit que le Sauveur ne tira la réponse qu'il leur fit dans l'Evangile que du livre de l'Exode qu'ils recevoient, et qu'il n'usa point du témoignage des autres livres de l'Ecriture, quoique plus favorables à la résurrection qu'il vouloit établir, parce que ces gens-là ne les recevoient point pour canoniques. Ils n'admettoient pas non plus les traditions des anciens, ni les explications des pharisiens; aussi leur secte n'étoit pas, à beaucoup près, ni si nombreuse ni si puissante que celle des pharisiens, et les peuples n'avoient pour eux ni la même confiance, ni le même respect que pour ces derniers. Toutefois, les plus riches des Juifs et les plus considérables par leurs dignités, étoient plus ordinairement sadducéens ; mais dans le gouvernement civil, ils étoient obligés de se conformer aux maximes et aux sentimens des pharisiens; autrement ils se seroient rendus insupportables au peuple [4].

Est-il vrai que les sadducéens n'admissent que le Pentateuque?

Ce qu'on vient de dire, que les sadducéens n'admettoient que le Pentateuque, souffre des difficultés. Scaliger [5] remarque qu'ils ne parurent qu'après que le canon des Ecritures fut formé, et que le nombre des livres sacrés fut fixé. Or, en ce temps-là il n'y avoit plus à choisir entre ces divins livres; tout étoit également sacré et canonique. 1° S'ils avoient eu à choisir entre ces ouvrages ceux qui ne fussent pas contraires à leurs prétentions, ils ne devoient pas préférer ceux de Moïse, où l'on parle si souvent d'anges et d'apparitions. 2° Les sadducéens assistoient au temple et dans les assemblées de religion : on y lisoit tous les livres de l'Ecriture, particulièrement les prophètes : qui croira

[1] *Exod.* III. 6. 15. 16. — [2] *Matt.* XXII. 32. *Marc.* XII. 26. — [3] *Vide Serar. trihæres. cap.* 21. *n.* 1. *et apud eum R. Eliam in Tischbi. Tertull. Præscript. cap.* 49. *Origen. lib.* 1. *et tract.* 21. *in Matt. Hieronym. in Matt.* XXII. *Beda. Alii.* — [4] *Joseph. Antiq. lib.* XVIII. *c.* 2. Εἰς ὀλίγους τε ἄνδρας οὗτος ὁ λόγος ἀφίκετο, τοὺς μέντοι πρώτους ταῖς ἀξιώμασι. Πράσσεταί τε ἀπ' αὐτῶν οὐδέν, ὡς εἰπεῖν. Οπόταν γὰρ ἐπ' ἀρχὰς παρέλθωσιν, ἀκουσίως μὲν καὶ κατ' ἀνάγκας, προσχωροῦσι δὲ οὖν οἷς ὁ φαρισαῖος λέγει διὰ τὸ μὴ ἄλλως γενέσθαι τοῖς πλήθεσι. — [5] *Scalig. Elench. trihæres. cap.* 16.

que ces gens-là regardassent ces livres comme apocryphes et de nulle autorité? 3° Ils attendoient le Messie comme le reste des Juifs; ils devoient donc recevoir aussi les prophètes qui le promettoient, et qui traçoient son véritable caractère. 4° Josèphe [1], qui connoissoit cette secte mieux que personne, dit qu'ils étoient opposés aux pharisiens, en ce que ceux-ci enseignoient et pratiquoient plusieurs traditions qu'ils avoient reçues de leurs pères, et qui n'étoient pas contenues dans les lois de Moïse, au lieu que les sadducéens rejettent ces traditions, et *soutiennent qu'on ne doit observer que ce qui est écrit*. Ce passage est cité pour l'opinion affirmative comme pour la négative, et il est vrai que Josèphe semble borner ce qu'il y dit aux livres de Moïse; mais il ne s'ensuit nullement que les sadducéens ne reçussent pas aussi les autres livres de l'Ecriture. 5° Les rabbins qui ont combattu les sadducéens ont employé contre eux des passages tirés non-seulement de Moïse, mais aussi des prophètes et des autres livres de l'Ecriture; et ceux-là, au lieu de les rejeter, tâchent de les éluder par de vaines subtilités et par des explications forcés. 6° Est-il croyable qu'ils seroient demeurés dans la communion des autres Juifs, qu'ils auroient possédé les premières charges de leur république, et qu'on en auroit même vu de cette secte remplir la dignité de grands-prêtres, s'ils eussent rejeté la plupart des livres sacrés des Juifs? De plus, saint Pierre et les autres apôtres [2] parlant devant les sadducéens, citent les Psaumes comme les autres Ecritures.

Il semble donc que ces gens-là, comme le reste des Juifs, reconnoissoient comme divines toutes les saintes Ecritures [3]; et quand les anciens ont dit qu'ils rejetoient tout le reste, à l'exception de Moïse, il faut l'entendre dans le sens que nous avons rapporté sur le passage de Josèphe, c'est-à-dire qu'ils ne recevoient pour loi que les seuls livres de Moïse, et rejetoient toutes les traditions des pharisiens. Quant aux autres livres de l'Ecriture, sans les rejeter du

[1] *Joseph. Antiq. l.* XIII. *c.* 18. Νόμιμα πολλά τινα παρέδοσαν τῷ δήμῳ οἱ φαρισαῖοι ἐκ πατέρων διαδοχῆς. ἃπερ οὐκ ἀναγέγραπται ἐν ταῖς Μωυσέως νόμοις, καὶ διὰ τοῦτο ταῦτα τὸ σαδδουκαίων γένος ἐκβάλλει, λέγον ἐκεῖνα δεῖν ἡγεῖσθαι νόμιμα τὰ γεγραμμένα, τὰ δὲ ἐκ παραδόσεως τῶν πατέρων μὴ τηρεῖν. — [2] *Act.* IV. 1. 2. 11. — [3] Voyez Manassé-Ben-Israël, liv. I. c. 6. *Neque tamen derogabant fidem prophetis, sed loca prophetarum in alium longe sensum interpretabantur.*

nombre des canoniques, ils les interprétoient suivant leurs préjugés, et détournoient les passages où il est parlé des anges, de la même sorte qu'ils en usoient à l'égard de ceux qui sont tirés du Pentateuque.

Il faut que dans la religion des Juifs, depuis la captivité, l'immortalité de l'âme et l'existence des esprits n'aient pas passé pour articles fondamentaux, puisque les sadducéens demeuroient dans le judaïsme et dans la communion de leurs frères [1], et qu'ils ont même eu des souverains sacrificateurs dans leur secte, quoiqu'ils niassent ces articles. Ces choses passoient dans leur nation pour problématiques. Les pharisiens et les sadducéens se contestoient leurs principes; mais ils ne s'entr'excommunioient pas; ils receevoient tous également les livres sacrés, mais non pas dans le même sens. Le pharisien tenoit toute l'Ecriture comme règle de foi, et toutes les traditions comme règle de conduite. Les sadducéens n'accordoient cette prérogative qu'à Moïse et aux autres auteurs sacrés, et encore expliqués à leur manière.

Autres remarques sur les sadducéens.

Les sadducéens nient le destin, dit Josèphe [2]; ils disent que ce n'est qu'un mot vide de sens, et que rien n'arrive aux hommes par la force du destin. Ils croient que nous avons une parfaite liberté et une puissance entière de faire tout ce qui nous plaît, en sorte que nous sommes les seules causes de notre bonheur ou de notre malheur, suivant le bon ou mauvais parti que nous prenons. Il dit ailleurs [3] qu'ils nient le destin et la Providence, ou, ce qui est la même chose, *que Dieu est hors de portée de faire ou de connoître le mal*; que l'homme est le maître de choisir le bien ou le mal, et qu'il ne lui en arrive qu'autant qu'il veut, par le bon ou mauvais usage qu'il fait de sa liberté.

On ne peut guère donner davantage à l'homme, ni moins

[1] Manassé-Ben-Israël dans l'épître dédicatoire de son livre de la Résurrection, et dans son premier livre, chap. 1er, dit que les anciens Juifs retranchoient du nombre des Israélites ceux qui nioient l'immortalité de l'âme, et qu'on soutenoit que ces sortes de gens n'avoient aucune part au siècle futur ou au monde des âmes. — [2] *Joseph Antiq. lib.* XIII. *c.* 9. Σαδδουκαῖοι τὴν μὲν εἱμαρμένην ἀναιροῦσιν, οὐδὲν εἶναι ταύτην ἀξιοῦντες. Οὔτε κατὰ αὐτὴν τὰ ἀνθρώπινα τέλος λαμβάνειν. Απαντα δὲ ἐφ' ἡμῶν αὐτοῖς τίθενται. Ως καὶ τῶν ἀγαθῶν αἰτίους ἡμᾶς αὐτοῖς γινομένους, καὶ τὰ χείρω παρὰ ἡμετέραν βουλὴν λαμβανόντας. — [3] *Idem, l.* II. *c.* 12. *de Bello, p.* 788. Τὴν μὲν εἱμαρμένην πανταπασιν ἀναιροῦσι, καὶ τὸν Θεὸν ἔξω τοῦ ὁρᾶν τε κακὸν, ἢ ἐφορᾶν τίθενται. Φασὶ δὲ ἐπ' ἀνθρώπων ἐκλογῇ τό τε καλὸν καὶ τὸ κακὸν προκεῖσθαι, καὶ τὸ κατὰ γνώμην ἑκάστῳ τούτων ἑκατέρῳ προσιέναι.

à Dieu. S'il n'a aucune influence sur le bien ou le mal que nous faisons ou que nous souffrons, c'est-à-dire si nous sommes dans une entière indépendance de son secours, pour pratiquer le bien ou fuir le mal, et qu'après cette vie il n'y ait ni peine ni récompense; on ne voit pas ce qu'un sadducéen pouvoit demander à Dieu, ni en quoi il pouvoit faire consister sa religion et son culte. S'il n'avoit aucun besoin du secours de Dieu en cette vie, et s'il ne craignoit ni n'espéroit rien de sa part après la mort, pourquoi le craindre, le servir et le prier? Rien ne fait mieux connoître à quel point de corruption la religion des Juifs étoit alors, que de voir qu'elle souffroit dans son sein des gens qui tenoient des principes si monstrueux. Le sadducéisme ne devoit pas être fort éloigné de l'épicuréisme, et on n'y voit de différence qu'en ce que le sadducéen craignoit au moins en cette vie les châtimens de Dieu, et espéroit quelque récompense temporelle des vertus qu'il pouvoit pratiquer, au lieu que les épicuriens n'avoient pas même ces motifs de la crainte de Dieu.

Les sadducéens ont subsisté très-long-temps, et subsistent encore aujourd'hui, quoiqu'en petit nombre [1]. Ils sont regardés des autres Juifs comme des hérétiques; mais anciennement il n'en étoit pas de même. Le grand-prêtre Hyrcan, prince de sa nation, après avoir été long-temps favorable aux pharisiens, se sépara d'eux avec éclat, et s'attacha aux sadducéens [2]. On dit même qu'il ordonna à tous les Juifs, sous peine de la vie, de recevoir les maximes de Sadok [3]. Aristobule et Alexandre Jannée, fils d'Hyrcan, continuèrent de protéger les sadducéens, et de persécuter les pharisiens. Maïmonides [4] assure que, sous le règne d'Alexandre, les sadducéens s'emparèrent de toutes les charges du sanhédrin. Il n'y resta que le seul Simon, fils de Schéra, qui tenoit le parti des pharisiens; mais les pharisiens rentrèrent en faveur et en crédit sous le règne d'Alexandra, épouse d'Alexandre Jannée. Caïphe, qui condamna Jésus-Christ à la mort, étoit sadducéen, comme il paroît par les Actes des apôtres [5], aussi bien qu'Ananus-le-Jeune [6], qui

[1] Voyez Basnage, Hist. des Juifs, liv. III. chap. 5. art. 13. 14. 15. 21. *Serar. trihæres. cap.* 25. *Manasse Ben-Israel, de Resurrect. l.* I. *cap.* I. — [2] *Jos. Antiq. l.* XIII. *c.* 18. — [3] *Vide Abrahem-Ben-Dior, Cabala; apud Trigland. de secta Carait.* — [4] *Maimon. Halac. Sanhedr. cap.* II. — [5] *Act.* V, 17. — [6] *Joseph. Antiq. lib.* XX. *cap.* 8. *p.* 698.

fit mourir saint Jacques, frère ou plutôt cousin-germain du Seigneur.

Ceux qui ont voulu faire passer les sadducéens pour samaritains et pour disciple de Dosithée, leur ont imputé d'adorer Dieu sous la forme d'un bouc, et d'avoir corrompu le texte du premier chapitre de la Genèse, en lisant : *Au commencement azima*, ou le bouc, *créa le ciel et la terre.* Mais ces accusations se détruisent d'elles-mèmes, et ne méritent aucune attention. Les sadducéens adoroient Dieu dans son temple de Jérusalem, et attendoient le Messie ; mais il étoient à cet égard dans les mêmes sentimens que le commun des Juifs et que les pharisiens mêmes, qui attendoient un libérateur et un monarque purement temporel. Etant les uns et les autres dans ces préjugés, il n'est pas surprenant qu'ils n'aient pas connu Jésus-Christ, qui ne leur parloit que d'un règne spirituel. Nous ne voyons pas par l'Evangile qu'aucun sadducéen ait cru en Jésus-Christ. Ils trouvoient dans leur secte des obstacles insurmontables à la foi et au salut que Jésus-Christ prêchoit.

ARTICLE III.

Des Esséniens.

Origine des esséniens.

L'origine des esséniens et l'étymologie de leur nom sont très-inconnues ; ni Philon ni Josèphe ne nous disent rien d'exprès ni sur le temps auquel ils parurent, ni sur les auteurs de leur secte. Le quatrième livre des Machabées [1] les appelle *hasdanim*, et dit qu'ils subsistoient déjà du temps de Hyrcan Machabée, vers l'an 110 avant Jésus-Christ. Josèphe [2] parle d'un fameux essénien nommé Judas, qui vivoit du temps d'Antigone, fils d'Aristobule et neveu d'Hyrcan, roi des Juifs. Ce Judas prédit qu'Antigone seroit mis à mort sous la tour de Straton, et sa prédiction fut suivie de l'effet, au grand étonnement de tous les Juifs de Jérusalem, et de Judas même.

Pline [3], qui avoit lu avec admiration la peinture que Josèphe fait des esséniens, les décrit lui-même d'un style pompeux, et prétend qu'ils subsistoient depuis des milliers

[1] *Machab.* VI. (Voyez la traduction de ce livre dans le tome XXV^e de cette édition.) — [2] *Joseph. Antiq. lib.* XIII. *cap.* 19. *pag.* 455. — [3] *Plin. lib.* V. *cap.* 17.

de siècles sans aucun commerce avec les femmes : *Ita per seculorum millia, incredibile dictu, gens æterna est, in qua nemo nascitur.* Mais il se trompe assurément sur leur durée; on ne peut mettre leur commencement avant les Machabées, et il n'est pas vrai que tous les esséniens vécussent dans le célibat. Josèphe [1] dit qu'il y en a une compagnie, qui dans tout le reste suit les règles de cette secte, mais qui en est différente sur le seul article du mariage.

Quelques-uns [2] ont conjecturé qu'ils étoient des descendans de Jonadab, père des réchabites. Le seul fondement de cette opinion est la manière de vivre des esséniens, qui s'abstenoient de vin [3], et qui dans le reste étoient très-tempérans; mais comme ils logeoient dans les villes et avoient des maisons et des demeures pour eux et pour leurs hôtes, on ne peut soutenir que ce soient des réchabites, puisque ceux-ci ne logeoient point dans des villes ni dans des maisons ordinaires, mais seulement sous des tentes et à la campagne. On ne lit pas non plus que les esséniens s'abstinssent toujours du vin, ni qu'ils en fissent un article fondamental de leur observance, comme faisoient les réchabites.

Saint Epiphane [4] croit que les esséniens ou jesséniens, comme il les appelle, étoient une secte de Samaritains, que leur nom venoit de *Jessé*, père de David, ou de *Jésus*, dont le nom, selon lui, signifie médecin: qualité qui convient parfaitement aux esséniens, qui vouloient passer pour les médecins des âmes. Il dit que du temps de l'empereur Trajan un nommé Elxaï introduisit quelques nouveaux dogmes parmi les esséniens, et leur donna un livre plein de ses prétendues prophéties, et qu'il avoit un frère nommé *Jexæus*, qui les engagea à adorer les astres. On ne sait d'où saint Epiphane avoit appris ces particularités, et quelques autres, qu'il raconte des esséniens; mais elles sont très-suspectes, surtout l'origine qu'il leur donne parmi les Samaritains. Il est sûr qu'ils étoient Juifs et fort éloignés des Samaritains. Saint Epiphane jugeoit apparemment des anciens esséniens sur ceux de son temps, qui étoient fort corrompus et fort décriés, jusque-là qu'on les accusoit de donner les honneurs divins à deux femmes vivantes.

[1] *Joseph. de Bello, l.* II. *c.* 12. *in latin. et in græco, p.* 788. — [2] *Vide Suid. in* Πρόγονοι, *ou* ἀπόγονοι. *Nilus ascet. cap.* III. *Alii quidam.* — [3] *Philo, de Vita contempl. pag.* 900. Οἶνος μὲν γὰρ ἀφροσύνης φάρμακον, — *etc.* [4] *Epiph. res.* 29. *de Nazaræis,*

Sérarius [1] rapporte jusqu'à douze opinions sur le nom des esséniens. Saumaise [2] veut qu'ils aient pris leur nom de la ville d'Essa en Palestine, dont parle Josèphe [3]. D'autres dérivent ce nom de l'hébreu חשן, *Hhoschen*, qui signifie le rational du grand-prêtre. D'autres, du chaldéen חסין, *Hhacin*, fort, robuste; ou du syriaque ܐܣܝ *Eço*, guérir; ou de l'hébreu עשה, *Hasa*, faire, agir; ou du nom de *Jésus*, ou de celui de *Jessé*; ou du verbe חזה, *Hhaza*, contempler; ou de שנה, *Schinna*, diviser, séparer, répéter. D'autres, du grec ὅσιοι, *Hosioi* [4], saints; ou enfin de l'hébreu חסיד, *Hhasid* [5], miséricordieux; et c'est cette étymologie qui nous paroît la meilleure. Nous croyons que ce sont eux qui sont appelés dans les livres de Machabées [6], *Assidéens*.

Drusius a prétendu que les esséniens étoient une branche des pharisiens, et qu'ils étoient du nombre de ceux qu'Hyrcan persécuta [7], et qui s'étant retirés dans les déserts, s'y accoutumèrent par nécessité à un genre de vie très-dure, et y persévérèrent ensuite volontairement. Mais nous avons fait remarquer que l'auteur du quatrième livre des Machabées, livre que ni Saumaise, ni Scaliger, ni Sérarius, ni Drusius, n'avoient vu, puisqu'il n'a paru pour la première fois que dans l'arabe des polyglottes de Le Jay; nous avons fait remarquer que cet auteur reconnoît les esséniens déjà subsistans du temps d'Hyrcan, et dès lors bien distingués des pharisiens. Josèphe même, qui selon toutes les apparences composoit son histoire sur des mémoires pareils à ceux dont nous venons de parler, semble les supposer aussi comme existans sous Hyrcan, puisque après avoir parlé de la brouillerie qui engagea Hyrcan à quitter la secte des pharisiens, pour se jeter dans celle des sadducéens, il dit : *Mais j'ai assez parlé de ces deux sectes, des pharisiens et des sadducéens, et de la troisième, qui est celle*

[1] *Serar. trihæres. l.* III. *c.* 1. — [2] *Salmas. ad Solin. c.* 35. *p.* 432. — [3] *Joseph. Ant. l.* XIII. *c.* 23. Στρατεύεται ἐπὶ Εσσαν. — [4] *Philo, lib. quod omnis probus liber, pag.* 876. Εσσαῖοι δικαιότητος. Il insinue que les esséniens en hébreu signifient *les saints*. Ainsi il appuie l'étymologie qui dérive ce nom de l'hébreu *Hhasid*. — [5] Les Septante ont souvent rendu ce mot par ὅσιος, *sanctus*. — [6] 1 *Mach.* II. 42. *Synagoga Assidæorum.* VII. 13. 2. *Mach.* XIV. 6. — [7] *Joseph. Antiq. l.* XIII. *cap.* 18. *Vide Serar. trihæres, cap.* 6. *p.* 81.

des esséniens, dans mon second livre de la guerre des Juifs [1].

Caractère des esséniens.

Après les écoles ou les communautés des anciens prophètes, les Hébreux n'ont rien eu de plus parfait ni de plus apparent que leurs esséniens. Voici le portrait que Josèphe nous en a laissé [2] : Ces philosophes vivent entre eux dans une parfaite union, et ont en horreur la volupté, comme un poison dangereux. Ils font consister leur principale vertu à garder une exacte continence, et à résister à l'attrait du plaisir. Ils ne se marient point, mais ils élèvent les enfans des autres, comme s'ils étoient à eux, et leur inspirent, pendant qu'ils sont encore jeunes, leur esprit et leurs maximes. Ce n'est pas qu'ils condamnent le mariage en lui-même, ou qu'ils croient qu'on doit négliger la propagation de la race des hommes ; mais ils sont toujours en garde contre l'intempérance, et contre l'infidélité des femmes. Ils regardent les richesses avec la dernière indifférence, et possèdent tout en commun, en sorte que nul d'entre eux n'est plus riche que l'autre. C'est une loi inviolable de leur institut de renoncer à la propriété de tous ses biens, et de les mettre dans la société, en sorte que la pauvreté de l'un ne porte point envie à l'opulence de l'autre, et que les richesses des uns ne les élèvent point audessus des autres. Il vivent comme frères dans une entière égalité et de biens et de condition.

L'huile et les parfums sont en horreur parmi eux. Ils se purifient après en avoir seulement touché par hasard, comme s'ils avoient touché quelque chose d'impur. Ils se font un honneur de l'austérité qui paroît dans leur extérieur ; mais ils évitent la malpropreté, et ont toujours des habits bien blancs. Ils établissent des dispensateurs qui ont soin de leurs biens, et qui les distribuent à chacun selon son besoin [3]. Ils ne demeurent point tous dans une seule ville, ni toujours au même lieu ; mais il y en a dans différens endroits. Ils reçoivent dans leurs maisons ceux de leur secte, et leur font part de tout ce qu'ils ont, comme d'un bien qui leur est commun. Aussi en voyage, ils ne prennent

1 *Joseph. ibid. cap.* 18. *ad finem*, *p.* 454. — 2 *Joseph. l.* II. *de Bello*, *c.* 12. *p.* 785, *et seqq.* — 3 Au livre XVIII des Antiquités, chap. 2, il dit que ces dispensateurs sont de la race des prêtres. Ἀποδέκτας δὲ τῶν προσόδων χειροτονοῦντες, καὶ ὁπόσα ἡ γῆ φέροι, ἄνδρας ἀγαθοὺς ἱερεῖς διὰ ποίησιν σίτου τε καὶ βρωμάτων.

jamais de provisions; ils portent seulement quelques armes pour se défendre contre les voleurs. Dans chaque ville il y a un homme établi pour avoir soin des hôtes, et pour leur fournir les habits et les autres choses nécessaires.

Les enfans qu'ils élèvent sont tous vêtus et traités de la même sorte, et vivent tous sous la discipline de leur maître. Ils ne changent point d'habits que les leurs ne soient entièremens usés, ou si vieux qu'ils ne puissent plus servir. Ils ne vendent ni n'achètent rien entre eux; mais tout le commerce se fait par échange, chacun donnant ce qui lui est superflu, et recevant ce dont il a besoin. Et même il leur est libre de prendre sans échange tout ce qu'il leur faut, et d'user de tout ce qui est à leurs frères, comme du leur. Ils font surtout profession d'une grande piété envers Dieu, et ne parlent point avant le lever du soleil, si ce n'est qu'ils prononcent certaines prières qu'ils ont reçues de leurs pères, comme pour inviter cet astre à se lever [1]. Après quoi ils sont envoyés par leurs supérieurs chacun au travail et au métier qui lui est propre.

Après avoir travaillé jusqu'à la cinquième heure (c'est-à-dire, jusqu'à onze heures du matin dans l'équinoxe, et dans les autres temps à proportion), ils s'assemblent tous de nouveau; et se ceignant avec des linges blancs, ils se baignent dans l'eau fraîche; après quoi ils se retirent dans leurs cellules, où il n'est permis à aucun étranger d'entrer. De là ils passent dans le réfectoire commun qui est à leur égard comme un temple sacré, ils y restent assis à table dans un profond silence. Celui qui a soin de faire le pain en donne à chacun à son rang, et le cuisinier leur sert à chacun un mets. Puis le prêtre fait la prière, car il n'est permis de goûter de quoi que soit qu'après avoir loué Dieu par la prière. Après leurs repas, ils rendent de même grâces à Dieu, comme à l'auteur des biens qu'ils ont reçus. Après cela ils quittent leurs habits blancs, qui sont regardés comme des vêtemens sacrés, et retournent au travail comme auparavant. Ils y demeurent jusqu'au soir, et alors ils reviennent au lieu où ils prennent leurs repas, et font manger leurs hôtes avec eux, s'il en est survenu quelqu'un.

[1] *De Bello, lib.* II *cap.* 12. *pag.* 785. Πρὶν γὰρ ἀνασχεῖν τὸν ἥλιον, οὐδὲν φθέγγονται τῶν βεβήλων. Πατρίους δέ τινας εἰς αὐτὸν εὐχὰς, ὥσπερ ἱκετεύοντες ἀνατεῖλαι.

Quoique dans tout le reste ils soient dans une entière dépendance de leurs supérieurs, toutefois ils ont la liberté de faire du bien et de secourir leur prochain, comme ils peuvent et autant qu'ils veulent. Mais ils ne peuvent rien donner à leurs parens, sans l'agrément de ceux qui les gouvernent. Ils sont très-religieux observateurs de leur parole, et leurs simples promesses sont plus inviolables que les sermens les plus sacrés. Ils évitent le jurement comme le parjure même. Ils étudient beaucoup les ouvrages des anciens, y cherchant surtout ce qui peut servir à la perfection de leur âme, et à la conservation de la santé. C'est ce qui les rend si habiles dans la connoissance des remèdes, des simples, des pierres et des racines. Ils ont un très-grand soin des malades[1]; on leur fournit du commun abondamment tout ce dont ils ont besoin.

Ils n'accordent pas l'entrée dans leur secte indifféremment à tous ceux qui la demandent; mais ils éprouvent les postulans pendant un an au-dehors de leurs maisons, dans l'exercice de leur manière de vie. Ils leur donnent une bêche, une large ceinture pour le bain, et un habit blanc. Si le postulant donne des preuves de sa persévérance, on le reçoit premièrement au réfectoire commun et au bain; mais on ne l'admet dans la maison qu'après encore deux autres années d'épreuves; alors, s'il en est trouvé digne, il est reçu au nombre des esséniens. Avant de l'admettre à prendre sa nourriture avec les autres, on lui fait promettre avec des sermens terribles de servir et d'adorer Dieu dans une parfaite piété; d'observer les lois de la justice envers les hommes; de ne faire tort à personne ni volontairement, ni quand même on voudroit l'y forcer; de fuir les méchans; de protéger les gens de bien; de garder la foi envers tous, et surtout envers les princes. On lui fait promettre aussi que s'il se trouve établi au-dessus des autres il n'abusera pas de son pouvoir pour les opprimer, et ne se distinguera de ses frères ni par la somptuosité de ses habits ni par aucune autre chose; qu'il ne cachera pas à ses confrères les secrets de la secte, mais qu'il ne les découvrira jamais à d'autres, et les tiendra cachés même au péril de sa vie; qu'il n'enseignera que ce qu'il aura appris de ses maîtres, et conservera précieusement les livres de la secte et les noms des anges.

[1] *Philo. lib. Quod omnis probus liber.*

Si quelqu'un tombe dans quelque faute notable, ils le chassent de leur compagnie; et celui qui est ainsi chassé meurt d'ordinaire misérablement; car étant lié par les sermens dont on vient de parler, il ne peut recevoir de nourriture d'aucun étranger; en sorte qu'il est obligé de brouter l'herbe comme une bête, et de se voir consumé petit à petit par la disette et la faim. Quelquefois les esséniens, touchés de compassion, lui pardonnent, et le retirent chez eux lorsqu'il est près d'expirer, croyant que sa pénitence a été assez longue, et sa satisfaction suffisante.

Lorsqu'ils délibèrent sur quelque affaire, ils s'assemblent d'ordinaire au nombre de cent; ils examinent la chose avec un grand soin; et tout ce qu'ils ont résolu demeure irréfragable. Après Dieu, ils ont un souverain respect pour Moïse, en sorte qu'un homme qui seroit convaincu d'avoir mal parlé de lui seroit mis à mort. Ils se font un devoir d'obéir aux vieillards et au grand nombre; en sorte que, quand il y en a dix d'assemblés, nul ne parle que du consentement des neuf autres. Ils n'oseroient ni cracher devant eux dans l'assemblée, ni à leur droite.

Ils sont très-scrupuleux observateurs du sabbat; non-seulement ils n'allument point de feu, et ne préparent rien à manger ce jour-là; ils ne remuent pas même un meuble, et ne se déchargent point des superfluités de la nature [1]. Les autres jours, lorsqu'ils veulent satisfaire à ce devoir, ils se retirent dans des lieux fort cachés, et après avoir creusé une fosse de la profondeur d'un pied, avec cette bêche dont nous avons parlé, ils se baissent, et satisfont à leur besoin, se couvrant tout autour avec leurs habits, de peur de souiller et de ternir les rayons du soleil [2]. Après cela ils remplissent de terre le trou qu'ils ont fait, et se purifient après cette action, comme si elle leur avoit causé quelque souillure.

Ils sont partagés en quatre classes; et ceux qui sont dans

[1] Οὐδὲ σκεῦός τι μετακινῆσαι θαρροῦσι, οὐδὲ ἀποπατεῖν. — [2] Καὶ περικαλύψαντες θαιμάτιον, ὡς μὴ τὰς αὐγὰς ὑβρίζοιεν τοῦ Θεοῦ, θακεύουσι εἰς αὐτόν. *Les rayons de Dieu :* ce sont les termes de Josèphe, qui ont donné lieu à quelques-uns de les accuser d'adorer le soleil. Mais on ne doit pas leur imputer un sentiment si injurieux, sur une preuve si frivole : Josèphe s'exprime d'une manière peu circonspecte : après tout, les rayons du soleil sont les rayons de Dieu, c'est-à-dire, ceux de sa créature. Moïse avoit ordonné quelque chose de semblable aux Israélites dans le désert, comme on le voit au Deutéronome.

les dernières classes se croient si fort au-dessous des autres que, s'ils en avoient seulement touché un, ils s'en purifieroient comme d'une impureté pareille à celle que l'on contracte par l'attouchement d'un étranger. Ils vivent d'ordinaire fort long-temps, et plusieurs atteignent l'âge de cent ans; ce qu'on attribue à la simplicité de leur nourriture et au bon règlement de leur vie. Ils font paroître une fermeté extraordinaire dans les maux; et Josèphe dit qu'on en vit des exemples étonnans dans la dernière guerre des Juifs contre les Romains. Ils tiennent les âmes immortelles, et croient qu'elles descendent de l'air le plus élevé dans les corps, où elles sont amenées par un certain attrait naturel auquel elles ont peine à résister; elles y demeurent comme en prison tout le temps de la vie [1]. Mais lorsqu'une fois elles en sont séparées par la mort, elles s'élèvent aussitôt avec rapidité vers le ciel, comme sortant d'une longue et triste captivité. Ils veulent que les âmes des gens de bien demeurent au-delà de l'Océan, dans un pays où l'on ne sent ni la pluie, ni les vents, ni les excès du chaud et du froid, et où elles jouissent d'une béatitude naturelle, à peu près suivant l'idée que les poëtes grecs nous donnent de leurs Champs-Elysées. Les âmes des méchans au contraire sont reléguées dans des lieux d'horreur, où elles sont exposées à tout ce que les saisons ont de plus fâcheux, et où elles gémissent dans des peines éternelles. C'est ainsi que les poëtes nous représentent les enfers, où les Tantale, les Ixion, les Sisyphe, et les autres scélérats souffrent la juste peine de leurs crimes.

Il y en a parmi eux plusieurs qui ont le don de prophétie, et d'ordinaire leurs prédictions sont suivies de l'effet; et Josèphe, dans son Histoire, en rapporte quelques exemples [2]. Il attribue cela à la lecture continuelle qu'ils font des livres sacrés et des prophéties, et à la manière simple et pure dont ils vivent. Il y a parmi eux une société qui ne diffère des autres que par le mariage dans lequel il s'engagent, sans quitter aucune des pratiques de leur état. Ils ne prennent de femmes qu'après s'être assurés pendant trois ans si elles sont d'une bonne santé, et propres à leur donner des enfans; et ils usent du mariage avec tant de modé-

[1] *Joseph. de Bello.* Συμπλέκεσθαι μὲν, ἐκ τοῦ λεπτοτάτου φοιτῶσας αἰθέρος, ἕλκειν εἱρκταῖς, τοῖς σώμασιν, ὕυγί τινι φυσικῇ κατακτομένας. — [2] *Joseph. Antiq. lib.* XIII. *cap.* 19. *De Juda Esseno.*

ration qu'ils ne s'approchent plus de leurs femmes dès qu'elles sont enceintes. Ils n'ont point non plus d'esclaves; ils regardent l'esclavage comme une insulte faite à la nature humaine [1].

Les esséniens [2] reconnoissent que Dieu gouverne toutes choses, sans exception; ils soutiennent que rien ne se fait que par ses décrets. Josèphe [3] dit dans un endroit qu'ils attribuent tout au destin, et qu'ils croient que rien n'arrive que par son ordre. Pour concilier ces diversités, Sérarius [4] ne trouve point de meilleur expédient que de dire que sous le nom de *destin* Josèphe n'entendoit autre chose que le décret absolu de Dieu, qui gouverne tout suivant la nature de chaque chose, et par conséquent sans faire aucune violence au libre arbitre. Leur secte répondoit à peu près à celle des pythagoriciens parmi les Grecs [5], ou à celle des *plistes* parmi les Daces [6]. On ne sait qui sont ces *plistes*, et le passage de Josèphe pourroit bien être corrompu. Sérarius conjecture qu'il faudroit lire *ctistes*; c'étoit le nom de certains prêtres qui vivoient dans le célibat parmi les Thraces [7].

Quoique les esséniens fussent des plus religieux de leur nation, toutefois ils n'alloient point au temple de Jérusalem avec les autres, et n'offroient point de sacrifices sanglans, au moins dans ce saint lieu; car il semble qu'il faut l'entendre ainsi, pour concilier Josèphe avec Philon : celui-ci [8] disant sans limitation qu'ils n'immolent jamais de bêtes, mais qu'ils préparent et qu'ils offrent leurs âmes à Dieu; au lieu que Josèphe [9] dit qu'ils n'en offrent point dans le temple, de peur de se souiller par le commerce avec les

[1] *Joseph. Antiq. l.* XVIII. *cap.* 2. Οὔτε δούλων ἐπιτηδεύουσι κτῆσιν, τὸ μὲν εἰς ἀδικίαν φέρειν ὑπειληφότες, *etc. Ita et Philo, lib. Quod omnis probus liber.* — [2] *Joseph. Ant. lib.* XVIII. *c.* 2. Εσσηνοῖς δὲ ἐπὶ μὲν Θεῷ καταλιπεῖν φιλ εἵ!τὰ πάντα ὁ λόγος. — [3] *Idem, lib.* XIII. *c.* 9. Τὸ τῶν Εσσηνῶν γένος πάντων τὴν · εἱμαρμένην κυρίαν ἀποφαίνεται, καὶ μηδὲν ὃ μὴ κατ' ἐκείνης ψῆφον ἀνθρώποις ἐνεντᾷ. — [4] *Serar. trihæres. c.* IV. *art.* 2. — [5] *Joseph. Antiq. lib.* XV. *cap.* 13. Οἳ παρ' ἡμῖν Εσσαῖοι καλούμενοι γένος ἐστι δικαίᾳ χρώμενον τῇ παρ' Ελλ ησιν ὑπὸ Πυθαγόρου καταδεδειγμένῃ. — [6] *Joseph. Antiq. l.* XVIII. *cap.* 2. Ζῶσ' ιν οὐδὲν παρηλλαγμένως, ἀλλ' ὅτι μάλιστα φέροντες Δακῶν τοῖς Πλείστοις λεγομέ ιοις. — [7] *Strab. lib.* VII. Εἶνκί τινας τῶν Θρακῶν οἱ χωρὶς γυναικος ζῶσιν, οὓς Κ τίστας ·καλεῖσθαι. Ανιερῶσθαί τε διὰ τιμὴν, καὶ μετ' ἀδείας ζῆν. — [8] *Philo, lib. Quod omnis probus liber.* Ἐπειδὴ κἂν τοῖς μάλιστα Θεραπευταὶ Θεοῦ γεγόνασιν, οὐ ζῶα καταθύοντες, ἀλλ' ἱεροπρεπεῖς τὰς ἑαυτῶν διανοίας κατασκευάζειν ἀξιοῦντες. — [9] *Joseph. Antiq. lib.* XVIII. *cap.* 2. Εἰς δὲ τὸ ἱερὸν ἀναθήματά τε στέλλοντες, θυ σίας οὐκ ἐπιτελοῦσι διαφορότητι ἁγνειῶν ἃς νομίζοιεν, καὶ δι' αὐτὸ εἰργόμενοι τοῦ κοινοῦ τεμενίσματος· ἐφ' ἑαυτῶν τὰς θυσίας ἐπιτελοῦσι.

autres hommes qui s'y trouvent, et qui ne font pas profession d'une pureté aussi exacte que les esséniens. Ils se contentent d'y envoyer leurs présens, et de les y consacrer comme des monumens de leur reconnoissance.

Philon [1] témoigne que les esséniens sont au nombre d'environ quatre mille dans la Judée. Pline semble fixer leur demeure au-dessus d'Engaddi [2]; il dit qu'ils se nourrissent des fruits de leurs palmiers, qui sont très-communs dans ce quartier-là. Mais Philon nous apprend qu'ils ont leurs domiciles dans plusieurs villes et dans plusieurs villages; et qu'ils préfèrent la demeure de la campagne à celle de la ville, persuadés que le commerce des hommes n'est pas moins dangereux aux âmes que l'air corrompu l'est au corps qui le respire. Ils s'appliquent à l'agriculture et à d'autres métiers paisibles, qui ne les éloignent point de la solitude et de la pureté dont ils font profession. Ils demeurent éloignés des bords de la mer, dit Pline, pour éviter le concours qui s'y rencontre, et qu'ils croient nuisible à leur institut.

Leurs études ne sont ni la logique ni la physique, dit Philon [3]; toutefois Josèphe [4] dit qu'ils lisent avec assiduité les livres des anciens; d'où ils tirent plusieurs connoissances des simples, des racines et d'autres remèdes. Leur principale application a pour objet la morale et les lois de Moïse. Ils s'y adonnent principalement les jours de sabbat. Ces jours-là ils s'assemblent dans leur synagogue [5], où chacun est assis selon son rang, les anciens au-dessus, et les plus jeunes au-dessous. Un de la compagnie prend le livre, et fait la lecture; et un autre des plus capables en fait l'explication : ils se servent beaucoup de symboles, d'allégories et de paraboles, à la manière des anciens [6]. On enseigne parmi eux la piété, la justice, l'économie, la politique, l'amour de Dieu, l'amour du prochain et l'amour de la vertu.

Trois sortes d'esséniens, entre lesquels sont les thérapeutes.

Il y avoit trois sortes d'esséniens : les premiers étoient ceux que nous avons décrits jusqu'ici, qui s'abstenoient du mariage. Les seconds, ceux qui en usoient, mais avec les précautions et la modération qu'on a marquées. Les troisièmes sont les esséniens contemplatifs, que Philon nous a dépeints dans son livre *de la Vie contemplative*, et qui sont

[1] *Philo. Quod omnis probus liber. p.* 876. — [2] *Plin. lib.* v. *cap.* 17. *Infra hos Engadda oppidum fuit.* — [3] *Philo. loco citato.* — [4] *Joseph. lib.* 11. *de Bello, cap.* 12. — [5] *Philo, ubi supra.* Εἰς ἱεροὺς ἀφικνούμενοι, τόπους, οἱ καλοῦνται συναγωγαί. — [6] *Idem.* Τὰ γὰρ πλεῖστα διὰ συμβόλων, ἀρχαίῳ τρόπῳ, ξηλώσει παρ' αὐτοῖς φιλοσοφεῖται.

plus connus sous le nom de *thérapeutes*, dont la plupart demeuroient en Egypte, et dont les pères de l'Eglise ont voulu faire des chrétiens. Ce sentiment a été renouvelé de nos jours, et plusieurs savans ont écrit sur ce sujet, ce qui nous dispense de nous y arrêter ici.

Enfin il y avoit des femmes qui suivoient le même institut, comme le remarquent Josèphe et Philon. Elles avoient à proportion le même noviciat et les mêmes exercices; et parmi les thérapeutes c'étoient des vierges ou des femmes âgées qui vivoient dans la continence. Elles assistoient aux instructions qui se donnoient le jour du sabbat; mais elles étoient séparées des hommes par un mur de trois ou quatre coudées, ce qui ne les empêchoit pas d'entendre fort bien la voix de celui qui parloit, sans toutefois en être vues. On les admettoit aussi à la table commune; les hommes étoient à la droite, et les femmes à la gauche, couchés sur de gros tapis de table, tissus d'une matière dure et grossière. Les épouses des esséniens qui se marioient suivoient le même genre de vie que leurs maris.

Il est étonnant que l'Évangile et les autres livres du Nouveau Testament n'aient rien dit d'une secte qui faisoit tant d'honneur à la religion des Juifs, et qui étoit alors en si grande réputation dans le pays. Comment des gens de cette sorte ne s'empressèrent-ils pas de connoître Jésus-Christ, et pourquoi n'en voit-on aucun parmi ceux qui embrassèrent le christianisme? Si Jésus-Christ avoit eu besoin de gens habiles, exercés de longue main dans la pratique de la vertu, instruits à fond de la loi et des prophètes, il n'auroit pas manqué, sans doute, de se faire des disciples parmi les esséniens. Mais il avoit d'autres vues; il ne vouloit pas que l'établissement de la religion chrétienne parût un ouvrage humain; il choisit ce qui paroissoit le moins propre à son dessein.

De plus il ne paroît pas par l'Evangile qu'il ait prêché dans les lieux où les esséniens avoient leur demeures. Ils ne prêcha pas en Egypte, où ils étoient en plus grand nombre qu'en aucun autre endroit. Ainsi il n'est pas si surprenant que l'Evangile ne nous en dise rien. Saint Paul ne fut pas non plus dans ce pays-là; et nous n'avons proprement que l'histoire de la prédication de saint Paul. Il y a beaucoup d'apparence qu'après l'ascension du Sauveur plusieurs esséniens se convertirent. Et nous ne voyons rien que de très-probable dans le sentiment des pères, qui ont fait des théra-

peutes les premiers chrétiens de l'Egypte. Il est certain que c'est sur leur modèle que l'on a établi dans l'Eglise les premiers monastères; et c'est dans ces lieux que l'on remarque encore plusieurs traces de l'ancienne observance des esséniens.

ARTICLE IV.

Des Hérodiens.

Diverses opinions sur l'origine et le caractère des hérodiens. Etoit-ce à Hérode-le-Grand qu'ils tenoient?

L'origine des hérodiens est très-obscure; mais on convient que cette secte n'est pas ancienne, et qu'elle n'a commencé que depuis le règne d'Hérode-le-Grand dans la Judée. Ni Josèphe, ni Philon, ni aucun auteur de ce temps-là n'en a parlé sous leur nom d'*hérodiens*. Mais l'Evangile les désigne expressément en plus d'une rencontre. On les voit dans saint Matthieu et dans saint Marc, qui conspirent avec les pharisiens à Jérusalem pour surprendre Jésus-Christ [1], et encore une autre fois à Capharnaüm [2]. Le Sauveur dit à ses disciples de se donner de garde du levain des pharisiens et des hérodiens; c'est-à-dire des sentimens et des maximes d'Hérode [3] ou des *hérodiens*, suivant plusieurs manuscrits [4]. Depuis la mort de Jésus-Christ on n'en voit plus rien ni dans les Actes ni dans les autres écrits des apôtres; ce qui fait juger que c'étoit une secte moins nombreuse, moins célèbre, moins puissante et moins étendue que les autres qui étoient en ce temps-là parmi les Juifs.

On compte sept ou huit sentimens divers sur le sujet des hérodiens. Les anciens ne sont nullement d'accord entre eux; et les modernes sont encore plus partagés. Plusieurs ont cru que les hérodiens tenoient Hérode pour le Messie. Mais comme il y a plusieurs Hérode qui ont régné en Judée, on ne convient pas auquel ils attribuoient cette qualité. Nous connoissons trois Hérode à qui les hérodiens pouvoient être attachés : 1° le *grand Hérode*, mort peu de temps après la naissance de Jésus-Christ; 2° *Hérode Antipas*, fils du grand Hérode, qui fut tétrarque de Galilée, fit mourir saint Jean-Baptiste, et avoit aussi formé le dessein de faire mourir Jésus-Christ [5]. Le troisième est *Hérode Agrippa*, petit-fils du grand Hérode, qui fit mourir saint Jacques le Majeur, frère de Jean, qui mit saint Pierre en prison, comme

[1] *Matt.* XII. 16. *Marc.* XII. 13. — [2] *Marc.* III. 6. — [3] *Marc.* VIII. 15. — [4] *Vide Var. Lection. in N. T. Millii.* — [5] *Luc.* XIII. 31.

il est porté dans les Actes [1], et qui fut frappé de Dieu lorsqu'il haranguoit à Césarée.

Saint Epiphane [2], saint Jérôme [3], Tertullien [4], ou l'auteur qui a ajouté quelques chapitres à son livre des Prescriptions, et plusieurs modernes [5] ont cru que c'étoit l'ancien ou le grand Hérode que les hérodiens avoient pris pour le Messie. De son temps toute la Judée étoit dans l'attente du nouveau roi. Tout l'Orient étoit persuadé qu'il devoit alors paroître un libérateur et un monarque qui régneroit sur tout le monde. On voyoit, suivant la prophétie de Jacob, le sceptre sorti d'entre les mains de Juda [6]. La fin des septante semaines marquées par Daniel approchoit. De plus, Hérode étoit un prince vaillant, heureux, magnifique, favorisé des empereurs, et dont la fortune extraordinaire paroissoit tenir du miracle. Ce prince témoignoit du respect pour les lois de Moïse, et quoiqu'il les violât dans des points essentiels, il s'en excusoit avec soin, sur la nécessité de cultiver les Romains [7], qui étoient alors tout-puissans.

Enfin Hérode, qui étoit infiniment ambitieux, ne manqua peut-être pas de flatteurs qui purent lui inspirer qu'il pouvoit être le Messie; et quoique apparemment il n'en crût rien, il put être assez bon politique pour appuyer une opinion qui pouvoit lui être d'un si grand usage dans le gouvernement. On prétend même qu'il fit brûler les archives où se conservoient les mémoires généalogiques, afin que personne ne pût reconnoître la branche de David, d'où l'on savoit que le Messie devoit naître. Ajoutez à cela sa jalousie contre tout ce qui faisoit ombrage à sa grandeur, et le meurtre commis contre les Innocens. Tout cela semble insinuer ou qu'il croyoit être le vrai Messie, ou qu'il n'auroit pas été fâché qu'on le crût tel.

Un poëte païen [8] nous parle d'une fête d'Hérode qu'on célébroit à Rome avec de grandes illuminations, et où l'on buvoit largement :

Herodis venere dies, unctaque fenestra,
Dispositæ pinguem nebulam vomuere lucernæ.
. . . . . *Tumet alba fidelia vino.*

[1] *Act.* XII. 1. *et seqq.* — [2] *Epiphan. hæresi herodianorum.* — [3] *Hieronym. contra Luciferian.* — [4] *Tertull. de Præscription. appendic. initio.* — [5] *Vide Nicet. Choniat. Thesaur. orthod. l.* 1. *cap.* 34. *Baronius, Apparat. n.* 5. *Isaac. Voss. de Sibyllin. oracul. Grot. in Matt.* XXII. *Alii.* — [6] *Genes.* XLIX. 10. — [7] *Joseph. Antiq. lib.* XV. *cap.* 12. — [8] *Pers. satir.* 5. *v.* 180.

On a prétendu [1] que c'étoit la fête de ce prince, que quelques Juifs révéroient comme le Messie. D'autres ont cru que c'étoit la fête de son petit-fils Hérode Agrippa, qui fut en grande faveur sous Caligula, sous Claude et sous Néron. D'autres [2] ont avancé que, sous le nom d'*Hérode*, ce poëte a désigné toute la nation des Juifs. On nous parle encore d'une autre fête d'Hérode marquée dans un ancien calendrier des Hébreux, où on lit : *Il y a fête le septième de casleu* (c'est le mois de novembre), *à cause de la mort d'Hérode, car il avoit haï les sages, et on se réjouit devant le Seigneur lorsque les impies sortent du monde; car il est écrit : La main du Seigneur est contre eux pour les faire sortir du camp.* Mais cela ne prouve rien; car il est visible que cette fête n'étoit pas une réjouissance en l'honneur de ce prince, mais au contraire, en haine de sa cruauté, et à cause de sa mort malheureuse. Ce n'étoit pas certainement ceux qu'on veut avoir pris Hérode pour le Messie, qui avoient institué une telle fête, mais les pharisiens, dont Hérode avoit persécuté les principaux chefs [3]. Hérode n'avoit aucun des caractères du Messie. Sa vie et sa mort ne pouvoient donner de sa personne aucune idée favorable. Il avoit vécu en tyran; il avoit opprimé la liberté des Juifs; il n'avoit eu de la religion qu'autant que sa politique le demandoit. Il étoit mort d'une manière horrible, et qui fut regardée par les Juifs comme une punition de la main de Dieu [4]. Cinquante députés de la Judée, soutenus de huit mille Juifs qui étoient à Rome, portèrent des plaintes contre sa mémoire devant Auguste, et déclarèrent qu'ils aimoient mieux être sous le pouvoir d'un gouverneur païen, que de voir un des fils d'Hérode monter sur le trône [5].

Ce n'étoit pas là, sans doute, de quoi faire un Messie et un libérateur d'Israël; et quand ses flatteurs auroient pu réussir à lui fournir une troupe de sectateurs pendant sa vie, elle se seroit bientôt dissipée après sa mort, lorsque ni la crainte ni l'espérance ne faisoient plus la même impression sur leur esprit. Il n'en seroit pas resté jusqu'au temps du ministère public de Jésus-Christ. Enfin, si Hérode eût cru être le Messie, auroit-il fait une assemblée à

[1] *Cornut. in Persium. Herodis diem natalem herodiani observant, ut etiam sabbati.* — [2] *Petit. Var. Lect. cap.* 18. *Vitringa de Synagog. lib.* 1. *c.* 9. — [3] *Jos. de Bello judaico, l.* 1. *c.* 21. — [4] *Joseph. de Bello, lib.* 1. *c.* 21. *pag.* 772. 773. — [5] *Idem, Antiq. lib.* XVII. *cap.* 12.

l'arrivée des mages à Jérusalem, pour savoir en quel lieu le Messie devoit naître [1]?

Tenoient-ils à Hérode Antipas, ou à Hérode Agrippa?

Le second Hérode, que quelques-uns ont pris pour le chef des hérodiens, et que l'on prétend avoir été honoré parmi eux comme le Messie [2], est Antipas, tétrarque de Galilée. C'étoit un prince d'une ambition sans bornes; il se ligua avec Séjan contre Tibère, et fut convaincu d'avoir fait un arsenal où il y avoit de quoi armer soixante-dix mille hommes [3]. Il étoit très-rusé, puisque Jésus-Christ le nomme *renard* [4]. Il affectoit d'être attaché à la fortune des empereurs romains, et on a une de ses médailles où il se qualifie *amateur de l'empereur Claude* [5]. Il paroît qu'il étoit vivant lorsque le Sauveur disoit à ses apôtres *de se défier du levain d'Hérode* [6]. Enfin, selon Josèphe, son ambition le porta à aller à Rome pour demander le titre de roi. Son entreprise fut malheureuse [7]; il fut relégué à Lyon, où il mourut avec la méchante Hérodias, qu'il avoit enlevée à son frère Philippe, quoique celui-ci fût vivant, et qu'il en eût une fille nommée Salomé.

Cette catastrophe d'Hérode ne revient guère à l'idée que les Juifs avoient du Messie qui leur étoit promis. Le ravissement d'Hérodias, et le meurtre commis sur la personne de Jean-Baptiste, n'étoient pas des traits propres à caractériser le Messie. Les états d'Hérode étoient très-bornés, et il falloit, pour remplir les espérances des Hébreux, un prince puissant, glorieux, vaillant, qui les tirât de la servitude et de l'oppression. Hérode le tétrarque ne fit rien de tout cela, et ne fut jamais en état de l'entreprendre.

Philastrius [8] et quelques autres ont cru qu'Hérode Agrippa, qui fut établi roi de Judée par Caligula, étoit celui qui avoit donné son nom aux hérodiens; mais cette opinion n'est pas mieux fondée que les précédentes. Nous voyons des hérodiens dans l'Evangile avant le règne d'Agrippa : ce prince ne monta sur le trône que trois ou quatre ans après la mort de Jésus-Christ. Il n'eut certainement point de sectateurs, et on ne pensa point à le considérer comme le Messie, tan-

[1] *Matt.* II. 4. — [2] Basnage, Histoire des Juifs, liv. III. chap. 8. n. 3. 16. 17. *Ita Theophyl. Euthym.* — [3] *Jos. Antiq. lib.* XVIII. *cap.* 9. — [4] *Luc.* XIII. 32. — [5] *Apud. Harduin.* — [6] *Marc.* VIII. 15. — [7] *Joseph. Antiq. lib.* XVII. *c.* 9. — [8] *Philast. de Hæresib. Prateol. Elench. hæret. n.* 14.

dis qu'il vécut en simple particulier, et qu'il fut dans la disgrâce de Tibère [1]. Il faut donc abandonner cette opinion comme dénuée de fondement.

Plusieurs modernes [2] ont voulu que les hérodiens fussent des sadducéens. En effet, Jésus-Christ ayant dit à ses disciples, selon saint Marc, *de se donner de garde du levain des pharisiens et d'Hérode* [3], il leur dit, selon saint Matthieu, *de se donner de garde du levain des pharisiens et des sadducéens* [4]. Hérode ou les hérodiens sont donc les mêmes que les sadducéens, puisqu'ils sont mis les uns pour les autres dans deux passages parallèles.

Etoient-ils sadducéens ? Autres opinions sur les hérodiens.

Cette conclusion est fort plausible; mais elle n'est pas convaincante. 1° Hérode pouvoit être sadducéen sans que les hérodiens le fussent; 2° Jésus-Christ a pu parler des pharisiens, des hérodiens et des sadducéens, et saint Marc peut avoir suppléé à ce que saint Matthieu avoit omis, comme saint Matthieu a dit un mot que saint Marc n'a pas dit; 3° les sadducéens pouvoient être attachés au parti d'Hérode, sans que ce prince fût sadducéen; 4° enfin l'Evangile distingue clairement les sadducéens des hérodiens; car, dans le même chapitre où il est dit que les disciples des pharisiens et les hérodiens vinrent pour essayer de surprendre Jésus [5], il est marqué quelques versets après *que les sadducéens, qui ne croyoient pas la résurrection des morts, vinrent le même jour lui faire une autre question* [6]. Est-il croyable que le même écrivain, dans l'espace de sept ou huit lignes, donne ainsi aux mêmes personnes différens noms, et qu'après les avoir simplement nommés *hérodiens* au verset 16, il les nomme *sadducéens*, et spécifie leur dogme particulier au verset 23?

L'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu croit que les hérodiens étoient des païens, sujets d'Hérode le tétrarque; mais il n'est nullement croyable que les pharisiens se soient accordés avec des païens pour tenter Jésus-Christ et pour le faire tomber dans le piége. Les païens n'entrèrent jamais dans les démêlés de Jésus-Christ avec les Juifs.

[1] *Joseph. Antiq. lib.* XVIII. *c.* 8. — [2] *Vide Harduin. de Nummis Herodiad. p.* 97. Le Clerc, Notes sur le nouveau Testament, et Hammon. *Ligfoot, Horæ hebr. Fabr. Grot.* — [3] *Marc.* VIII. 15. *Cavete a fermento pharisæorum et fermento Herodis.* — [4] *Matt.* XVI. 6. *Cavete a fermento pharisæorum et sadducæorum.* — [5] *Matt.* XXII. 16. — [6] *Ibid.* ℣ 23.

Drusius [1] a avancé que les hérodiens pouvoient être de ces Grecs qu'Hérode trouva dans le désert, et qu'il amena à Jérusalem, où ils s'étoient fort multipliés. Mais Drusius a pris le mot hébreu יונים pour des hommes, et ce sont des pigeons que le roi Hérode fit apprivoiser dans Jérusalem, et qui y formèrent une espèce particulière. Car si vous prononcez ce mot *yevanim*, il signifie *Grecs*; et si vous prononcez *yonim*, comme il faut lire en effet, il signifie *pigeons*.

La plupart des pères [2] ont été de sentiment que les hérodiens étoient des gens de la suite d'Hérode le tétrarque, de ses soldats, de ses officiers. Ce prince s'étoit trouvé cette année à Jérusalem pour la fête de Pâque, comme nous l'apprenons de saint Luc [3]. Jésus s'y rencontra en même temps. Hérode avoit envie de voir Jésus, et ne manquoit pas de mauvaise volonté contre lui [4]. Ses gens, pour contenter ou leur curiosité ou leur malice, ou pour faire plaisir aux pharisiens, et peut-être même à leur maître, vinrent tenter Jésus-Christ sur un article délicat dans la conjoncture présente des affaires, puisqu'il s'agissoit de se déclarer sur le paiement du tribut qu'on faisoit aux Romains. On sait que dans l'antiquité on donnoit souvent aux serviteurs et aux officiers des princes et des hommes de considération, des noms dérivés de ceux de leur maître. Ainsi on appeloit *pompéiens*, *césariens*, *germaniciens*, les gens et les soldats de Pompée, de César, des Germanicus. On aura pu de même donner aux domestiques d'Hérode le nom d'*hérodiens*.

Cela est plausible, et si les hérodiens n'avoient paru que cette fois-là, on pourroit s'en tenir à ce sentiment; mais on les remarque en d'autres rencontres, et dans des lieux où n'étoit ni le roi ni la cour. Il paroît par tous les endroits où il en est parlé, que c'étoit une secte formée et subsistante dans le pays, distinguée des pharisiens, des sadducéens et des esséniens par leurs principes; et que Jésus-Christ vouloit que ses disciples se défiassent de leurs maximes [5].

Quelques-uns [6] ont voulu que les hérodiens fussent des

[1] *Drus. in præteritis. Ex libro Aruch.* — [2] *Chrysost. Hieronym. Drutmar. hic. Syr. Jans. Vatab. Erasm. Gerard. Hammond. Scultet. Natal. Alexand. hic.* — [3] *Luc.* XXIII. 7. 8. — [4] *Luc.* XIII. 31. — [5] *Vide Marc.* III. 6. *et* VIII. 15. — [6] *Orig. in Matt. tom.* 17. *Grot. Maldon. Ligfoot. Menoch. Vide et Cyrill. Alex. lib.* II. *in Isai. cap. et Theophyl. in Matt.*

politiques qui favorisoient la domination du roi Hérode et des Romains, et qui soutenoient contre les autres Juifs trop zélés pour la liberté, qu'il falloit payer le tribut et aux Romains et à Hérode. On leur donna le nom d'*hérodiens* par insulte, comme il arrive dans les états où règnent diverses factions, que l'on appelle les uns *royalistes*, les autres *républicains*, ou *libéraux*. Ce système auroit besoin de preuves. Il faudroit montrer ce qui est en question, savoir qu'effectivement les hérodiens étoient pour le paiement des tributs. Nous croyons qu'ils étoient dans des sentimens tout contraires.

Saint Justin le Martyr [1] a cru que les hérodiens étoient partisans d'Hérode, non comme roi, mais comme grand sacrificateur. Josèphe ne dit pas que ce prince ait jamais été grand sacrificateur; il n'étoit pas de la famille d'Aaron. Mais Strabon [2] l'assure assez positivement; et on sait que le grand Hérode, depuis la mort de son beau-frère Aristobule, avoit disposé du pontificat à sa volonté, changeant, établissant, déposant à sa fantaisie les grands prêtres. Mais quand Hérode-le-Grand auroit eu de son temps dans la Judée un parti qui l'eût reconnu pour grand-prêtre légitime, ce qui est très-douteux, ce parti ne pouvoit plus subsister trente ans après sa mort, dans un temps où nul de sa famille ne prétendoit en aucune manière à la souveraine sacrificature, dont la disposition étoit entre les mains des gouverneurs romains, qui étoient maîtres de la province.

Il paroît que les hérodiens tenoient à la famille d'Hérode, et étoient disciples de Judas le Galiléen.

Après avoir exposé et réfuté les diverses opinions qu'on a eues sur les hérodiens, il faut à présent proposer le sentiment auquel nous adhérons. Voici les caractères qui peuvent nous faire connoître sûrement qui étoient les hérodiens. 1°. C'étoit une secte distinguée des pharisiens, des sadducéens et des esséniens. Personne ne les a confondus avec les pharisiens ni avec les esséniens; et nous avons montré que ce n'étoit point des sadducéens. 2°. Leur nom d'*hérodiens* montre qu'ils avoient commencé de paroître depuis le règne des Hérodes. 3°. Ils étoient liés avec les pharisiens; ils paroissent toujours ensemble dans l'Evangile [3]. 4°. Ils s'intéressoient à savoir s'il falloit payer le tribut aux Romains.

[1] *Justin. Dialog. cum Tryphone.* — [2] *Strabo, lib.* XVI. Τὴν ἱερωσύνην τῶν δ' ἀπὸ γένους ἔτισεν ὕστερον Ηρώδης ἀνὴρ ἐπιχώριος, πυρκοὺς εἰς τὴν ἱεροσύνην τοσοῦτον διήνεγκε τῶν περὶ αὐτοῦ. — [3] *Matt.* XXII. 15. 16. *Marc.* III. 6. VIII. 15. XII. 13.

5°. Ils étoient dans des principes d'une morale dangereuse, puisque Jésus-Christ précautionne ses disciples contre leur levain.

Or, on ne voit que les disciples de Judas le Gaulonite ou le Galiléen, à qui tout cela convienne. Ils composoient une secte connue dans le pays, et bien marquée dans Josèphe [1]. Cet historien, après avoir parlé des pharisiens, des sadducéens et des esséniens, dit qu'il y avoit parmi les Juifs une quatrième secte de philosophes, qui avoient Judas le Galiléen pour chef, et qui convenoient en tout avec les pharisiens; que la seule chose qui les distinguoit, étoit l'amour excessif de la liberté; étant prévenus de ce principe, qu'il n'y a que Dieu seul qui soit le chef et le maître auquel nous devions obéir.

Cette secte étoit dans toute sa vigueur du temps de la prédication de Jésus-Christ : et Gamaliel, dans les Actes [2], nous apprend que ce Judas le Galiléen vivoit au temps où se fit le dénombrement de tout le peuple par l'ordre d'Auguste [3]. Josèphe décrivant les sectes qui régnoient parmi les Juifs avant la prise de Jérusalem, y met les sectateurs de Judas. Mais depuis la désolation de la Judée, et le renversement de la ville et du temple de Jérusalem, le peuple fut réduit dans un état où il n'y avoit plus à délibérer s'il paieroit ou ne paieroit pas le tribut aux Romains. Ainsi cette secte se dissipa, et on n'en entendit plus parler depuis.

Saint Matthieu [4] nous dépeint admirablement le génie des hérodiens, lorsqu'il dit qu'ils abordèrent Jésus en lui parlant en ces termes : *Maître, nous savons que vous êtes véritable, et que vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité, sans avoir égard à qui que ce soit, parce que vous ne considérez pas la personne des hommes.* Ils essaient de gagner Jésus-Christ en lui donnant des louanges qu'il méritoit fort, et lui attribuant ce mépris des puissances, et la disposition dont ils se piquoient eux-mêmes, de souffrir plutôt toutes sortes de supplices que de donner le nom de *Seigneur* à qui que ce fût. Ils lui font ensuite une question qui découvre le fond de leur dogme, et le véritable esprit

[1] *Joseph. Antiq. lib.* XVIII. *c.* 1. 2. Τῇ τετάρτῃ τῶν φιλοσόφων ὁ Γαλιλαῖος Ιούδας ἡγεμὼν κατέστη. Τὰ μὲν λοιπὰ πάντα γνώμῃ τῶν φαρισαίων ὁμολογοῦσι. Δυσκίνητος δὲ τοῦ ἐλευθέρου ἔρως ἐστιν αὐτοῖς, μόνον ἡγεμόνα καὶ δεσπότην τὸν Θεὸν ὑπειληφόσι. *Vide et lib.* II. *de bello, cap.* 12. — [2] *Act.* V. 37. — [3] Comparez Josèphe, l. XVIII. c. 1. — [4] *Matt.* XXII. 16. 17.

de leur secte : *Est-il permis de payer le tribut à César, ou non?* La réponse que leur fait Jésus-Christ insinue qu'ils tenoient la négative, puisqu'il leur dit : *Rendez à César ce qui appartient à César.* Ils ne s'attendoient pas qu'il dût leur prouver l'obligation de payer le tribut, et de demeurer dans la soumission à l'empire des Romains, comme il le fit. Cette réponse ne regardoit pas les pharisiens. Nous venons de voir par Josèphe que l'opinion qui vouloit qu'on ne reconnût point d'autre roi que Dieu seul étoit propre aux disciples de Judas le Gaulonite; et que c'étoit la seule chose qui les distinguoit des pharisiens, avec qui ils étoient d'accord dans tout le reste.

Les hérodiens tiroient apparemment leur nom d'Hérode le tétrarque, dont ils étoient sujets comme Galiléens. Les autres Juifs avoient demandé à Tibère [1] de les délivrer de la domination des Hérode, et de leur donner un gouverneur romain. Les Galiléens étoient demeurés soumis à Hérode : ils étoient tous suspects de l'erreur des hérodiens; on les regardoit à Jérusalem comme des gens dangereux. Lorsque Jésus-Christ parut devant Pilate [2], on l'accusa d'être un séditieux, qui inspiroit l'esprit de révolte aux peuples, qui prêchoit l'indépendance, et qui disoit qu'il ne falloit pas payer le tribut à César ; en un mot on voulut le faire passer pour un hérodien. Nous conjecturons que *ces Galiléens dont Pilate méla le sang avec leurs sacrifices* [3] étoient de la secte de Judas le Gaulonite, et que ce gouverneur ne les traita avec cette rigueur que pour avoir répandu des discours séditieux contre le gouvernement des Romains.

Mais d'où vient que Josèphe, qui a parlé si souvent de ces sectateurs de Judas, ne leur donne jamais le nom d'*hérodiens?* Nous répondons : 1°, que cet historien ne nous a pas appris quel étoit leur nom ; il ne les désigne jamais que sous la dénomination générale de disciples de Judas le Gaulonite; ainsi on ne peut rien conclure de son silence contre le nom d'*hérodiens*. 2°. Ce nom n'étoit apparemment qu'une dénomination populaire et de mépris, que ces sortes de gens n'admettoient pas, et que Josèphe n'a pas voulu leur donner. 3°. Ils sont connus dans le livre De la Guerre des Juifs sous le nom de *zélés* ou *zélateurs*, et ce furent eux qui allumèrent le feu de la sédition et de la guerre dans la Ju-

[1] *Joseph. Antiq. l.* XVII. *c.* 12. *p.* 610. 611. — [2] *Luc.* XXIII. 2..... 5. — [3] *Luc.* XIII. 1.

dée, et qui furent cause de la ruine de leur patrie [1]. Mais ce nom de *zélés* est une dénomination qui n'a jamais été commune à toute leur secte. Les évangélistes leur ont donné le nom sous lequel ils étoient plus connus de leur temps parmi le peuple.

Saint Jérôme [2] croit qu'ils étoient encore fort nombreux parmi les Juifs lorsque saint Paul écrivit ses Epîtres; que c'est pour s'opposer aux progrès de cette hérésie que l'apôtre s'applique avec tant de soin à inspirer aux fidèles, tant Juifs que gentils convertis, la dépendance et la soumission aux puissances séculières [3]. L'apôtre saint Pierre est rempli du même esprit, et a la même attention à prévenir les chrétiens contre les maximes d'indépendance répandues par les hérodiens [4]. Il se souvenoit toujours de ce que le Sauveur avoit dit à ses apôtres de se donner de garde du levain des hérodiens [5]. Saint Jérôme [6] ne doute point que ce ne soient les disciples de Judas le Gaulonite qui vinrent demander à Jésus-Christ : *Est-il permis de payer le tribut à César, ou non?* et que c'est à eux qu'il fit cette réponse : *Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu.*

[1] *Joseph. Antiq. lib.* XVIII. *cap.* I. Ιουδὰς καὶ Σάδδουκος τετάρτην φιλοσοφίαν ἡμῖν ἐγείραντες, καὶ ταύτης ἐραστῶν εὐπορηθέντες πρός τε τὸ παρὸν θορύβων πὴν πολιτείαν ἐνέπλησαν, καὶ τῶν αὖθις κακῶν κατειληφότων ῥίζας ἐφυτεύσαντο τῷ ἀσυνήθει πρότερον φιλοσοφίας τοιάσδε. — [2] *Hieron. in Tit.* III. — [3] *Rom.* XIII. 1. — [4] *Marc.* VIII. 15. — [5] *Hieron. loco cit. in epist. ad Tit.* III. — [6] 1. *Petri.* II. 13. *et seqq.* — 1. *Tim.* II. 1. 2. *Tit.* III. 1. *et seqq.*

DISSERTATION

SUR

LES TROIS MARIES.

Histoires de la dispute qui s'est élevée au sujet des trois Maries. Objet et division de cette Dissertation.

La question que nous allons traiter, a pour objet trois personnes dont il est parlé dans l'Évangile, qui sont Marie-Madeleine, Marie, sœur de Marthe, et une femme pénitente qui oignit les pieds de notre Sauveur, dans la maison de Simon le Pharisien [1]. Il s'agit de savoir si ce sont trois personnes diverses, ou seulement deux, ou si ce n'est que la même personne désignée de trois manières différentes.

On peut déclarer par avance que cette question est du nombre de ces *disputes interminables*, dont parle saint Paul à Timothée [2], sur lesquelles on disputera éternellement, sans jamais parvenir à une connoissance certaine et distincte de la vérité. Si la chose étoit de nature à pouvoir être parfaitement éclaircie, elle devroit l'être à présent, puisque tant d'habiles personnages l'ont traitée. Nous n'avons que deux voies sûres pour décider cette difficulté. La première est la parole de Dieu, c'est-à-dire, le texte des livres saints; et la seconde est la tradition de l'église et le sentiment des pères. Or, le texte des évangiles n'est pas assez clair pour nous fixer; la tradition des églises a varié; les pères ne sont point d'accord entre eux; les savans et les critiques encore aujourd'hui sont partagés. Enfin l'église voit et connoît ces diversités d'opinions sans en concevoir d'ombrage, et sans se mettre en peine d'interposer son autorité pour les arrêter. On peut donc travailler de nouveau sur cela avec une entière liberté, sans que personne ait droit de s'en formaliser.

On peut compter jusqu'à cinq sentimens divers sur cette

[1] *Luc.* VII. 37. — [2] I. *Timot.* I. 4. Μὴ προσέχειν γενεαλογίαις ἀπεράντοις. *Genealogiis interminatis.*

question. Les uns soutiennent que Marie-Madeleine, Marie, sœur de Marthe, et la femme pénitente qui oignit les pieds de Jésus-Christ chez Simon le Pharisien, ne sont qu'une même personne; d'autres croient que ce sont trois personnes différentes; d'autres confondent Marie-Madeleine, avec Marie, sœur de Marthe; d'autres veulent que Marie-Madeleine soit la même que le femme pécheresse; et d'autres enfin veulent qua la femme pécheresse ne soit pas différente de Marie, sœur de Marthe. On peut ajouter un sixième parti, formé de ceux qui ne voyant pas assez clair dans cette dispute, suspendent leur jugement, et ne décident ni pour la pluralité ni pour l'unité. On peut mettre de ce nombre saint Jérôme [1], saint Ambroise [2] et saint Augustin [3].

Les défenseurs de ces différentes opinions citent pour eux respectivement les mêmes passages de l'écriture. Ils en tirent des conséquences tout opposées. Ils allèguent chacun de leur côté les pères qui favorisent leurs sentimens. Ceux qui tiennent pour l'unité des Maries, allèguent principalement saint Clément d'Alexandrie [4], Ammonius [5], saint Grégoire-le-Grand [6], Chrodobert, évêque de Tours [7], au septième siècle, Bède vers le même temps [8], Drutmar, moine de Corbie au neuvième siècle [9], saint Odon, abbé de Cluny [10], saint Anselme ou un auteur que l'on a cité sous son nom sur les évangiles [11], Pierre de Blois [12], saint Antonin [13], Denys le Chartreux, le cardinal Hugues; en général presque tous les Latins depuis saint Grégoire pape.

Ceux qui défendent la pluralité, se fondent sur le témoignage de l'auteur des Constitutions apostoliques [14], qui distingue Marie-Madeleine de Marie, sœur de Marthe. Théophile d'Antioche [15] et saint Irénée [16] les distinguent aussi, de même qu'Origène [17], saint Jean Chryso-

[1] *Hieron. in Matt.* XXVI. *c. l.* II. *contra Jovin. c.* 16. *et præfat. in Osee, et ep.* 150. — [2] *Ambros. l. de Virgin.* comparé au l. VI. sur saint Luc. — [3] *Aug. Tract.* 49. *in Joan. n.* 3. — [4] *Clem. Alex. l.* II. *Pædagog. c.* 8. Voyez M. Trevet, Dissert. sur Marie-Madeleine, liv. II. art. 2. p. 214. — [5] *Ammonius, Harmon. 4. Evangel.* — [6] *Greg. Magn. homil.* 25. *in Evang. et homil.* 33. *et in* 1. *Reg.* IX. — [7] *Chrodobert. apud Quesnel. in not. ad ep. S. Leonis.* — [8] *Beda in Luc. l.* III. *c.* 1. — [9] *Christian. Drutmar. in Matt.* — [10] *Odo Cluniac. ser.* 2. *de Maria Magd.* — [11] *Anselm. seu alius in Matt.* XXVI. — [12] *Petr. Bles. lib.* III. *ep.* 50. *et serm. de sancta Maria Magd.* — [13] *D. Antonin. serm. in fer.* 5. *Hebdom. passionis.* — [14] *Constit. l.* III. *c.* 6. — [15] *Theophil. Antioch. Comment. alleg. in* 4. *Evang.* — [16] *Iren. lib.* III. *c.* 14. — [17] *Orig. homil.* 35. *in Matt. et homil.* 1. *et* 2. *Cantic.*

stome [1], saint Macaire [2], Tite de Bostres [3], Théophylacte [4], Euthyme [5], Modeste, patriarche de Jérusalem [6], et généralement presque tous les pères grecs. Ainsi dès le septième siècle, l'Orient et l'Occident étoient partagés sur cette fameuse question.

Albert-le-Grand et saint Thomas, sans prendre parti dans cette dispute, reconnoissent que l'Occident suit saint Grégoire. Et en effet l'office de la messe et du bréviaire dans le rit romain, semble supposer que Marie-Madeleine, la pécheresse et Marie, sœur de Marthe, ne sont qu'une personne.

Les choses étoient sur ce pied-là, lorsque Jacques Le Fèvre, d'Etaples, dans le seizième siècle, prétendit prouver que les trois personnes dont on vient de parler, étoient vraiment distinctes, et que l'on ne devoit avoir aucun égard à l'opinion populaire qui les confondoit. Il eut pour second Josse Clictoue [7]. Cette dispute fit grand bruit; et la faculté de théologie de Paris censura l'opinion de Le Fèvre, le 9 novembre 1521. Jean Fischer, évêque de Rochester, attaqua le sentiment de Le Fèvre par un écrit fait exprès, imprimé en 1519, et Balthasar Sorius par un autre écrit imprimé à Sarragosse en 1521. Laurent Surius, Jacques, évêque de Vienne, Marc Granval, Baronius, Jansénius de Gand, Maldonat, ont aussi écrit pour soutenir l'unité des Maries, contre Le Fèvre et ses partisans.

Cela n'a pu empêcher que d'autres savans n'entreprissent dans la suite la défense de Jacques Le Fèvre. Louet en 1636 fit imprimer un traité sur cette matière, avec l'approbation de Châtelain, syndic de la faculté de théologie de Paris, qui explique les motifs politiques de la censure de la Sorbonne, et qui dit que si la question étoit à juger, elle ne seroit pas décidée comme elle l'avoit été alors. Casaubon [8], Estius [9], De Launoy [10], Boulanger, jésuite [11], et Turrien de la même compagnie [12], Zégers [13], cordelier, célèbre interprète, Salméron [14], et plusieurs autres encore depuis,

[1] *Chrysost. homil.* 81. *in Matt.* XXVI. *et homil.* 61. *in Joan.* — [2] *Macar. homil.* 12. — [3] *Tit. Bostr. in Luc.* VII. — [4] *Theophyl. in Marc* XIV. *et in Luc.* VII. — [5] *Euthym. in Evangel.* — [6] *Modest. apud Phot. Bibliot. Cod.* 275. — [7] *Jodoc. Clitov. epist. dedicatoria ad Francis. Molin. præfixa tractatui Jacobi Fabri Stapul. Idem Clitov. discept.* 1. *et* 2. *advers. Marc. Grandival. Paris. ann.* 1519. — [8] *Casaub. in Baron. Exercit.* 14. — [9] *Estius, orat.* 14. *quæ est de Maria Magdalena.* — [10] *Launoy, de Commentitio Lazari, et Magdal. et in Provinciam appulsu.* — [11] *Bulenger. Diatrib.* 3. *p.* 15. — [12] *Turrian. in consens. l.* III. *c.* 6. — [13] *Zegers. in Joan.* XI. — [14] *Salmeron. t.* 9. *tract.* 49.

ont travaillé pour établir la pluralité des Maries, pendant que d'autres défendoient l'unité.

Le R. P. Alexandre, dominicain [1], les RR. PP. Lami [2] et Mauduit [3], de l'Oratoire, et le R. P. Pezron [4], de l'étroite observance de Cîteaux, se sont mis sur les rangs pour soutenir ce dernier sentiment. Mais Mauconduit [5], Anquetin, curé de Léons [6], Tillemont [7], Baillet [8], et Le Fèvre, docteur de Sorbonne, dans ses Animadversions sur le P. Alexandre, qui ont été supprimées, ont écrit pour la pluralité. Le P. Lami ayant vu la dissertation de Anquetin, où son système étoit attaqué, le défendit par deux lettres imprimées en 1699. On vit en même temps un petit traité anonyme intitulé : *Réflexions contre la dissertation faite sur sainte Madeleine*. Mais un ecclésiastique du diocèse de Rouen, qui est peut-être Anquetin même, y répondit par trois lettres imprimées. Enfin Trevet, curé de Gomecourt, fit imprimer en 1713 une longue dissertation, pour maintenir l'unité de Marie-Madeleine, Marie, sœur de Lazare, et la femme pécheresse, contre quelques auteurs modernes. C'étoit principalement à Anquetin, Tillemont et Baillet qu'il en vouloit. Voilà quel a été jusqu'ici l'état de cette fameuse dispute.

Dans l'engagement où nous nous trouvons de nous expliquer sur ce sujet, nous ne pouvons prendre un parti plus sûr et plus convenable, que de proposer les principales raisons que l'on apporte tant pour l'unité, que pour la pluralité des Maries ; afin de mettre le lecteur, et de nous mettre nous-mêmes en état de nous déterminer avec connoissance, et d'embrasser l'un ou l'autre de ces deux partis.

[1] *Natal. Alex. in Hist. eccl. secul.* 1. *Diss.* 17. *p.* 188. — [2] *Lami, Harmon. in Evangel. et Epist. Gallica, pag.* 96. — [3] Mauduit, Analys. des Evang. tom. II, à Paris, 1695. — [4] Pezron, Hist. évang. t. II, p. 337, à Paris, 1696. — [5] Mauconduit, imprimé en 1685. — [6] Anquetin, Dissert. sur Marie-Madeleine, à Paris, 1679. — [7] Tillemont, Hist. eccl. t. II. p. 30. et 512. — [8] Baillet, Vie des Saints, mois de juillet, 22e jour.

ARTICLE PREMIER.

Système de ceux qui soutiennent que Marie-Madeleine, Marie, sœur de Marthe, et la femme pécheresse, ne sont qu'une seule personne.

Argument pris de la tradition de l'Église d'Occident, dans laquelle pendant plus de mille ans on a confondu les trois Maries.

I. Le sentiment qui soutient l'unité des Maries est presque le seul qui ait été reçu dans l'Église d'Occident depuis le septième siècle, c'est-à-dire depuis saint Grégoire-le-Grand. Or, une possession de plus de mille ans, toujours soutenue par les écrivains catholiques, est un titre contre lequel il faut des preuves qui approchent de la démonstration. Un sentiment inséré depuis tant de siècles dans les offices ecclésiastiques, prêché au peuple, et qui fait partie de la tradition des fidèles, doit passer pour inviolable, à moins qu'on n'ait des textes ou des raisons du contraire, capables de balancer une si grande autorité. Les adversaires de cette opinion conviennent eux-mêmes que leurs preuves ne sont point démonstratives, et que les textes de l'Ecriture ne sont pas tels qu'on ne puisse y rien opposer. La diversité des sentimens qui règne encore aujourd'hui parmi les critiques sur ce sujet en est une preuve. Ils ne sont donc point recevables à venir troubler l'Eglise latine dans sa possession, ni les fidèles dans la ferme persuasion où ils demeurent depuis si long-temps, que Marie, sœur de Lazare, Marie-Madeleine et la femme pécheresse ne sont qu'une seule personne

Argument tiré du texte de l'Evangile pour prouver que Marie-Madeleine est la même que Marie, sœur de Marthe. Objections.

II. Les évangélistes nous marquent d'une manière très-expresse que Marie-Madeleine acheta des parfums pour embaumer le corps de Jésus-Christ après sa mort[1]. Selon les mêmes évangélistes[2], six jours avant la Pâque, Jésus parlant à Marie, sœur de Marthe et de Lazare, laisse à entendre qu'elle l'embaumeroit après sa mort. Marie-Madeleine et Marie, sœur de Lazare, ne sont donc qu'une même personne, puisque c'est Marie-Madeleine qui exécute la prédiction que le Sauveur avoit faite à Marie, sœur de Marthe.

On convient entre les écrivains qui sont entrés dans cette dispute, que Marie-Madeleine s'est mis en devoir d'embaumer le corps du Sauveur, et que Marie sœur de Marthe et de Lazare est celle qui répandit un parfum d'épis de nard

[1] *Marc.* XVI. 1, 2. — [2] *Matt.* XXVI. 12. *Marc*, XIV. 8. *Joan*, XII. 7.

sur les pieds du Sauveur qui étoit à table chez Simon le Lépreux. Il n'y a donc de difficulté que sur le sens des paroles des évangélistes, qui rapportent que Jésus-Christ dit à ceux qui murmuroient de la sainte profusion de Marie [1] : *Laissez-la, afin qu'elle garde ce parfum pour le jour de ma sépulture;* ou, selon le grec : *Laissez-la; elle a gardé ce parfum pour le jour de ma sépulture;* ou, comme dit saint Matthieu [2] : *En répandant ce parfum sur mon corps, elle l'a fait pour m'ensevelir;* ou selon saint Marc [3] : *Elle a fait ce qui étoit en son pouvoir; elle a répandu par avance un parfum sur mon corps pour prévenir ma sépulture.*

Sur ces textes, voici le raisonnement que l'on forme. Jésus-Christ a dit que Marie qui l'oignit à Béthanie, dans la maison de Simon le Lépreux, prévenoit par cette action l'embaumement de son corps. Or, il est constant que celle qui entreprit de l'embaumer après sa mort étoit Marie-Madeleine. Marie-Madeleine est donc la même que Marie, sœur de Marthe. C'est la même personne qui prévient l'embaumement de la sépulture du Sauveur et qui entreprend de l'embaumer effectivement après sa mort. Jésus-Christ dit qu'elle prévient cet embaumement, parce qu'il prévoyoit qu'elle n'auroit pas le loisir ni le moyen de le faire, à cause qu'il devoit la prévenir par sa résurrection. C'est là ce que l'on dit de plus spécieux pour soutenir l'unité des Maries.

Mais on peut répondre à ces raisons : 1°, que l'action de Marie sœur de Marthe, qui répand un parfum sur la tête de Jésus-Christ, six jours avant sa mort, n'a aucune liaison nécessaire avec celle de Marie-Madeleine qui entreprend d'embaumer son corps après sa mort. Ce sont deux actions toutes différentes, qui peuvent avoir été faites par deux personnes qui n'ont aucun rapport ensemble.

2°. On suppose, sans aucune bonne preuve, que Jésus-Christ a prédit que Marie, sœur de Marthe, l'embaumeroit après sa mort, ou du moins qu'elle feroit ses efforts pour l'embaumer. On peut donner à ces paroles plusieurs autres sens très-naturels : *Laissez-la, afin qu'elle garde ce parfum pour le jour de ma sépulture* [4]. Nous avons déjà remarqué que le grec porte : *Laissez-la; elle a gardé ce parfum pour le jour de ma sépulture*. Mais outre cela, on sait qu'elle ne

[1] *Joann.* XII. 7. — [2] *Matt.* XXVI. 12. — [3] *Marc.* XIV. 8. — [4] *Joann.* XII. 7.

le garda pas jusqu'au jour de la sépulture de Jésus-Christ, puisque lorsque Jésus disoit cela elle l'avoit déjà répandu. Il faut donc que Jésus-Christ ait voulu dire ce que nous lisons dans saint Matthieu : *En répandant ce parfum sur mon corps, elle l'a fait pour m'ensevelir* [1]. C'est *comme si elle avoit voulu prévenir mon embaumement*, ainsi que l'explique saint Marc [2]. Son action est un prélude, une figure, une représentation de ce qui doit bientôt m'arriver.

3°. On ne peut pas conclure que Marie, sœur de Marthe, ait voulu entreprendre d'embaumer le corps de Jésus-Christ, de ce que Jésus-Christ lui dit qu'elle avoit prévenu sa sépulture par le parfum qu'elle venoit de répandre sur ses pieds et sur sa tête ; car si alors elle avoit prévenu cet embaumement, il n'étoit pas nécessaire qu'elle le recommençât après sa mort. Et si Jésus-Christ a voulu prédire qu'elle entreprendroit inutilement de l'embaumer, elle n'a pas dû l'entreprendre, puisque Jésus-Christ lui avoit dit qu'elle le feroit inutilement.

Argument tiré du texte de l'Evangile pour prouver que Marie, sœur de Marthe, est la même que la pécheresse. Objections.

III. Saint Jean, parlant de la maladie de Lazare [3], dit que Marie sa sœur étoit celle qui avoit répandu des parfums sur les pieds de Jésus-Christ. Or, il n'avoit encore parlé d'aucune onction faite par Marie; et dans les autres évangélistes on n'en trouve point d'autres avant cela que celle qui est rapportée par saint Luc, et qui fut faite assez longtemps auparavant par la femme pécheresse, chez Simon le Pharisien [4]. Il est donc très-naturel de croire que saint Jean a voulu marquer l'action de cette pécheresse, qui étoit célèbre dans l'Eglise : ainsi Marie sœur de Marthe et la femme pécheresse ne seront que la même personne.

Mais on dit à cela [5] qu'il est très-possible que saint Jean ait rapporté cette circonstance par anticipation, pour faire connoître Marie par un endroit qui lui étoit honorable, et que Jésus-Christ avoit prédit qu'il seroit prêché par tout le monde [6]. Lorsque saint Jean écrivoit son évangile, cette action étoit déjà fort célèbre parmi les fidèles. C'est ainsi que les autres évangélistes, en parlant de la vocation de Judas à l'apostolat, remarquent que c'est lui qui qui trahit Jésus-Christ, quoiqu'ils n'aient encore rien dit de sa trahison.

[1] *Matt.* XXVI. 12. — [2] *Marc.* XIV. 8. — [3] *Joan.* XI. 2. — [4] *Luc.* VII. 37. — [5] *Autor. Quæst. inter oper S. Aug. t.* 3. *quæst.* 94. *p.* 85. *Est. orat.* 14. *Tillemont, alii.* — [6] *Matt.* XXVI. 13.

IV. Les autres passages des évangélistes paroissent plutôt contraires que favorables à l'opinion de l'unité; aussi les défenseurs de cette opinion n'ont pas coutume de s'en prévaloir. Ils se contentent de dire qu'ils ne leur sont pas contraires, et qu'on peut les expliquer dans le système qu'ils soutiennent, et répondre aux objections qu'on en tire contre eux. Pour y réussir plus aisément, et pour en tirer même quelque avantage en faveur de leur cause, ils ont inventé de nouvelles hypothèses pour l'arrangement des faits marqués dans l'Evangile, et pour donner des sens nouveaux à certains termes qui les embarrassent.

Différens systèmes par lesquels on prétend éviter les difficultés qui se rencontrent dans l'unité des trois Maries.

Par exemple, le père Lami et le père Mauduit croient que le repas qui est rapporté dans saint Luc [1], et où une femme pécheresse vint baigner les pieds de Jésus de ses larmes, et les essuyer de ses cheveux, se fit à Béthanie, aussi bien que ce souper dont parlent saint Matthieu [2], saint Marc [3] et saint Jean [4], où Marie, sœur de Lazare, répandit un vase de parfum sur la tête du Sauveur. Le père Lami suppose que notre Seigneur, dès le commencement de sa prédication, honora Marie et Marthe de son amitié, et qu'il logeoit ordinairement chez elles lorsqu'il alloit à Jérusalem. Il suppose que le repas où Marthe se plaignit que Marie ne se mettoit point en peine de la soulager [5] se fit un peu après le baptême de Jésus-Christ, et qu'il a précédé l'autre repas, où la même Marie, déjà pénitente et convertie, quoiqu'elle n'eût pas entièrement changé de conduite à l'extérieur, vint à la maison de Simon le Pharisien, et y donna publiquement tant de marques de piété et de repentir. Mais dans ce système il faut renverser l'ordre de saint Luc, et mettre ce qui est dit au chapitre x avant ce qui est raconté au chapitre VII, sans compter que le repas qui se fit chez Simon le Pharisien eut lieu à Naïm, et non à Béthanie, comme on le montrera ci-après.

1° Système du P. Lami.

Le père Pezron [6], aussi défenseur de l'unité des Maries, déclare d'abord que les faits dont il compose l'histoire de la Madeleine, répandus comme ils le sont dans les Evangiles, laisseront toujours l'esprit dans la confusion; mais que détachés de leur place, pour les réduire en forme d'histoire particulière, on les comprendra aisément. Cet aveu est déjà un fâcheux préjugé contre son système. Les faits rapportés

2° Système du P. Pezron.

[1] *Luc.* VII. 37. — [2] *Matt.* XXVI. 6. 7. — [3] *Marc.* XIV. 3. — [4] *Joan*, XII. 1. 2. — [5] *Luc.* X. 40. — [6] Pezron, Hist. Evang. t. II. p. 350 et suiv.

dans les évangélistes n'ont de force pour persuader qu'autant qu'ils sont enchâssés dans leur place; et en les tirant, on peut en composer une chaîne arbitraire, de sorte qu'il n'y aura presque rien qu'on ne fasse dire à l'Evangile.

Il avoue que Marie-Madeleine étoit de Galilée, et qu'elle tiroit son nom d'une bourgade nommée *Magdalum;* que Lazare, qu'il suppose être son frère, et Marthe sa sœur, étoient de la même province. Marie avoit été dans le libertinage et dans la coquetterie, mais non pas jusqu'à l'impudicité. Dieu, pour la punir, la livra à sept démons, qui l'obsédèrent pendant un temps. Jésus-Christ étant venu à Naïm, et y ayant ressuscité un jeune homme, le bruit de ce miracle y attira Marie. Elle trouva Jésus chez Simon le Pharisien, qui étoit des amis de sa maison. Là elle fut délivrée non-seulement de ses crimes, mais aussi des démons qui la tourmentoient. Cela se passa vers le mois de janvier ou de février de la seconde année de la prédication du Sauveur. Le mois d'avril ou de mai suivant elle se mit à le suivre. Quelque temps après Jésus-Christ vint dans le bourg dont Lazare et Marthe étoient apparemment seigneurs; et ce fut là que Marthe se plaignit que Marie sa sœur, qui étoit déjà à la suite de Jésus-Christ, ne se mettoit point en peine de la soulager. Jésus leur déclara le dessein qu'il avoit pris de quitter entièrement la Galilée, et les engagea à venir s'établir à Béthanie, près de Jérusalem. Lazare et Marthe quittèrent donc la Galilée; et Simon le Lépreux, qui est, selon lui, le même que Simon le Pharisien de Naïm, en fit autant. Ils s'établirent tous à Béthanie, où Jésus alloit souvent les voir, et où il ressuscita Lazare; ce fut là que quelque temps après, Marie, sœur de Lazare, répandit sur la tête de Jésus un parfum précieux; et après sa mort elle entreprit de l'embaumer. Voilà un système historique fort suivi, et assez bien imaginé. Mais est-il bien vrai? nous ne pensons pas que le père Pezron même l'ait jamais cru ainsi. Il ne le donne que comme un système probable.

3° Système du P. Mauduit.

Le père Mauduit[1] prétend que Marie-Madeleine, autrement Marie, sœur de Marthe, étoit de Béthanie, près de Jérusalem; que cette dernière ville avoit été le théâtre de ses débauches; que s'étant convertie, elle alla en Galilée, où d'ailleurs elle pouvoit avoir de grands biens, si le château de Magdalum lui appartenoit; que de là elle suivit Jé-

[1] Analyse de l'Evangile, t. II. p. 480.

sus-Christ en Judée, et qu'à Béthanie elle oignit deux fois le Sauveur, toutes les deux fois chez Simon le Lépreux ou le Pharisien, car il croit que c'est le même : la première fois au commencement de sa conversion, et la seconde fois six jours avant la mort du Sauveur. Tout cela n'est inventé que pour tâcher de concilier les évangélistes, qui nous donnent des caractères différens de la pécheresse et des deux Maries, c'est-à-dire Marie-Madeleine et Marie sœur de Marthe.

4e Système du P. Alexandre.

Le père Alexandre[1] à son tour dit que la même Marie a pu demeurer en différens temps à Naïm et à Béthanie. Elle put demeurer d'abord à Naïm, soit qu'elle y fût mariée, soit qu'elle y fût attachée à quelque homme puissant. C'est là qu'elle vécut dans la débauche. Elle pouvoit y avoir une maison aussi bien qu'à Béthanie. Après sa conversion, elle put revenir à Béthanie, et y demeurer avec Lazare et Marthe, ses frère et sœur. Il ajoute que quand l'Evangile dit que Madeleine étoit pécheresse, on ne doit pas l'entendre d'une prostitution publique, mais d'un commerce de galanterie qu'elle entretenoit avec quelque personne riche et puissante; ce qui donnoit du scandale à toute la ville; ou simplement parce qu'elle étoit trop coquette dans ses habits, et trop passionnée pour les parures. A l'égard de sa possession du démon, il l'explique ou dans un sens métaphorique du péché qui possédoit son âme, ou d'une possession réelle, mais qui lui laissoit des intervalles pendant lesquels elle a pu penser à son salut, s'approcher de Jésus-Christ, et en recevoir la guérison du corps et de l'âme. Enfin il soutient que l'onction que le Sauveur reçut à Naïm chez Simon le Pharisien, et celle qu'il reçut à Béthanie chez Simon le Lépreux ont été faites par la même personne, mais en différens temps et en différens lieux; et qu'elle est nommée tantôt pécheresse, tantôt Marie, sœur de Lazare, et tantôt Marie sœur de Marthe et de Lazare; tantôt Marie-Madeleine, et tantôt Marie simplement, suivant les circonstances, comme il se pratique tous les jours envers les personnes qui ont plus d'un nom.

Objections.

Toutes ces réponses pourroient contenter, si l'on avoit auparavant donné quelques bonnes preuves pour montrer que Marie-Madeleine, Marie, sœur de Marthe, et la femme pécheresse, ne sont véritablement qu'une même personne.

[1] *Natal. Alex. hist. Nov. Testam. tom. 3. Dissert. 17. p. 191 et seqq.*

Quand le fait essentiel est bien appuyé, on est facile à admettre les explications et les solutions qu'on donne pour résoudre les difficultés qui se rencontrent dans l'histoire. On pardonne même les hypothèses plausibles, parce que quand elles ne seroient pas vraies, on est sûr que le fond de la chose est certain. Mais ici l'édifice manque par le fondement. Nous voudrions que l'on commençât par nous montrer distinctement que ces trois personnes, dont on voit des actions différentes, ne sont qu'une; et après cela, que l'on forme des systèmes tant qu'on voudra, pour concilier ce qui paroîtra difficile à expliquer.

ARTICLE II.

Système de ceux qui soutiennent que Marie-Madeleine et la femme pécheresse sont la même personne, différente de Marie, sœur de Marthe.

Argument tiré de l'Evangile pour prouver que Marie, sœur de Marthe, est différente de la femme pécheresse.

Ce sentiment tient une espèce de milieu entre celui qui confond les trois Maries en une, et celui qui les distingue, et qui en fait trois personnes. Voici d'abord sur quoi on peut s'appuyer pour montrer que Marie, sœur de Marthe, est différente de la femme pécheresse, qui oignit les pieds du Sauveur chez Simon la Pharisien. Les défenseurs de l'unité des Maries sont intrigués, quand il s'agit de donner le nom de *pécheresse* à Marie, sœur de Lazare. Ce nom de *pécheresse*, dans l'acception ordinaire des pères et des interprètes, marque une femme de mauvaise vie, une prostituée. Or, tout ce que l'on sait de la vie de Marie, sœur de Marthe, ne nous en donne point du tout cette idée. C'est une tache dont assurément on devroit se faire un scrupule de charger cette sainte femme, sans en avoir des preuves, nous ne disons pas apparentes, mais nécessaires.

Le père Lami en a vu l'inconvénient; et il a travaillé à diminuer l'horreur que le nom de *pécheresse*, dans une femme, laisse naturellement dans l'esprit. Il veut que *pécheresse* ne signifie en général qu'une femme qui n'est point exacte à observer la loi. Mais encore à quel point de la loi Marie manquoit-elle? Il le trouve dans le nom de Madeleine, qu'il suppose qu'elle portoit. *Madeleine*, en rabbinique *Maggadela*, מגדלא, peut signifier une femme qui frise ses cheveux. Le crime de Marie, sœur de Marthe, étoit donc d'être trop curieuse de ses cheveux, de prendre un trop grand

soin de les friser. Voilà ce qui lui a fait donner le nom de *pécheresse*. Il ajoute que les rabbins mettent l'action de friser ses cheveux parmi les œuvres défendues le jour du sabbat. Nous appelons au père Lami lui-même, pour juger de la solidité de cette preuve. Il est pourtant remarquable qu'il avoue que si, sous le nom de *pécheresse*, on doit entendre une prostituée, Marie-Madeleine ne peut être Marie, sœur de Lazare[1], parce que la prostitution étoit sévèrement défendue dans Israël[2]; et Philon assure qu'elle l'étoit sous peine de la vie[3].

Le père Alexandre ne croit pas que la femme pécheresse de l'Evangile ait fait profession publique d'impudicité, mais simplement qu'elle avoit un commerce de galanterie avec quelque homme puissant; et il dit que quand on avoueroit qu'elle auroit été publiquement engagée dans un commerce infâme, on ne pourroit pas en inférer qu'elle fût étrangère à la race d'Israël, ni qu'elle ne fût pas ce que nous en dit l'Evangile; puisque, encore que la loi défendît la prostitution, elle n'y avoit attaché aucune peine corporelle, et qu'il n'est que trop certain que les défenses du Seigneur furent mal observées à cet égard. Moïse, comme prévoyant ce qui devoit arriver, défend de recevoir dans le temple le prix d'un prostitué ou d'une prostituée[4], et interdit aux prêtres d'épouser des femmes de mauvaise vie : *Scortum, et vile prostibulum non ducent uxorem*[5]. Enfin deux femmes prostituées parurent devant Salomon, s'accusant réciproquement d'avoir étouffé leurs enfans[6].

Mais en vain prétend-on exténuer la force du mot *pécheresse*, et en écarter l'idée odieuse qu'il renferme lorsqu'on parle d'une femme; on ne levera jamais la répugnance que l'on a d'imputer à Marie, sœur de Lazare, la prostitution publique, ou l'attachement scandaleux à un homme, quel qu'il soit, ou, en un mot, quelqu'un des désordres qui peuvent faire donner à une femme le nom de *pécheresse*. Rien n'est plus incompatible que les caractères certains que l'Evangile donne à Marie, et ceux que ce nom renferme dans son idée. Ce sont donc deux personnes différentes que l'Ecriture a

[1] Voyez le père Lami, Harm. liv. IV. ch. 10. et Dissert. franç. p. 98. — [2] *Deut.* XXIII. 17. — [3] *Philo de Joseph. p.* 533. Παρ' ἡμῖν δὲ οὐδ' ἑταίριον ἔξεστιν, ἀλλὰ κατὰ τῆς ἑταιρούσης ὥρισται δίκη θανάτου. — [4] *Deut.* XXIII. 18. — [5] *Levit.* XXI. 7. — [6] 3. *Reg.* III. 16.

voulu désigner sous le nom de femme pécheresse, et de Marie, sœur de Marthe.

Argumens tirés de l'Evangile pour prouver que Marie, sœur de Marthe, est différente de Marie-Madeleine.

Voici d'autres traits qui vont prouver que Marie, sœur de Marthe, est différente de Marie Madeleine.

I. Marie, sœur de Marthe, étoit de Béthanie, près de Jérusalem; l'Evangile nous la représente toujours en cet endroit, et jamais ailleurs. Elle y étoit avec Marthe sa sœur, lorsque Jésus-Christ y vint apparemment pour la première fois, et que Marthe se plaignit que Marie ne lui aidoit point à préparer à manger au Sauveur et à sa compagnie[1]; elle y étoit lorsque Jésus-Christ y vint pour ressusciter Lazare[2]; enfin ce fut à Béthanie qu'elle oignit les pieds et la tête du Sauveur, six jours avant sa mort[3]. Marie-Madeleine, au contraire, étoit de Galilée, comme le marquent les évangélistes en plus d'un endroit[4]. Marie, sœur de Marthe, et Marie-Madeleine, ne sont donc pas la même personne.

II. Marie-Madeleine prenoit son nom du bourg de *Magdalum* en Galilée, comme l'enseignent un très-grand nombre de commentateurs; on l'appeloit *Marie de Magdalum*, ainsi que *Jésus de Nazareth*, *Simon de Giscale*, *Judas de Gaulon*, et ainsi des autres. Comme elle étoit apparemment la même que la pécheresse, et qu'elle n'avoit point été mariée, on ne lui donna pas, ainsi qu'aux autres femmes qui suivoient le Sauveur, le surnom de son mari; comme *Marie de Salomé*, *Marie de Cléophas*, *Jeanne femme de Chusa*, et ainsi des autres. On la désigna par le nom de sa patrie. *Magdalum* est connu par les livres de l'Ancien Testament, par Josèphe, par les tamuldistes, par Eusèbe, par saint Jérôme et par l'Evangile même. Josué[5] parle de *Magdalel*, dans la tribu de Nephthali, et de *Mageddo*[6], autrement appelée *Magdiel*; et Josèphe, dans le livre de sa vie, parle du château *Magdala*, contre lequel Agrippa envoya des troupes, pour tâcher de s'en emparer. Saint Matthieu[7] parle de *Magédan*, ou, suivant les exemplaires grecs, *Magdala*. Les talmudistes[8] en font aussi mention, et on la place au-delà de la mère de Tibériade[9]. Marie,

[1] *Luc.* x. 38. 39. — [2] *Joan.* xi. 1. *et seqq.* — [3] *Matt.* xxvi. 6. *et 7. Marc.* xiv. 3. *Joan.* xii. 1. *et seqq.* — [4] *Matt.* xxvii. 56. 57. *Marc.* xv. 40. 41. *Luc.* xxiii. 49. 55. — [5] *Josue*, xix. 38. — [6] *Josue*, xii. 21. — [7] *Matt.* xv. *ult.* — [8] *Thalmud. tract Thaanith. fol.* 20. — [9] *Vide Ligfoot. in Matt. et Cell. Geograph.*

sœur de Lazare, au contraire, est toujours désignée par son nom de sœur de Marthe ou de Lazare. Elle est donc différente de Marie-Madeleine.

III. Les caractères de ces deux personnes n'ont rien de commun. Marie-Madeleine étoit une femme de Galilée, de qui Jésus-Christ avoit chassé sept démons, et qui, par reconnoissance, s'étoit mise à sa suite, et ne le quitta plus, non pas même lorsqu'il fut mis à la croix et au tombeau. Marie, sœur de Marthe, étoit une personne de Béthanie, fort retirée, qui ne faisoit pas même les honneurs de sa maison, lorsque Jésus-Christ y arrivoit, et qui laissoit tout faire à Marthe sa sœur; elle ne paroît jamais à la suite de Jésus-Christ, et ne le voit jamais hors de sa maison, ou du moins hors du bourg de Béthanie.

IV. Marie-Madeleine étoit à la suite de Jésus-Christ la dernière année du Sauveur[1]. Elle le suivit de Galilée, lorsqu'il vint à Jérusalem pour la dernière Pâque. Or, pendant que Marie-Madeleine étoit en Galilée à la suite de Jésus-Christ, Marie et Marthe étoient sûrement avec leur frère à Béthanie[2]. Ce frère mourut en l'absence de Jésus; Marie et Marthe lui avoient donné avis de sa maladie; elles le reçurent dans leur maison, quand il vint pour lui rendre la vie. Marie ne peut donc pas être la même que Madeleine, puisque pendant que Madeleine est avec Jésus-Christ dans la Galilée ou au-delà du Jourdain, Marie est avec son frère et sa sœur à Béthanie, près de Jérusalem.

V. Madeleine se mit à la suite du Sauveur aussitôt après le miracle arrivé à Naïm[3]. De là Jésus alla à Jérusalem; il logea chez Marthe et Marie[4]. On ne peut marquer une plus grande distinction de deux personnes. L'une vient de Galilée à Béthanie avec Jésus-Christ; l'autre reçoit Jésus-Christ venant de Galilée; elle le reçoit dans sa maison de Béthanie.

VI. Madeleine a été possédée réellement de sept démons, suivant les évangélistes[5], ou du moins livrée à toutes sortes de déréglemens, selon quelques pères[6]. Elle a été dans le désordre, et a vécu dans l'impudicité, si l'on en croit plusieurs anciens, qui la confondent avec la pécheresse qui oignit

[1] *Vide Matt.* XXVII. 56. 57. *Marc.* XV. 40. 41. *Luc.* XXIII. 49-55. — [2] *Joan.* XI. 1. *et seqq.* — [3] *Luc.* VIII. 1. 2. *et seqq.* — [4] *Luc.* X. 38. 39. — [5] *Marc.* XVI. 9. *Luc.* VIII. 2. — [6] *Greg. Magn. homil.* 23. *in Luc.* VII. *Beda. alii.*

les pieds du Sauveur dans la maison de Simon le Pharisien. Or, on ne peut rien avancer de pareil de Marie, sœur de Lazare, à moins de supposer ce qui est en question.

Argumens tirés de l'Evangile et de la tradition pour prouver que Marie-Madeleine est la même que la pécheresse.

Enfin voici sur quoi se fondent ceux qui prétendent que Marie-Madeleine est la même que la femme pécheresse qui vint trouver Jésus-Christ chez Simon le Pharisien. Les caractères et les actions de ces deux personnes n'ont, disent-ils, rien d'incompatible : plusieurs pères [1] les ont confondues, et on cite mal à propos ces pères pour l'unité des trois Maries. Il y a bien de la différence entre dire que Marie-Madeleine est la même que la femme pécheresse qui oignit les pieds du Sauveur à Naïm, et dire que l'une et l'autre ne sont qu'une avec Marie, sœur de Lazare. Saint Luc [2], après avoir raconté l'action de la femme pécheresse, mais convertie, et l'onction qu'elle donna à Jésus dans la maison de Simon le Pharisien, et la manière consolante dont Jésus la renvoya, en lui disant : *Allez en paix;* continue, et dit [3] : Que Jésus alloit prêchant par les villes et les bourgades de la Galilée, et qu'il étoit accompagné de ses douze apôtres, *et de quelques femmes qu'il avoit délivrées des malins esprits, et guéries de leurs infirmités, entre autres de Marie-Madeleine, de qui il étoit sorti sept démons; de Jeanne, femme de Chusa; de Susanne, et de plusieurs autres.*

Thoynard [4] croit qu'elles avoient été guéries et délivrées du démon environ six mois auparavant, et qu'il est très-vraisemblable que c'est la même personne qui est représentée par saint Luc aux pieds du Sauveur dans la maison de Simon le Pharisien, et qui un peu après est nommée de son nom *Marie-Madeleine*, et mise à la tête des femmes pieuses qui accompagnoient Jésus-Christ dans ses voyages.

Nous ne dissimulerons pas que ce sentiment souffre quelques difficultés que nous exposerons, et auxquelles nous essayerons de satisfaire dans l'article suivant. Nous disons seulement qu'il nous paroît beaucoup plus probable que celui qui confond les trois Maries, et que les objections que l'on y oppose, ne sont pas sans réplique. Au reste

[1] *Beda, Alcuin. Petr. Damiani. Petr. Cell. Bern. alii plures; eos vide ad fin. hujus Diss.* — [2] *Luc.* VII. 37. *et seqq.* — [3] *Luc.* VIII. 1. 2. 3. — [4] *Thoynard. Harm. p.* 22. *art.* 89. *ad Marc.* I. 39. *et pag.* 36. *art.* 127. Les textes de Thoynard cités ici par dom Calmet, disent seulement que ces femmes avoient été guéries six mois auparavant ; mais ils ne disent point que Marie-Madeleine soit la même que la pécheresse.

celui qui tient pour les trois Maries, comme trois personnes différentes, a aussi ses degrés de probabilité, comme on va le voir.

ARTICLE III.

Système de ceux qui soutiennent que Marie-Madeleine, Marie, sœur de Marthe, et la femme pécheresse, sont trois personnes différentes.

Les défenseurs de ce sentiment [1] prétendent que leur opinion a cela d'avantageux, qu'étant négative, elle n'engage à aucune preuve. Aucun passage du Nouveau Testament ne marque que les trois femmes dont il s'agit ne soient qu'une même personne; nous sommes donc en droit de demander pourquoi on les confond, et on n'est pas en droit de nous demander pourquoi nous ne les confondons pas. C'est à ceux qui soutiennent qu'elles ne sont point distinguées, à faire tous les frais de la preuve. Il s'agit d'un fait historique bien marqué dans les évangiles, qui appellent ces trois personnes de trois noms divers; l'une *pécheresse*, l'autre *Marie, sœur de Marthe*, l'autre *Marie-Madeleine*; et qui leur attribuent des actions différentes. Pour soutenir donc qu'elles ne sont qu'une même personne, on ne doit se contenter ni de présomptions, ni de raisons de convenance, ni de témoignages d'auteurs éloignés; il faut des preuves de fait, et des textes exprès.

Argument tiré du silence même de l'Evangile qui ne confond pas les trois Maries.

Or, on a vu dans le premier article qu'il s'en faut bien que les preuves dont on se sert pour établir l'unité, soient de cette nature. Les textes de l'évangile sur lesquels prétendent s'appuyer ceux qui veulent défendre ce sentiment, sont très-équivoques; et les conséquences qu'ils en tirent ne sont nullement nécessaires. On a vu dans quels embarras ils se jetoient, et quelles suppositions ils étoient obligés de faire. Pour le reste de leurs preuves, elles se réduisent à dire que l'opinion de l'unité ne choque point la sainte Écriture; qu'elle est la plus commune dans les offices de l'Église; qu'elle est en possession dans l'Occident depuis saint Grégoire pape; et qu'elle a été soutenue par un grand nombre de savans docteurs et d'interprètes de l'Écriture.

Objections contre le système de ceux qui soutiennent l'unité des trois Maries.

[1] Anquétin, Dissert. sur sainte Madeleine, p. I. 2.

Réponses à l'argument tiré de la tradition de l'église d'Occident.

Mais aucune de ces raisons ne suffit dans le cas dont il s'agit. La possession dont on se fait honneur, n'a jamais été paisible. Elle a été souvent troublée; et elle l'auroit été encore plus souvent, si l'on eût étudié la matière plus à fond, et avec moins de prévention. Dans une question de fait, qui d'ailleurs n'est point de foi, ni le temps ni l'autorité ne forment de prescription légitime. On est toujours reçu à la révision des pièces sur lesquelles on a dû juger; surtout si ces pièces subsistent, et sont entre les mains de tout le monde. Ces pièces sont les quatre Evangiles. C'est dans leur texte qu'on doit prendre les véritables preuves de l'unité ou de la pluralité des Maries.

On doit sans doute avoir beaucoup de respect pour ce qui est dans les offices de l'Eglise, et on ne doit s'en départir que lorsqu'on a de bonnes raisons de le faire. On trouve dans les cérémonies ecclésiastiques et dans l'exposé de ses prières, la foi des siècles passés, et la tradition de notre croyance; et, dans ces offices et dans les parties qui les composent, on doit bien distinguer ce qui regarde le fond du mystère, comme aussi les prières ou les cérémonies qui sont d'une telle antiquité, qu'on n'en connoît ni le commencement ni les auteurs. Ces sortes de choses sont sacrées et inviolables, et il n'est pas permis d'y donner la moindre atteinte. C'est là une partie du dépôt et de la foi de l'Eglise.

Mais pour ce qui a été introduit dans les offices ecclésiastiques dans les temps postérieurs, par exemple, les histoires des saints et les vies des martyrs, l'Eglise ne s'intéresse à les défendre, qu'autant qu'elles sont certaines et indubitables; non-seulement elle ne trouve pas mauvais qu'on en examine la vérité, elle loue ceux qui entreprennent cet examen, et dès qu'elle aperçoit du faux ou du douteux, elle le retranche et le supprime. On pourroit en citer plus d'un exemple; mais pour ne point sortir du sujet que nous traitons, les églises de Paris, d'Orléans, et de Vienne, et l'ordre de Cluny, ont déjà réformé l'ancien office, qui supposoit que les trois Maries n'étoient qu'une seule personne, et ont établi la distinction qui avoit été ôtée depuis si long-temps. Et le pape Clément VIII [1] fit ôter de l'office de sainte Madeleine une hymne ancienne, parce que cette hymne marquoit trop positivement que cette sainte étoit sœur de Lazare, et qu'elle avoit commis beaucoup de

[1] *Vide Gavant. Rubric. apud Est. orat. 14.*

crimes. Enfin on peut dire que l'Eglise a dessein dans son office, non de confondre en une ces trois personnes, mais de célébrer leur fête, et de faire mémoire de leurs actions, en un même jour.

On a montré dans le second article, que Marie, sœur de Marthe, est différente et de Marie-Madeleine et de la pécheresse. A cela on ajoute que la pécheresse est différente, non-seulement de Marie, sœur de Marthe, mais même de Marie-Madeleine; et voici sur quoi on se fonde.

Aux argumens qui prouvent que Marie, sœur de Marthe, est différente et de Marie-Madeleine et de la femme pécheresse, se joignent ceux qui prouvent que Marie-Madeleine est différente de la pécheresse. Objections.

1° Marie-Madeleine a été délivrée de sept démons avant de suivre Jésus-Christ. Elle n'étoit donc pas cette pécheresse scandaleuse, connue dans toute la ville par ses débauches. Les qualités de possédée et de débauchée, en rigueur, ne sont point incompatibles: mais on ne conçoit guère qu'une femme possédée de sept démons puisse faire le métier de prostituée. 2° Marie-Madeleine étoit de *Magdalum*; et c'est de là qu'elle tiroit son nom, comme on l'a montré ci-devant: la pécheresse étoit de Naïm, et connue dans cette ville pour pécheresse: ce sont donc deux personnes toutes différentes. 3° Madeleine a été de la suite de Jésus-Christ, au moins pendant les deux dernières années de sa prédication; au lieu que la pécheresse n'a pu le suivre, même après sa conversion, sans que la réputation de Jésus-Christ fût exposée à toute la médisance et à toute la malignité de ses ennemis. 4° Enfin la femme pécheresse n'a jamais été nommée *Marie-Madeleine*; ni Marie-Madeleine, *la pécheresse*; ce sont donc deux personnes qui n'ont rien de commun l'une avec l'autre.

On peut répondre à ses raisons: 1°, que si l'on explique la possession de Marie-Madeleine dans un sens allégorique, avec quelques pères; cela même prouvera qu'elle a été une pécheresse fameuse et scandaleuse. Si on l'entend d'une possession réelle de sept démons, on pourra dire que cette possession n'étoit pas continuelle, mais qu'elle lui laissoit de longs intervalles qui ne l'empêchoient point de continuer ses honteux commerces. Elle étoit possédée apparemment par ces démons d'impureté dont il est quelquefois parlé dans les livres saints [1]. On sait que la possession de Saül, par exemple, ne l'empêchoit ni d'aller à la guerre ni de vaquer aux autres fonctions de la vie, si ce n'est durant

[1] *Osee*, IV, 12. *Spiritus fornicationum decepit eos.*

ses accès, qui étoient assez rares. Il pouvoit en être de même de Marie à proportion.

2°. Marie-Madeleine pouvoit être native de Magdalum, et tirer de là son nom, et toutefois être connue à Naïm pour femme de mauvaise vie. Le bourg de Magdalum n'étoit pas bien éloigné de Naïm. Soit qu'elle exerçât ses commerces de galanterie à Naïm, à Magdalum, à Tibériade ou ailleurs, il nous suffit qu'elle fût connue à Naïm pour pécheresse. C'en est assez pour vérifier ce que dit d'elle l'évangéliste.

3°. Saint Luc ne nous dit que Marie-Madeleine se soit mise à la suite de Jésus-Christ, qu'après avoir raconté la conversion et la pénitence de la femme pécheresse. Ainsi rien n'empêche que cette même pécheresse, après sa conversion, ne l'ait suivi, et qu'elle ne soit une même personne avec Madeleine. Elle avoit pu être délivrée des démons, et tirée de ses grands désordres, quelque temps avant qu'elle parût chez Simon le Pharisien. Cet homme la supposoit encore dans l'habitude du crime; mais on ne peut pas en inférer qu'elle y fût toujours. Sa conversion n'éclata proprement que lorsqu'elle vint se jeter aux pieds de Jésus-Christ, et qu'elle y versa des torrens de larmes pour l'expiation de ses anciens péchés.

L'inconvénient que l'on craint de la part de la médisance des pharisiens et des autres ennemis de Jésus-Christ, seroit plus grand, si l'on ne savoit que le Sauveur ne s'est point fait un point d'honneur de n'avoir en sa compagnie que des gens de bien. Il avoit choisi un publicain pour le mettre au rang de ses apôtres [1]. Il a repris ceux qui se formalisoient qu'il mangeât avec les publicains et les pécheurs [2]. Il a dit aux pharisiens que les publicains et les femmes de mauvaise vie les précéderoient dans le royaume de Dieu [3]. La coutume qui autorisoit les prédicateurs à mener avec eux des femmes pieuses qui les servoient, sa réserve, sa modestie et sa sagesse le mettoient fort à couvert des reproches des Juifs. D'ailleurs la conversion si publique de Madeleine, son âge (car elle devoit avoir déjà quelque âge), sa guérison précédente, un changement total dans sa vie, la mettoient au-dessus de tout soupçon, et prévenoient le scandale qui auroit pu arriver, en voyant à la suite du Sauveur une femme connue autrefois pour pécheresse dans son pays.

[1] *Matt.* IX. 9. — [2] *Matt.* IX. 11. XI. 19. — [3] *Matt.* XXI. 31.

Enfin cette objection retombe encore plus sur les défenseurs de l'unité des Maries, que sur nous.

4° J'avoue que les évangélistes ne donnent jamais à Marie-Madeleine le nom de *pécheresse*, ni à la pécheresse le nom de *Marie-Madeleine;* mais aussi ils n'appellent jamais la pécheresse par son propre nom. Ainsi on ne peut pas conclure qu'elle n'ait pas eu celui de Madeleine. Saint Luc ou par ménagement, ou par quelque autre raison, n'a pas voulu l'appeler par son nom, lorsqu'il s'agit de raconter ce qui étoit arrivé chez Simon le Pharisien. Il s'est contenté de dire en général qu'*une femme pécheresse* s'approcha de Jésus, et répandit sur ses pieds un vase de parfum. La manière dont le pharisien prit la chose, et le nom odieux de *pecheresse*, qu'il donna à cette femme, ont pu déterminer l'écrivain sacré à s'exprimer comme il a fait, en racontant ce qui se passa chez le pharisien; mais aussitôt après il appelle par son propre nom *Marie-Madeleine*, dès qu'il s'agit de la mettre au rang des saintes femmes qui suivoient le Sauveur.

Au reste, soit que l'on ne reconnoisse que deux Maries, soit qu'on en reconnoisse trois, il est toujours vrai de dire que la pluralité paroit être mieux fondée que l'unité. Les défenseurs de l'unité des Maries commencent par supposer que Marie-Madeleine et Marie, sœur de Lazare, sont la même personne. Ils s'appuient sur une prétendue possession et sur une tradition ancienne. Ils expliquent après cela les passages des évangélistes suivant ce préjugé; et ils croient qu'il leur suffit de dire : Ce sentimsnt est autorisé par l'Eglise; il n'a rien de contraire à l'Ecriture; il faut donc s'en tenir là, et ne pas admettre des nouveautés que l'Eglise n'a point connues. Au contraire ils devroient dire : Le sentiment de l'unité des Maries n'est pas bien marqué dans l'Ecriture; il est contesté par plusieurs anciens pères et par plusieurs savans critiques; il faut donc l'examiner à fond; et si la question n'est pas de nature à être mise dans une entière évidence, et à nous conduire à une parfaite certitude, prenons le parti le plus juste; et dégagés de toute prévention, rendons gloire à la vérité, et reconnoissons la pluralité, qui paroit la mieux fondée dans les évangélistes; ou suspendons notre jugement sur l'unité jusqu'à ce qu'on ait produit des preuves plus convaincantes que celles qu'on a alléguées jusqu'ici.

Dans le point de fait dont il s'agit, ce n'est pas par une prétendue tradition qu'il faut juger du sens des évangélistes, mais c'est par le témoignage des évangélistes qu'il faut juger de la valeur de cette tradition.

Plusieurs auteurs, même d'entre les anciens, combattent l'unité des Maries, mais non pas tous de la même manière.

On cite pour le sentiment de la pluralité plusieurs auteurs qui distinguent simplement Marie-Madeleine de Marie sœur de Lazare; mais on doit faire beaucoup de différence entre ces écrivains et ceux qui reconnoissent trois Maries. L'auteur des Constitutions apostoliques [1] par exemple, saint Irénée, Origène, saint Macaire, saint Jean Chrysostome, Tite de Bostres, Théophylacte, Euthyme, sont à la vérité formels contre le sentiment de l'unité des Maries; mais on ne doit pas les compter parmi ceux qui en admettent trois. Seulement ils distinguent avec raison la pécheresse qui fit l'onction marquée dans saint Luc de Marie sœur de Marthe, qui fit celle qui est exprimée dans les trois autres évangélistes. On auroit tort aussi de vouloir les allégner pour le sentiment qui confond la pénitente avec Madeleine, et qui distingue l'une et l'autre de Marie. On ne doit leur faire dire que ce qu'ils ont dit, et on ne doit pas tirer légèrement des inductions de leur silence.

Plusieurs pères grecs ont été dans la pensée qu'il falloit distinguer l'onction rapportée par saint Luc [2], et celle qui est rapportée dans saint Jean [3], de celle qui est racontée par saint Marc et par saint Matthieu [4]; en sorte que ce seroit trois personnes différentes qui auroient fait ces trois onctions. D'autres ont confondu l'onction rapportée par saint Luc avec celle qui est rapportée par saint Jean. Mais ces sentimens n'ont aujourd'hui que bien peu de sectateurs. Tertullien [5] confond la pécheresse dont il est parlé dans saint Luc avec Marie sœur de Lazare, qui prévient par son onction l'embaumement du corps de Jésus-Christ : *Peccatrici feminæ contactum corporis permisit, lavanti lacrymis pedes ejus, et crinibus detergenti, et unguento sepulturam ejus inauguranti.* Saint Augustin [6] confond de même la femme pécheresse avec Marie sœur de Marthe; mais il ne paroît pas distinctement s'il les confond encore avec Marie-Madeleine. Et dans un autre endroit [7] il doute même si Marie, sœur de Marthe, est la même que la pécheresse qui a arrosé les pieds de Jésus-Christ de ses larmes, et qui les a essuyés avec ses cheveux.

Saint Bernard [8], Nicolas de Clairvaux [9], Godefroy, abbé

[1] *Constit. Apost. lib.* III. *cap.* 6. — [2] *Luc.* VII. 37. — [3] *Joan.* XII. 1. 2. 3. — [4] *Matt.* XXVI. 6. 7. *Marc.* XIV. 3. — [5] *Tertull. lib. de pudicit. cap.* 11. — [6] *Aug. lib.* II. *de consensu, c.* 79. — [7] *Aug. tract.* 49. *in Joan.* — [8] *Bern. serm.* 22. *in Cant.* — [9] *Nicol. Clarævv. serm. de Mar. Magd. inter oper. D. Bern.*

de Vesten [1], Pierre Damien [2]. Pierre, abbé de Celles [3], saint Thomas [4], saint Bonaventure [5], croient que Marie-Madeleine est la même que la pécheresse; saint Pierre Chrysologue [6], Eusèbe d'Emèse [7], Pascase Radbert [8], Alcuin [9], Francon II, abbé de Vendôme [10], l'abbé Rupert [11], saint Norbert [12], Nicolas de Lira [13], et plusieurs autres, veulent au contraire que la femme pécheresse et Marie sœur de Lazare ne soient qu'une même personne. Tous ces auteurs combattent l'unité des Maries, mais non pas de la même manière; et si l'on mettoit à part ceux qui en marquent distinctement trois, le nombre en seroit peut-être fort petit.

Les textes des évangélistes paroissent plus favorables à la pluralité qu'à l'unité des Maries.

Mais ce n'est pas tant le nombre des suffrages que l'on doit compter ici que la force des raisons; c'est dans l'Evangile qu'il faut chercher la solution de cette difficulté. Or, il nous paroît que les textes des évangiles sont bien plus favorables à l'opinion qui en admet deux ou trois qu'à celle qui les confond en une. Les pères que l'on cite pour ces divers sentimens sont non-seulement partagés entre eux, ce qui diminue très-notablement la force de leur autorité; mais la plupart s'expliquent d'une manière peu correcte et peu exacte. Les ouvrages que l'on cite d'eux ne sont point composés à dessein sur cette matière. Ce sont souvent des passages séparés, tirés de sermons au peuple, ou d'autres pièces où l'on n'apporte pas la même exactitude que dans des traités faits exprès.

Réponse à l'objection prise du décret de la faculté de théologie de Paris.

Le décret de la faculté de théologie de Paris, dont on s'appuie, n'a pas été formé après un examen de la question à fond. Jacques Le Fèvre d'Etaples étoit soupçonné de favoriser les nouveautés qui faisoient alors tant de ravages au-dedans et au-dehors du royaume; il attaquoit l'autorité du pape saint Grégoire; la faculté condamne le sentiment de Le Fèvre simplement comme contraire à celui de ce saint pape, qu'elle croit plus conforme à l'Evangile et à la cou-

[1] *Godefrid. Vesten. serm.* 9. — [2] *Petr. Dam. ep.* 12. *ad Desider.* — [3] *Petr. abb. Cellens. serm.* 5. *de sancta Mar. Magd.* — [4] *D. Thom. sum.* 1. *part. quæst.* 21. *a* 4. *ad* 1. — [5] *Bonav. Compend. Theolog. verit. de gratia sanctific. lib.* V. *cap.* 19. — [6] *Petr. Chrysol. serm.* 93. — [7] *Euseb. Emisen. seu alius, homil. in serm.* 5. *post Dominic. passion.* — [8] *Pascas. Radb. in Matt. lib.* XII. — [9] *Alcuin. in illud Joan. Jesus ergo ante sex dies.* — [10] *Franco, lib. de gratia Dei.* — [11] *Rupert. lib. de operib. Spirit. sanct. can.* 28. — [12] *S. Norbert. serm. in hæc verba : Beati qui audiunt verbum Dei.* — [13] *Liran. in Matt.*

tume de l'église catholique : *Ut evangelio Christi, et Ecclesiæ catholicæ ritui consentaneam*. Ainsi elle a laissé le fond de la difficulté en son entier ; elle a supposé ce qui faisoit le principal sujet de la question ; car on ne doutoit point que le sentiment de la pluralité ne fût contraire au jugement de saint Grégoire. Depuis ce temps plusieurs docteurs de Sorbonne ont écrit pour soutenir la distinction des trois Maries ; et on peut assurer que c'est aujourd'hui l'opinion dominante parmi les savans.

DISSERTATION

SUR

LE PÉCHÉ CONTRE LE SAINT ESPRIT.

Difficulté de la question dont il s'agit. Objet de cette Dissertation.

La difficulté qui fait le sujet de cette dissertation a été regardée par saint Augustin [1] comme une des plus importantes et des plus grandes qui soient dans les saintes Ecritures ; et on en jugera comme lui si l'on fait seulement attention au grand nombre de sentimens divers qui ont partagé les pères et les interprètes sur cet article. Dans les choses aisées on se réunit aisément : une marque certaine d'obscurité dans les questions est la multiplicité des interprétations. Il s'agit ici de deux choses ; la première, de savoir précisément en quoi consiste le péché contre le saint Esprit ; et la seconde, en quel sens on peut dire qu'il ne peut être remis ni en ce monde ni en l'autre.

Sentiment d'Origène et de Théognoste.

Saint Athanase [2], qui a écrit exprès sur cette matière, rapporte le sentiment d'Origène et de Théognoste, qui faisoient consister le péché contre le saint Esprit dans le crime que l'on commet après le baptême. Ils sembloient avoir en vue ce passage de saint Paul : *Il est impossible que ceux qui ont été une fois éclairés, qui ont goûté le don céleste, qui ont été rendus participans du saint Esprit ; qui se sont aussi nourris de la sainte parole de Dieu, et qui après cela sont tombés ; il est, dis-je, impossible qu'ils se renouvellent par la pénitence, crucifiant de nouveau en eux-mêmes le fils de Dieu, et l'exposant à l'ignominie* [3]. De manière que l'apôtre dans ce passage auroit voulu exprimer la même chose que Jésus-Christ, lorsqu'il dit : *Quiconque aura parlé contre le Fils de l'homme, il lui sera remis ;*

[1] *Aug. serm. olim.* XI. *nunc* LXXI. *n.* 8. *Forte in omnibus Scripturis nulla major quæstio, nulla difficilior invenitur.* — [2] *Athan. Ep.* 4. *ad Serapion. n.* 8. 9. 10. *etc.* Οἱ κατηξιωθέντες ἐν τῷ βαπτίσματι τῆς δωρεᾶς τοῦ ἁγίου Πνεύματος παλινδρομίσουσι εἰς τὸ ἁμαρτάνειν, *etc.* — [3] *Hebr.* VI. 4. 5.

mais si quelqu'un parle contre le saint Esprit, il ne lui sera remis ni dans ce siècle ni dans l'autre [1].

Origène [2] s'expliquoit sur ceci d'une manière remarquable. Le Père éternel, disoit-il, étend son empire sur tous les êtres créés, animés et inanimés, raisonnables et privés de raison; la domination du Fils ne s'étend que sur les êtres doués de raison; et celle du saint Esprit est bornée à ceux-là seuls à qui il a été communiqué par le baptême. Lors donc que les païens ou les catéchumènes, ou en général les infidèles, tombent dans le péché, ils offensent le Fils, et ils peuvent obtenir le pardon : mais lorsque l'homme fidèle et baptisé tombe dans le crime, il pèche contre le saint Esprit, et ne mérite point de pardon; son péché est irrémissible.

Théognoste s'exprimoit un peu diversement; mais quant au fond son sentiment est le même. Celui qui a transgressé la première et la seconde barrière, disoit-il, c'est-à-dire celui qui a violé les commandemens qu'il a reçus du Père ou du Fils, peut encore obtenir le pardon. Mais celui qui a outre-passé la troisième barrière, c'est-à-dire le commandement qui lui a été donné en recevant le baptême, n'a plus de rémission à espérer. Le Père et le Fils enseignent les foibles et les imparfaits, et le saint Esprit les parfaits. Les premiers méritent quelque indulgence; mais les autres seront traités dans toute la rigueur de la justice. Ces idées sont assez conformes à la pratique des premiers siècles de l'Eglise, où les crimes commis après le baptême ne se remettoient qu'avec beaucoup de peine, et après une longue pénitence.

Sentiment de saint Athanase.

Saint Athanase n'approuve ni l'une ni l'autre de ces deux explications. Il remarque judicieusement que les pharisiens à qui Jésus-Christ parloit, n'ayant pas reçu le baptême, n'auroient rien compris à ce que le Sauveur vouloit leur dire, et n'auroient pas été du nombre de ceux qui commettoient le péché contre le saint Esprit, et que ces paroles regardoient principalement. De plus, ajoute-t-il, s'il ne s'agit ici que des crimes commis depuis le baptême, d'où vient que l'apôtre ne désespère point du pardon de l'incestueux de Corinthe [3], ni des Galates prévaricateurs [4]? D'où

[1] *Matt.* XII. 32. — [2] *Origen. in Joan. t.* 2. *edit. Huet. p.* 359. *Vide et Origen. l.* 1. *de princip. c.* 3. *pag.* 427. *col.* 2. *e. f.*— [3] 2. *Cor.* II. 10.— [4] *Galat.* IV. 19.

vient que l'Eglise condamne Novat, qui ferme la porte de la pénitence et du pardon à ceux qui sont tombés après le baptême? Et quant au passage de saint Paul, qui dit qu'il est impossible que ceux qui sont tombés après le baptême se renouvellent de nouveau par la pénitence, saint Athanase et la plupart des autres pères soutiennent que cela doit s'entendre de cette pénitence qui disposoit au baptême, et dont l'apôtre venoit de parler [1]; en sorte que la pensée de saint Paul est qu'il est impossible que ceux qui sont tombés dans le crime après le baptême retournent à un second catéchuménat pour recevoir un second baptême semblable au premier.

Saint Athanase [2] croit que le péché contre le saint Esprit est celui des pharisiens et de leurs semblables, qui, étant instruits dans la loi, et ne pouvant douter que Jésus-Christ n'agît par un bon esprit, avoient la malice d'attribuer ses œuvres au démon, mettant ainsi par une horrible impiété le démon en la place de Dieu, et ne donnant pas au fils de Dieu un plus grand pouvoir qu'ils n'en attribuoient au démon. Tant qu'ils n'attaquèrent que son humanité, le Sauveur les souffrit avec patience; il eut pitié de leur aveuglement; mais lorsqu'il vit qu'ils attribuoient au démon les œuvres qui n'avoient pour auteur que la divinité, que le saint Esprit, il les déclara coupables des supplices éternels; il les menaça du souverain malheur.

Au reste, quand il dit que les péchés commis contre le Fils de l'homme seront remis, mais non pas celui qui sera commis contre le saint Esprit, il n'entend pas que le saint Esprit soit plus grand que le Fils; le Fils et le saint Esprit n'ont qu'une même essence, et ne sont qu'un seul Dieu. Il veut marquer simplement que le blasphème contre le saint Esprit est plus grand que celui qui est prononcé contre le Fils. Car ce que l'on disoit contre le Fils se terminoit à son humanité, continue toujours saint Athanase; mais ce qu'on disoit contre le saint Esprit faisoit injure à la divinité. (Il est à remarquer qu'en cet endroit saint Athanase, sous le nom du saint Esprit, entend la divinité du Verbe [3]; manière de parler fort commune parmi les anciens pères.) Il ajoute que les magiciens de Pharaon, tout païens et tout magiciens qu'ils étoient, étoient moins aveuglés et moins

[1] *Hebr.* VI. 1-9. — [2] *Athanas. Ep. 4. ad Serapion, n.* 12. *Vide et serm. in Matt. t.* 2. *Oper. nov. collect. vet. PP.* — [3] *Athan. hic.* Τὴν γοῦν τοῦ λόγου θεότητα ὁ αὐτὸς Χριστὸς Πνεῦμα ἅγιον ὀνομάζει.

endurcis que les pharisiens. Ceux-là, voyant les miracles de Moïse, avouent que le doigt de Dieu y étoit [1]; ceux-ci, voyant les œuvres miraculeuses de Jésus-Christ, les attribuent à la magie et au démon. Ce n'est donc pas sans raison que le Sauveur leur déclare qu'ils n'ont point de pardon à espérer pour leur blasphème, ni en ce monde, ni en l'autre. En effet, à qui s'adresseront-ils pour cela, s'ils nient la divinité du Fils? Quelle vie et quel bonheur peuvent espérer ceux qui rejettent celui qui est la vie, la vérité et la voie du ciel?

Sentiment de saint Hilaire et de Théophile d'Antioche.

Saint Hilaire [2] et Théophile d'Antioche [3] suivent le sentiment de saint Athanase, et croient que le péché contre le saint Esprit consiste à nier la divinité du Fils : *Cum cetera dicta gestaque liberali venia relaxentur*, dit saint Hilaire, *caret misericordia, si Deus negetur in Christo.* Il entend, de même que saint Athanase, la divinité sous le nom de saint Esprit : Car, ajoute-t-il, qu'y a-t-il de plus indigne de pardon que de nier que la divinité réside en Jésus-Christ, lorsqu'on lui voit produire toutes ses œuvres par l'Esprit de Dieu? *Quid enim tam extra veniam est, quam in Christo negare quod Deus sit, cum in Spiritu Dei opus omne consummet?* Mais il ne nie point que ce péché ne puisse être expié par la pénitence, puisque ailleurs [4] il enseigne que le Fils de Dieu pardonne toutes sortes de péchés, pourvu qu'on retourne à lui par la pénitence et par la foi : *Omnium omnino peccaminum veniam nobis Dominus largitur;* et qu'il a effectivement pardonné aux Juifs qui l'avoient crucifié. Saint Athanase [5] dit la même chose en plusieurs endroits d'une manière très-formelle : il enseigne que Jésus-Christ ne refuse pas le pardon simplement à celui qui blasphème, mais à celui qui persévère dans le crime : Car, ajoute-t-il, une digne pénitence efface toutes sortes de péchés.

Sentiment de saint Augustin.

Saint Augustin s'est expliqué en plus d'une occasion sur la nature du péché contre le saint Esprit. Il avoit dit dans un endroit [6] qu'il consistoit à attaquer la charité fraternelle

[1] *Exod.* VIII. 19. — [2] *Hilar. in Matt. cap.* XII. *et cap.* XXXI. *n.* 5. — [3] *Theophil. Antioch. Comment. in Evangel. lib.* I. — [4] *Hilar. in Matt. cap.* XVIII. *n.* 10. — [5] *Athanas. serm. in Matth. tom.* 2. *nov. collect. veter. PP.* Οὐκ εἶπεν ὁ Χριστὸς τῷ βλασφημήσαντι, καὶ μετανοήσαντι, οὐκ ἀφεθήσεται· ἀλλὰ τῷ βλασφημοῦντι, εἶτ' οὖν ἐπιμένοντι τῇ βλασφημίᾳ· ἡ γὰρ ἀξιόλογος μετανοῖα πάντα λύει τὰ ἁμαρτήματα. *Ita et de communi essentia, et respons. ad quæst.* 12. *ad Antiochum, et fragment. in Comment. in Matt. tom.* 1. *part.* 2. — [6] *August. lib.* 1. *de Serm. Domini in monte, cap.* 22.

par des motifs d'envie et de malice. Mais dans ses Rétractations [1] il ajoute qu'il faut, pour rendre ce crime irrémissible, persévérer jusqu'à la fin dans ses mauvaises dispositions. Il faut que le pécheur méprise Dieu [2], qu'il se moque de sa bonté, qu'il désespère de sa miséricorde, qu'il refuse de faire pénitence, et qu'il persévère avec choix et délibération dans cet état, dans ce refus, dans ce mépris. Il répète encore la même chose en d'autres passages; et c'est sa doctrine constante : *Peccatum in Spiritum sanctum nullum intelligatur, nisi perseverantia in nequitia et in malignitate, cum desperatione indulgentiæ Dei* [3]. Il ajoute qu'il n'est pas permis aux hommes de juger de l'impénitence d'aucun homme vivant, parce que les trésors de la miséricorde de Dieu sont infinis, et que celui qui est aujourd'hui dans l'endurcissement et dans l'impénitence peut demain se convertir, et retourner à Dieu. Il conclut que pour empêcher que le péché contre le saint Esprit ne devienne irrémissible, il faut éviter l'obstination dans le mal, et se tenir uni à l'Eglise, dans laquelle seule s'obtient la rémission des péchés.

Il reconnoît qu'il y a plusieurs sortes de péchés contre le saint Esprit [4]; par exemple ceux qui nient l'Eglise, ceux qui nient la divinité du saint Esprit, ceux qui nient les miracles du Sauveur, et qui les attribuent à la magie; mais aucun de ces crimes n'est irrémissible par sa nature; il n'y a que l'impénitence finale qui mérite ce nom. Saint Augustin réfute Origène et ceux qui, comme lui, vouloient que tous les crimes commis après le baptême fussent blasphèmes contre le saint Esprit. Il soutient avec raison que le Sauveur veut marquer ici une sorte de péché particulier, qui ne soit limité ni aux chrétiens baptisés, ni même aux Juifs; mais qui s'étende à tous les hommes : un péché qui soit non-seulement difficile à pardonner, mais réellement irrémissible. Or, il n'y en a aucun de cette sorte, si ce n'est l'impénitence finale, puisque l'Eglise prie pour la conversion de toute sorte de pécheurs, qu'elle les exhorte tous à

[1] *Retract. lib. 1. cap. 19.* — [2] *August. Expositione inchoata in Ep. ad Rom. n. 14. Ille peccat in Spiritum Sanctum qui desperans vel irridens atque contemnens prædicationem gratiæ per quam peccata diluuntur, et pacis per quam reconciliamur Deo, detrectat agere pœnitentiam de peccatis suis, et in eorum impia atque mortifera quadam suavitate perdurandum sibi esse decernit, et in finem usque perdurat.* — [3] *Aug. ibid. n. 22. Vide et serm.* LXXX. *nov. edit. n. 20. et seqq. Et ep. 85. nov. edit. n. 5. Hoc peccatum est duritia cordis usque ad finem vitæ.* — [4] *August. serm.* LXXI. *n. 8. 9. et seqq.*

se convertir, et qu'elle les reçoit tous lorsqu'ils retournent à Dieu. Voilà tout le système de saint Augustin sur cette matière; et son sentiment a eu un grand cours depuis lui dans l'église latine.

Sentiment de S. Jean Chrysostome et de beaucoup d'autres.

Saint Jean Chrysostome [1], l'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu, imprimé sous son nom [2], saint Isidore de Peluse [3], et quantité d'autres, font consister le péché contre le saint Esprit à attribuer au démon les œuvres miraculeuses de Jésus-Christ, et son irrémissibilité dans la difficulté d'en obtenir le pardon. Voici comme saint Jean Chrysostome paraphrase le passage de saint Matthieu que nous expliquons ici : Vous m'avez chargé d'outrages, vous m'avez appelé séducteur, ennemi de Dieu, méchant : je veux bien vous le pardonner si vous faites pénitence. Vous pouvez ignorer ce que je suis; et vous pouvez vous tromper en m'imputant des sentimens que je n'ai pas. Mais pouvez-vous ignorer les dons du saint Esprit, les guérisons qu'il a faites, les prodiges qu'il a opérés par mon ministère? Si donc vous l'offensez, si vous le niez, je ne vous dis pas absolument que vous n'en obtiendrez pas le pardon : je sais qu'il n'y a aucun péché irrémissible : mais il est bien difficile d'en obtenir la rémission, puisque c'est là le plus grand de tous les crimes, et que vous ne pouvez éviter les plus sévères châtimens, à moins que vous n'en fassiez promptement une sérieuse pénitence [4].

Sentiment de saint Ambroise, et de quelques autres auteurs.

Saint Ambroise varie sur le péché contre le saint Esprit et sur son irrémissibilité. Dans son commentaire sur saint Luc [5] il fait consister ce crime à nier la divinité du Fils, dans le même sens que nous l'avons vu de saint Hilaire un peu auparavant. Dans le livre du saint Esprit [6], il dit qu'il consiste à nier la dignité et la puissance du saint Esprit, et à imputer les œuvres du saint Esprit au démon; c'est là le comble du sacrilége, puisque nier le saint Esprit, c'est aussi nier le Père et le Fils. Enfin, dans le livre De la Pénitence [7], il étend le crime du blasphème contre le saint

[1] *Chrysost. homil. 42. in Matt.* — [2] *Author. Oper. imperfecti in Matt. homil.* 31. — [3] *Isidor. Pelus. lib.* 1. *ep.* 59. — [4] *Chrys. loco cit.* Ὅτι ὑπὲρ πάντα ἡ ἁμαρτία ἀσύγγνωστος. — [5] *Ambros. in Luc. lib.* x. *n.* 94. — [6] *Idem. lib.* 1. *de Spiritu S. c.* 3. *Si quis Spiritus Sancti dignitatem et potestatem abneget sempiternam, et putet non in Spiritu Dei ejici dæmonia, sed in Beelsebub, non potest ibi exoratio esse veniæ, ubi sacrilegii plenitudo est. Quia qui Spiritum negavit, et Deum Patrem negavit et Filium.* — [7] *Ambros. de Pœnit. l.* II. *c.* 4.

Esprit aux hérétiques et aux schismatiques. Quant à son irrémissibilité, il s'explique quelquefois comme si ce péché étoit absolument irrémissible. Mais ailleurs il parle plus clairement, et dit que l'Eglise accorde le pardon à tous ceux qui font une sérieuse pénitence, quelque péché qu'ils aient commis.

Le sentiment qui veut que l'hérésie soit le péché contre le saint Esprit n'est pas particulier à saint Ambroise; saint Augustin n'en a pas été éloigné, puisqu'il enseigne [1] que l'hérésie rompt l'union, nous sépare de Jésus-Christ, et nous ferme l'entrée de son église, hors de laquelle il n'y a point de pardon : *Quia hoc sibi clausit ubi remittitur*. L'auteur des Constitutions apostoliques [2] et Philastrius [3] sont dans la même pensée. Nul péché n'est plus véritablement irrémissible que l'hérésie dans laquelle on demeure jusqu'à la mort : mais l'Eglise n'a jamais refusé le pardon à ceux qui reviennent de l'hérésie dans son sein, par un esprit de pénitence et par une sérieuse conversion.

L'auteur des Questions sur l'Ancien et le Nouveau Testament [4] croit que le péché contre le saint Esprit est de renoncer à Dieu, et que ce crime ne mérite aucun pardon. Hermas [5] croit que c'est le blasphème contre Dieu, ce qui revient au sentiment de l'auteur que nous venons de citer. Saint Pacien [6], évêque de Barcelone, est plus exact dans l'idée qu'il nous donne de ce péché : il le fait consister à attribuer au démon les œuvres du saint Esprit; il enseigne que ce péché est vraiment irrémissible, et il conclut contre les novatiens que s'il n'y a que celui-là d'irrémissible, tous les autres sont donc dignes de pardon, étant accompagnés de la pénitence : *Hoc est ergo (blasphemia in Spiritum sanctum) quod non dimittetur : reliqua bonis pœnitentibus, frater Sympronione, donantur,*

Saint Jérôme [7] rapporte plusieurs explications du passage de saint Matthieu, où le Sauveur dit que ce péché est irrémissible en ce monde et en l'autre. Celui qui dit que le Fils de Dieu est possédé du démon [8], et que ses œuvres sont faites au nom de Béelzébub, ne mérite aucun pardon; ou

Sentiment de saint Jérôme.

[1] *August. serm.* LXXI. *n.* 34. — [2] *Constit. Apost. lib.* VI. *c.* 18. — [3] *Philastr. hæresi Rhetorii.* — [4] *Autor. quæst. in utrumque Testam. inter Opera August. quæst.* 102. *Si idem est negare Dominum, quod peccare in Spiritum Sanctum, nulla venia speranda est negantibus.* — [5] *Hermas, Pastor, lib.* III. *similit.* 6. 8. 9. — [6] *Pacian. Ep.* 3. *ad Sympronian.* — [7] *Hieronym. in Matt.* XII. — [8] *Ex Marco,* III.

bien : Celui qui dira quelque chose contre le Fils de Dieu, par exemple s'il le prend pour un simple homme, pour le fils d'un charpentier, pour un homme de bonne chair, commet un péché, mais qui est pardonnable à cause de la bassesse apparente de la chair du Sauveur : *Quanquam culpa non caret erroris, tamen habet veniam propter corporis vilitatem.* Mais celui qui voit les œuvres du saint Esprit, et qui, ne pouvant les nier, ose toutefois, par un principe de malice et d'envie, les contester et les calomnier, celui-là ne mérite aucun pardon [1].

Sentiment du pape saint Clément, suivi par Grotius.

Le pape saint Clément [2] croit que le péché contre le saint Esprit, le péché irrémissible, est celui du pécheur endurci et insolent qui attaque Dieu, pour ainsi dire, de front, et qui s'élève effrontément contre lui. L'Ecriture appelle cela, marcher contre Dieu [3], ou pécher la main levée, *elata manu* [4]. C'est aussi dans ce sens que Grotius l'explique. Il donne pour exemple de ce crime, celui de Coré et de ses adhérens, qui s'élevèrent contre Dieu même, et qui osèrent l'outrager dans la personne de Moïse son serviteur, et d'Aaron son oint; celui de Pharaon qui endurcit son cœur, quoique ses magiciens mêmes lui eussent dit que le doigt de Dieu étoit là [5]; celui d'Ananie et de Saphire, qui mentirent au saint Esprit, et qui tombèrent morts aux pieds de saint Pierre [6]; enfin celui de Simon le Magicien, à qui l'apôtre saint Pierre dit : *Que ton argent soit avec toi en perdition* [7].

Grotius [8] ne reconnoit ici ni la divinité du Fils outragée, ni celle du saint Esprit; mais seulement l'honneur qui est dû à Dieu blessé et attaqué. Ce crime, selon lui, n'étoit irrémissible ni en ce monde ni en l'autre; mais il étoit du nombre de ceux qui sont punis et en ce monde et en l'autre. Il suppose que Jésus-Christ parloit aux Juifs conformément à leurs préjugés. Ils croyoient que leurs péchés étoient expiés ou dans cette vie par la pénitence, par le regret, par les peines de cette vie, par le jeûne et l'humiliation, au jour de l'expiation solennelle, ou par la mort corporelle; d'où vient cette prière qu'ils font en mourant : *Que ma mort me serve pour le pardon de mes péchés.* Il croyoient

[1] *Vide Hieronym. epist.* 149. *ad Marcellam.* — [2] *Clem. Rom. seu alius recognit. l.* II. *c.* 23. Ἐκ παρατάξεως ἁμαρτάνων. *Vide not. Coteler. in eum locum.* — [3] *Lev.* XXVI. 21. 23. 27. — [4] *Num.* XV. 30. *Per superbiam.* (Hebr. ביד רמה, *manu elata.*) — [5] *Exod.* VIII. 19. — [6] *Act.* V. 3. 9. — [7] *Act.* VIII. 18. 19. 20. — [8] *Grot. in Matt.* XII. 31.

que ceux qui étoient tombés dans quelque grande faute, en étoient punis dans l'autre vie, dans une espèce d'enfer, mais d'où ils étoient délivrés au plus tard après un an de peines. Le Sauveur veut donc dire ici aux Juifs, que le mépris de Dieu ne s'expioit ni dans ce monde par les sacrifices et par la pénitence, ni dans l'autre par les peines du purgatoire; que c'étoit un péché mortel, et qui ne méritoit aucun pardon. Il ne parloit pas du jugement de l'Eglise chrétienne; mais il faisoit allusion aux maximes des Juifs de ce temps-là. Tel est le sentiment de Grotius.

Sentiment de Hammond et de Le Clerc.

Hammont et Le Clerc[1] croient que *le péché contre le Fils de l'homme* est celui du commun des Juifs, qui ne reconnoissoient pas Jésus-Christ pour le Messie, parce qu'ils s'imaginoient qu'il n'en remplissoit pas tous les caractères; et que *le péché contre le saint Esprit* est celui des pharisiens, qui résistoient à l'éclat des miracles que Jésus-Christ opéroit, et qui étoient des preuves démonstratives qu'il étoit le vrai Messie. Au lieu de le reconnoitre en cette qualité, ils aimoient mieux dire qu'il n'opéroit ces miracles qu'au nom du démon. Le péché des premiers étoit un péché d'ignorance, qui s'expioit par les sacrifices, et par la confession des péchés qui accompagnoit les sacrifices[2]. Mais le crime des autres étoit de ceux qui sont soumis à la peine du retranchement, de l'anathème ou de l'extermination, pour lesquels il n'y a dans la loi ni hostie ni expiation, non plus que pour les transgressions accompagnées de mépris et d'insolence.

Entre les commentateurs catholiques, les uns suivent le sentiment de saint Augustin, et les autres le sentiment de S. Jean Chrysostome.

Les commentateurs catholiques se sont partagés en deux classes : les uns ont suivi saint Augustin, et ont entendu par le péché contre le saint Esprit, l'impénitence finale, les autres l'on expliqué de la malice affectée de ceux qui résistoient à l'évidence de la vérité, et qui ne voulant pas reconnoître les miracles de Jésus-Christ, les attribuoient malicieusement, et contre leur propre conviction, au prince des ténèbres. C'est là le crime des pharisiens, à qui Jésus-Christ parloit. Ceux-là se rendent coupables du même crime, qui s'opposent aux gens de bien, qui les chargent de calomnies, qui, contre leur propre conscience, attribuent à la vanité ou à l'hypocrisie, le bien qu'ils voient en eux. Ce dernier sentiment est celui de Jean saint Chrysostome, de saint Jérôme et de la plupart des meilleurs commentateurs.

[1] *In Matt.* XII. 31. — [2] *Levit.* IV. 2. *etc. Num.* XV. 28. *Hebr.* IX. 7.

Confirmation du sentiment de saint Jean Chrysostome. Explication du texte qui fait le sujet de cette Dissertation.

Le Sauveur parloit aux Juifs, et leur parloit un langage qu'ils entendoient. Ils savoient distinctement ce que c'étoit que pécher contre le saint Esprit; car encore qu'ils n'eussent peut-être pas une notion fort claire du saint Esprit, comme d'une personne de la sainte trinité, distinguée de celles du Père et du Fils, ils savoient que le saint Esprit parloit par la bouche des prophètes, qu'il opéroit des merveilles par leur moyen, qu'il se reposoit sur eux, qu'il les animoit. On disoit communément parmi eux, *Attrister l'Esprit de Dieu*[1]; *éteindre le saint Esprit*[2]; *résister au saint Esprit*[3]; *blasphémer contre le saint Esprit*[4]; *outrager l'Esprit de grâce*[5]. Ces manières de parler étoient familières aux Hébreux.

Dans la circonstance dont il s'agissoit, le Sauveur oppose l'Esprit de Dieu au démon : les pharisiens attribuoient au mauvais esprit, ce que Jésus-Christ faisoit par le saint Esprit; c'est donc là précisément en quoi consistoit leur blasphème. Je vous pardonnerois, leur dit-il, les fautes que vous commettez contre moi; vous pouvez ne me pas connoître pour ce que je suis : mais le blasphème que vous prononcez contre le saint Esprit, qui opère des miracles par mon moyen, comme vous ne pouvez raisonnablement en douter; ce crime ne mérite aucun pardon ni dans ce monde ni dans l'autre.

Car les Juifs connoissoient des péchés des deux sortes; les uns étoient expiés ou par des sacrifices, ou par des peines temporelles exprimées dans la loi, ou par la pénitence, le jeûne, l'humiliation, l'aumône, et autres œuvres semblables. Les autres étoient punis dans l'autre vie, par des supplices éternels, ou simplement par des peines passagères. Le péché contre le saint Esprit, le blasphème contre les œuvres de Dieu, ne se remettoit ni dans cette vie ni dans l'autre. Il étoit puni dans ce monde par la mort temporelle, et dans l'autre par des supplices éternels. La loi condamne à la mort les blasphémateurs[6], et les séducteurs, qui se disoient inspirés, quoiqu'ils ne le fussent pas[7]. Ces sortes de gens étoient en un sens coupables du péché contre le saint Esprit, mais bien moins que les pharisiens, qui voyoient en

[1] *Isai.* LXIII. 10. *Et afflixerunt Spiritum Sancti ejus.* (Hebr. alit. *Spiritum Sanctum ejus.*) *Ephes.* IV. 30. — [2] 1. *Thessal.* V. 18. — [3] *Act.* VII. 51. — [4] *Matt.* XII. 31. 32. — [5] *Hebr.* X. 29. — [6] *Levit.* XXIV. 11. *et seqq.* — [7] *Deut.* XIII. 1. *et seqq.*

Jésus-Christ toutes les marques de l'Esprit saint. Outre la peine temporelle, ces crimes étoient punis dans l'autre vie d'un supplice éternel, à moins qu'ils ne fussent expiés dans celle-ci par une sérieuse pénitence.

C'étoit le sentiment commun des anciens Juifs, dont on voit des preuves certaines dans le livre de la Sagesse [1] et des Machabées [2], dans Josèphe [3], dans Philon [4] et dans l'Evangile; car le Sauveur n'a rien enseigné de nouveau sur cet article, que les crimes capitaux, les péchés mortels étoient soumis à la peine de l'enfer. Les nouveaux rabbins reconnoissent encore la gehenne ou l'enfer, dans lequel les méchans de meurent pour toujours; et le purgatoire qui n'est distingué de l'enfer que par la durée du supplice qu'on y endure, où les bons expient ce qui leur reste à expier de leurs fautes [5].

Il y avoit donc, selon eux, des crimes qui se remettoient dans l'autre vie, et d'autres qui ne se remettoient pas. Judas Machabée recueillit une somme d'argent qu'il envoya à Jérusalem, afin qu'on y offrît des sacrifices pour ceux qui étoient morts dans le combat [6], en punition de la faute qu'ils avoient commise en prenant dans un temple de l'or consacré aux idoles, contre la défense expresse de la loi [7]. Le blasphème contre le saint Esprit étoit du nombre des péchés qui ne se remettent point dans l'autre vie; c'est-à-dire, que ni la durée des peines du purgatoire, ni les sacrifices et les prières que l'on fait pour en abréger la durée, ou pour en diminuer la grandeur, ne soit capables de les expier et de les effacer. Voilà la véritable explication du passage qui fait le sujet de cette dissertation.

Réfutation sommaire des autres sentimens.

Le blasphème contre le saint Esprit, qui ne se remet ni dans ce monde ni dans l'autre, n'est donc pas tout péché mortel qui se commet par un chrétien après le baptême, comme l'ont enseigné Origène, Théognoste et quelques autres. Les pharisiens à qui Jésus-Christ parloit, ne pouvoient être coupables de ces crimes; mais il est notoire que le Sauveur vouloit marquer une espèce de péché particulier, au lieu que ces auteurs l'expliquent en général de tous les péchés mortels commis après le baptême. Ce ne peut être non

[1] *Sap.* v. 2. — [2] 2 *Mach.* xii. 42. 43. — [3] *Joseph. l.* ii. *de Bello, cap.* 7. *p.* 788. — [4] *Philo, de præmiis et pœnis, p.* 713. *et de profugis, p.* 358. — [5] Léon de Modène, partie 4. ch. 10. Bartholocci, Bibl. rabb. tom. ii. Basnage, liv. vi. ch. 32. Hist. des Juifs. — [6] 2. *Mach.* xii. 43. — [7] *Deut.* vii. 25.

plus le crime d'hérésie ; les pharisiens n'y étoient pas tombés, et le Sauveur leur parle comme à des gens qui étoient liés de la communion avec tous les Juifs, et qui occupoient même les premières charges dans la synagogue : *Super cathedram Moyi sederunt scribæ et pharisæi*[1].

Ceux qui font consister le blasphème contre le saint Esprit, à nier la divinité du Fils ou celle du saint Esprit, ne paroissent pas avoir pris le sens de Jésus-Christ dans son étendue. Il ne s'agissoit point là de la divinité du saint Esprit : le Sauveur ne l'avoit pas encore prêchée d'une manière bien distincte ; il n'en parla clairement qu'à ses disciples seuls, peu avant sa mort, et encore après sa résurrection ; et quant à sa propre divinité, il semble dire dans le passage même que nous expliquons, que si les pharisiens n'avoient d'autre crime que celui de ne le pas connoître pour ce qu'il est, cette faute leur seroit remise ; il n'exigea la croyance à sa divinité, et ne la fit clairement annoncer qu'après sa résurrection.

On ne peut contester à saint Augustin et à ceux qui l'ont suivi, que l'envie, la malice qui attaque la charité du prochain, surtout lorsqu'elle persévère jusqu'à la fin de la vie, et l'impénitence finale, ne soient des péchés irrémissibles de leur nature ; mais on peut nier que ce soit là le blasphème contre le saint Esprit. Ces crimes violent la sainteté de Dieu et la charité du saint Esprit ; ils font injure à la puissance et aux divins attraits de sa grâce, à laquelle ils s'opposent, et qu'ils détruisent autant qu'il est en eux ; mais ils n'y ont pas une opposition plus directe que tant d'autres crimes auxquels personne ne donnera le nom de blasphème contre le saint Esprit.

Nous en disons de même de l'apostasie, du renoncement à la foi, du blasphème du nom de Dieu, que quelques anciens ont pris pour le péché contre le saint Esprit. Ces crimes sont grands ; ils ne méritent point de pardon, à moins qu'on ne retourne à Dieu par une solide pénitence. Mais pourquoi leur donner le nom de blasphème contre le saint Esprit plutôt qu'à l'idolâtrie, au faux serment et à tant d'autres crimes, qui attaquent la majesté, la puissance, la bonté de Dieu ? L'insolence du pécheur qui irrite Dieu en péchant avec hardiesse et *la main levée*, est punie dans ce monde et dans l'autre par de grands châtimens ; mais nous ne voyons

[1] *Matt.* XXIII. 2.

point la raison d'en faire le péché contre le saint Esprit, comme le veut Grotius; il n'est pas plus injurieux au saint Esprit qu'au Père et au Fils.

Les théologiens comptent ordinairement six péchés qui attaquent principalement la personne divine du saint Esprit, savoir : 1° l'impénitence finale, 2° le désespoir, 3° l'obstination dans le mal, 4° attaquer une vérité connue, 5° présumer trop de la bonté de Dieu, et ne pas cesser de l'offenser, 6° être piqué de jalousie contre ceux qui s'aiment d'une charité sincère; mais tout cela n'est pas précisément ce que Jésus-Christ reproche aux pharisiens. Il leur reproche d'attribuer malicieusement au démon les miracles qu'il faisoit, et dont ils ne pouvoient naturellement douter qu'ils ne fussent des œuvres du doigt de Dieu : c'étoit là leur blasphème, c'étoit là leur crime; c'est donc en cela que consiste proprement le crime contre le saint Esprit.

Le blasphème des pharisiens n'est pas le seul exemple que l'Ecriture nous donne de ce crime. Le crime de Simon le Magicien, qui demandoit à acheter le pouvoir de faire des miracles et celui d'en faire pour qui il voudroit [1], en leur imposant les mains, comme faisoient les apôtres aux nouveaux baptisés, est aussi le crime contre le saint Esprit, puisque ce malheureux imputoit à la magie et aux prestiges des démons, ce qu'il voyoit faire aux apôtres. Il les regardoit comme des magiciens, mais plus habiles, plus grands et plus puissans que lui; il vouloit acheter leur secret pour le revendre ensuite à d'autres; aussi saint Pierre lui parle comme s'il doutoit de la rémissibilité de son crime : *Pœnitentiam age, si forte remittatur tibi.* Il veut lui faire sentir le grand besoin qu'il a d'une longue et sérieuse pénitence.

En quel sens le péché contre le saint Esprit est irrémissible.

Jésus-Christ dit que ce péché ne sera remis ni dans ce monde ni dans l'autre, c'est-à-dire qu'il est irrémissible par sa nature; il s'oppose directement à la bonté, à la miséricorde, à la grâce du saint Esprit; il ferme en quelque sorte, par sa propre disposition, toutes les portes au pardon; il y forme des obstacles presque insurmontables. C'est comme un malade qui, dans une maladie mortelle, non-seulement négligeroit et mépriseroit les remèdes et les avis des médecins, mais qui feroit tout le contraire de ce qu'il faudroit qu'il fît pour guérir. Il faut des miracles pour convertir de

[1] *Act.* VIII, 20, 21, 22.

tels pécheurs [1]. Ce n'est donc pas assez de dire avec saint Jean Chrysostome et quelques autres, que ce péché est nommé irrémissible, parce qu'il est difficile à guérir; il faut de plus reconnoître qu'il a une malice intrinsèque, naturellement opposée au pardon. Ce n'est pas que l'on mette des bornes à la puissance ou à la miséricorde de Dieu, ni que l'on conteste à l'Eglise le pouvoir qui lui a été donné par Jésus-Christ de remettre tous les péchés sans exception, ce qui étoit l'hérésie de Novat. On est convaincu que, dans la rigueur, il n'y a aucun péché absolument irrémissible; que Dieu est toujours prêt à recevoir le pécheur qui se convertit sincèrement, et que l'Eglise est toujours disposée à le réconcilier avec son Seigneur, pourvu qu'il donne des preuves de son retour, au moins par sa douleur et son repentir. C'est à ce sentiment que l'on doit rappeler l'expression de saint Pacien [2], qui paroît dire un peu trop, en mettant le blasphème contre le saint Esprit, hors du rang des péchés qui peuvent se remettre dans l'Eglise.

[1] *Vide Maldon. et Menoch. in Matt.* XII. 31. — [2] *Pacian. ep. 3. ad Sympronian.*

DISSERTATION

SUR

LES CARACTÈRES DU MESSIE,

SUIVANT LES JUIFS ANCIENS ET MODERNES.

Les Juifs ont dû avoir quelque connoissance du Messie avant même qu'il parût: caractères du Messie qui dès lors leur étoient connus.

Le Messie ayant été dans tous les temps l'objet de l'espérance et de l'attente des Juifs, il faut qu'ils en aient eu la connoissance, et qu'ils s'en soient formés certains caractères essentiels, dont l'idée fût commune à toute la nation. Un article de foi de cette importance n'a dû être inconnu à personne, et personne n'a pu ignorer quel devoit être ce libérateur si souvent promis, et si fidèlement dépeint dans les Écritures. Partout on voit les mêmes traits bien marqués, les mêmes promesses, quoique variées en cent manières différentes par le même Esprit qui parloit dans tous les prophètes. Partout on trouve le Messie Dieu et homme, grand et abaissé, maître et serviteur, prêtre et victime, roi et sujet, soumis à la mort et vainqueur de la mort, riche et pauvre, puissant et sans force. Ces idées, toutes contraires qu'elles paroissent, doivent se concilier dans celui que l'on attendoit. Les mêmes écrivains sacrés qui ont prédit le Messie glorieux, roi et conquérant, nous l'ont dépeint comme un homme de douleurs, couvert de nos infirmités, méconnu et humilié.

Les Juifs qui vivoient du temps de notre Seigneur, savoient distinctement que le Messie devoit naître de la tribu de Juda, de la famille de David [1], dans la bourgade de Bethléhem [2]; que sa venue seroit cachée [3]; qu'il auroit un précurseur pour lui préparer les voies [4]; que quand il seroit venu, il demeureroit éternellement [5]; qu'alors il en-

[1] *Matt.* XXII. 42. — [2] *Matt.* II. 5. *Mich.* V. 2. — [3] *Joan.* VII. 27. — [4] *Matt.* XI. 14. XVII. 10. *Marc.* IX. 10. — [5] *Joan.* XII. 34.

seigneroit toutes choses [1]; qu'il seroit le grand prophète promis dans la loi [2]; qu'il seroit le fils et le Seigneur de David [3]; qu'il seroit l'agneau qui effaceroit les péchés du monde [4]; qu'il opéreroit de grands miracles [5], et qu'une preuve de sa venue seroit la résurrection des morts, la guérison des lépreux, l'Evangile prêché aux pauvres [6]. Jésus-Christ en appelle sur cela aux Juifs mêmes, et c'est à ces caractères qu'il veut se faire connoître d'eux.

On savoit que le Messie devoit souffrir et ressusciter [7], que sa chair n'éprouveroit point la corruption [8], qu'il seroit la pierre angulaire et fondamentale [9], que les nations espéreroient en lui [10], que les rois et les princes de la terre s'armeroient pour s'opposer à l'établissement de son règne [11]; enfin on savoit, à n'en point douter, que le Messie devoit venir sous le second temple [12], qu'il rempliroit toutes les figures, et qu'il paroîtroit à la fin des septante semaines marquées par Daniel [13], c'est-à-dire précisément au temps où Jésus-Christ a paru; et lorsque les apôtres commencèrent de prêcher ces vérités et d'en faire l'application à Jésus-Christ, on ne s'avisa point de leur dire : Ces marques ne conviennent point au Messie; mais simplement : Elles ne conviennent point à Jésus-Christ; cet homme est un séducteur; il renverse la loi; ce ne peut être le Messie. La seule différence qui est entre nous et les Juifs, dit saint Jérôme [14], c'est que nous croyons que les prophéties sont accomplies en Jésus-Christ, au lieu que les Juifs espèrent qu'elles s'accompliront un jour dans un autre sujet qu'ils attendent.

Comment, avec cette connoissance, les Juifs ont-ils pu méconnoître le Messie en la personne de J.-C.

Mais si tous les Juifs avoient la connoissance du Messie, comme on vient de l'assurer, comment l'ont-ils méconnu en Jésus-Christ? Ne remarquoient-ils pas dans cet Homme-Dieu tous les traits qui caractérisent le libérateur? Il est vrai que les Juifs avoient au moins une notion générale du Messie; mais il y avoit parmi eux un grand nombre d'hommes charnels, grossiers, ignorans, qui s'étoient formé des

[1] *Joan.* IV. 25. — [2] *Joan.* I. 45. *Deut.* XVIII. 18. — [3] *Matt.* XXII. 42. *et seqq. Psal.* CIX. 1. — [4] *Joan.* I. 29. — [5] *Joan.* VII. 31. — [6] *Matt.* XI. 3. *et seqq.* — [7] *Luc.* XXIV. 26. — [8] *Ps.* XV. 10. *Act.* II. 27. — [9] *Ps.* CXVII. 22. *Is.* XXVIII. 16. *Matt.* XXI. 42. *Act.* IV. 11. — [10] *Isai.* XLII. 1-4. *Matt.* XII. 18-21. — [11] *Psal.* II. 2. *Act.* IV. 26. — [12] *Agg.* II. 8. 10. *Malach.* III. 1. — [13] *Dan.* IX. 24. *et seqq.* — [14] *Hieron. præfat. in lib.* VI. *Comment. in Jerem. Nec inter Judæos et Christianos ullum aliud esse certamen, nisi hoc, ut cum illi nosque credamus Christum Dei Filium repromissum, et ea quæ sunt futura sub Christo, a nobis expleta, ab illis explenda dicantur.*

idées fausses sur ses qualités particulières ; ils se figuroient que son avénement seroit accompagné d'un éclat extraordinaire, que sa majesté seroit semblable à celle des monarques, que son royaume seroit de ce monde, qu'il exerceroit sa puissance d'une manière sensible contre les ennemis d'Israël, qu'il viendroit armé et terrible comme un héros et un conquérant, qu'il combleroit les Juifs de toutes sortes de biens et de prospérités temporelles. Tout ce qui flattoit leur ambition, leur amour-propre, leur vengeance, entroit aisément dans la composition de l'idée qu'ils se formoient du Messie; mais, pour ses humiliations, ils ne les entendoient que confusément, ou ils les expliquoient dans des sens figurés; ils ne voyoient ces choses que comme au travers d'un voile. Ce ne fut que depuis la résurrection de Jésus-Christ, et depuis l'établissement de l'Eglise, que le voile fut parfaitement tiré, même pour les apôtres et les disciples de ce divin Sauveur.

Lorsque Jésus-Christ parut, il accomplit à la lettre, et d'une manière sensible, tout ce qui avoit été prédit dans les prophètes touchant ses souffrances et ses humiliations. Il vint pauvre, inconnu, méprisé, souffrant, laborieux, sans éclat, sans suite, sans puissance temporelle. Tout ce qu'il y avoit de grand, de surnaturel, de divin, étoit comme éclipsé sous les apparences que l'on vient de dire.

Ces apparences humiliantes étoient un sujet de scandale pour les Juifs charnels, et cela même formoit un des caractères essentiels du Messie, puisque, selon les prophètes, il devoit être méconnu, rejeté, mis à mort; étant tout à la fois *la pierre fondamentale et précieuse*, et *la pierre d'achoppement et de scandale*, contre laquelle Jérusalem devoit se heurter, et que les constructeurs même devoient rejeter. Tout cela entroit dans les desseins de Dieu, puisque la plupart des Juifs, à cause de l'endurcissement de leur cœur, devoient voir sans connoître, et entendre sans comprendre, ce qui devoit être cause de leur réprobation, pour faire place à un nouveau peuple, auparavant infidèle et étranger, qui devoit entrer dans la nouvelle alliance. Ainsi se concilie ce qui paroit contradictoire non-seulement dans la personne du Messie, mais aussi dans celle des Juifs, dont les uns croient en Jésus-Christ, et les autres le blasphèment, quoique tous eussent une notion générale du Messie très-distincte, et que Jésus-Christ en ait très-parfaitement rempli tous les caractères.

Conduite que les Juifs incrédules ont tenue depuis J.-C. pour ne pas reconnoître en lui le Messie.

Depuis la prédication des apôtres, les Hébreux livrés à leur sens réprouvé et à leur endurcissement, et piqués de jalousie contre l'église chrétienne, qu'ils voyoient s'établir par tout le monde, sur les ruines de l'idolâtrie et du judaïsme; confus d'ailleurs et désespérés de se voir vaincus, et dispersés par toute la terre; portant partout la marque de leur réprobation; poussés par les chrétiens, qui par des argumens sans réplique tirés de leurs Ecritures, les forçoient de reconnoître que les prophéties se trouvoient accomplies dans la personne de Jésus-Christ, les Hébreux se mirent en tête, pour couvrir leur honte, de détourner le sens des oracles les plus clairs, d'en faire des applications forcées à d'autres sujets, de chicaner sur les termes, de répandre de fausses histoires de Jésus-Christ, de décrier sa doctrine, de se faire des idées nouvelles et monstrueuses du Messie, de combattre les sentimens et les traditions de leurs pères, pour leur en substituer de nouvelles, inconnues à toute l'antiquité.

Toutefois ils n'en vinrent pas là d'abord, ni tout d'un coup; et nous remarquons dans les paraphases chaldaïques, qui sont les plus anciens livres qu'ils aient après l'Ecriture, que quelques siècles depuis Jésus-Christ, ils expliquoient encore du Messie, un bon nombre de prophéties qu'ils nous contestent à présent. Ce n'est que par degrés qu'ils sont parvenus à ce point d'endurcissement et de mauvaise foi, où nous les voyons depuis assez long-temps. Les plus anciens rabbins sont moins dangereux sur cet article, que les nouveaux; et nous avons montré dans notre commentaire que plusieurs des premiers docteurs juifs nous accordoient ce que d'autres nous ont nié depuis. Tryphon, dans Justin le Martyr, reconnoît que les Ecritures marquent distinctement les souffrances du Messie; les Juifs nous le contestent aujourd'hui.

Les Hébreux modernes comptent ordinairement treize articles de leur foi. Maïmonides les réduisit à ce nombre, et dressa leur confession de foi à la fin du onzième siècle de l'ère chrétienne. Elle fut généralement reçue et approuvée; et tous les Juifs doivent vivre et mourir dans la confession de ces treize articles. Voici le douzième, lequel regarde le Messie : *Le Messie doit venir; et quoiqu'il tarde long-temps, je l'attendrai toujours, jusqu'à ce qu'il vienne.* Celui qui doute de la venue du Messie, accuse, disent-ils,

toute la loi de mensonge et de fausseté; mais il ne faut pas chercher dans l'Ecriture le temps de son avénement.

Joseph Albo, mécontent qu'on eût mis la venue du Messie parmi les articles fondamentaux, soutint dans la conférence tenue en Espagne, en présence du pape Benoît XIII, que ce dogme étoit indifférent, et que celui qui le nioit, ne faisoit qu'une petite brèche à la loi : *Il coupe seulement une branche de l'arbre, sans toucher à la racine.* Il se plaignit que Maïmonides avoit multiplié les articles de foi, jusqu'au nombre de treize, afin de pouvoir y faire entrer celui du Messie, qui n'est que le douzième. D'autres Juifs doutent s'il y aura jamais un Messie, parce que, selon eux, on ne le sait que par une tradition qui peut être incertaine et trompeuse [1]. Mais si cela est, qu'y a-t-il de certain dans l'Ecriture et dans la tradition? et qu'est-ce que la religion des Juifs, si vous lui ôtez la certitude du Messie?

Le fameux Hillel, que les Juifs font vivre avant Jésus-Christ, soutenoit que vainement on attendoit la venue du Christ; que depuis longues années, il étoit venu dans la personne d'Ezéchias [2]. D'autres soutiennent qu'il est venu depuis long-temps, mais qu'il demeure caché sur la terre, sans se manifester, à cause des péchés des Juifs; et c'est le sentiment de la plupart des rabbins d'aujourd'hui, dit Buxtorf [3]. Rabbi Salomon Yarhhi avance que les anciens Hébreux ont cru que le Messie étoit né le jour de la dernière destruction de Jérusalem par les Romains. Les uns lui assignent sa demeure dans le paradis terrestre, dans un lieu inconnu et inaccessible aux hommes. Les talmudistes le placent à Rome. Ils disent qu'il y est caché parmi les lépreux et les malades, à la porte de la ville, attendant qu'Elie vienne le manifester.

Le rabbin don Isaac Abarbanel distingue le temps de la nécessité de la venue du Messie, du temps de la possibilité. Le Messie pouvoit venir, si Israël s'étoit repenti de ses péchés; mais le temps de nécessité n'est pas encore venu, parce qu'Israël n'a pas encore observé le sabbat comme il faut. Le Messie n'attend que cela pour venir. Elie avoit fixé la durée du monde à six mille ans, selon les Juifs. Il donnoit deux mille ans vides, c'est-à-dire avant la loi; deux mille ans pleins, ou sous la loi; et deux mille ans pour le

[1] Voyez Basnage, Hist. des Juifs, l. VI. c. 20. art. 3. — [2] *Gemar. tit. Sanhedrin. c.* IX. *sect.* 36. — [3] *Buxtorf. Synagog. Jud. c.* 36.

règne du Messie ; de manière que, selon Elie même, il devroit être venu, et son règne devroit être commencé depuis plusieurs centaines d'années. D'autres reculent sa venue jusqu'à la fin du sixième millénaire. Ils ne comptent que trois mille sept cent soixante ans depuis la création jusqu'à la première année de l'ère chrétienne vulgaire ; de cette dernière époque, jusqu'à la fin du sixième millénaire, il reste environ deux mille deux cent quarante ans ; de sorte que, selon ce calcul, le Messie ne devroit paroître que vers l'an 2240 de Jésus-Christ.

L'accomplissement des temps où le Messie devoit paroître prouve qu'il est venu.

Mais toutes ces prétentions sont clairement réfutées, 1° par l'oracle d'Aggée, qui porte : *Que le Seigneur dans peu de temps ébranlera le ciel et la terre ; qu'alors le Désiré des nations viendra, et que la gloire de la seconde maison*, du second temple, bâti après le retour de la captivité, *sera plus grande que celle de la première* [1]. Le Messie devoit donc venir sous le second temple ; il devoit par sa présence illustrer cette maison ; il devoit dans peu de temps ébranler le ciel et la terre. 2° Par l'oracle de Malachie, qui dit expressément [2], que *dans ce temple* même *va bientôt venir le Dominateur* que les enfans d'Israël cherchent, *et l'Ange de l'alliance* depuis si long-temps désiré. 3° Par l'oracle de Daniel, qui annonce [3] que *le Christ* promis *paroîtra dans la dernière des septante semaines* qui doivent s'écouler *depuis l'ordre donné pour le rétablissement de Jérusalem*. Cet ordre fut donné par Artaxerxès Longuemain ; et les septante semaines comptées de là, se terminent sous l'empire de Tibère ; c'est donc sous l'empire de Tibère que le messie a dû paroître.

Les Juifs ont toujours parfaitement senti l'avantage que nous tirions contre eux, de l'accomplissement des temps où le Messie devoit paroître. Pour y répondre, ils se sont souvent hasardés à fixer d'une manière plus précise le temps de sa venue, mais toujours malheureusement et sans succès. Le rabbin David Kimhhi, qui vivoit au douzième siècle, s'imaginoit que le Messie dont il croyoit la venue très-prochaine, chasseroit de la Judée les chrétiens qui la possédoient alors. Il est vrai qu'avant la fin du douzième siècle les chrétiens perdirent la Terre-Sainte ; mais ce fut Saladin qui les vainquit, et les obligea de l'abandonner. David, petit-fils de Maïmonides, fut consulté par les principaux

[1] *Agg.* II. 7. *et seqq.* — [2] *Matt.* III. 1. — [3] *Dan.* IX. 25.

de sa nation sur le temps auquel le Messie devoit paroître ; et il leur révéla, dit-on, des mystères qu'il n'est pas permis de découvrir aux étrangers : *N'allez point le dire dans Geth, et ne le publiez point dans Ascalon.* Mais encore que disoit-il? Qu'un nommé Pinhhas ou Phinées, qui vivoit quatre cent cinq ans après la ruine du temple, avoit en dans sa vieillesse un enfant qui parla dès sa naissance. Cet enfant vécut jusqu'à l'âge de douze ans; et à sa mort il découvrit de grands secrets qui regardoient la délivrance d'Israël. Mais comme il les écrivit en diverses langues, et sous des expressions symboliques, ses révélations sont très-obscures, et elles sont demeurées fort long-temps cachées. On les trouva enfin dans les masures d'une ville de Galilée ; et on y lisoit que *le figuier poussoit ses figues*, c'est-à-dire, que la manifestation du Messie étoit très-prochaine. Cependant, selon eux, elle ne s'est point encore faite.

Vaines conjectures des Juifs sur le temps de la venue du Messie.

Le rabbin Abraham, qui avoit trouvé à Jérusalem une prophétie gravée sur une muraille, disoit que la même constellation qu'on avoit vue, lorsque Josué conquit la terre de Chanaan, et lorsque Esdras ramena le peuple de Babylone, devoit reparoître l'an 1329, et qu'alors le Messie paroîtroit. Mais l'événement n'a point encore répondu à cette promesse. Le rabbin Hhanan rencontra un jour un homme avec un livre qu'il avoit trouvé à Rome, dans lequel on lisoit que les guerres finiroient l'an du monde 4291, c'est-à-dire l'an 531 de Jésus-Christ, selon leur calcul ; et qu'ensuite le Messie régneroit jusqu'à la fin du septième millénaire, où le monde devoit finir. Maïmonides prétendoit avoir reçu de ses ancêtres quelques prophéties, d'où il concluoit que Balaam avoit prédit que le don de prophétie seroit rendu à Israël, autant de temps après Balaam, qu'il s'en étoit écoulé depuis le commencement du monde jusqu'à ce méchant prophète. Et comme Balaam prophétisoit, selon son calcul, l'an du monde 2488 ; en doublant ce nombre, on trouvoit le rétablissement de la prophétie en 4976, l'an de Jésus-Christ 1216. Mais cela s'est encore trouvé faux. D'autres ont fixé la fin de leur malheur en 1492, d'autres en 1598, d'autres en 1600, d'autres beaucoup plus tard.

Enfin, las de toutes ces variations, qui les chargeoient de honte, et qui découvroient leur embarras et leur ignorance, ils ont prononcé malédiction contre ceux qui supputent les années du Messie : Que leurs os se brisent et se carient, disent-ils dans la Guémara du Talmud ; car quand

on se fixe un temps, et que la chose n'arrive pas, on dit avec une défiance criminelle, qu'elle n'arrivera jamais.

Idées chimériques qu'ils se forment du règne du Messie.

Le règne du Messie est encore une autre source de divisions parmi les rabbins. Ils se figurent le Messie, les uns comme un conquérant, qui doit tirer les Juifs de l'oppression, et assujettir toute la terre à son empire; qui doit régner dans la paix, dans la prospérité, et qui doit faire le souverain bonheur de ses peuples. Selon d'autres, il doit être un homme de douleurs et de peines; et son règne, un règne de disgrâces et d'infortunes. Il y en a qui soutiennent que de son temps on verra dominer la justice, la vérité, le bon ordre; d'autres, que sa domination sera une domination de désordre, d'où l'équité sera bannie, et où le dernier juge d'Israël périra. La durée de son règne n'est pas plus certaine. Régnera-t-il seulement quarante ans, ou autant d'années qu'il y a de jours en l'an, ou sept mille ans, ou autant de temps qu'il y en a d'écoulé depuis le commencement du monde, ou régnera-t-il éternellement? C'est sur quoi leurs docteurs ne sont pas d'accord entre eux [1].

Pour concilier les prophéties qui leur paroissent opposées, quelques-uns [2] ont imaginé deux Messies, qui doivent se succéder l'un à l'autre : l'un dans l'humiliation et dans la pauvreté; et l'autre dans la gloire et dans l'abondance : l'un et l'autre simples hommes; le dernier devant même avoir des enfans et des héritiers. Le premier doit sortir de la race de Joseph et de la tribu d'Ephraïm. Il aura pour père Huziel, et sera appelé Néhémie. Il paroîtra à la tête d'une armée composée des tribus d'Ephraïm, de Manassé, de Benjamin, et d'une partie de celle de Gad. Il fera la guerre aux Iduméens. C'est ainsi qu'ils appellent ordinairement les Romains et les chrétiens [3]. Il remportera sur eux d'insignes victoires, fera périr un grand nombre d'hommes, renversera l'empire romain, et ramenera les Juifs comme en triomphe à Jérusalem.

Armillus, que les chrétiens nomment Antechrist, naîtra de son temps d'une pièce de marbre, où Dieu l'avoit créé et enfermé dès le commencement. Néhémie attaquera Armillus, mettra en fuite son armée, la passera au fil de l'épée, et fera le général prisonnier. Mais Armillus se sauvera

[1] Basnage, Hist. des Juifs, l. VI. c. 25. art. 3. nouv. édit. — [2] *Aben-hezra in ps.* LXXIX. 18. *Vide Muis in eund. psalm.* — [3] *Hieronym. in Isai.* XXII.

de ses mains, remettra une nouvelle armée sur pied, et fera la guerre à Néhémie. Dans le combat, Armillus aura tout l'avantage. Néhémie y mourra, sans que son ennemi s'en aperçoive. Les anges se saisiront du corps mort, et le cacheront avec ceux des anciens patriarches.

Alors les enfans d'Israël tomberont dans une étrange consternation. Ils seront obligés de se sauver dans le désert, où ils demeureront cachés pendant quarante-cinq ans. Après ce temps, l'archange saint Michel sonnera de la trompette, et on verra paroître le second Messie, qui sera de la race de David. Il viendra accompagné du prophète Elie, et tous les Juifs du monde le reconnoîtront pour leur roi et leur libérateur. Armillus marchera contre lui avec son armée; mais Dieu fera pleuvoir sur les troupes de cet ennemi le soufre et le feu du ciel, et il l'exterminera entièrement. Alors le second Messie, né de la race de David, rendra la vie au premier sorti d'Ephraïm. Il rassemblera tout Israël, et ressuscitera ceux qui sont morts; il rebâtira le temple de Jérusalem sur le modèle qui fut montré à Ezéchiel; il dissipera et fera périr tous ceux qui voudront s'opposer à lui, et établira son empire sur toute la terre. Il épousera une reine, et aura plusieurs femmes, d'où naîtront des enfans qui lui succéderont après sa mort, car il mourra comme un autre homme[1].

Autres rêveries des rabbins sur les circonstances de la venue du Messie.

Ce n'est là qu'une petite partie des rêveries et des impertinences que les Hébreux débitent sur le Messie et sur les circonstances de sa venue. Ils tiennent[2] que l'avénement du Messie sera précédé de dix miracles éclatans, qui ne laisseront aucun doute sur sa venue à ceux qui l'attendent. Le premier miracle est que Dieu suscitera trois rois qui, sous une apparence trompeuse de piété, tâcheront de séduire les peuples, et dont la domination sera si cruelle et si insupportable, que tous les justes seront obligés de se sauver dans les déserts, et de se cacher dans les rochers. Alors Israël n'aura ni roi, ni prince, ni chef, ni pasteur, ni docteur, ni synagogue. On verra dans ce temps-là des hommes noirs, qui viendront de l'extrémité du monde, ayant deux têtes et sept yeux étincelans, et d'un regard si terrible que les plus intrépides n'oseront paroître en leur présence. Dieu ne permettra pas que ces trois rois règnent plus de trois

[1] *Vide Buxtorf. Synagog. Jud. cap.* 36. — [2] *Libel. Abkas Rochel, apud Buxtorf. ibid.*

mois. S'ils régnoient plus long-temps, nul ne pourroit résister à leur tyrannie.

Le second miracle consistera dans une chaleur insupportable, qui causera une infinité de fièvres, de pestes, de mortalités; mais cette ardeur, qui consummera tant de gentils, ne sera qu'une épreuve ou une médecine salutaire pour les justes d'Israël, et une assurance que le lever du soleil de justice est proche.

Le troisième miracle sera une rosée de sang, qui sera un poison mortel pour les chrétiens et pour les autres peuples de la terre. Ils en boiront comme d'une liqueur délicieuse, et ils en mourront tous. Les impies mêmes d'Israël voudront en goûter, et périront comme les autres.

Le quatrième miracle sera une autre rosée dont boiront ceux qui sont médiocrement justes, et qui, ayant goûté de la première, en étoient tombés malades. Cette seconde rosée les rétablira en santé.

Le cinquième miracle est que le soleil sera obscurci de si épaisses ténèbres que pendant trente jours il ne donnera aucune lumière. Alors plusieurs chrétiens, effrayés de ces prodiges, se convertiront au judaïsme.

Le sixième miracle est que Dieu permettra que l'empire romain [1] s'étende par toute la terre, et qu'en dernier lieu un prince violent et cruel règne pendant neuf mois. Alors s'élevera le Messie de la tribu de Joseph, lequel sera nommé Néhémie, et dont on a parlé. Il rassemblera auprès de lui tous les Israélites, et fera la guerre à l'empire romain; il fera mourir le tyran, et renversera cette monarchie.

Le septième miracle est un marbre formé dès le commencement du monde par la main de Dieu même, avec la figure d'une fille. Des hommes impies et brutaux s'approcheront de cette pierre, et y commettront une impudicité abominable, d'où naîtra Armillus, que les chrétiens appellent Antechrist. Il sera haut de dix aunes. L'espace d'un de ses yeux à l'autre sera d'un palme. Ses yeux, fort enfoncés dans la tête, seront rouges et enflammés. Ses cheveux seront roux comme l'or, et ses pieds verts. Il aura deux têtes. Les Romains le choisiront pour leur roi; les chrétiens lui rendront hommage, et lui présenteront le livre

[1] Il faut remarquer que les rabbins entendent par *empire romain*, . ‡ מלכות אדום, le christianisme; et par *romains* les chrétiens. Ceci se voit dans une foule de passages de leurs livres, cités par Buxtorf dans son *Lexicon talmudicum*, article אדום. (Drach.)

de leur loi. Il enverra aux Israélites l'ordre de faire la même chose; mais Néhémie, fils d'Uziel, marchera contre lui avec une armée de trois cent mille hommes d'Ephraïm; il lui livrera la bataille, et y mourra, non par la main des hommes, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus. Armillus s'avancera vers l'Egypte, la subjuguera, et entreprendra d'assujettir aussi Jérusalem.

Le huitième miracle est que l'archange saint Michel sonnera de la trompette; et tout d'un coup on verra paroître le vrai Messie, fils de David, accompagné d'Elie. Il se manifestera aux bons Israélites qui se seront retirés dans le désert; il les rassemblera avec tout ce qu'il y aura de Juifs dans toutes les parties du monde, et les amenera à Jérusalem. Armillus viendra les y attaquer; mais son armée périra par le feu du ciel, ainsi qu'on l'a déjà dit.

Le neuvième miracle est que l'archange saint Michel sonnera une seconde fois de la trompette; et à ce bruit tous les tombeaux qui sont à Jérusalem s'ouvriront, et tous les morts qui y sont ressusciteront. Le prophète Elie rendra la vie en particulier au bon Néhémie, fils d'Uziel; et tous les rois du monde rameneront à Jérusalem, comme en triomphe, sur des chariots et sur des litières, tous les Juifs qui se trouveront encore dans leurs états.

Enfin le dixième miracle se fera au troisième son de la trompette de l'archange saint Michel. Alors le Seigneur fera entrer les enfans d'Israël dans le paradis, où ils seront comblés de toutes sortes de biens et de plaisirs, pendant que toute la terre sera enflammée et consumée par le feu; en sorte qu'il ne restera rien pour la nourriture des autres nations.

Le repas que le Messie, fils de David, doit donner à son peuple rassemblé dans la terre de Chanaan est une agréable chimère. On y servira les plus grands animaux, les plus grands poissons et les plus grands oiseaux qui aient jamais été créés, et le vin le plus exquis qui ait jamais été fait : c'est celui qu'Adam même fit dans le paradis terrestre, et qui se conserve dans ses celliers. On tuera le bœuf *Béhémoth*, qui est d'une grosseur si prodigieuse qu'il mange chaque jour le foin de mille montagnes. Il ne sort point de sa place, et l'herbe qu'il a mangée le jour recroît toutes les nuits, pour lui fournir toujours de quoi brouter. La femelle de ce bœuf fut tuée au commencement du monde, de peur que cette espèce ne se multipliât; mais Dieu ne la sala pas, parce que

la viande salée n'est pas assez délicate pour un si somptueux repas. Les Juifs sont si entêtés de ces rêveries que plusieurs d'entre eux jurent sur leur part du bœuf *Béhémoth*, comme quelques chrétiens sur leur part du paradis.

On y servira aussi le poisson *Léviathan*, dont la grandeur est si prodigieuse qu'il avale tout d'un coup un autre poisson qui a trois cents lieues de long. Toute la masse des eaux de l'Océan est portée sur le Léviathan. Dieu en avoit créé deux au commencement, un mâle et une femelle; mais de peur qu'ils ne renversassent la terre, et qu'ils ne remplissent le monde de leurs semblables, Dieu tua la femelle, et la sala pour le festin dont il s'agit. Enfin l'oiseau qui doit être tué pour les Israélites s'appelle *Bar-youhhné*, בר יוכני. On peut juger de sa grosseur démesurée par l'histoire qu'on en raconte. Un jour un œuf pouri tombant de son nid, renversa et brisa trois cents cèdres des plus hauts du Liban; et l'œuf s'étant enfin cassé par le poids de sa chute, renversa soixante gros villages, les inonda et les emporta comme par un déluge. Lorsque cet oiseau étend ses ailes, il offusque l'air et le soleil. Nous ne finirions point si nous voulions rapporter tout ce qu'ils feignent du règne de leur prétendu Messie : en voilà plus qu'il n'en faut pour en faire voir le ridicule.

L'antiquité de ces traditions, toutes chimériques qu'elles paroissent, se remarque dans l'Evangile même. Les Juifs ne sont ridicules qu'en ce qu'ils prennent à la lettre ce que leurs ancêtres entendoient dans un autre sens. Dès avant Jésus-Christ, on exprimoit le bonheur de la vie future et du règne du Messie sous l'emblème d'un festin où l'on devoit goûter toutes les délices de la bonne chère, toute la joie et tous les plaisirs imaginables. Le Sauveur même, pour se proportionner au goût des Hébreux, compare son règne à un grand festin [1]. Il fait souvent allusion à ces noces, à ces repas que son père éternel doit faire à ses élus. Il ne détruit pas cette idée des Juifs; il la rectifie, et tâche de la spiritualiser. Il attaque surtout une erreur qui étoit dans l'esprit du peuple, qui excluoit du royaume de Dieu et du festin du Messie tous ceux qui n'étoient pas Juifs. Jésus-Christ les avertit qu'il viendra une infinité d'étrangers de toutes les parties du monde, qui entreront dans la salle du festin, et qui s'assiéront à table avec Abraham, Isaac et

[1] Voyez *Matt.* VIII. 11. 12. XXII. 2, *Luc.* XIV. 16, *Apoc.* XIX. 9.

Jacob. Il ajoute une chose bien plus terrible, c'est que les enfans même du royaume, et ceux qui avoient été invités les premiers, seront exclus du banquet, et demeureront dehors, dans le désespoir, dans l'obscurité, et exposés au froid de la nuit.

On voit dans la parabole des dix vierges [1], qu'elles attendoient l'Epoux ou le Messie pendant la nuit. Saint Jérôme [2] dit que c'est la tradition constante des Juifs; et il pense que de là est venue parmi les chrétiens la coutume, dès le temps des apôtres, d'attendre dans l'église, la veille de Pâque, jusqu'à minuit, parce qu'on croyoit qu'à la fin des siècles le Seigneur viendroit au milieu de la nuit. Cette ancienne persuasion se remarque aussi dans saint Jean Chrysostome et dans Euthyme [3]. Les chrétiens l'expliquoient du second avénement du Messie, et les Juifs l'entendoient de son premier avénement.

Systèmes insoutenables, par lesquels les Juifs prétendent éluder l'argument qui se tire de la prophétie des septante semaines.

On a vu ci-devant un système historique, imaginé par quelques rabbins, pour concilier les contrariétés prétendues qui se trouvent dans les prophètes. En voici un autre inventé et suivi par plusieurs autres docteurs juifs, pour expliquer les septante semaines de Daniel [4], après lesquelles le Messie devoit paroitre. Ils commencent à compter les septante semaines à la ruine du temple de Jérusalem par les Chaldéens; et depuis ce malheur ils mettent quatre cent quatre-vingt-dix ans jusqu'à la ruine de Jérusalem par Titus [5]. Ils supposent deux oints ou deux messies, dont le premier, qui étoit Cyrus, parut à la septième semaine; Agrippa II, qui étoit l'autre, fut tué au dernier siége de Jérusalem; après quoi le *commandant*, c'est-à-dire Titus, détruisit la ville sainte, dont la désolation doit durer, selon eux, jusqu'à la guerre de Gog et de Magog, dans laquelle tous les ennemis de la nation seront exterminés par le Messie. C'est ainsi que raisonnent Salomon Yarhhi et Abarbanel, suivis des principaux rabbins. D'autres soutiennent que le premier oint étoit le grand-prêtre Josué, qui vivoit du temps d'Esdras; d'autres que c'étoit Zorobabel ou Néhémie.

Mais ces systèmes, de quelque manière qu'on les prenne, sont insoutenables. 1°. Le commencement des septante semaines se prend de l'édit [6] qui permet le rétablissement de

[1] *Matt.* XXV. 1. *et seqq.* — [2] *Hieronym. in Matt.* XXV. 6. — [3] *Ibid.* — [4] *Dan.* IX. 24. *et seqq.* — [5] Voyez Basnage, Hist. des Juifs, liv. VI. ch. 22. — [6] *Dan.* IX. 25. *Ab exitu sermonis ut iterum ædificetur Jerusalem, usque ad Christum ducem, hebdomades septem, etc.*

Jérusalem, et non du temps de sa destruction. 2° Les Juifs abrégent malicieusement la monarchie des Perses, en n'y reconnoissant que quatre rois, au lieu qu'il est certain qu'il y en a eu au moins treize[1]. 3° Il est faux qu'Agrippa II ait été tué à Rome avec son fils Monbajus, l'année de la prise de Jérusalem par Titus, ainsi que le prétendent les Juifs, puisque cet Agrippa n'eut jamais d'enfans, et qu'on a des preuves incontestables par les médailles qu'il vivoit encore l'an quatorze de Domitien, long-temps après la prise de Jérusalem.

Doutes frivoles et vaines objections des Juifs sur la divinité du Messie. Leurs pères en doutoient-ils?

La qualité de *Dieu* que nous donnons au Messie, est une des choses qui scandalisent le plus les Juifs. Ils disent que reconnoître un homme-dieu, c'est se forger un monstre, un centaure, un composé de deux natures inalliables[2]; que les prophètes bien loin d'enseigner que le Messie soit homme-dieu, distinguent expressément entre Dieu et le Messie. L'un est le maître, et l'autre le serviteur. Le Messie est appelé *David*, et en même temps *serviteur*. Foibles raisons. Le Messie a pu être désigné sous le nom de *David*, parce que David étoit la figure du Messie, et que le nom de David signifie en hébreu *bien-aimé*, ce qui est un des principaux caractères du Messie. Dieu est distingué de David, et si l'on veut, même du Messie. Cela n'est point contraire à notre foi. Jésus-Christ étant dieu et homme, est en même temps égal et consubstantiel à son père selon sa divinité, et serviteur de Dieu son père selon son humanité : lui-même atteste ces deux vérités. D'ailleurs peut-on marquer d'une manière plus distincte la divinité du Messie, que ne le fait Isaïe, lorsqu'il dit : *L'enfant qui nous est né, sera appelé Admirable, Conseiller,* Dieu, *Fort, Père de l'éternité, Prince de la paix*[3]; et lorsqu'il annonce que cet enfant sera aussi désigné sous le nom d'Emmanuel[4], c'est-à-dire Dieu avec nous? Jérémie ne prédit-il pas aussi que le Messie sera appelé *le Seigneur* (à la lettre, Jéhova) *qui est notre justice*[5]? Ce nom ineffable peut-il être donné à un autre qu'à Dieu? N'est-il pas dit aussi : *Votre trône, ó* Dieu! *sera un trône éternel.... O* Dieu! *votre Dieu vous a oint d'une huile de joie d'une*

[1] Cyrus, Cambyse, Smerdis le Mage, Darius fils d'Hystaspe, Xerxès, Ataxerxès Longuemain, Xerxès second, Sogdien, Darius Nothus, Artaxerxès Mnémon, Artaxerxès Ochus, Arsès. Darius Codoman. — [2] *Judæi Lusitani quæstione* 23. *ad Christianos, quæst.* 1. 1. 4. — [3] *Isai.* IX. 6. — [4] *Isai.* VII. 14. — [5] *Jerem.* XXIII. 6. XXXIII. 26. *Dominus justus noster.* (Hebr. *Jehova justitia nostra.*)

manière plus excellente que tous ceux qui participent à votre gloire[1] ? Si le Messie ne devoit pas être dieu, Dieu pourroit-il lui dire : *Vous êtes mon fils ; je vous ai engendré aujourd'hui*[2] ? Et David diroit-il : *Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Asseyez-vous à ma droite*[3] ?

Cependant plusieurs pensent que les Juifs mêmes du temps de Jésus-Christ ne comprenoient pas que le Messie dût être Dieu. Les prophéties sont claires ; mais on suppose que la prévention les avoit obscurcies. Jésus-Christ même par ménagement ne découvroit pas clairement sa divinité aux Juifs ; il vouloit, dit saint Jean Chrysostome[4], les accoutumer insensiblement à croire un mystère si fort élevé au-dessus de la raison. S'il les convainc par l'oracle de David[5], ils demeurent dans le silence, et ne savent que répondre, mais la prévention reste toujours ; on ne reconnoit pas une vérité qu'on n'ose nier. Si Jésus-Christ prend l'autorité d'un dieu en pardonnant les péchés[6], cette action soulève la plupart de ceux qui en sont témoins. Les miracles les plus évidens ne peuvent persuader au commun des Juifs la divinité de Jésus-Christ ; et lorsque, devant le tribunal du souverain sacrificateur, il avoue qu'il est dieu[7], la grand-prêtre déchire sa robe, comme ayant entendu un blasphème. Les apôtres mêmes lorsqu'il leur demande ce que le peuple pense de lui, répondent que les uns le prennent pour Elie, les autres pour Jérémie, ou pour quelque autre prophète. Il faut une révélation à saint Pierre, pour lui faire connoître que Jésus-Christ est le Christ fils du Dieu vivant[8].

Mais quoique la plupart des Juifs ne connussent pas d'une manière distincte toutes les qualités que devoit avoir le Messie, cependant on ne peut pas dire qu'ils n'eussent aucune idée de sa divinité. Après les prophéties qu'on vient de rapporter, les docteurs de la nation ne pouvoient douter que le Messie ne dût être dieu ; et on peut croire que le peuple même le concevoit, mais d'une manière plus confuse et plus enveloppée. Remarquez que la grande répugnance qu'ils avoient à donner à Jésus-Christ la qualité de Dieu, étoit

[1] *Psalm.* XLIV. 7. 8. — [2] *Psalm.* II. 7. — [3] *Psalm.* CIX. 1. — [4] *Chrysost. in Matt.* L'auteur de l'ouvrage imparfait sur saint Matthieu, dit au contraire que saint Matthieu n'a pas jugé à propos au commencement de son évangile de parler de la divinité de Jésus-Christ, parce qu'il écrivoit pour les Juifs, qui étoient bien persuadés de la divinité du Messie. *Homil.* I. *initio.* — [5] *Matt.* XXII. 42. *et seqq. Psal.* CIX. 1. — [6] *Luc.* VII. 48. 49. — [7] *Matt.* XXVI. 64. 65. — [8] *Matt.* XVI. 13. 16.

fondée sur ce que la plupart ne le reconnoissoient pas pour le Messie, mais pour un homme semblable aux autres, ou tout au plus pour un prophète. Voilà pourquoi ils se scandalisoient quand ils lui voyoient remettre les péchés, et s'attribuer le nom de Dieu. Mais ceux qui le reconnoissoient pour vrai Messie, ne formoient aucun doute sur sa divinité. Les apôtres n'auroient pas tant insisté sur cela, s'ils n'en avoient été bien persuadés, et s'ils n'avoient cru que la qualité de Dieu étoit essentielle au Messie. Marie, sœur de Lazare, reconnoît que Jésus-Christ est tout-puissant, et qu'il est le fils du Dieu vivant qui a paru dans le monde[1]. Le centenier voyant les prodiges qui arrivèrent à la mort de Jésus-Christ, rend témoignage à sa divinité[2]. Saint Pierre s'élève au-dessus des sentimens du commun des Juifs, et déclare nettement que Jésus-Christ est le Christ fils du Dieu vivant[3]. Saint Thomas, après avoir touché les plaies des mains et du côté de Jésus-Christ ressuscité, s'écrie : *Vous êtes mon seigneur et mon dieu*[4]. Saint Jean, dès le commencement de son évangile, établit cette grande vérité; et dans toute la suite il continue de la prouver et de la relever. Saint Paul la met dans son jour, ou la suppose dans toutes ses Epîtres. Tout le Nouveau Testament est plein de preuves de la divinité du Fils de Dieu. Pourquoi tant insister sur une chose qui n'étoit propre qu'à former de nouvelles difficultés, s'ils ne l'avoient pas crue nécessaire? Jésus-Christ n'en parle pas à la vérité avec affectation, et à chaque pas; mais souvent il y revient, il la prouve, il l'inculque. On ne peut donc pas dire que les Juifs anciens, ni même ceux du temps de Jésus-Christ, n'aient pas cru la divinité du Messie. Ils la croyoient indubitablement; et ce n'est que par jalousie, que les Juifs modernes nous contestent cette vérité.

Variations des Juifs : embarras et contradictions dans lesquels ils se jettent.

Car il faut l'avouer de bonne foi, la religion et la croyance des Juifs a changé, à mesure qu'elle s'est éloignée de sa source; les disciples se sont écartés des routes de leurs pères. Quelque attaché que ce peuple paroisse à ses anciennes pratiques et à ses préjugés, quelque respect qu'il témoigne pour ses traditions, on peut le convaincre de s'en être souvent éloigné, et en des choses de la dernière importance. Le même principe d'entêtement et d'opinâtreté qui les retient

[1] *Joan.* XI. 21. 27. — [2] *Matt.* XXVII. 54. — [3] *Matt.* XVI. 16. — [4] *Joan.* XX. 28.

aujourd'hui attachés à leurs préjugés, les a engagés à s'en séparer autrefois pour s'opposer au christianisme. Prévenus de l'idée que Jésus-Christ étoit un séducteur, et que sa religion étoit une secte qui détruisoit le fondement de la loi, ils ont mis tout en œuvre pour renverser cette religion, et pour décréditer celui qui en étoit le chef. Une passion en a surmonté un autre ; et réunissant leurs forces pour se maintenir contre la vérité, ils n'ont pas fait attention qu'ils se détruisoient, et qu'ils perdoient leur autorité par leurs variations et leurs inconstances.

Les prophètes avoient caractérisé le Messie par des traits remarquables et univoques. Les anciens Juifs ne doutoient point que ce ne fût là son vrai portrait. Plusieurs avoient reconnu ces traits divins dans la personne de Jésus-Christ. Mais les modernes intéressés à le nier, se sont écartés, et des prophètes et de leurs ancêtres. S'ils conviennent que les anciens oracles regardent le Messie, les uns disent : Le Messie est déjà venu ; il est mort il y a long-temps ; c'étoit Ezéchias. Les autres disent : Il est venu ; mais il est inconnu, et caché au milieu de la foule. D'autres : Il viendra si Israël observe jamais le sabbat comme il faut. Il viendra dans le sixième millénaire. D'autres, sans fixer aucun temps, disent : Il viendra quelque jour, tôt ou tard ; s'il diffère, ne désespérez point de sa venue, car assurément il viendra. D'autres soutiennent que les prophéties qui nous désignent le Messie, sont mêlées avec d'autres qui regardent des événemens particuliers, et qu'il n'est pas possible de les distinguer ; qu'on n'a sur cela rien d'assuré dans la tradition des anciens, qu'en vain on leur oppose les prophéties ; qu'il faut fixer premièrement leur vrai et unique sens.

Ils avouent que tous les temps marqués pour la venue du Messie, sont passés : cependant ils l'attendent encore, et sa venue est un des articles fondamentaux de leur croyance. Ils prient Dieu plusieurs fois le jour de hâter sa venue, et de l'envoyer de leur temps. Ils croient qu'il n'est différé que par leurs péchés, et que les promesses de sa venue sont conditionnelles. Mais quand espèrent-ils voir le monde exempt de péchés? Si jusqu'ici on n'a pu observer comme il faut un seul jour de sabbat, croient-ils qu'on l'observera mieux dans la suite? Comment tout cela s'accorde-t-il avec ce qu'ils enseignent des temps du Messie[1], qu'alors les sages mour-

[1] *Vide Gemarr. tract. Sota, fol.* et Basnage, Hist. des Juifs, l. VI. c. 26, art. 3.

ront ; que la loi sera oubliée de ceux mêmes qui l'enseignent ; que l'impudence des hommes s'augmentera ; que le pain et le vin seront chers (à cause de la gourmandise, dit la Glose) ; que le royaume se remplira de *minim*[1], et qu'on ne s'y opposera point, que le temple sera changé en un lieu de débauche? Comment accorder ces idées de désordres et de corruption, avec la piété, l'observance des lois, et la pénitence, sans quoi le Messie ne viendra point, selon eux?

Eux qui ne peuvent souffrir le scandale de la croix de Jésus-Christ, et celui de ses souffrances et de ses humiliations, ne nous disent-ils pas que du temps du Messie, il y aura de si grands malheurs que le rabbin Ula s'écria : *Ah! qu'il vienne, mais que je ne le voie pas?* car en fuyant le lion, on tombe entre les pates de l'ours ; on est piqué par un serpent. S'il doit être si glorieux, comment le font-ils monter sur un âne ; et pourquoi disent-ils qu'il sera lépreux? Si son règne doit être florissant, pourquoi des guerres, des maladies, des pestes, des mortalités? pourquoi ces dix miracles qui doivent paroître avant sa venue, dont la plupart sont funestes et dangereux? Il n'entra que deux hommes dans la terre de Chanaan, de six cent mille qui étoient sortis de l'Egypte : il en sera de même au temps du Messie, dit le rabbin Rabba. Est-ce là un temps à souhaiter pour Israël?

D'autre part, ils promettent au Messie des victoires, une prospérité éclatante, l'immortalité, ou du moins un règne très-long et très-heureux ; ils lui attribuent sept noms glorieux, *l'Eternel, notre Justice, le Germe, la Splendeur, le Consolateur, Eli, Schilo.* Et en même temps ils suppriment les noms d'*Emmanuel*, de *Juste*, de *Dieu*, d'*Admirable*, de *Conseiller*, de *Père du siècle futur*, de *Prêtre éternel*, et tant d'autres que l'Ecriture lui donne. Comment concilier tant de contradictions dans leurs principes? Comment les accorder et les réunir dans un simple homme comme doit être le Messie, selon leur attente?

Rien n'est plus distinctement marqué dans les Ecritures, que la conversion des gentils à la venue du Messie : d'où

[1] Glose de Salomon Yarhhi : « Le royaume qui étend son pouvoir sur la majeure partie du monde suivra l'erreur de *Jésus*, dont les disciples sont appelés *minim.* » Ce passage est omis dans plusieurs éditions du Talmud, dans lesquelles on a laissé un espace en blanc. Voyez sur ces sortes de suppressions la note de la page 300 de ma *Deuxième Lettre aux Israélites.* (Drach.)

vient qu'il est nommé par Aggée, *le Désiré de toutes les nations* [1]; et par Jacob, *l'Espérance des nations* [2]. Mais la haine et la jalousie des Juifs leur a fait imaginer un Messie exterminateur de toutes les nations; qui ne borne sa mission qu'à procurer le bonheur des seuls Juifs, au rétablissement du règne de Juda, à la réédification de Jérusalem et du temple, à la prospérité sensible et temporelle des Juifs, à l'exclusion de tous les gentils. Alors, disent-ils, le Messie rassemblera les Hébreux de tous les endroits du monde où ils sont dispersés. Il ressuscitera leurs morts; il rebâtira le temple, suivant le modèle qu'en a donné Ezéchiel [3]. L'empire d'Israël sera étendu d'une mer à l'autre, et jusqu'à l'extrémité du monde. Le Messie fera périr tous les ennemis d'Israël, et nommément les chrétiens. Il rebâtira la ville de Jérusalem avec des pierres précieuses; il n'y aura ni plaie ni maladie; les Israélites vivront aussi long-temps qu'un chêne ou un autre arbre, c'est-à-dire, au moins quelques centaines d'années, comme avant le déluge; en sorte qu'un homme qui mourra à cent ans, sera pleuré comme ayant été enlevé dans sa plus tendre jeunesse; ils appliquent à cela ce passage d'Isaïe: *Puer centum annorum morietur, et peccator centum annorum maledictus erit; secundùm enim dies ligni erunt dies populi mei* [4]. Dieu se fera voir face à face à son peuple, et il lui ôtera du cœur le penchant au mal, les mauvaises inclinations naturelles, la cupidité. Tout cela, comme on voit, est uniquement en faveur des Hébreux, et nullement en faveur des gentils.

Réfutation du système du rabbin Abarbanel.

Abarbanel [5] nous donne dix caractères du Messie, qui quoique mieux imaginés que ceux des autres rabbins, laissent pourtant beaucoup à souhaiter. On y voit toujours l'esprit de fiction, et l'entêtement presque inséparable de la personne d'un Juif. Le premier de ces caractères est, qu'il sera de la race d'Isaïe, et de la maison de David. 2°. Il rétablira la prophétie qui a cessé dans Israël depuis la destruction du second temple par les Romains. 3°. Il doit être le plus sage de tous les hommes. 4°. Il sera modéré, et maître de ses passions. 5°. Roi juste, qui doit s'attirer l'admiration et l'amour de ses peuples. 6°. Il fera de fréquens miracles; il tuera du souffle de sa bouche; les serpens, les lions, le

[1] *Agg.* II. 8. — [2] *Genes.* XLIX. 10. — [3] *Ezech.* XLI. *et seqq.* — [4] *Isai.* LXV. 20. 22. — [5] *Abravan. in Isai.* LIII. *et Joan. Frischmut. Dissertationes duæ de caracterib. Messiæ. Item,* Basnage, Hist. des Juifs, liv. VI. ch. 26. n. 12.

feu du ciel seront les exécuteurs de sa vengeance. 7°. La paix sera si profonde sur toute la terre, que tous les jours seront comme autant de jours de sabbat. 8°. Les nations infidèles et les rois se soumettront à son empire. 9°. Les dix tribus reviendront de leur dispersion, et se rassembleront au temps du Messie. 10°. Pour faciliter leur retour, il séparera les eaux de l'Euphrate, comme Moïse sépara celles de la mer Rouge.

Cette dernière promesse est fondée sur quelques expressions des prophètes qui, en parlant du retour des Hébreux de la captivité de Babylone, ont dit dans un sens figuré que le Seigneur leur ouvriroit un passage au travers de l'Euphrate [1]; chose qui n'a jamais été accomplie à la lettre, et dont on n'a pas même dû attendre l'exécution littérale. De plus, qui a assuré à Abarbanel que les dix tribus sont encore au-delà de l'Euphrate? En quel pays, en quel royaume sont-elles cachées? Nous croyons avoir prouvé démonstrativement [2], qu'elles revinrent avec celles de Juda et de Benjamin, non dans un même temps ni toutes à la fois, mais à diverses reprises; et que s'il reste encore quelques Israélites au-delà de l'Euphrate, ce ne sont pas certainement les dix tribus [3].

Enfin quel garant nous cite ce rabbin pour prédire si précisément l'état du règne temporel de son prétendu Messie? Il est fort aisé de décider quand on parle d'un temps très-éloigné, inconnu, et dont on ne peut nous dire des nouvelles. Les applications que les Juifs font des prophéties au règne du Messie sur la terre, leur sont contestées par les chrétiens : ils n'ont pas droit de supposer sans preuve, ce qui est en question entre nous et eux. Mais dans l'application que nous en faisons au règne spirituel de Jésus-Christ, nous n'avançons que des choses incontestables. Leurs pères et leurs anciens docteurs reconnoissoient que les prophéties que nous appliquons à Jésus-Christ, conviennent au Messie; les Juifs avouent que Jésus-Christ a paru; et s'ils étoient de bonne foi, ils ne pourroient refuser de reconnoître nos Evangiles, au moins comme des histoires authentiques. Or, pour prouver ce que nous prétendons, nous ne leur demandons d'abord rien de plus : qu'ils

[1] *Isai.* XI. 15. 16. XLIV. 27. L. 2. — [2] Dissertation sur le retour des dix tribus, à la tête du livre d'Ezéchiel, tom. XV. — [3] Dissertation sur le pays où les dix tribus furent transférés. (Elle est à la tête des deux derniers livres des Rois, tom. VI.)

lisent seulement sans préjugé l'histoire de Jésus-Christ; ils le reconnoîtront bientôt pour l'attente d'Israël.

Fansses vies de Jésus fabriquées par les Juifs, et remplies d'absurdités ridicules et monstrueuses.

Mais non-seulement ils n'ont pas cette équité pour nos écrivains; ils ont même eu l'injustice et la mauvaise foi de forger des histoires monstrueuses de la vie de notre Seigneur. Les pères [1] nous apprennent que dès le commencement du christianisme, ils envoyèrent partout pour le décrier, et pour faire croire que ses disciples étoient des imposteurs qui, après l'avoir dérobé dans le tombeau, avoient publié qu'il étoit ressuscité. Depuis ce temps ils ont osé écrire [2] qu'un nommé *Pandéra*, demeurant à Bethléhem, étoit devenu amoureux d'une jeune coiffeuse qui avoit été mariée à Jochanan. Il la séduisit et en eut un fils, qui fut nommé *Yéschua*, ou Jésus. Le père de l'enfant fut obligé de s'enfuir, et de se retirer à Babylone. Le jeune Jésus étant envoyé aux écoles, eut l'insolence de lever la tête, et de se découvrir devant les sacrificateurs, au lieu de paroître devant eux la tête voilée, et le visage couvert, comme c'étoit la coutume. Cette hardiesse donna lieu d'examiner sa naissance, qui fut trouvée impure.

Etant allé à Jérusalem, il résolut d'enlever le nom de Dieu, Jehovah. Il entra dans l'intérieur du temple, et se fit une ouverture à la cuisse, où il cacha ce nom sacré sous sa peau. Par cet artifice, il se garantit de deux lions d'airain qu'on avoit formés par art magique, et qu'on avoit placés aux deux côtés de la porte du temple, pour en garder l'entrée, et pour empêcher l'enlèvement du nom de Dieu. Ces deux lions rugissoient avec tant de force, qu'ils faisoient perdre la mémoire à ceux qui les entendoient. Jésus trompa leur vigilance par l'artifice qu'on vient de dire. Il vint d'abord à Bethléhem, lieu de sa naissance, où il ressuscita un mort, et guérit un lépreux. Les peuples attirés par le bruit de ces miracles, le conduisirent à Jérusalem comme en triomphe, monté sur un âne.

La reine Hélène, et son fils Mombas ou Hyrcan, régnoient alors à Jérusalem. Jésus accusé par les prêtres, fut obligé de paroître devant la reine. Mais il sut la gagner par de nouveaux miracles. Les sacrificateurs étonnés, s'assemblèrent pour délibérer sur les moyens de le prendre. Un d'eux nommé Juda, s'offrit d'en venir à bout, pourvu qu'on

[1] *Euseb, in Isai.* XVIII. 1. *Hieron. Ibid. OEcumen. in epist. ad Rom.* —
[2] *Toledot Yeschu*, publié par Vagenseil, tom. II. de son ouvrage intitulé, *Tela Ignea, etc.*

lui permît d'apprendre le nom de JEHOVAH, et qu'on se chargeât du péché qu'il y avoit dans cette action. Il l'apprit, et vint attaquer Jésus. Ils s'élevèrent tous deux en l'air en prononçant ce nom. Juda s'efforça inutilement de faire tomber son adversaire. Il ne peut y réussir qu'après avoir fait de l'eau sur lui. Alors ils tombèrent l'un et l'autre, parce qu'ils étoient souillés. Jésus courut se laver promptement dans le Jourdain, et refit de nouveaux miracles. Juda ne pouvant le surmonter par là, se rangea au nombre de ses disciples, apprit ses démarches, et les révela aux sages. Un jour comme Jésus devoit venir au temple, on l'arrêta avec plusieurs de ses disciples. Il fut attaché à la colonne de marbre qui étoit dans la ville; il y fut fouetté, et ensuite couronné d'épines, et abreuvé de vinaigre, parce qu'il avoit soif; enfin le sanhédrin l'ayant condamné à mort, il fut lapidé.

On voulut ensuite le pendre au bois, suivant la coutume; mais le bois se rompit, parce que Jésus prévoyant le genre de sa mort, l'avoit enchanté par le nom de JEHOVAH. Juda rendit cette précaution inutile, en tirant de son jardin un grand chou, auquel on l'attacha. Juda craignant que ses disciples ne l'enlevassent, et ne publiassent qu'il étoit ressuscité, l'enleva lui-même du tombeau, et l'enterra dans le lit d'un ruisseau, dont il avoit détourné l'eau, jusqu'à ce que la fosse fût faite et remplie. Cependant comme on ne le trouvoit pas dans son sépulcre, on publia qu'il étoit ressuscité. La reine Hélène le crut, et déclara qu'il étoit Fils de Dieu; mais Juda, pour confondre ses sectateurs, produisit le corps mort; on l'attacha à la queue d'un cheval, et on le traîna jusque devant le palais de la reine; on lui arracha les cheveux; c'est pourquoi les moines se rasent; et les Nazaréens furent si irrités de cette ignominie, qu'ils firent un schisme avec les Juifs.

Cette ridicule histoire est racontée dans un livre qui a pour titre, *Sepher Tholedoth Yeschu*, ספר תולדת ישו, et qui fut publié par Vagenseil dans le deuxième volume de son livre *Tela ignea Satanæ*. Ce titre hébreu qui signifie *Liber generationis Jesu*, est imité du titre de l'évangile de saint Matthieu : *Liber generationis Jesu Christi*, Livre de la généalogie de Jésus-Christ. L'auteur donne pour roi et pour reine à Jérusalem du temps de Jésus-Christ, *Hélène et Mombas*, qui n'ont jamais existé. On voit bien qu'il y a eu quelque notion confuse d'Hélène, reine des Adiabéniens,

et d'Izates ou Monobase son fils, qui vinrent à Jérusalam quelque temps après la mort de notre Seigneur. Les Juifs font naître Jésus-Christ sous Alexandre Jannæus; et cette reine Hélène ne vint à Jérusalem que plus de cent cinquante ans après, sous l'empire de Claude.

Il y a un autre livre intitulé de même, *Tholedoth Yeschu*, publié par Huldric en 1705. Il suit de plus près l'Evangile; mais il commet des anachronismes et des fautes insoutenables. Il fait naître et mourir Jésus-Christ sous Hérode-le-Grand. Il veut que ce soit à ce prince qu'en ait porté les plaintes sur l'adultère de Panther et de Marie, mère de Jésus; et qu'en conséquence Hérode, irrité de la fuite de Panther, se soit transporté à Bethléhem, et en ait massacré tous les enfans. Il donne à Jésus pour précepteur Josué, fils de Pérahhia, qui avoit étudié sous Akiba. Or, ce dernier n'a vécu que sous Adrien, plus de cent ans après la mort de Jésus-Christ.

L'auteur qui prend le nom de Jonathan, contemporain de Jésus-Christ, et demeurant à Jérusalem, dit qu'Hérode-le-Grand consulta sur le fait de Jésus-Christ les sénateurs de Vorms, habitans, dit-il, dans la terre de Césarée. Quelle étrange ignorance! Il raconte qu'Hérode et son fils firent la guerre aux disciples de Jésus, qui s'étoient retirés dans un désert de Judée, où étoit le bourg d'Haï. Ils adoroient Jésus et son image, aussi bien que celle de Marie sa mère. Ces habitans demandèrent du secours au roi de Césarée contre Hérode le Fils. Qui est ce roi de Césarée du temps d'Hérode le fils? Est-ce quelque roi d'Allemagne ou de Palestine? Car l'histoire ne nous en apprend rien.

Les contrariétés qui se remarquent entre ces deux histoires de Jésus-Christ, composées par les Juifs, sont encore une preuve de leur fausseté; car celle de Vagenseil dit que l'impureté de la naissance de Jésus-Christ fut découverte par les prêtres; et celle d'Huldric dit que ce fut par Hérode, et ensuite par Akiba; lequel, à la faveur d'un serment frauduleux, et qui ne partoit pas du cœur, sut tirer ce secret de Marie, mère de Jésus. Huldric ajoute que Jésus fut rasé, après la révélation que fit Akiba de sa naissance; et qu'en dépit il se mit à enseigner une mauvaise doctrine. L'histoire de Vagenseil ne dit rient de cela; mais elle fait de Jésus un magicien, ou un homme qui faisoit des miracles par le nom de Dieu qu'il avoit volé. L'histoire d'Huldric raconte que le dessein étant pris de faire mourir Jésus,

on gagna son hôte, qui lui donna du vin mixtionné, par lequel il oublia le nom ineffable; sans quoi il n'auroit pu être pris. De plus on ordonna à Jérusalem un jeûne extraordinaire; on prit pour prétexte les guerres que les rois infidèles faisoient à Israël; mais le vrai motif étoit de demander à Dieu qu'il leur livrât Jésus. Jésus, avec ses disciples, ayant donc mangé le jour des propitiations, et bu le vin mixtionné, fut arrêté prisonnier. Mais le roi fit différer son supplice jusqu'à la fête de Pâque. En attendant, il envoya par toute la terre, afin que si quelqu'un vouloit défendre la cause de Jésus, il se présentât devant le conseil. Le sanhédrin de Vorms fut consulté, et il fut d'avis qu'il falloit renfermer Jésus, et le nourrir, au lieu de le condamner à mort [1]. Mais le roi rejeta cet avis, et Jésus fut attaché au bois. Tout le monde sait que quand Jésus-Christ fut pris, et condamné à mort, il n'y avoit point de roi à Jérusalem. Mais les Juifs n'y regardent pas de si près, quand il s'agit de décrier les chrétiens. L'autre histoire publiée par Vagenseil, fait prendre Jésus immédiatement après la fête de Pâque, par une troupe armée, qui lui tua une partie de ses disciples, et dissipa l'autre sur les montagnes; elle veut qu'ensuite le sanhédrin l'ait condamné à être lapidé, ainsi qu'il a été dit ci-devant.

Ce seroit perdre le temps que de s'amuser à relever ici les fautes de ces ridicules histoires. Ceux qui voudront en voir la réfutation peuvent consulter les auteurs qui les ont publiées, et lire ces histoires mêmes tout entières, ou simplement l'abrégé qu'en a donné M. Basnage [2], et la réfutation qu'il y a jointe. Nous nous contenterons de faire ici quelques réflexions générales sur l'idée que les Juifs se sont faite du Messsie, sur les caractères qu'ils lui donnent, et sur les calomnies qu'ils ont répandues contre Jésus-Christ. Il y a dans cela seul de quoi les convaincre d'endurcissement, d'infidélité, de mensonge.

Réflexions sur l'idée que les Juifs se sont formée du Messie, et sur la vaine résistan-

Si les caractères du Messie sont équivoques, et si le temps marqué pour sa venue est passé, comme ils en conviennent, quelle peut être aujourd'hui leur espérance? Si les promesses de sa venue sont conditionnelles, et dépendent de la fidélité du peuple et de sa pénitence, quelle assurance ont-

[1] Les gens du peuple de Worms et des environs ont moins d'aversion pour leurs juifs que pour ceux des autres contrées, *parce que*, disent-ils, *la synagogne de Worms n'a pas voté la mort de notre Seigneur*. (DRACH.) —
[2] Basnage, Hist. des Juifs, liv. VI. ch. 28.

ils qu'il viendra jamais? Ou leurs pères se sont trompés dans l'idée qu'ils ont eue du Messie, et dans l'application qu'ils lui ont faite des oracles des prophètes, ou les Juifs modernes se trompent dans les caractères qu'ils lui attribuent et dans l'idée qu'ils s'en forment. La variation et la diversité de sentimens dans un article de cette conséquence ne sont-elles pas des preuves de la réprobation et de l'aveuglement des Juifs? Ils ne savent ce qu'ils attendent. Eux ou leurs pères sont dans l'erreur. Si leurs principes sont vrais, plus de prophéties; et s'ils sont faux, Jésus-Christ est le Messie.

ce qu'ils opposent aux preuves qui leur démontrent que J.-C. est le Messie.

Deux sources de leur égarement: la malice et l'ignorance. On a vu des preuves de l'ignorance de leurs maîtres dans toute cette dissertation. Elle se découvre à chaque pas. Ils ne citent pas une circonstance, pas un article de l'histoire ancienne, qu'ils ne le gâtent, et que leur ignorance ne s'y trahisse. On a vu leur insigne malice et leur mauvaise foi dans les histoires qu'ils ont publiées de Jésus-Christ. Les hommes les plus grossiers ne sauroient être pris à des fourberies si évidentes, si leur cœur n'étoit encore plus corrompu que leur esprit n'est dépourvu de lumières. L'endurcissement et l'incrédulité sont les effets tout naturels de leur ignorance et de leur malice. Quel moyen de ramener des gens qui n'ont ni droiture, ni bonne foi, ni science? Comment les convaincre, puisque les preuves les plus claires ne les touchent point, et que les plus grandes absurdités ne les effraient point? La confusion des événemens, les plus grands anachronismes, les fausseté les plus manifestes, les circonstances les plus incompatibles, les fables les plus mal concertées passent chez eux pour des histoires certaines. Ils corrompent par leurs mauvaises explications les passages les plus évidens de l'Ecriture; ils rejettent les explications les plus naturelles et les plus simples. Si l'autorité de leurs ancêtres les embarrasse, ils s'en défont. Il suffit que nous tirions quelque avantage d'un endroit pour qu'ils nous le contestent et qu'ils en écartent le vrai sens.

Tout ce que nous avons vu dans cet écrit prouve bien que cette malheureuse nation a encore un voile épais sur le cœur [1], et que toute sa religion aujourd'hui n'est qu'opiniâtreté et entêtement; qu'à le bien prendre, ils n'attendent point le vrai Messie, qu'ils n'en ont aucune idée bien

[1] 2. *Cor.* III. 15.

distincte; que leur croyance est toute corrompue, et leur espérance toute terrestre et toute charnelle. Incapables de s'élever à des sentimens spirituels, ils se forgent l'idée du règne du Messie pareille à peu près à celle du paradis de Mahomet. Ouvrez-leur les yeux, Seigneur, et qu'ils voient la lumière qui les environne de toutes parts; ôtez-leur le cœur de pierre, et donnez-leur un cœur de chair. *Amen, amen. Fiat, fiat.*

DISSERTATION

SUR

LES FAUX MESSIES

QUI ONT PARU DEPUIS JÉSUS-CHRIST.

Pourquoi l'homme étant ennemi de l'erreur et du mensonge, il se trouve cependant tant de fourbes qui réussissent à tromper les hommes.

L'homme est naturellement ennemi du mensonge, de la fourberie et de l'imposture; il aime souverainement la vérité, la droiture, la sincérité. S'il prend plaisir à la fiction, à la fable, à l'exagération, à l'allégorie, qui sont des espèces de fausseté, c'est qu'elles lui présentent quelque vérité agréablement cachée sous l'écorce de la fiction. Lors même que nous nous laissons surprendre par l'erreur et l'imposture grossière, nous croyons y apercevoir le vrai; en un mot, le faux comme faux, l'erreur comme erreur, ne peuvent jamais nous plaire.

D'où vient donc que les hommes sont si souvent trompés, et que dans tous les siècles on a vu tant de séducteurs, tant d'imposteurs, tant de fourbes, qui ont trouvé des sectateurs et des dupes? Il faut s'en prendre, sans doute, à la légèreté, à la précipitation, à la présomption de ceux qui ont bien voulu être trompés, et qui, flattés par quelque passion secrète, ont donné dans l'erreur qui leur faisoit plaisir.

Les Juifs, plus disposés que d'autres à se laisser séduire, ont été facilement trompés par les faux Messies qui se sont élevés depuis J.-C.

Depuis que les Juifs ont méconnu en Jésus-Christ le Messie qui leur étoit promis, et qu'ils attendoient; depuis qu'ils ont été scandalisés de ses humiliations et de ses souffrances, quoiqu'elles fussent un des caractères les plus marqués du libérateur qui leur étoit promis; depuis qu'ils ont refusé de le reconnoitre pour leur libérateur, quoiqu'il en remplît parfaitement tous les devoirs, et qu'il en portât toutes les marques, leur résistance opiniâtre et leur incrédulité persévérante ont attiré sur eux les effets de la colère du

Seigneur ; ils ont été livrés à leur sens réprouvé ; de sorte qu'au milieu de la plus brillante lumière ils sont demeurés comme des aveugles qui cherchent en vain la clarté en plein midi.

Livrés entre les mains des gentils, et réduits à vivre partout dans l'oppression, dans l'humiliation, dans le mépris, ils ont toujours espéré qu'un libérateur viendroit enfin les tirer de cet état de disgrâce ; et par là ils se sont trouvés plus disposés à se laisser séduire aux flatteuses espérances d'un prompt affranchissement ; aussi voyons-nous que dans tous les siècles ils ont été la dupe des faux Messies et des imposteurs qui se sont élevés parmi eux.

Jésus-Christ connoissoit leur foible à cet égard ; et il a précautionné ses disciples contre les faux Christs et les faux prophètes qui devoient venir après lui : *Plusieurs*, dit-il, *viendront sous mon nom, disant : Je suis le Christ ; et ils en séduiront plusieurs*. Il le répète : *Plusieurs faux prophètes s'éleveront, et ils en séduiront plusieurs*. Et il ajoute encore : *Il s'élevera de faux Christs et de faux prophètes, qui feront de grands prodiges et des choses étonnantes, jusqu'à séduire, s'il étoit possible, les élus mêmes* [1].

Theudas, imposteur dont parle Josèphe.

L'effet suivit bientôt la prédiction. Peu d'années après la mort de Jésus-Christ, un certain *Theudas* [2], du temps de Cuspius Fadus, gouverneur de Judée, voulut se faire passer pour prophète, et séduisit plusieurs Juifs, leur persuadant de quitter leurs biens, et de le suivre jusqu'au Jourdain, promettant de leur faire passer ce fleuve à pied sec, comme avoit fait autrefois Josué ; mais il fut pris et tué avec plusieurs de ceux qui l'avoient suivi. Gamaliel, dans les Actes des apôtres [3], parle d'un autre Theudas, qui avoit paru peu de temps avant la mort du Sauveur, et qui, se donnant pour quelque chose de grand, entraîna avec lui environ quatre cents hommes ; mais il fut mis à mort, et tous ceux qui l'avoient suivi furent dissipés.

Imposteur égyptien dont il est parlé dans les Actes des apôtres.

Deux ans après, un *Egyptien*, juif de religion [4], se rendit à Jérusalem, feignant d'être prophète, et persuada au peuple de cette ville de le suivre sur le mont des Oliviers, les flattant de faire tomber en leur présence les murs de Jérusalem, et de les introduire dans la ville par la brèche. Un autre imposteur entraîna dans le désert un grand nombre

[1] *Matt.* XXIV. 5. 11. *et* 24. — [2] *Joseph. Ant. l.* XX. *c.* 2. — [3] *Act.* V. 36. — [4] *Act.* XXI. 38. *Jos. l.* XX. *c.* 6.

de peuple, à qui il promettoit une délivrance générale de tous leurs maux.

Judas le Galiléen.

Judas le Galiléen[1], que nous croyons auteur de la secte des hérodiens connus du temps de notre Sauveur[2], qui soutenoient que les Juifs, comme enfans d'Abraham, ne devoient point reconnoître d'autre maître ni d'autre seigneur que Dieu même, ni payer à d'autres les tributs et les charges publiques; ce séducteur avec ses enfans, à qui il inspira ces dangereux sentimens, fut un des premiers et des principaux auteurs de la révolte des Juifs contre les Romains.

Jonathas, imposteur dans la Cyrénaïque.

Après la fin de la guerre des Romains contre les Juifs[3], un certain *Jonathas*, tisserand de son métier, parut dans la Cyrénaïque, et trompa grand nombre de Juifs par les prestiges dont il fascina leurs yeux. Il les attira dans les déserts de la Libye Peutapolitaine, où Catule, gouverneur de cette province, les dissipa, et en prit occasion de piller les plus riches Juifs de ce pays-là.

Simon le magicien.

Mais celui qui a plus de rapport à notre sujet est *Simon le Magicien*, qui prétendoit se faire passer pour le Messie et pour la grande vertu de Dieu. Saint Philippe étant venu prêcher à Samarie, y convertit plusieurs personnes[4], et entre autres Simon, qui fut baptisé; celui-ci ne voyoit qu'avec surprise les miracles que faisoit Philippe. Les apôtres saint Pierre et saint Jean étant venus à Samarie pour imposer les mains aux nouveaux convertis, et pour leur donner le saint Esprit, Simon, rempli d'admiration en voyant l'effet surnaturel de cette imposition des mains, offrit de l'argent aux apôtres, en leur disant : *Donnez-moi aussi ce pouvoir, afin que ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent le saint Esprit.* Mais Pierre lui répondit : *Que ton argent périsse avec toi, toi qui as cru que le don de Dieu pût s'acquérir à prix d'argent : tu n'as point de part, et tu ne peux rien prétendre à ce ministère, car ton cœur n'est pas droit devant Dieu; fais donc pénitence, et demande pardon à Dieu de cette méchanceté.* Il répondit : *Priez le Seigneur pour moi, afin qu'il ne m'arrive rien de ce que vous m'avez dit.*

Saint Luc nous apprend que Simon exerçoit la magie à Samarie, avant que Philippe y fût arrivé; et que par ses prestiges et ses enchantemens il avoit séduit le peuple de

[1] *Joseph. Ant. l.* XVIII. *c.* 1. — [2] *Matt.* XXII. 16. *Marc.* III. 6. XII. 13. — [3] *Joseph. lib.* VII. *de Bello, c.* 31. — [4] *Act.* VIII. 5. *et seqq.*

cette ville, de sorte qu'ils le suivoient tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, et disoient qu'il étoit *la grande vertu de Dieu*. Depuis que saint Pierre eût rejeté son argent et sa proposition de vendre le don de Dieu, Simon s'appliqua plus que jamais à la magie; et ayant quitté la ville de Samarie, il parcourut diverses provinces, cherchant surtout les endroits où Jésus-Christ n'avoit pas encore été prêché, pour y prévenir les esprits.

Etant à Tyr en Phénicie, il y acheta une femme publique nommée *Sélène* ou *Hélène*; et la menant partout avec lui, il disoit que c'étoit la belle Hélène, dont l'enlèvement avoit donné occasion à la guerre de Troie. Il vint à Rome du temps de l'empereur Claude, vers l'an 41 de Jésus-Christ. Quelques anciens pères [1] ont avancé qu'il avoit été honoré comme une divinité par les Romains et par le sénat même, qui lui fit, dit-on, ériger une statue dans l'île du Tibre, avec cette inscription, *A Simon le Dieu saint*. On forme quelques difficultés sur cette inscription, et plusieurs critiques [2] croient que les anciens se sont mépris, et ont pris une inscription consacrée à *Semo Sancus*, divinité païenne, comme ayant été consacrée à Simon le Magicien comme saint.

Quoi qu'il en soit de ce fait particulier de la statue, il est certain que saint Pierre étant arrivé à Rome quelque temps après Simon, y ruina tout ce qui y avoit été fait par ce faux Messie, et on dit que par ses prières il le précipita des airs, où il s'étoit élevé par son art magique; Simon s'étant cassé les jambes en tombant, on le transporta à Brindes, où, ne pouvant survivre à sa honte, il se jeta à bas de la maison où il étoit logé, et mourut de douleur. Telle fut la fin, dit-on, de ce faux Messie [3], qui disoit lui-même : *Je suis le Verbe de Dieu, je suis la beauté de Dieu, je suis le Paraclet, je suis le Tout-Puissant, je suis tout ce qui est en Dieu*. Il donnoit à son Hélène le nom de *première intelligence*, de *mère de toutes choses*. Il l'appeloit quelquefois *Minerve*, ou *Prunique*, ou *saint Esprit*. Simon ne reconnoissoit point Jésus-Christ pour fils de Dieu; il prétendoit lui-même être le Messie; il rejetoit la loi de Moïse, ne

[1] *Justin. Apolog.* 2. *Irenæ. l.* 1. *c.* 20. *Tertul. Euseb. Cyrill. Aug. Thodoret, etc.* — [2] *Vide Baron. ad an.* 44. § 55. M. de Tillem. note. 1. sur Simon le Magicien. — [3] *Hieronym. in Matt.* XXIV.

croyoit ni le salut, ni la résurrection de la chair, ni la nécessité des bonnes œuvres.

Simon le Magicien laissa une secte après lui, qui n'a duré que trop long-temps dans l'Eglise; et plût à Dieu qu'elle n'y fût plus connue que de nom! Nous parlons de la simonie qui a damné dans tous les siècles tant d'ecclésiastiques et de laïcs.

Bar-cohhébas, au second siècle de l'Eglise.

Bar-cohhébas, qui parut dans le second siècle de l'Eglise, étoit moins pernicieux dans ses dogmes; mais il attira sur les Juifs une horrible tempête de la part des Romains, qui atterrèrent tellement cette malheureuse nation, qu'elle n'a jamais pu se relever entièrement depuis. *Bar-cohhébas* se nommoit, dit-on, originairement *Bar-cozébah* [1], *Fils du mensonge*; mais ayant voulu s'ériger en prophète et en Messie, il changea son nom, et prit celui de *Bar-kohhébah*, *Fils de l'étoile*, par allusion à ce qui est dit dans le livre des Nombres : *Il sortira une étoile de Jacob, et il s'élevera un sceptre d'Israël* [2]; ce que les juifs et les chrétiens expliquent du Messie, qui comme une étoile sortira de Jacob, et comme un monarque tout-puissant s'élevera du milieu d'Israël. D'autres croient néanmoins qu'il tiroit son nom du bourg de *Cohhébah* situé au-delà du Jourdain vers *Astaroth-Carnaïm*.

Quoi qu'il en soit, cet imposteur soutenu du fameux rabbin Akiba, prétendoit être le vrai Messie; et pour tromper les simples, il mettoit, dit-on, de la paille allumée dans sa bouche, et paroissoit vomir de la flamme. Il séduisit une infinité de personnes, et fit mourir un très-grand nombre de chrétiens, car c'est à eux qu'il en vouloit principalement. Spartien [3] dit que le motif ou le prétexte de sa révolte et de celle des Juifs, étoit qu'on leur défendoit de donner la circoncision à leurs enfans.

L'empereur Adrien envoya contre les rebelles Julien Sévère, qui les ayant attaqués séparément en plusieurs rencontres, les battit, et les affoiblit considérablement, et enfin les contraignit à se renfermer dans la ville de *Bitter*, autrement *Béther* ou *Béthoron*, qui n'étoit qu'à environ quatre milles de Jérusalem vers le nord. Le siége de cette ville fut long et opiniâtre; Bar-cohhébas y fut tué. Les Juifs disent qu'étant tombé entre les mains des Romains, ils lui déchi-

[1] בר כוכבא, fils de l'étoile. *Num.* XXIV. 17. — [2] בר כוזבה, fils du mensonge. — [3] *Spartian. in Adriano*, c. 14.

rèrent la peau avec des ongles de fer, et le firent mourir dans les plus cruels supplices. Le nombre de Juifs qui furent pris ou vendus pendant et après cette guerre, est presque incroyable. Ceux qu'on ne put vendre dans les foires de la Palestine, furent menés en Egypte, où ils périrent de faim et de misère; cette révolte de Bar-cohhébas arriva vers l'an 118 de Jésus-Christ.

Les rabbins [1] racontent cette révolte de Bar-cohhébas à leur manière. Ils reconnoissent deux Bar-cohhébas, le grand-père et le petit-fils, qui se révoltèrent contre les Romains. Le premier fut élu roi par les Juifs du temps de Domitien. Il mourut en paix à Bitter capitale de son royaume; son fils nommé *Rufus*, lui succéda; après lui régna *Romulus*, autrement nommé *Coziba*, que les Juifs reconnurent pour Messie. Il persécuta les chrétiens convertis du judaïsme, et en fit tomber un grand nombre dans l'apostasie, les obligeant, disent les talmudistes, à se circoncire de nouveau.

Tinnius Rufus fut envoyé contre lui, et ensuite Jules Sévère, qui prit la ville de Bitter, et fit mourir le roi et faux Messie Coziba. Ils croient qu'Adrien y vint lui-même, et que Coziba fut mis à mort par les Juifs mêmes, qui reconnurent enfin qu'il n'étoit pas le Messie, parce qu'il ne connoissoit pas à l'odeur, lorsqu'un homme étoit criminel ou non. On dit que le massacre fut si grand à Bitter, qu'il y périt plus de Juifs qu'il n'en étoit sorti de l'Egypte. On trouva sur une seule roche les crânes de trois cents enfans, qu'on y avoit froissés. Ils assurent qu'Adrien détruisit en Palestine jusqu'à quatre cent quatre-vingts synagogues.

Eusèbe et saint Jérôme [2] nous apprennent que cet empereur défendit aux Juifs, sous peine de la vie, d'entrer à Jérusalem, et fit mettre des gardes aux portes pour arrêter ceux d'entre eux qui s'y présenteroient; ce qui s'observa assez long-temps. On remarque aussi, que pour profaner les saints lieux, et empêcher les chrétiens d'y aller faire leur dévotion, Adrien fit mettre sur le lieu où Jésus-Christ avoit été crucifié, la statue de Vénus, et sur celui de son tombeau, la statue d'Adonis: il changea le nom de Jérusalem en celui d'*Ælia Capitolina*, et fit, dit-on, passer la

[1] Voyez Basnage, Continuat. de l'Hist. des Juifs, t. II. p. 123. 124. *Vide annot. Josephi de Voisin. in 2. part. c. 2. Pugionis fidei.* — [2] *Euseb. l.* IV. *c.* 6. *Hist. eccles. Hieronym. in Isai.* VI.

charrue sur le mont Sion. Ce fut Hélène, mère du grand Constantin, qui purgea les saints lieux de ces idoles.

L'affoiblissement où cette guerre réduisit les Juifs, les retint assez long-temps dans l'humiliatiou ; et on ne remarque pas qu'ils se soient avisés de reconnoître de nouveaux Messies jusqu'au cinquième siècle, c'est-à-dire vers l'an 434, qu'un imposteur nommé *Moïse*, s'éleva en Candie, et persuada à un grand nombre de Juifs qu'il étoit leur ancien législateur descendu du ciel, et incarné de nouveau, pour procurer aux Juifs candiots une glorieuse délivrance, en les faisant passer à travers la mer, pour les ramener sans danger dans la terre promise.

Moïse faux Messie en Candie en 434.

L'historien Socrate [1] dit qu'il y en eut plusieurs qui furent assez fous pour le croire, et pour se jeter dans la mer, dans l'espérance qu'elle s'ouvriroit, comme avoit fait autrefois la mer Rouge sous Moïse. Il y en eut un grand nombre de noyés : quelques-uns revinrent au bord à la nage ; on en retira quelques autres comme l'on put. L'imposteur ne parut plus; et on soupçonna que ce pouvoit être un démon qui avoit pris une forme humaine pour séduire les Juifs.

Cette funeste aventure ne rendit pas les Juifs plus sages ; toujours entêtés de l'espoir de la venue d'un Messie qui les tireroit de leur humiliation, ils prirent les armes vers l'an 530 sous l'empire de Justinien, et se mirent sous la conduite d'un faux Messie nommé *Julien*, qui promettoit à ses sectateurs de les délivrer, par la voie des armes, de l'oppression des chrétiens. L'empereur Justinien fit marcher des troupes contre lui ; Julien fut pris et exécuté à mort, et son parti fut bientôt dissipé.

Julien faux Messie vers l'an 530.

L'Espagne pendant plusieurs siècles a nourri quantité de Juifs ; au commencement du huitième siècle, c'est-à-dire en 714 [2], un faux Messie nommé *Sérénus*, promit aux Juifs espagnols de les conduire en Palestine, où il devoit établir son empire. Plusieurs crurent au nouveau Messie, quittèrent leur patrie et leurs biens, et se mirent à le suivre. Mais ils s'aperçurent bientôt de sa fourberie, et eurent tout le loisir de se repentir de leur vaine crédulité. En 721 [3] il parut un imposteur syrien, qui trompa les Juifs en se disant le Messie Fils de Dieu.

Sérénus faux Messie en Espagne en 714.

Le douzième siècle fut le plus fécond en imposteurs et

Faux Messie

[1] *Socrat. Hist. eccles. lib.* II. *cap.* 38. — [2] Marca, Hist. de Béarn, ann. 714. — [3] Henri, Hist. eccl. tom. 9. l. XLI. n. 42.

en France vers l'an 1137.

en faux Messies, que nous connoissions [1]. Il peut se faire que l'ancienne tradition qui vouloit que le règne du Messie sur la terre finît au bout de mille ans, ait contribué à faire paroître ce grand nombre de faux Messies; qui se persuadèrent qu'ils pourroient s'accréditer plus aisément après ce nombre de mille ans passés; comme si celui que jusqu'alors on avoit tenu pour vrai Messie, savoir Jésus-Christ, ne le fût pas véritablement, et qu'il fallût en attendre un nouveau. Quoi qu'il en soit, on convient qu'on ne vit jamais plus de faux Messies que vers le douzième siècle.

Il en parut un en France sous le règne de Louis le Jeune. On ignore son nom et celui de sa patrie. On sait seulement qu'il fut pris et mis à mort vers l'an 1137, et qu'on abattit grand nombre de synagogues en France.

Faux Messie en Perse en 1138.

Il en parut un autre en Perse en 1138. Il rassembla une armée nombreuse, et osa présenter la bataille au roi de Perse. Ce prince intimida les Juifs de ses états, et les contraignit de dénoncer à l'imposteur de quitter les armes. Le faux Messie refusa d'obéir, et dit qu'il ne craignoit rien, que l'on verroit bientôt qu'il n'avoit pas pris les armes témérairement, et que leur succès répondroit de sa mission. Cependant touché par les prières des mères qui mirent à terre en sa présence leurs enfans, il promit de mettre bas les armes, si le roi vouloit lui rembourser les frais de la guere, et lui permettre de ramener ses troupes en lieu de sûreté. Le roi de Perse accepta ce parti. Mais à peine l'imposteur eut-il désarmé, que le roi obligea les Juifs à lui rendre l'argent qu'il avoit déboursé.

David Almusser, faux Messie en Moravie.

Il parut un autre faux Christ en Moravie. On dit qu'il avoit le secret de se rendre invisible, et qu'il fascinoit les yeux de ceux qui le suivoient. Il se nommoit *David Almusser*. On le suivit en foule comme un homme miraculeux. Le souverain du pays craignant une révolte générale des Juifs, offrit la vie au prétendu Messie, s'il vouloit se remettre entre ses mains. David se rendit au prince.

Mais dès qu'on se fut assuré de sa personne, on l'enferma dans une prison. Les historiens disent qu'il s'échappa par la vertu de son art; en vain voulut-on le suivre; on ne put l'atteindre. Il disparoissoit au moment où l'on croyoit mettre la main sur lui. Le roi le poursuivit en personne: il le découvrit pendant quelques momens; mais il ne put se sai-

[1] Basnage, Hist. des Juifs, tom. 3. c. 7.

sir de lui. Il se lassa de le poursuivre, et somma les Juifs qui étoient alors nombreux en Moravie, de représenter leur chef. Ils le suivirent de si près, qu'enfin ils l'arrêtèrent, et le mirent en prison. Il ne lui servit de rien de vouloir fasciner les yeux de ceux qui le gardoient; il ne put échapper à la main du bourreau.

Faux Messie en Espagne en 1157.

Maïmonides [1] parle d'un autre faux Messie qui parut en 1157. Il étoit Espagnol, né à Cordoue, et étoit appuyé par un docteur du pays, qui fit un livre exprès pour prouver par le mouvement des astres, que la venue du Messie étoit prochaine; et encore que les *justes et les sages de sa nation* le regardassent comme un fou, le grand nombre écouta et suivit l'imposteur. On ne nous dit pas quelle fut la fin de cette scène; mais apparemment qu'elle finit par la mort du faux Messie.

Dix ans après, un autre visionnaire annonça que le Messie paroîtroit dans un an. La prédiction se trouva fausse; et ce fut une nouvelle source de maux contre ce peuple crédule, qui se vit exposé à une nouvelle persécution.

Imposteur en Arabie en 1157.

En 1157, un Arabe persuada aux Juifs qu'il étoit envoyé par le Messie pour les amener à lui. *Venez avec moi*, leur disoit-il, *allons tous ensemble au-devant du Messie, car il m'a envoyé pour vous montrer le chemin.* Maïmonides [2] reconnoît que cet homme craignoit Dieu, et ne manquoit pas de bonne foi; mais il manquoit de jugement: et Maïmonides étant consulté par ses confrères sur ce qu'ils avoient à faire dans cette conjoncture, leur conseilla de travailler à guérir cet esprit foible. Son conseil ne fut pas suivi. Le peuple en foule s'attacha à l'Arabe. Le roi du pays l'ayant fait arrêter au bout d'un an, l'imposteur soutint qu'il n'avoit rien fait que par l'ordre de Dieu, et osa assurer que si on lui coupoit la tête, il ressusciteroit aussitôt. Le roi le fit décapiter; et comme il ne ressuscita pas, on jugea avec raison qu'il avoit usé d'adresse pour éviter par là une mort plus rigoureuse. La nation ne fut pas pour cela guérie de sa prévention. Plusieurs s'imaginèrent qu'il sortiroit de son tombeau, et ressusciteroit; et le roi des Arabes se fit payer de grosses sommes par ceux qui avoient eu la foiblesse de croire ce charlatan,

[1] *Maimonid. apud Vorstium, p.* 293. — [2] *Maimonid. Ep. apud Judæos in Massilia agentes apud Vorst. p.* 892.

Léprenx faux Messie.

Peu de temps après, un lépreux ayant été guéri miraculeusement, comme il l'assuroit, dans une nuit; ce miracle opéré en sa personne, lui fit croire qu'il étoit le Messie, trompé apparemment par ce passage : *Nous l'avons pris pour un lépreux* [1]; ce qu'on entend du Messie. Il publia son aventure et son idée aux Juifs d'au-delà de l'Euphrate, et leur persuada qu'il étoit en effet le Messie. Plusieurs le crurent, et s'attroupèrent autour de lui. Les sages de la nation lui parlèrent, et le détrompèrent [2]; il renonça à sa ridicule imagination. Mais les ennemis des Juifs profitant de l'occasion, les persécutèrent, et en contraignirent dix mille à renoncer au judaïsme.

David Elroï ou El-David, faux Messie en 1160.

On parle encore de quelques autres imposteurs qui se donnèrent pour Messies dans le même siècle; mais le plus fameux de ceux qui parurent en ce temps-là, fut *David Elroï* ou *El-David*. Il vivoit vers l'an 1160, et étoit né dans la ville d'Amuria, où l'on comptoit jusqu'à mille familles de Juifs, qui payoient tribut au roi de Perse. El-David s'attacha d'abord au prince de la captivité, ou au chef de la synagogue de Bagdad, qui passoit pour très-savant dans l'étude du Talmud, et même dans la connoissance de la magie. El-David s'appliqua particulièrement à cette dernière science, et y fit des progrès si considérables, qu'il s'attira la confiance des Juifs; et les ayant conduits sur la montagne d'Haphthan, il les porta à prendre les armes, et fit en leur présence certaines opérations magiques qu'ils prirent pour des miracles. Il se mit à la tête de ses troupes, et fit quelques conquêtes.

Le roi de Perse en craignant les suites, ordonna à El-David de se rendre à sa cour, avec promesse, s'il pouvoit prouver qu'il étoit le Messie, de le reconnoître et de se soumettre à lui. El-David eut la témérité de se présenter devant le roi, et soutint qu'il étoit le Messie. Pour l'éprouver, on le mit en prison. Il en sortit par ses enchantemens : le roi fit courir après lui. Ceux qui furent envoyés, déclarèrent à leur retour qu'ils avoient entendu sa voix, sans pouvoir l'arrêter. Le roi soupçonnant que ses gens pouvoient s'être laissé corrompre, marcha à la tête de ses troupes jusque sur le bord du fleuve Gosan. Là il entendit la voix d'El-David qui crioit, *O fous!* mais il ne fut alors aperçu de personne; un moment après on le vit qui avec

[1] *Isai.* LIII. 4. — *Maimonid. epist de austr. regimine, p.* 293.

son manteau séparoit les eaux du fleuve, et le passoit à pied sec. Ce spectacle ébranla le prince; il eut peur que cet homme ne fût le Messie; mais ses officiers le rassurèrent, en lui persuadant que ce n'étoient là que des prestiges. L'armée passa le fleuve, mais l'imposteur s'échappa.

Le roi de Perse écrivit aussitôt aux principaux Juifs qui étoient dans son royaume, leur ordonnant de lui livrer El-David, sous peine d'être massacrés sans quartier. Zachée, chef de la captivité, écrivit à El-David, le priant de se livrer pour sauver sa nation. Il se moqua de cette prière et continua ses hostilités et ses désordres, jusqu'à ce que son beau-père tenté par dix mille écus d'or que Zaid-Alladin lui promit, invita son gendre à souper, l'enivra, lui coupa la tête, et l'envoya au roi de Perse. Ce prince ne se contenta pas de ce sacrifice; il demanda qu'on lui livrât tous ceux qui avoient suivi El-David; et sur le refus qu'on en fit, il fit égorger un grand nombre de Juifs [1].

Il y a quelque apparence que le bruit des conquêtes de ce fameux El-David avoit passé jusqu'à Cologne, puisqu'un historien allemand raconte qu'un conquérant juif natif de Perse, devoit venir à Cologne avec ses troupes, pour y arrêter trois magiciens de sa nation, qui y étoient [2]. C'est sans doute une fable mal assortie forgée sur l'histoire d'El-David.

Zacharie, faux Messie en Espagne en 1258.

Un autre imposteur parut en Espagne en 1258. Il se nommoit *Zacharie*, et se vantoit d'avoir découvert la vraie manière de prononcer le nom ineffable de Dieu [3]; car on sait que les Juifs ne le prononcent pas, et en ignorent même la vraie prononciation. Mais il prétendent que qui la sauroit, feroit par la vertu de ce nom des miracles surprenans. Zacharie promettoit donc de faire bientôt connoître le Messie, si l'on vouloit apprendre et bien retenir une prophétie, dans laquelle étoit renfermée l'explication du nom ineffable. Plusieurs Juifs se laissèrent surprendre par ses promesses. Il s'associa un autre imposteur, qui se mêloit comme lui de prédire l'avenir. Les Juifs, après s'être préparés par des jeûnes et des aumônes, allèrent à la synagogue avec des habits blancs pour attendre la mani-

[1] *Salomon Ben-virga, hist. Jud. p.* 162. — [2] *An.* 1222. *apud Vorst. hist. Germ. t.* 1. *p.* 89. — [3] *Jehova*, יהוה, que les Juifs prononcent *Adonai* ou *Elohim*.

festation du Messie, qui devoit paroître en un certain jour; le Messie ne parut point; mais les Juifs virent sur leurs habits blancs des croix imprimées, de même que sur tout le linge qu'ils avoient à leur maison. Ce prodige devoit les convertir au christianisme; mais ils demeurèrent endurcis.

Nous parlerons ailleurs [1] du prétendu *Juif errant*, qui depuis la passion de Jésus-Christ, parcourt tout le monde sans s'arrêter nulle part. Le premier auteur qui en ait parlé, est Matthieu Pâris, historien d'Angleterre, en l'an 1229.

Conférences tenues contre les Juifs au sujet du Messie sous Benoit XII.

Le pape ou l'antipape Benoit XII ou XIII, au quinzième siècle [2], résolut d'amener les Juifs à la croyance de l'église, et à reconnoître Jésus-Christ pour le Messie. Jérôme de Sainte-Foi, son médecin, qui avoit été juif, lui en inspira la volonté, l'assurant qu'il étoit en état de les convaincre par des passages du Talmud, que Jésus-Christ étoit le vrai Messie; on indiqua une conférence en présence du pape; les principaux Juifs du royaume d'Aragon y furent invités. Dom Vidal, fameux juif, fut choisi pour tenant dans la dispute contre Jérôme de Sainte-Foi, qui s'étoit engagé de convaincre les Juifs que Jésus-Christ avoit parfaitement rempli les vingt-quatre caractères qu'ils attribuent au Messie.

Il prétendit prouver sa thèse par un passage d'Elie, qui dit qu'il y aura *deux mille ans sous la nature*, *deux mille ans sous la loi*, *et deux mille ans sous le Messie*. Il y eut difficulté sur l'auteur de cette prophétie, que les Juifs prétendirent n'avoir jamais été proférée par le prophète Elie, mais par un simple docteur nommé Elie, d'une autorité bien inférieure à celle du prophète. Il y eut aussi contestation sur le nombre des quatre mille ans à la fin desquels on fixe la venue du Messie. Les parties n'ayant pu s'accorder sur les dates de leur chronologie, on ne put rien conclure.

Jérôme de Sainte-Foi voulut ensuite prouver que le Messie devoit naître d'une vierge, parce que dans la prophétie qui annonce la naissance du Messie [3], il y a au milieu du mot עלמה, qui signifie *une vierge*, un *mem* fermé (ם).

[1] Voyez la *Dissertation sur le Juif errant*, à la tête du livre des Actes des apôtres, tom. XXI. — [2] Voyez Basnage, Hist. des Juifs, t. 3, c. 16. — [3] *Isai.* VII. 14.

Il ajouta ces paroles d'Ezéchiel : *La porte orientale du temple demeurera fermée, et ne s'ouvrira point, parce que le Seigneur est entré par elle* [1]. Les rabbins se trouvèrent assez embarrassés, parce qu'on les prenoit par les écrits mêmes de leurs docteurs : ils répondirent qu'à la vérité le terme marqué pour la venue du Messie étoit passé, mais qu'il étoit différé à cause de leurs péchés ; qu'il leur étoit bien permis de répondre quelque chose d'absurde sur le Messie, puisque les chrétiens mêmes disoient bien de pareilles absurdités. Enfin ils publièrent qu'ils étoient sortis de cette conférence à leur honneur. Mais il est certain que Jérôme de Sainte-Foi ayant présenté au pape Benoit un écrit contenant plusieurs erreurs qui se trouvoient dans le Talmud, les Juifs à qui cet écrit fut communiqué, ne purent en disconvenir, et on dit qu'il se convertit quatre ou cinq mille Juifs.

Joseph Albo, juif célèbre de ce temps-là, craignant la désertion des synagogues, publia alors ses *Articles de foi*, où il ne crut pas à propos de mettre l'article du Messie, n'en jugeant pas la croyance nécessaire au salut ; il censure même, sans le nommer, Maïmonides, qui en avoit fait un article de foi. Cela prouve que les Juifs étoient très-peu assurés sur les articles fondamentaux de la religion : ainsi on ne doit pas s'étonner s'ils ont été si souvent la dupe des faux Messies et des autres imposteurs.

Vaines promesses de la venue du Messie.

Un Juif nommé Abraham, prince de sa nation [2], avoit prédit que quand Saturne et Jupiter, qui avoient fait naître Moïse, se rencontreroient dans le même signe, on verroit aussi naître le Messie. Cette conjonction se fit deux fois dans le quinzième siècle ; cependant on ne vit paroître aucun Messie, ni vrai ni faux ; et les Juifs, après avoir essuyé un grand nombre de disgrâces, furent enfin chassés d'Espagne : on compte qu'il en sortit plus de huit cent mille en 1492, sans compter ceux qui feignirent de se convertir au christianisme, et qui demeurèrent en Espagne, toujours juifs dans le cœur, quoique faisant profession du christianisme à l'extérieur.

Ismaël, sophi de Perse, pris pour le Messie,

Au commencement du seizième siècle, les Juifs de Médie et de Perse éblouis par la valeur et le succès prompt et rapide des conquêtes d'*Ismaël* sophi de Perse, qui se disoit descendu d'Ali gendre de Mahomet, et par conséquent zélé

[1] *Ezech.* XLIV. 1, 2. — [2] *Pic. de la Mirand. in Astrol. l. v, c. 13. p.* 386.

musūlman, s'imaginèrent qu'il pourroit être le Messie. Ils lui offrirent leurs hommages en cette qualité : mais il mépriſa leurs honneurs, et les traita comme ses sujets les plus abjects ; il mourut en 1525, et eut pour successeur son fils Thahamasb, qui fut empoisonné par sa femme pour faire régner son fils en la place de son mari. Ce fils fut tué par les ordres de sa propre sœur, qui mit sur le trône Ismaël II, son autre frère, qui la tua elle-même quelque temps après; ses sujets ne pouvant le souffrir, l'empoisonnèrent, et mirent en sa place un troisième fils de Thahamasb, qui étoit aveugle, de qui sortit le fameux *Schak-Abbas*, qui persécuta les Juifs à l'occasion que nous allons rapporter.

Schak-Abbas maltraite les Juifs.

On trouva, dit-on, dans l'Alcoran [1], que les Juifs devoient embrasser le mahométisme six cents ans après sa publication, sous peine d'être entièrement exterminés. Schak-Abbas, qui n'aimoit pas les Juifs, fit venir les sages d'entre eux, et leur demanda pourquoi ils ne reconnoissoient pas Jésus pour le Messie, et pourquoi les sacrifices et les autres cérémonies légales étoient abolies parmi eux. Ils répondirent qu'ils attendoient un Messie, mais qu'ils ne pouvoient recevoir Jésus, que leurs pères avoient crucifié. Abbas leur dit : Pourquoi ne croyez-vous pas à ce Christ, puisque j'y crois moi-même, et que Mahomet lui rend témoignage? Ils répliquèrent : Les chrétiens sont tous idolâtres, puisqu'ils adorent un homme maudit et pendu au bois. Eh bien! reprit le sophi, ne croyez pas au Messie des chrétiens, j'y consens ; mais que pensez-vous de Mahomet? Ils consultèrent entre eux, et déclarèrent que Moïse étoit le seul législateur qu'il falloit suivre; mais qu'ils ne rejetoient pas absolument Mahomet, puisqu'il étoit descendu d'Abraham par Ismaël.

Abbas, qui s'aperçut de leurs tergiversations, leur dit : Puisque vous attendez le Messie, fixez le temps de sa venue; j'aurai patience jusqu'à l'accomplissement de ce terme. Ils consultèrent ensemble, et répondirent qu'il paroîtroit dans soixante-dix ans, espérant que dans ce terme le sophi mourroit, et que l'état des affaires changeroit de face. Le sophi fit enregistrer cette promesse, et promit, si le Messie paroissoit dans ce temps, de se faire juif avec tous les siens et ses descendans ; si au contraire le Messie ne venoit point,

[1] On ne lit pas ceci dans l'Alcoran, mais on pouvoit le savoir par la tradition. Voyez Basnage, Hist. des Juifs, t. 3. c. 17,

les Juifs s'engagèrent de se faire mahométans. L'accord fut signé de part et d'autre ; et en attendant la venue du Messie, les Juifs furent taxés à deux millions d'or.

La chose demeura dans l'oubli pendant les longues guerres des Perses avec les Turcs ; vers l'an 1642, Abbas II régna plus tranquillement sur les Perses : ce prince ayant trouvé dans les registres du palais l'acte dont nous venons de parler, consulta les grands de son royaume sur ce qu'il y avoit à faire. Son conseil fut d'avis qu'il falloit sans délai détruire de cette odieuse nation, qui étoit remplie de fourbes et d'imposteurs, qui n'étoient occupés qu'à l'oppression du genre humain. Le faux Messie Sabbathaï-Tzévi, dont nous parlerons ci-après, et qui faisoit alors grand bruit dans le monde, contribua beaucoup à faire prendre cette violente résolution.

L'ordre fut donc donné cent quinze ans après la mort de Schak-Abbas Ier, de faire main basse sur tous les Juifs du royaume de Perse. Le massacre commença en 1663 à Ispahan, capitale des états, et continua jusqu'en 1666, dans toutes les provinces où il se trouva des Juifs. Les Perses n'en épargnèrent aucun, en sorte qu'il n'en resta point dans les provinces de Séïra, de Gholan, d'Humadan, d'Asdan et de Tauris ; seulement il y en eut quelques-uns qui s'échappèrent en se sauvant dans les terres du Turc, ou dans les Indes, ou en abjurant le judaïsme. On peut à la vérité former bien des difficultés sur cette histoire. Nous ne la garantissons pas : on peut voir Basnage, Continuation de l'Histoire des Juifs, tom. 3, chap. XVII.

Jacques Ziéglern annonce la venue d'un faux Messie vers l'an 1550.

Un nommé *Jacques Ziéglern* qui mourut en 1559, annonçoit en Allemagne la venue du Messie. Il soutenoit que le Christ étoit né depuis quatorze ans ; qu'il l'avoit vu à Strasbourg. Il gardoit une épée et un sceptre qu'il lui destinoit et qu'il devoit lui mettre en main, pour s'en servir quand il seroit en âge de combattre : alors il devoit détruire l'Antechrist et l'empire du Turc, étendre son empire jusqu'aux extrémités de la terre, et assembler à Constance un concile universel, où toutes les difficultés concernant la religion, seroient terminées. Ce messie prétendu ne parut point, et l'imposture fut manifestée.

Sabbathaï-Tzévi, faux Messie en 1666.

Tant de séductions et de mauvais succès n'ont encore pu guérir les Juifs de leur entêtement sur le Messie qu'ils attendent. Le plus fameux et le plus récent de ces imposteurs, qui nous soit connu, est *Sabbathaï-Tzévi*. L'année

1666[1] devoit, selon les prédictions de plusieurs auteurs chrétiens, surtout de ceux qui se mêlent d'expliquer l'Apocalypse, être une année de miracles et d'étranges révolutions. Elle devoit en particulier être une année de bénédictions pour les Juifs, dont elle promettoit, ou la conversion à la foi chrétienne, ou le rétablissement dans la Palestine. Quelque peu raisonnable que fût une semblable opinion, elle ne laissa pas de trouver des partisans; et elle fut particulièrement suivie dans les lieux où la religion protestante domine. Des fanatiques et des enthousiastes, qui ne parloient que d'une cinquième monarchie, de la destruction de l'Antechrist, et de la grandeur prochaine du peuple d'Israël, en furent si infatués, que selon les apparences, leur entêtement donna lieu au mouvement des Juifs; car cette nation rusée voyant que l'opinion de tant de visionnaires lui étoit tout-à-fait favorable, crut qu'il étoit temps de remuer, et qu'il n'y avoit qu'à accommoder le soulèvement au temps marqué par les prophètes modernes. Ce fut là l'origine de tant de bruits étranges qui coururent en beaucoup de lieux. D'un côté l'on parloit de la marche d'un nombre prodigieux de gens, qui venoient, disoit-on, des parties les moins connues et les plus éloignées de l'Arabie, et que l'on supposoit être des dix tribus et demie d'Israël, qui avoient été perdues depuis tant de siècles. En Angleterre, le bruit courut que l'on avoit vu aborder sur les côtes les plus septentrionales de l'Ecosse, un vaisseau, dont les voiles et les cordages étoient de soie, où l'équipage ne parloit qu'hébreu, et où on lisoit ces mots sur les pavillons, LES DOUZE TRIBUS D'ISRAEL. Ces bruits, qui sembloient approcher si fort des anciennes prophéties, firent croire aux esprits simples, qu'il y auroit en peu de temps des révolutions surprenantes pour le rétablissement des Juifs.

Il y avoit plusieurs milliers de personnes entêtées de la même opinion, lorsque *Sabbathaï-Tzévi* parut pour la première fois. L'origine de Sabbathaï-Tzévi n'est pas trop illustre; il étoit fils d'un Smyrnois goutteux et infirme, qui n'avoit point d'autre profession que celle de courtier d'un marchand anglais de la ville : il s'appeloit *Mordochaï-Tzévi*. Mais Sabbathaï-Tzévi son fils s'étant adonné à l'étude, fit des progrès considérables dans l'hébreu et dans l'arabe, et principalement dans la théologie et dans la mé-

[1] Voyez Ricaut, Hist. de l'empire ottoman, sous Mahomet IV, an. 1666.

taphysique. Il étoit si bon logicien, que quelque nouvelle doctrine qu'il avançât, il la faisoit embrasser à un grand nombre de ses frères. Mais ce succès lui attira une disgrâce; et le nombre de ses sectateurs commença de faire ombrage. Il excita un jour quelque tumulte dans la synagogue; et les *hhahhams* ou docteurs de la loi en prirent occasion de le bannir de leur corps et de la ville.

Pendant son exil, il fit un voyage à Salonique, où il épousa une très-belle femme. Mais soit qu'il ignorât l'art de la gouverner, ou que, comme on l'a prétendu, il fût incapable de la satisfaire, ou enfin qu'elle n'eût pas le bonheur de trouver grâce devant ses yeux, le divorce les sépara. Il en épousa une autre qui étoit encore plus belle que la première; mais la division s'étant mise entre eux pour les mêmes raisons qui l'avoient causée entre lui et sa première femme, il obtint de nouveau le divorce. Il ne se vit pas plus tôt libre des embarras du mariage, que sa légèreté le porta à voyager : il passa d'abord en Morée, de là à Tripoli de Syrie, ensuite à Gaza, et enfin à Jérusalem. Chemin faisant, il enleva une dame de Livourne, dont il fit sa troisième femme. Elle étoit apparemment fille de quelque Polonais ou de quelque Allemand, car son origine et le pays de sa naissance n'ont pas été fort connus. Sitôt qu'il fut à Jérusalem, il commença de réformer la loi, et entre autres choses il abolit le jeûne de *tamuz* qui s'observe au mois de juin.

Nathan, imposteur, précurseur du faux Messie Sabbathaï-Tzévi.

Il trouva dans la même ville un Juif nommé *Nathan*, qui étoit un instrument très-propre à avancer ses desseins : il les lui communiqua, et l'instruisit de sa condition, de sa manière de vivre, et de l'envie qu'il avoit de se faire passer pour le Messie, que les Juifs attendoient depuis si long-temps, et avec tant d'ardeur. Ce dessein plut extrêmement à Nathan, dont le génie étoit assez conforme à celui de l'imposteur : ils résolurent donc d'agir de concert; et se souvenant que les anciennes prédictions marquoient qu'Elie devoit précéder le Messie, comme en effet saint Jean-Baptiste a précédé notre Sauveur, Nathan crut que ce rôle seroit très-propre pour lui. C'est pourquoi Sabbathaï ne se fut pas plus tôt déclaré pour le Messie, que Nathan prit la qualité de son précurseur, et défendit les jeûnes à tous les Juifs de Jérusalem, leur déclarant que la venue du libérateur devoit bannir la tristesse du milieu d'eux, et que dans leurs tabernacles on ne devoit entendre

que des cris de réjouissance et de triomphe. Il écrivit à toutes les synagogues, pour les engager dans ces sentimens.

La plupart des Juifs paroissant persuadés de la réalité d'une chose qu'ils souhaitoient avec tant de passion, Nathan crut qu'il devoit commencer son ministère sur ce fondement; il eut la hardiesse de prophétiser que dans un an, à compter d'un jour qu'il détermina, on verroit le Messie paroître devant le grand-seigneur, le priver de sa couronne et le mener en triomphe et chargé de chaînes. Pendant ce temps-là Sabbathaï étoit à Gaza, où il prêchoit la repentance aux Juifs, et les exhortoit à obéir à ses préceptes, et à embrasser sa doctrine, les assurant que dans sa personne ils trouveroient celle de leur Messie. Les Juifs des environs de Gaza, charmés d'une nouveauté si conforme à leur humeur, abandonnèrent toutes leurs occupations, pour se livrer entièrement à la prière, et aux actes de piété et de charité; ce que l'on ne manqua pas de faire savoir à tous les frères qui étoient dans les pays éloignés. Mais le bruit de la venue du Messie s'étoit déjà répandu partout, et avoit été reçu des Juifs avec une satisfaction inconcevable. Des lettres adressées à Gaza et à Jérusalem donnoient avis de la joie universelle des frères, qui par les mêmes lettres se félicitoient les uns les autres, de ce que le temps de leur délivrance étoit enfin venu, et de ce que l'apparition du Messie alloit rompre leurs chaînes. A cela ils ajoutoient plusieurs autres prophéties qui regardoient l'empire que le Messie devoit avoir sur tout le monde: ils marquoient que neuf mois après il disparoîtroit; que pendant ce temps les Juifs seroient persécutés, et que plusieurs d'entre eux souffriroient le martyre; mais que ce terme expiré, le Messie reviendroit monté sur un lion céleste, dont la bride seroit de serpens à sept têtes; qu'il seroit accompagné de ses frères les Juifs, qui habitoient de l'autre côté de la rivière Sabbation; qu'il seroit reconnu pour le seul monarque de l'univers; qu'alors on verroit descendre du ciel le temple saint tout bâti, tout orné et tout embelli; et que dans ce temple ils offriroient des sacrifices éternels.

Par ce que nous venons de dire, le lecteur pourra connoître quel étrange préjugé ces bruits vains et ridicules avoient formé dans l'esprit de ce peuple toujours crédule sur cet article. En effet ce peuple étoit si fort entêté d'une grandeur et d'un royaume chimérique, qu'il abandonnoit le soin de ses affaires pour se livrer entièrement à la con-

templation d'une félicité imaginaire, dont il préféroit l'illusion à la solidité de ses autres intérêts.

Sabbathaï-Tzévi, voyant le succès de son entreprise, résolut de s'avancer vers le lieu de sa naissance, pour passer de là à Constantinople, qui, comme la capitale de l'empire, devoit être le théâtre de ses plus glorieuses actions, et le lieu où devoit s'accomplir le plus grand ouvrage de sa prédication. Nathan ne jugea pas à propos de demeurer longtemps à Jérusalem après lui; il prit la route de Damas, où il s'arrêta quelque temps pour mieux établir sa nouvelle doctrine. Cependant il écrivit à Sabbathaï, le traitant comme Messie, de *seigneur des seigneurs*, de *roi des rois*, et lui annonçant son arrivée à Damas, selon ses ordres, et la résolution qu'il avoit prise de passer dans peu à Scanderonne. Il écrivit aussi aux Juifs d'Alep et des environs, pour leur annoncer la venue du prétendu Messie, leur ordonnant de choisir un homme de chaque tribu pour venir le reconnoître.

Les Juifs dans toute la Turquie étoient si fort persuadés que le temps de leur délivrance étoit proche, qu'abandonnant leur commerce, ils s'adonnoient tout entiers aux œuvres de pénitence et de religion. Vers ce temps-là Sabbathaï arriva à Smyrne, où il fut assez mal reçu par les sages de sa nation; mais il eut l'adresse de gagner le peuple, qui déposa le chef de leurs sages, et rendit à Sabbathaï les plus grands honneurs : alors l'imposteur se déclara, et écrivit à toute la nation des Juifs une lettre où il se qualifioit *le fils unique et premier-né de Dieu, le Messie et sauveur d'Israël*, etc. Ceux qui lui avoient été les plus opposés, entre autres un nommé Pennia, revinrent à lui, et le reconnurent pour Messie. Plus de quatre cents personnes prétendirent être inspirées, eurent des extases et des révélations, et prophétisèrent que Sabbathaï étoit le vrai Messie; les enfans mêmes furent pendant quelque temps possédés du diable, et l'on entendit des voix résonner du fond de leurs entrailles. Les Juifs, long-temps après, reconnurent enfin que tout cela n'étoit qu'illusion du démon.

Après s'être ainsi assuré de l'esprit des Juifs de Smyrne, l'imposteur s'embarqua au mois de janvier 1666, et se rendit à Constantinople, où sa réputation l'avoit précédé, et où s'étoient rendus une infinité de Juifs de toutes parts; ils y préparoient une magnifique entrée à Sabbathaï. Les vents contraires l'ayant empêché d'aborder, le grand-vizir l'en-

voya prendre par deux chaloupes, le fit amener prisonnier à la Porte, et le fit jeter dans le cachot le plus noir et le le plus sale de la ville. Cet état d'humiliation ne diminua rien du respect que les Juifs avoient pour lui : il ne fit qu'augmenter leur confiance ; ils le visitèrent dans sa prison avec les mêmes cérémonies que s'ils avoient abordé le Messie. Au bout de deux mois, le vizir étant obligé de partir pour Candie, fit transporter son prisonnier au château d'Abydos, une des Dardanelles ; les Juifs y accoururent de toutes parts, même des pays étrangers, de Pologne, d'Allemagne, de Livourne, d'Amsterdam, de Venise, et des autres lieux où il y a des Juifs. Dans cette prison, Sabbathaï dressa une formule de prières ou de liturgie pour célébrer le jour de sa naissance, et déclara que ceux qui iroient prier sur le tombeau de sa mère gagneroient les mêmes indulgences que ceux qui feroient le voyage de Jérusalem. Il ne restoit, pour achever la scène, que l'apparition d'Elie, précurseur du Messie. Il y eut des Juifs à Constantinople assez fous pour dire qu'ils l'avoient vu, et le peuple fut assez simple pour le croire.

Néhémie, second faux Messie.

En ce temps-là, un nommé *Néhémie*, Juif polonais, prétendit être aussi le Messie : et comme les Juifs en attendent deux, l'un de la tribu d'Ephraïm et l'autre de la tribu de Juda, Néhémie se contenta de la qualité de second Messie, humble, souffrant, affligé et persécuté, et donna à Sabbathaï la qualité de Messie de Juda, glorieux, puissant, victorieux, etc. Mais ce dernier ne voulut pas reconnoître Néhémie, craignant apparemment qu'il ne le supplantât, et eut assez de crédit sur l'esprit du peuple pour le faire déclarer schismatique et ennemi du Messie. Pour s'en venger, Néhémie, appuyé de quelques-uns de sa nation qui ne donnoient pas dans les illusions du peuple, informa le lieutenant du vizir de tout ce qui se passoit ; que Sabbathaï étoit un imposteur qui séduisoit les peuples, et les détournoit de leur commerce, et qu'il le prioit d'en donner avis à sa hautesse.

Le sultan, déjà informé d'ailleurs de l'extravagance des Juifs, se fit amener Sabbathaï à Andrinople, où il étoit. Il lui fit plusieurs questions en turc, auxquelles l'imposteur ne put répondre, ne sachant pas bien la langue turque : il demanda pour interprète un médecin juif, qui s'étoit fait turc : ensuite le sultan lui dit qu'il le reconnoîtroit pour le Messie, s'il faisoit à son choix un miracle en sa présence ;

ce miracle étoit de s'exposer nu aux traits des plus habiles tireurs d'arcs de sa cour. A cette proposition Sabbathaï répondit qu'il n'étoit qu'un simple sage et un Juif ordinaire, sans aucun pouvoir surnaturel. Le sultan ne se contenta pas encore de cet aveu, et lui ordonna, s'il vouloit sauver sa vie, de se faire turc. Il le fit sans délibérer, et témoigna qu'il le faisoit même avec plaisir en présence de sa hautesse.

La chute et l'apostasie de cet imposteur ne convertirent pas les Juifs, et ne les firent pas revenir de leur erreur. Ils inventèrent et publièrent mille fables sur son sujet, soutenant qu'il s'étoit rendu invisible; que ce n'étoit pas lui qui avoit pris la forme et l'habit d'un turc, mais que c'étoit son ange ou son esprit; qu'on le reverroit bientôt à Smyrne pour la consolation et l'instruction de ses disciples.

Sur ces entrefaites, le vendredi troisième de mars 1667, Nathan, fidèle disciple de Sabbathaï, arriva aux environs de Smyrne vers le soir. Le dimanche suivant il fut visité par les principaux de la ville, qui eurent beaucoup de peine à lui parler; ils lui présentèrent une lettre des Juifs d'Italie; mais il ne voulut pas la recevoir; et les Juifs de Constantinople ayant appris qu'il vouloit venir dans cette ville, écrivirent à ceux de Smyrne pour l'en empêcher, dans la crainte qu'il ne renouvelât les troubles que Sabbathaï y avoit excités, et qui commençoient à s'apaiser. Depuis ce temps, Sabbathaï faisoit publiquement profession de la religion mahométane, et pervertit plusieurs de ses frères, qui se firent de même turcs en présence du sultan. Comme on ne se défioit plus de lui, on lui permettoit de voir les Juifs tant qu'il jugeoit à propos; il donnoit la circoncision à leurs enfans au huitième jour, et continuoit à leur prêcher qu'il étoit le Messie. Il y réussit si bien que plusieurs en demeurèrent persuadés; mais ils n'osoient se déclarer, de peur d'attirer sur eux l'excommunication de la part des Juifs, et la persécution de la part des Turcs.

Nouveau Messie à Smyrne en 1672.

Cela n'empêcha pas qu'au mois de janvier 1672 on ne vit paroître à Smyrne un nouvel imposteur qui prétendoit être le Messie : on ignoroit son origine; mais on publioit qu'il étoit de la Morée. Comme on n'étoit pas encore revenu de l'entêtement que l'on avoit en faveur de Sabbathaï, et que les plus sages des Juifs, de même que le gouverneur de la part des Turcs, étoient attentifs à empêcher les nouveautés, ce nouveau Messie ne fit pas beaucoup de secta-

teurs. Les principaux des Juifs, pour s'en défaire, l'accusèrent d'adultère, et obtinrent, à force d'argent, qu'il fût mis en prison; l'accusation étoit fausse, et il trouva moyen de se justifier : mais l'argent et le pouvoir de la synagogue l'emportèrent; il demeura en prison. Pour Sabbathaï, il mourut l'an 1676.

Roi des Druses faux Messie.

Les Druses du mont Liban se vantent de descendre des anciens druides des Gaules. D'autres croient qu'ils ont reçu leurs lois d'un roi qui parut en Egypte quatre cents ans après Mahomet, vers l'an 1025, et qu'ils font descendre de la lignée d'Ali, calife et auteur de la secte des Persans. Ils croient que ce roi n'est point mort; mais qu'après un long règne il se retira dans une grotte souterraine, d'où il doit sortir un jour, et reparoître sur la terre comme un Messie. Un médecin, nommé Naastahal-Gilda, présenta au roi Louis XIV [1], en 1700, trois manuscrits arabes contenant la religion et les lois des Druses : ces volumes furent déposés à la bibliothèque du roi.

Faux Messie à Babylone.

En 1707, on publia en France une prétendue lettre du grand-maître de Malte, dans laquelle il assuroit que ses ambassadeurs à Babylone lui avoient écrit qu'à Ajestoli, village de ce pays-là, étoit né l'Antechrist. On ignoroit qui étoit son père, mais on connoissoit sa mère, qui étoit une très-belle femme. Cet homme étoit, disoit-on, plus noir que blanc; il avoit le cou noir, la tête pointue, le front ridé, les yeux brillans, les oreilles fort grandes, la bouche de travers, les dents aiguës et le nez enfoncé; on ajoutoit qu'il avoit mangé et parlé huit jours après sa naissance. Lorsqu'il vint au monde, on trouva une statue avec cette inscription : *Enfin voici le jour de sa naissance*. On vit dans le ciel des figures épouvantables, et une éclipse en plein midi, un dragon portant dans sa gueule une lance de feu, deux griffons déchirant un vieillard, un aigle portant un enfant sous ses ailes : les rivières se débordèrent, et la maison où il étoit né parut en feu, et disparut en même temps. Cet enfant avoit, disoit-on, ressuscité des morts, et avoit déclaré aux ambassadeurs de Malte que ces signes qu'on avoit vus dans le ciel étoient des présages des maux et des tourmens éternels qui devoient accabler ceux qui ne croiroient pas en lui. Les savans de Babylone et le peuple croyoient en lui, et l'on mettoit à mort ceux qui refusoient

[1] Larrey, Hist. de Louis XIV. tom. 7. p. 400.

d'y croire. On avoit entendu, le jour de sa naissance, à la distance de trois cents lieues à la ronde, les chœurs des anges qui chantoient : *Préparez-vous ; c'est le fils qui vous a été promis*. Telle étoit la prétendue lettre écrite au grand-maître ; mais elle ne fit impression sur aucun esprit raisonnable.

L'Antechrist, le dernier et le plus dangereux des faux Messies à la fin du monde.

Enfin le dernier comme le plus dangereux des faux Messies est sans difficulté l'*Antechrist*, qui doit paroître avant la fin du monde, et qui doit précéder le second avénement de Jésus-Christ. Le nom d'*Antechrist* signifie celui qui est opposé au Christ, au Messie ; et dans ce sens tous les persécuteurs et les méchans sont des Antechrists. Aussi l'apôtre saint Jean, dans sa première épître[1], dit que de son temps il y en avoit plusieurs dans le monde : *Mes enfans*, disoit-il, *il est la dernière heure ; et comme vous savez que l'Antechrist doit venir, il y a aussi dès à présent plusieurs Antechrists, ce qui nous fait juger qu'il est la dernière heure.*

Notre Sauveur, dans l'Evangile[2], nous annonce qu'avant son second avénement on verra sur la terre de faux Christs et de faux prophètes, qui feront des signes et des prodiges capables d'induire en erreur, s'il étoit possible, les élus mêmes.

Saint Paul, dans son épître aux Thessaloniciens[3], dit que *cet homme de péché, cet enfant de perdition, cet ennemi de Dieu, s'élevera au-dessus de tout ce qui est appelé Dieu, et de ce qui est adoré, et qu'il s'assiéra dans le temple de Dieu, voulant lui-même passer pour Dieu*, et affectant des honneurs qui ne sont dus qu'au Très-Haut... Que *le Seigneur Jésus le détruira par le souffle de sa bouche, et le perdra par l'éclat de sa présence, cet impie qui doit venir accompagné de la puissance de Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges trompeurs, et de toutes les illusions qui peuvent porter les hommes à l'iniquité.*

Tels sont les caractères de ce dernier faux Messie. Saint Jean, dans l'Apocalypse[4], le désigne sous le nom d'une bête qui monte de l'abîme, *et qui met à mort les deux témoins* (que l'on croit être Hénoch et Elie), *et laisse leurs corps exposés dans la place publique de la grande cité qui, dans le langage mystique, s'appelle Sodome et Egypte, et où*

[1] 1. *Joan.* II. 18. — [2] *Matt.* XXIV. 4. 5. 6. *et seqq.* — [3] 2. *Thssal.* II. 3. *et seqq.* — [4] *Apoc.* XI. 7. 8.

le Seigneur a été crucifié. Il décrit ailleurs les caractères de cette bête monstrueuse [1], à laquelle il en joint une seconde qu'il appelle *le faux prophète de la bête* [2], et dont il décrit aussi les caractères [3].

On convient qu'avant la venue du dernier faux Messie, il s'en élevera plusieurs, comme le Sauveur le prédit, et comme nous l'avons prouvé dans le cours de cette dissertation. Mais ceux dont nous avons parlé n'ont eu pour la plupart ni assez de pouvoir, ni assez de crédit pour s'attirer beaucoup d'adorateurs, ni pour faire de grands maux aux fidèles. Leur règne a été court, et leur puissance fort bornée. Quelques anciens pères [4] ont cru que l'empereur Néron, ce monstre de cruauté, étoit l'Antechrist ou du moins son précurseur; quelques-uns même [5] ont prétendu que cet empereur n'étoit pas mort, mais qu'il étoit caché dans quelque lieu inaccessible, où il devoit demeurer jusqu'au temps marqué dans les décrets de Dieu. D'autres ont cru que l'empereur Julien l'Apostat étoit l'Antechrist prédit; et on a remarqué que dans les lettres de son nom ainsi écrit : C. F. IVLIANVS CÆSAR AVG., les lettres numérales qui s'y trouvent forment la somme de ↃCLXVI, qui est, selon saint Jean, le nombre du nom de l'Antechrist. On a aussi remarqué le même nombre dans le nom grec de l'impie Mahomet. On peut voir la dissertation sur l'Antechrist [6]; on y trouvera ce qui regarde les caractères de ce dernier faux Messie, et les divers sentimens des anciens et des modernes, soit sur le temps de sa venue, soit sur son origine, ses progrès et sa fin.

[1] *Apoc.* XIII. 1. *et seqq.* — [2] *Apoc.* XVI. 13. XIX. 20. XX. 10. — [3] *Apoc.* XIII. 11. — [4] *Victorin. in Apoc. Ambrosiaster in* 2. *Thessal.* II. *Chrysost. in* 2. *Thessal.* II. — [5] *Quid. apud Aug. l.* XX. *de Civit. c.* 19. — [6] Cette dissertation sera placée à la tête de la deuxième épître de saint Paul aux Thessaloniciens, tom. XXIII.

DISSERTATION

SUR

LES SIGNES DE LA RUINE DE JÉRUSALEM,

ET DU DERNIER AVÉNEMENT DE JÉSUS-CHRIST.

Différens sentimens des interprètes sur le discours de Jésus-Christ touchant les signes de la ruine de Jérusalem et de son dernier avénement. Partage et distribution du récit des évangélistes.

Le discours de Jésus-Christ touchant les signes de la ruine de Jérusalem et de son dernier avénement partage les interprètes. La plupart des anciens pères l'expliquent tout entier des signes du dernier avénement de Jésus-Christ. Quelques-uns des interprètes modernes prétendent l'expliquer tout entier des signes de la ruine de Jérusalem. Saint Jean Chrysostome, Théophylacte et Euthyme le distinguent en deux parties, et pensent que la première regarde les signes de la ruine de Jérusalem, et la seconde les signes du dernier avénement de Jésus-Christ. Enfin saint Augustin, saint Jérôme et Bède, suivis de plusieurs modernes, croient que ces deux grands événemens sont mêlés dans ce discours, et qu'il faut examiner le texte en lui-même pour juger dans lequel de ces deux sens il faut l'entendre.

On peut distinguer dans le récit des évangélistes[1], 1° l'occasion de ce discours; ce fut la prédiction de Jésus-Christ touchant la ruine du temple des Juifs. 2° Les questions que les disciples firent à Jésus-Christ à l'occasion de cette prédiction. 3° Le discours même de Jésus-Christ contenant la réponse qu'il fit aux questions de ses disciples.

Première partie du récit des évangélistes. Prédiction de J.-C. touchant la ruine du temple.

Deux jours avant la mort de ce divin Sauveur, lorsqu'il sortoit du temple, ses disciples lui montrant cet édifice, lui faisoient remarquer la beauté des pierres qui y avoient été employées, la grandeur du bâtiment, et les dons qui en faisoient l'ornement. Alors Jésus leur dit : *Voyez-vous toutes*

[1] *Matt.* XXIV. 1. *et seqq. Marc.* XIII. 1. *et seqq. Luc.* XXI. 5. *et seqq.*

ces choses? En vérité, je vous le dis : il viendra un temps où tout ce que vous voyez là sera tellement détruit qu'il n'y demeurera pas pierre sur pierre [1].

Mais avant cette prédiction que Jésus prononça alors, et qui ne regardoit que la ruine du temple, il avoit annoncé depuis quelques jours en différentes occasions la ruine de Jérusalem, et les malheurs qui étoient près de tomber sur la nation juive [2]; il en avoit même marqué plusieurs circonstances [3]. D'ailleurs dans d'autres occasions il avoit aussi parlé de son dernier avénement [4]. Tout cela avoit d'autant plus frappé l'esprit de ses disciples, qu'en tout cela ils comprenoient moins l'ordre de ses desseins; et c'est ce qui parut dans les questions qu'ils lui proposèrent à l'occasion de cette dernière prédiction.

Seconde partie du récit des évangélistes. Questions des disciples à l'occasion de la prédiction de Jésus-Christ.

Jésus leur ayant donc annoncé que ce magnifique bâtiment du temple seroit entièrement détruit, ils vinrent le trouver en particulier, lorsqu'il étoit assis sur le mont des Oliviers, et lui firent ces questions [5].

1°. Ils lui demandèrent quand arriveroit ce qu'il leur annonçoit actuellement touchant la ruine du temple : *Quando hæc erunt* [6]?

2°. Ils lui demandèrent quel signe annonceroit l'accomplissement de tout ce qu'il leur prédisoit; c'est-à-dire non-seulement la ruine du temple dont il venoit de leur parler, mais encore de la désolation de Jérusalem et des malheurs de toute la nation, dont il avoit parlé plusieurs fois depuis quelques jours : *Quod signum erit quando hæc omnia incipient consummari* [7]?

3°. Enfin ils lui demandèrent quel signe il y auroit de son avénement et de la fin du monde : *Quod signum adventus tui, et consummationis seculi* [8]?

Troisième partie du récit des évangélistes. Réponse de Jé-

Jésus-Christ ne répond pas précisément à la première question de ses disciples; il se contente de répondre ou à l'une des deux autres, ou plutôt aux deux autres ensemble [9]. Car si l'on prétend rapporter tout à la seconde ques-

[1] *Matt.* XXIV. 2. *Marc.* XIII. 1. 2. *Luc.* XXI. 5. 6. — [2] *Matt.* XXI. 33-45. XXII. 2-9. XXIII. 32-39. *Marc.* XII. 1-12. *Luc.* XIX. 11-27. 41-44. XX. 9-19. — [3] *Luc.* XIX. 43. 44. *Matt.* XXIII. 38. — [4] *Luc.* XVII. 20-37. — [5] *Matt.* XXIV. 3. *Marc.* XIII. 3. 4. *Luc.* XXI. 7. — [6] *Matt.* XXIV. 3. *Marc.* XIII. 4. *Luc.* XXI. 7. La Vulgate de saint Marc porte : *Quando ista fient?* — [7] *Marc.* XIII. 4. On lit dans saint Luc, XXI. 7 : *Quod signum cum (hæc) fieri incipient?* Le grec exprime le pronom *hæc* que la Vulgate n'exprime pas. — [8] *Matt.* XXIV. 3. — [9] *Matt.* XXIV. 4-44. *Marc.* XIII. 5. *ad fin. Luc.* XXI. 8-36.

tion qui regarde les signes de la ruine de Jérusalem et du temple, on se trouvera arrêté par quelques textes qui naturellement ne peuvent s'entendre que du dernier avénement de Jésus-Christ. Et au contraire si l'on prétend rapporter tout à la troisième question qui regarde les signes du dernier avénement de Jésus-Christ, on se trouvera arrêté par quelques textes qui paroissent caractériser de la manière la plus précise la ruine de Jérusalem, et les autres malheurs qui devoient tomber sur la nation juive.

sus-Christ aux questions de ses disciples.

Si l'on considère la suite des paroles de Jésus-Christ en comparant le texte des trois évangélistes, il paroît que l'on peut distinguer dans la réponse du Sauveur trois parties principales.

La première est spécialement relative à la seconde question des disciples, touchant les signes de la ruine de Jérusalem et du temple; mais de telle sorte cependant que ce que Jésus-Christ dit de ces signes peut être aussi appliqué au moins en partie aux signes de son dernier avénement [1].

La seconde partie paroît être uniquement relative à la troisième question des disciples, touchant les signes du dernier avénemeut de Jésus-Christ et de la fin du monde [2].

La troisième partie est la conclusion des deux permières [3].

Première partie du discours de J.-C. Jésus répond à la question de ses disciples touchant les signes de la ruine de Jérusalem et du temple.

Les disciples de Jésus-Christ lui demandoient quel signe annonceroit l'accomplissement de tout ce qu'il leur prédisoit de la ruine de Jérusalem et du temple : *Quod signum erit quando hæc omnia incipient consummari* [4] ? Il paroît que c'est à cette question que Jésus-Christ répond d'abord : *Prenez garde à ne pas vous laisser séduire*, leur dit Jésus-Christ, *car plusieurs viendront sous mon nom qui diront : C'est moi, c'est moi qui suis le Christ. Et ce temps-là est proche*, ET TEMPUS APPROPINQUAVIT. *Ils en séduiront plusieurs. Gardez-vous donc bien de les suivre. Vous entendrez parler de guerres ;..... mais ce ne sera pas encore la fin* : SED NONDUM EST FINIS. *On verra se soulever peuple contre peuple ;..... il y aura des famines et des pestes ;.... et ce ne sera encore que le commencement des douleurs :* INITIUM DOLORUM HÆC..... *Mais avant tout cela*, ANTE HÆC OMNIA, *ils se saisiront de vous, et vous persécuteront..... Et c'est par la patience que vous posséderez vos âmes...*

[1] *Matt.* XXIV. 4-22. *Marc.* XIII. 5-20. *Luc.* XXI. 8-24. — [2] *Matt.* XXIV. 22-31. *Marc.* XIII. 21-27. *Luc.* XXI. 25-28. — [3] *Matt.* XXIV. 32-44. *Marc.* XIII. 28. *ad fin. Luc.* XXI. 29-36. — [4] *Marc.* XIII. 4.

Il faut d'abord que l'Evangile soit préché à toutes les nations :..... et c'est alors que viendra la fin : ET TUNC VENIET CONSUMMATIO..... *Lors donc que vous verrez les armées environner Jérusalem, sachez que sa désolation est proche :* TUNC SCITOTE QUIA APPROPINQUAVIT DESOLATIO EJUS..... *Ce seront alors les jours de la vengeance,..... et la colère de Dieu tombera sur ce peuple. Ils seront passés au fil de l'épée; on les emmenera captifs dans toutes les nations, et Jérusalem sera foulée aux pieds par les gentils, jusqu'à ce que le temps des gentils soit accompli* [1]. Cet enchaînement montre assez, ce semble, que toutes les parties de cette prophétie se rapportent à la désolation de Jérusalem.

Séducteurs et faux Messies qui devoient s'élever avant la ruine de Jérusalem.

Plusieurs viendront sous mon nom, dit le Sauveur [2], *et ils diront : C'est moi qui suis le Christ. Et ce temps est proche.* En effet après la mort de Jésus-Christ il s'éleva parmi les Juifs plusieurs séducteurs qui s'annonçoient comme le Christ, et qui promettoient de rétablir le royaume d'Israël. L'historien Josèphe parle d'un nommé Theudas qui parut sous le gouvernement de Cuspius Fadus, et qui promit aux Juifs de renouveler en leur faveur le miracle de la division des eaux du Jourdain; le peuple crédule le suivit. On met au nombre de ces séducteurs Simon le Magicien qui, selon quelques-uns, se donnoit aussi pour le Christ, et qui séduisit long-temps les peuples par ses prestiges. Sous le gouvernement de Félix, il parut un Egyptien dont il est parlé dans les Actes des apôtres [3], et qui, selon Josèphe, ayant rassemblé jusqu'à trente mille hommes sur la montagne des Oliviers, leur promit de renverser par sa parole les murs de Jérusalem, d'en chasser la garnison romaine, et d'y établir sa monarchie. Sous le gouvernement de Porcius Festus, il s'en éleva un autre qui attira plusieurs troupes dans la solitude, où il leur promettoit l'affranchissement de toutes sortes de peines. Ainsi se vérifioit la parole de Jésus-Christ.

Guerres et séditions qui devoient précéder la ruine de Jérusalem.

Vous entendrez parler de guerres et de bruits de guerre, ajoute le Sauveur ; *vous entendrez parler de guerres et de séditions; mais ce ne sera pas encore la fin* [4]. Après la mort de Jésus-Christ, et avant la ruine de Jérusalem, différens

[1] *Matt.* XXIV. 4-22. *Marc.* XIII. 5-20. *Luc.* XXI. 8-24. — [2] *Matt.* XXIV. 5. *Marc.* XIII. 6. *Luc.* XXI. 8. — [3] *Act.* XXI. 38. — [4] *Matt.* XXIV. 6. *Marc.* XIII. 7. *Luc.* XXI. 9.

peuples se soulevèrent contre les Juifs; on fit main basse sur eux en plusieurs endroits, à Alexandrie, à Césarée, à Scythopolis, à Ptolémaïde, à Tyr, et en plusieurs autres lieux. Les Juifs de leur côté se mutinèrent en différens endroits de leur pays contre les Romains. Le feu de la guerre s'allumoit contre eux et parmi eux de toutes parts.

Soulèvemens, famines, pestes, tremblemens de terre, prodiges dans le ciel qui devoient annoncer la ruine de Jérusalem.

Alors, continue Jésus-Christ, *on verra se soulever peuple contre peuple, et royaume contre royaume. Il y aura des famines et des pestes. Il y aura de grands tremblemens de terre en divers lieux. Il paroîtra dans le ciel des signes extraordinaires et effrayans. Mais tout cela ne sera que le commencement des douleurs* [1].

On verra se soulever peuple contre peuple, et royaume contre royaume. Les Samaritains, les Syriens, les Romains attaquèrent les Juifs en différentes occasions; et les Juifs mêmes se soulevèrent contre les Romains. Sous le gouvernement de Fadus, les Juifs d'au-delà du Jourdain attaquèrent ceux de Philadelphie pour les limites. Sous Cumanus, les Juifs et les Galiléens attaquèrent les Samaritains. Ces différentes parties de la Judée étoient alors considérées comme autant de petits royaumes.

Il y aura des famines et des pestes. La famine est une suite ordinaire de la guerre; et la peste suit ordinairement la famine. Dans le livre des Actes [2], il est parlé d'une grande famine qui arriva sous l'empire de Claude. Cette famine qui s'étendit dans tout l'empire romain, affligea particulièrement la Judée.

Il y aura de grands tremblemens de terre en divers lieux. L'histoire des Juifs ne nous a pas conservé la mémoire des tremblemens de terre qui ont pu arriver en Judée en ce temps-là. Mais on en vit plusieurs dans l'Asie-Mineure et dans les îles de l'Archipel, sous l'empire de Claude et sous celui de Néron.

Il paroîtra dans le ciel des signes extraordinaires et effrayans. Josèphe rapporte que pendant un an entier, il parut un météore semblable à une épée qui pendoit sur Jérusalem. L'année qui précéda la révolte des Juifs et les brouillerie de la Judée, à la fête de Pâques, il parut autour de l'autel et du temple, un feu qui l'éclaira pendant la nuit comme en plein midi, durant une demi-heure. Peu de jours après la même fête de Pâque, on vit dans l'air des

[1] *Matt.* XXIV. 7. 8. *Marc.* XIII. 8. *Luc.* XXI. 10. 11. — [2] *Act.* XI. 28.

espèces de chariots et comme des armées qui s'entrechoquoient l'une l'autre.

Persécutions que les fidèles devoient avoir à soutenir avant la ruine de Jérusalem.

Mais prenez bien garde à vous, continue Jésus-Christ ; *car avant tout cela*, avant ces guerres, ces séditions et ces soulèvemens, avant ces famines et ces pestes, avant ces tremblemens de terre et ces prodiges dans le ciel ; *avant tout cela, on mettra les mains sur vous*, et on se saisira de vous. *On vous persécutera, et on vous entraînera dans les synagogues et dans les prisons. On vous fera comparoître dans les assemblées des juges, et on vous fera fouetter dans les synagogues. On vous livrera pour être tourmentés, et on vous fera mourir. Vous serez présentés, à cause de moi, aux gouverneurs et aux rois, afin que vous me rendiez témoignage devant eux. On vous amenera devant les rois et les gouverneurs à cause de mon nom ; et cela vous servira pour me rendre témoignage* [1]. On sait assez les persécutions que les apôtres et les premiers fidèles eurent à soutenir de la part des Juifs et de la part des gentils, depuis que Jésus-Christ étant remonté dans le ciel, eut répandu son Esprit sur ses disciples. A peine les apôtres revêtus de la force d'en-haut eurent-ils commencé de prêcher l'Evangile, qu'on mit les mains sur eux ; on se saisit d'eux, et on les enferma dans la prison publique ; on les présenta au conseil, et le conseil ne les renvoya qu'après leur avoir fait subir l'opprobre de la flagellation. Il ne faut que lire les Actes des apôtres, les Epîtres de saint Paul et les annales de l'Eglise pour y trouver l'entier accomplissement des paroles de Jésus-Christ dans les persécutions que les chrétiens eurent à essuyer dès les premières années de l'Eglise naissante.

Jésus-Christ, après avoir annoncé à ses disciples les persécutions qu'ils auroient bientôt à soutenir, les avertit de ne point alors se mettre en peine de ce qu'ils répondroient aux juges et aux magistrats devant qui ils seroient présentés. *Lorsqu'on vous menera pour vous livrer entre leurs mains*, leur dit Jésus-Christ, *ne préméditez point ce que vous devez leur dire, et ne vous en mettez point en peine : mais dites ce qui vous sera inspiré à l'heure même, car ce n'est pas vous qui parlerez alors, mais le saint Esprit. Mettez donc bien dans vos cœurs de ne point préméditer ce que vous devez dire pour votre défense ; car je vous don-*

[1] *Matt.* XXIV. 9. *Marc.* XIII. 9. *Luc.* XXI. 12. 13.

nerai une bouche et une sagesse que tous vos ennemis ne pourront contredire, et à laquelle ils ne pourront résister [1].

Après leur avoir donné cet avis, Jésus-Christ continue de leur annoncer et de caractériser les persécutions auxquelles ils alloient être bientôt exposés. *Alors plusieurs trouveront des occasions de scandale et de chute*, leur dit Jésus-Christ [2]; *ils se trahiront et se haïront les uns les autres. Le frère livrera le frère à la mort; et le père, le fils: les enfans s'éleveront contre leurs pères et leurs mères, et les feront mourir. Vous serez trahis et livrés par vos pères et vos mères, par vos frères, par vos parens, par vos amis; et on en fera mourir plusieurs d'entre vous. Et vous serez haïs de tous à cause de mon nom. Mais cependant il ne se perdra pas un cheveu de votre tête*: tout ce que vous aurez perdu pour moi, vous sera rendu par mon père. Les premières persécutions que les fidèles eurent à soutenir vérifièrent tout ce que Jésus-Christ avoit prédit ici à ses disciples. Les historiens chrétiens et les historiens païens rendent également témoignage de la haine publique à laquelle les premiers fidèles se virent exposés.

Jésus-Christ reprend ensuite en peu de mots ce qu'il venoit de dire de la séduction dont ses disciples auroient à se défendre, et des persécutions qu'ils auroient à éprouver. *Il s'élevera*, dit notre Seigneur [3], *plusieurs faux prophètes qui en séduiront plusieurs. Et parce que l'iniquité abondera, la charité de plusieurs se refroidira. Celui-là sera sauvé, qui persévérera et qui conservera la patience jusqu'à la fin; car c'est par la patience que vous posséderez vos âmes*, que vous les conserverez, que vous les sauverez. Avant la désolation de cette ville, vous aurez à vous défendre et de la séduction des faux prophètes, et de la violence des méchans, et de la perfidie de vos frères. Le mensonge s'efforcera de dominer sur les esprits: les uns séduiront, et les autres se laisseront prendre aux charmes de la séduction. Plusieurs diront, Je suis le Christ; et plusieurs les écouteront et les suivront: *Multi pseudoprophetæ surgent, et seducent multos.* L'iniquité abondera; elle excitera contre vous les tribunaux; elle soulevera contre vous les peuples: on vous haïra, on vous persécutera, on vous fera souffrir

[1] *Marc.* XIII. 11. *Luc.* XXI. 14. 15. — [2] *Matt.* XXIV. 9. 10. *Marc.* XIII. 12. 13. *Luc.* XXI. 16. 17. 18. — [3] *Matt.* XXIV. 11. 12. 13. *Marc.* XIII. 13. *Luc.* XXI. 19.

les tourmens et la mort même. Au milieu de ce déluge d'iniquité, la charité de plusieurs se refroidira : on ne connoîtra plus à votre égard ni l'affection qu'inspire la religion, ni les sentimens de l'amitié, ni les impressions mêmes d'une tendresse naturelle. Le père s'élevera contre le fils, le fils contre le père, le frère contre le frère; plus de charité, plus d'affection, plus de compassion dans ces cœurs corrompus par l'iniquité dominante : *Et quoniam abundavit iniquitas, refrigescet charitas multorum.* Exposés ainsi à la séduction, à la violence, à la perfidie, à la haine, vous ne vous sauverez que par une foi ferme et constante, qui ne cède ni à l'illusion du mensonge, ni à l'amour du repos et de la tranquillité, ni à la crainte des tourmens et même de la mort. La patience seule sauvera vos âmes : *In patientia vestra possidebitis animas vestras.*

L'évangile devoit être prêché à toutes les nations avant la ruine de Jérusalem.

Il faut d'abord, continue Jésus-Christ[1], *que l'Evangile soit prêché à toutes les nations. Cet Evangile du royaume* céleste *sera prêché dans toute la terre habitée, pour servir de témoignage à toutes les nations; et c'est alors que viendra la fin et la consommation.* Jérusalem ne sera point détruite, et son temple ne sera point renversé, qu'auparavant l'Evangile n'ait été prêché à toutes les nations connues, aux gentils comme aux Juifs, aux Grecs et aux barbares. Il faut que le peuple nouveau soit formé avant que le peuple ancien soit retranché. Il faut que l'Eglise chrétienne soit répandue parmi les nations, avant que la Synagogue infidèle composée de la multitude des Juifs incrédules soit entièrement répudiée : *Et in omnes gentes primum oportet prædicari Evangelium.* Mais après que l'Evangile du royame céleste aura été ainsi annoncé dans toute la terre connue et habitée, alors viendra la fin et l'entière consommation des malheurs que j'ai prédits contre ce temple, contre cette ville, contre ce peuple : *Et tunc veniet consummatio.*

Avant la ruine de Jérusalem, saint Paul seul avoit porté l'Evangile dans une grande partie de l'empire romain. Par les travaux et les progrès de cet apôtre, on peut juger des travaux et des progrès de tous les autres. Dans son épître aux Romains, écrite environ vingt-cinq ans après la mort de Jésus-Christ, et douze ou treize ans avant la ruine de Jérusalem, saint Paul ne craint point d'appliquer dès lors à la

[1] *Matt.* XXIV. 14. *Marc.* XIII. 10.

prédication des apôtres cette parole du Psalmiste : *Leur voix a retenti par toute la terre, et leur parole s'est fait entendre jusqu'aux extrémités du monde* : ET QUIDEM IN OMNEM TERRAM EXIVIT SONUS EORUM [1]. Dans son épître aux Colossiens, écrite environ trente ans après la mort de Jésus-Christ, et sept ou huit ans avant la ruine de Jérusalem, il témoigne encore que l'Evangile est répandu dans tout le monde : *In universo mundo* [2], et qu'il a été prêché à toutes les créatures qui sont sous le ciel : *In universa creatura* [3].

Siége de Jérusalem par les Romains, signes de sa prochaine désolation.

Lors donc, continue Jésus-Christ, *que vous verrez l'abomination de la désolation dont parle le prophète Daniel, placée dans le lieu saint, dans un lieu où elle ne doit pas être (que celui qui lit ceci*, dit l'évangéliste, *entende bien ce qu'il lit)*; *lorsque vous verrez*, ajoute Jésus-Christ, *les armées environner Jérusalem, alors sachez que sa désolation est proche* [4]. Pour entendre ceci, il faut se rappeler la prophétie de Daniel. L'ange Gabriel annonçant à ce prophète les septante semaines célèbres qui devoient être terminées par la mort du Messie, s'exprime ainsi : *Depuis le jour où l'ordre sera donné de rebâtir Jérusalem, jusqu'au temps où paroîtra le chef qui est le Christ, il y aura sept semaines et soixante-deux semaines..... Après quoi le Christ sera mis à mort,..... et un peuple conduit par le chef qui doit venir, détruira la ville et le sanctuaire..... On verra sur les ailes de la ville l'abomination de la désolation, et jusqu'à l'entière ruine la fureur du Seigneur se répandra sur ce lieu désolé* [5]. La version Vulgate de la prophétie de Daniel porte : *On verra dans le temple l'abomination de la désolation.* Mais le texte original ne parle que des *ailes* ou des côtés de la ville, c'est-à-dire de ses environs et de son circuit [6]; et c'est là que fut placée l'abomination de la désolation, lorsque les Romains y dressèrent leurs enseignes profanes, adorées par eux comme des divinités, et représentant les images ou les symboles de leurs faux dieux. La ville de Jérusalem étoit appelée *la ville sainte*; la montagne de Sion, sur laquelle elle étoit bâtie, étoit aussi appelée *la montagne sainte*, comme étant l'une et l'autre

[1] *Rom.* x. 18. — [2] *Col.* i. 6. — [3] *Col.* i. 23. — [4] *Matt.* xxiv. 15. *Marc.* xiii. 14. *Luc.* xxi. 20. — [5] *Dan.* ix. 25-27. — [6] *Dan.* ix. 27. *Et erit in templo* (hebr. *super alam*) *abominatio desolationis.* Voyez ce qui est dit sur cela dans la *Dissertation sur les septante semaines de Daniel*, à la tête du livre de ce prophète, tom. xvi.

consacrées au Seigneur d'une manière particulière, et c'est pour cela que Jésus-Christ parlant du lieu où devoient être placées ces enseignes profanes, l'appelle un lieu saint, *In loco sancto* [1]; un lieu où les idoles ne devoient point être mises, *Ubi non debet* [2], parce qu'elles ne pouvoient y être mises sans le profaner. La prophétie de Daniel se rapporte clairement et nécessairement à la ruine de Jérusalem, à cette ruine qui devoit suivre de près la mort du Messie. La prophétie de Jésus-Christ qui rappelle celle de Daniel doit donc aussi s'entendre de cette même ruine; et en effet elle fut pleinement vérifiée au temps de cette même ruine. Non-seulement l'abomination de la désolation fut placée dans un lieu saint, dans un lieu où elle ne devoit pas être, lorsque les enseignes profanes de l'armée romaine furent placées autour de Jérusalem; mais encore cette circonstance fut le signe très-prochain de la désolation de cette ville, selon que Jésus-Christ l'avoit prédit : *Tunc scitote quia appropinquavit desolatio ejus* [3].

Jésus-Christ avertit ses disciples de se retirer de la Judée lorsqu'ils verroient Jérusalem assiégée.

Alors, continue Jésus-Christ [4], lorsque vous verrez les armées environner ainsi Jérusalem, et l'abomination placée dans le lieu saint où elle ne doit pas être, *alors que ceux qui seront dans la Judée s'enfuient sur les montagnes, que ceux qui se trouveront au milieu d'elle en sortent, et que ceux qui seront dehors n'y rentrent point; que celui qui sera sur le toit ne descende point dans sa maison, et n'y entre point pour en emporter quelque chose, et que celui qui sera dans le champ ne retourne point pour prendre quelqu'un de ses vêtemens*, qu'ils ne pensent tous qu'à se sauver promptement de cette terre; *car ce seront alors les jours de la vengeance, afin que tout ce qui est dans l'Ecriture soit accompli;* c'est alors que la vengeance du Seigneur commencera de tomber sur ce peuple, et que les menaces des prophètes contre ce peuple commenceront de recevoir leur accomplissement.

Eusèbe nous apprend que, même avant le siége de Jérusalem, les chrétiens de cette ville, avertis de sa désolation prochaine par des révélations particulières, en sortirent par l'ordre de Dieu, et se retirèrent au-delà du Jourdain,

[1] *Matt.* XXIV. 15. Il faut remarquer que le grec porte ἐν τόπῳ ἁγίῳ, c'est-à-dire, à la lettre, *dans* UN *lieu saint.* — [2] *Marc.* XIII. 14. — [3] *Luc.* XXI. 20. — [4] *Matt.* XXIV. 16. 17. 88. *Marc.* XIII. 14. 15. 16. *Luc.* XXI. 21. 22.

dans les montagnes de Galaad, à Pella et dans les autres villes voisines. Jésus-Christ donne ici le même conseil à ceux de ses disciples qui se trouveroient dans la Judée au temps du siége de Jérusalem.

Dans la Palestine, les toits des maisons étoient en plate-forme, et on y alloit souvent : l'escalier qui y conduisoit étoit d'ordinaire au dehors, en sorte que l'on pouvoit monter et descendre sans entrer dans la maison. C'est en ce sens que Jésus-Christ dit à ses disciples : *Que celui qui sera sur le toit ne descende point dans sa maison.* Qu'il descende, mais sans entrer dans sa maison ; qu'il descende pour s'enfuir, mais qu'en descendant il ne s'arrête pas à entrer dans sa maison pour y prendre quelque chose. Expression parabolique pour marquer simplement la diligence et la promptitude avec laquelle il faudra fuir pour ne pas être enveloppé dans la ruine de ce peuple.

Les prophètes avoient annoncé les maux qui devoient fondre sur Jérusalem après la mort du Messie ; ils les avoient prédits, soit en termes clairs et précis, comme on le voit dans le livre de Daniel dont nous venons de rapporter la prophétie, soit en termes figurés, et particulièrement sous le symbole de la ruine de l'infidèle Samarie, comme on le voit dans Isaïe, dans Jérémie, dans Ezéchiel, dans Osée, dans Amos, dans Michée; et c'est pourquoi Jésus-Christ ajoute : *Car ce seront alors les jours de la vengeance, afin que tout ce qui est dans l'Ecriture soit accompli.*

Extrémité des maux qui devoient fondre sur la nation juive.

Malheur, continue Jésus-Christ [1], *malheur à celles qui seront grosses ou nourrices en ces jours-là*, parce qu'elles ne pourront fuir avec assez de promptitude. *Priez Dieu que votre fuite n'arrive point durant l'hiver*, afin qu'elle ne soit point retardée par les incommodités de cette saison, *ni au jour du sabbat*, auquel il ne vous est pas permis de faire beaucoup de chemin [2] ; *car l'affliction de ce temps-là sera si grande, que depuis le commencement du monde, depuis le commencement des créatures qui sont l'ouvrage de Dieu, il n'y en eut jamais de pareille jusqu'à présent, et il n'y en aura jamais.*

En effet, il ne faut que lire dans l'historien Josèphe le récit des maux qui commencèrent alors à tomber sur les

[1] *Matt.* XXIV. 19. 20. 21. *Marc.* XIII. 17. 18. 19. *Luc.* XXI. 23. — [2] Chez les Juifs, il n'étoit permis de faire qu'environ une demi-lieue, 2000 pas, le jour du sabbat.

Juifs, et dont cette nation ressent encore aujourd'hui les suites, et bientôt on reconnoîtra que tous les siècles ensemble ne fournissent aucun exemple d'une révolution aussi terrible. Saint Augustin observe [1] que les maux qui commencèrent alors à tomber sur les Juifs étoient tels, que, selon l'expression de l'historien Josèphe, à peine paroissent-ils croyables; d'où ce saint docteur conclut que ce n'est pas sans raison qu'il est dit que jamais il n'y eut, et qu'il n'y aura jamais d'affliction semblable. Il n'en excepte pas même la persécution qui sera excitée un jour par l'Antechrist, parce que, quelque terrible qu'elle puisse être, elle ne le sera pas pour les Juifs, puisqu'alors étant convertis à Jésus-Christ, le glaive des persécuteurs ne servira qu'à leur procurer la couronne du martyre.

Désolation de la Judée; massacre des Juifs; leur captivité et leur dispersion. Durée des vengeances de Dieu sur ce peuple.

Une grande affliction se répandra sur ce pays, ajoute Jésus-Christ, *et la colère de Dieu tombera sur ce peuple; ils seront passés au fil de l'épée, on les emmenera captifs dans toutes les nations, et Jérusalem sera foulée aux pieds par les gentils, jusqu'à ce que le temps des gentils soit accompli* [2].

Les vengeances du Seigneur sur la nation juive ne pouvoient être plus expressément caractérisées. Selon l'historien Josèphe, le nombre des Juifs qui périrent depuis le commencement de la guerre terminée par la ruiue de Jérusalem, monte à treize cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix, outre ceux que l'on n'a pas comptés. Le nombre des captifs vendus comme esclaves fut de quatre-vingt-dix-sept mille. La dispersion de ce peuple ne pouvoit être ni plus clairement prédite, ni plus exactement vérifiée.

Depuis que Jérusalem a été prise et renversée par les Romains, elle est toujours demeurée sous la puissance des gentils, sans que jamais les Juifs aient pu s'y rétablir. Il est vrai qu'au temps de Constantin, environ deux cent quarante ans après la prise de cette ville par les Romains, les chrétiens s'y établirent; mais trois cents après, elle retomba sous la puissance des infidèles; les sectateurs de l'impie Mahomet s'en rendirent maîtres, et depuis ce temps-là, quelques efforts que les chrétiens aient faits pour en recouvrer la possession, ils n'ont jamais pu s'y maintenir.

Ou plutôt il ne s'agit pas tant ici des pierres de Jérusalem que de ses enfans. Ce n'est pas seulement cette ville

[1] *Aug. ep. ad Hes. de fin. sec.* 199. *al.* 80. *n.* 30. — [2] *Luc.* XXI, 23. 24.

qui devoit être ainsi foulée aux pieds par les gentils; c'est toute la nation dont cette ville étoit le centre et la capitale; et c'est en ce sens qu'il est dit que Jérusalem sera foulée aux pieds par les gentils, jusqu'à ce que le temps des gentils soit accompli : *Donec impleantur tempora nationum*, ou selon l'expression du grec, *tempora gentium*; car en vain le Juif charnel se flatte-t-il que cette ville dont il pleure les ruines, ne sera pas toujours foulée aux pieds par les gentils, et que le temps viendra où elle sera délivrée de cet assujettissement, rendue à son peuple, et rétablie avec splendeur; en vain s'efforce-t-il d'interpréter dans ce sens les promesses des prophètes touchant le rétablissement et la gloire de Jérusalem. En vain les millénaires ont-ils prétendu adopter et justifier sur cela les idées charnelles des Juifs. Non, les promesses des prophètes ont un objet plus digne de l'Esprit de Dieu; elles regardent dans un sens spirituel les biens éternels que Dieu a préparés à son Eglise, qui est la vraie Jérusalem dont parlent les prophètes; mais, selon l'expression de l'apôtre saint Paul même, *l'aveuglement* qui *est tombé sur une partie d'Israël* durera *jusqu'à ce que la plénitude des nations soit entrée* dans l'Eglise, *et alors tout Israël sera sauvé* [1]. Les Juifs ont été livrés entre les mains des gentils, en punition de leur endurcissement, et cet assujettissement durera jusqu'à ce que Dieu ayant achevé d'exercer ses vengeances sur eux par les mains des gentils, les rappelle à lui, et les sauve en leur donnant part à l'éternelle rédemption qu'il a préparée à ses élus : *Et Jerusalem calcabitur a gentibus donec impleantur tempora gentium.*

Et si ces jours, continue Jésus-Christ [2], ces jours d'affliction et de vengeance, ces jours durant lesquels la colère de Dieu doit accabler ce peuple, *si ces jours n'eussent été abrégés par le Seigneur, toute chair auroit péri*; à la lettre, *toute chair n'auroit point été sauvée*, tout ce peuple auroit été exterminé; *mais le Seigneur a abrégé ces jours à cause des élus qu'il s'est choisis.*

Le Seigneur abrégera les jours de ses vengeances sur la nation juive en faveur des élus qu'il s'est réservés dans les restes de ce peuple.

Si Dieu n'eût consulté que la rigueur de sa justice, ces jours de vengeance auroient pu durer jusqu'à la fin des siècles, et alors le Fils de l'homme venant à paroître sans que la colère de Dieu se fût retirée de dessus ce peuple, les restes de ce peuple auroient été enveloppés sous l'anathème dont Jésus-Christ doit frapper alors tous ses ennemis; mais

[1] *Rom.* XI. 25. 26. — [2] *Matt.* XXIV. 22. *Marc.* XIII. 20.

Dieu s'est souvenu des promesses qu'il a faites à la maison d'Israël; il s'est souvenu de sa miséricorde en faveur des élus qu'il s'est choisis dans les restes de ce peuple; car les dons et la vocation de Dieu sont immuables, et il ne s'en repent point : si les enfans d'Israël sont maintenant *ennemis quant à l'Evangile*, ils sont *aimés quant à l'élection*, dit saint Paul [1]; et à cause de ces restes précieux que le Seigneur a renfermés dans le décret de l'élection, il a résolu d'abréger ces jours de vengeance, et de les terminer avant le dernier avénement du Fils de l'homme. Avant que ce grand et terrible jour arrive, où le Fils de l'homme viendra exterminer ceux qui ont corrompu la terre, le prophète Elie sera envoyé pour rappeler les Juifs à la foi de leurs pères, et pour leur faire reconnoître le Messie qu'ils ont rejeté, afin que les restes de ce peuple qui ont été élus et prédestinés à la vie, ne périssent pas dans ce jour terrible [2].

Second sens de la première partie du discours de J.-C. Parallèle entre les signes qui ont précédé la ruine de Jérusalem, et ceux qui précéderont le dernier avénement de J.-C.

Jusqu'ici nous avons considéré le sens immédiat et littéral des paroles de Jésus-Christ, et nous avons montré que toute cette première partie du discours de l'Homme-Dieu peut s'entendre des signes qui devoient précéder la ruine de Jérusalem, des caractères de cette ruine même, et de l'étonnante désolation qui devoit en être la suite; mais la plupart des pères ont aperçu dans cette première partie du discours de Jésus-Christ, un second sens qui a pour objet les signes mêmes du dernier avénement de ce divin Sauveur, et les maux que son Eglise doit alors éprouver. Ils ont été persuadés qu'avant le dernier avénement de Jésus-Christ, on verra paroître de faux prophètes et de faux Christs, et lui-même va bientôt nous le dire dans la suite de ce discours [3]. Ils ont pensé qu'aux approches du dernier avénement de Jésus-Christ, il s'éleveroit sur la terre des guerres, des séditions; et il semble que l'on pourroit aussi le prouver par la prophétie d'Azarias, fils d'Oded, rapportée dans le second livre des Paralipomènes, et dans laquelle se trouvent des expressions toutes semblables à celles de Jésus-Christ [4]. Ils ont pensé que l'on verroit alors des famines et des pestes, et nous avons fait remarquer que ce sont les suites naturelles de la guerre. Ils ont pensé que l'on verroit alors des tremblemens de terre et des signes extraordinaires dans le ciel, et la suite du discours de Jésus-Christ nous fera voir

[1] *Rom.* XI. 28. — [2] *Mal.* IV. 5. Voyez le passage de saint Chrysostome que nous avons rapporté dans la préface sur Malachie. — [3] *Matt.* XXIV. 23. 24. *Marc.* XIII. 21. 22. — [4] 2. *Par.* XV. 1. *et seqq.*

que ce seront en effet les signes très-prochains de son dernier avénement [1]. Ils ont pensé que l'on verroit alors s'élever de nouvelles persécutions contre les disciples de Jésus-Christ, et l'on ne peut douter que ce ne doive être la cause de cette apostasie dont parle saint Paul, et à la suite de laquelle doit paroître, selon cet apôtre, cet homme de péché que Jésus-Christ exterminera par l'éclat de sa présence [2]. Mille fois les pères ont répété qu'alors principalement l'iniquité abondera, et la charité se refroidira, et ils l'ont prouvé par cette autre parole de Jésus-Christ, que quand le Fils de l'homme viendra, à peine trouvera-t-il de la foi sur la terre [3]. Ils ont pensé qu'avant la fin du monde l'évangile seroit annoncé aux nations qui ne l'avoient point encore connu, et que quand il auroit été ainsi annoncé à toutes les nations, la fin viendroit; et en effet saint Jean nous avertit que, peu de temps avant la fin du monde, et lorsque l'heure du jugement sera proche, l'évangile sera annoncé avec un nouvel éclat dans toutes les nations qui sont sur la terre [4]. Ils ont été persuadés qu'alors, sous le règne du dernier Antechrist, on verroit l'abomination de la désolation placée dans le lieu saint même, selon la prophétie de Daniel, parce que le même Daniel qui prédit l'abomination qui devoit être placée dans le lieu saint au temps de la ruine de Jérusalem, prédit aussi ailleurs l'abomination qui doit être placée dans le lieu saint au temps du dernier Antechrist [5]. Ils ont pensé que l'on pouvoit appliquer à ce temps-là ce que Jésus-Christ dit, que celui qui sera alors sur le toit, ne descende point pour prendre ses vêtemens dans sa maison, et en effet Jésus-Christ l'avoit déjà dit dans une autre occasion, en parlant des temps voisins de son dernier avénement [6]. Enfin ils n'ont point fait difficulté d'appliquer à ces derniers temps ce que Jésus-Christ dit de cette tribulation si grande, que jamais il n'y en aura eu de semblable; et en effet, de même que le Juif n'éprouva jamais de tribulation semblable à celle qui est tombée sur lui au temps de la ruine de Jérusalem, de même l'Eglise n'aura jamais éprouvé de tribulation semblable à celle qu'elle éprouvera au temps du dernier Antechrist, tribulation telle, que saint Jean l'appelle par distinction *la grande tribulation* [7]. Il y a donc en effet un rapport très-réel entre les signes qui ont précédé la ruine de Jérusa-

[1] *Matt.* XXIV. 29. 30. *Marc.* XIII. 24. 25. *Luc.* XXI. 25. 26. — [2] 2. *Thess.* II. 3-8. — [3] *Luc.* XVIII. 8. — [4] *Apoc.* XIV. 6. 7. — [5] *Dan.* XII. 11. — [6] *Luc.* XXII. 31. — [7] *Apoc.* VII. 14.

lem, et ceux qui précéderont le dernier avénement de Jésus-Christ, en sorte que presque tout ce que Jésus-Christ dit des uns peut également s'appliquer aux autres. Mais reprenons la suite du discours de notre Sauveur.

Seconde partie du discours de J.-C. Jésus répond à la question de ses disciples touchant les signes de son dernier avénement.

Jésus-Christ en répondant à la seconde question de ses disciples qui regardoit les signes de la ruine de Jérusalem, s'étoit exprimé de telle sorte que ce qu'il leur avoit dit de ces signes pouvoit aussi s'entendre des signes de son dernier avénement; mais enfin il commence de répondre clairement et distinctement à la troisième question qui avoit pour objet les signes de son dernier avénement, en sorte que ce qu'il va dire dans la seconde partie de ce discours, semble ne pouvoir être pris que dans ce dernier sens. Ses disciples lui avoient demandé quel signe il y auroit de son avénement et de la fin du monde : *Quod signum adventûs tui, et consummationis seculi?* C'est précisément à quoi il va maintenant leur répondre. En parlant de la ruine de Jérusalem, il a annoncé les jours de vengeance et d'affliction qui devoient alors commencer à tomber sur le peuple juif; il a prédit que Jérusalem seroit foulée aux pieds par les gentils, jusqu'à ce que le temps des gentils fût accompli; et il a ajouté que ces jours de vengeance seroient abrégés en faveur des élus que Dieu s'est choisis dans les restes de ce peuple. *Alors*, continue-t-il, *alors*, TUNC, *si quelqu'un vous dit, Le Christ est ici, ou, Il est là; ne le croyez point, car il s'élevera de faux Christs et de faux prophètes, qui feront des prodiges et des choses étonnantes, jusqu'à séduire, s'il étoit possible, les élus mêmes.... Si donc on vous dit, Le voici dans le désert,..... ou, Dans le lieu le plus retiré de la maison, ne le croyez point; car comme un éclair qui sort de l'orient paroît tout d'un coup jusqu'à l'occident, ainsi sera l'avénement du Fils de l'homme* : ITA ERIT ET ADVENTUS FILII HOMINIS.... *Dans ces jours-là, et après cette affliction*, IN ILLIS DIEBUS, POST TRIBULATIONEM ILLAM, *le soleil s'obscurcira et la lune ne donnera plus sa lumière..... Le signe du Fils de l'homme paroîtra dans le ciel..... Et alors on verra le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées avec une grande puissance et une grande gloire* : ET TUNC VIDEBUNT FILIUM HOMINIS VENIENTEM IN NUBIBUS CUM VIRTUTE MULTA ET GLORIA.... *Lors donc que vous verrez arriver toutes ces choses, sachez que le Fils de l'homme est près et comme à la porte* : SCITOTE QUIA PROPE EST IN JANUIS. *En vérité je vous le dis, cette race ne passera point jus-*

qu'à ce que cela soit accompli..... Quant à ce jour et à cette heure, nul n'en a connoissance.... Et ce qui arriva au temps de Noé, arrivera à l'avénement du Fils de l'homme : ITA ERIT ET ADVENTUS FILII HOMINIS [1]. Il est évident que tout cela regarde expressément le dernier avénement de Jésus-Christ.

Faux Christs et faux prophètes qui paroîtront vers le temps du dernier avénement de J.-C.

Mais remarquez la liaison intime que Jésus-Christ met entre les jours d'affliction et de vengeance qui devoient tomber sur les Juifs, et les signes qui doivent annoncer son dernier avénement. *Ces jours* d'affliction *seront abrégés*, dit Jésus-Christ, *en faveur des élus que Dieu s'est choisis. Et alors*, TUNC, *si quelqu'un vous dit, Le Christ est ici, ou, Il est là, ne le croyez point; car il s'élevera de faux Christs et de faux prophètes, qui feront des prodiges, de grands prodiges, et des choses étonnantes, jusqu'à séduire, s'il étoit possible, les élus mêmes. Prenez donc bien garde à vous : j'ai voulu auparavant vous avertir de toutes ces choses. Si donc on vous dit, Le voici dans le désert, ne sortez point pour y aller : si on vous dit, Le voici dans le lieu le plus retiré de la maison, ne le croyez point : car comme un éclair qui sort de l'orient, paroît tout à coup jusqu'à l'occident, ainsi sera l'avénement du Fils de l'homme* [2].

Je vous ai déjà parlé de faux Christs et de faux prophètes qui doivent s'élever; mais en même temps je vous ai dit que le temps où ceux-là doivent paroître est proche; maintenant je vous parle de ceux qui doivent paroître dans un temps beaucoup plus éloigné. Je vous ai parlé d'abord de ceux qui doivent paraître avant la ruine de Jérusalem : maintenant je vous parle de ceux qui doivent paroître à la fin de ces jours d'affliction et de vengeance qui commenceront au siége de Jérusalem, et qui ne se termineront que lorsque le temps des gentils sera rempli. Je vous ai parlé de faux Christs et de faux prophètes; mais je ne vous ai pas dit de ceux-là, ce que je vous dis maintenant de ceux-ci, qu'ils feront des signes et des prodiges étonnans. Je vous ai dit de ceux-là qu'ils séduiront plusieurs; mais de ceux-ci je vous dis qu'ils feront des signes et des prodiges capables de séduire, s'il étoit possible, les élus mêmes. Je vous ai parlé alors de faux Christs et de faux prophètes qui paroîtront avant la ruine de Jérusalem, et dont la séduction ne fera

[1] *Matt.* XXIV. 23-41. *Marc.* XIII. 21-32. *Luc.* XXI. 25-33. — [2] *Matt.* XXIV. 22-27. *Marc.* XIII. 20. 23.

presque de progrès que parmi ceux d'entre les Juifs qui n'auront point cru en moi ; mais maintenant je vous parle des faux Christs et des faux prophètes qui paroîtront avant la fin des jours de la vengeance du Seigneur sur la nation juive, et dont la séduction sera capable d'entraîner plusieurs même d'entre les gentils qui auront cru en moi, mais qui ne seront pas demeurés fermes dans la foi, et qui n'auront pas persévéré dans l'amour de la vérité pour être sauvés [1]. Car ce que je dis ici, ce n'est pas précisément pour vous que je le dis, mais pour ceux qui viendront après vous : de même que bientôt en vous parlant des signes de mon dernier avénement, je vous exhorterai à lever la tête avec confiance lorsque ces signes commenceront à paroître ; et cependant ce ne sera pas vous qui verrez ces signes ; mais en vous parlant, je parle à tous ceux qui viendront après vous, et je les préviens ici sur les faux Christs et les faux prophètes qui s'éleveront de leur temps, et avant la fin de ces jours de vengeance qui doivent tomber sur ce peuple incrédule.

Il paroît assez que la prédiction de Jésus-Christ n'a point encore été pleinement vérifiée. On n'a point encore vu de faux Christs ou de faux prophètes dont les signes et les prodiges aient été capables de séduire, s'il étoit possible, les élus mêmes. Il y a donc lieu de croire que cette parole regarde un temps qui n'est pas encore arrivé. Il y a lieu de croire que l'un de ces faux Christs sera l'Antechrist même, cet impie que le Seigneur Jésus perdra par l'éclat de sa présence, et dont saint Paul dit qu'il doit venir accompagné de la puissance de Satan, avec toutes sortes de miracles, de signes et de prodiges trompeurs, et avec toutes les illusions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périssent [2]. Il y a lieu de croire que l'un de ces faux prophètes sera celui-là même qui accompagnera l'Antechrist, et que saint Jean désigne par cette raison sous le nom de *faux prophète de la bête ;* faux prophète à qui sera donné, selon le témoignage de saint Jean, le pouvoir de faire de grands prodiges, et de séduire par ces prodiges les habitans de la terre [3].

Mais ce faux Christ et ce faux prophète ne seront pas seuls, car Jésus-Christ parle ici de plusieurs ; et il ajoute :

[1] 2. *Thess.* II. 8-10. *Et tunc revelabitur ille iniquus..... cujus est adventus secundum operationem Satanæ, in omni virtute, et signis, et prodigiis mendacibus, et in omni seductione iniquitatis iis qui pereunt ; eò quòd charitatem veritatis non receperunt ut salvi fierent.* — [2] 2. *Thess.* II. 8-10. — [3] *Apoc.* XIII. 13, 14. XIX. 20.

Si donc alors on vous dit, Voici le Christ dans le désert, ne sortez point pour y aller : si on vous dit, Le voici dans lieu le plus retiré de la maison, ne le croyez point ; car comme un éclair qui sort de l'orient paroît tout d'un coup jusqu'à l'occident, ainsi sera l'avénement du Fils de l'homme. En quelque lieu que se trouve le corps mort, les aigles s'y assembleront [1].

Le dernier avénement de J.-C. sera subit et manifeste : aussitôt les élus s'assembleront auprès de lui.

Souvenez-vous de ce que je vous disois, lorsque les pharisiens me demandèrent quand viendroit le royaume de Dieu [2]. Je vous disois qu'en ce jour, ou plutôt en cette nuit, où le Fils de l'homme paroîtra, de deux personnes qui seront dans le même lit, l'une sera prise pour être enlevée au ciel, et l'autre sera laissée pour être envoyée dans l'enfer ; de deux femmes qui moudront ensemble dans le même moulin, l'une sera de même prise, et l'autre sera de même laissée ; de deux personnes qui seront dans un champ, l'une aussi sera prise, et l'autre laissée. Alors vous me demandâtes : Où sera-ce, Seigneur? en quel endroit paroîtrez-vous en ce jour où vous ferez ce discernement terrible? Et je vous répondis : En quelque lieu que se trouve le corps, les aigles s'y assembleront ; en quelque lieu que soit en ce jour le corps de celui qui doit être la victime immolée pour le salut des hommes, les élus comme des aigles spirituels, accoutumés à se nourrir de sa chair adorable, s'assembleront autour de lui pour être éternellement rassasiés de lui. En quelque lieu que paroisse le Fils de l'homme dans le jour de son avénement, les élus rassemblés des quatre coins du monde, et revêtus de l'incorruptibilité, seront emportés dans les nuées, et iront tous au-devant de lui au milieu de l'air. Ce que je vous dis alors, je vous le répète aujourd'hui.

C'est ainsi que les pères ont expliqué cette parole de Jésus-Christ dont le commentaire le plus naturel est cette parole de l'apôtre saint Paul : *Au signal donné par la voix de l'archange, et au son de la trompette de Dieu, le Seigneur même descendra du ciel, et ceux qui seront morts en Jésus-Christ, ressusciteront d'abord ; ensuite nous autres qui serons vivans et qui serons demeurés sur la terre, nous serons emportés avec eux dans les nuées pour aller au-devant du Seigneur au milieu de l'air* [3].

Mais DANS CES JOURS-LA, continue Jésus-Christ, ET AUS-

[1] *Matt.* XXIV. 26-28. — [2] *Luc* XVII. 20. *ad finem.* — [3] 1. *Thess.* IV. 16. 27.

Les signes prochains du dernier avénement de J.-C. suivront de près la fin des maux qui accablent jusqu'aujourd'hui le peuple juif.

SITÔT APRÈS CETTE AFFLICTION, *il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles. Le soleil s'obscurcira, et la lune ne donnera plus sa lumière; les étoiles tomberont du ciel, et les armées célestes seront ébranlées. Alors le signe du Fils de l'homme paroîtra dans le ciel; et tous les peuples de la terre se frapperont la poitrine en gémissant. Sur la terre, les nations seront dans la consternation, la mer faisant un bruit effroyable par l'agitation de ses flots; et les hommes sécheront de frayeur dans l'attente des maux dont tout le monde sera menacé. Car les armées célestes seront ébranlées, et alors on verra le Fils de l'homme qui viendra sur une nuée, sur les nuées du ciel, avec une grande puissance et une grande gloire* [1].

Selon cette parole, il semble donc que les signes prochains du dernier avénement de Jésus-Christ suivront de très-près la fin des maux qui accablent jusqu'aujourd'hui le peuple juif. Ces jours d'affliction et de vengeance qui sont tombés sur ce peuple cesseront avant que ces signes paroissent; mais bientôt après que ces jours seront cessés, ces signes commenceront à paroître.

La liaison intime que nous supposons ainsi entre la conversion des Juifs et la fin du monde a été reconnue de toute la tradition; et nous avons essayé d'exposer ailleurs les preuves de cette liaison [2]. Le témoignage de saint Jean dans l'Apocalypse peut suffire pour justifier sur ce point l'opinion commune des pères; mais il semble que l'on peut encore confirmer cette opinion par les expressions mêmes dont Jésus-Christ se sert dans ce discours. Car il ne faut, ce semble, que comparer les textes des évangélistes pour avoir la justification pleine et entière de l'antique tradition dont nous venons de parler.

Lorsque vous verrez les armées environner Jérusalem, sachez que sa désolation est proche, dit Jésus-Christ. ALORS *que ceux qui seront dans la Judée s'enfuient sur les montagnes*.... CAR CE SERONT ALORS LES JOURS DE LA VENGEANCE... *Ce pays sera accablé de maux, et la colère de Dieu tombera sur ce peuple... Et Jérusalem sera foulée aux pieds par les gentils*, JUSQU'A CE QUE LE TEMPS DES GENTILS SOIT ACCOMPLI. *Et il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles... Et* ALORS *on verra*

[1] *Matt.* XXIV. 29. 30. *Marc.* XIII. 24-26. *Luc.* XXI. 25-27. — [2] Voyez la préface que nous avons mise à la tête du livre de Malachie.

le Fils de l'homme qui viendra sur une nuée avec une grande puissance et une grande gloire. Voilà le texte de Saint Luc [1].

ALORS *que ceux qui seront dans la Judée s'enfuient sur les montagnes...* CAR L'AFFLICTION DE CES JOURS-LA *sera si grande que depuis le commencement des créatures qui sont l'ouvrage de Dieu il n'y en eut jamais de pareille jusqu'à présent, et il n'y en aura jamais. Et si* CES JOURS *n'avoient été abrégés par le Seigneur, toute chair auroit péri; mais il a abrégé ces jours à cause des élus qu'il a choisis.* ALORS *si quelqu'un vous dit, Le Christ est ici, ou, Il est là, ne le croyez point... Mais dans ces jours-là, et* APRÈS CETTE AFFLICTION, *le soleil s'obscurcira*, etc. *Et* ALORS *on verra le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées avec une grande puissance et une grande gloire.* Voilà le texte de saint Marc [2].

ALORS *que ceux qui seront dans la Judée s'enfuient sur les montagnes... Car* L'AFFLICTION DE CE TEMPS-LA *sera si grande que depuis le commencement du monde il n'y en eut jamais de pareille jusqu'à présent, et il n'y en aura jamais. Et si* CES JOURS *n'avoient été abrégés, toute chair auroit péri; mais ils seront abrégés à cause des élus.* ALORS *si quelqu'un vous dit, Le Christ est ici, ou, Il est là, ne le croyez point.... Mais* AUSSITÔT APRÈS L'AFFLICTION DE CES JOURS-LA, *le soleil s'obscurcira*, etc. *Et* ALORS *le signe du Fils de l'homme paroîtra dans le ciel... Et on verra le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande gloire.* Voilà le texte de saint Mattieu [3].

De la comparaison de ces trois textes il résulte, ce semble, assez clairement que ces *jours d'affliction* dont il est parlé dans le texte de saint Matthieu et dans le texte de saint Marc sont les mêmes que ces *jours de vengeance* dont il est parlé dans le texte de saint Luc. Et par le texte de saint Luc il est clair que ces *jours de vengeance* sont ceux qui devoient tomber sur le peuple juif, et qui sont effectivement tombés sur cette nation incrédule. C'étoit la remarque de saint Augustin. *Hoc Lucas ita posuit ut appareat ad illius civitatis excidium pertinere* [4].

Or, APRÈS CETTE AFFLICTION, selon le texte de saint Marc, AUSSITÔT APRÈS CETTE AFFLICTION, selon le texte de saint

[1] *Luc.* XXI. 20. 21. 22. 24. 25. 27. — [2] *Marc.* XIII. 14. 19. 20. 21. 24. 26. — [3] *Matt.* XXIV. 16. 21. 22. 23. 29. 30. — [4] *Aug. ep. ad Hes. de fine sec.* 199 *al.* 80. *n.* 27.

Matthieu, commenceront à paroître les signes de l'avénement prochain du Fils de l'homme.

Donc les signes de l'avénement prochain du Fils de l'homme commenceront à paroître bientôt après la fin des maux qui accablent jusqu'aujourd'hui la nation juive.

Donc les expressions mêmes dont se sert ici Jésus-Christ fournissent une nouvelle preuve de la liaison intime que toute la tradition a reconnue entre la conversion des Juifs et la fin du monde, et que le père de Carrières a exprimée dans sa paraphrase du texte de saint Luc.

Réponses aux objections. Première objection. Réponse. Les jours de vengeance dont parle S. Luc, sont ceux qui sont tombés sur le peuple juif.

Dira-t-on que le texte de saint Luc doit être pris allégoriquement; que cette Jérusalem assiégée, dont il est parlé dans le texte de cet évangéliste, n'est pas celle qui fut autrefois assiégée par les Romains; et qu'ainsi ces *jours de vengeance* dont il est parlé dans le texte de cet évangéliste ne sont pas ceux qui sont tombés sur le peuple juif?

Pour répondre à cette objection, il suffit de représenter le texte de saint Luc. *Lorsque vous verrez les armées environner Jérusalem*, dit Jésus-Christ, selon le rapport de cet évangéliste, *sachez que sa désolation sera proche. Alors que ceux qui seront dans la Judée s'enfuient sur les montagnes.... Car ce seront alors les jours de la vengeance... Malheur à celles qui seront grosses ou nourrices en ces jours-là; car une grande affliction se répandra sur le pays, et la colère de Dieu tombera sur ce peuple* : Et IRA POPULO HUIC. *Ils seront passés au fil de l'épée; on les emmenera captifs dans toutes les nations; et Jérusalem sera foulée aux pieds par les gentils, jusqu'à ce que le temps des gentils soit accompli* [1].

Nous pourrions d'abord observer que les maux qui sont tombés sur le peuple juif ne pouvoient être mieux caractérisés. Mais nous nous contentons de la preuve qui se tire de cette parole : *Et la colère de Dieu tombera sur ce peuple* : Ex IRA POPULO HUIC. Personne ne peut contester que ce peuple dont parle Jésus-Christ ne soit le peuple juif. Or, la liaison et l'enchaînement du texte prouve que *ce peuple* sur lequel devoit tomber *la colère du Seigneur* est celui-là même sur lequel devoient tomber *ces jours de vengeance*. Donc ces *jours de vengeance* sont ceux qui sont tombés sur le peuple juif.

Seconde ob-

Prétendra-t-on avancer que les *jours d'affliction* dont il

[1] *Luc.* XXI. 20-24.

est parlé au verset 21 de saint Matthieu, et au verset 19 de saint Marc, peuvent être différens de ces *jours de vengeance* dont il est parlé dans saint Luc, et qui devoient tomber sur le peuple juif?

jection. Réponse. Les jours d'affliction dont il est parlé au verset 21 de saint Matthieu, et au verset de saint Marc, sont les mêmes que les jours de vengeance dont il est parlé dans saint Luc.

La simple comparaison des textes suffit pour détruire cette objection. *Lorsque vous verrez les armées environner Jérusalem, sachez que sa désolation est proche.* ALORS QUE CEUX QUI SERONT DANS LA JUDÉE S'ENFUIENT SUR LES MONTAGNES.... *Car ce seront alors* LES JOURS DE LA VENGEANCE..... *Et la colère de Dieu tombera* SUR CE PEUPLE. C'est le texte de saint Luc [1]. Il est sensible que *ces jours de vengeance* dont parle saint Luc, et qui devoient tomber sur le peuple juif, sont ceux dont il est dit : *Alors que ceux qui seront dans la Judée s'enfuient sur les montagnes.*

Passons maintenant au texte de saint Marc : ALORS QUE CEUX QUI SERONT DANS LA JUDÉE S'ENFUIENT SUR LES MONTAGNES..... ℣ 19. *Car* L'AFFLICTION DE CES JOURS-LA *sera si grande, que depuis le commencement des créatures qui sont l'ouvrage de Dieu il n'y en eut jamais de pareille jusqu'à présent, et il n'y en aura jamais* [2].

Ajoutons-y le texte de saint Matthieu : ALORS QUE CEUX QUI SERONT DANS LA JUDÉE S'ENFUIENT SUR LES MONTAGNES... ℣ 21. *Car* L'AFFLICTION DE CE TEMPS-LA *sera si grande que depuis le commencement du monde il n'y en eut jamais de pareille, et il n'y en aura jamais* [3].

Il est évident que ces *jours d'affliction* dont il est parlé au verset 21 de saint Matthieu, et au verset 19 de saint Marc, sont ceux dont il est dit: *Alors que ceux qui seront dans la Judée s'enfuient sur les montagnes.* Or ces jours dont il est dit : *Alors que ceux qui seront dans la Judée s'enfuient sur les montagnes*, sont ces *jours* même de *vengeance* dont il est parlé dans saint Luc. Donc ces *jours d'affliction* dont il est parlé au verset 21 de saint Matthieu et au verset 19 de saint Marc, sont les mêmes que ces *jours de vengeance* dont il est parlé dans saint Luc, et qui devoient tomber sur le peuple juif.

Dira-t-on que ces *jours d'affliction* dont il est parlé au verset 21 de saint Matthieu et au verset 19 de saint Marc, et ces *jours de vengeance* dont il est parlé dans saint Luc,

Troisième objection. Réponse. L'affliction

[1] *Luc.* XXI. 20. 21. 22. 24. — [2] *Marc.* XIII. 14. 19. — [3] *Matt.* XXIV. 16. 21.

dont il est parlé au verset 29 de saint Matthieu, et au verset 29 de S. Marc, est la même que celle dont il est parlé au verset 21 de saint Matthieu, et au verset 19 de saint Marc.

sont ceux du siége et de la prise de Jérusalem par les Romains; et qu'ainsi ils doivent être fort différens de ces *jours d'affliction* dont il est parlé au verset 29 de saint Matthieu et au verset 24 de saint Marc, et qui doivent précéder le dernier avénement de Jésus-Christ?

Il est aisé de résoudre cette difficulté. *Ces jours d'affliction* sont ceux du siége et de la prise de Jérusalem, parce que c'est alors qu'ils ont commencé; et en même temps ils doivent précéder le dernier avénement de Jésus-Christ, parce que c'est vers ce temps qu'ils doivent finir. L'enchaînement du texte suppose assez que c'est une même suite de jours dont Jésus-Christ nous marque le commencement et la fin; et l'événement n'y est pas contraire. Il est constant que toute la suite des jours qui se sont écoulés depuis la prise de Jérusalem par les Romains jusqu'aujourd'hui, a été pour le peuple juif des *jours d'affliction et de vengeance*; il est constant que *la colère* de Dieu qui est tombée alors *sur ce peuple* y est demeurée jusqu'aujourd'hui; et qu'elle y demeurera jusqu'au temps que Dieu a marqué pour le rappel de ce peuple. Ainsi les *jours d'affliction* qui ont commencé pour les Juifs au temps du siége et de la prise de Jérusalem par les Romains, continueront pour eux jusqu'au temps de leur rappel. Voilà ce que supposent les expressions mêmes de Jésus-Christ. Ainsi se concilient les versets 21 et 29 de saint Matthieu, 19 et 24 de saint Marc.

Quatrième objection. Réponse. Confirmation du même principe. L'affliction dont il est parlé au verset 29 de saint Matthieu, est bien la même que celle dont il est parlé au verset 21 de cet évangéliste.

Peut-être nous objectera-t-on aussi que dans le style de l'Ecriture, cette expression, *En ces jours-là*, ne s'entend pas toujours du temps dont on vient de parler, mais souvent du temps dont on va parler. Et on le prouvera même par l'un des textes dont il s'agit ici, c'est-à-dire par le verset 24 de saint Marc. Car lorsque, selon cet évangéliste, Jésus-Christ dit : EN CES JOURS-LA..... *le soleil s'obscurcira*, etc., cela signifie, En ces jours qui précéderont l'avénement du Fils de l'homme, dont il va être parlé; et non pas, En ces jours d'affliction dont il vient d'être parlé, puisque, selon l'expression de saint Marc même, ce ne sera qu'*après cette affliction*. De là on prétendra peut-être conclure que l'expression de saint Matthieu, *après l'affliction de ces jours-là*, signifie de même, Après l'affliction de ces jours qui précéderont l'avénement du Fils de l'homme, dont il va être parlé, et non pas, Après l'affliction de ces jours de vengeance dont il vient d'être parlé; et qu'ainsi l'affliction dont il est parlé au verset 29 de saint Matthieu

peut être entièrement différente de celle qui est tombée sur le peuple juif, et dont il est parlé au verset 21 de ce même évangéliste.

Il est aisé de renverser cette objection par le texte de saint Marc, comparé au texte de saint Matthieu. Voici le texte de saint Marc : ℣ 19. L'AFFLICTION DE CES JOURS-LA *sera si grande que depuis le commencement des créatures qui sont l'ouvrage de Dieu, il n'y en eut jamais de pareille jusqu'à présent, et il n'y en aura jamais....* ℣ 24. *Mais en ces jours-là,* ET APRÈS CETTE AFFLICTION, *le soleil s'obscurcira,* etc..... *Et alors on verra le Fils de l'homme venir sur les nuées avec une grande puissance et une grande gloire.* Il est évident que *l'affliction* dont il est parlé au verset 24 est celle-là même dont il est parlé au verset 19.

Or, ce texte de saint Marc est parallèle au texte de saint Matthieu conçu en ces termes : ℣ 21. L'AFFLICTION DE CE TEMPS-LA *sera si grande que depuis le commencement du monde il n'y en eut jamais de pareille, et il n'y en aura jamais....* ℣ 29. *Mais* AUSSITÔT APRÈS L'AFFLICTION DE CES JOURS-LA, *le soleil s'obscurcira,* etc.... *Et alors.... on verra le Fils de l'homme qui viendra sur les nuées du ciel avec une grande puissance et une grande gloire.*

Donc *l'affliction* dont il est parlé au verset 29 de saint Matthieu est la même que celle dont il est parlé au verset 24 de saint Marc. Donc cette affliction est la même que celle dont il est parlé au verset 21 de saint Matthieu, parallèle au verset 19 de saint Marc. Ce n'est qu'une même suite d'affliction, dont le commencement est marqué au verset 21 de saint Matthieu et au verset 19 de saint Marc, et dont la fin est marquée au verset 29 de saint Matthieu et au verset 24 de saint Marc; ce n'est qu'une même suite d'affliction sous laquelle le peuple juif se trouve réduit, et qui, après avoir commencé au temps du siége de Jérusalem par les Romains, va se terminer vers le temps auquel doivent commencer à paroître les signes prochains du dernier avénement de Jésus-Christ.

Ainsi il est vrai que l'expression du texte de saint Marc : EN CES JOURS-LA.... *le soleil s'obscurcira,* etc., signifie, En ces jours qui précéderont l'avénement du Fils de l'homme; et non pas, En ces jours d'affliction dont il vient d'être parlé, puisque le texte même de saint Marc nous dit que ces signes n'arriveront qu'APRÈS CETTE AFFLICTION.

Mais en même temps il est vrai que l'expression du texte

de saint Matthieu, APRÈS L'AFFLICTION DE CES JOURS-LA, *le soleil s'obscurcira*, etc., signifie, Après l'affliction de ces jours de vengeance dont il vient d'être parlé, puisque par le texte de saint Marc il est prouvé que ces signes arriveront APRÈS CETTE AFFLICTION.

Démonstration qui achève de prouver que les signes prochains du dernier avénement de J.-C. suivront de près la fin des maux qui accablent jusqu'aujourd'hui le peuple juif.

Or, il me semble que de la réunion des propositions qui viennent d'être établies en réponse aux quatre objections précédentes, il résulte une démonstration complète qui se réduit à ce raisonnement.

Il est prouvé que les *jours de vengeance* dont parle saint Luc, sont ceux qui devoient tomber sur le peuple juif, et qui sont effectivement tombés sur cette nation incrédule [1];

Il est prouvé que les *jours d'affliction* dont il est parlé au verset 21 de saint Matthieu et au verset 19 de saint Marc, sont les mêmes que ces *jours de vengeance* dont parle saint Luc [2];

Il est prouvé que *l'affliction* dont il est parlé au verset 29 de saint Matthieu, et au verset 24 de saint Marc, et après laquelle doivent commencer à paroître les signes prochains de l'avénement du Fils de l'homme, est la même que celle dont il est parlé au verset 21 de saint Matthieu et au verset 19 de saint Marc [3];

Donc *l'affliction* dont il est parlé au verset 29 de saint Matthieu et au verset 24 de saint Marc, et après laquelle doivent commencer à paroître les signes prochains de l'avénement du Fils de l'homme, est celle-là même qui est tombée sur le peuple juif, affliction qui a commencé au temps du siége de Jérusalem par les Romains, qui a continué jusqu'aujourd'hui, et qui ne se terminera que vers le temps où doivent commencer à paroître les signes prochains de l'avénement du Fils de l'homme;

Donc il est vrai de dire de l'affliction qui est tombée sur le peuple juif depuis Jésus-Christ, qu'*après cette affliction*, selon le texte de saint Marc, qu'*aussitôt après cette affliction*, selon le texte de saint Matthieu, commenceront à paroître les signes prochains de l'avénement du Fils de l'homme; donc il est vrai de dire que les signes prochains de l'avénement du Fils de l'homme commenceront à paroître bientôt après la fin des maux qui accablent jusqu'aujourd'hui la

[1] C'est ce qui résulte de la réponse à la première objection. — [2] C'est ce qui résulte de la réponse à la seconde objection. — [3] C'est ce qui résulte de la réponse à la troisième et à la quatrième objection.

nation juive, c'est-à-dire bientôt après le rappel et la conversion des Juifs.

Signes qui paroîtront dans le ciel et sur la terre avant le dernier avénement de J.-C.

Alors *il y aura des signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles; le soleil s'obscurcira, et la lune ne donnera plus sa lumière* [1]. On sait qu'à la mort de Jésus-Christ le soleil fut obscurci; il y a lieu de croire qu'il arrivera quelque chose de semblable, ou même de plus considérable encore, vers le temps de son dernier avénement. *Les étoiles tomberont du ciel*, ou au moins aux yeux des hommes elles paroîtront tomber et descendre de leur place; car les interprètes sont partagés par la difficulté d'expliquer ce phénomène; on en sera mieux instruit par l'événement que par toutes les conjectures : on peut seulement observer que l'apparition des comètes ressemble beaucoup à une chute d'étoiles, puisque les comètes ne deviennent visibles que lorsqu'elles s'abaissent et descendent vers la terre; et ce phénomène devenant alors peut-être plus fréquent, pourroit être un de ceux qui sont annoncés ici. *Les armées du ciel seront ébranlées* [2]; dans le style de l'Ecriture *les armées du ciel* sont ordinairement la multitude des astres : cet ébranlement des armées du ciel semble donc annoncer un ébranlement dans les astres. Saint Augustin, après avoir comparé ces signes avec ceux qui arrivèrent à la mort de Jésus-Christ, laisse cependant comme incertain [3], si cela ne doit point s'entendre plutôt dans un sens figuré, mais de telle sorte, que cela ne s'accomplira qu'au temps le plus proche de l'entière consommation des siècles.

Alors le signe du Fils de l'homme paroîtra dans le ciel, et tous les peuples de la terre se frapperont la poitrine en gémissant [4]. Les pères et la plupart des interprètes conviennent que la croix est ce *signe du Fils de l'homme* qui doit paroître dans le ciel avant le dernier avénement de Jésus-Christ. L'Eglise l'exprime même ainsi dans ses offices. Selon l'usage romain, dans l'office de la sainte croix on chante ces mots : *Hoc signum crucis erit in cœlo, cùm Dominus ad judicandum venerit;* et dans les nouveaux bréviaires on emploie dans le même office le texte dont nous parlons ici : *Tunc parebit signum Filii hominis in cœlo,*

[1] *Matt.* XXIV. 29. *Marc.* XIII. 24. 25. *Luc.* XXI. 25. — [2] C'est ainsi que l'on doit entendre l'expression *virtutes cœlorum*. Dans le style de l'écriture, *virtutes* se prend souvent pour *exercitus* : de là vient dans les Psaumes, *Deus virtutum* pour *Deus exercituum*. — [3] *Aug. ep. ad Hes. de fine sec.* 199. *al.* 80. *n.* 34. — [4] *Matt.* XXIV. 30.

Jésus-Christ ajoute que tous les peuples, ou à la lettre, *toutes les tribus de la terre se frapperont la poitrine en gemissant*; il semble que ce deuil universel soit celui qu'il avoit annoncé lui-même long-temps auparavant, en disant par la bouche de Zacharie : *Je répandrai sur la maison de David et sur les habitans de Jérusalem un esprit de grâce et de prière; ils ietteront les yeux sur moi qu'ils auront percé, et la terre sera dans les larmes :* ET PLANGET TERRA [1]. Alors, dans toute la terre, les Juifs convertis pleureront le crime de leurs pères; les chrétiens prévaricateurs, touchés d'un sincère repentir, pleureront leur ingratitude; les gentils, nouvellement appelés à la foi, pleureront leurs égaremens passés : *Et planget terra.*

A l'ébranlement des cieux se joindra l'agitation de la mer, en sorte que *sur la terre les nations seront dans la consternation, la mer faisant un bruit effroyable par l'agitation de ses flots, et les hommes sécheront de frayeur dans l'attente des maux dont tout le monde sera menacé* [2]. L'agitation et l'ébranlement de toute la nature annoncera l'effroyable catastrophe qui bientôt après terminera la durée des siècles.

Après tous ces signes, J.-C. viendra sur les nuées, et il enverra ses anges pour rassembler les élus.

Enfin *on verra le Fils de l'homme qui viendra sur une nuée, sur les nuées du ciel, avec une grande puissance et une grande gloire* [3]. C'est ce que Jésus-Christ répète bientôt après en parlant au grand-prêtre, lorsqu'il lui dit : *Vous verrez un jour le Fils de l'homme qui, assis à la droite de la majesté divine, viendra sur les nuées du ciel* [4]. Et l'ange qui parloit aux apôtres au moment où Jésus-Christ les quitta pour s'élever au ciel, leur dit aussi : *Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel? ce Jésus, qui, en vous quittant, s'est élevé dans le ciel, viendra de même que vous l'y avez vu monter* [5]. *Le voici qui vient sur les nuées, et tout œil le verra*, dit saint Jean dans l'Apocalypse [6].

Alors, continue Jésus-Christ, *le Fils de l'homme enverra ses anges avec une trompette qui retentira d'un grand bruit, et il rassemblera par eux ses élus des quatre coins du monde, depuis l'extrémité de la terre jusqu'à l'extrémité du ciel* [7].

[1] *Zach.* XII. 10. 12. — [2] *Luc.* XXI. 25. 26. — [3] *Matt.* XXIV. 30. *Marc.* XIII. 26. *Luc.* XXI. 27. La Vulgate met *majestate* dans le texte de saint Matthieu et dans le texte de saint Luc : le grec des trois évangélistes porte *gloria*. — [4] *Matt.* XXVI. 64. *Marc.* XIV. 62. — [5] *Act.* I. 11. — [6] *Apoc.* I. 7. — [7] *Matt.* XXIV. 31. *Marc.* XIII. 27.

C'est ce que l'apôtre nous explique, lorsqu'écrivant aux Thessaloniciens il s'exprime ainsi : *Au signal donné par la voix de l'archange, et au son de la trompette de Dieu, le Seigneur même descendra du ciel, et ceux qui seront morts en Jésus-Christ ressusciteront d'abord; ensuite, nous autres qui serons vivans, et qui serons demeurés sur la terre, nous serons emportés avec eux dans les nuées pour aller au-devant du Seigneur au milieu de l'air, et alors nous serons pour toujours avec le Seigneur* [1]. Et écrivant aux Corinthiens, il dit aussi : *En un moment, en un clin d'œil, au son de la dernière trompette (car la trompette sonnera), les morts ressusciteront en un état incorruptible; et pour nous qui serons demeurés vivans, nous serons changés et revêtus de l'immortalité* [2].

Jésus exhorte ceux de ses disciples qui verront les signes prochains de son dernier avénement, à ranimer alors leur confiance.

Lorsque toutes ces choses commenceront d'arriver, continue Jésus-Christ, lorsque vous verrez ces signes dans le soleil, dans la lune et dans les étoiles, cette agitation de la mer, cet ébranlement des cieux, *regardez en haut et levez la téte, parce que votre rédemption est proche* [3]. Sur quoi Jésus proposa ensuite à ses disciples cette comparaison : *Apprenez*, leur dit-il [4], *une comparaison tirée du figuier; considérez le figuier ou quelque autre arbre que ce soit. Lorsque vous voyez que ses branches sont déjà tendres, et qu'il commence de pousser ses feuilles, vous savez que l'été est proche. De méme lorsque vous verrez arriver toutes ces choses, sachez que le royaume de Dieu est proche, que le Fils de l'homme est près et comme à la porte.* Je sais que ce ne sera pas vous qui verrez ces signes; mais en vous parlant, je parle à tous ceux qui viendront après vous. C'est à mes disciples que je parle, et en parlant à ceux qui sont aujourd'hui mes disciples, je parle à tous ceux qui seront mes disciples après eux.

Le peuple juif subsistera jusqu'au dernier avénement de J.-C. Certitude desprédictions de J.-C. Le jour de son avéne-

En vérité, je vous le dis, continue Jésus-Christ, *cette race ne passera point que tout cela ne soit accompli* [5]; la postérité d'Abraham ne finira point avant le dernier avénement du Fils de l'homme; car *cette race* dont parle Jésus-Christ ne peut être, ce semble, que celle-là même à qui il parle, c'est-à-dire la race d'Abraham, la postérité d'Isaac, les enfans d'Israël; mais en même temps *cette race*, ou, si

[1] 1. *Thess.* IV. 16. 17. — [2] 1. *Cor.* XV. 52. 53. — [3] *Luc.* XXI. 28. — [4] *Matt.* XXIV. 32. 33. *Marc.* XIII. 28. 29. *Luc.* XXI. 29-31. — [5] *Matt.* XXIV. 34. *Marc.* XIII. 30. *Luc.* XXI. 32.

ment n'est connu que de Dieu.

l'on veut, *cette génération*, ne peut pas être la génération actuellement vivante, lorsque Jésus-Christ parloit, puisqu'ici c'est de son dernier avénement qu'il parle. Cette parole est donc une promesse qui assure la conservation et la perpétuité de la race d'Israël, c'est-à-dire du peuple juif, jusqu'à la fin du monde.

Le ciel et la terre passeront, ajoute Jésus-Christ, *mais mes paroles ne passeront point* [1]. *Quant à ce jour et à cette heure* où le Fils de l'homme doit paroître, *nul n'en a connoissance, non pas même les anges du ciel, ni même le Fils, mais le Père, mais mon père seul* [2]. Le Fils l'ignore, non pas selon sa divinité, non pas même selon son humanité unie hypostatiquement à sa divinité, mais selon son humanité considérée en elle-même, et sans égard à sa divinité. Le fils l'ignore, non pas comme Fils de Dieu, non pas même comme homme-dieu, mais simplement comme homme. Le Fils l'ignore selon son humanité, parce que son humanité même ne le sait que par la divinité qui lui est unie. En un mot, nulle intelligence créée, quelque parfaite qu'elle soit, ne peut par elle-même pénétrer ce secret profond dont Dieu s'est réservé la connoissance.

Jésus-Christ paroîtra subitement lorsque les hommes ne s'y attendront pas. Alors l'un sera pris et l'autre laissé.

Ici Jésus-Christ répète à ses disciples ce qu'il leur avoit déjà dit dans une autre occasion [3] : *Ce qui arriva au temps de Noé arrivera à l'avénement du Fils de l'homme; car comme en ces jours-là avant le déluge, les hommes mangeoient et buvoient, épousoient des femmes, et marioient leurs filles, jusqu'au jour où Noé entra dans l'arche, sans qu'ils pensassent seulement au déluge jusqu'à ce qu'il arriva et les emporta tous; il en sera de même à l'avénement du Fils de l'homme.* Cette prédiction du Sauveur semble supposer que les signes qui précéderont son avénement, et qui répandront l'effroi parmi les hommes, cesseront avant qu'il paroisse, en sorte que les hommes se rassurant alors, et croyant n'avoir plus rien à craindre, verront paroître tout à coup le Fils de l'homme lorsqu'ils ne s'y attendront pas.

Alors, de deux hommes qui seront dans un champ, l'un sera pris et l'autre laissé; de deux femmes qui moudront dans un moulin, l'une sera prise et l'autre laissée. Les uns seront pris pour être enlevés au-devant du Fils de l'homme au milieu des airs [4]; les autres seront laissés pour être livrés

[1] *Matt.* XXIV. 35. *Marc.* XIII. 31. *Luc.* XXI. 33. — [2] *Matt.* XXIV. 36. *Marc.* XIII. 32. — [3] Comparez le texte de saint Matthieu, XXIV. 37-41, avec le texte de saint Luc, XVII. 26-35. — [4] 1. *Thess.* IV. 16.

en proie au feu qui consumera la terre, et qui en dévorera les méchans [1].

Troisième partie du discours de J.-C. Jésus exhorte ses disciples à veiller et à prier, afin qu'ils puissent être trouvés dignes d'éviter les maux qui devoient tomber sur les Juifs incrédules, et surtout de paroître avec confiance devant le Fils de l'homme dans son avénement.

Jésus-Christ, après avoir donné à ses disciples ce dernier avertissement, conclut son discours en les exhortant à la vigilance et à la prière. *Prenez garde à vous*, leur dit Jésus [2], *de peur que vos cœurs ne s'appesantissent par l'excès des viandes et du vin, et par les inquiétudes de cette vie, et que ce jour* de l'avénement du Fils de l'homme *ne vienne tout d'un coup vous surprendre; car il enveloppera comme un filet tous ceux qui habitent sur la face de la terre. Veillez donc en priant toujours, afin que vous soyez trouvés dignes d'éviter tous ces maux qui arriveront* à ces hommes incrédules qui attireront la colère du Seigneur sur Jérusalem, *et de paroître avec confiance devant le Fils de l'homme* au jour de son dernier avénement. C'est ainsi que saint Luc termine ce qu'il rapporte du discours de Jésus-Christ.

On peut y ajouter ce que rapporte saint Marc : *Prenez garde à vous*, dit Jésus-Christ; *veillez et priez, parce que vous ne savez quand viendra ce temps* de l'avénement du Fils de l'homme; *car il en sera comme d'un homme qui, s'en allant faire un voyage, laisse sa maison sous la conduite de ses serviteurs, marquant à chacun ce qu'il doit faire, et recommande au portier qu'il soit vigilant. Veillez donc de même, puisque vous ne savez pas quand le maître de la maison doit venir, si ce sera le soir ou à minuit, ou au chant du coq, ou au matin, de peur que survenant tout d'un coup il ne vous trouve endormis. Ce que je vous dis, je le dis à tous : Veillez* [3]. C'est ainsi que saint Marc termine le discours de Jésus-Christ.

On peut encore y joindre ce que rapporte saint Matthieu : *Veillez donc*, dit Jésus-Christ, *parce que vous ne savez pas à quelle heure votre Seigneur doit venir; car sachez que si le père de famille étoit averti de l'heure à laquelle le voleur doit venir, il veilleroit certainement, et ne laisseroit pas percer sa maison. Tenez-vous donc aussi toujours prêts, parce que le Fils de l'homme viendra à l'heure que vous ne pensez pas* [4].

Après cela saint Matthieu rapporte plusieurs paraboles qui sont une suite de ce même discours, et dont l'objet principal est encore de nous exciter à veiller, et à nous pré-

[1] 2. *Thess.* I. 8. *et* 2. *Petr.* III. 10. *Apoc.* XX. 9. — [2] *Luc.* XXI. 34-36 — [3] *Marc.* XIII. 33. *ad finem.* — [4] *Matt.* XXIV. 42-44.

parer à paroître devant le Fils de l'homme dans son dernier avénement [1]. Mais, selon la remarque de saint Augustin, cette exhortation, qui paroît ne regarder proprement que ceux qui vivront vers le temps du dernier avénement de Jésus-Christ, ne regarde pas moins ceux qui vivent avant ce temps, parce que le jour de notre mort est pour chacun de nous le jour de l'avénement de Jésus-Christ. Tels nous serons trouvés à la mort, justes ou pécheurs, tels nous serons aussi au jour de l'avénement de Jésus-Christ. Ainsi, nous devons tous veiller et prier de même que si nous avions tous à nous préparer au dernier avénement de Jésus-Christ. *Quod vobis dico, omnibus dico : Vigilate.*

[1] Voyez dans saint Matthieu depuis le verset 45 du chapitre XXIV jusqu'à la fin du chapitre XXV.

CONCORDANCE

DES

SAINTS ÉVANGILES,

OU TEXTE DES QUATRE ÉVANGÉLISTES DISTRIBUÉ SELON L'ORDRE DES FAITS,

PREMIÈRE PARTIE,

QUI COMPREND CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS LA CONCEPTION DE SAINT JEAN-BAPTISTE, JUSQU'A LA PREMIÈRE PAQUE CÉLÉBRÉE PAR JÉSUS-CHRIST APRÈS SON BAPTÊME.

CHAPITRE PREMIER.

* Conception de saint Jean-Baptiste. (Pag. 32.)

Annuntiatio et conceptio Joannis.

Saint Luc, I. 1–25.

1re partie, chapitre 1.

1. Quoniam quidem multi conati sunt ordinare narrationem, quæ in nobis completæ sunt rerum,

2. Sicut tradiderunt nobis, qui ab initio ipsi viderunt, et ministri fuerunt sermonis :

3. Visum est et mihi assecuto omnia a principio diligenter, ex ordine tibi scribere, optime Theophile,

4. Ut cognoscas eorum verborum, de quibus eruditus es, veritatem [1].

* Les sommaires français sont ceux des articles de l'harmonie qui correspondent aux chapitres de la concordance. Les sommaires latins serviront dans les tables qui termineront cette concordance.

[1] La concordance d'Antoine Arnauld interrompt ici le texte de saint Luc pour y placer le commencement de l'évangile de saint Jean, I. 1-15. Nous réservons ce fragment pour le chapitre XX, de même que nous réservons le commencement de l'évangile de saint Matthieu pour le chapitre V, et le commencement de celui de saint Marc pour le chapitre XVI.

Saint Luc, I.

1re partie. chap. 1.

5. Fuit in diebus Herodis, regis Judææ, sacerdos quidam nomine Zacharias, de vice Abiat, et uxor illius de filiabus Aaron, et nomen ejus Elisabeth.

6. Erant autem justi ambo ante Deum, incedentes in omnibus mandatis et justificationibus Domini sine querela.

7. Et non erat illis filius, eò quòd esset Elisabeth sterilis, et ambo processissent in diebus suis.

8. Factum est autem, cùm sacerdotio fungeretur in ordine vicis suæ ante Deum,

9. Secundùm consuetudinem sacerdotii, sorte exiit ut incensum poneret, ingressus in templum Domini :

10. Et omnis multitudo populi erat orans foris horâ incensi.

11. Apparuit autem illi angelus Domini, stans a dextris altaris incensi :

12. Et Zacharias turbatus est videns, et timor irruit super eum.

13. Ait autem ad illum angelus : Ne timeas, Zacharia, quoniam exaudita est deprecatio tua : et uxor tua Elisabeth pariet tibi filium, et vocabis nomen ejus Joannem.

14. Et erit gaudium tibi, et exsultatio, et multi in nativitate ejus gaudebunt.

15. Erit enim magnus coram Domino : et vinum et siceram non bibet, et Spiritu sancto replebitur adhuc ex utero matris suæ.

16. Et multos filiorum Israel convertet ad Dominum Deum ipsorum.

17. Et ipse præcedet ante illum in spiritu et virtute Eliæ, ut convertat corda patrum in filios, et incredulos ad prudentiam justorum, parare Domino plebem perfectam.

18. Et dixit Zacharias ad angelum : Unde hoc sciam ? ego enim sum senex, et uxor mea processit in diebus suis.

19. Et respondens angelus dixit ei : Ego sum Gabriel, qui asto ante Deum, et missus sum loqui ad te, et hæc tibi evangelizare.

20. Et ecce eris tacens, et non poteris loqui, usque in diem quo hæc fiant, pro eo quòd non credidisti verbis meis, quæ implebuntur in tempore suo.

21. Et erat plebs exspectans Zachariam, et mirabantur quòd tardaret ipse in templo.

22. Egressus autem non poterat loqui ad illos, et cognoverunt quòd visionem vidisset in templo : et ipse erat innuens illis, et permansit mutus.

23. Et factum est, ut impleti sunt dies officii ejus, abiit in domum suam.

24 Post hos autem dies, concepit Elisabeth uxor ejus, et occultabat se mensibus quinque, dicens :

25. Quia sic fecit mihi Dominus, in diebus quibus respexit auferre opprobrium meum inter homines.

CHAPITRE II.

Annonciation et incarnation de Jésus-Christ. (Pag. 31.)

Incarnationis Christi annuntiatio.

Saint Luc, I. 26-38.

26. In mense autem sexto, missus est angelus Gabriel a Deo in civitatem Galilææ, cui nomen Nazareth.

27. Ad virginem desponsatam viro cui nomen erat Joseph, de domo David : et nomen virginis, Maria.

28. Et ingressus angelus ad eam, dixit : Ave, gratia plena : Dominus tecum : benedicta tu in mulieribus.

29. Quæ cùm audisset, turbata est in sermone ejus, et cogitabat qualis esset ista salutatio.

30. Et ait angelus ei : Ne timeas, Maria, invenisti enim gratiam apud Deum.

31. Ecce concipies in utero, et paries filium, et vocabis nomen ejus JESUM.

32. Hic erit magnus, et Filius Altissimi vocabitur, et dabit illi Dominus Deus sedem David patris ejus, et regnabit in domo Jacob in æternum.

33. Et regni ejus non erit finis.

34. Dixit autem Maria ad angelum : Quomodo fiet istud, quoniam virum non cognosco ?

35. Et respondens angelus dixit ei : Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus Altissimi obumbrabit tibi, ideoque et quod nascetur ex te Sanctum, vocabitur Filius Dei.

36. Et ecce Elisabeth cognata tua, et ipsa concepit filium in senectute sua, et hic mensis sextus est illi quæ vocatur sterilis :

37. Quia non erit impossibile apud Deum omne verbum.

38. Dixit autem Maria : Ecce ancilla Domini, fiat mihi secundùm verbum tuum. Et discessit ab illa angelus.

CHAPITRE III.

Visitation. (Pag. 32.)

Visitatio et canticum Mariæ.

Saint Luc, I. 39-56.

39. Exsurgens autem Maria in diebus illis, abiit in montana cum festinatione, in civitatem Juda :

40. Et intravit in domum Zachariæ, et salutavit Elisabeth.

Saint Luc, I.

1re partie. chap. III et IV.

41. Et factum est ut audivit salutationem Mariæ Elisabeth, exsultavit infans in utero ejus : et repleta est Spiritu sancto Elisabeth.
42. Et exclamavit voce magna, et dixit : Benedicta tu inter mulieres, et benedictus fructus ventris tui.
43. Et unde hoc mihi, ut veniat mater Domini mei ad me ?
44. Ecce enim ut facta est vox salutationis tuæ in auribus meis, exsultavit in gaudio infans in utero meo.
45. Et beata quæ credidisti, quoniam perficientur ea quæ dicta sunt tibi a Domino.
46. Et ait Maria : Magnificat anima mea Dominum,
47. Et exsultavit spiritus meus in Deo salutari meo :
48. Quia respexit humilitatem ancillæ suæ : ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes ;
49. Quia fecit mihi magna qui potens est, et sanctum nomen ejus :
50. Et misericordia ejus a progenie in progenies timentibus eum.
51. Fecit potentiam in brachio suo : dispersit superbos mente cordis sui :
52. Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles :
53. Esurientes implevit bonis, et divites dimisit inanes.
54. Suscepit Israel puerum suum, recordatus misericordiæ suæ.
55. Sicut locutus est ad patres nostros, Abraham et semini ejus in secula.
56. Mansit autem Maria cum illa quasi mensibus tribus, et reversa est in domum suam.

CHAPITRE IV.

Naissance de saint Jean-Baptiste. (Pag. 32.)

Nativitas Joannis. Canticum Zachariæ.

Saint Luc, I. 57 *et suiv.*

57. Elisabeth autem impletum est tempus pariendi, et peperit filium :
58. Et audierunt vicini et cognati ejus, quia magnificavit Dominus misericordiam suam cum illa, et congratulabantur ei.
59. Et factum est in die octavo, venerunt circumcidere puerum, et vocabant eum nomine patris sui Zachariam :
60. Et respondens mater ejus dixit : Nequaquam, sed vocabitur Joannes.
61. Et dixerunt ad illam : Quia nemo est in cognatione tua, qui vocetur hoc nomine.
62. Innuebant autem patri ejus, quem vellet vocari eum.

Saint Luc, I.

63. Et postulans pugillarem, scripsit, dicens : Joannes est nomen éjus. Et mirati sunt universi.

64. Apertum est autem illico os ejus, et lingua ejus, et loquebatur benedicens Deum.

65. Et factus est timor super omnes vicinos eorum : et super omnia montana Judææ divulgabantur omnia verba hæc.

66. Et posuerunt omnes qui audierant in corde suo, dicentes : Quis, putas, puer iste erit? Etenim manus Domini erat cum illo.

67. Et Zacharias pater ejus repletus est Spiritu sancto, et prophetavit, dicens :

68. Benedictus Dominus Deus Israel : quia visitavit et fecit redemptionem plebis suæ :

69. Et erexit cornu salutis nobis, in domo David pueri sui :

70. Sicut locutus est per os sanctorum, qui a seculo sunt, prophetarum ejus :

71. Salutem ex inimicis nostris, et de manu omnium qui oderunt nos ;

72. Ad faciendam misericordiam cum patribus nostris, et memorari testamenti sui sancti.

73. Jusjurandum quod juravit ad Abraham patrem nostrum daturum se nobis :

74. Ut sine timore, de manu inimicorum nostrorum liberati, serviamus illi,

75. In sanctitate et justitia coram ipso omnibus diebus nostris.

76. Et tu, puer, propheta Altissimi vocaberis : præibis enim ante faciem Domini parare vias ejus :

77. Ad dandam scientiam salutis plebi ejus, in remissionem peccatorum eorum,

78. Per viscera misericordiæ Dei nostri, in quibus visitavit nos Oriens ex alto,

79. Illuminare his qui in tenebris et in umbra mortis sedent, ad dirigendos pedes nostros in viam pacis.

80. Puer autem crescebat, et confortabatur spiritu, et erat in desertis usque in diem ostensionis suæ ad Israel.

(*La suite au chapitre* VII.)

CHAPITRE V.

Christi genealogia secundum Matthæum.

Saint Matthieu, I. 1–17.

1. Liber generationis Jesu Christi, filii David, filii Abraham.
2. Abraham genuit Isaac. Isaac autem genuit Jacob. Jacob autem genuit Judam et fratres ejus.
3. Judas autem genuit Phares et Zaram de Thamar. Phares autem genuit Esron. Esron autem genuit Aram.
4. Aram autem genuit Aminadab. Aminadab autem genuit Naasson. Naasson autem genuit Salmon.
5. Salmon autem genuit Booz de Rahab. Booz autem genuit Obed ex Ruth. Obed autem genuit Jesse. Jesse autem genuit David regem.
6. David autem rex genuit Salomonem ex ea quæ fuit Uriæ.
7. Salomon autem genuit Roboam. Roboam autem genuit Abiam. Abias autem genuit Asa.
8. Asa autem genuit Josaphat. Josaphat autem genuit Joram. Joram autem genuit Oziam.
9. Ozias autem genuit Joatham. Joatham autem genuit Achaz. Achaz autem genuit Ezechiam.
10. Ezechias autem genuit Manassen. Manasses autem genuit Amon. Amon autem genuit Josiam.
11. Josias autem genuit Jechoniam, et fratres ejus in transmigratione Babylonis.
12. Et post transmigrationem Babylonis, Jechonias genuit Salathiel. Salathiel autem genuit Zorobabel.
13. Zorobabel autem genuit Abiud. Abiud autem genuit Eliacim. Eliacim autem genuit Azor.
14. Azor autem genuit Sadoc. Sadoc autem genuit Achim. Achim autem genuit Eliud.
15. Eliud autem genuit Eleazar. Eleazar autem genuit Mathan. Mathan autem genuit Jacob.
16. Jacob autem genuit Joseph virum Mariæ de qua natus est JESUS, qui vocatur CHRISTUS.
17. Omnes itaque generationes ab Abraham usque ad David generationes quatuordecim : et a David usque ad transmigrationem Babylonis, generationes quatuordecim : et a transmigratione Babylonis usque ad Christum, generationes quatuordecim.

CHAPITRE VI.

Naissance de Jésus-Christ. (Pag. 32.)

Christi nativitas ad Joseph nuntiatur.

Saint Matthieu, I. 18 *et suiv.*

18. Christi autem generatio sic erat : Cùm esset desponsata mater ejus Maria Joseph, antequam convenirent, inventa est in utero habens de Spiritu sancto.

19. Joseph autem vir ejus, cùm esset justus, et nollet eam traducere, voluit occultè dimittere eam.

20. Hæc autem eo cogitante, ecce angelus Domini apparuit in somnis ei, dicens : Joseph, fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuam : quod enim in ea natum est, de Spiritu sancto est.

21. Pariet autem filium, et vocabis nomen ejus JESUM : ipse enim salvum faciet populum suum a peccatis eorum.

22. Hoc autem totum factum est, ut adimpleretur quod dictum est a Domino per prophetam dicentem ;

23. Ecce virgo in utero habebit, et pariet filium : et vocabunt nomen ejus EMMANUEL : quod est interpretatum : Nobiscum Deus.

24. Exsurgens autem Joseph a sommo, fecit sicut præcepit ei angelus Domini, et accepit conjugem suam.

25. Et non cognoscebat eam, donec peperit filium suum primogenitum, et vocavit nomen ejus JESUM.

(*La suite au chapitre* X.)

CHAPITRE VII.

Naissance de Jésus-Christ. (Pag. 32.)

Nativitas Christi.

Saint Luc, II. 1–7.

1. Factum est autem in diebus illis, exiit edictum a Cæsare Augusto, ut describeretur universus orbis.

2. Hæc descriptio prima facta est a præside Syriæ Cyrino :

3. Et ibant omnes, ut profiterentur singuli in suam civitatem.

4. Ascendit autem et Joseph a Galilæa de civitate Nazareth in Judæam in civitatem David, quæ vocatur Bethlehem : eò quòd esset de domo et familia David,

5. Ut profiteretur cum Maria desponsata sibi uxore prægnante.

6. Factum est autem, cum essent ibi, impleti sunt dies ut pareret :

7. Et peperit filium suum primogenitum, et pannis eum involvit, et reclinavit eum in præsepio, quia non erat eis locus in diversorio.

CHAPITRE VIII.

Les pasteurs adorent Jésus-Christ. (Pag. 33.)

Pastores ad Jesum missi.

Saint Luc, II. 8–20.

8. Er pastores erant in regione eadem vigilantes, et custodientes vigilias noctis super gregem suum.

9. Et ecce angelus Domini stetit juxta illos, et claritas Dei circumfulsit illos, et timuerunt timore magno.

10. Et dixit illis angelus : Nolite timere : ecce enim evangelizo vobis gaudium magnum, quod erit omni populo :

11. Quia natus est vobis hodie Salvator, qui est Christus Dominus, in civitate David.

12. Et hoc vobis signum : Invenietis infantem pannis involutum, et positum in præsepio.

13. Et subito facta est cum angelo multitudo militiæ cœlestis, laudantium Deum, et dicentium :

14. Gloria in altissimis Deo, et in terra pax hominibus bonæ voluntatis.

15. Et factum est, ut discesserunt ab eis angeli in cœlum, pastores loquebantur ad invicem : Transeamus usque Bethlehem, et videamus hoc verbum quod factum est, quod Dominus ostendit nobis.

16. Et venerunt festinantes, et invenerunt Mariam, et Joseph, et infantem positum in præsepio.

17. Videntes autem, cognoverunt de verbo quod dictum erat illis de puero hoc.

18. Et omnes qui audierunt, mirati sunt, et de his quæ dicta erant a pastoribus ad ipsos.

19. Maria autem conservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo.

20. Et reversi sunt pastores glorificantes Deum in omnibus quæ audierant et viderant, sicut dictum est ad illos.

CHAPITRE IX.

Circoncision de Jésus-Christ. (Pag. 33.)

Circumcisio Christi.

Saint Luc, II. 21.

21. Et postquam consummati sunt dies octo ut circumcideretur puer, vocatum est nomen ejus JESUS, quod vocatum est ab angelo, priusquam in utero conciperetur.

(*La suite au chapitre* XI.)

CHAPITRE X.

Adoration des mages. (Pag. 33.)

Magi ad Jesum adducti.

Saint Matthieu, II. 1-12.

1. Cum ergo natus esset Jesus in Bethlehem Juda in diebus Herodis regis, ecce magi ab Oriente venerunt Jerosolymam,

2. Dicentes : Ubi est qui natus est rex Judæorum? vidimus enim stellam ejus in Oriente, et venimus adorare eum.

3. Audiens autem Herodes rex, turbatus est, et omnis Jerosolyma cum illo.

4. Et congregans omnes principes sacerdotum, et scribas populi, sciscitabatur ab eis ubi Christus nasceretur.

5. At illi dixerunt ei : In Bethlehem Judæ : sic enim scriptum est per prophetam :

6. Et tu, Bethlehem, terra Juda, nequaquam minima es in principibus Juda : ex te enim exiet dux, qui regat populum meum Israel.

7. Tunc Herodes, clam vocatis magis, diligenter didicit ab eis tempus stellæ quæ apparuit eis.

8. Et mittens illos in Bethlehem, dixit : Ite, et interrogate diligenter de puero : et cum inveneritis, renuntiate mihi, ut et ego veniens adorem eum.

9. Qui cum audissent regem, abierunt : et ecce stella quam viderant in Oriente, antecedebat eos, usque dum veniens, staret supra, ubi erat puer.

10. Videntes autem stellam, gavisi sunt gaudio magno valde.

11. Et intrantes domum, invenerunt puerum cum Maria matre

Saint Matthieu, II.

1re partie. chap. xi.

ejus, et procidentes adoraverunt eum; et apertis thesauris suis, obtulerunt ei munera, aurum, thus at myrrham.

12. Et responso accepto in somnis ne redirent ad Herodem, per aliam viam reversi sunt in regionem suam.

(*La suite au chapitre* XII.)

CHAPITRE XI.

Purification de Marie. (Pag. 33.)

Purificatio Mariæ. Præsentatio Christi.

Saint Luc, II. 22–39.

22. Et postquam impleti sunt dies purgationis ejus (Mariæ) secundùm legem Moysi, tulerunt illum in Jerusalem, ut sisterent eum Domino,

23. Sicut scriptum est in lege Domini : Quia omne masculinum adaperiens vulvam, sanctum Domino vocabitur :

24. Et ut darent hostiam, secundum quod dictum est in lege Domini, par turturum, aut duos pullos columbarum.

25. Et ecce homo erat in Jerusalem, cui nomen Simeon, et homo iste justus et timoratus, exspectans consolationem Israel, et Spiritus sanctus erat in eo.

26. Et responsum acceperat a Spiritu sancto, non visurum se mortem, nisi priùs videret Christum Domini.

27. Et venit in spiritu in templum : et cùm inducerent puerum Jesum parentes ejus, ut facerent secundùm consuetudinem legis pro eo :

28. Et ipse accepit eum in ulnas suas, et benedixit Deum, et dixit :

29. Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundùm verbum tuum in pace :

30. Quia viderunt oculi mei salutare tuum,

31. Quod parasti ante faciem omnium populorum,

32. Lumen ad revelationem gentium, et gloriam plebis tuæ Israel.

33. Et erat pater ejus et mater mirantes super his quæ dicebantur de illo.

34. Et benedixit illis Simeon, et dixit ad Mariam matrem ejus : Ecce positus est hic in ruinam et in resurrectionem multorum in Israel, et in signum cui contradicetur :

35. Et tuam ipsius animam pertransibit gladius, ut revelentur ex multis cordibus cogitationes.

36. Et erat Anna prophetissa, filia Phanuel, de tribu Aser : hæc

Saint Luc, II.

1re partie. chap. XI, XII et XIII.

processerat in diebus multis, et vixerat cum viro suo annis septem a virginitate sua.

37. Et hæc vidua usque ad annos octoginta quatuor : quæ non discedebat de templo, jejuniis et obsecrationibus serviens nocte ac die.

38. Et hæc ipsa hora superveniens, confitebatur Domino, et loquebatur de illo omnibus qui exspectabant redemptionem Israel.

39. Et ut perfecerunt omnia secundùm legem Domini, reversi sunt in Galilæam, in civitatem suam Nazareth [1].

(*La suite au chapitre* XV.)

[1] Arnauld renvoie ce verset 39 après le verset 23 du chapitre II de saint Matthieu, comme si le retour dont parle ici saint Luc étoit le même que celui dont parle saint Matthieu, c'est-à-dire, *le retour de l'Egypte à Nazareth*, au lieu que saint Luc parle assez évidemment du *retour de Judée :* et rien n'empêche qu'en effet Joseph et Marie ne soient revenus à Nazareth, avant l'ordre qui leur fut donné de s'en aller en Egypte.

CHAPITRE XII.

Fuite en Egypte. (Pag. 34.)

Fuga Christi in Ægyptum.

Saint Matthieu, II. 13–15.

13. Qui (magi) cùm recessissent, ecce angelus Domini apparuit in somnis Joseph, dicens : Surge, et accipe puerum et matrem ejus, et fuge in Ægyptum : et esto ibi usque dum dicam tibi. Futurum est enim ut Herodes quærat puerum ad perdendum eum.

14. Qui consurgens, accepit puerum et matrem ejus nocte, et secessit in Ægyptum.

15. Et erat ibi usque ad obitum Herodis, ut adimpleretur quod dictum est a Domino per prophetam dicentem : Ex Ægypto vocavi filium meum.

CHAPITRE XIII.

Massacre des innocens. (Pag. 34.)

Infantes occisi in Bethlehem.

Saint Matthieu, II. 16–18.

16. Tunc Herodes videns quoniam illusus esset a magis iratus est valde : et mittens occidit omnes pueros, qui erant in Bethlehem,

1re partie. chap. XIII, XIV et XV.

et in omnibus finibus ejus, a bimatu et infra, secundùm tempus quod exquisierat a magis.

17. Tunc adimpletum est quod dictum est per Jeremiam prophetam, dicentem :

18. Vox in Rama audita est, ploratus et ululatus multus : Rachel plorans filios suos, et noluit consolari quia non sunt.

CHAPITRE XIV.

Retour de Joseph en Judée. (Pag. 34.)

Reditus Christi in Galilæam.

Saint Matthieu, II. 19 *et suiv.*

19. Defuncto autem Herode, ecce angelus Domini apparuit in somnis Joseph in Ægypto,

20. Dicens : Surge, et accipe puerum et matrem ejus, et vade in terram Israel : defuncti sunt enim qui quærebant animam pueri.

21. Qui consurgens, accepit puerum et matrem ejus, et venit in terram Israel.

22. Audiens autem quod Archelaus regnaret in Judæa pro Herode patre suo, timuit illò ire : et admonitus in somnis, secessit in partes Galilææ.

23. Et veniens habitavit in civitate quæ vocatur Nazareth, ut adimpleretur quod dictum est per prophetas : Quoniam Nazaræus vocabitur.

(*La suite au chapitre* XVI.)

CHAPITRE XV.

Jésus au milieu des docteurs. (Pag. 34.)

Jesus in templo invenitur.

Saint Luc, II. 40 *et suiv.*

40. Puer autem crescebat, et confortabatur, plenus sapientia, et gratia Dei erat in illo.

41. Et ibant parentes ejus per omnes annos in Jerusalem in die solemni Paschæ.

42. Et cùm factus esset annorum duodecim, ascendentibus illis in Jerosolymam secundùm consuetudinem diei festi,

Saint Luc, II.

43. Consummatisque diebus, cùm redirent, remansit puer Jesus in Jerusalem, et non cognoverunt parentes ejus.

44. Existimantes autem illum esse in comitatu, venerunt iter diei, et requirebant eum inter cognatos et notos.

45. Et non invenientes, regressi sunt in Jerusalem, requirentes eum.

46. Et factum est, post triduum invenerunt illum in templo sedentem in medio doctorum, audientem illos, et interrogantem eos.

47. Stupebant autem omnes qui eum audiebant, super prudentia et responsis ejus.

48. Et videntes, admirati sunt : et dixit mater ejus ad illum : Fili, quid fecisti nobis sic? ecce pater tuus et ego dolentes quærebamus te.

49. Et ait ad illos : Quid est quod me quærebatis? nesciebatis quia in his quæ patris mei sunt oportet me esse?

50. Et ipse non intellexerunt verbum quod locutus est ad eos.

51. Et descendit cum eis, et venit Nazareth, et erat subditus illis : et mater ejus conservabat omnia verba hæc in corde suo.

52. Et Jesus proficiebat sapientia et ætate et gratia, apud Deum et homines.

CHAPITRE XVI.

Commencement de la prédication de saint Jean-Baptiste. (Pag. 35.)

Prædicatio Joannis.

S. Matth., III. 1-10.

1. In diebus autem illis venit Joannes Baptista prædicans in deserto Judææ.

2. Et dicens : Pœnitentiam agite : appropinquavit enim regnum cœlorum.

3. Hic est enim qui dictus est per Isaiam prophetam, dicentem : Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus.

S. Marc, I. 1-6.

1. Initium Evangelii Jesu Christi filii Dei.

2. Sicut scriptum est in Isaia propheta : Ecce ego mitto angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te :

3. Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini, rectas facite semitas ejus :

4. Fuit Joannes in deserto baptizans, et prædicans baptismum

S. Luc, III. 1-14.

1. Anno autem quinto-decimo imperii Tiberii Cæsaris, procurante Pontio Pilato Judææ, tetrarcha autem Galilææ Herode, Philippo autem fratre ejus tetrarcha Iturææ, et Trachonitidis regionis, et Lysania Abilinæ tetrarcha :

2. Sub principibus sacerdotum Anna et Caipha : factum est verbum Domini super

	S. Matt., III.	*S. Marc*, I.	*S. Luc*, III.
1re partie. chap. xvi.	4. Ipse autem Joannes habebat vestimentum de pilis camelorum, et zonam pelliceam circa lumbos suos : esca autem ejus erat locustæ et mel silvestre. 5. Tunc exibat ad eum Jerosolyma, et omnis Judæa, et omnis regio circa Jordanem : 6. Et baptizabantur ab eo in Jordane confitentes peccata sua. 7. Videns autem multos pharisæorum et sadducæorum, venientes ad baptismum suum, dixit eis [1] : Progenies viperarum, quis demonstravit vobis fugere a ventura ira? 8. Facite ergo fructum dignum pœnitentiæ. 9. Et ne velitis dicere intra vos : Patrem habemus Abraham : dico enim vobis, quoniam potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ. 10. Jam enim securis ad radicem arborum posita est : omnis ergo arbor quæ non facit fructum bonum excidetur, et in ignem mittetur. *La suite au chapitre suivant.*	pœnitentiæ in remissionem peccatorum. 5. Et egrediebatur ad eum omnis Judææ regio, et Jerosolymitæ universi, et baptizabantur ab illo in Jordanis flumine, confitentes peccata sua. 6. Et erat Joannes vestitus pilis cameli, et zona pellicea circa lumbos ejus, et locustas et mel silvestre edebat. *La suite au chapitre suivant.*	Joannem, Zachariæ filium, in deserto. 3. Et venit in omnem regionem Jordanis, prædicans baptismum pœnitentiæ in remissionem peccatorum, 4. Sicut scriptum est in libro sermonum Isaiæ prophetæ : Vox clamantis in deserto : Parate viam Domini : rectas facite semitas ejus : 5. Omnis vallis implebitur, et omnis mons et collis humiliabitur, et erunt prava in directa, et aspera in vias planas : 6. Et videbit omnis caro salutare Dei. 7. Dicebat ergo ad turbas quæ exibant ut baptizarentur ab ipso [1] : Genimina viperarum, quis ostendit vobis fugere a ventura ira? 8. Facite ergò fructus dignos pœnitentiæ, et ne cæperitis dicere : Patrem habemus Abraham : dico enim vobis, quia potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ. 9. Jam enim securis ad radicem arborum posita est : omnis ergo arbor non faciens fructum bonum, excidetur, et in ignem mittetur.

[1] Arnauld pense que les deux écrits de saint Matthieu et de saint Luc

S. Luc, III.

1re partie. chapitre xvi & xvii.

10. Et interrogabant eùm turbæ, dicentes : Quid ergò faciemus?
11. Respondens autem dicebat illis : Qui habet duas tunicas, det non habenti, et qui habet escas, similiter faciat.
12. Venerunt autem et publicani ut baptizarentur, et dixerunt ad illum : Magister, quid faciemus?
13. At ille dixit ad eos : Nihil amplius quam quod constitutum est vobis, faciatis.
14. Interrogabant autem eum et milites, dicentes : Quid faciemus et nos? Et ait illis : Neminem concutiatis, neque calumniam faciatis : contenti estote stipendiis vestris.

supposent que saint Jean a dit deux fois ces paroles, c'est-à-dire, d'abord au peuple en général, *ad turbas*, selon saint Luc, et ensuite particulièrement *aux pharisiens et aux sadducéens*, selon saint Matthieu; mais le discours qui suit est si semblable dans les deux évangélistes, qu'il y a lieu de penser que c'est le même adressé en même temps *aux pharisiens*, *aux sadducéens et au peuple*.

CHAPITRE XVII.

Jean-Baptiste confesse que Jésus est le messie. (Pag. 35.)

Joannis in Christo testimonium.

S. Matt., III. 11 *et* 12.

11. Ego quidem baptizo vos in aqua in pœnitentiam : qui autem post me venturus est, fortior me est, cujus non sum dignus calceamenta portare : ipse vos baptizabit in Spiritu sancto et igni.
12. Cujus ventilabrum in manu sua, et permundabit aream suam, et congregabit triticum suum in horreum : paleas autem comburet igni inextinguibili.

La suite au chapitre suivant.

S. Marc, I. 7 *et* 8.

7. Et prædicabat dicens : Venit fortior me post me, cujus non sum dignus procumbens solvere corrigiam calceamentorum ejus.
8. Ego baptizavi vos aquâ : ille verò baptizabit vos in Spiritu sancto.

La suite au chapitre suivant.

S. Luc, III. 15-20.

15. Existimante autem populo et cogitantibus omnibus in cordibus suis de Joanne, ne fortè ipse esset Christus :
16. Respondit Joannes, dicens omnibus : Ego quidem aquâ baptizo vos : veniet autem fortior me, cujus non sum dignus solvere corrigiam calceamentorum ejus : ipse vos baptizabit in Spiritu sancto et igni.
17. Cujus ventilabrum in manu ejus, et purgabit aream suam,

1re partie. chap. XVII et XVIII.

et congregabit triticum in horreum suum : paleas autem comburet igni inextinguibili.

18. Multa quidem et alia exhortans exangelizabat populo.

19. Herodes autem tetrarcha, cùm corriperetur ab illo de Herodiade uxore fratris sui, et de omnibus malis quæ fecit Herodes,

20. Adjecit et hoc super omnia, et inclusit Joannem in carcere [1].

[1] Arnauld rendoie ces deux versets 19 et 20 plus loin, où se trouve le récit de l'emprisonnement et de la décollation de saint Jean tiré de saint Matthieu et de saint Marc. Mais rien n'empêche qu'il n'en soit dit ici un mot par saint Luc. Il est assez évident que ce saint évangéliste ne le dit ici que par une de ces anticipations fréquentes chez les historiens.

CHAPITRE XVIII.

Jésus reçoit le baptême de Jean. (Pag. 35.)

Christi baptismus, et genealogia ejus secundum Lucam.

S. Matth., III. 13 *et suiv.*

13. Tunc venit Jesus a Galilæa in Jordanem ad Joannem, ut baptizaretur ab eo.

14. Joannes autem prohibebat eum, dicens : Ego a te debeo baptizari, et tu venis ad me ?

15. Respondens autem Jesus dixit ei : Sine modò : sic enim decet nos implere omnem justitiam. Tunc dimisit eum.

16. Baptizatus autem Jesus, confestim ascendit de aqua. Et ecce aperti sunt ei cœli : et vidit Spiritum Dei descendentem sicut columbam, et venientem super se.

S. Marc, I. 9-11.

9. Et factum est in diebus illis, venit Jesus a Nazareth Galilææ, et baptizatus est a Joanne in Jordane.

10. Et statim ascendens de aqua, vidit cœlos apertos, et Spiritum tanquam columbam descendentem, et manentem in ipso.

11. Et vox facta est de cœlis : Tu es filius meus delictus, in te complacui.

La suite au chapitre suivant.

S. Luc, III. 21 *et suiv.*

21. Factum est autem cùm baptizaretur omnis populus, et Jesu baptizato, et orante, apertum est cœlum,

22. Et descendit Spiritus sanctus corporali specie sicut columba in ipsum, et vox de cœlo facta est : Tu es filius meus dilectus : in te complacui mihi.

23. Et ipse Jesus erat, incipiens quasi annorum triginta, ut putabatur, filius Joseph, qui fuit Heli.

24. Qui fuit Mathat, qui fuit Levi, qui fuit Melchi, qui fuit Janne, qui fuit Joseph,

25. Qui fuit Matha-

S. Matt., III.

17. Et ecce vox de cœlis dicens : Hic est filius meus dilectus, in quo mihi complacui.

La suite au chapitre suivant.

S. Luc, III.

1re partie. chap. xviii.

thiæ, qui fuit Amos, qui fuit Nahum, qui fuit Hesli, qui fuit Nagge,

26. Qui fuit Mahath, qui fuit Mathathiæ, qui fuit Semei, qui fuit Joseph, qui fuit Juda,

27. Qui fuit Joanna, qui fuit Resa, qui fuit Zorobabel, qui fuit Salathiel, qui fuit Neri,

28. Qui fuit Melchi, qui fuit Addi, qui fuit Cosan, qui fuit Elmadan, qui fuit Her,

29. Qui fuit Jesu, qui fuit Eliezer, qui fuit Jorim, qui fuit Mathath, qui fuit Levi,

30. Qui fuit Simeon, qui fuit Juda, qui fuit Joseph, qui fuit Jona, qui fuit Eliakim,

31. Qui fuit Melea, qui fuit Menna, qui fuit Mathatha, qui fuit Nathan, qui fuit David.

32. Qui fuit Jesse, qui fuit Obed, qui fuit Booz, qui fuit Salmon, qui fuit Naasson,

33. Qui fuit Aminadab, qui fuit Aram, qui fuit Esron, qui fuit Phares, qui fuit Judæ,

34. Qui fuit Jacob, qui fuit Isaac, qui fuit Abrahæ, qui fuit Thare, qui fuit Nachor,

35. Qui fuit Sarug, qui fuit Ragau, qui fuit Phaleg, qui fuit Heber, qui fuit Sale,

36. Qui fuit Cainan, qui fuit Arphaxad, qui fuit Sem, qui fuit Noe, qui fuit Lamech,

37. Qui fuit Mathusale, qui fuit Henoch, qui fuit Jared, qui fuit Malaleel, qui fuit Cainan,

38. Qui fuit Henos, qui fuit Seth, qui fuit Adam, qui fuit Dei.

CHAPITRE XIX.

Jésus va dans le désert, et il y est tenté par le démon. (Pag. 35.)

Christi jejunium et tentatio.

S. Matth., IV. 1–11.	*S. Marc*, I. 12 *et* 13.	*S. Luc*, IV. 1–13.
1. Tunc Jesus ductus est in desertum a Spiritu, ut tentaretur a diabolo.	12. Et statim Spiritus expulit eum (Jesum) in desertum.	1. Jesus autem plenus Spiritu sancto, regressus est ad a Jordane, et agebatur a Spiritu in desertum
2. Et cùm jejunasset quadraginta diebus, et quadraginta noctibus, postea esuriit.	13. Et erat in deserto quadraginta diebus, et quadraginta noctibus, et tentabatur a Satana: eratque cum bestiis, et angeli ministrabant ei.	2. Diebus quadraginta, et tentabatur a diabolo: et nihil manducavit in diebus illis: et consummatis illis, esuriit.
3. Et accedens tentator dixit ei: Si filius Dei es, dic ut lapides isti panes fiant.	*La suite au chap.* V *de la* IIe *partie.*	3. Dixit autem illi diabolus: Si filius Dei es, dic lapidi huic, ut panis fiat.
4. Qui respondens dixit: Scriptum est: Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo quod procedit de ore Dei.		4. Et respondit ad illum Jesus: Scriptum est: Quia non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo Dei.
5. Tunc [1] assumpsit eum diabolus in sanctam civitatem, et statuit eum super pinnaculum templi:		9. Et duxit illum in Jerusalem, et statuit eum super pinnam templi, et dixit illi: Si filius Dei es, mitte te hinc deorsum.
6. Et dixit ei: Si filius Dei es, mitte te deorsum: scriptum est enim: Quia angelis suis mandavit de te, et in manibus tollent te, ne fortè offendas ad lapidem pedem tuum.		10. Scriptum est enim quòd angelis suis mandavit de te, ut conservent te,
		11. Et quia in manibus tollent te, ne

[1] Le texte de saint Luc présente ici comme seconde tentation, celle que le texte de saint Matthieu donne comme la troisième. Les particules *tunc* et *iterum* de saint Matthieu donnent lieu de présumer qu'il a exactement suivi l'ordre des faits, et que c'est ici le texte de saint Luc qui intervertit. On en trouvera une autre preuve au verset 8.

S. Matt., IV.

7. Ait illi Jesus : Rursum scriptum est : Non tentabis Dominum Deum tuum.

8. Iterum assumpsit eum diabolus in montem excelsum valde, et ostendit ei omnia regna mundi, et gloriam eorum :

9. Et dixit ei : Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me.

10. Tunc dicit ei Jesus : Vade, Satana : scriptum est enim : Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies.

11. Tunc reliquit eum diabolus : et ecce angeli accesserunt, et ministrabant ei.

La suite au chapitre V *de la* IIe *partie.*

S. Luc, IV.

fortè offendas ad lapidem pedem tuum.

12. Et respondens Jesus, ait illi : Dictum est : Non tentabis Dominum Deum tuum.

5. Et duxit illum diabolus in montem excelsum, et ostendit illi omnia regna orbis terræ in momento temporis,

6. Et ait illi : Tibi dabo potestatem hanc universam, et gloriam illorum : quia mihi tradita sunt, et cui volo, do illa :

7. Tu ergo, si adoraveris coram me, erunt tua omnia.

8. Et respondens Jesus, dixit illi [1] : Scriptum est : Dominum Deum tuum adorabis, et illi soli servies.

13. Et consummata omni tentatione, diabolus recessit ab illo usque ad tempus.

La suite au chapitre V *de la* IIe *partie.*

[1] On lit ici dans le grec : *dixit illi : Vade post me, Satana : scriptum est enim :* expression parallèle à celle du verset 10 de saint Matthieu ; ce qui achève de prouver que cette tentation est bien la dernière, et que saint Luc n'a pas observé l'ordre des tentations.

CHAPITRE XX.

Députation des Juifs vers saint Jean. (Pag. 36.)

Christi divinitas. Joannis de Christo testimonium.

Saint Jean, I. 1–28.

1. In principio erat Verbum, et Verbum erat apud Deum, et deus erat Verbum.

2. Hoc erat in principio apud Deum.

3. Omnia per ipsum facta sunt, et sine ipso factum est nihil quod factum est.

4. In ipso vita erat, et vita erat lux hominum.

5. Et lux in tenebris lucet, et tenebræ eam non comprehenderunt.

6. Fuit homo missus a Deo, cui nomen erat Joannes.
7. Hic venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine, ut omnes crederent per illum.
8. Non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine.
9. Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.
10. In mundo erat, et mundus per ipsum factus est, et mundus eum non cognovit.
11. In propria venit, et sui eum non receperunt.
12. Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem filios Dei fieri, his qui credunt in nomine ejus :
13. Qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt.
14. Et Verbum caro factum est, et habitavit in nobis, et vidimus gloriam ejus, gloriam quasi unigeniti a patre, plenum gratiæ et veritatis [1].
15. Joannes testimonium perhibet de ipso, et clamat dicens : Hic erat quem dixi : Qui post me venturus est, ante me factus est, quia prior me erat [2].
16. Et de plenitudine ejus nos omnes accepimus, et gratiam pro gratia.
17. Quia lex per Moysen data est, gratia et veritas per Jesum Christum facta est.
18. Deum nemo vidit unquam : unigenitus filius, qui est in sinu Patris, ipse enarravit.
19. Et hoc est testimonium Joannis, quando miserunt Judæi ab Jerosolymis sacerdotes et levitas ad eum, ut interrogarent eum : Tu qui es?
20. Et confessus est, et non negavit, et confessus est : Quia non sum ego Christus.
21. Et interrogaverunt eum : Quid ergo? Elias es tu? Et dixit : Non sum. Propheta es tu? Et respondit : Non.
22. Dixerunt ergo ei : Quis es, ut responsum demus his qui miserunt nos? quid dicis de teipso?
23. Ait : Ego vox clamantis in deserto : Dirigite viam Domini, sicut dixit Isaias propheta.
24. Et qui missi fuerant, erant ex pharisæis.

[1] Arnauld place ce commencement de l'évangile de saint Jean, versets 1-14, immédiatement après le commencement de l'évangile de saint Luc. Ce texte paroît convenir également bien ici. Il confirme ce qui vient d'être dit de la divinité de Jésus-Christ par les autres évangélistes ; il rappelle ce qu'ils ont dit de saint Jean-Baptiste, et il amène ce que saint Jean l'évangéliste va ajouter à leur récit.

[2] Saint Jean l'évangéliste rappelle ici ce que les autres évangélistes avoient déjà dit du témoignage rendu à Jésus-Christ par saint Jean-Baptiste, ci-devant, chapitre XVII.

Saint Jean, I.

25. Et interrogaverunt eum, et dixerunt ei : Quid ergo baptizas, si tu non es Christus, neque Elias, neque propheta ?
26. Respondit eis Joannes, dicens : Ego baptizo in aqua : medius autem vestrum stetit, quem vos nescitis.
27. Ipse est qui post me venturus est, qui ante me factus est : cujus ego non sum dignus ut solvam ejus corrigiam calceamenti.
28. Hæc in Bethania facta sunt trans Jordanem, ubi erat Joannes baptizans.

CHAPITRE XXI.

Jean confesse de nouveau que Jésus est le Messie. (Pag. 36.)

Aliud Joannis de Christo testimonium.

Saint Jean, I. 29–34.

29. Altera die, vidit Joannes Jesum venientem ad se, et ait : Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi.
30. Hic est de quo dixi : Post me venit vir qui ante me factus est, quia prior me erat.
31. Et ego nesciebam eum : sed ut manifestetur in Israel, propterea veni ego in aqua baptizans.
32. Et testimonium perhibuit Joannes, dicens : Quia vidi Spiritum descendentem quasi columbam de cœlo, et mansit super eum.
33. Et ego nesciebam eum : sed qui misit me baptizare in aqua, ille mihi dixit : Super quem videris Spiritum descendentem, et manentem super eum, hic est qui baptizat in Spiritu sancto.
34. Et ego vidi, et testimonium perhibui, quia hic est filius Dei.

CHAPITRE XXII.

Première vocation de saint André et de saint Pierre. (Pag. 37.)

Prima Andreæ et Petri vocatio.

Saint Jean, I. 35–42.

35. Altera die iterum [1] stabat Joannes, et ex discipulis ejus duo.
36. Et respiciens Jesum ambulantem, dicit : Ecce Agnus Dei.

[1] Thoynard a cru que cette expression *Altera die iterum*, signifioit le même jour, lendemain de la députation ; mais on va voir que rien n'oblige de l'entendre ainsi. On l'entend plus communément du surlendemain, c'est-

S. Jean, I.

37. Et audierunt eum duo discipuli loquentem, et secuti sunt Jesum.

38. Conversus autem Jesus, et videns eos sequentes se, dicit eis : Quid quæritis? Qui dixerunt ei : Rabbi (quod dicitur interpretatum, magister), ubi habitas?

39. Dicit eis : Venite, et videte. Venerunt, et viderunt ubi maneret, et apud eum manserunt die illo : hora autem erat quasi decima.

40. Erat autem Andreas frater Simonis Petri, unus ex duobus qui audierant a Joanne, et secuti fuerant eum.

41. Invenit hic primùm fratrem suum Simonem, et dicit ei : Invenimus Messiam. (Quod est interpretatum, Christus.)

42. Et adduxit eum ad Jesum. Intuitus autem eum Jesus, dixit : Tu es Simon filius Jona : tu vocaberis Cephas (quod interpretatur, Petrus).

à-dire du second jour après la députation. Voyez la note sur le texte du chapitre II, verset I du même évangéliste, au chapitre XXIV de cette première partie.

CHAPITRE XXIII.

Vocation de Philippe et de Nathanaël. (Pag. 37.)

Vocatio Philippi et Nathanael.

Saint Jean, I. 43 *et suiv.*

43. In crastinum voluit exire in Galilæam, et invenit Philippum : et dicit ei Jesus : Sequere me.

44. Erat autem Philippus a Bethsaida, civitate Andreæ et Petri.

45. Invenit Philippus Nathanael, et dicit ei : Quem scripsit Moyses in lege, et prophetæ, invenimus Jesum filium Joseph a Nazareth.

46. Et dixit ei Nathanael : A Nazareth potest aliquid boni esse? Dicit ei Philippus : Veni, et vide.

47. Vidit Jesus Nathanael venientem ad se, et dicit de eo : Ecce verè Israelita, in quo dolus non est.

48. Dicit ei Nathanael : unde me nosti? Respondit Jesus, et dixit ei : Priusquam te Philippus vocaret, cùm esses sub ficu, vidi te.

49. Respondit ei Nathanael, et ait : Rabbi, tu es filius Dei, tu es rex Israel.

50. Respondit Jesus, et dixit ei : Quia dixi tibi, Vidi te sub ficu, credis : majus his videbis.

1re partie, chap. XXIII et XXIV.

S. Jean, II.

51. Et dicit ei : Amen, amen dico vobis : Videbitis cœlum apertum, et angelos Dei ascendentes et descendentes supra Filium hominis.

CHAPITRE XXIV.

Noces de Cana en Galilée. (Pag. 37.)

Primum Christi miraculum in Cana.

Saint Jean, II. 1–13.

1. Et die tertia [1] nuptiæ factæ sunt in Cana Galilææ, et erat mater Jesu ibi.

2. Vocatus est autem Jesus, et discipuli ejus ad nuptias.

3. Et deficiente vino, dicit mater Jesu ad eum : Vinum non habent.

4. Et dicit ei Jesus : Quid mihi et tibi est, mulier? nondum venit hora mea.

5. Dicit mater ejus ministris : Quodcumque dixerit vobis, facite.

6. Erant autem ibi lapideæ hydriæ sex positæ secundùm purificationem Judæorum, capientes singulæ metretas binas vel ternas.

7. Dicit eis Jesus : Implete hydrias aquâ. Et impleverunt eas usque ad summum.

8. Et dicit eis Jesus : Haurite nunc, et ferte architriclino. Et tulerunt.

9. Ut autem gustavit architriclinus aquam vinum factam (et non sciebat unde esset, ministri autem sciebant, qui hauserant aquam), vocat sponsum architriclinus,

10. Et dicit ei : Omnis homo primum bonum vinum ponit : et

[1] Thoynard a cru que ce *troisième jour* devoit se prendre depuis la députation des Juifs, marquée au chapitre I de saint Jean, versets 19 et suivans. Car comme l'expression du verset 29 *Altera die* s'entend du lendemain de cette députation, il pensoit que l'expression du verset 35, *Altera die iterum*, devoit s'entendre du même jour, lendemain de la députation : c'est ce qu'il croyoit être marqué par ce mot *iterum*. Ce qui lui donnoit lieu de conclure que l'expression du verset 43, *In crastinum*, devoit s'entendre du surlendemain, c'est-à-dire du second jour depuis cette députation; d'où il concluoit que l'expression du chapitre II, verset 1, *Et die tertia*, devoit s'entendre du troisième jour depuis cette députation. Mais il ne considéroit pas que le départ de Jésus pour la Galilée n'étant marqué qu'au verset 43, *In crastinum voluit exire in Galilæam*, il s'ensuivroit que Jésus-Christ étant parti de la Judée, le second jour, seroit arrivé dès le troisième à Cana en Galilée; ce que la distance des lieux ne peut guère permettre : il paroît qu'il y avoit deux ou trois jours de chemin, d'où l'on conclut communément que ce troisième jour se compte depuis le départ de Jésus pour la Galilée.

cùm inebriati fuerint, tunc id quod deterius est : tu autem servasti bonum vinum usque adhuc.

11. Hoc fecit initium signorum Jesus in Cana Galilææ, et manifestavit gloriam suam : et crediderunt in eum discipuli ejus.

12. Post hoc descendit Capharnaum ipse, et mater ejus, et fratres ejus, et discipuli ejus : et ibi manserunt non multis diebus.

13. Et prope erat Pascha Judæorum, et ascendit Jesus Jerosolymam.

SECONDE PARTIE,

QUI COMPREND CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS LA PREMIÈRE PAQUE CÉLÉBRÉE PAR JÉSUS-CHRIST APRÈS SON BAPTÊME, JUSQU'A LA SECONDE.

CHAPITRE PREMIER.

Vendeurs chassés du temple. (Pag. 38.)

Prima vendentium ejectio e templo.

Saint Jean, II. 13 *et suiv.*

13. (..... PROPE erat Pascha Judæorum, et ascendit Jesus Jerosolymam :)

14. Et invenit in templo vendentes boves, et oves, et columbas, et numularios sedentes.

15. Et cùm fecisset quasi flagellum de funiculis, omnes ejecit de templo, oves quoque et boves, et numulariorum effudit æs, et mensas subvertit.

16. Et his qui columbas vendebant, dixit : Auferte ista hinc, et nolite facere domum patris mei, domum negotiationis.

17. Recordati sunt verò discipuli ejus, quia scriptum est : Zelus domûs tuæ comedit me.

18. Responderunt ergo Judæi, et dixerunt ei : Quod signum ostendis nobis, quia hæc facis?

19. Respondit Jesus, et dixit eis : Solvite templum hoc, et in tribus diebus excitabo illud.

20. Dixerunt ergo Judæi : Quadraginta et sex annis ædificatum est templum hoc, et tu in tribus diebus excitabis illud?

21. Ille autem dicebat de templo corporis sui.

22. Cùm ergo resurrexisset a mortuis, recordati sunt discipuli ejus, quia hoc dicebat, et crediderunt Scripturæ, et sermoni quem dixit Jesus.

23. Cùm autem esset Jerosolymis in Pascha, in die festo, multi crediderunt in nomine ejus, videntes signa ejus quæ faciebat.

24. Ipse autem Jesus non credebat semetipsum eis, eò quòd ipse nosset omnes.

25. Et quia opus ei non erat ut quis testimonium perhiberet de homine : ipse enim sciebat quid esset in homine.

CHAPITRE II.

Nicodème vient trouver Jésus. (Pag. 38.)

Colloquium Christi cum Nicodemo.

Saint Jean, III. 1–21.

1. Erat autem homo ex pharisæis, Nicodemus nomine, princeps Judæorum.

2. Hic venit ad Jesum nocte, et dixit ei : Rabbi, scimus quia a Deo venisti magister : nemo enim potest hæc signa facere, quæ tu facis, nisi fuerit Deus cum eo.

3. Respondit Jesus, et dixit ei : Amen, amen dico tibi : Nisi quis renatus fuerit denuo, non potest videre regnum Dei.

4. Dicit ad eum Nicodemus : Quomodo potest homo nasci, cùm sit senex ? numquid potest in ventrem matris suæ iteratò introire, et renasci ?

5. Respondit Jesus : Amen, amen dico tibi : Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et Spiritu Sancto, non potest introire in regnum Dei.

6. Quod natum est ex carne, caro est, et quod natum est ex Spiritu, spiritus est.

7. Non mireris, quia dixi tibi : Oportet vos nasci denuo.

8. Spiritus ubi vult, spirat, et vocem ejus audis : sed nescis unde veniat, aut quò vadat : sic est omnis qui natus est ex spiritu.

9. Respondit Nicodemus, et dixit ei : Quomodo possunt hæc fieri ?

10. Respoudit Jesus, et dixit ei : Tu es magister in Israel, et hæc ignoras ?

11. Amen, amen dico tibi, quia quod scimus, loquimur : et quod vidimus, testamur : et testimonium nostrum non accipitis.

12. Si terrena dixi vobis, et non creditis : quomodo, si dixero vobis cœlestia, credetis?

13. Et nemo ascendit in cœlum, nisi qui descendit de cœlo, Filius hominis, qui est in cœlo.

14. Et sicut Moyses exaltavit serpentem in deserto, ita exaltari oportet Filium hominis :

15. Ut omnis qui credit in ipsum, non pereat, sed habeat vitam æternam.

16. Sic enim Deus dilexit mundum, ut filium suum unigenitum daret : ut omnis qui credit in eum, non pereat, sed habeat vitam æternam.

17. Non enim misit Deus filium suum in mundum, ut judicet mundum, sed ut salvetur mundus per ipsum.

18. Qui credit in eum, non judicatur : qui autem non credit, jam judicatus est, quia non credit in nomine unigeniti filii Dei.

S. Jean, III.

19. Hoc est autem judicium, quia lux venit in mundum, et dilexerunt homines magis tenebras quam lucem : erant enim eorum mala opera.

20. Omnis enim qui male agit, odit lucem, ut non arguantur opera ejus :

21. Qui autem facit veritatem, venit ad lucem, ut manifestentur opera ejus, quia in Deo sunt facta.

CHAPITRE III.

Autre témoignage de saint Jean. (Pag. 38.)

Aliud Joannis de Christo testimonium.

Saint Jean, III. 22 *et suiv.*

22. Post hæc venit Jesus, et discipuli ejus, in terram Judæam : et illic demorabatur cum eis, et baptizabat.

23. Erat autem et Joannes baptizans in Ænnon juxta Salim, quia aquæ multæ erant illic, et veniebant, et baptizabantur.

24. Nondum enim missus fuerat Joannes in carcerem.

25. Facta est autem quæstio ex discipulis Joannis cum Judæis de purificatione.

26. Et venerunt ad Joannem, et dixerunt ei : Rabbi, qui erat tecum trans Jordanem, cui tu testimonium perhibuisti, ecce hic baptizat, et omnes veniunt ad eum.

27. Respondit Joannes, et dixit : Non potest homo accipere quidquam, nisi fuerit ei datum de cœlo.

28. Ipsi vos mihi testimonium perhibetis, quòd dixerim : Non sum ego Christus, sed quia missus sum ante illum.

29. Qui habet sponsam, sponsus est : amicus autem sponsi, qui stat et audit eum, gaudio gaudet propter vocem sponsi : hoc ergo gaudium meum impletum est.

30. Illum oportet crescere, me autem minui.

31. Qui desursum est, super omnes est : qui est de terra, terra est, et de terra loquitur ; qui de cœlo venit, super omnes est :

32. Et quod vidit et audivit, hoc testatur : et testimonium ejus nemo accipit.

33. Qui accepit ejus testimonium, signavit quia Deus verax est.

34. Quem enim misit Deus, verba Dei loquitur : non enim ad mensuram dat Deus Spiritum.

35. Pater diligit Filium, et omnia dedit in manu ejus.

36. Qui credit in Filium, habet vitam æternam : qui autem

2e partie. chap. III et IV.

S. Jean, III.

incredulus est Filio, non videbit vitam, sed ira Dei manet super eum [1].

Joannis incarceratio.

[1] Arnauld et Thoynard placent ici *l'emprisonnement de saint Jean*, dont saint Luc a parlé par anticipation, chapitre III, versets 19 et 20, et dont saint Matthieu et saint Marc parleront plus loin par récapitulation : *Matt.* XIV. 3-5. *Marc.* VI. 17-20. Nous ne pourrions pas placer ici ces textes sans troubler l'ordre que nous nous proposons de suivre ; c'est pourquoi nous ne ferons point ici d'autre mention de ce paragraphe de l'Harmonie page 38.

CHAPITRE IV.

Entretien de Jésus avec la Samaritaine. (Pag. 39.)

Colloquium Christi cum Samaritana.

Saint Jean, IV. 1-42.

1. Ut ergo cognovit Jesus, quia audierunt pharisæi, quòd Jesus plures discipulos facit, et baptizat, quàm Joannes :

2. (Quamquam Jesus non baptizaret, sed discipuli ejus,)

3. Reliquit Judæam, et abiit iterum in Galilæam [1].

4. Oportebat autem eum transire per Samariam.

5. Venit ergo in civitatem Samariæ, quæ dicitur Sichar, juxta prædium quod dedit Jacob Joseph filio suo.

6. Erat autem ibi fons Jacob : Jesus ergo fatigatus ex itinere, sedebat sic supra fontem : hora erat quasi sexta.

7. Venit mulier de Samaria haurire aquam. Dicit ei Jesus : Da mihi bibere.

8. (Discipuli enim ejus abierunt in civitatem, ut cibos emerent.)

9. Dicit ergo ei mulier illa Samaritana : Quomodo tu Judæus cùm sis, bibere a me poscis, quæ sum mulier Samaritana? non enim coutuntur Judæi Samaritanis.

10. Respondit Jesus, et dixit ei : Si scires donum Dei, et quis est qui dicit tibi, Da mihi bibere, tu forsitan petisses ab eo, et dedisset tibi aquam vivam.

11. Dicit ei mulier : Domine, neque in quo haurias habes, et puteus altus est : unde ergo habes aquam vivam?

12. Numquid tu major es patre nostro Jacob, qui dedit nobis puteum, et ipse ex eo bibit, et filii ejus, et pecora ejus?

13. Respondit Jesus, et dixit ei : Omnis qui bibit ex aqua hac,

[1] Arnauld applique à ces mots, *abiit in Galilæam*, une partie des textes de saint Matthieu, IV, 12, et de saint Marc, V, 14, que nous réservons entiers pour le chapitre suivant, où saint Jean reprend, au verset 43, l'expression *abiit in Galilæam*, à laquelle nous appliquons le texte de saint Luc, IV, 14, comme le fait aussi alors Arnauld.

sitiet iterùm : qui autem biberit ex aqua quam ego dabo ei, non sitiet in æternum.

14. Sed aqua quam ego dabo ei, fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam.

15. Dicit ad eum mulier : Domine, da mihi hanc aquam, ut non sitiam, neque veniam huc haurire.

16. Dicit ei Jesus : Vade, voca virum tuum, et veni huc.

17. Respondit mulier, et dixit : Non habeo virum. Dicit ei Jesus : Bene dixisti : Quia non habeo virum :

18. Quinque enim viros habuisti, et nunc quem habes, non est tuus vir : hoc verè dixisti.

19. Dicit ei mulier : Domine, video quia propheta es tu.

20. Patres nostri in monte hoc adoraverunt : et vos dicitis, quia Jerosolymis est locus ubi adorare oportet.

21. Dicit ei Jesus : Mulier, crede mihi, quia venit hora, quando neque in monte hoc, neque in Jerosolymis adorabitis Patrem.

22. Vos adoratis quod nescitis : nos adoramus quod scimus, quia salus ex Judæis est.

23. Sed venit hora, et nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu et veritate : nam et Pater tales quærit, qui adorent eum.

24. Spiritus est Deus, et eos qui adorant eum, in spiritu et veritate oportet adorare.

25. Dicit ei mulier : Scio quia Messias venit (qui dicitur Christus) : cùm ergo venerit ille, nobis annuntiabit omnia.

26. Dicit ei Jesus : Ego sum, qui loquor tecum.

27. Et continuò venerunt discipuli ejus, et mirabantur, quia cum muliere loquebatur : nemo tamen dixit : Quid quæris? aut quid loqueris cum ea?

28. Reliquit ergo hydriam suam mulier, et abiit in civitatem, et dicit illis hominibus :

29. Venite, et videte hominem qui dixit mihi omnia quæcumque feci : Numquid ipse est Christus?

30. Exierunt ergo de civitate, et veniebant ad eum.

31. Interea rogabant eum discipuli, dicentes : Rabbi, manduca.

32. Ille autem dicit eis : Ego cibum habeo manducare, quem vos nescitis.

33. Dicebant ergo discipuli ad invicem : Numquid aliquis attulit ei manducare?

34. Dicit eis Jesus : Meus cibus est, ut faciam voluntatem ejus qui misit me, ut perficiam opus ejus.

35. Nonne vos dicitis, quòd adhuc quatuor menses sunt, et messis venit? Ecce dico vobis : Levate oculos vestros, et videte regiones, quia albæ sunt jam ad messem.

36. Et qui metit, mercedem accipit, et congregat fructum in vitam æternam : ut et qui seminat, simul gaudeat, et qui metit.

2e partie. chap. IV et V.

S. Jean, IV.

37. In hoc enim est verbum verum, quia alius est qui seminat, et alius est qui metit.

38. Ego misivos metere quod vos non laborastis : alii laboraverunt, et vos in labore eorum introistis.

39. Ex civitate autem illa multi crediderunt in eum Samaritanorum, propter verbum mulieris testimonium perhibentis : Quia dixit mihi omnia quæcumque feci.

40. Cùm venissent ergo ad illum Samaritani, rogaverunt eum ut ibi maneret : et mansit ibi duos dies.

41. Et multo plures crediderunt in eum propter sermonem ejus.

42. Et mulieri dicebant : Non propter tuam loquelam credimus : ipsi enim audivimus, et scimus quia hic est verè Salvator mundi.

CHAPITRE V.

Jésus prêche à Nazareth. (Pag. 39.)

Christi predicatio in Galilæa.

S. Matth., IV. 12–17.	*S. Marc*, I. 14 *et* 15.	*S. Luc*, IV. 14–32.	*S. Jean*, IV. 43–45.
12. Cum autem audisset Jesus quòd Joannes traditus esset, secessit in Galilæam.	14. Postquam autem traditus est Joannes, venit Jesus in Galilæam, prædicans Evangelium regni Dei,	12. Et regressus est Jesus in virtute Spiritûs in Galilæam, et fama exiit per universam regionem de illo.	43. Post duos autem dies, exiit inde, et abiit in Galilæam.
La suite à la fin de ce chap.	15. Et dicens : Quoniam impletum est tempus, et appropinquavit regnum Dei : pœnitemini, et credite evangelio.	15. Et ipse docebat in synagogis eorum, et magnificabatur ab omnibus.	44. Ipse enim Jesus testimonium perhibuit, quia propheta in sua patria honorem non habet [1] :
	La suite au ch. VII.	16. Et venit Nazareth ubi erat nutritus, et intravit secundùm consuetudinem suam die sabbati in synagogam, et surrexit legere.	45. Cùm ergo venisset in Galilæam, exceperunt eum Galilæi, cum omnia vidissent quæ fecerat Jerosolymis in die festo : et ipsi enim venerant ad diem festum.
		17. Et traditus est illi liber Isaiæ	*La suite au ch. suivant.*

[1] Arnauld suppose que ce que Jésus-Christ dit ici de *sa patrie* doit s'en-

S. Luc, IV.

prophetæ : et ut revolvit librum, invenit locum ubi scriptum erat :

18. Spiritus Domini super me : propter quod unxit me, evangelizare pauperibus misit me, sanare contritos corde,

19. Prædicare captivis remissionem, et cæcis visum, dimittere confractos in remissionem, prædicare annum Domini acceptum, et diem retributionis.

20. Et cùm plicuisset librum reddidit ministro, et sedit : et omnium in synagoga oculi erant intendentes in eum.

21. Cœpit autem dicere ad illos : Quia hodie impleta est hæc scriptura in auribus vestris.

22. Et omnes testimonium illi dabant, et mirabantur in verbis gratiæ, quæ procedebant de ore ipsius, et dicebant : Nonne hic est filius Joseph?

23. Et ait illis : Utique dicetis mihi hanc similitudinem : Medice, cura teipsum ; quanta audivimus facta in Capharnaum, fac et hic in patria tua.

24. Ait autem : Amen dico vobis, quia nemo propheta acceptus est in patria sua.

25. In veritate dico vobis : Multæ viduæ erant in diebus Eliæ in Israel, quando clausum est cœlum annis tribus, et mensibus sex : cùm facta esset fames magna in omni terra.

26. Et ad nullam illarum missus est Elias, nisi in Sarepta Sidoniæ ad mulierem viduam.

27. Et multi leprosi erant in Israel sub Elisæo propheta : et nemo eorum mundatus est nisi Naaman Syrus.

28. Et repleti sunt omnes in synagoga ira, hæc audientes.

29. Et surrexerunt, et ejecerunt illum extra civitatem : et duxerunt illum usque ad supercilium montis super quem civitas illorum erat ædificata, ut præcipitarent eum.

30. Ipse autem transiens per medium illorum, ibat.

---

tendre *de Nazareth.* Mais premièrement saint Jean n'a point parlé de Nazareth : secondement, Nazareth étoit en Galilée ; ainsi ce n'étoit pas pour s'éloigner de Nazareth que Jésus-Christ *s'en alloit en Galilée :* troisièmement, c'étoit *pour s'éloigner de la Judée,* comme saint Jean nous l'a dit plus haut, verset 3 : *Reliquit Judæam, et abiit iterum in Galilæam.* Quatrièmement, saint Jean reprend ici son discours interrompu par le récit qui concerne la Samaritaine, et il dit : *abiit in Galilæam. Ipse enim Jesus*, etc. C'est donc ici à la Judée même, que Jésus-Christ appliquoit alors ce que dans la suite il dit de Nazareth, que nul prophète n'est considéré dans sa patrie. Jésus-Christ comme *fils de David* tiroit son origine *de la tribu de Juda* et de la ville *de Bethléhem en Judée ;* ainsi *la Judée* étoit véritablement *sa patrie ;* et le discours de saint Jean ne peut pas avoir un sens plus naturel. En voulant concilier les textes des évangélistes, on s'est quelquefois écarté du sens de leurs expressions.

2e partie. chap. v et vi.

S. Matthieu, IV.

13. Et relicta civitate Nazareth [1], venit et habitavit in Capharnaum maritima, in finibus Zabulon et Nephthalim :

14. Ut adimpleretur quod dictum est per Isaiam prophetam :

15. Terra Zabulon et terra Nephthalim, via maris trans Jordanem, Galilæa gentium,

16. Populus qui sedebat in tenebris, vidit lucem magnam : et sedentibus in regione umbræ mortis, lux orta est eis.

17. Exinde cœpit Jesus prædicare, et dicere : Pœnitentiam agite : appropinquavit enim regnum cœlorum.

La suite au chapitre VII.

S. Luc, IV.

31. Et descendit in Capharnaum civitatem Galilææ, ibique docebat illos sabbatis.

La suite au chapitre IX.

[1] Arnauld confond la première *prédication de Jésus-Christ à Nazareth*, rapportée par saint Luc, dans le texte du chapitre IV qu'on vient de lire, avec *la seconde* dont parlent saint Matthieu au chapitre XIII, et saint Marc au chapitre VI. Mais alors il se trouve embarrassé de ce mot de saint Matthieu, IV, 13, *relicta civitate Nazareth*, qui s'explique fort naturellement en le comparant avec le texte de saint Luc, où l'on voit que ce fut bien réellement en quittant Nazareth que Jésus vint à Capharnaum, *relicta civitate Nazareth ;* au lieu que selon Arnauld, Jésus n'entra point dans Nazareth, et n'en sortit point; mais il la négligea et l'abandonna : *relicta, hoc est, neglecta :* ce qui est fort différent. C'est encore ainsi qu'en voulant concilier les évangélistes, on s'éloigne quelquefois du sens naturel de leurs expressions. Arnauld renvoie la suite de ce verset et les quatre suivans plus loin au chapitre IX. L'ordre du texte demande qu'ils soient ici.

CHAPITRE VI.

Guérison du fils d'un officier du roi à Capharnaüm. (Pag. 40.)

Filius reguli a Christo sanatus in Galilæa.

S. Jean, IV. 46 *et suiv.*

46. Venit ergo iterùm in Cana Galilææ, ubi fecit aquam vinum : et erat quidam regulus, cujus filius infirmabatur Capharnaum.

47. Hic cùm audisset quia Jesus adveniret a Judæa in Galilæam, abiit ad eum, et rogabat eum, ut descenderet, et sanaret filium ejus : incipiebat enim mori.

48. Dixit ergo Jesus ad eum : Nisi signa et prodigia videritis, non creditis.

S. Jean, IV.

49. Dicit ad eum regulus : Domine, descende priusquam moriatur filius meus.

50. Dicit ei Jesus : Vade : filius tuus vivit. Credidit homo sermoni quem dixit ei Jesus, et ibat.

51. Jam autem eo descendente, servi occurrerunt ei, et nuntiaverunt dicentes quia filius ejus viveret.

52. Interrogabat ergo horam ab eis, in qua melius habuerit. Et dixerunt ei : Quia heri, hora septima reliquit eum febris.

53. Cognovit ergo pater, quia illa hora erat, in qua dixit ei Jesus : Filius tuus vivit : et credidit ipse et domus ejus tota.

54. Hoc iterum secundum signum fecit Jesus, cùm venisset a Judæa in Galilæam.

La suite au Ier *chapitre de la* IIIe *partie.*

CHAPITRE VII.

Seconde vocation de saint André et de saint Pierre. (Pag. 40.)

Secunda Petri et Andreæ vocatio.

S. Matthieu, IV. 18-20.

18. Ambulans autem Jesus juxta mare Galilææ, vidit duos fratres, Simonem, qui vocatur Petrus, et Andream fratrem ejus, mittentes rete in mare (erant enim piscatores),

19. Et ait illis : Venite post me, et faciam vos fieri piscatores hominum.

20. At illi continuò, relictis retibus, secuti sunt eum [1].

S. Marc, I. 16-18.

16. Et præteriens (Jesus) secus mare Galilææ, vidit Simonem et Andream fratrem ejus, mittentes retia in mare (erant enim piscatores),

17. Et dixit eis Jesus : Venite post me, et faciam vos fieri piscatores hominum.

18. Et protinus relictis retibus, secuti sunt eum [1].

[1] Arnauld confond cette seconde vocation de saint Pierre, marquée par saint Matthieu et par saint Marc, avec le fait de la pêche qui sera marquée plus loin par saint Luc. Nous suivons ici l'ordre du texte.

CHAPITRE VIII.

Première vocation de Jacques et de Jean, fils de Zébédée. (Pag. 40.)

Prima Jacobi et Joannis vocatio.

S. Matthieu, IV. 21 *et* 22.

21. Et procedens inde, vidit alios duos fratres, Jacobum Zebedæi, et Joannem fratrem ejus, in navi cum Zebedæo patre eorum, reficientes retia sua : et vocavit eos.

22. Illi autem statim, relictis retibus et patre, secuti sunt eum [1].

La suite au chapitre XI.

Saint Marc, I. 19 *et* 20.

19. Et progressus inde pusillum, vidit Jacobum Zebedæi, et Joannem fratrem ejus, et ipsos componentes retia in navi :

20. Et statim vocavit illos. Et relicto patre suo Zebedæo in navi cum mercenariis, secuti sunt eum [1].

La suite au chapitre suivant.

[1] Arnauld confond cette première vocation de saint Jacques et de saint Jean marquée par saint Matthieu et par saint Marc, avec la seconde marquée plus loin par saint Luc. Nous suivons l'ordre du texte.

CHAPITRE IX.

Guérison d'un possédé à Capharnaüm. (Pag. 40.)

Dæmoniacus sanatus in Capharnaum.

Saint Marc, I. 21–28.

21. Et ingrediuntur Capharnaum : et statim sabbatis ingressus in synagogam, docebat eos [1].

22. Et stupebant super doctrina ejus : erat enim docens eos, quasi potestatem habens, et non sicut scribæ.

23. Et erat in synagoga eorum homo in spiritu immundo, et exclamavit,

24. Dicens : Quid nobis et tibi,

Saint Luc, IV. 31–37.

(31. Et descendit in Capharnaum civitatem Galilææ, ibique docebat illos sabbatis) [1].

32. Et stupebant in doctrina ejus, quia in potestate erat sermo ipsius.

33. Et in synagoga erat homo habens dæmonium immundum, et exclamavit voce magna,

34. Dicens : Sine, quid nobis et tibi, Jesus Nazarene? venisti

[1] Arnauld rappelle ici le texte de saint Matthieu, IV, 13-16, que l'on a vu ci-devant au chapitre V. Le texte de saint Marc nous oblige d'y rappeler le verset 31 de saint Luc; mais l'enchaînement du texte de saint Matthieu demande que les versets 13-17 restent où on les a vus.

S. Marc, I.

Jesu Nazarene? venisti perdere nos? scio qui sis, Sanctus Dei.

25. Et comminatus est ei Jesus dicens : Obmutesce, et exi de homine.

26. Et discerpens eum spiritus immundus, et exclamans voce magna, exiit ab eo.

27. Et mirati sunt omnes, ita ut conquirerent inter se dicentes : Quidnam est hoc? quænam doctrina hæc nova? quia in potestate etiam spiritibus immundis imperat, et obediunt ei.

28. Et processit rumor ejus statim in omnem regionem Galilææ.

S. Luc, IV.

perdere nos? scio te quis sis, Sanctus Dei.

35. Et increpavit illum Jesus, dicens : Obmutesce, et exi ab eo. Et cùm projecisset illum dæmonium in medium, exiit ab illo, nihilque illum nocuit.

36. Et factus est pavor in omnibus, et colloquebantur ad invicem, dicentes : Quod est hoc verbum, quia in potestate et virtute imperat immundis spiritibus, et exeunt?

37. Et divulgabatur fama de illo in omnem locum regionis.

CHAPITRE X.

Belle-mère de saint Pierre guérie de la fièvre. (Pag. 41.)

Socrus Simonis sanata, et alii multi.

S. Matthieu, VIII. 14-17.

14. Et cùm venisset Jesus in domum Petri, vidit socrum ejus jacentem, et febricitantem.

15. Et tetigit manum ejus, et dimisit eam febris, et surrexit, et ministrabat eis.

16. Vespere autem facto, obtulerunt ei multos dæmonia habentes : et ejiciebat spiritus verbo, et omnes male habentes curavit :

17. Ut adimpleretur quod dictum est per Isaiam prophetam, di-

S. Marc, I. 29-34.

29. Et protinus egredientes de synagoga, venerunt in domum Simonis et Andreæ, cum Jacobo et Joanne.

30. Decumbebat autem socrus Simonis febricitans : et statim dicunt ei de illa.

31. Et accedens elevavit eam, apprehensa manu ejus : et continuò dimisit eam febris, et ministrabat eis.

32. Vespere autem facto, cùm occidisset sol, afferebant ad eum omnes male habentes, et dæmonia habentes :

S. Luc, IV. 38-41.

38. Surgens autem Jesus de synagoga, introivit in domum Simonis : socrus autem Simonis tenebatur magnis febribus, et rogaverunt illum pro ea.

39. Et stans super illam imperavit febri, et dimisit illam. Et continuò surgens ministrabat illis.

40. Cùm autem sol occidisset, omnes qui habebant infirmos variis languoribus, ducebant illos ad eum. At ille singulis manus imponens, curabat eos.

2e partie. chap. x et xi.

S. Matth., VIII.	*S. Marc*, I.	*S. Luc*, IV.
centem : Ipse infirmitates nostras accepit, et ægrotationes nostras portavit [1]. *La suite au ch.* XIX *de la* IIIe *partie.*	33. Et erat omnis civitas congregata ad januam. 34. Et curavit multos, qui vexabantur variis languoribus, et dæmonia multa ejiciebat, et non sinebat ea loqui quoniam sciebant eum [1].	41. Exibant autem dæmonia a multis, clamantia et dicentia : Quia tu es filius Dei. Et increpans non sinebat ea loqui quia sciebant ipsum esse Christum [1].

[1] L'enchaînement et le parallèle des textes de saint Marc et de saint Luc, nous obligent de placer ici le texte du chapitre VIII de saint Matthieu, où le même fait se trouve rapporté, peut-être par récapitulation à l'occasion d'un autre miracle opéré au même lieu sur le serviteur d'un centenier, dont saint Luc parlera aussi.

CHAPITRE XI.

Jésus dans le désert. Il prêche dans la Galilée. (Pag. 41.)

Secedit Christus in desertum : peragrat Galilæam.

S. Matthieu, IV. 23-25.	*S. Marc*, I. 35-39.	*S. Luc*, IV. 42 *et s.*
	35. Et diluculo valde surgens, egressus abiit in desertum locum, ibique orabat. 36. Et prosecutus est eum Simon, et qui cum illo erant. 37. Et cùm invenissent eum, dixerunt ei : Quia omnes quærunt te. 38. Et ait illis : Eamus in proximos vicos et civitates, ut et ibi prædicem : ad hoc enim veni.	42. Facta autem die, egressus ibat in desertum locum, et turbæ requirebant eum, et venerunt usque ad ipsum : et detinebant illum, ne discederet ab eis. 43. Quibus ille ait : Quia et aliis civitatibus oportet me evangelizare regnum Dei, quia ideo missus sum.
23. Et circuibat Jesus totam Galilæam, docens in synagogis eorum, et prædicans evangelium regni : et	39. Et erat prædicans in synagogis eorum, et in omni Galilæa, et dæmonia ejiciens. *La suite au ch.* XIII.	44. Et erat prædicans in synagogis Galilææ. *La suite au chapitre suivant.*

S. Matthieu, IV.

sanans omnem languorem, et omnem infirmitatem in populo.

24. Et abiit opinio ejus in totam Syriam, et obtulerunt ei omnes malè habentes, variis languoribus et tormentis comprehensos, et qui dæmonia habebant, et lunaticos, et paralyticos, et curavit eos.

25. Et secutæ sunt eum turbæ multæ de Galilæa et Decapoli, et de Jerosolymis, et de Judæa, et de trans Jordanem [1].

La suite au chapitre V *de la* III^e *partie.*

[1] Arnauld renvoie ces trois versets de saint Matthieu beaucoup plus loin, immédiatement avant l'élection des douze apôtres et le sermon sur la montagne. L'enchaînement et le parallèle des textes de saint Marc et de saint Luc nous obligent de les conserver ici. Arnauld s'écarte ensuite tellement de l'ordre marqué par ces deux évangélistes, qu'il ne nous est presque plus possible de marquer les différences qui en résultent entre sa concordance et la nôtre; il faudroit s'arrêter presque à chaque pas; nous négligerons désormais les différences qui ne concernent que l'ordre des événemens, et nous marquerons seulement celles qui regardent le parallèle des textes.

CHAPITRE XII.

Pêche miraculeuse; seconde vocation de saint Jacques et de saint Jean. (Pag. 41.)

Miraculosa piscatio : secunda Jacobi et Joannis vocatio.

Saint Luc, V. 1-11.

1. Factum est, cum turbæ irruerent in eum, ut audirent verbum Dei, et ipse stabat secus stagnum Genesareth.

2. Et vidit duas naves stantes secus stagnum : piscatores autem descenderant, et lavabant retia.

3. Ascendens autem in unam navim, quæ erat Simonis, rogavit eum a terra reducere pusillùm : et sedens docebat de navicula turbas.

4. Ut cessavit autem loqui, dixit ad Simonem : Duc in altum, et laxate retia vestra in capturam.

5. Et respondens Simon, dixit illi : Præceptor, per totam noctem laborantes, nihil cepimus : in verbo autem tuo laxabo rete.

6. Et cùm hoc fecissent, concluserunt piscium multitudinem copiosam : rumpebatur autem rete eorum.

7. Et annuerunt sociis, qui erant in alia navi, ut venirent et adjuvarent eos : et venerunt, et impleverunt ambas naviculas, ita ut pene mergerentur.

8. Quod cùm videret Simon Petrus, procidit ad genua Jesu, dicens : Exi a me, quia homo peccator sum, Domine.

9. Stupor enim circumdederat eum, et omnes qui cum illo erant, in captura piscium, quam ceperant :

2e partie. ch. XII et XIII.

S. Luc, V.

10. Similiter autem Jacobum et Joannem filios Zebedæi, qui erant socii Simonis. Et ait ad Simonem Jesus : Noli timere, ex hoc jam homines eris capiens.

11. Et subductis ad terram navibus, relictis omnibus secuti sunt eum [1].

[1] Arnauld joint cette vocation des apôtres Jacques et Jean rapportée par saint Luc, avec celle qui a été rapportée plus haut par saint Matthieu et par saint Marc. Nous suivons l'ordre du texte, qui montre que celle dont parle saint Marc est antérieure à la guérison de la belle-mère de saint Pierre, au lieu que selon saint Luc celle-ci est postérieure.

CHAPITRE XIII.

Guérison d'un lépreux. (Pag. 42.)

Leprosi mundatio.

S. Marc, I. 40 *et suiv.*

40. Et venit ad eum leprosus deprecans eum, et genu flexo dixit ei : Si vis, potes me mundare.

41. Jesus autem misertus ejus, extendit manum suam, et tangens eum, ait illi : Volo, mundare.

42. Et cùm dixisset, statim discessit ab eo lepra, et mundatus est.

43. Et comminatus est ei, statimque ejecit illum,

44. Et dicit ei : Vide nemini dixeris : sed vade, ostende te principi sacerdotum, et offer pro emundatione tua, quæ præcepit Moyses in testimonium illis [1].

45. At ille egressus cœpit prædicare, et diffamare sermonem, ita ut jam non posset manifeste introire in civitatem, sed foris in desertis locis esset, et conveniebant ad eum undique.

S. Luc, V. 12-16.

12. Et factum est, cùm esset in una civitatum, et ecce vir plenus lepra : et videns Jesum, et procidens in faciem, rogavit eum, dicens : Domine, si vis, potes me mundare.

13. Et extendens manum, tetigit eum, dicens : Volo, mundare. Et confestim lepra discessit ab illo.

14. Et ipse præcepit illi, ut nemini diceret : sed, Vade, ostende te sacerdoti, et offer pro emundatione tua, sicus præcepit Moyses, in testimonium illis [1].

15. Perambulabat autem magis sermo de illo : et conveniebant turbæ multæ ut audirent, et curarentur ab infirmitatibus suis.

16. Ipse autem secedebat in desertum, et orabat.

[1] Arnauld confond la guérison de ce lépreux dont parlent saint Marc et saint Luc, avec celle du lépreux dont parle saint Matthieu plus loin ; mais nous suivons le texte qui dans saint Luc met la guérison de celui-ci bien avant

le sermon de Jésus-Christ sur la montagne, au lieu que selon saint Matthieu, l'autre ne fut guéri qu'après ce sermon. Dans le texte grec de saint Marc, 1. 44, on lit *sacerdoti* comme dans celui de saint Luc.

CHAPITRE XIV.

Guérison d'un paralytique. (Pag. 42.)

Paralytici sanatio.

S. Matth., IX. 1-8.

1. Et ascendens (Jesus) in naviculam transfretavit, et venit in civitatem suam.

2. Et ecce offerebant ei paralyticum jacentem in lecto : et videns Jesus fidem illorum, dixit paralytico : Confide, fili, remittuntur tibi peccata tua.

3. Et ecce quidam de scribis dixerunt intra se : Hic blasphemat.

4. Et cùm vidisset Jesus cogitationes eorum, dixit : Ut quid cogitatis mala in cordibus vestris?

5. Quid est facilius dicere, Dimittuntur tibi peccata tua, an dicere, Surge, et ambula?

6. Ut autem sciatis quia Filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata, tunc ait paralytico : Surge, tolle lectum tuum, et vade in domum tuam.

7. Et surrexit, et abiit in domum suam.

S. Marc, II. 1-12.

1. Et iterùm intravit Capharnaum post dies:

2. Et auditum est quòd in domo esset, et convenerunt multi, ita ut non caperet, neque ad januam : et loquebatur eis verbum.

3. Et venerunt ad eum ferentes paralyticum, qui a quatuor portabatur.

4. Et cùm non possent offerre eum illi præ turba, nudaverunt tectum ubi erat: et patefacientes submiserunt grabatum in quo paralyticus jacebat.

5. Cùm autem vidisset Jesus fidem illorum, ait paralytico : Fili, dimittuntur tibi peccata tua.

6. Erant autem illic quidam de scribis sedentes, et cogitantes in cordibus suis :

7. Quid hic sic loquitur? blasphemat : quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus?

8. Quo statim co-

S. Luc, V. 17-26.

17. Et factum est in una dierum, et ipse sedebat docens : et erant pharisæi sedentes, et legis doctores, qui venerant ex omni castello Galilææ, et Judææ, et Jerusalem : et virtus Domini erat ad sanandum eos.

18. Et ecce viri portantes in lecto hominem qui erat paralyticus, et quærebant eum inferre, et ponere ante eum.

19. Et non invenientes qua parte illum inferrent præ turba, ascenderunt supra tectum, et per tegulas summiserunt eum cum lecto in medium ante Jesum.

20. Quorum fidem ut vidit, dixit : Homo, remittuntur tibi peccata tua.

21. Et cœperunt cogitare scribæ et pharisæi, dicentes : Quis est hic, qui loquitur blasphemias? Quis potest dimittere peccata, nisi solus Deus?

2e partie. chap. XIV.

S. Matth., IX.	*S. Marc*, II.	*S. Luc*, V.
8. Videntes autem turbæ timuerunt, et glorificaverunt Deum, qui dedit potestatem talem hominibus [1].	gnito, Jesus, spiritu suo, quia sic cogitarent intra se, dicit illis : Quid ista cogitatis in cordibus vestris?	22. Ut cognovit autem Jesus cogitationes eorum, respondens, dixit ad illos : Quid cogitatis in cordibus vestris?
La suite au ch. suiv.	9. Quid est facilius dicere paralytico, Dimittuntur tibi peccata, an dicere, Surge, tolle grabatum tuum, et ambula?	23. Quid est facilius dicere, Dimittuntur tibi peccata, an dicere, Surge, et ambula?
	10. Ut autem sciatis quia Filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata, (ait paralytico) :	24. Ut autem sciatis quia Filius hominis habet potestatem in terra dimittendi peccata, (ait paralytico) : Tibi dico : Surge, tolle lectum tuum, et vade in domum tuam.
	11. Tibi dico : Surge, tolle grabatum tuum, et vade in domum tuam.	25. Et confestim consurgens coram illis, tulit lectum in quo jacebat, et abiit in domum suam, magnificans Deum.
	12. Et statim surrexit ille : et sublato grabato, abiit coram omnibus, ita ut mirarentur omnes, et honorificarent Deum, dicentes : Quia nunquam sic vidimus.	26. Et stupor apprehendit omnes, et magnificabant Deum : et repleti sunt timore, dicentes : Quia vidimus mirabilia hodie.

[1] La suite du texte de saint Marc et de saint Luc nous a obligés de rappeler ici ce fragment du chapitre IX de saint Matthieu. Arnauld renvoie ce fait plus loin sans avoir égard à la conformité des textes de saint Marc et de saint Luc, qui s'accordent à mettre ici ce récit. Les différences qu'on remarquera dans la suite entre notre concordance et celle d'Arnauld, viennent de ce que nous suivons l'ordre indiqué par les textes de saint Marc et de saint Luc.

CHAPITRE XV.

Vocation de saint Matthieu. (Pag. 42.)

Matthæi vocatio.

S. Matth., IX. 9-13.	*S. Marc*, II. 13-17.	*S. Luc*, V. 27-32.
9. Et cùm transiret inde Jesus, vidit hominem sedentem in telonio, Matthæum nomine, et ait illi : Sequere me. Et surgens secutus est eum.	13. Et egressus est rursus ad mare; omnisque turba veniebat ad eum, et docebat eos.	27. Et post hæc exiit, et vidit publicanum nomine Levi, sedentem ad telonium, et ait illi : Sequere me.
10. Et factum est, discumbente eo in domo, ecce multi publicani et peccatores venientes, discumbebant cum Jesu et discipulis ejus.	14. Et cùm præteriret, vidit Levi Alphæi sedentem ad telonium, et ait illi : Sequere me. Et surgens secutus est eum.	28. Et relictis omnibus, surgens secutus est eum.
11. Et videntes pharisæi, dicebant discipulis ejus : Quare cum publicanis et peccatoribus manducat magister vester?	15. Et factum est, cùm accumberet in domo illius, multi publicani et peccatores simul discumbebant cum Jesu, et discipulis ejus : erant enim multi, qui et sequebantur eum.	29. Et fecit ei convivium magnum Levi in domo sua : et erat turba multa publicanorum, et aliorum qui cum illis erant discumbentes.
12. At Jesus audiens, ait : Non est opus valentibus medicus, sed malè habentibus.	16. Et scribæ et pharisæi videntes quia manducaret cum publicanis, et peccatoribus dicebant discipulis ejus : Quare cum publicanis et peccatoribus manducat et bibit magister vester?	30. Et murmurabant pharisæi et scribæ eorum, dicentes ad discipulos ejus : Quare cum publicanis et peccatoribus manducatis et bibitis?
13. Euntes autem, discite quid est : Misericordiam volo, et non sacrificium. Non enim veni vocare justos, sed peccatores [1].	17. Hoc audito, Jesus ait illis : Non necesse habent sani medico, sed qui male habent : non enim veni vocare justos, sed peccatores [1].	31. Et respondens Jesus, dixit ad illos : Non egent qui sani sunt medico, sed qui male habent.
		32. Non veni vocare justos, sed peccatores ad pœnitentiam [1].

[1] Les exemplaires grecs ont les deux mots εἰς μετανοίαν, *ad pœnitentiam*, dans le texte de saint Matthieu et dans celui de saint Marc, comme dans celui de saint Luc.

CHAPITRE XVI.

Disceptatio de jejunio.

S. Matth., IX. 14-17.	*S. Marc*, II. 18-22.	*S. Luc*, V. 33 *et suiv.*
14. Tunc accesserunt ad eum discipuli Joannis, dicentes : Quare nos et pharisæi, jejunamus frequenter : discipuli autem tui non jejunant [1] ?	18. Et erant discipuli Joannis et pharisæi jejunantes, et veniunt, et dicunt illi : Quare discipuli Joannis et pharisæorum jejunant : tui autem discipuli non jejunant [1] ?	33. At illi dixerunt ad eum : Quare discipuli Joannis jejunant frequenter, et obsecrationes faciunt, similiter et pharisæorum : tui autem edunt et bibunt [1] ?
15. Et ait illis Jesus : Numquid possunt filii sponsi lugere quamdiu cum illis est sponsus ? Venient autem dies cùm auferetur ab eis sponsus, et jejunabunt.	19. Et ait illis Jesus : Numquid possunt filii nuptiarum quamdiu sponsus cum illis est, jejunare ? Quanto tempore habent secum sponsum, non possunt jejunare.	34. Quibus ipse ait : Numquid potestis filios sponsi, dum cum illis est sponsus, facere jejunare ?
16. Nemo autem immittit commissuram panni rudis in vestimentum vetus : tollit enim plenitudinem ejus a vestimento, et pejor scissura fit.	20. Venient autem dies, cùm auferetur ab eis sponsus, et tunc jejunabunt in illis diebus.	35. Venient autem dies, cùm ablatus fuerit ab illis sponsus, tunc jejunabunt in illis diebus.
17. Neque mittunt vinum novum in utres veteres : alioquin rumpuntur utres, et vinum effunditur, et utres pereunt : sed vinum novum in utres novos mittunt, et ambo conservantur.	21. Nemo assumentum panni rudis assuit vestimento veteri : alioquin aufert supplementum novum a veteri, et major scissura fit.	36. Dicebat autem et similitudinem ad illos : Quia nemo commissuram a novo vestimento immittit in vestimentum vetus : alioquin et novum rumpit, et veteri non convenit commissura a novo.
La suite au ch. XXI *de la* IIIe *partie.*	22. Et nemo mittit vinum novum in utres veteres : alioquin dirumpet vinum utres, et vinum effundetur, et utres pereunt : sed	37. Et nemo mittit vinum novum in utres veteres : alioquin rumpet vinum novum utres, et ipsum effundetur, et utres peribunt.

[1] Saint Matthieu ne parle que des disciples de saint Jean ; saint Marc y joint les pharisiens ; saint Luc ne parle que des pharisiens ; ce qui donne lieu de penser que ce fut à leur instigation que parlèrent les disciples de saint Jean.

S. Marc, II.

vinum novum in utres novos mitti debet.

La suite au chapitre II *de la* III^e *partie.*

S. Luc, V.

38. Sed vinum novum in utres novos mittendum est, et utraque conservantur.

39. Et nemo bibens vetus, statim vult novum: dicit enim: Vetus melius est [1].

La suite au chapitre II *de la* III^e *partie.*

[1] La suite du texte de ces trois évangélistes, concernant les épis verts rompus, froissés et mangés par les disciples, nous avertit par ces circonstances, que ce fait arriva après la Pâque : c'est ce qui nous oblige d'interrompre ici la suite de ces trois textes, comme le fait Thoynard, pour y placer celui de saint Jean touchant le paralytique de la piscine, dont la guérison tient à cette fête.

TROISIÈME PARTIE,

QUI COMPREND CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS LA SECONDE PAQUE CÉLÉBRÉE PAR JÉSUS-CHRIST APRÈS SON BAPTÊME, JUSQU'A LA TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Guérison du paralytique de la piscine. (Pag. 42.)

Languidus piscinæ sanatus : et sermo Christi de sua divinitate.

Saint Jean, V. 1 *et suiv.*

1. Post hæc erat dies festus Judæorum, et ascendit Jesus Jerosolymam.

2. Est autem Jerosolymis probatica piscina, quæ cognominatur hebraicè Bethsaida, quinque porticus habens.

3. In his jacebat multitudo magna languentium, cæcorum, claudorum, aridorum, exspectantium aquæ motum.

4. Angelus autem Domini descendebat secundùm tempus in piscinam, et movebatur aqua : et qui prior descendisset in piscinam post motionem aquæ, sanus fiebat a quacumque detinebatur infirmitate.

5. Erat autem quidam homo ibi, triginta et octo annos habens in infirmitate sua.

6. Hunc cùm vidisset Jesus jacentem, et cognovisset quia jam multum tempus haberet, dicit ei : Vis sanus fieri?

7. Respondit ei languidus : Domine, hominem non habeo, ut cùm turbata fuerit aqua, mittat me in piscinam : dum venio enim ego, alius ante me descendit.

8. Dicit ei Jesus : Surge, tolle grabatum tuum, et ambula.

9. Et statim sanus factus est homo ille : et sustulit grabatum suum, et ambulabat. Erat autem sabbatum in die illo.

10. Dicebant ergo Judæi illi qui sanatus fuerat : Sabbatum est, non licet tibi tollere grabatum tuum.

11. Respondit eis : Qui me sanum fecit, ille mihi dixit : Tolle grabatum tuum, et ambula.

12. Interrogaverunt ergo eum : Quis est ille homo qui dixit tibi, Tolle grabatum tuum, et ambula?

13. Is autem qui sanus fuerat effectus, nesciebat quis esset : Jesus enim declinavit a turba constituta in loco.

S. Jean, V.

14. Postea invenit eum Jesus in templo, et dixit illi : Ecce sanus factus es : jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid contingat.

15. Abiit ille homo, et nuntiavit Judæis, quia Jesus esset, qui fecit eum sanum.

16. Propterea persequebantur Judæi Jesum, quia hæc faciebat in sabbato.

17. Jesus autem respondit eis : Pater meus usque modo operatur, et ego operor.

18. Propterea ergo magis quærebant eum Judæi interficere, quia non solùm solvebat sabbatum, sed et patrem suum dicebat Deum, æqualem se faciens Deo. Respondit itaque Jesus, et dixit eis :

19. Amen, amen dico vobis : Non potest Filius a se facere quidquam, nisi quod viderit Patrem facientem : quæcumque enim ille fecerit, hæc et Filius similiter facit.

20. Pater enim diligit Filium, et omnia demonstrat ei, quæ ipse facit : et majora his demonstrabit ei opera, ut vos miremini.

21. Sicut enim Pater suscitat mortuos, et vivificat, sic et Filius, quos vult, vivificat.

22. Neque enim Pater judicat quemquam, sed omne judicium dedit Filio :

23. Ut omnes honorificent Filium, sicut honorificant Patrem : qui non honorificat Filium, non honorificat Patrem, qui misit illum.

24. Amen, amen dico vobis, quia qui verbum meum audit, et credit ei qui misit me, habet vitam æternam, et in judicium non venit, sed transit a morte in vitam.

25. Amen, amen dico vobis, quia venit hora, et nunc est, quando mortui audient vocem Filii Dei, et qui audierint, vivent.

26. Sicut enim Pater habet vitam in semetipso, sic dedit et Filio habere vitam in semetipso.

27. Et potestatem dedit ei judicium facere, quia Filius hominis est.

28. Nolite mirari hoc, quia venit hora, in qua omnes qui in monumentis sunt, audient vocem Filii Dei.

29. Et procedent qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ : qui verò mala egerunt, in resurrectionem judicii.

30. Non possum ego a meipso facere quidquam : sicut audio, judico, et judicium meum justum est : quia non quæro voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.

31. Si ego testimonium perhibeo de meipso, testimonium meum non est verum.

32. Alius est qui testimonium perhibet de me : et scio quia verum est testimonium quod perhibet de me.

33. Vos misistis ad Joannem, et testimonium perhibuit veritati.

34. Ego autem non ab homine testimonium accipio : sed hæc dico, ut vos salvi sitis.

3e partie. chap. I et II.

S. Jean, V.

35. Ille erat lucerna ardens et lucens : vos autem voluistis ad horam exultare in luce ejus.

36. Ego autem habeo testimonium majus Joanne : opera enim quæ dedit mihi Pater, ut perficiam ea, ipsa opera quæ ego facio, testimonium perhibent de me, quia Pater misit me.

37. Et qui misit me Pater, ipse testimonium perhibuit de me : neque vocem ejus unquam audistis, neque speciem ejus vidistis.

38. Et verbum ejus non habetis in vobis manens, quia quem misit ille, huic vos non creditis.

39. Scrutamni Scripturas, quia vos putatis in ipsis vitam æternam habere : et illæ sunt, quæ testimonium perhibent de me.

40. Et non vultis venire ad me, ut vitam habeatis.

41. Claritatem ab hominibus non accipio.

42. Sed cognovi vos, quia dilectionem Dei non habetis in vobis.

43. Ego veni in nomine Patris mei, et non accipitis me : si alius venerit in nomine suo, illum accepietis.

44. Quomodo vos potestis credere, qui gloriam ab invicem accipitis, et gloriam quæ a solo Deo est, non quæritis?

45. Nolite putare quia ego accusaturus sim vos apud Patrem : est qui accusat vos Moyses, in quo vos speratis.

46. Si enim crederetis Moysi, crederetis fortisan et mihi : de me enim ille scripsit.

47. Si autem illius litteris non creditis, quomodo verbis meis credetis?

La suite au chapitre XXVI.

CHAPITRE II.

Les disciples arrachent des épis de blé pour les manger. (Pag. 43.)

Spicarum confricatio in sabbato.

S. Matth., XII. 1-8.

1. In illo tempore, abiit Jesus per sata sabbato : discipuli autem ejus esurientes cœperunt vellere spicas, et manducare.

2. Pharisæi autem videntes, dixerunt ei : Ecce discipuli tui fa-

S. Marc, II. 23 *et suivans.*

23. Et factum est iterùm cùm Dominus sabbatis ambularet per sata, et discipuli ejus cœperunt progredi, et vellere spicas.

24. Pharisæi autem dicebant ei : Ecce, quid faciunt sabbatis

S. Luc, VI. 1-5.

1. Factum est autem in sabbato secundo primo [1], cùm transiret per sata, vellebant discipuli ejus spicas, et manducabant confricantes manibus.

2. Quidam autem pharisæorum dicebant

[1] Sur le *sabbat second-premier* dont parle saint Luc, on a beaucoup varié; et tout ce que l'on peut en dire, se réduit à de pures conjectures. Voyez la note sur cet endroit dans l'Harmonie.

S. Marc, II.	*S. Matth.*, XII.	*S. Luc*, VI.
ciunt quod non licet facere sabbatis.	quod non licet?	illis : Quid facitis quod non licet in sabbatis?
3. At ille dixit : Non legistis quid fecerit David, quando esuriit, et qui cum eo erant :	25. Et ait illis : Numquam legistis quid fecerit David, quando necessitatem habuit, et esuriit ipse et qui cum eo erant.	3. Et respondens Jesus ad eos dixit : Nec hoc legistis quod fecit David, cùm esurisset ipse, et qui cum illo erant :
4. Quomodo intravit in domum Dei, et panes propositionis comedit, quos non licebat ei edere, neque his qui cum eo erant, nisi solis sacerdotibus?	26. Quomodo introivit in domum Dei sub Abiathar principe sacerdotum, et panes propositionis manducavit, quos non licebat manducare, nisi sacerdotibus, et dedit eis qui cum eo erant?	4. Quomodo intravit in domum Dei, et panes propositionis sumpsit, et manducavit, et dedit his qui cum ipso erant : quos non licet manducare, nisi tantum sacerdotibus?
5. Aut non legistis in lege, quia sabbatis sacerdotes in templo sabbatum violant, et sine crimine sunt?	27. Et dicebat eis : Sabbatum propter hominem factum est, et non homo propter sabbatum.	5. Et dicebat illis : Quia Dominus est Filius hominis, etiam sabbati.
6. Dico autem vobis, quia templo major est hic.	28. Itaque Dominus est Filius hominis, etiam sabbati.	
7. Si autem sciretis quid est : Misericordiam volo, et non sacrificium : numquam condemnassetis innocentes.		
8. Dominus enim est Filius hominis, etiam sabbati [1].		

[1] Le parallèle et l'enchaînement des textes de saint Marc et de saint Luc nous obligent de ramener ici le texte du chapitre XII de saint Matthieu, qui par la même raison va se trouver continué dans le chapitre suivant.

CHAPITRE III.

Guérison d'un homme perclus. (Pag. 43.)

Manus arida sabbato sanata. Christi mansuetudo.

S. Matt., XII. 9-21.	*S. Marc*, III. 1-12.	*S. Luc*, VI. 6-11.
9. Et cùm inde transisset, venit in synagogam eorum,	1. Et introivit iterùm in synagogam, et erat ibi homo habens ma-	6. Factum est autem et in alio sabbato, ut intraret in synagogam,

S. Matt., XII.	*S. Marc*, III.	*S. Luc*, VI.
10. Et ecce homo manum habens aridam, et interrogabant eum dicentes : Si licet sabbatis curare ? ut accusarent eum.	num aridam. 2. Et observabant eum, si sabbatis curaret, ut accusarent illum.	et doceret : et erat ibi homo, et manus ejus dextra erat arida. 7. Observabant autem scribæ et pharisæi, si in sabbato curaret, ut invenirent unde accusarent eum.
11. Ipse autem dixit illis : Quis erit ex vobis homo, qui habeat ovem unam, et si ceciderit hæc sabbatis in foveam, nonne tenebit et levabit eam ?	3. Et ait homini habenti manum aridam : Surge in medium.	8. Ipse verò sciebat cogitationes eorum, et ait homini qui habebat manum aridam : Surge, et sta in medium : et surgens stetit.
12. Quanto magis melior est homo ove ? Itaque licet sabbatis benefacere.	4. Et dicit eis : Licet sabbati bene facere, an male ? animam salvam facere, an perdere ? At illi tacebant.	9. Ait autem ad illos Jesus : Interrogo vos si licet sabbatis benefacere an male, animam salvam facere, an perdere ?
13. Tunc ait homini : Extende manum tuam : et extendit, et restituta est sanitati sicut altera.	5. Et circumspiciens eos cum ira, contristatus super cæcitate cordis eorum, dicit homini : Extende manum tuam : et extendit, et restituta est manus illi.	10. Et circumspectis omnibus dixit homini : Extende manum tuam : et extendit, et restituta est manus ejus.
14. Exeuntes autem pharisæi, consilium faciebant adversus eum, quomodo perderent eum.	6. Exeuntes autem pharisæi, statim cum herodianis consilium faciebant adversus eum, quomodo eum perderent.	11. Ipsi autem repleti sunt insipientia, et colloquebantur ad invicem quidnam facerent Jesu.
15. Jesus autem sciens recessit inde, et secuti sunt eum multi, et curavit eos omnes.	7. Jesus autem cum discipulis suis secessit ad mare, et multa turba a Galilæa et Judæa secuta est eum,	*La suite au chapitre suivant.*
16. Et præcepit eis ne manifestum eum facerent :	8. Et ab Jerosolymis, et ab Idumæa et trans Jordanem, et qui circa Tyrum et Sidonem, multitudo magna, audientes quæ faciebat, venerunt ad eum.	
17. Ut adimpleretur quod dictum est per Isaiam prophetam dicentem :	9. Et dixit discipulis suis ut navicula sibi deserviret propter turbam, ne comprimerent eum.	
18. Ecce puer meus quem elegi, dilectus meus in quo bene complacuit animæ meæ : ponam spiritum meum super eum, et judicium gentibus nuntiabit.	10. Multos enim sanabat, ita ut irruerent	

S. Matthieu, XII.

19. Non contendet, neque clamabit, neque audiet aliquis in plateis vocem ejus.

20. Arundinem quassatam non confringet, et linum fumigans non exstinguet, donec ejiciat ad victoriam judicium.

21. Et in nomine ejus gentes sperabunt.

La suite au chapitre XIV.

S. Marc, III.

in eum, ut illum tangerent, quotquot habebant plagas.

11. Et spiritus immundi, cùm illum videbant, procidebant ei, et clamabant dicentes :

12. Tu es Filius Dei. Et vehementer comminabatur eis ne manifestarent illum.

La suite au chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

Election des douze apôtres. (Pag. 44.)

Duodecim apostolorum electio.

S. Marc, III. 13–19.

13. Et ascendens in montem, vocavit ad se quos voluit ipse, et venerunt ad eum.

14. Et fecit ut essent duodecim cum illo : et ut mitteret eos prædicare.

15. Et dedit illis potestatem curandi infirmitates, et ejiciendi dæmonia.

16. Et imposuit Simoni nomen Petrus [1] :

17. Et Jacobum Zebedæi, et Joannem fratrem Jacobi (et imposuit eis nomina Boanerges, quod est, Filii Tonitrui) :

18. Et Andream, et Philippum, et Bartholomæum, et Matthæum, et Thomam, et Jacobum Alphæi, et Thaddæum, et Simonem Cananæum,

19. Et Judam Iscariotem, qui et tradidit illum [1].

La suite au chapitre XIV.

S. Luc, VI. 12–16.

12. Factum est autem in illis diebus, exiit in montem orare, et erat pernoctans in oratione Dei.

13. Et cùm dies factus esset, vocavit discipulos suos, et elegit duodecim ex ipsis, (quos et apostolos nominavit),

14. Simonem, quem cognominavit Petrum, et Andream fratrem ejus, Jacobum et Joannem, Philippum et Bartholomæum,

15. Matthæum et Thomam, Jacobum Alphæi, et Simonem, qui vocatur Zelotes,

16. Et Judam Jacobi, et Judam Iscariotem, qui fuit proditor [2].

La suite au chapitre suivant.

[1] Ce verset paroît être une parenthèse qui suppose auparavant ces deux mots que l'on trouve en effet dans quelques exemplaires grecs : *Primum Simonem* (*et imposuit Simoni nomen Petrus*) *et Jacobum Zebedæi*, etc. On sous-entend, *Elegit ergo*, ou le mot *vocavit* exprimé dans le verset 13.

[2] Les textes de saint Marc et de saint Luc placent ici l'élection des douze

3e partie. chap. v.

apôtres qui sera rappelée plus loin par saint Matthieu ; le récit de cet évangéliste est lié de manière que j'ai cru ne devoir pas en rappeler ici ce fragment.

CHAPITRE V.

Sermon sur la montagne. (Pag. *44.*)

Sermonis Christi in monte pars prima.

S. Matthieu, V. 1 *et suiv.*

1. Videns autem Jesus turbas, ascendit in montem, et cùm sedisset, accesserunt ad eum discipuli ejus,

2. Et aperiens os suum, docebat eos, dicens [1] :

3. Beati pauperes spiritu : quoniam ipsorum est regnum cœlorum.

4. Beati mites : quoniam ipsi possidebunt terram.

5. Beati qui lugent : quoniam ipsi consolabuntur.

6. Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam : quoniam ipsi saturabuntur.

7. Beati misericordes : quoniam ipsi misericordiam consequentur.

8. Beati mundo corde : quoniam ipsi Deum videbunt.

9. Beati pacifici : quoniam filii Dei vocabuntur.

S. Luc, VI. 17–36.

17. Et descendens cum illis, stetit in loco campestri, et turba discipulorum ejus, et multitudo copiosa plebis ab omni Judæa, et Jerusalem, et maritima, et Tyri, et Sidonis,

18. Qui venerant ut audirent eum, et sanarentur a languoribus suis : et qui vexabantur a spiritibus immundis, curabantur.

19. Et omnis turba quærebat eum tangere : quia virtus de illo exibat, et sanabat omnes.

20. Et ipse elevatis oculis in discipulos suos, dicebat [1] : Beati pauperes : quia vestrum est regnum Dei.

21. Beati qui nunc esuritis : quia saturabimini. Beati qui nunc fletis : quia ridebitis.

22. Beati eritis cùm vos oderint homines, et cùm separaverint vos, et exprobraverint, et ejecerint

[1] Le discours que place ici saint Luc est assez évidemment le sermon sur la montagne rapporté par saint Matthieu avec plus d'étendue. Quant à ce que saint Luc dit que Jésus *descendit*, au lieu que saint Matthieu dit que Jésus *monta;* c'est que saint Matthieu rappelle ce que saint Luc rapporte au verset 12, que d'abord Jésus *monta;* après quoi Jésus *descendit* comme le dit saint Luc. Ainsi le texte de saint Luc nous ramène ici au chapitre v de saint Matthieu. Si dans le discours rapporté par saint Matthieu, il se trouve des paroles que saint Luc rapporte ailleurs, on ne peut pas en conclure qu'elles aient été transposées par l'un ou l'autre de ces deux évangélistes : Jésus-Christ peut avoir dit les mêmes paroles en deux occasions différentes. On le prouve par le texte même de saint Matthieu, où cette parole, *Si oculus tuus scandalizat te*, etc., se trouve répétée deux fois, v, 29 et 30; xviii, 8 et 9.

S. Matthieu, V.

10. Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam : quoniam ipsorum est regnum cœlorum.

11. Beati estis cùm maledixerint vobis, et persecuti vos fuerint, et dixerint omne malum adversùm vos mentientes, propter me.

12. Gaudete et exsultate : quoniam merces vestra copiosa est in cœlis : sic enim persecuti sunt prophetas qui fuerunt ante vos.

13. Vos estis sal terræ : quòd si sal evanuerit, in quo salietur ? ad nihilum valet ultra, nisi ut mittatur foras, et conculcetur ab hominibus.

14. Vos estis lux mundi : non potest civitas abscondi supra montem posita.

15. Neque accendunt lucernam, et ponunt eam sub modio, sed super candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo sunt.

16. Sic luceat lux vestra coram hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est.

17. Nolite putare quoniam veni solvere legem aut prophetas : non veni solvere, sed adimplere.

18. Amen quippe dico vobis, donec transeat cœlum et terra, iota unum aut unus apex non præteribit a lege donec omnia fiant.

19. Qui ergo solverit unum de mandatis istis minimis, et docuerit sic homines, minimus vocabitur in regno cœlorum : qui autem fecerit et docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum.

20. Dico enim vobis, quia nisi abundaverit justitia vestra plus

S. Luc, VI.

nomen vestrum tamquam malum propter Filium hominis.

23. Gaudete in illa die, et exsultate : ecce enim merces vestra multa est in cœlo : secundùm hæc enim faciebant prophetis patres eorum.

24. Verumtamen væ vobis divitibus : quia habetis consolationem vestram.

25. Væ vobis, qui saturati estis : quia esurietis. Væ vobis, qui reditis nunc : quia lugebitis et flebitis.

26. Væ cùm benedixerint vobis homines : secundùm hæc enim faciebant pseudoprophetis patres eorum.

La suite à la fin de ce chapitre.

quam scribarum et pharisæorum, non intrabitis in regnum cœlorum.

21. Audistis quia dictum est antiquis : Non occides : qui autem occiderit, reus erit judicio.

22. Ego autem dico vobis, quia omnis qui irascitur fratri suo, reus erit judicio : qui autem dixerit, fratri suo, Raca, reus erit concilio : qui autem dixerit, Fatue, reus erit gehennæ ignis.

23. Si ergo offers munus tuum ad altare, et ibi recordatus fueris, quia frater tuus habet aliquid adversum te,

24. Relinque ibi munus tuum ante altare, et vade prius reconciliari fratri tuo : et tunc veniens offeres munus tuum.

25. Esto consentiens adversario tuo citò dum es in via cum eo : ne forte tradat te adversarius judici, et judex tradat te ministro, et in carcerem mittaris.

26. Amen dico tibi, non exies inde, donec reddas novissimum quadrantem [1].

27. Audistis quia dictum est antiquis : Non mœchaberis.

28. Ego autem dico vobis : Quia omnis qui viderit mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est eam in corde suo.

29. Quod si oculus tuus dexter scandalizat te, erue eum, et projice abs te : expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quam totum corpus tuum mittatur in gehennam.

30. Et si dextera manus tua scandalizat te, abscide eam, et projice abs te : expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quam totum corpus tuum eat in gehennam.

31. Dictum est autem : Quicumque dimiserit uxorem suam, det ei libellum repudii.

32. Ego autem dico vobis : Quia omnis qui dimiserit uxorem suam, exceptâ fornicationis causâ, facit eam mœchari : et qui dimissam duxerit, adulterat.

33. Iterùm audistis quia dictum est antiquis : Non perjurabis : reddes autem Domino juramenta tua.

34. Ego autem dico vobis, non jurare omnino, neque per cœlum, quia thronus Dei est :

35. Neque per terram, quia scabellum est pedum ejus : neque per Jerosolymam, quia civitas est magni regis.

36. Neque per caput tuum juraveris, quia non potes unum capillum album facere aut nigrum.

37. Sit autem sermo vester, Est, est : Non, non : quod autem his abundantius est, a malo est.

38. Audistis quia dictum est : Oculum pro oculo, et dentem pro dente.

[1] Arnauld rappelle ici une parole semblable qui se trouve dans le texte de saint Luc, XII, 58 et 59. Elle peut être du nombre de celles qui ont été répétées deux fois.

S. Matthieu, V.

39. Ego autem dico vobis, non resistere malo : sed si quis te percusserit in dexteram maxillam tuam, præbe illi et alteram.

40. Et ei qui vult tecum judicio contendere, et tunicam tuam tollere, dimitte ei et pallium.

41. Et quicumque te angariaverit mille passus, vade cum illo et alia duo.

42. Qui petit a te, da ei : et volenti mutuari a te, ne avertaris.

43. Audistis quia dictum est : Diliges proximum tuum, et odio habebis inimicum tuum.

44. Ego autem dico vobis : Diligite inimicos vestros : benefacite his qui oderunt vos, et orate pro persequentibus et calumniantibus vos,

45. Ut sitis filii Patris vestri qui in cœlis est, qui solem suum oriri facit super bonos et malos, et pluit super justos et injustos.

46. Si enim diligitis eos qui vos diligunt, quam mercedem habebitis? nonne et publicani hoc faciunt?

47. Et si salutaveritis fratres vestros tantùm, quid amplius facitis? nonne et ethnici hoc faciunt?

48. Estote ergo vos perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est.

La suite au chap. suivant.

S. Luc, VI.

27. Sed vobis dico, qui auditis : Diligite inimicos vestros : benefacite his qui oderunt vos.

28. Benedicite maledicentibus vobis, et orate pro calumniantibus vos.

29. Et qui te percutit in maxillam, præbe et alteram : et ab eo qui aufert tibi vestimentum, etiam tunicam noli prohibere.

30. Omni autem petenti te, tribue : et qui aufert quæ tua sunt, ne repetas.

31. Et prout vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis similiter.

32. Et si diligitis eos qui vos diligunt, quæ vobis est gratia? nam et peccatores diligentes se diligunt.

33. Et si benefeceritis his qui vobis benefaciunt, quæ vobis est gratia, siquidem et peccatores hoc faciunt?

34. Et si mutuum dederitis his a quibus speratis recipere, quæ gratia est vobis? nam et peccatores peccatoribus fenerantur, ut recipiant æqualia.

35. Verumtamen diligite inimicos vestros : benefacite, et mutuum date, nihil inde sperantes : et erit merces vestra multa, et

3e partie. chap. v et vi.

S. Luc, VI.

eritis filii Altissimi, quia ipse benignus est super ingratos et malos.
36. Estote ergo misericordes, sicut et Pater vester misericors est.
La suite au chapitre VII.

CHAPITRE VI.

Sermonis Christi in monte, pars secunda.

S. Matthieu, VI. 1 *et suiv.*

1. Attendite ne justitiam vestram faciatis coram hominibus, ut videamini ab eis : alioquin mercedem non habebitis apud Patrem vestrum qui in cœlis est.

2. Cùm ergo facis eleemosynam, noli tuba canere ante te, sicut hypocritæ faciunt in synagogis et in vicis, ut honorificentur ab hominibus. Amen dico vobis, receperunt mercedem suam.

3. Te autem faciente eleemosynam, nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua,

4. Ut sit eleemosyna tua in abscondito, et Pater tuus qui videt in abscondito, reddet tibi [1].

5. Et cùm oratis, non eritis sicut hypocritæ, qui amant in synagogis et in angulis platearum stantes orare, ut videantur ab hominibus. Amen dico vobis, receperunt mercedem suam.

6. Tu autem cùm oraveris, intra in cubiculum tuum, et clauso ostio, ora Patrem tuum in abscondito : et Pater tuus qui videt in abscondito, reddet tibi [1].

7. Orantes autem nolite multum loqui sicut ethnici : putant enim quòd in multiloquio suo exaudiantur.

8. Nolite ergo assimilari eis : scit enim Pater vester quid opus sit vobis, antequam petatis eum.

9. Sic ergo vos orabitis : Pater noster, qui es in cœlis : sanctificetur nomen tuum :

10. Adveniat regnum tuum : fiat voluntas tua, sicut in cœlo et in terra :

11. Panem nostrum supersubstantialem [2] da nobis hodie :

12. Et dimitte nobis debita nostra, sicut et nos dimittimus debitoribus nostris :

[1] Dans ces trois versets 4, 6, 18, le grec dit : *reddet tibi in manifesto.*

[2] L'oraison dominicale se trouve répétée dans saint Luc, XI, 2 et suivans, et là le même mot grec exprimé ici par *supersubstantialem*, se trouve rendu par *quotidianum* : il signifie proprement *crastinum*, le pain dont nous allons avoir besoin : l'expression *quotidianum* a prévalu dans l'usage que l'on fait tous les jours de cette prière, et rentre dans le sens de *crastinum*, puisque c'est demander chaque jour le pain dont on a besoin pour chaque jour.

13. Et ne nos inducas in testationem, sed libera nos a malo. Amen.

14. Si enim dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet et vobis Pater vester cœlestis delicta vestra.

15. Si autem non dimiseritis hominibus, nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra.

16. Cùm autem jejunatis, nolite fieri sicut hypocritæ tristes : exterminant enim facies suas, ut appareant hominibus jejunantes. Amen dico vobis, quia receperunt mercedem suam.

17. Tu autem cùm jejunas, unge caput tuum, et faciem tuam lava :

18. Ne videaris hominibus jejunans, sed Patri tuo qui est in abscondito : et Pater tuus qui videt in abscondito, reddet tibi [4].

19. Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra, ubi ærugo et tinea demolitur, et ubi fures effodiunt et furantur.

20. Thesaurizate autem vobis thesauros in cœlo : ubi neque ærugo, neque tinea demolitur, et ubi fures non effodiunt, nec furantur.

21. Ubi enim est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum.

22. Lucerna corporis tui est oculus tuus : si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit.

23. Si autem oculus tuus fuerit nequam, totum corpus tuum tenebrosum erit. Si ergo lumen quod in te est, tenebræ sunt, ipsæ tenebræ quantæ erunt?

24. Nemo potest duobus dominis servire : aut enim unum odio habebit, et alterum diliget : aut unum sustinebit, et alterum contemnet. Non potestis Deo servire et mammonæ.

25. Ideo dico vobis : Ne solliciti sitis animæ vestræ quid manducetis, neque corpori vestro quid induamini : nonne anima plus est quam esca, et corpus plus quam vestimentum?

26. Respicite volatilia cœli, quoniam non serunt, neque metunt, neque congregant in horrea : et Pater vester cœlestis pascit illa ; nonne vos magis pluris estis illis?

27. Quis autem vestrum cogitans potest adjicere ad saturam suam cubitum unum?

28. Et de vestimento quid solliciti estis? Considerate lilia agri quomodo crescunt : non laborant, neque nent.

29. Dico autem vobis, quoniam nec Salomon in omni gloria sua coopertus est sicut unum ex istis.

30. Si autem fenum agri quod hodie est, et cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit : quanto magis vos, modicæ fidei?

31. Nolite ergo solliciti esse dicentes : Quid manducabimus, aut quid bibemus, aut quo operiemur?

32. (Hæc enim omnia gentes inquirunt) : scit enim Pater vester, quia his omnibus indigetis.

3e partie. chap. VI et VII.

S. Matthieu, VI.

33. Quærite ergo primum regnum Dei, et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.

34. Nolite ergo solliciti esse in crastinum : crastinus enim dies sollicitus erit sibi ipsi : sufficit diei malitia sua.

CHAPITRE VII.

Sermonis Christi in monte pars tertia.

S. Matthieu, VII. 1 *et suiv.*

1. Nolite judicare, ut non judicemini.

2. In quo enim judicio judicaveritis, judicabimini : et in qua mensura mensi fueritis, remetietur vobis.

3. Quid autem vides festucam in oculo fratris tui, et trabem in oculo tuo non vides ?

4. Aut quomodo dicis fratri tuo : Sine ejiciam festucam de oculo tuo : et ecce trabs est in oculo tuo ?

5. Hypocrita, ejice primùm trabem de oculo tuo, et tunc videbis ejicere festucam de oculo fratris tui.

6. Nolite dare sanctum canibus, neque mittatis margaritas vestras ante porcos, ne forte conculcent eas pedibus suis, et conversi dirumpant vos.

7. Petite, et dabitur vobis : quærite, et invenietis : pulsate, et aperietur vobis.

8. Omnis qui petit, accipit, et qui quærit, invenit, et pulsanti aperietur.

9. Aut quis est ex vobis homo, quem si petierit filius suus panem, numquid lapidem porriget ei ?

10. Aut si piscem petierit, nùmquid serpentem porriget ei ?

11. Si ergo vos, cùm sitis mali,

S. Luc, VI. 37 *et suiv.*

37. Nolite judicare, et non judicabimini : nolite condemnare, et non condemnabimini : dimittite, et dimittemini.

38. Date, et dabitur vobis : mensuram bonam, et confertam, et coagitatam, et supereffluentem dabunt in sinum vestrum : eadem quippe mensura, qua mensi fueritis, remetietur vobis.

39. Dicebat autem illis et similitudinem : Numquid potest cæcus cæcum ducere ? nonne ambo in foveam cadunt ?

40. Non est discipulus super magistrum : perfectus autem omnis erit, si sit sicut magister ejus.

41. Quid autem vides festucam in oculo fratris tui : trabem autem quæ in oculo tuo est, non consideras ?

42. Aut quomodo potes dicere fratri tuo : Frater, sine ejiciam festucam de oculo tuo : ipse in oculo tuo trabem non videns ? hypocrita, ejice primum trabem de oculo tuo, et tunc perspicies ut educas festucam de oculo fratris tui.

La suite plus bas.

S. Matthieu, VII.

nostis bona data dare filiis vestris : quanto magis Pater vester, qui in cœlis est, dabit bona petentibus se ?

12. Omnia ergo quæcumque vultis ut faciant vobis homines, et vos facite illis : hæc est enim lex et prophetæ.

13. Intrate per angustam portam, quia lata porta, et spatiosa via est, quæ ducit ad perditionem, et multi sunt qui intrant per eam.

14. Quam angusta porta, et arcta via est, quæ ducit ad vitam, et pauci sunt qui inveniant eam !

15. Attendite a falsis prophetis qui veniunt ad vos in vestimentis ovium : intrinsecus autem sunt lupi rapaces.

16. A fructibus eorum cognoscetis eos : numquid colligunt de spinis uvas, aut de tribulis ficus ?

17. Sic omnis arbor bona fructus bonos facit : mala autem arbor malos fructus facit.

18. Non potest arbor bona malos fructus facere : neque arbor mala bonos fructus facere.

16. Omnis arbor quæ non facit fructum bonum excidetur, et in ignem mittetur.

20. Igitur ex fructibus eorum cognoscetis eos.

21. Non omnis qui dicit mihi, Domine, Domine, intrabit in regnum cœlorum : sed qui facit voluntatem Patris mei qui in cœlis est, ipse intrabit in regnum cœlorum.

22. Multi dicent mihi in illa die : Domine, Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus, et in nomine tuo dæmonia ejecimus, et in nomine tuo virtutes multas fe-

S. Luc, VI.

43. Non est enim arbor bona, quæ facit fructus malos : neque arbor mala, faciens fructum bonum.

44. Unaquæque enim arbor de fructu suo cognoscitur. Neque enim de spinis colligunt ficus, neque de rubo vindemiant uvam.

45. Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bonum, et malus homo de malo thesauro profert malum : ex abundantia enim cordis os loquitur.

46. Quid autem vocatis me, Domine, Domine, et non facitis quæ dico ?

47. Omnis qui venit ad me, et audit sermones meos, et facit eos, ostendam vobis cui similis sit :

48. Similis est homini ædificanti domum, qui fodit in altum, et posuit fundamentum super petram : inundatione autem facta, illisum est flumen domui illi, et

3e partie. ch. VII et VIII.

S. Matthieu, VII.

cimus ?

23. Et tunc confitebor illis : Quia nunquam novi vos : discedite a me, qui operamini iniquitatem.

24. Omnis ergó qui audit verba mea hæc, et facit ea, assimilabitur viro sapienti qui ædificavit domum suam supra petram.

25. Et descendit pluvia, et venerunt flumina, et flaverunt venti, et irruerunt in domum illam, et non cecidit : fundata enim erat super petram.

26. Et omnis qui audit verba mea hæc, et non facit ea, similis erit viro stulto, qui ædificavit domum suam super arenam.

27. Et descendit pluvia, et venerunt flumina, et flaveruntventi, et irruerunt in domum illam, et cecidit, et fuit ruina illius magna.

28. Et factum est, cùm consummasset Jesus verba hæc, admirabantur turbæ super doctrina ejus.

29. Erat enim docens eos sicut potestatem habens, et non sicut scribæ eorum et pharisæi.

S. Luc, VI.

non potuit eam movere, fundata enim erat super petram.

49. Qui autem audit et non facit, similis est homini ædificanti domum suam super terram sine fundamento : in quam illisus est fluvius, et continuò cecidit, et facta est ruina domus illius magna.

La suite au chapitre IX.

CHAPITRE VIII.

Guérison d'un lépreux. (Pag. 44.)

Leprosi mundatio.

S. Matthieu, VIII. 1-4.

1. Cum autem descendisset de monte, secutæ sunt eum turbæ multæ :

2. Et ecce leprosus veniens adorabat eum, dicens : Domine, si vis, potes me mundare.

3. Et extendens Jesus manum, tetigit eum, dicens : Volo, mundare. Et confestim mundata est lepra ejus.

4. Et ait illi Jesus : Vide, nemini dixeris, sed vade, ostende

te sacerdoti, et offer munus quod præcepit Moyses in testimonium illis [1].

[1] Arnauld confond, comme on l'a vu, ce lépreux dont saint Matthieu met la guérison après le sermon sur la montagne, avec celui dont parlent saint Marc et saint Luc, et donc saint Luc met la guérison bien avant le sermon sur la montagne.

CHAPITRE IX.

Guérison du serviteur du centenier de Capharnaüm. (Pag. 44.)

Centurionis servus sanatus.

S. Matthieu, VIII. 5-13.

5. Cum autem introisset Capharnaum, accessit ad eum centurio, rogans eum,

6. Et dicens : Domine : puer meus jacet in domo paralyticus, et male torquetur.

7. Et ait illi Jesus : Ego veniam, et curabo eum.

8. Et respondens centurio, ait : Domine, non sum dignus ut intres sub tectum meum, sed tantùm dic verbo, et sanabitur puer meus.

9. Nam et ego homo sum sub potestate constitutus, habens sub me milites, et dico huic, Vade, et vadit : et alii, Veni, et venit : et servo meo, Fac hoc, et facit.

10. Audiens autem Jesus miratus est, et sequentibus se dixit : Amen dico vobis, non inveni tantam fidem in Israel.

11. Dico autem vobis, quòd multi ab Oriente et Occidente venient, et recumbent cum Abraham et Isaac et Jacob, in regno cœlorum.

12. Filii autem regni ejicientur in tenebras exteriores : ibi erit fletus, et stridor dentium.

S. Luc, VII. 1-10.

1. Cum autem implesset omnia verba sua in aures plebis, intravit Capharnaum.

2. Centurionis autem cujusdam servus male habens, erat morituri : qui illi erat pretiosus.

3. Et cùm audisset de Jesu, misit ad eum seniores Judæorum, rogans eum ut veniret, et salvaret servum ejus.

4. At illi cùm venissent ad Jesum, rogabant eum sollicite, dicentes ei : Quia dignus est ut hoc illi præstes.

5. Diligit enim gentem nostram, et synagogam ipse ædificavit nobis.

6. Jesus autem ibat cum illis : et cùm jam non longe esset a domo, misit ad eum centurio amicos, dicens : Domine, noli vexari : non enim sum dignus ut sub tectum meum intres.

7. Propter quod et meipsum non sum dignum arbitratus ut venirem ad te; sed dic verbo, et sanabitur puer meus.

8. Nam et ego homo sum sub potestate constitutus, habens sub me milites : et dico huic, Vade,

3e partie. chap. rx et x.

S. Matthieu, VIII.

13. Et dixit Jesus centurioni : Vade : et sicut credidisti, fiat tibi. Et sanatus est puer in illa hora [1].

La suite au chapitre X *de la* IIe *partie.*

S. Luc, VII.

et vadit : et alii, Veni, et venit : et servo meo, Fac hoc, et facit.

9. Quo audito, Jesus miratus est : et conversus, sequentibus se turbis dixit : Amen dico vobis, nec in Israel tantam fidem inveni.

10. Et reversi, qui missi fuerant, domum, invenerunt servum, qui languerat, sanum [1].

[1] Il est évident que la guérison de ce paralytique serviteur d'un centenier, dans saint Matthieu et dans saint Luc, est le même fait. La différence qui se trouve entre le mot *accessit* de saint Matthieu, et le mot *misit* de saint Luc, se concilie par le mot *rogans* commun aux deux évangélistes ; car saint Luc ne dit pas *misit.... rogantes*, mais *misit... rogans :* ainsi c'étoit lui qui demandoit par la bouche de ceux qu'il avoit envoyés, et de même c'étoit lui qui s'approchoit de Jésus en la personne de ceux qui venoient de sa part. On verra quelque chose de semblable dans la demande des fils de Zébédée par la bouche de leur mère. C'est elle qui s'approche avec eux et demande pour eux selon saint Matthieu ; *accessit..... petens :* ce sont eux-mêmes qui s'approchant avec elle demandent par elle selon saint Marc : *accedunt..... dicentes.*

CHAPITRE X.

Jésus ressuscite le fils de la veuve de Naïm. (Pag. 45.)

Filius viduæ suscitatus.

S. Luc, VII. 11–18.

11. Et factum est deinceps ibat in civitatem quæ vocatur Naim : et ibant cum eo discipuli ejus, et turba copiosa.

12. Cùm autem appropinquaret portæ civitatis, ecce defunctus efferebatur filius unicus matris suæ, et hæc vidua erat : et turba civitatis multa cum illa.

13. Quam cùm vidisset Dominus, misericordiâ motus super eam, dixit illi : Noli flere.

14. Et accessit, et tetigit loculum (hi autem qui portabant, steterunt), et ait : Adolescens, tibi dico : Surge.

15. Et resedit qui erat mortuus, et cœpit loqui : et dedit illum matri suæ.

16. Accepit autem omnes timor, et magnificabant Deum, dicentes : Quia propheta magnus surrexit in nobis : et quia Deus visitavit plebem suam.

17. Et exiit hic sermo in universam Judæam de eo, et in omnem circa regionem.

18. Et nuntiaverunt Joanni discipuli ejus de omnibus his.

CHAPITRE XI.

Jean-Baptiste envoie deux de ses disciples à Jésus. (Pag. 45.)

Legati Joannis ad Christum. Sermo Christi de Joanne.

S. Matthieu, XI. 2-19.

2. Joannes autem cùm audisset in vinculis opera Christi, mittens duos de discipulis suis,

3. Ait illi : Tu es qui venturus es? an alium exspectamus?

4. Et respondens Jesus, ait illis : Euntes renuntiate Joanni quæ audistis et vidistis :

5. Cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes evangelizantur :

6. Et beatus est qui non fuerit scandalizatus in me.

7. Illis autem abeuntibus, cœpit Jesus dicere ad turbas de Joanne : Quid existis in desertum videre? arundinem vento agitatam?

8. Sed quis existis videre? hominem mollibus vestitum? ecce qui mollibus vestiuntur, in domibus regum sunt.

9. Sed quid existis videre? prophetam? etiam dico vobis, et plus quam prophetam.

10. Hic est enim de quo scriptum est : Ecce ego mitto angelum meum ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te.

11. Amen dico vobis, non surrexit inter natos mulierum major Joanne Baptista : qui autem minor est in regno cœlorum, major est illo.

12. A diebus autem Joannis Baptistæ usque nunc, regnum cœlorum vim patitur, et violenti rapiunt illud.

S. Luc, VII. 19-35.

19. Et convocavit duos de discipulis suis Joannes, et misit ad Jesum, dicens : Tu es qui venturus es, an alium exspectamus?

20. Cùm autem venissent ad eum viri, dixerunt : Joannes Baptista misit nos ad te dicens : Tu es qui venturus es, an alium exspectamus?

21. In ipsa autem hora, multos curavit a languoribus et plagis et spiritibus malis, et cæcis multis donavit visum.

22. Et respondens, dixit illis : Euntes renuntiate Joanni quæ audistis et vidistis : Quia cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes evangelizantur :

23. Et beatus est quicumque non fuerit scandalizatus in me.

24. Et cùm discessissent nuntii Joannis, cœpit de Joanne dicere ad turbas : Quid existis in desertum videre? arundinem vento agitatam?

25. Sed quid existis videre? hominem mollibus vestimentis indutum? ecce qui in veste pretiosa sunt et deliciis, in domibus regum sunt.

26. Sed quid existis videre? prophetam? utique dico vobis, et plus quam prophetam.

27. Hic est de quo scriptum est : Ecce mitto angelum meum ante faciam tuam, qui præparabit

S. Matthieu, XI.	*S. Luc*, VII.
13. Omnes enim prophetæ et lux usque ad Joannem prophetaverunt :	viam tuam ante te.
14. Et si vultis recipere, ipse est Elias, qui venturus est.	28. Dico enim vobis : Major inter natos mulierum propheta Joanne Baptista nemo est : qui autem minor est in regno Dei, major est illo.
15. Qui habet aures audiendi, audiat.	29. Et omnis populus audiens, et publicani, justificaverunt Deum, baptizati baptismo Joannis.
16. Cui autem similem æstimabo generationem istam ? similis est pueris sedentibus in foro, qui clamantes coæqualibus,	30. Pharisæi autem et legisperiti consilium Dei spreverunt in semetipsos, non baptizati ab eo.
17. Dicunt : Cecinimus vobis, et non saltastis : lamentavimus, et non planxistis.	31. Ait autem Dominus : Cui ergo similes dicam homines generationis hujus, et cui similes sunt ?
18. Venit enim Joannes neque manducans neque bibens, et dicunt : Dæmonium habet.	32. Similes sunt pueris sedentibus in foro, et loquentibus ad invicem, et dicentibus : Cantavimus vobis tibiis, et non saltastis : lamentavimus, et non plorastis.
19. Venit Filius hominis manducans et bibens, et dicunt : Ecce homo vorax, et potator vini, publicanorum et peccatorum amicus. Et justificata est sapientia a filiis suis [1].	33. Venit enim Joannes Baptista neque manducans panem, neque bibens vinum, et dicitis : Dæmonium habet.
La suite au chapitre suivant.	34. Venit Filius hominis manducans et bibens, et dicitis : Ecce homo devorator et bibens vinum, amicus publicanorum et peccatorum.
	35. Et justificata est sapientia ab omnibus filiis suis [1].
	La suite au chapitre XIII.

[1] Le parallèle du texte de saint Luc rappelle ici celui du chapitre xi de saint Matthieu.

CHAPITRE XII.

Sermo Christi de Judæorum incredulitate.

Saint Matthieu, XI. 20 *et suivans.*

20. Tunc cœpit exprobrare civitatibus, in quibus factæ sunt plurimæ virtutes ejus, quia non egissent pœnitentiam.

21. Væ tibi, Corozain : væ tibi, Bethsaida : quia si in Tyro et Sidone factæ essent virtutes, quæ factæ sunt in vobis, olim in cilicio et cinere pœnitentiam egissent.

22. Verumtamen dico vobis, Tyro et Sidoni remissius erit in die judicii, quam vobis.

23. Et tu, Capharnaum, numquid in cœlum exaltaberis? usque in infernum descendes, quia si in Sodomis factæ fuissent virtutes quæ factæ sunt in te, forte mansissent usque in hanc diem.

24. Verumtamen dico vobis, quia terræ Sodomorum remissius erit in die judicii quam tibi.

25. In illo tempore, respondens Jesus dixit : Confiteor tibi, Pater, Domine cœli et terræ, quia abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis.

26. Ita, Pater : quoniam sic fuit placitum ante te.

27. Omnia mihi tradita sunt a Patre meo : et nemo novit Filium, nisi Pater : neque Patrem quis novit, nisi Filius, et cui voluerit Filius revelare.

28. Venite ad me, omnes qui laboratis et onerati estis, et ego reficiam vos.

29. Tollite jugum meum super vos, et discite a me, quia mitis sum et humilis corde : et invenietis requiem animabus vestris.

30. Jugum enim meum suave est, et onus meum leve [1].

La suite est au chapitre II.

[1] Thoynard sépare les versets 20-24 d'avec les versets 25-30; il renvoie les uns et les autres plus loin. Mais aucun texte des évangélistes ne rappelle alors ces onze versets; au lieu qu'ici ils sont naturellement amenés par le paragraphe précédent dont ils sont la suite; c'est pourquoi nous les y plaçons. Arnauld y rappelle le texte de saint Luc, x, 13-15, où l'on trouve les mêmes reproches contre Corozaïn, Bethsaïde et Capharnaüm; mais ce sont de ces traits qui peuvent se trouver répétés en différentes occasions; et le parallèle des textes ne nous permet pas de placer ici celui de saint Luc.

CHAPITRE XIII.

Jésus mange chez Simon le Pharisien. Femme pécheresse. (Pag. 45.)

Peccatrix ad pedes Christi.

S. Luc, VII. 36 *et suiv.*

36. Rogabat autem illum quidam de pharisæis ut manducaret cum illo. Et ingressus domum pharisæi, discubuit.

37. Et ecce mulier quæ erat in civitate peccatrix, ut cognovit quòd accubuisset in domo pharisæi, attulit alabastrum unguenti.

38. Et stans retro secus pedes ejus, lacrymis cœpit rigare pedes ejus, et capillis capitis sui tergebat, et osculabatur pedes ejus, et unguento ungebat.

39. Videns autem pharisæus, qui vocaverat eum, ait intra se, dicens : Hic, si esset propheta, sciret utique quæ et qualis est mulier quæ tangit eum : quia peccatrix est.

40. Et respondens Jesus, dixit ad illum : Simon, habeo tibi aliquid dicere. At ille ait : Magister, dic.

41. Duo debitores erant cuidam feneratori : unus debebat denarios quingentos, et alius quinquaginta.

42. Non habentibus illis unde redderent, donavit utrisque : quis ergo eum plus diligit ?

42. Respondens Simon dixit : Æstimo quia is cui plus donavit. At ille dixit ei : Rectè judicasti.

44. Et conversus ad mulierem, dixit Simoni : Vides hanc mulierem ? Intravi in domum tuam, aquam pedibus meis non dedisti : hæc autem lacrymis rigavit pedes meos, et capillis suis tersit.

45. Osculum mihi non dedisti : hæc autem ex quo intravit, non cessavit osculari pedes meos.

46. Oleo caput meum non unxisti : hæc autem unguento unxit pedes meos.

47. Propter quod dico tibi : Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multum : cui autem minus dimittitur, minus diligit.

48, Dixit autem ad illam : Remittuntur tibi peccata.

49. Et cœperunt qui simul accumbebant, dicere intra se : Quis est hic qui etiam peccata dimittit ?

50. Dixit autem ad mulierem : Fides tua te salvam fecit, vade in pace.

Saint Luc, VIII. 1–3.

1. Et factum est deinceps, et ipse iter faciebat per civitates et castella, prædicans et evangelizans regnum Dei; et duodecim cum illo;

3e partie, ch. XIII et XIV.

S. Luc, VIII.

2. Et mulieres aliquæ, quæ erant curatæ a spiritibus malignis, et infirmitatibus : Maria quæ vocatur Magdalene, de qua septem dæmonia exierant :

3. Et Joanna uxor Chusæ procuratoris Herodis, et Susanna, et aliæ multæ, quæ ministrabant ei de facultatibus suis.

La suite au chapitre XVII.

CHAPITRE XIV.

Possédé aveugle et muet guéri. (Pag. 45 et 46.)

Dæmoniacus liberatus. Pharisæorüm blasphemiæ.

S. Matthieu, XII. 22–37.

22. Tunc oblatus est ei dæmonium habens, cæcus et mutus [1], et curavit eum, ita ut loqueretur et videret.

23. Et stupebant omnes turbæ, et dicebant : Numquid hic est filius David?

24. Pharisæi autem audientes, dixerunt : Hic non ejicit dæmones, nisi in Beelzebub principe dæmoniorum.

25. Jesus autem sciens cogitationes eorum, dixit eis : Omne regnum divisum contra se, desolabitur, et omnis civitas vel domus divisa contra se, non stabit.

26. Et si Satanas Satanam ejicit, adversus se divisus est : quomodo ergo stabit regnum ejus?

27. Et si ego in Beelzebub

S. Marc, III. 20–30.

20. Et veniunt ad domum, et convenit iterùm turba, ita ut non possent neque panem manducare.

21. Et cùm audissent sui, exierunt tenere : dicebant enim : Quoniam in furorem versus est.

22. Et scribæ qui ab Jerosolymis descenderant, dicebant : Quoniam Beelzebub habet, et quia in principe dæmoniorum ejicit dæmonia.

23. Et convocavit eis, in parabolis dicebat illis : Quomodo potest Satanas Satanam ejicere?

24. Et si regnum in se dividatur, non potest regnum illud stare.

25. Et si domus super semetipsam dispertiatur, non potest illa stare.

26. Et si Satanas consurrexerit

[1] Arnauld confond ce démoniaque aveugle et muet dont parle saint Matthieu, avec le démoniaque muet dont parle saint Luc, XI, 14; et comme la guérison de celui dont parle saint Luc donna lieu à de semblables blasphèmes, Arnauld suppose que ces blasphèmes dont saint Luc fait mention, sont ceux ceux que rapportent saint Matthieu et saint Marc; mais l'enchaînement des textes de saint Marc et de saint Luc donne lieu de penser que ces blasphèmes furent prononcés en deux occasions différentes, et que le démoniaque dont parle saint Luc est différent de celui dont parle ici saint Matthieu.

3e partie. chap. XIV.

S. Matthieu, XII.

ejicio dæmones, filii vestri in quo ejiciunt? Ideo ipsi judices vestri erunt.

28. Si autem ego in Spiritu Dei ejicio dæmones, igitur pervenit in vos regnum Dei.

29. Aut quomodo potest quisquam intrare in domum fortis, et vasa ejus diripere, nisi priùs alligaverit fortem, et tunc domum illius diripiet?

30. Qui non est mecum, contra me est, et qui non congregat mecum, spargit.

31. Ideo dico vobis : Omne peccatum et blasphemia remittetur hominibus : spiritus autem blasphemia non remittetur.

32. Et quicumque dixerit verbum contra Filium hominis, remittetur ei : qui autem dixerit contra Spiritum sanctum, non remittetur ei, neque in hoc sæculo, neque in futuro.

33. Aut facite arborem bonam, et fructum ejus bonum, aut facite arborem malam, et fructum ejus malum : siquidem ex fructu arbor agnoscitur.

34. Progenies viperarum, quomodo potestis bona loqui, cùm sitis mali? ex abundantia enim cordis os loquitur.

35. Bonus homo de bono thesauro profert bona, et malus homo de malo thesauro profert mala.

36. Dico autem vobis, quoniam omne verbum otiosum, quod locuti fuerint homines, reddent rationem de eo in die judicii.

S. Marc, III.

in semeptisum, dispertitus est, et non poterit stare, sed finem habet.

27. Nemo potest vasa fortis ingressus in domum diripere, nisi priùs fortem alliget, et tunc domum ejus diripiet.

28. Amen dico vobis, quoniam omnia dimittentur filiis hominum peccata et blasphemiæ quibus blasphemaverint.

29. Qui autem blasphemaverit in Spiritum sanctum, non habebit remissionem in æternum, sed reus erit æterni delicti.

30. Quoniam dicebant : Spiritum immundum habet [1].

La suite au chapitre XVI.

[1] Le parallèle du chapitre VIII de saint Luc avec les chapitres IV et V de saint Marc, nous oblige de reprendre ici la fin du chapitre III de saint Marc ; et celui-ci rappelle la suite du chapitre XII de saint Matthieu.

S. Matthieu, XII.

37. Ex verbis enim tuis justificaberis, et ex verbis tuis condemnaberis [1].

[1] Voyez la note de la page 486.

CHAPITRE XV.

Signe du prophète Jonas. (Pag. 46.)

Sermo Christi de Judæorum incredulitate.

S. Matthieu, XII. 38-45.

38. Tunc responderunt ei quidam de scribis et pharisæis, dicentes : Magister, volumus a te signum videre.

39. Qui respondens ait illis : Generatio mala et adultera signum quærit, et signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophetæ.

40. Sicut enim fuit Jonas in ventre ceti tribus diebus et tribus noctibus, sic erit Filius hominis in corde terræ tribus diebus et tribus noctibus.

41. Viri Nivitæ surgent in judicio cum generatione ista, et condemnabunt eam : quia pœnitentiam egerunt in prædicatione Jonæ, et ecce plus quam Jonas hic.

42. Regina Austri surget in judicio cum generatione ista, et condemnabit eam : quia venit a finibus terræ audire sapientiam Salomonis, et ecce plus quam Salomon hic [1].

43. Cùm autem immundus spiritus exierit ab homine, ambulat per loca arida, quærens requiem, et non invenit.

44. Tunc dicit : Revertar in domum meam, unde exivi. Et veniens invenit eam vacantem, scopis mundatam, et ornatam.

45. Tunc vadit et assumit septem alios spiritus secum nequiores se, et intrantes habitant ibi, et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus. Sic erit et generationi huic pessimæ [2].

[1] Arnauld rappelle ici le texte de saint Luc, XI, 29-36, où en effet on trouve les mêmes reproches faits aux Juifs; mais ces reproches peuvent avoir été faits deux fois et en deux occasions différentes.

[2] Arnauld rappelle encore ici le texte de saint Luc, XI, 24-26, où en effet on trouve une comparaison semblable; mais elle peut avoir été employée deux fois : nous suivons l'ordre qui résulte du parallèle des textes de saint Marc et de saint Luc, qui rappellent ceux de saint Matthieu, et semblent en marquer l'ordre de manière que ces textes de saint Luc doivent en être distingués.

CHAPITRE XVI.

La mère et les frères de Jésus-Christ viennent pour lui parler. (Pag. 46.)

Mater et fratres Christi quærentes eum.

S. Matth., XII. 46 *et suivans.*

46. Adhuc eo loquente ad turbas, ecce mater ejus et fratres stabant foris, quærentes loqui ei.

47. Dixit autem ei quidam : Ecce mater tua et fratres tui foris stant quærentes te.

48. At ipse respondens dicenti sibi, ait : Quæ est mater mea, et qui sunt fratres mei?

49. Quicumque enim fecerit voluntatem Patris mei, qui in cœlis est : ipse meus frater, et soror, et mater est [1].

S. Marc, III. 31 *et suivans.*

31. Et veniunt mater ejus et fratres : et foris stantes miserunt ad eum vocantes eum.

32. Et sedebat circa eum turba, et dicunt ei : Ecce mater tua et fratres tui foris quærunt te.

33. Et respondens eis, ait : Quæ est mater mea, et fratres mei?

34. Et circumspiciens eos qui in circuitu ejus sedebant, ait : Ecce mater mea et fratres mei.

35. Qui enim fecerit voluntatem Dei, hic frater meus, et soror mea, et mater est [1].

S. Luc, VIII. 19-21.

19. Venerunt autem ad illum mater et fratres ejus, et non poterant adire eum præ turba.

20. Et nuntiatum est illi : Mater tua et fratres tui stant foris, volentes te videre.

21. Qui respondens, dixit ad eos : Mater mea et fratres mei hi sunt, qui verbum Dei audiunt, et faciunt [1].

La suite au chapitre XIX.

[1] Le parallèle et l'enchaînement des textes de saint Matthieu et de saint Marc nous obligent de placer ici ce fait que saint Luc rappelle plus loin. Le mot *foris*, qui se trouve dans les trois évangélistes, prouve que cela arriva lorsque Jésus étoit encore dans la maison; et l'on va voir qu'ensuite il en sortit pour aller vers la mer. Il faut observer que les Hébreux n'ayant point dans leurs verbes le plus-que-parfait, disent *venerunt* pour *venerant*. On peut donc le prendre ici en ce sens.

CHAPITRE XVII.

Diverses paraboles proposées par Jésus. (Pag. 46.)

Parabolæ turbis propositæ.

S. Matthieu, XIII. 1-35.	*S. Marc*, IV. 1-34.	*S. Luc*, VIII. 4-18.
1. In illo die exiens Jesus de domo, sedebat secus mare.	1. Et iterùm cœpit docere ad mare, et congregata est ad eum turba multa, ita ut navim ascendens sederet in mari, et omnis turba circa mare super terram erat.	4. Cum autem turba plurima convenirent, et de civitatibus properarent ad eum, dixis per similitudinem :
2. Et congregatæ sunt ad eum turbæ multæ, ita ut in naviculam ascendens sederet : et omnis turba stabat in littore.	2. Et docebat eos in parabolis multa, et dicebat illis in doctrina sua :	5. Exiit qui seminat, seminare semen suum, et dum seminat, aliud cecidit secus viam, et concultatum est, et volucres cœli comederunt illud.
3. Et locutus est eis multa in parabolis, dicens : Ecce exiit qui seminat, seminare.	3. Audite : ecce exiit seminans ad seminandum.	6. Et aliud cecidit supra petram, et natum aruit, quia non habebat humorem.
4. Et dum seminat, quædam ceciderunt secus viam, et venerunt volucres cœli, et comederunt ea.	4. Et dum seminat, aliud cecidit circa viam, et venerunt volucres cœli, et comederunt illud.	7. Et aliud cecidit inter spinas, et simul exortæ spinæ suffocaverunt illud.
5. Alia autem ceciderunt in petrosa, ubi non habebant terram multum, et continuò exorta sunt, quia non habebant altitudinem terræ.	5. Aliud verò cecidit super petrosa, ubi non habuit terram multam : et statim exortum est, quoniam non habebat altitudinem terræ :	8. Et aliud cecidit in terram bonam, et ortum fecit fructum centuplum. Hæc dicens clamabat : Qui habet aures audiendi, audiat.
6. Sole autem orto æstuaverunt, et quia non habebant radicem, aruerunt.	6. Et quando exortus est sol, exæstuavit, et eo quod non habebat radicem, exaruit.	9. Interrogabant autem eum discipuli ejus, quæ esset hæc parabola.
7. Alia autem ceciderunt in spinas, et creverunt spinæ, et suffocaverunt ea.	7. Et aliud cecidit in spinas, et ascenderunt spinæ, et suffocaverunt illud, et fructum non dedit.	10. Quibus ipse dixit : Vobis datum est nosse mysterium regni Dei, ceteris autem in parabolis : ut videntes non videant, et au-
8. Alia autem ceciderunt in terram bonam, et dabant fructum, aliud centesi-	8. Et aliud cecidit in	

S. Matth., XIII.	*S. Marc*, IV.	*S. Luc*, VIII.
mum, aliud sexagesimum, aliud trigesimum.	terram bonam, et dabat fructum ascendentem et crescentem, et afferebat unum triginta, unum sexaginta, et unum centum	dientes non intelligant.
9. Qui habet aures audiendi, audiat.	9. Et dicebat : Qui habet aures audiendi, audiat.	11. Est autem hæc parabola : Semen est verbum Dei.
10. Et accedentes discipuli, dixerunt ei : Quare in parabolis loqueris eis?	10. Et cùm esset singularis, interrogaverunt eum hi qui cum eo erant duodecim, parabolam,	12. Qui autem secus viam, hi sunt qui audiunt : deinde venit diabolus, et tollit verbum de corde eorum, ne credentes salvi fiant.
11. Qui respondens, ait illis : Quia vobis datum est nosse mysteria regni cœlorum, illis autem non est datum.	11. Et dicebat eis : Vobis datum est nosse mysterium regni Dei, illis autem qui foris sunt, in parabolis omnia fiunt :	13. Nam qui supra petram : qui cùm audierint, cum gaudio suscipiunt verbum : et hi radices non habent, qui ad tempus credunt, et in tempore tentationis recedunt.
12. Qui enim habet, dabitur ei, et abundabit : qui autem non habet, et quod habet, auferetur ab eo.	12. Ut videntes videant, et non videant : et audientes audiant, et non intelligant : nequando convertantur, et dimittantur eis peccata.	14. Quod autem in spinas cecidit, hi sunt qui audierunt, et a sollicitudinibus, et divitiis, et voluptatibus terræ euntes suffocantur, et non referunt fructum.
13. Ideo in parabolis loquor eis, quia videntes non vident, et audientes non audiunt, neque intelligunt.	13. Et ait illis : Nescitis parabolam hanc, et quomodo omnes parabolas cognoscetis?	15. Quod autem in bonam terram, hi sunt qui in corde bono et optimo audientes verbum retinent, et fructum afferrunt in patientia.
14. Et adimpletur in eis prophetia Isaiæ dicentis : Auditu audietis, et non intelligetis; et videntes videbitis, et non videbitis.	14. Qui seminat, verbum seminat.	16. Nemo autem lucernam accendens, operit eam vase, aut subtus lectum ponit, sed supra candelabrum ponit, ut intrantes videant lumen.
15. Incrassatum est enim cor populi hujus, et auribus graviter audierunt, et oculos suos clauserunt : nequando videant oculis, et auribus audiant, et corde intelligant, et convertantur, et sanem eos.	15. Hi autem sunt qui circa viam, ubi seminatur verbum, et cùm audierint, confestim venit Satanas, et aufert verbum quod seminatum est in cordibus eorum.	17. Non est enim occultatum, quod non manifestetur, nec abs-
16. Vestri autem beati oculi, quia vi-	16. Et hi sunt similiter, qui super petrosa seminantur : qui cùm audierint ver-	

S. Matth., XIII.

dent, et aures vestræ, quia audiunt.

17. Amen quippe dico vobis, quia multi prophetæ et justi cupierunt videre quæ videtis, et non viderunt, et audire quæ auditis, et non audierunt.

18. Vos ergo audite parabolam seminantis.

19. Omnis qui audit verbum regni, et non intelligit, venit malus, et rapit quod seminatum est in corde ejus: hic est qui secus viam seminatus est.

20. Qui autem super petrosa seminatus est, hic est qui verbum audit, et continuò cum gaudio accipit illud.

21. Non habet autem in se radicem, sed est temporalis: facta autem tribulatione et persecutione propter verbum, continuò scandalizatur.

22. Qui autem seminatus est in spinis, hic est qui verbum audit, et sollicitudo sæculi istius, et fallacia divitiarum suffocat verbum, et sine fructu efficitur.

23. Qui verò in terram bonam seminatus est, hic est qui audit verbum, et intelligit, et fructum affert, et facit aliud quidem centesimum, aliud autem

S. Marc, IV.

bum, statim cum gaudio accipiunt illud:

17. Et non habent radicem in se, sed temporales sunt: deinde orta tribulatione et persecutione propter verbum, confestim scandalizantur.

18. Et alii sunt qui in spinis seminantur: hi sunt qui verbum audiunt,

19. Et ærumnæ sæculi, et deceptio divitiarum et circa reliqua concupiscentiæ, introeuntes suffocant verbum, et sine fructu efficitur.

20. Et hi sunt qui super terram bonam seminati sunt, qui audiunt verbum, et suscipiunt et fructificant unum triginta, unum sexaginta, et unum centum.

21. Et dicebat illis: Numquid venit lucerna ut sub modio ponatur, aut sub lecto? nonne ut super candelabrum ponatur?

22. Non est enim aliquid absconditum, quod non manifestetur: nec factum est occultum, sed ut in palam veniat.

23. Si quis habet aures audiendi, audiat.

24. Et dicebat illis: Videte quid audiatis:

S. Luc, VIII.

conditum quod non cognoscatur, et in palam veniat.

18. Videte ergo quomodo audiatis. Qui enim habet, dabitur illi, et quicumque non habet, etiam quod putat se habere, auferetur ab illo.

La suite au chapitre précédent.

S. Matthieu, XIII.

sexagesimum, aliud verò trigesimum.

24. Aliam parabolam proposuit illis, dicens : Simile factum est regnum cœlorum homini qui seminavit bonum semen in agro suo.

25. Cùm autem dormirent homines, venit inimicus ejus, et superseminavit zizania in medio tritici, et abiit.

26. Cùm autem crevisset herba, et fructum fecisset, tunc apparuerunt et zizania.

27. Accedentes autem servi patris familias, dixerunt ei : Domine, nonne bonum semen seminasti in agro tuo? unde ergo habet zizania?

28. Et ait illis : Inimicus homo hoc fecit. Servi autem dixerunt ei : Vis, imus, et colligimus ea?

29. Et ait : Non, ne forte colligentes zizania, eradicetis simul cum eis et triticum.

30. Sinite utraque creseere usque ad messem, et in tempore messis dicam messoribus : Colligite primum zizania, et alligate ea in fasciculos ad comburendum, triticum autem congregate in horreum meum.

31. Aliam parabolam proposuit eis, dicens : Simile est regnum cœlorum grano sinapis, quod accipiens homo seminavit in agro suo.

32. Quod minimùm quidem est omnibus seminibus : cum autem creverit, majus est omnibus oleribus, et fit arbor, ita ut volucres cœli veniant, et habitent in ramis ejus.

S. Marc, IV.

in qua mensura mensi fueritis, remetietur vobis, et adjicietur vobis.

25. Qui enim habet, dabitur illi, et qui non habet, etiam quod habet, auferetur ab eo.

26. Et dicebat : Sic est regnum Dei, quemadmodum si homo jaciat sementem in terram.

27. Et dormiat, et exsurgat nocte et die, et semen germinet, et increscat dum nescit ille.

28. Ultrò enim terra fructificat, primum herbam, deinde spicam, deinde plenum frumentum in spica.

29. Et cùm produxerit fructus, statim mittit falcem, quoniam adest messis.

30. Et dicebat : Cui assimilabimus regnum Dei? aut cui parabolæ comparabimus illud?

31. Sicut granum sinapis, quod cùm seminatum fuerit in terra, minus est omnibus seminibus quæ sunt in terra :

32. Et cùm seminatum fuerit, ascendit, et fit majus omnibus oleribus, et facit ramos magnos, ita ut possint sub umbra ejus aves cœli habitare [1].

33 Et talibus multis parabolis loquebatur eis verbum, prout poterant audire.

34. Sine parabola autem non loquebatur eis : seorsum autem discipulis suis disserebat omnia.

La suite au chapitre XIX.

[1] Arnauld rappelle ici le texte de saint Luc, XIII, 18-21, où en effet on trouve de semblables paraboles; mais elles peuvent avoir été proposées deux fois.

S. Matthieu, XIII.

33. Aliam parobolam locutus est eis : Simile est regnum cœlorum fermento quod acceptum mulier abscondit in farinæ satis tribus, donec fermentatum est totum [1].

34. Hæc omnia locutus est Jesus in parabolis ad turbas : et sine parabolis non loquebatur eis :

35. Ut impleretur quod dictum erat per prophetam dicentem : Aperiam in parabolis os meum, eructabo abscondita a constitutione mundi.

[1] Voyez la note de la page 492.

CHAPITRE XVIII.

Parabola discipulis explicata ; et aliæ propositæ.

S. Matthieu, XIII. 36-53.

36. Tunc dimissis turbis, venit in domum, et accesserunt ad eum discipuli ejus, dicentes : Edissere nobis parabolam zizaniorum agri.

37. Et respondens ait illis : Qui seminat bonum semen, est Filius hominis.

38. Ager autem est mundus : bonum verò semen, hi sunt filii regni : zizania autem filii sunt nequam.

39. Inimicus autem qui seminavit ea, est diabolus : messis verò consummatio sæculi est : messores autem angeli sunt.

40. Sicut ergo colliguntur zizania, et igni comburuntur : sic erit in consummatione sæculi.

41. Mittet Filius hominis angelos suos, et colligent de regno ejus omnia scandala, et eos qui faciunt iniquitatem :

42. Et mittent eos in caminum ignis : ibi erit fletus et stridor dentium.

43. Tunc justi fulgebunt sicut sol in regno Patris eorum. Qui habet aures audiendi, audiat.

44. Simile est regnum cœlorum thesauro abscondite in agro : quem qui invenit homo, abscondit, et præ gaudio illius vadit, et vendit universa quæ habet, et emit agrum illum.

45. Iterùm simile est regnum cœlorum homini negotiatori, quærenti bonas margaritas :

46. Inventa autem una pretiosa margarita, abiit, et vendidit omnia quæ habuit, et emit eam.

47. Iterùm simile est regnum cœlorum sagenæ missæ in mare, et ex omni genere piscium congreganti :

48. Quam, cùm impleta esset, educentes, et secus littus sedentes, elegerunt bonos in vasa, malos autem foras miserunt.

3e partie: chap. XVIII et XIX.

S. Matthieu, XIII.

49. Sic erit in consummatione seculi : exibunt angeli, et separabunt malos de medio justorum,

50. Et mittent eos in caminum ignis : ibi erit fletus et stridor dentium.

51. Intellexistis hæc omnia? Dicunt ei : Etiam.

52. Ait illis : Ideo omnis scriba doctus in regno cœlorum, similis est homini patri-familias, qui profert de thesauro suo nova et vetera.

53. Et factum est, cùm consummasset Jesus parabobas istas, transiit inde.

La suite au chapitre XXIII.

CHAPITRE XIX.

Savant dans la loi qui veut suivre Jésus. (Pag. 47.)

Tempête sur la mer de Galilée. *Ibid.*

Scriba vult sequi Christum. Tempestas a Christo sedatur.

S. Matthieu, VIII. 18-27.	*S. Marc*, IV. 35 *et suivans.*	*S. Luc*, VIII. 22-25.
18. Videns autem Jesus turbas multas circum se, jussit ire trans fretum.	35. Et ait illis in illa die, cùm serò esset factum : Transeamus contra.	22. Factum est autem in una dierum, et ipse ascendit in naviculam, et discipuli ejus, et ait ad illos : Transfretemus trans stagnum. Et ascenderunt.
19. Et accedens unus scriba, ait illi : Magister, sequar te quocumque ieris.	36. Et dimittentes turbam, assumunt eum ita ut erat in navi : et aliæ naves erant cum illo.	
20. Et dicit ei Jesus : Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos : Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet.	37. Et facta est procella magna venti, et fluctus mittebat in navim, ita ut implerétur navis.	23. Et navigantibus illis, obdormivit, et descendit procella venti in stagnum, et complebantur, et periclitabantur.
21. Alius autem de discipulis ejus ait illi : Domine, permitte me primùm ire, et sepelire patrem meum.	38. Et erat ipse in puppi super cervical dormiens : et excitant eum, et dicunt illi : Magister, non ad te pertinet, quia perimus?	24. Accedentes autem, suscitaverunt eum dicentes : Præceptor, perimus. At ille surgens, increpavit ventum, et tempestatem aquæ, et cessavit, et facta est tranquillitas.
22. Jesus autem ait illi : Sequere me, et dimitte mortuos sepelire mortuos suos.	39. Et exsurgens comminatus est vento, et	

S. Matthieu, VIII.

23. Et ascendente eo in naviculam, secuti sunt eum discipuli ejus.

24. Et ecce motus magnus factus est in mari, ita ut navicula operiretur fluctibus, ipse verò dormiebat.

25. Et accesserunt ad eum discipuli ejus, et suscitaverunt eum, dicentes: Domine, salva nos, perimus.

26. Et dixit eis Jesus: Quid timidi estis, modicæ fidei? Tunc surgens, imperavit ventis et mari, et facta est tranquillitas magna.

27. Porro homines mirati sunt, dicentes: Qualis est hic, quia venti et mare obediunt ei [1]?

S. Marc, IV.

dixit mari: Tace, obmutesce. Et cessavit ventus, et facta est tranquillitas magna.

40. Et ait illis: Quid timidi estis? necdum habetis fidem? Et timuerunt timore magno, et dicebant ad alterutrum: Quis, putas, est iste, quia et ventus et mare obediunt ei [1]?

S. Luc, VIII.

25. Dixit autem illis: Ubi est fides vestra? Qui timentes, mirati sunt ad invicem, dicentes: Quis, putas, hic est, quia et ventis et mari imperat, et obediunt ei [1]?

[1] Le parallèle et l'enchaînement des textes de saint Marc et de saint Luc, nous obligent de revenir ici au texte du chapitre VIII de saint Matthieu, qui va se trouver continué au chapitre suivant, où l'on verra dans le texte des trois évangélistes l'expression *regionem Gerasenorum* qui les réunit. En rappelant ici ce texte de saint Matthieu, nous avons cru devoir y comprendre les versets 18-22, qu'Arnauld en détache pour les joindre au texte de saint Luc, IX, 57 et suivans.

CHAPITRE XX.

Guérison de deux possédés au pays de Gérasa. (Pag. 47.)

Legio dæmonum ejecta. Porci submersi.

S. Matt., VIII. 28 *et suiv.*

28. Et cùm venisset trans fretum in regionem Gerasenorum, oc-

S. Marc, V. 1-20.

1. Et venerunt trans fretum in regionem Gerasenorum.

S. Luc, VIII. 26-39.

26. Et navigaverunt ad regionem Gerasenorum, quæ est con-

S. Matth., VIII.	*S. Marc*, V.	*S. Luc*, VIII.
currerunt ei duo habentes dæmonia, de monumentis exeuntes, sævi nimis, ita ut nemo posset transire per viam illam.	2. Et exeunti ei de navi, statim occurrit de monumentis homo in spiritu immundo,	tra Galilæam.
29. Et ecce clamaverunt dicentes : Quid nobis et tibi, Jesu Fili Dei? Venisti huc ante tempus torquere nos?	3. Qui domicilium habebat in monumentis, et neque catenis jam quisquam poterat eum ligare :	27. Et cùm egressus esset ad terram, occurrit illi vir quidam, qui habebat dæmonium jam temporibus multis, et vestimento non induebatur, neque in domo manebat, sed in monumentis.
30. Erat autem non longe ab illis grex multorum porcorum pascens.	4. Quoniam sæpe compedibus et catenis vinctus, dirupisset catenas, et compedes comminuisset, et nemo poterat eum domare.	28. Is, ut vidit Jesum, procidit ante illum, et exclamans voce magna, dixit : Quid mihi et tibi est, Jesu fili Dei altissimi? obsecro te, ne me torqueas.
31. Dæmones autem rogabant eum, dicentes : Si ejicis nos hinc, mitte nos in gregem porcorum.	5. Et semper die ac nocte in monumentis et in montibus erat, clamans, et concidens se lapidibus.	29. Præcipiebat enim spiritui immundo, ut exiret ab homine. Multis enim temporibus arripiebat illum, et vinciebatur catenis et compedibus custoditus, et ruptis vinculis agebatur a dæmonio in deserta.
32. Et ait illis : Ite. At illi exeuntes, abierunt in porcos, et ecce impetu abiit totus grex per præceps in mare : et mortui sunt in aquis.	6. Videns autem Jesum a longe, cucurrit et adoravit eum :	30. Interrogavit autem illum Jesus, dicens : Quod tibi nomen est? At ille dixit : Legio : quia intraverant dæmonia multa in eum.
33. Pastores autem fugerunt : et venientes in civitatem, nuntiaverunt omnia, et de eis qui dæmonia habuerant.	7. Et clamans voce magna, dixit : Quid mihi et tibi, Jesu fili Dei altissimi? adjuro te per Deum, ne me torqueas.	31. Et rogabant illum, ne imperaret illis ut in abyssum irent.
34. Et ecce tota civitas exiit obviam Jesu : et viso eo, rogabant, ut transiret a finibus eorum [1].	8. Dicebat enim illi : Exi, spiritus immunde, ab homine.	32. Erat autem ibi grex porcorum multorum pascentium in
La suite au ch. XIV *de la* II^e *part.*	9. Et interrogabat eum : Quod tibi nomen est? Et dixit ei : Legio mihi nomen est, quia multi sumus.	
	10. Et deprecabatur eum multum, ne se expelleret extra re-	

[1] Le parallèle de ces trois textes prouve que c'est le même fait, quoique dans le texte de saint Matthieu on voie deux possédés, tandis que saint Marc et saint Luc ne parlent que d'un seul. Celui-ci étoit apparemment le plus furieux, le plus ancien, le plus connu.

S. Marc, V.

gionem.

11. Erat autem ibi circa montem grex porcorum magnus pascens.

12. Et deprecabantur eum spiritus, dicentes : Mitte nos in porcos, ut in eos introeamus.

13. Et concessit eis statim Jesus : et exeuntes spiritus immundi, introierunt in porcos, et magno impetu grex præcipitatus est in mare ad duo millia, et suffocati sunt in mari.

14. Qui autem pascebant eos, fugerunt et nuntiaverunt in civitatem et in agros. Et egressi sunt videre quid esset factum.

15. Et veniunt ad Jesum, et vident illum qui a dæmonio vexabatur, sedentem, vestitum, et sanæ mentis, et timuerunt.

16. Et narraverunt illis, qui viderant, qualiter factum esset ei qui dæmonium habuerat, et de porcis.

17. Et rogare cœperunt eum, ut discederet de finibus eorum.

18. Cumque ascenderet navim, cœpit illum deprecari, qui a dæmonio vexatus fuerat, ut esset cum illo.

19. Et non admisit eum, sed ait illi : Vade in domum tuam ad tuos, et annuntia illis quanta tibi Dominus fecerit, et misertus sit tui.

20. Et abiit, et cœpit prædicare in Decapoli, quanta sibi fecisset Jesus, et omnes mirabantur [1].

S. Luc, VIII.

monte, et rogabant eum, ut permitteret eis in illos ingredi. Et permisit illis.

33. Exierunt ergo dæmonia ab homine, et intraverunt in porcos, et impetu abiit grex per præceps in stagnum, et suffocatus est.

34. Quod ut viderunt factum, qui pascebant, fugerunt, et nuntiaverunt in civitatem et in villas.

35. Exierunt autem videre quod factum est, et venerunt ad Jesum, et invenerunt hominem sedentem, a quo dæmonia exierant, vestitum ac sana mente ad pedes ejus, et timuerunt.

36. Nuntiaverunt autem illis et qui viderant, quomodo sanus factus esset a legione.

37. Et rogaverunt illum omnis multitudo regionis Gerasenorum ut discederet ab ipsis : quia magno timore tenebantur : ipse autem ascendens navim, reversus est.

38. Et rogabat illum vir a quo dæmonia exierant, ut cum eo esset : dimisit autem eum Jesus, dicens :

39. Redi in domum tuam, et narra quanta tibi fecit Deus : et abiit per universam civitatem, prædicans quanta illi fecisset Jesus [1].

[1] Voyez la note de la page 496.

CHAPITRE XXI.

Jésus guérit l'hémoroïsse, et ressuscite la fille de Jaïr. (Pag. 48.)

Hæmorrhoissa sanata. Filia Jairi suscitata.

S. Matthieu, IX. 18-26.	*S. Marc*, V. 21 *et suiv.*	*S. Luc*, VIII. 40 *et suiv.*
20. Et ecce mulier quæ sanguinis fluxum patiebatur duodecim annis, accessit retro, et tetigit fimbriam vestimenti ejus.	21. Et cùm transcendisset Jesus in navi rursum trans fretum, convenit turba multa ad eum, et erat circa mare.	40. Factum est cùm rediisset Jesus, excepit illum turba : erant enim omnes exspectantes eum.
21. Dicebat enim intra se : Si tetigero tantùm vestimentum ejus, salva ero.	22. Et venit quidam de archisynagogis nomine Jairus : et videns eum, procidit ad pedes ejus,	41. Et ecce venit vir, cui nomen Jairus, et ipse princeps synagogæ erat : et cecidit ad pedes Jesu, rogans eum ut intraret in domum ejus,
22. At Jesus conversus, et videns eam, dixit : Confide, filia : fides tua te salvam fecit. Et salva facta est mulier ex illa hora.	23. Et deprecabatur eum multum, dicens : Quoniam filia mea in extremis est, veni, impone manum super eam, ut salva sit et vivat.	42. Quia unica filia erat ei ferè annorum duodecim, et hæc moriebatur. Et contigit, dum iret, a turbis comprimebatur.
18. Hæc illo loquente ad eos [1], ecce princeps unus accessit, et adorabat eum dicens : Domine, filia mea modo defuncta est : sed veni, impone manum tuam super eam, et vivet.	24. Et abiit cum illo, et sequebatur eum turba multa, et comprimebant eum.	43. Et mulier quædam erat in fluxu sanguinis ab annis duodecim, quæ in medicos erogaverat omnem substantiam suam, nec ab ullo potuit curari.
19. Et surgens Jesus, sequebatur eum, et discipuli ejus.	25. Et mulier quæ erat in profluvio sanguinis annis duodecim,	44. Accessit retro, et tetigit fimbriam vestimenti ejus, et confestim stetit fluxus sanguinis ejus.
23. Et cùm venisset Jesus in domum prin-	26. Et fuerat multa perpessa a compluribus medicis : et erogaverat omnia sua, nec	

[1] Le parallèle et l'enchaînement des textes de saint Marc et de saint Luc nous ont obligés de reprendre ici le texte du chapitre IX de saint Matthieu, et de mettre les versets 20, 21, 22, avant les versets 18 et 19. Car le parallèle des versets 35, de saint Marc, *Adhuc eo loquente*, et 49 de saint Luc, *Adhuc illo loquente*, montre que le verset 18, de saint Matthieu, *Hæc illo loquente*, se rapporte à ce que Jésus dit à l'accasion de la guérison de cette femme.

S. Matthieu, IX.

cipis, et vidisset tibicines et turbam tumultuantem, dicebat :

24. Recedite : non est enim mortua puella, sed dormit. Et deridebant eum.

25. Et cùm ejecta esset turba, intravit, et tenuit manum ejus : et surrexit puella.

26. Et exiit fama hæc in universam terram illam.

La suite au chapitre suivant.

S. Marc, V.

quidquam profecerat, sed magis deterius habebat :

27. Cùm audisset de Jesu, venit in turba retro, et tetigit vestimentum ejus.

28. Dicebat enim : Quia si vel vestimentum ejus tetigero, salva ero.

29. Et confestim siccatus est fons sanguinis ejus : et sensit corpore, quia sanata esset a plaga.

30. Et statim Jesus in semetipso cognoscens virtutem quæ exierat de illo, conversus ad turbam aiebat : Quis tetigit vestimenta mea ?

31. Et dicebant ei discipuli sui : Vides turbam comprimentem te, et dicis : Quis me tetigit?

32. Et circumspiciebat videre eam quæ hoc fecerat.

33. Mulier verò timens et tremens, sciens quod factum esset in se, venit et procidit ante eum, et dixit ei omnem veritatem.

34. Ille autem dixit ei : Filia, fides tua te salvam fecit : vade in pace, et esto sana a plaga tua.

35. Adhuc eo lo-

S. Luc, VIII.

45. Et ait Jesus : Quis est qui me tetigit ? Negantibus autem omnibus, dixit Petrus, et qui cum illo erant : Præceptor, turbæ te comprimunt, et affligunt, et dicis : Quis me tetigit?

46. Et dixit Jesus : Tetigit me aliquis : nam ego novi virtutem de me exiisse.

47. Videns autem mulier, quia non latuit, tremens venit, et procidit ante pedes ejus : et ob quam causam tetigerit eum, indicavit coram omni populo, et quemadmodum confestim sanata sit.

48. At ipse dixit ei : Filia, fides tua salvam te fecit : vade in pace.

49. Adhuc illo loquente [1], venit quidam ad principem synagogæ, dicens ei : Quia mortua est filia tua, noli vexare illum.

50. Jesus autem, audito hoc verbo, respondit patri puellæ : Noli timere, crede tantùm, et salva erit.

51. Et cùm venisset domum, non permisit intrare secum quemquam nisi Petrum, et Jacobum, et Joannem, et patrem et matrem puellæ.

[1] Voyez la note de la page 498.

S. Marc, V.

quente [1], veniunt ab archisynagogo, dicentes : Quia filia tua mortua est, quid ultra vexas magistrum?

36. Jesus autem, audito verbo quod dicebatur, ait archisynagogo : Noli timere, tantummodo crede.

37. Et non admisit quemquam se sequi, nisi Petrum, et Jacobum, et Joannem fratrem Jacobi.

38. Et veniunt in domum archisynagogi, et videt tumultum, et flentes, et ejulantes multùm.

39. Et ingressus, ait illis : Quid turbamini, et ploratis? puella non est mortua, sed dormit.

40. Et irridebant eum : ipse verò, ejectis omnibus, assumit patrem et matrem puellæ, et qui secum erant, et ingreditur ubi puella erat jacens.

41. Et tenens manum puellæ, ait illi : Talitha, cumi, quod est interpretatum, Puella, (tibi dico) surge.

42. Et confestim surrexit puella, et ambulabat : erat autem annorum duodecim, et obstupuerunt stupore magno.

43. Et præcepit illis vehementer, ut nemo id sciret : et dixit dari illi manducare.

(*La suite au chapitre* XXIII.)

[1] Voyez la note de la page 498.

S. Luc, VIII.

52. Flebant autem omnes, et plangebant illam. At ille dixit : Nolite flere : non est mortua puella, sed dormit.

53. Et deridebant eum, scientes quod mortua esset.

54. Ipse autem tenens manum ejus, clamavit, dicens : Puella, surge.

55. Et reversus est spiritus ejus, et surrexit continuo : et jussit illi dari manducare.

56. Et stupuerunt parentes ejus, quibus præcepit ne alicui dicerent quod factum erat.

(*La suite au chapitre* XXIV.)

CHAPITRE XXII.

Guérison de deux aveugles à Nazareth. Possédé muet guéri. (Pag. 49.)

Sanatio duorum cæcorum et dæmoniaci muti.

S. Matthieu, IX. 27-34.

27. Et transeunte inde Jesu, secuti sunt eum duo cæci, clamantes et dicentes : Miserere nostri, fili David.

3e partie. chap. XXII et XXIII.

S. Matthieu, IX.

28. Cùm autem venisset domum, accesserunt ad eum cæci. Et dicit eis Jesus : Creditis quia hoc possum facere vobis. Dicunt ei : Utique, Domine.

29. Tunc tetigit oculos eorum, dicens : Secundùm fidem vestram fiat vobis.

30. Et aperti sunt oculi eorum, et comminatus est illis Jesus, dicens : Videte ne quis sciat.

31. Illi autem exeuntes, diffamaverunt eum in tota terra illa.

32. Egressis autem illis ecce obtulerunt ei hominem mutum, dæmonium habentem.

33. Et ejecto dæmonio, locutus est mutus, et miratæ sunt turbæ dicentes : Nunquam apparuit sic in Israel.

34. Pharisæi autem dicebant : In principe dæmoniorum ejecit dæmones.

La suite au chapitre suivant.

CHAPITRE XXIII.

Jésus dans la synagogue de Nazareth. Moisson abondante. (Pag. 49.)

Jesus contemptus in patria sua, per Galilæam circuit.

S. Matth. XIII. 54 *et suiv.*

54. Et veniens in patriam suum, docebat eos in synagogis eorum, ita ut mirarentur, et dicerent : Unde huic sapientia hæc, et virtutes?

55. Nonne hic est fabri filius? nonne mater ejus, dicitur Maria, et fratres ejus, Jacobus, et Joseph, et Simon, et Judas?

56. Et sorores ejus, nonne omnes apud nos sunt? unde ergo huic omnia ista?

57. Et scandalizabantur in eo : Jesus autem dixit eis : Non est propheta sine honore, nisi in patria sua et in domo sua.

58. Et non fecit ibi virtutes multas, propter incredulitatem eorum [1].

La suite au chap. XXV.

S. Marc, VI. 1-6.

1. Et egressus inde, abiit in patriam suam : et sequebantur eum discipuli sui.

2. Et facto sabbato, cœpit in synagoga docere : et multi audientes, admirabantur in doctrina ejus, dicentes : Unde huic hæc omnia? et quæ est sapientia, quæ data est illi, et virtutes tales, quæ per manus ejus efficiuntur?

3. Nonne hic est faber, filius Mariæ, frater Jacobi, et Joseph, et Judæ, et Simonis? nonne et sorores ejus hic nobiscum sunt? et scandalizabantur in illo.

4. Et dicebat illis Jesus : Quia non est propheta sine honore nisi in patria sua, et in domo sua, et in cognatione sua.

5. Et non poterat ibi virtutem

[1] L'enchainement du texte de saint Marc nous oblige de rappeler ici la fin

3e partie, chap. XXIII et XXIV.

S. Matth. IX. 35 *et suiv.*

35. Et circuibat Jesus omnes civitates et castella, docens in synagogis eorum, et prædicans evangelium regni, et curans omnem languorem, et omnem infirmitatem.

36. Videns autem turbas, misertus est eis : quia erant vexati, et jacentes sicut oves non habentes pastorem.

37. Tunc dicit discipulis suis : Messis quidem multa, operarii autem pauci.

38. Rogate ergo dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.

S. Marc., VI.

ullam facere, nisi paucos infirmos, impositis manibus, curavit.

6. Et mirabatur propter incredulitatem eorum : et circuibat castella in circuitu docens [1].

La suite au chap. suivant.

du chapitre XIII de saint Matthieu, et de reprendre ensuite la fin du chapitre IX qui va nous amener au chapitre X, parallèle à la suite du chapitre VI de saint Marc, de manière que la fin du verset 6 de saint Marc est parallèle au verset 35 du chapitre IX de saint Matthieu, et le verset 7 parallèle au verset 1 du chapitre X. Arnauld rappelle ici le texte de saint Luc, IV, 16-30; c'est-à-dire, qu'il confond cette seconde prédication de Jésus dans Nazareth avec la première dont nous avons parlé au chapitre V de la II^e^ partie. Nous suivons l'ordre des textes parallèles de saint Marc et de saint Luc.

[1] Voyez la note ci-dessus.

CHAPITRE XXIV.

Mission des apôtres pous prêcher. (Pag. 49.)

Duodecim apostolorum missio : monita illis data.

S. Math., X. 1 *et suivans.*

1. Et convocatis duodecim discipulis suis, dedit illis potestatem spirituum immundorum, ut ejicerent eos, et curarent omnem languorem et omnem infirmitatem.

2. Duodecim autem apostolorum nomina sunt hæc : Primus, Si-

S. Marc, VI. 7-13.

7. Et vocavit duodecim, et cœpit eos mittere binos, et dabat illis potestatem spirituum immundorum :

8. Et præcepit eis ne quid tollerent in via, nisi virgam tantùm : non peram, non panem, neque in zona æs :

S. Luc, IX. 1-6.

1. Convocatis autem duodecim apostolis, dedit illis virtutem, et potestatem super omnia dæmonia, et ut languores curarent.

2. Et misit illos prædicare regnum Dei, et sanare infirmos.

3. Et ait ad illos : Nihil tuleritis in via,

S. Math., X.

mon, qui dicitur Petrus, et Andreas frater ejus :

3. Jacobus Zebedæi, et Joannes frater ejus : Philippus, et Bartholomæus : Thomas et Matthæus publicanus : Jacobus Alphæi, et Taddæus :

4. Simon Cananæus, et Judas Iscariotes, qui et tradidit eum.

5. Hos duodecim misit Jesus, præcipiens eis, dicens : In viam gentium ne abieritis, et in civitates Samaritanorum ne intraveritis.

6. Sed potius ite ad oves quæ perierunt, domûs Israel.

7. Euntes autem prædicate, dicentes : Quia appropinquavit regnum cœlorum.

8. Infirmos curate, mortuos suscitate, leprosos mundate, dæmones ejicite : gratis accepistis, gratis date.

9. Nolite possidere aurum, neque argentum, neque pecuniam in zonis vestris :

10. Non peram in via, neque duas tunicas, neque calceamenta, neque virgam : dignus enim est operarius cibo suo.

11. In quamcumque autem civitatem aut castellum intraveritis,

S. Marc, VI.

9. Sed calceatos sandaliis, et ne induerentur duabus tunicis.

10. Et dicebat eis : Quocumque introieritis in domum, illic manete donec exeatis inde.

11. Et quicumque non receperint vos, nec audierint vos : exeuntes inde, excutite pulverem de pedibus vestris, in testimonium illis.

La suite à la fin de ce chapitre.

S. Luc, IX.

neque virgam, neque peram, neque panem, neque pecuniam, neque duas tunicas habeatis.

4. Et in quamcumque domum intraveritis, ibi manete, et inde ne exeatis.

5. Et quicumque non receperint vos exeuntes de civitates illa, etiam pulverem pedum vestrorum excutite in testimonium supra illos.

La suite à la fin de ce chapitre.

interrogate quis in ea dignus sit, et ibi manete, donec exeatis.

12. Intrantes autem in domum, salutate eam dicentes : Pax huic domui.

13. Et si quidem fuerit domus illa digna, veniet pax vestra super eam : si autem non fuerit digna, pax vestra revertetur ad vos.

14. Et quicumque non receperit vos, neque audierit sermones vestros : exeuntes foras de domo vel civitate, excutite pulverem de pedibus vestris.

15. Amen dico vobis : Tolorabilius erit terræ Sodomorum et Gomorrhæorum in die judicii quam illi civitati.

16. Ecce ego mitto vos sicut oves in medio luporum : estote ergo prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ.

17. Cavete autem ab hominibus : tradent enim vos in conciliis, et in synagogis suis flagellabunt vos :

18. Et ad præsides et ad reges ducemini propter me, in testimonium illis et gentibus.

19. Qùm autem tradent vos, nolite cogitare quomodo aut quid loquamini : dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini.

20. Non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri, qui loquitur in vobis.

21. Tradet autem frater fratrem in mortem, et pater filium : et insurgent filii in parentes, et morte eos afficient.

22. Et eritis odio omnibus propter nomen meum : qui autem perseverarit usque in finem, hic salvus erit.

23. Cùm autem persequentur vos in civitate ista, fugite in aliam. Amen dico vobis, non consummabitis civitates Israel donec veniat Filius hominis.

24. Non est discipulus super magistrum, nec servus super dominum suum.

25. Sufficit discipulo ut sit sicut magister ejus, et servo, sicut dominus ejus. Si patrem-familias Beelzebub vocaverunt, quantò magis domesticos ejus?

26. Ne ergo timueritis : nihil enim est opertum, quod non revelabitur, et occultum, quod non scietur.

27. Quod dico vobis in tenebris, dicite in lumine, et quod in aure auditis, prédicate super tecta.

28. Et nolite timere eos qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere : sed potiùs timete eum qui potest et animam et corpus pedere in gehennam.

29. Nonne duo passeres asse venеunt? et unus ex illis non cadet super terram sine Patre vestro.

30. Vestri autem capilli capitis omnes numerati sunt.

31. Nolite ergo timere : multis passeribus meliores estis vos.

32. Omnis ergo qui confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego eum coram Patre meo qui in cœlis est.

S. Matthieu, X.

33. Qui autem negaverit me coram hominibus, negabo et eum coram Patre meo qui in cœlis est.

34. Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram : non veni pacem mittere, sed gladium.

35. Veni enim separare hominem adversùs patrem suum, et filiam adversus matrem suam, et nurum adversus socrum suam.

36. Et inimici hominis domestici ejus.

37. Qui amat patrem aut matrem plus quam me, non est me dignus : et qui amat filium ou filiam super me, non est me dignus.

38. Et qui non accipit crucem suam, et sequitur me, non est me dignus.

39. Qui invenit animam suam, perdet illam, et qui perdiderit animam suam propter me, inveniet eam.

40. Qui recipit vos, me recipit, et qui me recipit, recipit eum qui me misit.

41. Qui recipit prophetam in nomine prophetæ, mercedem prophetæ accipiet : et qui recipit justum in nomine justi, mercedem justi accipiet.

42. Et quicumque potum dederit uni ex minimis istis calicem aquæ frigidæ tantùm in nomine discipuli : amen dico vobis ; non perdet mercedem suam.

S. Matth., XI. 1.

1. Et factum est cum consummasset Jesus, præcipiens duodecim discipulis suis, transiit inde ut doceret et prædicaret in civitatibus eorum [1].

La suite au chap. XI.

S. Marc, VI.

12. Et exeuntes prædicabant, ut pœnitentiam agerent :

13. Et dæmonia multa ejiciebant, et ungebant oleo multos ægros, et sanabant [1].

La suite au ch. suiv.

S. Luc, IX.

6. Egressi autem, circuibant per castella, evangelizantes et curantes ubique [1].

La suite au ch. suiv.

[1] Le parallèle de ces trois textes oblige de les placer ici ; c'est la conclusion du récit des trois évangélistes touchant la mission des apôtres ; le fait suivant va nous ramener au chapitre XIV de cet évangéliste, qui depuis cet endroit se trouvera parfaitement d'accord avec les trois autres.

CHAPITRE XXV.

Mort de saint Jean-Baptiste. Reproches contre les villes de Bethsaïde, Corozaïn et Capharnaüm. Hérode croit que Jean-Baptiste est ressuscité. (Pag. 50.)

Joannis decollatio. Herodis metus.

S. Matth., XIV. 1-13.	*S. Marc*, VI. 14-29.	*S. Luc*, IV. 7-9.
1. In illo tempore, audivit Herodes tetrarcha famam Jesu,	14. Et audivit rex Herodes (manifestum enim factum est nomen ejus), et dicebat: Quia Joannes Baptista resurrexit a mortuis,	7. Audivit autem Herodes tetrarcha omnia quæ fiebant ab eo, et hæsitabat eò quòd diceretur a quibusdam [1]:
2. Et ait pueris suis: Hic est Joannes Baptista: ipse surrexit a mortuis et ideo virtutes operantur in eo [1].	et propterea virtutes operantur in illo [1].	8. Quia Joannes surrexit a mortuis: a quibusdam vero: Quia Elias apparuit: ab aliis autem: Quia propheta unus de antiquis surrexit.
3. Herodes enim tenuit Joannem, et alligavit eum, et posuit in carcere propter Herodiadem uxorem fratris sui.	15. Alii autem dicebant: Quia Elias est: alii verò dicebant: Quia propheta est, quasi unus ex prophetis.	9. Et ait Herodes: Joannem ego decollavi: quis est autem iste, de quo talia audio? Et quærebat videre eum.
4. Dicebat enim illi Joannes: Non licet tibi habere eam.	16. Quo audito, Herodes ait: Quem ego decollavi Joannem, hic a mortuis resurrexit.	*La suite au ch. suiv.*
5. Et volens illum occidere, timuit populum: quia sicut prophetam eum habebant.	17. Ipse enim Herodes misit, ac tenuit Joannem, et vinxit eum in carcere, propter Herodiadem uxorem Philippi fratris sui, quia duxerat eam.	
6. Die autem natalis Herodis, sultavit filia Herodiadis in medio, et placuit Herodi.	18. Dicebat enim Joannes Herodi: Non licet tibi habere uxorem fratris tui.	
7. Unde cum juramento pollicitus est ei dare quodcumque postulasset ab eo.		

[1] Le parallèle de cet trois textes montre qu'il faut revenir ici au texte du chapitre XIV de saint Matthieu. Dans le texte de saint Marc VI, 14, au lieu de *dicebat*, on lisoit anciennement *dicebant*, qui paroît mieux s'accorder avec l'expression de saint Luc, *eo quod diceretur a quibusdam;* et même avec celle de saint Marc au verset 16 : *Quo audito, Herodes ait.*

S. Math., XIV.

8. At illa præmonita a matre sua, Da mihi, inquit, hic in disco caput Joannis Baptistæ.

9. Et contristatus est rex : propter juramentum autem, et eos qui pariter recumbebant, jussit dari.

10. Misitque, et decollavit Joannem in carcere.

11. Et allatum est caput ejus in disco, et datum est puellæ, et attulit matri suæ.

12. Et accedentes discipuli ejus, tulerunt corpus ejus, et sepelierunt illud, et venientes nuntiaverunt Jesu.

13. Quod cùm audisset Jesus, secessit inde in navicula, in locum desertum seorsum : et cùm audissent turbæ, secutæ sunt eum pedestres de civitatibus [1].

La suite au chapitre suivant.

S. Marc, VI.

19. Herodias autem insidiabatur illi, et volebat occidere eum, nec poterat.

20. Herodes enim metuebat Joannem, sciens eum virum justum et sanctum : et custodiebat eum, et audito eo multa faciebat, et libenter eum audiebat.

21. Et cùm dies opportunus accidisset, Herodes natalis sui cœnam fecit principibus, et tribunis, et primis Galilææ.

22. Cùmque introisset filia ipsius Herodiadis, et saltasset, et placuisset Herodi, simulque recumbentibus, rex ait puellæ : Pete a me quod vis, et dabo tibi.

23. Et juravit illi : Quia quidquid petieris, dabo tibi, licet dimidium regni mei.

24. Quæ cùm exisset, dixit matri suæ : Quid petam? At illa dixit : Caput Joannis Baptistæ.

25. Cùmque introisset statim cum festinatione ad regem, petivit dicens : Volo ut protinus des mihi in disco caput Joannis Baptistæ.

26. Et contristatus est rex : propter jusjurandum, et propter simul discumbentes, noluit eam contristare :

27. Sed misso spiculatore, præcepit afferri caput ejus in disco. Et derollavit eum in carcere.

28. Et attulit caput ejus in disco, et dedit illud puellæ, et puella dedit matri suæ.

29. Quo audito, discipuli ejus venerunt, et tulerunt corpus ejus, et posuerunt illud in monumento.

[1] C'est ici que Thoynard place le texte de saint Matthieu, XI, 20-24, contenant les reproches de Jésus contre les villes de Bethsaïde, Corozaïn et Capharnaüm : c'est ce qui forme le verset LXIV de l'Harmonie. Nous supprimons ici ce paragraphe, parce qu'aucun texte des évangélistes n'amenant ici ce

3e partie. chap. XXVI.

fragment de saint Matthieu, nous avons préféré de le laisser joint au texte du chapitre XI de cet évangéliste.

CHAPITRE XXVI.

Retour des douze apôtres de leur mission. Jésus se retire au-delà du lac de Genesareth. Multiplication des cinq pains. (Pag. 50 et 51.)

Apostolorum reditus. Christi recessus. Quinque panum multiplicatio.

S. Matth., XIV. 14-21.	*S. Marc*, VI. 30-44.	*S. Luc*, IX. 10-17.	*S. Jean*, VI. 1-14.
14. Et exiens vidit turbam multam, et misertus est eis, et curavit languidos eorum.	30. Et convenientes apostoli ad Jesum, renuntiaverunt ei omnia quæ egerant et docuerant.	10. Et reversi apostoli, narraverunt illi quæcumque fecerunt, et assumptis illis secessit seorum in locum desertum, qui est Bethsaidæ.	1. Post hæc abiit Jesus trans mare Galileæ, quod est Tiberiadis.
15. Vespere autem facto, accesserunt ad eum discipuli ejus, dicentes : Desertus est locus, et hora jam præteriit : dimitte turbas, ut euntes in castella emant sibi escas.	31. Et ait illis : Venite seorsum in desertum locum, et requiescite pusillum. Erant enim qui veniebant et redibant multi : et nec spatium manducandi habebant.	11. Quod cùm cognovissent turbæ, secutæ sunt illum, et excepit eos, et loquebatur illis de regno Dei, et eos qui curâ indigebant, sanabat [4].	2. Et sequebatur eum multitudo magna, quia videbant signa quæ faciebat super his qui infirmabantur.
16. Jesus autem dixit eis : Non habent necesse ire, dat illis vos manducare.	32. Et ascendentes in navim, abierunt, in desertum locum seorsum.	12. Dies autem cœperat declinare : et accedentes duodecim, dixerunt illi : Dimitte turbas, ut euntes in castella villasque quæ circa sunt, divertant, et in-	3. Subiit ergo in montem Jesus, et ibi sedebat cum discipulis suis suis.
17. Responderunt ei : Non habemus hic, nisi quinque panes et duos pisces.	33. Et viderunt eos abeuntes, et cognoverunt multi : et pedestres de o-		4. Erat autem proximum Pascha, dies festus Judæorum.
			5. Cùm sublevasset ergo oculos Jesus, et vidisset quia multitudo maxima venit ad eum, dixit ad Philip-

[4] Saint Marc et saint Luc seuls parlent du retour des apôtres : ce qu'ils disent de la retraite de Jésus, rappelle ce que saint Matthieu en a dit au verset 13, qui s'est trouvé joint au récit du chapitre précédent. Thoynard place ici après le retour des apôtres le texte de saint Matthieu, XI, 25 et suivans. Mais comme aucun texte n'amène ici ce fragment, nous avons encore préféré de le laisser à la suite des versets qui le précèdent au chapitre XI de saint Matthieu.

S. Matth., XIV.	*S. Marc*, VI.	*S. Luc*, IX.	*S. Jean*, VI.
18. Qui ait eis : Afferte mihi illos huc.	mnibus civitatibus concurrerunt illuc et prævenerunt eos [1].	veniant escas, quia hic in loco deserto sumus.	pum : Unde ememus panes, ut manducent hi?
19. Et cùm jussisset, turbam discumbere super fenum, acceptis quinque panibus et duobus piscibus, aspiciens in cœlum, benedixit et fregit, et dedit discipulis panes : discipuli autem turbis.	34. Et exiens vidit turbam multam Jesus : et misertus est super eos, quia erant sicut oves non habentes pastorem, et cœpit illos docere multa.	13. Ait autem ad illos : Vos date illis manducare. At illi dixerunt : Non sunt nobis plus quam quinque panes et duo pisces, nisi forte nos eamus, et emamus in omnem hanc turbam escas.	6. Hoc autem dicebat tentans eum : ipse enim sciebat quid esset facturus.
20. Et manducaverunt omnes, et saturati sunt, et tulerunt reliquias, duodecim cophinos fragmentorum plenos.	35. Et cùm jam hora multa fieret, accesserunt discipuli ejus, dicentes : Desertus est locus hic et jam hora præteriit.	14. Erant autem ferè viri quinque millia. Ait autem ad discipulos suos : Facite illos discumbere per convivia quinquagenos.	7. Respondit ei Philippus : Ducentorum denariorum panes non sufficiunt eis, ut unusquisque modicum quid accipiat.
21. Manducantium autem fuit numerus, quinque millia virorum, exceptis mulieribus parvulis.	36. Dimitte illos, ut euntes in proximas villas et vicos, emant sibi cibos, quos manducent.	15. Et ita fecerunt, et discumbere fecerunt omnes.	8. Dixit ei unus ex discipulis ejus, Andreas frater Simonis Petri :
La suite au ch. s.	37. Et respondens, ait illis : Date illis vos manducare. Et dixerunt ei : Euntes emamus ducentis denariis panes, et dabimus illis manducare.	16. Acceptis autem quinque panibus et duobus piscibus, respexit in cœlum, et benedixit illis, et fregit et distribuit discipulis suis, ut ponerent ante turbas.	9. Est puer unus hic, qui habet quinque panes hordeaceos, et duos pisces, sed hæc quid inter tantos?
	38. Et dixit eis : Quot panes habetis? ite, et videte. Et cùm cognovisent, dicunt : Quinque	17. Et manducaverunt omnes et saturati sunt : et sublatum est quod superfuit illis fragmen-	10. Dixit ergo Jesus : Facite homines discumbere : (erat autem fenum multum in loco) discubuerunt ergo viri numero quasi quinque millia.
			11. Accepit ergo Jesus panes, et cùm gratias egisset, distribuit discumbentibus : similiter et ex

[1] Voyez la note de la page 508.

3e partie. chap. xxvi et xxvii.

S. Marc, VI.	*S. Luc*, IX.	*S. Jean*, VI.
et duos pisces.	torum cophini duodecim.	piscibus quantumvolebant.
39. Et præcepit illis ut accumbere facerent omnes secundùm contubernia super viride fenum.	*La suite au ch.* VII *de la* IV*e partie.*	12. Ut autem impleti sunt, dixit discipulis suis : Colligite quæ superaverunt fragmenta, ne pereant.
40. Et discubuerunt in partes, per centenos et quinquagenos.		13. Collegerunt ergo, et impleverunt duodecim cophinos fragmentorum ex quinque panibus hordeaceis, quæ superfuerunt his qui manducaverant.
41. Et acceptis quinque panibus et duobus piscibus, intuens in cœlum benedixit, et fregit panes, et dedit discipulis suis, ut ponerent ante eos, et duos pisces divisit omnibus.		24. Illi ergo homines, cùm vidisent quod Jesus fecerat signum, dicebant : Quia hic est verè propheta, qui venturus est in mundum.
42. Et manducaverunt omnes, et saturati sunt.		
43. Et sustulerunt reliquias fragmentorum, duodecim cophinos, plenos, et de piscibus.		
44. Erant autem qui manducaverunt quinque millia virorum.		

CHAPITRE XXVII.

Jésus marche sur les eaux. Saint Pierre y marche aussi. (Pag. 51.)

Jesus et Petrus super mare ambulant.

S. Matthieu, XIV. 22 *et suiv.*	*S. Marc*, VI. 45 *et suiv.*	*S. Jean*, VI. 15-24.
22. Et statim compulit Jesus discipulos ascendere in naviculam, et præcedere eum trans fretum, donec dimitteret turbas.	45. Et statim coegit discipulos suos ascendere navim, ut præcederent eum trans fretum ad Bethsaidam, dum ipse dimitteret populum.	15. Jesus ergo cùm cognovisset, quia venturi erant ut raperent eum, et facerent eum regem, fugit iterùm in montem ipse solus.
23. Et dimissâ turbâ,		16. Ut autem serò

S. Matthieu, XIV.

ascendit in montem solus orare : vesperè autem facto, solus erat ibi.

24. Navicula autem in medio mari jactabatur fluctibus : erat enim contrarius ventus.

25. Quartâ autem vigiliâ noctis venit ad eos ambulans super mare.

26. Et videntes eum super mare ambulantem, turbati sunt, dicentes : Quia phantasma est. Et præ timore clamaverunt.

27. Statimque Jesus locutus est eis, dicens : Habete fiduciam : ego sum, nolite timere.

28. Respondens autem Petrus, dixit : Domine, si tu es, jube me ad te venire super aquas.

29. At ipse ait : Veni. Et descendens Petrus de navicula, ambulabat super aquam, ut veniret ad Jesum.

30. Videns verò ventum validum, timuit : et cùm cœpisset mergi clamavit, dicens : Domine, salvum me fac.

31. Et continuò Jesus extendens manum, apprehendit eum, et ait illi : Modicæ fidei, quare dubitasti?

32. Et cùm ascendissent in naviculam, cessavit ventus.

S. Marc, VI.

46. Et cùm dimisisset eos, abiit in montem orare.

47. Et cùm serò esset, erat navis in medio mari, et ipse solus in terra.

48. Et videns eos laborantes in remigando (erat enim ventus contrarius eis), et circa quartam vigiliam noctis, venit ad eos ambulans supra mare, et volebat præterire eos.

49. At illi, ut viderunt eum ambulantem supra mare, putaverunt phantasma esse, et exclamaverunt.

50. Omnes enim viderunt eum, et conturbati sunt : et statim locutus est cum eis, et dixit eis : Confidite : ego sum, nolite timere.

51. Et ascendit ad illos in navim, et cessavit ventus : et plus magis intra se stupebant.

52. Non enim intellexerunt de panibus : erat enim cor eorum obcæcatum.

53. Et cùm transfretassent, venerunt in terram Genesareth, et applicuerunt.

54. Cùmque egressi essent de navi, continuò cognoverunt eum

55. Et percurrentes universam regionem

S. Jean, VI.

factum est, descenderunt discipuli ejus ad mare.

17. Et cùm ascendissent navim, venerunt trans mare in Capharnaum, et tenebræ jam factæ erant : et non venerat ad eos Jesus.

18. Mare autem, vento magno flante, exsurgebat.

19. Cùm remigassent ergo quasi stadia viginti quinque aut triginta, vident Jesum ambulantem supra mare, et proximum navi fieri, et timuerunt.

20. Ille autem dicit eis : Ego sum : nolite timere.

21. Voluerunt ergo accipere eum in navim : et statim navis fuit ad terram, in quam ibant.

22. Altera die, turba quæ stabat trans mare, vidit quia navicula alia non erat ibi nisi una, et quia non introisset cum discipulis suis Jesus in navim, sed soli discipulis ejus abiissent.

23. Aliæ verò supervenerunt naves a Tiberiade, juxta locum ubi manducaverunt panem, gratias agente Domino.

24. Cùm ergo vidisset turba quia Jesus

3e partie. chap. XXVII et XXVIII.	*S. Matthieu*, XIV.	*S. Marc*, VI.	*S. Jean*, VI.
	33. Qui autem in navicula erant, venerunt, et adoraverunt eum dicentes : Verè Filius Dei es.	illam, cœperunt in grabatis, eos qui se malè habebant circumferre, ubi audiebant eum esse.	non esset ibi, neque discipuli ejus, ascenderunt in naviculas, et venerunt Capharnaum, quærentes Jesum.
	34. Et cùm transfretassent, venerunt in terram Genesar.	56. Et quocumque introibat, in vicos, vel in villas, aut civitates, in plateis ponebant infirmos, et deprecabantur eum, ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent, et quotquot tangebant eum, salvi fiebant.	*La suite au ch. suiv.*
	35. Et cùm cognovissent eum viri loci illius, miserunt in universam regionem illam, et obtulerunt ei omnes malè habentes.	*La suite au chap.* Ier *de la* IVe *partie.*	
	36. Et rogabant eum, ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent : et quicumque tetigerunt salvi facti sunt.		
	La suite au ch. Ier *de la* IVe *partie.*		

CHAPITRE XXVIII.

Ils arrivent à Capharnaüm. Discours sur la nourriture céleste. (Pag. 52.)

Sermo Christi de pane cœlesti.

S. Jean, VI. 25 *et suiv.*

25. Et cum invenissent eum trans mare, dixerunt ei : Rabbi, quando huc venisti?

26. Respondit eis Jesus, et dixit : Amen, amen dico vobis, quæritis me, non quia vidistis signa, sed quia manducastis ex panibus, et saturati estis.

27. Operamini non cibum qui perit, sed qui permanet in vitam æternam, quem Filius hominis dabit vobis : hunc enim Pater signavit Deus.

28. Dixerunt ergo ad eum : Quid faciemus ut operemur opera Dei?

29. Respondit Jesus, et dixit eis : Hoc est opus Dei, ut credatis in eum quem misit ille.

30. Dixerunt ergo ei : Quod ergo tu facis signum; ut videamus, et credamus tibi? quid operaris?

31. Patres nostri manducaverunt manna in deserto : sicut scriptum est : Panem de cœlo dedit eis manducare.

S. Jean, VI.

32. Dixit ergo eis Jesus : Amen, amen dico vobis : Non Moyses dedit vobis panem de cœlo, sed Pater meus dat vobis panem de cœlo verum.

33. Panis enim Dei est, qui de cœlo descendit, et dat vitam mundo.

34. Dixerunt ergo ad eum : Domine, semper da nobis panem hunc.

35. Dixit autem eis Jesus : Ego sum panis vitæ : qui venit ad me, non esuriet, et qui credit in me, non sitiet unquam.

36. Sed dixi vobis, quia et vidistis me, et non creditis.

37. Omne quod dat mihi Pater, ad me veniet : et eum qui venit ad me, non ejiciam foras :

38. Quia descendi de cœlo, non ut faciam voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.

39. Hæc est autem voluntas ejus qui misit me, Patris, ut omne quod dedit mihi, non perdam ex eo, sed ressuscitem illud in novissimo die.

40. Hæc est autem voluntas Patris mei, qui misit me, ut omnis qui videt Filium, et credit in eum, habeat vitam æternam, et ego ressuscitabo eum in novissimo die.

41. Murmurabant ergo Judæi de illo, quia dixisset : Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi.

42. Et dicebant : Nonne hic est Jesus filius Joseph, cujus nos novimus patrem et matrem? Quomodo ergo dicit hic : Quia de cœlo descendi?

43. Respondit ergo Jesus, et dixit eis : Nolite murmurare in invicem.

44. Nemo potest venire ad me, nisi Pater, qui misit me, traxerit eum, et ego ressuscitabo eum in novissimo die.

45. Est scriptum in prophetis : Et erunt omnes docibiles Dei. Omnis qui audivit a Patre, et didicit, venit ad me.

46. Non quia Patrem vidit quisquam, nisi is qui est a Deo : hic vidit Patrem.

47. Amen, amen dico vobis : Qui credit in me, habet vitam æternam.

48. Ego sum panis vitæ.

49. Patres vestri manducaverunt manna in deserto, et mortui sunt.

50. Hic est panis de cœlo descendens : ut si quis ex ipso manducaverit, non moriatur.

51. Ego sum panis vivus, qui de cœlo descendi.

52. Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum : et panis quem ego dabo caro mea est, pro mundi vita.

53. Litigabant ergo Judæi ad invicem dicentes : Quomodo potest hic nobis carnem suam dare ad manducandum?

3e partie. chap. xxviii.

S. Jean, VI.

54. Dixit ergo eis Jesus : Amen, amen dico vobis : Nisi manducaveritis carnem Filii hominis, et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis.

55. Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam : et ego ressuscitabo eum in novissimo die.

56. Caro enim mea vere est cibus, et sanguis meus vere est potus.

57. Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, in me manet, et ego in illo.

58. Sicut misit me vivens Pater, et ego vivo propter Patrem : et qui manducat me, et ipse vivet propter me.

59. Hic est panis qui de cœlo descendit : non sicut manducaverunt patres vestri manna, et mortui sunt : qui manducat hunc panem, vivet in æternum.

60. Hæc dixit in synagoga docens in Capharnaum.

61. Multi ergo audientes ex discipulis ejus, dixerunt : Durus est hic sermo, et quis potest eum audire?

62. Sciens autem Jesus apud semetipsum, quia murmurarent de hoc discipuli ejus, dixit eis : Hoc vos scandalizat?

63. Si ergo videritis Filium hominis ascendentem ubi erat priùs?

64. Spiritus est, qui vivificat : caro non prodest quidquam : verba quæ ergo locutus sum sum vobis, spiritus et vita sunt.

65. Sed sunt quidam ex vobis, qui non credunt. Sciebat enim ab initio Jesus qui essent non credentes, et quis traditurus esset eum.

66. Et dicebat : Propterea dixi vobis, quia nemo potest venire ad me, nisi fuerit ei datum a Patre meo.

67. Ex hoc multi discipulorum ejus abierunt retro, et jam non cum illo ambulabant.

68. Dixit ergo Jesus ad duodecim : Numquid et vos vultis abire?

69. Respondit ergo ei Simon Petrus : Domine, ad quem ibimus? verba vitæ æternæ habes :

70. Et nos credidimus et cognovimus quia tu es Christus Filius Dei.

71. Respondit eis Jesus : Nonne ego vos duodecim elegi? et ex vobis unus diabolus est.

72. Dicebat autem Judam Simonis Iscariotem : hic enim erat traditurus eum, cùm esset unus ex duodecim.

S. Jean, VII.

1. Post hæc autem ambulabat Jesus in Galilæam : non enim volebat in Judæam ambulare, quia quærebant eum Judæi interficere.

La suite au chapitre Ier *de la* Ve *partie.*

QUATRIÈME PARTIE,

QUI COMPREND CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS LA TROISIÈME PAQUE CÉLÉBRÉE PAR JÉSUS-CHRIST APRÈS SON BAPTÊME, JUSQU'A LA FÊTE DES TABERNACLES DE LA MÊME ANNÉE.

CHAPITRE PREMIER.

Retour de Jésus en Galilée. Scandale des pharisiens de ce que les disciples de Jésus ne lavoient pas leurs mains avant le repas. (Pag. 53.)

Scandalum de manibus non lotis. Sermo Christi de cordis puritate.

S. Matthieu, XV. 1-20.

1. Tunc accesserunt ad eum ab Jerosolymis scribæ et pharisæi, dicentes :

2. Quare discipuli tui transgrediuntur traditionem seniorum? non enim lavant manus suas cùm panem manducant.

3. Ipse autem respondens, ait illis : Quare et vos transgredimini mandatum Dei propter traditionem vestram? Nam Deus dixit :

4. Honora patrem et matrem : et, Qui maledixerit patri vel matri, morte moriatur.

5. Vos autem dicitis : Quicumque dixerit patri vel matri, Munus quodcumque est ex me, tibi proderit :

6. Et non honorificabit patrem suum aut matrum suam : et irritum fecistis mandatum Dei propter traditionem vestram.

7. Hypocritæ, bene prophetavit de vobis Isaias, dicens :

8. Populus hic labiis me ho-

S. Marc, VII. 1-23.

1. Et conveniunt ad eum pharisæi, et quidam de scribis venientes ab Jerosolymis.

2. Et cùm vidissent quosdam ex discipulis ejus, communibus manibus, id est non lotis, manducare panes, vituperaverunt.

3. Pharisæi enim, et omnes Judæi, nisi crebrò laverint manus, non manducant, tenentes traditionem seniorum.

4. Et a foro, nisi baptizentur, non comedunt, et alia multa sunt, quæ tradita sunt illis servare, baptismata calicum et urceorum, et æramentorum et lectorum.

5. Et interrogabant eum pharisæi et scribæ : Quare discipuli tui non ambulant juxta traditionem seniorem, sed communibus manibus manducant panem?

6. At ille respondens, dixit eis : Bene prophetavit Isaias de vobis hypocritis, sicut scriptum est : Populus hic labiis me honorat,

S. Matthieu, XV.

norat, cor autem eorum longe est a me.

9. Sine causa autem colunt me, docentes doctrinas et mandata hominum.

10. Et convocatis ad se turbis, dixit eis : Audite et intelligite.

11. Non quod intrat in os, coinquinat hominem : sed quod procedit ex ore, hoc coinquinat hominem.

12. Tunc accedentes discipuli ejus, dixerunt ei : Scis quia pharisæi, audito verbo hoc, scandalizati sunt?

13. At ille respondens, ait : Omnis plantatio quam non plantavit Pater meus cœlestis, eradicabitur.

14. Sinite illos : cæci sunt, et duces cæcorum : cæcus autem, si cæco ducatum præstet, ambo in foveam cadunt.

15. Respondens autem Petrus, dixit ei : Edissere nobis parabolam istam.

16. At ille dixit : Adhuc et vos sine intellectu estis?

17. Non intelligitis, quia omne quod in os intrat, in ventrem vadit, et in secessum emittitur?

18. Quæ autem procedu t de ore, de corde exeunt, et ea coinquinant hominem.

19. De corde enim exeunt cogitationes malæ, homicidia, adulteria, fornicationes, furta, falsa testimonia, blasphemiæ.

20. Hæc sunt, quæ coinquinant hominem. Non lotis autem manibus manducare, non coinquinat hominem.

La suite au chapitre suivant.

S. Marc, VII.

cor autem eorum longe est a me.

7. In vanum autem me colunt, docentes doctrinas et præcepta hominum.

8. Relinquentes enim mandatum Dei, tenetis traditionem hominum, baptismata urceorum et calicum, et alia similia his facitis multa.

9. Et dicebat illis : Bene irritum facitis præceptum Dei, ut traditionem vestram servetis.

10. Moyses enim dixit : Honora patrem tuum et matrem tuam : et, Qui maledixerit patri vel matri, morte moriatur.

11. Vos autem dicitis : Si dixerit homo patri aut matri, Corban (quod est, donum), quodcumque ex me, tibi profuerit.

12. Et ultra non dimittitis eum quidquam facere patri suo aut matri :

13. Rescindentes verbum Dei per traditionem vestram, quam tradidistis, et similia hujusmodi multa facitis.

14. Et advocans iterùm turbam, dicebat illis : Audite me, omnes, et intelligite.

15. Nihil est extra hominem introiens in eum, quod possit eum coinquinare : sed quæ de homine procedunt, illa sunt quæ communicant hominem.

16. Si quis habet aures audiendi, audiat.

17. Et cùm introisset in domum a turba, interrogabant eum discipuli ejus parabolam.

18. Et ait illis : Sic et vos imprudentes estis? Non intelligitis quia omne extrinsecus introiens in hominem, non potest eum communicare :

S. Marc, VII.

19. Quia non intrat in cor ejus, sed in ventrem vadit, et in secessum exit, purgans omnes escas?

20. Dicebat autem, quoniam quæ de homine exeunt, illa communicant hominem.

21. Ab intus enim de corde hominum malæ cogitationes procedunt, adulteria, fornicationes, homicidia,

22. Furta, avaritiæ, nequitiæ, dolus, impudicitiæ, oculus malus, blasphemia, superbia, stultitia.

23. Omnia hæc mala ab intus procedunt, et communicant hominem.

CHAPITRE II.

Fille de la Chananéenne guérie. (Pag. 54.)

Filia Chananææ sanata.

S. Matthieu, XV. 21–29.

21. Et egressus inde Jesus, secessit in partes Tyri et Sidonis.

22. Et ecce mulier chananæa a finibus illis egressa, clamavit dicens ei : Miserere mei, Domine, fili David : filia mea malè a dæmonio vexatur.

23. Qui non respondit ei verbum : et accedentes discipuli ejus, rogabant eum, dicentes : Dimitte eam, quia clamat post nos.

24. Ipse autem respondens, ait : Non sum missus nisi ad oves quæ perierunt domûs Israel.

25. At illa venit, et adoravit eum, dicens : Domine, adjuva me.

26. Qui respondens ait : Non est bonum sumere panem filiorum, et mittere canibus.

27. At illa dixit : Etiam, Domine : nam et catelli edunt de micis quæ cadunt de mensa dominorum suorum.

28. Tunc respondens Jesus, ait

S. Marc, VII. 24–31.

24. Et inde surgens abiit in fines Tyri et Sidonis : et ingressus domum, neminem voluit scire, et non potuit latere.

25. Mulier enim statim ut audivit de eo, cujus filia habebat spiritum immundum, intravit, et procidit ad pedes ejus.

26. Erat enim mulier gentilis, Syrophœnissa genere, et rogabat eum, ut dæmonium ejiceret de filia ejus.

27. Qui dixit illi : Sine priùs saturari filios : non est enim bonum sumere panem filiorum, et mittere canibus.

28. At illa respondit, et dixit illi : utique, Domine : nam et catelli comedunt sub mensa de micis puerorum.

29. Et ait illi : Propter hunc sermonem vade : exiit dæmonium a filia tua.

30. Et cùm abiisset domum suam, invenit puellam jacentem

4e partie. chap. II, III et IV.

S. Matthieu, XV.

illi : O mulier ! magna est fides tua : fiat tibi sicut vis. Et sanata est filia ejus ex illa hora.

29. Et cùm transisset inde Jesus, venit secus mare Galilææ, et ascendens in montem, sedebat ibi.

La suite au chapitre IV.

S. Marc, VII.

supra lectum, et dæmonium exiisse.

31. Et iterùm exiens de finibus Tyri, venit per Sidonem ad mare Galilææ inter medios fines Decapoleos.

La suite au chapitre suivant.

CHAPITRE III.

Sourd et muet guéri. (Pag. 54.)

Surdus et mutus sanatus.

S. Marc, VII. 32 *et suiv.*

32. Et adducunt ei surdum et mutum, et deprecabantur eum, ut imponat illi manum.

33. Et apprehendens eum de turba seorsùm, misit digitos suos in auriculas ejus, et exspuens, tetigit linguam ejus.

34. Et suspiciens in cœlum, ingemuit, et ait illi : Ephpheta, quod est, adaperire.

35. Et statim apertæ sunt aures ejus, et solutum est vinculum linguæ ejus, et loquebatur recte.

36. Et præcepit illis, ne cui dicerent : quantò autem eis præcipiebat, tantò magis plus prædicabant.

37. Et eò ampliùs admirabantur, dicentes : Bene omnia fecit, et surdos fecit audire, et mutos loqui.

CHAPITRE IV.

Multiplication des sept pains. (Pag. 54.)

Septem panum multiplicatio.

S. Matthieu, XV. 30 *et suiv.*

30. Et accesserunt ad eum turbæ multæ, habentes secum mutos, cæcos, claudos, debiles, et alios multos : et projecerunt eos ad pedes ejus, et curavit eos :

31. Ita ut turbæ mirarentur videntes mutos loquentes, claudos

S. Marc, VIII. 1-10.

1. In diebus illis, iterùm cùm turba multa esset, nec haberent quod manducarent, convocatis discipulis, ait illis :

2. Misereor super turbam, quia ecce jam triduo sustinent me, nec habent quod manducent :

S. Matthieu, XV.

ambulantes, cæcos videntes : et magnificabant Deum Israel.

32. Jesus autem, convocatis discipulis suis, dixit : Misereor turbæ, quia triduo jam perseverant mecum, et non habent quod manducent : et dimittere eos jejunos nolo, ne deficiant in via.

33. Et dicunt ei discipuli : Unde ergo nobis in deserto panes tantos, ut saturemus turbam tantam ?

34. Et ait illis Jesus : Quot habetis panes ? At illi dixerunt : Septem, et paucos pisciculos.

35. Et præcipit turbæ, ut discumberent super terram.

36. Et accipiens septem panes, et pisces, et gratias agens, fregit et dedit discipulis suis, et discipuli dederunt populo.

37. Et comederunt omnes, et saturati sunt, et quod superfuit de fragmentis, tulerunt septem sportas plenas.

38. Erant autem qui manducaverunt, quatuor millia hominum, extra parvulos et mulieres.

39. Et dimissa turba, ascendit in naviculam, et venit in fines Magedan.

S. Luc, VIII.

3. Et si dimisero eos jejunos in domum suam, deficient in via : quidam enim ex eis de longè venerunt.

4. Et responderunt ei discipuli sui : Unde illos quis poterit hic saturare panibus in solitudine ?

5. Et interrogavit eos : Quot panes habetis ? Qui dixerunt : Septem.

6. Et præcepit turbæ discumbere super terram : et accipiens septem panes, gratias agens, fregit, et dedit discipulis sui ut apponerent, et apposuerunt turbæ.

7. Et habebant pisciculos paucos, et ipsos benedixit, et jussit apponi.

8. Et manducaverunt, et saturati sunt, et sustulerunt quod superaverat de fragmentis septem sportas.

9. Erant autem qui manducaverunt, quasi quatuor millia, et dimisit eos.

10. Et statim ascendens navim cum discipulis suis, venit in partes Dalmanutha.

CHAPITRE V.

Signe du prophète Jonas promis aux pharisiens. Levain des pharisiens, des sadducéens et d'Hérode. (Pag. 55.)

Signum pharisæis negatum. Increpatio discipulis facta.

S. Matthieu, XVI. 1.-12.

1. Et accesserunt ad eum pharisæi et sadducæi tentantes, et rogaverunt eum, ut signum de cœlo ostenderet eis.

2. At ille respondens, ait illis :

S. Marc, VIII. 11.-21.

11. Et exierunt pharisæi, et cœperunt conquirere cum eo, quærentes ab illo signum de cœlo, tentantes eum.

12. Et ingemiscens spiritu, ait :

4e partie. chap. v.

S. Matthieu, XVI.

Facto vesperè dicitis : Serenum erit, rubicundum est enim cœlum :

3. Et manè, Hodie tempestas, rutilat enim triste cœlum.

4. Faciem ergo cœli dijudicare nostis : signa autem temporum non potestis scire [1] ? Generatio mala et adultera signum quærit, et signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophetæ. Et relictis illis, abiit.

5. Et cùm venissent discipuli ejus trans fretum, obliti sunt panes accipere.

6. Qui dixit illis : Intuemini, et cavete a fermento pharisæorum et sadducæorum.

7. At illi cogitabant intra se, dicentes : Quia panes non accepimus.

8. Sciens autem Jesu, dixit : Quid cogitatis intra vos, modicæ fidei, quia panes non habetis ?

9. Nondum intelligitis, neque recordamini quinque panum in quinque millia hominum, et quot cophinos sumpsistis ?

10. Neque septem panum in quatuor millia hominum, et quot sportas sumpsistis ?

11. Quare non intelligitis, quia non de pane dixi vobis : Cavete a fermento pharisæorum et sadducæorum ?

12. Tunc intellexerunt quia non dixerit cavendum a fermento panum, sed a doctrina pharisæorum et sadducæorum.

La suite au chapitre VII.

S. Marc, VII.

Quid generatio ista signum quærit? Amen dico vobis, si dabitur generationi isti signum.

13. Et dimittens eos, ascendit iterùm navim, et abiit trans fretum.

14. Et obliti sunt panes sumere, et nisi unum panem non habebant secum in navi.

15. Et præcipiebat eis, dicens : Videte, et cavete a fermento pharisæorum, et fermento Herodis.

16. Et cogitabant ad alterutrum, dicentes : Quia panes non habemus.

17. Quo cognito, ait illis Jesus : Quid cogitatis, quia panes non habetis ? nondum cognoscitis nec intelligitis ? adhuc cæcatum habetis cor vestrum ?

18. Oculos habentes, non videtis ? et aures habentes, non auditis ? nec recordamini.

19. Quando quinque panes fregi in quinque millia, quot cophinos fragmentorum plenos sustulistis ? Dicunt ei : Duodecim.

20. Quando et septem panes in quatuor millia, quot sportas fragmentorum tulistis ? Et dicunt ei : Septem.

21. Et dicebat eis : Quomodo nondum intelligitis ?

La suite au chapitre suivant.

[1] Arnauld rappelle ici le texte de saint Luc, XII, 54-57, où on trouve en effet le même reproche ; mais ce reproche peut avoir été fait deux fois ; nous suivons l'ordre du texte.

CHAPITRE VI.

Aveugle guéri à Bethsaïde. (Pag. 55.)

Cæcus in Bethsaida sanatus.

S. Marc, VIII. 22.-26.

22. Et veniunt Bethsaidam, et adducunt ei cæcum, et rogabant eum, ut illum tangeret.

23. Et apprehensa manu cæci, eduxit eum extra vicum, et exspuens in oculos ejus, impositis manibus suis, interrogavit eum si quid videret.

24. Et aspiciens, ait : Video homines velut arbores ambulantes.

25. Deinde iterùm imposuit manus super oculos ejus, et cœpit videre, et restitutus est ita ut clare videret omnia.

26. Et misit illum in domum suam, dicens : Vade in domum tuam, et si in vicum introieris, nemini dixeris.

CHAPITRE VII.

Confession de saint Pierre que Jésus est le messie. Première prédiction des souffrances de Jésus. (Pag. 56.)

Petri confessio, et primatus. Passio prædicta. Sermo de cruce.

S. Matth., XVI. 13 *et suiv.*	*S. Marc*, VIII. 27. *et suiv.*	*S. Luc*, IX. 18-27.
13. Venit autem Jesus in partes Cæsareæ Philippi : et interrogabat discipulos suos, dicens : Quem ducunt homines esse Filium hominis?	27. Et egressus est Jesus, et discipuli ejus, in castella Cæsareæ Philippi, et in via interrogabat discipulos suos, dicens eis : Quem me dicunt esse homines?	18. Et factum est, cum solus esset orans, erant cum illo et discipuli, et interrogavit illos dicens : Quem me dicunt esse turbæ?
14. At illi dixerunt : Alii, Joannem Baptistam : alii autem Eliam : alii verò, Jeremiam ; aut unum ex prophetis.	28. Qui responderunt illi, dicentes : Joannem Baptistam : alii, Eliam ; alii verò, quasi unum de prophetis.	19. At illi responderunt, et dixerunt : Joannem Baptistam : alii autem, Eliam : alii verò, quia unus propheta de prioribus surrexit.
15. Dicit illis Jesus : Vos autem, quem me esse dicitis?	29. Tunc dicit illis : Vos verò, quem me esse dicitis? Respon-	20. Dixit autem illis : Vos autem, quem me esse dicitis? Respon-
16. Respondens Si-		dens Simon Petrus,

4e partie. chap. VII.

S. Matthieu, XVI.	*S. Marc*, VIII.	*S. Luc*, IX.
mon Petrus dixit : Tu es Christus, Filius Dei.	dens Petrus, ait ei : Tu es Christus.	dixit : Christum Dei.
17. Respondens autem Jesus, dixit ei : Beatus es, Simon Bar-Jona, quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus, qui in cœlis est.	30. Et comminatus est, ne cui dicerent de illo.	21. At ille increpans illos, præcepit ne cui dicerent hoc,
18. Et ego dico tibi, quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.	31. Et cœpit docere eos, quoniam oportet Filium hominis pati multa, et reprobari a senioribus, et a summis sacerdotibus, et scribis, et occidi, et post tres dies resurgere.	22. Dicens : Quia oportet Filium hominis multa pati, et reprobari a senioribus, et principibus sacerdotum et scribis, et occidi, et tertia die resurgere.
19. Et tibi dabo claves regni cœlorum : et quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cœlis, et quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cœlis.	32. Et palam verbum loquebatur : et apprehendens eum Petrus, cœpit increpare eum.	23. Dicebat autem ad omnes : Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam quotidie, et sequatur me.
20. Tunc præcepit discipulis suis, ut nemini dicerent quia ipse esset Jesus Christus.	33. Qui conversus et videns discipulos suos, comminatus est Petro, dicens : Vade retro me, Satana, quoniam non sapis quæ Dei sunt, sed quæ sunt hominum.	24. Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet illam : nam qui perdiderit animam suam propter me, salvam faciet illam.
21. Exinde cœpit Jesus ostendere discipulis suis, quia oporteret eum ire Jerosolymam, et multa pati a senioribus, et scribis, et principibus sacerdotum, et occidi, et tertia die resurgere.	34. Et convocata turba cum discipulis suis, dixit eis : Si quis vult me sequi, deneget semetipsum ; et tollat crucem suam, et sequatur me.	25. Quid enim proficit homo, si lucretur universum mundum, se autem ipsum perdat, et detrimentum sui faciat ?
22. Et assumens eum Petrus, cœpit increpare illum, dicens : Absit a te, Domine, non erit tibi hoc.	35. Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet eam : qui autem perdiderit animam suam propter me et Evangelium, salvam faciet eam.	26. Nam qui me erubuerit et meos sermones, hunc Filius hominis erubescet, cùm venerit in majestate sua, et Patris, et sanctorum angelorum.
23. Qui conversus, dixit Petro : Vade post	36. Quid enim proderit homini si lucretur mundum totum, et detrimentum animæ	27. Dico autem vobis verè : Sunt aliqui hic stantes, qui non gustabunt mortem, do-

S. Matthieu, XVI.

me, Satana : scandalum es mihi, quia non sapis ea quæ Dei sunt, sed ea quæ hominum.

24. Tunc Jesus dixit discipulis suis : Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat crucem suam, et sequatur me.

25. Qui enim voluerit animam suam salvam facere, perdet eam : qui autem perdiderit animam suam propter me, inveniet eam.

26. Quid enim prodest homini, si mundum universum lucretur, animæ verò suæ detrimentum patiatur? aut quam dabit homo commutationem pro anima sua?

27. Filius enim hominis venturus est in gloria Patris sui cum angelis suis, et tunc reddet unicuique secundùm opera ejus.

28. Amen dico vobis: Sunt quidam de hic stantibus, qui non gustabunt mortem, donec videant Filium hominis venientem in regno suo.

S. Marc, VIII.

suæ faciat?

37. Aut quid habit homo commutationis pro anima sua?

38. Qui enim me confusus fuerit, et verba mea in generatione ista adultera et peccatrice : et Filius hominis confundetur eum, cùm venerit in gloria Patris sui cum angelis sanctis.

39. Et dicebat illis : Amen dico vobis, quia sunt quidam de hic stantibus, qui non gustabunt mortem, donec videant regnum Dei veniens in virtute.

S. Luc, IX.

nec videant regnum Dei.

La suite au chapitre suivant.

CHAPITRE VIII.

Transfiguration du Sauveur. Elie est venu en la personne de Jean-Baptiste.
(Pag. 56, 57.)

Christi transfiguratio. Testimonium de Elia et Joanne.

S. Matthieu, XVII. 1-13.	*S. Marc*. IX. 1-12.	*S. Luc*, IX. 28-56.
1. Et post dies sex[1], assumit Jesus Petrum et Jacobum ; et Joannem fratrem ejus, et ducit illos in montem excelsum seorsum.	1. Et post dies sex[1], assumit Jesus Petrum, et Jacobum, et Joannem : et ducit illos in montem excelsum seorsum solos, et transfiguratus est coram ipsis.	28. Factum est autem post hæc verba fere dies octo[1], et assumpsit Petrum, et Jacobum, et Joannem, et ascendit in montem ut oraret.
2. Et transfiguratus est ante eos : et resplenduit facies ejus sicut sol : vestimenta autem ejus facta sunt alba sicut nix.	2. Et vestimenta ejus facta sunt splendentia et candida nimis velut nix, qualia fullo non potest super terram candida facere.	29. Et facta est, dum oraret, species vultus ejus altera : et vestitus ejus albus et refulgens.
3. Et ecce apparuerunt illis Moyses et Elias cum eo loquentes.	3. Et apparuit illis Elias cum Moyse, et erant loquentes cum Jesu.	30. Et ecce duo viri loquebantur cum illo : erant autem Moyses et Elias,
4. Respondens autem Petrus dixit ad Jesum : Domine, bonum est nos hic esse : si vis, faciamus hic tria tabernacula, tibi unum, Moysi unum, et Eliæ unum.	4. Et respondens Petrus, ait Jesu : Rabbi, bonum est nos hic esse : et faciamus tria tabernacula, tibi unum, et Moysi unum, et Eliæ unum.	31. Visi in majestate, et dicebant excessum ejus, quem completurus erat in Jerusalem.
5. Adhuc eo loquente, ecce nubes lucida obumbrabit eos : et ecce vox de nube, dicens : Hic est Filius meus dilectus, in quo mihi bene complacui : ipsum audite.	5. Non enim sciebat quid diceret : erant enim timore exterriti.	32. Petrus vere et qui cum illo erant, gravati erant somno. Et evigilantes viderunt majestatem ejus, et duos viros qui stabant cum illo.
	6. Et facta est nubes obumbrans eos, et venit vox de nube, dicens : Hic est Filius	33. Et factum est cùm discederent ab illo, ait Petrus ad Jesum : Præceptor, bo-

[1] Saint Matthieu et saint Marc ne parlent que de *six jours*, tandis que saint Luc en compte *huit ;* c'est qu'il y comprend les deux extrêmes que les deux autres évangélistes ne comptent pas.

S. Matthieu, XVII.

6. Et audientes discipuli ceciderunt in faciem suam, et timuerunt valde.

7. Et accessit Jesus, et tetigit eos, dixitque eis : Surgite, et nolite timere.

8. Levantes autem oculos suos, neminem viderunt, nisi solum Jesum.

9. Et descendentibus illis de monte, præcepit eis Jesus, dicens: Nemini dixeritis visionem, donec Filius hominis a mortuis resurgat.

10. Et interrogaverunt eum discipuli, dicentes : Quid ergo scribæ dicunt, quod Eliam oporteat primùm venire ?

11. At ille respondens, ait eis : Elias quidem venturus est, et restituet omnia.

12. Dico autem vobis quia Elias jam venit, et non cognoverunt eum, sed fecerunt in eo quæcumque voluerunt : sic et Filius hominis passurus est ab eis.

13. Tunc intellexerunt discipuli, quia de Joanne Baptista dixisset eis.

S. Marc, IX.

meus charissimus : audite illum.

7. Et statim circumspicientes, neminem amplius viderunt, nisi Jesum tantum secum.

8. Et descendentibus illis de monte, præcepit illis, ne cuiquam quæ vidissent narrarent, nisi cùm Filius hominis a mortuis resurrexerit.

9. Et verbum continuerunt apud se, conquirentes quid esset, cùm a mortuis resurrexerit.

10. Et interrogabant eum, dicentes : Quid ergo dicunt pharisæi et scribæ, quia Eliam oportet venire primum ?

11. Qui respondens, ait illis : Elias, cùm venerit primo, restituet omnia : et quomodo scriptum est in Filium hominit, ut multa patiatur et contemnatur.

12. Sed dico vobis quia et Elias venit (et fecerunt illi quæcumque, voluerunt), sicut scriptum est de eo.

La suite au chap. suiv.

S. Luc, IX.

num est nos hic esse : et faciamus tria tabernacula, unum tibi, et unum Moysi, et unum Eliæ : nesciens quid diceret.

34. Hæc autem illo loquente, facta est nubes, et obumbravit eos : et timuerunt, intrantibus illis in nubem.

35. Et vox facta est de nube, dicens : Hic est Filius meus dilectus : ipsum audite.

36. Et dum fieret vox, inventus est Jesus solus : et ipsi tacuerunt, et nemini dixerunt in illis diebus quidquam ex his quæ viderant.

La suite au chap. suiv.

CHAPITRE IX.

Guérison d'un enfant lunatique, muet et possédé du démon. Démon qu'on ne peut chasser que par la prière et par le jeûne. Passion prédite pour la seconde fois. (Pag. 57, 58.)

Lunaticus puer sanatus. Passio iterum prædicta.

S. Matthieu, XVII. 14–22.	*S. Marc*, IX. 13–32.	*S. Luc*, IX. 37–45.
14. Et cùm venisset ad turbam, accessit ad eum homo genibus provolutus ante eum,	13. Et veniens ad discipulos suos, vidit turbam magnam circa eos, et scribas conquirentes cum illis.	37. Factum est autem in sequenti die, descendentibus illis de monte, occurrit illis turba multa.
dicens : Domine, miserere filio meo, quia lunaticus est, et malè patitur : nam sæpe cadit in ignem, et crebrò in aquam.	14. Et confestim omnis populus videns Jesum stupefactus est, et expaverunt, et accurrentes salutabant eum.	38. Et ecce vir de turba exclamavit dicens : Magister, obsecro te, respice in filium meum, quia unicus est mihi.
15. Et obtuli discipulis tuis, et non potuerunt curare eum.	15. Et interrogavit eos : Quid inter vos conquiritis?	39. Et ecce spiritus apprehendit eum et subito clamat, et elidit, et dissipat eum cum spuma, et vix discedit dilanians eum.
16. Respondens autem Jesus, ait : O generatio incredula et perversa ! quousque ero vobiscum ? usquequo patiar vos ? Afferte huc illum ad me.	16. Et respondens unus de turba, dixit : Magister, attuli filium meum ad te habentem spiritum mutum :	40. Et rogavi discipulos tuos, ut ejicerent illum, et non potuerunt.
17. Et increpavit illum Jesus, et exiit ab eo dæmonium, et curatus est puer ex illa hora.	17. Qui ubicumque eum apprehenderit, allidit illum, et spumat, et stridet dentibus, et arescit, et dixi discipulis tuis, ut ejicerent illum, et non potuerunt.	41. Respondens autem Jesus dixit : O generatio infidelis et perversa ! usquequo ero apud vos, et patiar vos ? Adduc huc filium tuum.
18. Tunc accesserunt discipuli ad Jesum secretò, et dixerunt : Quare nos non potuimus ejicere illum ?	18. Qui respondens eis, dixit : O generatio incredula ! quandiu apud vos ero ? quandiu vos patiar ? afferte illum ad me.	42. Et cùm accederet, elisit illum dæmonium, et dissipavit.
19. Dixit illis Jesus : Propter incredulitatem vestram. Amen quippe dico vobis, si habueritis fidem sicut granum sinapis, dice-	19. Et attulerunt eum : et cùm vidisset eum, statim spiritus	43. Et increpavit Jesus spiritum immundum, et sanavit puerum, et reddidit illum patri ejus.

S. Matthieu, XVII.

tis monti huic, Transi hinc illuc, et transibit; et nihil impossibile erit vobis [1].

20. Hoc autem genus non ejicitur nisi per orationem et jejunium.

21. Conversantibus autem eis in Galilæa, dixit illis Jesus : Filius hominis tradendus est in manus hominum.

22. Et occident eum, et tertia die resurget. Et contristati sunt vehementer.

La suite au chapitre suivant.

S. Marc, IX.

conturbavit illum, et elisus in terram, volutabatur spumans.

20. Et interrogavit patrem ejus : Quantum temporis est ex quo ei hoc accidit? At ille ait : Ab infantia :

21. Et frequenter eum in ignem et in aquas misit, ut eum perderet : sed si quid potes, adjuva nos, misertus nostrî.

22. Jesus autem ait illi : Si potes credere, omnia possibilia sunt credenti.

23. Et continuò exclamans pater pueri, cum lacrymis aiebat : Credo, Domine, adjuva incredulitatem meam.

24. Et cùm videret Jesus concurrentem turbam, comminatus est spiritui immundo, dicens illi : Surde et mute spiritus, ego præcipio tibi, exi ab eo, et amplius ne introeas in eum.

25. Et exclamans, et multùm discerpens eum, exiit ab eo, et factus est sicut mortuus, ita ut multi dicerent : Quia mortuus est.

S. Luc, IX.

44. Stupebant autem omnes in magnitudine Dei : omnibusque mirantibus in omnibus quæ faciebat, dixit ad discipulos suos : Ponite vos in cordibus vestris sermones istos : Filius enim hominis, futurus est ut tradatur in manus hominum.

45. At illi ignorabant verbum istud, et erat velatum ante eos, ut non sentirent illud, et timebant eum interrogare de hoc verbo.

La suite au chap. XI.

[1] Arnauld rappelle ici le texte de saint Luc, XVII, 5 et 6, où on trouve en effet une parole semblable; mais elle peut avoir été dite deux fois; et il est peu vraisemblable que si elle n'eût été dite qu'à l'occasion du fait rapporté ici par saint Luc même, elle eût été transportée ailleurs par cet évangéliste.

4e partie. chap. IX et X.

S. Marc, IX.

26. Jesus autem tenens manum ejus, elevavit eum, et surrexit.
27. Et cùm introisset in domum, discipuli ejus secretò interrogabant eum : Quare nos non potuimus ejicere eum?
28. Et dixit illis : Hoc genus in nullo potest exire, nisi in oratione et jejunio.
29. Et inde profecti, prætergrediebantur Galilæam, nec volebat quemquam scire.
30. Docebat autem discipulos suos, et dicebat illis : Quoniam Filius hominis tradetur in manus hominum, et occident eum, et occisus, tertia die resurget.
31. At illi ignorabant verbum, et timebant interrogare eum.
32. Et venerunt Capharnaum....

La suite au chapitre XI.

CHAPITRE X.

Jésus paie les deux drachmes pour le temple. (Pag. 58.)

Jesus pro se et Petro solvit didrachma.

S. Matthieu, XVII. 23 *et suiv.*

23. Er cùm venissent Capharnaum, accesserunt qui didrachma accipiebant, ad Petrum, et dixerunt ei : Magister vester non solvit didrachma?
25. Ait : Etiam. Et cùm intrasset in domum, prævenit eum Jesus, dicens : Quid tibi videtur, Simon? Reges terræ, a quibus accipiunt tributum vel censum? a filiis suis, an ab alienis?
25. Et ille dixit : Ab alienis. Dixit illi Jesus : Ergo liberi sunt filii :
26. Ut autem non scandalizemus eos, vade ad mare, et mitte hamum : et eum piscem, qui primus ascenderit tolle : et aperto ore ejus, invenies staterem : illum sumens, da eis pro me et te.

CHAPITRE XI.

Dispute entre les apôtres sur la primauté dans le royaume de Dieu. Homme qui chasse les démons au nom de Jésus, quoiqu'il ne fût pas de ses disciples. Danger du scandale. — Parabole de la brebis égarée. Règles pour la correction fraternelle. (Pag. 58, 59.)

Sermo Christi de humilitate, de scandalo et de correctione fraterna.

S. Matthieu, XVIII. 1–20.	*S. Marc*, IX. 32 *et suiv.*	*S. Luc*, IX. 46–50.
1. In illa hora accesserunt discipuli ad Jesum, dicentes : Quis, putas, major est in regno cœlorum?	32.... Qui (discipuli) cùm domi essent, interrogabat eos (Jesus) : Quid in via tractabatis?	46. Intravit autem cogitatio in eos, quis eorum major esset.
2. Et advocans Jesus parvulum, statuit eum in medio eorum,	33. At illi tacebant, siquidem in via inter se disputaverant, quis eorum major esset.	47. At Jesus videns cogitationes cordis illorum, apprehendit puerum, et statuit illum secus se.
3. Et dixit : Amen dico vobis, nisi conversi fueritis, et efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum.	34. Et residens, vocavit duodecim, et ait illis : Si quis vult primus esse, erit omnium novissimus, et omnium minister.	48. Et ait illis : Quicumque susceperit puerum istum in nomine meo, me recipit, et quicumque me receperit, recipit eum qui me misit : nam qui minor est inter vos omnes, hic major est.
4. Quicumque ergo humiliaverit se sicut parvulus iste, hic est major in regno cœlorum.	35. Et accipiens puerum, statuit eum in medio eorum : quem cùm complexus esset, ait illis :	49. Respondens autem Joannes, dixit : Præceptor, vidimus quemdam in nomine tuo ejicientem dæmonia, et prohibuimus eum, quia non sequitur nobiscum.
5. Et qui susceperit unum parvulum talem in nomine meo, me suscipit.	36. Quisquis unum ex hujusmodi pueris receperit in nomine meo, me recepit, et quicumque me susceperit, non me suscipit, sed eum qui misit me.	50. Et ait ad illum Jesus : Nolite prohibere, qui enim non est adversum vos, pro vobis est.
6. Qui autem scandalizaverit unum de pusillis istis qui in me credunt, expedit ei ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, et demergatur in profundum maris.	37. Respondit illi Joannes, dicens : Magister, vidimus quemdam in nomine tuo ejicientem dæmonia, qui non sequitur nos,	*La suite au ch.* XIII.
7. Væ mundo a scandalis : necesse est enim ut veniant scandala :		

4e partie. chap. xi.

S. Matthieu, XVIII.

verumtamen væ homini illi, per quem scandalum venit [1].

8. Si autem manus tua, vel pes tuus, scandalizat te, abscinde eum, et projice abs te : bonum tibi est ad vitam ingredi debilem vel claudum, quam duas manus vel duos pedes habentem mitti in ignem æternum.

9. Et si oculus tuus scandalizat te, erue eum, et projice abs te : bonum tibi est cum uno oculo in vitam intrare, quam duos oculos habentem mitti in gehennam ignis.

10. Videte ne contemnatis unum ex his pusillis : dico enim vobis, quia angeli eorum in cœlis semper vident faciem Patris mei, qui in cœlis est.

11. Venit enim Filius hominis salvare quod perierat.

12. Quid vobis videtur? Si fuerint alicui centum oves, et erraverit una ex eis : nonne relinquit nonaginta novem in montibus, et vadit quærere eam quæ erravit?

13. Et si contigerit ut inveniat eam, amen dico vobis, quia gaudet super eam, magis quam super nonaginta novem quæ non erraverunt.

14. Sic non est voluntas ante Patrem vestrum qui in cœlis est, ut pereat unus de pusillis istis.

15. Si autem peccaverit in te frater tuus [2], vade et corripe eum

S. Marc, IX.

et prohibuimus eum.

38. Jesus autem ait : Nolite prohibere eum, nemo est enim qui faciat virtutem in nomine meo, et possit citò malè loqui de me.

39. Qui enim non est adversùm vos, pro vobis est.

40. Quisquis enim potum dederit vobis calicem aquæ in nomine meo, quia Christi estis : amen dico vobis, non perdet mercedem suam.

41. Et quisquis scandalizaverit unum ex his pusillis credentibus in me, bonum est ei magis, si circumdaretur mola asinaria collo ejus, et in mare mitteretur.

42. Et si scandalizaverit te manus tua, abscinde illam : bonum est tibi debilem introire in vitam, quam duas manus habentem ire in gehennam, in ignem inextinguibilem,

43. Ubi vermis eorum non moritur, et ignis non exstinguitur.

44. Et si pes tuus te scandalizat, amputa illum : bonum est tibi claudum introire in vitam æternam, quam duos pedes habentem mitti in gehennam ignis inexstinguibilis,

45. Ubi vermis eorum non moritur, et ignis non exstinguitur.

46. Quod si oculus tuus scandalizat te, ejice eum : bonum est tibi luscum introire in regnum Dei, quam duos oculos habentem

[1] Arnauld rappelle ici le texte de saint Luc, XVII, 1 et 2, où en effet on trouve une parole semblable à celle-ci ; mais la même parole peut avoir été dite deux fois, puisqu'il est certain que Jésus-Christ a dit deux fois celle qui va suivre ; car on l'a déjà vue dans le sermon sur la montagne, Matthieu, V, 30, en sorte que le même évangéliste la rapporte lui-même deux fois.

[2] Arnauld rappelle ici le texte de saint Luc, XVII, 3 et 4, uniquement parce

S. Matthieu, XVIII.

inter et te ipsum solum : si te audierit, lucratus eris fratrem tuum.

16. Si autem te non audierit, adhibe tecum adhuc unum vel duos, ut in ore duorum vel trium testium stet omne verbum.

17. Quod si non audierit eos, dic Ecclesiæ : si autem Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus.

18. Amen dico vobis, quæcumque alligaveritis super terram, erunt ligata et in cœlo, et quæcumque solveritis super terram, erunt soluta et in cœlo.

19. Iterùm dico vobis, quia si duo ex vobis consenserint super terram, de omni re quacumque petierint, fiet illis a Patre meo, qui in cœlis est.

20. Ubi enim sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum.

S. Marc, IX.

mitti in gehennam ignis,

47. Ubi vermis eorum non moritur, et ignis non exstinguitur.

48. Omnis enim igne salietur, et omnis victima sale salietur.

49. Bonum est sal : quod si sal insulsum fuerit, in quo illud condietis? Habete in vobis sal, et pacem habete inter vos.

La suite à la fin du chapitre suivant.

qu'on y trouve : *Si peccaverit in te frater tuus ;* il ne sera pas difficile de convenir que ces quatre paroles peuvent avoir été répétées deux fois, surtout si l'on considère que la suite du discours est toute différente dans les deux évangélistes.

CHAPITRE XII.

Pardon des injures. (Pag. 60.)

Sermo Christi de ignoscendo.

S. Matthieu, XVIII. 21 *et suiv.*

21. Tunc accedens Petrus ad eum, dixit : Domine, quoties peccabit in me frater meus, et dimittam ei? usque septies?

22. Dicit illi Jesus : Non dico tibi, Usque septies, sed, Usque septuagies septies.

23. Ideo assimilatum est regnum cœlorum homini regi, qui voluit rationem ponere cum servis suis.

24. Et cùm cœpisset rationem ponere, oblatus est ei unus qui debebat ei decem millia talenta.

4e partie. chap. XII.

S. Matthieu, XVIII.

25. Cùm autem non haberet unde redderet, jussit eum dominus ejus venumdari, et uxorem ejus, et filios, et omnia quæ habebat, et reddi.

26. Procidens autem servus ille, orabat eum, dicens : Patientiam habe in me, et omnia reddam tibi.

27. Misertus autem dominus servi illius, dimisit eum, et debitum dimisit ei.

28. Egressus autem servus ille, invenit unum de conservis suis, qui debebat ei centum denarios : et tenens, suffocabat eum, dicens : Redde quod debes.

29. Et procidens conservus ejus, rogabat eum dicens : Patientiam habe in me, et omnia reddam tibi.

30. Ille autem noluit, sed abiit, et misit eum in carcerem, donec redderet debitum.

31. Videntes autem conservi ejus quæ fiebant, contristati sunt valde, et narraverunt domino suo omnia quæ facta fuerant.

32. Tunc vocavit illum dominus suus, et ait illi : Serve nequam, omne debitum dimisi tibi, quoniam rogasti me :

33. Nonne ergo oportuit et te misereri conservi tui, sicut et ego tuî misertus sum?

34. Et iratus dominus ejus tradidit eum tortoribus, quoadusque redderet universum debitum.

35. Sic et Pater meus cœlestis faciet vobis si non remiseritis unusquisque fratri suo de cordibus vestris.

S. Matthieu, XIX. 1 *et* 2.

1. Et factum est cùm consummasset Jesus sermones istos, migravit a Galilæa, et venit in fines Judææ trans Jordanem.

2. Et secutæ sunt eum turbæ multæ, et curavit eos ibi.

La suite au chapitre XXV.

S. Marc, X. 1.

1. Et inde exsurgens, venit in fines Judææ ultra Jordanem : et conveniunt iterùm turbæ ad eum : et sicut consueverat, iterùm docebat illos.

La suite au chapitre XXV.

CHAPITRE XIII.

Voyage de Jésus à Jérusalem pour la Pentecôte. Disposition pour suivre Jésus comme il faut. (Pag. 60.)

Jesus a Samaritanis repulsus. Quomodo oporteat sequi Christum.

S. Luc, IX. 51 *et suiv.*

51. Factum est autem dum complerentur dies assumptionis ejus [1], et ipse faciem suam firmavit ut iret in Jerusalem.

52. Et misit nuntios ante conspectum suum, et euntes intraverunt in civitatem Samaritanorum ut pararent illi.

53. Et non receperunt eum, quia facies ejus erat euntis in Jerusalem.

54. Cùm vidissent autem discipuli ejus Jacobus et Joannes, dixerunt : Domine, vis dicimus ut ignis descendat de cœlo, et consumat illos?

55. Et conversus, increpavit illos, dicens : Nescitis cujus spiritûs estis.

56. Filius hominis non venit animas perdere, sed salvare. Et abierunt in aliud castellum.

57. Factum est autem ambulantibus illis in via, dixit quidam ad illum : Sequar te quocumque ieris.

58. Dixit illi Jesus : Vulpes foveas habent, et volucres cœli nidos : Filius autem hominis non habet ubi caput reclinet.

59. Ait autem ad alterum : Sequere me : ille autem dixit : Domine, permitte mihi primum ire, et sepelire patrem meum.

60. Dixitque ei Jesus : Sine ut mortui sepeliant mortuos suos : tu autem vade, et annuntia regnum Dei.

61. Et ait alter : Sequar te, Domine, sed permitte mihi primum renuntiare his quæ domi sunt.

62. Ait ad illum Jesus : Nemo mittens manum suam ad aratrum, et respiciens retro, aptus est regno Dei [2].

[1] Arnauld croyant pouvoir conclure de ces paroles que ce fait n'arriva qu'à la fin de la dernière année du ministère public de Jésus-Christ, le renvoie dans sa Concordance au milieu du chapitre XVIII de saint Luc. Nous le laissons ici où saint Luc l'a mis ; et nous pensons avec Thoynard qu'il suffit de pouvoir dire que cela arriva dans cette dernière année, c'est-à-dire, lorsque Jésus alla pour la dernière fois célébrer la Pentecôte à Jérusalem. On verra plus loin dans le texte même de saint Luc un autre voyage de Jésus à Jérusalem, XVII, 11 : celui-là regarde la fête de la Dédicace; ainsi celui-ci peut se rapporter à la fête de la Pentecôte.

[2] Arnauld pense que ces faits sont les mêmes que ceux que saint Matthieu a rapportés au chapitre VIII, versets 18-22. Mais saint Matthieu ne parle que de deux, et les lie à son récit de manière qu'ils pourroient être différens de ceux-ci qui sont également liés au récit de saint Luc. Peut-être aussi que saint Luc à l'occasion de l'un de ces faits rappelle les deux autres.

CHAPITRE XIV.

Mission des soixante-douze disciples. Retour des soixante-douze disciples après leur prédication. (Pag. 61.)

Septuaginta et duorum discipulorum missio et reditus : monita eis data.

S. Luc, X. 1-24.

1. Post hæc autem designavit Dominus et alios septuaginta duos, et misit illos binos ante faciem suam in omnem civitatem et locum, quo erat ipse venturus [1].

2. Et dicebat illis : Messis quidem multa, operarii autem pauci. Rogate ergo dominum messis, ut mittat operarios in messem suam.

3. Ite : ecce ego mitto vos sicut agnos inter lupos.

4. Nolite portare sacculum, neque peram, neque calceamenta : et neminem per viam salutaveritis.

5. In quamcumque domum intraveritis, primùm dicite : Pax huic domui.

6. Et si ibi fuerit filius pacis, requiescet super illum pax vestra : sin autem, ad vos revertetur.

7. In eadem autem domo manete, edentes et bibentes quæ apud illos sunt : dignus est enim operarius mercede sua : nolite transire de domo in domum.

8. Et in quamcumque civitatem intraveritis, et susceperint vos, manducate quæ apponuntur vobis.

9. Et curate infirmos, qui in illa sunt, et dicite illis : Appropinquavit in vos regnum Dei.

10. In quamcumque autem civitatem intraveritis, et non susceperint vos, exeuntes in plateas ejus, dicite :

11. Etiam pulverem, qui adhæsit nobis de civitate vestra, extergimus in vos : tamen hoc scitote, quia appropinquavit regnum Dei.

12. Dico vobis, quia Sodomis in die illa remissiùs erit quam illi civitati.

13. Væ tibi, Corozain : væ tibi, Bethsaida : quia si in Tyro et Sidone factæ fuissent virtutes, quæ factæ sunt in vobis, olim in cilicio et cinere sedentes pœniterent.

14. Verumtamen Tyro et Sidoni remissiùs erit in judicio, quam vobis.

[1] Arnauld avoue qu'il ne voit pas précisément à quel temps ce fait peut se rapporter ; et que c'est par conjecture qu'il le place après le verset 21 du chapitre x de saint Jean. Nous suivons le texte en laissant ce fait où le saint évangéliste l'a mis.

S. Luc, X.

15. Et tu Capharnaum, usque ad cœlum exaltata, usque ad infernum demergeris.

16. Qui vos audit, me audit, et qui vos spernit, me spernit : qui autem me spernit, spernit eum qui misit me.

17. Reversi sunt autem septuaginta duo cum gaudio dicentes : Domine, etiam dæmonia subjiciuntur nobis in nomine tuo.

18. Et ait illis : Videbam Satanam sicut fulgur de cœlo cadentem.

19. Ecce dedi vobis potestatem calcandi supra serpentes, et scorpiones, et super omnem virtutem inimici, et nihil vobis nocebit.

20. Verumtamen in hoc nolite gaudere quia spiritus vobis subjiciuntur : gaudete autem, quòd nomina vestra scripta sunt in cœlis.

21. In ipsa hora exsultavit Spiritu sancto, et dixit : Confiteor tibi, Pater, Domine cœli et terræ, quòd abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis. Etiam, Pater, quoniam sic placuit ante te.

22. Omnia mihi tradita sunt a Patre meo : et nemo scit quis sit Filius, nisi Pater, et quis sit Pater, nisi Filius, et cui voluerit Filius revelare [1].

23. Et conversus ad discipulos suos, dixit : Beati oculi qui vident quæ vos videtis.

24. Dico enim vobis, quòd multi prophetæ et reges voluerunt videre quæ vos videtis, et non viderunt, et audire quæ auditis, et non audierunt.

[1] Arnauld rappelle ici le texte de saint Matthieu, XI, 25 et suivans, où en effet on trouve un discours tout semblable. Mais l'expression *In ipsa hora* de saint Luc, et celle de saint Matthieu *in illo tempore*, semblent ne pas permettre qu'on déplace ni l'une ni l'autre; d'où il suit que vraisemblablement cela fut dit deux fois et en deux occasions différentes. On va voir que l'oraison dominicale rapportée par saint Luc, XI, 2 et suivans, a été proposée par Jésus-Christ deux fois, puisque saint Matthieu l'a déjà rapportée dans le sermon sur la montagne; et Arnauld même en convient. Il convient aussi que l'expression du verset 2, *Messis quidem multa*, etc., a été répétée deux fois, parce qu'en effet on la trouve dans saint Matthieu, IX, 37 et 38.

CHAPITRE XV.

Parabole de l'homme blessé en allant à Jéricho, et secouru par un Samaritain. Jésus reçu à Béthanie dans la maison de Marthe et de Marie. (Pag. 61, 62.)

Sermo Christi de amore Dei et proximi. Christus apud Martham.

S. Luc, X. 25 *et suiv.*

25. Et ecce quidam legisperitus surrexit, tentans illum, et dicens : Magister, quid faciendo vitam æternam possidebo?

26. At ille dixit ad eum : In lege quid scriptum est? quomodo legis?

27. Ille respondens, dixit : Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex totis viribus tuis, et ex omni mente tua, et proximum tuum sicut teipsum.

28. Dixitque illi : Recte respondisti : hoc fac, et vives.

29. Ille autem volens justificare seipsum, dixit ad Jesum : Et quis est meus proximus?

30. Suscipiens autem Jesus, dixit : Homo quidam descendebat ab Jerusalem in Jericho, et incidit in latrones, qui etiam despoliaverunt eum : et plagis impositis, abierunt, semivivo relicto.

31. Accidit autem ut sacerdos quidam descenderet eadem via : et viso illo, præterivit.

32. Similiter et levita, cùm esset secus locum, et videret eum, pertransiit.

33. Samaritanus autem quidam iter faciens, venit secus eum, et videns eum, misericordiâ motus est.

34. Et appropians alligavit vulnera ejus, infundens oleum et vinum : et imponens illum in jumentum suum, duxit in stabulum, et curam ejus egit.

35. Et altera die protulit duos denarios, et dedit stabulario, et ait : Curam illius habe : et quodcumque supererogaveris, ego cùm rediero, reddam tibi.

36. Quis horum trium videtur tibi proximus fuisse illi qui incidit in latrones?

37. At ille dixit : Qui fecit misericordiam in illum. Et ait illi Jesus : Vade, et tu fac similiter.

38. Factum est autem dum irent, et ipse intravit in quoddam castellum, et mulier quædam Martha nomine, excepit illum in domum suam.

39. Et huic erat soror nomine Maria, quæ etiam sedens secus pedes Domini, audiebat verbum illius.

40. Martha autem satagebat circa frequens ministerium : quæ stetit, et ait : Domine, non est tibi curæ, quòd soror mea reliquit me solam ministrare? Dic ergo illi, ut me adjuvet.

4e partie. ch. xv et xvi.

S. Luc, X.

41. Et respondens dixit illi Dominus : Martha, Martha, sollicita es, et turbaris erga plurima.

42. Porro unum est necessarium : Maria optimam partem elegit, quæ non auferetur ab ea.

CHAPITRE XVI.

Formule de prière donnée par Jésus à ses apôtres. (Pag. 62.)

Sermo Christi de oratione.

S. Luc, XI. 1–13.

1. Et factum est, cùm esset in quodam loco orans, ut cessavit, dixit unus ex discipulis ejus ad eum : Domine, doce nos orare, sicut docuit et Joannes discipulos suos.

2. Et ait illis : Cùm oratis, dicite : Pater, sanctificetur nomen tuum : adveniat regnum tuum.

3. Panem nostrum quotidianum da nobis hodie,

4. Et dimitte nobis peccata nostra, siquidem et ipsi dimittimus omni debenti nobis : et ne nos inducas in tentationem.

5. Et ait ad illos : Quis vestrûm habebit amicum, et ibit ad illum media nocte, et dicet illi : Amice, commoda mihi tres panes :

6. Quoniam amicus meus venit de via ad me, et non habeo quod ponam ante illum :

7. Et ille deintus respondens, dicat : Noli mihi molestus esse : jam ostium clausum est, et pueri mei mecum sunt in cubili : non possum surgere, et dare tibi.

8. Et si ille perseveraverit pulsans : dico vobis, et si non dabit illi surgens eò quòd amicus ejus sit : propter improbitatem tamen ejus surget, et dabit illi quotquot habet necessarios.

9. Et ego dico vobis : Petite, et dabitur vobis : quærite, et invenietis : pulsate, et aperietur vobis.

10. Omnis enim qui petit, accipit, et qui quærit, invenit, et pulsanti aperietur.

11. Quis autem ex vobis patrem petit panem, numquid lapidem dabit illi? aut piscem, numquid pro pisce serpentem dabit illi?

12. Aut si petierit ovum, numquid porriget illi scorpionem?

13. Si ergo vos, cùm sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris : quantò magis Pater vester de cœlo dabit spiritum bonum petentibus se?

CHAPITRE XVII.

Possédé muet délivré et guéri. Tout royaume divisé ne peut subsister. Reproches de Jésus contre les pharisiens. (Pag. 63.)

Dæmoniacus mutus sanatus. Judæorum blasphemiæ : Christi sermo de eorum incredulitate.

S. Luc, XI. 14-36.

14. Et erat ejiciens dæmonium, et illud erat mutum [1] : et cùm ejecisset dæmonium, locutus est mutus, et admiratæ sunt turbæ.

15. Quidam autem ex eis dixerunt : In Beelzebub principe dæmoniorum ejicit dæmonia.

16. Et alii tentantes signum de cœlo querebant ab eo.

17. Ipse autem ut vidit cogitationes eorum, dixit eis : Omne regnum in seipsum divisum desolabitur, et domus supra domum cadet.

18. Si autem et Satanas in seipsum divisus est, quomodo stabit regnum ejus? quia dicitis in Beelzebub me ejicere dæmonia.

19. Si autem ego in Beelzebub ejicio dæmonia : filii vestri in quo ejiciunt. Ideo ipsi judices vestri erunt.

20. Porro si in digito Dei ejicio dæmonia, profecto pervenit in vos regnum Dei.

21. Cùm fortis armatus custodit atrium suum, in pace sunt ea quæ possidet.

22. Si autem fortior eo superveniens, vicerit eum, universa arma ejus auferet, in quibus confidebat, et spolia ejus distribuet.

23. Qui non est mecum, contra me est, et qui non colligit mecum, dispergit.

24. Cùm immundus spiritus exierit de homine, ambulat per loca inaquosa quærens requiem, et non inveniens, dicit : Revertar in domum meam, unde exivi.

25. Et cùm venerit, invenit eam scopis mundatam, et ornatam.

26. Tunc vadit, et assumit septem alios spiritus secum, nequiores se, et ingressi habitant ibi : et fiunt novissima hominis illius pejora prioribus.

27. Factum est autem, cùm hæc diceret, extollens vocem quæ-

[1] On a vu qu'Arnauld confond ce démoniaque muet dont parle saint Luc avec le démoniaque aveugle et muet dont saint Matthieu a parlé, XII, 22, et qu'il pense que les blasphèmes marqués à cette occasion par saint Matthieu et par saint Marc, sont les mêmes que ceux qui sont rapportés ici par saint Luc; mais l'enchaînement des textes de saint Marc et de saint Luc paroît montrer que ces blasphèmes furent prononcés en deux occasions différentes, et que le démoniaque dont parle saint Luc est différent de celui dont parle saint Matthieu.

S. Luc, XI.

4e partie, chap. XVII et XV

dam mulier de turba, dixit illi : Beatus venter qui te portavit, et ubera quæ suxisti.

28. At ille dixit : Quinimmo, beati qui audiunt verbum Dei, et custodiunt illud.

29. Turbis autem concurrentibus cœpit dicere : Generatio hæc, generatio nequam est : signum quærit, et signum non dabitur ei, nisi signum Jonæ prophetæ.

30. Nam sicut fuit Jonas signum Ninivitis, ita erit et Filius hominis generationi isti.

31. Regina Austri surget in judicio cum viris generationis hujus, et condemnabit illos, quia venit a finibus terræ audire sapientiam Salomonis : et ecce plus quam Salomon hîc.

32. Viri Ninivitæ surgent in judicio cum generatione hac, et condemnabunt illam : quia pœnitentiam egerunt ad prædicationem Jonæ, et ecce plus quam Jonas hic.

33. Nemo lucernam accendit, et in abscondito ponit, neque sub modio, sed supra candelabrum, ut qui ingrediuntur lumen videant.

34. Lucerna corporis tui est oculus tuus : si oculus tuus fuerit simplex, totum corpus tuum lucidum erit : si autem nequam fuerit, etiam corpus tuum tenebrosum erit.

35. Vide ergo ne lumen quod in te est, tenebræ sint.

36. Si ergo corpus tuum totum lucidum fuerit, non habens aliquam partem tenebrarum, erit lucidum totum, et sicut lucerna fulgoris illuminabit te.

CHAPITRE XVIII.

Jésus mange chez un pharisien qui se scandalise de ce qu'il ne lave point ses mains en se mettant à table. Reproche contre les pharisiens. (Pag. 63, 64.)

Sermo Christi adversus pharisæos et legisperitos.

S. Luc, XI. 37 *et suiv.*

37. Et cùm loqueretur, rogavit illum quidam pharisæus ut prandéret apud se : et ingressus recubuit.

38. Pharisæus autem cœpit intra se reputans dicere, quare non baptizatus esset ante prandium.

39. Et ait Dominus ad illum : Nunc vos, pharisæi, quod deforis est calicis et catini mundatis : quod autem intus est vestrûm, plenum est rapina et iniquitate.

40. Stulti, nonne qui fecit quod deforis est, etiam id quod deintus est, fecit.

41. Verumtamen quod super est, date eleemosynam, et ecce omnia munda sunt vobis.

42. Sed væ vobis pharisæis, quia decimatis mentham, et rutam, et omne olus, et præteritis judicium et charitatem Dei : hæc autem oportuit facere, et illa non omittere.

43. Væ vobis pharisæis, quia diligitis primas cathedras in synagogis, et salutationes in foro.

44. Væ vobis, quia estis ut monumenta quæ non apparent, et homines ambulantes supra, nesciunt.

45. Respondens autem quidam ex legisperitis, ait illi : Magister, hæc dicens, etiam contumeliam nobis facis.

46. At ille ait : Et vobis legisperitis væ, quia oneratis homines oneribus quæ portare non possunt, et ipsi uno digito vestro non tangitis sarcinas.

47. Væ vobis qui ædificatis monumenta prophetarum : patres autem vestri occiderunt illos.

48. Profecto testificamini quòd consentitis operibus patrum vestrorum : quoniam ipsi quidem eos occiderunt, vos autem ædificatis eorum sepulcra.

49. Propterea et Sapientia Dei dixit : Mittam ad illos prophetas et apostolos, et ex illis occident, et persequentur :

50. Ut inquiratur sanguis omnium prophetarum, qui effusus est a constitutione mundi a generatione ista,

51. A sanguine Abel usque ad sanguinem Zachariæ, qui periit inter altare et ædem : ita dico vobis, requiretur ab hæc generatione.

52. Væ vobis legisperitis, quia tulistis clavem scientiæ : ipsi non introistis, et eos qui introibant, prohibuistis[1].

53. Cùm autem hæc ad illos diceret, cœperunt pharisæi et legisperiti graviter intistere, et os ejus opprimere de multis :

54. Insidientes ei, et quærentes aliquid capere de ore ejus, ut accusarent eum.

[1] Comme tous ces reproches ressemblent beaucoup à ceux que saint Matthieu rapporte au chapitre xxiii, 13 et suivans, Arnauld rappelle ici ce texte. Mais en continuant de suivre l'ordre qui résulte du parallèle des quatre évangélistes, nous supposons que les mêmes reproches ont été faits en deux occasions différentes.

CHAPITRE XIX.

Levain des pharisiens, qui est l'hypocrisie. — Jésus est prié de faire un partage entre deux frères. — Parabole du dispensateur fidèle, du mauvais serviteur, du serviteur désobéissant. — S'accorder avec sa partie avant le jugement. (Pag. 64, 65.)

Sermo Christi adversus hypocrisim, et avaritiam, et de vigilantia.

S. Luc, XII. 1 *et suiv.*

1. Multis autem turbis circumstantibus ita ut se invicem conculcarent, cœpit dicere ad discipulos suos : Attendite a fermento pharisæorum, quod est hypocrisis.

2. Nihil autem opertum est, quod non reveletur : neque abconditum, quod non sciatur.

3. Quoniam quæ in tenebris dixistis, in lumine dicentur, et quod in aurem locuti estis in cubiculis, prædicabitur in tectis.

4. Dico autem vobis amicis meis : Ne terreamini ab his qui occidunt corpus, et post hæc non habent amplius quid faciant.

5. Ostendam autem vobis quem timeatis : timete eum qui, postquam occiderit, habet potestatem mittere in gehennam : ita dico vobis, hunc timete.

6. Nonne quinque passeres veneunt dipondio, et unus ex illis non est in oblivione coram Deo?

7. Sed et capilli capitis vestri omnes numerati sunt : nolite ergo timere : multis passeribus pluris estis vos.

8. Dico autem vobis : Omnis quicumque confessus fuerit me coram hominibus, et Filius hominis confitebitur illum coram angelis Dei :

9. Qui autem negaverit me coram hominibus, negabitur coram angelis Dei.

10. Et omnis qui dicit verbum in Filium hominis, remittetur illi : ei autem qui in Spiritum Sanctum blasphemaverit, non remittetur.

11. Cùm autem inducent vos in synagogas, et ad magistratus et potestates, nolite solliciti esse qualiter aut quid respondeatis, aut quid dicatis.

12. Spiritus enim Sanctus docebit vos in ipsa hora quid oporteat vos dicere.

13. Ait autem ei quidam de turba : Magister, dic fratri meo, ut dividat mecum hæreditatem.

14. At ille dixit illi : Homo, quis me constituit judicem aut divisorem super vos?

15. Dixitque ad illos : Videte, et cavete ab omni avaritia : quia non in abundantia cujusquam vita ejus est, ex his quæ possidet.

16. Dixit autem similitudinem ad illos, dicens : Hominis cujusdam divitis uberes fructus ager attulit.

17. Et cogitabat intra se, dicens : Quid faciam, quia non habeo quo congregem fructus meos ?

18. Et dixit : Hoc faciam : Destruam horrea mea, et majora faciam, et illuc congregabo omnia quæ nata sunt mihi, et bona mea.

19. Et dicam animæ meæ : Anima, habes multa bona posita in annos plurimos : requiesce, comede, bibe, epulare.

20. Dixit autem illi Deus : Stulte, hac nocte animam tuam repetunt a te : quæ autem parasti, cujus erunt ?

21. Sic est qui sibi thesaurizat, et non est in Deum dives.

22. Dixitque ad discipulos suos : Ideo dico vobis : Nolite solliciti esse animæ vestræ quid manducetis : neque corpori, quid induamini.

23. Anima plus est quam esca, et corpus plus quam vestimentum.

24. Considerate corvos, quia non seminant, neque metunt : quibus non est cellarium, neque horreum, et Deus pascit illos : quantò magis vos pluris estis illis ?

25. Quis autem vestrûm cogitando potest adjicere ad staturam suam cubitum unum ?

26. Si ergo neque quod minimum est, potestis, quid de ceteris solliciti estis ?

27. Considerate lilia, quomodo crescunt : non laborant, neque nent : dico autem vobis, nec Salomon in omni gloriam sua vestiebatur sicut unum ex istis.

28. Si autem fenum quod hodie est in agro, et cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit : quanto magis vos, pusillæ fidei ?

29. Et vos nolite quærere quid manducetis aut quid bibatis et nolite in sublime tolli.

30. Hæc enim omnia gentes mundi quærunt : Pater autem vester scit quoniam his indigetis.

31. Verumtamen quærite primùm regnum Dei, et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis.

32. Nolite timere, pusillus grex, quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum.

33. Vendite quæ possidetis, et date eleemosynam : facite vobis sacculos qui non veterascunt, thesaurum non deficientem in cœlis : quo fur non appropiat, neque tinea corrumpit.

34. Ubi enim thesaurus vester est, ibi et cor vestrum erit.

35. Sint lumbi vestri præcincti, et lucernæ ardentes in manibus vestris.

36. Et vos similes hominibus exspectantibus dominum suum quando revertatur a nuptiis, ut cùm venerit, et pulsaverit, confestim aperiant ei.

S. Luc, XII.

37. Beati servi illi, quos cùm venerit dominus, invenerit vigilantes : amen dico vobis, quòd præcinget se, et faciet illos discumbere, et transiens ministrabit illis.

38. Et si venerit in secunda vigilia, et si in tertia vigilia venerit, et ita invenerit, beati sunt servi illi.

39. Hoc autem scitote, quoniam si sciret pater-familias, qua hora fur veniret, vigilaret utique, et non sineret perfodi domum suam.

40. Et vos estote parati, quia qua hora non putatis, Filius hominis veniet.

41. Ait autem ei Petrus : Domine, ad nos dicis hanc parabolam, an et ad omnes?

42. Dixit autem Dominus : Quis, putas, est fidelis dispensator, et prudens, quem constituit dominus supra familiam suam, ut det illis in tempore tritici mensuram?

43. Beatus ille servus, quem cùm venerit dominus, invenerit ita facientem.

44. Verè dico vobis, quoniam supra omnia quæ possidet, constituet illum.

45. Quòd si dixerit servus ille in corde suo : Moram facit dominus meus venire : et cœperit percutere servos et ancillas, et edere, et bibere, et inebriari :

46. Veniet dominus servi illius, in die qua non sperat, et hora qua nescit, et dividet eum, partemque ejus cum infidelibus ponet [1].

47. Ille autem servus, qui cognovit voluntatem domini sui, et non præparavit, et non fecit secundùm voluntatem ejus, vapulabit multis.

48. Qui autem non cognovit, et fecit digna plagis, vapulabit paucis. Omni autem cui multum datum est, multum quæretur ab eo : et qui commendaverunt multum, plus petent ab eo.

49. Ignem veni mittere in terram, et quid volo, nisi ut accendatur?

50. Baptismo autem habeo baptizari : et quomodo coarctor usque dum perficiatur?

51. Putatis quia pacem veni dare in terram? non, dico vobis, sed separationem.

52. Erunt enim ex hoc quinque in domo una divisi : tres in duos et duo in tres dividentur :

53. Pater in filium, et filius in patrem suum, mater in filiam, et filia in matrem, socrus in nurum suam, et nurus in socrum suam.

[1] Comme cette instruction sur la vigilance ressemble beaucoup à celle qui se trouve dans saint Matthieu, XXIV, 42-51, Arnauld rappelle ici ce texte; mais le parallèle des quatre évangélistes suppose que cette instruction a été répétée en deux occasions différentes.

4e partie.
ch. XIX et XX.

S. Luc, XII.

54. Dicebat autem et ad turbas : Cùm videritis nubem orientem ab occasu, statim dicitis : Nimbus venit : et ita fit.
55. Et cùm austrum flantem, dicitis : Quia æstus erit : et fit.
56. Hypocritæ, faciem cœli et terræ nostis probare : hoc autem tempus quomodo non probatis?
57. Quid autem et a vobis ipsis non judicatis quod justum est?
58. Cùm autem vadis cum adversario tuo ad principem, in via da operam liberari ab illo, ne forte trahat te ad judicem, et judex tradat te exactori, et exator mittat te in carcerem.
59. Dico tibi, non exies inde, donec etiam novissimum minutum reddas.

CHAPITRE XX.

Sang des Galiléens mêlé à leurs sacrifices par Pilate. — Guérison d'une femme courbée depuis dix-huit ans. (Pag. 66.)

Sermo Christi de pœnitentia. Inclinata mulier sabbato sanata.

S. Luc, XIII. 1-22.

1. Aderant autem quidam ipso in tempore, nuntiantes illi de Galilæis, quorum sanguinem Pilatus miscuit cum sacrificiis eorum.
2. Et respondens, dixit illis : Putatis quòd hi Galilæi præ omnibus Galilæis peccatores fuerint, quia talia passi sunt?
3. Non, dico vobis : sed nisi, pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis.
4. Sicut illi decem et octo, supra quos cecidit turris in Siloe, et occidit eos : putatis quia et ipsi debitores fuerint præter omnes habitantes in Jerusalem?
5. Non, dico vobis : sed si pœnitentiam non egeritis, omnes similiter peribitis.
6. Dicebat autem et hanc similitudinem : Arborem fici habebat quidam plantatam in vinea sua, et venit quærens fructum in illa, et non invenit.
7. Dixit autem ad cultorem vineæ : Ecce anni tres sunt ex quo venio quærens fructum in ficulnea hac, et non invenio : succide ergo illam : ut quid etiam terram occupat?
8. At ille respondens, dicit illi : Domine, dimitte illam et hoc anno, usque dum fodiam circa illam, et mittam stercora :
9. Et si quidem fecerit fructum : sin autem, in futurum succides eam.
10. Erat autem docens in synagoga eorum sabbatis.
11. Et ecce mulier quæ habebat spiritum infirmitatis annis

S. Luc, XIII.

decem et octo : et erat inclinata, nec omnino poterat sursum respicere.

12. Quam cùm videret Jesus, vocavit eam ad se, et ait illi : Mulier, dimissa es ab infirmitate tua.

13. Et imposuit illi manus, et confestim erecta est, et glorificabat Deum.

14. Respondens autem archisynagogus, indignans quia sabbato curasset Jesus, dicebat turbæ : Sex dies sunt, in quibus oportet operari : in his ergo venite, et curamini, et non in die sabbati.

15. Respondens autem ad illum Dominus, dixit : Hypocritæ, unusquisque vestrûm sabbato non solvit bovem suum aut asinum a præsepio, et ducit adaquare?

16. Hanc autem filiam Abrahæ, quam alligavit Satanas, ecce decem et octo annis, non oportuit solvi a vinculo isto die sabbati?

17. Et cùm hæc diceret, erubescebant omnes adversarii ejus : et omnis populus gaudebat in universis quæ gloriosè fiebant ab eo.

18. Dicebat ergo : Cui simile est regnum Dei? et cui simile æstimabo illud?

19. Simile est grano sinapis, quod acceptum homo misit in hortum suum, et crevit, et factum est in arborem magnam et volucres cœli requieverunt in ramis ejus.

20. Et iterùm dixit : Cui simile æstimabo regnum Dei?

21. Simile est fermento quod acceptum mulier abscondit in farinæ sata tria, donec fermentaretur totum.

22. Et ibat per civitates et castella docens, et iter faciens in Jerusalem.

CHAPITRE XXI.

Parabole du grain de senevé. Peu de sauvés. Premiers derniers. — Hérode veut faire mourir Jésus. (Pag. 66, 67.)

Sermo Christi de salvandorum numero, gentilium vocatione, Judæorum reprobatione.

S. Luc, XIII. 23 *et suiv.*

23. Ait autem illi quidam : Domine, si pauci sunt qui salvantur? Ipse autem dixit ad illos :

24. Contendite intrare per angustam portam : quia multi, dico vobis, quærent intrare, et non poterunt.

25. Cùm autem intraverit pater-familias, et clauserit ostium, incipietis foris stare, et pulsare ostium, dicentes : Domine, aperi nobis : et respondens dicet vobis : Nescio vos unde sitis.

26. Tunc incipietis dicere : Manducavimus coram te, et bibimus, et in plateis nostris docuisti.

4e partie. ch. XXI et XXII.

S. Luc, XIII.

27. Et dicet vobis : Nescio vos unde sitis : discedite a me, omnes operarii iniquitatis.

28. Ibi erit fletus et stridor dentium : cùm videritis Abraham, et Isaac, et Jacob, et omnes prophetas in regno Dei, vos autem expelli foras.

29. Et venient ab Oriente, et Occidente, et Aquilone, et Austro, et accumbent in regno Dei.

30. Et ecce sunt novissimi, qui erunt primi, et sunt primi, qui erunt novissimi.

31. In ispa die, accesserunt quidam pharisæorum, dicentes illi : Exi, et vade hinc : quia Herodes vult te occidere.

32. Et ait illis : Ite, et dicite vulpi illi : Ecce ejicio dæmonia, et sanitates perficio hodie et cras, et tertia die consumor.

33. Verumtatem oportet me hodie et cras et sequenti die ambulare : quia non capit prophetam perire extra Jerusalem.

34. Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis prophetas, et lapidas eos qui mittuntur ad te, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum avis nidum suum sub pennis, et noluisti?

35. Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta. Dico autem vobis, quia non videbitis me, donec veniat cùm dicetis : Benedictus qui venit in nomine Domini [1].

[1] Arnauld rappelle ici le texte de saint Matthieu, XXIII, 37-39, où en effet on trouve une parole semblable; mais l'enchaînement et le parallèle du texte des quatre évangélistes donnent lieu de présumer qu'elle a été dite deux fois. Arnauld remarque ici lui-même que la ruine de Jérusalem a été prédite trois fois par Jésus-Christ, *Luc*, XIII, 34 et 35; XIX, 42 et suivans; XXI, 6 et suivans. Rien n'empêche qu'elle n'ait pu être annoncée même quatre fois, et que deux fois Jésus-Christ ne l'ait annoncée presque dans les mêmes termes. Il est naturel d'employer les mêmes expressions en parlant du même sujet.

CHAPITRE XXII.

Hydropique guéri en présence des pharisiens. — Ne pas prendre la première place à table lorsqu'on est invité à manger. — Parabole du grand festin, dont les conviés s'excusent de venir. — Parabole du bâtisseur qui compte à loisir s'il a de quoi achever son bâtiment. (Pag. 67, 68.)

Hydropicus sabbato sanatus. Parabolæ Judæis propositæ.

S. Luc, XIV. 1 *et suiv.*

1. Et factum est cùm intraret Jesus in domum cujusdam principis pharisæorum sabbato manducare panem, et ipsi observabant eum.

2. Et ecce homo quidam hydropicus erat ante illum.

S. Luc, XIV.

3. Et respondens Jesus, dixit ad legisperitos et pharisæos, dicens : Si licet sabbato curare?

4. At illi tacuerunt : ipse verò apprehensum sanavit eum, ac dimisit.

5. Et respondens ad illos, dixit : Cujus vestrûm asinus aut bos in puteum cadet, et non continuò extrahet illum die sabbati?

6. Et non poterant ad hæc respondere illi.

7. Dicebat autem et ad invitatos parabolam, intendens quomodo primos accubitus eligerent, dicens ad illos :

8. Cùm invitatus fueris ad nuptias, non discumbas in primo loco, ne forte honoratior te sit invitatus ab illo :

9. Et veniens is qui te et illum vocavit, dicat tibi : Da huic locum : et tunc incipias cum rubore novissimum locum tenere.

10. Sed cùm vocatus fueris, vade, recumbe in novissimo loco : ut cùm venerit qui te invitavit, dicat tibi : Amice, ascende superiùs. Tunc erit tibi gloria coram simul discumbentibus :

11. Quia omnis qui se exaltat, humiliabitur, et qui se humiliat, exaltabitur.

12. Dicebat autem et ei qui se invitaverat : Cùm facis prandium, aut cœnam, noli vocare amicos tuos, neque fratres tuos, neque cognatos, neque vicinos divites : ne fortè te et ipsi reinvitent, et fiat tibi retributio.

13. Sed cùm facis convivium, voca pauperes, debiles, claudos et cæcos :

14. Et beatus eris, quia non habent retribuere tibi : retribuetur enim tibi in resurrectione justorum.

15. Hæc cùm audisset quidam de simul discumbentibus, dixit illi : Beatus qui manducabit panem in regno Dei.

16. At ipse dixit ei : Homo quidam fecit cœnam magnam, et vocavit multos.

17. Et misit servum suum hora cœnæ dicere invitatis ut venirent, quia jam parata sunt omnia.

18. Et cœperunt simul omnes excusare. Primus dixit ei : Villam emi, et necesse habeo exire, et videre illam : rogo te, habe me excusatum.

19. Et alter dixit : Juga boum emi quinque : et eo probare illa : rogo te, habe me excusatum.

20. Et alius dixit : Uxorem duxi, et ideo non possum venire.

21. Et reversus servus, nuntiavit hæc domino suo. Tunc iratus pater-familias, dixit servo suo : Exi citò in plateas et vicos civitatis, et pauperes, ac debiles, et cæcos, et claudos, introduc huc.

22. Et ait servus : Domine, factum est ut imperasti, et adhuc locus est.

23. Et ait dominus servo : Exi in vias et sepes : et compelle intrare, ut impleatur domus mea.

4e partie. chap. XXII et XXIII.

S. Luc, XIV.

24. Dico autem vobis, quod nemo virorum illorum qui vocati sunt, gustabit cœnam meam.

25. Ibant autem turbæ multæ cum eo, et conversus, dixit ad illos :

26. Si quis venit ad me, et non odit patrem suum et matrem, et uxorem et filios, et fratres, et sorores, adhuc autem et animam suam, non potest meus esse discipulus.

27. Et qui non bajulat crucem suam, et venit post me, non potest meus esse discipulus.

28. Quis enim ex vobis volens turrim ædificare, non priùs sedens computat sumptus qui necessarii sunt, si habeat ad perficiendum :

29. Ne posteaquam posuerit fundamentum, et non potuerit perficere, omnes qui vident, incipiant illudere ei,

30. Dicentes : Quia hic homo cœpit ædificare, et non potuit consummare?

31. Aut quis rex iturus committere bellum adversus alium regem, non sedens priùs cogitat si possit cum decem millibus occurrere ei qui cum viginti millibus venit ad se?

32. Alioquin adhuc illo longe agente, legationem mittens, rogat ea quæ pacis sunt.

33. Sic ergo omnis ex vobis, qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus.

34. Bonum est sal : si autem sal evanuerit, in quo condietur?

35. Neque in terram, neque in sterquilinium utile est, sed foras mittetur. Qui habet aures audiendi, audiat.

CHAPITRE XXIII.

Jésus mange avec les publicains. Parabole de la brebis égarée, et de la drachme perdue. — Parabole de l'enfant prodigue. (Pag. 68, 69.)

Pharisæi charitate Christi scandalizati ; parabolæ eis propositæ.

S. Luc, XV. 1 *et suiv.*

1. Erant autem appropinquantes ei publicani et peccatores, ut audirent illum.

2. Et murmurabant pharisæi et scribæ, dicentes : Quia hic peccatores recipit, et manducat cum illis.

3. Et ait ad illos parabolam istam, dicens :

4. Quis ex vobis qui habet centum oves : et si perdiderit unam ex illis, nonne dimittit nonaginta novem in deserto, et vadit ad illam quæ perierat, donec inveniat eam?

5. Et cùm invenerit eam, imponit in humeros suos gaudens :

S. Luc, XV.

6. Et veniens domum convocat amicos et vicinos, dicens illis : Congratulamini mihi, quia inveni ovem meam, quæ perierat.

7. Dico vobis, quòd ita gaudium erit in cœlo super uno peccatore pœnitentiam agente, quam super nonaginta novem justis, qui non indigent pœnitentia [1].

8. Aut quæ mulier habens drachmas decem, si perdiderit drachmam unam, nonne accendit lucernam, et everrit domum, et quærit diligenter donec inveniat?

9. Et cùm invenerit, convocat amicas et vicinas, dicens : Congratulamini mihi, quia inveni drachmam quam perdideram.

10. Ita dico vobis, gaudium erit coram angelis Dei super uno peccatore pœnitentiam agente.

11. Ait autem : Homo quidam habuit duos filios :

12. Et dixit adolescentior ex illis patri : Pater, da mihi portionem substantiæ quæ me contingit. Et divisit illis substantiam.

13. Et non post multos dies, congregatis omnibus, adolescentior filius peregrè profectus est in regionem longinquam, et ibi dissipavit substantiam suam, vivendo luxuriosè.

14. Et postquam omnia consummasset, facta est fames valida in regione illa, et ipse cœpit egere.

15. Et abiit, et adhæsit uni civium regionis illius : et misit illum in villam suam ut pasceret porcos.

16. Et cupiebat implere ventrem suum de siliquis, quas porci manducabant, et nemo illi dabat.

17. In se autem reversus, dixit : Quanti mercenarii in domo patris mei abundant panibus, ego autem hic fame pereo!

18. Surgam, et ibo ad patrem meum, et dicam ei : Pater, peccavi in cœlum et coram te.

19. Jam non sum dignus vocari filius tuus : fac me sicut unum de mercenariis tuis.

20. Et surgens, venit ad patrem suum. Cùm autem adhuc longè esset, vidit illum pater ipsius, et misericordia motus est, et accurrens cecidit super collum ejus, et osculatus est eum.

21. Dixitque ei filius : Pater, peccavi in cœlum et coram te, jam non sum dignus vocari filius tuus.

22. Dixit autem pater ad servos suos : Citò proferte stolam primam, et induite illum, et date annulum in manum ejus, et calceamenta in pedes ejus.

23. Et adducite vitulum saginatum, et occidite, et manducemus, et epulemur :

[1] Jésus-Christ avoit déjà employé une semblable comparaison sur le même sujet, *Matt.*, XVIII, 12 et 13. Arnauld en convient et en fait lui-même la remarque; il n'est donc pas étonnant que l'on trouve ainsi d'autres paroles et d'autres comparaisons répétées en des occasions différentes.

4e partie, chap. XXIIIe et XXIVe.

S. Luc, XV.

24. Quia hic filius meus mortuus erat, et revixit : perierat, et inventus est. Et cœperunt epulari.

25. Erat autem filius ejus senior in agro : et cùm veniret, et appropinquaret domui, audivit symphoniam et chorum.

26. Et vocavit unum de servis, et interrogavit quid hæc essent.

27. Isque dixit illi : Frater tuus venit, et occidit pater tuus vitulum saginatum, quia salvum illum recepit.

28. Indignatus est autem, et nolebat introire. Pater ergo illius egressus, cœpit rogare illum.

29. At ille respondens, dixit patri suo : Ecce tot annis servio tibi, et nunquam mandatum tuum præterivi, et nunquam dedisti mihi hædum, ut cum amicis meis epularer.

30. Sed postquam filius tuus hic qui devoravit subtantiam suam cum meretricibus, venit, occidisti illi vitulum saginatum.

31. At ipse dixit illi : Fili, tu semper mecum es, et omnia mea tua sunt :

32. Epulari autem et gaudere oportebat, quia frater tuus hic mortuus erat, et revixit : perierat, et inventus est.

CHAPITRE XXIV.

Parabole de l'économe infidèle, et mauvais ménager. (Pag. 69.)

Parabola discipulis proposita.

S. Luc, XVI. 1-13.

1. Dicebat autem et ad dicipulos suos : Homo quidam erat dives, qui habebat villicum, et hic diffamatus est apud illum quasi dissipasset bona ipsius.

2. Et vocavit illum, et ait illi : Quid hoc audio de te ? redde rationem villicationis tuæ, jam enim non poteris villicare.

3. Ait autem villicus intra se : Quid faciam, quia dominus meus aufert a me villicationem ? fodere non valeo, mendicare erubesco.

4. Scio quid faciam, ut cùm amotus fuero a villicatione, recipiant me in domos suas.

5. Convocatis itaque singulis debitoribus domini sui, dicebat primo : Quantùm debes domino meo?

6. At ille dixit : Centum cados olei. Dixitque illi : Accipe cautionem tuam, et sede citò, scribe quinquaginta.

7. Deinde alii dixit : Tu verò quantum debes ? Qui ait : Centum coros tritici. Ait illi : Accipe litteras tuas, et scribe octoginta.

8. Et laudavit dominus villicum iniquitatis, quia prudenter fecisset ; quia filii hujus sæculi prudentiores filiis lucis in generatione sua sunt.

4e partie. chap. XXIV et XXV.

S. Luc, XVI.

9. Et ego vobis dico : Facite vobis amicos de mammona iniquitatis, ut cùm defeceritis, recipiant vos in æterna tabernacula.

10. Qui fidelis est in minimo, et in majori fidelis est : et qui in modico iniquus est, et in majori iniquus est.

11. Si ergo in iniquo mammona fideles non fuistis : quod verum est, quis credet vobis?

12. Et si in alieno fideles non fuistis : quod vestrum est, quis dabit vobis?

13. Nemo servus potest duobus dominis servire : aut enim unum odiet, et alterum diliget : aut uni adhærebit, et alterum contemnet : non potestis Deo servire et mammonæ.

CHAPITRE XXV.

Est-il permis de faire divorce avec sa femme? — Eunuques de trois sortes. Virginité recommandée. — Parabole de Lazare et du mauvais riche. (Pag. 70.)

Pharisæi Jesum de rident et tentant ; parabola eis proposita.

S. Matth., XIX. 3-12.	*S. Marc*, X. 2-12.	*S. Luc*, XVI. 14 *et suiv.*
3. Et accesserunt ad eum pharisæi, tentantes eum, dicentes : Si licet homini dimittere uxorem suam, quacumque ex causa?	2. Et accedentes pharisæi, interrogabant eum : Si licet viro uxorem dimittere : tentantes eum.	14. Audiebant autem omnia hæc pharisæi, qui erant avari, et deridebant illum.
4. Qui respondens ait eis : Non legistis, quia qui fecit hominem ab initio, masculum et feminam fecit eos? et dixit :	3. Et ille respondens, dixit eis : Quid vobis præcepit Moyses?	15. Et ait illis : Vos estis qui justificatis vos coram hominibus : Deus autem novit corda vestra : quia quod hominibus altum est, abominabile est ante Deum.
5. Propter hoc dimittet homo patrem et matrem, et adhærebit uxori suæ, et erunt duo in carne una.	4. Qui dixerunt : Moyses permisit libellum repudii scribere et dimittere.	16. Lex et prophetæ, usque ad Joannem : ex eo regnum Dei evangelizatur, et omnis in illud vim facit.
6. Itaque jam non sunt duo, sed una caro : quod ergo Deus conjunxit, homo non separet.	5. Quibus respondens Jesus, ait : Ad duritiem cordis vestri scripsit vobis præceptum istud.	17. Facilius est autem cœlum et terram præterire, quam de lege unum apicem ca-
	6. Ab initio autem creaturæ, masculum et feminam fecit eos Deus.	
	7. Propter hoc re-	

4e partie, chap. xxv.

S. Matthieu, XIX.	*S. Marc*, X.	*S. Luc*, XVI.
7. Dicunt illi : Quid ergo Moyses mandavit dare libellum repudii, et dimittere ?	linquet homo patrem suum et matrem, et adhærebit ad uxorem suam.	dere.
8. Ait illis : Quoniam Moyses ad duritiam cordis vestri permisit vobis dimittere uxores vestras : ab initio autem non fuit sic.	8. Et erunt duo in carne una : itaque jam non sunt duo, sed una caro.	18. Omnis qui dimittit uxorem suam, et alteram ducit, mœchatur : et qui dimissam a viro ducit, mœchatur [1].
	9. Quod ergo Deus conjunxit, homo non separet.	19. Homo quidam erat dives, qui induebatur purpura et bysso, et epulabatur quotidiè splendidè.
9. Dico autem vobis, quia quicumque dimiserit uxorem suam, nisi ob fornicationem, et aliam duxerit, mœchatur : et qui dimissam duxerit, mœchatur [1].	10. Et in domo iterùm discipuli ejus de eodem interrogaverunt eum :	20. Et erat quidam mendicus nomine Lazarus, qui jacebat ad januam ejus, ulceribus plenus,
	11. Et ait illis : Quicumque dimiserit uxorem suam, et aliam duxerit, adulterium committit super eam.	21. Cupiens saturari de micis quæ cadebant de mensa divitis : et nemo illi dabat : sed et canes veniebant, et lingebant ulcera ejus.
10. Dicunt ei discipuli ejus : Si ita est causa hominis cum uxore, non expedit nubere.	12. Et si uxor dimiserit virum suum, et alii nupserit, mœchatur [1].	22. Factum est autem ut moreretur mendicus, et portaretur ab angelis in sinum Abrahæ. Mortuus est autem et dives, et sepultus est in inferno.
11. Qui dixit illis : Non omnes capiunt verbum istud, sed quibus datum est.	*La suite au ch.* VII *de la* V*e partie.*	23. Elevans autem oculos suos, cùm esset in tormentis, vidit Abraham a longè et Lazarum in sinu ejus.
12. Sunt enim eunuchi, qui de matris utero sic nati sunt, et sunt ennuchi, qui facti sunt ab hominibus, et sunt eunuchi, qui		24. Et ipse clamans, dixit : Pater Abraham, miserere mei, et mitte Lazarum, ut

[1] Le parallèle de ces trois textes de saint Matthieu, XIX, 9, de saint Marc, X, 11 et 12, et de saint Luc, XVI, 18, est ce qui détermine Thoynard à rappeler ici ces deux récits de saint Matthieu et de saint Marc ; et la suite de la Concordance donnera lieu de présumer qu'en effet c'est ici leur place. C'est aussi la pensée d'Arnauld, fondée sur la même observation.

S. Matth., XIX.

s ipsos castraverunt propter regnum cœlorum : qui potest capere capiat.

La suite au ch. VII *de la* Ve *partie.*

S. Luc, XVI.

intingat extremum digiti sui in quam, ut refrigent linguam meam, quia crucior in hac flamma.

25. Et dixit illi Abraham : Fili, recordare quia recepisti bona in vita tua, et Lazarus similiter mala : nunc autem hic consolatur, tu verò cruciaris.

26. Et in his omnibus, inter nos et vos chaos magnum firmatum est : ut hi qui volunt hinc transire ad vos, non possint, neque inde huc transmeare.

27. Et ait : Rogo ergo te, pater, ut mittas eum in domum patris mei,

28. Habeo enim quinque fratres, ut testetur illis, ne et ipsi veniant in hunc locum tormentorum.

29. Et ait illi Abraham : Habent Moysen et prophetas, audiant illos.

30. At ille dixit : Non, pater Abraham : sed si quis ex mortuis ierit ad eos, pœnitentiam agent.

31. Ait autem illi : Si Moysen et prophetas non audiunt, neque si quis ex mortuis resurrexit, credent.

CHAPITRE XXVI.

Malheur et danger des scandales. — Nous ne sommes que des serviteurs inutiles. (Pag. 71.)

Sermo Christi de scandalo, et de ignoscendo, de fide et de bonis operibus.

S. Luc, XVII. 1-11.

1. Et ait ad discipulos suos : Impossibile est ut non veniant scandala : væ autem illi per quem veniunt.

2. Utilius est illi, si lapis molaris imponatur circa collum ejus, et projiciatur in mare, quam ut scandalizet unum de pusillis istis.

3. Attendite vobis : Si peccavit in te frater tuus, increpa illum : et si pœnitentiam egerit, dimitte illi.

4e partie. chap. xxvi.

S. Luc, XVII.

4. Et si septies in die peccaverit in te, et septies in die conversus fuerit ad te, dicens : Pœnitet me, dimitte illi.

5. Et dixerunt apostoli Domino : Adauge nobis fidem.

6. Dixit autem Dominus : Si habueritis fidem, sicut granum sinapis, dicetis huic arbori moro, Eradicare, et transplantare in mare, et obediet vobis.

7. Quis autem vestrum habens servum arantem aut pascentem, qui, regresso de agro, dicat illi : Statim transi, recumbe,

8. Et non dicat ei : Para quod cœnam, et præcinge te, et ministra mihi donec manducem et bibam, et post hæc tu manducabis et bibes?

9. Numquid gratiam habet servo illi, quia fecit quæ ei imperaverat?

10. Non puto : sic et vos, cùm feceritis omnia quæ præcepta sunt vobis, dicite : Servi inutiles sumus : quod debuimus facere, fecimus.

S. Luc, XVII.	*S. Jean*, VII.
11. Et factum est, dum iret in Jerusalem, transibat per mediam Samariam et Galilæam [1]. *La suite au chap.* IV *de la* Ve *partie.*	2. Erat autem in proximo dies festus Judæorum, Scenopegia [1]. *La suite au chapitre suivant.*

[1] Le parallèle de ces deux textes oblige de quitter ici l'évangile de saint Luc pour passer à celui de saint Jean. On a déjà vu dans saint Luc, IX, 51, un voyage de Jésus à Jérusalem : celui-là se rapportoit à la fête de la Pentecôte; Arnauld suppose que celui-ci se rapporte à la fête des tabernacles dont parle ici saint Jean. Mais dans le texte de saint Jean on verra que Jésus après avoir différé d'aller à cette fête, y alla comme en secret, *quasi in occulto* (*Joan.* VII. 10); ce qui paroît ne pas convenir avec la guérison miraculeuse des dix lépreux, attachée par saint Luc au voyage dont il parle : cela donne lieu à Thoynard d'appliquer le texte de saint Luc au voyage que Jésus fit ensuite pour aller à la fête de la dédicace dont parle saint Jean, au chapitre X, verset 22. Mais avant d'en venir là, il faut toujours ici reprendre ce que saint Jean dit de la fête des Tabernacles.

CINQUIÈME PARTIE,

QUI COMPREND CE QUI S'EST PASSÉ DEPUIS LA FÊTE DES TABERNACLES DE CETTE MÊME ANNÉE, JUSQU'A LA QUATRIÈME PAQUE CÉLÉBRÉE PAR JÉSUS-CHRIST APRÈS SON BAPTÊME.

CHAPITRE PREMIER.

Fête des Tabernacles. — Jésus enseigne dans le temple. — On ne sait d'où viendra le messie. — Les prêtres envoient du monde pour arrêter Jésus. — Jésus source d'eau vive. — Jamais homme n'a parlé comme Jésus. (Pag. 71, 73.)

Scenopegia. Christus differt, sed ascendit ad festum. Sermo ejus ad Judæos.

S. Jean, VII. 2 *et suiv.*

2. (Erat autem in proximo dies festus Judæorum, Scenopegia.)
3. Dixerunt autem ad eum fratres ejus : Transi hinc, et vade in Judæam, ut et discipuli tui videant opera tua quæ facis.
4. Nemo quippe in occulto quid facit, et quærit ipse in palam esse : si hæc facis, manifesta teipsum mundo.
5. Neque enim fratres ejus credebant in eum.
6. Dixit ergo Jesus : Tempus meum nondum advenit, tempus autem vestrum semper est paratum.
7. Non potest mundus odisse vos, me autem odit : quia ego testimonium perhibeo de illo, quòd opera ejus mala sunt.
8. Vos ascendite ad diem festum hunc, ego autem non ascendo ad diem festum istum : quia meum tempus nondum impletum est.
9. Hæc cùm dixisset, ipse mansit in Galilæa.
10. Ut autem ascenderunt fratres ejus, tunc et ipse ascendit ad diem festum, non manifestè, sed quasi in occulto.
11. Judæi ergo quærebant eum in die festo, et dicebant : Ubi est ille?
12. Et murmur multum erat in turba de eo : quidam enim dicebant : Quia bonus est. Alii autem dicebant : Non, sed seducit turbas.
13. Nemo tamen palam loquebatur de illo, propter metum Judæorum.
14. Jam autem die festo mediante, ascendit Jesus in templum, et docebat.
15. Et mirabantur Judæi, dicentes : Quomodo hic litteras scit, cùm non didicerit?

16. Respondit eis Jesus, et dixit : Mea doctrina non est mea, sed ejus qui misit me.

17. Si quis voluerit voluntatem ejus facere, cognoscet de doctrina, utrum ex Deo sit, an ego a meipso loquar.

18. Qui a semetipso loquitur, gloriam propriam quærit : qui autem quærit gloriam ejus qui misit eum, hic verax est, et injustitia in illo non est.

19. Nonne Moyses dedit vobis legem, et nemo ex vobis facit legem?

20. Quid me quæritis interficere? Respondit turba, et dixit : Dæmonium habes : quis te quærit interficere?

21. Respondit Jesus, et dixit eis : Unum opus feci, et omnes miramini.

22. Propterea Moyses dedit vobis circumcisionem (non quia ex Moyse est, sed ex patribus), et in sabbato circumciditis hominem.

23. Si circumcisionem accipit homo in sabbato, ut non solvatur lex Moysi : mihi indignamini quia totum hominem sanum feci in sabbato?

24. Nolite judicare secundùm faciem, sed justum judicium judicate.

25. Dicebant ergo quidam ex Jerosolymis [1] : Nonne hic est quem quærunt interficere?

26. Ecce palam loquitur, et nihil ei dicunt. Numquid verè cognoverunt principes quia hic est Christus?

27. Sed hunc scimus unde sit : Christus autem, cùm venerit, nemo scit unde sit.

28. Clamabat ergo Jesus in templo docens, et dicens : Et me scitis, et unde sim scitis : et a meipso non veni, sed est verus, qui misit me, quem vos nescitis.

29. Ego scio eum, quia ab ipso sum, et ipse me misit.

30. Quærebant ergo eum apprehendere, et nemo misit in illum manus, quia nondum venerat hora ejus.

31. De turba autem multi crediderunt in eum, et dicebant : Christus, cùm venerit, numquid plura signa faciet, quam quæ hic facit?

32. Audirunt pharisæi turbam murmurantem de illo hæc, et miserunt principes et pharisæi ministros, ut apprehenderent eum.

33. Dixit ergo eis Jesus : Adhuc modicum tempus vobiscum sum, et vado ad eum qui me misit.

34. Quæretis me, et non invenietis, et ubi ego sum, vos non potestis venire.

35. Dixerunt ergo Judæi ad semetipsos : Quò hic iturus est, quia non inveniemus eum? numquid in dispersionem gentium iturus est, et docturus gentes?

36. Quis est hic sermo quem dixit : Quæretis me, et non invenietis, et ubi sum ego, vos non potestis venire?

5e parti chap. I et II.

37. In novissimo autem die magno festivitatis, stabat Jesus, et clamabat, dicens : Si quis sitit, veniat ad me, et bibat.

38. Qui credit in me, sicut dicit Scriptura, flumina de ventre ejus fluent aquæ vivæ.

39. Hoc autem dixit de Spiritu quem accepturi erant credentes in eum : nondum enim erat Spiritus datus, quia Jesus nondum erat glorificatus.

40. Ex illa ergo turba, cùm audissent hos sermones ejus, dicebant : Hic est verè propheta.

41. Alii dicebant : Hic est Christus. Quidam autem dicebant : Numquid a Galilæa venit Christus ?

42. Nonne Scriptura dicit : Quia ex semine David, et de Bethlehem castello, ubi erat David, venit Christus ?

43. Dissensio itaque facta est in turba propter eum.

44. Quidam autem ex ipsis volebant apprehendere eum, sed nemo misit super eum manus.

45. Venerunt ergo ministri ad pontifices et pharisæos, et dixerunt eis illi : Quare non adduxistis illum ?

46. Responderunt ministri : Numquam sic locutus est homo, sicut hic homo.

47. Responderunt ergo eis pharisæi : Numquid et vos seducti estis ?

48. Numquid ex principibus aliquis credidit in eum, aut ex pharisæis ?

49. Sed turba hæc, quæ non novit legem, maledicti sunt.

50. Dixit Nicodemus ad eos, ille qui venit ad eum nocte, qui unus erat ex ipsis :

51. Numquid lex nostra judicat hominem, nisi priùs audierit ab ipso, et cognoverit quid faciat ?

52. Responderunt, et ,dixerunt ei : Numquid et tu Galilæus es? Scrutare Scripturas, et vide quia a Galilæa prepheta non surgit.

53. Et reversi sunt unusquisque in domum suam.

CHAPITRE II.

Femme surprise en adultère, amenée à Jésus. — Jésus est la lumière du monde. — Jésus s'en ira. — Jésus irrépréhensible. — Aveugle dès sa naissance guéri. (Pag. 73-75.)

Mulier adultera ad Jesum adducta. Sermo Christi ad plebem. Lapidem fugit.

S. Jean, VIII. 1 *et suiv.*

1. Jesus autem perrexit in montem Oliveti :

2. Et diluculo iterùm venit in templum, et omnis populus venit ad eum, et sedens docebat eos.

5e partie. chap. II.

S. Jean, VIII.

3. Adducunt autem scribæ et pharisæi mulierem in adulterio deprehensam : et statuerunt eam in medio.

4. Et dixerunt ei : Magister, hæc mulier modo deprehensa est in adulterio.

5. In lege autem, Moyses mandavit nobis hujusmodi lapidare : tu ergo quid dicis?

6. Hoc autem dicebant tentantes eum, ut possent accusare eum. Jesus autem inclinans se deorsum, scribebat in terra.

7. Cùm ergo perseverarent interrogantes eum, erexit se, et dixit eis : Qui sine est peccato vestrûm, primus in illam lapidem mittat.

8. Et iterùm se inclinans, scribebat in terra.

9. Audientes autem, unus post unùm exibant, incipientes a senioribus : et remansit solus Jesus, et mulier in medio stans.

10. Erigens autem se Jesus, dixit ei : Mulier, ubi sunt qui te accusabant? nemo te condemnavit?

11. Quæ dixit : Nemo, Domine. Dixit autem Jesus : Nec ego te condemnabo : vade, et jam ampliùs noli peccare.

12. Iterùm ergo locutus est eis Jesus, dicens : Ego sum lux mundi : qui sequitur me, non ambulat in tenebris, sed habebit lumen vitæ.

13. Dixerunt ergo ei pharisæi : Tu de teipso testimonium perhibes : testimonium tuum non est verum.

14. Respondit Jesus, et dixit eis : Et si ego testimonium perhibeo de meipso, verum est testimonium meum : quia scio unde veni, et quo vado : vos autem nescitis unde venio, aut quò vado.

15. Vos secundùm carnem judicatis : ego non judico quemquam.

16. Et si judico ego, judicium meum verum est; quia solus non sum : sed ego, et qui misit me, Pater.

17. Et in lege vestra scriptum est, quia duorum hominum testimonium verum est.

18. Ego sum qui testimonium perhibeo de meipso : et testimonium perhibet de me, qui misit me.

19. Dicebant ergo ei : Ubi est pater tuus? Respondit Jesus : Neque me scitis, neque Patrem meum : si me sciretis, forsitan et Patrem meum sciretis.

20. Hæc verba locutus est Jesus in gazophylacio, docens in templo : et nemo apprehendit eum, quia necdum venerat hora ejus.

21. Dixit ergo iterùm eis Jesus : Ego vado, et quæretis me, et in peccato vestro moriemini : quò ego vado, vos non potestis venire.

22. Dicebant ergo Judæi : Numquid interficiet semetipsum, quia dixit : Quo ego vade, vos non potestis venire?

23. Et dicebat eis : Vos de deorsum estis, ego de supernis sum : vos de mundo hoc estis, ego non sum de hoc mundo.

24. Dixi ergo vobis, Quia moriemini in peccatis vestris : si enim non credideritis quia ego sum, moriemini in peccato vestro.

S. Jean, VIII.

25. Dicebant ergo ei : Tu quis es? Dixit eis Jesus : Principium, qui et loquor vobis.

26. Multa habeo de vobis loqui et judicare : sed qui me misit, verax est : et ego quæ audivi ab eo, hæc loquor in mundo.

27. Et non cognoverunt quia Patrem ejus dicebat Deum.

28. Dixit ergo eis Jesus : Cùm exaltaveritis Filium hominis, tunc cognoscetis quia ego sum, et a meipso facio nihil : sed sicut docuit me Pater, hæc loquor.

29. Et qui me misit, mecum est, et non reliquit me solum : quia ego quæ placita sunt ei, facio semper.

30. Hæc illo loquente, multi crediderunt in eum.

31. Dicebat ergo Jesus ad eos qui crediderunt ei Judæos : Si vos manseritis in sermone meo, verè discipuli mei eritis,

32. Et cognoscetis veritatem, et veritas liberabit vos.

33. Responderunt ei : Semen Abrahæ sumus, et nemini servivimus unquam; quomodo tu dicis : Liberi eritis?

34. Respondit eis Jesus : Amen, amen dico vobis, quia omnis qui facit peccatum, servus est peccati.

35. Servus autem non manet in domo in æternum : filius autem manet in æternum.

36. Si ego vos Filius liberaverit, verè liberi eritis.

37. Scio quia filii Abrahæ estis : sed quæritis me interficere, quia sermo meus non capit in vobis.

38. Ego quod vidi apud Patrem meum, loquor : et vos quæ vidistis apud patrem vestrum, facitis.

39. Responderunt, et dixerunt ei : Pater noster Abraham est. Dicit eis Jesus : Si filii Abrahæ estis, opera Abrahæ facite.

40. Nunc autem quæritis me interficere, hominem qui veritatem vobis locutus sum, quam audivi a Deo : hoc Abraham non fecit

41. Vos facitis opera patris vestri. Dixerunt itaque ei : Nos ex fornicatione non sumus nati : unum Patrem habemus Deum.

42. Dixit ergo eis Jesus : Si Deus Pater vester esset, diligeretis utique me. Ego enim ex Deo processi et veni, neque enim a meipso veni, sed ille me misit.

43. Quare loquelam meam non cognoscitis? quia non potestis audire sermonem meum.

44. Vos ex patre diabolo estis, et desideria patris vestri vultis facere. Ille homicida erat ab initio, et in veritate non stetit, quia non est veritas in eo. Cùm loquitur mendacium, ex propriis loquitur, quia mendax est et pater ejus.

45. Ego autem si veritatem dico, non creditis mihi.

46. Quis ex vobis arguet me de peccato? Si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi?

47. Qui ex Deo est, verba Dei audit : propterea vos non auditis, quia ex Deo non estis.

5e partie. chap. II et III.

S. Jean, VII.

48. Responderunt ergo Judæi, et dixerunt ei : Nonne bene dici mus nos, quia Samaritanus es tu, et dæmonium habes?

49. Respondit Jesus : Ego dæmonium non habeo, sed honorifico Patrem meum, et vos inhonorastis me.

50. Ego non quæro gloriam meam; est qui quærat, et judicet.

51. Amen, amen dico vobis, si quis sermonem meum servaverit, mortem non videbit in æternum.

52. Dixerunt ergo Judæi : Nunc cognovimus quia dæmonium habes. Abraham mortuus est, et prophetæ, et tu dicis : Si quis ser- monem meum servaverit, non gustabit mortem in æternum.

53. Numquid tu major es patre nostro Abraham, qui mortuus est? et prophetæ mortui sunt : quem teipsum facis?

54. Respondit Jesus : Si ego glorifico meipsum, gloria mea nihil est : est Pater meus, qui glorificat me, quem vos dicitis quia Deus vester est,

55. Et non cognovistis eum, ego autem novi eum. Et si dixero quia non scio eum, ero similis vobis, mendax : sed scio eum, et sermonem ejus servo.

56. Abraham pater vester exsultavit ut videret diem meum : vidit, et gavisus est.

57. Dixerunt ergo Judæi ad eum : Quinquaginta annos nondum habes, et Abraham vidisti?

58. Dixit eis Jesus : Amen, amen dico vobis, antequam Abraham fieret, ego sum.

59. Tulerunt ergo lapides, ut jacerent in eum. Jesus autem abscondit se, et exivit de templo.

CHAPITRE III.

L'aveugle-né guéri paroît devant les prêtres. — L'aveugle-né croit en Jésus. — Le vrai pasteur. (Pag. 76, 77.)

Cæcus natus sabbato sanatus. Hinc pharisæi scandalum sumunt. Sermo Christi ad pharisæos.

S. Jean, IX. 1 *et suiv.*

1. Et præteriens Jesus, vidit hominem cæcum a nativitate :

2. Et interrogaverunt eum discipuli ejus : Rabbi, quis peccavit, hic aut parentes ejus, ut cæcus nasceretur?

3. Respondit Jesus : Neque hic peccavit, neque parentes ejus, sed ut manifestentur opera Dei in illo.

4. Me oportet operari opera ejus qui misit me, donec dies est : venit nox, quando nemo potest operari.

5. Quamdiu sum in mundo, lux sum mundi.

S. Jean, IX.

6. Hæc cùm dixisset, exspuit in terram, et fecit lutum ex sputo, et linivit lutum super oculos ejus.

7. Et dixit ei : Vade, lava in natatoria Siloe (quod interpretatur Missus). Abiit ergo, et lavit, et venit videns.

8. Itaque vicini, et qui viderant eum priùs, quia mendicus erat, dicebant : Nonne hic est qui sedebat, et mendicabat? Alii dicebant : Quia hic est.

9. Alii autem : Nequaquam, sed similis est ei. Ille verò dicebat : Quia ego sum.

10. Dicebant ergo ei : Quomodo aperti sunt tibi oculi?

11. Respondit : Ille homo qui dicitur Jesus, lutum fecit, et unxit oculos meos, et dixit mihi : Vade ad natatoria Siloe, et lava. Et abii, lavi, et video.

12. Et dixerunt ei : Ubi est ille? Ait : Nescio.

13. Adducunt eum ad pharisæos, qui cæcus fuerat.

14. Erat autem sabbatum, quando lutum fecit Jesus, et aperuit oculos ejus.

15. Iterùm ergo interrogabant eum pharisæi, quomodo vidisset. Ille autem dixit eis : Lutum mihi posuit super oculos, et lavi, et video.

16. Dicebant ergo ex pharisæis quidam : Non est hic homo a Deo, qui sabbatum non custodit. Alii autem dicebant : Quomodo potest homo peccator hæc signa facere? Et schisma erat inter eos.

17. Dicunt ergo cæco iterùm : Tu quid dicis de illo, qui aperuit oculos tuos? Ille autem dixit, Quia propheta est.

18. Non crediderunt ergo Judæi de illo, quia cæcus fuisset, et vidisset, donec vocaverunt parentes ejus qui viderat :

19. Et interrogaverunt eos, dicentes : Hic est filius vester, quem vos dicitis, quia cæcus natus est? quomodo ergo nunc videt?

20. Responderunt eis parentes ejus, et dixerunt : Scimus quia hic est filius noster, et quia cæcus natus est :

21. Quomodo autem nunc videat, nescimus : aut quis ejus aperuit oculos, non nescimus : ipsum interrogate : ætatem habet, ipse de se loquatur.

22. Hæc dixerunt parentes ejus, quoniam timebant Judæos : jam enim conspiraverant Judæi, ut si quis eum confiteretur esse Christum, extra synagogam fieret.

23. Propterea parentes ejus dixerunt : Quia ætatem habet, ipsum interrogate.

24. Vocaverunt ergo rursum hominem qui fuerat cæcus, et dixerunt ei : Da gloriam Deo : nos scimus quia hic homo peccator est.

25. Dixit ergo eis ille : Si peccator est, nescio : unum scio quia cùm cæcus essem, modo video.

26. Dixerunt ergo illi : Quid fecit tibi? quomodo aperuit tibi oculos?

5e partie. chap. III.

S. Jean, IX.

27. Respondit eis : Dici vobis jam, et audistis : quid iterùm vultis audire? numquid et vos vultis discipuli ejus fieri?

28. Maledixerunt ergo ei, et dixerunt : Tu discipulus illius sis, nos autem discipuli Moysi sumus.

29. Nos scimus quia Moysi locutus est Deus, hunc autem nescimus unde sit.

30. Respondit ille homo, et dixit eis : In hoc enim mirabile est, quia vos nescitis unde sit, et aperuit meos oculos.

31. Scimus autem quia peccatores Deus non audit : sed si quis Dei cultor est, et voluntatem ejus facit, hunc exaudit.

32. A sæculo non est auditum, quia quis aperuit oculos cæci nati.

33. Nisi hic esset a Deo, non poterat facere quidquam.

34. Responderunt, et dixerunt ei : In peccatis natus es totus, et tu nos doces! Et ejecerunt eum foras.

35. Audivit Jesus, quia ejecerunt eum foras, et cùm invenisset eum, dixit ei : Tu credis in Filium Dei?

36. Respondit ille, et dixit : Quis est, Domine, ut credam in eum?

37. Et dixit ei Jesus : Et vidisti eum, et qui loquitur tecum, ipse est.

38. At ille ait : Credo, Domine. Et procidens adoravit eum.

39. Et dixit Jesus : In judicium ego in hunc mundum veni, ut qui non vident, videant, et qui vident, cæci fiant.

40. Et audierunt quidam ex pharisæis, qui cum ipso erant, et dixerunt ei : Numquid et nos cæci sumus?

41. Dixit eis Jesus : Si cæci essetis, non haberetis peccatum : nunc verò dicitis, Quia videmus; peccatum vestrum manet.

S. Jean, X. 1–22.

1. Amen, amen dico vobis, qui non intrat per ostium in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est, et latro.

2. Qui autem intrat per ostium, pastor est ovium.

3. Huic ostiarius aperit, et oves vocem ejus audiunt, et proprias oves vocat nominatim, et educit eas.

4. Et cùm proprias oves emiserit, ante eas vadit; et oves illum sequuntur, quia sciunt vocem ejus.

5. Alienum autem non sequuntur, sed fugiunt ab eo, quia non noverunt vocem alienorum.

6. Hoc proverbium dixit eis Jesus : illi autem non cognoverunt quid loqueretur eis.

7. Dixit ergo eis iterum Jesus : Amen, amen dico vobis, quia ego sum ostium ovium.

8. Omnes quotquot venerunt, fures sunt et latrones, et non audierunt eos oves.

S. Jean, X.

9. Ego sum ostium : per me si quis introierit, salvabitur : et ingredietur, et egredietur, et pascua inveniet.

10. Fur non venit, nisi ut furetur et mactet, et perdat : ego veni ut vitam habeant, et abundantius habeant.

11. Ego sum pastor bonus : bonus pastor animam suam dat pro ovibus suis.

12. Mercenarius autem, et qui non est pastor, cujus non sunt oves propriæ, videt lupum venientem, et dimittit oves, et fugit, et lupus rapit et dispergit oves.

13. Mercenarius autem fugit, quia mercenarius est, et non pertinet ad eum de ovibus.

14. Ego sum pastor bonus, et cognosco meas, et cognoscunt me meæ :

15. Sicut novit me Pater, et ego agnosco Patrem : et animam meam pono pro ovibus meis.

16. Et alias oves habeo, quæ non sunt ex hoc ovili : et illas oportet me adducere, et vocem meam audient, et fiet unum ovile, et unus pastor.

17. Propterea me diligit Pater : quìa ego pono animam meam, ut iterùm sumam eam.

18. Nemo tollit eam a me, sed ego pono eam a meipso, et potestatem habeo ponendi eam, et potestatem habeo iterùm sumendi eam : hoc mandatum accepi a Patre meo.

19. Dissensio iterum facta est inter Judæos propter sermones hos.

20. Dicebant autem multi ex ipsis : Dæmonium habet, et insanit : quid eum auditis ?

21. Alii dicebant : Hæc verba non sunt dæmonium habentis : numquid dæmonium potest cæcorum oculos aperire?

22. Facta sunt autem Encænia in Jerosolymis, et hiems erat.

La suite au chapitre VI.

CHAPITRE IV.

Fête de la dédicace. — Le royaume de Dieu. (Pag. 77, 78.)

Decem leprosi mundati. Sermo Christi de adventu regni Dei.

S. Luc, XVII. 11 *et suiv.*

11. Et factum est dum iret in Jerusalem, transibat per mediam Samariam et Galilæam.

12. Et cùm ingrederetur quoddam castellum, occurrerunt ei decem viri leprosi, qui steterunt a longe,

S. Luc, XVII.

13. Et levaverunt vocem, dicentes : Jesu, Præceptor, miserere nostri.

14. Quos ut vidit, dixit : Ite, ostendite vos sacerdotibus. Et factum est, dum irent, mundati sunt.

15. Unus autem ex illis, ut vidit quia mundatus est, regressus est, cum magna voce magnificans Deum.

16. Et cecidit in faciem ante pedes ejus, gratias agens : et hic erat Samaritanus.

17. Respondens autem Jesus, dixit : Nonne decem mundati sunt? et novem ubi sunt?

18. Non est inventus qui rediret et daret gloriam Deo, nisi hic alienigena.

19. Et ait illi : Surge, vade : quia fides tua te salvum fecit.

20. Interrogatus autem a pharisæis : Quando venit regnum Dei? respondens eis, dixit : Non venit regnum Dei cum observatione,

21. Neque dicent : Ecce hic, aut, Ecce illic : ecce enim regnum Dei intra vos est.

22. Et ait ad discipulos suos : Venient dies quando desideretis videre unum diem Filii hominis, et non videbitis.

23. Et dicent vobis : Ecce hic, et, Ecce illic. Nolite ire, neque sectemini.

24. Nam sicut fulgur coruscans desub cœlo, in ea quæ sub cœlo sunt, fulget : ita erit Filius hominis in die sua.

25. Primum autem oportet illum multa pati, et reprobari a generatione hac.

26. Et sicut factum est in diebus Noe, ita erit et in diebus Filii hominis.

27. Edebant et bibebant, uxores ducebant, et dabantur ad nuptias, usque in diem qua intravit Noe in arcam, et venit diluvium, et perdidit omnes.

28. Similiter sicut factum est in diebus Lot : edebant et bibebant, emebant et vendebant, plantabant et ædificabant :

29. Qua die autem exiit Lot a Sodomis, pluit ignem et sulphur de cœlo, et omnes perdidit.

30. Secundùm hæc erit, qua die Filius hominis revelabitur.

31. In illa hora, qui fuerit in tecto, et vasa ejus in domo, ne descendat tollere illa : et qui in agro, similiter non redeat retro.

32. Memores estote uxoris Lot.

33. Quicumque quæsierit animam suam salvam facere, perdet illam, et quicumque perdiderit illam, vivificabit eam.

34. Dico vobis : In illa nocte erunt duo in lecto uno : unus assumetur, et alter relinquetur.

35. Duæ erunt molentes in unum : una assumetur, et altera relinquetur : duo in agro : unus assumetur, et altur relinquetur [1].

[1] Arnauld rappelle ici le texte de saint Matthieu, XXIV, 37-41, où en effet

5e partie, chap. IV et V.

S. Luc, XVII.

36. Respondentes dicunt illi : Ubi, Domine?

37. Qui dixit illis : Ubicumque fuerit corpus, illuc congregabuntur et aquilæ.

on trouve les mêmes pensées sur le même sujet ; mais il convient que Jésus-Christ a parlé deux fois sur ce sujet ; il est donc très-possible que Jésus-Christ ait répété deux fois les mêmes pensées.

CHAPITRE V.

Parabole du juge. — Parabole du pharisien. (Pag. 78.)

Sermo Christi de oratione et de humilitate.

S. Luc, XVIII. 1-14.

1. Dicebat autem et parabolam ad illos, quoniam oportet semper orare et non deficere,

2. Dicens : Judex quidam erat in quadam civitate, qui Deum non timebat, et hominem non reverebatur.

3. Vidua autem quædam erat in civitate illa, et veniebat ad eum, dicens : Vindica me de adversario meo.

4. Et nolebat per multum tempus. Post hæc autem dixit intra se : Etsi Deum non timeo, nec hominem revereor :

5. Tamen quia molesta est mihi hæc vidua, vindicabo illam, ne in novissimo veniens suggillet me.

6. Ait autem Dominus : Audite quid judex iniquitatis dicit.

7. Deus autem non faciet vindictam electorum suorum clamantium ad se die ac nocte, et patientiam habebit in illis?

8. Dico vobis, quia cito faciet vindictam illorum. Verumtamen Filius hominis veniens, putas, inveniet fidem in terra?

9. Dixit autem et ad quosdam, qui in se confidebant tamquam justi, et aspernabantur cæteros, parabolam istam :

10. Duo homines ascenderunt in templum, ut orarent : unus pharisæus, et alter publicanus.

11. Pharisæus stans, hæc apud se orabat : Deus, gratias ago tibi, quia non sum sicut cæteri hominum : raptores, injusti, adulteri : velut etiam hic publicanus.

12. Jejuno bis in sabbato : decimas do omnium quæ possideo.

13. Et publicanus à longè stans, nolebat nec oculos ad cœlum levare : sed percutiebat pectus suum, dicens : Deus, propitius esto mihi peccatori.

14. Dico vobis, descendit hic justificatus in domum suam ab illo : quia omnis qui se exaltat, humiliabitur, et qui se humiliat, exaltabitur.

La suite au chapitre VII.

CHAPITRE VI.

Les juifs veulent lapider Jésus. — Jésus va au-delà du Jourdain. (Pag. 79.)

Encœnia. Sermo Christi de sua divinitate.

S. Jean, X. 22 *et suiv.*

(22. Facta sunt autem Encænia in Jerosolymis, et hiems erat.)
23. Et ambulabat Jesus in templo in porticu Salomonis.
24. Circumdederunt ergo eum Judæi, et dicebant ei : Quousque animam nostram tollis? Si tu es Christus, die nobis palàm.
25. Respondit eis Jesus : Loquor vobis, et non creditis : opera quæ ego facio in nomine Patris mei, hæc testimonium perhibent de me :
26. Sed vos non creditis, quia non estis ex ovibus meis.
27. Oves meæ vocem meam audiunt : et ego cognosco eas, et sequuntur me.
28. Et ego vitam æternam do eis, et non peribunt in æternum, et non rapiet eas quisquam de manu mea.
29. Pater meus, quod dedit mihi, majus omnibus est, et nemo potest rapere de manu Patris mei.
30. Ego et Pater unum sumus.
31. Sustulerunt ergo lapides Judæi, ut lapidarent eum.
32. Respondit eis Jesus : Multa bona opera ostendi vobis ex Patre meo : propter quod eorum opus me lapidatis ?
33. Responderunt ei Judæi : De bono opere non lapidamus te, sed de blasphemia, et quia tu homo cùm sis, facis teipsum Deum.
34. Respondit eis Jesus : Nonne scriptum est in lege vestra : quia, Ego dixi : Dii estis ?
35. Si illos dixit deos, ad quos sermo Dei factus est, et non potest solvi Scriptura :
36. Quem Pater sanctificavit, et misit in mundum, vos dicitis : Quia blasphemas : quia dixit : Filius Dei sum.
37. Si non facio opera Patris mei, nolite credere mihi.
38. Si autem facio, et si mihi non vultis credere, operibus credite, ut cognoscatis, et credatis quia Pater in me est, et ego in Patre.
39. Quærebant ergo eum apprehendere, et exivit de manibus eorum.
40. Et abiit iterum trans Jordanem, in eum locum, ubi erat Joannes baptizans primùm, et mansit illic.
41. Et multi venerunt ad eum, et dicebant : Quia Joannes quidem signum fecit nullum.

S. Jean, X.

42. Omnia autem quæcumque dixit Joannes de hoc, vera erant. Et multi crediderunt in eum [1].

La suite au chapitre VIII.

[1] Thoynard commence ici le récit qui concerne la mort et la résurrection de Lazare, et l'entrecoupe en deux endroits par les textes suivans. Nous croyons qu'il sera plus avantageux de ne point entrecouper ce récit; c'est pourquoi nous passons immédiatement aux textes suivans qui sont ici rassemblés par un parallèle bien marqué et bien soutenu.

CHAPITRE VII.

On présente des enfans à Jésus. — Que faut-il faire pour avoir la vie éternelle? — Récompense de ceux qui ont tout quitté pour suivre Jésus. — Parabole des ouvriers envoyés à la vigne. (Pag. 80, 81.)

Parvuli benedicti. Sermo Christi de vita æterna.

S. Matthieu, XIX. 13 *et suiv.*	*S. Marc*, X. 13-31.	*S. Luc*, XVIII. 15-30.
13. Tunc oblati sunt ei parvuli, ut manus eis imponeret, et oraret. Discipuli autem increpabant eos.	13. Et offerebant illi parvulos, ut tangeret illos : discipuli autem comminabantur offerentibus.	15. Afferebant autem ad illum et infantes, ut eos tangeret : quod cùm viderent discipuli, increpabant illos.
14. Jesus verò, ait eis : Sinite parvulos, et nolite eos prohibere ad me venire : talium est enim regnum cœlorum.	14. Quos cùm videret Jesus, indignè tulit, et ait illis : Sinite parvulos venire ad me, et ne prohibueritis eos : talium enim est regnum Dei.	16. Jesus autem convocans illos, dixit : Sinite pueros venire ad me, et nolite vetare eos : talium est enim regnum Dei.
15. Et cùm imposuisset eis manus, abiit inde.	15. Amen dico vobis : Quisquis non receperit regnum Dei, velut parvulus, non intrabit in illud.	17. Amen dico vobis : Quicumque non acceperit regnum Dei, sicut puer, non intrabit in illud.
16. Et ecce unus accedens, ait illi : Magister bone, quid boni faciam, ut habeam vitam æternam?	16. Et complexans eos, et imponens manus super illos benedicebat eos.	18. Et interrogavit eum quidam princeps, dicens : Magister bone, quid faciens vitam æternam possidebo?
17. Qui dixit ei : Quid me interrogas de bono? Unus est bonus, Deus. Si autem vis ad vitam ingredi, serva mandata.	17. Et cùm egressus esset in viam, procurrens quidam genu flexo ante eum, ro-	19. Dixit autem ei Jesus : Quid me dicis bonum? nemo bonus

5e partie. chap. VII.

S. Matthieu, XIX.	*S. Marc*, X.	*S. Luc*, XVIII.
18. Dicit illi : Quæ? Jesus autem dixit : Non homicidium facies : Non adulterabis : Non facies furtum : Non falsum testimonium dices :	gabat eum : Magister bone, quid faciam ut vitam æternam percipiam ?	nisi solus Deus.
	18. Jesus autem dixit ei : Quid me dicis bonum ? nemo bonus, nisi unus Deus.	20. Mandata nosti : Non occides : Non mœchaberis : Non furtum facies : Non falsum testimonium dices : Honora patrem tuum et matrem.
19. Honora patrem tuum et matrem tuam : et, Diliges proximum sicut teipsum.	19. Præcepta nosti : Ne adulteres : Ne occidas : Ne fureris : Ne falsum testimonium dixeris : Ne fraudem feceris : Honora patrem tuum et matrem.	21. Qui ait : Hæc omnia custodivi a juventute mea.
20. Dicit illi adolescens : Omnia hæc custodivi a juventute mea, quid adhuc mihi deest ?	20. At ille respondens, ait illi : Magister, hæc omnia observavi a juventute mea.	22. Quo audito, Jesus ait ei : Adhuc unum tibi deest : omnia quæcumque habes, vende, et da pauperibus, et habebis thesaurum in cœlo, et veni, sequere me.
21. Ait illi Jesus : Si vis perfectus esse, vade, vende quæ habes, et da pauperibus, et habebis thesaurum in cœlo, et veni, sequere me.	21. Jesus autem intuitus eum, dilexit eum, et dixit ei : Unum tibi deest : vade, quæcumque habes vende, et da pauperibus, et habebis thesaurum in cœlo, et veni, sequere me.	23. His ille auditis, contristatus est : quia dives erat valde.
22. Cùm audisset autem adolescens verbum, abiit tristis : erat enim habens multas possessiones.	22. Qui contristatus in verbo, abiit mœrens : erat enim habens multas possessiones.	24. Videns autem Jesus illum tristem factum, dixit : Quam difficile, qui pecunias habent, in regnum Dei, intrabunt!
23. Jesus autem dixit discipulis suis : Amen dico vobis, quia dives difficile intrabit in regnum cœlorum.	23. Et circumspiciens Jesus, ait discipulis suis : Quam difficile qui pecunias habent, in regnum Dei introibunt!	25. Facilius est enim camelum per foramen acûs transire, quam divitem intrare in regnum Dei.
24. Et iterùm dico vobis : Facilius est camelum per foramen acus transire, quam divitem intrare in regnum cœlorum.	24. Discipuli autem obstupescebant in verbis ejus. At Jesus rursus respondens, ait illis : Filioli, quam	26. Et dixerunt qui audiebant : Et quis potest salvus fieri?
25. Auditis autem his, discipuli mirabantur valde dicentes : Quis ergo poterit salvus esse ?		27. Ait illis : Quæ impossibilia sunt apud homines, possibilia sunt apud Deum.
26. Aspiciens autem		28. Ait autem Petrus : Ecce nos dimisimus omnia, et secuti sumus te.
		29. Qui dixit eis :

S. Matthieu, XIX.

Jesus, dixit illis : Apud homines hoc impossibile est, apud Deum autem omnia possibilia sunt.

27. Tunc respondens Petrus, dixit ei : Ecce nos reliquimus omnia, et secuti sumus te : quid ergo erit nobis ?

28. Jesus autem dixit illis : Amen dico vobis quod vos qui secuti estis me, in regeneratione, cùm sederit Filius hominis in sede majestatis suæ, sedebitis et vos super sedes duodecim, judicantes duodecim tribus Israel.

29. Et omnis qui reliquerit domum, vel fratres aut sorores, aut patrem aut matrem, aut uxorem aut filios, aut agros, propter nomen meum, centuplum accipiet, et vitam æternam possidebit.

30. Multi autem erunt primi novissimi, et novissimi primi.

La suite à la fin de ce chapitre.

S. Marc, X.

difficile est, confidentes in pecuniis, in regnum Dei introire !

25. Facilius est camelum per foramen acûs transire, quam divitem intrare in regnum Dei.

26. Qui magis admirabantur, dicentes ad semetipsos : Et quis potest salvus fieri?

27. Et intuens illos Jesus, ait : Apud homines impossibile est, sed non apud Deum : omnia enim possibilia sunt apud Deum.

28. Et cœpit ei Petrus dicere : Ecce nos dimisimus omnia, et secuti sumus te.

29. Respondens Jesus ait : Amen dico vobis : Nemo est qui reliquerit domum, aut fratres, aut sorores, aut patrem, aut matrem, aut filios, aut agros, propter me et propter Evangelium,

30. Qui non accipiat centies tantùm nunc in tempore hoc, domos, et fratres, et sorores, et matres, et filios, et agros cum persecutionibus, et in sæculo futuro vitam æternam.

31. Multi autem erunt primi novissimi, et novissimi primi.

La suite au chap. IX.

Luc, XVIII.

Amen dico vobis, nemo est qui reliquit domum aut parentes, aut fratres, aut uxorem, aut filios propter regnum Dei.

30. Et non recipiat multò plura in hoc tempore, et in sæculo venturo vitam æternam.

La suite au ch. IX.

5e partie, chap. VII et VIII.

S. Matthieu, XX. 1-16.

1. Simile est regnum cœlorum patri-familias, qui exiit primo mane conducere operarios in vineam suam.

2. Conventione autem facta cum operariis ex denario diurno, misit eos in vineam suam.

3. Et egressus circa horam tertiam, vidit alios stantes in foro otiosos.

4. Et dixit illis : Ite et vos in vineam meam, et quod justum fuerit, dabo vobis.

5. Illi autem abierunt. Iterùm exiit circa sextam et nonam horam, et fecit similiter.

6. Circa undecimam verò exiit, et invenit alios stantes, et dicit illis : Quid hic statis tota die otiosi?

7. Dicunt ei : Quia nemo nos conduxit. Dicit illis : Ite et vos in vineam meam.

8. Cùm serò autem factum esset, dicit dominus vineæ procuratori suo : Voca operarios et redde illis mercedem, incipiens a novissimis usque ad primos,

9. Cùm venissent ergo qui circa undecimam horam venerant, acceperunt singulos denarios.

10. Venientes autem et primi, arbitrati sunt quòd plus essent accepturi : acceperunt autem et ipsi singulos denarios.

11. Et accipientes, murmurabant adversùs patrem-familias,

12. Dicentes : Hi novissimi una hora fecerunt, et pares illos nobis fecisti, qui portavimus pondus diei et æstus.

13. At ille respondens uni eorum, dixit : Amice, non facio tibi injuriam : nonne ex denario convenisti mecum?

14. Tolle quod tuum est, et vade : volo autem et huic novissimo dare sicut et tibi.

15. Aut non licet mihi quod volo facere? an oculus tuus nequam est, quia ego bonus sum?

16. Sic erunt novissimi primi, et primi novissimi : multi enim sunt vocati, pauci vero electi.

La suite au chapitre IX.

CHAPITRE VIII.

Maladie de Lazare. — Mort de Lazare. — Résurrection de Lazare. — Résolution que les pharisiens... (Pag. 79, 80, 81, 82.)

Lazari mors et resurrectio. Secessus Jesu.

S. Jean, XI. 1 *et suiv.*

1. Erat autem quidam languens Lazarus a Bethania, de castello Mariæ et Marthæ sororis ejus.

S. Jean, XI.

2. (Maria autem erat quæ unxit Dominum unguento, et extersit pedes ejus capillis suis : cujus frater Lazarus infirmabatur.)

3. Miserunt ergo sorores ejus ad eum, dicentes : Domine, ecce quem amas, infirmatur.

4. Audiens autem Jesus, dixit eis : Infirmitas hæc non est ad mortem, sed pro gloria Dei, ut glorificetur Filius Dei per eam.

5. Diligebat autem Jesus Martham, et sororem ejus Mariam, et Lazarum.

6. Ut ergo audivit quia infirmabatur, tunc quidem mansit in eodem loco duobus diebus.

7. Deinde post hæc dixit discipulis suis : Eamus in Judæam iterùm.

8. Dicunt ei discipuli : Rabbi, nunc quærebant te Judæi lapidare, et iterùm vadis illuc?

9. Respondit Jesus : Nonne duodecim sunt horæ diei? Si quis ambulaverit in die, non offendit, quia lucem hujus mundi videt :

10. Si autem ambulaverit in nocte, offendit, quia lux non est in eo.

11. Hæc ait, et post hæc dixit eis : Lazarus amicus noster dormit, sed vado ut a somno excitem eum.

12. Dixerunt ergo discipuli ejus : Domine, si dormit, salvus erit.

13. Dixerat autem Jesus de morte ejus : illi autem putaverunt, quia de dormitione somni diceret.

14. Tunc ergo Jesus dixit eis manifestè : Lazarus mortuus est.

15. Et gaudeo propter vos ut credatis, quoniam non eram ibi : sed eamus ad eum.

16. Dixit ergo Thomas, qui dicitur Didymus, ad condiscipulos : Eamus et nos, ut moriamur cum eo [1].

17. Venit itaque Jesus, et invenit eum quatuor dies jam in monumento habentem.

18. (Erat autem Bethania juxta Jerosolymam quasi stadiis quindecim.)

19. Multi autem ex Judæis venerant ad Martham et Mariam, ut consolarentur eas de fratre suo.

20. Martha ergo ut audivit, quia Jesus venit, occurrit illi : Maria autem domi sedebat.

21. Dixit ergo Martha ad Jesum : Domine, si fuisses hîc, frater meus non fuisset mortuus ;

22. Sed et nunc scio, quia quæcumque poposceris a Deo, dabit tibi Deus.

23. Dicit illi Jesus : Resurget frater tuus.

24. Dicit ei Martha : Scio quia resurget in resurrectione in novissimo die.

[1] Ces seize premiers versets sont ceux que Thoynard a détachés de la suite de ce récit, auquel nous les rejoignons comme le texte les présente.

25. Dixit ei Jesus : Ego sum resurrectio, et vita : qui credit in me, etiam si mortuus fuerit, vivet.

26. Et omnis qui vivit, et credit in me, non morietur in æternum. Credis hoc?

27. Ait illi : Utique, Domine : ego credidi quia tu es Christus filius Dei vivi, qui in hunc mundum venisti.

28. Et cùm hæc dixisset, abiit, et vocavit Mariam sororem suam silentio, dicens : Magister adest, et vocat te.

29. Illa, ut audivit, surgit citò, et venit ad eum.

30. Nondum enim venerat Jesus in castellum, sed erat adhuc in illo loco ubi occurrerat ei Martha.

31. Judæi ergo qui erant cum ea in domo, et consolabantur eam, cùm vidissent Mariam, quia citò surrexit et exiit, secuti sunt eam, dicentes : Quia vadit ad monumentum ut ploret ibi.

32. Maria ergo, cùm venisset ubi erat Jesus, videns eum, cecidit ad pedes ejus, et dicit ei : Domine, si fuisses hîc, non esset mortuus frater meus.

33. Jesus ergo, ut vidit eam plorantem, et Judæos qui venerant cum ea, plorantes, infremuit spiritu, et turbavit seipsum.

34. Et dixit : Ubi posuistis eum? Dicunt ei : Domine, veni et vide.

35. Et lacrymatus est Jesus.

36. Dixerunt ergo Judæi : Ecce quomodo amabat eum.

37. Quidam autem ex ipsis dixerunt : Non poterat hic, qui aperuit oculos cæci nati, facere ut hic non moreretur?

38. Jesus ergo rursum fremens in semetipso, venit ad monumentum : erat autem spelunca, et lapis superpositus erat ei.

39. Ait Jesus : Tollite lapidem. Dicit ei Martha, soror ejus qui mortuus fuerat : Domine, jam fetet : quatriduanus est enim.

40. Dicit ei Jesus : Nonne dixi tibi, quoniam si credideris, videbis gloriam Dei?

41. Tulerunt ergo lapidem : Jesus autem, elevatis sursum oculis, dixit : Pater, gratias ago tibi, quoniam audisti me.

42. Ego autem sciebam : quia semper me audis, sed propter populum qui circumstat, dixi : ut credant quia tu me misisti.

43. Hæc cùm dixisset, voce magna clamavit : Lazare, veni foras.

44. Et statim prodiit qui fuerat mortuus, ligatus pedes et manus institis, et facies illius sudario erat ligata. Dixiit eis Jesus : Solvite eum, et sinite abire.

45. Multi ergo ex Judæis, qui venerant ad Mariam et Martham, et viderant quæ fecit Jesus, crediderunt in eum.

46. Quidam autem ex ipsis abierunt ad pharisæos, et dixerunt eis quæ fecit Jesus.

47. Collegerunt ergo pontifices et pharisæi concilium, et dicebant : Quid facimus, quia hic homo multa signa facit?

S. Jean, XI.

48. Si dimittimus eum sic, omnes credent in eum, et venient Romani, et tollent nostrum locum et gentem.

49. Unus autem ex ipsis, Caiphas nomine, cùm esset pontifex anni illius, dixit eis : Vos nescitis quidquam,

50. Nec cogitatis quia expedit vobis ut unus moriatur homo pro populo, et non tota gens pereat.

51. Hoc autem a semetipso non dixit, sed cùm esset pontifex anni illius, prophetavit quod Jesus moriturus erat pro gente,

52. Et non tantum pro gente, set ut filios Dei, qui erant dispersi, congregaret in unum.

53. Ab illo ergo die cogitaverunt ut interficerent eum.

54. Jesus ergo jam non in palàm ambulabat apud Judæos, sed abiit in regionem juxta desertum, in civitatem quæ dicitur Ephrem, et ibi morabatur cum discipulis suis.

55. Proximum autem erat Pascha Judæorum, et ascenderunt multi Jerosolymam de regione ante Pascha, ut sanctificarent seipsos.

56. Quærebant ergo Jesum, et colloquebantur ad invicem, in templo stantes : Quid putatis, quia non venit ad diem festum? Dederant autem pontifices et pharisæi mandatum, ut si quis cognoverit ubi sit, indicet, ut apprehendant eum.

La suite au chapitre XIII.

CHAPITRE IX.

Jésus vient à Jérusalem. — Demande de la mère des enfans de Zébédée pour ses fils. (Pag. 82.)

Passio rursus prædicta. Petitio filiorum Zebedæi.

S. Matthieu, XX. 17-28.

17. Et ascendens Jesus Jerosolymam, assumpsit duodecim discipulos secretò, et ait illis :

18. Ecce ascendimus Jerosolymam, et Filius hominis tradetur principibus sacerdotum, et scribis, et condemnabunt eum morte.

S. Marc, X. 32-46.

32. Erant autem in via ascendentes Jerosolymam, et præcedebat illos Jesus, et stupebant, et sequentes timebant. Et assumens iterùm duodecim, cœpit illis dicere quæ essent ei eventura.

33. Quia ecce ascendimus Jerosolymam, et Filius hominis tra-

S. Luc, XVIII. 31-34.

31. Assumpsit autem Jesus duodecim, et ait illis : Ecce ascendimus Jerosolymam, et consummabuntur omnia quæ scripta sunt per prophetas de Filio hominis.

32. Tradetur enim gentibus, et illudetur, et flagellabitur et conspuetur.

5e partie. chap. IX.

S. Matthieu, XX.	*S. Marc*, X.	*S. Luc*, XVIII.
19. Et tradent eum gentibus ad illudendum et flagellandum et crucifigendum, et tertia die resurget.	detur principibus sacerdotum, et scribis et senioribus, et damnabunt eum morte, et tradent eum gentibus.	33. Et postquam flagellaverint, occident eum, et tertia die resurget.
20. Tunc accessit ad eum mater filiorum Zebedæi cum filiis suis adorans, et petens aliquid ab eo.	34. Et illudent ei, et conspuent eum, et flagellabunt eum, et interficient eum, et tertia die resurget.	34. Et ipsi nihil horum intellexerunt, et erat verbum istud absconditum ab eis, et non intelligebant quæ dicebantur.
21. Qui dicit ei : Quid vis? Ait illi : Dic ut sedeant hi duo filii mei, unus ad dexteram tuam, et unus ad sinistram, in regno tuo.	35. Et accedunt ad eum Jacobus et Joannes filii Zebedæi, dicentes : Magister, volumus, ut quodcumque petierimus, facias nobis.	*La suite au chapitre suivant.*
22. Respondens autem Jesus, dixit : Nescitis quid petatis [1]. Potestis bibere calicem quem ego bibiturus sum? Dicunt ei : Possumus.	36. At ille dixit eis : Quid vultis ut faciam vobis?	
23. At illis : Calicem quidem meum bibetis : sedere autem ad dexteram meam vel sinistram, non est meum dare vobis, sed quibus paratum est a Patre meo.	37. Et dixerunt : Da nobis ut unus ad dexteram tuam, et alius ad sinistram tuam, sedeamus in gloria tua.	
24. Et audientes decem, indignati sunt de duobus fratribus.	38. Jesus autem ait eis : Nescitis quid petatis [1]. Potestis bibere calicem quem ego bibo, aut baptismo quo ego baptizor, baptizari?	
25. Jesus autem vocavit eos ad se, et ait : Scitis quia principes gentium dominantur eorum, et qui majores	39. At illi dixerunt ei : Possumus. Jesus autem ait eis : Calicem quidem quem ego bibo, bibetis, et baptismo quo ego bapti-	

[1] Selon saint Matthieu, c'est la mère qui s'approche et qui demande pour ses fils ; selon saint Marc, ce sont les fils qui s'approchent eux-mêmes et qui demandent ; mais selon saint Matthieu et selon saint Marc, c'est à eux seuls que Jésus répond : *Nescitis quid petatis.* Ils s'étoient approchés avec leur mère, et c'est par sa bouche qu'ils avoient fait leur demande.

S. Matthieu, XX.

sunt, potestatem exercent in eos.

26. Non ita erit inter vos : sed quicumque voluerit inter vos major fieri, sit vester minister.

27. Et qui voluerit inter vos primus esse, erit vester servus.

28. Sicut Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare, et dare animam suam redemptionem pro multis.

La suite au chapitre XII.

S. Marc, X.

zor, baptizabimini :

40. Sedere autem ad dexteram meam vel ad sinistram, non est meum dare vobis, sed quibus paratum est.

41. Et audientes decem, cœperunt indignari de Jacobo et Joanne.

42. Jesus autem vocans eos, ait illis : Scitis quia hi qui videntur principari gentibus, dominantur eis, et principes eorum potestatem habent ipsorum.

43. Non ita est autem in vobis : sed quicumque voluerit fieri major, erit vester minister :

44. Et quicumque voluerit in vobis primus esse, erit omnium servus.

45. Nam et Filius hominis non venit ut ministraretur ei, sed ut ministraret, et daret animam suam redemptionem pro multis.

46. Et veniunt Jericho.....

La suite au chapitre XII.

CHAPITRE X.

Aveugle guéri à Jéricho. (Pag. 83.)

Cæcus prope Jericho sanatus.

S. Luc, XVIII. 1 *et suiv.*

35. Factum est autem, cum appropinquaret Jericho, cæcus quidam sedebat secus viam mendicans.

36. Et cùm audiret turbam prætereuntum, interrogabat quid hoc esset.

37. Dixerunt autem ei quod Jesus Nazarenus transiret.

38. Et clamavit, dicens : Jesu fili David, miserere mei.

39. Et qui præibant, increpabant eum ut taceret : ipse verò multò magis clamabat : Fili David, miserere mei.

40. Stans autem Jesus, jussit illum adduci ad se. Et cùm appropinquasset, interrogavit illum,

41. Dicens : Quid tibi vis faciam? At ille dixit : Domine, ut videam.

5e partie. chap. x et xi.

S. Luc, XVIII.

42. Et Jesus dixit illi : Respice, fides tua te salvum fecit.
43. Et confestim vidit, et sequebatur illum magnificans Deum. Et omnis plebs, ut vidit, dedit laudem Deo [1].

[1] Arnauld confond la guérison de cet aveugle avec la guérison de celui dont parle saint Marc et des deux dont parle saint Matthieu. Le texte de saint Luc donne lieu de les distinguer en ce qu'il met la guérison de celui-ci *lorsque Jésus approchoit de Jéricho*, et avant qu'il y entrât ; au lieu que *Jésus sortoit de cette ville* lorsqu'il guérit les deux aveugles marqués par saint Matthieu, l'un desquels étoit celui dont parle saint Marc.

CHAPITRE XI.

Zachée converti au Seigneur. Parabole d'un roi. (Pag. 83, 84.)

Zachæi conversio. Sermo Christi de regno Dei.

S. Luc, XIX. 1–28.

1. Et ingressus, perambulabat Jericho.
2. Et ecce vir nomine Zachæus, et hic princeps erat publicanorum, et ipse dives.
3. Et quærebat videre Jesum, quis esset, et non poterat præ turba, quia staturâ pusillus erat.
4. Et prævurrens ascendit in arborem sycomorum, ut videret eum, quia inde erat transiturus.
5. Et cùm venisset ad locum, suspiciens Jesus, vidit illùm, et dixit ad eum : Zachæe, festinans descende, quia hodie in domo tua oportet me manere.
6. Et festinans descendit, et excepit illum gaudens.
7. Et cùm viderent omnes, murmurabant, dicentes, quòd ad hominem peccatorem divertisset.
8. Stans autem Zachæus, dixit ad Dominum : Ecce dimidium bonorum meorum, Domine, do pauperibus : et si quid aliquem defraudavi, reddo quadruplum.
9. Ait Jesus ad eum : Quia hodie salus domui huic facta est : eò quòd et ipse filius sit Abrahæ.
10. Venit enim Filius hominis quærere et salvum facere quod perierat.
11. Hæc illis audientibus, adjiciens dixit parabolam, eò quòd esset prope Jerusalem, et quia existimarent quòd confestim regnum Dei manifestaretur.
12. Dixit ergo : Homo quidam nobilis abiit in regionem longin quam accipere sibi regnum, et reverti.
13. Vocatis autem decem servis suis, dedit eis decem mnas, et ait ad illos : Negotiamini dum venio.

S. Luc, XIX.

14. Cives autem ejus oderant eum, et miserunt legationem post illum, dicentes : Nolumus hunc regnare super nos.

15. Et factum ut rediret accepto regno, et jussit vocari servos, quibus dedit pecuniam, ut sciret quantum quisque negotiatus esset.

16. Venit primus, dicens : Domine, mna tua decem mnas acquisivit.

17. Et ait illi : Euge, bone serve, quia in modico fuisti fidelis, eris potestatem habens super decem civitates.

18. Et alter venit dicens : Domine, mna tua fecit quinque mnas.

19. Et huic ait : Et tu esto super quinque civitates.

20. Et alter venit, dicens : Domine, ecce mna tua, quam habui repositam in sudario.

21. Timui enim te, quia homo austerus es : tollis quod non posuisti, et metis quod non seminasti.

22. Dicit ei : De ore tuo te judico, serve nequam : sciebas quòd ego homo austerus sum, tollens quod non posui, et metens quod non seminavi.

23. Et quare non dedisti pecuniam meam ad mensam, ut ego veniens cum usuris utique exegissem illam ?

24. Et astantibus dixit : Auferte ab illo mnam, et date illi qui decem mnas habet.

25. Et dixerunt ei : Domine, habet decem mnas.

26. Dico autem vobis, quia omni habenti dabitur et abundabit : ab eo autem qui non habet, et quod habet, auferetur ab eo.

27. Verumtamen inimicos meos illos, qui noluerunt me regnare super se, adducite huc, et interficite ante me.

28. Et his dictis, præcedebat ascendens Jerosolymam.

La suite au chapitre XIV.

CHAPITRE XII.

Deux aveugles guéris au sortir de Jéricho. (Pag. 84.)

Duos cæcos sanat Jesus egrediens ab Jericho.

S. Matthieu, XX. 29 *et suiv.*

29. Et egredientibus illis ab Jericho, secuta est eum turba multa.

30. Et ecce duo cæci sedentes secus viam, audierunt quia Jesus transiret, et clamaverunt dicentes : Domine, miserere nostri, fili David.

31. Turba autem increpabat eos ut tacerent : at illi magis

S. Marc, X. 46 *et suiv.*

46... Et proficiente eo de Jericho, et discipuli ejus, et plurima multitudine, filius Timæi Bartimæus cæcus, sedebat juxta viam mendicans.

47. Qui cùm audisset quia Jesus Nazarenus est, cœpit clamare, et dicere : Jesu, fili David, miserere mei.

48. Et comminabantur ei mul-

5e partie. ch. XII et XIII.

S. Matthieu, XX.	*S. Marc*, X.
clamabant, dicentes : Domine, miserere nostri, fili David.	ti, ut taceret. At ille multò magis clamabat : Fili David, miserere mei.
32. Et stetit Jesus, et vocavit eos, et ait : Quid vultis ut faciam vobis?	49. Et stans Jesus, præcepit illum vocari. Et vocant eum, dicentes ei : Animæquior esto : surge, vocat te.
33. Dicunt illi : Domine, ut aperiantur oculi nostri.	50. Qui projecto vestimento suo, exsiliens, venit ad eum.
34. Misertus autem eorum Jesus, tetigit oculos eorum. Et confestim viderunt, et secuti sunt eum [1].	51. Et respondens Jesus, dixit illi : Quid tibi vis faciam? Cæcus autem dixit ei : Rabboni, ut videam.
La suite au chapitre XIV.	52. Jesus autem ait illi : Vade, fides tua te salvum fecit. Et confestim vidit, et sequebatur eum in via [1].
	La suite au chapitre XIV.

[1] Saint Matthieu parle de deux aveugles; saint Marc ne parle que d'un seul; mais comme d'ailleurs toutes les circonstances s'accordent, il y a lieu de présumer que celui dont parle saint Marc, étoit l'un des deux marqués par saint Matthieu.

CHAPITRE XIII.

Jésus soupe chez Simon. (Pag. 85.)

Maria ungens pedes Jesu. Die prima hebdomadis.

S. Matth., XXVI. 6-13.	*S. Marc*, XIV. 3-9.	*S. Jean*, XII. 1-11.
6. Cum autem Jesus esset in Bethania, in domo Simonis leprosi,	3. Et cùm esset Bethaniæ, in domo Simonis leprosi, et recumberet, venit mulier habens alabastrum unguenti nardi spicati pretiosi, et fracto alabastro, effudit super caput ejus.	1. Jesus ergo ante sex dies Paschæ, venit Bethaniam, ubi Lazarus fuerat mortuus, quem suscitavit Jesus.
7. Accessit ad eum mulier habens alabastrum unguenti pretiosi, et effudit super caput ipsius recumbentis.		2. Fecerunt autem ei cœnam ibi : et Martha ministrabat : Lazarus verò unus erat ex discumbentibus cum eo.
8. Videntes autem discipuli, indignati sunt, dicentes : Ut quid perditio hæc?	4. Erant autem quidam indigne ferentes intra semetipsos, et dicentes : Ut quid perdi-	3. Maria ergo accepit libram unguenti nardi pistici, pretiosi, et un-

S. Matthieu, XXVI.

9. Potuit enim istud venumdari multo, et dari pauperibus.

10. Sciens autem Jesus, ait illis : Quid molesti estis huic mulieri? opus enim bonum operata est in me.

11. Nam semper pauperes habetis vobiscum : me autem non semper habetis.

12. Mittens enim hæc unguentum in corpus meum, ad sepeliendum me fecit.

13. Amen dico vobis, ubicumque prædicatum fuerit hoc Evangelium in toto mundo, dicetur et quod hæc fecit in memoriam ejus [1].

La suite au chap. Ier *de la* VIe *partie.*

S. Marc, XIV.

tio ista unguenti facta est?

5. Poterat enim unguentum istud venumdari plus quam trecentis denariis, et dari pauperibus. Et fremebant in eam.

6. Jesus autem dixit : Sinite eam : quid illi molesti estis? Bonum opus operata est in me.

7. Semper enim pauperes habetis vobiscum, et cùm volueritis, potestis illis benefacere : me autem non semper habetis.

8. Quod habuit hæc, fecit : prævenit ungere corpus meum in sepulturam.

9. Amen dico vobis : Ubicumque prædicatum fuerit Evangelium istud, in universo mundo, et quod fecit hæc, narrabitur in memoriam ejus [1].

La suite au chap. Ier *de la* VIe *partie.*

S. Jean, XII.

xit pedes Jesu, et extersit pedes ejus capillis suis : et domus impleta est ex odore unguenti.

4. Dixit ergo unus ex discipulis ejus, Judas Iscariotes, qui erat eum traditurus :

5. Quare hoc unguentum non veniit trecentis denariis, et datum est egenis?

6. Dixit autem hoc, non quia de egenis pertinebat ad eum, sed quia fur erat, et loculos habens, ea quæ mittebantur, portabat.

7. Dixit ergo Jesus : Sinite illam, ut in diem sepulturæ meæ servet illud.

8. Pauperes enim semper habetis vobiscum, me autem non semper habetis.

9. Cognovit ergo turba multa ex Judæis quia illic est, et venerunt non propter Jesum tantum, sed ut Lazarum viderent, quem suscitavit a mortuis.

10. Cogitaverunt autem principes sacerdotum, ut et Lazarum interficerent,

11. Quia multi propter illum abibant ex Judæis, et credebant in Jesum.

[1] Le parallèle et l'enchaînement du texte de saint Jean obligent de rappeler

5e partie. chap. XIV. ici ces deux textes de saint Matthieu et de saint Marc, qui ont ainsi rapporté plus loin, par occasion, le fait dont saint Jean marque ici le temps.

CHAPITRE XIV.

Entrée triomphante de Jésus à Jérusalem. — Jésus pleure en voyant Jérusalem. (Pag. 85, 86.)

Ingressus Christi in Jerusalem. Fletus ejus super eam. Die secunda hebdomadis.

S. Matth., XXI 1–9.	*S Marc*, XI. 1–10.	*S. Luc*, XIX. 29 *et suiv.*	*S. Jean*, XII. 12–19.
1. Et cùm appropinquassent Jerosolymis, et venissent Bethphage, ad montem Oliveti : tunc Jesus misit duos discipulos,	1. Et cùm appropinquarent Jerosolymæ et Bethaniæ, ad montem Olivarum, mittit duos exdiscipulis suis.	29. Et factum est, cum appropinquasset ad Bethphage et Bethaniam, ad montem qui vocatur Oliveti, misit duos discipulos suos,	12. In crastinum autem turba multa quæ venerat diem festum, cùm audissent, quia venit Jesus Jerosolymam :
2. Dicens eis : Ite in castellum quod contra vos est, et statim invenietis asinam alligatam, et pullum cum ea : solvite, et adducite mihi.	2. Et ait illis : Ite in castellum quod contra vos est : et statim introeuntes illuc, invenietis pullum ligatum, super quem nemo adhuc hominum sedit : solvite illum, et adducite.	30. Dicens : Ite in castellum quod contra est : in quod introeuntes, invenietis pullum asinæ alligatum, cui nemo unquam hominum sedit : solvite illum, et adducite.	13. Acceperunt ramos palmarum, et processerunt obviam ei, et clamabant : Hosanna, benedictus qui venit in nomine Domini, rex Israel.
3. Et si quis vobis aliquid dixerit, dicite quia Dominus his opus habet : et confestim dimittet eos.	3. Et si quis vobis dixerit : Quid facitis? dicite, quia Domino necessarius est : et continuò illum dimittet huc.	31. Et si quis vos interrogaverit : Quare solvitis? sic dicetis ei : Quia Dominus operam ejus desiderat.	14. Et invenit Jesus asellum, et sedit super eum, sicut scriptum est :
4. Hoc autem totum factum est, ut adimpleretur quod dictum est per prophetam dicentem :	4. Et abeuntes, invenerunt pullum ligatum ante januam foris in bivio, et solvunt eum.	32. Abierunt autem qui missi erant, et invenerunt sicut dixit	15. Noli timere, filia Sion : ecce rex tuus venit sedens super pullum asinæ.
5. Dicite filiæ			16. Hæc non cognoverunt discipuli ejus primum : sed quan-

S. Matt., XXI.

Sion : Ecce rex tuus venit tibi mansuetus, sedens super asinam, et pullum filium subjugalis.

6. Euntes autem discipuli fecerunt sicut præcepit illis Jesus.

7. Et adduxerunt asinam et pullum, et imposuerunt super eos vestimenta sua, et eum desuper sedere fecerunt.

8. Plurima autem turba straverunt vestimenta sua in via : alii autem cædebant ramos de arboribus, et steruebant in via.

9. Turbæ autem quæ præcedebant et sequebantur, clamabant, dicentes : Hosanna filio David : benedictus qui venit in nomine Domini : hosanna in altissimis.

La suite au chapitre suiv.

S. Marc, XI.

5. Et quidam de illic stantibus dicebant illis : Quid facitis solventes pullum?

6. Qui dixerunt eis, sicut præceperat illis Jesus, et dimiserunt eis.

7. Et duxerunt pullum ad Jesum, et imponunt illi vestimenta sua, et sedit super eum.

8. Multi autem vestimenta sua straverunt in via : alii autem frondes cædebant de arboribus, et sternebant in via.

9. Et qui præibant, et qui sequebantur, clamabant, dicentes : Hosanna :

10. Benedictus qui venit in nomine Domini : benedictum quod venit regnum patris nostri David : hosanna in excelsis.

La suite au ch. suivant.

S. Luc, XIX.

illis, stantem pullum.

33. Solventibus autem illis pullum, dixerunt domini ejus ad illos : Quid solvitis pullum?

34. At illi dixerunt : Quia Dominus eum necessarium habet.

35. Et duxerunt illum ad Jesum. Et jactantes vestimenta sua supra pullum, imposuerunt Jesum.

36. Eunte autem illo, substernebant vestimenta sua in via.

37. Et cùm appropinquaret jam ad descensum montis Oliveti, cœperunt omnes turbæ discipulorum gaudentes, laudare Deum voce magna super omnibus quas viderant virtutibus,

38. Dicentes : Benedictus qui venit rex in nomine Domini : pax in cœlo, et gloria in excelsis.

S. Jean, XII.

do glorificatus est Jesus, tunc recordati sunt, quia hæc erant scripta de eo, et hæc fecerunt ei.

17. Testimonium ergo perhibebat turba quæ erat cum eo quando Lazarum vocavit de monumento, et suscitavit eum a mortuis.

18. Propterea et obviam venit ei turba : quia audierunt eum fecisse hoc signum.

19. Pharisæi ergo dixerunt ad semetipsos : Videtis quia nihil proficimus? ecce mundus totus post eum abiit.

La suite au chap. XVI.

5e partie. ch. XIV et XV.

S. Luc, XIX.

39. Et quidam pharisæorum de turbis dixerunt ad illum : Magister, increpa discipulos tuos.

40. Quibus ipse ait : Dico vobis, quia si hi tacuerint, lapides clamabunt.

41. Et ut appropinquavit, videns civitatem, flevit super illam, dicens :

42. Quia si cognovisses et tu, et quidem in hac die tua, quæ ad pacem tibi : nunc autem abscondita sunt ab oculis tuis.

43. Quia venient dies in te, et circumdabunt te inimici tui vallo, et circumdabunt te, et coangustabunt te undique.

44. Et ad terram prosternent te, et filios tuos qui in te sunt, et non relinquent in te lapidem super lapidem, eò quòd non cognoveris tempus visitationis tuæ.

La suite au chapitre XVII.

CHAPITRE XV.

Jésus entre dans le temple, et en chasse les marchands. (Pag. 86.)

Christus templum ingreditur, et a pueris laudatur.

S. Matth., XXI. 10–16.

10. Et cùm intrasset Jerosolymam, commota est universa civitas, dicens : Quis est hic?

11. Populi autem dicebant : Hic est Jesus propheta a Nasareth Galilææ.

12. Et intravit in templum Dei[1].

. . . . . .

14. Et accesserunt ad eum cæci et claudi in templo, et sanavit eos.

15. Videntes autem principes sacerdotum et scribæ, mirabilia quæ fecit, et pueros clamantes in templo et dicentes : Hosanna filio David, indignati sunt,

16. Et dixerunt ei : Audis quid isti dicunt? Jesus autem dixit eis : Utique : Numquam legistis : Quia ex ore infantium et lactentium perfecisti laudem?

La suite au chapitre XVII.

S. Marc, XI. 11.

11. Et introivit Jerosolymam in templum.

. . . . . .

La suite au chapitre XVII.

[1] Arnauld, s'attachant ici au texte de saint Matthieu, rapporte à ce jour

l'action de Jésus-Christ qui chasse les marchands du temple. Saint Marc rapporte expressément ce fait au lendemain. Saint Luc parle du même fait sans en déterminer le jour. Thoynard suppose que cela arriva deux fois ; il place donc ici le récit de saint Matthieu et celui de saint Luc, réservant pour la suite le récit de saint Marc. Le père Amelote pense que cela n'arriva qu'au second jour, et il y renvoie le récit de saint Matthieu, et celui de saint Luc.

CHAPITRE XVI.

Étrangers qui désirent voir Jésus. — Jésus est la lumière du monde. (P. 86-87.)

Gentiles ad Christum veniunt. Sermo Christi de sua morte proxima.

S. Jean, XII. 20 *et suiv.*

20. Erant autem quidam gentiles, ex his qui ascenderant ut adorarent in die festo.

21. Hi ergo accesserunt ad Philippum, qui erat a Bethsaida Galilææ, et rogabant eum, dicentes : Domine, volumus Jesum videre.

22. Venit Philippus, et dicit Andreæ : Andreas rursum et Philippus dixerunt Jesu.

23. Jesus autem respondit eis, dicens : Venit hora ut clarificetur Filius hominis.

24. Amen, amen dico vobis, nisi granum frumenti cadens in terram mortuum fuerit, ipsum solum manet : Si autem mortuum fuerit, multum fructum affert.

25. Qui amat animam suam, perdet eam, et qui odit animam suam in hoc mundo,, in vitam æternam custodit eam.

26. Si quis mihi ministrat, me sequatur, et ubi sum ego, illic et minister meus erit. Si quis mihi ministraverit, honorificabit eum Pater meus.

27. Nunc anima mea turbata est : quid dicam ? Pater, salvifica me ex hac hora : sed propterea veni in horam hanc.

28. Pater, clarifica nomen tuum. Venit ergo vox de cœlo : Et clarificavi, et iterùm clarificabo.

29. Turba ergo quæ stabat et audierat, dicebat tonitruum esse factum. Alii dicebant : Angelus ei locutus est.

30. Respondit Jesus, et dixit : Non propter me hæc vox venit, sed propter vos.

31. Nunc judicium est mundi : nunc princeps hujus mundis ejicietur foras.

32. Et ego si exaltatus fuero a terra, omnia traham ad meipsum.

33. (Hoc autem dicebat, significans qua morte esset moriturus.)

34. Respondit ei turba : Nos audivimus ex lege, quia Christus manet in æternum, et quomodo tu dicis : Oportet exaltari Filium hominis, quis est iste Filius hominis?

5e partie. chap. xvi.

S. Jean, XII.

35. Dixit ergo eis Jesus : Adhuc modicum lumen in vobis est : ambulate dum lucem habetis, ut non vos tenebræ comprehendant : et qui ambulat in tenebris, nescit quò vadat.

36. Dùm lucem habetis, credite in lucem, ut filii lucis sitis. Hæc locutus est Jesus, et abiit, et abscondit se ab eis.

37. Cum autem tenta signa fecisset coram eis, non credebant in eum :

38. Ut sermo Isaiæ prophetæ impleretur, quem dixit : Domine, quis credidit auditui nostro ? et brachium Domini cui revelatum est ?

39. Propterea non poterant credere, quia iterùm dixit Isaias :

40. Excæcavit oculos eorum, et induravit cor eorum, ut non videant oculis, et non intelligant corde, et convertantur et sanem eos.

41. Hæc dixit Isaias, quando vidit gloriam ejus, et locutus est de eo.

42. Verumtamen et ex principibus multi crediderunt in eum : sed propter pharisæos non confitebantur, ut e synagoga non ejicerentur.

43. Dilexerunt enim gloriam hominum, magis quam gloriam Dei.

44. Jesus autem clamavit et dixit : Qui credit in me, non credit in me, sed in eum qui misit me.

45. Et qui videt me, videt eum qui misit me.

46. Ego lux in mundum veni, ut omnis qui credit in me, in tenebris non maneat.

47. Et si quis audierit verba mea, et non custodierit, ego non judico eum : non enim veni ut judicem mundam, sed ut salvificem mundum.

48. Qui spernit me, et non accipit verba mea, habet qui judicet eum : sermo quem locutus sum, ille judicabit eum in novissimo die.

49. Quia ego ex meipso non sum locutus, sed qui misit me Pater ipse mihi mandatum dedit quid dicam, et quid loquar.

50. Et scio quia mandatum ejus vita æterna est : quæ ergo ego loquor, sicut dixit mihi Pater, sic loquor.

La suite au chapitre III *de la* IVe *partie.*

CHAPITRE XVII.

Malediction donnée au figuier. — Jésus chasse de nouveau les marchands du temple. (Pag. 87.)

Christus ficum maledicit, et vendentes e templo ejicit. Die tertia hebdomadis.

S. Matthieu, XXI. 17–19.	*S. Marc*, XI. 11–14.
17. Et relictis illis, abiit foras, extra civitatem, in Bethaniam, ibique mansit.	11... Et circumspectis omnibus, cùm jam vespera esset hora, exiit in Bethaniam cum duodecim.
18. Manè autem revertens in civitatem, esuriit.	12. Et alia die, cùm exirent a Bethania, esuriit.
19. Et videns fici arborem unam secus viam, venit ad eam, et nihil invenit in ea, nisi folia tantùm, et ait illi : Numquam ex te fructus nascatur in sempiternum. Et arefacta est continuò ficulnea.	13. Cùmque vidisset a longe ficum habentem folia, venit si quid fortè inveniret in ea : et cùm venisset ad eam, nihil invenit præter folia : non enim erat tempus ficorum.
La suite au chapitre suivant.	14. Et respondens, dixit ei : Jam non amplius in æternum ex te fructum quisquam manducet. Et audiebant discipuli ejus.

S. Matth., XXI 12 *et* 13.	*S. Marc*, XI. 15–19.	*S. Luc*, XIX. 45 *et suiv.*
12. Et intravit Jesus in templum Dei, et ejiciebat omnes vendentes et ementes in templo, et mensas numulariorum, et cathedras vendentium columbas evertit.	15. Et veniunt Jerosolymam, et cùm introisset in templum, cœpit ejicere vendentes et ementes in templo, et mensas numulariorum, et cathedras vendentium columbas evertit.	45. Et ingressus in templum, cœpit ejicere vendentes in illo, et ementes,
13. Et dicit eis : Scriptum est : Domus mea domus orationis vocabitur : vos autem fecistis illam speluncam latronum.	16. Et non sinebat ut quisquam transferret vas per templum.	46. Dicens illis : Scriptum est, Quia domus mea domus orationis est : vos autem fecistis illam speluncam latronum.
La suite ci-devant au chapitre XV.	17. Et docebat dicens eis : Nonne scriptum est, Quia domus mea domus orationis vocabitur omnibus gentibus? vos autem	47. Et erat docens quotidie in templo : principes autem sacerdotum et scribæ, et principes plebis, quærebant illum perdere.
		48. Et non inveniebant quid facerent

5e partie. ch. XVII et XVIII.

S. Marc, XI.

fecistis eam speluncam latronum.

18. Quo audito, principes sacerdotum et scribæ quærebant quomodo eum perderent : timebant enim eum, quoniam universa turba admirabatur super doctrina ejus.

19. Et cum vespera facta esset, egrediebatur de civitate.

S. Luc, XIX.

illi : omnis enim populus suspensus erat, audiens illum.

La suite au chapitre XIX.

CHAPITRE XVIII.

Effets admirables de la foi. (Pag. 88.)

Sermo Christi de fide et de oratione. Die quarta hebdomadis.

S. Matthieu, XXI. 20-22.

20. Et videntes discipuli (ficulneam arefactam), mirati sunt, discentes : Quomodo continuo aruit ?

21. Respondens autem Jesus, ait eis : Amen dico vobis, si habueritis fidem, et non hæsitaveritis, non solum de ficulnea facietis, sed et si monti huic dixeritis, Tolle, et jacta te in mari, fiet.

22. Et omnia quæcumque petieritis in oratione, credentes, accipietis.

La suite au chapitre suivant.

S. Marc, XI. 20-26.

20. Et cùm manè transirent, viderunt ficum aridam factam a radicibus.

21. Et recordatus Petrus, dixit ei : Rabbi, ecce ficus, cui maledixisti, aruit.

22. Et respondens Jesus, ait illis : Habete fidem Dei.

23. Amen dico vobis, quia quicumque dixerit huic monti, Tollere, et mittere in mare, et non hæsitaverit in cordo suo, sed crediderit quia quodcumque dixerit, fiat, fiet ei.

24. Propterea dico vobis, omnia quæcumque orantes petitis, credite quia accipietis, et evenient vobis.

25. Et cùm stabitis ad orandum, dimittite si quid habetis adversus aliquem : ut et Pater vester qui in cœlis est, dimittat vobis peccata vestra.

26. Quòd si vos non dimiseritis, nec Pater vester, qui in cœlis est, dimittet vobis peccata vestra.

CHAPITRE XIX.

Le baptême... — Parabole des deux fils... — Parabole de la vigne... — Parabole des noces... (Pag. 88, 89.)

Jesus a Judæis de sua protestate interrogatus, respondet.

S. Matthieu, XXI. 23 *et suiv.*	*S. Marc*, XI. 27 *et suiv.*	*S. Luc*, XX. 1–19.
23. Et cùm venisset in templum, accesserunt ad eum docentem principes sacerdotum, et seniores populi, dicentes: In qua potestate hæc facis? et quis tibi dedit hanc potestatem?	27. Et veniunt rursus Jerosolymam; et cùm ambularet in templo, accederunt ad eum summi sacerdotes, et scribæ, et seniores,	1. Et factum est in una dierum docente illo populum in templo, et evangelizante, convenerunt principes sacerdotum et scribæ cum senioribus.
24. Respondens Jesus, dixit eis: Interrogabo vos et ego unum sermonem: quem si dixeritis mihi, et ego vobis dicam in qua potestate hæc facio.	28. Et dicunt ei: In qua poteste hæc facis? et quis dedit tibi hanc potestatem, ut ista facias?	2. Et aiunt dicentes ad illum: Dic nobis: in qua potestate hæc facis? aut, quis est qui dedit tibi hanc potestatem?
25. Baptismus Joannis unde erat? e cœlo, an ex hominibus? At illi cogitabant inter se, dicentes:	29. Jesus autem respondens ait illis: Interrogabo vos et ego unum verbum, et respondete mihi: et dicam vobis in qua potestate hæc faciam.	3. Respondens autem Jesus, dixit ad illos: Interogabo vos et ego unum verbum. Respondete mihi:
26. Si dixerimus, E cœlo, dicet nobis: Quare ergo non credidistis illi? Si autem dixerimus, Ex hominibus, timemus turbam: omnes enim habebant Joannem sicut prophetam.	30. Baptismus Joannis de cœlo erat, an ex hominibus? Respondete mihi.	4. Baptismus Joannis de cœlo erat, an ex hominibus?
27. Et respondentes Jesu, dixerunt: Nescimus. Ait illis et ipse: Nec ego dico vobis in	31. At illi cogitabant secum, dicentes: Si dixerimus, De cœlo, dicet: Quare ergo non credidistis ei?	5. At illi cogitabant intra se, dicentes: Quia si dixerimus, De cœlo dicet: Quare ergo non credidistis illi?
	32. Si dixerimus, Ex hominibus, timemus populum: omnes enim habebant Joannem, quia verè propheta esset.	6. Si autem dixerimus, Ex hominibus, plebs universa lapidabit nos: certi sunt enim Joannem prophetam esse.
	33. Et respondentes dixerunt Jesu: Nesci-	7. Et responderunt se nescire unde esset.
		8. Et Jesus ait illis:

5e partie, chap. XIX.

S. Matthieu, XXI.	*S. Marc*, XI.	*S. Luc*, XX.
qua potestate hæc facio.	mus. Et respondens Jesus, ait illis : Neque ego dico vobis in qua potestate hæc faciem.	Neque ego dico vobis in qua potestate hæc facio.
28. Quid autem vobis videtur? Homo quidam habebat duos filios, et accedens ad primum, dixit : Fili, vade hodie, operare in vinea mea.		
29. Ille autem respondens, ait : Nolo. Postea autem pœnitentiâ motus, abiit.		
30. Accedens autem ad alterum, dixit similiter. At ille respondens, ait : Eo, domine : et non ivit.		
31. Quis ex duobus fecit voluntatem patris? Dicunt ei : Primus. Dixit illis Jesus : men dico vobis, quia publicani et meretr ces præcedent vos in regnum Dei.		
32. Venit enim ad vos Joannes in via justitiæ, et non credidistis ei, publicani autem et meretrices crediderunt ei : vos autem videntes, nec pœnitentiam habuistis postea, ut crederetis ei.	*S. Marc*, XII, 1-12.	
33. Aliam parabolam audite : Homo erat pater-familias, qui plantavit videam, et sepem circumdedit ei, et fodit in ea torcular, et ædificavit turrim, et locavit eam agricolis et peregrè profectus est.	1. Et cœpit illis in parabolis loqui : Vineam pastinavit homo, et circumdedit sepem, et fodit lodum, et ædificavit turrim, et locavit eam agricolis, et peregrè profectus est.	9. Cœpit autem dicere ad plebem parabolam hanc : Homo plantavit vineam, et locavit eam colonis : et ipse peregrè fuit multis temporibus.
	2. Et misit ad agri-	10. Et in tempore misit ad cultores servum, ut de fructu

S. Matthieu, XXI.

34. Cùm autem tempus fructuum appropinquasset, misit servos suos ad agricolas, ut acciperent fructus ejus.

35. Et agricolæ, apprehensis servis ejus, alium ceciderunt, alium occiderunt, alium verò lapidaverunt.

36. Iterùm misit alios servos plures prioribus, et fecerunt illis similiter.

37. Novissimè autem misit ad eos filium suum, dicens : Verebuntur filium meum.

38. Agricolæ autem videntes filium, dixerunt intra se : Hic est hæres : venite, occidamus eum, et habebimus hæreditatem ejus.

39. Et apprehensum eum ejecerunt extra vineam, et occiderunt.

40. Cùm ergo venerit dominus vineæ, quid faciet agricolis illis?

41. Aiunt illi : Malos malè perdet, et vineam locabit aliis agricolis, qui reddant ei fructum temporibus suis.

42. Dicit illis Jesus : Numquam legistis in Scripturis : Lapidem quem reprobaverunt

S. Marc, XII.

colas in tempore servum, ut ab agricolis acciperet de fructu vineæ.

3. Qui apprehensum eum ceciderunt, et dimiserunt vacuum.

4. Et iterùm misit ad illos alium servum, et illum in capite vulneraverunt, et contumeliis affecerunt.

5. Et rursum alium misit, et illum occiderunt, et plures alios : quosdam cædentes, alios verò occidentes.

6. Adhuc ergo unum habens filium charissimum, et illum misit ad eos novissimum, dicens : Qui a reverebuntur filium meum.

7. Coloni autem dixerunt ad invicem : Hic est hæres : venite, occidamus eum, et nostra erit hæreditas.

8. Et apprehendentes eum, occiderunt, et ejecerunt extra vineam.

9. Quid ergo faciet dominus vineæ? Veniet, et perdet colonos, et dabit vineam aliis.

10. Nec scripturam hanc legistis : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli :

11. A Domino fa-

S. Luc, XX.

vineæ darent illi. Qui cæsum dimiserunt eum inanem.

11. Et addidit alterum servum mittere : illi autem hunc quoque cædentes, et afficientes contumelia dimiserunt inanem.

12. Et additit tertium mittere : qui et illum vulnerantes, ejecerunt.

13. Dixit autem dominus vineæ : Quid faciam? mittam filium meum dilectum : forsitan, cùm hunc viderent, verebuntur.

14. Quem cùm vidissent coloni, cogitaverunt intra se, dicentes : Hic est hæres : occidamus illum, ut nostra fiat hæreditas.

15. Et ejectum illum extra vineam, occiderunt. Quid ergo faciet illis dominus vineæ?

16. Veniet et perdet colonos istos, et dabit vineam aliis. Quo audito, dixerunt illi : Absit.

17. Ille autem aspiciens eos, ait : Quid est ergo hoc, quod scriptum est : Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli?

18. Omnis qui ceciderit super illum lapidem, conquassabi-

5e partie. chap. xix.

S. Matthieu, XXI	*S. Marc*, XII.	*S. Luc*, XX.
ædificantes, hic factus est in caput anguli : a Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris ? 45. Ideo dico vobis, quia auferetur a vobis regnum Dei, et dabitur genti facienti fructum ejus. 44. Et qui ceciderit super lapidem istum, confringetur : super quem verò ceciderit, conteret eum. 45. Et cùm audissent principes sacerdotum et pharisæi parabolas ejus, cognoverunt quod de ipsis diceret. 46. Et quærentes eum tenere, timuerunt turbas : quoniam sicut prophetam eum habebant.	ctum est istud, et est mirabile in oculis nostris ? 12. Et quærebant eum tenere, et timuerunt turbam : cognoverunt enim quoniam ad eos parabolam hanc dixerit : et relicto eo, abierunt. *La suite au chapitre suivant.*	tur : super quem autem ceciderit, comminuet illum. 19. Et quærebant principes sacerdotum et scribæ, mittere in illum manus illa hora, et timuerunt populum : cognoverunt enim quòd ad ipsos dixerit similitudinem hanc. *La suite au chapitre suivant.*

S. Matthieu, XXII. 1–14.

1. Et respondens Jesus, dixit iterùm in parabolis eis, dicens :
2. Simile factum est regnum cœlorum homini regi, qui fecit nuptias filio suo.
3. Et misit servos suos vocare invitatos ad nuptias, et nolebant venire.
4. Iterùm misit alios servos, dicens : Dicite invitatis : Ecce prandium meum paravi : tauri mei, et altilia occisa sunt, et omnia parata : venite ad nuptias.
5. Illi autem neglexerunt : et abierunt alius in villam suam, alius verò ad negotiationem suam.
6. Reliqui verò tenuerunt servos ejus, et contumeliis affectos occiderunt.
7. Rex autem, cùm audisset, iratus est : et missis exercitibus suis, perdidit homicidas illos, et civitatem illorum succendit.
8. Tunc ait servis suis : Nuptiæ quidem paratæ sunt, sed qui invitati erant, non fuerunt digni.
9. Ite ergo ad exitus viarum, et quoscumque inveneritis, vocate ad nuptias.

S. Matthieu, XXII.

10. Et egressi servi ejus in vias, congregaverunt omnes quos invenerunt, malos et bonos, et impletæ sunt nuptiæ discumbentium.

11. Intravit autem rex ut videret discumbentes, et vidit ibi hominem non vestitum veste nuptiali.

12. Et ait illi : Amice, quomodo huc intrasti non habens vestem nuptialem? At ille obmutuit.

13. Tunc dixit rex ministris : Ligatis manibus et pedibus ejus, mittite eum in tenebras exteriores : ibi erit fletus, et stridor dentium.

14. Multi enim sunt vocati, pauci verò electi.

CHAPITRE XX.

Pharisiens et hérodiens... — Sadducéens confondus... Quel est le plus grand... — De qui le Christ est-il fils? (Pag. 89, 90.)

Jesus ab herodianis, sadducæis et pharisæis tentatus.

S. Matthieu, XXII. 15 *et suiv.*	*S. Marc*, XII. 13-37.	*S. Luc*, XX. 20-44.
15. Tunc abeuntes pharisæi, consilium inierunt ut caperent eum in sermone.	13. Et mittunt ad eum quosdam ex pharisæis et herodianis, ut eum caperent in verbo.	20. Et observantes miserunt insidiatores, qui se justos simularent, ut caperent eum in sermone, ut traderent illum pricipatui, et potestati præsidis.
16. Et mittunt ei discipulos suos cum herodianis, dicentes : Magister, scimus quia verax es, et viam Dei in veritate doces, et non est tibi cura de aliquo : non enim respices personas hominum.	14. Qui venientes, dicunt ei : Magister, scimus quia verax es, et non curas quemquam : nec enim vides in faciem hominum, sed in veritate viam Dei doces : licet dari tributum Cæsari, an non dabimus?	21. Et interrogaverunt eum, dicentes : Magister, scimus quia rectè dicis et doces et non accipis personam, sed viam Dei in veritate doces :
17. Dic ergo nobis quid tibi videtur : Licet censum dare Cæsari, an non?	15. Qui sciens versutiam illorum, ait illis : Quid me tentatis? afferte mihi denarium, ut videam.	22. Licet nobis tributum dare Cæsari, an non?
18. Cognitâ autem Jesus nequitiâ eorum, ait : Quid me tentatis, hypocritæ?	16. At illi attulerunt ei. Et ait illis : Cujus est imago hæc, et inscriptio? Dicunt ei :	23. Considerans autem dolum illorum, dixit ad eos : Quid me tentatis?
19. Ostendite mihi numisma censûs. At		24. Ostendite mihi denarium. Cujus habet imaginem et in-

5e partie. chap. xx.

S. Matthieu, XXII.	*S. Marc*, XII.	*S. Luc*, XX.
illi obtulerun ei denarium.	Cæsaris.	scriptionem? Respondentes, dixerunt ei : Cæsaris.
20. Et ait illis Jesus : Cujus est imago hæc, et superscriptio?	17. Respondens autem Jesus dixit illis : Reddite igitur quæ sunt Cæsaris, Cæsari, et quæ sunt Dei, Deo. Et mirabantur super eo.	25. Et ait illis : Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari, et quæ sunt Dei, Deo.
21. Dicunt ei : Cæsaris. Tunc ait illis : Reddite ergo quæ sunt Cæsaris, Cæsari, et quæ sunt Dei, Deo.	18. Et venerunt ad eum sadducæi, qui dicunt resurrectionem non esse, et interrogabant eum, dicentes :	26. Et non potuerunt verbum ejus reprehendere coram plebe : et mirati in responso ejus, tacuerunt.
22. Et audientes mirati sunt, et relicto eo, abierunt.	19. Magister, Moyses nobis scripsit, ut si cujus frater mortuus fuerit, et dimiserit uxorem, et filios non reliquerit, accipiat frater ejus uxorem ipsius, et resuscitet semen fratri suo.	27. Accesserunt autem quidam sadducæorum, qui negant esse resurrectionem, et interrogaverunt eum.
23. In illo die accesserunt ad eum sadducæi, qui dicunt non esse resurrectionem : et interrogaverunt eum,	20. Septem ergo fratres erant : et primus accepit uxorem, et mortuus est, non relicto semine.	28. Dicentes : Magister, Moyses scripsit nobis : Si frater alicujus mortuus fuerit habens uxorem, et hic sine liberis fuerit, ut accipiat eam frater ejus uxorem, et suscitet semen fratri suo.
24. Dicentes : Magister, Moyses dixit : Si quis mortuus fuerit, non habens filium, ut ducat frater ejus uxorem illius, et suscitet semen fratri suo.	21. Et secundus accepit eam, et mortuus est, et nec iste reliquit semen. Et tertius similiter.	29. Septem ergo fratres erant, et primus accepit uxorem, et mortuus est sine filiis.
25. Erant autem apud nos septem fratres, et primus, uxore ducta, defunctus est : et non habens semen, reliquit uxorem suam fratri suo.	22. Et acceperunt eam similiter septem, et non reliquerunt semen : novissima omnium defuncta est et mulier.	30. Et sequens accepit illam, et ipse mortuus est sine filio.
26. Similiter secundus et tertius, usque ad septimum.	23. In resurrectione ergo cùm resurrexerint, cujus de his erit uxor? septem enim habuerunt eam uxorem.	31. Et tertius accepit illam : similiter et omnes septem, et non reliquerunt semen, et mortui sunt.
27. Novissimè autem omnium, et mulier defuncta est.	24. Et respondens	32. Novissime omnium mortua est et mulier.
28. In resurrectione ergo, cujus erit de septem uxor? omnes enim habuerunt eam.		33. In resurrectione ergo, cujus eorum erit uxor? siquidem septem habuerunt eam
29. Respondens autem Jesus, ait illis :		

S. Matthieu, XXII.

Erratis, nescientes Scripturas, neque virtutem Dei.

30. In resurrectione enim, neque nubent, neque nubentur : sed erunt sicut angeli Dei in cœlo.

31. De resurrectione autem mortuorum, non legistis quod dictum est a Deo, dicente vobis :

32. Ego sum Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob? Non est Deus mortuorum, sed viventium.

33. Et audientes turbæ, mirabantur in doctrina ejus.

La suite plus loin.

S. Marc, XII.

Jesus, ait illis : Nonne ideo erratis, non scientes Scripturas, neque virtutem Dei?

25. Cùm enim a mortuis resurrexerint, neque nubent, neque nubentur, sed sunt sicut angeli in cœlis.

26. De mortuis autem, quòd resurgant, non legistis in libro Moysi, super rubum, quomodo dixerit illi Deus, inquiens : Ego sum Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob?

27. Non est Deus mortuorum, sed vivorum : vos ergo multum erratis.

La suite plus loin.

S. Luc, XX.

uxorem.

34. Et ait illis Jesus : Filii hujus sæculi nubunt, et traduntur ad nuptias :

35. Illi verò qui digni habebuntur sæculo illo, et resurrectione ex mortuis, neque nubent, neque ducent uxores :

36. Neque enim ultra mori poterunt : æquales enim angelis sunt, et filii sunt Dei, cùm sint filii resurrectionis.

37. Quia verò resurgant mortui et Moyses ostendit secus rubum, sicut dicit Dominum, Deum Abraham, et Deum Isaac, et Deum Jacob.

38. Deus autem non est mortuorum, sed vivorum : omnes enim vivunt ei.

39. Respondentes autem quidam scribarum, dixerunt ei : Magister, bene dixisti.

40. Et non amplius audebant eum quidquam interrogare.

La suite plus loin.

S. Matthieu, XXII.

34. Pharisæi autem audientes, quòd silentium imposuisset sadducæis, convenerunt in unum.

35. Et interrogavit eum unus ex eis legis-doctor, tentans eum :

36. Magister, quod est mandatum magnum in lege?

S. Marc, XII.

28. Et accessit unus de scribis, qui audierat illos conquirentes, et videns quoniam bene illis responderit, interrogavit eum, quod esset primum omnium mandatorum.

29. Jesus autem respondit ei :

5e partie. chap. xx.

S. Matthieu, XXII.

37. Ait illi Jesus : Diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et in tota anima tua, et in tota mente tua.

38. Hoc est maximum et primum mandatum.

39. Secundum autem simile est huic : Diliges proximum tuum sicut teipsum.

40. In his duobus mandatis universa lex pendet, et prophetæ.

La suite plus loin.

S. Marc, XII.

Quia primum omnium mandatum est : Audi, Israel : Dominus Deus tuus, Deus unus est.

30. Et diliges Dominum Deum tuum ex toto corde tuo, et ex tota anima tua, et ex tota mente tua, et ex tota virtute tua. Hoc est primum mandatum.

31. Secundum autem simile est illi : Diliges proximum tuum tamquam teipsum : majus horum aliud mandatam non est.

32. Et ait illi scriba : Bene, magister, in veritate dixisti, quia unus est Deus, et non est alius præter eum ;

33. Et ut diligatur ex toto corde, et ex toto intellectu, et ex tota anima, et ex tota fortitudine : et diligere proximum tamquam seipsum, majus est omnibus holocautomatibus et sacrificiis.

34. Jesus autem videns quòd sapienter respondisset, dixit illi : Non es longè a regno Dei. Et nemo jam audebat eum interrogare.

S. Matthieu, XXII.

41. Congregatis autem pharisæis, interrogavit eos Jesus.

42. Dicens : Quid vobis videtur de Christo? cujus filius est? Dicunt ei : David.

43. Ait illis : Quomodo ergo David in spiritu vocat eum Dominum, dicens :

44. Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum?

S. Marc, XII.

35. Et respondens Jesus dicebat, docens in templo : Quomodo dicunt scribæ, Christum filium esse David?

36. Ipse enim David dicit in Spiritu sancto : Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis, donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.

37. Ipse ergo David dicit eum Dominum :

S. Luc, XX.

41. Dixit autem ad illos : Quomodo dicunt Christum filium esse David?

42. Et ipse David dicit in libro Psalmorum : Dixit Dominus Domino meo : Sede a dextris meis,

43. Donec ponam inimicos tuos scabellum pedum tuorum.

44. David ergo Dominum illum vocat : et quomodo filius ejus est?

La suite au ch. suiv.

S. Matthieu, XXII.

45. Si ergo David vocat eum Dominum, quomodo filius ejus est?

46. Et nemo poterat ei respondere verbum, neque ausus fuit quisquam ex illa die eum amplius interrogare.

S. Marc, XI.

et unde est filius ejus? Et multa turba eum libenter audivit.

La suite au chapitre suivant.

CHAPITRE XXI.

Les scribes... — Invectives... — Hypocrisie des pharisiens. (Pag. 90, 91.)

Jesus populum et discipulos suos præmunit adversus scribarum et pharisæorum vitia.

S. Matth., XXIII. 1 *et suiv.*

1. Tunc Jesus locutus est ad turbas, et ad discipulos suos,

2. Dicens : Super cathedram Moysi sederunt scribæ et pharisæi.

3. Omnia ergo quæcumque dixerint vobis, servate et facite : secundùm opera verò eorum nolite facere : dicunt enim, et non faciunt.

4. Alligant enim onera gravia et importabilia, et imponunt in humeros hominum : digito autem suo nolunt ea movere.

5. Omnia verò opera sua faciunt, ut videantur ab hominibus : dilatant enim phylacteria sua, et magnificant fimbrias.

S. Marc, XII. 38-40.

38. Et dicebat eis in doctrina sua : Cavete a scribis, qui volunt in stolis ambulare, et salutari in foro,

39. Et in primis cathedris sedere in synagogis, et primos discubitus in cœnis :

40. Qui devorant domos viduarum sub obtentu prolixæ orationis : hi accipient prolixius judicium.

La suite au ch. suiv.

S. Luc, XX. 45 *et suiv.*

45. Audiente autem omni populo, dixit discipulis suis :

46. Attendite a scribis, qui volunt ambulare in stolis, et amant salutationes in foro, et primas cathedras in synagogis, et primos discubitus in conviviis :

47. Qui devorant domos viduarum, simulantes longam orationem : hi accipient damnationem majorem.

La suite au ch. suiv.

6. Amant autem primos recubitus in cœnis, et primas cathedras in synagogis,

7. Et salutationes in foro, et vocari ab hominibus, Rabbi.

8. Vos autem nolite vocari Rabbi: unus est enim Magister vester: omnes autem vos fratres estis.

9. Et patrem nolite vocare vobis super terram: unus est enim Pater vester qui in cœlis est.

10. Nec vocemini magistri, quia Magister vester unus est, Christus.

11. Qui major est vestrûm, erit minister vester.

12. Qui autem se exaltaverit, humiliabitur: et qui se humiliaverit, exaltabitur.

13. Væ autem vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ: quia clauditis regnum cœlorum ante homines: vos enim non intratis, nec introeuntes sinitis intrare.

14. Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ: quia comeditis domos viduarum, orationes longas orantes: propter hoc amplius accipietis judicium.

15. Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ: quia circuitis mare et aridam, ut faciatis unum proselytum: et cùm fuerit factus, facitis eum filium gehennæ duplo quàm vos.

16. Væ vobis, duces cæci, qui dicitis: Quicumque juraverit per templum, nihil est: qui autem juraverit in auro templi, debet.

17. Stulti et cæci, quid enim majus est, aurum, an templum quod sanctificat aurum?

18. Et: Quicumque juraverit in altari, nihil est: quicumque autem juraverit in dono quod est super illud, debet.

19. Cæci, quid enim majus est, donum, an altare quod sanctificat donum?

20. Qui ergo jurat in altari, jurat in eo, et in omnibus quæ super illud sunt.

21. Et quicumque juraverit in templo, jurat in illo, et in eo qui habitat in ipso.

22. Et qui jurat in cœlo, jurat in throno Dei, et in eo qui sedet super eum.

23. Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, qui decimatis mentham, et anethum, et cyminum, et reliquistis quæ graviora sunt legis, judicium, et misericordiam, et fidem: hæc oportuit facere, et illa non omittere.

24. Duces cæci, excolantes culicem, cămelum autem glutientes.

25. Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ: quia mundatis quod deforis est calicis et paropsidis: intus autem pleni estis rapina et immunditia.

26. Pharisæa cæce, munda priùs quod intus est cœlicis et paropsidis, ut fiat id quod deforis est, mundum.

5e partie.
ch. XXI et XXII.

S. Matthieu, XXIII.

27. Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ : quia similes estis sepulchris dealbatis, quæ a foris parent hominibus speciosa, intus verò plena sunt ossibus mortuorum, et omni spurcitia.

28. Sic et vos a foris quidem paretis hominibus justi, intus autem pleni estis hypocrisi et iniquitate.

29. Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, qui ædificatis sepulchra prophetarum, et ornatis monumenta justorum,

30. Et dicitis : Si fuissemus in diebus patrum nostrorum, non essemus socii eorum in sanguine prophetarum.

31. Itaque testimonio estis vobismetipsis, quia filii estis eorum qui prophetas occiderunt.

32. Et vos implete mensuram patrum vestrorum.

33. Serpentes, genimina viperarum, quomodo fugietis a judicio gehennæ ?

34. Ideo ecce ego mitto ad vos prophetas, et sapientes, et scribas : et ex illis occidetis, et crucifigetis, et ex eis flagellabitis in synagogis vestris, et persequemini de civitate in civitatem :

35. Ut veniat super vos omnis sanguis justus qui effusus est super terram, a sanguine Abel justi usque ad sanguinem Zachariæ, filii Barachiæ, quem occidistis inter templum et altare.

36. Amen dico vobis, venient hæc omnia super generationem istam.

37. Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis prophetas, et lapidas eos qui ad te missi sunt, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum gallina congregat pullos suos sub alas, et noluisti ?

38. Ecce relinquetur vobis domus vestra deserta.

39. Dico enim vobis : Non me videbitis amodo, donec dicatis : Benedictus qui venit in nomine Domini.

La suite au chapitre XXIII.

CHAPITRE XXII.

Tronc des offrandes... (Pag. 92.)

Viduæ donum Jesus laudat.

S. Marc, XII. 41 *et suiv.*

41. Et sedens Jesus contra gazophylacium, aspiciebat quomodo turba jactaret æs in gazophylacium, et multi divites jactabant multa.

42. Cùm venisset autem vidua

S. Luc, XXI. 1-4.

1. Respiciens autem, vidit eos, qui mittebant munera sua in gazophylacium, divites.

2. Vidit autem et quamdam viduam pauperculam mittentem æra minuta duo :

5e partie, chap. XXII et XXIII.

S. Marc, XII.	*S. Luc*, XXI.
una pauper, misit duo minuta, quod est quadrans :	3. Et dixit : Verè dico vobis, quia vidua hæc pauper, plus quam omnes misit.
43. Et convocans discipulos suos, ait illis : Amen dico vobis, quoniam vidua hæc pauper plus omnibus misit, qui miserunt in gazophylacium.	4. Nam omnes hi ex abundanti sibi miserunt in munera Dei : hæc autem ex eo quod deest illi, omnem victum suum quem habuit misit.
44. Omnes enim ex eo quod abundabat illis, miserunt : hæc verò de penuria sua omnia quæ habuit, misit totum victum suum.	

CHAPITRE XXIII.

Magnificence du bâtiment du temple... — Plusieurs faux Christs... — Lorsque Jérusalem sera assiégée... — Signe dans le soleil... (Pag. 92, 93.)

Sermo Christi de excidione Jerusalem et consummatione sæculi.

S. Matth., XXIV. 1-41.	*S. Marc*, XIII. 1-32.	*S. Luc*, XXI. 5-33.
1. Et egressus Jesus de templo, ibat : et accesserunt discipuli ejus, ut ostenderent ei ædificationes templi.	1. Et cùm egrederetur de templo, ait illi unus ex discipulis suis : Magister, aspice quales lapides, et quales structuræ.	5. Et quibusdam dicentibus de templo, quòd bonis lapidibus et donis ornatum esset, dixit :
2. Ipse autem respondens, dixit illis : Videtis hæc omnia? Amen dico vobis, non relinquetur hîc lapis super lapidem, qui non destruatur.	2. Et respondens Jesus, ait illi : Vides has omnes magnas ædificationes? Non relinquetur lapis super lapidem, qui non destruatur.	6. Hæc quæ videtis, venient dies, in quibus non relinquetur lapis super lapidem, qui non destruatur.
3. Sedente autem eo super montem Oliveti, accesserunt ad eum discipuli secretò, dicentes : Dic nobis quando hæc erunt? et quod signum adventus tui, et consummationis sæculi?	3. Et cùm sederet in monte Olivarum contra templum, interrogabant eum separatim Petrus, et Jacobus, et Joannes et Andreas :	7. Interrogaverunt autem illum, dicentes : Præceptor, quando hæc erunt, et quod signum cùm fieri incipient?
4. Et respondens Je-	4. Dic nobis quando ista fient, et quod signum erit quando hæc	8. Qui dixit : Videte ne seducamini : multi enim venient in nomine meo, dicentes, Quia ego sum : et tempus appropinquavit :

S. Matthieu, XXIV.

sus, dixit eis : Videte ne quis vos seducat.

5. Multi enim venient in nomine meo, dicentes : Ego sum Christus, et multos seducent.

6. Audituri enim estis prælia, et opiniones prœliorum. Videte ne turbemini : oportet enim hæc fieri, sed nondum est finis.

7. Consurget enim gens in gentem, et regnum in regnum, et erunt pestilentiæ, et fames, et terræ motus per loca.

8. Hæc autem omnia initia sunt dolorum.

9. Tunc tradent vos in tribulationem, et occident vos, et eritis odio omnibus gentibus propter nomen meum.

10. Et tunc scandalizabuntur multi, et invicem tradent, et odio habebunt invicem.

11. Et multi pseudoprophetæ surgent, et seducent multos :

12. Et quoniam abundavit iniquitas, refrigescet charitas multorum.

13. Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.

14. Et prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe, in

S. Marc, XIII.

omnia incipient consummari?

5. Et respondens Jesus, cœpit dicere illis : Videte ne quis vos seducat.

6. Multi enim venient in nomine meo, dicentes : Quia ego sum, et multos seducent.

7. Cùm audieritis autem bella, et opiniones bellorum, ne timueritis : oportet enim hæc fieri, sed nondum finis.

8. Exsurget enim gens contra gentem, et regnum super regnum, et erunt terræ motus per loca, et fames : initium dolorum hæc.

9. Videte autem vosmetipsos : tradent enim vos in conciliis, et in synagogis vapulabitis, et ante præsides et reges stabitis propter me, in testimonium illis.

10. Et in omnes gentes primùm oportet prædicari Evangelium.

11. Et cùm duxerint vos tradentes, nolite præcogitare quid loquamini : sed quod datum vobis fuerit in illa hora, id loquimini : non enim vos estis loquentes, sed Spiritus sanctus.

12. Tradet autem

S. Luc, XXI.

nolite ergo ire post eos :

9. Cùm autem audieritis prælia et seditiones, nolite terreri : oportet primum hæc fieri, sed nondum statim finis.

10. Tunc dicebat illis : Surget gens contra gentem, et regnum adversùs regnum.

11. Et terræ motus magni erunt per loca, et pestilentiæ, et fames, terroresque de cœlo, et signa magna erunt.

12. Sed ante hæc omnia injicient vobis manus suas, et persequentur, tradentes in synagogas et custodias, trahentes ad reges et præsides, propter nomen meum.

13. Continget autem vobis in testimonium.

14. Ponite ergo in cordibus vestris, non præmeditari quemadmodum respondeatis.

15. Ego enim dabo vobis os et sapientiam, cui non poterunt resistere et contradicere omnes adversarii vestri.

16. Trademini autem a parentibus, et fratribus, et cognatis et amicis, et morte afficient ex vobis.

17. Et eritis odio omnibus propter nomen

S. Matthieu, XXIV.	*S. Marc*, XIII.	*S. Luc*, XXI.
testimonium omnibus gentibus : et tunc veniet consummatio.	frater fratrem in mortem, et pater filium : et consurgent filii in parentes, et morte afficient eos.	meum.
15. Cùm ergo videritis abominationem desolationis, quæ dicta est a Daniele propheta, stantem in loco sancto : qui legit, intelligat :	13. Et eritis odio omnibus propter nomen meum. Qui autem sustinuerit in finem, hic salvus erit.	18. Et capillus de capite vestro non peribit.
16. Tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes :	14. Cùm autem videritis abominationem desolationis stantem ubi non debet : qui legit, intelligat : tunc qui in Judæa sunt, fugiant in montes.	19. In patientia vestra possidebitis animas vestras.
17. Et qui in tecto, non descendat tollere aliquid de domo sua.	15. Et qui super tectum, ne descendat in domum, nec introeat ut tollat quid de domo sua :	20. Cùm autem videritis circumdari ab exercitu Jerusalem, tunc scitote quia appropinquavit desolatio ejus.
18. Et qui in agro, non revertatur tollere tunicam suam.	16. Et qui in agro erit, non revertatur retro tollere vestimentum suum.	21. Tunc qui in Judæa sunt, fugiant ad montes : et qui in medio ejus, discedant, et qui in regionibus, non intrent in eam.
19. Væ autem prægnantibus et nutrientibus in illis diebus.	17. Væ autem prægnantibus et nutrientibus in illis diebus.	22. Quia dies ultionis hi sunt, ut impleantur omnia quæ scripta sunt.
20. Orate autem ut non fiat fuga vestra in hieme vel sabbato.	18. Orate verò ut hieme non fiant.	23. Væ autem prægnantibus et nutrientibus in illis diebus. Erit enim pressura magna super terram, et ira populo huic.
21. Erit enim tunc tribulatio magna, qualis non fuit ab initio mundi usque modò, neque fiet.	19. Erunt enim dies illi tribulationes tales, quales non fuerunt ab initio creaturæ quam condidit Deus, usque nunc, neque fient.	24. Et cadent in ore gladii, et captivi ducentur in omnes gentes, et Jerusalem calcabitur a gentibus, donec impleantur tempora nationum.
22. Et nisi breviati fuissent dies illi, non fieret salva omnis caro : sed propter electos breviabuntur dies illi.	20. Et nisi breviasset Dominus dies, non fuisset salva omnis caro : sed propter electos, quos elegit, breviavit dies.	*La suite plus loin.*
23. Tunc si quis vobis dixerit, Ecce hîc est Christus, aut illic, nolite credere.	21. Et tunc si quis vobis dixerit, Ecce	
24. Surgent enim pseudo christi et pseudoprophetæ, et dabunt signa magna, et prodigia, ita ut in errorem inducantur,		

S. Matthieu, XXIV.	*S. Marc*, XIII.	*Luc*, XXI.
si fieri potest, etiam electi.	hic est Christus, ecce illic, ne credideritis.	
25. Ecce prædixi vobis.	22. Exsurgent enim pseudo christi et pseudoprophetæ, et dabunt signa et portenta ad seducendos, si fieri potest, etiam electos.	
26. Si ergo dixerint vobis, Ecce in deserto est, nolite exire : Ecce in penetralibus, nolite credere.	23. Vos ergo videte : ecce prædixi vobis omnia.	
27. Sicut enim fulgur exit ab oriente, et paret usque in occidentem, ita erit et adventus Filii hominis.	24. Sed in illis diebus, post tribulationem illam, sol contenebrabitur, et luna non dabit splendorem suum.	25. Et erunt signa in sole, et luna, et stellis, et in terris pressura gentium præ confusione sonitus maris et fluctuum :
28. Ubicumque fuerit corpus, illic congregabuntur et aquilæ.	25. Et stellæ cœli erunt decidentes, et virtutes quæ in cœlis sunt, movebuntur.	26. Arescentibus hominibus præ timore, et exspectatione, quæ supervenient universo orbi : nam virtutes cœlorum movebuntur.
29. Statim autem post tribulationem dierum illorum, sol obscurabitur, et luna non dabit lumen suum, et stellæ cadent de cœlo, et virtutes cœlorum commovebuntur :	26. Et tunc videbunt Filium hominis venientem in nubibus cum virtute multa, et gloria.	27. Et tunc videbunt Filium hominis venientem in nube cum potestate magna, et majestate.
30. Et tunc parebit signum Filii hominis in cœlo, et tunc plangent omnes tribus terræ, et videbunt Filium hominis venientem in nubibus cœli cum virtute multa, et majestate.	27. Et tunc mittet angelos suos, et congregabit electos suos a quatuor ventis, a summo terræ usque ad summum cœli.	28. His autem fieri incipientibus, respicite, et levate capita vestra, quoniam appropinquat redemptio vestra.
31. Et mittet angelos suos cum tuba, et voce magna, et congregabunt electos ejus a quatuor ventis, a summis cœlorum usque ad terminos eorum.	28. A ficu autem discite parabolam. Cùm jam ramus ejus tener fuerit, et nata fuerint folia, cognoscitis quia in proximo sit æstas.	29. Et dixit illis similitudinem : Videte ficulneam et omnes arbores :
32. Ab arbore autem fici discite parabolam :	29. Sic et vos cùm videritis hæc fieri, scitote quòd in proximo sit in ostiis.	30. Cùm producunt jam ex se fructum, scitis quoniam prope est æstas.
	30. Amen dico vobis, quoniam non transibit generatio hæc, donec	31. Ita et vos, cùm videritis hæc fieri, scitote quoniam prope est

5e partie. chap. xxiii.

S. Matthieu, XXIV.	*S. Marc*, XIII.	*S. Luc*, XXI.
cùm jam ramus ejus tener fuerit et folia nata, scitis quia prope est æstas :	omnia ista fiant.	regnum Dei.
33. Ita et vos, cùm videritis hæc omnia, scitote quia prope est in januis.	31. Cœlum et terra transibunt, verba autem mea non transibunt.	32. Amen dico vobis, quia non præteribit generatio hæc, donec omnia fiant.
34. Amen dico vobis, quia non præteribit generatio hæc, donec omnia hæc fiant.	32. De die autem illo, vel hora, nemo scit, neque angeli in cœlo, neque Filius, nisi Pater.	33. Cœlum et terra transibunt, verba autem mea non transibunt.
35. Cœlum et terra transibunt, verba autem mea non præteribunt.	*La suite au chapitre suivant.*	*La suite au chapitre suivant.*
36. De die autem illa, et hora, nemo scit, neque angeli cœlorum, nisi solus Pater.		
37. Sicut autem in diebus Noe, ita erit et adventus Filii hominis.		
38. Sicut enim erant in diebus ante diluvium comedentes et bibentes, nubentes et nuptui tradentes, usque ad eum diem quo intravit Noe in arcam,		
39. Et non cognoverunt donec venit diluvium, et tulit omnes : ita erit et adventus Filii hominis.		
40. Tunc duo erunt in agro : unus assumetur, et unus relinquetur.		
41. Duæ molentes in mola : una assumetur, et una relinquetur.		

CHAPITRE XXIV.

La venue du Fils de l'homme... — Parabole de deux serviteurs... — Parabole des dix vierges. — Parabole du père de famille... — Description du jugement du Fils de l'homme. (Pag. 94, 95.)

Sermo Christi de vigilantia.

S. Matthieu, XXIV. 42 *et suiv.*	*S. Marc*, XIII. 33 *et suiv.*	*S. Luc*, XXI. 34 *et suiv.*
42. VIGILATE ergo, quia nescitis qua hora Dominus vester venturus sit.	33. VIDETE, vigilate et orate : nescitis enim quando tempus sit.	34. ATTENDITE autem vobis, ne forte graventur corda vestra in crapula, et ebrietate, et curis hujus vitæ, et superveniat in vos repentina dies illa :
43. Illud autem scitote, quoniam si sciret pater-familias, qua hora fur venturus esset, vigilaret utique, et non sineret perfodi domum suam.	34. Sicut homo qui peregrè profectus, reliquit domum suam, et dedit servis suis potestatem cujusque operis, et janitori præcepit ut vigilet.	35. Tamquam laqueus enim superveniet in omnes qui sedent super faciem omnis terræ.
44. Ideo et vos estote parati : quia quâ nescitis horâ Filius hominis venturus est.	35. Vigilate ergo (nescitis enim quando dominus domûs veniat, serò, an media nocte, an galli cantu, an manè),	36. Vigilate itaque omni tempore orantes, ut digni habeamini fugere ista omnia quæ futura sunt, et stare ante Filium hominis.
45. Quis, putas, est fidelis servus, et prudens, quem constituit dominus suus super familiam suam, ut det illis cibum in tempore?	36. Ne cùm venerit repente, inveniat vos dormientes.	*La suite à la fin de ce chapitre.*
46. Beatus ille servus, quem cum venerit dominus ejus, invenerit sic facientem.	37. Quod autem vobis dico, omnibus dico: Vigilate.	
47. Amen dico vobis, quoniam super omnia bona sua constituet eum.	*La suite au ch. suiv.*	
48. Si autem dixerit malus servus ille in corde suo : Moram facit dominus meus venire :		

S. Matthieu, XXIV.

49. Et cœperit percutere conservos suos, manducet autem et bibat cum ebriosis :

50. Veniet dominus servi illius, in die qua non sperat, et hora qua ignorat :

51. Et dividet eum, partemque ejus ponet cum hypocritis : illic erit fletus et stridor dentium.

S. Matthieu, XXV.

1. Tunc simile erit regnum cœlorum decem virginibus, quæ accipientes lampades suas, exierunt obviam sponso et sponsæ.

2. Quinque autem ex eis erant fatuæ, et quinque prudentes.

3. Sed quinque fatuæ, acceptis lampadibus, non sumpserunt oleum secum :

4. Prudentes verò acceperunt oleum in vasis suis cum lampadibus.

5. Moram autem faciente sponso, dormitaverunt omnes et dormierunt.

6. Media autem nocte, clamor factus est : Ecce sponsus venit, exite obviam ei.

7. Tunc surrexerunt omnes virgines illæ, et ornaverunt lampades suas.

8. Fatuæ autem sapientibus dixerunt : Date nobis de oleo vestro, quia lampades nostræ exstinguuntur.

9. Responderunt prudentes, dicentes : Ne forte non sufficiat nobis et vobis, ite potius ad vendentes, et emite vobis.

10. Dum autem irent emere, venit sponsus : et quæ paratæ erant, intraverunt cum eo ad nuptias, et clausa est janua.

11. Novissimè verò veniunt et reliquæ virgines, dicentes : Domine, domine, aperi nobis.

12. At ille respondens, ait : Amen, dico vobis, nescio vos.

13. Vigilate itaque, quia nescitis diem neque horam.

14. Sicut enim homo peregrè proficiscens, vocavit servos suos, et tradidit illis bona sua :

15. Et uni dedit quinque talenta, alii autem duo, alii verò unum, unicuique secundùm propriam virtutem : et profectus est statim.

16. Abiit autem qui quinque talenta acceperat, et operatus est in eis, et lucratus est alia quinque.

17. Similiter et qui duo acceperat, lucratus est alia duo.

18. Qui autem unum acceperat, abiens fodit in terram, et abscondit pecuniam domini sui.

19. Post multum verò temporis venit dominus servorum illorum, et posuit rationem cum eis.

20. Et accedens qui quinque talenta acceperat, obtulit alia quinque talenta, dicens : Domine, quinque talenta tradidisti mihi, ecce alia quinque superlucratus sum.

21. Ait illi dominus ejus : Euge, serve bone et fidelis, quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam : intra in gaudium domini tui.

22. Accessit autem et qui duo talenta acceperat, et ait : Domine, duo talenta tradidisti mihi, ecce alia duo lucratus sum.

23. Ait illi dominus ejus : Euge, serve bone et fidelis : quia super pauca fuisti fidelis, super multa te constituam : intra in gaudium domini tui.

24. Accedens autem et qui unum talentum acceperat, ait : Domine, scio quia homo durus es, metis ubi non seminasti, et congregas ubi non sparsisti :

25. Et timens abii, et abscondi talentum tuum in terra : ecce habes quod tuum est.

26. Respondens autem dominus ejus, dixit ei : Serve male et piger, sciebas, quia meto ubi non semino, et congrego ubi non sparsi :

27. Oportuit ergo te committere pecuniam meam nummulariis, et veniens ego recepissem utique quod meum est cum usura.

28. Tollite itaque ab eo talentum, et date ei qui habet decem talenta.

29. Omni enim habenti dabitur, et abundabit : ei autem qui non habet, et quod videtur habere, auferetur ab eo.

30. Et inutilem servum ejicite in tenebras exteriores : illic erit fletus, et stridor dentium.

31. Cùm autem venerit Filius hominis in majestate sua, et omnes angeli cum eo, tunc sedebit super sedem majestatis suæ.

32. Et congregabuntur ante eum omnes gentes, et separabit eos ab invicem, sicut pastor segregat oves ab hædis.

33. Et statuet oves quidem a dextris suis, hædos autem a sinistris.

34. Tunc dicet Rex his qui a dextris ejus erunt : Venite, benedicti Patris mei, possidete paratum vobis regnum a constitutione mundi.

35. Esurivi enim, et dedistis mihi manducare : sitivi, et dedistis mihi bibere : hospes eram, et collegistis me :

36. Nudus, et cooperuistis me : infirmus, et visitastis me : in carcere eram, et venistis ad me.

37. Tunc respondebunt ei justi, dicentes : Domine, quando vidimus te esurientem, et pavimus te : sitientem, et dedimus tibi potum?

38. Quando autem te vidimus hospitem, et collegimus te : aut nudum, et cooperuimus te?

39. Aut quando te vidimus infirmum, aut in carcere, et venimus ad te?

40. Et respondens Rex, dicet illis : Amen dico vobis, quamdiu fecistis uni ex his fatribus meis minimis, mihi fecistis.

S. Matthieu, XXV.

41. Tunc dicet et his qui a sinistris erunt : Discedite a me, maledicti, in ignem æternum, qui paratus est diabolo et angelis ejus.
42. Esurivi enim, et non dedistis mihi manducare : sitivi, et non dedistis mihi potum :
43. Hospes eram, et non collegistis me : nudus, et non cooperuistis me : infirmus, et in carcere, et non visitastis me.
44. Tunc respondebunt ei et ipsi, dicentes : Domine, quando te vidimus esurientem, aut sitientem, aut hospitem, aut nudum, aut infirmum, aut in carcere, et non ministravimus tibi?
45. Tunc respondebit illis, dicens : Amen dico vobis, quamdiu non fecistis uni de minoribus his, nec mihi fecistis.
46. Et ibunt hi in supplicium æternum, justi autem in vitam æternam.

S. Luc, XXI.

37. Erat autem in diebus docens in templo : noctibus verò exiens, morabatur in monte qui vocatur Oliveti.
38. Et omnis populus manicabat ad eum in templo audire eum.

SIXIÈME PARTIE,

QUI COMPREND CE QUI S'EST PASSÉ AU TEMPS DE LA QUATRIÈME PAQUE CÉLÉBRÉE PAR JÉSUS-CHRIST APRÈS SON BAPTÊME, ET DE LA JUSQU'A SON ASCENSION.

CHAPITRE PREMIER.

Jésus prédit sa mort et ses souffrances à ses disciples. (Pag. 96.)

Conspiratio Judæorum adversus Jesum. Pactum Judæ.

S. Matthieu, XXVI. 1-16.	*S. Marc*, XIV. 1-11.	*S. Luc*, XXII. 1-6.
1. Et factum est, cùm consummasset Jesus sermones hos omnes, dixit discipulis suis : 2. Scitis quia post biduum Pascha fiet, et Filius hominis tradetur ut crucifigatur. 3. Tunc congregati sunt principes sacerdotum [1], et seniores populi, in atrium principis sacerdotum, qui dicebatur Caiphas : 4. Et consilium fecerunt ut Jesum dolo tenerent, et occiderent. 5. Dicebant autem : Non in die festo, ne fortè tumultus fieret in populo. *La suite au ch.* XIII *de la* V^e *partie* [2].	1. Erat autem Pascha et Azyma post biduum, et quærebant summi sacerdotes et scribæ, quomodo eum dolo tenerent, et occiderent. 2. Dicebant autem : Non in die festo, ne forte tumultus fieret in populo.	1. Appropinquabat autem dies festus Azymorum, qui dicitur Pascha : 2. Et quærebant principes sacerdotum et scribæ, quomodo Jesum interficerent : timebant verò plebem.

[1] Selon le grec, l'expression *et scribæ*, se trouve ici dans le texte de saint Matthieu comme dans celui des deux autres évangélistes.

[2] C'est ici que saint Matthieu et saint Marc rappellent ce qui étoit arrivé

6e partie. chap. I et II.

S. Matthieu, XXVI.	*S. Marc*, XIV.	*S. Luc*, XXII.
14. Tunc abiit unus de duodecim, qui dicebatur Judas Iscariotes, ad principes sacerdotum,	10. Et Judas Iscariotes unus de duodecim, abiit ad summos sacerdotes, ut proderet eum illis.	3. Intravit autem Satanas in Judam, qui cognominabatur Iscariotes, unum de duodecim.
15. Et ait illis : Quid vultis mihi dare, et ego vobis eum tradam? At illi constituerunt ei triginta argenteos.	11. Qui audientes gavisi sunt, et promiserunt ei pecuniam se daturos : et quærebat quomodo illum opportune traderet.	4. Et abiit, et locutus est cum principibus sacerdotum et magistratibus, quemadmodum illum traderet eis.
16. Et exinde quærebat opportunitatem, ut eum traderet.		5. Et gavisi sunt, et pacti sunt pecuniam illi dare.
		6. Et spopondit : et quærebat opportunitatem, ut traderet illum sine turbis.

quelques jours auparavant, lorsque Marie oignit les pieds de Jésus chez Simon le Pharisien. On y a vu comment Judas murmura contre cette action de Marie. Les deux évangélistes rappellent donc ici ce fait comme étant lié avec le dessein que forma Judas de livrer Jésus aux Juifs.

CHAPITRE II.

Préparation pour faire la Pâque. — Dernier souper de Jésus à Jérusalem. (Pag. 96.)

Paschalis cœna Christi cum discipulis suis. Judæ perfidia prædicta. Die quinta hebdomadis.

S. Matthieu, XXVI. 17-25.	*S. Marc*, XIV. 12-21.	*S. Luc*, XXII. 7-18.
17. Prima autem die Azymorum accesserunt discipuli ad Jesum, dicentes : Ubi vis paremus tibi comedere pascha?	12. Et primo die Azymorum, quando pascha immolabant, dicunt ei discipuli : Quò vis eamus, et paremus tibi, ut manduces pascha?	7. Venit autem dies Azymorum, in qua necessse erat occidi pascha.
18. At Jesus dixit : Ite in civitatem ad quemdam, et dicite ei : Magister dicit : Tempus meum prope	13. Et mittit duos ex discipulis suis, et dicit eis : Ite in civitatem, et occurret vobis homo	8. Et misit Petrum et Joannem, dicens : Euntes parate nobis pascha, ut manducemus.
		9. At illi dixerunt : Ubi vis paremus?

S. Matthieu, XXVI.

est : apud te facio Pascha cum discipulis meis.

19. Et fecerunt discipuli sicut constituit illis Jesus, et paraverunt pascha.

20. Vesperè autem facto, discumbebat cum duodecim discipulis suis.

La suite plus loin.

S. Marc, XIV.

lagenam aquæ bajulans, sequimini eum :

14. Et quocumque introierit, dicite domino domûs, quia Magister dicit : Ubi est refectio mea, ubi pascha cum discipulis meis manducem?

15. Et ipse vobis demonstrabit cœnaculum grande, stratum ; et illic parate nobis.

16. Et abierunt discipuli ejus, et venerunt in civitatem, et invenerunt sicut dixerat illis, et paraverunt pascha.

17. Vespere autem facto, venit cum duodecim.

La suite plus loin.

* *La suite au ch.* IV.

S. Luc, XXII.

10. Et dixit ad eos : Ecce introeuntibus vobis in civitatem, occurret vobis homo quidam amphoram aquæ portans : sequimini eum in domum in quam intrat.

11. Et dicetis patrifamilias domûs : Dicit tibi Magister : Ubi est diversorium, ubi pascha cum discipulis meis manducem?

12. Et ipse ostendet vobis cœnaculum magnum, stratum ; et ibi parate.

13. Euntes autem, invenerunt sicut dixit illis, et paraverunt pascha.

14. Et cum facta esset hora, discubuit, et duodecim apostoli cum eo.

15. Et ait illis : Desiderio desideravi hoc pascha manducare vobiscum antequam patiar.

16. Dico enim vobis quia ex hoc non manducabo illud, donec impleatur in regno Dei.

17. Et accepto calice, gratias egit et dixit : Accipite, et dividite inter vos :

18. Dico enim vobis, quod non bibam de generatione vitis, donec regnum Dei veniat [1]. *

[1] Thoynard renvoie ce fragment de saint Luc, XXII. 15-18, après le texte 19.

6e partie, chap. II et III.

S. Matthieu, XXVI.

21. Et edentibus illis dixit : Amen dico vobis, quia unus vestrum me traditurus est.

22. Et contristati valde, cœperunt singuli dicere : Numquid ego sum, Domine?

23. At ipse respondens, ait : Qui intingit mecum manum in paropside, hic me tradet.

24. Filius quidem hominis vadit, sicut scriptum est de illo : væ autem homini illi, per quem Filius hominis tradetur : bonum erat ei, si natus non fuisset homo ille.

25. Respondens autem Judas, qui tradidit eum, dixit : Numquid ego sum, Rabbi? Ait illi : Tu dixisti[4].

La suite au chapitre IV.

S. Marc, XIV.

18. Et discumbentibus eis, et manducantibus, ait Jesus : Amen dico vobis, quia unus ex vobis tradet me, qui manducat mecum.

19. At illi cœperunt contristati, et dicere ei singulatim : Numquid ego?

20. Qui ait illis : Unus ex duodecim, qui intingit mecum manum in catino.

21. Et Filius quidem hominis vadit, sicut scriptum est de eo : væ autem homini illi, per quem Filius hominis tradetur : bonum erat ei, si non esset natus homo ille[4].

La suite au chapitre IV.

de saint Jean, XIII. 1-20. Arnauld le place avant, et il paroît alors mieux lié.

[4] Arnauld renvoie ces deux textes de saint Matthieu et de saint Marc après l'institution de la cène eucharistique, après laquelle saint Luc et saint Jean rapportent la prédiction de la trahison de Judas. Thoynard en conservant l'ordre marqué par saint Matthieu et par saint Marc suppose que Jésus-Christ parla deux fois de cette trahison.

CHAPITRE III.

Lavement des pieds des apôtres. (Pag 97.)

Pedes discipulorum lavat Christus.

S. Jean, XIII. 1-15.

1. Ante diem festum Paschæ, sciens Jesus quia venit hora ejus, ut transeat de mundo ad Patrem : cùm dilexisset suos qui erant in mundo, in finem dilexit eos.

2. Et cœnâ factâ, cùm diabolus jam misisset in cor, ut traderet eum Judas Simonis Iscariotæ.

3. Sciens quia omnia dedit ei Pater in manus, et quia a Deo exivit, et ad Deum vadit :

4. Surgit a cœna, et ponit vestimenta sua : et cum accepisset linteum, præcinxit se.

S. Jean, XIII.

5. Deinde mittit aquam in pelvim, et cœpit lavare pedes discipulorum, et extergere linteo quo erat præcinctus.

6. Venit ergo ad Simonem Petrum. Et dicit ei Petrus : Domine, tu mihi lavas pedes?

7. Respondit Jesus, et dixit ei : Quod ego facio, tu nescis modò, scies autem postea.

8. Dicit ei Petrus : Non lavabis mihi pedes in æternum. Respondit ei Jesus : Si non lavero te, non habebis partem mecum.

9. Dicit ei Simon Petrus : Domine, non tantùm pedes meos, sed et manus, et caput.

10. Dicit ei Jesus : Qui lotus est, non indiget nisi ut pedes lavet, sed est mundus totus : et vos mundi estis, sed non omnes.

11. Sciebat enim quisnam esset qui traderet eum : propterea dixit : Non estis mundi omnes.

12. Postquam ergo lavit pedes eorum et accepit vestimenta sua, cùm recubuisset iterùm, dixit eis : Scitis quid fecerim vobis?

13. Vos vocatis me, Magister et Domine, et bene dicitis : sum etenim.

14. Si ergo ego lavi pedes vestros, Dominus et Magister : et vos debetis alter alterius lavare pedes.

15. Exemplum enim dedi vobis, ut quemadmodum feci vobis, itaet vos faciatis.

La suite au chapitre V.

CHAPITRE IV.

Institution du corps et du sang de Jésus dans l'eucharistie. (Pag. 97.)

Cœnæ eucharisticæ institutio.

S. Matthieu, XXVI. 26-29.	*S. Marc*. XIV. 22-25.	*S. Luc*, XXII. 19-20.
26. Coenantibus autem eis, accepit Jesus panem, et benedixit, ac fregit, deditque discipulis suis, et ait : Accipite, et comedite : hoc est corpus meum.	22. Et manducantibus illis, accepit Jesus panem, et benedicens fregit, et dedit eis, et ait : Sumite, hoc est corpus meum.	19. Et accepto pane, gratias egit, et fregit, et dedit eis, dicens : Hoc est corpus meum, quod pro vobis datur : hoc facite in meam commemorationem.
27. Et accipiens calicem, gratias egit, et dedit eis, dicens : Bibite ex hoc omnes.	23. Et accepto calice, gratias agens dedit eis : et biberunt ex illo omnes.	20. Similiter et calicem, postquam cœnavit, dicens : Hic est calix novum testa-
28. Hic est enim san-	24. Et ait illis : Hic est sanguis meus novi	

6e partie. chap. IV et V.

S. Math., XXVI.	*S. Marc*, XIV.	*S. Luc*, XXII.
guis meus novi testamenti, qui pro multis effundetur in remissionem peccatorum. 29. Dico autem vobis, non bibam amodo de hoc genimine vitis usque in diem illum, cùm illud bibam vobiscum novum in regno Patris mei [1].	testamenti, qui pro multis effundetur. 25. Amen dico vobis, quia jam non bibam de hoc genimine vitis, usque in diem illum, cùm illud bibam novum in regno Dei [1]. *La suite à la fin du chapitre* VII.	mentum, in sanguine meo, qui pro vobis fundetur. *La suite au ch. suiv.*

[1] Saint Luc rapporte une parole semblable avant l'institution de la cène eucharistique, et à l'occasion de la cène pascale; Arnauld pense que l'on pourroit y rapporter les deux textes de saint Matthieu et de saint Marc. Thoynard en conservant l'ordre des trois textes suppose que cette parole fut dite ainsi deux fois. Il y a des exemples de répétitions semblables; on en trouve une dans le discours même de Jésus après la cène, rapporté par saint Jean : au chapitre XIV, verset 13, Jésus dit : *Quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam*; et il y revient au chapitre XVI, verset 23, en disant : *Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.*

CHAPITRE V.

Jésus désigne Judas qui devoit le trahir. (Pag. 98.)

Judæ perfidia iterum prædicta. Proditoris egressus. Psal. XL. 10.

S. Luc, XXII. 21-23.	*S. Jean*, XIII. 16-30.
	16. Amen, amen dico vobis : Non est servus major domino suo, neque apostolus major est eo qui misit illum. 17. Si hæc scitis, beati eritis si feceritis ea. 18. Non de omnibus vobis dico: ego scio quos elegerim : sed ut adimpleatur Scriptura : Qui manducat mecum panem, levabit contra me calcaneum suum. 19. Amodo dico vobis, priusquam fiat, ut cùm factum fuerit, credatis quia ego sum. 20. Amen, amen dico vobis :

S. Luc, XXII.

21. Verumtamen ecce manus tradentis me, mecum est in mensa.

22. Et quidem Filius hominis, secundùm quod definitum est, vadit : verumtamen væ homini illi per quem tradetur.

23. Et ipsi cœperunt quærere inter se, quis esset ex eis, qui hoc facturus esset.

La suite au chapitre suivant.

S. Jean, XIII.

Qui accipit, si quem misero, me accipit : qui autem me accipit, accipit eum qui me misit.

21. Cum hæc dixisset Jesus, turbatus est spiritu et protestatus est, et dixit : Amen, amen dico vobis : Quia unus ex vobis tradet me.

22. Aspiciebant ergo ad invicem discipuli, hæsitantes de quo diceret.

23. Erat ergo recumbens unus ex discipulis ejus in sinu Jesu, quem diligebat Jesus.

24. Innuit ergo huic Simon Petrus, et dixit ei : Quis est de quo dicit?

25. Itaque cùm recubuisset ille supra pectus Jesu, dicit ei : Domine, quis est?

26. Respondit Jesu : Ille est cui ego intinctum panem porrexero. Et cùm intinxisset panem, dedit Judæ Simonis Iscariotæ.

27. Et post buccellam, introivit in eum Satanas. Et dixit ei Jesus : Quod facis, fac citiùs.

28. Hoc autem nemo scivit discumbentium ad quid dixerit ei :

29. Quidam enim putabant, quia loculos habebat Judas, quòd dixisset ei Jesus, Eme ea quæ opus sunt nobis ad diem festum : aut egenis ut aliquid daret.

30. Cùm ergo accepisset ille buccellam, exivit continuò. Erat autem nox.

CHAPITRE VI.

Contestation entre les apôtres... — Charité et union entre les apôtres... (Pag. 98, 99.)

Sermo Christi post cœnam. Lapsus Petri prædictus.

S. Jean, XIII. 31 *et suiv.*

31. Cum ergo exisset, dixit Jesus : Nunc clarificatus est Filius hominis, et Deus clarificatus est in eo.

32. Si Deus clarificatus est in eo, et Deus clarificabit eum in semetipso, et continuò clarificabit eum.

La suite plus loin.

S. Luc, XXII. 24-32.

24. Facta est autem et contentio inter eos, quis eorum videretur esse major.

25. Dixit autem eis : Reges gentium dominantur eorum, et qui potestatem habent super eos, benefici vocantur.

26. Vos autem non sic : sed qui major est in vobis, fiat sicut minor : et qui præcessor est, sicut ministrator.

27. Nam quis major est, qui recumbit, an qui ministrat? nonne qui recumbit? Ego autem in medio vestrûm sum, sicut qui ministrat.

28. Vos autem estis, qui permansistis mecum in tentationibus meis :

29. Et ego dispono vobis sicut disposuit mihi Pater meus regnum,

30. Ut edatis et bibatis super mensam meam in regno meo, et sedeatis super thronos judicantes duodecim tribus Israel.

31. Ait autem Dominus : Simon, Simon, ecce Satanas expetivit vos, ut cribraret sicut triticum :

32. Ego autem rogavi pro te, ut non deficiat fides tua : et tu aliquando conversus, confirma fratres tuos.

La suite plus loin.

S. Jean, XIII.

33. Filioli, adhuc modicum vobiscum sum. Quæretis me : et sicut dixi Judæis, Quò ego vado, vos non potestis venire : et vobis dico modò.

34. Mandatum novum do vobis : ut diligatis invicem, sicut dilexi vos, ut et vos diligatis invicem.

35. In hoc cognoscent omnes quia discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.

36. Dicit ei Simon Petrus : Domine, quo vadis? Respondit Jesus : Quò ego vado, non potes me modò sequi : sequeris autem postea.

S. Luc, XXII.

33. Qui dixit ei : Domine, tecum paratus sum, et in carcerem et in mortem ire.

34. At ille dixit : Dico tibi, Petre, non cantabit hodie gallus, donec ter abneges nosse me.

35. Et dixit eis : Quando misi vos sine sacculo, et pera, et calceamentis, numquid aliquid defuit vobis?

36. At illi dixerunt : Nihil. Dixit ergo eis : Sed nunc qui habet sacculum, tollat ; similiter et peram : et qui non habet, vendat tunicam suam, et emat gladium.

37. Dico enim vobis, quoniam adhuc hoc quod scriptum est, oportet impleri in me : Et cum iniquis deputatus est. Etenim ea quæ sunt de me, finem habent.

38. At illi dixerunt : Domine, ecce duo gladii hîc. At ille dixit eis : Satis est.

La suite à la fin du ch. suivant.

S. Jean, XIII.

37. Dicit ei Petrus : Quare non possum te sequi modò? animam meam pro te ponam.

38. Respondit ei Jesus : Animam tuam pro me pones! Amen, amen dico tibi : Non cantabit gallus donec ter me neges.

La suite au chapitre suivant.

CHAPITRE VII.

Jésus s'en va... — Jésus se manifestera... (Pag. 99, 100.)

Altera pars sermonis Christi post cœnam. Christus in montem Olivarum exit.

S. Jean, XIV. 1 *et suiv.*

1. Non turbetur cor vestrum : creditis in Deum, et in me credite.

2. In domo Patris mei mansiones multæ sunt : si quo minus, dixissem vobis : Quia vado parare vobis locum.

3. Et si abiero, et præparavero vobis locum, iterùm venio, et accipiam vos ad meipsum, ut ubi sum ego, et vos sitis.

4. Et quò ego vado scitis, et viam scitis.

5. Dicit ei Thomas : Domine, nescimus quò vadis : et quomodo possumus viam scire?

6. Dicit ei Jesus : Ego sum via, et veritas, et vita : nemo venit ad Patrem, nisi per me.

7. Si cognovissetis me, et Patrem meum utique cognovissetis : et amodò cognoscetis eum, et vidistis eum.

8. Dicit ei Philippus : Domine, ostende nobis Patrem, et sufficit nobis.

9. Dicit ei Jesus : Tanto tempore vobiscum sum, et non cognovistis me? Philippe, qui videt me, videt et Patrem. Quomodo tu dicis : Ostende nobis Patrem?

10. Non creditis quia ego in Patre, et Pater in me est? Verba quæ ego loquor vobis, a meipso non loquor. Pater autem in me manens, ipse facit opera.

11. Non creditis quia ego in Patre, et Pater in me est? Alioquin propter opera ipsa credite.

12. Amen, amen dico vobis, qui credit in me, opera quæ ego facio, et ipse faciet, et majora horum faciet : quia ego ad Patrem vado.

13. Et quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, hoc faciam : ut glorificetur Pater in Filio.

14. Si quid petieritis me in nomine meo, hoc faciam.

15. Si diligitis me, mandata mea servate.

16. Et ego rogabo Patrem, et alium Paracletum dabit vobis, ut maneat vobiscum in æternum,

17. Spiritum veritatis, quem mundus non potest accipere, quia non videt eum, nec scit eum : vos autem cognoscetis eum, quia apud vos manebit, et in vobis erit.

18. Non relinquam vos orphanos, veniam ad vos.

19. Adhuc modicum, et mundus me jam non videt : vos autem videtis me, quia ego vivo, et vos vivetis.

20. In illo die vos cognoscetis quia ego sum in Patre meo, et vos in me, et ego in vobis.

21. Qui habet mandata mea, et servat ea, ille est qui diligit me : qui autem diligit me, diligetur a Patre meo : et ego diligam eum, et manifestabo ei meipsum.

22. Dicit ei Judas, non ille Iscariotes : Domine, quid factum est, quia manifestaturus es nobis teipsum, et non mundo?

23. Respondit Jesus, et dixit ei : Si quis diliget me, sermonem meum servabit, et Pater meus diliget eum, et ad eum veniemus, et mansionem apud eum faciemus.

24. Qui non diligit me, sermones meos non servat : et sermonem quem audistis, non est meus, sed ejus qui misit me, Patris.

25. Hæc locutus sum vobis, apud vos manens.

26. Paracletus autem Spiritus Sanctus, quem mittet Pater in nomine meo, ille vos docebit omnia, et suggeret vobis omnia quæcumque dixero vobis.

27. Pacem relinquo vobis : pacem meam do vobis, non quomodo mundus dat, ego do vobis : non turbetur cor vestrum, neque formidet.

28. Audistis quia ego dixi vobis : Vado, et venio ad vos. Si dili-

S. Jean, XIV.

geretis me, gauderetis utique, quia vado ad Patrem : quia Pater major me est.

29. Et nunc dixi vobis priusquam fiat, ut cum factum fuerit, credatis,

30. Jam non multa loquar vobiscum : venit enim princeps mundi hujus, et in me non habet quidquam :

31. Sed ut cognoscat mundus quia diligo Patrem, et sicut mandatum dedit mihi Pater, sic facio. Surgite, eamus hinc.

La suite au chapitre suivant.

S. Matthieu, XXVI.	*S. Marc*, XIV.	*S. Luc*, XXII.
30. Et hymno dicto, exierunt in montem Oliveti [1].	26. Et hymno dicto, exierunt in montem Olivarum [1].	39. Et egressus ibat secundùm consuetudinem in montem Olivarum : secuti sunt autem illum et discipuli [1].
La suite au ch. IX.	*La suite au ch.* IX.	*La suite au ch.* XI.

[1] Arnauld place le verset 30 de saint Matthieu et le verset 26 de saint Marc, plus haut après le verset 32 du chapitre XIII de saint Jean ; et il met le verset 39 de saint Luc plus loin avec le verset 1 du chapitre XVIII de saint Jean. Mais le parallèle de ces trois textes entre eux et avec le verset 31 du chapitre XIV de saint Jean donne lieu de les rassembler ici.

CHAPITRE VIII.

Jésus est la vigne... — Les apôtres sont les amis de Jésus. (Pag. 100, 101.)

Tertia pars sermonis Christi post cœnam ; perseverantiam in fide et in charitate commendat.

S. Jean, XV. 1 *et suiv.*

1. Ego sum vitis vera, et Pater meus agricola est.

2. Omnem palmitem in me non ferentem fructum, tollet eum, et omnem qui fert fructum, purgabit eum, ut fructum plus afferat.

3. Jam vos mundi estis propter sermonem quem locutus sum vobis.

4. Manete in me, et ego in vobis. Sicut palmes non potest ferre fructum a semetipso, nisi manserit in vite, sic nec vos, nisi in me manseritis.

5. Ego sum vitis, vos palmites : qui manet in me, et ego in eo, hic fert fructum multum, quia sine me nihil potestis facere.

6. Si quis in me non manserit, mittetur foras sicut palmes, et arescet, et colligent eum, et in ignem mittent, et ardet.

S. Jean, XV.

7. Si manseritis in me, et verba mea in vobis manserint, quodcumque volueritis, petetis, et fiet vobis.

8. In hoc clarificatus est pater meus, ut fructum plurimum afferatis, et efficiamini mei discipuli.

9. Sicut dilexit me Pater, et ego dilexi vos : manete in dilectione mea.

10. Si præcepta mea servaveritis, manebitis in dilectione mea, sicut et ego Patris mei præcepta servavi, et maneo in ejus dilectione.

11. Hæc locutus sum vobis ut gaudium meum in vobis sit, et gaudium vestrum impleatur.

12. Hoc est præceptum meum, ut diligatis invicem, sicut dilexi vos.

13. Majorem hac dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis.

14. Vos amici mei estis, si feceritis quæ ego præcipio vobis.

15. Jam non dicam vos servos, quia servus nescit quid faciat dominus ejus : vos autem dixi amicos, quia omnia quæcumque audivi a Patre meo, nota feci vobis.

16. Non vos me elegistis, sed ego elegi vos : et posui vos ut eatis, et fructum afferatis, et fructus vester maneat : ut quodcumque petieritis Patrem in nomine meo, det vobis.

17. Hæc mando vobis, ut diligatis invicem.

18. Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit.

19. Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret : quia verò de mundo non estis, sed ego elegi vos de mundo, propterea odit vos mundus.

20. Memento sermonis mei, quem ego dixi vobis : Non est servus major domino suo. Si me persecuti sunt, et vos persequentur : si sermonem meum servaverunt, et vestrum servabunt.

21. Sed hæc omnia facient vobis propter nomen meum, quia nesciunt eum qui misit me.

22. Si non venissem, et locutus fuissem eis, peccatum non haberent : nunc autem excusationem non habent de peccato suo.

23. Qui me odit, et Patrem meum odit.

24. Si opera non fecissem in eis, quæ nemo alius fecit, peccatum non haberent : nunc autem, et viderunt, et oderunt et me, et Patrem meum :

25. Sed ut adimpleatur sermo qui in lege eorum scriptus est : Quia odio habuerunt me gratis.

26. Cùm autem venerit Paracletus, quem ego mittam vobis a Patre, Spiritum veritatis, qui a Patre procedit, ille testimonium perhibebit de me.

27. Et vos testimonium perhibebitis, quia ab initio mecum estis.

CHAPITRE IX.

Jésus prédit les persécutions... — Le saint Esprit instruira les apôtres... — Prédiction du scandale des apôtres... (Pag. 101, 102.)

Quarta pars sermonis Christi post cœnam. Lapsus Petri iterum prædictus.

S. Jean, XVI. 1 *et suiv.*

1. Hæc locutus sum vobis, ut non scandalizemini.
2. Absque synagogis facient vos : sed venit hora ut omnis qui interficit vos, arbitretur obsequium se præstare Deo.
3. Et hæc facient vobis, quia non noverunt Patrem neque me.
4. Sed hæc locutus sum vobis, ut cùm venerit hora, eorum reminiscamini, quia ego dixi vobis.
5. Hæc autem vobis ab initio non dixi, quia vobiscum eram : et nunc vado ad eum qui misit me, et nemo ex vobis interrogat me, Quò vadis?
6. Sed quia hæc locutus sum vobis, tristitia implevit cor vestrum.
7. Sed ego veritatem dico vobis : expedit vobis ut ego vadam : si enim non abiero, Paracletus non veniet ad vos : si autem abiero, mittam eum ad vos.
8. Et cùm venerit ille, arguet mundum de peccato, et de justitia, et de judicio.
9. De peccato quidem, quia non crediderunt in me :
10. De justitia verò, quia ad Patrem vado, et jam non videbitis me :
11. De judicio autem, quia princeps hujus mundi jam judicatus est.
12. Adhuc multa habeo vobis dicere, sed non potestis portare modò.
13. Cùm venerit ille Spiritus veritatis, docebit vos omnem veritatem : non enim loquetur a semetipso : sed quæcumque audiet, loquetur, et quæ ventura sunt annuntiabit vobis.
14. Ille me clarificabit, quia de meo accipiet, et annuntiabit vobis.
15. Omnia quæcumque habet Pater, mea sunt : propterea dixi : quia de meo accipiet, et annuntiabit vobis.
16. Modicum, et jam non videbitis me : et iterùm modicum, et videbitis me, quia vado ad Patrem.
17. Dixerunt ergo ex discipulis ejus ad invicem : Quid est hoc quod dicit nobis : Modicum, et non videbitis me : et iterùm modicum, et videbitis me, et quia vado ad Patrem?
18. Dicebant ergo : Quid est hoc quod dicit : Modicum? nescimus quid loquitur.
19. Cognovit autem Jesus, quia volebant eum interrogare, et

dixit eis : De hoc quæritis inter vos, quia dixi, Modicum, et non videbitis me : et iterùm modicum, et videbitis me.

20. Amen, amen, dico vobis, quia plorabitis et flebitis vos, mundus autem gaudebit : vos autem contristabimini, sed tristitia vestra vertetur in gaudium.

21. Mulier cùm parit, tristitiam habet, quia venit hora ejus : cùm autem pepererit puerum, jam non meminit pressuræ propter gaudium, quia natus est homo in mundum.

22. Et vos igitur, nunc quidem tristitiam habetis, iterùm autem videbo vos, et gaudebit cor vestrum, et gaudium vestrum nemo tollet a vobis.

23. Et in illo die me non rogabitis quidquam. Amen, amen dico vobis, si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis.

24. Usque modò non petistis quidquam in nomine meo : petite, et accipietis, ut gaudium vestrum sit plenum.

25. Hæc in proverbiis locutus sum vobis. Venit hora cùm jam non in proverbiis loquar vobis, sed palam de Patre annuntiabo vobis.

26. In illo die in nomine meo petetis : et non dico vobis, quia ego rogabo Patrem de vobis.

27. Ipse enim Pater amat vos, quia vos me amastis, et credidistis quia ego a Deo exivi.

28. Exivi a Patre, et veni in mundum : iterùm relinquo mundum, et vado ad Patrem.

29. Dicunt ei discipuli ejus : Ecce nunc palam loqueris, et proverbium nullum dicis.

30. Nunc scimus quia scis omnia, et non opus est tibi ut quis te interroget : in hoc credimus, quia a Deo existi.

31. Respondit eis Jesus : Modò creditis?

S. Matth., XXVI. 31–35.	*S. Marc*, XIV. 27-31.	*S. Jean*, XVI.
31. Tunc dicit illis Jesus : Omnes vos scandalum patiemini in me, in ista nocte : scriptum est enim : Percutiam pastorem, et dispergentur oves gregis.	27. Et ait eis Jesus : Omnes scandalizabimini in me, in nocte ista : quia scriptum est : Percutiam pastorem, et dispergentur oves.	32. Ecce venit hora, et jam \venit, ut dispergamini unusquisque in propria, et me solum relinquatis : et non sum solus, quia Pater mecum est.
32. Postquam autem resurrexero, præcedam vos in Galilæam.	28. Sed postquam resurrexero, præcedam vos in Galilæam.	
33. Respondens autem Petrus, ait illi :	29. Petrus autem ait illi : Et si omnes scandalizati fuerint in te, sed non ego.	33. Hæc locutus sum vobis, ut in me pacem habeatis. In mundo pressuram habebitis,

S. Matth., XXVI.	*S. Marc*, XIV.	*S. Jean*, XVI.
Et si omnes scandalizati fuerint in te, ego nunquam scandalizabor.	30. Et ait illi Jesus : Amen dico tibi, quia tu hodie in nocte hac, priusquam gallus vocem bis dederit, ter me es negaturus.	sed confidite : ego vici mundum.
34. Ait illi Jesus : Amen dico tibi, quia in hac nocte, antequam gallus cantet, ter me negabis.	31. At ille amplius loquebatur : Etsi oportuerit me simul commori tibi, non te negabo. Similiter autem et omnes dicebant [1].	*La suite au chapitre suivant.*
35. Ait illi Petrus : Etiamsi oportuerit me mori tecum, non te negabo. Similiter et omnes discipuli dixerunt [1].	*La suite au ch.* XI.	
La suite au ch. XI.		

[1] Arnauld réunit ces deux fragmens de saint Matthieu et de saint Marc à ceux de saint Luc et de saint Jean rapportés plus haut, chapitre VI. Il suppose que la chute de saint Pierre ne fut prédite qu'une fois. Thoynard conservant l'ordre du texte des quatre évangélistes, suppose qu'elle fut prédite une seconde fois à l'occasion de la dispersion que Jésus annonça à ses disciples selon saint Jean. Arnauld suppose que cette dispersion fut annoncée deux fois; Thoynard conservant l'ordre du texte des quatre évangélistes suppose qu'elle ne fut annoncée qu'une fois.

CHAPITRE X.

Prière de Jésus à son père en faveur des apôtres. (Pag. 103.)

Oratio Christo post cœnam:

S. Jean, XVII. 1 *et suiv.*

1. Hæc locutus est Jesus : et sublevatis oculis in cœlum, dixit : Pater, venit hora : clarifica Filium tuum, ut Filius tuus clarificet te :
2. Sicut dedisti ei potestatem omnis carnis, ut omne quod dedisti ei, det eis vitam æternam.
3. Hæc est autem vita æterna, ut cognoscant te, solum Deum verum, et quem misisti Jesum Christum.
4. Ego te clarificavi super terram : opus consummavi, quod dedisti mihi ut faciam.
5. Et nunc clarifica me tu, Pater, apud temetipsum, claritate quam habui priusquam mundus esset apud te.
6. Manifestavi nomen tuum hominibus quos dedisti mihi de

mundo. Tui erant, et mihi eos dedisti, et sermonem tuum servaverunt.

7. Nunc cognoverunt quia omnia quæ dedisti mihi abs te sunt.

8. Quia verba quæ dedisti mihi, dedit eis, et ipsi acceperunt, et cognoverunt vere quia a te exivi, et crediderunt quia tu me misisti :

9. Ego pro eis rogo : non pro mundo rogo, sed pro his quos dedisti mihi, quia tui sunt.

10. Et mea omia tua sunt, et tua mea sunt, et clarificatus sum in eis.

11. Et jam non sum in mundo, et hi in mundo sunt, et ego ad te venio. Pater sancte, serva eos in nomine tuo, quos dedisti mihi, ut sint unum sicut et nos.

12. Cùm essem cum eis, ego servabam eos in nomine tuo : quos dedisti mihi, custodivi, et nemo ex iis periit, nisi filius perditionis, ut Scriptura impleatur.

13. Nunc autem ad te venio, et hæc loquor in mundo, ut habeant gaudium meum impletum in semetipsis.

14. Ego dedi eis sermonem tuum, et mundus eos odio habuit, quia non sunt de mundo, sicut et ego non sum de mundo.

15. Non rogo ut tollas eos de mundo, sed ut serves eos a malo.

16. De mundo non sunt, sicut et ego non sum de mundo.

17. Sanctifica eos in veritate : sermo tuus veritas est.

18. Sicut tu me misisti in mundum, et ego misi eos in mundum.

19. Et pro eis ego sanctifico meipsum, ut sint et ipsi sanctificati in veritate.

20. Non pro eis autem rogo tantùm, sed et pro eis qui credituri sunt per verbum eorum in me :

21. Ut omnes unum sint, sicut tu, Pater, in me, et ego in te, ut et ipsi in nobis unum sint : ut credat mundus, quia tu me misisti.

22. Et ego claritatem quam dedisti mihi, dedi eis, ut sint unum sicut et nos unum sumus.

23. Ego in eis, et tu in me, ut sint consummati in unum, et cognoscat mundus quia tu me misisti, et dilexisti eos sicut et me dilexisti.

24. Pater, quos dedisti mihi, volo ut ubi sum ego, et illi sint mecum, ut videant claritatem meam, quam dedisti mihi, quia dilexisti me ante constitutionem mundi.

25. Pater juste, mundus te non cognovit : ego autem te cognovi, et hi cognoverunt quia tu me misisti.

26. Et notum feci eis nomen tuum, et notum faciam, ut dilectio qua dilexisti me, in ipsis sit, et ego in ipsis.

CHAPITRE XI.

Jésus au jardin des Oliviers. — Oraison de Jésus dans le Jardin... (Pag. 103, 104.)

Jesus in horto Gethsemani; ejus agonia; discipulorum somnus.

S. Matthieu, XXVI. 36–36.	*S. Marc*, XIV. 32–42.	*S. Luc*, XXII. 40–46.	*S. Jean*, XVIII. 1.
36. Tunc venit Jesus cum illis in villam quæ dicitur Gethesemani, et dixit discipulis suis: Sedete hîc, donec vadam illuc et orem.	32. Et veniunt in prædium cui nomen Gethsemani: et ait discipulis suis: Sedete hic, donec orem.	40. Et cùm pervenisset ad locum, dixit illis: Orate, ne intretis in tentationem.	1. Hæc cùm dixisset Jesus, egressus est cum discipulis suis trans torrentem Cedron, ubi erat hortus, in quem introivit ipse, et discipuli ejus. *La suite au ch. suivant.*

S. Matth., XXVI.	*S. Marc*, XIV.	*S. Luc*, XXII.
37. Et assumpto Petro et duobus filiis Zebedæi, cœpit contristari et mœstus esse.	33. Et assumit Petrum, et Jacobum, et Joannem secum, et cœpit pavere et tædere.	41. Et ipse avulsus est ab eis quantum jactus est lapidis: et positis genibus, orabat,
38. Tunc ait illis: Tristis est anima mea usque ad mortem: sustinete hîc, et vigilate mecum.	34. Et ait illis: Tristis est anima mea usque ad mortem: sustinete hic, et vigilate.	42. Dicéns: Pater, si vis, transfer calicem istum a me: verumtamen non mea voluntas, sed tua fiat.
39. Et progressus pusillum, procidit in faciem suam, orans, et dicens: Pater mi, si possibile est, transeat a me calix iste: verumtamen non sicut ego volo, sed sicut tu.	35. Et cùm processisset paululum, procidit super terram, et orabat, ut si fieri posset, transiret ab eo hora.	43. Apparuit autem illi angelus de cœlo, confortans eum. Et factus in agonia, prolixius orabat.
40. Et venit ad discipulos suos, et invenit eos dormientes, et dicit Petro: Sic non potuistis unâ horâ vigilare mecum?	36. Et dixit: Abba, Pater, omnia tibi possibilia sunt: transfer calicem hunc a me: sed non quod ego volo, sed quod tu.	44. Et factus est sudor ejus, sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram.
	37. Et venit, et invenit eos dormientes.	45. Et cùm surrexisset ab oratione, et venisset ad discipulos suos, invenit eos

S. Matth., XXVI.	*S. Marc*, XIV.	*S. Luc*, XXII.
41. Vigilate, et orate, ut non intretis in tentationem. Spiritus quidem promptus est, caro autem infirma.	Et ait Petro : Simon, dormis? non potuisti unâ horâ vigilare?	dormientes præ tristitia.
42. Iterùm secundò abiit, et oravit, dicens : Pater mi, si non potest hic calix transire, nisi bibam illum, fiat voluntas tua.	38. Vigilitate, et orate, ut non intretis in tentationem. Spiritus quidem promptus est, caro verò infirma.	46. Et ait illis : Quid dormitis? surgite, orate, ne intretis in tentationem.
43. Et venit iterùm, et invenit eos dormientes : erant enim oculi eorum gravati.	39. Et iterùm abiens oravit, eumdem sermonem dicens.	*La suite au chapitre suivant.*
44. Et relictis illis, iterùm abiit, et oravit tertiò, eumdem sermonem dicens.	40. Et reversus denuo invenit eos dormientes (erant enim oculi eorum gravati), et ignorabant quid responderent ei.	
45. Tunc venit ad discipulos suos, et dicit illis : Dormite jam, et requiescite : ecce appropinquavit hora, et Filius hominis tradetur in manus peccatorum.	41. Et venit tertiò, et ait illis : Dormite jam, et requiescite. Sufficit : venit hora : ecce Filius hominis tradetur in manus peccatorum.	
46. Surgite, eamus : ecce appropinquavit qui me tradet.	42. Surgite, eamus : ecce qui me tradet, prope est.	

CHAPITRE XII.

Judas vient au Jardin des Oliviers... — Jésus renverse la troupe... — Jésus arrêté par les soldats. — Fuite des apôtres. (Pag. 104, 105.)

Accedit Judas; Christus comprehenditur; fugiunt discipuli.

S. Matthieu, XXVI. 47-56.	*S. Marc*, XIV. 43-52.	*S. Luc*, XXII. 47-53.	*S. Jean*, XVIII. 2-12.
47. Adhuc eo loquente, ecce Judas, unus de duodecim, venit, et cum eo turba multa, cum gladiis et fustibus, missi a principibus sacerdotum, et senioribus populi.	43. Et adhuc eo loquente, venit Judas Iscariotes, unus de duodecim, et cum eo turba multa, cum gladiis et lignis, a summis sacerdotibus, et scribis, et senioribus.	47. Adhuc eo loquente, ecce turba : et qui vocabatur Judas, unus de duodecim, antecedebat eos, et appropinquavit Jesu, ut oscularetur eum.	2. Sciebat autem et Judas, qui tradebat eum, locum : quia frequenter Jesus convenerat illuc cum discipulis suis.
48. Qui autem tradidit eum, dedit illis signum, dicens : Quemcumque osculatus fuero, ipse est : tenete eum.	44. Dederat autem traditor ejus signum eis, dicens : Quemcumque osculatus fuero, ipse est : tenete eum, et ducite cautè.	48. Jesus autem dixit illi : Juda, osculo Filium hominis tradis?	3. Judas ergo, cùm accepisset cohortem, et a pontificibus et pharisæis ministros, venit illuc cum laternis, et facibus, et armis.
49. Et confestim accedens ad Jesum, dixit : Ave, Rabbi. Et osculatus est eum.	45. Et cùm venisset, statim accedens ad eum, ait : Ave, Rabbi. Et osculatus est eum.	49. Videntes autem hi qui circa ipsum erant, quod futurum erat, dixerunt ei : Domine, si percutimus in gladio?	4. Jesus itaque sciens omnia quæ ventura erant super eum, processit, et dixit eis : Quem quæritis?
50. Dixitque illi Jesus : Amice, ad quid venisti? Tunc accesserunt, et manus injecerunt in Jesum, et tenuerunt eum.	46. At illi manus injecerunt in eum, et tenuerunt eum.	50. Et percussit unus ex illis servum principis sacerdotum, et amputavit auriculam ejus dexteram.	5. Responderunt ei : Jesum Nazarenum. Dicit eis Jesus : Ego sum. Stabat autem et Judas, qui tradebat eum, cum ipsis.
51. Et ecce unus ex his qui	47. Unus autem quidam de circumstantibus educens gladium, percussit servum summi sacerdotis, et	51. Respondens autem Jesus, ait : Sinite usque huc. Et cùm tetigisset auriculam ejus,	6. Ut ergo dixit eis, Ego sum : abierunt retrorsum et cecide-

6e partie. chap. XII.

S. Matthieu, XXVI.	*S. Marc*, XIV.	*S. Luc*, XXII.	*S. Jean*, XVIII.
erant cum Jesu, extendens manum, exemit gladium suum : et percutiens servum principis sacerdotum, amputavit auriculam ejus.	amputavit illi auriculam.	sanavit eum.	runt in terram.
52. Tunc ait : illi Jesus : Converte gladium tuum in locum suum : omnes enim qui acceperint gladium, gladio peribunt.	48. Et respondens Jesus, ait illis : Tamquam ad latronem existis cum gladiis et lignis comprehendere me.	52. Dixit autem Jesus ad eos qui venerant ad se, principes sacerdotum, et magistratus templi, et seniores : Quasi ad latronem existis cum gladiis et fustibus :	7. Iterùm ergo interrogavit eos : Quem quæritis ? Illi autem dixerunt : Jesum Nazarenum.
53. An putas, quia non possum rogare Patrem meum, et exhibebit mihi modò plus quam duodecim legiones angelorum ?	49. Quotidie eram apud vos in templo docens, et non me tenuistis : sed ut impleantur Scripturæ.	53. Cùm quotidie vobiscum fuerim in templo, non extendistis manus in me : sed hæc est hora vestra, et potestas tenebrarum.	8. Respondit Jesus : Dixi vobis, quia ego sum : si ergo me quæritis, sinite hos abire :
54. Quomodo ergo implebuntur Scripturæ, quia sic oportet fieri ?	50. Tunc discipuli ejus, relinquentes eum, omnes fugerunt.	*La suite au ch.* XIV.	9. Ut impleretur sermo quem dixit : Quia quos dedisti mihi, non perdidi ex eis quemquam.
55. In illa hora, dixit Jesus turbis : Tamquam ad latronem existis cum gladiis et fustibus comprehendere me : quotidie apud vos sedebam, docens in templo, et non me tenuistis.	51. Adolescens autem quidam sequebatur eum amictus sindone super nudo, et tenuerunt eum.		10. Simon ergo Petrus habens gladium, eduxit eum, et percussit pontificis servum : et abscidit auriculam ejus dexteram. Erat autem nomen servo Malchus.
56. Hoc autem	52. At ille rejecta sindone, nudus profugit ab eis.		11. Dixit ergo Jesus Petro : Mitte gladium tuum in vaginam. Calicem quem dedit mihi Pater, non bibam illum ?
	La suite au ch. XIV.		12. Cohors ergo, et tribunus, et ministri Judæorum comprehenderunt Jesum, et ligaverunt eum[1].

[1] Selon le récit de saint Matthieu et de saint Marc, Jésus semble avoir été

S. Matthieu, XXVI.

totum factum est, ut adimplerentur Scripturæ prophetarum. Tunc discipuli omnes, relicto eo, fugerunt

La suite au chapitre XIV.

lié avant que Malchus fût frappé; selon le récit de saint Luc et de saint Jean, il semble que ce ne fut qu'après. Il arrive souvent que dans un récit, on anticipe une circonstance pour revenir ensuite sur une autre qui est antérieure; et on va en voir un exemple dans le récit des trois renoncemens de saint Pierre.

CHAPITRE XIII.

Fuite des apôtres. — Simon-Pierre entre chez le grand-prêtre. — Jésus interrogé par le grand-prêtre. (Pag. 105.)

Jesus, ad Annam adductus, interrogatur et cæditur.

S. Jean, XVIII. 13-24.

13. Et adduxerunt eum ad Annam primum : erat enim socer Caiphæ, qui erat pontifex anni illius.

14. Erat autem Caiphas, qui consilium dederat Judæis : quia expedit unum hominem mori pro populo.

15. Sequebatur autem Jesum Simon Petrus, et alius discipulus : discipulus autem ille erat notus pontifici, et introivit cum Jesu in atrium pontificis.

16. Petrus autem stabat ad ostium foris : exivit ergo discipulus alius, qui erat notus pontifici, et dixit ostiariæ, et introduxit Petrum.

La suite au chap. XV[1].....

19. Pontifex ergo interrogavit Jesum de discipulis suis, et de doctrina ejus.

20. Respondit ei Jesus : Ego palam locutus sum mundo : ego semper docui in synagoga, et in templo, quò omnes Judæi conveniunt : et in occulto locutus sum nihil.

21. Quid me interrogas? Interroga eos qui audierunt quid locutus sim ipsis : ecce hi sciunt quæ dixerim ego.

[1] Saint Jean place ici le premier renoncement de saint Pierre, qui est joint aux deux autres par les trois autres évangélistes; saint Matthieu et saint Marc n'en parlent qu'après avoir rapporté ce qui se passa chez Caïphe : saint Luc en parle avant de le rapporter. Nous suivrons l'ordre du récit de saint Matthieu et de saint Marc. Arnauld confond ce qui se passa chez Anne avec ce qui se passa chez Caïphe : mais alors il est obligé de supposer qu'au verset 24 du chapitre XVIII de saint Jean, l'expression *Et misit* doit se prendre au sens de *Et miserat*. Nous distinguons avec Thoynard ce que Arnauld confond; et alors nous conservons à l'expression *Et misit* son sens propre.

6e partie. chap. XIII et XIV.

S. Jean, XVIII.

22. Hæc autem cùm dixisset, unus assistens ministrorum dedit alapam Jesu, dicens : Sic respondes pontifici ?

23. Respondit ei Jesus : Si malè locutus sum, testimonium perhibe de malo : si autem bene, quid me cædis ?

24. Et misit eum Annas ligatum ad Caipham pontificem.

La suite au chapitre XV.

CHAPITRE XIV.

Jésus est conduit de chez Anne chez Caïphe... — Jésus abandonné... (Pag. 106.)

Jesus, ad Caipham adductus, interrogatur et percutitur.

S. Matth., XXVI. 55-68.	*S. Marc*, XIV. 43-65.	*S. Luc*, XXII. 54 *et* 55.
57. At illi tenentes Jesum, duxerunt ad Caipham, principem sacerdotum, ubi scribæ et seniores convenerant.	53. Et adduxerunt Jesum ad summum sacerdotem, et convenerunt omnes sacerdotes, et scribæ, et seniores.	54. Comprehendentes autem eum, duxerunt ad domum principis sacerdotum : Petrus verò sequebatur a longe.
58. Petrus autem sequebatur eum a longe, usque in atrium principis sacerdotum : et ingressus intrò, sedebat cum ministris, ut videret finem.	54. Petrus autem a longe secutus est eum, usque intro in atrium summi sacerdotis : et sedebat cum ministris ad ignem et calefaciebat se.	55. Accenso autem igne, in medio atrii, et circumsedentibus illis, erat Petrus in medio eorum.
59. Principes autem sacerdotum, et omne concilium quærebant falsum testimonium contra Jesum, ut eum morti traderent :	55. Summi verò sacerdotes, et omne concilium quærebant adversùs Jesum testimonium, ut eum morti traderent, nec inveniebant.	*La suite au ch.* XV.
60. Et non invenerunt cùm multi falsi testes accessisent. Novissimè autem venerunt duo falsi testes,	56. Multi enim testimonium falsum dicebant adversus eum, et convenientia testimonia non erant.	
61. Et dixerunt : Hic dixit : Possum destruere templum Dei, et post triduum reædificare illud.	57. Et quidam surgentes falsum testimonium ferebant adversùs eum, dicentes :	

S. Matth., XXVI.

62. Et surgens princeps sacerdotum, ait illi : Nihil respondes ad ea quæ isti adversùm te testificantur?

63. Jesus autem tacebat : et princeps sacerdotum ait illi : Adjuro te per Deum vivum, ut dicas nobis si tu es Christus Filius Dei.

64. Dicit illi Jesus : Tu dixisti : verumtamen dico vobis, amodo videbitis Filium hominis sedentem a dextris virtutis Dei, et venientem in nubibus cœli.

65. Tunc princeps sacerdotum scidit vestimenta sua, dicens : Blasphemavit : quid adhuc egemus testibus? ecce nunc audistis blasphemiam.

66. Quid vobis videtur ? At illi respondentes dixerunt : Reus est mortis.

La suite plus loin.

S. Marc, XIV.

58. Quoniam nos audivimus eum dicentem : Ego dissolvam templum hoc manufactum, et per triduum aliud non manufactum ædificabo.

59. Et non erat conveniens testimonium illorum.

60. Et exsurgens summus sacerdos in medium, interrogavit Jesum, dicens : Non respondes quidquam ad ea quæ tibi objiciuntur ab his?

61. Ille autem tacebat, et nihil respondit. Rursùm summus sacerdos interrogabat eum, et dixit ei : Tu es Christus Filius Dei benedicti?

62. Jesus autem dixit illi : Ego sum : et videbitis Filium hominis sedentem a dextris virtutis Dei, et venientem cum nubibus cœli.

63. Summus autem sacerdos scindens vestimenta sua, ait : Quid adhuc desideramus testes?

64. Audistis blasphemiam : quid vobis videtur? Qui omnes condemnaverunt eum esse reum mortis.

S. Matth., XXVI.

67. Tunc exspuerunt in faciem ejus, et colaphis eum ceciderunt: alii autem palmas in faciem ejus dederunt,

68. Dicentes : Prophetiza nobis, Christe, quis est qui te percussit [1]?

S. Marc, XIV.

65. Et cœperunt quidam conspuere eum, et velare faciem ejus, et colaphis eum cædere, et dicere ei : Prophetiza : et ministri alapis eum cædebant [1].

S. Luc, XXII. 63-65.

63. Et viri qui tenebant illum, illudebant ei cædentes.

64. Et velaverunt eum, et percutiebant faciem ejus, et interrogabant eum, dicentes : Prophetiza, quis est qui te percussit?

65. Et alia multa blasphemantes dicebant in eum.

La suite au ch. XVI.

[1] Le parallèle de ces trois textes oblige de les rapprocher, quoique celui de

6e partie, chap. xv.

saint Luc soit mis après le récit des renoncemens de saint Pierre, au lieu que ceux de saint Matthieu et de saint Marc sont avant.

CHAPITRE XV.

Jésus abandonné... (Pag. 106.)

Petri negationes et fletus.

S. Matthieu, XXVI. 69 *et s.*	*S. Marc*, XIV. 66 *et suiv.*	*S. Luc*, XXII. 56-62.	*S. Jean*, XVIII. 17-18. 25-27.
69. Petrus verò sedebat foris in atrio : et accessit ad eum una ancilla, dicens : Et tu cum Jesu Galilæo eras.	66. Et cùm esset Petrus in atrio deorsum, venit una ex ancillis summi sacerdotis :	56. Quem (Petrum) cùm vidisset ancilla quædam sedentem ad lumen, et eum fuisset intuita, dixit : Et hic cum illo erat.	17. Dicit ergo Petro ancilla ostiaria : Numquid et tu ex discipulis es hominis istius? Dicit ille : Non sum.
70. At ille negavit coram omnibus, dicens : Nescio quid dicis.	67. Et cùm vidisset Petrum calefacientem se, aspiciens illum, ait : Et tu cum Jesu Nazareno eras.	57. At ille negavit eum, dicens : Mulier, non novi illum.	18. Stabant autem servi et ministri ad prunas, quia frigus erat, et calefaciebant se : erat autem cum eis et Petrus stans, et calefaciens se.
	68. At ille negavit, dicens : Neque scio, neque novi quid dicas. Et exiit foras ante atrium, et gallus cantavit.		*La suite au ch.* XIII.
71. Exeunte autem illo januam, vidit eum alia ancilla, et ait his qui erant ibi : Et hic erat cum Jesu Nazareno.	69. Rursus autem cum vidisset illum ancilla, cœpit dicere circumstantibus : Quia hic ex illis est.	58. Et post pusillum, alius videns eum, dixit : Et tu de illis es. Petrus verò ait : O homo ! non sum [1].	25. Erat autem Simon Petrus stans, et calefaciens se. Dixerunt ergo ei : Numquid et tu ex discipulis ejus es? Negavit ille, et dixit : Non sum [1].
72. Et iterùm negavit cum juramento : Quia non novi hominem [1].	70. At ille iterùm negavit [1]....		

[1] Selon saint Matthieu et selon saint Marc, il paroît qu'à cette seconde fois

S. Mat., XXVI.	*S. Marc*, XIV.	*S. Luc*, XXII.	*S. Jean*, XVIII.
73. Et post pusillum, accesserunt qui stabant, et dixerunt Petro : Verè et tu ex illis es : nam et loquela tua manifestum te facit [1].	.... Et post pusillum, rursus qui astabant, dicebant Petro : Verè ex illis es : nam et Galilæus es [1].	59. Et intervallo facto quasi horæ unius, alius quidam affirmabat, dicens : Verè et hic cum illo erat : nam et Galilæus est [1].	26. Dicit ei unus ex servis pontificis, cognatus ejus cujus abscidit Petrus auriculam : Nonne ego te vidi in horto cum illo [1] ?
74. Tunc cœpit detestari et jurare quia non novisset hominem. Et continuò gallus cantavit.	71. Ille autem cœpit anathematizare, et jurare : Quia nescio hominem istum quem dicitis.	60. Et ait Petrus : Homo, nescio quid dicis. Et continuò, adhuc illo loquente, cantavit gallus.	27. Iterum ergo negavit Petrus : et statim gallus cantavit.
75. Et recordatus est Petrus verbi Jesu, quod dixerat : Priusquam gallus cantet, ter me negabis. Et egressus foras, flevit amare.	72. Et statim gallus iterùm cantavit..... .....Et recordatus est Petrus verbi quod dixerat ei Jesus : Priusquam gallus cantet bis, ter me negabis. Et cœpit flere.	61. Et conversus Dominus, respexit Petrum. Et recordatus est Petrus verbi Domini, sicut dixerat : Quia priusquam gallus cantet, ter me negabis. 62. Et egressus foras Petrus, flevit amare. *La suite à la fin du chapitre précédent.*	*La suite au ch. suiv.*

ce fut encore une femme; selon saint Luc ce fut un homme ; mais saint Jean concilie les trois récits, en mettant le verbe au pluriel, *Dixerunt :* ainsi ce furent en même temps un homme et une femme; et saint Pierre répondit aux deux en répondant plus particulièrement à l'homme.

[1] De même à cette troisième fois, saint Luc ne parle que d'un seul homme; saint Jean ne parle aussi que d'un seul, qui étoit parent de Malchus; mais saint Matthieu et saint Marc parlant au pluriel, donnent lieu de conclure que plusieurs parlèrent; qu'ainsi celui dont saint Luc fait mention pourroit être différens de celui qui est marqué par saint Jean; et que ces deux pourroient même encore être différens de celui qui ajouta ce que rapporte saint Matthieu.

CHAPITRE XVI.

Assemblée des prêtres... (Pag. 107.)

Jesus in concilium Judæorum adductus, et ad Pilatum missus. Die sexta hebdomadis.

S. Matth., XXVII. 1 *et* 2.	*S. Marc*, XV. 1.	*S. Luc*, XXII. 66 *et suiv.*
1. Manè autem facto, consilium inierunt omnes principes sacerdotum et seniores populi adversus Jesum, ut eum morti traderent.	1. Et confestim manè consilium facientes summi sacerdotes cum senioribus et scribis, et universo concilio...	66. Et ut factus est dies, convenerunt seniores plebis, et principes sacerdotum, et scribæ, et duxerunt illum in concilium suum, dicentes : Si tu es Christus, dic nobis. 67. Et ait illis : Si vobis dixero, non credetis mihi : 68. Si autem et interrogavero, non respondebitis mihi, neque dimittetis. 69. Ex hoc autem erit Filius hominis sedens a dextris virtutis Dei. 70. Dixerunt autem omnes : Tu ergo es Filius Dei? Qui ait : Vos dicitis, quia ego sum. 71. At illi dixerunt : Quid adhuc desideramus testimonium? Ipsi enim audivimus de ore ejus [1].

[1] Arnauld confond ce qui se passa le matin dans ce conseil, avec ce qui s'étoit passé la nuit chez Caïphe : mais alors il suppose que l'expression de saint Luc, *ut factus est dies*, doit signifier *cum dies adventaret.* Le parallèle des textes de saint Matthieu et de saint Marc, dont l'un dit *manè facto*, et l'autre *manè*, donne lieu de présumer qu'on doit prendre dans le même sens l'expression de saint Luc, et qu'ainsi les circonstances dont il parle sont différentes de celles que les autres ont marquées en rapportant ce qui se passa chez Caïphe. Si elles se ressemblent, c'est qu'en effet elles ont pu être réitérées.

S. Matthieu, XXVII.	*S. Marc*, XV.	*S. Luc*, XXIII. 1.	*S. Jean*, XVIII.
2. Et vinctum adduxerunt eum, et tradiderunt Pontio Pilato præsidi.	..... Vincientes Jesum, duxerunt, et tradiderunt Pilato.	1. Et surgens omnis multitudo eorum, duxerunt illum ad Pilatum.	28. Adducunt ergo Jesum a Caipha in prætorium. Erat autem mane....,
La suite au ch. suiv.	*La suite au chapitre* XVIII.		

CHAPITRE XVII.

Repentir et désespoir de Judas. (Pag. 107.)

Judæ pœnitentia et mors.

S. Matthieu, XXVII. 3-10.

3. Tunc videns Judas, qui eum tradidit, quod damnatus esset : pœnitentia ductus, retulit triginta argenteos principibus sacerdotum et senioribus,

4. Dicens : Peccavi, tradens sanguinem justum. At illi dixerunt : Quid ad nos? tu vediris.

5. Et projectis argenteis in templo, recessit : et abiens, laqueo se suspendit.

6. Principes autem sacerdotum, acceptis argenteis, dixerunt : Non licet eos mittere in corbonam, quia pretium sanguinis est.

7. Consilio autem inito, emerunt ex illis agrum figuli, in sepulturam peregrinorum.

8. Propter hoc vocatus est ager ille Haceldama, hoc est, ager sanguinis, usque in hodiernum diem.

9. Tunc impletum est quod dictum est per Jeremiam prophetam dicentem : Et acceperunt triginta argenteos, pretium appretiati, quem appretiaverunt a filiis Israel :

10. Et dederunt eos id agrum figuli, sicut constituit mihi Dominus.

La suite au chapitre suivant.

CHAPITRE XVIII.

Accusation des prêtres contre Jésus. — Silence de Jésus devant Pilate. (P. 108.)

Jesus coram Pilato accusatus, et a Pilato interrogatus.

S. Jean, XVIII. 28–38.

28..... Et ipsi non introierunt in prætorium, ut non contaminarentur, sed ut possent manducare pascha.

29. Exivit ergo Pilatus ad eos foras, et dixit : Quam accusationem affertis adversus hominem hunc ?

30. Responderunt, et dixerunt ei : Si non esset hic malefactor, non tibi tradidissemus eum.

31. Dixit ergo eis Pilatus : Accipite eum vos, et secundùm legem vestram judicate eum. Dixerunt ergo ei Judæi : Nobis non licet interficere quemquam.

32. Ut sermo Jesu impleretur, quem dixit, significans qua morte esset moriturus.

La suite plus loin.

S. Luc, XXIII. 2–5.

2. Cœperunt autem illum accusare, dicentes : Hunc invenimus subvertentem gentem nostram, et prohibentem tributa dare Cæsari, et dicentem se Christum regem esse.

S. Matthieu, XXVII. 11–14.	*S. Marc*, XV. 2–5.	*S. Luc*, XXIII. 3–5.	*S. Jean*, XVIII. 33–38.
11. Jesus autem stetit ante præsidem : et interrogavit eum præses, dicens : Tu es rex Judæorum ? Dicit illi Jesus : Tu dicis.	2. Et interrogavit eum Pilatus : Tu es rex Judæorum ? At ille respondens, ait illi : Tu dicis.	3. Pilatus autem interrogavit eum, dicens : Tu es rex Judæorum ? At ille respondens, ait : Tu dicis.	33. Introivit ergo iterùm in prætorium Pilatus, et vocavit Jesum, et dixit ei : Tu es rex Judæorum ? 34. Respondit Jesus : A temetipso hoc dicis, an alii dixerunt tibi de me ? 35. Respondit Pilatus : Numquid ego Judæus sum ? Gens tua, et pontifices tra-

La suite plus loin.

S. Jean, XVIII.

diderunt te mihi : quid fecisti?

36. Respondit Jesus : Regnum meum non est de hoc mundo : si ex hoc mundo esset regnum meum, ministri mei utique decertarent, ut non traderer Judæis : nunc autem regnum meum non est hinc.

37. Dixit itaque ei Pilatus : Ergo rex es tu ? Respondit Jesus : Tu dicis, quia rex sum ego. Ego in hoc natus sum, et ad hoc veni in mundum, ut testimonium perhibeam veritati : omnis qui est ex veritate, audit vocem meam.

38. Dicit ei Pilatus : Quid est veritas?....

S. Luc, XXIII.

4. Ait autem Pilatus ad principes sacerdotum, et turbas : Nihil invenio causæ in hoc homine.

La suite plus loin.

S. Jean, XVIII.

..... Et cum hoc dixisset, iterùm exivit ad Judæos, et dicit eis : Ego nullam invenio in eo causam.

La suite au chapitre XX.

S. Matthieu, XXVII.

12. Et cùm accusaretur a principibus sacerdotum, et senioribus, nihil respondit.

13. Tunc dicit illi Pilatus : Non audis quanta adversùm te dicunt testimonia ?

14. Et non respondit ei ad ullum verbum, ita ut miraretur præses vehementer.

La suite au chapitre XX.

S. Marc, XV.

3. Et accusabant eum summi sacerdotes in multis.

4. Pilatus autem rursum interrogavit eum, dicens : Non respondes quidquam? vide in quantis te accusant.

5. Jesus autem amplius nihil respondit, ita ut miraretur Pilatus.

La suite au chapitre XX.

S. Luc, XXIII.

5. At illi invalescebant, dicentes : Commovet populum, docens per universam Judæam, incipiens a Galilæa usque huc.

CHAPITRE XIX.

Jésus est envoyé à Hérode. (Pag. 108.)

Jesus ad Herodem missus, et ad Pilatum remissus.

S. Luc, XXIII. 6–12.

6. Pilatus autem audiens Galilæam, interrogavit si homo Galilæus esset.

6e partie.
ch. XIX et XX.

S. Luc, XXIII.

7. Et ut cognovit quòd de Herodis potestate esset, remisit eum ad Herodem, qui et ipse Jerosolymis erat illis diebus.

8. Herodes autem, viso Jesu, gavisus est valde : erat enim cupiens ex multo tempore videre eum, eò quòd audierat multa de eo, et sperabat signum aliquod videre ab eo fieri.

9. Interrogabat autem eum multis sermonibus. At ipse nihil illi respondebat.

10. Stabant autem principes sacerdotum et scribæ constanter accusantes eum.

11. Sprevit autem illum Herodes cum exercitu suo : et illusit indutum veste alba, et remisit ad Pilatum.

12. Et facti sunt amici Herodes et Pilatus in ipsa die : nam antea inimici erant ad invicem.

CHAPITRE XX.

Pilate... — Barrabas... (Pag. 109.)

Jesum dimittere vult Pilatus ; Barabbam præferunt Judæi.

S. Luc, XXIII. 13-16.

13. Pilatus autem, convocatis principibus sacerdotum, et magistratibus, et plebe,

14. Dixit ad illos : Obtulistis mihi hunc hominem, quasi avertentem populum, et ecce ego coram vobis interrogans, nullam causam invenio in homine isto, in quibus eum accusatis :

15. Sed neque Herodes : nam remisi vos ad illum, et ecce nihil dignum morte actum est ei.

16. Emendatum ergo illum dimittam.

S. Matthieu, XXVII. 15-23.	*S. Marc*, XV. 6-14.	*S. Luc*, XXIII. 17-23.	*S. Jean*, XVIII. 39 *et* 40.
15. Per diem autem solemnem consueverat præses populo dimittere unum vinctum, quem voluissent.	6. Per diem autem festum solebat dimittere illis unum ex vinctis, quemcumque petissent.	17. Necesse autem habebat dimittere eis per diem festum, unum.	39. Est autem consuetudo vobis, ut unum dimittam vobis in Pascha : vultis ergo dimittam vobis regem Judæorum ?
16. Habebat autem vinctum insignem, qui dicebatur Barabbas.	7. Erat autem qui dicebatur Barabbas, qui cum seditiosis erat vinctus, qui in seditione fece-	18. Exclamavit autem simul universa turba, dicens : Tolle hunc, et dimitte nobis Barabbam.	40. Clamaverunt ergo rursum omnes, dicentes : Non

S. Matth., XXVII.	*S. Marc*, XV.	*S. Luc*, XXIII.	*S. Jean*, XVIII.
17. Congregatis ergo illis, dixit Pilatus : Quem vultis dimittam vobis : Barabbam an Jesum, qui dicitur Christus?	rat homicidium. 8. Et cùm ascendisset turba, cœpit rogare, sicut semper faciebat illis.	19. Qui erat propter seditionem quamdam factam in civitate et homicidium, missus in carcerem.	hunc, sed Barabbam. Erat autem Barabbas latro. *La suite au ch. suiv.*
18. Sciebat enim quòd per invidiam tradidissent eum.	9. Pilatus autem respondit eis, et dixit : Vultis dimittam vobis regem Judæorum ?	20. Iterùm autem Pilatus locutus est ad eos, volens dimittere Jesum.	
19. Sedente autem illo pro tribunali, misit ad eum uxor ejus, dicens : Nihil tibi, et justo illi : multa enim passa sum hodie per visum propter eum.	10. Sciebat enim quod per invidiam tradidissent eum summi sacerdotes.	21. At illi succlamabant, dicentes : Crucifige, crucifige eum.	
20. Principes autem sacerdotum et seniores persuaserunt populis, ut peterent Barabbam, Jesum verò perderent.	11. Pontifices autem concitaverunt turbam, ut magis Barabbam dimitteret eis.	22. Ille autem tertio dixit ad illos : Quid enim mali fecit iste? nullam causam mortis invenio in eo : corripiam ergo illum, et dimittam.	
21. Respondens autem præses, ait illis : Quem vultis vobis de duobus dimitti ? At illi dixerunt : Barabbam.	12. Pilatus autem iterùm respondens, ait illis : Quid ergo vultis faciam regi Judæorum?	23. At illi instabant vocibus magnis, postulantes ut crucifigeretur : et invalescebant voces eorum.	
22. Dicit illis Pilatus : Quid igitur faciam de Jesu, qui dicitur Christus ?	13. At illi iterùm clamaverunt : Crucifige eum.		
23. Dicunt	14. Pilatus verò dicebat illis : Quid enim mali fecit? At illi magis clamabant : Crucifige eum.		

La suite au ch. XXII.

omnes : Crucifigatur. Ait illis præses : Quid enim mali fecit ? At illi magis clamabant, dicentes : Crucifigatur.

La suite au chapitre XXII.

CHAPITRE XXI.

Pilate fait fouetter Jésus. (Pag. 109.)

Jesus flagellatur : a militibus illuditur, et Judæis a Pilato ostenditur.

S. Jean, XIX. 1-11.

1. Tunc [1] ergo apprehendit Pilatus Jesum, et flagellavit.

2. Et milites plectentes coronam de spinis, imposuerunt capiti ejus, et veste purpurea circumdederunt eum.

3. Et veniebant ad eum, et dicebant : Ave, rex Judæorum : et dabant ei alapas.

4. Exivit ergo iterùm Pilatus foras, et dicit eis : Ecce adduco vobis eum foras, ut cognoscatis quia nullam invenio in eo causam.

5. (Exivit ergo Jesus portans coronam spineam, et purpureum vestimentum.) Et dicit eis : Ecce homo.

6. Cùm ergo vidissent eum pontifices, et ministri, clamabant dicentes : Crucifige, crucifige eum. Dicit eis Pilatus : Accipite eum vos, et crucifigite : ego enim non invenio in eo causam.

7. Responderunt ei Judæi : Nos legem habemus, et secundùm legem debet mori, quia Filium Dei se fecit.

8. Cùm ergo audisset Pilatus hunc sermonem, magis timuit.

9. Et ingressus est in prætorium iterùm, et dixit ad Jesum : Unde es tu ? Jesus autem responsum non dedit ei.

10. Dicit ergo ei Pilatus : Mihi non loqueris ? nescis quia potestatem habeo crucifigere te, et potestatem habeo dimittere te ?

11. Respondit Jesus : Non haberes potestatem adversùm me ullam, nisi tibi datum esset desuper. Propterea qui me tradidit tibi, majus peccatum habet.

---

[1] Arnauld rappelle ici les textes de saint Matthieu, xxvii, 27-30, et de saint Marc, xv, 16-19, où l'on verra un fait tout semblable à celui-ci. Thoynard en conservant l'ordre du texte suppose que le même fait est arrivé deux fois, c'est-à-dire selon saint Jean, avant que Jésus fût abandonné aux Juifs par Pilate, et selon les deux autres évangélistes, après que Pilate l'eut abandonné. Le texte de saint Matthieu est lié à ce qui le précède par un *Tunc* qui ne peut guère permettre de ramener ici le fait dont il parle et que saint Marc place au même endroit.

CHAPITRE XXII.

Clameurs du peuple contre Jésus... (Pag. 110.)

Jesum tolli petunt Judæi. Jesum tradit Pilatus Judæis.

S. Jean, XIX. 12–16.

12. Et exinde quærebat Pilatus dimittere eum. Judæi autem clamabant, dicentes : Si hunc dimittis, non es amicus Cæsaris : omnis enim qui se regem facit, contradicit Cæsari.

13. Pilatus autem cùm audisset hos sermones, adduxit foras Jesum, et sedit pro tribunali in loco qui dicitur Lithostrotos, hebraicè autem Gabbatha.

14. Erat autem parasceve Paschæ, hora quasi sexta [1], et dicit Judæis : Ecce rex vester.

15. Illi autem clamabant : Tolle, tolle, crucifige eum. Dicit eis Pilatus : Regem vestrum crucifigam ? Responderunt pontifices : Non habemus regem nisi Cæsarem.

La suite plus loin.

S. Matthieu, XXVII. 24–26.

24. Videns autem Pilatus quia nihil proficeret, sed magis tumultus fieret : acceptâ aquâ, lavit manus coram populo, dicens : Innocens ego sum a sanguine justi hujus : vos videritis.

25. Et respondens universus populus, dixit : Sanguis ejus super nos, et super filios nostros.

S. Matthieu, XXVII.	*S. Marc*, XV. 15.	*S. Luc*, XXIII. 24 *et* 25.	*S. Jean*, XIX.
26. Tunc dimisit illis Barabbam : Jesum autem flagellatum tradidit eis, ut crucifigeretur.	15. Pilatus autem volens populo satisfacere, dimisit illis Barabbam, et tradidit Jesum flagellis cæsum, ut crucifigeretur.	24. Et Pilatus adjudicavit fieri petitionem eorum. 25. Dimisit autem illis eum, qui propter homicidium et seditionem missus fuerat in carce-	16. Tunc ergo tradidit eis illum, ut crucifigeretur.... *La suite au chapitre* XXIV.

[1] Ou, selon d'anciens exemplaires, *hora tertia ;* ce qui s'accorde beaucoup mieux avec le texte de saint Marc, xv, 25, qui porte que Jésus fut crucifié dès la troisième heure. Voyez ce qui a été dit sur cela dans les notes sur l'Harmonie, pag. 110.

rem, quem petebant : Jesum verò tradidit voluntati eorum.

La suite au chapitre XXIV.

CHAPITRE XXIII.

Jésus outragé par les soldats. (Pag. 111.)

Jesus iterum a militibus in prætorio illuditur.

S. Matthieu, XXVII. 27-30.

27. Tunc milites præsidis suscipientes Jesum in prætorium, congregaverunt ad eum universam cohortem.

28. Et exuentes eum, chlamydem coccineam circumdederunt ei.

29. Et plectentes coronam de spinis, posuerunt super caput ejus, et arundinem in dextera ejus. Et genu flexo ante eum, illudebant ei, dicentes : Ave, rex Judæorum.

30. Et exspuentes in eum, acceperunt arundinem, et percutiebant caput ejus [1].

S. Marc, XV. 16-19.

16. Milites autem duxerunt eum in atrium prætorii, et convocant totam cohortem.

17. Et induunt eum purpurâ, et imponunt ei plectentes spineam coronam.

18. Et cœperunt salutare eum : Ave, rex Judæorum.

19. Et percutiebant caput ejus arundine, et conspuebant eum : et ponentes genua, adorabant eum [1].

[1] Pour concilier ces deux textes avec celui de saint Jean, qui met le couronnement d'épines et les insultes des soldats avant que Jésus-Christ eût été abandonné par Pilate, on peut dire qu'en effet le couronnement d'épines avoit précédé; mais que les insultes qui alors y furent jointes, recommencèrent après que Pilate eut abandonné Jésus; en sorte qu'alors l'expression de saint Matthieu, *circumdederunt... posuerunt...* signifieroit *circumdederant... posuerant :* et, de même, que dans saint Marc, *induunt... imponunt*, signifieroient *induerant... imposuerant.*

CHAPITRE XXIV.

Jésus est conduit au Calvaire. — Pleurs des femmes de Jérusalem sur Jésus. (Pag. 111.)

Jesus in Calvariæ locum ducitur.

S. Matthieu, XXVII. 31 *et* 32.	*S. Marc*, XV. 20 *et* 21.	*S. Jean*, XIX. 16-18.
31. Et postquam illuserunt ei, exuerunt eum chlamyde, et induerunt eum vestimentis ejus, et duxerunt eum ut crucifigerent.	20. Et postquam illuserunt ei, exuerunt illum purpura, et induerunt eum vestimentis suis, et educunt illum ut crucifigerent eum.	16. . . . Susceperunt autem Jesum, et eduxerunt. 17. Et bajulans sibi crucem, exivit in eum, qui dicitur Calvariæ, locum, hebraicè autem Golgotha : 18. Ubi crucifixerant eum. *La suite au chapitre suivant.*

S. Matth. XXVII.	*S. Marc*, XV.	*S. Luc*, XXIII. 26-32.
32. Exeuntes autem, invenerunt hominem Cyrenæum nomine Simonem : hunc angariaverunt ut tolleret crucem ejus. *La suite au chapitre suivant.*	21. Et angariaverunt prætereuntem quempiam Simonem Cyrenæum, venientem de villa, patrem Alexandri et Rufi, ut tolleret crucem ejus. *La suite au chapitre suivant.*	26. Et cùm ducerent eum, apprehenderunt Simonem quemdam Cyrenensem, venientem de villa; et imposuerunt illi crucem portare post Jesum. 27. Sequebatur autem illum multa turba populi et mulierum : quæ plangebant, et lamentabantur eum. 28. Conversus autem ad illas Jesus, dixit : Filiæ Jerusalem, nolite flere super me, sed super vos ipsas flete, et super filios vestros. 29. Quoniam ecce venient dies, in qui-

bus dicent : Beatæ steriles, et ventres qui non genuerunt, et ubera quæ non lactaverunt.

30. Tunc incipient dicere montibus : Cadite super nos; et collibus : Operite nos.

31. Quia si in viridi ligno hæc faciunt, in arido quid fiet ?

32. Ducebantur autem et alii duo nequam cum eo, ut interficerentur.

CHAPITRE XXV.

Jésus arrive au Calvaire... — Inscription de la croix. — Les soldats partagent...
(Pag. 111, 112.)

Jesus crucifigitur : vestes ejus dividuntur : titulus cruci imponitur.

S. Matthieu, XXVII. 33-38.	*S. Marc*, XV. 22-28.	*S. Luc*, XXIII. 33. 34 *et* 38.	*S. Jean*, XIX. 18-24.
33. Et venerunt in locum qui dicitur Golgotha, quod est Calvariæ locus.	22. Et perducunt illum in Golgotha locum, quod est interpretatum Calvariæ locus.	33. Et postquam venerunt in locum qui vocatur Calvariæ, ibi crucifixerunt eum, et latrones, unum a dextris, et alterum a sinistris.	18. ... Crucifixerunt eum, et cum eo alios duos, hinc et hinc, medium autem Jesum.
34. Et dederunt ei vinum bibere cum felle mixtum. Et cùm gustasset, noluit bibere.	23. Et dabant ei bibere myrrhatum vinum : et non accepit.	34. Jesus autem dicebat : Pater, dimitte illis : non enim sciunt quid faciunt.	
35. Postquam autem crucifixerunt eum, diviserunt vestimenta ejus, sortem mittentes : ut impleretur quod dictum est per prophetam dicentem : Diviserunt sibi vestimenta mea, et	24. Et crucifigentes eum, diviserunt vestimenta ejus, mittentes sortem super eis, quis quid tolleret. 25. Erat autem hora tertia : et crucifixerunt eum.	. . . . Dividentes verò vestimenta ejus, miserunt sortes. *La suite au chapitre suivant.*	23. Milites ergo, cùm crucifixissent eum, acceperunt vestimenta ejus (et fecerunt quatuor partes; unicuique militi partem), et tunicam. Erat autem tunica inconsutilis, desuper con-

S. Matthieu, XXVII.	*S. Marc*, XV.	*S. Luc*, XXIII.	*S. Jean*, XIX, 6e partie. chap. xxv.
super vestem meam miserunt sortem.			texta per totum.
36. Et sedentes, servabant eum.			24. Dixerunt ergo ad invicem : Non scindamus eam, sed sortiamur de illa, cujus sit. Ut Scriptura impleretur, dicens : Partiti sunt vestimenta mea sibi, et in vestem meam miserunt sortem. Et milites quidem hæc fecerunt [1]. *La suite au chapitre* XXVII.
37. Et imposuerunt super caput ejus causam ipsius scriptam : Hic est Jesus rex Judæorum.	26. Et erat titulus causæ ejus inscriptus : Rex Judæorum.	38. Erat autem et superscriptio scripta super eum litteris græcis et latinis, et hebraicis : Hic est rex Judæoram. *La suite à la fin du chap. suiv.*	19. Scripsit autem et titulum Pilatus : et posuit super crucem. Erat autem scriptum : Jesus Nazarenus, rex Judæorum.
38. Tunc crucifixi sunt cum eo duo latrones : unus a dextris, et unus a sinistris [2]. *La suite au chapitre suivant.*	27. Et cum eo crucifigunt duos latrones : unum a dextris, et alium a sinistris. 28. Et impleta est Scriptura quæ dicit : Et cum iniquis reputatus est [2]. *La suite au chapitre suivant.*		20. Hunc ergo titulum multi Judæorum legerunt : quia prope civitatem erat locus, ubi crucifixus est Jesus. Et erat scriptum hebraicè, græcè et latinè.

[1] Il a fallu transposer ici ces deux versets 23 et 24 pour conserver le parallèle des trois autres évangélistes sur cette circonstance; mais il est aisé de voir que cette transposition ne change rien au récit. M. Thoynard a préféré l'ordre marqué par saint Jean.

[2] Saint Matthieu et saint Marc placent ici le crucifiement des deux voleurs, marqué plus haut par saint Luc et par saint Jean. Nous n'avons pas cru devoir transposer pour cela aucun des quatre textes.

6. partie. chap. xxv et xxvi.

S. Jean, XIX.

21. Dicebant ergo Pilato pontifices Judæorum : Noli scribere, Rex Judæorum : sed quia ipse dixit : Rex sum Judæorum.

22. Respondit Pilatus : Quod scripsi, scripsi.

La suite plus haut.

CHAPITRE XXVI.

Le peuple et les magistrats insultent Jésus sur la croix. (Pag. 112.)

Jesus in cruce illuditur. Verba ejus ad latronem secum crucifixum.

S. Matthieu, XXVII. 39-44.	*S. Marc*, XV. 29-32.	*S. Luc*, XXIII. 35-37.
39. Prætereuntes autem blasphemabant eum, moventes capita sua,	29. Et prætereuntes blasphemabant eum, moventes capita sua, et dicentes : Vah ! qui destruis templum Dei et in tribus diebus reædificas :	35. Et stabat populus spectans, et deridebant eum principes cum eis, dicentes : Alios salvos fecit : se salvum faciat, si hic est Christus Dei electus.
40. Et dicentes : Vah ! qui destruis templum Dei, et in triduo illud reædificas : salva temetipsum : si Filius Dei es, descende de cruce.	30. Salvum fac temetipsum, descendens de cruce.	36. Illudebant autem ei et milites accedentes, et acetum offerentes ei.
41. Similiter et principes sacerdotum, illudentes cum scribis et senioribus, dicebant :	31. Similiter et summi sacerdotes illudentes, ad alterutrum cum scribis dicebant : Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere.	37. Et dicentes : Si tu es rex Judæorum, salvum te fac.
42. Alios salvos fecit, seipsum non potest salvum facere : si rex Israel est, descendat nunc de cruce, et credimus ei.	32. Christus rex Israel descendat nunc de cruce, ut videamus, et credamus. Et qui cum eo crucifixi erant, convitiabantur ei [1].	*La suite au chapitre précédent.*
43. Confidit in Deo : liberet nunc, si vult eum : dixit enim : Quia Filius Dei sum.	*La suite au chapitre suivant.*	
44. Idipsum autem et latrones, qui crucifixi erant [a] cum eo, improperabant ei [1].		
La suite au ch. suiv.		

[a] Le parallèle du texte de saint Luc avec ceux de saint Marc et de saint

S. Luc, XXIII. 39-43.

39. Unus autem de his qui pendebant latronibus, blasphemabat eum, dicens : Si tu es Christus, salvum fac temetipsum et nos.

40. Respondens autem alter, increpabat eum, dicens : Neque tū times Deum, quod in eadem damnatione es?

41. Et nos quidem justè, nam digna factis recipimus : hic vero nihil mali gessit.

42. Et dicebat ad Jesum : Domine, memento mei, cùm veneris in regnum tuum.

43. Et dixit illi Jesus : Amen dico tibi : Hodie mecum eris in paradiso.

La suite au chapitre suivant.

Matthieu montre que ce que ces deux évangélistes disent des voleurs crucifiés avec Jésus-Christ, doit s'entendre de l'un d'eux, comme l'explique saint Luc.

CHAPITRE XXVII.

Jésus recommande sa mère à saint Jean. — Soleil obscurci... — Miracles à la mort de Jésus. (Pag. 113.)

Verba Christi ad matrem et ad Joannem, Ejus mors.

S. Jean, XIX. 25-27.

25. STABANT autem juxta crucem Jesu mater ejus, et soror matris ejus Maria Cleophæ et Maria Magdalene.

26. Cùm vidisset ergo Jesus matrem, et discipulum stantem quem diligebat, dicit matri suæ : Mulier, ecce filius tuus.

27. Deinde dicit discipulo : Ecce mater tua. Et ex illa hora accepit eam discipulus in sua.

La suite plus loin.

S. Matth., XXVII. 45-56.

45. A sexta autem hora, tenebræ factæ sunt super universam terram, usque ad horam nonam.

46. Et circa horam nonam, clamavit Jesus voce magna, dicens : Eli, Eli, lamma sabacthani : hoc est,

S. Marc, XV. 33-41.

33. Et facta hora sexta, tenebræ factæ sunt per totam terram usque in horam nonam.

34. Et hora nona exclamavit Jesus voce magna, dicens : Eloi, Eloi, lamma sabacthani : quod est in-

S. Luc, XXIII. 44-49.

44. Erat autem fere hora sexta, et tenebræ factæ sunt in universam terram, usque in horam nonam.

45. Et obscuratus est sol.....

La suite plus loin.

6e partie. chap. XXVII.

S. Matth., XXVII.	*S. Marc*, XV.	*S. Jean*, XIX. 28-30.
Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?	trepretatum : Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me?	28. Postea sciens Jesus, quia omnia consummata sunt : ut consummaretur Scriptura, dixit : Sitio.
47. Quidam autem illic stantes, et audientes, dicebant : Eliam vocat iste.	35. Et quidam de circumstantibus audientes, dicebant : Ecce Eliam vocat.	29. Vas ergo erat positum aceto plenum : illi autem spongiam plenam aceto hyssopo circumponentes, obtulerunt ori ejus.
48. Et continuò currens unus ex eis, acceptam spongiam implevit aceto, et imposuit arundini, et dabat ei bibere.	36. Currens autem unus, et implens spongiam aceto, circumponensque calamo, potum dabat ei, dicens : Sinite, videamus si veniat Elias ad deponendum eum.	30. Cum ergo accepisset Jesus acetum, dixit : Consummatum est.
49. Cæteri verò dicebant : Sine, videamus an veniat Elias, liberans eum.		

S. Matthieu, XXVII.	*S. Marc*, XV.	*S. Luc*, XXIII.	*S. Jean*, XIX.
50. Jesus autem iterùm clamans voce magna emisit spiritum.	37. Jesus autem emissa voce magna, exspiravit.	45. ..... Et velum templi scissum est medium [1].	30. .... Et inclinato capite, tradidit spiritum.
51. Et ecce velum templi scissum est in duas partes a summo usque deorsum [1], et terra mota est, et petræ scissæ sunt.	38. Et velum templi scissum est a summo usque deorsum [1]. *La suite plus loin.*	46. Et clamans voce magna Jesus ait : Pater, in manus tuas commendo spiritum meum. Et hæc dicens, exspiravit. *La suite plus loin.*	*La suite au chapitre suivant.*
52. Et monumenta aperta sunt, et multa corpora sanctorum, qui dormierant, surrexerunt.			

[1] Le parallèle du texte de saint Luc avec ceux de saint Matthieu et de saint Marc, donne lieu de présumer que le voile du temple commença de se déchirer avant la mort de Jésus, comme le rapporte saint Luc, et qu'il acheva de se déchirer entièrement au moment où Jésus expira comme le disent les deux autres évangélistes.

S. Matthieu, XXVII.

53. Et exeuntes de monumentis post resurrectionem ejus, venerunt in sanctam civitatem, et apparuerunt multis.

S. Matth., XXVII.	*S. Marc*, XV.	*S. Luc*, XXIII.
54. Centurio autem, et qui cum eo erant, custodientes Jesum, viso terræ motu, et his quæ fiebant, timuerunt valde, dicentes : Verè Filius Dei erat iste.	39. Videns autem centurio, qui ex adverso stabat, quia sic clamans exspirasset, ait : Vere hic homo Filius Dei erat.	47. Videns autem centurio quod factum fuerat, glorificavit Deum, dicens : Verè hic homo justus erat.
55. Erant autem ibi mulieres multæ a longè, quæ secutæ erant Jesum a Galilæa, ministrantes ei :	40. Erant autem et mulieres de longè aspicientes : inter quas erat Maria Magdalene, et Maria Jacobi minoris, et Joseph mater, et Salome.	48. Et omnis turba eorum qui simul aderant ad spectaculum istud, et videbant quæ fiebant, percutientes pectora sua, tebantur.
56. Inter quas erat Maria Magdalene, et Maria Jacobi et Joseph mater, et mater filiorum Zebedæi.	41. Et cùm esset in Galilæa, sequebantur eum, et ministrabant ei, et aliæ multæ quæ simul cum eo ascenderant Jerosolyman.	49. Stabant autem omnes noti ejus a longè, et mulieres quæ secutæ eum erant a Galilæa, hæc videntes.
La suite au chapitre suivant.	*La suite au chapitre suivant.*	*La suite au chapitre suivant.*

CHAPITRE XXVIII.

On perce le côté de Jésus. — Joseph d'Arimathie... — On met une garde au tombeau de Jésus. (Pag. 113, 114.)

Latus Christi transfixum. Christi sepultura. Custodes ad sepulcrum.

S. Jean, XIX. 31 *et suiv.*

31. Judæi ergo (quoniam parasceve erat), ut non remanerent in cruce corpora sabbato (erat enim magnus dies ille sabbati), rogaverunt Pilatum ut frangerentur eorum crura, et tollerentur.

32. Venerunt ergo milites, et primi quidem fregerunt crura, et alterius qui crucifixus est cum eo.

33. Ad Jesum autem cùm venissent, ut viderunt eum jam mortuum, non fregerunt ejus crura.

34. Sed unus militum lanceâ latus ejus aperuit, et continuò exivit sanguis et aqua,

6e partie. chap. XXVIII.

S. Jean, XIX.

35. Et qui vidit, testimonium perhibuit : et verum est testimonium ejus. Et ille scit quia vera dicit, ut et vos credatis.

36. Facta sunt enim hæc ut Scriptura impleretur : Os non comminuetis ex eo.

37. Et iterùm alia Scriptura dicit : Videbunt in quem transfixerunt.

S. Matthieu, XXVII. 57 *et s.*	*S. Marc*, XV. 42 *et suiv.*	*S. Luc*, XXIII. 50 *et suiv.*	*S. Jean*, XIX.
57. Cùm autem serò factum esset, venit quidam homo dives ab Arimathæa, nomine Joseph, qui et ipse discipulus erat Jesu.	42. Et cùm jam sero factum esset (quia erat parasceve, quod est ante sabbatum),	50. Et ecce vir nomine Joseph, qui erat decurio, vir bonus et justus	38. Post hæc autem rogavit Pilatum Joseph ab Arimathæa (eò quòd esset discipulus Jesu, occultus autem propter metum Judæorum), ut tolleret corpus Jesu. Et permisit Pilatus. Venit ergo, et tulit corpus Jesu.
58. Hic accessit ad Pilatum, et petiit corpus Jesu. Tunc Pilatus jussit reddi corpus.	43. Venit Joseph ab Arimathæa, nobilis decurio, et ipse erat exspectans regnum Dei, et audacter introivit ad Pilatum, et petiit corpus Jesu.	51. (Hic non consenserat consilio et actibus eorum), ab Arimathæa, civitate Judææ : qui exspectabat et ipse regnum Dei :	
59. Et acceptо corpore, Joseph involvit illud in sindone munda.	44. Pilatus autem mirabatur, si jam obiisset : et accersito centurione, interrogavit eum, si jam mortuus esset.	52. Hic accessit ad Pilatum, et petiit corpus Jesu :	39. Venit autem et Nicodemus, qui venerat ad Jesum nocte primùm, ferens mixturam myrrhæ et aloes, quasi libras centum.
60. Et posuit illud in monumento suo novo, quod exciderat in petra. Et advolvit saxum magnum ad ostium monumenti, et abiit.	45. Et cum cognovisset a centurione, donavit corpus Joseph.	53. Et depositum involvit sindone, et posuit eum in monumento exciso, in quo nondum quisquam positus fuerat.	40. Acceperunt ergo corpus Jesu, et ligaverunt illud linteis cum aromatibus, sicut mos est Judæis sepelire.
61. Erat autem ibi Maria Magdalene, et altera Maria, sedentes contra sepulchrum.	46. Joseph autem mercatus sindonem, et deponens eum, involvit sindone. et posuit eum in monumento quod erat excisum de petra, et	54. Et dies erat parasceves, et sabbatum illucescebat.	41. Erat autem in loco ubi crucifixus est, hortus : et in horto monumentum novum, in quo
62. Altera autem die, quæ est		55. Subsecutæ autem mulieres, quæ cum eo venerant de Galilæa, viderunt monumentum, et quemadmo-	

S. Matthieu, XXVII.	*S. Marc*, XV.	*S. Luc*, XXIII.	*S. Jean*, XIX.
post parasceven, convenerunt principes sacerdotum et pharisæi ad Pilatum, 63. Dicentes : Domine, recordati sumus, quia seductor ille dixit adhuc vivens: Post tres dies resurgam. 64. Jube ergo custodiri sepulcrum usque in diem tertium, ne forte veniant discipuli ejus, et furentur eum, et dicant plebi : Surrexit a mortuis : et erit novissimus error pejor priore. 65. Ait illis Pilatus : Habetis custodiam : ite, custodite sicut scitis. 66. Illi autem abeuntes, munierunt sepulcrum, signantes lapidem, cum custodibus.	advolvit lapidem ad ostium monumenti. 47. Maria autem Magdalene, et Maria Joseph, aspiciebant ubi poneretur. *La suite au chapitre suivant.*	dum positum erat corpus ejus. 56. Et reverentes paraverunt aromata et unguenta : et sabbato quidem siluerunt secundùm mandatum. *La suite au chapitre suivant.*	nondam quisquam positus erat. 42. Ibi ergo propter parasceven Judæorum, quia juxta erat monumentum, posuerunt Jesum. *La suite au chapitre suivant.*

CHAPITRE XXIX.

Les saintes femmes achètent des parfums. — Apparition de deux anges... — Marie-Madeleine... — Première apparition de J.-C... — Seconde apparition de J.-C... — Faux bruits... — Quatrième apparition de J.-C... — Troisième apparition de J.-C... (Pag. 115-117.)

Christi resurrectio. Primæ ejus apparitiones. Die prima hebdomadis.

S. Matthieu, XXVIII. 1-15.	*S. Marc*, XVI. 1-13.	*S. Luc*, XXIV. 1-35.	*S. Jean*, XX. 1-18.
1. Vespere autem sabbati, quæ lucescit in prima sabbati, venit Maria Magdalene, et altera Maria, videre sepulcrum.	1. Et cùm transisset sabbatum, Maria Magdalene, et Maria Jacobi, et Salome emerunt aromata, ut venientes ungerent Jesum.	1. Una autem sabbati valde diluculo venerunt ad monumentum, portantes quæ paraverant, aromata :	1. Una autem sabbati, Maria Magdalene venit manè, cum adhuc tenebræ essent, ad monumentum : et vidit lapidem sublatum a monumento.
2. Et ecce terræ motus factus est magnus. Angelus enim Domini descendit cœlo : et accedens revolvit lapidem, et sedebat super eum.	2. Et valde manè unâ sabbatorum, veniunt ad monumentum, orto jam sole.	2. Et invenerunt lapidem revolutum a monumento.	2. Cucurrit ergo, et venit ad Simonem Petrum, et ad alium discipulum quem amabat Jesus, et dicit illis: Tulerunt Dominum de monumento, et nescimus ubi posuerunt eum.
3. Erat autem aspectus ejus sicut fulgur : et vestimentum ejus secut nix.	3. Et dicebant ad invicem : Quis revolvet nobis lapidem ab ostio monumenti ?	3. Et ingressæ non invenerunt corpus Domini Jesu.	3. Exiit ergo Petrus, et ille alius discipulus, et venerunt ad monumentum.
4. Præ timore autem ejus exterriti sunt custodes, et facti sunt velut mortui.	4. Et respicientes, viderunt revolutum lapidem. Erat quippe magnus valde.	4. Et factum est, dum mente consternatæ essent de isto, ecce duo viri stetérunt secus illas in veste fulgenti.	4. Currebant autem duo simul : et ille alius discipulus præcucurrit citius Petro, et venit primus ad monu-
5. Respondens autem angelus, dixit mulieribus : Nolite timere, vos : scio enim, quòd Je-	5. Et introeuntes in monumentum, viderunt juvenem sedentem in dextris, coopertum stola candida, et obstupuernnt.	5. Cùm timerent autem, et declinarent vultum in terram, dixerunt ad illas : Quid quæritis viventem cum mortuis ?	
	6. Qui dicit il-	6. Non est hîc, sed surrexit : recordamini qualiter locutus est	

S. Matthieu, XXVIII.	*S. Marc*, XVI.	*S. Luc*, XXIV.	*S. Jean*, XX.
sum qui crucifixus est, quæritis.	lis : Nollite expavescere : Jesum queritis Nazarenum, crucifixum : surrexit, non est hîc : ecce locus ubi posuerunt eum.	vobis, cùm adhuc in Galilæa esset,	mentum.
6. Non est hîc : surrexit enim sicut dixit. Venite, et videte locum ubi positus erat Dominus.	7. Sed ite, dicite discipulis ejus, et Petro, quia præcedit vos in Galilæam : ibi eum videbitis, sicut dixit vobis.	7. Dicens : quia oportet Filium hominis tradi in manus hominum peccatorum, et crucifigi, et die tertia resurgere.	5. Et cùm se inclinasset, vidit posita linteamina, non tamen introivit.
7. Et citò euntes dicite discipulis ejus, quia surrexit : et ecce præcedit vos in Galilæam : ibi eum videbitis : ecce prædixi vobis.	8. At illæ exeuntes, fugerunt de monumento : invaserat enim eas tremor et pavor : et nemini quidquam dixerunt : timebant enim.	8. Et recordatæ sunt verborum ejus.	6. Venit ergo Simon Petrus, sequens eum, et introivit in monumentum, et vidit linteamina posita,
8. Et exierunt citò de monumento cum timore et gaudio magno, currentes nuntiare discipulis ejus.	9. Surgens autem manè, primâ sabbati, apparuit primò Mariæ Magdalene, de qua ejecerat septem dæmonia.	9. Et regressæ a monumento, nuntiaverunt hæc omnia illis undecim, et cæteris omnibus.	7. Et sudarium, quod fuerat super caput ejus, non cum linteaminibus positum, sed separatim involutum in unum locum.
9. Et ecce Jesus occurrit illis, dicens : Avete. Illæ autem accesserunt, et tenuerunt pedes ejus, et adoraverunt eum.	10. Illa vadens, nuntiavit his qui cum eo fuerant, lugentibus, et flentibus.	10. Erat autem Maria Magdalene, et Joanna, et Maria Jacobi, et cæteræ quæ cum eis erant, quæ dicebant ad apostolos hæc.	8. Tunc ergo introivit et ille discipulus qui venerat primus ad monumentum, et vidit, et credidit.
10. Tunc ait illis Jesus : Nolite timere : ite, nuntiate fratribus meis, ut eant in Galilæam : ibi me videbunt.	11. Et illi audientes quia viveret, et visus esset ab ea, non crediderunt.	11. Et visa sunt ante illos, sicut deliramentum, verba ista : et non crediderunt illis.	9. Nondum enim sciebant Scripturam, quia oportebat eum a mortuis resurgere.
11. Quæ cùm abiissent, ecce quidam de custodibus venerunt	12. Post hæc autem duobus ex	12. Petrus autem surgens, cucurrit ad monumentum : et procumbens, vidit linteamina sola posita, et abiit, secum mirans quod factum fuerat.	10. Abierunt ergo iterùm discipuli ad semetipsos.
		13. Et ecce duo	11. Maria autem stabat ad monumentum foris, plorans. Dum ergo fleret, inclinavit se, et

6e partie. chap. xxix.

S. Matthieu, XXVIII.	*S. Marc*, XVI.	*S. Luc*, XXIV.	*S. Jean*, XX.
in civitatem, et nuntiaverunt principibus sacerdotum omnia quæ facta fuerant.	his ambulantibus, ostensus est in alia effigie, euntibus in villam :	ex illis ibant ipsa die in castellum, quod erat in spatio stadiorum sexaginta ab Jerusalem, nomine Emmaus.	prospexit in monumentum :
12. Et congregati eum senioribus, consilio accepto, pecuniam copiosam dederunt militibus.	13. Et illi euntes nuntiaverunt cæteris : nec illis crediderunt.	14. Et ipsi loquebantur ad invicem de his omnibus quæ acciderant.	12. Et vidit duos angelos in albis, sedentes, unum ad caput, et unum ad pedes, ubi positum fuerat corpus Jesu.
13. Dicentes : Dicite quia discipuli ejus nocte venerunt, et furati sunt eum, nobis dormientibus.	*La suite au ch.* XXXII.	15. Et factum est dum fabularentur, et secum quærerent, et ipse Jesus appropinquans ibat cum illis.	13. Dicunt ei illi : Mulier, quid ploras? Dicit eis : Quia tulerunt Dominum meum, et nescio ubi posuerunt eum.
14. Et si hoc auditum fuerit a præside, nos suadebimus ei, et securos vos faciemus.		16. Oculi autem illorum tenebantur, ne eum agnoscerent.	14. Hæc cùm dixisset, conversa est retrorsum, et vidit Jesum stantem : et non sciebat quia Jesus est.
15. At illi, accepta pecunia, fecerunt sicut erant edocti. Et divulgatum est verbum istud apud Judæos, usque in hodiernum diem.		17. Et ait ad illos : Qui sunt hi sermones quos confertis ad invicem ambulantes, et estis tristes?	15. Dicit ei Jesus : Mulier quid ploras? quem quæris? Illa existimans quia hortulanus esset, dicit ei : Domine, si tu sustulisti eum, dicito mihi ubi posuisti eum, et ego eum tollam.
La suite à la fin du ch. XXXI.		18. Et respondens unus, cui nomen Cleophas, dixit ei : Tu solus peregrinus es in Jerusalem, et non cognovisti quæ facta sunt in illa his diebus?	16. Dicit ei Jesus : Maria. Conversa illa dicit ei : Rabboni (quod dicitur Magister).
		19. Quibus ille dixit : Quæ? Et dixerunt : De Jesu Nazareno,	17. Dicit ei

S. Luc, XXIV.

qui fuit vir propheta, potens in opere et sermone, coram Deo et omni populo :

20. Et quomodo eum tradiderunt summi sacerdotes et principes nostri in damnationem mortis, et crucifixerunt eum.

21. Nos autem sperabamus quia ipse esset redempturus Israel : et nunc super hæc omnia, tertia dies est hodie quod hæc facta sunt.

22. Sed et mulieres quædam ex nostris terruerunt nos, quæ ante lucem fuerunt ad monumentum :

23. Et non invento corpore ejus, venerunt dicentes se etiam visionem angelorum vidisse, qui dicunt eum vivere.

24. Et abierunt quidam ex nostris ad monumentum : et ita invenerunt sicut mulieres dixerunt, ipsum verò non invenerunt.

25. Et ipse dixit ad eos : O stulti, et tardi corde ad credendum in omnibus quæ locuti sunt prophetæ!

26. Nonne hæc oportuit pati Christum, et ita intrare in gloriam suam?

27. Et incipiens a Moyse, et omnibus prophetis, interpretabatur illis in omnibus Scripturis, quæ de ipso erant.

28. Et appropinquaverunt castello quò ibant, et ipse se finxit longiùs ire.

29. Et coegerunt illum, dicentes : Mane nobiscum, quoniam advesperascit, et inclinata est jam dies. Et intravit cum illis.

30. Et factum est dum recumberet cum eis, accepit panem, et benedixit, ac fregit, et porrigebat illis.

S. Jean, XX.

Jesus : Noli me tangere : nondum enim ascendi ad Patrem meum : vade autem ad fratres meos, et dic eis : Ascendo ad Patrem meum, et Patrem vestrum, Deum meum, et Deum vestrum.

18. Venit Maria Magdalene annuntians discipulis, Quia vidi Dominum, et hæc dixit mihi.

La suite au chapitre suivant.

6e partie. chap. xxix et xxx.

S. Luc, XXIV.

31. Et aperti sunt oculi eorum, et cognoverunt eum, et ipse evanuit ex oculis eorum.

32. Et dixerunt ad invicem : Nonne cor nostrum ardens erat in nobis, dum loqueretur in via, et aperiret nobis Scripturas ?

33. Et surgentes eadem hora, regressi sunt in Jerusalem, et invenerunt congregatos undecim, et eos qui cum illis erant,

34. Dicentes : Quòd surrexit Dominus verè, et apparuit Simoni.

35. Et ipsi narrabant quæ gesta erant in via, et quomodo cognoverunt eum in fractione panis [1].

[1] Comme les textes rassemblés dans ce chapitre entrent dans le détail d'un très-grand nombre de circonstances, dont les unes sont marquées par plusieurs évangélistes, et les autres par un seul, si nous avions voulu entreprendre de combiner ensemble ces circonstances, il auroit fallu confondre les textes des quatre évangélistes. Nous avons cru qu'il seroit plus avantageux de séparer leurs récits, dans lesquels il est aisé de reconnoître les circonstances qui se ressemblent.

CHAPITRE XXX.

Cinquième apparition de J.-C... — Sixième apparition... (Pag. 117, 118.)

Christi apparitiones ad apostolos congregatos.

S. Luc, XXIV. 36-45.

36. Dum autem hæc loquuntur, stetit Jesus in medio eorum, et dicit eis : Pax vobis : ego sum : nolite timere.

37. Conturbati verò et conterriti, existimabant se spiritum videre.

38. Et dixit eis : Quid turbati estis, et cogitationes ascendunt in corda vestra ?

39. Videte manus meas et pedes, quia ego ipse sum : palpate, et videte, quia spiritus carnem et ossa non habet, sicut me videtis habere.

40. Et cùm hoc dixisset, ostendit eis manus et pedes.

41. Adhuc autem illis non credentibus, et mirantibus præ gau-

S. Jean, XX. 19 *et suiv.*

19. Cum ergo serò esset die illo, una sabbatorum, et fores essent clausæ, ubi erant discipuli congregati propter metum Judæorum: venit Jesus, et stetit in medio, et dixit eis : Pax vobis.

20. Et cùm hoc dixisset, ostendit eis manus et latus. Gavisi sunt ergo discipuli, viso Domino.

21. Dixit ergo eis iterùm : Pax vobis. Sicut misit me Pater, et ego mitto vos.

22. Hæc cùm dixisset, insufflavit, et dixit eis : Accipite Spiritum Sanctum :

23. Quorum remiseritis peccata, remittuntur eis, et quorum retinueritis, retenta sunt.

24. Thomas autem unus ex

S. Luc, XXVI.

dio, dixit : Habetis hîc aliquid quod manducetur?

42. At illi obtulerunt ei partem piscis assi, et favum mellis.

43. Et cùm manducasset coram eis, sumens reliquias, dedit eis.

44. Et dixit ad eos : Hæc sunt verba quæ locutus sum ad vos, cùm adhuc essem vobiscum, quoniam necesse est impleri omnia quæ scripta sunt in lege Moysi, et prophetis, et psalmis de me.

45. Tunc aperuit illis sensum ut intelligerent Scripturas [1].

La suite au chapitre XXVII.

S. Jean, XX.

duodecim, qui dicitur Didymus, non erat cum eis quando venit Jesus.

25? Dixerunt ergo ei alii discipuli : Vidimus Dominum. Ille autem dixit eis : Nisi videro in manibus ejus fixuram clavorum, et mittam digitum meum in locum clavorum et mittam manum meam in latus ejus, non credam.

26. Et post dies octo, iterùm erant discipuli ejus intus, et Thomas cum eis. Venit Jesus, januis clausis, et stetit in medio, et dixit : Pax vobis.

27. Deinde dicit Thomæ : Infer digitum tuum huc, et vide manus meas, et affer manum tuam, et mitte in latus meum, et noli esse incredulus, sed fidelis.

28. Respondit Thomas, et dixit ei : Dominus meus, et Deus meus.

29. Dixit ei Jesus : Quia vidisti me, Thoma, credidisti : beati qui non viderunt, et crediderunt.

30. Multa quidem, et alia signa fecit Jesus in conspectu discipulorum suorum, quæ non sunt scripta in libro hoc.

31. Hæc autem scripta sunt, ut credatis quia Jesus est Christus Filius Dei : et ut credentes, vitam habeatis in nomine ejus.

[1] Thoynard renvoie ces deux versets 44 et 45 à la dernière apparition de Jésus-Christ ; mais ils paroissent mieux convenir ici : il y a assez lieu de présumer que ce fut dès ce premier jour que Jésus-Christ leur ouvrit l'esprit pour leur donner l'intelligence des divines Ecritures.

CHAPITRE XXXI.

Septième apparition... — J.-C. donne à saint Pierre la conduite de son troupeau. — Huitième apparition de J.-C. (Pag. 118, 119.)

Christi apparitiones ad mare Tiberiadis et in monte Galilææ.

S. Jean, XXI. 1 *et suiv.*

1. Postea manifestavit se iterum Jesus discipulis ad mare Tiberiadis. Manifestavit autem sic :

2. Erant simul Simon Petrus, et Thomas, qui dicitur Didymus, et Nathanael, qui erat a Cana Galilææ, et filii Zebedæi, et alii ex discipulis ejus duo.

3. Dicit eis Simon Petrus : Vado piscari. Dicunt ei : Venimus et nos tecum. Et exierunt, et ascenderunt in navim, et illa nocte nihil prendiderunt.

4. Manè autem facto, stetit Jesus in littore : non tamen cognoverunt discipuli quia Jesus est.

5. Dixit ergo eis Jesus : Pueri, numquid pulmentarium habetis? Responderunt ei : Non.

6. Dicit eis : Mittite in dextram navigii rete, et invenietis. Miserunt ergo, et jam non valebant illud trahere præ multitudine piscium.

7. Dixit ergo discipulis ille, quem diligebat Jesus, Petro : Dominus est. Simon Petrus, cùm audisset quia Dominus est, tunica succinxit se (erat enim nudus), et misit se in mare.

8. Alii autem discipuli navigio venerunt (non enim longe erant a terra, sed quasi cubitis ducentis), trahentes rete piscium.

9. Ut ergo descenderunt in terram, viderunt prunas positas, et piscem superpositum, et panem.

10. Dicit eis Jesus : Afferte de piscibus quos prendidistis nunc.

11. Ascendit Simon Petrus, et traxit rete in terram, plenum magnis piscibus centum quinquaginta tribus. Et cùm tanti essent, non est scissum rete.

12. Dicit eis Jesus : Venite, prandete. Et nemo audebat discumbentium interrogare eum, Tu quis es? scientes quia Dominus est.

13. Et venit Jesus, et accipit panem, et dat eis, et piscem similiter.

14. Hoc jam tertiò [1] manifestatus est Jesus discipulis suis, cùm resurrexisset a mortuis.

15. Cùm ergo prandissent, dicit Simoni Petro Jesus : Simon Joannis, diligis me plus his? Dicit ei : Etiam, Domine : tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos.

[1] C'étoit la troisième fois pour les apôtres : la première, aux dix assemblés en l'absence de saint Thomas, le jour même de la résurrection : la seconde huit jours après, saint Thomas étant avec eux.

S. Jean, XXI.

16. Dicit ei iterùm : Simon Joannis, diligis me ? Ait illi : Etiam, Domine : tu scis quia amo te. Dicit ei : Pasce agnos meos.

17. Dicit ei tertiò : Simon Joannis, amas me? Contristatus est Petrus, quia dicit ei tertiò, Amas me ? et dixit ei : Domine, tu omnia nosti : tu scis quia amo te. Dixit ei : Pasce oves meas.

18. Amen, amen dico tibi : Cùm esses junior, cingebas te, et ambulabas ubi volebas : cùm autem senueris, extendes manus tuas, et alius te cinget, et ducet quò tu non vis.

19. Hoc autem dixit, significans qua morte clarificaturus esset Deum. Et cùm hoc dixisset, dicit ei, Sequere me.

20. Conversus Petrus, vidit illum discipulum, quem diligebat Jesus, sequentem, qui et recubuit in cœna super pectus ejus, et dixit : Domine, quis est qui tradet te?

21. Hunc ergo cùm vidisset Petrus, dixit Jesu : Domine, hic autem quid ?

22. Dicit ei Jesus : Sic eum volo manere donec veniam, quid ad te ? tu me sequere.

23. Exiit ergo sermo iste inter fratres, quia discipulus ille non moritur. Et non dixit ei Jesus : Non moritur ; sed : Sic eum volo manere donec veniam, quid ad te ?

24. Hic est discipulus ille qui testimonium perhibet, et scripsit hæc : et scimus quia verum est testimonium ejus.

25. Sunt autem et alia multa, quæ fecit Jesus : quæ si scribantur per singula, nec ipsum arbitror mundum capere posse eos qui scribendi sunt libros.

Fin du texte de saint Jean.

S. Matthieu, XXVIII. 16 *et* 17.

16. Undecim autem discipuli abierunt in Galilæam, in montem ubi constituerat illis Jesus.

17. Et videntes eum adoraverunt : quidam autem dubitaverunt.

CHAPITRE XXXII.

Neuvième apparition de J.-C... — J.-C. monte au ciel... (Pag. 120.)

Ultima Christi apparitio. Ejus ascensio.

S. Matth., XXVIII. 18 *et suiv.*	*S. Marc*, XVI. 14 *et suiv.*	*S. Luc*, XXIV. 46 *et suiv.*
18. Et accedens Jesus, locutus est eis dicens : Data est mihi	14. Novissimè recumbentibus illis undecim apparuit, et ex-	46. Et dixit eis : Quoniam sic scriptum est, et sic oportebat

6e partie. chap. XXXII.

S. Matth., XXVIII.	*S. Marc*, XVI.	*S. Luc*, XXIV.
omnis potestas in cœlo et in terra.	probravit incredulitatem eorum, et duritiam cordis, quia iis qui viderant eum resurrexisse, non credidérunt [1].	Christum pati, et resurgere a mortuis tertia die :
19. Euntes ergo docete omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti,	15. Et dixit eis : Euntes in mundum universum, prædicate evangelium omni creaturæ.	47. Et prædicari in nomine ejus pœnitentiam et remissionem peccatorum in omnes gentes, incipientibus ab Jerosolyma.
20. Docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. Et ecce ego vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi.	16. Qui crediderit et baptizatus fuerit, salvus erit : qui verò non crediderit condemnabitur.	48. Vos autem testes estis horum.
Fin du texte de saint Matthieu.	17. Signa autem eos qui crediderint, hæc sequentur : in nomine meo dæmonia ejicient : linguis loquentur novis :	49. Et ego mitto promissum Patris mei in vos : vos autem sedete in civitate, quoad usque induamini virtute ex alto.
	18. Serpentes tollent; et si mortiferum quid biberint, non eis nocebit : super ægros manus imponent, et bene habebunt.	50. Eduxit autem eos foras in Bethaniam : et elevatis manibus suis, benedixit eis.
	19. Et Dominus quidem Jesus, postquam locutus est eis, assumptus est in cœlum, et sedet a dextris Dei.	51. Et factum est, dum benediceret illis, recessit ab eis, et ferebatur in cœlum.
	20. Illi autem profecti, prædicaverunt *	52. Et ipsi adorantes regressi sunt in Jerusalem cum gaudio magno :
		53. Et erant semper in templo, laudantes et benedicentes Deum. Amen.
		Fin du texte de saint Luc.

* ubique, Domino cooperante, et sermonem confirmante, sequentibus signis.

Fin du texte de saint Marc.

[1] Arnauld place ce texte de saint Marc, XVI, 14, à la première apparition de Jésus-Christ à ses apôtres; il suppose que ce *novissimè* signifie qu'après avoir apparu aux saintes femmes et aux deux disciples d'Emmaüs, il apparut enfin à ses apôtres. Mais en lisant le texte de saint Marc, il est bien plus naturel de penser qu'il a voulu marquer bien réellement la dernière de toutes ces apparitions, c'est-à-dire celle-là même après laquelle Jésus-Christ s'éleva dans les cieux. Ce qu'il en dit donne lieu d'y rappeler les textes parallèles de saint Matthieu et de saint Luc; mais il est le seul qui ait marqué les premières circonstances de cette apparition.

PREMIÈRE TABLE,

où

TABLE DES CHAPITRES DE LA CONCORDANCE,

Avec l'indication des textes parallèles.

CHAP. DE LA CONCORDANCE divisée en six parties.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.
Ire PARTIE, *depuis la conception de saint Jean, jusqu'à la première Pâque de Jésus-Christ après son baptême.*				
Joannis annuntiatio et conceptio.			I. 1–25.	
Incarnationis Christi annuntiatio.			26–38.	
I. Mariæ visitatio et canticum.			39–56.	
. Joannis nativitas : Zachariæ canticum.			57 *ad fin.*	
Christi genealogia secundùm Matthæum.	I. 1–17.			
. Nativitatis Christi annuntiatio.	18 *ad fin.*			
I. Christi nativitas.			II. 1–7.	
II. Pastores ad Jesum missi.			8–20	
. Christi circumcisio.			21	
Magi ad Christum adducti.	II. 1–12.			
. Mariæ purificatio : Christi præsentatio.			22–39.	
II. Christi fuga in Ægyptum.	13–15.			
III. Infantes occisi in Bethlehem	16–18.			
IV. Christi rèditus in Galilæam.	19 *ad fin.*			
V. Jesus in templo invenitur.			40 *ad fin.*	
VI. Joannis prædicatio.	III. 1–10.	I. 1–6.	III. 1–14	
VII. Joannis de Christo testimonium.	11 et 12.	7 et 8.	15–20.	

CHAP. DE LA CONCORDANCE divisée en six parties.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean
XVIII. Christi baptismus, et genealogia ejus secundùm Lucam.	13 *ad fin.*	9–11.	21 *ad fin.*	
XIX. Christi jejunium et tentatio.	IV. 1–11	12 et 13.	IV. 1–13.	
XX. Christi divinitas. Joannis de Christo testimonium				I. 1–28.
XXI. Aliud Joannis de Christo testimonium.				29–34.
XXII. Prima Andreæ et Petri vocatio.				35-42 *ad fin*
XXIII. Philippi et Nathanael vocatio.				43 *ad fin*
XXIV. Primum Christi miraculum in Cana				II. 1–13.
IIe PARTIE, *Depuis la première Pâque de Jésus-Christ après son baptême, jusqu'à la deuxième.*				
I. Prima vendentium ejectio e templo.				13 *ad fi*
II. Christi colloquium cum Nicodemo.				III. 1–21.
III. Aliud Joannis de Christo testimonium.				22 *ad fi*
IV. Christi colloquium cum Samaritana.				IV. 1–42
V. Christi prædicatio in Galilæa.	12–17.	14 et 15.	14–32.	43–45.
VI. Filius reguli a Christo sanatus in Galilæa.				4 *ad fin*
VII. Secunda Petri et Andreæ vocatio	18–20.	16–18.		
VIII. Prima Jacobi et Joannis vocatio.	21 et 22.	19 et 20.		
IX. Dæmoniacus sanatus in Capharnaum.		21–28.	31–37.	
X. Socrus Simonis sanata, et alii multi.	VIII. 14–17.	29–34.	38–41.	
XI. Secedit Christus in desertum : peragrat Galilæam.	IV. 23 *ad fin.*	35–39.	42 *ad fin.*	
XII. Miraculosa piscatio.				

CHAP. DE LA CONCORDANCE divisée en six parties.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.
Secunda Jacobi et Joannis vocatio			V. 1–11.	
XIII. Leprosi mundatio.		40 *ad fin.*	12–16.	
XIV. Paralytici sanatio.	IX. 1–8.	II. 1–12	17–26.	
XV. Matthæi vocatio.	9–13.	13–17.	27–32.	
XVI. Disceptatio de jejunio.	14–17.	18–22.	33 *ad fin.*	
IIIe PARTIE, *Depuis la deuxième Pâque de Jésus-Christ après son baptême, jusqu'à la troisième.*				
I. Languidus piscinæ sanatus; et sermo Christi de sua divinitate.				V. *integrum.*
II. Spicarum confricatio in sabbato.	XII. 1–8.	23 *ad fin.*	VI. 1–5.	
III. Manus arida sabbato sanata. Multorum curatio: Christi mansuetudo.	9–21.	III. 1–12.	6–11.	
IV. Duodecim apostolorum electio.		13–19.	12–16.	
V. Sermonis Christi in monte, prima pars.	V. *integ.*		17–36.	
VI. Sermonis Christi in monte, pars secunda.	VI. *integ.*			
VII. Sermonis Christi in monte, pars tertia.	VII. *integ*		37 *ad fin.*	
VIII. Leprosi mundatio.	VIII. 1–4.			
IX. Centurionis servus sanatus.	5–13.		VII. 1–10.	
X. Filius viduæ suscitatus.			11–18.	
XI. Legati Joannis ad Christum. Sermo Christi de Joanne.	XI. 2–19		19–35.	
XII. Sermo Christi de Judæorum incredulitate	20 *ad fin.*			
XIII. Peccatrix ad pedes Christi.			36 *ad fin.*	
			VIII. 1–3	
XIV. Dæmoniacus liberatus. Pharisæorum blasphemiæ.	XII. 22–37.	20 et 30.		
XV. Sermo Christi de Judæorum incredulitate	38–45			

CHAP. DE LA CONCORDANCE divisée en six parties.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.
XVI. Mater et fratres Christi, quærentes eum.	. 46 *ad fin.*	. 31 *ad fin.*	. . 19–21. .	
XVII. Parabolæ turbis propositæ.	XIII. 1–35. .	IV. 1–34. . . .	. . 4–18. .	
XVIII. Parabola discipulis explicata, et aliæ propositæ.	. . 36–53. .			
XIX. Scriba vult sequi Christum. Tempestas a Christo sedata.	VIII. 18–27.	. 35 *ad fin.*	. . 22–25. .	
XX. Legio dæmonum ejecta; porci submersi. .	. 28 *ad fin.*	V. 1–20. . . .	. . 26–39. .	
XXI. Hæmorrhoissa sanata. Filia Jairi suscitata.	IX. 18–26. .	. 21 *ad fin.*	. 40 *ad fin.*	
XXII. Sanatio duorum cæcorum et dæmoniaci muti.	. . 27–34. .			
XXIII. Jesus contemptus in patria sua, Galilæam circuit.	XIII. 54 *ad f.*	VI. . 1–6. .		
. . . . .	IX. 35 *ad fin.*			
XXIV. Duodecim apostolorum missio; monita illis data.	X. . *integ.* .	. . 7–11. .	IX. . 1–5. .	
. . . . .	XI. . 1. . .	. 12 et 13. .	. . 6. . .	
XXV. Joannis decollatio. Herodis metus.	XIV. . 1–13.	. . 14–29. .	. . 7–9. . .	
XXVI. Apostolorum reditus. Christi recessus. Quinque panum multiplicatio.	. . 14–21. .	. . 30–44. .	. . 10–17. .	VI. . 1–14. .
XXVII. Jesus et Petrus super mare ambulant. .	. 22 *ad fin.*	. 45 *ad fin.*	. . . . .	. . 15–24. .
XXVIII. Sermo Christi de pane cœlesti. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 25 *ad fin.*
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	VII. . 1. . .

IVe PARTIE,

Depuis la troisième Pâque de Jésus-Christ après son baptême, jusqu'à la fête des tabernacles de la même année.

I. Scandalum de manibus non lotis. Sermo Christi de cordis puritate. . .	XV. 1–20. .	VII. 1–23. .		

CHAP. DE LA CONCORDANCE divisée en six parties.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.
II. Filia Chananæa sanata.	. . 21–29. .	. . 24–31. .		
III. Surdus et mutus sanatus.		. 32 *ad fin.*		
IV. Septem panum multiplicatio.	. 30 *ad fin.*	VIII. 1–10. .		
V. Signum pharisæis negatum. Increpatio discipulis facta	XVI. 1–12. .	. . 11–21. .		
VI. Cæcus in Bethsaida sanatus.		. . 22–26. .		
VII. Petri confessio et primatus. Passio prædicta. Sermo de cruce.	. 13 *ad fin.*	. 27 *ad fin.*	. . 18–27. .	
VIII. Christi transfiguratio. Testimonium de Elia et Joanne.	XVII. 1–13.	IX. . 1–12. .	. . 28–36. .	
IX. Lunaticus puer sanatus. Passio iterùm prædicta.	. . 14–22. .	. . 13–32. .	. . 28–45. .	
X. Jesus pro se et Petro didrachma solvit.	. 23 *ad fin.*			
XI. Sermo Christi de humilitate, de scandalo et de correctione.	XVIII. 1–20.	. 32 *ad fin.*	. . 46–50. .	
XII. Sermo Christi de ignoscendo.	. 21 *ad fin.*			
	XIX. 1 et 2.	X. . . 1. . .		
XIII. Jesus a Samaritanis repulsus. Quomodo oporteat sequi Christum.			. 51 *ad fin.*	
XIV. Septuaginta et duorum discipulorum missio; monita eis data.			X. 1–24. . .	
XV. Sermo Christi de amore Dei et proximi. Christus apud Martham			. 25 *ad fin.*	
XVI. Sermo Christi de oratione			XI. 1–13. . .	
XVII. Dæmoniacus mutus sanatus. Judæorum blasphemiæ; Christi sermo de eorum incredulitate.			. . 14–36. .	
XVIII. Sermo Christi adversus pharisæos et legisperitos.			. 37 *ad fin.*	
XIX. Sermo Christi adversus hypocrisim et				

CHAP. DE LA CONCORDANCE divisée en six parties.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.
avaritiam, et de vigilantia.	. . . . .	. . . . .	XII. *integ.* .	
XX. Sermo Christi de pœnitentia. Inclinata mulier sabbato sanata. . .	. . . . .	. . . . .	XIII. 1–22. .	
XXI. Sermo Christi de salvandorum numero, gentilium vocatione, Judæorum reprobatione.	. . . . .	. . . . .	. 23 *ad fin.*	
XXII. Hydropicus sabbato sanatus. Parabolæ Judæis propositæ . . .	. . . . .	. . . . .	XIV. *integ.* .	
XXIII. Pharisæi charitate Christi scandalizati; parabolæ eis propositæ. .	. . . . .	. . . . .	XV. *integ.* .	
XXIV. Parabola discipulis proposita.	. . . . .	. . . . .	XVI. 1–13. .	
XXV. Pharisæi Jesum derident et tentant; parabola eis proposita. . . .	3–12. . .	2–12. . .	14 *ad fin.*	
XXVI. Sermo Christi de scandalo, et de ignoscendo; de fide et de bonis operibus.	. . . . .	. . . . .	XVII. 1–11. .	
Ve PARTIE, *Depuis la même fête des tabernacles, jusqu'à la quatrième Pâque de Jésus-Christ après son baptême.*				
I. Scenopegia. Christus differt, sed ascendit ad festum. Sermo ejus ad Judæos.	. . . . .	. . . . .	. . 2 *ad fin.*	
II. Mulier adultera ad Jesum adducta. Sermo Christi ad plebem. Lapides fugit	. . . . .	. . . . .	VIII. *integ.* .	
III. Cæcus natus sabbato sanatus; hinc pharisæi scandalum sumunt: sermo Christi ad pharisæos	. . . . .	. . . . .	IX. . *integ.* .	
. . . . .	. . . . .	. . . . .	X. . 1–22. .	
IV. Decem leprosi mundati. Sermo Christi de adventu regni Dei. . .	. . . . .	. . . . .	. . 11 *ad fin.*	

IAP. DE LA CONCORDANCE divisée en six parties.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.
. Sermo Christi de oratione et de humilitate.	. . . . .	. . . . .	XVIII. 1–14.	
I. Encænia. Sermo Christi de sua divinitate. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 23 *ad fin.*
II. Parvuli benedicti. Sermo Christi de vita æterna	. 13 *ad fin.*	. . 13–31.	. . . 15–30. .	
. . . . .	XX. 1–16. .			
III. Lazari mors et resurrectio. Secessus Jesu.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	XI. *integ.* .
X. Passio rursus prædicta. Petitio filiorum Zebedæi.	. . 17–28.	. . 32–46.	. . 31–34. .	
. Cæcus prope Jericho sanatus.	. . . . .	. . . . .	. 35 *ad fin.*	
I. Zachæi conversio. Sermo Christi de regno Dei.	. . . . .	. . . . .	XIX. 1–28	
II. Duos cæcos sanat Jesus egrediens ab Jericho.	. 29 *ad fin.*	. 46 *ad fin.*		
III. Maria ungens pedes Jesu	XXVI. 6–13.	XIV. 3–9.	. . . . .	XII. 1–11.
IV. Ingressus Christi in Jerusalem ; fletus ejus super eam.	XXI. 1–9. .	XI. 1–10.	. . 29–44.	. . 12–19.
V. Christus templum ingreditur, et a pueris laudatur	. . 10–16.	. . 11 . .		
VI. Gentiles ad Christum veniunt. Sermo Christi de sua morte proxima.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 20 *ad fin.*
VII. Christus ficum maledicit, et vendentes e templo ejicit.	. . 17–19.	. . 11–14. .		
. . . . .	. . 12 et 13.	. . 15–19.	. . 45 *ad fin.*	
VIII. Sermo Christi de fide et de oratione. . .	. . 20–22.	. . 20–26. .		
IX. Jesus a Judæis de sua potestate interrogatus, respondet	. 23 *ad fin.*	. 27 *ad fin.*	XX. 1–19. .	
. . . . .	XXII. 1–14.	XII. 1–12. .		
X. Jesus ab herodianis, sadducæis et pharisæis tentatus.	. 15 *ad fin.*	. . 13–37. .	. . 20–44. .	
XI. Jesus populum et discipulos suos præmunit adversus scribarum et pharisæorum vitia. .	XXIII. *integ.*	. . 38–40. .	. 45 *ad fin.*	

CHAP. DE LA CONCORDANCE divisée en six parties.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.
XXII. Jesus viduæ donum laudat.	. . . . .	. 41 *ad fin.*	XXI. 1–4. .	
XXIII. Sermo Christi de excidio Jerusalem, et consummatione sæculi.	XXIV. 1–41.	XIII. 1–32. .	. . 5–33. .	
XXIV. Sermo Christi de vigilantia	. 42 *ad fin.*	. 33 *ad fin.*	. 34 *ad fin.*	
. . . . .	XXV. *integ.* .			
VI^e PARTIE, *Depuis la quatrième Pâque de Jésus-Christ après son baptême, jusqu'à son ascension.*				
I. Conspiratio Judæorum Jesum. Pactum Judæ.	XXVI. 1–16.	XIV. 1–11. .	XXII. 1–6. .	
II. Paschalis cœna Christi cum discipulis suis. Judæ perfidia prædicta. .	. . 17–25.	. . . 12–21.	. . . 7–18. .	
III. Pedes discipulorum lavat Christus.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	XIII. 1–15. .
IV. Cœnæ eucharisticæ institutio.	. . 26–29.	. . . 22–25.	. . 19 et 20. .	
V. Judæ perfidia iterùm prædicta. Proditoris egressus.	. . . . .	. . . . .	. . 21–23.	. . . 16–30. .
VI. Sermo Christi post cœnam. Lapsus Petri prædictus.	. . . . .	. . . . .	. . 24–38.	. . 31 *ad fin.*
VII. Altera pars sermonis Christi post cœnam. Christus in montem Olivarum exit.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	XIV. *integ.* .
. . . . .	. . 30.	26.	39. . . .	
VIII. Tertia pars sermonis Christi post cœnam. Perseverantiam in fide et in charitate commendat.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	XV. *integ.* .
IX. Quarta pars sermonis Christi post cœnam. Lapsus Petri iterùm prædictus.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	XVI. 1–31. .
. . . . .	. . 31–35.	. . . 27–31.	. . . . .	. 32 *ad fin.*
X. Oratio Christi post cœnam.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	XVII. *integ.* .

CHAP. DE LA CONCORDANCE divisée en six parties.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.
XI. Jesus in horto ; ejus agonia ; discipulorum somnus.	36–46.	32–42.	40–46.	XVIII. 1. . .
XII. Accedit Judas ; Christus comprehenditur ; fugiunt discipuli.	47–56.	43–52.	47–53.	2–12. . .
XIII. Jesus ad Annam adductus, interrogatur et cæditur.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	13–24. .
XIV. Jesus ad Caipham adductus, interrogatur et percutitur.	57–66.	53–64.	54 et 55. .	
. . . . .	67 et 68.	65. . . .	63–65. .	
XV. Petri negationes et fletus.	69 *ad fin.*	66 *ad fin.*	56–62. .	17.18.25-27.
XVI. Jesus in concilium Judæorum adductus, et ad Pilatum missus. . . .	XXVII. 1. . .	XV. . 1. . . .	66 *ad fin.*	
. . . . .	2.	1. . . .	XXIII. 1. . . .	28. . . .
XVII. Judæ pœnitentia et mors.	3–10. . .			
XVIII. Jesus coram Pilato accusatus, et a Pilato interrogatus.	11–14.	2–5. . . .	2–5. . . .	28–38. .
XIX. Jesus ad Herodem missus, et ad Pilatum remissus.	. . . . .	. . . . .	6–12. . .	
XX. Jesum dimittere vult Pilatus ; Barabbam præferunt Judæi.	15–23.	6–14. . . .	13–23. .	39 *ad fin.*
XXI. Jesus flagellatur, a militibus illuditur, et Judæis a Pilato ostenditur.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	XIX. 1–11. .
XXII. Jesum tolli petunt Judæi. Jesum tradit Pilatus Judæis.	24–26.	15. . . .	24 et 25. .	12–16. .
XXIII. Jesus iterùm a militibus in prætorio illuditur.	27–30.	16–19. .		
XXIV. Jesus in Calvariæ locum ducitur.	31–32.	20 et 21. .	26–32. .	16–18. .
XXV. Jesus crucifigitur ; vestes ejus dividuntur ; titulus cruci imponitur.	33–38.	22–28. .	33. 34 et 38.	18–24. .
XXVI. Jesus in cruce illuditur. Verba ejus ad				

CHAP. DE LA CONCORDANCE divisée en six parties.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.
latronem secum crucifixum.	39–44.	29–32.	35–37.	
. . . . .	. . . . .	. . . . .	39–43.	
XXVII. Verba Christi ad matrem et ad Joannem; ejus mors.	45–56.	33–41.	44–49.	25–30.
XXVIII. Latus Christi transfixum ; Christi sepultura; custodes ad sepulchrum.	57 *ad fin.*	42 *ad fin.*	50 *ad fin.*	31 *ad fin.*
XXIX. Christi resurrectio. Primæ ejus apparitiones.	XVIII. 1–15.	XVI. 1–13.	XXIV. 1–35.	XX. 1–18.
XXX. Christi apparitiones ad apostolos congregatos.	. . . . .	. . . . .	36–45.	19 *ad fin.*
XXXI. Christi apparitiones ad mare Tiberiadis et in monte Galilææ. .	16 et 17.	. . . . .	. . . . .	XXI *integ.* . .
XXXII. Ultima Christi apparitio; ejus ascensio.	18 *ad fin.*	14 *ad fin.*	46 *ad fin.*	

SECONDE TABLE,

OU

TABLE DES CHAPITRES DE SAINT MATTHIEU,

Avec l'indication des textes parallèles et des chapitres de la Concordance.

CHAPITRES DU TEXTE de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	CHAPITRES de la Concordance.
I. Christi genealogia. 1–17.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	P. 1. Ch. 5.
— Nativitatis Christi annuntiatio. 18 *ad finem.*	. . . . .	. . . . .	. . . . .	6.
II. Magi ad Christum adducti. 1–12.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	10.
— Christi fuga in Ægyptum. 13–15.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	12.
— Infantes occisi in Bethlehem. 16–18.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	13.

CHAPITRES DU TEXTE de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	CHAPITRES de la Concordance.
— Christi reditus in Galilæam. 19 *ad finem*. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 14.
III. Joannis prædicatio. 1–10.	I. . 1–6 . .	III. . 1-14. .	. . . . .	. . . . 16.
— Joannis de Christo testimonium. 11 et 12. . .	. 7 et 8. . .	. 15–18. .	. . . . .	. . . . 17.
— Christi baptismus. 13 *ad finem*.	. . 9–11. . .	. . 21–23. .	. . . . .	. . . . 18.
IV. Christi jejunium et tentatio. 1–11.	. 12 et 13. .	IV. . 1–13. .	. . . . .	. . . . 19.
— Christi prædicatio in Galilæa. 12–17.	. 14 et 15. .	. . 14–32. .	IV. 43–45. .	P. II. Ch. 5.
— Petri et Andreæ vocatio. 18–20.	. . 16–18. .	. . . . .	. . . . .	. . . . 7.
— Jacobi et Joannis vocatio. 21 et 22.	. 19 et 20. .	. . . . .	. . . . .	. . . . 8.
— Christus peragrat Galilæam. 23 *ad finem*. .	. 38 et 39. .	. 43 *ad fin.*	. . . . .	. . . . 11.
V. Sermonis Christi in monte, prima pars. *integrum*.	. . . . .	VI. 17-36. .	. . . . .	P. III. Ch. 5.
VI. Sermonis Christi in monte, pars secunda. *integrum*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 6.
VII. Sermonis Christi in monte, pars tertia. *integrum*.	. . . . .	. 37 *ad fin.*	. . . . .	. . . . 7.
VIII. Leprosi mundatio. 1–4.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 8.
— Centurionis servus sanatus. 5–13.	. . . . .	VII. 1.–10. .	. . . . .	. . . . 9.
— Socrus Simonis sanata, et alii multi. 14–17. . .	. . 29-34. .	IV. 38–41. .	. . . . .	P. II. Ch. 10.
— Scriba vult sequi Christum. Tempestas a Christo sedata. 18–27. . . .	IV. 35 *ad fin.*	VIII. 22–25.	. . . . .	P. III. Ch. 19.
—Legio dæmonum ejecta; porci submersi. 28 *ad finem*.	V. . 1–20. .	. . 26–39. .	. . . . .	. . . . 20.
IX. Paralytici sanatio. 1–8.	II. . 1–12. .	V. 17–26. .	. . . . .	P. II. Ch. 14.
— Matthæi vocatio. 9–13.	. . 13–17. .	. . 27–32. .	. . . . .	. . . . 15.
— Disceptatio de jejunio. 14–17.	. . 18–22. .	. 33 *ad fin.*	. . . . .	. . . . 16.
— Hæmorrhoissa sanata. Filia Jairi suscitata. 18–26.	V. 21 *ad fin.*	VIII. 40 *ad fin*	. . . . .	P. III. Ch. 21.
— Sanatio duorum cæcorum, et dæmoniaci				

CHAPITRES DU TEXTE de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	CHAPITRES de la Concordance.
muti. 27–34.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 22.
— Jesus Galilæam circuit. 35. *ad finem*.	VI. . 6. .	. . . . .	. . . . .	. . . . 23.
X. Duodecim apostolorum missio; monita illis data. *integrum*.	. . 7–13. . .	IX. 1–6. . .	. . . . .	. . . . 24.
XI. Legati Joannis ad Christum. Sermo Christi de Joanne. 2–19. . .	. . . . .	VII. 19–35. .	. . . . .	. . . . 11.
— Sermo Christi de Judæorum incredulitate. 20. *ad finem*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 12.
XII. Spicarum confricatio in sabbato. 1–8.	II. 23 *ad fin.*	VI. 1–5. . .	. . . . .	. . . . . 2.
— Manus arida sabbato sanata. Christi mansuetudo. 9–21.	III. 1–12. . .	6–11. . .	. . . . .	. . . . 3.
— Dæmoniacus liberatus. Phærisæorum blasphemiæ. 22–37.	. . 20–30. .	. . . . .	. . . . .	. . . . 14.
— Sermo Christi de Judæorum incredulitate. 38–45.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 15.
— Mater et fratres Christi quærentes eum. 46 *ad finem*.	. 31 *ad fin.*	VIII. 19–21.	. . . . .	. . . . 16.
XIII. Parabolæ turbis propositæ. 1–35.	IV. 1–34. . .	4–18. . .	. . . . .	. . . . 17.
— Parabola discipulis explicata, et aliæ propositæ. 36–53.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 18.
— Jesus contemptus in patria sua. 54 *ad finem*.	VI. 1–6. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 23.
XIV. Joannis decollatio; Herodis metus. 1–13. . .	14–29. .	IX. 7–9. . .	. . . . .	. . . . 25.
— Christi recessus. Quinque panum multiplicatio. 14–21.	. . 30–44. .	. . 10–17. .	VI. 1–14. . .	. . . . 26.
— Jesus et Petrus super mare ambulant. 22 *ad finem*.	. 45 *ad fin.*	. . . . .	. . 15–24. .	. . . . 27.
XV. Scandalum de manibus non lotis. Sermo Christi de cordis puritate. 1–20.	VII. 1–23. .	. . . . .	. . . . .	P. IV. Ch. 1.
— Filia Chananææ sanata. 21–29.	. . 24–31. .	. . . . .	. . . . .	. . . . . 2.
— Septem panum multi-				

CHAPITRES DU TEXTE de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	CHAPITRES de la Concordance.
plicatio. 30 *ad finem*. .	VIII. 1–10. .	. . . . .	. . . . .	. . . . . 4.
VI. Signum pharisæis negatum. Increpatio discipulis facta. 1–12. . .	. . 11–21. .	. . . . .	. . . . .	. . . . . 5.
– Petri confessio et primatus. Passio prædicta; sermo de cruce. 13 *ad finem*.	. 27 *ad fin.*	. . 18–27. .	. . . . .	. . . . . 7.
VII. Christi transfiguratio. Testimonium de Elia et Joanne. 1–13. .	IX. 1–12. .	. . 28–36. .	. . . . .	. . . . . 8.
– Lunaticus puer sanatus. Passio iterùm prædicta. 14–22.	. . 13–32. .	. . 37–45. .	. . . . .	. . . . . 9.
– Jesus pro se et Petro didrachma solvit. 23 *ad finem*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 10.
VIII. Sermo Christi de humilitate, de scandalo et de correctione. 1–20.	. 32 *ad fin.*	. . 46–50. .	. . . . .	. . . . 11.
– Sermo Christi de ignoscendo. 21 *ad finem*. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 12.
IX. Pharisæi Jesum derident et tentant. 1–12.	X. 1–12. . .	XVI. 14–18.	. . . . .	. . . . 25.
– Parvuli benedicti. Sermo Christi de vita æterna. 13 *ad finem*. . . .	. . 13–31. .	XVIII. 15-30.	. . . . .	P. v. Ch. 7.
X. Altera pars sermonis Christi de vita æterna. 1–16.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . . 7.
– Passio rursus prædicta. Petitio filiorum Zebedæi. 17–28.	. . 32–45. .	. . 31–34. .	. . . . .	. . . . . 9.
– Duos cæcos sanat Jesus egrediens ab Jericho. 29 *ad finem*.	. 46 *ad fin.*	. . . . .	. . . . .	. . . . 12.
XI. Ingressus Christi in Jerusalem. 1–9. . . .	XI. 1–10. .	XIX. 29–44.	XII. 12–19. .	. . . . 14.
– Christus templum ingreditur et a pueris laudatur, et vendentes ejicite templo. 10–16. . .	II. 15–19. .	. . 45 *ad fin.*	. . . . .	. . . 15–17.
– Christus ficum maledicit. 17–19.	. . 11–14. .	. . . . .	. . . . .	. . . . 17.
– Sermo Christi de fide et de oratione. 20–22. . .	. . 20–26. .	. . . . .	. . . . .	. . . . 18.
– Jesus a Judæis de sua potestate interrogatus,				

CHAPITRES DU TEXTE de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	CHAPITRES de la Concordance.
respondet. 23 *ad finem.*	. 27 *ad fin.*			
	XII. 1–12. .	XX. 1–19.	. . . . .	19.
XXII. Altera pars responsionis Christi ad Judæos. 1–14.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	19.
— Jesus ab herodianis, sadducæis et pharisæis tentatus. 15 *ad finem.*	. . 13–37. .	. . 20–44. .	. . . . .	20.
XXIII. Jesus populum et discipulos suos præmunit adversus scribarum et pharisæorum vitia. *integrum.*	. . 38–48. .	. . 45 *ad fin.*	. . . . .	21.
XXIV. Sermo Christi de excidio Jerusalem, et consummatione sæculi. 1–41.	XIII. 1–32. .	XXI. 5–33. .	. . . . .	23.
— Sermo Christi de vigilantia. 42 *ad finem.* . .	. 33 *ad fin.*	. 34 *ad fin.*	. . . . .	24.
XXV. Altera pars sermonis Christi de vigilantia. *integrum.*	. . . . .	. . . . .	. . . . .	24.
XXVI. Conspiratio Judæorum adversus Jesum. Pactum Judæ. 1-16.	XIV. 1–11. .	XXII. 1–6. .	. . . . .	P. VI. Ch. 1.
— Paschalis cœna Christi cum discipulis suis. Judæ perfidia prædicta. 17–25.	. . 12–21. .	. . 7–18. . .	. . . . .	2.
— Cœnæ eucharisticæ institutio. 26–29.	. . 22–25. .	. 19 et 20. .	. . . . .	4.
— Christus in montem Olivarum exit. 30 . . .	. . 26. . . .	. . 39. . . .	XIV. 31.	7.
— Lapsus Petri prædictus. 31–35.	. . 27–31. .	. . . . .	XIV. 32 *ad fin*	9.
— Jesus in horto; ejus agonia; discipulorum somnus. 36–46.	. . 32–42. .	. . 40–46. .	XVIII. 1.	11.
— Accedit Judas; Christus comprehenditur; fugiunt discipuli. 47-56.	. . 43–52. .	. . 47–53. .	. . 2–12.	12.
— Jesus ad Caipham adductus, interrogatur et percutitur. 57–68. . .	. . 53–65. .	. 54 et 55. .	. . . . .	14.
— Petri negationes et fletus. 69 *ad finem.*	. 66 *ad fin.*	. . 56–62. .	17. 18. 25-27	. . . . 15.
XXVII. Jesus in concilium Judæorum addu-				

CHAPITRES DU TEXTE de S. Matthieu.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	CHAPITRES de la Concordance.
ctus, et ad Pilatum missus. 1 et 2.	XV. 1. . . .	. 66 *ad fin.* . XIII. 1. . .	. . 28. . . .	. . . . 16.
— Judæ pœnitentia et mors. 3–10.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 17.
— Jesus coram Pilato accusatus, et a Pilato interrogatus. 11–14. . .	. 2–5. . . .	. 2–5. . . .	. 28–38. . . .	. . . . 18.
— Jesum dimittere vult Pilatus; Barabbam præferunt Judæi. 15–23. . .	. 6–14 . . .	. 13–23. . .	39 *ad fin.* . . .	. . . . 20.
— Jesum tradit Pilatus Judæis. 24–26.	. . 15. . . .	. 24 et 25. . .	. 16. . . .	. . . . 22.
— Jesus a militibus in prætorio illuditur. 27–30.	. . 16–19. .	. . . . .	. . . . .	. . . . 23.
—Jesus in Calvariæ locum ducitur. 31 et 32. . . .	. 20 et 21. . .	. 26–32. . .	. 16–17. . .	. . . . 24.
— Jesus crucifigitur; vestes ejus dividuntur; titulus cruci imponitur. 33–38.	. . 22–28. .	33. 34 et 38. . .	18–24. . .	. . . . 25.
— Jesus in cruce illuditur. 39–44.	. . 29–32. .	. . 35–39. . .	. . . . .	. . . . 26.
— Mors Christi. 45–56. .	. . 33–41. .	. . 44–49. . .	. 28–30. . .	. . . . 27.
— Christi sepultura; custodes ad sepulchrum. 57 *ad finem*.	. 42 *ad fin.*	. 50 *ad fin.*	. 38 *ad fin.*	. . . . 28.
XXVIII. Christi resurrectio. Primæ ejus apparitiones. 1–15.	XVI. 1–13. .	XXIV. 1–35.	XX. 1–18. . .	. . . . 29.
— Christi apparitio in monte Galilææ. 16 et 17.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 31.
— Ultima Christi apparitio. 18 *ad finem*. . . .	. . 14–18. .	. . 46–50. .	. . . . .	. . . . 32.

TROISIÈME TABLE,

OU

TABLE DES CHAPITRES DE SAINT MARC,

Avec l'indication des textes parallèles et des chapitres de la Concordance.

CHAPITRES DU TEXTE de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matth.	CHAPITRES de la Concordance.
I. Joannis prædicatio. 1–6.	III. 1–14.		III. 1–10.	P. I. Ch. 16.
— Joannis de Christo testimonium. 7 et 8.	15–18.		11 et 12.	17.
— Christi baptismus. 9–11.	21–23.		13 *ad fin.*	18.
— Christi jejunium et tentatio. 12 et 13.	IV. 1–13.		IV. 1–11.	19.
— Christi prædicatio in Galilæa. 14 et 15.	14–32.	IV. 43–45.	12–17.	P. II. Ch. 5.
— Petri et Andreæ vocatio. 16–18.			18–20.	7.
— Jacobi et Joannis vocatio. 19 et 20.			21 et 22.	8.
— Dæmoniacus sanatus in Capharnaum. 21–28.	31–37.			9.
— Socrus Simonis sanata, et alii multi. 29–34.	38–41.		VIII. 14–17.	10.
— Secedit Christus in desertum; peragrat Galilæam. 35–39.	42 *ad fin.*		IV. 23 *ad fin.*	11.
— Leprosi mundatio. 40. *ad finem*	V. 12–16.			13.
II. Paralytici sanatio. 1–12.	17–26.		IX. 1–8.	14.
— Matthæi vocatio. 13–17.	27–32.		9–13.	15.
— Disceptatio de jejunio. 18–22.	33 *ad fin.*		14–17.	16.
— Spicarum confricatio in sabbato. 23 *ad finem.*	VI. 1–5.		XII. 1–8.	P. III. Ch. 2.
III. Manus arida sabbato sanata : multorum curatio. 1–12.	6–11.		9–16.	3.
— Duodecim apostolorum				

CHAPITRES DU TEXTE de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matth.	CHAPITRES de la Concordance.
electio. 13–19.	. . 12–16. .	. . . . .	. . . . .	. . . . . 4.
— Pharisæorum blasphemiæ. 20–30.	. . . . .	. . . . .	. . 24–37. .	. . . . 14.
—Mater et fratres Christi, quærentes eum. 31 *ad finem*.	VIII. 19–21.	. . . . .	. 46 *ad fin.*	. . . . 16.
IV. Parabolæ turbis propositæ. 1–34.	. . 4–18. . .	. . . . .	XIII. 1–35.	. . . . 17.
— Tempestas a Christo sedata. 35 *ad finem*. . .	. . 22–25. .	. . . . .	VIII. 23–27.	. . . . 19.
V. Legio dæmonum ejecta; porci submersi. 1–20.	. . 26–39. .	. . . . .	. 28 *ad fin.*	. . . . 20.
— Hæmorrhoissa sanata. Filia Jairi suscitata. 28 *ad finem*.	. 40 *ad fin.*	. . . . .	IX. 18–26.	. . . . 21.
VI. Jesus contemptus in patria sua, Galilæam circuit. 1–6.	. . . . .	. . . . .	. 35 *ad fin.*	. . . . 23.
— Duodecim apostolorum missio; monita illis data. 7–13.	IX. 1–16 . .	. . . . .	X *integ.* . .	. . . . 24.
—Joannis decollatio; Herodis metus. 14–29. . .	. . 7–9. . .	. . . . .	XIV. 1–13. .	. . . . 25.
— Apostolorum reditus. Christi recessus. Quinque panum multiplicatio. 30–44.	. . 10–17. .	VI. . 1–14 . .	. 14–21. .	. . . . 26.
— Jesus et Petrus super mare ambulant. 45 *ad finem*.	. . . . .	. . 15–24. .	. 22 *ad fin.*	. . . . 27.
VII. Scandalum de manibus non lotis. Sermo Christi de cordis puritate. 1–23.	. . . . .	. . . . .	XV. 1–20. .	P. IV. Ch. 1.
— Filia Chananææ sanata. 24–31.	. . . . .	. . . . .	. . 21–29. .	. . . . . 2.
— Surdus et mutus sanatus. 32 *ad finem*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . . 3.
VIII. Septem panum multiplicatio. 1–10.	. . . . .	. . . . .	. 30 *ad fin.*	. . . . . 4.
— Signum pharisæis negatum. Increpatio discipulis facta. 11–21. .	. . . . .	. . . . .	XVI. 1–12. .	. . . . . 5.
—Cæcus in Bethsaida sanatus. 22–26.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . . 6.
— Petri confessio. Passio prædicta; sermo de				

CHAPITRES DU TEXTE de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matth.	CHAPITRES de la Concordance.
cruce. 27 *ad finem*. . .	. . 18–17. .	. . . . .	. 13 *ad fin.*	. . . . . 7.
IX. Christi transfiguratio. Testimonium de Elia et Joanne. 1–12.	. . 28-36. .	. . . . .	XVII. 1–13. .	. . . . . 8.
—Lunaticus puer sanatus. Passio iterùm prædicta. 13–32.	. . 37–45. .	. . . . .	. . 14–22. .	. . . . . 9.
— Sermo Christi de humilitate, et de scandalo. 32 *ad finem*.	. . 46–50. .	. . . . .	XVIII. 1–20.	. . . . 11.
X. Pharisæi Jesum derident et tentant. 1–12. .	XVI. 14–18 .	. . . . .	XIX. 1–12. .	. . . . . 25.
— Parvuli benedicti. Sermo Christi de vita æterna. 13–31.	XVIII. 15–30.	. . . . .	. 13 *ad fin.*	P. v. Ch. 7.
— Passio rursus prædicta. Petitio filiorum Zebedæi. 42–45.	. . 31–34. .	. . . . .	XX. 17-28. .	. . . . . 9.
— Cæcum sanat Jesus egrediens ab Jericho. 46 *ad finem*.	. . . . .	. . . . .	. 29 *ad fin.*	. . . . 12.
XI. Ingressus Christi in Jerusalem. 1–10. . . .	XIX. 29–44.	XII. 12–19 .	XXI. . 1–9. .	. . . . 14.
— Christus templum ingreditur. 11.	. . . . .	. . . . .	. . 10–16. .	. . . . 15.
— Christus ficum maledicit, et vendentes e templo ejicit. 11–19. .	. 45 *ad fin.*	. . . . .	17-19. 12, 13	. . . . 17.
— Sermo Christi de fide et de oratione. 20–26.	. . . . .	. . . . .	. . 20–22. .	. . . . 18.
— Jesus a Judæis de sua potestate interrogatus, respondet. 27 *ad finem*.	XX. 1–8 . .	. . . . .	. . 23–27. .	. . . . 19.
XII. Altera pars responsionis Christi ad Judæos. 1–12.	. . 9–19. . .	. . . . .	. 33 *ad fin.*	. . . . 19.
— Jesus ab herodianis, sadducæis et pharisæis tentatus. 13–37.	. . 20–44. .	. . . . .	XXII. 15 *ad f.*	. . . . 20.
— Jesus populum præmunit adversus scribarum et pharisæorum vitia. 38–40.	. 45 *ad fin.*	. . . . .	XXIII. *integ.*	. . . . 21.
—Jesus viduæ donum laudat. 41 *ad finem*. . . .	XXI. 1–4. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 22.
XIII. Sermo Christi de excidio Jerusalem, et consummatione sæculi.				

CHAPITRES DU TEXTE de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matth.	CHAPITRES de la Concordance.
1–32.	. . 5–33. . .	. . . . .	XXIV. 1–41. . . .	23.
— Sermo Christi de vigilantia. 33 *ad finem*. . .	. 34 *ad fin.*	. . . . .	. 42 *ad fin.*	24.
XIV. Conspiratio Judæorum adversus Jesum. Pactum Judæ. 1–11. .	XXII. 1–6. .	. . . . .	XXVI. 1–16.	P. VI. Ch. 1.
— Paschalis cœna Christi cum discipulis suis. Judæ perfidia prædicta. 12–21.	. . 7–18. . .	. . . . .	. . 17–25.	2.
— Cœnæ eucharisticæ institutio. 22–25.	. 19 et 20. .	. . . . .	. . 26–29.	4.
— Christus in montem. Olivarum exit. 26. . .	. . 39. . . .	XIV. . 31. . .	. . 30.	7.
—Lapsus Petri prædictus. 27–31.	. . . . .	XVI. 32 *ad f.*	. . 31–35.	9.
— Jesus in horto; ejus agonia; discipulorum somnus. 32–42.	. . 40–46. .	XVIII. . 1. . .	. . 36–46.	11.
— Accedit Judas; Christus comprehenditur; fugiunt discipuli. 43–52.	. . 47–53. . .	. . 2–11. . .	. . 47–56.	12.
— Jesus ad Caipham adductus, interrogatur et percutitur. 53–65. . . .	. 54 et 55. .	. . . . .	. . 57–68.	14.
— Petri negationes et fletus. 66 *ad finem*.	. . 56–62. .	17. 18. 25-27	. 69 *ad fin.*	15.
XV. Jesus in concilium Judæorum adductus, et ad Pilatum missus. 1. .	. 66 *ad fin.*	. . 28. . . .	XXVII. 1 et 2. . . .	16.
— Jesus coram Pilato accusatus, et a Pilato interrogatus. 2–5.	XXIII. 1–5. .	. . 28–38. .	. 11–14.	18.
— Jesum dimittere vult Pilatus; Barabbam præferunt Judæi. 6–14. . .	. . 13–23. .	. 39 *ad fin.*	. . 15–23.	20.
—Jesum tradit Pilatus Judæis. 15.	. 24 et 25. .	XIX. . 16. . .	. . 26.	22.
—Jesus a militibus in prætorio illuditur. 16–19.	. . . . .	. . . . .	. . 27–30.	23.
—Jesus in Calvariæ locum ducitur. 20 et 21. . . .	. . 26–32. .	. . 16–18. .	. 31 et 32.	24.
—Jesus crucifigitur, vestes ejus dividuntur; titulus cruci imponitur. 22–28.	33, 34 et 38.	. . 18–24. .	. . 33–38.	25.
—Jesus in cruce illuditur. 29–32.	. . 35–39. .	. . . . .	. . 39–44.	26.

CHAPITRES DU TEXTE de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matth.	CHAPITRES de la Concordance.
— Mors Christi. 33–41. . .	. . 44–49.	. . . 28–30.	. . . 45–56.	. . . . . 27.
—Christi sepultura. 42 *ad finem*.	. 50 *ad fin.*	38 *ad fin.*	. 57 *ad fin.*	. . . . 28.
XVI. Christi resurrectio. Primæ ejus apparitiones. 1–13.	XXIV. . 1-35.	XX. 1–18. .	XXVIII. 1-15.	. . . . 29.
—Ultima Christi apparitio ; ejus ascensio. 14 *ad finem*.	. 46 *ad fin.*	. . . . .	. 18 *ad fin.*	. . . . 32.

QUATRIÈME TABLE,

OU

TABLE DES CHAPITRES DE SAINT LUC,

Avec l'indication des textes parallèles et des chapitres de la Concordance.

CHAPITRES DU TEXTE de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	CHAPITRES de la Concordance.
I. Joannis annuntatio et conceptio. 1–25. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	P. I. Ch. 1.
— Incarnationis Christi annuntiatio. 26–38. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 2.
— Mariæ visitatio et canticum. 39–56.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 3.
—Joannis nativitas ; Zachariæ cantic. 57 *ad f.*	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 4.
II. Christi nativitas. 1–7.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 7.
—Pastores ad Jesum missi. 8–20.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 8.
—Christi circumcisio. 21.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 9.
—Mariæ purificatio. Christi præsentatio. 22–39.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 11.
—Jesus in templo invenitur. 40 *ad finem*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 15.
III. Joannis prædicatio. 1–14.	. . . . .	III. 1–10. . .	I. 1-6.	. . . . 16.
—Joannis de Christo testimonium. 15–20. . .	. . . . .	. . 11–12. .	. . 7 et 8. .	. . . . 17.
—Christi baptismus et genealogia. 21 *ad finem*.	. . . . .	. 13 *ad fin.*	. . 9–11. .	. . . . 18.

CHAPITRES DU TEXTE de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	CHAPITRES de la Concordance.
IV. Christi jejunium et tentatio. 1–13.	. . . . .	IV. 1–11. . .	. 12 et 13.	. . . . 19.
— Christi prædicatio in Galilæa. 14–32.	IV. 43–45. . .	12–17. . .	. 14 et 15.	P. II. Ch. 5.
— Dæmoniacus sanatus in Capharnaum. 33–37. .	. . . . .	. . . . .	. 21–28. .	. . . . . 9.
— Socrus Simonis sanata, et alii multi. 38–41. . .	. . . . .	VIII. 14–17.	. 29–34. .	. . . . . 10.
— Secedit Christus in desertum ; peragrat Galilæam. 42 *ad finem*. . .	. . . . .	IV. 23 *ad fin.*	. 35–39. .	. . . . . 11.
V. Miraculosa piscatio. Jacobi et Joannis vocatio. 1–11.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 12.
— Leprosi mundatio. 12–16.	. . . . .	. . . . .	. 40 *ad fin.*	. . . . 13.
— Paralytici sanatio. 17–26.	. . . . .	IX. 1–8. . .	II. . 1–12.	. . . . . 14.
— Matthæi vocatio. 27–32.	. . . . .	. 9–13. . . .	13–17. .	. . . . . 15.
— Disceptatio de jejunio. 33 *ad finem*.	. . . . .	. 14–17. . .	18–22. .	. . . . . 16.
VI. Spicarum confricatio in sabbato. 1–5. . . .	. . . . .	XII. . 1–8. . .	23 *ad fin.*	P. III. Ch. 2.
— Manus arida sabbato sanata. 6–11.	. . . . .	. 9–16 . .	III. 1–12.	. . . . . 3.
— Duodecim apostolorum electio. 12–16.	. . . . .	. . . . .	. 13–19.	. . . . . 4.
— Sermonis Christi in monte, prima pars. 17–36.	. . . . .	V. *integ.* . .	. . . . .	. . . . 5.
— Sermonis Christi in monte, ultima pars. 37 *ad finem*.	. . . . .	VII. *integ.* .	. . . . .	. . . . . 7.
VII. Centurionis servus sanatus. 1–10.	. . . . .	VIII. 5–13. .	. . . . .	. . . . . 9.
— Filius viduæ suscitatus. 11–18.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 10.
— Legati Joannis ad Christum ; sermo Christi de Joanne. 19–35. . . .	. . . . .	IX. 2–19. . .	. . . . .	. . . . 11.
— Peccatrix ad pedes Christi. 36 *ad finem*. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 13.
VIII. Parabolæ turbis propositæ. 1–18.	. . . . .	XIII. 1–23. .	IV. . 1–25. .	. . . . 17.
— Mater et fratres Christi, quærentes cum. 19–21.	. . . . .	XII. 46 *ad fin.*	III. 31 *ad fin.*	. . . . 16.
— Tempestas a Christo				

CHAPITRES DU TEXTE de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	CHAPITRES de la Concordance.
sedata. 22–25.	. . . . .	VIII. 23–27.	IV. 35 *ad fin.*	. . . . 19.
—Legio dæmonum ejecta; porci submersi. 26–39.	. . . . .	. 28 *ad fin.*	V. . 1–20. .	. . . . 20.
— Hemorrhoissa sanata. Filia Jairi suscitata. 40 *ad finem*.	. . . . .	IX. 18–26. .	. 21 *ad fin.*	. . . . 21.
IX. Duodecim apostolorum missio; monita illis data. 1–6.	. . . . .	X. . . *integ.*	VI. . 7–13. .	. . . . 24.
— Herodis metus. 7–9. .	. . . . .	XIV. . 1–2. .	. . 14–16. .	. . . . 25.
— Apostolorum reditus. Christi recessus. Quinque panum multiplicatio. 10–17.	VI. . 1–14. .	. . 14–21. .	. . 30–44. .	. . . . 26.
— Petri confessio. Passio prædicta; sermo de cruce. 18–27.	. . . . .	XVI. 13 *ad f.*	VIII. 27 *ad f.*	P. IV. Ch. 7.
— Christi transfiguratio. 28–36	. . . . .	XVII. 1–9. .	IX. . 1–8. .	. . . . 8.
— Lunaticus puer sanatus. Passio iterùm prædicta. 37–45.	. . . . .	. . 14–22. .	. . 13–32. .	. . . . 9.
—Sermo Christi de humilitate. 46–50.	. . . . .	XVIII. 1–5. .	. . 32–40. .	. . . . 11.
—Jesus a Samaritanis repulsus. Quomodo oporteat sequi Christum. 51 *ad finem*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 13.
X. Septuaginta et duorum discipulorum missio; monita eis data. 1–24.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 14.
—Sermo Christi de amore Dei et proximi. Christus apud Martham. 25 *ad finem*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 15.
XI. Sermo Christi de oratione. 1–13.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 16.
—Dæmoniacus mutus sanatus. Judæorum blasphemiæ; Christi sermo de eorum incredulitate. 14–36.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 17.
—Sermo Christi adversus pharisæos et legisperitos. 37 *ad finem*. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 18.
XII. Sermo Christi adversus hypocrisim et avaritiam, et de vigilantia.				

CHAPITRES DU TEXTE de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	CHAPITRES de la Concordance.
Integrum.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 19.
XIII. Sermo Christi de pœnitentia. Inclinata mulier sabbato sanata. 1–12.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 20.
—Sermo Christi de salvandorum numero, gentium vocatione, Judæorum reprobatione. 23 *ad finem*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 21.
XIV. Hydropicus sabbato sanatus. Parabolæ Judæis propositæ. *Integrum*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 22.
XV. Pharisæi charitate Christi scandalizati; parabolæ eis propositæ. *Integrum*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 23.
XVI. Parabola discipulis proposita. 1–13. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 24.
— Pharisæi Jesum deridٍent et tentant; parabola eis proposita. 14 *ad finem*.	. . . . .	XIX. 3–12. .	X. 2–12.	. . . . 25.
XVII. Sermo Christi de scandalo, et de ignoscendo, de fide et de bonis operibus. 1–10. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 26.
—Decem leprosi mundati. Sermo Christi de adventu regni Dei. 11 *ad finem*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	P. v. Ch. 4.
XVIII. Sermo Christi de oratione et de humilitate. 1–14.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 5.
—Parvuli benedicti. Sermo Christi de vita æterna. 15–30.	. . . . .	13 *ad fin.* . .	13–31.	. . . . 7.
—Passio rursus prædicta. 31–34.	. . . . .	XX. 17–19 . . .	32–34.	. . . . 9.
—Cæcus prope Jericho sanatus. 35 *ad finem*. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 10.
XIX. Zachæi conversio. Sermo Christi de regno Dei. 1–28.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 11.
—Ingressus Christi in Jerusalem; fletus ejus super eam. 29–44. . . .	XII. . 12–19.	XXI. . 1–9. .	XI. 1–10. .	. . . . 14.

CHAPITRES DU TEXTE de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	CHAPITRES de la Concordance.
—Christus vendentes e templo ejicit. 45 *ad finem*.	. . . . .	. . 12–13.	. . . 15–19.	. . . . . 17.
XX. Jesus a Judæis de sua potestate interrogatus respondet. 1–8. . .	. . . . .	. . 23–27.	. . 27 *ad fin.*	. . . 19.
—Altera pars responsionis Christi ad Judæos. 9–19.	. . . . .	. 33 *ad fin.*	XII. 1–12.	. . . . . 19.
—Jesus ab herodianis, sadducæis et pharisæis tentatus. 20–44. . . .	. . . . .	XXII. 15 *ad f.*	. . 13–37.	. . . . . 20.
—Jesus discipulos suos præmunit adversus scribarum vitia. 45. *ad fin.*	. . . . .	XXIII. *integ.*	. . 38–40.	. . . . . 21.
XXI. Jesus viduæ donum laudat. 1–4.	. . . . .	. . . . .	. 41 *ad fin.*	. . . . 22.
—Sermo Christi de excidio Jerusalem et consummatione sæculi. 5–33.	. . . . .	XXIV. 1–41.	XIII. 1–32.	. . . . . 23.
—Sermo Christi de vigilantia. 34 *ad finem*. .	. . . . .	. 42 *ad fin.*	. 33 *ad fin.*	. . . . 24.
XXII. Conspiratio Judæorum adversus Jesum. Pactum Judæ. 1–6. . .	. . . . .	XXVI. 1–16 .	XIV. 1–11 .	P. VI. Ch. 1.
—Paschalis cœna Christi cum discipulis suis. Judæ perfidia prædicta. 7–18.	. . . . .	. . 17–25.	. . . 12–21.	. . . . . 2.
—Cœnæ eucharisticæ institutio. 19 et 20. . .	. . . . .	. . 26–29.	. . . 22–25.	. . . . . 4.
—Judæ perfidia iterùm prædicta. 21–23. . . .	XIII. 16–30.	. . . . .	. . . . .	. . . . . 5.
—Sermo Christi post cœnam. Lapsus Petri prædictus. 24–38.	. 31 *ad fin.*	. . . . .	. . . . .	. . . . . 6.
—Christus in montem Olivarum exit. 39. . . .	XIV. 31. . .	. . 30. . . .	. . 26. . . .	. . . . . 7.
—Jesus in horto; ejus agonia; discipulorum somnus. 40–46. . . .	XVIII. . 1. .	. . 36–46. . .	. 32–42. .	. . . . 11.
—Accedit Judas; Christus comprehenditur. 47–53.	. . 2–12. . .	: 47–56. . .	. 43–49. .	. . . . 12.
—Jesus ad Caipham adductus, percutitur. 54–55. 63–65.	. . . . .	57.58.67.68	53. 54. 65.	. . . . 14.

CHAPITRES DU TEXTE de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	CHAPITRES de la Concordance.
Petri negationes et fletus. 56–62.	17. 18. 25-27	. 69 *ad fin.*	. 66 *ad fin.*	. . . . 15.
Jesus in concilium Judæorum adductus, et ad Pilatum missus. 66 *ad finem*.	. . 28. . . .	XXVII. 1 et 2.	XV. . 1.	16.
XIII. Jesus coram Pilato accusatus, et a Pilato interrogatus. 1–5. . . .	. 28–38. . .	. 11–14. . .	2–5.	18.
Jesus ad Herodem missus, et ad Pilatum remissus. 6–12.				19.
—Jesum dimittere vult Pilatus; Barabbam præferunt Judæi. 13–23. . .	39 *ad fin.* . .	15–23. . .	6–14.	20.
—Jesum tradit Pilatus Judæis. 24 et 25.	XIX. 16. . . .	. 26.	15.	22.
—Jesus in Calvariæ locum ducitur. 26–32.	. 16–18. . .	31 et 32. . .	20 et 21.	24.
—Jesus crucifigitur; vestes ejus dividuntur; titulus cruci imponitur. 33–38.	. . 18–24. .	33. 34 et 38. . .	22–28.	25.
—Jesus in cruce illuditur; verba ejus ad latronem secum crucifixum. 35–43.	. . . . .	39–44. . . .	29-32.	26.
—Mors Christi. 44–49. . .	28–30. . . .	45–56. . . .	33–41.	27.
—Christi sepultura. 50 *ad finem*.	38 *ad fin.* . .	57–61. . . .	42 *ad fin.*	28.
XXIV. Christi ressurrectio. Primæ ejus apparitiones. 1–35.	XX. 1–18. .	XXVIII. 1-15.	XVI. 1–13	29.
— Christi apparitio ad apostolos congregatos. 36–45.	. . 19–23. .	. . . . .	. . . . .	30.
— Ultima Christi apparitio; ejus ascensio. 46 *ad finem*.	. . . . .	. 18 *ad fin.* .	. 14 *ad fin.*	32.

CINQUIÈME TABLE,

OU

TABLE DES CHAPITRES DE SAINT JEAN,

Avec l'indication des textes parallèles et des chapitres de la Concordance.

CHAPITRES DU TEXTE de S. Jean.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	CHAPITRES de la Concordance.
I. Christi divinitas. Joannis de Christo testimonium. 1–28.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	P. I. Ch. 20.
—Aliud Joannis de Christo testimonium. 29-34. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	21.
— Prima Andreæ et Petri vocatio. 35–42. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	22.
— Philippi et Nathanael vocatio. 43 *ad finem*. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	23.
II. Primum Christi miraculum in Cana. 1–13.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	24.
— Prima vendentium e templo ejectio. 13 *ad finem*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	P. II. Ch. 1.
III. Christi colloquium cum Nicodemo. 1–21.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	2.
—Aliud Joannis de Christo testimonium. 22 *ad finem*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	3.
IV. Christi colloquium cum Samaritana. 1-42.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	4.
— Christi prædicatio in Galilæa. 43–45. . . .	IV. 12–17. .	I. 14 et 15. .	IV. 14–32. .	5.
— Filius reguli a Christo sanatus in Galilæa. 46 *ad finem*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	6.
V. Languidus piscinæ sanatus. Et sermo Christi de sua divinitate. *Integrum*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	P. III. Ch. 1.
VI. Quinque panum multiplicatio. 1–14. . . .	XIV. 14–21.	VI. 32–44. .	IX. 10–17. .	26.
— Jesus et Petrus super mare ambulant. 15-24.	22 *ad fin.*	45 *ad fin.*	. . . . .	27.

CHAPITRES DU TEXTE de S. Jean.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	CHAPITRES de la Concordance.
—Sermo Christi de pane cœlesti. 25 *ad finem*. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 28.
VII. Scenopegia. Christus differt, sed ascendit ad festum. Sermo ejus ad Judæos. *Integrum*. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	P. v. Ch. 1.
VIII. Mulier adultera ad Jesum adducta. Sermo Christi ad plebem; lapides fugit. *Integrum*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . . 2.
X. Cæcus natus sabbato sanatus; hinc pharisæi scandalum sumunt; sermo Christi ad pharisæos. *Integrum*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . . 3.
X. Altera pars sermonis Christi ad pharisæos. 1–22.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . . 3.
—Encænia. Sermo Christi de sua divinitate. 23 *ad finem*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . . 6.
XI. Lazari mors et resurrectio. Secessus Jesu. *Integrum*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . . 8.
XII. Maria ungens pedes Jesu. 1–11.	XXVI. 6–13.	XIV. 3–9 . .	. . . . .	. . . . 13.
—Ingressus Christi in Jerusalem. 12–19. . . .	XXI. 1–9. .	XI. 1–10. . .	XIX. 29–40 .	. . . . 14.
—Gentiles ad Christum veniunt. Sermo Christi de sua morte proxima. 20 *ad finem*.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 16.
XIII. Pedes discipulorum lavat Christus. 1–15. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	P. VI. Ch. 3.
—Judæ perfidia prædicta; proditoris egressus. 16–30.	. . . . .	. . . . .	XXII. 21–23.	. . . . . 5.
—Christi sermo post cœnam. Lapsus Petri prædictus. 31 *ad finem*. .	. . . . .	. . . . .	. . 24–38. .	. . . . . 6.
XIV. Altera pars sermonis Christi post cœnam. Christus in montem Olivarum exit. *Integrum*.	XXVI. 30. . .	XIV. 26. . .	. . 39. . . .	. . . . . 7.
XV. Tertia pars sermonis Christi post cœnam; perseverantiam in fide et in charitate commen-				

CHAPITRES DU TEXTE de S. Jean.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	CHAPITRES de la Concordance.
dat. *Integrum.*	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . . 8.
XVI. Quarta pars sermonis Christi post cœnam. Dispersio discipulorum prædicta. *Integrum.* . .	. . 31.	. . 27. . . .	. . . . .	. . . . . 9.
XVII. Oratio Christi post cœnam. *Integrum.* . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . . 10.
XVIII. Jesus in horto. 1.	. . 36.	. . 32	. . 40.	. . . . . 11.
—Accedit Judas ; Christus comprehenditur. 2–12.	. . 47–56. . .	. . 43–49. . .	. . 47–53.	. . . . . 12.
—Jesus ad Annam adductus interrogatur et cæditur. 13–16. 19–24.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . . 13.
—Petri negationes. 17–18 25–27.	. . 69 *ad fin.*	. 66 *ad fin.*	. . 52–62.	. . . . . 15.
—Jesus coram Pilato accusatus et a Pilato interrogatus. 28–38. . .	XXVII. 11–14.	XV. . 1–5. .	XXIII. 1–5.	. . . . . 18.
—Jesum dimittere vult Pilatus ; Barabbam præferunt Judæi. 39 *ad fin.*	. . 15–28. . .	. . 6–14. . .	. . 17–23.	. . . . . 20.
XIX. Jesus flagellatur ; a militibus illuditur, et Judæis a Pilato ostenditur. 1–11.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . . 21.
—Jesum tolli petunt Judæi. Jesum tradit Pilatus Judæis. 12–16. . .	. . 24–28. . .	. . 15. . . .	. 24 et 25.	. . . . . 22.
—Jesus in Calvariæ locum ducitur. 16–18. . . .	. 31 et 32. .	. 20 et 21. . .	. . 26–32.	. . . . . 24.
—Jesus crucifigitur ; titulus cruci imponitur ; vestes Christi dividuntur. 18–24.	. . 33–38. . .	. . 22–28. .	33. 34 et 38.	. . . . . 25.
—Verba Christi ad matrem et ad Joannem ; ejus mors. 25–30. . .	. . 45–50. . .	. . 33–36. . .	. . 44–46.	. . . . . 27.
—Latus Christi transfixum ; Christi sepultura. 31 *ad finem.* . .	. . 57–61. . .	. . 42 *ad fin.*	. 50 *ad fin.*	. . . . . 28.
XX. Christi ressurrectio. Prima ejus apparitio. 1–18.	XXVIII. 1–15.	XVI. 1–13. .	XXIV. 1–35	. . . . . 29.
—Christi apparitiones ad apostolos congregatos. 19 *ad finem.*	. . . . .	. . . . .	. . 36–45.	. . . . . 30.
XXI. Christi apparitio ad mare Tiberiadis. *Integ.*	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . . 31.

SIXIÈME TABLE,

OU

TABLE DES ÉVANGILES DES DIMANCHES

ET DES PRINCIPALES FÊTES,

Avec l'indication des chapitres de la Concordance.

DIMANCHES ET FÊTES.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	CHAPITRES de la Concordance.
AVENT.					
Ier Dimanche. .	. . . . .	. . . . .	XXI. 25-33.	. . . . .	P. v. Ch. 23.
IIe Dimanche. .	XI. . . 2-10.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	III. . . 11.
IIIe Dimanche.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	I. . . 19-28.	. I. . . 20.
IVe Dimanche.	. . . . .	. . . . .	III. . . 1-6.	. . . . .	. . . . 16.
NOEL.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	I. . . 1-14.	. . . . 20.
Dimanche. . .	. . . . .	. . . . .	II. . 33-40.	. . . . .	. . . . 11.
CIRCONCISION.	. . . . .	. . . . .	II. . 21. . .	. . . . .	. . . . . 9.
Dimanche. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . . * .
ÉPIPHANIE.	II. . . 1-12.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 10.
Après l'Epiph.					
Ier Dimanche. .	. . . . .	. . . . .	II. . 42-52.	. . . . .	. . . . 15.
IIe Dimanche. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	II. . . 1-11.	. . . . 24.
IIIe Dimanche.	VIII. . 1-13.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. III. 8 et 9.
IVe Dimanche.	VIII. 23-27.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 19.
Ve Dimanche. .	XIII. 24-30.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 17.
VIe Dimanche.	XIII. 31-35.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 17.
Septuagésime .	XX. . 1-16.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. V. . . 7.
Sexagésime . .	. . . . .	. . . . .	VIII. . 4-15.	. . . . .	. III. . 17.
Quinquasésime	. . . . .	. . . . .	XVIII. 31-43.	. . . . .	. V. 9 et 10.
CARÊME.					
Ier Dimanche. .	IV. . . 1-11.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. I. . . 19.
IIe Dimanche. .	XVII. . 1-9.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. IV. . . 8.
IIIe Dimanche.	. . . . .	. . . . .	XI. . 14-28.	. . . . .	. . . . 17.
IVe Dimanche.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	VI. . . 1-15.	. III. . 26.
Ve Dimanche. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	VIII. 46-59.	. V . . . 2.
VIe Dimanche.	XXVI et XXVII	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. VI. 1 et s.
PAQUES.	. . . . .	XVI. . . 1-7.	. . . . .	. . . . .	. . . . 29.
Après Pâques.					
Ier Dimanche. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	XX. . 19-31.	. . . . 30.
IIe Dimanche. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	X. . 11-16.	. V . . . 3.

* Dans l'usage romain, le dimanche d'entre la Circoncision et l'Épiphanie n'a point d'évangile propre; dans l'usage parisien, on y lit le texte de saint Matthieu, II, 13-15, qui se trouve dans la Concordance, part. I, ch. 12.

DIMANCHES ET FÊTES.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	CHAPITRES de la Concordance.
IIIe Dimanche.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	XVI. 16–22.	. VI. . . 9.
IVe Dimanche.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	XVI. . 5–15.	. . . . . 9.
Ve Dimanche. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	XVI. 23–30.	. . . . . 9.
ASCENSION.	. . . . .	XIV. 14–20.	. . . . .	. . . . .	P.VI. Ch. 32.
VIe Dimanche.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	XV. . 26–27.	. . . . . 8.
				XVI. . 1–4.	. . . . . 9.
PENTECÔTE.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	XIV. 23–31.	. . . . . 7.
SAINTE-TRINITÉ.	XXVIII. 18-20	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . 32.
Après la Pent.					
Ier Dimanche. .	. . . . .	. . . . .	VI. . 36–42.	. . . . .	III. 5 et 6.
S.-SACREMENT.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	VI. . 56–59.	. . . . 28.
IIe Dimanche .	. . . . .	. . . . .	XIV. 16–24.	. . . . .	IV. . . 22.
IIIe Dimanche.	. . . . .	. . . . .	XV. . 1–10.	. . . . .	. . . . 23.
IVe Dimanche.	. . . . .	. . . . .	V. . . 1–11.	. . . . .	II. . . 12.
Ve Dimanche. .	V. . 20–24.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	III. . . 5.
VIe Dimanche.	. . . . .	VIII. . 1–9.	. . . . .	. . . . .	IV. . . 4.
VIIe Dimanche	VII. . 15–21.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	III. . . 7.
VIIIe Dimanch.	. . . . .	. . . . .	XVI. . 1–9.	. . . . .	IV . . 24.
IXe Dimanche.	. . . . .	. . . . .	XIX. 41–47.	. . . . .	V. 14 et 17.
Xe Dimanche. .	. . . . .	. . . . .	XVIII. 9–14.	. . . . .	. . . . 5.
XIe Dimanche.	. . . . .	VII. . 31–37.	. . . . .	. . . . .	IV. 2 et 3.
XIIe Dimanch.	. . . . .	. . . . .	X. . 23–37.	. . . . .	. . 14 et 15.
XIIIe Dimanc.	. . . . .	. . . . .	XVII. 11–19.	. . . . .	V. . . . 4.
XIVe Dimanc.	VI. . 24–33.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	III. . . 6.
XVe Dimanch.	. . . . .	. . . . .	VII. . 11–16.	. . . . .	. . . . 10.
XVIe Dimanc.	. . . . .	. . . . .	XIV. . 1–11.	. . . . .	IV. . . 22.
XVIIe Dim. .	XXII. 35-46.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	V. . . 20.
XVIIIe Dim. .	IX. . . 1–8.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	II. . . 14.
XIXe Dim. . .	XXII. . 1–14.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	V. . . 19.
XXe Dim. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	IV. . 46–53.	II. . . 6.
XXIe Dim .. .	XVIII. 23–35.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	IV. . . 12.
XXIIe Dim. .	XXII. 15–21.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	V. . . 20.
XXIIIe Dim. .	IX. . 18–26.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	III. . . 21.
XXIVe Dim. .	XXIV. 15–35.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	V. . . 23.
FÊTES PRINCIPALES.					
DÉCEMBRE.					
Conc. de la V.	I. . . 1–16.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	I. . . . 5.
S. Thomas. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	XX. . 24–29.	VI. . . 30.
S. Etienne. . .	XXIII. 34-39.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	V. . . 21.
S. Jean	. . . . .	. . . . .	. . . . .	XXI. 19–24.	VI. . . 31.
SS. Innocens. .	II. . 13–18.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	I. . . 13.
JANVIER.					
Conv. de S. Paul	XIX. 27–29.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	V. . . 7.

FÊTES principales.	TEXTES de S. Matth.	TEXTES de S. Marc.	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	CHAPITRES de la Concordance.
FÉVRIER.					
Purific. de la V.	. . . . .	. . . . .	II. . 22–32.	. . . . .	P. I. Ch. 11
S. Matthias . .	XI. . 25–30.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	III. . . 12.
MARS.					
S. Joseph . . .	I. . 18–21.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	I. . . . 6.
Annonciation. .	. . . . .	. . . . .	I. . . 26–38.	. . . . .	. . . . . 2.
AVRIL.					
S Marc. . . .	. . . . .	. . . . .	X. . . 1–9.	. . . . .	IV. . . . 14.
MAI.					
S. Phil. S. Jacq.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	XIV. . 1–13.	. VI. . . 7.
Inv. de la Cr. .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	III. . 1–15.	. II. . . . 2.
S. Jean Port. L.	XX. . 20–23.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. V. . . . 9.
JUIN.					
S. Barnabé. . .	X. . 16–22.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. III . . 24.
Nativ. de S. J. B.	. . . . .	. . . . .	I. . 57–68.	. . . . .	. I. . . . 4.
S. Pierre, S. P.	XVI. 13–19.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. IV. . . 7.
Com. de S. Paul.	X. . 16–22.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. III. . . 22.
JUILLET.					
Visit. de la V.	. . . . .	. . . . .	I. . 39–47.	. . . . .	. I. . . . 3.
S. Jacques. . .	XX. . 20–23.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. Va . . . 9.
AOUT.					
Transf. de N. S.	XVII. . 1–9.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. IV. . . 8.
S. Laurent. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	XII. . 24–26.	. V . . . 16.
Assomp. de la V.	. . . . .	. . . . .	X. . 38–42.	. . . . .	. IV. . . 15.
S. Barthélemi..	. . . . .	. . . . .	VI. . 12–19.	. . . . .	. III. 4 et 5.
S. Louis. . . .	. . . . .	. . . . .	XIX. 12–26.	. . . . .	. V. . . 11.
Décol. de S. J.	. . . . .	VI. . 17–29.	. . . . .	. . . . .	. III. . . 25.
SEPTEMBRE.					
Nativ. de la V.	I. . . 1–16.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. I. . . . 5.
Exalt. de la Cr.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	XII. . 31–36.	. V. . . 16.
S. Matthieu . .	IX. . 9–13.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. II. . . 15.
S. Michel . . .	XVIII. 1–10.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. IV. . . 11.
OCTOBRE.					
S. Denys . . .	. . . . .	. . . . .	XII. . . 1–8.	. . . . .	. . . . 19.
S. Luc	. . . . .	. . . . .	X. . . 1–9.	. . . . .	. . . . 14.
S. Sim. S. Jude.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	XV. . 17–25.	. VI. . . 8.
NOVEMBRE.					
Toussaint . . .	V. . . 1–12.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. III. . . 5.
Com. des Trép.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	V. . 25–29.	. . . . . 1.
S. Martin . . .	. . . . .	. . . . .	XI. . 33–36.	. . . . .	. IV. . . 17.
Présent. de la V.	. . . . .	. . . . .	XI. 27 et 28.	. . . . .	. . . . 17.
S. André. . . .	IV. . 18–22.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. II. . 7 et 8.
Dédicace. . . .	. . . . .	. . . . .	XIX. . 1–10.	. . . . .	. V. . . 11.

TABLE HARMONIQUE

DES SAINTS ÉVANGILES.

Le principal usage de la table harmonique que nous donnons ici sera de montrer sommairement le parallèle des quatre Evangiles, et de mettre le lecteur sur la trace des différentes parties de leur texte, soit dans l'Harmonie française, soit dans la Concordance latine. Il peut arriver qu'on souhaite de savoir si tel événement rapporté par tel évangéliste, est rapporté par quelque autre, et en quel temps il est arrivé; si deux événemens presque semblables rapportés par deux évangélistes sont un seul événement, ou si ce sont deux événemens différens. C'est ce que l'on peut trouver dans les tables qui terminent la Concordance latine.

D'ailleurs on peut encore désirer de savoir à quel article de l'Harmonie française, à quel chapitre de la Concordance latine, se trouve placé tel événement. Les tables de la Concordance latine l'indiquent pour cette Concordance; celle-ci l'indiquera en même temps pour la Concordance et pour l'Harmonie.

Et afin que du même coup d'œil, on puisse apercevoir non-seulement le rapport des textes évangéliques, mais encore le temps auquel peuvent se rapporter les événemens dont les saints évangélistes nous ont conservé la mémoire; nous appliquerons à cette table les divisions que nous avons appliquées à l'Harmonie et à la Concordance, c'est-à-dire, qu'elle sera divisée comme l'Harmonie en cinq parties, dont la quatrième sera subdivisée en deux sections; ce qui répondra aux six parties de la Concordance, où nous avons fait de ces deux sections deux parties. Nous suivrons ici l'ordre de l'Harmonie : on verra que l'ordre de la Concordance en diffère très-peu.

Nota. Nous indiquerons les articles de l'harmonie par le premier mot du sommaire. Ce signe —, qui se trouvera entre l'indication des articles, signifie : *jusqu'à.*

PREMIÈRE PARTIE,

qui comprend ce qui s'est passé depuis la conception de saint Jean-Baptiste, jusqu'à la première Pâque célébrée par Jésus-Christ après son baptême.

TEXTES de S. Mat.	TEXTES de S. Marc	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	ARTICLES de l'Harmonie.	CHAP. de la Conc.
. . . . .	. . . . .	I. . 1-38.	. . . . .	Conception de S. Jean. — Annonciation. * 31. .	P. Ch. I. . . 1-2.
. . . . .	. . . . .	. 39 et s.	. . . . .	Visitation.. Naissance de S. Jean. 32.	. . . 3-4.
. . 1-17.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . . 5.
18 et s.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Soupçon.. *ib.*	. . . . . 6.
. . . . .	. . . . .	II. . 1-21.	. . . . .	Naissance.. Les pasteurs.. Circoncision. 32, 33. .	. . . 7-9.
I. . 1-12.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Adorat. des Mages. 33. .	. . . . 10.
. . . . .	. . . . .	. . 22-39.	. . . . .	Purification. *ib.*	. . . 11.
. 13-22.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Fuite.. Massacre.. 34 . .	. 12-13.
22 et s.	. . . . .	. . 39-40.	. . . . .	Retour.. *ib.*	. . . 14.
. . . . .	. . . . .	. 41 et s.	. . . . .	Jésus.. *ib.*	. . . . 15.
II. 1 et s.	I. . 1-11.	III. 1-22.	. . . . .	Commencem..—Jésus. 35	. 16-18.
. . . . .	. . . . .	. 23 et s.	. . . . .	. . . . .	. . . 18.
IV. 1-11.	. . 12-13.	IV. 1-13.	. . . . .	Jésus.. 36.	. . . 19.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	I. . 1-18.	. . . . .	. . . . 20.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 19 et s.	Députation.. — Vocation.. 36, 37. . . .	. 20-23.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	II. . 1-13.	Nous.. 37.	. . . 24.

* Les chiffres de cette colonne désignent les pages où se trouvent les articles indiqués.

SECONDE PARTIE,

Qui comprend ce qui s'est passé depuis la première Pâque célébrée par Jésus-Christ après son baptême, jusqu'à la seconde.

TEXTES de S. Mat.	TEXTES de S. Marc	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	ARTICLES de l'Harmonie.	CHAP. de la Conc.
					P. . Ch.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	II. 14 et s.	Vendeurs. 38.	II. . . 1.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	III. 1 et s.	Nicodême. — Prison. *ib.*	. . 2–3.
IV. . 12.	I. . . 14.	IV. . 14.	IV. . 1–3.	Entretien. 39.	. . . . 4.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . 4–43.		
. . . . .	. . . . .	. 14–30.	. . . . .		
. . . . .	. . . . .	. 14–38.	. . . . .		
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 43–44.		
. 13–16.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Jésus. *ib.*	. . . . 5.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . 45.		
. . . 17.	. . . 15.	. . . . .	. . . . .		
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 46 et s.	Guérison. 40.	. . . . 6.
. 18–22.	. 16–20.	. . . . .	. . . . .	Seconde. Première. *ib.* . . .	. 7–8.
. . . . .	. 21–28.	. 31–37.	. . . . .	Guérison d'un. *ib.*	. . . 9.
*VIII. 14-17.	. 29-34	. 38–41.	. . . . .	Belle-mère. 41	. . . 10.
. . . . .	. 35–38.	. 42–43.	. . . . .	Jésus. *ib.*	. . . 11.
IV. 23 et s.	. . . 39.	. . . 44.	. . . . .		
. . . . .	. . . . .	V. . 1–11.	. . . . .	Pêche. *ib.*	. . . . 12.
. . . . .	. 40 et s.	. 12–16.	. . . . .	Guérison. 42	. . . . 13.
*IX. 1–17.	II. . 1–17.	. 17 et s.	. . . . .	Guérison d'un par. Vocation. *ib.*	. . 14–16.

TROISIÈME PARTIE,

ui comprend ce qui s'est passé depuis la seconde Pâque célébrée par Jésus-Christ après son baptême, jusqu'à la troisième.

TEXTES e S. Mat.	TEXTES de S. Marc	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	ARTICLES de l'Harmonie.	CHAP. de la Conc. P.	Ch.
. . . .	. . . . .	. . . . .	v. . 1 et s.	Guérison du par. 42. . .	III.	1.
I. . 1–8.	II. 23 et s.	VI. . 1–5.	. . . . .	Les. 43.		2.
. 9–21.	III. . 1–8.	. . 6–11.	. . . . .	Guérison. *ib.*		3.
. . . .	. . 9–12.	. . . . .	. . . . .	Élection. 44.		4.
. . . .	. 13–19.	. 12–19.	. . . . .			
. . 1 et s.	. . . . .	. 20–36.	. . . . .			
I. 1 et s.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Sermon. *ib.*		5–7.
II. 1 et s.	. . . . .	. 37 et s.	. . . . .			
III. 1–4.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Guérison. *ib.*		8.
. 5–13.	. . . . .	VII. 1–10.	. . . . .	Guérison du. *ib.*		9.
. . . .	. . . . .	. 11–17.	. . . . .	Jésus ressuscite. 45 . . .		10.
XI. 2–19.	. . . . .	. 18–35.	. . . . .	Jean-Baptiste. *ib.* . . .		11.
. 20 et s.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Reproches. Retour. 50. . .		12.
. . . .	. . . . .	. 36 et s.	. . . . .	Jésus mange. 45.		13.
. . . .	. . . . .	VIII. 1–3.	. . . . .			
II. 22–37	III. 20–30.	. . . . .	. . . . .	Possédé. *ib.*		14.
38–45.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Signe. 46.		15.
46 et s.	. 31 et s.	. . . . .	. . . . .	La mère.		16.
XIII. 1–23	IV. 1–25.	. . 4–18.	. . . . .			
. 24–30.	. . . . .	. . . . .	. . . . .			
. . . .	. 26–29.	. . . . .	. . . . .	Diverses. *ib.*		17–18.
. 31–35.	. 30–34.	. . . . .	. . . . .			
. 36–53.	. . . . .	. . . . .	. . . . .			
. . . .	. . . . .	. 19–21.	. . . . .			
III. 18–22	. . . 35.	. . . 22.	. . . . .	Savant. 47.		19.
. 23–27.	. 36 et s.	. 23–25.	. . . . .	Tempête. *ib.*		
. 28 et s.	V. . 1–20.	. 26–39.	. . . . .	Guérison. *ib.*		20,
. . . . .	. 21–24.	. 40–42.	. . . . .			
X. 20–22.	. 25–34.	. 43–48.	. . . . .	Jésus. 48.		21.
. 18–19.	. 35–38.	. 49–50.	. . . . .			
. 23–26.	. 39 et s.	. 51 et s.	. . . . .			
. 27–34.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Guérison. Possédé. 49. .		22.
*XIII. 54 s.	VI. . 1–5.	. . . . .	. . . . .	Jésus. *ib.*		23.
X. 35 et s.	. . . 6.	. . . . .	. . . . .	Moisson. *ib.*		
I. . 1–15.	. . 7–11.	IX. . 1-5.	. . . . .			
. 16 et s.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Mission. *ib.*		24.
II. . . 1.	. 12–13.	. . . 6.	. . . . .			
XIV. 1 et 2	. 14–16.	. . 7–9.	. . . . .	Hérode. 50.		25.
. . 3–12.	. 17–30.	. . . 10.	. . . . .	Mort. *ib.*		
. 13–21.	. 31–44.	. 10–17.	VI. 1–13.	Jésus se. Multiplicat. 51.		26.
. 22–35.	. 45–55.	. . . . .	. 14–21.	Jésus marche. *ib.*		27.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. 22 et s.	Ils. 52.		28.

QUATRIÈME PARTIE,

Qui comprend ce qui s'est passé depuis la troisième Pâque célébrée par Jésus-Christ après son baptême, jusqu'à la quatrième.

SECTION I,

Qui comprend ce qui s'est passé depuis cette troisième Pâque, jusqu'à la fête des Tabernacles de la même année.

TEXTES de S. Mat.	TEXTES de S. Marc	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	ARTICLES de l'Harmonie.	CHAP. de la Conc.
					P. Ch.
XIV. . 36.	VI. . 56.	. . . . .	VII. . . 1.	Retour. 53.	IV. . . 1.
XV. 1–20.	VII. 1–23.	. . . . .	. . . . .		
. 21–28.	. 24–30.	. . . . .	. . . . .	Fille. 54.	. . . 2.
. . . 29.	. 31 et s.	. . . . .	. . . . .	Sourd. *ib*.	. . . 3.
. 30 et s.	VIII. 1–10.	. . . . .	. . . . .	Multiplication. *ib*. . . .	. . . 4.
XVI. 1–12.	. 11–21.	. . . . .	. . . . .	Signe. Levain. 55. . . .	. . . 5.
. . . . .	. 22–26.	. . . . .	. . . . .	Aveugle. *ib*.	. . . 6.
. 13 et s.	. 27 et s.	IX. 18–27.	. . . . .	Confession. Première. 56.	. . . 7.
XVII. 1 et s.	IX. 1–32.	. 38–45.	. . . . .	Transfig.—Jésus. 56–58.	. . 8–10.
XVIII. 1–6.	. 32–41.	. 46–50.	. . . . .	Dispute. 58.	. . . 11.
. . 7–9.	. 42 et s.	. . . . .	. . . . .	Homme. 59.	
. 10 et s.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Parabole. Pardon. 59-60.	. . . 12.
. . . . .	. . . . .	. 51 et s.	. . . . .	Voyage. Disposit. 60. . .	. . . 13.
. . . . .	. . . . .	X. 1 et s.	. . . . .	Mission.—Jésus. 61–62.	. 14–15.
. . . . .	. . . . .	XI. 1 et s.	. . . . .	Formule.	. 16–18.
. . . . .	. . . . .	XII. 1 et s.	. . . . .	Levain.—S'accorder. 64-66.	. . . 19.
. . . . .	. . . . .	XIII. 1 et s.	. . . . .	Sang.—Hérode. 66–67.	. 20–21.
. . . . .	. . . . .	XIV. 1 et s.	. . . . .	Hydropique.—Parabole du b. 67–68.	. . . 22.
. . . . .	. . . . .	XV. 1 et s.	. . . . .	Jésus. Parabole. de l'enf. 68–69.	. . . 23.
XIX. 1–2.	X. . . 1.	XVI. 1–17.	. . . . .	Parabole de l'éc. 69. . .	. . . 24.
. . 3–12.	. . 2–12.	. . . 18.	. . . . .	Est-il. Eunuques. . . .	. . . 25.
. . . . .	. . . . .	. 19 et s.	. . . . .	Parabole de L. *ib*. . . .	
. . . . .	. . . . .	XVII. 1-10	. . . . .	Malheur. Nous. 71. . .	. . . 26.

Cette première section de la quatrième partie dans l'Harmonie française, forme seule la quatrième partie dans la Concordance latine, dont la cinquième partie est formée de la section suivante, et ne s'étend que jusqu'au commencement du récit de la passion de notre Seigneur, c'est-à-dire jusqu'à l'article *Jésus prédit*, pag. 96 de l'Harmonie, où commencent les chapitres XXVI de saint Matthieu, XIV de saint Marc, et XXII de saint Luc.

SECTION II,

Qui comprend ce qui s'est passé depuis la fête des tabernacles, jusqu'à la IV^e^ Pâque.

TEXTES S. Mat.	TEXTES de S. Marc	TEXTES de S. Luc.	TEXTES de S. Jean.	ARTICLES de l'Harmonie.	CHAP. de la Conc. P. Ch.
. . . .	. . . . .	. . . . .	VII. 2 et s.	Fête. — Jamais. 71–73 .	V. . . 1.
. . . .	. . . . .	. . . . .	VIII. 1 et s.	Femme. — Jésus irrépr. 73–75	. . . . 2.
. . . .	. . . . .	. . . . .	IX. 1 et s.	Aveugle. — L'aveugle-né. 75–76.	. . . . 3.
. . . .	. . . . .	. . . . .	X. 1–21.	Le vrai. 77	
. . . .	. . . . .	XVII I 1-19	. . . 22.	Fête. *ib.*	. . . . 4.
. . . .	. . . . .	. 20 et s.	. . . . .	Le royaume. 78. . . .	
. . . .	. . . . .	XVIII. 1-14	. . . . .	Parabole du j. Parabole du ph. *ib.*	. . . . 5.
. . . .	. . . . .	. . . . .	. 23 et s.	Les Juifs. Jésus. 79. . .	. . . . 6.
. . . .	. . . . .	. . . . .	XI. . 1–6.	Maladie. *ib.*	. . . . 8.
X. 13–15	X. 13–16.	. 15–17.	. . . . .	On. 80.	. . . . 7.
. . . .	. . . . .	. . . . .	. . 7–16.	Mort. *ib.*	. . . . 8.
16 et s.	. 17–31.	. 18–30.	. . . . .	Que. Récompense. 80-81.	
. 1–16.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Parabole, 81.	. . . . 7.
. . . .	. . . . .	. . . . .	. 17–55.	Résurrection. Résolution. 81–82	. . . . 8.
17–19.	. 32–34.	. 31–34.	. . . . .	Jésus. 82.	
20–28.	. 35–45.	. . . . .	. . . . .	Demande *ib.*	. . . . 9.
. . . .	. . . . .	. 35 et s.	. . . . .	Aveugle. 83.	. . . 10.
. . . .	. . . . .	XIX. 1–28.	. . . . .	Zachée. Parabole. 83-84.	. . . 11.
29 et s.	. 46 et s.	. . . . .	. . . . .	Deux. 84.	. . . 12.
. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . 56.		. . . . 8.
. . . .	. . . . .	. . . . .	XII. 1–11.	Jésus. 85.	. . . . 13.
I. 1–9.	XI. 1–10.	. 29–44.	. . . 12.	Entrée. *ib.*	. . . 14.
. . . .	. . . . .	. . . . .	. 12–19.	Jésus pl. 86.	
10–16.	. . . 11.	. 45–46.	. . . . .	Jésus entre. *ib.*	. . . 15.
. . . .	. . . . .	. . . . .	. 20 et s.	Étrangers. Jésus est. 86–87.	. . . 16.
. . . .	. . . . .	. 47 et s.	. . . . .	Malédiction. 87. . . .	
17–19.	. 11–14.	. . . . .	. . . . .		. . . 17.
. . . .	. 15–19.	. . . . .	. . . . .	Jésus ch. *ib.*	
20–22.	. 20–26.	. . . . .	. . . . .	Effets. 88.	. . . 18.
23–27.	. 27 et s.	XX. . 1–8.	. . . . .	Le Baptême. *ib.*	
28–32.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Parabole des. *ib.*	
33 et s.	XII. 1–12.	. . 9–19.	. . . . .	Parabole de. *ib.*	. . . 19.
III. 1-14	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Parabole des. 89.	
15–33.	. 13–27.	. 20–40.	. . . . .	Pharisiens. Sadduc. 89–90.	
34–40.	. 28–34.	. . . . .	. . . . .	Quel. 90.	. . . 20.
41 et s.	. 35–37.	. 41–44.	. . . . .	De qui. *ib.*	

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

PRÉFACE générale sur les livres du Nouveau-Testament. . 1
sur les saints Evangiles. 17
Harmonie des saints Evangiles. 31
Dissertation sur les années de Jésus-Christ. 122
sur la généalogie de Jésus-Christ. 165
sur saint Joseph. 200
sur les Mages. 218
sur les trois baptêmes. 235
sur les sectes des Juifs. 257
sur les trois Maries. 302
sur le péché contre le Saint-Esprit. . . . 325
sur les caractères du Messie suivant les Juifs. . 339
sur les faux Messies. 365
sur les signes de la ruine de Jérusalem. . . 389
Concordance des saints Evangiles 421

FIN DE LA TABLE DU TOME DIX-NEUVIÈME.